8=J. 9A=A.

Lett. 210

Ver 43

Abecedario Indice di Monografia.

HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCCXLI. juſques & compris l'année M. DCCXLIII.

TOME SEIZIÉME.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA SEVILLA

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLI.

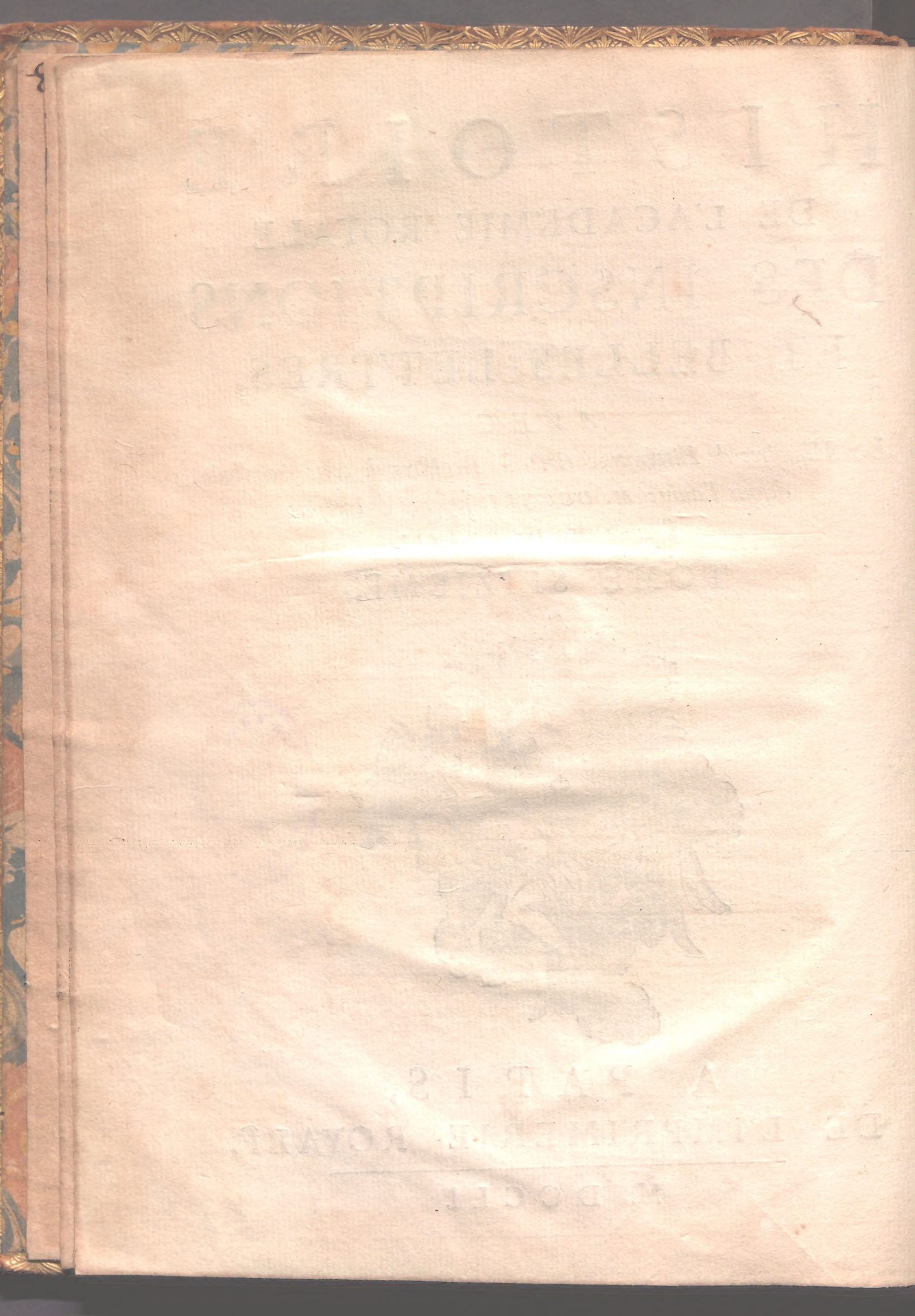

TABLE
POUR
L'HISTOIRE.

HISTOIRE
De l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1741, juſques & compris l'année 1743, *Page 1*

CHangemens arrivés dans la liſte des Académiciens, depuis l'année 1741, juſques & compris 1743. Page 7

HISTOIRE
Des Ouvrages de l'Académie, depuis l'année 1741, juſques & compris l'année 1743.

Réflexions générales ſur l'utilité des Belles-Lettres; Et ſur les inconvéniens du goût excluſif, qui paroît s'établir en faveur des Mathématiques & de la Phyſique. Page 11

Des Imprécations publiques des Anciens. 38

Diſcours ſur l'Apologue. 45

Obſervations & corrections ſur le Texte & la Verſion du premier livre d'Hérodote. 55

Traduction de la partie du Dialogue de Platon, intitulé Théétète, *qui concerne le système de Protagore.* 70

Suite des extraits de Photius traduits & accompagnés de notes. 98

Du Vrai dans la Poësie. Observations sur le Paradis perdu de Milton. 99

Explication de trois anciennes Inscriptions qui ont été trouvées dans le Temple d'Apollon Amycléen. 101

Description de l'Aquéduc de Coutances, précédée de Recherches historiques sur les anciens Aquéducs. 110

Relation de la découverte d'un Tombeau près de Cherbourg; Observations géographiques & historiques, concernant cette Ville. 131

Explication d'une Antique du Cabinet de M. le Président Bon. 141

Suite des Observations sur le Recueil ou Catalogue général des médailles Impériales, publié par le comte Mezzabarbe. 145

Histoire de l'Empereur Jovien. 154

Eclaircissemens sur quelques circonstances de l'histoire du Vieux de la Montagne, Prince des Assassins. 155

Notice d'un Registre de Philippe Auguste, qui est conservé dans la Bibliothèque du Roi; accompagnée de quelques observations historiques sur les Archives du Palais, qu'on a nommées depuis le Trésor des Chartes. 165

Notice d'un Manuscrit des Chroniques de Saint Denys, le plus ancien que l'on connoisse. 175

Remarques critiques sur les Actes de Saint Louis, *nouvellement publiés par les* Bollandistes. 186

Mémoires historiques & critiques, pour servir à l'histoire des troubles qui s'élevèrent en France, & sur-tout à Paris, après la bataille de Poitiers. 194

Notice des Ouvrages de Philippe de Maizières, Conseiller du Roi Charles V, & Chancelier du royaume de Chypre. 219

Observations historiques & critiques, relatives à l'histoire du règne de Charles VIII. 237

ARTICLE I. *De Ludovic Sforce, duc de Milan; & pourquoi il fut surnommé* le More. 238

ARTICLE II. *Eclaircissemens sur la personne & les ouvrages de Jean Michel, premier Médecin de Charles VIII.* 240

ARTICLE III. *Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, intitulé,* la Prophétie de Charles VIII. 245

ARTICLE IV. *Explication d'un passage de Philippe de Comines.* 249

ARTICLE V. *Observation sur la Chronique de Monstrelet.* 251

Devises & Inscriptions faites par l'Académie. 253

ELOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCXLI, jusques & compris M. DCCXLIII.

Eloge de M. Lancelot. 257

Eloge de M. de Surbeck. 269

Eloge de M. l'Abbé Sevin. 279

Eloge de M. Rollin. 287

Eloge de M. l'Abbé Banier. 299

Eloge de M. le Cardinal de Polignac. 307

Eloge du P. de Montfaucon. 320

Eloge de M. de la Bastie. 335

Eloge du P. Bandury. 348

Eloge de M. le Cardinal de Fleury. 356

Eloge de M. l'Abbé Bignon. 367

Eloge de M. de Chambors. 381

TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME SEIZIÈME.

— *Mémoires pour servir à l'histoire de la Religion de la Grèce.* Par M. DE LA BARRE. Page 1

ARTICLE I. *De l'Auteur de la Théogonie, & des Ecrivains qui ont passé pour être plus anciens qu'Homère & Hésiode.* 5

— *Suite des Mémoires pour servir à l'histoire de la Religion de la Grèce.* Par M. DE LA BARRE. 46

ARTICLE II. *Des différens systèmes par lesquels on a essayé d'expliquer les anciennes fables.* 46

— *Dissertation sur les Hymnes des Anciens,* Seconde Partie, *Où on les considère par rapport à l'Histoire.* Par M. l'Abbé SOUCHAY. 93

— *Second Mémoire sur l'histoire des Pélasges & de leurs migrations.* Par M. l'Abbé GEINOZ. 106

— *Recherches sur la ville de Mégare en Achaïe.* Par M. BLANCHARD. 120

— *Recherches sur les Rois de Bithynie.* Troisième Partie. Par M. l'Abbé SEVIN. 141

— *Mémoire sur les révolutions du commerce des îles Britanniques, depuis son commencement jusqu'à l'expédition de Jules César.* Par M. MELOT. 153

TABLE.

— *Hiſtoire du Calendrier Egyptien.* Seconde Partie. *De l'année ſolaire des Egyptiens, dite l'année Alexandrine.* Par M. DE LA NAUZE. 170

— *Hiſtoire du Calendrier Egyptien.* Troiſième & dernière Partie. *L'année lunaire Egyptienne.* Par M. DE LA NAUZE. 193

— *Obſervations ſur les années employées à Babylone, avant & depuis la conquête de cette ville par Alexandre.* Par M. FRÉRET. 205

ARTICLE I. *Forme des années antérieures à la conquête.* 205

ARTICLE II. *De l'année Babylonienne ſous les Séleucides.* 226

— *De l'ancienne année des Perſes. De l'intercalation qui leur eſt propre, & de l'uſage qu'on en peut faire pour confirmer ou pour déterminer quelques dates de leur hiſtoire.* Par M. FRÉRET. 233

— *Obſervations ſur les Fêtes religieuſes de l'année Perſane, & en particulier ſur celles de Mithra, tant chez les Perſans que chez les Romains.* Par M. FRÉRET. 267

— *De l'Ere des Grecs de Syrie, nommée plus ordinairement* Ere des Séleucides. Par M. FRÉRET. 286

— *Réflexions ſur l'opinion dans laquelle on prétend que Jules Céſar, lors de la réformation de l'année Romaine, n'a fait autre choſe qu'adapter à cette année, la forme de celle qui étoit employée depuis 280 ans, dans l'uſage civil, par les Grecs d'Alexandrie.* Par M. FRÉRET. 308

— *De l'accroiſſement ou élévation du Sol de l'Egypte par le débordement du Nil.* Par M. FRÉRET. 333

— *Dixième Diſſertation ſur l'origine & les progrès de la Rhétorique dans la Grèce.* Par M. HARDION. 378

TABLE.

— *Recherches sur l'origine & les progrès de la Comédie Grecque.* Par M. l'Abbé VATRY. 389

— *Troisième Discours sur les Poëtes Elégiaques.* Par M. l'Abbé SOUCHAY. 399

— *Mémoire sur l'origine de la famille Julia ; dans lequel on traite la question, si Enée est jamais venu en Italie.* Par M. l'Abbé VATRY. 412

BIBLIOTECA

HISTOIRE

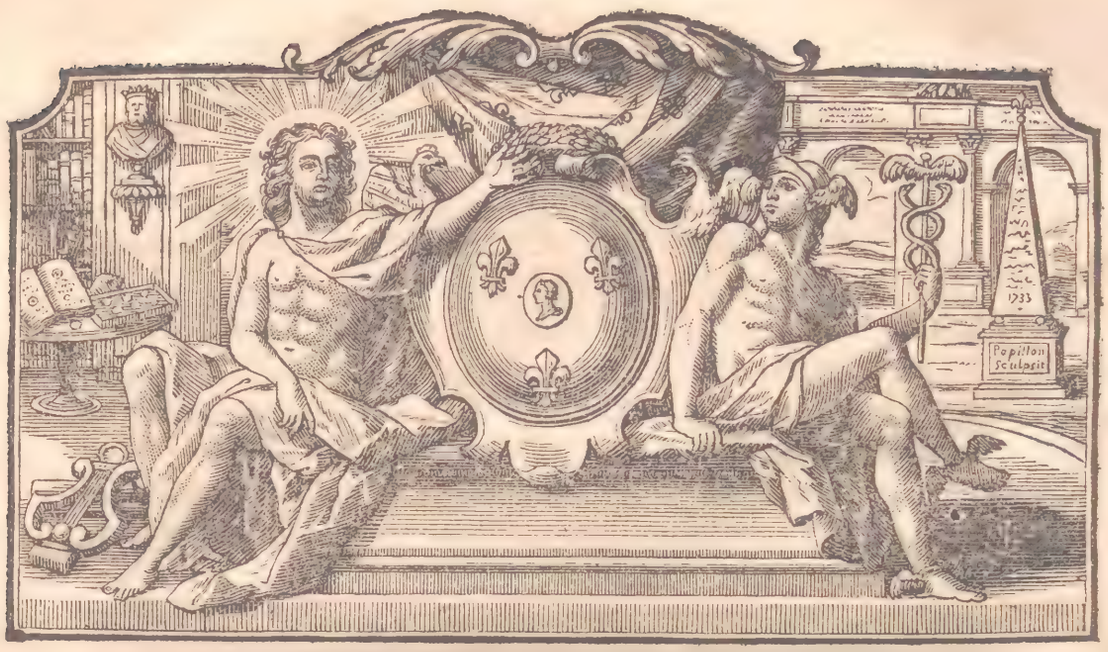

HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

LE Public ſeroit en droit de penſer que le zèle de l'Académie des Belles-Lettres s'eſt ralenti depuis la fin de l'année 1740, où ſe terminent les derniers volumes de ſes Mémoires; ſi elle ne rendoit pas compte des raiſons qui ont retardé l'impreſſion de ceux-ci.

M. de Boze, à qui l'Académie doit la célébrité dont elle jouit, par le ſoin qu'il a pris d'en publier juſqu'à préſent l'Hiſtoire & les Ouvrages, exerçoit, depuis près de 37 ans,

les fonctions de Secrétaire; lorsqu'en 1742 il pria M. le comte de Maurepas d'agréer qu'il demandât au Roi la permission de se démettre de cet emploi. Nous le vîmes avec douleur desirer un repos si légitimement acquis: cependant l'affoiblissement de sa santé, causé par une maladie qui nous avoit long-temps alarmés, obligea le Ministre de céder à ses instances; & nous-mêmes nous n'osâmes pas les combattre.

M. Fréret fut nommé à la place de Secrétaire, le 8 de janvier 1743. Si, pour la remplir, il n'eût fallu que joindre à une grande étendue d'esprit, le savoir le plus vaste, & la plus heureuse facilité de parler & d'écrire; l'Académie auroit eu lieu de s'applaudir de son choix. Nous ignorions alors qu'une longue suite d'excès immodérés d'étude avoit épuisé le tempérament de M. Fréret, & laissé dans son sang le principe d'une infirmité habituelle, qui n'est que trop communément le triste fruit de la vie sédentaire des gens de Lettres: pendant le cours de l'année 1744, il fut attaqué d'un rhumatisme presque universel, dont les accidens l'ont accompagné jusqu'au tombeau.

On aura peine à croire ce que nous avons vû: M. Fréret, toûjours souffrant ou languissant, bien loin de rien perdre, ni de son ardeur naturelle pour le travail, ni de la faculté de s'y livrer avec la même assiduité, ne trouvoit, au contraire, d'adoucissement à ses maux, que dans une application continue, qui pût attacher assez fortement son ame, pour la distraire du sentiment de la douleur. Mais toute espèce d'étude, quoiqu'il eût embrassé tous les genres d'érudition, n'étoit pas également propre à opérer ce merveilleux effet sur un esprit de la trempe du sien: il lui falloit de grandes difficultés à surmonter, des deserts à défricher, des abymes à sonder. L'Histoire, considérée dès les premiers âges du monde, & sur-tout dans ses rapports avec l'ordre des temps, put seule lui fournir des ressources proportionnées à ses besoins. On jugera par les Mémoires qui nous restent de lui en grand nombre, & qui seront imprimés successivement dans notre Recueil, que les dernières années de sa vie ont été uniquement

consacrées à la discussion des points les plus obscurs de l'Histoire ancienne & de la Chronologie *(a)*.

Dans l'état de langueur où étoit tombé M. Fréret, il y auroit eu de l'injustice à lui envier la consolation de satisfaire le seul goût que la maladie lui avoit laissé : il y auroit eu de l'inhumanité à vouloir le rappeler, sans ménagement, à des travaux sans doute plus essentiels, mais moins assortis à sa situation, & capables, peut-être, d'irriter son mal, pour cela seul qu'ils lui auroient été prescrits par le Devoir ; idée révoltante pour un malade, à qui la continuité de la douleur avoit acquis le droit de souffrir impatiemment la contradiction & la contrainte.

Pour nous, saisis d'une sorte d'admiration, à la vûe d'un courage si rare, nous étions peu disposés à lui reprocher le tort qu'il avoit de n'en pas faire un autre usage ; étonnés de même quelquefois, dans nos assemblées, de la multiplicité de ses connoissances, & de la profusion avec laquelle il les répandoit, nous n'osions presque plus nous plaindre que ses talens fussent inutiles à l'Académie : enfin, nous espérions que bien-tôt, rendu à lui-même par le rétablissement de ses forces, il seroit en état de sentir ce qu'il devoit à la Compagnie & au Public. La mort qui nous l'enleva le 8 mars 1749, ne lui a pas donné le temps de remplir notre attente.

Tel a été l'enchaînement des circonstances qui ont suspendu l'impression de nos Mémoires. Nous en publions aujourd'hui deux volumes, qui renferment l'histoire & les ouvrages de l'Académie depuis 1741, jusques & compris 1743 ; & nous croyons pouvoir assurer qu'incessamment il y en aura deux autres volumes sous la presse.

L'année 1741 ne fournit aucun évènement considérable qui mérite d'avoir place dans l'Histoire de l'Académie.

(a) Comme il paroît que les Savans attendent avec impatience (*Mém. de Trévoux, mars 1751, p. 604.*) la suite de l'ouvrage de M. Fréret, sur la *Chronologie Chinoise* ; nous croyons devoir avertir qu'elle se trouvera dans les volumes qui doivent suivre immédiatement ceux-ci.

Le ſujet qui fut propoſé pour le prix de cette année, conſiſtoit à déterminer *combien de fois le Temple de Janus avoit été fermé depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & en quel temps cette cérémonie payenne avoit ceſſé d'être en uſage.*

Le prix fut remporté par M. l'abbé Vénuti, vicaire général de S.t Jean de Latran dans l'abbaye de Clérac, & membre des Académies de Cortone & de la Cruſca.

Le ſujet propoſé pour le prix de 1742, conſiſtoit à examiner *quelles étoient les nations Gauloiſes qui s'établirent dans l'Aſie mineure, & que l'on y connut ſous le nom de* Galates; *en quel temps elles y paſſèrent; quelle étoit l'étendue des pays qu'elles occupèrent; quelles étoient leurs mœurs, leur langue & la forme de leur gouvernement; en quel temps les Galates ceſſèrent d'avoir des chefs de leur nation, & de former un Etat indépendant.*

Le prix fut remporté par M. Simon Pelloutier, conſeiller du Roi au Conſiſtoire ſupérieur françois, & paſteur de l'Egliſe françoiſe de Berlin.

Le 27 novembre, M. de la Curne de S.te Palaye préſenta à l'Académie, au nom du ſieur Pierre-François Foggini, une nouvelle édition des Œuvres de Virgile, qui eſt la copie figurée du mſ. qu'on en conſerve à Florence, dans la bibliothèque de S.t Laurent des Médicis. Cette édition, à la tête de laquelle on trouve une préface curieuſe de l'éditeur (le ſieur Foggini), eſt dédiée à l'Académie.

La fin de l'année 1742 doit être à jamais regardée comme une époque malheureuſe dans les faſtes de l'Académie: ce fut au mois de décembre que M. de Boze demanda plus vivement & obtint la permiſſion de ſe démettre de l'emploi de Secrétaire.

Le 8 janvier 1743, jour où ſe tint la première ſéance de l'année, M. Bignon fit part à la Compagnie de la lettre ſuivante qu'il avoit reçûe de M. le comte de Maurepas.

A Verſailles, le 29 décembre 1742.

Je vous donne avis avec bien du plaiſir, Monſieur, que le Roi vous a nommé Vice-Préſident de l'Académie des Belles-Lettres,

pendant le cours de l'année prochaine 1743. Et comme M. le duc de S.t Aignan que S. M. a nommé Préſident, pourroit n'être pas à Paris, ou ne ſe pas trouver à la première aſſemblée de l'Académie, qui ſe tiendra le 8 du mois prochain; j'ai l'honneur de vous envoyer un duplicata de la lettre que je lui écris, afin qu'en ſon abſence vous y rempliſſiez ce dont il étoit chargé à ce titre là, &c.

M. le duc de S.t Aignan ne ſe trouva point à l'aſſemblée du 8 janvier; & ce fut par le duplicata de la lettre du Miniſtre, adreſſé à M. Bignon, que nous fûmes inſtruits des ordres du Roi.

Copie de la Lettre écrite par M. le comte de Maurepas à M. le duc de S.t Aignan, le 29 décembre 1742.

Le Roi vous a, Monſieur, nommé Préſident de ſon Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, pendant le cours de l'année prochaine 1743; & en cette qualité, j'ai l'honneur de vous informer que M. de Boze ayant repréſenté que ſa ſanté ne lui permettoit plus de continuer les fonctions de Secrétaire-Tréſorier de l'Académie, qu'il remplit depuis plus de 36 ans, & que Sa Majeſté, infiniment contente de la manière dont il les a remplies, voulant lui donner un ſucceſſeur choiſi dans la claſſe des Penſionnaires, ſuivant l'article IV du Règlement, Elle s'eſt déterminée en faveur du ſieur Fréret, dont l'érudition eſt connue & dont les exercices Littéraires ont toûjours fait la principale occupation.

En conſéquence de cette nomination, que vous aurez la bonté de déclarer à la première Aſſemblée, M. de Boze remettra, le pluſtôt qu'il lui ſera poſſible, à M. Fréret, les Titres & Regiſtres, Mémoires & Papiers concernant l'Académie, qui déſormais doivent être entre ſes mains. Il en ſera dreſſé un état ſommaire ſigné d'eux & de vous, Monſieur, que je prie de vouloir bien me l'envoyer, après leur en avoir délivré à chacun une copie ſignée de même.

Je dois ajoûter, pour la conſolation de l'Académie, que

M. de Boze lui reſte toûjours extrêmement attaché ; qu'il ſe démet uniquement du Secrétariat, pour la raiſon que je vieus de vous marquer ; & que loin d'avoir demandé une vétérance abſolue, & juſtement acquiſe par la nature & l'ancienneté de ſes ſervices, il a de lui-même offert de continuer l'impreſſion commencée des Tomes XIV & XV des Mémoires de l'Académie, & de contribuer toûjours avec le même empreſſement, aux travaux & à la gloire de la Compagnie : de ſorte que le Roi a jugé à propos de l'en nommer Directeur pendant le cours de cette même année, où Sa Majeſté a auſſi nommé M. Bignon Vice-Préſident, & M. l'abbé Sallier Sous-Directeur. Vous connoiſſez les ſentimens, &c.

L'attention du Miniſtre à nous fournir lui-même des motifs de *conſolation*, prouve bien que nos ſentimens à l'égard de M. de Boze, ne lui étoient pas inconnus.

Après la lecture des deux lettres, M. Fréret prit poſſeſſion de la place de Secrétaire : en même temps, M. de Boze remit les Titres, Regiſtres, Mémoires & papiers concernant l'Académie, rangés dans un ordre que la Compagnie propoſa pour modèle à ſon ſucceſſeur. L'état ſommaire des pièces ayant été lû & vérifié dans la ſéance, on en fit trois copies qui furent ſignées de M.rs Bignon Vice-Préſident, de Boze & Fréret ; la première pour M. de Boze à qui elle tenoit lieu de décharge, la ſeconde pour M. Fréret qui reſtoit chargé du dépôt, la troiſième pour être envoyée au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Maiſon du Roi.

Quelques mois après parurent les Tomes XIV & XV des Mémoires de l'Académie, dont M. de Boze avoit bien voulu continuer l'édition.

Le ſujet du prix pour cette année fut : *L'état des Sciences en France depuis la mort de Philippe le Bel juſqu'à celle de Charles V.*

Le prix fut remporté par M. l'abbé Fénel, chanoine de l'Egliſe métropolitaine de Sens.

CHANGEMENS arrivés dans la liſte des Académiciens, depuis l'année 1741, juſques & compris 1743.

EN M. DCCXLI.

M. de Surbeck, capitaine au régiment des Gardes-Suiſſes, fut nommé Académicien-Correſpondant-Honoraire, & mourut au mois d'août ſuivant.

M. l'abbé Sevin & M. l'abbé Banier, Académiciens-Penſionnaires, moururent : M. l'abbé de Fontenu & M. l'abbé Sallier, Académiciens-Aſſociés, furent nommés aux deux places d'Académiciens-Penſionnaires.

Nous perdîmes dans le cours des derniers mois de la même année, M. Rollin, Académicien-Aſſocié-Vétéran; M. le cardinal de Polignac, Académicien-Honoraire, & le R. P. D. Bernard de Montfaucon, auſſi Académicien-Honoraire.

EN M. DCCXLII.

M. l'ancien évêque de Mirepoix, précepteur de M. le Dauphin, fut nommé à la place d'Académicien-Honoraire, vacante par la mort de M. le cardinal de Polignac.

M. Bignon, Intendant de Soiſſons & Bibliothécaire du Roi, fut nommé à la place d'Académicien-Honoraire, vacante par la mort du R. P. D. Bernard de Montfaucon.

M. l'abbé de la Bléterie & M. d'Egly furent nommés aux places d'Académiciens-Aſſociés, vacantes par la promotion de M. l'abbé de Fontenu & de M. l'abbé Sallier à celles d'Académiciens-Penſionnaires.

M. de Bercy, ancien Intendant des Finances, Académicien-Honoraire, mourut : M. le comte de Caylus lui ſuccéda.

M. le baron de la Baſtie, Académicien-Correſpondant-Honoraire, mourut.

EN M. DCCXLIII.

M. l'abbé Vénuti fut nommé Académicien-Correſpondant-Honoraire, à la place de M. le baron de la Baſtie.

Le R. P. D. Anſelme Banduri, Académicien-Honoraire-Etranger, mourut : M. le cardinal Quirini le remplaça.

M. le cardinal Fleury, Académicien-Honoraire, mourut : M. Turgot conſeiller d'Etat, fut nommé à ſa place.

Dans l'eſpace de ſix jours, nous perdîmes M. Bignon conſeiller d'Etat & Bibliothécaire du Roi, & M. l'abbé Bignon ſon oncle, tous deux Académicien-Honoraires : ils furent remplacés par M. le préſident de Lamoignon & par M. l'abbé de Pomponne.

M. de Chambors, Académicien-Aſſocié, mourut : M. Léveſque de la Ravalière lui ſuccéda.

HISTOIRE
DES OUVRAGES
DE
L'ACADE'MIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES
SUR
L'UTILITÉ DES BELLES-LETTRES;
Et ſur les inconvéniens du goût excluſif, qui paroît s'établir en faveur des Mathématiques & de la Phyſique.

ON ne peut ſe rappeler l'hiſtoire du renouvellement général des Arts, des Sciences & du Goût dans l'Europe, ſans ſe ſouvenir que cette heureuſe révolution a été l'ouvrage des Belles-Lettres, & que l'étude des langues ſavantes en fut le prélude & le fondement.

Quelques Grecs, échappés des ruines de Conſtantinople, étoient venus chercher un aſyle en Italie, vers le milieu du XV.e ſiècle. Grégoire de Tiferne *(a)* apprit d'eux l'art d'étudier leur langue & l'apporta chez nous, au commencement du règne de Louis XI: ce fut le premier rayon de lumière qui éclaira la France. George Hermonyme de Sparte *(b)* & Tranquillus Andronicus de Dalmatie, attirés à Paris par l'accueil favorable qu'on avoit fait à Grégoire, y furent écoutés avec le même empreſſement. Jean Laſcaris *(c)*, que Louis XII

(a) Preſque tous ceux qui ont parlé de Grégoire de Tiferne *(Tifernas)*, entre autres Naudé, *addit. à l'hiſt. de Louis XI, c. 6*, & du Boulai, *hiſt. de l'Univ. t. V, p. 875*, le font Grec d'origine, & ſuppoſent qu'il vint en Italie après la priſe de Conſtantinople. Ces écrivains ſe ſont trompés: Grégoire étoit Italien, natif de *Tifernum*; & c'eſt de là qu'il fut nommé *Tifernas*. On ignore ſeulement s'il étoit du *Tifernum Metaurenſe*, dans l'Ombrie, ou du *Tifernum Tiburinum*, auprès de l'Apennin.

(b) C'eſt de l'école d'Hermonyme, que ſortit Reuchlin *(Capnion)*, pour aller répandre en Allemagne la connoiſſance de la langue grecque.

(c) Quoique Laſcaris, le plus diſtingué de ſes compatriotes par ſa naiſſance & par ſon ſavoir, n'ait point donné de leçons publiques à Paris; c'eſt par lui néanmoins que Guillaume Budé & Pierre Danès furent perfectionnés dans la ſcience du grec.

s'étoit attaché par ſes bienfaits, & Jérôme Aléandre, que l'Univerſité adopta peu d'années après *(d)*, achevèrent de fixer dans la Capitale le goût des Lettres grecques. Sous de tels maîtres, l'école de Paris devint bien-tôt ſi floriſſante, qu'avant le milieu du XVIe ſiècle on y comptoit pluſieurs Grammairiens, déjà capables d'enſeigner ce qu'à peine ils avoient eu le temps d'apprendre; un Budé *(e)*, un Danès *(f)*, un Tuſan *(g)*, & d'autres encore, qui furent remplacés dans la ſuite par d'illuſtres élèves.

Entre les grands hommes qui avoient conçû le projet de faire revivre les bonnes études, quelques-uns ſe chargèrent plus particulièrement du ſoin de rétablir dans ſon ancienne pureté, la langue latine, devenue méconnoiſſable par la corruption où elle étoit tombée. Robert Etienne la rechercha dans les écrivains de la ſaine antiquité, & la renferma toute entière dans un ſeul livre *(h)*; Jules Scaliger, qui a mérité de ſervir de guide à Sanctius, en expoſa les *Principes (i)*; Jacques Louis Strebée, de Reims, dans ſon excellent traité *du Choix & de l'Arrangement des mots (k)*, en examina la méchanique; Jean Thiéri, de Beauvais, à l'exemple de Laurent

(d) Jérôme Aléandre, natif de Frioul, enſeigna le grec au collège des Lombards, & fut Recteur de l'Univerſité.

(e) Le ſavant ouvrage de Budé, intitulé, *Commentarii linguæ græcæ*, fut compoſé en 1529, ſuivant la date de l'épître dédicatoire qui eſt à la tête.

(f) Pierre Danès fut le premier Profeſſeur en langue grecque, au collège Royal fondé par François Ier, vers 1530.

(g) Jacques Tuſan, Champenois, ſuccéda dans la chaire de Profeſſeur en langue grecque, à Pierre Danès. Son Dictionnaire grec, imprimé en 1552, eſt le premier qui ait mérité quelque eſtime: mais ce n'étoit encore qu'une eſquiſſe de celui que Henri Etienne donna en 1572, ſous le titre de *Theſaurus linguæ græcæ.*

(h) *Theſaurus linguæ latinæ.* La première édition eſt de 1531.

(i) L'ouvrage de Scaliger eſt intitulé, *de Cauſis linguæ latinæ*: l'épître qui eſt à la tête, adreſſée à Sébaſtien Gryphe, eſt datée de 1540. Sanctius dit lui-même, à la fin du premier chapitre de ſa *Minerve*, qu'il a beaucoup profité du travail de Scaliger.

(k) *Jac. Lod. Strebæi Remenſis de Electione & oratoriâ Collocatione verborum, libri duo.* Lugd. 1541, in-4.º

Valle, en recueillit les *Elégances (l);* Muret apprit à tous à la parler.

De la Grammaire naquit la Critique. Celle-ci entreprit d'abord de purger les anciens textes, des fautes que l'ignorance ou l'inattention des copiſtes y avoient introduites; de reſtituer ce que l'injure des temps y avoit défiguré; d'en expliquer, par des commentaires ou des paraphraſes, les endroits obſcurs & difficiles. Ce furent là ſes eſſais : peu à peu elle s'éleva juſqu'à chercher dans les ouvrages des Grecs & des Romains, les modèles du beau & les règles du goût.

A meſure que les connoiſſances s'étendoient, les objets d'étude ſe multiplioient; la curioſité croiſſoit. L'Hiſtoire, conſidérée depuis l'origine du monde, offrit un champ immenſe, & fournit la matière d'un nombre infini de recherches. Religion, Loix, Coutumes, ſucceſſions d'Empires, ſuites de Princes, migrations de Peuples, fondations de Villes, naiſſance des Arts, progrès des Sciences; tous ces points furent approfondis : le Critique diſcuta les faits; le Géographe détermina la poſition des lieux où ils s'étoient paſſés; le Chronologiſte en fixa la date; l'Antiquaire trouva ſur le marbre & ſur l'airain, de quoi les éclaircir.

Ainſi ſe formèrent en France & dans les autres parties de l'Europe, les premiers Savans. L'ordre naturel de leurs études, dont le plan général embraſſoit l'hiſtoire & les monumens de tous les temps, les rapprocha, par degrés, de celui qu'on nomme le *Moyen Âge;* nouvelle carrière, d'autant plus intéreſſante que chacun d'eux croyoit y voir le germe du gouvernement auquel il étoit ſoumis, & le berceau de la langue qu'il parloit. Pluſieurs ſe conſacrèrent à ce genre de littérature; & perſonne n'ignore à quel point notre nation s'y diſtingua. Les du Tillet, les Pithou, les S.te Marthe, les du Cheſne, les Dupuy, les Valois, les du Cange, le célèbre Père Mabillon, créateur de cet art admirable qui apprend

(l) Laurentii Vallæ de linguæ latinæ Elegantiâ, libri ſex.... His acceſſerunt perdoctæ annotationes eruditiſſimi viri Johannis Theoderici Bellovacenſis, &c. in-4.° Par. 1544.

à juger sûrement de l'âge d'un manuscrit & de l'autorité d'une charte, vivront à jamais dans la mémoire des hommes policés.

Pendant que l'Érudition-Littéraire faisoit en France des progrès si rapides, les Mathématiques languissoient dans un oubli presque universel. Il n'est pas étonnant qu'elles aient commencé plus tard à être cultivées : c'étoit des Belles-Lettres qu'elles attendoient du secours, pour sortir de l'obscurité ; & les Lettres ne pouvoient les aider, qu'autant qu'elles auroient elles-mêmes acquis une sorte de perfection. Il falloit que les Savans eussent tiré de la poussière des bibliothèques, & fait connoître par des traductions, les Auteurs de l'Antiquité, qui devoient servir de base à l'étude des Mathématiques, Euclide, Apollonius, Archimède, Diophante, Ptolémée, & plusieurs autres, dont les ouvrages sont indiqués dans la *Bibliothèque Grecque* de Fabricius, avec la date des éditions qui en ont été données. On sait que la Géométrie n'a commencé à fleurir que depuis la publication de ces anciens originaux, qui, en nous éclairant, nous ont facilité les moyens d'aller beaucoup au delà du terme où ils étoient restés : on sait de plus qu'elle avoit fait peu de bruit dans le monde avant Descartes *(m)*, qui le premier, en l'appliquant à la Physique, nous en montra le véritable usage. Ajoûtons que malgré les découvertes de Viète, de Fermat, du marquis de l'Hospital, ses premiers succès ne lui attirèrent encore qu'un petit nombre d'Amateurs, jusqu'à la fin du dernier siècle ; puisque M. de Fontenelle supposoit en 1702, comme un fait notoire, que *les Mathématiques & la Physique étoient assez généralement inconnues, & passoient assez généralement pour inutiles.*

Biblioth. græc. Fabric. t. II, pp. 367, 543 & seq.

Préf. de l'Hist. de l'Acad. des Scienc. p. 4.

(m) Les leçons de Pierre Ramus avoient paru échauffer les esprits en faveur des Mathématiques : mais ils se refroidirent après sa mort ; comme nous l'apprenons de Pasquier, qui en parlant de la chaire de Professeur de Mathématiques, que Ramus avoit fondée, par son testament du 8 août 1568, dans l'Université de Paris, s'exprime ainsi : *Je crains qu'elle* (la Chaire) *ne se tourne en friche... tant sont les volontés refroidies en l'étude des Mathématiques.* Rech. l. IX, c. 19.

Cependant leurs beaux jours approchoient : l'Académie des Sciences venoit de prendre une forme nouvelle, qui fut proprement une nouvelle naiſſance. A cette époque, la deſtinée des Mathématiques & de la Phyſique change de face. C'eſt là que commence la riche collection de ces *Mémoires*, à qui les Sciences qu'on nomme *Exactes* ſont principalement redevables de leur avancement : c'eſt de-là que part la chaîne des circonſtances heureuſes, qui ont contribué à les répandre, & qui les ont inſenſiblement amenées au point d'être chez nous le goût dominant, ou pluſtôt un goût national, commun à toutes les conditions & à tous les états ; ſans excepter même cette moitié de la ſociété, qui, contente autrefois des avantages qu'elle tient de la Nature, n'envioit point à l'autre ceux qu'on ne peut acquérir que par une étude pénible. L'Antiquité ne cite avec éloge qu'une ſeule femme, qui ſe ſoit illuſtrée par ſes connoiſſances géométriques : de combien d'Hypaties, ſupérieures, peut-être, à la fille de Théon *(n)*, la France pourroit-elle aujourd'hui ſe glorifier ?

Voy. la préface des Leçons de phyſ. expérim. *de M. l'abbé Nollet, pp. 9 & 10.*

Ce prodigieux changement feroit peu d'honneur à notre ſiècle, s'il étoit vrai, comme le penſe M. l'abbé du Reſnel, dans un Diſcours qui donne lieu à cet article, que notre ſiècle n'eût vengé la gloire des Mathématiques & de la Phyſique, qu'en ſacrifiant celle des Belles-Lettres : il ſe plaint dans ſon Mémoire, non que les Sciences-Exactes ſoient devenues floriſſantes parmi nous, mais que les Lettres aient ceſſé de l'être ; non qu'un nouvel empire ſe ſoit élevé, mais qu'il ne s'élève que ſur les ruines d'un autre. En effet, les neuf Muſes ſont ſœurs *(o)* : à ce titre, elles ſont en droit de prétendre que la faveur publique, qui fait la portion la plus précieuſe de leur dot, ſoit partagée entre elles avec égalité. C'eſt cette égalité même, que M. l'abbé du Reſnel

15 Mars 1741.

(n) On peut conſulter ſur la célèbre Hypatie, fille du philoſophe Théon, la préface de Méziriac, à la tête de ſes commentaires ſur Diophante.

(o) . . . . . *Mnemoſyne Jovi*
Fœcunda novies Artium peperit chorum.
Phæd. Fab. I. III, Prol.

accuſe notre ſiècle de n'avoir pas ſû conſerver, & qu'il deſireroit de voir rétablie.

Il faut néanmoins avouer de bonne foi que pluſieurs cauſes ſe réuniſſent pour accréditer, par préférence, les Mathématiques & la Phyſique, & pour groſſir le nombre de leurs Sectateurs, aux dépens de la Littérature.

1.° La culture des Lettres demande une ſorte de préparation, qui doit avoir été commencée dès l'enfance par les études ordinaires des collèges, dont les Mathématiques & la Phyſique peuvent abſolument diſpenſer. Ceux de qui l'éducation aura été négligée, ſeront exclus de la carrière des Lettres, & pourront être admis dans celle des Sciences-Exactes : ſi la Nature leur a donné de l'ouverture d'eſprit, de la diſpoſition à s'appliquer, de la curioſité; les Mathématiques & la Phyſique s'offrent à eux, & ne leur demandent que ce qu'ils ont reçû de la Nature.

2.° La culture des Lettres exige une multitude de volumes, ſoit imprimés, ſoit manuſcrits, que peu de gens ſont en état de ſe procurer. Une nombreuſe bibliothèque ſuffit à peine pour former le P. Pétau; tandis qu'avec un ſimple crayon Paſcal arrive juſqu'à la 33.e propoſition du premier Livre d'Euclide : Archimède, au milieu d'une île deſerte, auroit trouvé dans le ſable de la mer, de quoi faire ſes calculs, de quoi tracer ſes figures.

3.° Les Mathématiques ſont un aſſemblage de parties qui ſubſiſtent indépendamment les unes des autres, & dont chacune préſente un objet d'étude, diſtinct & ſéparé. A l'exception de la Géométrie qui influe dans toutes, juſqu'à un certain point, on peut, ſuivant ſon attrait, en choiſir une ſeule, s'y borner, y exceller, ſans avoir effleuré les autres : le Calculateur n'eſt point obligé de connoître les routes du Ciel; l'Aſtronome n'a rien de commun avec le Méchanicien. Nous dirons la même choſe de la Phyſique : L'Anatomiſte peut ignorer les noms & les propriétés des plantes; c'eſt le partage du Botaniſte : l'un & l'autre abandonnent au Chymiſte, qui n'emprunte rien d'eux, l'analyſe & la

& la décompoſition des végétaux & des minéraux. Or cette facilité des Mathématiques & de la Phyſique à ſe diviſer, invite & attire quiconque poſſède un ſeul des talens qui peuvent y trouver de quoi s'exercer: & combien de talens trouvent à s'exercer dans la Phyſique ſeule, dont l'objet eſt infini, puiſqu'elle a pour objet la Nature entière!

Il n'en eſt pas de même de l'Érudition: ſes différentes branches compoſent un tout preſque indiviſible; la pluſpart, au moins, ſont ſi fort dépendantes les unes des autres, qu'on ne ſauroit en détacher préciſément une, pour la cultiver ſeule. Tel, par exemple, eſt né avec du goût pour la ſcience des Médailles, & voudroit s'y diſtinguer: il faut qu'à la connoiſſance des langues, qui, priſe ſéparément, conſtitue le Grammairien, il joigne la connoiſſance des temps, qui conſtitue le Chronologiſte; celle des lieux, qui conſtitue le Géographe; la diſcuſſion des faits, qui conſtitue le Critique; l'expérience du métal, qui conſtitue le Connoiſſeur; & toutefois nous n'aurons qu'un Antiquaire. Diſons tout en un mot: chaque branche de l'Érudition exige le même fond d'étude; à peu de choſe près, la même étendue de ſavoir; peut-être les mêmes talens: pour épuiſer un genre, il faut les embraſſer tous. On conçoit aiſément que la ſimple idée d'une immenſité ſi effrayante peut décourager mille bons eſprits, à qui, d'ailleurs, il ne manquoit pour obtenir le titre de Savans, que de ne pas déſeſpérer d'y atteindre.

4.° Entre les diverſes parties, dont le corps des Mathématiques & de la Phyſique eſt compoſé, quelques-unes ont le privilège d'attacher tout à la fois l'eſprit & les yeux, par des ſpectacles, qui, ſans ceſſer d'être auſſi agréables que s'ils étoient frivoles, conſervent le mérite de paroître liés à une profonde théorie. Des obſervations amuſantes, des expériences ſingulières, une machine ingénieuſe, ſont à la portée de tout le monde: mais tout le monde ne ſentira pas de quel prix eſt l'uſage qu'on peut faire d'une Médaille, pour éclaircir un fait; d'une Inſcription, pour fixer une date; d'un Manuſcrit, pour corriger le texte d'un Auteur Grec ou Latin. Auſſi, que ne

doivent pas l'Hiſtoire naturelle, la Phyſique expérimentale, les Méchaniques; à Celui dont les curieuſes recherches ſur les *Inſectes (p)* juſtifièrent ce mot d'un Ancien, que l'*Auteur de tous les êtres n'eſt nulle part plus grand, que dans les plus petits (q)*; à Celui qui, dans ſes fameuſes *Leçons* d'une *Phyſique ſenſible*, démontra les phénomènes & en expliqua les cauſes, avec autant de netteté que d'agrément; à Celui qui, dans ſes merveilleux *Automates (r)*, imita ſi bien les reſſorts & les opérations de la Nature, qu'il rendit preſque croyable ce que la Fable raconte de Prométhée! Le plaiſir qu'on eut à jouir des fruits de leur travail, fut une puiſſante recommandation pour la Science qui les produiſoit.

Leçons de Phyſ. expériment. Voy. la préf. p. 22.

5.° Des obſervations & des expériences naît l'attente des découvertes, qui pique & ſoutient la curioſité. Les découvertes où conduit l'Érudition, toûjours plus obſcure dans ſa marche & moins magnifique dans ſes promeſſes, ne ſauroient agir ſur l'ame auſſi fortement que des objets qui intéreſſent la ſociété, par la liaiſon qu'on leur ſuppoſe avec les arts utiles. Rappelons-nous ce qui ſe paſſa en 1734. Le projet d'envoyer des Mathématiciens, les uns vers l'Équateur, les autres vers le Cercle polaire, pour eſſayer de décider la fameuſe queſtion de la figure de la Terre, fut conçû & auſſi-tôt exécuté, quoique durant la guerre, avec plus de magnificence qu'aucun des Princes, Protecteurs des Sciences & des Arts, n'en a montré pendant la paix: cet évènement (on s'en ſouvient encore) excita une admiration générale, dont les Mathématiques profitèrent. Les cent bouches de la Renommée, qui avoient publié le départ des *Argonautes modernes (s)*, annoncèrent,

(p) Hiſt. des Inſectes par M. de Reaumur, 6 volumes in-4.° Le premier a paru en 1734.

(q) Cum rerum Natura nuſquàm magis, quàm in minimis, tota ſit. Plin. hiſt. nat. l. XI, init. C'eſt, ſans doute, d'après Pline, que l'illuſtre auteur de l'*Anti-Lucrèce* a dit, *(lib. VII. v. 1353.)*

Maximus in minimis certè Deus.

(r) Voy. la Lettre de M. Vaucanſon, à M. l'abbé D. F. *Obſervat. ſur les écrits mod. t. XXIII, p. 346.*

(s) C'eſt l'expreſſion qu'ont employée la pluſpart des écrivains qui ont parlé de ce voyage.

quelques années après, le ſuccès de leur voyage: l'Europe retentit du bruit de cette nouvelle; & ce fut encore au profit de la Science que profeſſoient des hommes devenus ſi célèbres: on crut, en la cultivant, s'aſſocier à leur célébrité *(t)*.

6.° Parmi les motifs qui contribuent à maintenir ou à fortifier le goût des Mathématiques, d'autres pourroient compter l'avantage qu'elles ont d'attirer des proſélytes, par des eſpérances flatteuſes. Leurs Ecoles pour perfectionner l'Architecture civile & militaire, l'art du Génie, l'Artillerie, la Marine, &c. ſont, en effet, des aſyles toûjours ouverts aux talens naiſſans; & les places où elles peuvent conduire, ſont une perſpective toûjours préſente, qui entretient l'émulation. Il eſt certain que les Lettres n'offrent pas les mêmes reſſources, ne promettent pas les mêmes récompenſes.

Les Lettres ne ſe plaindroient pas de la différence du traitement qu'elles éprouvent à cet égard; ſi elles reconnoiſſoient dans leurs Rivales une ſupériorité d'excellence, qui fondât la diſtinction dont celles-ci jouiſſent. Mais en quoi conſiſteroit cette ſupériorité prétendue? Dans leur utilité même, répond le Préjugé, qui traite de curioſité frivole & les Lettres & l'Erudition.

A cette réponſe, M. l'abbé du Reſnel oppoſe quelques réflexions générales, que nous prendrons la liberté d'étendre, comme nous avons déjà fait, en y joignant un précis de ce qui fut dit à l'Académie, pendant les ſéances que ſon Mémoire a occupées.

1.° Si, pour régler les rangs entre les diverſes profeſſions, on n'avoit égard qu'à l'utilité qu'elles procurent aux citoyens; les arts méchaniques l'emporteroient, ſans contredit, ſur les arts libéraux: les Sciences elles-mêmes céderoient à l'Agriculture.

2.° L'excellence d'une profeſſion ne doit pas s'apprécier

(t) Cette année, diſoit Pline le jeune, au commencement d'une de ſes lettres, *a été bien féconde en poëtes : Magnum poetarum proventum annus hic attulit* *. Ne pourroit-on pas dire que la circonſtance dont nous parlons, fut l'époque de la naiſſance d'un peuple nouveau de Mathématiciens & de Phyſiciens, ou du moins, d'Amateurs des Mathématiques & de la Phyſique!

* *Ep.* 13, *l.* 1.

seulement par l'utilité ou par l'importance des effets qu'elle produit; il faut encore l'examiner dans le cours de ses opérations, & calculer les difficultés qu'elle est obligée de vaincre. De ce côté là, on ne sauroit disconvenir que la cause des Lettres ne soit très-favorable. *Nous naissons poëtes*, dit-on communément : à peu de chose près, on pourroit dire : *Nous naissons Géomètres.* Le Mathématicien sort des mains de la Nature, à demi-formé : *On a vû*, disoit Cicéron *(u), un si grand nombre de gens exceller dans les Mathématiques, qu'il semble que, pour y réussir, il suffit de s'y appliquer.* Le Physicien n'a souvent besoin que d'une patience oisive, pour être un grand Observateur; au lieu que plusieurs années d'une étude assidue peuvent à peine former un Savant *(x)*.

3.° Quand il seroit prouvé que les Mathématiques & la Physique ont une utilité plus sensible que les Lettres; il n'en seroit pas moins constant que celle des Lettres est tout aussi réelle, & que dans son genre elle équivaut à l'autre. Chaque genre a son utilité propre: un grand Géomètre, un grand Physicien, un grand Antiquaire, un grand Critique, sont autant d'hommes utiles; entre lesquels il n'y a de différence effective, que celle du degré de perfection où chacun d'eux est parvenu *(y)*. Nous avouerons donc que les Mathématiques & la Physique se rapportent essentiellement aux besoins de la société; pourvû qu'on nous accorde que les besoins de l'esprit sont l'objet immédiat des Lettres. Nous avouerons qu'une des prérogatives de la Géométrie est de contribuer à rendre l'esprit capable d'attention: mais on nous accordera qu'il appartient aux Lettres de l'étendre en multipliant ses idées, de l'orner, de le polir, de lui communiquer la douceur qu'elles respirent, & de faire servir les trésors dont elles l'enrichissent, à l'agrément de la société.

(u) Quo tamen in genere ita multi perfecti homines extiterunt, ut nemo ferè studuisse ei scientiæ vehementer videatur, quin, quod voluerit, consecutus sit. De Orat. l. 1, n. 3.

(x) Cette réflexion & la précédente rappellent cet autre mot de Cicéron: *Non quantùm quisque profit, sed quanti quisque sit, ponderandum est.* In Bruto.

(y) Nec generibus inter sese, sed facultatibus different. Cic. de opt. gen. Orat. c. 1.

4.° Si on objecte que la Géométrie, pour cela seul qu'elle occupe l'entendement pur, sert l'esprit plus utilement que ne font les Lettres, qui souvent n'exercent que l'imagination; nous demanderons qu'après avoir défini les deux termes d'*imagination* & d'*entendement*, on nous explique comment l'esprit qui pense en cherchant la solution d'un problème, est autre que l'esprit qui sent en lisant les grands écrivains d'Athènes & de Rome : nous ne parlons que des Lettres polies: & quant aux Lettres savantes, c'est-à-dire à l'Erudition-Littéraire; accusera-t-on la Critique ou la Chronologie, d'être bornées à n'exercer que l'imagination?

5.° Si on fait un démérite à la Critique, de ce qu'elle emploie des preuves d'un ordre inférieur aux démonstrations géométriques; nous répondrons que chaque ordre de vérités a ses preuves, qui portent un caractère de certitude assorti à leur objet. Or toute certitude, à parler philosophiquement, est égale à une autre.

6.° Si on ajoûte que la Critique qui accoutume l'esprit, sur-tout en matière de faits, à recevoir de simples probabilités pour des preuves, est, par cet endroit, moins propre à le former, que ne le doit être la Géométrie qui lui fait contracter l'habitude de n'acquiescer qu'à l'évidence; nous répliquerons qu'à la rigueur on pourroit conclurre, de cette différence même, que la Critique donne, au contraire, plus d'exercice à l'esprit que la Géométrie: parce que l'évidence, qui est une & absolue, le fixe au premier aspect, sans lui laisser ni la liberté de douter, ni le mérite de choisir; au lieu que les probabilités étant susceptibles du plus & du moins, il faut, pour se mettre en état de prendre un parti, les comparer ensemble, les discuter & les peser. Un genre d'étude qui rompt, pour ainsi dire, l'esprit à cette opération, est certainement d'un usage plus étendu que celui où tout est soumis à l'évidence; parce que les occasions de se déterminer sur des vrai-semblances ou des probabilités, sont plus fréquentes que celles qui exigent qu'on procède par démonstrations: pourquoi ne dirions-nous pas que souvent

elles tiennent auſſi à des objets beaucoup plus importans? *(z)*

Mais les partiſans des Sciences-Exactes auroient mauvaiſe grace de reprocher à la Critique ſes probabilités & ſes conjectures : la Phyſique n'a-t-elle pas les ſiennes, ſous le nom plus impoſant d'*hypothèſes* & de *ſyſtèmes !* Eh, plût à Dieu que celle de ſes branches, qui intéreſſe le plus directement l'humanité, ne fût pas ſi ſouvent contrainte d'y avoir recours !

Ils ne ſeroient pas plus en droit de reprocher à l'Érudition certaines recherches de pure curioſité, que l'enchaînement de ſes études amène ſur ſa route, qui ſervent ordinairement d'échafaudage à ſon travail, & dont quelques-unes ne ſont taxées de futilité, que parce qu'on n'en a point approfondi le véritable uſage ; témoin la recherche des Etymologies, qui demandent des combinaiſons que la Métaphyſique ne déſavoueroit pas, & qui, en éclairciſſant l'hiſtoire de l'origine & des migrations des langues, peuvent jeter beaucoup de lumière ſur l'origine même des peuples qui les parlent *(a)*. L'Érudition ſe ſauvera du ridicule qu'on cherche quelquefois à lui donner ; tant qu'on la verra ne point s'appeſantir *(b)* ſur de *laborieuſes bagatelles* *(c)*, ne point étaler avec faſte de ſtériles découvertes, jouir modeſtement du frivole avantage de ſavoir de petites choſes que le vulgaire ne ſait pas, & ſur-tout ne s'en point faire un titre pour méſeſtimer ceux qui ſouvent ne les ignorent, que parce qu'ils ont dédaigné de les apprendre. Les vrais ridicules dont l'homme de Lettres doit ſe préſerver, ſont la charlatanerie, & ſur-tout le pédantiſme, qui eſt bien moins le défaut particulier d'un certain état, qu'un vice de l'eſprit.

(z) C'eſt pour cette raiſon que Deſcartes reſtreignoit l'uſage de ſon *Doute Philoſophique*, à la ſeule *contemplation de la Vérité*. Voy. *Princip. Philoſ. l. 1, n.° 3.*

(a) On trouvera dans les *Miſcellanea Berolinenſia, (t. 1, p. 1)*, une diſſertation du ſavant Leibnitz, ſous ce titre : *Brevis deſignatio meditationum de originibus gentium ductis potiſſimùm ex indicio linguarum.*

(b) Non obſtant hæ diſciplinæ per illas euntibus, ſed circà illas hærentibus. Quintil. Inſtit. Orat. l. 1, c. 7, ſub finem.

(c) . . . Turpe eſt difficiles habere nugas ;
Et ſtultus labor eſt ineptiarum.
Martial. Epig. l. 11, 86.

Au reſte, la Géométrie elle-même, de l'aveu d'un Ecrivain dont le témoignage ne ſera pas récuſé, *a des ſpéculations où elle ne s'engage que par la ſeule vanité de découvrir des théorèmes difficiles.* La Phyſique a des expériences, & l'Hiſtoire naturelle des obſervations qui ont arraché au même Ecrivain cet autre aveu : *On peut convenir nettement que les Mathématiques & la Phyſique ont des endroits qui ne ſont que curieux.*

M. de Fontenelle, Préf. de l'Hiſtoire de l'Académ. des Sciences.

Ibid.

7.° On dit ſouvent, pour relever l'excellence des Sciences-Exactes, que ce ſont elles qui ont introduit dans le monde *l'Eſprit Philoſophique*, ce flambeau précieux, à la faveur duquel nous ſavons douter & croire à propos. Mais ce qu'on attribue aux Sciences, excluſivement, pourroit bien être l'ouvrage de la Critique, &, par conſéqueent, appartenir aux Lettres. Car enfin, l'eſprit philoſophique peut ſe définir, *la Raiſon éclairée ſur les vrais principes des choſes, de quelque nature qu'elles ſoient;* c'eſt-à-dire, tant de celles qui ſont ſoumiſes aux ſens, que de celles qui ſont du reſſort de l'eſprit, conſidéré dans ſes diverſes facultés : or cette ſupériorité de raiſon eſt le réſultat des réflexions que les hommes ont faites, à meſure qu'ils ont accrû le nombre de leurs idées, en acquérant de nouvelles connoiſſances par la voie de l'étude. Nous n'inſiſterons pas ſur ce point : l'abus qu'on fait tous les jours du prétendu eſprit philoſophique, nous réduit à douter ſi les Lettres travailleroient pour leur gloire, en le revendiquant. Publions cependant, à la décharge de notre Nation, que ce n'eſt point dans ſon ſein que l'abus a pris naiſſance : c'eſt un poiſon étranger, qui ſemble avoir pénétré dans notre pays, depuis que, par un goût de mode, nous nous ſommes familiariſés avec des écrits, nés ſous un autre climat, dans leſquels nous avons eu la malhabileté de prendre quelquefois les écarts d'une imagination forte pour de la profondeur, & l'audace d'un eſprit indépendant pour l'eſſor d'une ame qui s'elève au-deſſus des préjugés de la multitude.

Quoi qu'il en ſoit, puiſque l'eſprit philoſophique s'étend, ſans exception, à tous les objets de nos connoiſſances, ſuivant ce mot d'un Ancien, *la Philoſophie eſt néceſſaire, lors même*

qu'on ne traite pas de la Philoſophie (d); il faut bien ſe garder de le confondre avec l'*eſprit de calcul*, qui de ſa nature eſt renfermé dans un cercle, au delà duquel on ne doit pas lui permettre de s'étendre. Nous ne diſſimulerons pas que notre ſiècle commence à perdre de vûe cette diſtinction; & qu'à force de ſe piquer d'être Géomètre, ou pluſtôt de vouloir tout ramener au calcul, d'en appliquer par-tout la méthode, de l'ériger en inſtrument univerſel, il ceſſe preſque d'être Philoſophe. Nous trouverions chez les étrangers & chez nous *(e)* plus d'un exemple de cet excès, qui, dans le fond, n'eſt pas nouveau: les Scholaſtiques du XIII.e ſiècle avoient déjà tranſporté dans la Théologie *la méthode & le ſtyle des Géomètres**.

* *M. Fleury, V.e Diſc. ſur l'Hiſt. Eccleſ. pages 475 & 478.*

Nous venons d'ébaucher quelques traits d'un parallèle qu'il ſeroit facile de pouſſer beaucoup plus loin: notre intention n'eſt pas de l'épuiſer. M. l'abbé du Reſnel ſe propoſoit, non de dégrader les Sciences, mais de réhabiliter les Lettres; & particulièrement de combattre le goût excluſif qui s'établit en faveur des unes, ſous le prétexte injurieux que les autres ſont inutiles à la ſociété: c'étoit là l'objet eſſentiel de ſon Mémoire.

(d) Philoſophandum eſt, etiamſi non eſt philoſophandum. Ce mot eſt rapporté par *Aſconius Pedianus*, dans ſes notes ſur la *Divination* de Cicéron.

(e) Entre les exemples que nous offre l'Angleterre, nous en choiſirons trois. Jean Halley [a] détermine par le calcul des degrés de la ſalûre de la mer, la durée antérieure du monde. Jean Craigh [b] en détermine la durée poſtérieure par celle de la Foi chrétienne, dont il gradue les diminutions: il prouve par les degrés de l'affoibliſſement de la Foi, que le monde, à compter de la date de ſon livre (1699) ne doit plus durer que 1454 ans. Wiſton [c] explique, à l'aide d'un calcul mathématique, tous les changemens qui ſont arrivés au globe terreſtre. Il a paru chez nous un ouvrage de la plus profonde Théologie [d], diviſé & conduit ſelon la méthode des Géomètres. Nous avons vû, dans un livre de Médecine [e], l'*uſage & le choix de la ſaignée* aſſujétis au calcul. Enfin, depuis peu d'années, il nous eſt venu d'Allemagne un traité de morale [f], où l'on apprend à évaluer les *ſommes du bonheur & du malheur*, par la comparaiſon de l'*intenſité du plaiſir & de la peine* avec *la durée*.

[a] *Mém. ſur la cauſe de la ſalûre de la mer, &c.* Tranſact. Philoſoph. n.° 344.

[b] *Théolog. Chriſt. Principia Mathematica.* Petit in-4.° Lond. 1699.

[c] Voy. *Hiſt. Natur. génér. & particul.* t. 1, p. 66.

[d] *De l'action de Dieu ſur les Créatures.* Paris, 1714.

[e] *Traité de l'uſage des différentes ſortes de ſaignées, &c.* 2 vol. in-12, Par. 1727.

[f] *Eſſai de Philoſophie morale, chap. 1.* Cet ouvrage a été imprimé en 1748, ſans nom d'auteur ni de lieu.

Ce

Pour conſtater l'utilité des Lettres, il ſuffiroit de rappeler, & ce que nous avons dit d'abord de la part qu'elles ont eue au débrouillement du chaos, d'où l'Europe ſortit vers la fin du XV.e ſiècle, & ce que leur doivent tous les hommes en général, pour le ſoin qu'elles prennent de les préparer, dès l'enfance, aux profeſſions diverſes qu'ils voudront un jour embraſſer. Mais ces deux réflexions en amènent naturellement une autre, que nous ne ſaurions paſſer ſous ſilence; c'eſt que les Lettres ſeules, après avoir tiré l'Europe de la barbarie, peuvent encore la garantir du malheur d'y rentrer.

Il ne faut, pour s'en convaincre, que ſe retracer le tableau de ce qui arriva dans le Royaume, lorſque les nations barbares eurent inondé nos provinces. La Gaule, obligée d'entendre & de parler la langue de ſes nouveaux hôtes, ceſſa de cultiver & oublia peu à peu celle qu'elle avoit appriſe des Romains. Du mélange des deux idiomes, il s'en forma un troiſième qui ne pouvoit plus ſervir d'introduction à l'intelligence des écrivains de l'Antiquité: dès qu'on ſe fut mis hors d'état de les lire, toutes les ſources du ſavoir & du goût ſe trouvèrent fermées. Quelques Clercs, quelques Moines conſervoient le dépôt de la ſcience: mais ce qu'ils tentèrent pour le tranſmettre à la poſtérité, en avança la perte. Ils entreprirent de faire paſſer dans des *Abrégés*, dans des *Analyſes*, dans des *Recueils de Sentences*, le précis des originaux qui n'étoient plus à la portée de perſonne: durant pluſieurs ſiècles, on ne vit paroître d'ouvrages que ſous quelqu'un de ces titres; & ces funeſtes ſecours, en flattant la pareſſe, favorisèrent de plus en plus le règne de l'ignorance. Ainſi, comme l'étude des langues ſavantes, ſelon une de nos précédentes obſervations, eſt le premier effort que nos Pères aient fait pour ſortir de la barbarie; l'abandon de cette même étude avoit été le premier pas de leurs Ancêtres pour y tomber.

Souvenons-nous qu'en les imitant, nous nous expoſerions à ſubir le même ſort. Nous éprouvons déjà une partie de ce qui leur eſt arrivé: nos *Dictionnaires* pour toutes les Sciences & pour tous les Arts, les *Bibliothèques*, les *Journaux* qui ſe multiplient chaque année ſous de nouvelles formes, cent autres

livres de la même espèce, qui en facilitant les moyens de paroître savant, éloignent de ce qu'il faudroit faire pour le devenir, sont peut-être les avant-coureurs de la décadence des Lettres. Non, que la plupart de ces ouvrages ne soient bons de leur nature; & qu'ils ne fussent très-utiles, si on savoit en restreindre l'usage à leur véritable destination: mais, par un abus qui s'étend tous les jours, on les prend pour le terme où il est permis de borner sa course; tandis que ce sont, tout au plus, des routes qui peuvent y conduire. Nous ne disons rien d'un nombre infini d'écrits, dont les moins mauvais sont ceux auxquels on ne reproche que d'être frivoles, & dont quelques-uns feront à jamais l'opprobre de la Raison & des Mœurs; fruits pernicieux de la corruption du goût, qu'entraîne nécessairement la chute des bonnes études: car la dépravation des mœurs touche de plus près qu'on ne pense à celle du goût *(f)*.

On objectera, sans doute, que l'étude des langues savantes, dont nous cherchons à prouver la nécessité, est devenue tout-à-fait inutile, qu'on peut au moins la négliger impunément; depuis que d'habiles traducteurs ont mis notre nation en état de lire dans sa langue presque tous les écrivains d'Athènes & de Rome. Pour réfuter cette objection, nous n'aurons point recours aux lieux communs, tant de fois rebattus dans les Préfaces, sur l'insuffisance des traductions *(g)*. Nous avouerons au contraire, qu'à la réserve des Orateurs & plus encore des Poëtes, chez qui le prix des choses est souvent attaché au choix & à l'arrangement des mots, il y a peu

* *Discours qui a remporté le prix à l'Académ. de Dijon, en l'année 1750.*

(f) D'où il s'ensuit, par une conséquence éloignée, que la destinée des Lettres dans un Etat doit y décider de celle des Mœurs. L'opinion contraire a été soutenue depuis peu, avec beaucoup d'éloquence & d'esprit, dans un *Discours* * où les Sciences ne sont pas traitées plus favorablement que les Lettres. Nous seroit-il permis de dire que les Juges qui ont couronné cet ouvrage, auroient, peut-être, dû n'adjuger le prix à l'auteur, qu'en exigeant de lui qu'il défendît par un second discours la thèse qu'il a si bien attaquée par le premier! C'est ainsi qu'un Oracle répondit autrefois que la Lance d'Achille *devoit guérir la blessure qu'elle avoit faite*: ὡς ἄρα ὁ τρώσας ἰάσεται. *Eustath. in Homer. p. 46.*

(g) Cette question a été discutée contradictoirement, dans plusieurs Mémoires de M.rs Gédoyn & Vatry. *Voy. l'Hist. de l'Acad. t. XII, p. 107 & suiv.*

d'auteurs Grecs ou Latins, dont une traduction fidèle ne puiſſe abſolument rendre la ſubſtance & le fond : tels ſont, entre autres, les ouvrages hiſtoriques. Mais, de ce que les originaux peuvent être, juſqu'à un certain degré, remplacés par les traductions, nous conclurrons qu'il nous importe donc beaucoup d'avoir toûjours parmi nous un ordre de gens capables de les traduire, en faveur de ceux à qui, ſans un pareil ſecours, la lecture des Anciens ſeroit interdite ; ſecours d'autant plus utile aujourd'hui, que notre ſiècle eſt généralement plus avide de s'inſtruire. L'érudition n'eſt jamais plus néceſſaire, que dans les temps où l'ignorance devient curieuſe.

En vain répliquera-t-on, que nous n'avons rien à deſirer ſur cet article, & que tous les bons auteurs ayant déjà été traduits, l'entrepriſe de les traduire de nouveau ſeroit ſuperflue. Nous ne conteſtons point à quelques-unes des traductions françoiſes la réputation dont elles jouiſſent : mais, en ſuppoſant que celles-là même ſont excellentes pour notre ſiècle, nous ne feignons pas d'avancer qu'elles courent riſque de ne l'être pas pour les ſiècles qui ſuivront. Notre langue, malgré la perfection qu'elle a certainement acquiſe, n'eſt pas à l'abri des variations auxquelles toute langue vivante eſt ſujette. Si, dans le cours d'un ſiècle & demi, elle alloit eſſuyer autant de changemens, qu'il lui en eſt arrivé depuis le temps d'Amyot, ce Traducteur célèbre de Plutarque ; il eſt évident que les traductions qui ont été faites de nos jours, ne ſeroient preſque d'aucun uſage pour la pluſpart des lecteurs du XX.e ſiècle ; & que ſi on manquoit alors de Savans qui puſſent en faire de nouvelles, d'après le texte grec, il ne reſteroit plus d'autre reſſource, que de rajeunir, pour ainſi dire, les anciennes, comme on l'a déjà tenté dans le ſiècle paſſé *(h)*.

(h) C'eſt ce qui donna lieu à ce vers de Deſpréaux :

Ou le ſec Traducteur du françois d'Amyot.

Ép. 7, v. 90.

Deſpréaux, ſuivant ſon Commentateur, déſignoit l'abbé Tallemant l'aîné, qui ayant entrepris de donner une nouvelle traduction de Plutarque, fut ſoupçonné de n'avoir fait autre choſe, que de mettre celle d'Amyot en meilleur langage, ſans conſulter le texte grec. Il ne faut pas confondre cet abbé Tallemant avec celui qui a été Secrétaire de l'Académie, & dont l'éloge eſt imprimé dans le III.e tome de nos Mémoires. *(Hiſt. p. 18.)*

Mais quels traits de l'original conſerveroit une copie, faite d'après une autre copie?

Une ſeconde objection contre la néceſſité d'étudier les langues ſavantes, c'eſt qu'*il n'y a*, dit-on, *aucune partie de la Littérature, des Sciences, des Arts, qui n'ait été non ſeulement cultivée en France, mais auſſi traitée en notre langue.... Que nous avons en ouvrages françois, de quoi fournir abondamment à quelque étude que ce ſoit, & acquérir toutes ſortes de connoiſſances;* en un mot, que pour être ſavans, il nous ſuffit de lire nos propres écrivains. Sur la foi de ce raiſonnement, qui a été combattu dans la préface d'un ouvrage d'où il ſembloit devoir tirer toute ſa force, oſerions-nous bien nous flatter de pouvoir être pour la Poſtérité, ce que les Grecs & les Romains ont été pour nous? Ce n'eſt pas aſſez que notre ſiècle trouve dans la littérature françoiſe, dont nous admettrons volontiers l'univerſalité, de quoi ſe ſuffire à lui-même; il faut que nos Neveux, à qui nous aurons tranſmis l'exemple de ne point lire les Anciens, & l'opinion qu'il eſt inutile de les entendre, trouvent auſſi dans nos écrits l'équivalent des modèles qu'ils ne pourront plus conſulter: il faut encore que les écrits qu'ils laiſſeront à leur tour, puiſſent tenir lieu des mêmes modèles à leurs Deſcendans. Mais il eſt à craindre que la teinture du goût antique, qui fait actuellement le prix des nôtres, parce que nous touchons au temps où l'étude de l'antique étoit en honneur, ne s'altère d'âge en âge, & ne s'efface à la fin, par une ſuite des dégradations ſucceſſives qu'elle aura éprouvées, en s'éloignant de ſon principe. L'eau la plus pure ſe corrompt dans les canaux, ſi elle n'eſt renouvelée, de temps en temps, par celle qui coule de la ſource.

Biblioth. Françoiſe, &c. par M. l'abbé Goujet. Préf. pp. 23 & 24.

Cette réflexion générale ſur le danger qu'il y auroit à négliger l'étude des langues ſavantes & des bons auteurs de l'Antiquité, s'applique naturellement à toutes les parties de la Littérature, dont cette étude préliminaire eſt la clef. Sans nous aſſujétir au plan de M. l'abbé du Reſnel qui les parcourt en détail, & nous bornant à prendre l'eſprit de ſon *Diſcours*, nous parlerons uniquement de la Critique & de l'Hiſtoire.

Nous ne répétons point ce que nous avons dit plus haut de l'uſage de la Critique, par rapport à la correction & à l'éclairciſſement des anciens textes: ſon emploi le plus important regarde l'Hiſtoire. Il conſiſte principalement à ſavoir apprécier l'autorité d'un écrivain, ſoit par les circonſtances du temps & du lieu où il a vécu, ſoit par l'examen des particularités de ſa vie; à diſtinguer les ouvrages qui appartiennent légitimement à un auteur, d'avec ceux qui lui ſont fauſſement attribués; à démêler les caractères auxquels on reconnoît l'authenticité d'un titre. Et par là, quelles lumières la Critique ne répand-elle pas ſur l'hiſtoire des Provinces, des Villes, des Egliſes, des Monaſtères, des Maiſons illuſtres? Quels ſervices n'a-t-elle pas rendus à la Religion? Mais auſſi, quelle étendue de connoiſſances ne ſuppoſe-t-elle pas, même dans ceux qui ne travaillent que ſur les monumens du moyen âge? Elle exige de ceux-là qu'ils ſachent, par ſurcroît, deux langues barbares, le Latin moderne & l'ancien François, qui leur ſont d'autant plus étrangères, qu'ils poſſèdent mieux les langues ſavantes.

A l'égard de l'Hiſtoire, il ſeroit étonnant qu'on nous réduiſît à prouver qu'elle eſt utile: heureuſement, c'eſt le prouver, que de la définir. L'*Hiſtoire eſt la lumière des temps, la dépoſitaire des évènemens, le témoin fidèle de la vérité, la ſource des bons conſeils, la règle de la conduite & des mœurs (i)*: elle eſt l'école du genre humain, également utile aux grands & aux petits, aux princes & aux ſujets, mais néceſſaire aux grands, & ſur-tout aux princes. « Si les hommes de condition médiocre ont beſoin de fort peu d'hiſtoire; celui qui peut « avoir quelque part aux affaires publiques, doit en ſavoir « beaucoup plus: & un prince n'en peut trop ſavoir. L'hiſtoire « de ſon pays lui fait voir ſes propres affaires, & comme les « titres de ſa maiſon; & celle des pays étrangers les plus pro- « ches lui apprend les affaires de ſes voiſins, qui ſont toûjours «

(i) C'eſt ainſi que M. Rollin a traduit, ou paraphraſé, le texte de Cicéron: *Hiſtoria teſtis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magiſtra vitæ, nuntia vetuſtatis.* Man. d'enſeig. & d'étud. les B. Lett. t. III, pp. 1 & 3.

mêlées avec les ſiennes. » C'eſt ainſi que parloit un des plus judicieux écrivains de notre ſiècle[a], dans un ouvrage que le bon ſens & la vertu ſemblent avoir dicté. « L'Hiſtoire, dit M. Locke[b], étant la véritable école de la prudence & de la politique, elle doit être l'étude particulière des perſonnes de qualité & des gens du monde. » Le même M. Locke avoit dit auparavant, qu'il ſuffit d'enſeigner aux enfans les ſix premiers livres d'Euclide; parce qu'*on peut douter qu'il ſoit néceſſaire ou utile à un homme du monde, d'en ſavoir davantage*[c]. Des témoignages ſi reſpectables en faveur de l'Hiſtoire, nous diſpenſent d'un détail plus étendu.

[a] *M. l'abbé Fleury, dans ſon traité* du Choix & de la conduite des études, p. 226.

[b] *De l'Education des enfans, p. 428.*

[c] *Ibid. p. 427.*

Mais il manqueroit un trait eſſentiel à l'éloge de l'Erudition, ſi nous n'ajoûtions pas que les Sciences-Exactes peuvent elles-mêmes en tirer de grands ſecours. Eclairées par le Savant qui, en étudiant l'Antiquité, s'eſt rendu attentif à ſuivre de ſiècle en ſiècle le progrès de l'eſprit, Elles apprendront juſqu'où les premiers Géomètres, les premiers Phyſiciens, les premiers Aſtronomes ont pouſſé leurs recherches, &, conſéquemment, où elles doivent aujourd'hui commencer les leurs. Elles apprendront de lui que les Anciens, en tâtant les différentes manières d'expliquer le ſyſtème de l'univers, ont entrevû la pluſpart des hypothèſes des Modernes; & que ces premières idées, quoique ſouvent jetées au haſard, ſans aucune liaiſon entre elles comme ſans aucun rapport à un tout, ſoit dans les écrits des Philoſophes Grecs ou dans les Hiſtoriens, ſoit dans les alluſions d'un Poëte ou d'un Scholiaſte obſcur, ont pû donner naiſſance aux plus heureuſes découvertes.

Elles apprendront que les Pythagoriciens croyoient que notre terre & les planètes tournent ſur un centre commun, en tournant ſur elles-mêmes; Que Cléanthe & Hicétas de Syracuſe expliquoient par ce mouvement de rotation, le mouvement apparent des aſtres & du ciel; Que Platon a dit la même choſe dans ſon *Timée*, quoiqu'en termes moins formels; Qu'Ariſtarque & quelques autres avoient penſé que le ſoleil étoit immobile au centre du monde, & que les étoiles fixes

étoient autant de ſoleils; Que les *tourbillons* de Deſcartes n'étoient pas inconnus à Leucippe & à Démocrite; Que le dernier regardoit la *voie laclée* comme un amas de petites étoiles; Que les comètes n'étoient pour les Chaldéens que de véritables planètes; Qu'au temps de Plutarque, les Aſtronomes ſoupçonnoient déjà que les taches de la lune étoient des mers & de profondes vallées *(k)*; Qu'avant Deſcartes, Cicéron & Sénèque avoient attribué le flux & reflux de la mer à la preſſion de la lune *(l)*; Que M. Newton a peut-être trouvé l'idée de ſa myſtérieuſe *attraction* dans un fragment d'Empédocle, où l'on voit que ce Philoſophe admettoit *l'Amour* & *la Haine* pour les principes de l'action des élémens *(m)*; Que le même Empédocle rapportoit *au poids de l'air*, non à *la crainte du vuide*, le phénomène du ſiphon, où l'eau demeure ſuſpendue, pendant qu'on en tient l'ouverture bouchée avec le doigt *(n)*; enfin, Que l'auteur d'un ſyſtème encore plus récent ſur la réproduction des êtres, peut avoir profité de l'*Homœomérie* d'Anaxagore *(o)*. Nous n'irons pas juſqu'à penſer que les Phyſiciens

(k) Tous ces faits, depuis le commencement de l'article, ſont empruntés d'un Mémoire de M. Bonamy, *Mém. de l'Acad. t. IX, p. 3.*

(l) Æſtus maritimi fretorumque anguſtiæ ortu aut obitu lunæ commoveri, &c. Cic. de nat. Deor. l. II, c. 7. *Illæ (undæ) creſcunt, & ad horam ac diem ſubeunt, ampliores minoreſque, prout illas lunare ſidus elicuit, ad cujus arbitrium oceanus exundat. Seneca de Provid. c. 1.* Long-temps avant Cicéron, Pythéas de Marſeille, ſuivant l'auteur du traité *des Opinions des Philoſophes*, qu'on a crû être de Plutarque, avoit attribué à la Lune le flux & reflux de la mer: mais il ne dit pas comment la Lune produiſoit ce phénomène. Cette dernière remarque eſt tirée d'un Mémoire *ſur Pythéas*, que M. de Bougainville a lû à l'Académie en 1746.

(m) Φιλότης καὶ Νεῖκος. Diogène Laërce explique ainſi ces deux mots: Φιλίαν τε ἣ συγκρίνεται (τὰ στοιχεῖα), καὶ νεῖκος ᾧ διακρίνεται. *lib. VIII, in Emped.*

(n) Ἄερος ὄγκος. *Ariſtot. de Reſpirat. c. 7.*

(o) Ἀρχὰς δὲ τὰς Ὁμοιομερείας. *Diog. Laert. in Anaxag.* On peut comparer le ſecond chapitre du tome II de *l'Hiſt. Nat. gen. & particul.* avec l'endroit où Lucrèce parle du ſyſtème d'Anaxagore, l. I, v. 830.

Nunc & Anaxagoræ ſcrutemur Homœomeriam, &c.

Ce que Lucrèce, après les Grecs, appelle *Homœomeria*, Cicéron l'a rendu par ces mots: *Particulas ſimiles inter ſe minutas*, dans ce paſſage des *Queſt. Acad.* (in Lucul. c. 37.) *Anaxagoras dixit materiam infinitam, ſed ex eâ particulas ſimiles inter ſe minutas, eas primùm confuſas, poſteà in ordinem adductas a mente divinâ.*

qui donnent à la Terre la figure d'un *Sphéroïde allongé*, aient imaginé cette opinion, d'après ce que rapporte un Chroniqueur du XIII.e ſiècle *(p)*; « qu'une pieuſe Vierge de ſon temps » (Alpaïs de Cudot) étant ravie en extaſe, crut voir le monde » entier comme une boule unie de toutes parts, & la *Terre* » *comme un œuf ſuſpendu au milieu des airs*, & environné d'eau de tous les côtés. »

Elles apprendront, par rapport à la Géographie aſtronomique, que près de 300 ans avant l'Ere chrétienne, Ariſtylle & Timocharis avoient obſervé la déclinaiſon des étoiles fixes, dont la connoiſſance eſt ſi néceſſaire pour la navigation; Que dès le temps de Thalès*, on pratiquoit dans la Grèce les deux manières d'obſerver la latitude d'un lieu, & par la hauteur méridienne du ſoleil & par la diſtance des étoiles au pole du monde; Que les longitudes ne devoient pas être tout-à-fait ignorées des Anciens, puiſqu'ils avoient des tables, dont ils ſe ſervoient avec ſuccès pour calculer les éclipſes: Thalès avoit prédit une éclipſe totale de ſoleil, qui arriva au jour marqué. *(q)*

* *Environ 500 ans avant J. C.*

Si de la Phyſique générale & aſtronomique nous paſſons à l'Hiſtoire naturelle, nous verrons encore plus clairement ce que les Lettres peuvent faire pour les Sciences. « Les Anciens, dit un écrivain que nous avons déjà cité, & qui auroit plus

Hiſt. Natur. gén. & particul. t. I, p. 41.

(p) Robert moine de S.t Marien d'Auxerre, dont on place la mort en 1212. Voici le paſſage: *Sub hoc tempore (anno 1180) in territorio Senonico, villâ Cudot, habetur puella celebri opinione vulgata.... Alpis nomine.... In ſolemnitatibus Domini vel Matris, datum eſt illi per exceſſum plerumque ſursùm rapi, mundumque & omnia quæ in mundo ſunt libero mentis intuitu contemplari.... Refert quoque quia dùm in illo eſt raptu, conſpiciat univerſaliter mundum, in modum pilæ formâ tereti circumſcriptum.... Terram velut Ovum in medio pendulum & aquis undique circumſcriptum.* Chron. monachi Alniſſiod. fol. 85, r.° & v.°

(q) Le premier des trois faits de cet article, ſe trouve dans le Mémoire de M. Caſſini, *ſur l'origine & les progrès de l'Aſtronomie*, (p. 12): on y lit *Timocharès*, au lieu de *Timocharis*. Les deux autres faits ſont tirés d'un Mémoire de M. Fréret, *ſur l'étude de l'ancienne Philoſophie*, lû à l'Académie en 1744. On peut conſulter, ſur les progrès que les Anciens avoient faits dans l'Aſtronomie, l'ouvrage de Voſſius, *de ſcientiis Mathematicis*, & celui de Jean-Frideric Weilder, ſous ce titre, *Hiſtoria Aſtronomiæ*.

de

de droit qu'un autre de ſoutenir, en cette partie, la cauſe des Modernes, étoient beaucoup plus avancés & plus inſtruits que « nous, dans l'Hiſtoire naturelle des animaux & des minéraux; « & les faits de cette Hiſtoire leur étoient beaucoup plus fami- « liers qu'à nous, qui aurions dû profiter de leurs lumières & « de leurs remarques » : l'uſage qu'il fait lui-même de leurs écrits, confirme le témoignage qu'il leur rend. Ariſtote, Théophraſte, Pline, ont été long-temps accuſés ou de mauvaiſe foi, ou d'une crédulité ſuperſtitieuſe, dans ce qu'ils racontent des effets naturels; mais notre ſiècle, plus éclairé, devient plus équitable à leur égard : il reconnoît que pluſieurs de leurs obſervations qui avoient paru ſuſpectes, ſe vérifient tous les jours, & que ſouvent des découvertes regardées comme nouvelles par le vulgaire, ne ſont qu'une extenſion, ou le développement de celles qu'ils avoient faites. C'eſt ce que la tradition hiſtorique rapporte du Miroir d'Archimède *(r)*, qui a produit les efforts qu'on fait actuellement en France, pour aller plus loin que lui. C'eſt ce qu'on lit dans Diodore de Sicile, touchant les *Fours* de l'Egypte, qui a donné lieu au renouvellement du ſecret de faire éclorre des milliers de poulets ſans le ſecours des poules *(s)*. La découverte que M. Tremblai fit en Hollande, il y a quelques années, & que depuis ont confirmée les obſervations de M. Bonnet à Genève, de M. Lyonnet à la Haye, de M. de Reaumur à Paris, de ces *Vers* ou *Polypes*, qui, coupés & diviſés en pluſieurs parties, ſe reproduiſent tout entiers dans chacune,

Voy. les Mém. de l'Académ. t. XVII, p. 594.

Voy. l'Hiſt. de l'Académie des Sciences, année 1741, p. 33.

(r) Nous n'oſons nommer que *tradition hiſtorique*, ce qu'on raconte du Miroir d'Archimède. Polybe, T. Live & Plutarque n'en ont rien dit : Galien & Lucien, qui écrivoient du temps de M. Aurèle, ſont les premiers qui en aient fait mention. Après eux Zonare & Euſtathe en ont parlé plus au long. Enfin, Jean Tzetzès, un peu poſtérieur à Euſtathe, nous a donné la deſcription de cette machine. Le fond de cette note eſt tiré du ſecond Mémoire que M. Melot a lû à l'Académie ſur Archimède, & qui n'a point encore été imprimé.

(s) Art de faire éclorre & d'élever en toute ſaiſon des oiſeaux domeſtiques de toute eſpèce, ſoit par le moyen de la chaleur du fumier, ſoit par le moyen de celle du feu ordinaire. Par M. de Reaumur, 2 volumes in-12, 1749.

avoit été preſſentie par S.t Auguſtin, dans une rencontre qui fut le pur effet du haſard *(t)*.

Les Méchaniques & les Arts dans leſquels les Méchaniques influent, nous offrent mille traits ſemblables. Sans parler ni des machines merveilleuſes qu'Archimède inventa pendant le ſiège de Syracuſe, & de la fameuſe *Viz* qui a pris ſon nom *(u)*, ni de ces galères à 20 & à 40 rangs de rames, dont la manœuvre eſt encore un problème pour les Sciences & pour les Lettres, ni de la *Conchoïde* du Géomètre Nicomède, que François Blondel a tranſportée dans l'Architecture *(x)*; combien de pratiques utiles ou curieuſes, dont l'uſage s'eſt perdu, mais dont les anciens auteurs ont conſervé quelques traces, & qu'on eſt toûjours plus près de retrouver, quand on ſait qu'elles ont été connues! Nous renvoyons pour ces détails aux écrivains qui ont traité le ſujet que nous indiquons *(y)*.

Plut. in Marcel.
Athénée, l. V.

(t) Cùm in agro eſſemus Liguriæ, noſtri illi adoleſcentes... animadverterunt... reptantem beſtiolam multipedem, longum dico quemdam vermiculum.... Verſo ſtylo quem forte habebat unus illorum, animal medium percuſſit: tùm ambas partes corporis, ab illo vulnere in contraria diſceſſerunt, tantâ pedum celeritate ac nihilo imbecilliore niſu, quàm ſi duo hujuſcemodi animantia forent... Tentavimus quatenùs id valeret; atque vermiculum, imò jam vermiculos, in multas partes concidimus. Ita omnes movebantur, ut niſi a nobis illud factum eſſet & comparerent vulnera recentia, totidem illos ſeparatim natos & ſibi quemque vixiſſe crederemus. S. Aug. de quantitate animæ, c. 31.

Il eſt vrai que S.t Auguſtin ne dit pas qu'après la diviſion de ſon ver, *Beſtiola multipes*, chaque partie eût acquis les membres qui lui manquoient, comme les Obſervateurs modernes le diſent de leurs *Polypes*. Mais, outre que les derniers mots du paſſage, bien loin d'exclurre cette circonſtance, paroiſſent la renfermer implicitement, *totidem illos ſeparatim natos & ſibi quemque vixiſſe crederemus*; on peut ſuppoſer que les diviſions du ver de S.t Auguſtin avoient été tellement multipliées par ſes jeunes diſciples, qui ſe firent un jeu de créer ainſi un peuple de petits êtres, que la réproduction des membres de chacun ne pouvoit plus être ſenſible, dans un temps où l'on ne connoiſſoit pas l'uſage du microſcope. Le P. Pardies a connu & cité ce fait, dans ſon *Diſcours de la connoiſſance des Bêtes, p. 78.*

(u) On peut en voir la deſcription & l'uſage, dans le premier Mémoire de M. Melot ſur Archimède. *Mém. de l'Acad. t. XIV, p. 128.*

(x) Réſolution des quatre problèmes d'Architecture, par François Blondel, p. 3.

(y) Pancirole, Théodore Janſſon *ab Almoveen*, George Paſchius, Polydore Virgile, &c.

Entre les obligations que les Sciences ont manifeſtement aux Lettres, il nous ſiéroit mal de ne pas compter ce que leur langue (car elles en ont une à part) doit à la langue grecque. Outre que leurs Dictionnaires, à la terminaiſon près, ſont des vocabulaires purement grecs; ſi elles inventent un inſtrument, une machine, une façon d'opérer, c'eſt de la même langue qu'on les voit auſſi-tôt emprunter le nom qui doit exprimer les propriétés & l'emploi de la nouvelle invention : & ce nom, ſouvent formé par l'union de pluſieurs mots qui n'avoient point encore été joints enſemble, ne peut être entendu qu'autant que l'on connoît la valeur de ceux dont il eſt compoſé. L'auteur de la préface qui eſt à la tête du traité de Saumaiſe, *de Homonymis hyles iatricæ*, a prouvé de quelle néceſſité eſt la connoiſſance de la langue grecque, par rapport à la Botanique & à l'Hiſtoire naturelle : ſes preuves conviennent également à toutes les branches de la Phyſique. Mais il eſt temps de finir cet article, dont la longueur ne peut être excuſée, qu'en conſidération de l'importance de la matière.

M. Lantin, Conſeill. au Parlement de Dijon.

De ces diverſes réflexions ſur l'excellence & l'utilité des Lettres, nous conclurrons ſans oſtentation, qu'elles méritent donc d'être cultivées; & qu'elles ne ſont point indignes de partager la faveur publique avec les Sciences-Exactes, à qui nous n'avons pas l'injuſtice de diſputer, par repréſailles, le droit d'y avoir part.

Nous conclurrons qu'en adoptant, excluſivement, un ſeul des deux genres, on agiroit tout à la fois contre le vœu de la Nature, qui n'a diviſé ſes dons, que pour multiplier les talens; contre le bien général de la ſociété, à qui il importe que toutes les eſpèces de connoiſſances ſoient en honneur, que tous les arts fleuriſſent, que tous les citoyens s'efforcent de ſe rendre utiles; contre l'intérêt même des Sciences, qui, indépendamment des autres ſecours qu'elles peuvent recevoir des Lettres, leur doivent, pour le moins, l'art de compoſer, & l'art d'écrire. Cet art, introduit dans les Sciences depuis quelques années, *a peut-être autant contribué à leur avancement, que l'eſprit de*

recherches qui règne aujourd'hui : ce ſont les termes d'un Phyſicien [a], dont le ſtyle nous montre ce qu'il doit lui-même aux Lettres. *Le malheur des Mathématiques,* diſoit autrefois M. de Fontenelle [b], *c'eſt d'être épineuſes, ſauvages & d'un accès difficile.* Graces aux Lettres, les Mathématiques ne ſont plus expoſées à ce reproche. Une heureuſe expérience nous apprend que la Géométrie ne communique plus à ſes élèves, la ſéchereſſe & l'auſtérité qu'on avoit crû lui être propres ; que les ſpéculations les plus abſtraites n'éteignent pas toûjours le feu de l'eſprit, ſouvent même n'altèrent pas la fleur de l'imagination ; & que les matières les plus arides ne ſont pas moins ſuſceptibles d'élégance que de clarté.

[a] *Hiſt. Natur. géner. & partic. t. I, p. 28.*

[b] *Préf de l'Hiſt. de l'Académ. des Scienc.*

Nous conclurrons que les Lettres ſont la ſeule barrière qui puiſſe arrêter les progrès du faux bel eſprit, & borner les conquêtes de l'eſprit de calcul : l'un cherche à nous ſéduire ; l'autre voudroit nous ſubjuguer. Les Lettres, en maintenant le goût du vrai que les Anciens nous ont donné, nous enſeigneront à ne pas prendre pour de l'or le clinquant du premier : elles nous enſeigneront de même à contenir le ſecond dans ſes limites ; en ne nous permettant pas d'oublier que l'art d'écrire eſt *aſſujéti à des bienſéances* [c], dont la plus eſſentielle ſera toûjours, ſuivant la remarque d'un Critique philoſophe [d], *de ne point confondre les eſpèces, de laiſſer chaque choſe dans la ſienne, & de ne prendre que dans cette eſpèce les règles particulières, par leſquelles on doit traiter chaque choſe.*

[c] *Caput artis decere.* Cic. de Orat.

[d] *M. l'abbé Terraſſon, Diſſert. crit. ſur l'Iliade, Préf. p. 5.*

Enfin, nous conclurrons, de l'exemple même d'un petit nombre de perſonnages rares, qui ont ſû allier l'érudition la plus étendue avec l'étude des Mathématiques, un Leibnitz en Allemagne, un Méziriac chez nous, & quelques autres qu'il n'eſt pas encore permis de nommer, que ſi les Lettres & les Sciences ne ſont pas incompatibles dans le même homme, à plus forte raiſon elles ne doivent pas s'exclurre dans le même pays.

Nous irons plus loin : nous dirons, après Velléius Paterculus, que l'avantage de les voir fleurir en même temps eſt le caractère diſtinctif d'un ſiècle illuſtre. Selon cet hiſtorien,

les ſiècles illuſtres ſont ceux où toutes les ſortes de mérite ſe réuniſſent, & où les plus grands hommes dans tous les genres ſont contemporains *(z)*. Il appuyoit cette penſée ſur l'hiſtoire d'Athènes & ſur celle de Rome *(a)*. L'auteur des *Réflexions critiques ſur la Poëſie & ſur la Peinture*, en trouve une preuve plus ſenſible & plus complète, dans le ſiècle de Louis XIV, durant lequel la Nature ſembla faire un effort pour produire dans tous les ordres des Sujets dignes du Souverain. Mais pourquoi perdrions nous l'eſpérance d'en laiſſer une pareille à nos Neveux? Le concours des cauſes morales auxquelles l'auteur des *Réflexions* attribue les merveilles de ce beau ſiècle, n'eſt pas aujourd'hui moins favorable: même ſplendeur dans l'Etat, & plus de tranquillité au dehors; même amour dans le Prince pour les Lettres & pour les Sciences, avec un goût auſſi éclairé; même protection accordée aux unes & aux autres, avec des récompenſes plus multipliées & non moins abondantes; même deſir dans les François de plaire à leur Roi, & de contribuer à la gloire de ſon règne; tout conſpire pour nous annoncer que la Poſtérité mettra dans le même rang le ſiècle d'Auguſte, le ſiècle de Louis XIV, le ſiècle de Louis XV.

T. II, depuis la p. 222. juſqu'à la p. 236.

Ibid. p. 130.

(z) Quis enim abunde mirari poteſt, eminentiſſima cujuſque profeſſionis ingenia, in eamdem formam & in idem arctata temporis congruere (f. confluere*) ſpatium?* Et plus bas: *Cujuſque clari operis capacia ingenia in ſimilitudinem & temporum & profectuum ſemetipſa ab aliis ſeparaverunt.* Vell. Paterc. l. 1, ſub finem.

(a) La même penſée a été développée dans un Mémoire de M. de la Nauze, intitulé: *Des rapports que les Belles-Lettres & les Sciences ont entre elles. (Mém. de l'Acad. t. XIII, p. 372.)* Rien ne ſera plus propre à faire ſentir combien les unes & les autres peuvent s'aider mutuellement, que l'exécution du projet, ſouvent propoſé & renouvelé depuis peu ſous les auſpices les plus favorables, de raſſembler pluſieurs Savans dans les deux genres, pour travailler de concert à publier une traduction de Pline, accompagnée de remarques.

DES IMPRÉCATIONS PUBLIQUES DES ANCIENS.

LES Imprécations, à prendre ce mot dans l'acception commune, ſont proprement des vœux impies, formés par la colère ou par la haine. On appelle de ce nom les expreſſions emportées que le deſir de la vengeance nous arrache, lorſque, nous ſentant trop foibles pour nuire par nous-mêmes à ce que nous haïſſons, nous oſons réclamer le ſecours de la Divinité, & l'inviter à épouſer nos reſſentimens. Il ne s'agit point de ces prières ſacrilèges dans le Mémoire dont nous avons à rendre compte: M. Blanchard y traite des imprécations publiques des Anciens; c'eſt-à-dire, de celles que l'autorité publique ordonnoit, en certains cas, chez les Grecs, chez les Romains, & chez quelques autres peuples.

21 Avril 1741.

Les oppreſſeurs de la liberté, les ennemis de l'Etat, les citoyens impies, étoient l'objet le plus ordinaire de ces ſortes d'imprécations. Dès que les Athéniens eurent ſecoué le joug des Piſiſtratides, un decret du Sénat ordonna des imprécations contre Piſiſtrate & contre ſes deſcendans: un pareil decret en ordonna de ſemblables contre Philippe roi de Macédoine, devenu la terreur de la Grèce *(a)*: Alcibiade accuſé d'avoir mutilé les ſtatues de Mercure & profané les myſtères de Cérès, avoit ſubi la même peine.

Cornel. Nep. & Plut. in Alcibiad.

M. Blanchard examine d'abord en quoi cette peine conſiſtoit. Sans entrer dans le détail des diverſes formules qui y étoient employées, & dont la pluſpart ont été recueillies par le ſavant Briſſon; nous obſerverons qu'elles ſe réduiſoient toutes à attirer la colère des Dieux, ſur la tête de celui contre qui on les prononçoit. Les divinités que la Mythologie avoit

Barn. Briſſ. Formul. pag. 108.

(a) Ut omnia quæ adversùs Piſiſtratidas decreta quondam erant, eadem in Philippo ſervarentur. Tit. Liv. lib. XXXI, cap. 44.

chargées de préſider à la vengeance, entre leſquelles les Furies tenoient le premier rang, étoient celles qu'on invoquoit le plus généralement dans les imprécations. Les vœux qu'on leur adreſſoit, ſont appelés indiſtinctement, *Exſecrationes, exſecrationum carmen, carmen exſecrabile, diræ deprecationes, devotiones, vota feralia;* termes qui marquent qu'on ne les invoquoit que pour en obtenir quelque choſe de funeſte: & afin de répandre une ſorte d'horreur ſur les ſacrifices qui faiſoient partie de la cérémonie; on les offroit, non ſur des autels élevés, mais dans des foſſes profondes que l'on creuſoit exprès.

Le premier effet de ces terribles prières, étoit de mettre les divinités infernales en poſſeſſion du coupable qu'on leur abandonnoit: c'eſt ce qu'on entendoit par le mot καταρᾶσθαι, *devovere Diris (b)*. Ceux qui avoient été ainſi *dévoués*, étoient regardés comme des *ennemis publics*, comme des hommes *odieux à tout le monde*, comme des hommes *exécrables*. Bannis de la ſociété, ils n'avoient plus de part aux aſperſions qui ſe faiſoient avec les tiſons ſacrés, trempés dans le ſang des victimes; ils n'avoient plus la liberté d'offrir des libations dans les temples, n'y d'aſſiſter aux aſſemblées du peuple. Chaſſés de leur patrie, ils n'y étoient pas même reçûs après leur mort: on ne vouloit pas que leurs oſſemens fuſſent confondus avec ceux des citoyens, ni que la terre natale qu'ils avoient déshonorée, ſervît à les couvrir; à moins que, ſur des preuves bien authentiques de leur innocence, ils ne fuſſent réhabilités. La réhabilitation ſe faiſoit, en immolant quelques victimes à l'honneur des mêmes Dieux dont on avoit imploré l'aſſiſtance par les imprécations; & c'eſt ce qu'on exprimoit par les mots, ἐπαρᾶσθαι· ἀλλύειν τὴν ἀρήν. Ce détail eſt tiré, particulièrement, de l'*Œdipe* de Sophocle.

Vid. Sophocl. in Œdipo.

Diogène le Cynique fait, à peu près, le même portrait de l'état de ceux qui avoient été frappés de la malédiction publique; lorſqu'après s'être plaint de ce que les Poëtes Tragiques

(b) C'eſt un des noms des Furies. Saumaiſe adopte l'étymologie qui tire le mot *Diræ*, de δειναὶ, *fâcheuſes, nuiſibles*, par le changement du δ en ρ.

avoient lancé contre lui leurs traits les plus ſanglans, il dit que depuis ce temps-là, *il eſt ſans habitation, ſans patrie, errant & pauvre, vivant au jour la journée;* ἄπολις, ἄοικος, πατρίδος ἐστερημένος, πτωχὸς, πλανήτης, βίον ἔχων τὸν ἐφημέρον (c).

Ce paſſage nous rappelle à l'inſtitution primitive des imprécations publiques. Elles furent originairement établies par le concours de la Religion & de la Politique, pour exclurre de la ſociété & de la participation aux avantages qui y ſont attachés, ceux qu'on jugeoit capables d'en troubler l'ordre: ou pluſtôt, elles ne ſont originairement qu'une ſuite naturelle du droit commun dont jouit toute ſociété, de pouvoir retrancher de ſon ſein les membres incompatibles, les eſprits dyſcoles, les ſujets rebelles. Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner ſi l'uſage qu'on en a fait dans tous les temps & dans tous les pays, n'a pas quelquefois dégénéré en abus; & ſi la paſſion, ſe couvrant du voile de la religion ou du bien public, ne les a pas quelquefois injuſtement appliquées. On ne ſauroit, au moins, douter qu'il n'entrât ſouvent de la paſſion dans les formules odieuſes & dans les cérémonies infamantes dont elles étoient accompagnées: la juſtice ſe contente de punir; la paſſion ajoûte l'outrage à la peine. M. Blanchard raconte ainſi, d'après Tite-Live, l'hiſtoire des imprécations qui furent prononcées à Athènes contre Philippe roi de Macédoine.

Tit. Liv. lib. XXXI, cap. 44.

Le peuple, dit-il, obtint du Sénat un decret qui portoit que les ſtatues qu'on avoit élevées à ce Prince, ſeroient renverſées; que tous ſes portraits ſeroient déchirés; que ſon nom & ceux de ſes ancêtres, de l'un & de l'autre ſexe, ſeroient effacés; que les fêtes établies en ſon honneur ſeroient réputées des jours profanes; que les lieux où l'on avoit placé quelque monument à ſa gloire, ſeroient déclarés des lieux exécrables; enfin, que les Prêtres, à toutes leurs prières publiques pour les Athéniens & pour leurs alliés, ſeroient obligés de joindre des malédictions contre la perſonne & la famille de Philippe. On inſéra depuis dans le decret, que tout ce qui pourroit

(c) *Diog. Laert. l. VI, ſect. 38.* Ælien rapporte la même choſe, *l. III, c. 19.*

être

être imaginé à jamais pour flétrir le nom du roi de Macédoine, ſeroit avoué & adopté par le peuple d'Athènes, & que, ſi quelqu'un oſoit s'y oppoſer, il ſeroit traité en ennemi de l'Etat.

Ce que Cornélius Népos & Plutarque rapportent de la fameuſe imprécation fulminée contre Alcibiade, ajoûte peu de choſe au récit de Tite-Live; nous en tirerons ſeulement cette particularité : tous les miniſtres attachés au ſervice des Dieux, ayant reçû ordre de prononcer contre Alcibiade les plus horribles malédictions; une Prêtreſſe, nommée Théano, s'excuſa d'obéir, en diſant qu'*elle étoit miniſtre des Dieux, pour prier & pour bénir, non pour déteſter & pour maudire (d).* La réponſe de Théano étoit principalement fondée ſur l'opinion qui régnoit parmi le peuple, que les malédictions publiques étoient toûjours ſuivies des effets les plus funeſtes : & les malheurs qu'Alcibiade éprouva réellement dans la ſuite, dûrent accréditer encore ce préjugé. Il y a dans Pline un mot, d'où l'on pourroit inférer que les Anciens attribuoient aux imprécations le pouvoir de changer en une eſpèce de monſtre, qu'on a depuis appelé *Loup-garou*, ceux ſur qui elles étoient tombées : c'eſt à cette opinion ſuperſtitieuſe qu'il fait, ſans doute, alluſion, lorſqu'il dit, *hominem in lupos verti, rursùmque reſtitui ſibi, falſum exiſtimare debemus (e).* *Alcib. vita.*

Les formules d'imprécations varioient, ſuivant la nature du crime qui y donnoit lieu. Lucien nous a conſervé celle qui étoit uſitée contre les ambitieux : *Que celui-là périſſe avant la fin du jour, qui forme des deſſeins au-deſſus de ſes forces (f)!* Lorſque les Crétois, chez qui la dépravation des mœurs étoit

(d) Εὐχῶν, οὐ καταρῶν ἱέρειαν εἶναι. *Plut. Alcib. vita.*

(e) *Plin. l. VIII.* Cette idée ſuperſtitieuſe a ſubſiſté long-temps. La Religion & la Philoſophie ne l'avoient point encore détruite en France ſur la fin du XVI.e ſiècle. La Roche-Flavin, *(l. II, tit. 12, art. 9)*, rapporte un arrêt du parlement de Dole, du 18 janvier 1574, qui condamne au feu Gilles Garnier, lequel ayant renoncé à Dieu, & s'étant obligé par ſerment de ne plus ſervir que le Diable, avoit été changé en Loup-garou. On peut conſulter les auteurs qui ont traité de la *Lycanthropie.*

(f) Ἄπαγε, μὴ ὥραισιν ἵκοιτο τῶν ὑπὲρ αὐτὸν ἐπιθυμῶν. *Lucian. Dial. Deor. Dial. 6.*

regardée comme la ſource de tous les déſordres, chaſſoient de leur île un citoyen corrompu; ils ne formoient contre lui d'autre ſouhait, ſinon qu'il fût obligé de paſſer ſa vie hors de ſa patrie, & toujours dans la compagnie de gens qui lui reſſemblaſſent *(g)*. Imprécation bien digne d'un peuple qui avoit eu Minos pour Légiſlateur?

M. Blanchard ne pouvoit finir plus heureuſement que par ce trait, la première partie de ſon Mémoire. Il montre ſommairement dans la ſeconde, que l'uſage des imprécations publiques paſſa des Grecs chez les Romains. Elles s'étoient, en effet, introduites à Rome, dès la naiſſance de la République; elles y ſubſiſtèrent dans les temps poſtérieurs. Valérius Publicola dévoua aux Dieux infernaux la vie & les biens de quiconque oſeroit aſpirer à la royauté. Craſſus, ce Romain ſi fameux par ſes richeſſes, ayant formé le deſſein d'aller conquérir le pays des Parthes, ſurmonta, par la faveur de Pompée, l'oppoſition que les Pontifes mettoient à cette entrepriſe: mais le Tribun s'étant fait apporter dans le lieu par où Craſſus devoit paſſer, un réchaud plein de feu, y jeta quelques parfums, fit des aſperſions, & prononça une formule conçue en termes ſi effrayans, qu'on la nomma *Carmen deſperatum.*

Tit. Liv. l. II, c. 8.

Plutarch. in Craſſo, p. 270. edit. in-4.°

Peut-on douter que les imprécations publiques ne fuſſent connues chez les Romains, lorſqu'on voit dans leurs premières loix la formule ordinaire des dévouemens, *Sacer eſto*, d'où l'on appeloit *Capita ſacra*, ceux à qui l'entrée des aſſemblées publiques avoit été interdite; & qu'on trouve dans leur langue un terme propre, pour ſignifier l'acte par lequel on relevoit de la malédiction celui qui l'avoit ſubie, *reſecratio*, ou ſelon quelques Grammairiens, *reſacratio*; comme la malédiction s'appeloit *obſecratio*, ſuivant ce vers de Plaute:

Aulul. IV, 7, 4. *Reſecroque mater, quod dudùm obſecraveram!*

On peut mettre au rang des mêmes preuves les imprécations

(g) Cretenſes, cùm acerbiſſimâ execratione adversùs eos quos vehementer oderunt, uti volunt, ut malâ conſuetudine delectentur, optant; modeſtoque voti genere efficaciſſimum ultionis eventum reperiunt. Val. Max. l. VII, c. 2, n.° 14.

ſépulcrales; c'eſt-à-dire, ces formules menaçantes, dont on chargeoit les tombeaux pour effrayer ceux qui entreprendroient de les violer: *Manes iratos habeat..... Deos iratos habeat, oſſa ſuorum eruta atque diſperſa videat, ſi quis de eo ſepulchro violârit, &c.*

Nous ne parlons point des imprécations particulières que prononçoient contre eux-mêmes ceux qui ſe dévouoient pour la République: cette eſpèce d'imprécation n'entroit point dans le plan de M. Blanchard. Quelque attention qu'il ait eue à ſe renfermer dans ſon ſujet, il a néanmoins répandu dans ſon Mémoire pluſieurs faits ſinguliers qui naiſſoient du ſujet même, & que nous n'avons pû placer dans notre Extrait. On en jugera par celui qui concerne les Atlantes, nommés par Saumaiſe, *Atarantes*, ou *Atrantes*, peuples de la Lybie.

C'étoit, dit Pomponius Méla, une des coutumes des Atlantes de prononcer chaque jour une formule d'imprécation contre le ſoleil, lorſqu'il ſe levoit & lorſqu'il ſe couchoit: le lever de cet aſtre leur annonçoit la chaleur qui devoit les brûler eux & les productions de leurs terres; le coucher, qui étoit le moment où ils ſortoient des retraites dans leſquelles ils avoient paſſé tout le jour, leur offroit le ſpectacle de leurs campagnes deſſéchées: *Solem execrantur, & dùm oritur, & dùm occidit, ut ipſis agriſque peſtiferum.* Pline & Solin ont copié Méla: *Solem orientem occidentemque dirâ imprecatione comitantur, ut exitialem ipſis agriſque*, dit le premier: *Diris ſolis ortus excipiunt, Diris occaſus proſequuntur*, dit le ſecond. Sur quoi nous remarquerons que ces trois Ecrivains n'ont pas fidèlement ſuivi le récit d'Hérodote & de Strabon, ſuivant qui les Atlantes ne faiſoient d'imprécations que contre le ſoleil levant. Saumaiſe dans ſes *Exercitations* ſur Solin, rapporte ces diverſes autorités, & tâche de les concilier.

Hérod. l. IV.

Strab. l. XVII.

T. I, p. 292.

M. Blanchard termine ſes recherches par un paſſage de Céſar, qui nous apprend que les imprécations étoient en uſage chez les Gaulois, qu'il n'appartenoit qu'aux Druides de les prononcer, & que la déſobéiſſance à leurs déciſions étoit

le cas le plus ordinaire, où ils les employaſſent. « Il y a dans » les Gaules, dit Céſar, deux ſortes de perſonnes, qui partagent » la conſidération publique; les Druides & les Chevaliers: les » Druides ſont chargés de tout ce qui concerne la Religion, » de la direction des affaires, ſoit publiques ſoit privées, & de » l'inſtruction de la jeuneſſe. S'il ſe commet quelque meurtre, » ou quelque autre crime; s'il ſurvient un procès pour une » ſucceſſion, un différent au ſujet des limites; ce ſont eux qui » décident: & ſi quelqu'un refuſe de ſe ſoumettre au juge- » ment qu'ils ont porté, ils lui interdiſent la participation à » leurs myſtères: c'eſt-là chez eux la peine capitale. Ceux » contre qui elle eſt prononcée, ſont réputés ſcélérats & im- » pies: tout le monde fuit leur entretien, même leur ren- » contre: on ne leur rend point juſtice dans les tribunaux, » lorſqu'ils la demandent; ils ne ſont plus admis aux charges publiques. » *(h)*.

Il eſt inutile que nous avertiſſions les Lecteurs, que le Mémoire de M. Blanchard n'a rien de commun avec celui de M. l'abbé Fraguier, ſur les *imprécations des pères contre leurs enfans*, dont il eſt fait mention dans *le tome V du Recueil de l'Académie*. La différence des titres montre aſſez que les deux auteurs ont pris par des côtés différens la matière des imprécations.

Hiſt. p. 23.

(h) Si quis aut privatus, aut publicus eorum decreto non ſtetit, ſacrificiis interdicunt: hæc eſt pœna apud eos graviſſima. Quibus ita eſt interdictum, ii numero impiorum ac ſceleratorum habentur; iis omnes decedunt, aditum eorum ſermonemque defugiunt; ne quid ex contagione incommodi accipiant: neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur. De Bell. gall. l. VI, p. 226, edit. Varior.

DISCOURS SUR L'APOLOGUE.

LES Grecs comprenoient toutes les fictions ſous le nom générique de Μῦθος ; mais ils en déſignoient les différentes eſpèces par des dénominations particulières : ils nommoient Αἶνος, celle que nous nommons *Apologue*, du mot latin *Apologatio*, qui étoit nouveau du temps de Quintilien, & dont ce grand maître de Rhétorique paroît n'avoir pas approuvé l'uſage *(a)*.

Aphthone diſtingue trois ſortes d'apologues ; l'*apologue rationel*, dans lequel on fait agir ou parler des hommes ; l'*apologue moral*, où l'on feint que des êtres privés de raiſon parlent ou agiſſent ; l'*apologue mixte*, qui tient des deux premiers *(b)*. Les uns & les autres ſont compoſés de deux parties ; d'un récit fabuleux[a] qui en eſt comme le corps, & d'une moralité[b] qui en eſt l'ame.

[a] Μῦθος, *Fabula.*

[b] Ἐπιμύθιον, *Affabulatio.*

Un bel eſprit de notre ſiècle, qui a écrit ſur preſque tous les genres de poëſies, & qui communément a mieux réuſſi à preſcrire des règles qu'à donner des modèles, définit l'apologue[c], *une inſtruction déguiſée ſous l'allégorie d'une action* : « C'eſt, dit-il, un petit poëme épique, qui ne le cède au grand que par l'étendue. » L'apologue diffère donc & de la parabole & du conte ; de la parabole, qui n'eſt, ſuivant l'expreſſion du grammairien Donat, qu'*une ſimple comparaiſon de choſes diſſemblables*[d] ; du conte, dont l'eſſence conſiſte à être amuſant, & duquel on n'exige pas qu'il ſoit inſtructif.

[c] *M. de la Motte*, Diſcours ſur la Fable, p. 13.

[d] *Comparatio rerum inter ſe diſſimilium.*

C'eſt, à peu près, par ces notions préliminaires que commence un Diſcours dans lequel M. d'Egli ſe propoſoit, en

9 Août 1742.

(a) Αἶνον *Græci vocant... noſtrorum quidam, non ſanè recepto in uſum nomine*, apologationem. *Inſtit. Orat. l. V, c. XI.* Il eſt étonnant que Quintilien, qui paroît avoir déſapprouvé *apologationem*, n'ait pas employé pluſtôt *apologum*, qui ſe trouve dans Plaute, *Stich. IV, 1, v. 32 & 64.*

(b) Ariſtote excluoit de l'apologue les hommes & les plantes, & n'y admettoit que les animaux.

1742, de rechercher quelle a été l'origine de l'apologue, & à qui l'invention en eſt dûe.

Il eſt aſſez vrai-ſemblable, dit M. d'Egli, que l'apologue a pris naiſſance dans l'Orient. Nous ſavons par les Livres ſaints, que les Orientaux faiſoient un fréquent uſage des paraboles; & de la parabole à l'apologue il y a peu de diſtance. Mais les traditions qui attribuent à Locman l'invention de l'apologue, & qui font cet Ecrivain, les unes petit-fils d'Abraham, les autres petit-neveu de Job, d'autres ſeulement contemporain de David, ſont trop ſuſpectes, pour qu'il nous ſoit permis d'en faire le fondement d'une opinion. Ceux qui auroient la curioſité d'approfondir ce point de critique, peuvent conſulter l'*Hiſtoire Orientale* d'Hottinger, *(p. 68)*, Jacques Golius ſur la *Grammaire* d'Erpénius, *(p. 189)*, les *Queſtions* d'Etienne le Clerc, *(p. 325)*, & la *Bibliothèque* de d'Herbelot au mot *Locman.* Tout ce qu'il y a de certain, c'eſt que nous avons, ſous le nom de Locman, des Fables qui ont été publiées en arabe & en latin par Thomas Erpénius; & ce qui réſulte de plus probable de l'examen que les Savans en ont fait, c'eſt que Locman, ſi toutefois il a exiſté, eſt poſtérieur à Eſope, & qu'il en a imité les fables.

Quintilien penchoit à croire qu'Héſiode avoit été l'inventeur de l'apologue; *videtur earum (fabularum) primus auctor Heſiodus.* Cependant nous ne connoiſſons d'Héſiode aucun autre apologue, que celui de l'Epervier & du Roſſignol *(c)*, dont la moralité ſe réduit à cette maxime; que *le plus foible doit céder au plus fort,* & ne pas l'irriter par une réſiſtance inutile:

Inſtitut. Orator. l. V, c. XI.

Ἄφρων δ' ὅς κ' ἐθέλοι πρὸς κρείσσονας ἀντιφερίζειν.

Cet apologue unique devoit-il donc valoir à Héſiode la gloire d'être regardé comme le créateur du genre? Il y auroit bien plus de raiſon d'en faire honneur à Homère; ſi la *Batrachomyomachie* eſt réellement de lui, ainſi que le prétend Hérodote: car tous les Critiques s'accordent à

(c) Dans le poëme intitulé, les *Œuvres* & les *Jours*: Ἔργα καὶ Ἡμέραι. *V. 203.*

prendre ce poëme pour un apologue; ils diffèrent ſeulement ſur l'objet & ſur la moralité de la Fable. La Batrachomyomachie, ſelon l'hiſtorien Grec qui l'attribue à Homère, étoit deſtinée à ſervir d'inſtruction aux enfans de Chio, que des diſſenſions continuelles armoient les uns contre les autres: ſuivant Daniel Heinſius, qui doutoit que ce fût l'ouvrage du prince des Poëtes, l'Ecrivain, quel qu'il ſoit, avoit en vûe de réprimer, par l'exemple des Grenouilles & des Rats, l'ambition des Souverains, qui, pour ſoutenir une guerre témérairement entrepriſe, traînent à leur ſuite un peuple de vagabonds, plus avides du pillage qu'animés du deſir de la gloire.

Quelque parti que l'on prenne entre Héſiode & Homère, nous ſerons toûjours en droit de dire avec la Fontaine :

L'invention des Arts étant un droit d'aîneſſe,
Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce.

Non, qu'à parler rigoureuſement, l'origine n'en puiſſe être beaucoup plus ancienne. Les premiers habitans de la terre, un père pour porter ſon fils à la vertu, un miniſtre pour détourner ſon roi d'un projet injuſte, un ami pour donner à ſon ami un conſeil utile, ont pû, dès la naiſſance du monde, faire uſage de l'apologue. Auſſi, en trouvons-nous des exemples dans les livres de l'Ecriture: ce fut par un apologue que Joatham, le dernier des 70 fils de Gédéon, annonça aux Sichémites ce qu'ils avoient à craindre de l'ambition d'Abimélec, qui venoit d'uſurper la ſouveraineté ſur eux: ce fut par une eſpèce d'apologue que Nathan fit ſentir à David l'horreur de ſon crime.

Lib. Judic. c. 9, v. 8.

Lib. II, Reg. c. 12.

Les premiers Sages qui réfléchirent ſur la nature de l'eſprit humain qu'ils vouloient éclairer, ont dû être frappés de la même idée: ils ont dû juger que, pour aſſûrer l'effet de leurs inſtructions, il étoit également néceſſaire & d'intéreſſer l'homme par l'appât du plaiſir & de ménager ſa foibleſſe *(d)*. Tel,

(d) Quintilien a dit à peu près la même choſe: *Illæ quoque fabulæ .... ducere animos ſolent, præcipuè ruſticorum & imperitorum, qui &*

en effet, qui auroit peine à ſupporter la lecture d'un traité de morale, ſe plaît à entendre & à lire un récit ingénieux, où la même vérité lui eſt préſentée ſous le voile d'une allégorie: tel autre, qui ſeroit bleſſé d'une apoſtrophe directe, s'applaudit intérieurement de l'application ſecrète qu'il a ſû ſe faire d'une leçon détournée *(e)*, dont il ne peut ſoupçonner qu'il ait été l'objet immédiat. Mon livre, diſoit le plus élégant des Fabuliſtes de l'Antiquité, dans la préface qui eſt à la tête du Recueil de ſes fables, réunit deux grands avantages; *il occupe agréablement l'eſprit par des fictions amuſantes, en même temps qu'il forme le cœur par des avis ſalutaires (f).*

Entre ces premiers Sages, qui, connoiſſant la néceſſité de concilier les beſoins de l'homme avec les intérêts de ſon amour propre, ont cherché à l'inſtruire par des Fables, Eſope eſt le ſeul dont les Fables ſoient célébrées dans l'Antiquité, ou pluſtôt qui doive ſa célébrité à ſes Fables; ſoit que nul autre n'en eût compoſé un auſſi grand nombre que lui, ſoit que l'excellence dès ſiennes leur eût mérité le privilège d'être appriſes par cœur & d'être retenues. Nous diſons *appriſes & retenues;* parce qu'il n'y a point d'apparence que de ſon temps on les ait recueillies en un corps. Elles étoient cependant ſi familières aux Grecs, que pour taxer quelqu'un d'ignorance ou de ſtupidité, il avoit paſſé en proverbe de dire: *cet homme n'a pas même lû Eſope.* Platon vouloit que les nourrices & les mères puiſaſſent dans cette ſource de quoi entretenir leurs enfans; au lieu de les amuſer par des contes ridicules, qui rempliſſent l'eſprit de vaines terreurs ou de préjugés: & l'eſtime qu'en faiſoit Socrate, le plus ſage des hommes, étoit telle, qu'ayant eu dans ſa priſon

ἐκ' Αἴσωπον μεμάθηκας.

ſimpliciùs quæ ficta ſunt, audiunt, & capti voluptate, facilè iis quibus delectantur, conſentiunt. Loc. ſup. cit.

(e) C'eſt ce que Phèdre exprime par ce vers:

Quod interiore condidit cura angulo.
Prol. l. IV.

(f) . . *Duplex libelli dos eſt, quod riſum movet*
Et quod prudenti vitam conſilio monet.

pluſieurs

plusieurs songes qui l'invitoient, au nom des Dieux, à s'exercer sur quelque sujet de poësie, il crut ne pouvoir mieux répondre à l'ordre du Ciel, qu'en mettant en vers celles des Fables d'Esope qui étoient présentes à sa mémoire. Après ces deux témoignages, nous regardons comme superflu de rapporter ceux que Quintilien, Aulugelle, Macrobe, & plusieurs autres ont rendus à Esope. *Plat. in Phædone.*

Ce seroit ici le lieu de dire un mot de sa personne; mais nous nous contenterons de renvoyer à ce qu'en a écrit Méziriac: sa *Vie d'Esope*, imprimée d'abord en 1632, à Bourg en Bresse, puis, devenue très-rare, a été réimprimée dans le premier Tome des *Mémoires de Littérature de Sallengre, p. 90.* On y verra quel fond l'on doit faire sur celle que Planude nous a laissée, & qui, à la honte de notre goût, du moins de notre Librairie, se trouve répétée dans presque toutes les éditions des Fables de la Fontaine. Il nous suffit de savoir qu'Esope a cela de commun avec Homère, qu'on ignore le vrai lieu de sa naissance; que néanmoins l'opinion la plus générale le fait sortir d'un bourg de Phrygie; qu'il naquit esclave, & servit en cette qualité plusieurs maîtres; qu'il florissoit vers la 52.e olympiade; que la réputation de son esprit & de sa rare sagesse étant parvenue jusqu'aux oreilles de Crésus, ce Prince le fit venir à sa cour, & l'y fixa par ses bienfaits; qu'Esope se distingua deux fois par ses réponses, dans l'assemblée des sept Sages; qu'ayant été envoyé par le roi de Lydie au temple de Delphes, pour y offrir en son nom des sacrifices au Dieu qu'on y révéroit, il indisposa les Delphiens par la liberté de ses discours; que ceux-ci, lui ayant fait son procès comme à un sacrilège, le condamnèrent à être précipité du haut de la roche d'Hyampie *(g)*; que pour les détourner de cet acte de cruauté, par la crainte de la colère des Dieux, il leur raconta la fable de l'Aigle &

(g) C'étoit l'usage à Delphes de précipiter les sacrilèges du haut de cette Roche. Une des marques de repentir que les Delphiens donnèrent, après la mort d'Esope, fut de transférer le supplice des sacrilèges, de la roche d'Hyampie à celle de Nauplie.

de l'Eſcarbot, mais que la fable ne les toucha point; qu'après ſa mort, les Athéniens qui croyoient être en droit de ſe l'approprier, parce qu'il avoit eu pour ſon premier maître, Démarchus citoyen d'Athènes, lui érigèrent une Statue, que l'on conjecture avoir été faite par Lyſippe: qu'enfin, pour conſoler la Grèce qui pleuroit ſa perte, les Poëtes furent obligés de feindre que les Dieux l'avoient reſſuſcité. Ce petit nombre de faits eſt le précis de pluſieurs paſſages d'Hérodote, d'Ariſtophane & de ſes Scholiaſtes, de Plutarque, de Diogène Laërce, de Suidas, & d'Aphthone.

Il n'eſt pas facile de décider ſi Eſope ſe mit, de deſſein formé, à compoſer des Fables, pour en faire une manière de code, qui renfermât, dans des fictions allégoriques, toute la morale qu'il vouloit enſeigner; ou bien, ſi les différentes circonſtances dans leſquelles il ſe trouva, y ont ſucceſſivement donné lieu. Ainſi, par exemple, Phèdre nous apprend qu'Eſope paſſant par Athènes, peu de temps après que Piſiſtrate y eut aboli l'état populaire, pour s'emparer de la ſouveraineté, & voyant que les Athéniens portoient impatiemment le joug de la ſervitude *(h)*, leur raconta la fable des Grenouilles qui demandoient un Roi à Jupiter; & qu'il ſe ſervit de cet apologue pour les exhorter à ſe laiſſer gouverner par un bon Prince, pluſtôt que de s'expoſer à tomber ſous la puiſſance d'un Tyran.

De quelque façon & dans quelque vûe qu'il ait compoſé ſes fables, il eſt certain qu'elles ne ſont pas toutes parvenues juſqu'à nous: les Anciens en ont cité quelques-unes qui nous manquent. Il n'eſt peut-être pas moins certain que celles que nous avons, ne ſont pas telles qu'il les avoit faites: les Savans ont toûjours penſé que le Recueil qui porte ſon nom, étoit l'ouvrage de Planude, moine Grec du

(h) . . . Quùm triſtem ſervitutem ferent Attici,

. . . . . .

. . . . . .

Æſopus talem tùm fabellam rettulit.

Fab. 2. l. 4.

XIV.e siècle, qu'on ſoupçonne ou d'avoir altéré les manuſcrits originaux, en ſubſtituant ſon ſtyle *(i)* à celui de l'Auteur, ou d'avoir fabriqué les fables qu'il a publiées ſous un nom propre à les accréditer : & ce qui forme un préjugé en faveur de la dernière opinion, c'eſt que l'on ne connoît, dit Fabricius, aucun manuſcrit d'Eſope, qui ſoit antérieur au temps de Planude. Il y auroit un moyen d'éclaircir ce point de critique. M. Lebeuf, dans ſon Mémoire *ſur les anciennes Traductions en langue françoiſe,* parle de traductions des Fables d'Eſope, faites à la fin du XII.e ſiècle, & au commencement du XIV.e. Il s'agiroit de comparer ces fables françoiſes avec le texte grec que nous avons ſous le nom d'Eſope : ſi elles s'y trouvoient conformes, Planude ſeroit juſtifié. Au reſte, quand la comparaiſon tourneroit à la décharge de Planude, quand le manuſcrit d'Iſaac Voſſius auroit les 500 ans d'ancienneté que Charles Boyle lui attribue, & que celui de Florence, cité par le P. de Montfaucon dans ſon *Voyage d'Italie (k),* ſeroit encore plus ancien ; nous ne pourrions pas avec cela nous flatter d'avoir les véritables Fables d'Eſope : s'il eſt vrai, comme nous l'avons remarqué, qu'elles ne ſe ſoient originairement conſervées que dans la mémoire de quelques hommes qui les avoient appriſes par cœur.

Bibl. Gr. t. I. p. 400.

Mém. de l'Acad. t. XVII, pp. 727, 728 & 751.

Il eſt du moins évident que la pluſpart des *Affabulations,* Ἐπιμύθια, qui comprennent les moralités, ne ſauroient être d'Eſope : pluſieurs de ces affabulations ſont viſiblement empruntées, ou imitées d'ouvrages poſtérieurs à Eſope *(l).*

(i) Ce ſtyle eſt ſi peu digne du ſiècle d'Eſope, qu'Henri Etienne n'a pas daigné en citer une ſeule phraſe, dans ſon *Tréſor de la langue grecque.*

(k) Dans le dénombrement des manuſcrits que le P. de Montfaucon avoit vûs à Florence, on lit : *Æſopi vita & ejuſdem fabulæ, ut ante Maximum Planudem exſtabant.... Planudes enim,* ajoûte-t-il, *Æſopi cùm vitam, tùm fabulas longe diverſo ſtylo ſuoque more conſcripſit.* Le P. de Montfaucon avoit promis, au même endroit, de donner une édition des fables d'Eſope, d'après ce manuſcrit : *Æſopumque, Deo favente, in ſequentibus edemus, qualis ante Planudem fuit.* Diar. Ital. in-4.° p. 366.

(l) Par exemple, l'*affabulation* de la 145.e Fable, Ὁ μῦθος δηλοῖ ὅτι κύριος ὑποφήναις ἀνυπόστατα, ταπεινοῖς δὲ δίδωσι χάριν, eſt empruntée ou de l'épître de S.t Jacques c. 4, v. 6 ; ou de la première de S.t Pierre,

Que nous reſte-t-il donc du héros de l'Apologue? A la réſerve d'un petit nombre de fables qu'Ariſtote, Plutarque & d'autres Anciens ont rapportées comme de lui, & qu'on peut, ſur leur témoignage, lui attribuer légitimement; il ne nous reſte que ſon nom: mais ce nom nous a été tranſmis avec une diſtinction qui lui eſt particulière: l'Antiquité a pris ſoin elle-même de le perpétuer, en le faiſant ſervir à caractériſer le genre d'ouvrage par lequel Eſope s'étoit illuſtré; l'apologue eſt conſtamment déſigné chez les Anciens, ſoit Grecs, ſoit Latins, par les mots Αἰσώπειος μῦθος, ou, λόγος, *Æſopia fabula.*

Le Diſcours de M. d'Egli eſt renfermé dans ce qui concerne préciſément Eſope. Son deſſein étoit beaucoup plus étendu: il ſe propoſoit d'examiner tous les anciens Fabuliſtes, Gabrias, Aphthone, Phèdre, Avienus, &c; de paſſer enſuite aux Fabuliſtes modernes; de comparer M. de la Motte avec l'immortel la Fontaine, & l'un & l'autre avec Eſope & Phèdre; d'indiquer les fables latines, autres que celles de Phèdre, que la Fontaine a imitées ou traduites *(m)*; enfin, de tirer de la pratique de tous ces Auteurs, & de ſes propres obſervations ſur la différence de leurs caractères, les règles de la Fable. Les infirmités dont M. d'Egli étoit accablé, & qui nous l'ont enlevé en 1749, le mirent, peu après qu'il nous eut communiqué ſon projet, hors d'état de l'exécuter.

Pour tâcher de ſuppléer en partie à ce qu'il n'a point fait, nous indiquerons ici ſommairement quelques-uns des ouvrages, où ces différens points ont été déjà traités.

1.° La Bibliothèque Grecque de Fabricius contient *(t. I, p. 397, & t. IV, p. 448.)* tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir ſur Gabrias & ſur Aphthone. Ce que la Fontaine a

c. 5, v. 5: *Deus ſuperbis reſiſtit, humilibus autem dat gratiam.*

(m) La Fontaine a tiré d'Horace, d'Avienus, de Faërne, & de quelques autres écrivains moins connus, pluſieurs de ſes ſujets. Par exemple, le fond de la fable intitulé *le Meûnier, ſon fils & l'âne*, fable unique en ſon genre & qui vaut un drame entier, eſt viſiblement emprunté de l'*Agaſo* de Fridéric Widebrame, que Dornavius a donné dans l'*Amphitheatrum ſapientiæ Socraticæ, t. I, p. 502, in-fol. Hanoviæ 1619.*

dit du premier, dans le préambule d'une de ſes Fables, mérite d'y être joint *(n)*. La Bibliothèque Latine du même Fabricius, *(t. 1, pp. 316 & 590.)* fournira de pareils éclairciſſemens ſur Phèdre & ſur Feſtus Avienus. A l'égard de Phèdre, il faut lire de plus les prologues qui ſont à la tête de chaque livre de ſes Fables.

2.° Le diſcours qui ſert de préface à celles de M. de la Motte, & le premier chapitre du livre qui parut avec ſuccès, il y a peu d'années, ſous ce titre, *Cours de Belles-Lettres, diſtribué par exercices (o)*, ſont remplis de réflexions judicieuſes, qui, combinées enſemble, donneront les règles les plus eſſentielles de l'apologue.

3.° Les remarques des deux Ecrivains que je viens de citer, ſur le caractère particulier d'Eſope, de Phèdre & de la Fontaine, peuvent tenir lieu d'un parallèle de ces trois Fabuliſtes : & quant à celui de M. de la Motte avec le dernier, il eſt plus qu'ébauché dans le *Cours de Belles-Lettres (T. 1. p. 18)*. Pour mettre les Lecteurs en état de le finir, nous les invitons à prendre la peine d'appliquer eux-mêmes aux fables de M. de la Motte, les principes qu'il établit, & de le juger ſur les loix qu'il impoſe aux autres; par exemple, ſur celle-ci:

« Je ne ſouhaiterois, dit-il, plus rien à l'Auteur des Fables, ſi ce n'eſt d'être fidèle au *ſentiment*, & de le *peindre*..... avec la *naïveté* qui le caractériſe: car j'oſe..... diſtinguer le *naturel* & le *naïf*. Le naturel renferme une idée plus vague, & il eſt oppoſé au *recherché*, au *forcé;* au lieu que le naïf l'eſt particulièrement au *réfléchi*, & n'appartient qu'au *ſentiment*. » *Diſc. ſur la Fable, p. 40.*

On convient aſſez généralement que pluſieurs des fables

(n) Mais ſur-tout certain Grec renchérit & ſe pique
D'une élégance laconique :
Il renferme toûjours ſon conte en quatre vers ;
Bien ou mal, je le laiſſe à juger aux experts.
Fab. 104.

(o) Paris 1747. On peut y joindre les Œuvres de M. Rémond de S.t Mard, *Amſterd. 1749, t. IV, pp. 166 & ſuiv.*

de M. de la Motte ſont ingénieuſement imaginées; que la pluſpart des fonds ſont nouveaux & lui appartiennent; que quelques-unes ſont agréablement contées. Cependant on peut mettre en queſtion, ſi M. de la Motte, de qui ſes partiſans mêmes ont dit qu'il étoit moins poëte que philoſophe, ne *réfléchiſſoit* pas plus qu'il ne *ſentoit*, & s'il n'avoit pas plus de talent pour décrire, que pour *peindre*. Quoique ſouvent *recherché* dans ſes tours & *forcé* dans ſon expreſſion, il a pû, ſans doute, atteindre quelquefois le *naturel;* l'art va bien juſque-là: mais le *naïf*, cette expreſſion vraie du *ſentiment*, dont le propre eſt de ſe peindre lui-même auſſi rapidement au dehors, qu'il a été vivement conçû au dedans, n'eſt point du reſſort de l'art. Tel que cette rougeur ingénue, qui tout à coup, & ſans le conſentement de la volonté, trahit les mouvemens ſecrets d'une ame encore neuve, le *naïf* échappe, ſans qu'aucune réflexion l'ait préparé, ou l'accompagne; il ne peut être ni commandé, ni retenu.

En finiſſant cet article, nous prenons la liberté d'avertir ceux qui, pour remplir le projet de M. d'Egli, entreprendroient de traiter la matière de l'Apologue avec toute l'étendue qu'elle exige; que ſi, après avoir preſcrit les *règles*, ils veulent, ſuivant les méthodes ordinaires, propoſer des *exemples*, ils ne doivent pas omettre la fable du Rat de ville & du Rat des champs, racontée par Horace; fable la plus parfaite que l'Antiquité nous ait laiſſée, & d'un ordre ſi ſupérieur à toutes les autres, que la Fontaine, qui preſque toûjours orne & embellit Phèdre, en le traduiſant, eſt demeuré, en imitant Horace, fort au-deſſous de ſon original. Pourquoi donc, durant la fameuſe querelle au ſujet des Anciens & des Modernes, n'a-t-on pas imaginé, pour préparer la déciſion, d'employer des comparaiſons de cette eſpèce?

Sat. 6, l. II.

OBSERVATIONS ET CORRECTIONS

Sur le Texte & la Verſion du premier livre d'Hérodote.

PLUSIEURS Savans, entre leſquels Henri Etienne mérite principalement d'être nommé, ſe ſont appliqués, depuis la renaiſſance des Lettres, à purger le texte d'Hérodote des fautes qui le défiguroient. Cependant Thomas Gale, qui en donna une édition à Londres en 1679, peu ſatisfait encore de leur travail & du ſien propre, ſouhaitoit, dans ſa préface, qu'il pût enfin naître un Critique, capable de finir ce qu'il avoit à peine ébauché: *Exoriatur aliquis, ita voveo, cui otium ſit uberius & ingenium, ad perpurgandum Herodotum!* On eut lieu de croire en 1715, lorſque l'Hérodote de Jacques Gronovius parut, que le ſouhait de Thomas Gale étoit accompli: il le fut réellement à quelques égards; cette édition eſt la meilleure de toutes celles qui ont parû. Mais il étoit réſervé à la bibliothèque du Roi de fournir, pour en procurer une plus parfaite, des ſecours que Gronovius n'a point connus. M. l'abbé Geinoz y a trouvé pluſieurs manuſcrits d'Hérodote qu'aucun éditeur n'a conſultés; il en a tiré des variantes, qui ſervent à expliquer un grand nombre de paſſages, les uns ſimplement obſcurs & embarraſſés, les autres abſolument inintelligibles: &, pour mettre le public en état de profiter de cette découverte, il ſe propoſe de donner une nouvelle édition du texte grec, accompagné d'une nouvelle traduction: il corrigera non ſeulement les fautes de l'original, d'après les manuſcrits, mais encore celles qui ont échappé à Gronovius dans ſa verſion, où il lui eſt quelquefois arrivé de ne pas prendre le vrai ſens de l'Auteur, quoique le texte ne fût pas corrompu.

Entre les corrections des deux différens genres, ſur leſquelles il a conſulté l'Académie, nous en choiſirons quelques-unes des plus courtes & des moins compliquées, afin de donner une idée de ſon travail. 1.er Août 1741.

PREMIÈRE REMARQUE. Les mépriſes des Traducteurs commencent, ſelon M. l'abbé Geinoz, dès la première phraſe du premier livre. Ἡροδότου Ἁλικαρνησσέος ἱστορίης ἀπόδεξις ἥδε. Laurent Valle a traduit : *Herodoti Halicarnaſſei hiſtoriæ explicatio hæc eſt :* Henri Etienne : *Herodoti Halicarnaſſei hiſtoriæ editio hæc eſt,* ou bien, *Hæc eſt hiſtoria ab Herodoto Halicarnaſſeo edita.* M. l'abbé Geinoz croit que ces Interprètes ſe ſont trompés, en rendant ἱστορίη par le mot latin *hiſtoria.* Ils n'ont pas fait attention, dit-il, qu'ἱστορίη n'a pû être employé ici que dans une ſignification analogue à celle du verbe ἱστορεῖν, dont Hérodote ſe ſert très-ſouvent, & qui dans ſes ouvrages ne ſignifie jamais *écrire une hiſtoire, raconter des faits;* mais *s'informer d'une choſe auprès de quelqu'un, rechercher, queſtionner, &c.* Ainſi, continue-t-il, ἱστορίη ne peut avoir en cet endroit le ſens que préſente le mot latin *hiſtoria,* c'eſt-à-dire, *hiſtoire ou narration de choſes paſſées :* il doit ſignifier ſimplement *recherche, connoiſſance de choſes qu'Hérodote a vûes par lui-même,* ou *qu'il a appriſes en queſtionnant ceux qui pouvoient les ſavoir.* Et ce qui prouve que c'eſt là préciſément l'idée qu'Hérodote attachoit à ἱστορίη; c'eſt qu'aux chapitres 99 & 118 du ſecond livre, on retrouve ce mot dans la ſignification de *percontatio, ſciſcitatio, interrogatio.* Il eſt vrai que les écrivains poſtérieurs l'ont employé dans le ſens du latin, *hiſtoria;* mais, au temps d'Hérodote, συγγραφὴ ſignifioit *hiſtoire;* & les hiſtoriens s'appeloient συγγραφεῖς, λογοποιοί: ſi on les a quelquefois nommés ἱστορικοί; c'eſt parce que ces premiers hiſtoriens n'écrivoient que les choſes qu'ils avoient vûes par eux-mêmes, ou qu'ils avoient appriſes dans leurs voyages, en les entendant raconter à ceux qui en avoient conſervé le ſouvenir.

Gronovius paroît avoir ſenti la faute des Interprètes qui l'ont précédé; car au lieu de traduire ἱστορίη par *hiſtoria,* il l'a rendu par *cura :* mais cette traduction n'eſt ni plus juſte ni plus claire que les autres. *Cura* ne rappelle pas à l'eſprit tout ce que ſignifie ἱστορίη. Puiſque la langue latine n'a point de mot qui puiſſe ſeul renfermer tout le ſens du terme grec;

il faut

il faut néceſſairement ſe ſervir d'une circonlocution : & voici la traduction que propoſe M. l'abbé Geinoz, d'après M. Kuſter : *Rerum ab Herodoto Halicarnaſſenſi curioſè obſervatarum ſpecimen hoc eſt*, ou en plus de paroles : *Curioſitatis quam Herodotus Halicarnaſſenſis adhibuit in rebus quas narrat, vel luſtrandis, vel ſciſcitandis, ſpecimen*, vel, *argumentum hoc eſt.* Cette interprétation convient parfaitement à la nature de l'hiſtoire d'Hérodote, qu'il ne faut pas regarder comme l'ouvrage d'un écrivain qui rédige tranquillement dans ſon cabinet les Mémoires qu'on lui fournit; mais comme le fruit des voyages d'un homme-d'eſprit curieux, qui a viſité les pays où ſe ſont paſſés les évènemens dont il parle, & qui a recueilli avec ſoin ce que lui ont dit ſur les lieux les gens les plus éclairés & les plus dignes de foi.

II.e REMARQUE, *C. 9.* Ὅπιθε τῆς ἀνοιγομένης θύρης θήσω. *Secundùm fores cubiculi, quùm apertæ fuerint, te collocabo.* Dans les manuſcrits du Roi on lit φήσω; & ce terme eſt beaucoup plus propre pour ſignifier l'action par laquelle on place une perſonne dans un lieu : quand il s'agit de choſes animées, le verbe ἵημι convient mieux que τίθημι.

III.e REMARQUE, *C. 30*, Créſus dit à Solon, qu'il a beaucoup entendu parler des voyages que l'amour de la Philoſophie, & le deſir de s'inſtruire en voyant tout par lui-même, lui ont fait entreprendre. La phraſe grecque, qui exprime ce compliment, contient une expreſſion peu exacte; la voici : Παρ' ἡμέας δὲ σέο λόγος ἀπῖκται πολλὸς..... ὡς φιλοσοφέων τὴν πολλὴν θεωρίης εἵνεκεν ἐπελήλυθας. L'article τὴν, mis devant l'adjectif πολλὴν, eſt inutile, & forme de plus une manière de parler tout-à-fait vicieuſe, contraire au génie de la langue. C'eſt en vain que pour juſtifier cette leçon tirée du manuſcrit de Florence, Gronovius cite un paſſage du v.e livre, où il eſt dit, Καείης τὴν πολλὴν χώρην ἐκτήσαντο σφίσι σύμμαχον εἶναι. *Ils attirerènt dans leur parti la plus grande partie de la Carie.* L'article τὴν n'a rien de choquant dans cet endroit; parce que le ſubſtantif qu'on y ſous-entend, eſt un nom partitif, tel que χώραν ou

μεείδα, qui n'exclut pas l'article; au lieu que γῆ, qui eſt un mot générique, ſous-entendu dans la phraſe en queſtion, l'exclut abſolument. Les manuſcrits de la bibliothèque du Roi rétabliſſent la véritable leçon de ce paſſage: on y lit diſtinctement γῆν πολλὴν, au lieu de τὴν πολλὴν; ce qui ôte toute difficulté.

IV.e REMARQUE, *C.* 32. Solon parlant à Créſus, fait la deſcription de l'homme heureux en ces termes: ἄπειρος δέ ἐστιν, ἄνουσος, ἀπαθὴς κακῶν, εὔπαις, εὐειδής. Henri Etienne traduit ainſi ce paſſage: *Expers autem eſt malorum, ſanus, felix ſobole, formoſus.*

On eût pû demander à Henri Etienne, ſi ἄπειρος tout ſeul, ſans y ajoûter κακῶν, peut ſignifier: *exempt de maux:* cette ellipſe n'eſt pas plus ſupportable dans le grec, que ſi en françois on diſoit ſimplement, *il eſt exempt*, pour dire, *il eſt exempt de maux.* D'ailleurs, ſi ἄπειρος, ſeul, pouvoit ſignifier autant qu'ἄπειρος κακῶν, Hérodote diroit deux fois la même choſe: car il ajoûte auſſi-tôt après, ἀπαθὴς κακῶν qui n'eſt preſque pas différent d'ἄπειρος κακῶν. Henri Etienne l'a bien ſenti: auſſi, n'a-t-il pas exprimé ἀπαθὴς κακῶν dans la verſion latine, pour ne pas bleſſer l'oreille du lecteur par une répétition déſagréable. Les autres Interprètes, Camerarius, Jungerman, Gale, ne diſent rien ſur ce paſſage; ſoit qu'ils n'en aient pas ſenti le vice, ſoit que l'ayant aperçû, ils aient voulu le diſſimuler. Gronovius a conſervé ἄπειρος dans ſon texte, parce qu'il l'a trouvé dans le manuſcrit de Florence; mais il l'a traduit ſimplement par le mot *Inexpertus:* & dans une note ſur ce mot, il l'explique de la même manière qu'Henri Etienne. Le Fèvre & Grævius ſont les premiers qui aient propoſé une correction. Grævius dit dans une lettre à M. le Fèvre, qu'au lieu d'ἄπειρος δέ ἐστιν, ἄνουσος, il faudroit lire ἄπειρος δέ ἐστι νούσων, *il eſt exempt de maladies.* Le Fèvre qui approuve cette leçon, dit dans ſa 60.e lettre du premier livre, qu'elle lui étoit déjà venue à l'eſprit, & qu'il l'avoit marquée à la marge de ſon Hérodote. Quoiqu'elle forme un beau ſens, je ne crois

pas néanmoins qu'on doive l'adopter, à cauſe du grand changement de lettres qu'elle demande, & qui n'eſt autoriſé par aucun manuſcrit.

On pourroit rétablir ce paſſage par un changement beaucoup moins conſidérable: ce ſeroit de changer la diphthongue ει en η, de ſorte qu'au lieu d'ἄπειρος on lût ἄπηρος. Il eſt aſſez ordinaire aux copiſtes, qui prononcent comme un ι, tant la lettre η que la diphthongue ει, de les prendre l'une pour l'autre. Ἄπηρος, ſuivant Julius Pollux, ſignifie un homme qui a tous ſes membres; & par-là il convient parfaitement avec ἄνουσος & les autres épithètes que Solon emploie pour décrire l'homme heureux. Il ne s'agit ici que des biens extérieurs qui contribuent au bonheur de l'homme: or, l'avantage d'avoir un corps parfait dans tous ſes membres, ne mérite pas moins d'être mis au nombre des conditions qui rendent l'homme heureux, que l'exemption des maladies, la *non-ſouffrance*, &c. Ἄπηρος δέ ἐστιν, ἄνουσος, ἀπαθὴς κακῶν, εὔπαις, εὐειδής. *Integer eſt membris, ſanus, malorum expers, felix ſobole, formoſus.* M. Geinoz avertit qu'il a trouvé cette correction dans un petit cahier, intitulé: *Examen critique de l'édition de Gronovius, par M. Kuſter:* Il ne manque, pour la rendre indubitable, que l'autorité de quelques manuſcrits.

V.e REMARQUE, *C. 33.* Ταῦτα λέγων τῷ Κρίσῳ, ὕυκως ὕυτε ἐχαείζετο, ὕυτε λόγου μιν ποιησάμενος ὐυδενὸς, ἀπο-πέμπεται· χάρτα δόξας ἀμαθέα εἶναι, ὃς τὰ παρεόντα ἀγαθὰ μετεὶς, τὴν τελευτὴν πάντος χρήματος ὁρᾶν ἐκέλευε. Le texte eſt viſiblement corrompu en cet endroit. Le nom de la perſonne qui eſt au nominatif, doit être au datif, & le nom de celle qui eſt au datif doit être au nominatif: ſans ce changement la phraſe n'aura aucun ſens. Il ne convient pas de dire que Solon renvoya Créſus, le regardant comme un homme groſſier, qui mépriſoit les biens préſens, & qui vouloit que l'on conſidérât la fin de chaque choſe: c'eſt au contraire à Créſus, que cette action & cette façon de penſer appartiennent. M. l'abbé Geinoz propoſe de lire ταῦτα λέγοντι ὁ Κροῖσος, &c. & on traduira: *Quæ cùm dixiſſet, non*

modo nullâ gratiâ ipſum proſequutus eſt Cræſus; ſed eum nullius momenti faciens dimittit, ipſum (Solonem) valde ineptum exiſtimans, qui bonis præſentibus prætermiſſis, juberet omnium rerum inſpicere exitum. Et cette correction eſt autoriſée par un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, dans lequel on lit, τοῦτα λέγοντι.

VI.e REMARQUE, *C. 41.* Créſus ſe rend aux inſtantes prières de ſon fils, & lui permet d'aller à la chaſſe d'un Sanglier, qui ravageoit les champs des Myſiens: mais effrayé d'un ſonge, qui menaçoit le jeune Prince d'une mort violente, il l'envoie ſous la garde d'Adraſte, Prince iſſu du ſang des Rois de Phrygie. Adraſte avoit de grandes obligations à Créſus: car ayant eu le malheur de tuer ſon propre frère, il avoit été obligé de quitter ſa patrie, & d'aller chercher un aſyle à la cour du roi de Lydie, qui l'ayant purifié de ce meurtre, le retint dans ſon Palais, & lui donna tout ce qui étoit néceſſaire pour vivre d'une manière convenable à ſon rang. Créſus voulant engager le prince Phrygien à prendre un ſoin particulier de ſon fils, lui parle en ces termes: Ἄδρηστε, ἐγώ σε συμφορῇ πεπληγμένον, ἀχαείτιω τοι οὐκ ὀνειδίζω, ἐκάθηρα, &c. Gronovius adoptant la verſion de Laurent Valle, traduit ainſi: *Ego te, Adraſte, calamitate preſſum (non ingrato tibi hæc exprobro) expiavi:* C'eſt-à-dire: *Adraſte, vous étiez tombé dans un grand malheur (je ne le dis pas pour vous faire un reproche d'ingratitude); je vous ai purifié.* Cette traduction eſt infidèle, parce qu'il n'y a dans le paſſage grec aucun terme qui porte avec ſoi l'idée d'ingratitude: le mot ἀχαείτιω, que Gronovius a rendu par *ingratus*, ou ne ſe dit point, ou ne peut pas ſignifier, dans l'analogie de la langue, *un homme ingrat.* Je connois, dit M. l'abbé Geinoz, le terme ἀχάειτος pour ſignifier *ingrat:* mais je n'ai encore vû dans aucun auteur grec ἀχαείτης; & quand on le trouveroit, je ſuis perſuadé qu'il ne ſeroit employé que pour ſignifier *un homme deſtitué de graces.*

Henri Etienne, qui avoit ſans doute trouvé dans les manuſcrits la leçon ἀχαείτιω, l'avoit rejetée, comme peu

conforme à l'analogie, & avoit ſubſtitué dans le texte ces deux mots, ἄχαεί π., qu'il traduiſoit, *quod non dico, ut quidquam ingratum tibi exprobrem: Ce que je ne dis pas pour vous reprocher quelque choſe de déſagréable.* Cette leçon eſt véritablement plus analogique que celle de Gronovius; & quant au ſens, elle rend aſſez bien la penſée de Créſus; mais elle n'eſt fondée ſur aucun manuſcrit: on lit par tout ἀχαείτην.

La vraie manière de lire ce paſſage, eſt de ſéparer l'adjectif ἄχαει, du relatif τὴν; en ſorte qu'ἄχαει, mis à l'ablatif, ſe rapporte à συμφορῇ ſon ſubſtantif, & que l'accuſatif τὴν ſe rapportant auſſi à συμφορῇ, ſoit le cas du verbe ὀνειδίζω. Il faudroit même, pour plus de clarté, mettre une virgule entre ἄχαει & τῲ, parce que ce relatif commence une phraſe, qui eſt inſérée dans le diſcours par manière de parenthèſe; & alors on liroit ainſi: Ἄδρηστε, ἐγώ σε συμφορῇ πεπλημμένον ἄχαει, τῲ τοι οὐκ ὀνειδίζω, ἐκάθηρα. *Adraſte, vous avez eu le malheur de tuer votre frère (accident fâcheux, dont je ne vous rappelle pas le ſouvenir pour vous en faire un reproche); je vous ai purifié.* Cette façon de parler ἄχαεις συμφορὴ eſt d'autant moins ſuſpecte, qu'on la retrouve dans le ſeptième livre d'Hérodote, *c. 190*, où elle eſt employée pour ſignifier un accident ſemblable à celui dont il s'agit ici: car il y eſt fait mention du malheur qu'eut Ameinoclès, de tuer ſon fils; & l'hiſtorien dit: ἦν γάρ τις καὶ τούτῳ ἄχαεις συμφορὴ χυπεῦσα παιδοφόνος.

Au reſte, ce n'eſt point une conjecture haſardée: elle eſt autoriſée par trois manuſcrits de la bibliothèque du Roi, où ἄχαει eſt ſéparé de τῲ, par la diſtance ordinaire que l'on met entre des mots différens. D'ailleurs, ἄχαει y eſt marqué de l'accent aigu ſur l'antépénultième, & τῲ de l'accent aigu à cauſe de l'enclitique τοι, qui le ſuit: ce qui prouve bien la néceſſité de faire cette ſéparation de mots; puiſque ſi ἄχαει étant marqué de l'accent aigu ſur l'antépénultième, on y joignoit encore la ſyllabe την, pour en faire un ſeul mot, l'accent alors ſe trouveroit, contre la règle des accens, reculé au delà de l'antépénultième.

VII.e REMARQUE, *C. 57.* Il eſt queſtion dans ce chapitre, de ſavoir quelle langue les Pélaſges parloient anciennement. Hérodote dit d'abord qu'il n'a rien de certain à dire là-deſſus; puis il ajoûte: Εἰ δὲ χρεών ἐστι τεκμαιρόμενον λέγειν τοῖσι νῦν ἔτι ἐοῦσι Πελασγῶν τὸ ὑπὲρ Τυρσηνῶν Κρηστῶνα πόλιν οἰκεόντων, οἳ ὅμουροί κοτε ἦσαν τοῖσι νῦν Δωριεῦσι καλεομένοισι, οἴκεον δὲ τὴν νῦν Θεσσαλιῶτιν καλεομένην, καὶ τοῦ Πλακίου τε καὶ Σκυλάκου Πελασγῶν οἰκησάντων ἐν Ἑλλησπόντῳ, οἳ σύνοικοι ἐγένοντο Ἀθηναίοισι, καὶ ὅσα ἄλλα Πελασγικὰ ἐόντα πολίσματα, τὸ οὔνομα μετέβαλε, ἐς τούτοισι, &c.

M. l'abbé Geinoz remarque d'abord que la traduction de ce paſſage par Laurent Valle, n'eſt depuis le commencement juſqu'à la fin qu'un contre-ſens continuel. Henri Etienne n'a pas été plus heureux, quoiqu'il ait ſenti toute la difficulté: après avoir averti le lecteur, que le texte eſt corrompu, il ſe donne la liberté de compoſer un nouveau paſſage, ſans avoir aucun égard aux expreſſions de l'Auteur. Gronovius explique fort bien dans une note le raiſonnement que doit faire l'Hiſtorien; & néanmoins il le rend dans ſa traduction d'une manière inintelligible: ce qui prouve que cet éditeur a ſû deviner la penſée d'Hérodote; mais qu'il n'a pas compris le véritable arrangement de la phraſe; voici comment il le traduit: *Sed ſi fas eſt conjectando dicere ex his qui cùm maximè ſuperſunt, Pelaſgorum, qui ſupra Tyrrhenos urbem Creſtonem incolunt, aliquando finitimi eorum, qui nunc Dorienſes vocantur, tunc incolentes regionem, quæ nunc Theſſaliotis nominatur.* Tout va bien juſque-là; mais il n'en eſt pas de même de ce qui ſuit: *& Placiam & Scylacen, qui Pelaſgi habitaverunt in Helleſponto, qui contermini Athenienſium fuerunt, & quæcumque alia oppida Pelaſgica nomen immutarunt, ſi hinc conjectantur.* En traduiſant *Placiam & Scylacen, qui Pelaſgi habitaverunt in Helleſponto*, Gronovius voudroit-il dire que les Pélaſges, nommés auparavant, & qui ſe ſont établis à Creſtone, fuſſent les mêmes que ceux qui ont bâti près de l'Helleſpont les villes de Placia & de Scylacé? Cela ſeroit abſurde. Hérodote en parle comme de deux peuplades différentes:

il dit que ceux qui allèrent à Creſtone, avoient habité auparavant la contrée appelée *Theſſaliotis*, dans le voiſinage des Doriens, & que ceux qui fondèrent *Placia* & *Scylacé*, étoient ſortis de l'Attique.

De cette diſcuſſion il réſulte que le paſſage n'a point encore été entendu, & qu'il eſt réellement difficile. Pour parvenir à l'expliquer, M. l'abbé Geinoz obſerve que ce qui a induit les Interprètes en erreur, c'eſt 1.° qu'ils n'ont pas ſenti la force du χαὶ qui eſt devant Πλακίην; χαὶ Πλακίην τε χαὶ Σκυλάκην: 2.° qu'ils ont pris le participe οἰκησάντων (Πελασγῶν) pour un génitif abſolu; au lieu que ce génitif eſt régi par le nom partitif τοῖσι, qui eſt au commencement de la phraſe. La conjonction χαὶ placée devant Πλακίην, a la force de rappeler & de faire ſous-entendre tout le premier membre de la conſtruction: c'eſt comme ſi on diſoit: χαὶ εἰ χρεών ἐστι τεκμαιρόμενον λέγειν τοῖσι τὴν Πλακίην τε χαὶ Σκυλάκην Πελασγῶν οἰκησάντων ἐν Ἑλλησπόντῳ, χαὶ τ' Πελασγῶν οἰκησάντων, ὅσα ἄλλα Πελασγικὰ πολίσματα τὸ οὔνομα μετέβαλε, &c. En conſéquence de cette obſervation, M. l'abbé Geinoz traduit ainſi: *ſed ſi fas eſt dicere conjectando ex iis Pelaſgorum, qui adhuc ſuperſunt, & ſupra Tyrrhenos urbem Creſtonem incolunt, aliquando finitimi eorum, qui nunc Dorienſes vocantur, tunc regionem incolentes, quæ nunc Theſſaliotis nominatur, & ex iis Pelaſgorum, qui cum Athenienſibus cohabitârunt, quique Placiam & Scylacen oppida in Helleſponto condiderunt, & ex iis Pelaſgis qui condiderunt omnia alia oppida Pelaſgica, quæ nomen immutaverunt. Si fas eſt ex iis conjecturam petere, Pelaſgi barbarâ linguâ utebantur.* Cette interprétation donne au raiſonnement d'Hérodote toute la force qu'il doit avoir. Le but de l'Auteur eſt de prouver que les Pélaſges parloient anciennement une langue barbare, & bien différente de la langue grecque: ſa principale preuve eſt tirée de ce que deux colonies de la même nation, établies depuis pluſieurs ſiècles dans des pays éloignés l'un de l'autre, parloient néanmoins encore de ſon temps la même langue: il a ſoin de faire remarquer que cette langue non ſeulement n'avoit rien de commun avec la grecque, mais

encore avec celle de leurs voiſins: de-là il conclut que ces peuples ont conſervé la même langue qu'ils avoient apportée du pays d'où ils étoient ſortis, & conſéquemment que les anciens Pélaſges parloient une langue barbare.

VIII.e REMARQUE, *C. 61.* Les Piſiſtratides voulant faire des tentatives pour rentrer dans Athènes, demandent des préſens aux villes, qui leur avoient quelque obligation: Ἤγλεον δωτίνας ἐκ τῶ πολίων, αἵτινές σφι προσηνδέατο κοῦ π. Le verbe προσηνδέατο eſt l'objet de la difficulté. Æmilius Portus, qui eſt ſi exact à expliquer tous les mots difficiles d'Hérodote, n'a pas fait mention de celui-ci, dans ſon Lexique Ionien. Tous les Interprètes ont eſſayé d'en déterminer la vraie ſignification, & d'en marquer la racine: mais aucun d'eux n'y a réuſſi. Laurent Valle traduit: *Aliquot civitates excitaverunt, quæ ipſis nonnihil benevolæ erant.* Apparemment, il a lû, ἤγλεόν τινας ἐκ τῶ πολίων, au lieu de ἤγλεον δωτίνας, qui eſt la leçon de tous les manuſcrits; & il a fait venir ἤγλεον d'ἐγείρω, *excito*, non d'ἀγείρω, *congrego.* Mais cette obſervation n'eſt qu'incidente: il s'agit de voir ſi Laurent Valle a bien expliqué προσηνδέατο, en traduiſant *quæ ipſis nonnihil erant benevolæ.* On ſent bien qu'en traduiſant de la ſorte, il a pluſtôt formé un ſens ſur ce qui précède & ce qui ſuit, qu'il n'a conſulté l'étymologie du mot: il n'y a rien dans le verbe προσηνδέατο, qui réponde aux termes, *erant benevolæ.*

Henri Etienne a traduit: *Munera collegerunt ex urbibus antea ſibi utcumque cognitis.* Il fait venir προσηνδέατο de προσείδω. Mais *demande-t-on des préſens* à quelqu'un qu'on n'a connu que très-ſuperficiellement, *utcumque!* D'ailleurs où trouveroit-on cette façon de parler, προσείδεσθαί τινι, pour dire, *être connu de quelqu'un par avance!*

Gronovius fait dériver προσηνδέατο du verbe ἄνδω *placeo*; & il traduit, *quæ ipſis nonnihil ante placuerant.* C'eſt-à-dire, *que les Piſiſtratides demandèrent des préſens à des villes, qui leur avoient été un peu agréables ci-devant.* Cette interprétation ne vaut pas mieux que les précédentes.

Voici

Voici celle que M. l'abbé Geinoz propose. Il fait venir προηδέατο du verbe προαιδέομαι, qui signifie *avoir obligation à quelqu'un*, & qui, si l'on veut rendre tout le sens qu'il renferme, par rapport à sa composition & à son étymologie, signifie de plus, *avoir du respect & de la reconnoissance pour quelqu'un qui nous a prévenus par des bienfaits.* La prépositon προ marque que nous avons contracté les premiers quelque obligation; αἰδέομαι exprime le sentiment de respect, la sorte de pudeur que le bienfait excite naturellement dans les ames bien nées, à l'égard des personnes de qui elles ont reçû ce bienfait. Ainsi προηδέατο, avec un ι souscrit, sera la troisième personne du plusque parfait passif de προαιδέομαι, dont le prétérit parfait est προήδημαι, le plusque parfait προηδήμην, ο, το, la troisième personne du pluriel de ce dernier temps προήδηντο, &, suivant le dialecte Ionien, προηδέατο.

L'explication de M. l'abbé Geinoz a l'avantage d'être fondée sur un passage d'Hérodote même, où le verbe προαιδέομαι se trouve employé précisément dans le même sens, & avec le même régime que dans la phrase dont il s'agit. Syloson frère du tyran Polycrate (*Hérod. l. III, c. 140.*) ayant fait présent d'un manteau d'écarlate à Darius fils d'Hystaspe, lorsque celui-ci étoit encore particulier, vint trouver le même Darius, peu de temps après qu'il fut monté sur le trône, pour lui demander qu'il l'établît tyran de Samos: Syloson arrivé à la Cour, se fait annoncer comme bienfaiteur du Roi; & Darius étonné, s'écrie: Τίς ὅδε Ἑλλήνων εὐεργέτης ᾧ ἐγὼ προαιδεῦμαι; *Qui est ce Grec, qui se dit mon bienfaiteur, & à qui je dois de la reconnoissance pour les bienfaits dont il m'a prévenu!* Il seroit inutile que nous nous arrêtassions à faire le parallèle des deux passages; la simple lecture en fait sentir la conformité. Nous remarquerons seulement que dans le second, au lieu de ὃν ἐγὼ προαιδεῦμαι (leçon vicieuse, qui a passé dans toutes les éditions), il faut lire ᾧ ἐγὼ προαιδεῦμαι, conformément aux manuscrits du Roi; comme on lit dans le passage

du premier livre σφὶ προηδέατο, & non pas σφέ.

M. l'abbé Geinoz traduit donc ainſi : *Munera collegerunt ex civitatibus quæ ipſos nonnihil reverebantur (ob accepta prius beneficia).* Ce ſens eſt le ſeul vrai, parce qu'il n'y a que d'importans ſervices rendus, qui aient pû mettre les Piſiſtratides en droit de demander des préſens à certaines villes grecques.

IX.e REMARQUE, *C. 73.* Hérodote raconte qu'une troupe de Scythes qui avoient excité une ſédition, ayant été obligée d'abandonner la Scythie, vint ſe réfugier dans la Médie auprès de Cyaxare : ce Prince les reçut avec bonté, & leur confia même l'éducation de pluſieurs jeunes Mèdes, pour les inſtruire dans la langue Scythe, & leur apprendre à tirer de l'arc. On lit dans le texte, ſuivant l'édition de Gronovius, Παῖδά σφι παρέδωκε γλῶσσαν τε ἐκμαθεῖν καὶ τὴν τέχνην τῶν τόξων ; ce que Gronovius a traduit ainſi : *Filium eis tradidit imbuendum, & linguâ Scythicâ & artificio ſagittandi.* Il y a certainement une faute dans le texte ; au lieu de παῖδα, il faut lire παῖδας. 1.° Eſt-il vrai-ſemblable que Cyaxare ait confié ſon fils à ces étrangers, pour être inſtruit dans leur langue & dans l'art de tirer de l'arc ? Il eſt bien plus naturel de penſer que ce Prince voulut que pluſieurs de ſes Sujets appriſſent la langue Scythe, & fuſſent adroits à tirer de l'arc, pour s'en ſervir utilement & dans les négociations & à la guerre. 2.° La ſuite du récit montre évidemment la néceſſité de cette correction. Les Scythes étant revenus de la chaſſe, les mains vuides, & ayant été cruellement maltraités par Cyaxare, coupèrent en morceaux, pour ſe venger, un des jeunes gens confiés à leur ſoin ; & l'ayant apprêté de la même manière qu'on avoit coutume d'apprêter les bêtes fauves, ils le préſentèrent à Cyaxare : ἐβουλεύσαντο, dit Hérodote, τῶν σφὶ σφισι διδασκομένων παίδων ἕνα κατακόψαι. Le mot παίδων au pluriel eſt une preuve certaine qu'il faut lire plus haut παῖδας & non παῖδα. Gronovius n'ignoroit pas cette variante : il dit lui-même dans une note, que Laurent Valle, Henri Etienne, le P. Pétau &

Thomas Gale la jugeoient néceſſaire; mais ſon reſpect pour le manuſcrit de Florence, où, ſans doute, il avoit trouvé le ſingulier au lieu du pluriel, lui a fait rejeter cette leçon. S'il ne faut que des manuſcrits pour l'autoriſer, il y en a deux dans la bibliothèque du Roi, dont l'un n'eſt ni moins ancien ni moins correct que celui de Florence, où on lit παῖδας au lieu de παῖδα.

X.e REMARQUE. Il y a dans le même chap. une expreſſion qui paroît être vicieuſe, en ce qu'elle ſignifie tout le contraire de ce qu'Hérodote auroit dû naturellement dire. Pour rendre raiſon des mauvais traitemens que Cyaxare fit aux Scythes, au retour d'une chaſſe d'où ils n'avoient rien rapporté, Hérodote dit que ce Prince n'étoit point maître de ſa colère, ou du moins il auroit dû le dire: mais le texte grec, tel qu'il ſe lit dans l'édition de Gronovius, & même dans pluſieurs manuſcrits, dit tout le contraire. Voici le paſſage: ἦν γὰρ, ὡς διέδεξε, ὀργὴν οὐκ ἄκρος; c'eſt-à-dire, *Cyaxare n'étoit pas extrêmement emporté, comme il le fit voir.* Rien n'eſt moins juſte: Cyaxare ne donna-t-il pas des marques du plus grand emportement, en châtiant rudement ces chaſſeurs par la ſeule raiſon qu'ils étoient revenus les mains vuides? Il faut donc retrancher la particule négative οὐκ; & alors le ſens ſera parfait. Ce retranchement de la négation eſt fondé ſur un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, où elle ne ſe trouve pas. Ce ſeroit une choſe ſuperflue que de prouver par des exemples, qu'ὀργὴν ἄκρος ſignifie *un homme emporté*, & qu'ὀργὴν οὐκ ἄκρος eſt pris pour *un homme modéré dans ſa colère:* ces façons de parler ſont ſuffiſamment connues de tous ceux qui ſont verſés dans la langue grecque.

XI.e REMARQUE. Quelques lignes plus bas il y a une faute grammaticale à corriger. Pour faire ſentir la faute & la néceſſité de la correction, nous rapporterons la phraſe entière. Οἱ δὲ ταῦτα τοῖς Κυαξάρεω παθόντες, ὥστε ἀναξιά σφεων αὐτῶν πεπονθότες ἐβουλεύσαντο τῷ σοφιστῇ διδασκομένων παίδων ἕνα κατακόψαι· Σκευάσαντες δὲ αὐτὸν, ὥσπερ ἐώθεσαν καὶ τὰ θηρία σκευάζειν, Κυαξάρει δοῦναι φέροντας ὡς ἄγριον δῆθεν·

δόντες δὲ, &c. Il eſt certain que φέροντας doit néceſſairement ſe rapporter au même pronom, que σκευάσαντες qui le précède, & δόντες qui le ſuit: ainſi il doit être mis au même cas; c'eſt-à-dire, qu'il faut lire φέροντες & non φέροντας. Cette leçon eſt confirmée par le plus correct des manuſcrits de la bibliothèque du Roi.

XII.e REMARQUE, *C. 86.* Il y a dans ce chapitre un paſſage, qu'une ponctuation mal placée & une conjonction omiſe rendent extrêmement obſcur. Créſus étant ſur le bucher s'écrie trois fois: *O Solon.* Preſſé par les Interprètes de Cyrus de dire qui eſt celui qu'il vient d'appeler, il leur répond que dans le temps de ſa plus grande proſpérité, Solon Athénien étoit venu à ſa Cour; que ce Sage ayant vû tous ſes tréſors, avoit paru les mépriſer, & qu'il lui avoit enſuite parlé avec tant de ſageſſe, que tout ce qui venoit de lui arriver, prouvoit la vérité de ſes diſcours. Le texte des éditions porte: Καὶ θεησάμενος πάντα τὰ ἑωυτῷ ὄλβον ἀποφλαυείσειέ οἱ· ἃ δὴ εἶπας τῇ αὐτῇ πάντα ἀποβεβήκεε, τῇπερ ἐκεῖνος εἶπε. La première faute que M. l'abbé Geinoz remarque dans ce paſſage, c'eſt que le point ſoit placé après ἀποφλαυείσειέ οἱ· Suivant cette ponctuation οἱ devient le datif du verbe ἀποφλαυείζω: mais ce verbe ne demande point de datif. Ἀποφλαυείζειν ſignifie *nihili facere.* Or, comme on diroit mal en latin *nihili facere opes alicui;* de même, ce ne ſeroit pas parler correctement en grec, que de dire ἀποφλαυείζειν ὄλβον τινί. Tout le reſte de la phraſe eſt tellement embrouillé, qu'il n'eſt pas poſſible d'en bien faire la conſtruction. On peut juger du déſordre qui règne dans le texte, par la traduction littérale qu'en a donnée Gronovius: *Illa ſcilicet loquutus, quà ſibi ipſi omnia ceſſerunt illuc, quo iſte dixerat.*

La leçon des manuſcrits de la bibliothèque du Roi diſſipe cette obſcurité, & rend à la diction d'Hérodote ſa clarté naturelle, par de très-légers changemens. Au lieu de mettre la virgule entre οἱ & α, elle ne fait de ces deux ſyllabes qu'un ſeul mot; ſavoir, οἷα, qu'elle marque d'un accent circonflexe, & qui devient l'accuſatif du pluriel neutre,

régi par le participe εἴπας : οἷα δὴ εἴπας, *Talia ſcilicet locutus.* Et après εἴπας, au lieu de τῇ αὐτῷ, on lit ὥστε αὐτῷ πάντα ὑποβέβηκέ οἱ τῆπερ ἐκεῖνος εἶπε. *Ut ipſi omnia evenerint quâ ille dixerat ;* c'eſt-à-dire, que *Solon lui avoit parlé avec tant de bon ſens ſur le bonheur de l'homme, que tout ce qu'il avoit dit, ſe trouvoit confirmé par l'évènement.*

M. Geinoz ſoupçonne qu'il y a une faute dans la leçon du manuſcrit, ὑποβέβηκέ οἱ. Comme cette phraſe a déjà un datif, αὐτῷ, il paroît que οἱ qui ſuit ὑποβέβηκε, ne doit pas être pris pour le datif du pronom de la troiſième perſonne, & qu'il vaudroit mieux n'en faire qu'un mot avec ὑποβέβηκε ; en ſorte qu'on lût ὑποβεβηκέοι, qui ſeroit la troiſième perſonne du prétérit parfait de l'optatif, régi par la conjonction ὥστε.

Ce petit nombre de corrections ſuffira pour remplir l'objet que nous nous ſommes propoſé, de faire connoître le travail de M. l'abbé Geinoz. A meſure qu'il nous en communiquera de ſemblables, nous en ferons part au public : & nous choiſirons toûjours par préférence celles qui auront pour garans les manuſcrits de la bibliothèque du Roi ; afin qu'en attendant la nouvelle édition d'Hérodote qu'il nous promet, les Savans puiſſent les rapporter comme des *variantes*, à la marge des anciennes éditions.

TRADUCTION

De la partie du Dialogue de Platon, intitulé THÉÉTÈTE, *qui concerne le ſyſtème de Protagore.*

ON ſait que chaque Dialogue de Platon a trois titres : le premier eſt un nom propre ; & c'eſt ordinairement celui ou du principal interlocuteur, ou du diſciple que Socrate veut inſtruire : le ſecond indique le ſujet du traité : le troiſième en déſigne le genre ou la forme. Le Dialogue dont il eſt ici queſtion, ſervira d'exemple. Il eſt intitulé, *Théétète, ou de la Science; Diſcours d'exercice* ou *d'eſſai.* *

Le *Théétète* a pris ſon nom de celui qui fit naître la converſation, que Platon nous a tranſmiſe : la nature de la Science en eſt le ſujet. Socrate examine pluſieurs définitions de la ſcience, qui lui ſont propoſées par le jeune Théétète : il réfute particulièrement l'opinion de Protagore, de laquelle il s'enſuivoit que la ſcience n'eſt que ſenſation, & que ſavoir, c'eſt ſentir. A la vûe des ſuites d'un ſi dangereux ſyſtème, le zèle de Socrate s'allume; il attaque ceux qui le ſoutiennent; il déplore le mal que de tels principes peuvent cauſer dans le gouvernement; il déclame contre l'abus que les Sophiſtes de ſon temps faiſoient du titre de philoſophe, dont ils oſoient

* Θεαίτητος, ἢ περὶ Ἐπιστήμης, Πειραστικὸς (λόγος). Les deux derniers mots, traduits littéralement, répondent à ceux-ci, *Sermo exploratorius.* On ſait que la méthode la plus ordinaire de Socrate eſt d'exercer ceux avec qui il raiſonne, ſoit en leur faiſant produire d'eux-mêmes les vérités qu'ils peuvent tirer de leur propre fond, quand ils ſont aidés; c'eſt ce qu'il appeloit, *accoucher les eſprits:* ſoit en tâtant, pour ainſi dire, avec eux, les vérités dont il veut les inſtruire, & qu'il paroît chercher avant que de rien établir. Le πειραστικὸς peut donc ſe rapporter ou à l'eſprit du diſciple, dont Socrate eſſaye les forces; ou à la vérité philoſophique, dont il enviſage ſucceſſivement toutes les faces & toutes les branches. Au reſte, les Savans conviennent que de ces trois titres il n'y a, tout au plus, que le premier qui ſoit de Platon, & que les deux autres ont été ajoûtés par les Interprètes.

impunément se parer, sans connoître l'étendue des devoirs qu'il impose; & pour montrer combien ils étoient peu dignes d'un si beau nom, il expose dans le portrait du Philosophe, tracé d'après l'idée qu'il en a conçûe, à quelles conditions il est permis de le porter.

En 1734 M. l'abbé Sallier lut à l'Académie la traduction de ce dernier morceau du *Théétète*, qui n'étant proprement qu'une digression, pouvoit être détaché du corps de l'ouvrage*; & depuis il nous a communiqué une pareille traduction de toute la partie du même Dialogue, qui concerne le système de Protagore. Nous la donnerons ici en entier, afin que les lecteurs puissent juger & de l'art de Socrate, & de la fidélité du traducteur.

* *Il a été imprimé au t. XIII des Mémoires de l'Acad. p. 317.*

THÉÉTÈTE.

Il y auroit de l'impolitesse, Socrate, à ne pas vous obéir, après tant d'exhortations & d'instances: je vous dirai ce qui me vient présentement dans l'esprit, au sujet de la science dont vous me demandez la définition. Il me semble que tout homme qui sait une chose, a une sensation de cette chose; & qu'ainsi la science n'est qu'une véritable sensation.

Le 18 Juillet 1741.

SOCRATE.

Courage, Théétète, c'est ainsi qu'il faut s'expliquer. Voyons à présent si le sentiment dont vous accouchez-là, est un bon ou un mauvais fruit. La science, dites-vous, n'est qu'une sensation. Ce que vous nous proposez ici n'est pas un discours à rejeter: c'est ce que débitoit ci-devant Protagore; sous des termes différens, il disoit précisément la même chose. Il prétend quelque part que l'homme est la mesure de tout; la mesure de l'existence des choses qui existent, & de la non-existence des choses qui n'existent point. Vous aurez lû ceci sans doute, & plusieurs fois: *Les choses sont pour moi*, dit-il, *telles qu'elles me paroissent, & pour vous de même telles qu'elles vous paroissent.* Or il n'est pas vrai-semblable qu'un aussi habile homme ne nous eût débité par-là que des rêveries. Suivons

donc ſon raiſonnement. N'arrive-t-il pas quelquefois que le même vent ſoufflant, l'un de nous le ſent froid & l'autre non? l'un le trouve violent, & l'autre au contraire aſſez doux. Je vous le demande : dirons-nous que le vent par lui-même eſt froid & ne l'eſt pas? ou bien en croirons-nous Protagore, qui dit que le vent eſt froid pour celui qui le ſent froid, & qu'il ne l'eſt pas pour celui qui ne ſent point qu'il eſt froid? N'avouez-vous pas que deux hommes ont quelquefois ces deux ſenſations différentes? Or avoir une ſenſation, c'eſt ſavoir. Concluons donc que *ſcience* & *ſenſation* c'eſt la même choſe, dans le cas du froid & en d'autres ſemblables : les choſes ſont pour quelqu'un ce qu'il ſent qu'elles ſont pour lui.

THÉÉTÈTE.

Je le crois.

SOCRATE.

La ſenſation étant donc ſenſation à l'occaſion de ce qui eſt, & ſcience (ſelon vous & ſelon Protagore); elle ne ſauroit être que vraie, & jamais elle n'eſt fauſſe. En vérité, Protagore étoit un homme bien ſavant, & bien ſage en tout ſens : en nous tenant ce diſcours, il nous a caché, comme à une vile populace, des vérités qui y étoient renfermées, & qu'il a eu le ſecret de développer à ſes diſciples.

THÉÉTÈTE.

Comment l'entendez-vous, Socrate?

SOCRATE.

Ecoutez : ce que je vais vous dire mérite attention. Il n'y a rien qui ait une exiſtence fixe en ſoi-même, & qui ſoit un, diſtinctement. Vous ne pouvez avec raiſon donner à quoi que ce ſoit une dénomination conſtante : car ce que vous appellerez grand, deviendra petit dans le temps que vous parlerez; & ce que vous appellerez peſant ſera léger. Il en ſera ainſi de tout; attendu que rien n'eſt un, ni une certaine choſe, ni d'une telle ou telle qualité déterminée : les choſes

que

que ſans raiſon & mal-à-propos nous diſons être, ne ſont que ſe produire, par le mouvement & par le mélange des unes avec les autres. Rien n'eſt : tout ſe fait toûjours & à tout moment. Tous les ſages, excepté Parménide, s'accordent là-deſſus, comme Protagore, Héraclite, Empédocle, les princes mêmes de la Poëſie, Epicharme & Homère. Le dernier nous apprend que l'Océan eſt le père des Dieux, & Téthys la mère : n'eſt-ce pas nous dire que tout naît par le flux & reflux des choſes, & par le mouvement ? Qui pourroit, Théétète, attaquer une ſi nombreuſe troupe, quand elle a Homère à ſa tête, ſans s'expoſer à donner dans le plus grand ridicule ?

THÉÉTÈTE.

Cela ſeroit difficile.

SOCRATE.

D'autant plus qu'on peut fournir d'aſſez bonnes preuves de cette opinion-ci, ſavoir, que c'eſt le mouvement qui fait la production, qui fait que les choſes ſemblent exiſter ; & que c'eſt le repos qui fait que les choſes n'exiſtent point, ou qu'elles ſe détruiſent. La chaleur & le feu, par exemple, font naître & entretiennent les choſes : or le feu lui-même ſe produit par le choc des corps qui ſont portés les uns contre les autres ; n'eſt-ce pas là le mouvement ? connoiſſez-vous d'autre cauſe de la chaleur & du feu ? les êtres vivans ont la même cauſe de leur exiſtence. L'état des corps s'altère par le repos & par l'inaction ; il ſubſiſte par le mouvement & par la gymnaſtique. L'étude & l'exercice procurent à l'ame les connoiſſances & les ſciences ; ils la rendent meilleure : l'inapplication, le repos, la langueur l'empêchent de rien acquérir de nouveau, & lui font même perdre ce qu'elle avoit acquis. Le mouvement eſt par conſéquent le bien des corps & de l'ame ; le contraire eſt leur mal.

Je pourrois vous donner mille autres preuves de ce que je dis. Conſidérez ce qui arrive lorſque les vents ſe taiſent & que l'air eſt calme : tout ſe corrompt & ſe détruit ; au lieu que le mouvement conſerve les choſes. Pour mettre le comble à

de ſi fortes démonſtrations; obſervez que la chaîne d'or dont parle Homère, n'eſt autre choſe que le ſoleil : tandis qu'il fait ſes révolutions, tout ſubſiſte parmi les hommes & parmi les Dieux : s'il s'arrêtoit un moment, & qu'il fût comme attaché, la Nature ſe détruiroit & tout ſe trouveroit, comme on dit quelquefois, ſens deſſus deſſous. D'où il s'enſuit qu'il faut concevoir que la couleur, par exemple, la blancheur, n'eſt pas quelque choſe qui exiſte hors de vos yeux ou dans vos yeux : il ne faut pas lui attribuer une place fixe; car par-là elle ſe trouveroit quelque choſe d'un ordre permanent, & ne ſeroit plus dans l'ordre de la génération continuelle. Tenons-nous-en à la doctrine que nous propoſions, il y a un moment; ſavoir, que rien n'exiſte diſtinctement un. Alors le noir, le blanc, & toute autre couleur, ne nous paroîtront être que des effets de l'impreſſion, qui ſe fait ſur nos yeux par un mouvement, tel qu'il convient à la production de ces couleurs : chacune d'elles ne ſera ni l'objet qui frappe, ni le ſens qui eſt frappé; mais quelque choſe d'intermédiaire & propre à chacun de nous. Voudriez-vous, Théétète, vous engager à montrer que telle que vous paroît une couleur, telle auſſi elle paroît à un autre être vivant?

THÉÉTÈTE.

Non, vraiment, je ne m'y engagerois pas.

SOCRATE.

Quoi! croiriez-vous pouvoir aſſûrer qu'elle paroît à un autre homme, telle qu'elle vous paroît? Ne diriez-vous pas pluſtôt qu'elle ne vous paroît point à vous-même telle dans un temps que dans un autre; parce que vous n'êtes pas toûjours dans le même état, ni ſemblable à vous-même?

THÉÉTÈTE.

Je ſuis de ce dernier ſentiment.

SOCRATE.

Si donc ce avec quoi nous meſurons ou atteignons

quelque chose, étoit par lui-même ou grand, ou blanc, ou chaud, jamais, en rencontrant un autre objet, il ne deviendroit autre; parce que rien ne changeroit en lui-même : & réciproquement, si l'objet mesuré ou atteint avoit une des qualités que nous venons de dire, de grand, de blanc ou de chaud, il ne deviendroit point autre; & demeureroit tel qu'il est, quelque chose qui survînt, ou qui changeât autour de lui, tant que rien ne changeroit en lui. Et cependant, dans l'état de la question où nous sommes, il seroit aisé de nous forcer à avouer des choses étranges & ridicules, comme Protagore & ses sectateurs l'avoueroient eux-mêmes.

THÉÉTÈTE.

Que dites-vous? quelles choses?

SOCRATE.

Ecoutez: un exemple va vous faire entendre ce que je veux dire. Si auprès de six dez que vous aurez pris, vous en mettez quatre; nous disons des six qu'ils surpassent les quatre, de la moitié même de quatre : & si au lieu des quatre vous en mettez douze, nous disons que les six sont à leur tour surpassés d'une moitié. On ne peut pas parler autrement. Or si Protagore ou un autre vous demandoit : quelque chose peut-il devenir plus grand, s'il ne reçoit une augmentation? Que répondriez-vous?

THÉÉTÈTE.

Si je voulois former ma réponse d'après ce que je pense au sujet de la question présente, je répondrois que cela ne se peut pas: mais si je faisois attention à la première question, je dirois que cela se peut, de crainte de me trouver en contradiction avec moi-même.

SOCRATE.

Fort bien; c'est-là répondre divinement. Si cependant vous répondez de la seconde façon, il vous arrivera quelque chose d'approchant de ce que dit Euripide : votre discours

ſera irrépréhenſible, mais votre penſée ne le ſera pas.

Si vous & moi étions d'habiles gens, ſi nous étions des philoſophes, nous ſerions en quête pour trouver ce qu'il y a de plus caché dans notre eſprit; nous nous éprouverions l'un l'autre plus même qu'il ne faudroit, & comme de braves ſophiſtes, nous préſentant au combat, nous renverſerions raiſonnement par raiſonnement. Mais aujourd'hui, comme des gens ſimples, nous nous contenterons de conſidérer ces diſcours, les uns par rapport aux autres, & d'examiner ce que nous en concevons, & s'ils s'accordent, ou s'ils ne s'accordent pas entre eux.

THÉÉTÈTE.

C'eſt ce que je deſirerois.

SOCRATE.

Et moi auſſi: mais cela étant, voyons à notre aiſe, puiſque nous ſommes maîtres de notre temps, cherchons de bonne foi, ſans nous chicanner l'un l'autre, quelle eſt la valeur de ces propoſitions. 1.° Rien ne peut devenir plus grand ou plus petit, ni en volume, ni en nombre, tant que la choſe demeure égale à elle-même: 2.° Ce à quoi vous n'ajoûtez rien, & ce dont vous ne retranchez rien, n'augmente ni ne diminue, & eſt toûjours égal à lui-même: 3.° Il eſt impoſſible qu'une choſe qui n'exiſtoit point auparavant, exiſte enſuite, ſans avoir été ou ſans être produite.

THÉÉTÈTE.

Cela paroît ainſi.

SOCRATE.

Les trois propoſitions dont nous convenons ici, ne s'accordent plus entre elles, quand l'eſprit les conſidère par rapport à ce que nous avons dit des dez, ou bien lorſque nous diſons que moi, déjà avancé en âge, ſans être crû ni diminué, je deviens dans l'eſpace d'une année plus grand que vous qui êtes jeune, & enſuite plus petit; quoique rien n'ait été retranché de ma grandeur, &que la vôtre ſeule ait reçû quelque accroiſſement.

Car je ſuis alors ce que je n'étois pas auparavant, ſans qu'il ſe ſoit paſſé en moi aucune production. Or il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit ſans avoir été produite. Comment pourrois-je être devenu plus petit, ſi je n'avois rien perdu de ma hauteur? C'eſt ainſi qu'il ſe préſente mille difficultés, l'une après l'autre, ſi nous écoutons une fois les premières: car dites-moi, Théétète, vous me paroiſſez n'être pas novice dans ces matières.

THÉÉTÈTE.

Certes, Socrate, je me demande cent fois à moi-même avec étonnement, qu'eſt-ce que tout cela? & quand j'y penſe, véritablement la tête m'en tourne.

SOCRATE.

Il paroît que Théodore vous connoiſſoit bien, mon cher Théétète: c'eſt ſouvent la marque d'un philoſophe de s'étonner, & l'admiration eſt la ſource de la Philoſophie. Mais comprenez-vous pourquoi ce ſont ici les conſéquences des principes que nous diſions être de Protagore, ou ne le comprenez-vous pas?

THÉÉTÈTE.

Je ne le comprends pas encore.

SOCRATE.

Vous m'aurez donc une grande obligation, ſi je vous découvre le ſens caché de la penſée de cet homme, ou pluſtôt de ces hommes célèbres: mais obſervez bien, & prenez garde que perſonne de ceux qui ne ſont pas initiés ne nous entendent. Ces profanes ſont ceux qui ne croient pas que rien exiſte que ce qu'ils peuvent toucher & prendre à pleines mains; qui n'admettent ni les puiſſances d'agir, ni les générations, ni rien de ce qui ne tombe pas ſous nos yeux; enfin qui ne penſent pas que ces choſes ſoient des réalités.

THÉÉTÈTE.

Vous parlez là, Socrate, d'hommes bien durs & bien bizarres.

SOCRATE.

Ils ſont en effet bien groſſiers : mais il y en a d'autres plus doux, dont je vais vous découvrir les ſecrets. Voici leur principe ; tout ce que nous diſons en dépend. Tout eſt mouvement, diſent-ils, & il n'y a rien de plus. Or il y a deux ſortes de mouvemens ; & ces deux ſortes ſe multiplient à l'infini : l'une a une puiſſance active, l'autre une puiſſance paſſive. Par l'union & le concours de ces mouvemens, ſe fait une infinité de productions ; mais de deux eſpèces : l'une eſt la production du ſenſible, l'autre eſt la production du ſentiment, qui ſe rencontre toûjours & ſe forme avec le ſenſible. Nous donnons différens noms au ſentiment : nous l'appellons viſion, audition, *olfaction*, froid, chaud, plaiſir, douleur, deſir, crainte. Il y a une infinité d'autres ſentimens qui n'ont point de dénomination particulière, & beaucoup d'autres encore, qui en ont : autant qu'il y a de ſentimens, autant y a-t-il de gens ſenſibles qui y répondent. L'action de voir, ne ſe diverſifie pas plus que les couleurs qui en ſont l'objet. Il y a de même une auſſi grande variété dans la voix que dans le ſentiment de l'ouïe : ainſi, par proportion, il y a pour les autres ſentimens d'autres objets ſenſibles qui s'y rapportent par leur genre. Mais qu'eſt-ce que tout ce détail fait à notre premier diſcours ? Le ſentez-vous ?

THÉÉTÈTE.

Non, Socrate.

SOCRATE.

Examinez donc ſi nous allons à notre but. Je voulois faire voir que tout eſt en mouvement, & qu'il y a dans le mouvement vîteſſe ou lenteur. Le mouvement lent ſe fait dans le même lieu, & correſpond plus long-temps aux corps qui ſont les plus proches : ce mouvement eſt productif ; & ce qui en réſulte eſt plus lent. Le mouvement vîte ſe fait ſucceſſivement dans des eſpaces plus grands de plus en plus ; & il en réſulte auſſi quelque choſe : ce qui en eſt produit eſt plus vîte : car ce qui eſt produit eſt tranſporté d'une place à une autre ; & ce tranſport n'eſt autre

chose que le mouvement. Après donc que l'œil, & quelqu'une des choses proportionnées à l'œil, ont, en s'approchant, produit la blancheur & la sensation qui naît avec elle (ce qui n'arriveroit jamais, si l'un des deux s'écartant, alloit rencontrer un corps étranger); alors, par le moyen de ces deux choses intermédiaires, la vision qui part de l'œil & la blancheur qui part de ce qui engendre la couleur, l'œil se remplit de la vision, & il voit, en devenant, non vision, mais œil voyant. D'un autre côté, ce qui produit la couleur, se remplit de blancheur, & devient, non blancheur, mais corps blanc, soit bois, soit pierre, soit toute autre chose, à laquelle il arrive d'être revêtue d'une semblable couleur. C'est de cette manière qu'il faut concevoir toutes les autres sensations. Le dur, le chaud ne sont rien en eux-mêmes, comme nous le disions tout à l'heure; mais les choses sont faites & variées par leur rencontre réciproque, que le mouvement procure. Il n'y a point de solidité à dire que l'agent est une seule chose par lui-même: rien n'est agent, sans le concours d'un être passif; rien n'est être passif, s'il ne rencontre un agent. Ce qui dans un cas, à la rencontre d'une chose, devient agent, se change en patient à son tour dans une autre occasion: de sorte que, par toutes ces raisons, comme nous le disions dès le commencement, rien n'est un en soi; tout se fait à tout moment pour un autre: il faut bannir absolument le mot d'être, quoique la force de la coutume & notre ignorance nous aient obligés jusqu'ici à nous en servir souvent. Mais, suivant le langage des Savans, il ne faut point convenir que l'on puisse attribuer à quelque chose, ni à moi, le nom d'une qualité, ni de celle-ci, ni de celle-là, ni aucun autre nom qui marque une existence fixe & permanente. Pour imiter la Nature, disons que telles ou telles choses se produisent, se font, se détruisent, se changent. Quiconque use d'une expression qui fixe le mouvement de quelque chose, est aisé à convaincre de faux. Telle doit être notre doctrine, soit à l'égard d'une partie, soit à l'égard de l'assemblage de plusieurs choses: & c'est à cet assemblage de choses que nous imposons le nom ou d'homme, ou de pierre, ou d'animal.

Ces opinions vous paroiſſent-elles agréables, Théétète, & vous plaiſent-elles aſſez pour en vouloir goûter?

THÉÉTÈTE.

Je ne ſai pas trop, Socrate, ce que je dois croire là-deſſus; ni ſi vous parlez ſuivant ce que vous penſez, ou ſi vous ne voulez que m'éprouver.

SOCRATE.

Vous vous ſouvenez, ſans doute, que je ne ſai rien, & que je ne me fais honneur d'aucune de ces opinions: je ſuis ſtérile à cet égard; je ne veux que vous ſervir de ſage-femme. Pour cela, j'emploie ſur vous une nouvelle eſpèce d'enchantement, en vous préſentant à eſſayer de tout ce que nos Sages débitent, juſqu'à ce que je puiſſe amener au jour votre opinion, & l'examiner enſuite, pour juger ſi c'eſt un fruit digne de nos ſoins. Mais raſſurez-vous, prenez courage, & répondez-moi hardiment ſur ce que je vais vous demander.

Approuvez-vous ce principe; que rien n'eſt, mais que tout ne fait que devenir ou beau ou bon, ou quelqu'une des choſes que nous avons parcourues?

THÉÉTÈTE.

Lorſque je vous entends parler de la ſorte, je trouve votre ſentiment très-raiſonnable; & je penſe qu'il faut entendre les choſes comme vous les expliquez.

SOCRATE.

Ne laiſſons donc rien en arrière de tout ce qu'il faut pour épuiſer notre matière. Il nous reſte encore à parler des ſonges, des maladies, des autres accidens & de la démence. On ſe trompe quelquefois par les yeux, par les oreilles, ou par quelque autre ſens que ce ſoit: or, vous voyez bien que dans tous ces cas, il faut convenir que la fauſſeté de l'opinion que nous expoſons eſt manifeſte; puiſque par-là on prouve que rien n'eſt plus trompeur que nos ſens, qu'il s'en faut beaucoup

que

que les choſes ſoient ce qu'elles paroiſſent à chacun, & que rien, au contraire, n'eſt tel qu'il paroît être. Sur quoi donc peut-on ſe fonder pour nous aſſurer que la ſcience n'eſt que ſenſation, & pour confondre les apparences avec la réalité?

THÉÉTÈTE.

Pour moi, Socrate, j'ai peine à vous avouer encore, que je ne ſai que dire : car il n'y a pas long-temps que vous m'avez fortement repris, pour vour avoir fait le même aveu. Je ne pourrois en effet douter que les furieux, & ceux qui rêvent en dormant, n'aient de fauſſes opinions, lorſqu'ils s'imaginent les uns être Dieux, les autres avoir des aîles, & voler dans les airs.

SOCRATE.

Ne vous vient-il pas à l'eſprit une ſemblable difficulté, ſur ce qui regarde la différence du ſommeil & de la veille?

THÉÉTÈTE.

Quelle eſt-elle?

SOCRATE.

Sans doute, vous l'avez entendu propoſer plus d'une fois : on demande ce qu'il faudroit répondre à un homme qui voudroit ſavoir, ſi dans le moment préſent, nous dormons, & ſi tout ce qui ſe paſſe dans notre eſprit n'eſt qu'un rêve; ou ſi nous veillons, & ſi réellement nous nous entretenons enſemble.

THÉÉTÈTE.

Certainement, Socrate, il n'eſt pas aiſé de dire comment il faudroit s'y prendre, pour réſoudre la queſtion : toutes choſes deviennent égales ſucceſſivement, dans l'un & dans l'autre cas, comme ſi elles ne faiſoient que ſe répéter. Car rien n'empêche que ce que nous diſons ici préſentement, nous ne croyions le dire enſemble en rêvant : & lorſqu'en dormant nous nous racontons nos rêves les uns aux autres, il ſe trouve une reſſemblance étonnante, entre ce que nous

faiſons dans le temps du ſommeil, & ce que nous faiſons dans le temps de la veille.

SOCRATE.

Vous voyez donc qu'il n'eſt pas difficile de former des doutes là-deſſus, puiſqu'on ne diſtingue pas, ſans peine, le ſommeil de la veille. L'eſpace du temps que nous dormons, étant égal à l'eſpace du temps que nous ſommes éveillés; dans l'un & dans l'autre on ſoutient que ce qui nous paroît actuellement eſt toûjours le plus véritable ; tellement que les choſes que nous penſons, ou éveillés, ou endormis, ſont réelles & vraies, pendant un égal eſpace de temps : & nous faiſons les mêmes aſſertions à l'égard des unes & des autres. Il en faut dire autant, par rapport aux maladies & aux égaremens d'eſprit, excepté la durée du temps, parce qu'elle n'eſt pas égale. Mais, quoi ! la longueur, ou la briéveté du temps ſeront-elles la règle de la vérité?

THÉÉTÈTE.

Cela ſeroit ridicule, par bien des endroits.

SOCRATE.

Avez-vous quelque autre voie, pour reconnoître de quel côté eſt en effet la vérité, parmi ces choſes qui ſe préſentent à notre eſprit?

THÉÉTÈTE.

Je ne le vois pas.

SOCRATE.

Ecoutez donc ce que pourroient dire, à ce ſujet, ceux qui prétendent que ce qui paroît à quelqu'un, eſt vrai, pour cela même qu'il lui paroît. Voici, à mon avis, ce qu'ils pourroient vous demander : ô Théétète, ce qui eſt totalement différent d'une choſe, & totalement autre, aura-t-il la même puiſſance que cette choſe? N'allons pas ſuppoſer qu'il ſoit en partie autre, & en partie le même : ſuppoſons une différence abſolue.

THÉÉTÈTE.

Il eſt impoſſible, dans ce cas, qu'il y ait des deux côtés même puiſſance, ou rien de ſemblable; puiſqu'il y a une totale différence.

SOCRATE.

Ne faut-il pas convenir que dans cet état une choſe eſt diſſemblable à l'autre ? Or, s'il arrive qu'une choſe devienne ſemblable ou diſſemblable, ſoit à elle-même, ſoit à une autre; ne dirons-nous pas de ce qui eſt ſemblable, qu'il eſt le même, & de ce qui eſt diſſemblable, qu'il eſt autre ?

THÉÉTÈTE.

Cela eſt évident.

SOCRATE.

Nous diſions ci-devant qu'il y a un nombre infini d'êtres qui ont une vertu active, & pareillement un nombre infini d'autres êtres qui n'ont qu'une puiſſance paſſive. Nous ajoûtions que, ſi ce qui eſt autre ſe rencontre, tantôt avec une choſe, tantôt avec une autre, il naît, dans cette rencontre, des choſes tout-à-fait différentes. Parlons, par exemple, de vous, de moi, & des autres choſes, ſuivant ce principe : conſidérons Socrate en ſanté, ou Socrate dans un état de maladie. Dirons-nous que l'un eſt ſemblable ou diſſemblable à l'autre, le total au total ? Il en faut dire autant de Socrate, quand il eſt dans le ſommeil, ou qu'il veille, & qu'il eſt dans les diverſes ſituations que nous avons parcourues.

THÉÉTÈTE.

Je le comprends.

SOCRATE.

Chacun des êtres qui ſont nés pour produire quelque choſe, ne produira-t-il pas des choſes différentes, ſelon qu'il uſera de Socrate ſain, ou de Socrate infirme ?

THÉÉTÈTE.

Comment cela pourroit-il n'être pas ?

SOCRATE.

Lorſqu'en pleine ſanté je bois du vin, il me paroît agréable & doux : l'être agiſſant & l'être paſſif, concourant tous deux, font naître, ſuivant ce que nous avons avoué ci-devant, la douceur & la ſenſation ; la ſenſation de la part de l'être paſſif, ce qui fait dire que la langue a un ſentiment ; & de la part du vin la douceur, qui fait que le vin eſt & paroît agréable & doux à la langue, lorſqu'elle n'eſt point altérée par une mauvaiſe diſpoſition.

THÉÉTÈTE.

C'eſt de quoi nous ſommes convenus plus haut.

SOCRATE.

Lorſque ces êtres, qui ſont naturellement agens, me trouvent dans un état de maladie ; à parler vrai, ils ne me trouvent pas le même : car je ne ſuis point alors ſemblable à moi-même en ſanté. Auſſi, de Socrate dans cet état & du vin qu'il boit, il naît des choſes différentes ; ſur la langue de Socrate une ſenſation d'amertume ; dans le vin l'amertume, d'où le vin devient, non l'amertume, mais amer : & moi, je deviens, non la ſenſation, mais ſentant. Tandis que ce ſentiment durera en moi, je ne deviendrai jamais autre que ce que je ſuis : car une autre ſenſation ne peut appartenir qu'à un ſujet autre. Celui qui éprouve un ſentiment différent, devient différent ; & jamais ce qui eſt agent ſur moi, s'il rencontre un autre être, ne produira la même choſe, ni ne ſera le même : car faiſant naître autre choſe par le concours d'une autre, il deviendra différent.

THÉÉTÈTE.

Cela eſt certain.

SOCRATE.

Je ne ſerai donc jamais ſemblable à moi-même ; ni cette choſe ne ſera pas non plus ſemblable à elle-même. Il eſt néceſſaire, lorſque je ſuis ſous l'impreſſion d'un ſentiment quelconque, que je ſente quelque choſe : il eſt impoſſible d'être ſentant, ſans ſentir ; comme auſſi il eſt néceſſaire que ce qui eſt doux, amer, ou quelque choſe de tel, ſoit doux, ou amer à quelque choſe : il eſt impoſſible d'imaginer ou le doux ou l'amer, ſans concevoir que c'eſt pour quelque choſe. Reſte donc, que ſi nous ſommes ou ſi nous devenons quelque choſe, nous ſoyons ou nous devenions quelque choſe, l'un par rapport à l'autre : car il eſt bien vrai que la néceſſité lie notre être ; mais elle ne le lie à aucun autre déterminément, ni à nous-mêmes : elle ne fait que lier les êtres mutuellement & ſucceſſivement entre eux. Il y a donc entre l'agent & le patient, un lien mutuel ; en ſorte que ſi quelqu'un dit qu'une choſe eſt ou ſe produit, il faut ajoûter que cette choſe eſt ou de quelque autre choſe, ou à quelque autre choſe, ou par rapport à quelque autre choſe : & ſuivant ce que nous avons établi, on ne doit ni dire, ni approuver ceux qui diſent que quelque choſe qui eſt ou qui ſe fait, eſt en ſoi-même & ſans relation à quelque choſe. Ainſi, ce qui me fait tel, eſt pour moi, non pour un autre : je le ſens, & un autre ne le ſent pas. D'où il s'enſuit que la ſenſation que j'ai eſt vraie ; car elle eſt particulière à mon être : & je ſuis, ſelon Protagore, à l'égard de ce qui eſt pour moi, juge qu'il eſt en effet, & à l'égard de ce qui n'eſt pas pour moi, juge qu'il n'eſt pas réellement.

THÉÉTÈTE.

Celá paroît ſe ſuivre.

SOCRATE.

Comment donc, ne me trompant point & ne me mépremant pas dans ma penſée, au ſujet de ce qui eſt ou de ce

qui ſe fait, n'aurois-je pas la ſcience des choſes dont j'ai la ſenſation ? Par conſéquent, vous avez eu raiſon de dire que la ſcience n'eſt autre choſe que la ſenſation. Aſſurer, ou, ſelon Homère, Héraclite & toute leur troupe, que tout eſt dans un flux continuel, comme les torrens ; ou, ſelon le ſavant Protagore, que l'homme eſt la meſure de toutes choſes ; ou, conformément au ſentiment de Théétète, que les choſes étant ainſi, la ſcience n'eſt que ſenſation : tout cela revient au même. Ne dirons-nous pas, Théétète, que c'eſt-là le fruit de votre enfantement, & de mes peines pour vous faire accoucher ?

THÉÉTÈTE.

Il le faut bien, Socrate.

SOCRATE.

Nous avons eu bien de la difficulté à mettre au jour ce nouveau né, quel qu'il ſoit : mais après cela, ne faut-il pas, ſuivant la coutume établie, tourner à l'entour, & l'examiner avec attention, de peur que nous ne prenions le change, & qu'il ne nous paroiſſe digne d'être nourri ; tandis que ce n'eſt peut-être qu'un fruit plein de vent, & d'une apparence trompeuſe ? Croyez-vous, parce que cet enfant eſt le vôtre, qu'il faille néceſſairement l'élever & ne le point expoſer ? Permettez-vous qu'on en montre les défauts ? Ne trouverez-vous pas mauvais ſi quelqu'un vous l'arrache, comme on arracheroit à une femme l'enfant qu'elle viendroit de mettre au monde ?

THÉODORE.

Non, Socrate ; Théétète ne le trouvera pas mauvais : il n'eſt pas difficile à vivre. Mais au nom des Dieux, parlez : apprenez-nous ſi cette doctrine eſt véritable, ou ſi elle ne l'eſt pas.

SOCRATE.

Vous aimez bien, Théodore, à entendre diſcourir ; &

vous êtes bien bon de vous imaginer que ma tête eſt un magaſin de raiſonnemens, où je n'ai qu'à puiſer, pour en tirer de quoi montrer que les choſes ſont, ou ne ſont pas. Vous ne penſez pas à ce qui m'arrive; c'eſt qu'il ne ſort rien de moi, & que tous mes raiſonnemens partent de celui avec qui je m'entretiens : car, de mon côté, je ne ſai rien : tout ſe réduit chez moi à ſaiſir le raiſonnement d'un ſavant, & à le comprendre à peu près. Je vais tâcher d'expliquer celui-ci, en faiſant parler Théétète, ſans rien dire de moi-même.

Sçavez-vous, Théodore, ce que j'admire dans votre ami Protagore? Je le trouve charmant, quand il nous veut faire croire que ce qui paroît à chacun, eſt en effet tel qu'il paroît. Mais je ſuis ſurpris, lorſqu'en commençant à nous découvrir la vérité, il ne débute pas par cette propoſition; que la meſure de toutes choſes eſt un porc, ou un monſtre à tête de chien, ou quelque choſe de plus étrange encore, entre les êtres qui ont du ſentiment : car dans ſon livre, il nous parle en maître; & avec un air fort dédaigneux il nous montre que, pour ſon ſavoir, nous le révérons, avec juſtice, comme un Dieu, tandis que pour le bon ſens, il n'eſt guère au-deſſus de la grenouille la plus imparfaite dans ſon eſpèce; bien-loin d'être ſupérieur à un autre homme, quel qu'il ſoit. Que dire effectivement, Théodore? Si ce que chacun imagine d'après les ſens, eſt vrai; ſi perſonne n'a l'avantage de mieux juger de l'impreſſion des ſens, que celui qui la reçoit; ſi l'un n'eſt pas plus capable que l'autre, de juger de la juſteſſe ou de la fauſſeté de l'opinion d'autrui; ſi enfin, comme il a été dit ſouvent, chaque homme ſeul a droit d'eſtimer bon ce qu'il imagine, & de croire que toutes ſes penſées ſont juſtes & vraies; Pourquoi Protagore vouloit-il que ſa profonde ſcience le fît reconnoître pour le docteur des autres? Pourquoi en exigeoit-il les plus grandes récompenſes? Pourquoi ſerions-nous regardés comme des ignorans? Pourquoi nous falloit-il aller entendre ſes leçons? Chacun de nous n'eſt-il pas la meſure de ſa propre ſcience? Comment s'empêcher

de dire que Protagore ne fait que badiner, dans tout ce qu'il nous débite? Quant à la profeſſion que je fais, d'être comme la ſage-femme des eſprits, je ne dis rien du ridicule que Protagore jette ſur moi à cet égard, & ſur tout ce qui s'appelle diſpute. En effet, à quoi bon vouloir examiner & réfuter les opinions & les imaginations les uns des autres, ſi toutes ſont également vraies? N'eſt-ce pas une longue & ennuyeuſe radoterie; du moins, ſi l'on ſuppoſe que Protagore, dans ſon livre intitulé, *la Vérité,* ait ſérieuſement, comme du fond d'un ſanctuaire, prononcé ſon oracle?

THÉODORE.

Je l'aimois, Socrate, comme vous le diſiez tout à l'heure; & j'aurois bien de la peine à le voir convaincu d'erreur, au moyen des choſes que je vous accorderois, ſi vous m'interrogiez: je ne voudrois pas non plus vous contredire, contre mon ſentiment. Il vaut mieux que vous retourniez à Théétète; auſſi-bien, me paroiſſoit-il ci-devant vous ſuivre avec exactitude.

SOCRATE.

Mais, Théodore, ſi vous arriviez à Lacédémone, & que vous trouvaſſiez dans le lieu des Exercices, pluſieurs combattans dépouillés de leurs habits, quelques-uns même d'aſſez foibles; refuſeriez-vous de vous dépouiller comme eux, pour entrer en lice?

THÉODORE.

Pourquoi non, ſi je pouvois obtenir d'eux qu'ils vouluſſent bien me diſpenſer de combattre; comme je me flatte d'obtenir de vous la permiſſion d'être ſimple ſpectateur, & que vous ne forcerez pas d'entrer en lice un homme dont le corps ne peut plus ſe plier? il eſt plus digne de vous de lutter avec un athlète jeune, & qui ait encore de la ſoupleſſe dans les membres.

SOCRATE.

Si vous le voulez ainſi, j'y conſens: je vais m'adreſſer au ſavant

ſavant Théétète. Et pour ſuivre ce que nous venons de dire; n'admirez-vous pas, comme nous, Théétète, que vous ſoyez dans le moment & tout d'un coup devenu égal en ſageſſe à quelque homme ou à quelque Dieu que ce ſoit; ou croyez-vous que ce que Protagore a dit, par ſa prétendue meſure, ſoit moins dit pour les Dieux que pour les hommes?

THÉÉTÈTE.

Non, en vérité, ce n'eſt pas là ce que j'admire; c'eſt la demande que vous me faites, qui fait mon étonnement. Car lorſque nous expliquions de quelle manière l'entendoient ceux qui ſoutiennent que les choſes ſont telles qu'elles paroiſſent à chacun; ce ſentiment me ſembloit très-raiſonnable: mais actuellement c'eſt tout le contraire.

SOCRATE.

Vous êtes bien jeune encore; vous ne ſavez pas réſiſter aux premières difficultés. Protagore, ou quiconque prendra ſa défenſe, ne manquera pas de dire: Meſſieurs, jeunes & vieux, vous parlez bien à votre aiſe; vous mêlez les Dieux dans vos diſcours contre moi. Pouvez-vous ignorer que dans tout ce que j'ai dit ou écrit, j'ai toûjours exclus la queſtion de l'exiſtence des Dieux: y en a-t-il; n'y en a-t-il point? Ce que vous dites ſeroit bien reçu du grand nombre. Il ſeroit, en effet, très-étonnant qu'il n'y eût aucune différence, quant à la manière de penſer, entre un homme & une brute: mais vous n'en donnez ni démonſtration, ni preuve néceſſairement concluante. Vous employez des vrai-ſemblances, dont Théodore ni aucun autre géomètre ne pourroit ſe ſervir dans ſon métier, ſans ſe mettre au deſſous du rien. Voyez donc, ſi ſur de ſi grands ſujets, vous & Théodore, voudriez admettre des raiſonnemens qui n'ont que du ſpécieux & du vrai-ſemblable.

THÉODORE.

Ni vous, ni nous, Socrate, ne dirions que cela fût juſte.

SOCRATE.

Il nous faut donc prendre une voie différente, pour examiner la queſtion qui nous en fait agiter un grand nombre d'autres fort extraordinaires : voyons ſi ſcience & ſenſation ſont ou ne ſont pas une même choſe. Dirons-nous que nous avons la ſcience des choſes, dont nous avons la ſenſation par la vûe ou par l'ouïe ? Ainſi, prétendrons-nous qu'avant que d'avoir appris la langue des étrangers, nous ſachions ce qu'ils diſent, par la raiſon que nous les entendons parler ; ou bien ſoutiendrons-nous que le ſon de leurs paroles ne nous frappe pas les organes ? De même, lorſque nous arrêtons les yeux ſur des caractères inconnus, aſſurerons-nous que nous ſavons par-là préciſément ce qu'ils ſignifient ; ou bien dirons-nous que nous ne les voyons pas, quoique nous les regardions ?

THÉÉTÈTE.

Nous répondrons, Socrate, que ce que nous en voyons & ce que nous en entendons, nous le ſavons. Quant aux lettres, nous en connoiſſons la figure & la couleur, pour cela même que nous les voyons ; quant aux paroles, nous en entendons le ſon ou aigu ou grave : & de ce moment-là, nous en avons connoiſſance. Quant à ce que les Grammairiens ou les Interprètes débitent, les uns, des caractères inconnus, les autres, de la ſignification des mots étrangers ; nous n'en concevons rien par les ſens de la vûe ou de l'ouïe.

SOCRATE.

Fort bien, Théétète ; ce n'eſt pas la peine de diſputer avec vous là-deſſus : il faut vous laiſſer jouir de l'idée que vous remportez quelque avantage. Mais voyez comment nous nous défendrons du trait qui va tomber ſur nous. Si quelqu'un demandoit : lorſqu'un homme a appris quelque choſe, & qu'il en conſerve encore le ſouvenir, eſt-il poſſible que dans le même temps il s'en ſouvienne & ne la ſache pas ? Je crains

d'allonger le diſcours. En deux mots, celui qui a appris une choſe & qui s'en ſouvient, ignore-t-il cette choſe?

THÉÉTÈTE.

Ce ſeroit là un prodige.

SOCRATE.

Quoi donc? Serois-je dans le délire? Conſidérez-le bien, Théétète: ſelon votre avis, voir, c'eſt ſentir; & ſentir, c'eſt ſavoir. Celui qui voit, a la ſcience de ce qu'il voit: celui qui ſe ſouvient, ſe ſouvient de ce qu'il ſait & de ce qu'il a vû. Or, s'il ferme les yeux, eſt-il vrai qu'il ſache encore; ou fermant les yeux, ceſſe-t-il de ſe ſouvenir?

THÉÉTÈTE.

J'entrevois quelque choſe, Socrate; mais je ne comprends pas ſuffiſamment: expliquez-vous.

SOCRATE.

Voici ma penſée. Celui qui voit, ſait, diſons-nous: car nous ſommes convenus que viſion, ſenſation & ſcience ſont la même choſe. Celui qui voit, & qui par-là eſt devenu ſachant ce qu'il a vû, s'il ferme les yeux, pourra toûjours avoir le ſouvenir; mais il ne verra point: par conſéquent, il ne ſaura pas. Ainſi, il arrivera qu'il n'aura pas la ſcience de la choſe dont il conſervera le ſouvenir.

Le ſentiment de Protagore nous réduit donc à admettre des choſes impoſſibles: & de-là il faut conclurre que la ſenſation n'eſt pas la ſcience, & qu'il y a une différence entre ces deux choſes. Mais quoi, recommencerons-nous notre diſcours? Que devons-nous faire? Car nous en uſons comme de lâches combattans: nous faiſons un ſaut en arrière; & nous chantons victoire, avant que de l'avoir remportée. Après avoir contredit & chicané ſur des mots dont nous avons reconnu la ſignification, nous nous flattons d'avoir le deſſus dans le diſcours, & nous ſommes contens de nous-mêmes: nous nous ſommes donnés cependant, non pour

des diſputeurs de profeſſion, mais pour des ſages : & ſans nous en apercevoir, nous tombons dans les défauts de ces diſputeurs.

THÉÉTÈTE.

Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

SOCRATE.

Je m'explique. Nous demandions ſi celui qui a appris une choſe & qui s'en ſouvient, la ſait ; ou s'il ne la ſait pas : nous avons fait voir que tel qui, après avoir vû, ferme les yeux & ſe ſouvient de ce qu'il ne voit plus, a le ſouvenir d'une choſe qu'il ne ſait pas. On eſt convenu qu'il y avoit impoſſibilité à cela. Ce raiſonnement détruiſoit la fable de Protagore & la vôtre ; ſavoir, que ſcience & ſenſation c'eſt la même choſe. Mais ſi le père de cette première fable vivoit encore, il ne ſe rendroit pas ſi aiſément. A préſent nous en avons bon marché ; & nous traitons d'abſurde, cette doctrine que nous trouvons ſans défenſeurs : ceux que Protagore a laiſſés pour ſa défenſe, l'abandonnent. Théodore étoit un de ceux-là : nous devons, par juſtice, prendre parti pour Protagore.

THÉODORE.

Ce n'eſt point moi que cela regarde, Socrate ; mais Callias le fils d'Hipponique. Je me ſuis de très-bonne heure tourné à la géométrie ; & j'ai renoncé à tout diſcours dénué de preuves démonſtratives. Si cependant vous voulez parler en faveur du ſentiment de Protagore ; nous vous en ſerons très-obligés.

SOCRATE.

Fort bien, Théodore : voyez donc ſi vous goûterez ce que je vais haſarder pour votre ami. Car quelqu'un qui ne ſera pas aſſez d'attention aux termes, ſera forcé d'admettre des conſéquences encore plus fâcheuſes que les premières. Voulez-vous que, pour expliquer ma penſée, je m'adreſſe à vous, ou à Théétète ?

THÉODORE.

Que cela ſoit commun entre nous ; mais que le plus jeune vous réponde : il y aura moins de honte pour lui que pour moi, à ſe tromper.

SOCRATE.

Voici la plus embarraſſante de toutes les queſtions : je demande s'il eſt poſſible que quelqu'un, ſachant une choſe, ne la ſache pas ?

THÉODORE.

Que dirons-nous à cela, Théétète ?

THÉÉTÈTE.

Que cela eſt impoſſible.

SOCRATE.

Non, ſi voir eſt ſavoir : car comment vous tirerez-vous de cette queſtion inſoluble ? Vous voici enfermé comme dans un puits. Je veux qu'un homme, vous couvrant de la main un œil, vous demande ſi, de cet œil qu'il vous a bouché, vous voyez ſon habit ; vous répondrez, ſans doute, que vous ne le voyez pas de cet œil, mais de l'autre. Cependant il eſt toûjours vrai que vous voyez l'objet, & que vous ne le voyez pas ; par conſéquent, que vous ſavez la choſe, & que vous ne la ſavez pas. Il n'eſt pas queſtion d'expliquer comment vous voyez, & comment vous ne voyez pas : mais il eſt conſtant que voir, ſelon vous, c'eſt ſavoir ; ne pas voir, c'eſt ignorer. Tirez, après cela, les conſéquences. Peut-être, ſeriez-vous encore plus embarraſſé par les queſtions ſuivantes. On pourroit vous demander, ſi, comme on dit avoir la vûe perçante, avoir la vûe foible, voir de près, ne pas voir de loin, voir avec vivacité, voir avec lenteur ; ſi, dis-je, on peut dire les mêmes choſes, de ce que nous appelons ſavoir. Repréſentez-vous un homme bien armé, que l'on payeroit pour vous harceler par des

objections, & qui vous attendroit comme à l'embuſcade. En partant de ce ſentiment, que ſcience & ſenſation ſont la même choſe, s'il vous jetoit ſur ce qui regarde la ſenſation de l'ouïe, de l'odorat, & ſur les autres, en vous ſerrant de près, il vous confondroit; il ne vous lâcheroit pas qu'il ne vous eût réduit à admirer ſon maudit ſavoir, & à recevoir les fers qu'il voudroit vous donner : vous ne vous en tireriez pas, que vous ne lui euſſiez compté tout l'argent qu'il lui plairoit d'exiger de vous pour votre rançon. Vous me demanderez peut-être, quel raiſonnement pourroit employer Protagore, pour ſe défendre? Tâcherons-nous de le développer?

THÉÉTÈTE.

Je vous en prie.

SOCRATE.

Il ſe moquera de tout ce que nous diſons pour ſa défenſe; & il ſe préſentera au combat avec autant de confiance en ſes propres forces, que de mépris pour nous. Ce bon Socrate, dira-t-il, après avoir fait peur à un enfant, en lui demandant s'il eſt poſſible que le même homme ſe ſouvienne de quelque choſe, & ne ſache point la choſe dont il ſe ſouvient, & après que cet enfant, troublé par la peur, ou faute de pénétration, a nié que cela fût poſſible; me tourne en ridicule dans ſes diſcours. Mais, lâche Socrate, voici le vrai: lorſque vous diſcutez quelques points de ma doctrine, ſi celui que vous interrogez ſe trompe, en répondant préciſément ce que je répondrois; c'eſt ſur moi que tombe la honte de l'erreur : au contraire, s'il répond autrement que je ne répondrois; c'eſt à lui qu'il faut s'en prendre. Vous imaginez-vous, par exemple, qu'on vous accordera que quelqu'un, dans le temps qu'il n'eſt plus affecté par la préſence de l'objet, le ſoit autant par le ſouvenir qu'il en conſerve, qu'il l'étoit durant la ſenſation actuelle? Il s'en faut beaucoup qu'on vous l'accorde....

Apprenez, Socrate, que l'on doit de part & d'autre, éviter de ſe tendre des pièges par des termes captieux :

attaquez avec courage & en brave homme. Montrez, ſi vous le pouvez, que chacun n'a pas ſes ſenſations propres; & que quand même chacun les auroit, il ne s'enſuit pas que ce qui paroît, ſe faſſe pour celui-là ſeul à qui la choſe paroît: ou ſi, au lieu du mot *ſe faire*, il faut employer celui d'*être*; montrez que ce n'eſt pas pour celui à qui les choſes paroiſſent être, qu'elles ſont en effet.....

Je ſoûtiens que la vérité eſt telle que je l'ai propoſée, & que chacun de nous eſt la meſure de ce qui eſt, & de ce qui n'eſt point; que cependant il y a une différence infinie d'un homme à un homme, en cela même qu'une choſe paroît & eſt pour l'un, & une autre choſe paroît & eſt pour un autre. Je ſuis bien éloigné de dire qu'il n'y a ni ſageſſe, ni homme ſage: mais je dis que celui-là eſt ſage, qui ſachant opérer un changement de diſpoſition dans quelqu'un de nous, ſait lui faire ſentir & poſſéder des biens, au lieu qu'il ne ſentoit & n'avoit que des maux. Et pour vous épargner les chicanes que vous feriez ſur mes termes; comprenez bien ce que je dis: ſouvenez vous de ce que nous diſions ci-deſſus; que ce que mange un malade, lui ſemble amer & l'eſt pour lui; tandis que le contraire eſt & paroît à qui ſe porte bien. Il ne faut pas croire que l'un d'eux juge plus juſte que l'autre; car cela n'eſt pas poſſible. Il ne faut pas dire non plus que le malade eſt un inſenſé, parce qu'il a tel ſentiment; & que l'homme ſain eſt ſage, parce qu'il en a un autre: mais il faut changer l'une des deux diſpoſitions; car il y en a une meilleure que l'autre.

Il en eſt de même dans l'inſtruction: il faut faire paſſer d'une diſpoſition à une autre meilleure: le changement que le médecin opère par des remèdes, le ſophiſte le produit par ſes diſcours. Car enfin, jamais perſonne n'a fait que, qui avoit des ſentimens faux, vînt enſuite à en avoir de vrais: il eſt également impoſſible & d'avoir un ſentiment de quelque choſe qui n'eſt point, & d'en avoir un autre que celui dont on eſt affecté. Or celui dont on eſt affecté eſt toûjours vrai. Mais tel qui, par la vicieuſe diſpoſition de ſon eſprit, avoit des ſentimens

conformes à ſon état, une bonne diſpoſition lui en fait avoir de contraires au premier état. Je ſai que quelques perſonnes, par ſottiſe, appellent véritables, ces perceptions. Pour moi, j'en parle différemment : j'accorde que ces ſentimens ſont meilleurs les uns que les autres ; plus vrais, je le nie. Je ſuis bien éloigné, mon cher Socrate, de traiter de grenouilles, les ſages : j'appelle médecins, ceux qui travaillent ſur les corps ; jardiniers, ceux qui ont ſoin des plantes : car je dis que ceux-ci ne manquent pas de faire naître des ſenſations ſaines & vraies dans les plantes, lorſqu'ils s'aperçoivent qu'elles tombent dans la langueur. Pour ce qui regarde les excellens orateurs, ils ont, dans les Républiques, l'art de faire paroître juſtes, les choſes utiles : ce qui paroît juſte & honnête à quelque République que ce ſoit, eſt tel en effet pour elle. Mais le ſage, au lieu des mauvais ſentimens qui étoient dans chacun, en fait naître de bons, & les leur fait paroître tels. Suivant ce raiſonnement, le Sophiſte, capable de conduire ceux qui s'adreſſent à lui, eſt ſage & digne des plus grandes récompenſes. Par-là on voit qu'il y a des gens plus habiles les uns que les autres, & que perſonne n'a de fauſſes idées.

Bon gré, mal gré, Socrate, il faut que vous ſouffriez d'être pris pour la meſure des choſes : car ce principe ſubſiſte dans tout ce que nous avons dit. Si vous voulez le combattre, j'y conſens : combattez-le par un diſcours contradictoire. Si vous aimez mieux l'attaquer par vos interrogations, je le veux bien, employez-les : car il ne faut point éviter ces ſortes de combats ; un homme de ſens doit même les rechercher, par préférence. Faites cependant ce que je vais vous dire : ne cherchez point à ſurprendre, par vos interrogations. Il eſt déraiſonnable, lorſqu'on ſe pique de n'aimer que la vertu, de s'étudier continuellement à tromper dans ſes diſcours : or c'eſt tromper & agir injuſtement, en pareil cas, que de ne pas mettre de différence entre des diſputes où l'on ne cherche qu'à vaincre, & des converſations où l'on veut s'inſtruire. Dans le premier cas, il eſt permis d'uſer de plaiſanterie, pour faire tomber ſon adverſaire dans le piège qu'on lui

lui a tendu. Mais, dans un entretien, on doit agir ſérieuſement, redreſſer un interlocuteur qui s'égare, s'attacher uniquement à lui montrer les erreurs où il s'eſt engagé. Si vous en uſez ainſi, ceux qui auront à faire à vous, ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes de l'embarras & du trouble où ils ſe trouveront, & ne vous imputeront rien: ils vous rechercheront, ils vous aimeront, ils courront ſe jetter dans le ſein de la philoſophie; où devenant autres, ils ceſſeront d'être ce qu'ils étoient. Si, comme pluſieurs, vous uſez d'une conduite oppoſée, le contraire vous arrivera: bien loin d'inſpirer l'amour de la Philoſophie, vous en éloignerez, & vous la ferez haïr aux gens d'un âge plus avancé. Si donc vous voulez m'en croire, comme je le diſois d'abord, au lieu d'apporter dans vos converſations un eſprit pointilleux, vous examinerez de ſang froid & avec douceur, ce que nous voulons dire par ces propoſitions; que tout eſt en mouvement; que ce qui paroît à chacun, ſoit à un Particulier, ſoit à un Etat, eſt en effet. De là vous conſidérerez ſi la ſcience & la ſenſation ſont une même choſe, ou choſes différentes; ſans fonder vos raiſonnemens, comme vous avez fait juſques ici, ſur des verbes & des noms, que les Philoſophes du bas étage ont accoutumé dans leurs diſputes de tirer chacun de leur côté, en quoi ils ne réuſſiſſent qu'à ſe procurer les uns aux autres des doutes & des incertitudes infinies, ſur tous les ſujets imaginables.

La partie du Théétète, dont on vient de lire la traduction, eſt compriſe, dans l'édition d'Henri Etienne, entre les pages 151 & 168. M. l'abbé Sallier n'a traduit de ce qui reſte du Dialogue, que le Portrait du Philoſophe, *qu'on trouvera dans le tome XIII des Mém. de l'Académie, p. 317, comme nous l'avons dit au commencement de cet article.*

SUITE DES EXTRAITS DE PHOTIUS

Traduits & accompagnés de notes.

M. l'abbé Gédoyn nous fit part en 1738 du projet qu'il avoit conçû, de traduire la *Bibliothèque* de Photius, & d'éclaircir par des notes les endroits qui lui paroîtroient en avoir beſoin. A cette annonce il joignit la traduction d'un article de la *Bibliothèque.* On ſait que les extraits dont ce précieux tréſor eſt compoſé, ſont indépendans les uns des autres, & que chacun forme un ouvrage diſtinct & ſéparé. M. l'abbé Gédoyn commença par le *Recueil d'Hiſtoires de Conon,* & promit à la Compagnie de lui communiquer les fruits de ſon travail, à meſure qu'il avanceroit. Le XIV.e volume de nos Mémoires, dans lequel on trouve quatre morceaux de Photius, *traduits avec des notes,* & lûs à différentes ſéances des années 1738, 1739 & 1740, fait foi de ſon exactitude à remplir cet engagement. Il n'y fut pas moins fidèle, dans le cours des trois années dont nous donnons l'Hiſtoire.

Mém. de l'Acad. t. XIV, p. 179.

Nous voyons par nos Regiſtres, que M. l'*abbé Gédoyn* lut à la ſéance du 30 juin 1741, *la traduction de l'extrait que Photius nous a laiſſé de la Relation des Indes, par Ctéſias;* à la ſéance du 6 mars 1742, *la traduction de l'extrait de Photius, des deux premiers livres de Ptolémée Héphæſtion;* enfin à la ſéance du 2 juillet 1743, *la traduction du jugement de Photius ſur les dix plus célèbres Orateurs de la Grèce.*

30 Juin 1741.

6 Mars 1742.

2 Juillet 1743.

Ces trois morceaux ne furent pas remis au dépôt de l'Académie; & par cette raiſon, n'en étant point comptables, nous pouvions nous diſpenſer d'en parler. Mais comme il s'en eſt retrouvé deux, parmi les papiers de l'auteur, après ſa mort*, & qu'un Libraire, entre les mains de qui ils ſont tombés, les a rendus au Public, dans un volume intitulé *Œuvres Diverſes &c;* nous avons cru devoir obſerver ici que pour réunir tout ce que M. l'abbé Gédoyn a traduit de

* *Il mourut au mois d'Août 1744.*

In 12, Paris, 1745.

Photius, il faut joindre au XIV.e volume des *Mémoires de l'Académie*, depuis la p. 179 jusqu'à la p. 333, les *Œuvres diverſes*, depuis la p. 364 juſqu'à la fin du volume.

Nous venons de dire que des trois extraits de Photius, lûs à l'Académie pendant les années 1741, 1742, 1743, il ne s'en étoit conſervé que deux. L'un eſt la *Relation des Indes, par Ctéſias;* l'autre, le *Jugement de Photius ſur les dix Orateurs de la Grèce:* celui des deux premiers livres de *Ptolémée Héphæſtion* doit s'être perdu; ou bien il aura été ſupprimé par l'Éditeur, comme un fragment trop peu conſidérable. En effet, ces deux premiers livres rempliſſent tout au plus deux colonnes & demie *in-folio*, dans l'édition de Photius, donnée en 1653, à Rouen.*

* L'extrait de Ptolémée Héphæſtion commence à la col. 471 de cette édition.

DU VRAI DANS LA POESIE.

OBSERVATIONS SUR LE PARADIS PERDU DE MILTON.

Nous ne pouvons donner que les titres de ces deux Mémoires: ils ont été lûs à l'Académie, par M. Racine, l'un le 3 mars 1741, l'autre le 16 août 1743; mais, par l'uſage qu'il en a fait depuis, ils ont ceſſé d'être à nous. 3 Mars 1741. 16 Août 1743.

M. Racine ayant appris en 1745 ou 1746, qu'*On imprimoit en Hollande un Recueil de ſes Ouvrages, il écrivit au Libraire pour le prier de n'y point inſérer ſes Diſſertations, imprimées dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres; parce qu'il avoit deſſein d'y faire quelques changemens. La lettre arriva trop tard, & le Libraire avoit déjà fait uſage de trois de ces Diſſertations; ce qui l'obligea à donner une nouvelle attention aux autres (a).*

(a) Ce ſont les termes de M. Racine, dans l'*Avant-propos* que nous citons ci-deſſous.

M. Racine, devenu alors plus ſévère que n'auroient été la pluſpart de ſes Lecteurs, y aperçut des défauts, qui, vraiſemblablement, leur euſſent échappé : il retoucha toutes ces pièces ; il en changea la forme & les mit dans un ordre nouveau, qui compoſe, ſuivant ſes propres termes, une ſuite de réflexions générales ſur la Poëſie. L'objet de M. Racine dans ce travail, étoit d'oppoſer à l'édition de ſes Œuvres, qu'on préparoit en Hollande, une édition plus digne de lui : il l'a publiée en 1747 *(b)*; & pour la rendre complète, il y a fait entrer les deux diſcours lûs en 1741 & 1743, qui ſont en effet trop étroitement liés avec les autres, pour qu'il pût les en ſéparer.

Nous les rappelons ici, pour avoir occaſion d'avertir ceux qui voudront lire les *Réflexions* de M. Racine *ſur la Poëſie*, qu'ils doivent conſulter, non les Mémoires de l'Académie, où elles ne ſont qu'en partie, & où d'ailleurs elles ont été imprimées avant ſa réviſion ; mais l'édition qu'il en a donnée lui-même en quatre volumes *in-12*, à Paris 1747.

(b) Voyez l'Avant-propos qui eſt à la tête du troiſième volume de l'édition de ſes Œuvres, *Paris, 4 voll. in-12. 1747.*

Inscription trouvée en Grece

IVe Planche.

Hyste Tom. XVI. page 101.

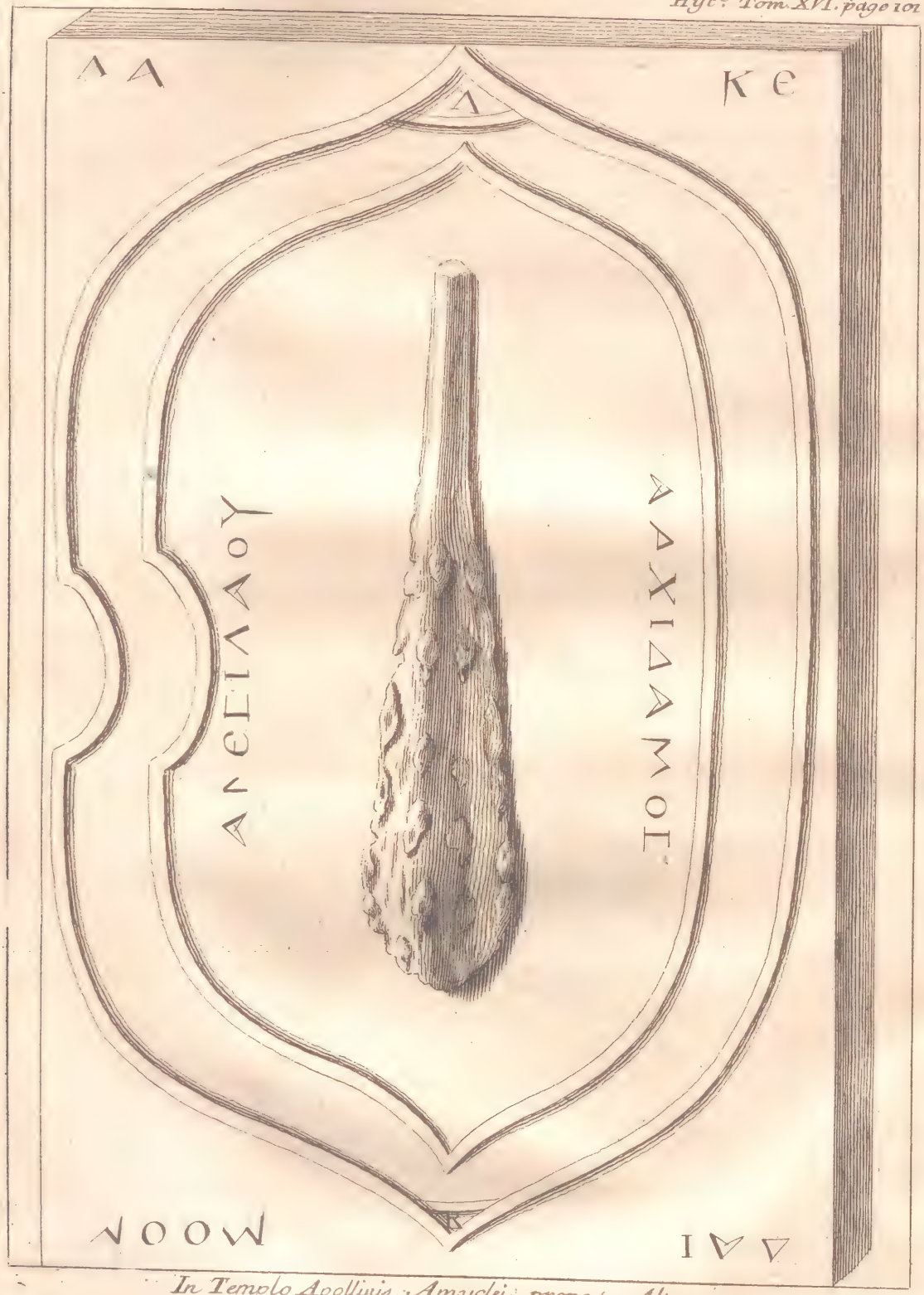

In Templo Apollinis Amyclei prope Altare.

EXPLICATION

De trois anciennes Inſcriptions qui ont été trouvées dans le Temple d'Apollon Amycléen.

LORSQU'ON a donné la *Relation abrégée du voyage littéraire* que M. l'abbé Fourmont a fait dans le Levant, par ordre du Roi, dans les années 1729 & 1730, on a dit qu'il en avoit rapporté un grand nombre d'anciennes inſcriptions grecques, qui n'ont point encore été publiées. Pour commencer à rendre utile cette précieuſe collection, & mettre l'Académie à portée d'en juger; il tira de ſes porte-feuilles en 1740, trois Inſcriptions qu'il lut dans une de nos ſéances, & qu'il accompagna de ſavantes remarques. Elles ſe trouvent à la p. 395 du XV.e volume de nos Mémoires. Il en choiſit de même trois autres en 1742: ce ſont celles dont nous allons parler. Elles ont été trouvées dans le temple d'Apollon Amycléen.

Mém. de l'Acad. t. VII, p. 344. (Hiſt.)

Le 7 Septembre 1742.

Amycles, autrefois ville de la Laconie, ſituée au pied du mont Taygète dans une plaine, à deux lieues au midi de Sparte, n'eſt plus qu'un village, que les Grecs appellent aujourd'hui *Sclabochorion*. M. Fourmont découvrit dans la place principale, devant la *Leſché* ou juriſdiction du lieu, les ruines du temple d'Apollon Amycléen, qui a été célèbre dans l'Antiquité, & parmi ces ruines trois pierres, ſur chacune deſquelles étoient gravées des lettres d'un caractère fort ancien & la figure d'un bouclier.

Le premier bouclier eſt en relief ſur une pierre du pays, d'un gris obſcur, haute de 3 pieds 8 pouces, ſur 2 pieds 8 pouces de large, & 6 pouces d'épaiſſeur: il n'a qu'une échancrure: d'où l'on peut juger que celui qui le portoit ne s'en ſervoit que du bras droit; à moins qu'il ne le mît de haut en bas, lorſqu'il vouloit s'en ſervir du bras gauche. Les deux bouts du bouclier ſe terminent en pointes: une bande

le borde par-tout, pour le fortifier ; & à la diſtance de quelques pouces, une autre bande le fortifie encore. A chaque bout on a ménagé un eſpace dans lequel eſt gravé une lettre ; ſavoir, au bout d'en haut, un Λ, à celui d'en bas, un K : *(a)* cette abréviation, dit M. l'abbé Fourmont, déſigne le mot ΛΑΚΟΝ. Une maſſue en relief occupe le milieu du bouclier ; & deux lignes d'écriture en caractères très-anciens, ſont gravées autour : on lit d'un côté, ΑΡΧΙΔΑΜΟΣ, de l'autre, ΑΓΕΣΙΛΑΟΥ. Ce qui ſignifie *Archidamus Ageſilai filius :* les trois mots enſemble forment cette phraſe, *Archidamus Ageſilai filius, Laco.*

A chaque angle de la pierre, il y a une ſyllabe : la première eſt compoſée d'un Λ & d'un A ; la ſeconde d'un K & d'un E ; la troiſième eſt ΔΑΙ ; la dernière ΜΟΟΝ. Les quatre ſyllabes rapprochées, forment le mot ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΟΝ ; ſans doute, pour ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΟΟΝ, que ce peuple avoit coutume d'employer dans les ordres qu'il donnoit pour l'érection de ces ſortes de monumens.

Le ſecond bouclier eſt auſſi en relief ſur une pierre toute ſemblable à la précédente. Il a deux échancrures, comme les boucliers ordinaires : le haut & le bas aboutiſſent en pointe, ainſi qu'au premier. Une ſeule bande le fortifie à ſon bord ; mais des quatre coins il en part une autre, comme pour ſoutenir un ſecond bouclier qui eſt dans le milieu : il en part une ſemblable des deux échancrures & des deux bouts. Le haut eſt chargé d'un Λ ; on voit au bas un K : ce qu'il faut encore expliquer par ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΟΟΝ.

Le bouclier du champ, ou du milieu, eſt échancré des deux côtés, & pointu comme l'autre : les échancrures & les bouts ſont chargés de lettres qui compoſent le mot ΛΑΚΟΝ. Dans le champ ſont écrits deux mots, l'un de bas en haut, ΕΧΕΣΤΡΑΤΟΣ ; l'autre de haut en bas, ΑΓΙΔΟΣ. Ces trois mots enſemble

(a) M. l'abbé Fourmont écrit ΛΑΚΟΝ, par un O, au lieu d'un Ω ; ΑΓΕΣΙΛΑΟΥ, par un E, au lieu d'un H ; & ci-deſſous, ΛΑΒΟΤΑΣ, par un o au lieu d'un Ω, ΕΥΡΙΚΡΑΤΕo, par un I, *Taléclus*, pour *Téléclus.* C'eſt, ſans doute, l'orthographe des Inſcriptions qu'il a copiées.

Inscription trouvée en Grece

2e Planche. Hiſte. Tome XVI. Page 102.

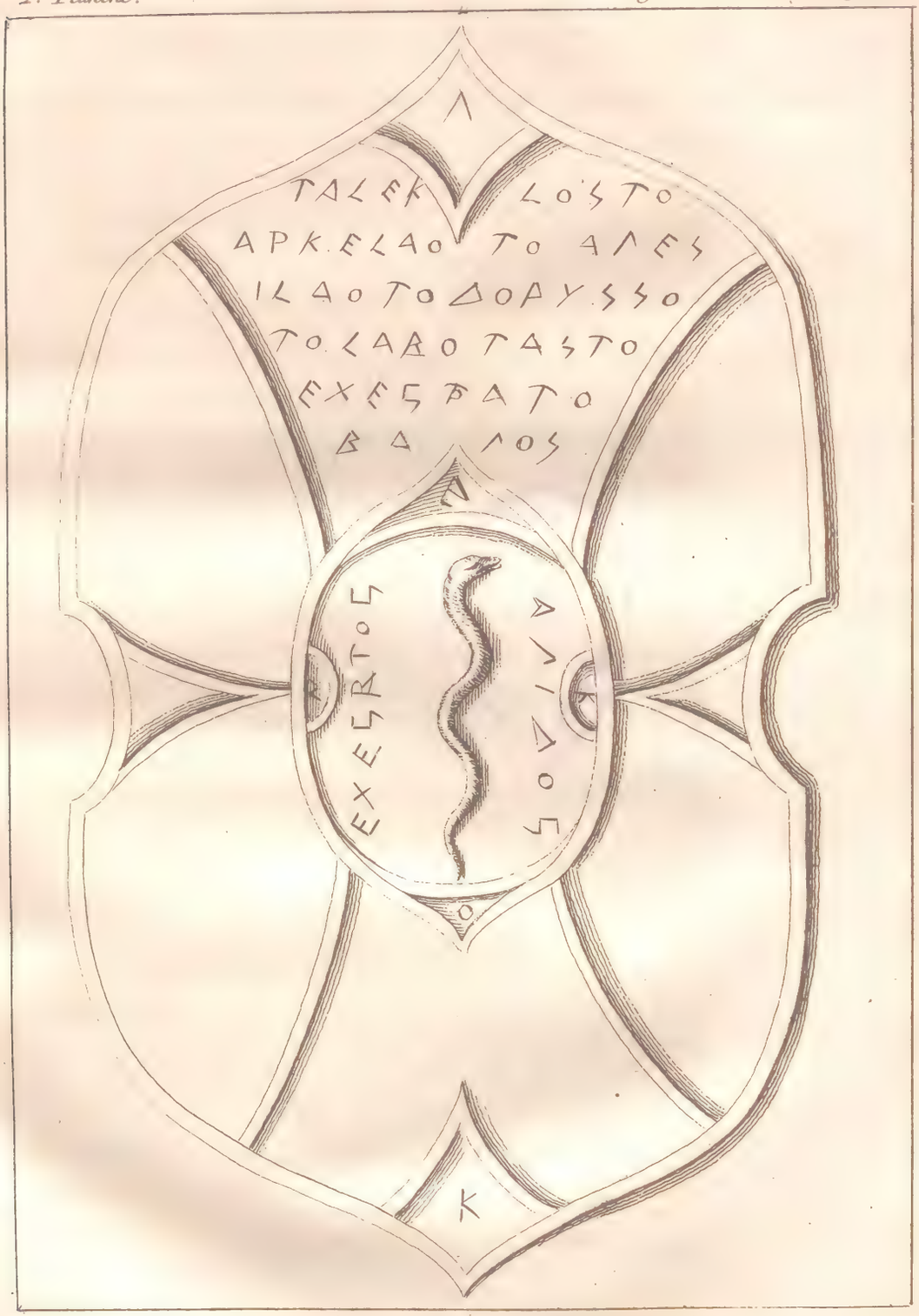

In Templo Apollinis Amyclæi prope Altare.

ſont donc ΕΧΕΣΤΡΑΤΟΣ ΑΓΙΔΟΣ ΛΑΚΟΝ; *Echeſtratus Agidis filius, Laco.* Entre les deux mots ΕΧΕΣΤΡΑΤΟΣ & ΑΓΙΔΟΣ, on voit en relief un ſerpent ſaillant.

Ce ſecond bouclier, continue M. l'abbé Fourmont, paroît avoir ſervi à deux perſonnes; à Echeſtratus d'abord (& le petit bouclier du fond n'étoit alors qu'un ornement du grand), puis à Taléclus, v.^e deſcendant d'Echeſtratus: car entre les deux bandes du haut, on lit en caractères du temps:

ΤΑΛΕΚΛΟΣ ΤΟ
ΑΡΧΕΛΑΟ ΤΟ ΑΓΕΣ
ΙΛΑΟ ΤΟ ΔΟΡΥΣΣΟ
ΤΟ ΛΑΒΟΤΑΣ ΤΟ
ΕΧΕΣΤΡΑΤΟ
ΒΑΓΟΣ.

Taleclus, filius Archelai, qui Ageſilai, qui Doryſſi, qui Labotæ, qui Echeſtrati, Dux.

M. Fourmont s'arrête ici pour obſerver qu'il doit y avoir une faute dans le mot ΛΑΒΟΤΑΣ. Suivant le ſens de la phraſe, ce nom doit être au génitif: or le nominatif ΛΑΒΟΤΑΣ, ne peut avoir au génitif que Λαβοτᾶ, ou Λαβοτεως, dans le grec ordinaire, & Λαβοτεω chez les Lacédémoniens; à moins que ce ne fût un nom barbare, exempt de ſuivre la règle commune. M. l'abbé Fourmont qui le croit purement Lacédémonien, aime mieux ſoupçonner l'ouvrier, qui a gravé ſur la pierre les Inſcriptions dont le bouclier d'Echeſtratus étoit chargé, d'avoir altéré ce mot. Il ne ſeroit pas étonnant que la rouille en eût effacé quelques lettres: les boucliers étoient d'airain, & conſéquemment ſujets à la rouille.

Le troiſième bouclier * eſt repréſenté ſur une pierre preſque noire, de la hauteur de 5 pieds & demi, ſur 6 pieds & demi de largeur, & un pied d'épaiſſeur. Il paroît ſortir d'un tombeau poſé ſur une baſe, dont une des faces eſt chargée d'une pique. Aux deux extrémités de la baſe ſont marqués deux trous quarrés, entre leſquels il y en a un troiſième beaucoup

* *La planche eſt à la p. ſuiv.*

plus grand, d'où ſort, ou dans lequel s'enfonce le bouclier: il eſt plus large par en bas que par en haut ; il a deux échancrures, mais fort élargies, & une ſeule bande: enfin, il porte un ſerpent ſaillant, accotté de deux renards tombans.

On lit ſur le tombeau : ΑΝΑΚΣΙΔΑΜΟΣ ΔΕΥΚΣΙΔΑΜΟ, ΤΟ ΑΝΑΚΣΑΝΔΡΟ ΤΟ ΕΥΡΙΚΡΑΤΕΟ ΒΑΓΟΣ. *Anaxidamus filius Deuxidami, qui Anaxandri, qui Eurycratis, Dux.* Sur le bouclier, & autour de la tête du ſerpent, on lit : ΑΝΑΚΣΙΔΑΜΟΣ ΔΕΥΚΣΙΔΑΜΟ, *Anaxidamus Deuxidami filius;* & ſous la queue du ſerpent, ΒΑΓΟΣ, *Dux.* Ce qui ſemble marquer que le tombeau & le bouclier ont ſervi à la même perſonne, à Anaxidamus, fils de Deuxidamus.

Telle eſt la deſcription que M. l'abbé Fourmont nous a donnée des trois boucliers. Il les regarde comme des monumens de la piété des anciens Rois de Lacédémone, qui, ayant remporté, par la protection d'Apollon, quelque victoire ſur les ennemis de l'Etat, ou pour tout autre bienfait du Dieu, avoient ſuſpendu leurs boucliers dans ſon temple; puis les avoient fait graver ſur le marbre, afin de perpétuer leur reconnoiſſance. A l'égard des figures dont les boucliers ſont chargés, il penſe que ce ſont les emblèmes ou les ſymboles des deux branches des Rois Héraclides de Sparte.

Dès les premiers âges du monde, les hommes, dit-il, ont cherché à ſe diſtinguer entre eux par des ſignes qui leur fuſſent propres. Le doigt de Dieu avoit imprimé ſur le front de Caïn une marque à laquelle on devoit le reconnoître: dans la ſuite des temps, chaque ville eut ſon ſymbole. On vit en Egypte, l'une adopter l'Hippopotame, l'autre le Crocodile, une autre le Bouc: dans la Grèce, Athènes prit la Chouette, Mycènes le Lion, Argos le Loup : la Judée avoit choiſi le Palmier; les peuples de la Cyrénaïque, le *Sylphium*, plante précieuſe de leur pays; les Siciliens la *Triquetra*, figure compoſée de trois jambes, qui repréſentoit les trois pointes ou caps de leur île; les Macédoniens & les Theſſaliens, le Cheval; les Perſes, le Soleil.

Les familles voulurent avoir de pareils ſymboles, qui leur fuſſent

Inscription trouvée en Grece.

3e. Planche. Hist. Tom. XVI. Page 104.

In Templo Apollinis Amyclæi, prope Altare.

ſuſſent particuliers : l'Anchre qu'on voit ſouvent ſur les monnoies des rois de Syrie, étoit celui des Séleucides. Ainſi, continue M. l'abbé Fourmont, les deux branches des Héraclides qui régnoient à Sparte, prirent pour les leurs le Serpent & la Maſſue. Un paſſage d'Apollodore ſert de fondement à ſa conjecture.

Apollod. Biblioth. l. II, ſub finem.

Après que les Héraclides, dit Apollodore, eurent tué Tiſamène *(a)* fils d'Oreſte, & qu'ils ſe furent emparés du Péloponnèſe, ils firent trois lots des villes qu'ils avoient conquiſes, & les tirèrent au ſort, après avoir ſacrifié aux Dieux, chacun ſur un autel ſéparé. Argos échut à Téménus, Lacédémone aux deux frères Proclès & Euryſthénès, fils d'Ariſtodème, Meſsène à Creſphonte. Le partage étoit à peine arrêté, que chaque autel offrit à leur vûe un ſpectacle ſingulier : on vit une Grenouille ſur celui de Téménus à qui Argos venoit d'échoir, un Serpent ſur celui des deux frères qui avoient Lacédémone dans leur lot, un Renard ſur celui du nouveau maître de Meſsène. Que pouvoit ſignifier ce prodige ? Les quatre Princes, reprend M. Fourmont, purent très-bien le regarder comme un ſigne de la volonté des Dieux, qui leur ordonnoient, par cette voie extraordinaire, de prendre dorénavant pour ſymboles, l'animal que chacun d'eux avoit vû ſur ſon autel.

Juſque-là, dit-il, les Héraclides qui n'avoient fait encore qu'une ſeule famille, n'avoient eu, probablement, qu'un ſeul emblème, peut-être une Maſſue, ou bien une peau de Lion, en mémoire d'Hercule leur triſaïeul commun : mais ſe trouvant, après le partage, diviſés en pluſieurs branches dont les intérêts n'étoient plus les mêmes, il devenoit néceſſaire qu'ils ſe diſtinguaſſent par des emblèmes différens. Ceux d'Argos prirent donc la Grenouille, ceux de Lacédémone le Serpent, ceux de Meſsène le Renard.

Il y a beaucoup d'apparence que l'ancien ſymbole des Argiens étoit une tête de Loup : du moins, c'eſt le type le

(a) Apollodore eſt ici en contradiction avec Pauſanias, ſelon qui Tiſamène ne fut point tué par les Héraclides. *Pauſan. in Achaïc. c. 1.*

plus ordinaire de leurs monnoies; & l'on peut ſuppoſer, ſur la foi d'une tradition rapportée par Pauſanias, que l'origine de ce ſymbole remontoit chez eux juſqu'à la plus haute antiquité. Danaüs, ſelon Pauſanias, ayant conduit à Argos une colonie Egyptienne, diſputa la propriété de cette ville à Gélanor fils de Sthénélas: les deux concurrens établirent contradictoirement leur droit, en préſence du peuple, qui renvoya le jugement au lendemain. Il arriva qu'à la pointe du jour un loup s'étant jeté ſur un troupeau de vaches qui paiſſoient auprès de la ville, attaqua le taureau & le tua. Le bruit de cet accident, répandu dès le matin dans Argos, devint la nouvelle publique & l'objet des raiſonnemens du peuple: il fut conclu d'une voix unanime, que ce qui venoit de ſe paſſer renfermoit une déciſion des Dieux ſur la grande affaire qui avoit été agitée la veille. Gélanor étoit le taureau qui avoit ſuccombé; Danaüs étoit le loup vainqueur: on adjugea le royaume à Danaüs. En mémoire d'un fait ſi merveilleux, le nouveau roi bâtit un temple à Jupiter Lycien: & ce qui donne lieu de croire que les Argiens prirent dès-lors une tête de Loup pour leur ſymbole; c'eſt qu'ils en gravèrent la figure ſur les pierres dont le temple fut conſtruit. M. l'abbé Fourmont le ſoupçonne ainſi, ſur ce qu'ayant découvert les ruines de ce temple, il l'a reconnu pour être celui de Jupiter Lycien, aux têtes de loup dont les pierres ſont chargées.

Pauſan. in Corinth. p. 118.

Dans la circonſtance du partage dont nous avons parlé, ce ſymbole fit place à la Grenouille. Mais s'il eſt vrai, comme le prétend M. Fourmont, que la Grenouille ne ſe voie ſur aucun des monumens d'Argos, & que la tête de Loup ait continué à y être le type de la monnoie; il s'enſuit que le règne de la Grenouille ne fut pas long: auſſi, ne lui donne-t-il pas plus de durée qu'à la domination des Héraclides dans Argos. Lorſque les Argiens tuèrent Meltas, petit-fils de Médon, pour ſe mettre en république, ils quittèrent, dit-il, la Grenouille qui leur venoit des Héraclides, & reprirent l'ancien ſymbole de leur ville.

Les Lacédémoniens n'eurent pas les mêmes raiſons que

les Argiens, de changer le leur : comme ils furent toûjours gouvernés par les Héraclides, ils gardèrent celui qu'ils tenoient d'eux ; c'eſt-à-dire, le Serpent & la Maſſue. Les anciennes monnoies de Lacédémone, ſur leſquelles on voit très-fréquemment la Maſſue, & quelquefois le Serpent, ne laiſſent pas lieu d'en douter.

Les Meſſéniens conſervèrent de même le Renard, qui avoit été donné pour emblème à Creſphonte, leur premier roi de la race des Héraclides ; & ſes deſcendans continuèrent d'en faire uſage, juſqu'au temps où Anaxidamus, fils de Deuxidamus, roi de Lacédémone, chaſſa les Meſſéniens du Péloponnèſe : alors la Dynaſtie de Meſsène fut éteinte, & l'emblème périt avec elle. Le ſouvenir de cet évènement, dit M. l'abbé Fourmont, a été conſacré ſur le bouclier d'Anaxidamus, où *les Renards tombans* déſignent la chute des Héraclides de Meſsène. On ne pouvoit expliquer plus ingénieuſement le troiſième bouclier.

L'explication des deux autres paroît d'abord ne faire pas moins d'honneur à la ſagacité de M. l'abbé Fourmont : mais elle n'eſt pas ſans difficulté. Le premier bouclier eſt chargé d'une Maſſue ; le ſecond, en cela conforme au troiſième, repréſente un Serpent. D'où vient cette différence ? Si les Dieux avoient donné le Serpent pour ſymbole aux rois de Lacédémone, pourquoi n'a-t-il pas été commun à tous ces Princes ? Pourquoi, dans le même temps, les uns ont-ils pris le Serpent, les autres la Maſſue ? C'eſt, répond M. l'abbé Fourmont, parce que le royaume de Lacédémone fut partagé dès le commencement entre deux frères, dont les deſcendans furent obligés, pour ſe diſtinguer entre eux, d'adopter des emblèmes différens : la branche aînée, iſſue de Proclès, garda le Serpent, comme une prérogative d'aîneſſe ; la branche puînée, ſortie d'Euryſthénès, choiſit la Maſſue, comme le ſigne le plus propre à conſerver la trace de ſon origine. Lycurgue, ce fameux légiſlateur de Sparte, deſcendoit d'Euryſthénès, chef de la branche cadette : de-là, les médailles qui ont été frappées en l'honneur de Lycurgue,

ont pour type la Maſſue. Il s'enſuit de cet éclairciſſement, ajoute-t-il, que Taléclus, v.e deſcendant d'Echeſtratus, *(ſecond bouclier)* étoit de la branche aînée; qu'Anaxidamus, fils de Deuxidamus, *(troiſième bouclier)* étoit de la même branche; enfin qu'Archidamus, fils d'Agéſilaüs, *(premier bouclier)* étoit de la branche puînée.

La lecture du mémoire fut interrompue en cet endroit, par les objections de quelques Académiciens, qui tendoient à prouver que M. l'abbé Fourmont étoit tombé par inadvertence, dans pluſieurs mépriſes. On lui rappela d'abord qu'Euryſthénès & Proclès étoient jumeaux, & qu'on n'avoit jamais bien ſû lequel des deux étoit l'aîné; que cependant la branche ſortie d'Euryſthénès fut toûjours regardée comme l'aînée, & celle de Proclès comme la cadette; enfin que Lycurgue deſcendoit de Proclès, non d'Euryſthénès *(b)*. On lui fit enſuite obſerver qu'Archidamus, fils d'Agéſilaüs, de la première inſcription, & Taléclus de la ſeconde, étant certainement Euryſthénides, ils auroient dû, ſuivant ſon ſyſtème, avoir l'un & l'autre le Serpent pour ſymbole; & qu'Anaxidamus de la troiſième *(c)*, ſi c'eſt le même qui chaſſa

Hérod. VI, 51 & 52. Pauſan. III, 2.

Pauſan. III, 2.

(b) Ce fait eſt prouvé dans un Mémoire de M. de la Barre, *(Eclairciſſemens ſur l'hiſtoire de Lycurgue)*, Mém. de l'Acad. t. VII, p. 262.

(c) Il eſt bon d'obſerver que la troiſième inſcription fait naître une difficulté conſidérable; parce qu'on ne ſauroit concilier les quatre degrés qu'elle donne, ni avec la généalogie des Euryſthénides, ni avec celle des Proclides, rapportées par Pauſanias. On en jugera par le tableau qui ſuit:

EURYSTHÉNIDES, ſuivant Pauſanias, *l. III, 2, & ſeq.*	*INSCRIPTION.*	*PROCLIDES*, ſuivant Pauſanias, *l. III, 7.*
EURYCRATE.	EURYCRATE.	THÉOPOMPE.
ANAXANDER.	ANAXANDER.	ARCHIDAMUS.
EURYCRATE II.	DEUXIDAMUS.	ZEUXIDAMUS.
LÉON.	ANAXIDAMUS.	ANAXIDAMUS.

On voit que les deux premiers degrés de l'Inſcription nous donnent deux Euryſthénides, & les deux derniers, deux Proclides. Au reſte, M. de la Barre *(loc. cit.)* a prouvé que les *Anciens ont donné diverſement la généalogie des Proclides.*

les Meſſéniens, étant Proclide, auroit dû avoir la Maſſue.

Ceux qui firent ces objections, concluoient que le ſyſtème de M. l'abbé Fourmont ne pouvoit ſe ſoutenir tel qu'il le préſentoit: en même temps ils proposèrent un moyen de le rectifier.

On peut, dirent-ils, accorder à M. Fourmont qu'Euryſthénès & Proclès, chefs des deux branches des rois de Sparte, voulurent en effet ſe diſtinguer par des ſymboles différens, & qu'ils convinrent de prendre, l'un le Serpent, l'autre la Maſſue: mais on peut ſuppoſer qu'ils convinrent auſſi que le Serpent qui leur avoit été aſſigné par les Dieux, n'appartiendroit point à une branche, excluſivement à l'autre; & qu'en ſigne de l'égalité que la Nature avoit miſe entre eux, en les faiſant naître jumeaux, ils auroient le droit de le porter tour à tour. Peut-être, fut-il dit que ce ſeroit dans la ſuite l'apanage de celui des deux rois qui ſe trouveroit le plus âgé, ou du moins que le plus âgé des deux auroit le privilège de choiſir. Euryſthénès fut, apparemment, le premier à qui échut le Serpent; & de-là ſa branche aura été regardée comme la première.

Si l'on admet cette ſuppoſition, toutes les difficultés ſe trouveront levées: on ne ſera plus ſurpris de voir les Euryſthénides & les Proclides varier dans leurs emblèmes, & prendre tantôt la Maſſue, tantôt le Serpent. Il eſt vrai que les emblèmes qu'on verra ſur les boucliers antiques & ſur les autres monumens de cette eſpèce, ne ſeront plus d'aucun uſage, pour nous faire reconnoître de quelle branche étoient préciſément tel & tel Prince: mais ils nous apprendront toûjours que ces princes étoient Héraclides, & avoient régné à Sparte. Le ſurplus eſt un ſuperflu dont l'Érudition peut bien ſe paſſer.

La conjecture de M. l'abbé Fourmont ainſi rectifiée, pourra s'appliquer, avec la même reſtriction, aux monnoies de Lacédémone, qui, ſelon une de ſes remarques, repréſentent ou un Serpent ou une Maſſue, & quelquefois une Maſſue ſurmontée du Serpent. A l'inſpection de ces types, on conclurra que les monnoies qui en ſont chargées, ont

été fabriquées à Sparte, ſous les rois deſcendus d'Euryſthénès & de Procles : mais on ne haſardera pas de fonder la diſtinction des deux branches ſur la différence des types.

Comme nous préſumons que l'Auteur, s'il eût vécu juſqu'au temps où l'on devoit parler de ſon Mémoire, n'auroit pas manqué de profiter des objections que nous venons d'expoſer; nous avons crû ne pouvoir mieux ſuppléer à ce qu'il auroit fait lui-même, qu'en rapportant ſommairement ce qui fut dit, à l'occaſion de ſa lecture, dans la ſéance de l'Académie.

DESCRIPTION

DE

L'AQUE'DUC DE COUTANCES,

Précédée de Recherches hiſtoriques ſur les anciens Aquéducs.

IL y a quelques années que M. l'abbé de Fontenu étant en baſſe Normandie, eut la curioſité de voir & d'examiner l'ancien Aquéduc de Coutances, qu'il connoiſſoit déjà par le peu qu'en a dit l'auteur des *Antiquités & recherches des villes de France (a)*. Ses yeux, depuis long-temps accoutumés à s'exercer ſur l'antique, remarquèrent d'abord dans ce monument, tout ce qui pouvoit frapper un Antiquaire éclairé : mais le temps ne lui ayant pas permis d'en prendre les dimenſions, il partit avec le regret de n'avoir pû, en ſatisfaiſant ſa curioſité, emporter de quoi la rendre utile à l'Académie & au public. Il fut conſolé quelques mois après, par une lettre qu'il reçut de M. de Mons, Lieutenant-général de Coutances, ſon ami : ce Magiſtrat, *auſſi diſtingué par l'étendue de ſes lumières & par ſa probité, que par ſa naiſſance*, lui envoyoit un plan très-exact de l'Aquéduc, accompagné d'une explication ſommaire, qui facilitoit l'intelligence du plan.

(a) *T. 11, p. 401.* Cet ouvrage, en deux volumes in-12, porte le nom d'*André du Cheſne*, & n'eſt pas digne de la réputation de ce ſavant homme.

M. l'abbé de Fontenu adopta l'explication de M. de Mons, comme le fonds ſur lequel il devoit travailler; & ſe propoſa d'y rapporter, en forme de commentaire, ce que Pline, Frontin, Caſſiodore & quelques autres anciens auteurs qu'il avoit conſultés, ont écrit touchant les Aquéducs des Romains. Ce travail produiſit un long Mémoire, qui nous a été lû, à deux repriſes, en 1738 & 1739. Comme M. l'abbé de Fontenu y diſoit que les recherches dans leſquelles il s'étoit engagé, à l'occaſion de l'Aquéduc de Coutances, lui fourniroient inceſſamment la matière d'un autre Mémoire ſur les Aquéducs en général; l'Académie jugea qu'il falloit réſerver le premier, juſqu'à ce que le ſecond, qui ſembloit en être une dépendance, fût achevé : celui-ci, qui eſt diviſé en quatre parties, a été lû à la Compagnie, dans le cours des années 1740 & 1741. Nous renfermerons tout l'ouvrage dans un ſeul extrait; & nous commencerons par les *Recherches* générales ſur les Aquéducs. Ce premier article ne conſiſtera qu'en un dénombrement hiſtorique des Aquéducs les plus célèbres dont il eſt parlé dans l'Antiquité, & ſervira d'introduction à l'explication particulière de celui de Coutances, qui eſt ici notre principal objet.

5 Août 1738 & 24 Avril 1739.

11 Mars & 29 Novembre 1740, & 11 Août 1741.

I. Des Aquéducs de l'Egypte.

On ne ſauroit douter que l'uſage des aquéducs n'ait été connu dès les premiers temps. Les Egyptiens, qu'on regarde comme un des plus anciens peuples du monde, réduits à chercher dans leur induſtrie de quoi remédier à l'aridité de quelques-unes de leurs provinces, creusèrent un nombre infini de canaux, pour communiquer la fécondité des eaux du Nil aux cantons qui en étoient éloignés. Les pays montueux ou hériſſés de rochers ne profitoient pas de ce ſecours : de là naquit l'idée de conſtruire des aquéducs, rivières artificielles, dont le lit ſuſpendu dans les airs, ſuivant l'expreſſion du poëte Rutilius *(b)*, rapproche & ſemble joindre les montagnes que

(b) .... Quid loquar aerio pendentes fornice rivos,
Quà vix imbriferas tolleret Iris aquas ? &c.

Rutilius Numatianus écrivoit ſon *Voyage d'Italie* en vers, l'an de J. C. 416. *Voy. Fabric. Bibl. lat. t. 1, p. 630.*

L. II. la Nature avoit séparées par des vallées. Hérodote place l'entreprise des canaux sous le règne de Séſoſtris *(c)*. A l'égard des aquéducs, il paroît n'avoir connu en Égypte que celui qu'un roi d'Arabie, qu'il ne nomme pas, fit faire avec des peaux de bœuf & d'autres animaux, cousues ensemble, pour conduire les eaux du *Coris* à la distance de douze journées. Ni Hérodote, ni aucun autre ancien, n'ont marqué le temps où furent construits ceux qui portoient la fertilité jusque dans les deserts de la Lybie; aucun ne nous en a laissé la description: & sans les Relations des Voyageurs modernes, nous ignorerions qu'ils ont existé. C'est principalement dans celle de M. Maillet, que M. l'abbé de Fontenu a puisé ce qu'il dit des aquéducs égyptiens.

Hérod. ibid.

Comme l'ouvrage de M. Maillet, qu'un séjour de seize années en Égypte avoit mis à portée de recueillir sur ce pays des Mémoires très-exacts, se trouve entre les mains de tout le monde; nous nous contenterons de dire sommairement, d'après lui, Que du temps d'un Écrivain arabe qu'il cite, sans fixer le temps où cet Écrivain vivoit, on comptoit dix-huit aquéducs, depuis l'entrée du Nil jusqu'à Memphis, dans l'espace de 180 lieues, indépendamment de deux autres plus grands encore, qui étoient entre Memphis & la mer, dont l'un portoit ses eaux dans les deserts où le temple de Jupiter Ammon avoit été bâti, & l'autre au lac Maréotis, derrière Alexandrie; Que la plupart des aquéducs destinés pour la Lybie avoient 100 pieds de haut & 20 pieds de large, sur une profondeur proportionnée, afin qu'ils pussent porter des bateaux propres à y voiturer, à travers les airs, toutes sortes de marchandises & de provision; Que des dix-huit aquéducs il n'en subsiste plus que deux qui sont construits rez-terre, dont l'un conduit les eaux du Nil aux *E'louahs,* & l'autre dans la petite province du *Fioumé;* Que le P. Sicard, célèbre missionnaire Jésuite, dans une lettre à M. le comte de Toulouse, parle d'un troisième aquéduc, taillé de même à fleur de terre, qui s'est conservé jusqu'à

(c) Les écrivains Arabes en font honneur à Joseph.

présent

préſent dans ſon entier, à *Abouſire*, proche le lac Méris; Qu'on ne doit pas s'étonner de trouver ſi peu de veſtiges de ces monumens, ſur-tout de ceux qui étoient élevés au-deſſus de terre; parce que les pays pour l'uſage deſquels on les avoit conſtruits, ayant été dépeuplés par les ravages qu'eſſuya l'Egypte en différens temps, les aquéducs devenus inutiles, furent négligés, & qu'au lieu de les réparer, on en tranſporta les pierres pour bâtir d'autres édifices; enfin Qu'outre les aquéducs élevés au deſſus de terre, ou taillés à fleur de terre, il y en avoit de ſoûterrains, qui partant des rivages du Nil & gagnant le deſſous des montagnes, alloient répandre leurs eaux dans les campagnes ſtériles de la Lybie, à une diſtance de 30 & 35 lieues.

Ce dernier fait qui ſemble tenir du prodige, deviendra vrai-ſemblable, ajoûte M. l'abbé de Fontenu, ſi on ſe rappelle les merveilleuſes cîternes d'Alexandrie, qui ſubſiſtent depuis les Ptolémées. Ces cîternes, la pluſpart revêtues de marbre, & toutes ſoutenues par de hautes colonnes auſſi de marbre, en forme d'allées qui règnent, non ſeulement ſous la ville, mais très-loin au-delà, ſervoient de réſervoirs à pluſieurs aquéducs ſoûterrains, par où l'eau étoit conduite pour les beſoins de la ville, des fauxbourgs & des environs. On aperçoit encore, ſuivant quelques Voyageurs, les différentes ouvertures par leſquelles ces aquéducs y verſoient leurs eaux. M. Maillet a vû le ſeul qui ſubſiſte; celui-là eſt de hauteur d'homme, & règne juſqu'aux *Biquiers*, à cinq grandes lieues d'Alexandrie: il tiroit ſes eaux d'un grand canal de 15 lieues de long, qui s'eſt en partie conſervé juſqu'à préſent, & qui ſervit, dit-on, il y a 30 ou 40 ans, à des négocians François pour voiturer des marchandiſes juſqu'au grand Caire, en remontant le Nil.

De cette légère eſquiſſe des anciens aquéducs des Egyptiens, on peut conclurre que les rois d'Egypte, à qui Pline reproche *une vaine oſtentation d'opulence (d)*, dans leurs pyramides & dans le fameux labyrinthe, ouvrages, en effet,

(d) Regum pecuniæ otioſa & ſtulta oſtentatio. Plin. l. XXXVI, c. 12.

purement faſtueux, n'étoient pas moins magnifiques dans la conſtruction des édifices qui intéreſſoient l'utilité de leurs peuples : & ce ſont-là les ſeuls monumens qui conſacrent à l'immortalité les noms des Souverains.

II. Aquéducs de la Paleſtine.

De l'Egypte, M. l'abbé de Fontenu paſſe à la Paleſtine : il y trouve deux aquéducs célèbres; l'un à Tyr, l'autre à Jéruſalem. Si l'on s'en rapporte, dit-il, à la tradition populaire, le vieux aquéduc de la ville de Tyr fut bâti par Salomon, en faveur d'Hiram roi des Tyriens, & en reconnoiſſance des ſecours qu'il avoit reçûs de lui pour la conſtruction du temple de Jéruſalem. Mais il eſt beaucoup plus raiſonnable d'en placer la fondation après le temps d'Alexandre le grand; puiſque l'aquéduc traverſoit la digue que ce Conquérant fit jeter dans la mer, pour joindre au continent l'île dans laquelle étoit ſituée la ville de Tyr. Le vieux aquéduc de Jéruſalem, qui portoit autrefois dans cette ville les eaux des Piſcines de Salomon, paſſe encore pour un ouvrage de ce Prince; & c'eſt une opinion aſſez vrai-ſemblable. Nous ne nous arrêterons point à décrire ces deux monumens; nous nous contenterons de renvoyer à Maundrell, de qui M. l'abbé de Fontenu a emprunté ce qu'il en dit. La deſcription de l'aquéduc de Tyr *(e)* mérite ſur-tout d'être lûe : il ne s'eſt conſervé de celui de Jéruſalem que des débris, qui peuvent à peine donner une idée de ce qu'il fut autrefois.

III. Aquéducs de la Grèce.

In Atticis.

L'article des aquéducs de la Grèce ſera un peu plus rempli. Non que l'Antiquité fourniſſe ſur ceux-là plus de ſecours : l'aquéduc de Mégare, qui fut conſtruit, ſuivant Pauſanias, par l'ordre du roi Théagénès, pour raſſembler les eaux dont la chute précipitée & les crues fréquentes rendoient impraticable une partie du territoire de la Mégaride, eſt le ſeul que M. l'abbé de Fontenu connoiſſe par les Ecrivains grecs *(f)* : mais il a tiré de ſes converſations avec M. l'abbé

(e) Voyage d'Alep à Jéruſalem, par Maundrell, *pp. 83 & 151.*

(f) Voyez les *Recherches* de M. Blanchard ſur la ville de Mégare *Mém. de l'Acad. t. XVII, p. 125.*

Fourmont, d'amples éclairciſſemens ſur les aquéducs d'Athènes, d'Eleuſis, d'Argos, de Corinthe & de Sparte; & nous nous étendrons d'autant plus volontiers ſur cette partie, que la mort de M. l'abbé Fourmont nous réduit malheureuſement à douter ſi nous verrons jamais paroître la Relation de ſon Voyage Littéraire, dans laquelle ces différens morceaux devoient entrer.

Les deux fontaines d'Athènes, diſoit M. Fourmont à M. de Fontenu, l'une nommée *Enneacrounos*, des neuf tuyaux que Piſiſtrate y avoit fait faire, l'autre, celle de Callirhoé, ne ſuffiſoient pas pour fournir de l'eau à tous les beſoins d'un peuple nombreux: on fut obligé d'en faire venir d'ailleurs. Pour cet effet, on ſaigna l'*Iliſſus* dès ſa ſource, à deux lieues & demie de la ville, ſur le chemin de Marathon: en même temps on conſtruiſit pluſieurs aquéducs ſoûterrains, dont il y en a deux qui ſubſiſtent encore, & qui diſtribuent leurs eaux dans les différens quartiers de la ville. M. l'abbé Fourmont les croyoit de la plus haute antiquité, & certainement antérieurs à la conquête des Romains. On trouve hors de la ville, continuoit-il, de fort beaux reſtes de deux autres grands aquéducs, à la diſtance d'un quart de lieue l'un de l'autre: mais ceux-là paroiſſent avoir été bâtis depuis qu'Athènes eut paſſé ſous la domination Romaine. Ils ſont à deux rangs d'arcades très-hautes & très-larges, les unes au-deſſus des autres, d'une architecture ſimple, quoique bien entendue, & ſans autre ornement qu'un cordon qui règne des deux côtés, au-deſſus du cintre. Le maſſif des deux aquéducs, juſque vers le haut des arcades, eſt de pierres très-dures de cinq à ſix pouces en quarré, diſpoſées par aſſiſes égales & jointes enſemble par un ciment de la dureté du caillou. Les voûtes & le deſſus des arcades ſont d'un beau marbre blanc de Pentéli, dans lequel on a creuſé, à la pointe du ciſeau, le canal des eaux. Le canal eſt voûté: il y a de diſtance en diſtance des ſoûpiraux, tant pour y porter le jour, que pour donner aux vapeurs la liberté de s'exhaler. On a pratiqué au deſſus des arcades un chemin de 7 pieds de

Ἐννεάκρουνος.

large, en forme de galerie couverte, qui règne d'un bout à l'autre de chaque aquéduc.

Ce chemin, ajoûte M. l'abbé de Fontenu, eſt beaucoup mieux entendu que celui qu'on a ménagé le long du pont du Gard : celui-ci eſt placé en dehors & à découvert, ſur les bords d'une corniche ſi élevée qu'on ne peut y paſſer ſans effroi.

Les deux aquéducs d'Athènes, reprenoit M. Fourmont, ſont ſitués au nord de l'*Ancheſmus*, montagne voiſine de cette ville. Le premier, qui eſt aſſez près du Céphiſe, a 23 arcades bien conſervées : il tiroit ſes eaux de la ſource même du Céphiſe, qui jette de l'eau de la groſſeur d'un muid, & qui arroſe les forêts d'Athènes où l'on compte ſix vingt mille pieds d'oliviers. A une lieue & demie de la ville, l'aquéduc paſſe au deſſus d'un torrent de 40 à 50 toiſes de large : ſes eaux alloient autrefois au ſortir de l'arcade, ſe rendre dans la baſſe ville, par un canal tellement pratiqué le long de l'Ancheſmus, du côté de l'oueſt, qu'il ne coupoit point la fontaine de *Perſée*, ſource très-abondante à une lieue d'Athènes. Le ſecond aquéduc, à un quart de lieue au deſſus du premier, vers le haut du même torrent qu'il traverſe auſſi, eſt compoſé de dix-ſept arcades. Les eaux qu'il recevoit du mont Pentéli, au nord d'Athènes, venoient ſe raſſembler à un des côtés de l'Ancheſmus, d'où elles alloient, par un canal de trois pieds de large, à *Carità*, ou monaſtère de S.t Michel *Aſomatos (g)*, & gagnoient par le *Stadium* le pont de l'Iliſſus, d'où elles paſſoient dans la nouvelle ville, fondée par Hadrien qui lui donna ſon nom. La plus grande partie alloit enfin couler dans le palais de ce Prince, qu'on appelle à préſent le *Didaſcalion*. C'eſt dans ce magnifique bâtiment, ſelon une remarque de M. l'abbé de Fontenu, qu'Hadrien qui avoit deſſein d'en faire un *Gymnaſe*, plaça la plus ancienne bibliothèque dont il ſoit parlé dans les auteurs, ſavoir la bibliothèque de Piſiſtrate, tranſportée d'abord d'Athènes en Perſe ſous Xerxès, de Perſe à Athènes par Séleucus Nicanor,

(g) Ἀσώματος, Sans corps comme ſont les Anges.

d'Athènes à Rome par les Romains, enfin, rendue à Athènes par Hadrien.

Les deux grands aquéducs que nous venons de décrire, ne ſont aujourd'hui d'aucun uſage: Athènes reçoit toutes les eaux dont elle a beſoin, par les deux canaux ſoûterrains dont nous avons parlé au commencement de cet article, & qui paroiſſent d'une antiquité ſi reculée, qu'on les croit des ouvrages des anciens Grecs. Quant aux deux autres qui ſont de beaucoup poſtérieurs, une inſcription rapportée par Spon atteſte que le ſecond a été commencé par Hadrien, & achevé par Antonin Pie. M. l'abbé de Fontenu eſtime, ſur la reſſemblance de l'un à l'autre, qu'ils ſont tous deux du même temps.

L'aquéduc d'Eleuſis, ville ſituée à 4 lieues d'Athènes, du côté de l'occident, tiroit ſes eaux du *Triaſus Campus*, dans l'Attique; il en reſte ſeulement quelques arcades: & c'eſt tout ce que M. l'abbé Fourmont en a dit à ſon Confrère.

L'aquéduc d'Argos commençoit à 3 lieues de la ville, au mont *Apſas*, dont il ſuivoit les contours par un canal à fleur de terre, fait de ciment & de poudre de marbre corroyés enſemble dans la chaux. On voit dans la citadelle, une vaſte & profonde citerne, qui s'eſt conſervée dans ſon entier juſqu'à préſent.

Corinthe avoit deux aquéducs: le premier commençoit à 7 lieues de la ville, & prenoit ſon cours du mont *Cyllénè*. Les canaux qui ſubſiſtent encore ſont à fleur de terre & à découvert: ils ont 3 pieds de large. Le ſecond commençoit à 4 lieues & demie de Corinthe, auprès de Phliunte, & prenoit ſon eau de la petite rivière nommée *Agina*, qui eſt une branche de l'*Aſopus*.

L'aquéduc de Sparte ſituée ſur une hauteur près du fleuve Eurotas, eſt peut-être le plus ſingulier de tous. Il commençoit à 7 lieues de la ville, proche *Pellénè*, aujourd'hui *Macropoulo (h)*: l'eau couloit à fleur de terre dans des canaux,

(h) M. Fourmont expliquoit ce nom par, *petit veau* (ce qui ne s'accorde pas avec la ſignification commune de μακρὸς, *longus*); & croyoit qu'on l'avoit donné à Pellénè, à cauſe de ſes excellens pâturages.

jusqu'à un vallon distant de Sparte d'environ une lieue, où se trouve un torrent, au dessus duquel l'aquéduc s'élève en arcades de pierres de taille, plus hautes & plus larges que celles des deux aquéducs d'Athènes. Les arcades joignent ensemble deux éminences, d'où les eaux entroient autrefois dans une galerie souterraine, pour se rendre ensuite près de la ville dans un beau réservoir, qui est aujourd'hui à découvert. Ce réservoir forme une vaste pièce quarrée, formée de petits cailloux qui étoient joints avec un ciment aussi dur que le caillou même. Du réservoir l'eau passoit dans la ville, & entroit dans un autre aquéduc composé de cent petites arcades voûtées : celui-là prenoit ses eaux à 2 lieues & demie, dans deux canaux de 3 pieds de large sur 1 pied de profondeur, qui se rempliſſoient par des saignées qu'on avoit faites au *Knasseus* & au *Tisoa*.

Ces aquéducs sont les seuls dont M. Fourmont ait entretenu M. de Fontenu. Il ne tenoit qu'à lui de parler aussi de ceux de Constantinople : vrai-semblablement, il n'y avoit rien remarqué qui méritât d'être ajoûté à ce qu'en ont écrit plusieurs Voyageurs. M. l'abbé de Fontenu, dans le dessein de rassembler tout ce qui appartient à son sujet, en a fait un article à part, d'après la Relation de Wheler, qu'il nous suffira d'indiquer *(i)*. Nous observerons que les aquéducs de Constantinople furent construits dans le premier siècle de l'empire des Constantins ; & nous ajoûterons que tous les aquéducs qui nous restent à nommer, soit de l'Asie mineure, soit de l'Italie, de l'Espagne & des Gaules, sont autant d'ouvrages des Romains, qui ont laissé dans toutes les Provinces soumises à leur empire, quelque monument de leur magnificence, comme la marque de la domination qu'ils y avoient exercée.

IV. Aquéducs de l'Asie mineure.

Commençons par l'Asie mineure. On voit à Smyrne deux aquéducs très-bien conservés, qui prennent leurs eaux à onze ou douze milles de la ville, & qui, après les avoir

(i) Voyage de Dalmatie & de Grèce, &c. par George Wheler. *t. 1, p. 170.*

conduites par des canaux de pierre recouverts à raſe-terre, les portent ſur des arcades d'une montagne à l'autre, à la hauteur de 40 & 50 pieds, à travers deux larges vallées.

Il ne reſte à Ephèſe que des débris de deux aquéducs pareils, qui recevoient leurs eaux de *Scala-nova*, à 17 ou 18 milles de la ville. Près du creux d'où partent les eaux, on voit encore des niches ciſelées dans la pierre, où furent, apparemment, placées autrefois des ſtatues de quelques Divinités des eaux. En ſuivant les veſtiges de ces derniers aquéducs, on trouve ſur la route de *Scala-nova* à Ephèſe, à 5 milles de la ville, une longue ſuite d'arcades, ſur l'une deſquelles ſe lit une inſcription à l'honneur de Diane, & des empereurs Auguſte & Tibère, qui a été rapportée par Spon *(tom. III.e de ſon voyage)*, & qui prouve que ces deux monumens ont été pour le moins réparés par les Romains.

M. l'abbé de Fontenu nous renvoie, pour les autres aquéducs de l'Aſie mineure, aux Relations des Voyageurs, entre leſquels il cite Paul Lucas, dont le témoignage ſur les choſes qu'il a vûes par lui-même, peut être abſolument compté pour quelque choſe.

V. Aquéducs de Rome.

Les aquéducs de Rome lui auroient ouvert un vaſte champ, s'il n'avoit pas été prévenu dans ſes recherches, par un grand nombre d'Ecrivains qui ont traité avant lui le même ſujet; Pline, Frontin, Donat, Juſte Lipſe, Nardini, Fabretti, & tant d'autres. De tout ce qu'il a extrait de ces différens Auteurs, nous tirerons quelques remarques générales.

1.° Entre les monumens qui atteſtent l'induſtrie & la magnificence des Romains, il n'y en a point qui leur faſſe plus d'honneur que les aquéducs : ſoit que l'on conſidère ces édifices du côté des grands avantages qu'en retiroient les villes pour leſquelles ils étoient faits, ſoit que l'on enviſage les ſingularités ſurprenantes qui s'y trouvoient; comme la longueur de quelques-uns qui venoient de 40, 50 & même 60 milles, l'élévation de quelques autres, qui gagnoit la cime des plus hautes colines, dans tous, la ſolidité de la conſtruction, les ſommes immenſes que pluſieurs ont coûté, & les travaux

qu'il fallut employer pour combler des vallées, applanir des montagnes, les percer dans une étendue de pluſieurs milles, creuſer des rochers, enfin élever dans des bas fonds, arcades ſur arcades, pour conduire les eaux au niveau d'éminences de plus de cent pieds de hauteur.

2.° La ſeule ville de Rome avoit, ſelon Procope, quatorze grands aquéducs, qui ſervoient à remplir 856 bains publics & particuliers, 1352 lacs ou grands baſſins & réſervoirs, 16 thermes, 15 nymphées, 6 naumachies, ſans compter de larges & longs canaux, dont quelques-uns s'appeloient des *Euripes*. Cette prodigieuſe affluence d'eau ſe répandoit dans les ſoûterrains de la ville, pour nettoyer les cloaques, & en emporter les immondices dans le Tibre.

3.° Les Romains ſentirent ſi bien les avantages des aquéducs, que par reconnoiſſance ils donnèrent à leurs eaux les noms de ceux de qui ils les avoient reçûes; de-là ſont venus les noms d'*aqua Appia*, *aqua Marcia*, *aqua Julia*, *Auguſta*, *Trajana*, *Antonina*, *Severiana*, *Septimiana*, *Alexandrina*. C'eſt de ce dernier aquéduc, ſuivant Fabretti, qu'on voit encore plus de 500 arcades diſperſées dans la campagne de Rome. Par le même motif de reconnoiſſance, ils faiſoient ordinairement graver ſur la principale arcade, le nom & les titres de l'Empereur ſous le règne de qui l'aquéduc avoit été ou bâti ou réparé: là ſont célébrés les empereurs Auguſte, Claude, Veſpaſien, Tite, Trajan, Septime Sévère, Caracalla, & pluſieurs autres.

VI. Aquéducs de l'Italie.

L'aquéduc le mieux conſervé de toute l'Italie, eſt celui de Spolète. Fondé ſur le roc, dans le fond d'une vallée, ou pluſtôt d'un abyme, on le voit monter à la hauteur de 105 toiſes, c'eſt-à-dire, à 630 pieds, pour joindre enſemble deux montagnes voiſines. Cet ouvrage, que la tradition du pays attribue à Théodoric, roi des Goths, dit M. l'abbé de Fontenu, eſt peut-être le morceau d'architecture le plus hardi & le plus haut que l'on connoiſſe dans le monde; ſans excepter même la plus haute des pyramides d'Egypte, à laquelle on ne donne que 600 pieds de hauteur: il ſubſiſte dans ſon entier,

entier, & continue depuis tant de ſiècles à porter de l'eau dans la ville ; il ſert auſſi de pont pour y paſſer.

L'aquéduc de Narni ſurpaſſoit celui de Spolète, par la magnificence de la conſtruction & la largeur de ſes arcades, dont la plus grande avoit, au rapport de Miſſon, 170 pieds de large : mais des quatre arcades qui le formoient, il n'en exiſte qu'une. On le nomme dans le pays le *pont d'Auguſte (k)* ; & la tradition en fait honneur à ce Prince.

L'aquéduc de Narni le céderoit à ſon tour à ceux de Miſène, ſi ceux-ci s'étoient conſervés : on croit qu'ils étoient de marbre. La ſource qui les fourniſſoit ſort d'un rocher très-eſcarpé, & forme une eſpèce de cataracte d'où coule en bas un ruiſſeau, dont les eaux reçûes dans deux grands aquéducs alloient ſe rendre dans deux vaſtes réſervoirs, connus des Curieux ſous les noms de *Piſcine admirable* & de *Centocamerelle.* Ces deux réſervoirs avoient été conſtruits par Agrippa, pour y raſſembler les proviſions d'eau douce, qui étoient néceſſaires à la flotte qu'Auguſte tenoit dans le port de Miſène.

VII. Aquéduc de Ségovie en Eſpagne.

Un ſeul aquéduc dans toute l'Eſpagne a fixé l'attention de M. l'abbé de Fontenu : c'eſt celui de Ségovie, qui joint enſemble deux montagnes ſéparées par un intervalle de 3000 pas. Il eſt compoſé de 177 arcades, à deux rangs poſés l'un ſur l'autre : le rang inférieur porte l'eau dans les fauxbourgs, & celui d'au deſſus, dans la ville. Quoique les pierres y ſoient liées ſans aucun ciment, la conſtruction de tout l'édifice eſt néanmoins ſi ſolide, qu'il s'eſt conſervé juſqu'à préſent dans ſon entier *(l)*. L'opinion la plus vrai-ſemblable attribue cet ouvrage à Trajan.

VIII. Aquéducs de la Gaule.

De toutes les provinces qui ont été ſoumiſes à la domination des Romains, la Gaule eſt celle où ils paroiſſent avoir conſtruit le plus grand nombre d'aquéducs. Pluſieurs ne ſont connus que

(k) Pluſieurs auteurs célèbres, entre leſquels M. l'abbé D. F. cite le P. de Montfaucon, ont regardé cet aquéduc comme un vrai pont.

(l) M. l'abbé de Fontenu renvoie à la deſcription que *Colménarès*, écrivain Eſpagnol, a donnée de cet aquéduc. Voy. *Hiſtoria de la Ciudad de Segovia, &c. 1637, in-fol.*

par leurs débris : mais que l'on conſulte le P. de Colonia ſur celui de Lyon, Meuriſſe ſur celui de Metz, les hiſtoriens de la Provence ſur ceux d'Orange & de Fréjus, les hiſtoriens du Languedoc ſur ceux de Toulouſe & de Nîmes *(m)*, & que des deſcriptions qui ont été données par ces écrivains, on rapproche les plans qu'en a publiés le P. de Montfaucon; on jugera qu'aucune partie de l'Europe ne poſsède d'auſſi précieux monumens de la magnificence Romaine. Nous paſſons rapidement ſur ces grands ouvrages, qui ſont déjà connus d'ailleurs; afin d'arriver pluſtôt à l'aquéduc de Coutances, que M. l'abbé de Fontenu aura le mérite d'avoir le premier fait connoître.

IX. Aquéduc de Coutances. *Voyez le Plan.*

L'aquéduc de Coutances s'eſt conſervé, dit-il, juſqu'à préſent tel qu'il a été originairement conſtruit, à la réſerve des cintres de onze arcades, qui ont été réparés dans des temps poſtérieurs. Ainſi que tous les anciens aquéducs de Rome, dont Frontin, Intendant des eaux ſous Trajan, & Fabretti après lui, nous ont donné la deſcription; il eſt compoſé partie en maçonnerie pleine & ſolide, *opere conſtructo*, ou *conſtructionibus*, partie en arcades, *opere arcuato* ou *cameratis arcubus*, partie en ouvrages ſoûterrains, ou canaux, *operibus ſubterraneis*.

Les eaux qu'il portoit venoient de la fontaine de l'*Ecoulandrie*, ainſi appelée du nom de la Terre où elle ſe trouve: des canaux de terre les recevoient au ſortir de la fontaine, & les conduiſoient dans un réſervoir qui en étoit à 60 pas géométriques. Ce réſervoir ſubſiſte preſque en ſon entier: c'eſt un bâtiment de 10 pieds en quarré, couvert d'ardoiſes, au milieu duquel eſt un baſſin de 4 pieds de large ſur 6 de long & deux de profondeur, revêtu de pierres du pays, de même eſpèce que celles des arcades: on l'appelle *le Repos*. Du réſervoir, l'eau traverſoit par-deſſus de grandes pièces de terre plantée en pommiers, & alloit ſur les arcades de l'aquéduc, qui la conduiſoient par des canaux de plomb ſous une autre portion de terre plantée auſſi en pommiers, nommée la *Croûte* ou *le clos aux Moines*; paſſoit enſuite par un couvent de

(m) L'aquéduc de Nîmes eſt plus connu ſous le nom de *Pont du Gard*.

AQUEDUC DE COUTANCES.

Echelle p.r l'Elevation de l'Aqueduc.

5 10 15 20 25 toises.

Ouest
Midi
Nord
Est

7 toises

1. Premiere Porte de l'Aqueduc du coté de la Ville. 2. Seconde Porte. 3. Troisieme Porte du coté de la Source. 4. Chemin. 5. Fossé de Separation des pieces de terre. 6. Pierre qui marque l'année 1559. du coté de l'Ouest. 7. Plan des Piles et Piliers buttans. 8. Elevation d'une des Piles et Piliers buttans vuë de Face. 9. Pilier buttant. 10. Elevation, Profil et Coupe d'une des arches. 11. Pierre où sont les armes de Paisnel sur le pilier entre la 6.e et 7.e arche du coté de l'Ouest. 12. Dessus de l'Aqueduc où est l'espace et l'enfoncement pour placer les tuyaux. 13. mur de parapet. 14. Goutiere pour ecouler les eaux quand les tuyaux crevoient. 15. Pilier buttant vu de profil. 16. Coupe du ceintre Gothique. 17. Coupe du Ceintre Romain. 18 Pieces de terre Plantées en pommiers. 19 Prairie et profond Vallon.

Jacobins qui en retenoient quelques lignes pour les beſoins de leur maiſon; puis ſe rendoit dans la ville pour venir ſe jeter dans un grand Regard, ou château d'eau *(n)*, ſitué au milieu de la place de l'Égliſe cathédrale & vis-à-vis le portail, d'où elle ſe diſtribuoit dans les différens quartiers. Il ne reſte pas les moindres veſtiges du regard, qui n'eſt plus connu que par quelques vieux titres où il en eſt parlé.

Comme l'aquéduc de Coutances ne tiroit pas ſes eaux de loin, il n'avoit de longueur, depuis la ſource d'où il les empruntoit juſqu'à ſon débouché dans le grand regard, ou château d'eau, près de la Cathédrale, que 932 pas géométriques; ſavoir, 350 depuis cette égliſe juſqu'à la première porte par laquelle on entre ſur les arcades, 132 depuis cette porte juſqu'à la troiſième, & 450 depuis celle-ci, qui eſt la dernière, juſqu'à la ſource. Des 932 pas il y en avoit 800 d'ouvrages ſoûterrains, *operis ſubterranei*, partie en canaux de plomb, partie en canaux de terre cuite, enfoncés dans des tranchées recouvertes de terre: les autres 132 pas, qui font 660 pieds ou 110 toiſes, comprennent tous les ouvrages extérieurs que le plan repréſente.

On peut diviſer en trois parties les 660 pieds. La première, de 70 pieds d'ouvrage plein & ſolide, *operis conſtructi*, ſe prend depuis la première porte de l'aquéduc du côté de la ville, juſqu'à la première arcade du même côté; la ſeconde, de 460 pieds d'ouvrage élevé en arc, *operis arcuati*, depuis la première arcade, vers le ſommet du premier coteau, juſqu'à la quinzième au haut du ſecond; la troiſième, de 130 pieds, depuis la quinzième arcade juſqu'à la troiſième porte. Tout l'ouvrage eſt plein & maſſif, excepté une ſeizième arcade qui eſt ouverte pour ſervir de paſſage à un chemin.

Ce qui paroît de l'aquéduc au deſſus de terre eſt ſitué, partie à travers une prairie ou vallon, entre deux coteaux

(n) Les anciens appeloient ces châteaux d'eau, *Caſtella, caſtra, receptacula, dividicula, immiſſaria & emiſſaria.* Ces deux derniers noms étoient fondés ſur le double uſage des réſervoirs, de recevoir l'eau de l'aquéduc, & de la renvoyer à ſa deſtination.

auxquels il tient, partie sur des terres plantées en pommiers. *Voyez le Plan.* Le plan d'élévation fait connoître la disposition & la pente du terrein. On y doit sur-tout observer que les deux collines entre lesquelles l'aquéduc est placé, s'élèvent à mesure qu'elles s'éloignent ; de manière que celle qui s'approche de la ville domine de 20 pieds le dessus des arcades, & que celle qui tourne vers la source, la commande de 30 pieds.

Il est aisé de juger qu'une pareille situation devoit être très-préjudiciable à l'aquéduc. En effet, les eaux qui venoient de la source, descendant d'un côté dans les canaux, & y montant de l'autre très-rapidement, alloient battre avec tant de violence contre les parois intérieures, sur-tout contre les angles ou coudes des canaux de descente & de montée, que souvent elles les rompoient: accident, que causoit encore l'élasticité de l'air renfermé dans les canaux. De-là, les réparations devenoient si fréquentes, que les habitans de Coutances manquant de fonds pour y fournir, abandonnèrent insensiblement l'entretien de leur aquéduc, qui est aujourd'hui menacé de tomber en ruine ; si on ne se hâte de faire revivre & d'exécuter le projet qu'avoit eu M. Foucault, pendant son intendance de Caën, de le faire rétablir.

Voyez le Plan. Ce monument a 38 pieds d'élévation sous voûte, depuis le bas de la prairie: la voûte a 10 pouces d'épaisseur. Les canaux de plomb qui la traversoient au dessus, avoient, avec la terre & les pierres qui les recouvroient, 1 pied de hauteur ; ce qui donnoit 39 pieds 10 pouces d'élévation à tout l'ouvrage. Mais cette mesure varie, suivant que le terrein s'exhausse & gagne les éminences où le haut des arcades aboutit.

La voûte, qui a 5 pieds 6 pouces de largeur, porte de chaque côté un petit mur ou parapet de 2 pieds 4 pouces de haut sur 1 pied de large : entre ces deux petits murs est un vuide de 3 pieds 6 pouces, au milieu duquel étoient placés les canaux de plomb qui conduisoient les eaux.

Des gouttières qui sortent d'un pied & demi en saillie, de chaque côté des arcades, immédiatement au dessus de la

clef des cintres, ſervoient, non ſeulement à laiſſer écouler les eaux de pluie qui auroient pû pénétrer entre les pierres & la terre dont les canaux de plomb étoient recouverts, mais encore à donner paſſage aux eaux même des canaux, quand ils venoient à s'entr'ouvrir.

Des ſeize arcades qui ſoutenoient les canaux, il y en a treize du côté de la ville, qui ont 22 pieds d'ouverture ou de diſtance d'une pile à l'autre: cependant on n'y a pas obſervé une proportion ſi juſte qu'il ne ſe rencontre dans la pluſpart quelques pouces de différence, ſoit de plus, ſoit de moins. La quatorzième n'a que 15 pieds d'ouverture ou de jour, la quinzième 17, & la ſeizième 11 ſeulement: celle-ci eſt à 76 pieds d'éloignement des autres, & paroît n'avoir été faite, comme nous l'avons déjà dit, que pour laiſſer la liberté du chemin qui paſſe deſſous. Chacune de ces portes a 4 pieds de haut ſur 2 pieds & demi de large.

Les piliers quarrés, ou *Piles*, ſur leſquels poſent les arcades, ont chacun, à quelque légère différence près, 10 pieds de largeur ſur 17 de longueur, en y comprenant les arcs-boutans ou contreforts. Ces arcs-boutans * ont 5 pieds 9 pouces d'épaiſſeur : mais l'épaiſſeur diminue par gradation égale, de 6 pieds en 6 pieds, depuis le deſſus de leur baſe juſqu'au ſommet de l'aquéduc, dont l'élévation eſt en tout de 42 pieds 2 pouces, y compris la hauteur des 2 pieds 4 pouces de petit mur, ou parapet. Outre que la diminution proportionnelle qu'on a eu ſoin d'obſerver dans les contre-forts ou éperons, donne à tout l'ouvrage un air plus dégagé, & par conſéquent plus de grace; les fondemens ſe trouvent, par ce moyen, déchargés du trop grand poids qu'ils auroient eu à porter: ce qui eſt conforme à une des règles que Vitruve a preſcrites.

* *Antcrides*, dans Vitruve.

Tout le corps de l'ouvrage eſt fait de pierres brutes, plus larges que hautes, de figure irrégulière, mais ordinairement aſſez unies de quelque côté pour pouvoir être poſées à la règle: elles ſont miſes en œuvre comme à l'aventure, ſans diſtinction d'aſſiſes ou de lits, & ſans qu'il paroiſſe que

le ciseau ou le marteau y aient jamais passé *(o)*. M. l'abbé de Fontenu trouve qu'elles ressemblent assez à ce genre de pierres dont on se sert à Paris pour les fondemens des quais. « Comme elles sont, dit-il, fort poreuses, le mortier » s'y empâte & s'y incorpore de manière qu'il s'en forme une » seule masse qui acquiert à la longue une solidité surprenante. » Et c'est à cette solidité qu'il faut attribuer la longue durée » de l'aquéduc de Coutances, lequel, à l'exception d'une partie » de ses voûtes qui ont eu besoin de réparation, subsiste presque dans son entier, depuis quatorze à quinze cens ans. » Cette dernière observation le conduit à examiner, 1.° en quel temps l'aquéduc de Coutances a été bâti: 2.° en quel temps les voûtes des onze arcades ont été réparées.

Avant que de répondre à la première question, M. l'abbé de Fontenu parcourt les opinions différentes qui ont été proposées sur l'origine de la ville de Coutances, & se déclare pour celle qui en place la fondation vers la fin du III.e siècle, ou au commencement du IV.e La plupart des Savans, dit-il, reconnoissent Coutances dans un passage d'Ammien Marcellin, le premier écrivain, selon eux, qui en ait fait mention, sous le nom de *Constantia Castra:* non que ce lieu, ajoûte M. de Fontenu, ait été un camp fixe des Romains, comme l'ont pensé Robert Cénalis, Belleforêt, Bourgueville, & plusieurs autres; mais parce que ce fut d'abord un camp d'importance, auquel on donna par honneur le nom de Constantius Chlorus ou de quelqu'un des Princes ses descendans *(p)*, qui l'avoit apparemment fortifié pour servir de boulevart au Cotentin, contre les incursions des pirates du Nord.

Amm. Marcell. l. XV.

Plusieurs Académiciens ne furent pas, sur cet article, de l'avis de M. l'abbé de Fontenu. En lui accordant que Coutances avoit effectivement pris dans le IV.e siècle & pour la raison même qu'il en donnoit, le nom de *Constantia Castra*, ils prétendoient qu'anciennement cette ville s'étoit appelée

(o) Vitruve appelle cette bâtisse *emplectum*, du grec ἔμπλεκτον.

(p) M. l'abbé de Fontenu s'arrête, par préférence, à Constantius Chlorus.

Coſediæ: ils le prouvoient par l'*Itinéraire* d'Antonin, & par la *Table* de Peutinger, qui placent *Coſediæ*, l'un à vingt milles d'*Alauna*, Alaune, l'autre à vingt-neuf milles de *Coriallum*, Cherbourg *(q)*: ce qui donne préciſément la diſtance de Coutances à ces deux anciens lieux. De-là ils concluoient que la ville de Coutances eſt beaucoup plus ancienne que ne le ſuppoſe M. l'abbé de Fontenu, qui paroît, diſoient-ils, en confondre la fondation primitive avec les accroiſſemens, ou la nouvelle forme qu'elle reçut lorſque les Romains en firent un camp fortifié, & y établirent un détachement de la première légion Flavienne: ce fut à cette occaſion qu'elle prit le nom de *Caſtra Conſtantia*, qui pendant plus d'un ſiècle continua d'être joint à celui de *Coſediæ (r)*.

Il y a tout lieu de croire, reprend M. l'abbé de Fontenu, que l'aquéduc fut conſtruit dans le même temps; & ſon opinion eſt vrai-ſemblable: Coutances n'ayant que de mauvaiſes eaux, ce ſecours dut paroître néceſſaire pour la garniſon qu'on y plaçoit. Cependant il ne ſe trouve, ni dans les hiſtoriens, ni dans les titres de la Province, aucune mention de l'aquéduc, avant le XII.e ſiècle: encore, n'en eſt-il parlé qu'à l'occaſion des réparations dont ce monument avoit beſoin, & qui furent faites alors. Comme la pluſpart des voûtes en étoient détruites, & qu'il n'en ſubſiſtoit preſque plus que les piles, on le déſignoit dans le pays par le nom de *Pilarii*: un vieux chemin qui va de la ville à l'aquéduc, eſt appelé dans les titres du ſiècle dont nous parlons, *iter ad Pilarios*. C'eſt ſans doute de ces piles ou piliers, que la ville de Coutances a pris la principale pièce de ſes armoiries *(ſ)*.

A l'égard du temps où l'aquéduc a été réparé, l'année 1159 qui ſe trouve gravée ſur une pierre, au haut d'une pile, entre la troiſième & la quatrième arcade, doit être la

(q) On trouvera dans l'*article ſuivant*, des *Recherches géographiques* ſur *Coriallum*, Cherbourg.

(r) Le nom de *Coſediæ* diſparut dans la ſuite, ainſi qu'il eſt arrivé à pluſieurs villes de la Gaule, ſous la domination Romaine.

(ſ) Les armoiries de Coutances ſont d'azur, à trois piliers ou colonnes d'argent, au chef de gueules chargé d'un léopard d'or, par conceſſion des ducs de Normandie.

date du rétabliſſement des onze arcades à cintre terminé en angle : date ignorée juſqu'ici, parce qu'elle eſt placée trop haut, pour qu'on puiſſe l'apercevoir : M. l'abbé de Fontenu en doit la découverte à M. de Mons.

Il reſte à ſavoir à qui la ville de Coutances fut redevable de ce bienfait. La réponſe à cette queſtion ſe trouve encore ſur le monument même. Les armes de la maiſon de Paiſnel *(t)*, qui ſont ciſelées au haut d'un des arcs-boutans de l'aquéduc, ne laiſſent pas lieu de douter que l'honneur de la reſtauration des onze arcades, n'appartienne à quelqu'un des ſeigneurs de ce nom. Quoique la maiſon de Paiſnel, l'une des plus illuſtres de la Normandie, ſoit éteinte depuis long-temps, les Curieux pourront voir avec plaiſir l'extrait de la généalogie que M. l'abbé de Fontenu nous en a donnée, ſur les Mémoires de M. de Mons.

Paganellus. La maiſon de Paiſnel, dit-il, originaire de Norwège, reconnoît pour chef un des principaux capitaines de Rollon, premier duc de Normandie, qui, en récompenſe des ſervices qu'il en avoit reçûs, lui donna la propriété d'une grande étendue de terrein dans le Cotentin, pays alors entièrement ruiné par les ravages des Normans. Dès le commencement du XI.e ſiècle, les deſcendans de cet illuſtre Capitaine, poſſédoient les terres de Bricquebec, de Gacé & de Hambie : ils ** Hambeya.* fondèrent à Hambie *, l'an 1015 *(u)*, une abbaye de l'Ordre de S.t Benoît ; ils donnèrent leur nom à la ſeigneurie de *Fontenai-le-Paiſnel*, & à la ſergenterie *(x)* de la *Haie-Paiſnel*.

(t) Elles ſont d'or à deux faſces d'azur, le champ chargé de 9 merlettes de gueules, 4, 2 & 3. L'auteur des *Antiquités & recherches des Villes*, avoit déjà fait cette remarque *(page citée ci-deſſus)*. Ce qui fait qu'on ne voit point ſur le plan les armes de Paiſnel, c'eſt que la pierre ſur laquelle elles ſont gravées, eſt tournée du côté de l'Oueſt, & que le plan donne l'élévation du côté de l'Eſt. Il en eſt de même de la date *1159*, dont nous avons parlé plus haut.

(u) L'auteur du *Neuſtria Pia (p. 821.)* dit : *circa annum 1145*, & rapporte la charte de fondation ſans la dater. M. l'abbé de Fontenu ne dit pas ſur quelle preuve il place en 1015 la fondation de cette Abbaye : la différence eſt de 130 ans.

(x) La Normandie, pour ce qui concerne l'ordre judiciaire, ſe diviſe en ſept grands bailliages ; chaque bailliage en vicomtés ; chaque vicomté en ſergenteries ; & chaque ſergenterie en plus ou moins de paroiſſes,

Ils

Ils se distinguèrent sous Guillaume le Conquérant, dans l'expédition d'Angleterre, en 1066. Neuf Chevaliers bannerets de cette maison accompagnèrent Robert Courte-Heuse, fils de Guillaume, à la Croisade de 1095. Foulque Paisnel fut un des dix seigneurs Normans ou Anglois qui, en 1173, signèrent le contrat de mariage de Jean, depuis surnommé *Sans-Terre*, fils de Henri II, avec Alaïs (Adélaïde) fille du comte de Maurienne*. En 1215 le même Foulque signa, au nom de Philippe-Auguste qui avoit reconquis la Normandie, la trève que ce Prince conclut avec Jean Sans-Terre: & c'est à celui-là que M. l'abbé de Fontenu veut qu'on attribue le rétablissement de l'aquéduc; soit qu'il en eût pris toute la dépense sur lui, ou qu'il y eût seulement plus contribué qu'un autre. En ce cas, il faudra supposer une très-longue vie à Foulque Paisnel. Jean Paisnel, qui pouvoit être le petit-fils de Foulque, fonda le couvent des Jacobins de Coutances en 1247. De lui descendoit un autre Jean Paisnel, chambellan de Charles VI, *Capitaine & Garde*, c'est-à-dire, gouverneur de Coutances en 1402. Nicolas Paisnel son parent, fut le dernier de la branche aînée: Jeanne Paisnel, unique héritière de Nicolas, épousa en 1414 Louis d'Etouteville, & lui apporta en mariage les terres de Bricquebec, de Hambie & de Gacé, qui ont passé depuis dans la maison de Longueville & sont aujourd'hui dans celle de Matignon. M. l'abbé de Fontenu ne parcourt point les autres branches; il se contente de dire en gros qu'elles sont toutes éteintes.

* *Ce mariage n'eut pas lieu.*

La générosité de Foulque Paisnel, principal restaurateur des onze arcades, eut des imitateurs sur la fin du siècle suivant. Une charte de Philippe le Hardi, de l'an 1277 *(x)*,

à proportion de son étendue. Ces sergenteries sont des fiefs relevans du Roi, dont les propriétaires sont tenus de rendre aveu à la Chambre des comptes: cependant elles ne leur donnent point d'autre droit que celui de commettre à bail pour un certain prix, un ou plusieurs Sergens dans les paroisses qui dépendent de la sergenterie. *Cette note est tirée du Mém. de M. l'abbé de F.*

(x) M. l'abbé de Fontenu cite la charte, sans la rapporter, & sans indiquer le dépôt où elle est conservée. Sans doute, elle se trouvera dans l'*histoire de Coutances*, à laquelle il dit, en plusieurs endroits de son Mémoire, que M. de Mons travaille depuis long-temps.

rappelle des donations qui venoient d'être faites par pluſieurs habitans de Coutances, pour le rétabliſſement des fontaines de la ville : mais il paroît que depuis cette époque, & les fontaines & l'aquéduc furent extrêmement négligés, juſqu'au temps où M. Foucault, dont la mémoire eſt auſſi précieuſe à l'Académie qu'aux Généralités qu'il a gouvernées, forma inutilement le projet de les faire rétablir *(y)*.

En finiſſant cet extrait, nous avertiſſons que M. l'abbé de Fontenu, dans ſon Mémoire ſur l'aquéduc de Coutances, renvoie ſouvent à celui qu'il a lû, pluſieurs années auparavant à l'Académie, ſur l'aquéduc d'Arcueil. Nous n'avons pû faire uſage de ſes remarques ſur les rapports & les différences de ces deux monumens qu'il compare enſemble ; parce que le Mémoire concernant l'aquéduc d'Arcueil, dont il n'avoit pas lui-même conſervé la minute, ne s'eſt point retrouvé dans le dépôt de la Compagnie.

(y) Suivant la tradition du pays, le projet de M. Foucault échoua par l'ignorance ou par l'infidélité du Fontainier qu'il avoit envoyé ſur les lieux, pour travailler à l'aquéduc.

Tombeau découvert près de Cherbourg

Profil ou Coupe du Tombeau sur la ligne AB du Plan

K Entrée du Tombeau
Q Cailloux en forme de Colonne qui Soutiennent la pierre inclinée cottée O.P.
R Dedans du Tombeau taillé dans le Roc.

Vase ou Urne renfermant les cendres et les medailles

Assiette de terre.

Vue du Tombeau du coté de l'entrée.

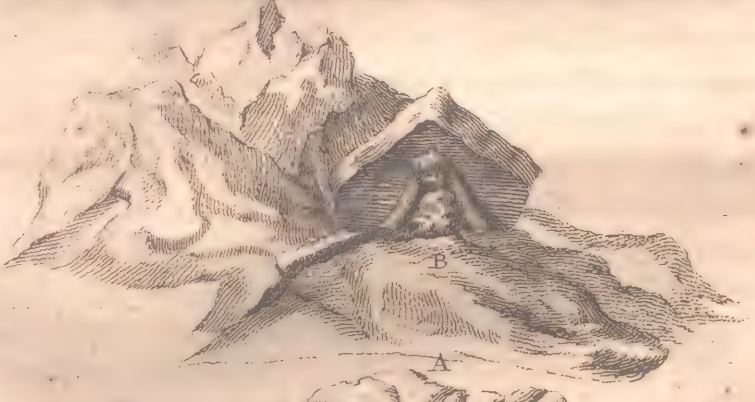

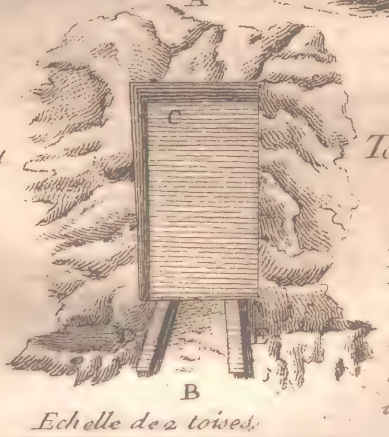

Plan du Tombeau

B. Entrée. C. Urne.
DE Les deux pierres qui forment l'entrée et Soutiennent le bas de la pierre inclinée OP. au Profil.

Echelle de 2 toises.

3 6 9 12 pieds

RELATION
DE LA DÉCOUVERTE D'UN TOMBEAU PRÈS DE CHERBOURG.

Observations géographiques & historiques, concernant cette Ville.

RIEN ne prouvera mieux le respect de l'Académie pour les monumens de l'Antiquité, & son attention à conserver tous ceux qu'elle découvre par elle-même, ou qui lui sont communiqués, que le soin qu'elle a pris de faire graver celui-ci. Sur la fin du mois de décembre 1741, M. de Boze nous en apporta le dessein qui lui avoit été envoyé de Cherbourg, avec la Relation suivante.

« Auprès de Cherbourg, ville maritime de la presqu'île du Cotentin, en basse Normandie, est une montagne hérissée de roches & fort escarpée, nommée *le Roulle*, sur la pente de laquelle, & presque au milieu, ont été trouvées plusieurs pierres inclinées de 6 pieds de long sur autant de large, dont les extrémités les plus élevées sont supportées par trois cailloux posés l'un sur l'autre, qui forment des espèces de pilier, & les plus basses par deux pierres qui désignent une entrée figurée à peu près comme un toit. 22 Décemb. 1741.

Deux particuliers, qui eurent connoissance de cette singularité, entreprirent de creuser. Après plusieurs nuits passées dans un travail qu'animoit l'espérance de trouver quelque trésor caché, ils vinrent à bout de pénétrer entre les deux dernières pierres, qui ne présentoient d'abord qu'une ouverture triangulaire d'un pied & demi de base. Une ceinture d'or, qui s'offrit à leurs yeux, les encouragea à faire de plus exactes recherches : le fruit de leur nouveau travail fut la découverte d'un vase en forme d'urne, qui renfermoit des pièces de monnoie, qu'ils crurent être autant de pièces d'or. Mais ils ne jouirent pas long-temps de cette erreur : ils

» apprirent bien-tôt que ce métal n'étoit qu'une espèce de fonte » ou composition, dont les Romains fabriquoient leur monnoie. » Cependant la peine de nos deux particuliers ne fut pas ab- » solument infructueuse: ils vendirent environ 200 médailles » de moyen bronze, la plupart assez bien conservées; & » le prix qu'ils en tirèrent, fut plus que suffisant pour les » dédommager de leurs frais. Ces médailles représentoient, » d'un côté les têtes des empereurs Antonin, Marc-Aurele, » Commode, & des impératrices Faustine & Lucille. Au » revers, on voyoit des figures de Divinités romaines, des » trophées d'armes, des galères &c. Quelques Curieux ayant » fait briser le dessus de la roche, trouvèrent d'autres mé- » dailles éparses çà & là, du même temps, & avec les mêmes » types que les premières.

» On connut alors que le monument en question étoit un » tombeau taillé dans le roc. La figure est un trapèze: le côté » de l'ouverture a trois pieds, & le côté opposé trois pieds » & demi: la longueur est de six pieds, la hauteur sur le de- » vant, de deux pieds, & dans le fond, de deux pieds & » demi: le plancher est couvert d'un lit de terre glaise. A l'un » des coins, sur une espèce d'assiette ou plat de terre cuite, » d'un pied de diamètre, étoit posée l'urne dont on vient de » parler, faite d'une sorte de grès, & formée de deux pièces; » la pièce de dessus a la figure d'un cône, la pièce de dessous » celle d'un cône tronqué: toutes les deux prises ensemble ont » deux pieds de haut & neuf pouces de large.

» On conjecture de cette découverte, que le pays où elle » a été faite, appartenoit autrefois aux Romains, qui avoient » coutume de placer les tombeaux dans des lieux élevés, & » le long des grands chemins. D'où il s'ensuivra que Cher- » bourg est une ville fort ancienne, bâtie par les Romains, » qui du nom de leurs Empereurs, l'appelèrent, *Cæsaris Burgus*.....»

A l'inspection du dessein qui étoit joint à cette Relation, l'Académie jugea que le monument qu'il représente, tiroit de son ancienneté seule, la plus grande partie de son prix,

& qu'il n'offroit rien de particulier dont l'Hiſtoire pût profiter. Mais ce que l'auteur de la Relation y dit du nom latin de Cherbourg, donna lieu à quelques diſcuſſions géographiques, que M. de Foncemagne ſe chargea de rédiger pour la prochaine aſſemblée: voici le réſultat d'un Mémoire qu'il lut peu de temps après. Janvier 1742.

1.° Adrien de Valois & le célèbre auteur de la *Deſcription hiſtorique & géographique de la France, (p. 79.)* citent des lettres de Richard, duc de Normandie, de l'an 1026, comme le plus ancien ouvrage où il ſoit parlé de Cherbourg: & dans ces lettres, Cherbourg eſt nommé *Caſtellum Caruſburc**. *Not. Gall. au mot*, Cæſaris-burgus.

* *L'abbé de Longuerue, a lû* Caruſbur.

2.° Guillaume de Jumièges, écrivain du milieu du XI.e ſiècle, altéra le nom de *Caruſburc*, & en fit *Chieriſburc: Aigroldo Danorum Regi adhuc apud* Chieriſburc *degenti* *Guillelm. Gemetic. l. IV, c. 7. Du Cheſne, hiſtor. Norman. ſcript. p. 242.*

3.° Ordéric Vital & Robert abbé du mont ſaint Michel, écrivains du milieu du XII.e ſiècle, ſont regardés comme les premiers qui aient latiniſé le mot Teuton *Chieriſburc*, en appelant Cherbourg, *Cæſaris-burgus: Abrincas & Cæſaris-burgum & Conſtantiam*, dit Ordéric. Mais le même nom latin ſe trouve dans une charte de Guillaume le bâtard, dont nous aurons occaſion de parler, & qui doit être antérieure d'environ un ſiècle. *Du Cheſne, ibid. p. 689.*

4.° Les deux mots *Chieriſburc* & *Cæſaris-burgus*, ſont évidemment le même nom, accommodé au génie de deux langues différentes.

5.° Il y a beaucoup d'apparence que l'altération du mot *Caruſburc*, métamorphoſé d'abord en *Chieriſburc*, enſuite rendu par *Cæſaris-burgus*, a été l'unique fondement de l'opinion de ceux qui ont crû que Cherbourg avoit été bâti par Jules Céſar, ou par Auguſte. Euſtache Deſchamps, Poëte du XIV.e ſiècle & Froiſſart, ſon contemporain, ſont peut-être les premiers auteurs de cette opinion: Deſchamps, dans un très-long poëme ſur *le Mariage*, qui eſt conſervé manuſcrit à la Bibliothèque du Roi, dit:

Mſ. de la Biblioth. du Roi, n.° 7219. fol. 550, col. 2.

Chierebourc dont je me recorz,
Fut de Céſar en Coſtantin
Fondez, &c.

Liv. I, chap. 329.

On lit dans Froiſſart : *Cherbourg, fort & noble lieu, lequel fonda premièrement Julius Céſar, quand il conquiſt Angleterre.* Malheureuſement pour la conjecture de ces deux Auteurs, nous ne voyons point que Céſar, en traverſant les Gaules pour aller en Angleterre, ait paſſé par le Cotentin. Ce ſentiment n'eſt donc pas mieux appuyé que celui de quelques Modernes qui attribuent la fondation de Cherbourg à Chérébert, petit-fils de Clovis, par la ſeule raiſon qu'on a quelquefois écrit *Chérébourg :* ils devoient ſavoir que Chérébert, roi de Paris, n'eut point le Cotentin dans ſon partage.

6.° Ce n'eſt point dans les Hiſtoriens de notre monarchie qu'il faut chercher la preuve de l'ancienneté de Cherbourg & le premier nom de cette ville. La *Table* de Peutinger place *Coriallum*, ſur le bord de la mer, à 29 lieues gauloiſes de *Coſediæ*, qui eſt *Coutances :* or Cherbourg eſt préciſément dans cette poſition & à la même diſtance de Coutances, c'eſt-à-dire, à 14 lieues & demie communes. Il y a donc beaucoup d'apparence que Cherbourg eſt le *Coriallum* de Peutinger : & ce qui fortifie cette conjecture, c'eſt qu'on voit ſur la *Table itinéraire*, entre *Coriallum* & *Coſediæ*, une voie Romaine dont il reſte des veſtiges entre Coutances & Cherbourg.

Voy. ci-deſſus, p. 127.

7.° Le *Coriallum* de Peutinger n'avoit pas encore diſparu au IX.e ſiècle ; on le retrouve dans le *Pagus Coriovallenſis*, de la Chronique de Fontenelle : *Magnum miraculum conditor mundi.... populis.... in pago* Coriovallenſi *reſidentibus oſtendere dignatus eſt.* Il eſt viſible que de *Coriallum*, qui doit avoir été dit pour *Corivallum*, s'eſt fait *pagus Coriovallenſis.* La chronique ajoûte que ce canton, *pagus*, avoit ſon comte particulier : *Comitatum ejuſdem pagi tenente Richwino comite (a).*

(a) *Chronic. Fontanell. c. XIV.* l'auteur de la Chronique paroît avoir écrit au commencement du IX.e ſiècle. M. de Valois a connu ce paſſage :

8.° Si nous ne craignions pas de porter trop loin le droit qu'eut toûjours la Critique de hasarder des conjectures; nous dirions que le *pagus Coriovallensis* de la chronique de Fontenelle, est le *pagus Corilisus*, ou *Corilisum* absolument, d'un Capitulaire de l'an 853. A la fin de ce capitulaire, qui contient un dénombrement des officiers nommés, *Missi Dominici*, pour la Normandie, & l'indication des départemens qui leur étoient assignés, on lit: *Eirardus Episcopus, Theodericus abba, Herloinus, Hardoinus missi in Apprincato, Constantino, Bagisino, Corilisо ... Oxmisо & in Lisuino.* De tous les cantons, *Pagi*, qui sont nommés dans ce passage, *Corilisum* est le seul qui puisse faire difficulté: les autres sont connus, l'*Avranchin*, le *Cotentin*, le *Bessin*, l'*Hiesmois* ou pays d'Hiesmes, & le *Lieuvin*, ou pays de Lisieux. Pourquoi ne soupçonneroit-on pas que *Corilisum*, qui a pû être dit pour *Corialisum* ou *Corivalisum*, est le canton de Cherbourg, appelé *Coriallum*, *Corivallum*, dans Peutinger? Il faut cependant convenir que l'ordre dans lequel les noms sont arrangés, n'est pas favorable à cette conjecture; & qu'elle auroit beaucoup plus de probabilité, si *Corilisо* se trouvoit placé immédiatement après *Constantino*, conformément à la situation de Cherbourg dans le Cotentin. Aussi, M. Huet a-t-il pensé que *Corilisum* étoit, non *Creuilli* dans le Bessin, comme quelques-uns l'ont crû; mais *Croisilles*, entre la rivière d'Orne, & la rivière de Lèse.

Baluz. Capitul. t. II, p. 69.

Orig. de Caen, p. 6.

9.° Quoi qu'il en soit de la remarque précédente, sur laquelle M. de Foncemagne n'insiste pas, le *Coriallum* de Peutinger & le *Carusburc* des lettres de Richard, sont probablement un même nom: *Vallum*, dans la basse latinité, & *Burc* en Teuton, ou plustôt en Bourguignon, signifient également un *lieu fortifié.* La ressemblance des deux premières syllabes *Cori*, *Caru*, est encore plus sensible.

mais, faute d'avoir aussi connu le *Coriallum* de Peutinger, il n'applique point à Cherbourg le *pagus Coriovallensis* de la Chronique, qu'il place néanmoins dans le Cotentin, sans en déterminer la position. *Notit. Gall.* au mot, *Portus Ballii.*

10.° Tel aura donc été le progrès des changemens survenus au nom de Cherbourg : de *Coriallum* ou *Corivallum*, s'eſt fait d'abord *Caruſburc*, puis *Chieriſburc*, enfin *Cæſarisburgus*, aujourd'hui *Cherbourg*. Les Ecrivains du XII.e ſiècle ne ſachant pas que *Corivallum* étoit le nom primitif, & que *Caruſburc* en étoit dérivé ; voyant d'ailleurs dans celui-ci quelque affinité avec le mot *Céſar*, en formèrent *Chieriſburc*, pour faire honneur à cet Empereur de la fondation de Cherbourg : le faux goût d'érudition qui régnoit alors, conduiſoit aſſez naturellement à ces ſortes d'abus *(b)*.

11.° Ces différens noms déſignent Cherbourg comme un lieu fortifié : car *Burgus*, d'où s'eſt fait *bourg*, répond au latin *Vallum* & au *Burc* des Bourguignons. Tous nos Hiſtoriens s'accordent à qualifier Cherbourg, *Caſtellum*, *Caſtrum*, *munitio* ; & ceux qui ont écrit en François en ont donné la même idée.

12.° Une charte de Philippe Auguſte, de l'an 1207, prouve que dès-lors Cherbourg étoit regardé comme une place importante, & qui méritoit d'être favoriſée dans ſon commerce. Cette charte intitulée, *Carta communie Rothomagenſis*, contient pluſieurs privilèges accordés aux bourgeois de Rouen. Il y eſt dit que les marchands de cette ville pourront ſeuls, à l'excluſion de tous autres habitans de la Normandie, faire le commerce de l'Irlande, excepté *ceux de Cherbourg*, à qui il ſera permis d'y envoyer tous les ans un vaiſſeau : *Nulla navis de totâ Normanniâ, præterquàm de Rothomago poterit eſquipare ad Hiberniam, exceptâ unâ ſolâ, cui*

(b) Nous avons un exemple ſingulier du même abus de l'érudition, dans le nom de *Chryſopolis*, donné par des écrivains du VIII.e & du IX.e ſiècle, à la ville de Beſançon. Le *Veſontio* de Céſar ayant été changé par Ammien Marcellin en *Beſantio*, par Charlemagne dans ſes Capitulaires, en *Biſſancion*, par quelques autres en *Beſantiacum* ; on s'imagina que la ville de Beſançon tiroit ſon nom de la monnoie d'or qu'on y avoit frappée, ainſi qu'à Conſtantinople, *Nummus Byzantius*, d'où eſt venu notre mot françois *Beſan* : & concluant de là que *Biſſancion* ou *Beſantiacum* devoient ſignifier *Byzantiorum urbs*, la ville des *Beſans*, ils *grécisèrent* le nom, & appelèrent la ville, *Chryſopolis*. Voy. *Notit. Gall. Valeſ.* au mot, *Veſuntio*.

ſemel

ſemel in anno de Cæſaris-burgo *licitum erit eſquipare. (c).*

13.° Une autre charte du même Philippe Auguſte, de l'an 1209, nous apprend une particularité concernant Cherbourg, qui a beſoin d'être éclaircie. Par cette charte, Philippe donne à Hugues, évêque de Coutances, à titre de franche aumône, & pour indemniſer ſon égliſe des dommages qu'elle avoit ſoufferts pendant la guerre, *toutes les prébendes de Cherbourg*, avec leurs dépendances, pour en jouir à perpétuité, tant lui que ſes ſucceſſeurs: *Noverint univerſi.... nos..... in recompenſatione dampnorum quæ paſſa eſt eccleſia Conſtantienſis pro nobis, conceſſiſſe & donaſſe dilecto & fideli noſtro Hugoni Conſtantienſi epiſcopo & ſucceſſoribus ejus, in puram & perpetuam eleemoſinam, omnes præbendas Cæſaris-burgi cum pertinentiis ſuis, in augmentum eccleſiæ Conſtantienſis.... ita quod... idem epiſcopus vel ſucceſſores ejus earumdem præbendarum liberam & plenariam habeant ordinationem*, &c. *(d)*

L'Auteur du *Neuſtria pia* n'a point connu ce Chapitre de Chanoines, dont Philippe Auguſte unit les prébendes à l'évêché de Coutances: & peut-être ne le connoîtrions-nous pas non plus, ſans les ſecours d'une charte du cartulaire de Coutances même, que les ſavans éditeurs du *Gallia Chriſtiana* doivent inſérer dans le volume qui contiendra la métropole de Rouen, & qu'ils ont bien voulu communiquer à M. de Foncemagne: en voici le précis.

Guillaume le Bâtard, n'étant encore que duc de Normandie, tomba dangereuſement malade à Cherbourg: il promit à Dieu, s'il revenoit à la vie, d'établir des Chanoines dans l'égliſe du château de Cherbourg, qui étoit ſous l'invocation de la ſainte Vierge. Guillaume recouvra la ſanté; & pour acquitter ſon vœu, il fonda trois Chanoines, auxquels, peu de temps après, conjointement avec ſa femme

(c) Cette charte eſt tirée d'un regiſtre de Philippe Auguſte, dont nous donnons la notice dans ce même volume. Elle ſe trouve au *fol. IIII.** III recto, col. 2.* du regiſtre.

(d) Cette charte eſt tirée du même regiſtre, *fol. 611.** 1, r.° col. 2.*

Mathilde, il en ajoûta cinq autres. Dans le même temps, pour aſſurer à ſes Chanoines la jouiſſance libre & tranquille de leur égliſe, dont il paroît qu'il fit ſa chapelle, il en conſtruiſit une autre, ſous l'invocation pareillement de la ſainte Vierge, hors l'enceinte du château *(e)*: *Factis tribus canonicis.... quos conſul Willelmus conſtituit in ... infirmitate ſuâ quam habuit Cæſaris-burgo, in quâ vovit ſe facere canonicos in ... eccleſiâ ſanctæ Mariæ, ſi Deus & ſancta Maria reſſuſcitaret eum ab infirmitate ... Qui reſſuſcitatus ... ut... adimpleret votum, fecit dedicare ejuſdem Virginis eccleſiam (f) ...& juſſit fieri aliam eccleſiam extra caſtellum ... ut ſua cappella remaneret ſuis canonicis ex toto quieta & propria. Poſteà cum tribus ſupradictis conſtituit quinque alios canonicos quibus dedit, &c. (g)*

Des deux égliſes dont parle cette charte, l'une au dedans de Cherbourg, l'autre au dehors, la première nous donne le Chapitre que nous cherchons, dont les prébendes furent unies par Philippe Auguſte à l'évêché de Coutances : c'eſt, vrai-ſemblablement, celle-là qui eſt devenue la paroiſſe de Cherbourg. L'autre fut érigée en abbaye, ſous le titre d'*Abbaye du Vœu*, vers 1145, par l'impératrice Mathilde, qui y établit des Chanoines réguliers *(h)*.

Revenons à la charte de 1209. Elle eſt terminée par une clauſe qui fait foi de l'opinion qu'avoit Philippe Auguſte, de l'importance de Cherbourg: après avoir fait don à l'évêque de Coutances de tous les biens appartenans aux Chanoines dont il ſupprimoit les titres, il ſe réſerve expreſſément le droit de

(e) La charte eſt ſi obſcure, qu'il a fallu aider un peu à la lettre, pour en tirer ce récit.

(f) Il paroît par la charte, que cette Egliſe ſubſiſtoit avant l'établiſſement des Chanoines : apparemment, Guillaume l'aggrandit, ou bien y fit quelque réparation conſidérable; puiſqu'elle fut dédiée de nouveau.

(g) La charte n'a point de date: mais puiſque Guillaume le Bâtard n'étoit encore que duc de Normandie; il faut placer la fondation du Chapitre entre l'année 1035, qu'il ſuccéda à Robert ſon père, & l'an 1066, qu'il fit la conquête de la Normandie.

(h) Ce point de critique ſera, ſans doute, diſcuté, dans le volume du *Gallia Chriſtiana*, que nous avons annoncé. Voy. *Neuſtria Pia*, *p. 813*.

faire garder la *Forteresse*, qui fait, dit-il, la sûreté du royaume & du château: *Salvo eo quod possimus custodire fortaliciam munitam ad securitatem regni & castri.* Ces derniers mots nous apprennent qu'il y avoit à Cherbourg une *forteresse* distinguée du *château* ou de la place, & qui en faisoit la sûreté.

14.° On trouve la même distinction dans les Ecrivains postérieurs; avec cette différence, qu'ils nomment *ville* ce qui avoit été jusque-là nommé *castrum;* & *château*, ce qui s'étoit appelé *forteresse.* Voici comme en parle Froissart: *Allerent tant,* (les Anglois) *qu'ils vindrent à une bonne* Ville, *grosse & riche, qui s'appelle Cherbourg; si en ardirent & roberent une partie: mais dedans le* Chastel *ne purent-ils entrer; car ils le trouverent trop fort & bien garni de gens d'armes (i).*

15.° L'histoire de nos guerres avec les Anglois, depuis Philippe de Valois jusqu'à Charles VII, est remplie de faits qui intéressent la ville de Cherbourg: mais il n'y en a point qui soit plus mémorable que le siège qu'elle soutint en 1450. On peut en voir la relation dans les historiens de Charles VII, qui appellent Cherbourg, la *plus forte place de Normandie, sans nulle exception.* C'étoit alors la seule qui restât aux Anglois, dans toute la Normandie; & Charles VII, en la prenant, acheva la conquête entière de cette province. Aussi, ordonna-t-il que la mémoire de ce grand évènement fût renouvelée tous les ans, par des processions solennelles dans tout son royaume. Cet usage a cessé d'être général; mais il s'est conservé dans la Normandie & surtout à Rouen où l'on fait tous les ans une procession le 12 d'août, jour de la reddition de la place.

Edit. de Godefroy, pp. 213 & suiv.

Hist. de Charles VII, dans Godefroy, page 456.

16.° La distinction que nous avons remarquée plus haut entre la *ville* & le *château*, subsistoit au temps du siège. Un des articles de la capitulation qui fut accordée au gouverneur Anglois, portoit, selon Jean Chartier, qu'*il remettroit ladite* ville *& le* château *en l'obéissance du Roi.*

Godefroy, p. 214.

(i) Froissart, l. 1, c. 122. Ce fait est de l'an 1346.

17.° Louis XIV fit démanteler & raſer en 1689 les fortifications de Cherbourg: mais par les ordres de ſon Auguſte ſucceſſeur, on fait, depuis pluſieurs années, des travaux conſidérables au port de cette ville, qui, par ſa ſituation à l'extrémité de la Normandie & dans le voiſinage des îles Angloiſes, eſt une des plus importantes du royaume.

Sans y penſer, nous venons de tracer le plan d'une hiſtoire de la ville de Cherbourg: ſi quelqu'un vouloit le remplir, il lui ſuffiroit preſque de joindre à la lecture de Froiſſart, & des hiſtoriens tant de Charles VI que de Charles VII, les détails que peuvent fournir le recueil de Rymer, le *Monaſticum Anglicanum*, & les titres particuliers de la province.

EXPLICATION D'UNE ANTIQUE DU CABINET DE M. LE PRÉSIDENT BON.

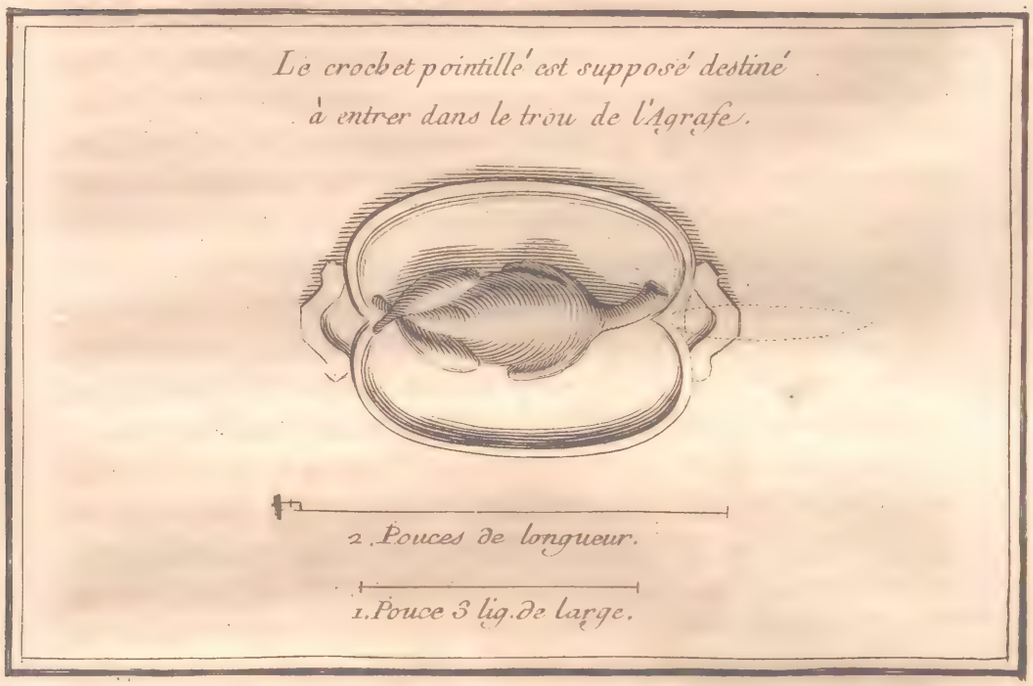

LE cabinet de M. Bon, premier Préſident-Honoraire de la Chambre des Comptes de Montpellier, & Correſpondant-Honoraire de l'Académie, nous a déjà fourni quelques morceaux curieux & intéreſſans*, qui prouvent le goût de ce reſpectable Magiſtrat pour les monumens antiques, & ſon talent pour les expliquer. Il nous envoya en 1743 le deſſein & l'explication d'une petite pièce de bronze, qui lui avoit été tout récemment apportée de Rome, où elle s'étoit trouvée dans des décombres, près de la porte d'Oſtie, qu'on nomme aujourd'hui la *Porte de ſaint Paul.*

* *Voy. t. XII, (hiſt.) p. 258, & tom. XIV, (hiſt.) p. 147.*

Ce bronze, d'une très-belle conſervation, dit M. le 1743.

préſident Bon, & couvert d'un vernis parfaitement ſemblable à celui des médailles les plus authentiques, eſt de deux pouces de long, ſur un pouce trois lignes de large. Il a la forme d'un plat ovale; ſes extrémités arrondies en forme de deux demi-cercles rentrans, qui donnent un vuide propre à recevoir un crochet, ſont terminées par une anſe: un bord, de la hauteur d'une demi-ligne, en relève le contour. Ce plat eſt garni d'une volaille, ou d'un oiſeau quelconque, dont la tête eſt coupée, & qui reſſemble aſſez à un faiſan, à une oie, à un dindon, ou rôti ou prêt à mettre à la broche.

A n'enviſager ce bronze que comme un plat, il n'a rien de ſingulier, rien qui le diſtingue de la pluſpart de ceux qu'on voit dans le recueil des Antiquités du P. de Montfaucon; il paroît ſeulement un peu plus orné. Mais à quel uſage pouvoit être employé un plat, terminé à ſes deux extrémités par deux trous, qui ſemblent avoir été faits pour recevoir un crochet? Dira-t-on que c'étoit une agrafe de *Chlamyde*, ou manteau Romain? La pièce de rôti qui eſt au milieu, exclut abſolument cette idée; à moins qu'on ne ſuppoſe que ce fut l'agrafe d'Apicius ou du Sybarite Smyndiride. Il y a cependant beaucoup d'apparence que c'eſt réellement une agrafe; mais une agrafe ſymbolique, qui, dans les feſtins ſolennels qu'on faiſoit à Rome en l'honneur des Dieux, ſervoit de marque à certains Officiers de cuiſine ou de table. M. le préſident Bon développe ainſi cette ingénieuſe conjecture.

C'étoit un ancien uſage à Rome d'offrir aux Dieux, en certaines circonſtances, des ſacrifices ſolennels, qui étoient en même temps des feſtins publics pour le peuple. On le trouve établi dès le règne de Numa, ſuivant un paſſage de Cicéron, qui exprime le double objet de ces fêtes, par les mots, *epulare ſacrificium (a)*. Les occaſions de célébrer ces ſortes de fêtes, s'étant multipliées dans la ſuite, les fêtes elles-mêmes étant devenues tumultueuſes, par le concours d'un peuple plus nombreux; les *anciens Pontifes* qui en

(a) *Cùm eſſent ipſi (Pontifices) a Numâ, ut illud ludorum* epulare ſacrificium *facerent, inſtituti...* De Orat. l. III, n.° 19, édit. de Gruter.

avoient toûjours eu la direction depuis Numa, demandèrent à être déchargés de ce soin *(b)*. Leur représentation donna lieu à la création des Triumvirs Épulons, que Tite-Live place sous l'an de Rome 555 : *Eo primùm anno Triumviri Epulones facti.* La fixation au nombre de trois ne dura pas long-temps; le collège des Épulons, sans qu'on sache ni la date ni la cause du changement, se trouva bien-tôt composé de sept, *Septemviri Epulones:* & dans peu, il acquit une telle considération, qu'on en fit le quatrième des grands collèges de Prêtres *(c)*. Aussi, les Empereurs s'empressèrent-ils d'y être admis, & de joindre à leurs titres celui de *Septemvir;* comme on le voit dans quelques inscriptions rapportées par Gruter. La principale fonction des Septemvirs étoit de présider aux *sacrifices épulaires*, c'est-à-dire, à ces fêtes solennelles, religieuses tout à-la-fois & politiques, où, après avoir offert aux Dieux des chants & des sacrifices, on donnoit au peuple des jeux & un festin *(d)*.

Tit. Liv. lib. XXXIII, n.° 42.

Rosin. Antiq. Rom. l. III, c. 28.

Gruter, pp. CCXXXV, 10, CCXXXVI, 9.

Nos repas d'appareil ne sauroient nous représenter que très-imparfaitement la magnificence de ces festins publics, sur-tout de ceux qui ont été donnés depuis que Rome eut adopté le luxe Asiatique, & dans ces temps, où, selon l'expression de Tite-Live, le métier de cuisinier, autrefois le vil partage des esclaves, ayant été érigé en art, ceux qui l'exerçoient étoient regardés comme des personnages considérables *(e)*.

On conçoit aisément ce qu'il devoit y avoir dans ces fêtes, de gens employés sous les ordres de l'Intendant général

(b) Pontifices veteres, propter sacrificiorum multitudinem, tres viros Epulones esse voluerunt..... Cic. ibid.

(c) Les trois autres Collèges étoient ceux des Pontifes, des Augures & des Quindécimvirs. Quelques savans ont ignoré, quelques autres ont nié que le collège des Épulons fût un des quatre grands Collèges. On peut consulter sur ce point de critique les *Cenotaphia Pisana, p. 123.*

(d) Cicéron nous apprend en quoi consistoient ces fêtes: *Tui sacerdotii sunt tensæ, curricula, præcentio, ludi, libationes, epulæque ludorum publicorum.* De Haruſp. Resp. n.° 10.

(e) Tùm Coquus, vilissimum antiquis mancipium, & æstimatione & usu, in precio esse; & quod ministerium fuerat, ars haberi cœpta. Tit. Liv. l. XXXIX, c. 6. Tite-Live peignoit-il donc les mœurs de Rome, ou les nôtres?

de la cuiſine, ſoit pour préparer les mets, ſoit pour les ſervir. Il eſt vrai-ſemblable qu'afin d'éviter la confuſion qu'entraînoit cette multitude d'officiers néceſſaires, chacun d'eux, du moins les premiers de chaque claſſe, avoient quelque marque extérieure qui déſignoit leur fonction particulière. Cette marque les rendoit reconnoiſſables & à leurs ſupérieurs de qui ils avoient des ordres à recevoir, & au peuple qui, ſans cela, eût pû les troubler dans leur ſervice. Or, continue M. le préſident Bon, des agrafes dans le goût de celles dont il s'agit ici, appliquées ſur la poitrine ou ſur l'épaule, étoient tout-à-fait propres à cet uſage: car les figures qui couvroient le champ de l'agrafe, varioient, ſans doute, ſuivant la diverſité des emplois. Notre petit bronze aura donc pû ſervir de marque ou à un chef de cuiſine prépoſé à la rôtiſſerie, ou à un officier chargé de mettre le rôti ſur les tables. C'eſt ainſi, ajoûte-t-il, que dans les occaſions où l'Hôtel de ville de Paris a l'honneur de recevoir le Roi & de lui donner une fête, ceux dont la fonction eſt de faire ſervir les tables, portent ſur leurs habits de petites plaques d'argent, aux armoiries de la ville; & que ceux qu'on emploie pour porter les plats dans les ſalles, ſont diſtingués par des numéro *(f)*.

L'Agrafe de M. le préſident Bon n'eſt pas le ſeul monument de cette eſpèce, qui nous ſoit reſté de l'Antiquité: il en a lui-même remarqué pluſieurs, à peu près ſemblables, dans le Recueil du P. de Montfaucon, auxquelles ſa conjecture s'applique naturellement. L'une repréſente un poiſſon; elle a pû être la marque du chef des cuiſiniers qui préparoient le poiſſon, ou de l'officier qui le ſervoit: une autre, trois petits oiſeaux; c'étoit la marque de celui qui avoit l'inſpection ou le ſervice du menu rôt: ſur une autre enfin eſt la figure d'une bête fauve; c'étoit la marque de celui qui étoit chargé du gros gibier.

La circonſtance même du lieu où l'on a trouvé le petit

(f) Pluſieurs écrivent numéros, *au pluriel; & cette orthographe a été ſuivie en quelques endroits des deux volumes que nous publions; par ex. t. XVII, pp. 600 & 603: mais l'Académie Françoiſe préfère* numéro.

bronze,

bronze, eſt favorable à cette explication : c'eſt auprès du tombeau de *C. Ceſtius*, qui avoit été honoré du titre de *Septemvir (g)*. Ne pourroit-on pas ſuppoſer, dit M. Bon, que les officiers qui ſervoient aux fêtes publiques, ſous les ordres des Septemvirs Épulons, avoient coutume de jeter dans le tombeau de leurs maîtres, en ſigne de douleur, les ſymboles de l'emploi qu'ils avoient exercé? En matière de critique, les moindres rapports conduiſent quelquefois à d'heureuſes découvertes.

(g) On liſoit ſur ſon tombeau cette inſcription : C. CESTIUS. LF. POB. EPULO. TR. PL. VII. VIR. EPULONUM. *Grut. Inſcript. p. 185, 1.*

SUITE

Des Obſervations ſur le Recueil ou Catalogue général des médailles Impériales, publié par le comte Mezzabarbe.

VOICI la troiſième fois que l'Hiſtoire de l'Académie parle des Obſervations de M. de Valois ſur le Recueil ou Catalogue général des médailles impériales, publié par le comte Mezzabarbe. Il en parut un premier extrait dans la partie hiſtorique du t. XII, *(p. 309)* : le ſecond, qui roule uniquement ſur les médailles de Trajan, ſe trouve dans le t. XIV, *(p. 116, hiſt.)* La continuation que nous donnons ici, regarde encore les médailles du même règne, l'un des plus longs & des plus glorieux de l'empire Romain. La pluſpart de celles que M. de Valois y examine, ſont décrites à la p. 157 du Recueil. Le 30 Mai 1741.

La première, à en juger par la place que lui donne Mezzabarbe, doit être de grand bronze. Le revers repréſente un ſphinx, avec ce mot, *ÆGYPTOS*. Cette médaille n'eſt connue dans aucun cabinet de l'Europe, & par-là même, elle doit être très-ſuſpecte. L'Antiquité n'a point

frappé de médailles latines en l'honneur de Trajan, avec le nom *ÆGYPTOS ;* & la ſuite des médailles impériales ne nous en offre aucune avec ce mot, avant l'empereur Hadrien, fils adoptif & ſucceſſeur de Trajan : encore, les médailles d'Hadrien diffèrent-elles par le type, qui repréſente une femme aſſiſe par terre, de gauche à droite, tenant de la main droite un ſiſtre, ayant le coude gauche appuyé ſur un panier plein de fruits, fait en forme d'urne ; & à ſes pieds, l'oiſeau Ibis. La médaille eſt donc fauſſe, conclut M. de Valois : elle aura été fabriquée par un fauſſaire moderne, qui a pris le mot *ÆGYPTOS* des médailles d'Hadrien ; mais qui a exprès varié le type, en peignant ſur la ſienne, au lieu d'une femme aſſiſe par terre, la figure d'un ſphinx, ſorte de monſtre qui ſe rencontre aſſez fréquemment ſur les anciens monumens Egyptiens. Au reſte, Mezzabarbe ne dit pas qu'il eût vû cette médaille : il l'a décrite d'après Adolphe Occo, dont le témoignage n'impoſe point aux Antiquaires.

M. de Valois ne traite pas avec plus d'indulgence deux autres médailles de Mezzabarbe, qui doivent être auſſi de grand bronze.

P. 157 du Rec. de Mezzab.

Le revers de la première repréſente un rhinocéros, avec cette légende abrégée, *IND. P. R.* c'eſt-à-dire, *INDia Populi Romani*, ou *INDia Provincia Romana.* Le revers de la ſeconde a le même type, avec la légende *INDIA. PRO. P. R.* c'eſt-à-dire, *INDIA PROvincia Populi Romani.* Ces légendes ſuffiſent pour faire rejeter les deux médailles ; parce qu'on ne voit dans aucun monument de l'Antiquité, que Trajan ait ſoumis l'Inde proprement dite, & qu'il l'ait réduite en province. Nous ne connoiſſons, dit M. de Valois, que trois anciens écrivains, qui, en parlant des conquêtes de Trajan, aient fait mention des Indiens : or, voici comment ils s'expriment.

Dion Caſſius, qui écrivoit ſous l'empereur Sévère Alexandre, après avoir parlé de la réduction de la Dace en province Romaine, dit que Trajan étant retourné à Rome pour triompher une ſeconde fois des Daces, y reçut un grand

nombre d'ambaſſades de la part de pluſieurs nations barbares, & entre autres des Indiens: il ajoûte que ce Prince leur donna, pendant cent vingt-trois jours de ſuite, les ſpectacles ordinaires de l'Amphithéatre, dans leſquels il y eut environ onze mille bêtes d'égorgées, & où l'on vit dix mille gladiateurs combattre à toute outrance. Eutrope, qui vivoit ſous l'empereur Valens à qui même il dédia ſon ouvrage, après avoir fait l'énumération ſuccinte des conquêtes conſidérables de Trajan dans preſque tous les pays du monde, dit que ce Prince ſe rendit maître des Adiabéniens; qu'il prit les villes de Séleucie, de Ctéſiphonte & de Babylone; qu'il vainquit les Edeſſiens, & qu'il porta ſes armes victorieuſes preſque juſqu'aux confins des Indes & de la mer rouge. Enfin Aurélius Victor, qui vivoit du temps de l'empereur Conſtance & de Julien, fait ainſi en peu de mots l'éloge de l'empereur Trajan. « On auroit peine, dit-il, à trouver un plus grand Prince, ſoit dans la paix ſoit dans la guerre: il « eſt le premier ou même le ſeul des Empereurs qui ait pouſſé « les bornes de l'empire Romain bien au-delà du Danube: « il ſubjugua la nation belliqueuſe des Daces avec leur roi « Décébale, il réduiſit ce beau & floriſſant royaume en pro- « vince Romaine: il n'en fit pas moins en Orient; puiſqu'il « rangea ſous ſon obéiſſance tous les peuples qui habitent entre « l'Euphrate & l'Inde. »

Ces trois paſſages ne nous repréſentent certainement pas les Indiens, comme un peuple conquis. Celui de Dion Caſſius, réduit à ſa juſte valeur, ne nous apprend autre choſe, ſinon que la conquête de la Dace avoit porté la terreur du nom Romain dans les pays les plus reculés, & que divers peuples barbares, quelques-uns même de l'Inde, craignant un ſort pareil à celui de Décébale, s'étoient empreſſés à venir complimenter Trajan ſur ſa victoire, & lui demander ſon amitié ou ſa protection. Tout ce qu'Eutrope dit de plus fort, c'eſt que les progrès de Trajan dans l'Orient furent tels, qu'il vint juſqu'auprès des confins des Indes & de la mer rouge. Enfin, Aurélius Victor ne dit rien de plus

qu'Eutrope; puiſqu'il ſe borne à nous apprendre que l'empereur Trajan avoit dompté toutes les nations qui habitoient entre l'Euphrate & l'Inde, c'eſt-à-dire, depuis l'Euphrate juſqu'à l'Inde excluſivement. Et cette interprétation eſt conforme à ce que rapporte Zonare, que Trajan avoit eu quelque envie de pouſſer ſes conquêtes juſque dans les Indes; mais qu'il avoit ingénument avoué à ſes confidens, qu'il ne ſe ſentoit plus aſſez jeune pour exécuter un ſemblable projet.

Les deux derniers paſſages prouvent bien que l'empereur Trajan porta ſes armes victorieuſes juſqu'aux frontières des Indes; mais ils ne prouvent pas qu'il ait pénétré dans le pays, encore moins qu'il y ait fait aucune conquête.

Les deux médailles ſont donc manifeſtement ſuppoſées. Auſſi, depuis Adolphe Occo, le premier qui les ait citées, aucun Antiquaire n'en a fait mention: Mezzabarbe eſt le ſeul qui les ait fait reparoître. Et ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que Mezzabarbe n'ignoroit pas ce que dit Zonare, par rapport au projet qu'avoit formé Trajan de pénétrer dans les Indes, ſi ſon âge le lui eût permis; comme on le voit par cette note, qu'il a inſérée dans ſon ouvrage: *Refert Zonaras in excerptis Dionis, Trajanum Indorum etiam dominium animo agitaſſe, dixiſſeque, ſi junior eſſet, illos quoque petiturum; cujus voti teſtes ſunt hi nummi.*

Deux autres médailles décrites à la même page, ne ſont pas moins ſuſpectes que les précédentes. La première repréſente le Tigre couché dans l'attitude ordinaire de tous les grands fleuves, avec ſon nom, *TIGRIS*, à l'exergue. C'eſt la ſeconde fois que Mezzabarbe l'annonce comme bonne: il en avoit déjà donné la deſcription au haut de la page 151; & M. de Valois l'avoit rejetée dans ſes Obſervations précédentes, par les raiſons qu'on peut voir au tome XIV des Mémoires de l'Académie *(p. 122, hiſt.)*. La ſeconde, dont le revers repréſente un pont ſur le Tigre, & ſur le devant du pont la figure du Tigre couché, avec la légende *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C.* & ces mots, *VIRTUS AUGUSTI. TIGRIS.* a contre elle les mêmes raiſons;

c'eſt-à-dire, que de tous les Antiquaires, Occo & Mezzabarbe ſont les ſeuls qui en aient parlé; qu'on ne la voit dans aucun cabinet; que le nom du fleuve, *Tigris*, ne ſe trouve ſur aucune médaille impériale.

Vers le milieu de la page, on en voit une autre, qui, ſelon Mezzabarbe, repréſente l'empereur Trajan à cheval, tenant un javelot de la main droite, & ſuivi de trois ſoldats légionnaires: ſur le devant de la médaille, le Nil eſt repréſenté à l'ordinaire, couché, ayant à côté de lui un crocodile & un hippopotame, avec la légende *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C.* Dans le champ & à l'exergue, *NILUS.* C'eſt encore la ſeconde fois que Mezzabarbe rapporte cette médaille: il en avoit donné la deſcription au haut de la page 151, ſur la foi d'Occo; & M. de Valois l'a proſcrite, dans les Obſervations que nous venons de citer. *Mém. de l'Acad. t. XIV, p. 121. Hiſt.*

Au bas de la même page 157, ſe trouvent deux médailles, dont la première a pour légende, du côté de la tête de Trajan, *IMP. CÆS. NERVÆ. TRAIANO. AUG. GER. DAC.* Le revers repréſente l'Empereur debout, tenant de la main gauche un ſceptre, & tendant la main droite vers une femme à genoux, comme pour la relever: entre l'Empereur & cette femme, ſont encore repréſentées debout trois autres figures levant en l'air leurs mains. La légende eſt conçue en ces termes: *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI:* dans le champ, *S. C.* & à l'exergue, *ITALIA RESTITuta.* Mezzabarbe cite cette médaille comme tirée du tréſor du Seigneur Jean-Dominique Tiepoli, Noble Vénitien de la première claſſe.

La ſeconde, de grand bronze, ainſi que la première, a pour légende au revers, *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI:* dans le champ *S. C.* & à l'exergue, *ITALIA RESTituta.* Elle repréſente l'Empereur debout, en habit conſulaire, tenant de la main gauche une enſeigne militaire, tendant la main droite vers une femme qui porte une petite tour ſur la tête & qui eſt à genoux devant lui: cette femme tient

un globe de la main gauche, & préſente la droite à l'Empereur. Mezzabarbe a copié cette ſeconde médaille d'après le catalogue des médailles impériales de Valério Polacio, gentil-homme Boulonnois.

M. de Valois n'oſe prendre ſur lui de rejeter abſolument ces deux médailles; il penſe que le Sénat a pû les faire frapper en l'honneur de Trajan, pour multiplier les monumens de la reconnoiſſance du peuple Romain, envers cet Empereur: ſans cela, dit-il, nous n'aurions aujourd'hui que la ſeule médaille *RESTITUTORI ITALIÆ*, qui s'eſt conſervée juſqu'à nous, & qui fut frappée pour le même ſujet. Cependant il penche toûjours à les regarder comme ſuſpectes; parce qu'il préſume que M. Vaillant, qui ne les a point inſérées dans ſes *Numiſmata præſtantiora*, ou ne les a point connues, ou les a jugées peu dignes d'y avoir place.

De la page 157 du Recueil, M. de Valois paſſe au haut de la page 160. Il y trouve une médaille qui repréſente au revers de la tête de Trajan, un magnifique édifice, dans le milieu duquel on voit une porte à deux battans fermée, & où l'on monte par pluſieurs degrés. Elle a pour légende, *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C.* A l'exergue, on lit les lettres *ECA. TRA*, que Mezzabarbe rend par ces deux mots: *BIBLIOTHECA TRAIANI.* Cet habile Antiquaire, dit M. de Valois, auroit dû, en ſuppléant les dernières lettres, lire pluſtôt *TRAIANA*, que *TRAIANI*, conformément aux médailles que nous avons de cet Empereur, avec les légendes, *AQUA TRAIANA*, & *VIA TRAIANA.* Il eſt certain que Trajan, par un goût qui a toûjours caractériſé les grands Princes, avoit eu deſſein de former une bibliothèque, & de bâtir un palais pour la placer; mais nous ne voyons point qu'il ait rempli ce projet: il eſt même aſſez probable que la multitude de ſes expéditions militaires ne lui permit pas de l'exécuter. Quoi qu'il en ſoit, cette médaille n'exiſte, antique, dans aucun cabinet de l'Europe: Occo eſt le premier qui en ait fait mention,

à la page 210 de son livre; & c'est d'après lui que Mezzabarbe en a donné la description.

Au bas de la même page 160, est une médaille d'argent, qui a pour légende du côté de la tête, *IMP. TRAIANO. AUG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. VI. P. P.* Au revers, elle représente la figure d'une femme debout, tenant de la main gauche une corne d'abondance, & un javelot de la droite, avec la légende, *ASSYRIA IN POTESTATEM Populi Romani REDacta.* Cette médaille n'existe nulle part, & Mezzabarbe n'en donne la description que d'après Occo; avec cette seule différence, que celui-ci fait mal à propos tenir à la figure le javelot de la main gauche & la corne d'abondance de la main droite, au lieu que Mezzabarbe lui met le javelot dans la main droite & la corne d'abondance dans la gauche: ce qui est conforme à l'usage observé par les Anciens sur les médailles, où les figures représentées avec une corne d'abondance, ne la portent jamais que de la main gauche. Il est visible que le faussaire a pris pour modèle, la légende de la médaille de Trajan, qui exprime la conquête de l'Arménie & de la Mésopotamie.

Au haut de la page 215, dans Occo, & vers le milieu de la page 162, dans Mezzabarbe, on voit une médaille de grand bronze, dont le revers représente l'Assyrie vaincue. Un Assyrien & une Assyrienne debout, vêtus à la mode de leur pays, sont attachés à un palmier, & portent l'un & l'autre leurs mains à leurs cheveux, comme pour se les arracher. La légende: *ASSYRIA ET PALESTINA IN POTESTatem Populi Romani REDACtæ. S. C.* C'est encore là l'ouvrage d'un faussaire, selon M. de Valois qui observe que le nom de la Palestine ne se trouve sur aucune médaille latine, dans toute la suite des impériales: on le voit seulement sur quelques médailles grecques, en très-petit nombre & fort rares.

Il porte le même jugement des deux médailles suivantes, qui ne sont connues que par les ouvrages d'Occo & de Mezzabarbe. Le revers de la première a précisément le même type que la médaille précédente; si ce n'est qu'on y voit de plus un

chameau, & que la légende ne consiste qu'en ces deux mots, *DE CHALDÆIS:* à l'exergue, *S. C.* Le revers de la seconde représente une Victoire debout près d'un palmier, sur lequel est posé un bouclier, où se lisent ces deux autres mots, *VICT. ASSYR.* c'est-à-dire *VICToria ASSYRiaca;* & à l'exergue, *S. C.* Les deux médailles sont rapportées par Occo au haut de la p. 215, & par Mezzabarbe vers le milieu de la p. 162 : mais dans toute la suite des médailles impériales latines, il n'est fait mention, ni des Indiens, ni des Assyriens, ni des Chaldéens. Celles d'Occo & de Mezzabarbe seroient donc les seules qui porteroient les noms de ces différens peuples : il n'en faut pas davantage pour les soupçonner de faux.

La dernière médaille que M. de Valois examine, se trouve à la même page 162 de Mezzabarbe. Elle est de grand bronze : elle a pour légende du côté de la tête : *IMP. CÆS. NERVÆ TRAIANO. OPTIMO. AVG. GER. DAC. PARTH. TR. P. COS VI. P. P.* Au revers, on voit la figure de l'Adiabène captive, assise par terre, dans l'habit de son pays, ayant la main droite posée sur sa cuisse, & la tête appuyée sur sa main gauche, dans l'attitude d'une personne accablée de douleur : elle est entourée de plusieurs dépouilles d'armes, que Trajan, en habit de guerre, foule aux pieds. La légende est conçue en ces termes : *S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI.* Dans le champ, *S. C.* A l'exergue, on lit ces lettres, *ADIAB.* qui sont le commencement, ou du mot *ADIABENE (supple) DEVICTA,* si on le rapporte à la figure de femme, ou du mot *ADIABENICO, Au vainqueur des Adiabéniens,* si on le rapporte à la personne même de l'Empereur.

Au premier coup d'œil, tout semble favorable à cette médaille : elle est dans le goût simple & noble des Anciens, & s'accorde parfaitement avec le passage d'Eutrope qui a été cité plus haut, où cet historien dit en termes formels, que Trajan vainquit & subjugua les Adiabéniens. Cependant il y a tout lieu de croire que ce Prince ne regarda pas la conquête de l'Adiabène comme un évènement qui méritât d'être consacré sur les médailles ; & qu'en effet de son temps, il n'y en eut point

point de gravées pour ce ſujet. Il eſt conſtant que nous n'avons aucune autre médaille impériale, qui faſſe mention des Adiabéniens avant Septime Sévère, le ſeul des Empereurs qui ait jugé à propos de joindre à ſes titres, celui d'*ADIABENICUS, Vainqueur des Adiabéniens:* on ne trouve même qu'un petit nombre de médailles, ſoit en argent, ſoit en bronze, où il prenne ce ſurnom. M. de Valois en rapporte deux, l'une de grand bronze, l'autre d'argent. Le revers de celle de bronze repréſente un trophée, au pied duquel ſont adoſſés deux captifs, aſſis par terre, chacun ſur un bouclier, ayant les mains liées derrière le dos, avec cette légende: *PARTH. ARAB. ADIAB.* c'eſt-à-dire, *PARTHicus, ARABicus, ADIABenicus. Vainqueur des Parthes, des Arabes & des Adiabéniens.* A l'exergue, *COS. II. P. P. Conſul iterum, Pater Patriæ;* & dans le champ, ces deux lettres *S. C.* l'une à droite, l'autre à gauche. La ſeconde, qui eſt en argent, ſe trouve dans Mezzabarbe au milieu de la page 275. Du côté de la tête, elle a pour légende: *L. SEP. SEVERUS. PIUS. PERT. AUG. IMP. XI.* La légende du revers eſt conçue en ces termes: *ARAB. ADIAB. PARTH. MAX. TR. P. X. COS. III. P. P.* c'eſt-à-dire, *ARABicus, ADIABenicus, PARTHicus, MAXimus, TRibunitiâ Poteſtate, Decimùm Conſul, Tertiùm Pater Patriæ.* Mezzabarbe a omis d'indiquer le type du revers; ſans doute, parce qu'il eſt le même que celui de la médaille de bronze.

Ces deux médailles, continue M. de Valois, ſont les ſeules où l'Adiabène & les Adiabéniens ſoient nommés: aucun des Empereurs qui ont précédé Septime Sévère, aucun de ceux qui l'ont ſuivi, n'ont parlé ſur leurs médailles, ni du peuple, ni du pays. Par quelle fatalité ſeroit-il arrivé que nul autre Antiquaire qu'Adolphe Occo n'eût connu celle où Trajan en a fait mention? Mezzabarbe ne l'avoit point vûe; il la rapporte d'après Occo, qui en avoit donné la deſcription, au bas de la page 214 de ſon livre. Or, du temps de cet Antiquaire, les Savans n'avoient pas encore acquis une connoiſſance aſſez parfaite du métal, pour ne s'y pas méprendre; & c'eſt par ce

défaut d'expérience, que pluſieurs médailles, ou fauſſes, ou du moins falſifiées, ont été admiſes dans les cabinets les plus célèbres. De ces obſervations réunies M. de Valois conclut que la médaille de Trajan, avec l'*Adiabène* au revers, doit être miſe dans la même claſſe que les précédentes, & rejetée comme l'ouvrage d'un fauſſaire.

HISTOIRE DE L'EMPEREUR JOVIEN.

13 Mars 1742 & 7 Mai 1743.

NOUS liſons dans nos Regiſtres que M. l'abbé de la Bléterie remplit les ſéances du 13 mars 1742 & 7 mai 1743, par la lecture qu'il y fit de l'*Hiſtoire de l'Empereur Jovien.* Son manuſcrit ne nous fut point remis; & nous aurions eu tort de le réclamer. Il étoit juſte que la Vie de Jovien parût dans la même forme que la Vie de Julien, dont elle eſt la ſuite*, & qui avoit été donnée par M. de la Bléterie, en 2 volumes in-12, long-temps avant ſa réception à l'Académie: l'accueil que le Public avoit fait à ſon premier ouvrage, exigeoit de ſa reconnoiſſance cette marque d'attention. Il a donc publié en 1748 la Vie de Jovien, dans la forme in-12, accompagnée d'une *Diſſertation ſur le Traité de cet Empereur avec les Perſes*, qui nous avoit été lûe le 27 d'août 1743: il y a joint la traduction de quelques ouvrages de Julien; & tous ces morceaux réunis forment deux volumes.

Lorſque certaines circonſtances obligent un Académicien à faire imprimer en ſon nom des ouvrages qu'il a lûs dans nos Aſſemblées, & qui, à ce titre, devroient nous appartenir; nous perdons le droit de les inſérer dans notre Recueil: mais nous conſervons celui de nous en faire honneur dans notre Hiſtoire.

* Ce ſont les termes du Cenſeur Royal, dans ſon approbation.

ECLAIRCISSEMENS

Sur quelques circonſtances de l'hiſtoire du Vieux de la Montagne, Prince des Aſſaſſins.

QUICONQUE a lû l'hiſtoire des Croiſades, connoît ce Souverain d'un petit canton de la Phénicie, qui, du haut de ſes montagnes, ſembloit exercer le droit de vie & de mort ſur tous les autres Souverains de la terre; Prince d'autant plus redoutable, que le fanatiſme de ſes ſujets étoit le fondement de ſa puiſſance. Les Orientaux le nomment *Scheikh* ou *Scheikh-al-gebal;* les Hiſtoriens latins, *Senex* ou *Senex de Montanis (a);* les Ecrivains françois, *le Vieux de la Montagne* ou *le Vieux* abſolument. C'étoit le titre de ſa dignité, non la marque de ſon âge: le nom de *Seigneur (b)* a la même origine.

L'Etat du Vieux, ſelon Guillaume de Tyr, ne conſiſtoit qu'en dix châteaux bâtis ſur des rochers inacceſſibles, & en quelques bourgades répandues dans les vallées qui ſéparoient ſes montagnes. Il comptoit environ 60000 *(c)* ſujets nommés *Iſmaëliens* par les Orientaux, *Arſacides* par Guillaume le Breton, Rigord & Nangis, *Aſſiſſins* par l'archevêque de Tyr, *Aſſaſſins* par Jacques de Vitri. Ce dernier nom eſt le véritable; il vient de l'Arabe *Haſſa, tuer:* il a paſſé dans notre langue, pour ſignifier ce qu'étoit réellement chacun des ſujets du Vieux de la Montagne. Elevés dans l'exécrable préjugé, qu'après leur mort ils jouiroient d'un bonheur éternel, s'ils perdoient la vie en exécutant les ordres, juſtes ou injuſtes, de leur ſouverain, l'aſſaſſinat étoit pour eux un acte de religion *(d)*. Tous les auteurs s'accordent à leur attribuer ce

L. XX. c. 31.

D'Herbelot, Biblioth. Orient. p. 505

(a) Guillaume de Tyr, Jacques de Vitri & Rigord l'appellent *Vetus, ſeu ſenex.* Guillaume de Nangis le nomme tantôt *Vetulus*, tantôt *Vetulus de Montanis.*

(b) De *Senior, Vieux*, qui dans la baſſe latinité ſignifie, *Seigneur.*

(c) Jacques de Vitri en réduit le nombre à 40000.

(d) Nous n'entrons ici dans aucun détail, ni ſur le pays qu'habitoient les Aſſaſſins, ni ſur le fond de

dogme impie : mais tous les faits particuliers qui nous ont été transmis, comme des preuves de la barbarie du Prince & de la monstrueuse soumission des sujets, ne sont pas également certains.

Si on en croit nos anciens Chroniqueurs, Conrad marquis de Montferrat fut tué par l'ordre du Vieux de la Montagne ; Philippe Auguste fut, peu après, menacé d'un pareil attentat ; le Vieux envoya des Assassins en France, pour poignarder saint Louis. M. Lévesque de la Ravalière s'inscrit en faux contre ces trois récits : voici ses moyens, précédés de l'exposition des faits.

Le 5 Juillet 1743, & Assemblée publique de la S.t Martin de la même année.

PREMIER FAIT. Philippe Auguste & Richard II roi d'Angleterre s'étant croisés ensemble, partirent en 1191 pour la Terre sainte. Quand ils eurent repris la ville d'Acre sur les Sarrasins, ils songèrent à terminer la querelle de Gui de Lusignan, & de Conrad marquis de Montferrat, au sujet du royaume de Jérusalem. Philippe favorisoit Conrad ; Richard portoit Gui de Lusignan. Pour prévenir les suites que pouvoit avoir une pareille contestation entre deux Princes que la jalousie disposoit toûjours à se haïr, & dont l'un plus impétueux vouloit l'emporter, l'autre plus modéré, mais aussi fier, ne vouloit pas céder ; on proposa un moyen de conciliation qui parut les satisfaire : ce fut que Gui de Lusignan garderoit tant qu'il vivroit, le royaume de Jérusalem, & qu'après sa mort, le marquis de Montferrat & ses enfans auroient la Couronne, à l'exclusion de tout autre. Après cet accommodement, Philippe se rendit à Tyr, & de là dans ses Etats. Il étoit à peine arrivé en France, qu'il reçut la nouvelle de la mort du Marquis, qu'on disoit avoir été tué en plein jour par des Assassins *(e)*. Richard étoit resté en Palestine ; on savoit qu'il n'aimoit pas le Marquis : le soupçon de l'assassinat tomba sur Richard ; & l'on crut n'avoir aucun lieu de douter que

leur histoire & de leurs dogmes. On trouvera cette matière épuisée dans deux Mémoires de M. Falconet, *t. XVII, pp. 127 & suiv.*

(e) Albéric des Trois-Fontaines, sur l'an 1191, dit *ab octo Hassacinis*. Le P. Daniel dit *par deux Assassiniens :* il parle d'après Guillaume de Nangis & Tréveth, chez qui on lit *a duobus Assasinis*.

ce Prince n'en fût l'auteur, quand on le vit, auſſi-tôt après la mort de Conrad ; faire des diſpoſitions qui marquoient aſſez clairement l'intérêt qu'il avoit eu de s'en défaire. Le ſoupçon ſe répandit : Richard paſſant, à ſon retour, ſur les terres de Léopold duc d'Autriche, dont le Marquis étoit parent, y fut arrêté & mis entre les mains de l'empereur Henri VI, qui le retint priſonnier. On prétend que dans ces circonſtances, le Vieux de la Montagne, touché de l'infortune de Richard, écrivit au duc Léopold, pour s'accuſer lui-même du meurtre qu'on imputoit injuſtement au roi d'Angleterre.

M. de la Ravalière traduit ainſi cette lettre, d'après le texte latin que Nicolas de Tréveth nous a conſervé[a], & que Rymer a publié dans ſon recueil[b].

[a] *Spicil. d'Acher. t. III, édit. in-fol. p. 175 col. 1.*

[b] *Rymer, édit. de la Haye 1745, t. I. page 23, col. 1.*

Le Vieux de la Montagne à Léopold duc d'Autriche.

« Comme pluſieurs Rois & pluſieurs Princes de delà la mer, accuſent le ſeigneur Richard Roi d'Angleterre, de la mort du Marquis ; je jure par le Dieu qui règne dans l'éternité & par la loi que nous tenons, qu'il n'a aucune part à ſa mort : je vais en expoſer la véritable cauſe.

Un de nos frères revenant de Satalie, fut pouſſé par la tempête proche la ville de Tyr ; le Marquis le fit tuer & prit ſon argent. Nous avons envoyé lui redemander l'argent, & lui propoſer de nous faire raiſon de cette mort : il l'a rejetée ſur Renaud (de Chaſtillon) Seigneur de Sidon. Mais nos amis, par les informations exactes qu'ils ont faites, ont reconnu que c'étoit par ſon ordre que l'homme avoit été tué & l'argent enlevé.

Nous y avons renvoyé Eudriſe notre député ; le Marquis l'a menacé de le faire jeter dans la mer : nos amis l'ont ſauvé, en le faiſant ſortir promptement de la ville. Il nous a certifié, à ſon retour, la vérité de ces faits. Dès ce moment, nous avons pris la réſolution de faire tuer le Marquis : en conſéquence nous avons envoyé à Tyr deux frères, qui l'ont aſſaſſiné en préſence de tout le peuple de la ville. Telle a été la cauſe de ſa mort. Nous vous répétons, dans la vérité, que

» le ſeigneur Richard n'y a point trempé: ſi on lui fait quelque
» tort à ce ſujet, on le lui fera injuſtement & ſans raiſon.
» Sachez certainement que nous ne faiſons mourir aucun
» homme pour de l'argent, ni pour aucune autre récompenſe,
» mais ſeulement lorſqu'il nous a fait quelque mal.
» Sachez auſſi que ces préſentes ont été faites par nous à la
» mi-ſeptembre, dans notre château de Meſſiat, la quinze-cent-cinquième année depuis Alexandre: » *Et ſciatis quod litteras fecit iſtas in domo noſtrâ ad caſtellum noſtrum Meſſiat in dimidio ſeptembris, anno ab Alexandro milleſimo quingenteſimo quinto.*

Cette lettre, reprend M. de la Ravalière, eſt le fondement de la tradition qui attribue au Vieux de la Montagne l'aſſaſſinat du marquis de Montferrat: mais elle porte, continue-t-il, des caractères ſi viſibles de ſuppoſition, que les Critiques les moins pénétrans n'auroient pas dû s'y méprendre. 1.° Défaut de vrai-ſemblance. Eſt-il probable que le Prince des Aſſaſſins ait oſé s'avouer publiquement l'auteur du meurtre de Conrad, dans un pays où Conrad avoit laiſſé des amis puiſſans, intéreſſés à le venger; & qu'il ait fait ſa déclaration à l'homme du monde qui regretoit le plus le Marquis, au duc Léopold ſon parent? Dire que le Vieux ſe fit un ſcrupule de laiſſer, en ſe taiſant, le roi d'Angleterre expoſé à un ſoupçon injuſte, ce ſeroit trop préſumer de la délicateſſe de conſcience du tyran de la Phénicie. 2.° Fauſſeté manifeſte. La lettre eſt datée du mois de ſeptembre, mois inconnu aux Orientaux: elle eſt écrite en latin (car l'hiſtorien de qui nous la tenons, ne dit pas que le texte qu'il donne ſoit une traduction); or le latin n'étoit point la langue du Vieux, il parloit arabe.

Si ces réflexions opèrent la décharge du Vieux de la Montagne, comme le penſe M. de la Ravalière; qui reſtera donc chargé de la mort de Conrad? Selon Jacques de Vitri, le marquis de Montferrat fut aſſaſſiné par des Sarraſins convertis, qu'il avoit eus long-temps dans ſa maiſon. Selon

Geſta Dei per Franc. pag. 1123.

Guillaume de Nangis, il fut poignardé par deux *Aſſaſſins*; qu'il nomme *Herſacides*. Ces deux paſſages ne nous éclairent point; mais Albéric dit quelque choſe de plus: en nommant les Aſſaſſins comme les auteurs du meurtre, il ne diſſimule pas que le roi d'Angleterre y eut part, & laiſſe ſeulement en doute ſi Richard l'ordonna expreſſément, ou s'il le permit: *Rex Anglorum Richardus.....Marquiſum Conrardum ab octo Haſſacinis interfici vel permiſit vel perſuaſit.* Oſerons-nous dire que les vices qui terniſſoient les grandes qualités de Richard, ne nous mettent que trop en droit d'adopter l'opinion d'Albéric *(f)*? Richard avoit été ſoupçonné, dès le moment même de l'aſſaſſinat, & avant que la lettre du Vieux de la Montagne eût été répandue: lui ſeul paroît avoir eu intérêt de faire fabriquer cette lettre, pour détourner les ſoupçons *(g)*.

Guillel. Nang. Spicil. d'Ach. t. III, p. 18, col. 1.

Chron. Alber. Trium-Font. an. 1192.

Nous avons dit plus haut que Rymer l'a publiée: nous ajoûterons que Rymer l'a rendue encore plus ſuſpecte, par les nouveaux caractères de fauſſeté qu'il y a inſérés. Dans le texte de Tréveth, la lettre eſt datée *de l'an 1505 d'Alexandre;* & la date eſt juſte: l'an 1505 de l'ère des Séleucides, autrement l'ère des Grecs, qui a été appelée par quelques-uns *Ere d'Alexandre (h)*, quoique poſtérieure de 12 ans à la mort de ce Prince, répond à l'an 1193 de notre ère, durant laquelle Richard fut détenu priſonnier en Allemagne. Dans Rymer, la lettre eſt datée de la cinquième année du Pontificat d'Alexandre: *Anno ab Alexandro Papa quinto.* Rymer ignoroit-il que l'uſage des Aſſaſſins ne pouvoit pas être de dater leurs actes par les années des Papes, & que le Pape qui ſiégeoit au temps où la lettre doit avoir été écrite, s'appeloit, non pas *Alexandre*, mais *Céleſtin*!

Vide ſuprà.

SECOND FAIT. Rigord, hiſtorien de Philippe Auguſte, raconte qu'en 1192, le Roi étant à Pontoiſe, reçut des lettres de la Paleſtine, par leſquelles on lui donnoit avis que

Rigord, dans du Cheſne, t. V, p. 35 & 36.

(f) M. Falconet *(t. XVII, p. 167.)* eſt plus favorable à Richard.

(g) Le P. Daniel ne parle point de la lettre, & n'en dit pas moins affirmativement, que *c'étoit le Vieux de la Montagne, qui avoit de lui-même donné & fait exécuter l'ordre de tuer le marquis de Montferrat.* Hiſt. de Philip. Aug. an. 1192.

(h) L'ère des Séleucides commençoit, l'an 312 avant J. C. Qu'à 312, on joigne 1193, on aura 1505.

le Vieux de la Montagne, à la ſollicitation du roi d'Angleterre, avoit envoyé en France deux de ſes ſujets qu'il nomme *Arſacides*, pour l'aſſaſſiner; que ſur cette nouvelle, Philippe inſtitua une Compagnie de Gardes, armés de maſſes d'airain, qui devoient jour & nuit veiller à la ſûreté de ſa perſonne; qu'auſſi-tôt après il députa vers le Vieux, pour ſavoir de lui-même, ſi ce qu'on lui imputoit étoit vrai; & que le Vieux, dans ſa réponſe au Roi, le nia formellement.

M. de la Ravalière prétend que ce récit, qui a été copié par tous les écrivains poſtérieurs, n'eſt vrai ſemblable, ni dans le fait principal, ni dans les circonſtances. Dans le fait; parce qu'il n'y a point d'apparence que le Vieux de la Montagne à qui la mort de Philippe Auguſte ne pouvoit procurer aucun avantage, ait voulu s'expoſer gratuitement à la vengeance qu'auroit tirée de ſon crime, l'armée Françoiſe qui étoit reſtée en Syrie ſous les ordres du duc de Bourgogne. Dans les circonſtances; 1°. Parce qu'il n'eſt pas croyable que Philippe Auguſte, pour découvrir la vérité d'un crime, ſe ſoit adreſſé à celui qui en étoit accuſé. 2.° Parce que Philippe, qui avoit dans ſon armée de Syrie mille gens en état de faire ſourdement & ſans bruit, toutes les recherches dont il avoit beſoin, ne dut pas charger de cette commiſſion des envoyés extraordinaires: faire partir des exprès du fond de la France pour la Paleſtine, c'étoit avertir le coupable & ſes complices de ne ſe pas laiſſer ſurprendre.

Ce qu'il y a de plus certain dans le paſſage de Rigord, ce ſera donc qu'à l'occaſion de l'avis que Philippe Auguſte reçut à Pontoiſe, ce Prince inſtitua une Compagnie de Sergens d'armes, *Servientes armorum*, ou *Sergens à maſſes*, pour veiller à ſa ſûreté; & que c'eſt là l'époque du premier établiſſement de la Garde de nos Rois *(i)*.

M. de la Ravalière ne va pas plus loin. Ce ſera, ſans doute, entrer dans ſes vûes, que de concourir avec lui à la juſtification du Vieux de la Montagne, dont il a

(i) Voy. le P. Daniel, *Mil. Franç. t. 11, p. 93;* & les Hiſtoriens de la ville de Paris, article de *Sainte Catherine (la Culture)*.

généreuſement

généreusement pris la défense. Guillaume Guiart historien-poëte, qui composoit en 1306 *le Roumans appellé la Branche des Royauls lingnages (k)*, charge formellement le roi d'Angleterre, du dessein que Rigord attribue au Vieux de la Montagne. Si on l'en croit, Richard faisoit élever un certain nombre d'enfans dans les principes & dans la croyance des Assassins; c'est-à-dire, dans l'opinion qu'ils devoient être toûjours prêts à exposer leur vie, pour attenter à celle des ennemis de leur Souverain, quand il l'ordonnoit, & que s'ils mouroient en exécutant ses ordres, la couronne du martyre seroit le prix de leur sang:

[a] *Que le roi Richart d'Angleterre*
Faisoit enfans endoctriner,
Pour lui ocire & afiner[b] *;*
Qui ja ierent tous embarnis (l)
Et de telle aprison[c] *garnis,*
Que chacun d'eux homme oceist,
Tel con son mestre li deist;
Et puis qu'il l'eust mort rué,
Ne li chausist[d] *d'estre tué :*
Car il devoit tantôt s.t[e] *estre,*
Selon la promesse du mestre (m).

[a] *P. XXXIX, col. 1, du ms.*

[b] *Mettre à fin*, mettre à mort.

[c] *Instruction, leçon*, du verbe *apprendre.*

[d] *Ne se souciât*, du mot, *chaloir.*

[e] Sains, *Sanctus.*

L'objet de Richard dans l'institution de son école meurtrière,

(k) C'est le titre de l'ouvrage, dans le manuscrit 10298 de la bibliothèque du Roi. Guillaume Guiart écrivit en vers, l'histoire de France depuis la naissance de Philippe Auguste jusqu'à l'année 1306, temps où il vivoit. M. du Cange en a imprimé, à la suite de son *Joinville*, la partie qui regarde le règne de S.t Louis: mais le manuscrit de la bibliothèque du Roi (petit in-4.° sur vélin) contient l'ouvrage entier. C'est de la partie non imprimée, que nous avons tiré les passages qu'on verra cités dans le texte.

(l) Pleins, remplis. Le verbe *embarnir* ou *enbarnir*, dans le roman de Merlin, dans Lancelot & ailleurs, signifie *grossir, croître.* La racine est, peut-être, *Ber*, Baron: devenir homme fort, comme un Baron.

(m) En comparant le passage de Guiart avec ce qu'on lit dans la chronique de Pepin *, publiée pour la première fois par M. Muratori, *(Script. Rer. Italic. t. IX)*; on jugera que Richard, si toutefois on ose en croire le poëte, avoit pris le modèle de son école, dans la pratique du Vieux de la Montagne. — Pepin,

* *Lib. III, c. 39.*

étoit d'y former des fanatiques qui pûſſent aller un jour poignarder Philippe Auguſte :

Par ceux avoit Richard béance (n)
De mettre à mort le roi de France :
Dont il fut forment[a] *eſjoï.*

[a] *Fortement.*

Mais Philippe averti de ce projet, ſe précautionna contre la ſurpriſe dont il étoit menacé, en établiſſant une garde de Sergens à Maſſes, qui veilloient nuit & jour auprès de ſa perſonne; & cet établiſſement ſubſiſtoit encore au temps de Guiart :

Puis que li Roi dire l'oï,
Ne fu il qu'il ne ſe feiſt,
Douteux qu'on ne le ſoupreiſt,
Eſchangaitier[b] *en toutes places,*
Nuit & jour des ſergens à maces,
Soit par chaleur & par froidure.
Ceſte couſtume encore dure,
Et durra, ſi com ge pourpoſe, &c.

[b] *Veiller, d'Eſchanguette*, poſte où l'on place une ſentinelle.

Ce paſſage nous a paru digne d'être rapporté en entier : il contient une particularité qui n'eſt, ce ſemble, nulle part ailleurs, & que, peut-être, aucun écrivain n'a remarquée. Cependant nous ne ferons point à la mémoire de Richard, l'injure de penſer qu'il ait été capable de l'horrible deſſein que Guiart lui impute : nous croirons tout au plus que ſes ennemis répandirent ce bruit odieux ; & que les ſoupçons qui s'étoient élevés contre lui, à l'occaſion de la mort du marquis de Montferrat, purent accréditer ceux-ci.

Religieux Dominicain de Bologne, écrivit, au commencement du XIV.e ſiècle, une chronique qui embraſſe l'hiſtoire de la Monarchie, depuis nos premiers Rois juſqu'à ſon temps : mais M. Muratori ayant remarqué que tout ce qui précède l'année 1176, eſt copié d'après les chroniques antérieures, n'a fait imprimer de celle-ci que la partie qui ſuit cette même année : elle finit en 1314. *Voyez la préface de l'Editeur.*

(n) Intention, deſir, eſpérance, du mot *béer, bayer*, qui s'eſt conſervé dans le proverbe, *bayer aux Corneilles.*

TROISIÈME FAIT, rapporté par Guillaume de Nangis, sous l'an 1236. « Le Vieux de la Montagne, dit Nangis, envoya des Arsacides en France pour assassiner le saint roi Louis : « mais pendant qu'ils étoient en marche, Dieu changea ses « dispositions meurtrières en sentimens de paix. Ce Prince « dépêcha d'autres envoyés pour avertir le Roi du péril qu'il « couroit : ceux-ci arrivés à temps, aidèrent à découvrir les « premiers. Le Roi les combla de présens, & leur en donna « de magnifiques pour leur Souverain, en témoignage de la « paix & de l'amitié qu'il vouloit entretenir avec lui. » *Spicil. t. III, p. 33, col. 1.*

M. de la Ravalière prétend d'abord que ce récit ne pèche pas moins contre la vrai-semblance, que le précédent. A l'arrivée des seconds messagers, dit-il, l'ordre d'assassiner saint Louis, devoit être exécuté ou ne l'être pas encore. Dans le premier cas, l'avis donné au Roi de veiller à sa sûreté, étoit inutile. Dans le second, le Vieux de la Montagne eût été bien peu politique d'informer directement le Roi, d'un dessein qu'il avoit intérêt de lui laisser ignorer : c'étoit, pour le moins, jeter dans l'esprit de Louis des défiances & des craintes qui devoient l'irriter contre le Vieux. En supposant que le prince des Assassins eût conçu, puis abandonné le projet dont il s'agit, il suffisoit qu'il envoyât de seconds messagers, pour révoquer, le plus secrètement qu'il eût été possible, l'ordre dont les premiers avoient été chargés.

Ces réflexions sont judicieuses ; mais elles ne forment pas une démonstration. Aussi, M. de la Ravalière attaque-t-il le fait même, en opposant au passage de Nangis l'induction qui se tire d'un autre fait rapporté par Joinville, sous l'an 1250. *(o)* « Comme le Roi demeuroit en Acre, vinrent les messaiges du Vieil de la Montagne. » L'Amiral (c'étoit le chef de l'ambassade) tint ce discours au Roi : « Mon Seigneur m'envoie à vous demander si vous le cognoissez; «

(o) M. de la Ravalière cite le texte de Joinville d'après le manuscrit de Lucques, aujourd'hui de la bibliothèque du Roi, qui est plus correct que celui dont du Cange s'est servi. *Voy. sur ce mss. les Mém. de l'Acad. t. XV, p. 738.*

» & le Roi répondiſt qu'il ne le cognoiſſoit point ; car il ne » l'avoit oncques veu, mais il avoit oy parler de lui. Diſt l'Ami- » ral : Je m'eſmerveille moult que ne lui aiez encore envoié tant » du voſtre, que vous l'euſſiez retenu à ami, puiſque vous avez oy » parler de lui, ainſi comme l'empereur d'Allemagne & le roi » de Hongrie & le ſoudan de Babilone & les autres le font » tous les ans ; parce qu'ils ſont certains qu'ils ne peuvent vivre mais, que tant qu'il plaira à mon Seigneur. »

Il n'eſt pas poſſible, dit M. de la Ravalière, de concilier le fait de 1236 avec celui-ci, duquel il reſulte qu'en 1250 ſaint Louis connoiſſoit à peine le Vieux de la Montagne, ſeulement pour en avoir ouï parler ; & qu'il ne lui avoit jamais envoyé de préſens. Or le témoignage de Nangis qui raconte le premier fait, ne ſauroit balancer l'autorité de Joinville qui atteſte le ſecond : Nangis écrivit la vie de ſaint Louis, ſur des Mémoires que d'autres avoient recueillis ; & Joinville fut témoin des évènemens qu'il rapporte.

S'il y avoit une contradiction manifeſte entre les deux Auteurs, & qu'il fallût néceſſairement opter entre l'un ou l'autre ; peut-être ne ſeroit-il pas permis d'héſiter. Mais dans la ſéance de l'Académie où M. de la Ravalière lut ſon Mémoire, quelqu'un obſerva qu'ici on peut accorder Nangis avec Joinville, en diſtinguant dans les deux faits deux différens Princes des Aſſaſſins. Le nom de *Vieux de la Montagne*, nous l'avons dit plus haut, fut commun à tous ces Princes : ſi celui de 1250 n'étoit plus le même de qui ſaint Louis avoit reçû des lettres, & à qui il avoit envoyé des préſens en 1236, ſaint Louis a pû dire qu'il ne le connoiſſoit point ; & l'Amiral a pû ſe plaindre que le Roi n'eût pas cherché à s'aſſurer de l'amitié de ſon maître, par des préſens.

De cette obſervation, il s'enſuit que la critique de M. de la Ravalière ſur le fait particulier qui concerne ſaint Louis, ne peut guère être regardée que comme une conjecture ingénieuſe ; & que les Orateurs ſacrés n'ont pas encore perdu le droit d'employer dans l'éloge du ſaint Monarque, ce trait fameux que l'éloquence de ſes Panégyriſtes a tant de fois célébré.

NOTICE
D'UN REGISTRE DE PHILIPPE AUGUSTE,
QUI EST CONSERVÉ
DANS LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI;
Accompagnée de quelques observations historiques sur les Archives du Palais, qu'on a nommées depuis, le Trésor des Chartes.

CEUX qui ont fait des recherches sur l'origine du Dépôt que nous nommons aujourd'hui, *le Trésor des Chartes*, ont prouvé l'ancienneté de cet établissement, par des textes qui le supposent déjà formé au commencement de la seconde race de nos Rois (*a*).

Le premier témoignage qu'ils rapportent, est celui de l'annaliste de Metz. Cet écrivain nous apprend, sous l'an 813, que les originaux des règlemens qui avoient été faits dans les différens Conciles tenus par l'ordre de Charlemagne, étoient conservés dans les *Archives* du Palais: *quamquam & earum exemplaria in Archivo Palatii habeantur.* Le second est tiré d'une ordonnance & de quelques chartes de Louis le Débonnaire. L'ordonnance qui est de 815, porte que l'original en sera déposé, *in Archivo Palatii.* Les chartes sont des concessions des années 832 & 833, en faveur de l'abbaye de saint Denys: elles portent qu'on en fera deux copies, dont l'une sera gardée *in Archivo Palatino, in Palatinis scriniis, in Imperialis aulæ reconditorio.* Le troisième se lit dans un capitulaire de l'an 853, par lequel Charles le Chauve, renouvelant des constitutions de son aïeul & de son père, ordonne aux officiers prépposés pour les faire observer, d'en prendre communication dans ses Archives, ou d'en demander des copies au Chancelier: *de scrinio nostro, vel à Cancellario nostro accipiant.*

Rec. des Histor. de Fr. t. V, p. 358.

Baluz Capitul. t. I, col. 552.

Mab. Diplom. p. 518.

Baluz. Capit. t. II, col. 71.

(*a*) Voyez M. Dupuy, à la fin du traité *des droits du Roi*, p. 1017.

Quoique la chaîne des paſſages cités ou indiqués par les auteurs d'après qui nous parlons, ne deſcende pas au deſſous du règne de Charles le Chauve; on ne ſauroit douter que les *Archives du Palais* n'aient ſubſiſté dans toute la ſuite de la ſeconde Race, & ſous les premiers Rois de la troiſième. Mais, dûrant les troubles dont la France fut agitée dans ces temps orageux, où les ennemis du dehors déſoloient le Royaume, tandis que les grands Feudataires le diviſoient, nos Rois n'eurent preſque plus d'autres Palais que leurs camps; & la coutume s'introduiſit de porter les *Archives* à leur ſuite *(b)*. Tout le monde ſait que Philippe Auguſte, ſurpris dans une marche en 1194, par Richard roi d'Angleterre, perdit, outre ſon bagage, les regiſtres publics & le ſceau royal. Les regiſtres, ſuivant le détail dans lequel ſon hiſtorien, Guillaume le Breton, eſt entré, contenoient les rôles des tributs & des impôts; les états des revenus du fiſc, des redevances des Vaſſaux, des privilèges & des charges des particuliers; enfin, un dénombrement des ſerfs & des affranchis des maiſons Royales *(c)*.

(b) Les Empereurs d'Allemagne en ont ſouvent uſé de même. Voy. *Ahaſueri Fritſchii Diſſert. de jure archivi & cancellariæ, p. 28*, dans un Recueil intitulé: *Collecta archivi, &c.* Straſbourg 1715, in-4.° Mézerai obſerve que c'eſt encore la pratique du Grand Seigneur. *Vid. hic.*

(c) . . . . . Scripta, quibus prænoſſe dabatur,
Quid deberetur fiſco; quæ, quanta tributa;
Nomine quid cenſûs; quæ vectigalia; quantum
Quiſque teneretur feodali ſolvere jure;
Qui ſint exempti, vel quos angaria damnet;
Qui ſint vel glebæ ſervi, vel conditionis;
Quove manumiſſus patrono jure ligetur.
Guillel. Brito, Philipp. l. IV.

Ce malheur arriva près du village de Bellefoge, dans le Bléſois, ſelon ces autres vers du même poëte:

* Fréval. *Eſt inter Fractam-vallem* Bleſenſeque caſtrum,*
Non multum celebri Belfogia nomine, vicus.

Le P. Daniel dit que l'action ſe paſſa entre Châteaudun & Vendôme: cette déſignation eſt trop vague.

Ainſi, dit Mézerai, furent diſſipés les titres de la Couronne, *au grand dommage des affaires du Roi & de l'hiſtoire Françoiſe :* dommage d'autant plus conſidérable, que ces titres devenus, apparemment, la proie du ſoldat, ont diſparu, ſans qu'on ait jamais pû les recouvrer, ni qu'on puiſſe même ſoupçonner qu'ils ſoient à la Tour de Londres.

La première attention de Philippe Auguſte après ce malheur, fut de chercher les moyens de le réparer *(d)*. On croira difficilement ce que raconte Guillaume le Breton, que Gaultier le jeune avoit une connoiſſance ſi parfaite des pièces importantes qu'on venoit de perdre, que ſa mémoire ſeule les lui fournit toutes : car il n'eſt guères poſſible d'entendre autrement ces quatre vers :

Præfuit huic operi Galterus junior ; ille
Hoc grave ſumpſit onus in ſe, qui cuncta reduxit,
Ingenio naturali ſenſuſque vigore,
In ſolitum rectumque ſtatum.....

On peut néanmoins préſumer avec le P. Daniel, quoique l'hiſtorien-poëte ne le diſe pas, que Gaultier ſe ſervit utilement des ſecours des bibliothèques & des archives, tant des Monaſtères que des Particuliers qui pouvoient avoir des copies de ce qu'on avoit perdu. Si l'on ſuppoſe encore qu'il ait trouvé l'Inventaire ou la table générale des titres, ſoit dans le Palais, ſoit entre les mains du Chancelier *(e)* ; on concevra plus facilement qu'il ait pû les reſtituer.

Guillaume le Breton s'eſt contenté de nous tranſmettre le nom de Gaultier, & n'ajoûte rien d'ailleurs qui puiſſe nous le faire connoître. Du Tillet le qualifie *Chambrier : Entre autres meubles*, dit-il, *furent perdus les ſéels, chartres & tiltres dudit roi Philippes..... encore que Gaultier le jeune Chambrier, &*

(d) ..... *Amiſſaque cuncta novari*
Imperat, & curâ majore novata tueri.
Guillel. Br. ibid.

(e) Nous avons vû plus haut qu'il falloit s'adreſſer au Chancelier, pour avoir des copies des titres, *de Cancellario noſtro accipiant.*

ce commis, en reſtituaſt après ce qu'il peut (f). Nous trouvons, en effet, dans Jacques de Vitri, parmi les ſeigneurs François qui furent faits priſonniers à Damiette en 1219, un Gaultier Chambrier du roi de France, *Gualterus regis Franciæ Camerarius.* Ce doit être le même qu'on voit dans du Tillet, entre ceux qui ont rempli la charge de *Chambrier*, & qu'il nomme *Gaultier de Joigny (g).* Mais du Tillet ſe trompe, lorſqu'il donne à Gautier, reſtaurateur des chartes, le titre de *Chambrier:* c'eſt une mépriſe; il a confondu le fils avec le père. Rigord, qui ſupplée en cet endroit au ſilence de Guillaume le Breton, dit poſitivement que *Gaultier le jeune*, perſonnage recommandable par ſa vertu, & qui jouiſſoit d'une grande conſidération à la Cour, étoit fils d'un autre Gaultier, jadis Chambrier de France: *Stephanus Noviomenſis (Epiſcopus) Petrus Pariſienſis, & Guillelmus Meldenſis, filii Galteri quondam Franciæ Camerarii, fratres Galteri junioris, viri ſatis virtute laudabilis, & in Palatio Regis præclari.* A cet éloge, autant qu'au ſurnom de *junior*, on ne peut guère méconnoître le Gaultier que nous cherchons.

Geſta Dei per Franc. p. 1148.

Il faut convenir qu'après avoir lû le paſſage de Guillaume le Breton, qui fait tant d'honneur à Gaultier le jeune, on eſt un peu ſurpris de ne rien voir dans les monumens du temps, qui prouve que ſa merveilleuſe reſtauration des titres de la Couronne ait été munie du ſceau de l'autorité royale, de laquelle ſeule, néanmoins, elle pouvoit tirer toute ſa force. Un autre objet d'étonnement, c'eſt qu'il ne reſte aucune trace d'un ouvrage ſi ſingulier; à moins qu'on ne diſe qu'il ſe retrouve dans ce que le tréſor des Chartes poſsède d'antérieur à l'année 1194, qui eſt l'époque de la journée de Fréteval. En ce cas, Gaultier n'auroit pas fait un auſſi grand effort de mémoire, que nous le penſions, & ſes

(f) *Recueils des Traictez d'entre les Roys de France & d'Angleterre, p. 153.*

(g) *Rec. des R. de Fr. & de leur Couron. p. 414.* N.ª Si l'on veut prendre la peine de conférer la liſte des grands Chambriers, que du Tillet a donnée, avec celle qui ſe trouve dans l'*Hiſt. généal. t. VIII*, ſur-tout aux *pp. 403 & 404*, on remarquera quelques légères différences.

recherches

recherches n'auroient pas remonté bien haut; puiſqu'*il n'y a*, dit Dupuy, *aucune pièce au tréſor des Chartres, que depuis le roi Louis le Jeune*, dont le règne finit en 1180.

Ce précieux dépôt n'a réellement commencé à ſe former, que ſous Philippe Auguſte. Frère Garin ou Guérin, chevalier de ſaint Jean de Jéruſalem, ſucceſſivement conſeiller & principal miniſtre de Philippe *(h)*, évêque de Senlis, enfin chancelier de France, après avoir, pendant quelques années, exercé ſans titre les fonctions de cette charge, recueillit en 1220 toutes les Chartes émanées du Roi depuis 1195; & afin d'en rendre l'uſage plus facile, il les diſtribua ſous différens titres, ſuivant l'ordre des matières, puis les fit tranſcrire dans des regiſtres, par Etienne de Gualt ſon Clerc. Voici ce qu'on lit au fol. XVI d'un de ces regiſtres mêmes, qui eſt conſervé à la bibliothèque du Roi, & dont M. l'abbé Sallier nous a donné la notice *(i)*. 21 Janvier 1743.

Incipiunt capitula regiſtri compilati de Feodis, Eleemoſinis, Conceſſionibus, Munificentiis & aliis negotiis excellentiſſimi viri Philippi, Dei gratiâ Francorum regis illuſtriſſimi, anno Domini milleſimo ducenteſimo viceſimo, regni vero ejuſdem Domini Regis quadrageſimo primo, ſcripti de mandato reverendi Patris Garini Sylvanectenſis epiſcopi, per manum Stephani de Gualt (k) Clerici ſui.

Etienne de Gualt répète la même choſe & à peu près dans les mêmes termes, en deux autres endroits du regiſtre. *Fol. XXII, & CCCIV.* Quant à lui perſonnellement, il ne ſe déſigne que par la

(h) Frater profeſſus hoſpitalis Hieroſolymitani, regis Philippi ſpecialis conſiliarius, quaſi ſecundus a Rege. Rigord, dans du Cheſne, t. V, p. 55. Ceux qui voudroient s'inſtruire plus à fond des particularités de la vie du frère Guérin, peuvent conſulter l'*Hiſtoire des Chanceliers*, de François du Cheſne, *pp. 207 & ſuiv.*

(i) Le Regiſtre eſt cotté, *Cod. Colbert. 2670.* Reg. 8408. 2. 2. b.

(k) Le manuſcrit porte *de Gual*; mais la finale eſt tranchée: ce qui indique la ſuppreſſion d'un *t*. Il faut donc lire *Gualt* ou *Gualto:* ce ne peut pas être l'abréviation de *Gualterus*. Il n'y a nulle apparence que ce *de Gualt* ſoit le même que Gaultier le jeune dont nous avons parlé plus haut: le *Clerc* de l'Evêque de Senlis ne ſauroit avoir rien de commun avec le fils d'un grand Chambrier.

qualité de *Clerc* de l'évêque de Senlis, *Clerici ſui.*

Une prière conçue en douze vers, qu'il adreſſe à Dieu, à la Vierge & au Roi, au commencement du volume, donne une idée de ſon talent pour la Poëſie.

Scribere, Rex qui cuncta regis, regale regiſtrum
Me doceas, digitos articuloſque regens.
Et tu, Virgo parens, quæ, fons pietatis, egenis
Succurris, Stephano præſidiare tuo.
. . . . . .
. . . . . .
Regis præclari, cujus de nomine liber
Scribitur, accedat gratia ſive favor, &c.

Ce regiſtre que M. l'abbé Sallier eſtime le plus ample des trois qui ſont conſervés à la bibliothèque du Roi, eſt diviſé en ſeize chapitres. Pour mettre les lecteurs à portée de juger de l'ordre qu'on y a obſervé, & ſur-tout de la quantité des pièces qu'il contient, il ſuffira de préſenter un extrait ſommaire de la table qui eſt à la tête.

Fol. XVI, du Reg. col. 1. I. *Capitula Feodorum Domini Regis.* — 20 articles, dont le premier : *Feoda Ballivie Rothomagenſis;* & le dernier : *Feoda Montis-Letherici* (Montlhéri). A la 2.e col. du même feuillet, on lit, d'une autre main & d'une écriture qui paroît de la fin du XIV.e ſiècle : *Iſta feuda ſunt ante feuda Ballivie Rothomagenſis.* Au deſſous de cette eſpèce de titre ſont rangés, par forme d'addition, neuf autres articles. On trouve dans la table, pluſieurs additions pareilles de titres de pièces poſtérieures à Philippe Auguſte, qui ont été inſérées dans le regiſtre, à la fin des chapitres auxquels elles appartiennent.

Fol. XVII, col. 1. II. *Capitula cartarum communiarum Civitatis.* — 44 articles. Le premier : *Carta civitatis Bituricenſis;* le dernier, ajoûté poſtérieurement : *Carta de monetâ Tornacenſi.*

III. *Capitula communiarum Caſtellorum.* — 76 articles. Le premier : *Carta Communie de Moſterol* (Monſtreuil); le dernier, mal chifré, 77 : *Carta Burgenſium de Regulâ* (la Reole). Après celui-ci, eſt un renvoi au bas de la page, où ſont huit autres articles, ajoûtés poſtérieurement. M. l'abbé Sallier obſerve ſur ces deux chapitres, que le regiſtre contient plus de Chartes de Communes que la table n'en promet, & en tout, beaucoup plus que M. du Cange n'en indique dans ſon Gloſſaire. *Fol. XVII, col 2.*

IV. *Capitula litterarum Domini Papæ (Innocentii III) & Regum.* — 19 articles, dont quelques-uns ne répondent pas à ce titre général ; par exemple, le 14.e : *Carta Reginæ Iſamburgis ſupra compoſitione factâ inter ipſam & Regem Ludovicum.* C'eſt la Reine que les Hiſtoriens connoiſſent ſous le nom d'*Ingelburge*, & qui dans cette charte où elle parle elle-même, ſe nomme *Iſamburge*. La charte eſt de l'an 1223. *Ibid. v.° col. 1.*

V. *Capitula cartarum ſedium Metropolitanarum.* — 12 articles. Le premier : *Carta archiepiſcopi Bituricenſis.* Les ſix derniers ſont d'une écriture poſtérieure : entre ceux-ci il y en a quatre qui, contre l'énoncé du titre, *Sedium Metropolitanarum*, regardent l'Egliſe de Chartres. *Ibid. col. 2.*

VI. *Capitula ſedium Epiſcopalium & Epiſcoporum.* — 71 articles. Le premier : *Carta Silvanectenſis epiſcopi ;* le dernier : *Litteræ pro capitulo ſancti Quintini, &c.* Ce n'eſt pas le ſeul qui ſoit étranger au titre : le 53.e porte, *Carta fratris Ogeri Magni præceptoris Templi, &c.* *Fol. XVIII, r.°*

VII. *Capitula Abbatiarum & aliarum Eccleſiarum quæ non ſunt Cathedralenſes.* — 128 articles. Le premier : *Carta Eccleſiæ beati Dionyſii ;* le dernier : *Carta monialium de Lilio juxta Meled.* (l'abbaye du Lis près Melun). *Ibid.*

Au bas du fol. XVIII. v.° ſe trouve, ſans titre & comme hors d'œuvre, l'indication de quatre traités, *Confœderationes*, entre l'Empereur Frideric & Louis VIII, le même Louis VIII & Henri roi des Romains, fils de Frideric, des années 1223, 1227 & 1232.

Au haut du fol. XIX. col. 1.re se trouve de même, sans titre, l'indication de dix pièces, dont les plus importantes sont, 1.° Deux traités, ou renouvellemens de traités, *confœderatio de novo facta*, entre les mêmes Princes, Louis, Frideric & Henri. 2.° Une Charte de Louis VIII, pour confirmer le douaire de la reine Blanche. 3.° Quelques actes concernant les douaires des reines Bérengère & Isabelle d'Angleterre.

Fol. XIX, r.° col. 1.

VIII. *Capitula cartarum Ducum.* — 9 articles. Le premier: *Carta Henrici ducis Lotharing. de quitatione comitatus Boloniæ;* le dernier: *judicium inter Comitissam Fland. & Johannem de Nigellâ & inter Pares Franciæ & ministeriales hospicii Regis.* C'est le fameux règlement de 1224, qui intervint à l'occasion du différent entre la comtesse de Flandres & Jean de Nesle, par lequel il fut décidé que les quatre grands Officiers, *Ministeriales hospicii Regis (l)*, auroient droit d'assister avec les Pairs, au jugement des causes des Pairs.

Ibid. r.° col. 1.° & 2.°

IX. *Capitula cartarum Comitum.* — 107 articles.

Ib. v.° col. 2.°

X. *Capitula cartarum Militum.* — 187 articles.

Fol. XX, col. 2.° & XXI, r.°

XI. *Capitula cartarum Servientum.* — 140 articles.

XII. *Capitula inquisitionum* (des Enquêtes). — 132 artic.

XIII. *Capitula quarumdam Eleemosinarum.* Ici, la table ne donne aucune indication: mais le détail des *Aumônes* se trouve au fol. XIIIIxx VI. du registre.

XIV. *Capitula generalium (statutorum).* On trouve sous ce titre, quelques règlemens généraux, entre autres, le *stabilimentum Judæorum*, de l'an 1218: il est au fol. XIIIIxx XIIII. du registre, & suivi d'autres règlemens pareils, des années 1228 & 1230, confirmatifs de celui-ci (*m*).

XV. *Capitula quorumdam Censuum.* Au fol. CCC. du registre, on trouve une espèce de *Censier*, ou état des Cens dûs au Roi sur différentes terres.

(*l*) Ces quatre grands officiers étoient, le Chancelier, le Boutillier, le Chambrier & le Connétable. Voy. sur ce règlement, Brussel, *usage des Fiefs, t. 1, p. 635.*

(*m*) Consultez Brussel sur les Règlemens, *Stabilimenta*, qui concernent les Juifs, & dont le plus ancien est de 1206. *Usage des Fiefs, t. 1, p. 576.*

Au fol. CCCII. v.° se trouve de même un état des Gîtes, *Procurationes*, qui n'est point indiqué dans la table : *Gista quæ debentur Domino Regi.*

XVI.e & dernier chapitre. *Capitula Provincialis (Romani).* C'est-à-dire ; Dénombrement des Sièges qui sont soûmis à l'Eglise de Rome.

Nous avons dit que la bibliothèque du Roi possédoit trois regîstres de Philippe Auguste : on sait d'ailleurs que le trésor des Chartes a les siens. Vrai-semblablement, frère Guérin en fit écrire plusieurs à la fois, pour assurer davantage la conservation des pièces qu'il avoit recueillies : du moins est-il certain que les trois exemplaires du Roi sont du temps de Philippe Auguste. Sur quoi, nous remarquerons, après M. l'abbé Sallier, que le regîstre dont il nous a donné la notice, ne contient aucune pièce antérieure à l'an 1195 : & de là il s'ensuit, ou, qu'on n'y a point fait entrer celles que Gaultier le jeune avoit restituées (son travail, comme nous l'avons dit, devoit remonter au dessus de 1194) ; ou, qu'elles se sont perdues une seconde fois.

Il y a beaucoup d'apparence que les regîstres & les originaux dont les regîstres n'étoient que des copies, furent déposés dans un même lieu, pour n'être plus déplacés (*n*). Ce fut au Temple, si on en croit le P. Daniel, qui ne cite point de garant. A la vérité, le dépôt du Fisc, qu'on a depuis nommé *le trésor Royal*, étoit au Temple, & sous la garde d'un chevalier Templier (*o*) : le P. Daniel peut avoir confondu avec ce dépôt, celui des Chartes ; ou bien, il aura pensé que l'un entraînoit l'autre. On peut supposer avec assez de raison que, dès le commencement, les Chartes furent mises dans quelque lieu secret du Palais, & peut-être dans la sainte Chapelle, quand saint

(*n*) Le P. Mabillon dit, en parlant de frère Garin : *Regia diplomata in archivum fixum ac stabile, cum anteà mobile esset, conjecisse dicitur.* Diplom. p. 123.

(*o*) L'article 18 du *Testament* de Philippe Auguste de l'an 1190, porte : *De singulis archis in quibus reponetur Averum nostrum* (notre avoir) *in Templo.* Rec. des Ordonn. t. I, p. 21.

Louis l'eut bâtie : c'eſt là qu'elles ont toûjours été depuis, ſous la garde d'un Tréſorier, *ou Garde du tréſor des Chartes*, dont le titre fut réuni en 1582, dans la perſonne de Jean de la Gueſles, à la charge de Procureur Général du Roi (*p*).

Il ne nous appartient pas d'annoncer au Public, que ſous les yeux de l'illuſtre Magiſtrat, qui de nos jours a rempli cette charge avec tant de diſtinction, des Savans dignes de ſon choix s'appliquent, depuis pluſieurs années, à rendre le dépôt des Chartes auſſi utile qu'il eſt précieux ; & que par le travail dont il les a chargés, il ſemble vouloir préparer les matériaux d'un ouvrage long-temps deſiré chez nous, c'eſt-à-dire, d'un Recueil d'actes authentiques, tel qu'eſt celui de Rymer pour l'Angleterre. Quelle obligation n'auroit pas la France, à l'homme d'Etat qui procureroit l'exécution d'un ſi beau projet ! Dans le tranſport de notre reconnoiſſance, nous lui adreſſerions ce qu'autrefois Ciceron diſoit à Varron : *C'eſt par vous, que nous avons ceſſé d'être étrangers dans notre patrie. Vous nous en avez montré l'origine & les différens âges : vous avez mis ſous nos yeux & nos loix primitives & nos anciennes coutumes : vous nous avez fait connoître les principes de notre gouvernement, ſoit par rapport à la Religion & au Sacerdoce, ſoit en ce qui concerne l'adminiſtration civile & politique ; les cauſes de nos guerres étrangères & de nos diſſenſions domeſtiques ; nos droits légitimes ſur des provinces à qui leur ſituation même devoit apprendre qu'elles furent autrefois des portions de notre Etat ; enfin, les fondemens ſacrés de nos alliances avec les nations voiſines & de nos engagemens avec les chefs qui nous gouvernent (q).*

(*p*) M. Dupuy a donné la ſuite chronologique des *Tréſoriers* ou *Gardes du Tréſor des Chartes*, dans un Diſcours qui eſt à la fin de ſon traité des droits du Roi.

(*q*) *Nos in noſtrâ urbe peregrinantes errantesque, tamquam hoſpites, tui libri quaſi domum deduxerunt, ut poſſemus aliquando, qui & ubi eſſemus, agnoſcere. Tu ætatem patriæ, tu deſcriptiones temporum, tu ſacrorum jura, tu ſacerdotum ; tu domeſticam, tu bellicam diſciplinam ; tu ſedem regionum, locorum ; tu... divinarum humanarumque rerum... officia, cauſas aperuiſti.* * Cic. Academ. Quæſt. l. 1, n.° 3.

NOTICE

D'un Manuſcrit des Chroniques de Saint Denys, le plus ancien que l'on connoiſſe.

PENDANT que le ſavant Religieux Bénédictin, qui a déjà publié ſept volumes du *Recueil des hiſtoriens de France*, ſe préparoit à faire imprimer les Chroniques de ſaint Denys, M. Lebeuf en a découvert une copie plus ancienne qu'aucune de celles que l'on a connues juſqu'à préſent. Sa première attention a été d'en informer D. Martin Bouquet, & de l'avertir qu'il pourroit tirer du nouveau manuſcrit, une ample moiſſon de Variantes, propre à fixer le vrai langage de celui qui a traduit les chroniques en françois. Mais l'Académie a des droits ſur toutes les découvertes que font ſes Membres; & ç'eût été manquer à un devoir, que de ne lui pas rendre compte de celle-ci: M. Lebeuf y a ſatisfait, en nous donnant la Notice du manuſcrit dont il s'agit, qu'il a trouvé dans la bibliothèque de ſainte Géneviève. 17 Août 1742.

C'eſt un *in folio* de médiocre groſſeur: la reliure n'eſt pas du temps où il a été écrit; mais l'écriture, dont le caractère eſt très-beau & bien formé, reſſemble aux manuſcrits de la fin du treizième ſiècle. Il contient les chroniques complètes de ſaint Denys, juſqu'à la mort de Philippe Auguſte: le tout eſt écrit d'une ſeule & même main, à la reſerve d'un cahier, où ſe trouve une partie de la Vie du roi Chilpéric, qui a été récrit quelques années après. Ce volume ne ſauroit avoir été copié, ni ſur l'exemplaire de la bibliothèque du Roi, ni ſur celui de ſaint Germain-des-prés, que l'on avoit juſqu'ici regardés comme les plus anciens; puiſqu'il leur eſt antérieur: & ceux-ci, par la comparaiſon que M. Lebeuf a faite des trois enſemble, ne doivent pas non plus avoir été copiés d'après le premier; puiſqu'ils ont tous reſpectivement des fautes différentes de copiſtes. Il eſt ſeulement à remarquer que dans le cahier de la

Vie de Chilpéric, transcrit après coup, le manuscrit de sainte Géneviève ressemble plus au manuscrit de saint Germain, qu'à aucun autre.

Le style de la traduction y paroit aussi un peu plus ancien que dans celui-là & dans celui du Roi ; si toutesfois la différence qu'on aperçoit dans le style, n'est pas simplement une diversité de dialecte. Voici, par exemple, de quelle manière commencent les manuscrits du Roi & de saint Germain : *Cil qui ceste œuvre commence, à tous ceux qui ceste estoire liront, salut en nostre Seignor.* On lit dans le manuscrit de sainte Géneviève: *Cil qui ceste ouvre commence, à tous ciaus qui ceste hystoire lirons, Saluz en nostre Seign.* Dans presque tous les endroits où les autres mettent *œuvre*, celui-ci met *ouvre ;* & où ils disent *ceux*, il emploie le pronom *ciaux.* De même, dans presque tous les endroits où les deux manuscrits expriment *illos* par *eux*, celui-ci se sert d'*iaus.* Au commencement du second livre, en parlant des Danois qui vinrent ravager le royaume de Thiéri, fils aîné de Clovis, les deux manuscrits de D. Bouquet disent: *Li Rois envoya contre eulz un sien fil Théodebert, pour son ost conduire & guier. Il leur fu à l'encontre, à eulz se combati.* Et le manuscrit de sainte Géneviève : *Li Rois envoia contre iaus un sien fil Théodebert, pour son ost conduire & guier. A l'encontre leur vint, à iaus se combati.*

Ce manuscrit est rempli de vignettes & de miniatures excellentes, pour le temps où elles ont été faites. Il n'y a rien de frappant à la tête de l'ouvrage ; on n'y a pas même mis de titre. La lettre initiale *C* représente un Roi assis dans un fauteuil, à qui un Moine vêtu de noir & qui a une longue barbe, présente un livre, en fléchissant le genou. Mais au commencement de chaque livre, on a représenté la première histoire du livre ; & pareillement, à la tête de quelques chapitres particuliers, la première histoire du chapitre. Les ornemens & les habits des personnages ne sont point figurés d'après l'usage des siècles auxquels les histoires se rapportent: ils sont tels qu'on les portoit à la fin du XIII.e Ainsi, au commencement du cinquième livre, où l'on a représenté les troupes de

de Gontran, repouſſant celles des Lombards, les François portent au bras gauche des boucliers chargés d'armoiries.

La miniature la plus importante eſt celle qui ſe trouve au revers du dernier feuillet : elle remplit le tiers de la page. On y voit un Roi vêtu d'une robe de drap d'or & d'un manteau violet herminé, aſſis ſur une eſpèce d'eſtrade : ce Roi couronné tient le ſceptre de la main gauche, & tend la droite pour recevoir un livre. Immédiatement derrière lui eſt un Officier debout, ayant une robe longue violette, doublée d'hermine, dont le chaperon eſt rabattu : à côté de cet Officier, eſt auſſi debout un Sergent d'armes, à robe longue, couleur de roſe sèche, le chaperon également rabattu, tenant de la droite ſa maſſe abaiſſée. Les autres qui ſont derrière, paroiſſent vêtus d'étoffe d'or comme le Roi; & tous ont les cheveux fort courts, auſſi bien que ce Prince. Devant lui eſt un Moine noir agenouillé, qui lui préſente un livre dont la couverture eſt entièrement d'or. Derrière le Religieux, eſt un Evêque ou un Abbé debout, la mitre en tête, tenant la croſſe de la main gauche, étendant la droite par-deſſus la tête du Moine, & montrant du doigt le livre qu'il préſente. Cet Evêque ou Abbé porte une chappe violette doublée de rouge, & par-deſſous une aube, ou bien une robe blanche. Derrière le Prélat ſont trois Moines vêtus de noir, ayant le capuchon ſur la tête, & qui paroiſſent ſe ſuivre.

Le reſte de la page eſt rempli par des vers françois & des vers latins, qui ont rapport à la miniature.

Philippes rois de France, qui tant ies renommez,
Ge te rent le Roman qui des Rois eſt romez:
Tant a eu travallié qui Primaz eſt nommez,
Que il eſt Dieu merci parfait & conſumez.
L'on ne doit pas ce livre meſpriſier ne deſpire;
Qui eſt faits de bons Princes dou règne & de l'empire.
Qui ſovent y voudroit eſtudier & lire,
Bien puet ſçavoir qu'il doit eſchiver & élire.;

Et dou bien & dou mal puet chacuns ſon prou faire.
Par l'exemple des bons, ſe doit-on au bien traire:
Par les faits des mauvais qui ſont tout le contraire,
Se doit chaqu'uns dou mal eſloignier & retraire.
Mais bons enſeignemens puet-on prendre en ce livre.
Qui veut des preudeſomes les nobles faits enſuivre
E lor vie mener, ſçavoir puet a delivre
Comment on doit au ſiecle plus honneſtement vivre.
Rois, qui doit tel royaume gouverner & conduire,
Se doit par ſoi maimes endoctriner & duire;
Loiauté ſoutenir & mauvaiſtié deſtruire;
Que li mauvais ne puiſſent aux preudeſomes nuire.
Li Prince n'eſt pas ſage, qui les mauvais attrait.
Li maus, qui le mal penſe, fait de loin ſon attrait;
Et quant il voit ſon point ſi a toſt fait tel trait,
Dont il fait 1. fort home meheignie & contrait.
Les preudeſomes doit-on amer & chiers tenir,
Qui volent en tous temps loiauté ſoutenir:
Car avant ſe lairroient par l'eſpée fenir,
Que il feiſſent choſes dout maus deut venir.

Ces vers ſont écrits de la même main que tout le volume, ainſi que les ſuivans, qui ſont immédiatement après.

Ut benè regna regas, per quem benè regna reguntur,
Hæc documenta legas, quæ libri fine leguntur.
Ut mandata Dei ſerves, priùs hoc tibi præſto.
Catholicæ fidei cultor devotus adeſto.
Sancta Patris vita per ſingula ſit tibi forma;
Menteque ſollicitâ ſub eâdem vivito formâ.
Ductus in ætatem ſis morum nectare plenus.
Fac geminare genus animi, per nobilitatem.

Si judex fueris, tunc libram dirige juris;
*Nec ſit ſpes eris *, nec ſit pars altèra pluris.* * Æris.
Et ſi bella paras in regni parte vel extrà,
Certè litus aras; niſi dapſilis eſt tibi dextra.
Cor quorum lambit ſitis æris, unge metallo.
Non opus eſt vallo, quem dextera dapſilis ambit.
Clamat inops ſervus; moveat tua viſcera clamor:
Nec minuatur amor dandi, ſi deſit acervus.
Non te redde trucem cuiquam, nec munere rarum.
Militibus meritis theſauri clauſtra reſolve:
Allice pollicitis, promiſſaque tempore ſolve.

Ces vers fourniſſent à M. Lebeuf la matière de trois obſervations. 1.° Les avis qu'ils contiennent, font juger que ce n'eſt pas un ſimple Moine qui parle; celui qui porte la parole doit être le perſonnage revêtu des ornemens de la prélature: c'eſt celui-là même qui donne des conſeils au Roi, & qui l'avertit de diſcerner le bien d'avec le mal, dans les exemples que renferme le livre qui lui eſt offert.

2.° Le livre préſenté n'eſt point qualifié, *Chronique*: le Poëte l'appelle *le Roman des Rois*. Auſſi, dans le premier prologue imprimé, l'auteur dit que *c'eſt une hiſtoire décrite ſelon la lettre & l'ordonnance des chroniques de l'abbaye de ſaint Denys*. Plus bas, il prie ceux qui *cette hiſtoire liront*, qu'ils regardent aux *chroniques de ſaint Denys*: & un peu après, il ajoûte que *cette hiſtoire eſt mireors de vie*. On peut conclurre de là que celui par l'ordre de qui l'ouvrage fut compoſé, avoit exigé du Prélat, non qu'il traduisît les chroniques latines de ſaint Denys, mais qu'il donnât en françois une hiſtoire de nos Rois, d'après les chroniques.

3.° D'une part, il n'y a nulle raiſon de douter que le premier prologue & les vers qui terminent l'hiſtoire, ne ſoient du même auteur; d'autre part, les vers françois annoncent aſſez clairement que toute la collection hiſtorique eſt auſſi l'ouvrage

du même : un écrivain qui ſe déſigne par le nom de *Primaz*, dit expreſſément qu'il a beaucoup *travaillé*, pour *parfaire & conſommer* cette compilation.

Tant a eu travaillé, qui Primaz eſt nommez,
Que il eſt, Dieu merci, parfaiz & conſummez.

La preuve qui réſulte de ces deux vers, ajoûte M. Lebeuf, doit paroître plus déciſive que celle qu'emploie D. Bouquet, dans l'*avertiſſement* qu'il a mis à la tête des chroniques de ſaint Denys.

Rec. des Hiſt. de Fr. t. III, p. 147.

Il s'agit maintenant d'eſſayer de découvrir quel eſt le perſonnage, qui eſt *nommez*, ou qui ſe qualifie, *Primaz*. Eſt-ce un titre de dignité ? Eſt-ce un nom propre ? Si les vers s'adreſſoient à Philippe le Bel, on pourroit croire que celui qui préſente le livre eſt Gilles de Rome, qui fut élevé en 1294 à l'archevêché de Bourges, auquel la primatie d'Aquitaine eſt attachée. Gilles de Rome avoit été précepteur de Philippe : d'ailleurs, nous avons de lui un traité *de Regimine principum*, dont le fond a quelque rapport avec les conſeils que renferment les vers. Mais ces mêmes vers ne peuvent regarder que Philippe le Hardi, puiſque l'auteur propoſe au Prince à qui il parle, la vie de ſaint Louis *ſon père*, comme le modèle qu'il doit ſuivre :

Sancta Patris vita per ſingula ſit tibi forma.

De plus, ſi celui qui eſt repréſenté dans la miniature, comme offrant le *Roman des Rois* à Philippe le Bel, étoit Gilles de Rome, primat d'Aquitaine ; pourquoi ſeroit-il accompagné de quatre Religieux Bénédictins ? Pourquoi auroit-il fait porter & préſenter le livre par un de ces quatre Religieux ? Gilles de Rome avoit été de l'Ordre des Hermites de ſaint Auguſtin, & non de celui de ſaint Benoît.

Cette circonſtance a porté M. Lebeuf à chercher dans l'Ordre de ſaint Benoît un Prélat qu'on ait pû honorer du titre de *Primat*, & qui ait vécu ſous le règne du fils de ſaint

Louis. Il croit l'avoir trouvé dans la perſonne de Mathieu de Vendôme *(a)*, qui fut abbé de ſaint Denys, depuis l'an 1258 juſqu'à l'an 1286, & qui, par conſéquent, ſurvécut de quelques mois au roi Philippe le Hardi. Mathieu avoit eu la première place dans le conſeil de ſaint Louis & de ſon fils: ſaint Louis lui avoit confié la Régence du royaume, pendant ſon abſence, préférablement à la reine Marguerite; il continua d'exercer les fonctions de Régent pendant près d'un an, ſous Philippe le Hardi, dont il fut enſuite comme le premier Miniſtre, juſqu'à la mort de ce Prince, arrivée en 1285.

Il ne ſeroit pas étonnant que dans un temps où, ſelon le Grammairien cité par du Cange, on nommoit *Primas (b)*, celui qui étoit le premier d'une ville, d'un Etat, un écrivain eût imaginé de donner ce titre au premier Miniſtre du royaume. Il ſeroit encore moins ſingulier qu'un Religieux de ſaint Denys l'eût appliqué à ſon abbé, relativement aux autres abbés de France, dans le même ſens que les abbés de Fulde étoient qualifiés *Primats des abbés d'Allemagne*. En effet, les abbés de ſaint Denys tinrent toûjours le premier rang parmi les abbés du royaume : ce ſont les premiers qui aient ajoûté la mitre aux ornemens avec leſquels ils célébroient.

Du Cange, au mot Primates, *à la fin de l'article.*

M. Lebeuf conjecture donc (car il ne prétend pas faire à ſon opinion plus d'honneur qu'elle ne mérite) il conjecture, non que la traduction françoiſe des Chroniques eſt de Mathieu de Vendôme; mais que Mathieu de Vendôme l'ayant fait faire ſous ſes yeux, dans l'abbaye de ſaint Denys, peut-être par Guillaume de Nangis, comme on l'a déjà ſoupçonné, il préſenta au Roi le Religieux qui en étoit l'auteur, & que celui-ci, conduit par ſon abbé, préſenta l'ouvrage à Philippe.

(a) Quelques écrivains modernes le font deſcendre des anciens comtes de Vendôme; mais ils n'en apportent aucune preuve: & comme l'abbé Mathieu ne ſe trouve point dans la généalogie des comtes de Vendôme, dont la Branche aînée eſt fondue dans l'auguſte maiſon de Bourbon, il y a beaucoup d'apparence que le nom de *Vendôme*, joint à celui de *Mathieu*, ne ſert qu'à marquer le lieu de ſa naiſſance. *D. Michel Félibien, hiſt. de l'abbaye de ſaint Denys, p. 242.*

(b) Dicatur primas, populo qui primus habetur. Du Cange, au mot *Primas.*

Il faut d'abord se souvenir que dans la miniature c'est un Moine agenouillé, qui offre le livre sous les auspices d'un Prélat, dont l'attitude & le geste marquent la supériorité. En second lieu, il faut observer que l'expression, *Tant a eu travaillié, qui Primaz est nommez*, peut s'entendre simplement du soin que *Primaz* avoit eu d'ordonner l'ouvrage & d'en presser l'exécution.

Mém. de l'Acad. t. XV, p. 591.

Nous savions déjà, par un Mémoire de M. de S.te Palaye, qu'il est fort vrai-semblable que le projet de la compilation des chroniques latines ait été conçû par un abbé de saint Denys, premier ministre & régent du Royaume: il n'appartenoit, dit-il, *qu'à un homme d'Etat, capable des vûes les plus étendues*, (il parle de Suger) *de former le plan de ce grand ouvrage.* La conjecture de M. Lebeuf au sujet de la traduction françoise, n'est pas moins vrai-semblable. Mathieu de Vendôme, abbé de saint Denys comme Suger, premier Ministre comme lui, comme lui régent du Royaume, aura voulu joindre un dernier trait à ceux qui leur étoient communs, en partageant avec un personnage illustre dont il réunissoit tous les titres, l'honneur de transmettre à la postérité l'histoire d'un Royaume que tous deux avoient gouverné. Cette réflexion donne, ce semble, un nouveau degré de probabilité à l'opinion de M. Lebeuf.

A l'égard du temps précis où la traduction françoise fut achevée, on ne sauroit plus douter que ce ne soit l'année 1274, conformément à la remarque de M. de sainte Palaye, qui a été adoptée par D. Bouquet. L'un & l'autre se fondent sur ce que dans les plus anciens manuscrits, le traducteur de la Vie de Philippe Auguste par Rigord, que plusieurs raisons prouvent être le même qui a traduit le corps entier des Chroniques latines, donne précisément l'année 1274, pour la date de l'achèvement de son ouvrage.

Mém. de l'Acad. t. XV, p. 602.

Rec. des hist. de Fr. t. III, p. 147.

Si dans cette traduction, dont l'auteur vivoit en 1274, l'histoire n'est cependant conduite que jusqu'à l'année 1223; on peut supposer, ou que la mort le surprit avant qu'il eût pû la continuer jusqu'à son temps, ou qu'il sentit le danger d'écrire l'histoire d'évènemens trop récens. Peut-être savoit-il

ce mot de Tacite; que *Les hiſtoires écrites du vivant des Princes, ou peu de temps après leur mort*, trouvent ordinairement cette prévention dans l'eſprit des lecteurs, qu'elles ont été *dictées, les unes par l'adulation ou par la crainte, les autres par le dépit ou par la haine (c)*.

Nous ajoûterons, par rapport à la Vie de ſaint Louis, qui eſt une des deux qu'on pourroit lui reprocher de n'avoir pas donnée, qu'elle n'avoit point encore paru en latin, quoique pluſieurs écrivains euſſent entrepris de l'écrire. Gillon de Reims l'avoit commencée, & mourut ſans l'avoir finie: Geoffroy de Beaulieu, Dominicain, & quelques autres y travailloient en même temps: Guillaume de Nangis qui n'écrivit qu'après eux tous, attendit que Philippe le Hardi fût mort, pour publier la Vie du père & du fils, & préſenter l'une & l'autre à Philippe le Bel. Quelques années après la publication de la Vie latine de ſaint Louis, compoſée par Guillaume de Nangis, un anonyme en publia une autre en françois. Celle-ci eſt jointe au manuſcrit dont nous donnons la notice; mais M. Lebeuf la juge d'une écriture poſtérieure. Saint Louis étoit canoniſé quand elle fut écrite, ſuivant le titre qui eſt conçû en ces termes: *Cy commence la Vie Monſeigneur ſaint Looys.* Ce Prince eſt repréſenté dans la première lettre, avec le *Nimbe*; & dans le corps de l'ouvrage, il eſt communément qualifié *Saint*. Les Chroniques françoiſes de ſaint Denys ont puiſé dans cette ſource, tout ce qu'elles diſent de ſaint Louis; elles en ont copié juſqu'à la diviſion des chapitres: mais le manuſcrit fournira des corrections importantes, & de quoi ſuppléer pluſieurs omiſſions.

Si on compare cette Vie avec la Vie latine donnée par Nangis, on reconnoîtra que l'Ecrivain françois n'a preſque fait autre choſe que ſuivre l'Hiſtorien latin; en y inſérant néanmoins des faits qu'on ne trouve que là, & dans les Chroniques françoiſes de ſaint Denys. Tels ſont, entre autres, l'endroit où il s'agit des habitans de Chaſtenay, que la reine

(c) *Florentibus illis, ob metum falſæ; poſtquam occiderant, recentibus odiis compoſitæ ſunt.* Cornel. Tacit. init. annal. l. 1.

Blanche prit ſous ſa protection ; & celui où il eſt queſtion des chanſons du comte Thibaud pour la même Reine.

Sur ce dernier article, M. Lebeuf a remarqué que le manuſcrit de ſainte Geneviève nous apprend une circonſtance qui manque dans les Chroniques imprimées de ſaint Denys; ſavoir, que Gaces Brulez avoit travaillé aux chanſons du Comte *(d)*. C'eſt encore par ce manuſcrit, que nous apprenons qu'il faut joindre, dans les Chroniques imprimées, les habitans d'Orly à ceux de Chaſtenay. Enfin, M. Lebeuf cite pour dernier exemple, qu'il n'eſt parlé de la Meſſe qui fut chantée à Nazareth, par l'ordre de ſaint Louis, que dans le manuſcrit & dans les Chroniques imprimées; avec cette différence, que les Chroniques ſe contentent de dire que la meſſe fut chantée *à chant & deſchant (e)*, & que le manuſcrit dit *à chant & deſchant & triple.* Ce terme de *triple* prouve l'ancienneté de la pratique du ſecond accord ſur le plain-chant.

La Vie françoiſe de ſaint Louis eſt terminée par ces vers latins, écrits de la même main:

Anno milleno bis centum ſeptuadeno,
Tunis, catholicus deceſſit rex Ludovicus.
Annos ſex decies numeres, & mille ducentis
Addas quinque; (f) ſcies tunc annos Omnipotentis,
Quando ſequente die Veneris, poſt feſta Mathiæ,
Rex qui cuncta regit Mainfredi cornua fregit,
Per vires Karoli. Chriſto ſit gloria ſoli.

(d) M. de S.te Palaye a remarqué que cette anecdote ſe trouve dans un manuſcrit de ſaint Germain-des-Prés, & dans celui de M. l'abbé de Rothelin. *Mém. de l'Acad. t. XV, p. 606, note col. 1.*

(e) Ces termes ſont expliqués dans le *Traité hiſtorique & pratique du chant grégorien*, par M. Le beuf, *pp. 74 & ſuiv.*

(f) Tous ces nombres réunis fixent à l'année 1265, la mort de Mainfroy, uſurpateur de la couronne de Sicile. Cependant on la place communément au 26 février 1266. La différence vient, ſans doute, de ce que l'auteur des vers, conformément à l'uſage de ſon temps, commence les années au 25 de mars. Ce n'eſt, en effet, qu'en appropriant à l'année 1265 les mois de janvier & de février de 1266 commençant au premier janvier, qu'on peut avoir le 26 février concourant avec le Vendredi.

Pour

Pour ne rien omettre de ce qui concerne le précieux manuſcrit de ſainte Géneviève, nous remarquerons qu'au revers du dernier feuillet, eſt une Carte en forme de globe, où ſont figurées les trois parties du Monde alors connues; mais avec des proportions ſi peu exactes, qu'elle ne peut ſervir qu'à faire voir combien la Géographie étoit imparfaite en France, au XIV.e ſiècle: la ville de Jéruſalem y eſt placée au milieu du globe; & Alexandrie en paroît auſſi proche que Nazareth.

Ce manuſcrit eſt un de ceux qui ont appartenu au roi Charles V : le nom de ce Prince, y eſt écrit de ſa main avec ſon paraphe, au bas de la dernière page. Il eſt auſſi du nombre de ceux que les ſucceſſeurs de Charles ont donnés, en différentes occaſions, aux Princes & aux Seigneurs qu'ils vouloient gratifier, ſuivant une note de l'ancien Inventaire de la bibliothèque du Roi, qu'on retrouve dans le *Mémoire hiſtorique* qui eſt à la tête du nouveau Catalogue.

On n'y voit plus aucune trace de la magnifique reliure de *veluyau à fleurs de lys & bouillons d'argent*, qui ſubſiſtoit, ſelon Gilles Mallet, au commencement du XV.e ſiècle: mais toutes les miniatures ont été conſervées avec le plus grand ſoin.

REMARQUES CRITIQUES

Sur les Actes de Saint Louis, *nouvellement publiés par les* Bollandiſtes.

LES Auteurs de l'immenſe collection des *Actes des Saints* ſont appelés communément, *Bollandiſtes*, du nom du P. *Bollandus*, qui commença le premier à exécuter le projet que le P. Roſweyde, Jéſuite Flamand comme lui, avoit fait imprimer dès 1607 *(a)*. L'ouvrage eſt actuellement compoſé de 41 volumes *in folio :* cependant, malgré la continuité du travail des ſavans Jéſuites d'Anvers, qui s'y ſont conſacrés ſucceſſivement depuis plus d'un ſiècle *(b)*, il n'a pû encore être conduit que juſqu'au 11 de ſeptembre *(c)*.

Le premier Mars 1743.

Le 5.e volume du mois d'août, dans lequel ſe trouvent les *Actes de ſaint Louis*, parut en 1741, ſuivant le frontiſpice, & n'a été connu à Paris qu'en 1742 *(d)*. Au commencement de l'année ſuivante, M. Lebeuf lut à l'Académie les *Remarques critiques* qui feront la matière de cet article: elles roulent principalement ſur les médailles que cite le P. Stilting, éditeur de ces *Actes*, pour éclaircir ou pour appuyer l'hiſtoire qu'il a miſe à la tête.

Une ſeule remarque générale auroit peut-être ſuffi : M. Lebeuf pouvoit ſe contenter d'avertir que *la France métallique* de Jacques de Bie *(e)*, d'où ces médailles ſont tirées,

(a) Heriberti Roſweidii Faſti Sanctorum, &c. in-8.° Antuerp. 1607.

(b) Les *Actes des Saints* du mois de janvier, furent publiés en 1643, par les ſoins du P. Bollandus & du P. Henſchénius, ſon adjoint.

(c) Le dernier volume a paru en 1750.

(d) L'Imprimeur a détaché de ce volume les *actes de ſaint Louis*, & les a donnés à part, en un petit *in-folio*, ſous un ordre de chiffres particulier : c'eſt celui que nous ſuivons dans nos citations.

(e) L'ouvrage de Jacques de Bie fut imprimé deux fois dans le cours de l'année 1636. C'eſt de là que Mézerai tira les portraits des Rois, des Reines & des Dauphins, depuis l'acquiſition du Dauphiné, dont il a orné ſon hiſtoire.

eſt un ouvrage de pure invention, qui ne mérita jamais, ni d'être cité en preuve, ni d'être réfuté ſérieuſement. Mais il a penſé que la célébrité des Bollandiſtes exigeoit quelque choſe de plus. C'eſt rendre une ſorte d'hommage à la réputation d'un écrivain, que de relever les mépriſes qui lui ſont échappées : c'eſt reconnoître que le poids de ſon autorité pourroit entraîner ſes lecteurs dans les mêmes fautes.

On eſt d'abord ſurpris que le P. Stilting ait pû regarder *la France métallique*, comme un recueil de médailles frappées réellement ſous le règne des Princes dont elles portent le nom. Jacques de Bie avoit eu la bonne foi de déclarer dans ſa préface, que pluſieurs étoient nouvellement *dreſſées & compoſées*, ſoit par lui-même, ſoit par Jean-Baptiſte Duval ſon ami, & d'indiquer les ſignes auxquels on pourroit diſtinguer celles qu'il donnoit comme anciennes : or ces ſignes ne ſe trouvent point ſur les médailles du règne de ſaint Louis. Un ſecond ſujet d'étonnement, c'eſt que le P. Stilting n'ait pas remarqué ſur les médailles qu'il rapporte, les caractères qui en décèlent la nouveauté, & que des pièces viſiblement fauſſes aient pû tromper un ſucceſſeur du P. Papebroch *(f)*.

I. La première repréſente le ſacre de ſaint Louis, avec la date, *1. decembris MCCXXVI.* Le P. Stilting obſerve très-bien que la chronologie de la médaille eſt démentie par les hiſtoriens contemporains, qui placent cet évènement au 29 novembre *(g)*; mais il ne préfère leur témoignage, qu'après en avoir comparé l'autorité avec celle de la médaille, à qui le doute que ſuppoſe une pareille comparaiſon, fait beaucoup trop d'honneur : *La dépoſition des contemporains*, dit-il, *doit l'emporter ſur celle d'un monument dont l'âge n'eſt pas conſtaté.* L'âge de la médaille eſt conſtant : elle a été frappée au commencement du XVII.e ſiècle. La forme de la mitre & de la chappe de l'Evêque qui

Acta S. Lud. p. 19.

(f) Le P. Papebroch, qui fut le premier adjoint du P. Henſchénius, eſt auteur du *Propylæum antiquarium circà veri falſique diſcrimen in vetuſtis monumentis*, imprimé à la tête du ſecond volume des *Actes des Saints* du mois d'avril.

(g) Tous les hiſtoriens diſent que ſaint Louis fut ſacré le premier Dimanche de l'Avent, qui, en 1226, tomboit au 29 de novembre.

ſacra ſaint Louis, prouve du moins qu'elle ne ſauroit être du XIIIe : les mitres d'alors étoient moins hautes; & le chaperon de la chappe deſcendoit plus bas ſur les épaules. Si le P. Stilting eût fait attention au *coſtumé;* il ſe ſeroit épargné la peine de chercher un moyen de concilier la médaille avec les hiſtoriens : *Peut-être*, ajoûte-t-il, *ſaint Louis fut-il couronné le 29 novembre, & ſacré deux jours après;* ce qui donneroit effectivement pour ſon ſacre *le premier décembre :* mais ce dénouement eſt ſuperflu.

Acta S. Ludov. p. 27.

II. Le ſujet de la ſeconde médaille, eſt l'arrivée de ſaint Louis à Paris, dans une circonſtance où l'on avoit lieu de craindre que la révolte de quelques Grands du Royaume ne l'en éloignât : *Tanta fuit*, dit le P. Stilting, *Pariſienſium lætitia, Rege recepto, ut illam cuſo nummo teſtari voluerint, illiuſque memoriam conſervare.* Cette expreſſion ne laiſſe aucun doute ſur le cas qu'il faiſoit de la médaille. Le revers, ſuivant la deſcription de Jacques de Bie, « repréſente le Roi en pied, » vêtu en habit de campagne, auguſté de ſa couronne, pour » être remarqué à l'entrée de ſa ville de Paris, repréſentée par » une Dame qui le vient accueillir comme épleurée, témoignant » en ſes geſtes qu'elle ſe ſent délivrée d'une grande crainte. » On lit autour : *Sic te nil triſte recepto ;* & à l'exergue, *Lutetia.*

Il ſeroit inutile d'obſerver que le goût moderne ſe fait ſentir & dans le type & dans la légende : ce vice eſt commun à toutes les médailles que le P. Stilting a copiées d'après de Bie. M. Lebeuf s'arrête particulièrement, dans celle ci, à la forme de la Couronne de ſaint Louis, qui eſt fermée par deux diadèmes croiſés *(h)*. Au temps de ſaint Louis, dit-il, la Couronne Royale étoit ouverte, ſurmontée ſeulement dans ſon contour, de quatre fleurons, un devant, un derrière, & les deux autres aux deux côtés : toutes les miniatures de ce ſiècle en font foi. On convient, d'ailleurs, aſſez univerſellement que Charles VIII eſt le premier de nos Rois, qui ait porté la Couronne fermée *(i)*.

(h) La cinquième médaille citée par le P. Stilting (p. 46) & quelques autres, pèchent par le même endroit.

(i) Voy. les Mém. de l'Acad.

III. Un des articles du traité qui fut conclu l'an 1229, entre saint Louis & le comte Raimond, obligeoit Raimond à fournir un certain honoraire aux maîtres de l'Université de Toulouse. Le P. Stilting prétend qu'en mémoire de ce fait, qu'il regarde, après de Bie, comme l'époque de l'établissement de l'Université de Toulouse, on frappa une médaille, sur laquelle est représentée, suivant la description de son Antiquaire, « une femme en pied, qui d'une main tient un vase sacré, de l'autre la verge de justice : proche d'elle se voit « un autel à l'antique, où sont posées les loix de Dieu données « à Moyse avec sa verge & celle de son frère Aaron, par le « milieu desquelles est une croix. A l'autre main, est un livre « ouvert entre les deux bassins d'une balance ; & derrière icelui « se remarque la masse d'honneur, donnée par privilège des « Rois aux Universités fameuses. » On lit autour : *Inmixtis distinguere sacra profanis ;* & à l'exergue, *Tolosa docet.*

Act. S. Ludov. p. 31.

A l'inspection de la médaille, on en reconnoît la nouveauté. M. Lebeuf se contente d'y remarquer la *masse* qu'on suppose avoir été accordée aux Universités, dès le temps de saint Louis. L'institution des *Sergens à masses* ou *Sergens d'armes* étoit encore trop récente (elle ne remonte pas au-delà de Philippe Auguste), pour qu'on eût déjà communiqué à d'autres cette marque de distinction. Les Universités ne l'obtinrent, vrai-semblablement, que lorsqu'on substitua, pour les Sergens, la hallebarde à la masse : or, suivant un écrivain cité par Fauchet, on n'a connu en France l'usage de la hallebarde, que vers le règne de Louis XI.

Voy. ci-dessus p. 160.

Milice Franç. du P. Daniel, t. I, p. 437.

Le P. Stilting paroît encore se tromper, quand il rapporte l'établissement de l'Université de Toulouse à l'an 1229 : le judicieux & savant historien du Languedoc en croit la date plus ancienne. Il est certain que le célèbre Accurse enseignoit publiquement le Droit civil à Toulouse, en 1227.

Hist. du Languedoc. t. III p. 377.

IV. La paix que saint Louis accordoit à Raimond, par le traité de 1229, fut regardée en France comme un

t. XVII, p. 571. On peut consulter, sur *les Couronnes* de nos Rois, la XXIV.e Dissert. de M. du Cange, à la suite de Joinville.

Act. S. Ludov. p. 35. évènement si important, dit le P. Stilting, qu'*on en perpétua le souvenir par une médaille*, qui représente la déesse de la Paix, *à l'antique*, assise sur un trophée d'armes. On y lit ces mots, où le goût de l'antique n'est pas tout-à-fait si sensible: *Inito fœdere pax ex voto stabilita.* M. Lebeuf observe qu'entre les pièces qui forment le trophée, on aperçoit un *tambour* & un *canon*. Le *canon* est, sans contredit, une marque de nouveauté. A l'égard du *tambour*, il fut dit dans la séance de l'Académie, que la critique de M. Lebeuf pourroit bien porter à faux; parce que l'usage de cet instrument qui vient originairement des Sarasins, semble avoir été connu en France, sous le nom de *Tabours* & *Tabur*, avant le règne de saint Louis *(k)*.

V. La sixième médaille représente la cérémonie du mariage de saint Louis & de Marguerite de Provence. On y voit trois figures en pied, savoir: « Le* Roi en action de donner » avec sa main droite sa foi & loyauté pour le Sacrement de » mariage; la Reine Marguerite, fille de Raimond Berenger.... » répondante au même vœu & donnant aussi sa main; Gaultier » Cornu archévêque de Sens qui.... joint les mains de leurs Majestés l'une dans l'autre. » On lit à l'exergue: *Senones.*

**C'est la description de J. de Bie.*

Act. S. Ludov. p. 65. Le P. Stilting se sert de cette médaille, qu'il nomme *antiquus nummus*, pour appuyer l'opinion généralement reçûe, que la célébration du mariage de saint Louis se fit à Sens; & pour réfuter celle des frères de Sainte Marthe, qui avoient dit, d'après les regîstres de l'évêché de Montpellier, qu'elle s'étoit faite dans cette dernière ville. Le P. Stilting prend assurément le bon parti; mais la preuve sur laquelle il se fonde, n'est d'aucun poids: la médaille ne mérite point du tout la qualification de *nummus antiquus*. Sans parler des couronnes fermées du Roi & de la Reine; l'archevêque de Sens, contre l'usage du temps, n'a, ni tunicelle ni dalmatique; sa mitre est moderne; sa chasuble, au lieu d'être en forme de sac, est échancrée, à la façon des chasubles de la fin du XVI.e siècle;

(k) Voyez les Observat. de M. du Cange sur Joinville, *p. 61*; & sur-tout son Glossaire au mot *Tabur*.

enfin, cette même chaſuble eſt ornée par devant, d'une croix au milieu : toutes les anciennes ſtatues, tous les anciens ſceaux, prouvent qu'en France, au ſiècle de ſaint Louis, le devant des chaſubles n'étoit orné dans le milieu, que d'une bande d'étoffe ou de galon *(l)*.

M. Lebeuf ne pouſſe pas plus loin ſes remarques ſur les médailles citées dans les *Actes de ſaint Louis (m)*. Il paſſe au jugement que le P. Stilting a porté de certaines monnoies du même Roi, qui ont déjà exercé la ſagacité des Critiques.

Act. S. Ludov. p. 165.

Jean Villani a écrit que ſaint Louis, au retour de ſon premier voyage d'outre-mer, fit frapper à Tours des monnoies, ſur leſquelles il ordonna qu'en mémoire de ſa priſon & des tourmens dont il avoit été menacé, on repréſentât les *buies* ou *bernicles (n)*, dont Joinville nous a laiſſé la deſcription ; comme s'il eût voulu ſe faire reſſouvenir lui-même, ou avertir les Seigneurs de ſon royaume, de le venger un jour de l'outrage qu'il avoit ſouffert. Pluſieurs écrivains, après Villani, ont cru voir une ſorte de rapport entre la figure dont les monnoies en queſtion ſont chargées, & les *buies* ou *bernicles* de Joinville. Mais cette opinion a été abandonnée, depuis que M. du Cange & le Blanc ont donné des explications beaucoup plus vrai-ſemblables. Ils ont penſé que les figures repréſentées ſur les monnoies pouvoient être ou le plan du portail d'une égliſe, tel qu'on le voit ſur les monnoies de Louis le Débonnaire ; ou le plan des tours d'un château, par alluſion, ſoit aux armoiries de Caſtille, en l'honneur de la reine Blanche, ſoit à la ville de Tours où ces monnoies furent frappées.

Hiſt. de Florence, l. VI, c. 36.

M. Lebeuf ſe borne, dans ſon Mémoire, à expoſer ces diverſes conjectures, ſans en adopter aucune en particulier : il obſerve ſeulement que dans l'opinion de ceux qui croient

(l) Il eſt vrai, dit M. Lebeuf, qu'en Italie les Chaſubles avoient dès-lors par devant une Croix au milieu, comme elles l'ont encore aujourd'hui : mais ce n'étoit pas l'uſage de la France.

(m) Le P. Stilting en rapporte 17.

(n) C'étoit une machine de bois, qui ſervoit à donner la queſtion aux criminels. *Voy. la XIX.e Diſſertat. de M. du Cange ſur Joinville ; & ſon Gloſſaire*, au mot *Boia*.

voir des tours sur les *Tournois* de saint Louis, on ne sauroit y supposer d'allusion à la ville de Tours; parce que les mêmes figures se voient sur les *Gros-Parisis*, c'est-à-dire, sur des monnoies frappées à Paris.

Au reste, ce petit nombre de remarques n'ôtera point à l'ouvrage du P. Stilting, le mérite qu'il a certainement d'être aujourd'hui le recueil le plus complet que nous ayons des monumens du règne de saint Louis *(o)*. Entre ces monumens, il faut compter pour l'un des plus considérables, la traduction latine d'une ancienne Vie françoise du saint Roi *(p)*, qui n'a point encore été publiée, quoiqu'elle soit connue depuis long-temps en France; ainsi qu'on en peut juger par la *Bibliothèque Historique* du P. le Long, & par les Mémoires de l'Académie, où elle est citée. Sans doute, les Editeurs de la collection *des Historiens de France* donneront un jour le véritable texte : M. Lebeuf avertit d'avance ceux qui en seront chargés, que le Confesseur de la reine Marguerite, auteur de cette Vie, qu'on savoit bien être de l'Ordre des Frères Mineurs, mais dont on ignoroit le nom, s'appeloit *Guillaume*. C'est une découverte qu'il a faite dans le testament de Galien de Pise, chanoine de Saint-Omer, en faveur des Cordelières du fauxbourg Saint-Marcel, de l'an 1287; à la fin duquel, parmi les Exécuteurs Testamentaires, tirés de l'Ordre des Frères Mineurs, est nommé *Guillaume, Confesseur de la reine Marguerite.*

T. XV, page 696.

Du Breuil, Antiq. de Paris, p. 304, édit. de 1639.

Les Mémoires de l'Académie nous fournissent la matière d'une remarque qui aura naturellement sa place à la suite de celles de M. Lebeuf, & que lui-même ne désavouera pas.

Nos meilleurs Critiques ont toûjours pensé que nous n'avions point eu jusqu'ici *l'Histoire de Joinville*, dans sa

(o) Cependant ce Recueil n'est pas encore aussi complet qu'il pourroit l'être. Il est parlé dans l'article précédent, p. 183, d'une Vie de saint Louis que le P. Stilting paroît n'avoir pas connue.

(p) N.° 7138. Depuis l'impression de l'ouvrage du P. le Long, cette Vie manuscrite a passé de la bibliothèque Colbert, dans celle du Roi, où elle est cottée 10309, 3. C'est sur un manuscrit différent de celui-là que le P. Stilting a fait sa traduction. *Vid. p. 4.*

pureté

pureté originale, & que les manuſcrits ſur leſquels on l'a donnée, avoient été interpolés : le P. Stilting *(p. 5)* entreprend de réfuter cette opinion. Mais tandis qu'on imprimoit à Anvers les *Actes de ſaint Louis*, l'Académie mettoit ſous la preſſe deux Diſſertations lûes dans nos Aſſemblées en 1738 & 1740, qui, probablement, s'il les eût connues, l'auroient ramené au ſentiment commun. Nous l'invitons à conſulter le tome XV de nos Mémoires, *page 692*, principalement *p. 709 (q)*; & nous préſumons qu'il y trouvera de quoi lever tous ſes doutes.

Il faut avouer que les réflexions générales de M. de la Baſtie, contenues dans la première de ces deux pièces, & les inductions qu'il tire, dans la ſeconde, du manuſcrit de Joinville, découvert à Lucques en 1739, ne ſervent qu'à nous convaincre de plus en plus que toutes les éditions de ce précieux morceau d'hiſtoire, ſont extrêmement défectueuſes : elles nous montrent le mal, & n'y remédient pas. Nous pouvons enfin annoncer au Public, qu'un autre manuſcrit, long-temps ignoré, acquis en 1748 pour la bibliothèque du Roi, mettra bien-tôt les Amateurs de notre hiſtoire en état de ne plus rien déſirer à cet égard. M. l'abbé Sallier qui dès-lors nous en apporta la Notice, non ſeulement eſtime que l'écriture eſt du XIV.e ſiècle, mais penche beaucoup à croire que c'eſt l'original même qui fut préſenté à Louis le Hutin, par le Sire de Joinville.

Nous obſerverons que M. l'abbé Sallier, dans ſa Notice, relève quelques mépriſes où M. de la Baſtie étoit tombé au ſujet de Louis le Hutin. Par cet avis, nous prenons date contre ceux qui, faiſant dans la ſuite les mêmes obſervations & les communiquant, peut-être, au public avant l'impreſſion du Mémoire dont nous parlons *(r)*, s'imagineroient avoir prévenu l'Académie.

(q) Le XV.e volume des Mémoires de l'Académie a paru au commencement de 1743.

(r) Le Mémoire de M. l'abbé Sallier a été lû à l'Académie en 1748, & ne ſera imprimé qu'avec les pièces de cette même année.

MÉMOIRES
HISTORIQUES ET CRITIQUES,
Pour ſervir à l'hiſtoire des troubles qui s'élevèrent en France, & ſur-tout à Paris, après la bataille de Poitiers.

LE ſeul nom de la bataille de Poitiers rappelle à l'eſprit de tous les François le ſouvenir des déſordres qui la ſuivirent. Perſonne n'ignore qu'après cette fatale journée, la ville de Paris, livrée à la confuſion qu'entraînent également & l'anarchie & la pluralité des chefs, ſembloit concourir avec les ennemis du dehors, pour hâter la ruine de l'Etat. Mais quels furent les principaux auteurs des troubles publics? De quels intérêts étoient-ils animés? Quels reſſorts leurs différentes paſſions, tantôt unies, tantôt diviſées, mirent-elles en œuvre, pour ébranler les fondemens de l'autorité ſouveraine? C'eſt ce qui n'avoit pas encore été bien développé. Les Ecrivains qui nous ont tranſmis les évènemens généraux de ce malheureux ſiècle, ont preſque tous négligé le détail des circonſtances particulières; ou, peu d'accord entre eux dans ce qu'ils ont écrit, ils nous laiſſent ſouvent plus de doutes que de connoiſſances certaines. En un mot, il nous manquoit des recherches exactes ſur les troubles qui s'élevèrent en France, & ſur-tout à Paris, après la bataille de Poitiers.

Pour y travailler avec ſuccès, ce n'étoit pas aſſez d'avoir conſulté les monumens que l'impreſſion a mis entre nos mains. Il falloit chercher de nouvelles lumières dans les chroniques manuſcrites que la pouſſière des bibliothèques avoit juſqu'ici dérobées aux yeux des Savans: il falloit puiſer à des ſources & plus pures encore & moins acceſſibles; les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, les layettes & les regiſtres du Tréſor des Chartes.

M. Secouſſe mettant à profit ces différens ſecours, en a tiré la matière de pluſieurs Mémoires, qui ont rempli, durant le cours de ſept années, un grand nombre de nos ſéances. Comme ces diverſes parties d'un même tout ſont tellement dépendantes l'une de l'autre, que celle qui précède, fait deſirer & prépare celle qui doit ſuivre; l'Académie avoit jugé à propos de différer de les publier, juſqu'à ce qu'elles fuſſent toutes réunies. Mais l'ouvrage eſt devenu ſi conſidérable, qu'il formeroit aujourd'hui plus de deux volumes *in-4.°*; & que le ſeul moyen qui nous reſte de le procurer au Public, ſeroit de le faire imprimer ſéparément, à la ſuite & comme ſupplément de notre Recueil. En attendant que la Compagnie & l'Auteur prennent ce parti, nous avons crû devoir l'annoncer par un extrait.

Le titre que porte l'ouvrage, *Mémoires hiſtoriques & critiques, &c.* donne lieu d'abord à un *Diſcours préliminaire*, où M. Secouſſe ſe propoſe de rendre raiſon des motifs qui l'ont déterminé à rédiger ſes recherches dans la forme *de Mémoires:* ces motifs réſultent principalement de la comparaiſon qu'il fait, tant des avantages que des inconvéniens reſpectifs de l'Hiſtoire proprement dite & des Mémoires hiſtoriques.

En effet, il y a pluſieurs différences eſſentielles entre ces deux genres d'ouvrages.

I.er Mémoire. 1736.

L'Hiſtoire, ſoit générale ſoit particulière, embraſſe, dans une narration continue, une longue ſuite de faits liés enſemble par des rapports néceſſaires, & plus encore par l'art de l'écrivain qui les a raſſemblés avec choix, d'après les monumens où ils étoient épars. Il a dû, pour remplir ſon objet, diſcuter les textes des différens auteurs, apprécier leurs témoignages, les concilier s'ils étoient oppoſés, les ſuppléer l'un par l'autre, les fondre en un ſeul corps, & de leur décompoſition tirer un précis qui pût inſtruire & amuſer les lecteurs. Ceux-ci jouiſſent ſans aucun effort des fruits de ſon travail: la variété des évènemens pique leur curioſité: la rapidité d'un récit qui les attache, ſoutient leur attention: nulle digreſſion fatigante ne refroidit l'intérêt: les épines de la Chronologie

ſont arrachées; les incertitudes Géographiques ſont fixées: il ne s'agit plus que de lire & de croire, ſur la parole de l'Hiſtorien qui s'eſt chargé du ſoin de tout examiner, de tout peſer. A la vérité, rien ne nous garantit ni ſon diſcernement ni ſa bonne foi. Cependant comme les faits ne ſe préſentent à nous qu'avec les couleurs qu'ils ont priſes entre ſes mains, nous en recevons, à notre tour, l'impreſſion qu'il lui a plu de nous donner: ſans ſavoir ſur quoi ſes opinions ſont appuyées, nous les adoptons aveuglément, au haſard d'épouſer ſes préjugés ou ſes paſſions, & de nous égarer en le ſuivant.

Telles ſont en abrégé les réflexions de M. Secouſſe, ſur les avantages & les inconvéniens de l'Hiſtoire, conſidérée par oppoſition aux Mémoires hiſtoriques.

Les Mémoires, continue-t-il, ſont la matière de l'Hiſtoire proprement dite; ou pluſtôt, c'eſt en même temps, & l'aſſemblage des matériaux que l'Hiſtoire emploie pour conſtruire ſon édifice, & l'appareil même de la conſtruction: c'eſt la collection pure & ſimple des textes, dont l'Hiſtoire ne prend que la ſubſtance; c'eſt l'examen déſintéreſſé des divers témoignages entre leſquels elle fait un choix; c'eſt la diſcuſſion des dates qu'elle doit ſuivre; c'eſt enfin l'éclairciſſement des difficultés dont elle ne ſouffre pas que ſa marche ſoit embarraſſée.

A ce portrait, il eſt aiſé de comprendre que l'Hiſtoire l'emporte, pour l'agrément, ſur les Mémoires hiſtoriques. Mais, dans les Mémoires hiſtoriques, l'utilité ne compenſe-t-elle pas ce qui peut manquer du côté de l'agrément?

L'écrivain des Mémoires, en copiant fidèlement ſur chaque fait, les paſſages des auteurs originaux, nous apprend à connoître les vraies ſources de l'Hiſtoire, & nous diſpenſe d'y recourir. En comparant ſous nos yeux ces mêmes paſſages, il nous aſſocie à la plus intéreſſante portion de ſon travail, la découverte de la vérité; parce qu'au lieu de nous aſſujétir à ſes propres jugemens, il ne nous cache rien de ce qui peut nous aider à juger par nous-mêmes. S'il arrive que les

autorités qu'il cite le conduiſent à une conſéquence peu juſte; à côté de ſon raiſonnement, nous trouvons de quoi le combattre; & ſa mépriſe ne ſauroit nous induire en erreur.

Ces ſolides avantages & pluſieurs autres, dont M. Secouſſe fait l'énumération, l'ont engagé à nous communiquer ſous la forme de *Mémoires hiſtoriques*, ce qu'il a recueilli ſur quelques points importans de notre hiſtoire. Ainſi finit le premier Diſcours: il eſt ſuivi d'un ſecond, qui ſert d'introduction à l'ouvrage.

II.e Mémoire. 1737.

Charles II roi de Navarre, ſurnommé le *Mauvais*, eut tant de part aux troubles du Royaume, que l'hiſtoire perſonnelle de ce Prince tient naturellement à celle des affaires publiques. Avant que d'entrer dans le fond de ſon ſujet, M. Secouſſe peint le caractère de Charles, & remonte juſqu'aux intérêts dont ce Prince étoit animé, pour y découvrir les motifs des engagemens qu'il prit avec les Factieux.

Charles II roi de Navarre & comte d'Evreux, étoit petit-fils de Louis comte d'Evreux troiſième fils de Philippe le Hardi, & par conſéquent, couſin iſſu de germain du roi Jean, qui avoit le même Philippe pour biſaïeul. Il naquit en 1332, de Philippe comte d'Evreux roi de Navarre, & de Jeanne de France, fille unique de Louis le Hutin. La pluſpart des grandes qualités qui, dans un homme d'Etat, deviennent, ſuivant l'uſage qu'il en fait, ou les plus utiles ou les plus pernicieuſes à la ſociété, fermeté d'ame, intrépidité dans le danger, éloquence naturelle, manières inſinuantes, ſe réuniſſoient en ſa perſonne. Les eſpérances que l'on conçut de lui dès ſes premières années, lui méritèrent, autant que ſa naiſſance, la faveur & l'amitié du roi Jean: Charles n'avoit pas atteint l'âge de 20 ans, lorſqu'il fut nommé Lieutenant du Roi dans le Languedoc. La France étoit alors diviſée en *Lieutenances de Roi*, comme elle l'eſt aujourd'hui en Gouvernemens; avec cette différence, que le pouvoir d'un Gouverneur de province ne reſſemble en rien à celui qu'exerçoient les Lieutenans du Roi: ils commandoient les armées; ils accordoient des privilèges aux villes & aux particuliers, des lettres de nobleſſe, de grace, de rémiſſion, d'état & de répit;

quelquefois même ils ordonnoient des levées de deniers dans l'étendue de leurs départemens.

A cette marque de confiance, le Roi, peu de temps après, en ajoûta une autre & plus distinguée & plus flatteuse : il donna sa fille en mariage à Charles. L'honneur que ce Prince recevoit, au lieu de serrer les nœuds qui l'attachoient à la Couronne, fut l'occasion d'une rupture qui le conduisit par degrés jusqu'à la révolte. Il se plaignit de la lenteur du Roi à remplir les conditions de son mariage; & bien-tôt, aigri par le peu de succès de ses représentations, il renouvela d'anciennes plaintes de sa Maison, sur le refus des dédommagemens qui lui avoient été promis pour les comtés de Champagne & de Brie, que Philippe de Navarre son père & Jeanne sa mère avoient cédés à Philippe de Valois, par un traité du mois de juillet 1336 *(a)*.

Les mécontentemens du roi de Navarre, sur ces deux chefs, n'étoient pas tout-à-fait sans fondement. Ce qui l'irritoit encore, c'est qu'au mépris de ses droits, une partie des terres qu'il répétoit, avoit été donnée à Charles d'Espagne, Connétable de France. Charles d'Espagne, favori du roi Jean & comblé de ses graces, étoit l'objet de la jalousie de tous les Seigneurs françois : le roi de Navarre supportoit impatiemment l'élévation de cet étranger, qu'il soupçonnoit d'ailleurs d'avoir indisposé contre lui le roi Jean. Ces raisons étoient plus que suffisantes pour porter à la vengeance une ame ambitieuse & hautaine : on apprit tout-à-coup que le Connétable avoit été assassiné. Par l'interrogatoire que subit dans la suite un des plus intimes confidens du roi de Navarre *(b)*, il paroît que ce Prince n'avoit jamais eu dessein d'attenter à la vie du Connétable; qu'il vouloit seulement s'assurer de lui ; & que ceux qu'il aposta pour s'en saisir, servirent trop bien son ressentiment : néanmoins tous les

(a) On trouvera dans le volume suivant *(p. 295.)* un Mémoire où il est prouvé que ce traité doit être regardé comme la véritable époque de l'union de la Champagne & de la Brie à la Couronne.

(b) Friquet, gouverneur de Caën, dont l'interrogatoire existe en original au Trésor des chartes.

hiſtoriens chargent le roi de Navarre de l'aſſaſſinat. Soit qu'il fût coupable ou non, il prit toutes les meſures néceſſaires, d'abord pour apaiſer l'indignation du Roi, enſuite pour ſe mettre en état de la braver impunément : ce que n'avoit pû obtenir le crédit des médiateurs qu'il employa pour négocier ſon pardon, il ſut ſe le procurer en ſe rendant redoutable. Déjà pluſieurs mécontens s'étoient joints à ſes amis, & compoſoient une armée capable de tenir la campagne : la ſituation de ſes places ſur la Seine, augmentoit les inquiétudes que cauſoient ſes préparatifs de guerre : on craignit qu'il n'appelât les Anglois à ſon ſecours, & qu'il ne les introduisît dans le Royaume.

Afin de prévenir de plus grands maux, Jean ſe laiſſa fléchir, & voulut bien ſe prêter aux propoſitions d'un accommodement : deux Commiſſaires, munis de ſes pleins-pouvoirs, ſignèrent en ſon nom à Mantes, le 13 Février 1353, un traité ſi avantageux à Charles, qu'ils furent accuſés d'avoir trahi en ſa faveur les intérêts du Roi. Cet excès d'indulgence, loin de toucher le roi de Navarre, fortifia ſes ſoupçons : l'homme artificieux eſt naturellement défiant. N'oſant donc ſe croire en ſûreté, pour cela ſeul qu'on le traitoit trop bien, Charles ſortit du royaume : & de la Navarre où il s'étoit retiré, il commençoit à lier des intelligences avec l'Angleterre ; lorſqu'un ſecond traité, ſigné à Valognes le 10 Septembre 1355, le rappela en France.

La concorde ſembloit être rétablie entre les deux Rois : mais le calme étoit une ſituation violente pour l'eſprit inquiet de Charles : il dreſſa le plan d'une conſpiration contre le Roi, & abuſa de la jeuneſſe du Dauphin, pour l'entraîner dans cet horrible complot *(c)*. Nous ſupprimons les détails que M. Secouſſe a tirés de l'interrogatoire de Friquet, & ſur-tout des lettres de grace qui furent expédiées en faveur des complices ; car, la trame ayant été découverte, le Roi feignit de pardonner. Juſque-là il avoit cédé aux circonſtances : le dernier attentat de

(c) On ne trouve dans les anciens hiſtoriens aucune trace de ce fait, qui n'eſt connu que par l'interrogatoire de Friquet.

Charles ne lui permettoit plus de diſſimuler, qu'autant qu'il le falloit pour aſſurer une vengeance devenue auſſi néceſſaire qu'elle étoit juſte. Le jour arriva. Charles étoit à table avec une partie de ſes plus fidèles ſerviteurs, chez le Dauphin, au château de Rouen. La joie du feſtin eſt ſubitement troublée par l'entrée imprévûe du Roi : les regards menaçans du Souverain confondent les convives effrayés : la voix de l'autorité ſe fait entendre, & les accable. Le roi de Navarre eſt arrêté, conduit à Paris, au Louvre, enfermé au Châtelet, & de là transferé en différentes priſons : quatre des Seigneurs que leur devouement à ſa perſonne rendoit les plus ſuſpects, ſont menés dans une charrette hors les murs de la ville, & perdent la tête. On n'a jamais ſû ſi le Dauphin étoit dans le ſecret de ſon père, & s'il favoriſa la ſurpriſe.

Au bruit d'un évènement ſi peu attendu, les amis du Navarrois, & les parens de ceux qui venoient d'être décapités, ſe raſſemblèrent pour concerter des projets de révolte; puis ſe diſpersèrent pour aller répandre au loin la fureur dont ils étoient poſſédés. L'Angleterre, toûjours diſpoſée à fomenter les troubles qui s'élevoient dans le Royaume, parce qu'elle eſpéroit les faire ſervir à ſes vûes, écouta les ſollicitations de Philippe frère du roi de Navarre, & lui envoya un ſecours de troupes, commandé par le duc de Lancaſtre. Depuis l'avènement de Philippe de Valois au trône, les prétentions chimériques d'Edouard III roi d'Angleterre, armoient les deux nations l'une contre l'autre : dans le temps dont nous parlons, le prince de Galles ravageoit la Gaſcogne. Sur la nouvelle de ſes progrès, le roi Jean marcha à ſa rencontre; & le 19 Septembre 1356, les deux armées ſe trouvèrent en préſence à Maupertuis, près de Poitiers. A cette malheureuſe journée, commence l'Hiſtoire des troubles de Paris, contenue en trois Mémoires.

III.e Mémoire. 1737.

Pendant que le prince de Galles conduiſoit à Bourdeaux le roi Jean ſon priſonnier, le dauphin Charles, comme héritier préſomptif de la Couronne, & en vertu du titre de Lieutenant général du royaume, que ſon père lui avoit conféré,

conféré, prenoit à Paris les rênes du gouvernement : Charles n'avoit pas encore 20 ans. Son premier acte d'autorité fut la convocation des Etats. On ſait que ces Aſſemblées ſont compoſées du Clergé, de la Nobleſſe, & des Députés des villes, qu'on a depuis nommés le *Tiers-Etat*. La Nobleſſe, réduite par les pertes qu'elle avoit ſouffertes durant les guerres précédentes, à un petit nombre de gens ſans expérience, & dégradée, dans l'opinion publique, par le peu de courage qu'elle venoit de montrer à la bataille de Poitiers, n'avoit alors ni conſidération, ni crédit : les deux autres Ordres profitèrent de l'aviliſſement où elle étoit tombée. Robert le Coq, évêque de Laon, au nom du Clergé, Etienne Marcel, Prevôt des marchands de Paris, au nom des Députés des villes, ſûrent, dans des conférences particulières, ſe rendre maîtres de toutes les délibérations qui devoient être propoſées ; & l'on eût dit que les Etats ne s'aſſembloient que pour ſervir la paſſion de ces deux ennemis du bien public.

Au lieu de s'occuper des véritables intérêts du Royaume, la délivrance d'un Roi priſonnier, une longue & cruelle guerre à terminer ou à ſoutenir, des tumultes domeſtiques à prévenir ou à calmer ; on employa le temps des ſéances à ſe plaindre avec aigreur des abus qui s'étoient introduits dans l'adminiſtration des Finances & de la Juſtice, & à demander inſolemment la deſtitution des principaux Officiers à qui on les imputoit. Qu'on tire, ajoûtoit la cohue des Députés, le roi de Navarre de la priſon où il eſt injuſtement détenu ; Que des trois ordres des Etats on forme un Conſeil de gouvernement, en qui réſide l'autorité ſouveraine ; Que le Dauphin ſupprime la monnoie dont il a ordonné la fabrication : à ces conditions, les Etats lui accorderont une levée de 30000 hommes, & un ſubſide proportionné pour les entretenir. Charles, ſous le prétexte plauſible qu'il ne devoit pas s'engager, ſans l'avis de l'Empereur ſon parent & ſans le conſentement du Roi ſon père, éluda pour un temps ces indécentes propoſitions : mais, à la tenue des Etats du 5 Février de la même année, elles furent renouvelées avec un pareil

acharnement; & le Dauphin, que la crainte d'une irruption de la part du prince de Galles mettoit dans l'obligation d'avoir des troupes, ne put, pour en obtenir, ſe diſpenſer de ſouſcrire aux loix qu'on lui dictoit. Plus les périls de l'Etat ſont preſſans, plus il eſt difficile de ramener les peuples à la ſoumiſſion.

La trève qui fut ſignée à Bourdeaux le 23 Mars, en apaiſant les alarmes du Dauphin au dehors, lui attira au dedans des inquiétudes d'un autre genre. Ceux que le roi Jean avoit dépêchés, pour porter à Paris la nouvelle de la trève, étoient chargés d'un *Mandement*, par lequel ce Prince annulloit tout ce que les Etats avoient fait. Pour contenir les eſprits, qui ne connoiſſoient plus de frein, le fils ſe trouva réduit à caſſer les ordres de ſon père, qu'il avoit peut-être ſollicités lui-même, & à faire publier qu'ils n'auroient aucun effet : ainſi l'ordonnoit le Conſeil ſuprême, compoſé par les Etats, de 36 Députés qu'on avoit tirés en nombre égal de chacun des trois Ordres.

IV.e Mémoire. 1738.

Une forme ſi étrange d'adminiſtration ne pouvoit pas ſubſiſter long-temps : au commencement de l'année 1357 (l'année commençoit à Pâques), elle fut détruite par la méſintelligence des Députés. Marcel, homme ambitieux & hardi, mit à profit leurs diviſions, pour les dépouiller du pouvoir qui leur avoit été confié; & parvint à s'emparer de toute l'autorité, en formant, des ſeuls membres du Tiers-Etat, un autre Conſeil moins nombreux dont il ſe conſtitua le Chef. Robert le Coq & Jean ſeigneur de Picquigni faiſoient, avec le prevôt des Marchands, une eſpèce de Triumvirat qui avoit donné juſqu'alors tout le mouvement aux Etats : ils furent avec lui l'ame du nouveau Conſeil, & les auteurs ſecrets des réſolutions qui s'y prirent.

Le Dauphin, entouré de gens mal intentionnés qui abuſoient de la confiance, ſans qu'il oſât & qu'il dût même la leur ôter, ne pouvoit ni s'oppoſer au progrès de la licence des ſéditieux, ni punir leurs entrepriſes : il ſembloit les autoriſer, par une modération forcée que les circonſtances avoient rendu néceſſaire, & dont il eût été auſſi dangereux qu'inutile

de vouloir s'écarter. A ſon inſû, le Roi de Navarre fut tiré de priſon, & ramené en triomphe à Paris; où le Dauphin, témoin des acclamations du peuple, reçut ſon ennemi avec toutes les marques d'une réconciliation ſincère, & lui promit toutes les ſatisfactions qu'il exigeoit. Charles ne faiſoit en cela que ratifier la parole déjà donnée par les rebelles, qui avoient répondu de lui, ſans ſon aveu : c'eſt-à-dire que pour conſerver l'ombre de l'autorité, Charles étoit contraint de n'en uſer qu'au gré de ceux qui l'avoient uſurpée.

Le roi de Navarre, d'ailleurs mécontent de ce qu'on ne lui reſtituoit point ſes places, feignit de ſoupçonner que les troupes dont le Dauphin venoit d'ordonner la levée, étoient deſtinées à marcher contre lui : il s'en fit un titre pour courir aux armes; & ſous prétexte de ſe tenir ſur la défenſive, il commença la guerre. Le Chaperon *mi-parti de drap rouge & pers*, diſent les monumens du temps, en fut le premier ſignal : Marcel prit le Chaperon, & le fit prendre à tous les bourgeois de Paris. Ce fut en vain que Charles eſſaya de gagner les eſprits, en rendant compte de ſes diſpoſitions & de ſa conduite au peuple aſſemblé : le prevôt des Marchands oppoſa fièrement une autre harangue à celle du Prince, & en arrêta l'effet. Tous ceux qui étoient attachés au Dauphin devinrent ſuſpects : leur fidélité leur coûta la vie. Le ſeigneur de Conflans maréchal de Champagne, & le ſeigneur de Clermont maréchal de Normandie, furent aſſaſſinés en ſa préſence, par les gens de Marcel qui conduiſoit la main des aſſaſſins, & qui eut l'inſolence de le raſſurer, en lui diſant qu'il n'avoit rien à craindre pour ſa propre vie. Le Prince, plus touché de ce ſanglant ſpectacle, qu'indigné de l'inſulte, accepta comme une ſauve-garde le Chaperon du Prevôt; tandis que celui-ci emportoit le Chaperon du Prince, comme des dépouilles qui atteſtoient ſa victoire. Enfin on négocia un traité entre le roi de Navarre & le Dauphin. Charles, qui n'avoit eu depuis la priſe du roi Jean que la qualité de Lieutenant général du royaume, prit celle de Régent, le 14 mars 1357 (l'année finit au 1.er d'avril ſuivant); & pour n'être plus obſervé de ſi près, il s'échappa de Paris.

V.e Mémoire. 1739.

Tout va changer de face. L'autorité, n'aguères méconnue ou mépriſée dans celui qui ne l'exerçoit que comme Lieutenant général du royaume, ſaura venger ſes droits, dans le même Prince revêtu d'un titre que les peuples ſont plus diſpoſés à reſpecter, parce qu'il touche de plus près à celui de Souverain.

Les États de Champagne, aſſemblés à Provins, refuſèrent de conférer avec les deputés des Pariſiens, contre qui l'aſſaſſinat du maréchal de Conflans les avoit irrités : ils ſe raſſemblèrent à Vertus, & accordèrent au Régent le ſubſide qu'il demandoit pour l'entretien d'un corps de troupes. Les États de Compiegne, compoſés principalement des Nobles, que la honte & le dépit de n'avoir aucune part au gouvernement avoit éloignés de Paris, ſuivirent l'exemple des Champenois. Alors Charles proteſta qu'il ne rentreroit point dans cette ville, que les chefs de la ſédition n'euſſent été punis : il réſiſta aux preſſantes ſollicitations du roi de Navarre, & rejeta les ſoumiſſions tardives des Pariſiens conſternés. Marcel, pour tâcher de prévenir l'orage qui étoit prêt à fondre ſur lui, s'empara du Louvre, enleva les armes & l'artillerie qui y étoient en dépôt, plaça l'artillerie dans l'Hôtel de Ville, diſtribua les armes à ſes adhérens, & fit tous les préparatifs d'une vigoureuſe défenſe. Il avoit lieu de prévoir que le Régent mettroit le ſiège devant Paris; mais le temps n'en étoit pas venu : il falloit attendre que la Nobleſſe du Royaume, qui, preſque en tous lieux tenoit pour le Régent, délivrée de ſes malheurs particuliers, pût ſe joindre à lui.

Depuis quelques mois, les payſans des provinces Septentrionales du Royaume, ſoulevés contre les Nobles à qui ils attribuoient les maux de l'État, leur faiſoient une guerre ouverte & ſanglante. On ne peut lire ſans frémir le récit des cruautés inouies qui furent exercées pendant la fameuſe *Jacquerie :* nos Écrivains appellent de ce nom le ſoulèvement dont il s'agit. Les bornes que nous nous ſommes preſcrites, nous interdiſent les détails : tout ce qu'il nous eſt permis d'ajoûter, c'eſt que M. Secouſſe traite ce point hiſtorique avec une exactitude qu'on ne trouve point ailleurs.

Les *Jacques*, ou les payſans, cédèrent aux forces réunies des Gentils-hommes, du Régent & du roi de Navarre : car ce Prince, qui ſembloit avoir un grand intérêt à favoriſer leur révolte, s'étoit néanmoins déclaré contre eux ; ſans doute, dans l'eſpérance de ſe concilier la Nobleſſe, & de la faire entrer plus aiſément dans ſes vûes. L'attaque du marché de Meaux, célèbre dans notre hiſtoire par pluſieurs évènemens dont il a été le théatre, fut le dernier effort de la *Jacquerie*, & le prélude d'une heureuſe révolution.

Tandis que les payſans repouſſés à Meaux, ſe débandoient ; les Pariſiens qui étoient unis avec eux, alarmés de cet échec, commencèrent à murmurer : il ne faut qu'un revers pour déconcerter une populace mutinée. Marcel, odieux depuis long-temps pour ſes vexations, ſentit qu'il n'étoit plus capable de ſoutenir ſon parti chancelant ; & pluſtôt que de le laiſſer ſans chef, il prit la réſolution de ſe donner un maître : par ſes intrigues, le roi de Navarre fut élu à Paris Capitaine général du Royaume. Ce nouvel attentat mit le comble à l'indignation du Régent. Il s'aprocha de Paris à la tête d'une groſſe armée ; ſe poſta auprès de Charenton & de ſaint Maur, pour empêcher la deſcente des proviſions que l'on pouvoit tirer par la Seine & par la Marne ; pilla ou brûla les villages voiſins, & menaça la ville rebelle, de toutes les horreurs d'un vrai ſiège. Cependant il ne ſongeoit qu'à porter un ſalutaire effroi dans le cœur des habitans, & par la terreur qu'il répandoit les diſpoſer au repentir.

Dans ces circonſtances, le roi de Navarre ſortit de Paris, & ſe retrancha avec un corps de troupes à ſaint Denys, d'où il obſervoit les demarches du Dauphin. Ce Prince ſouvent harcelé, ſoit par les ſorties des Pariſiens, ſoit par les courſes des Navarrois & des Anglois joints enſemble, remportoit chaque jour quelque léger avantage : mais, au lieu de ſe prévaloir de ſes ſuccès & de la ſupériorité du nombre, pour impoſer aux aſſiégés des conditions plus dures, il voulut bien encore accepter la médiation de la Reine Jeanne douairière de France, & ſigner un accommodement. L'obſtination des Pariſiens qui refuſèrent d'acquieſcer au traité, &

l'infidélité du Roi de Navarre qui le viola, rompirent bientôt les ſages meſures que ſa modération lui avoit fait prendre. Enfin, un évènement ineſpéré diſſipa le charme qui faſcinoit les yeux des Pariſiens : ils reconnurent qu'ils étoient tour-à-tour le jouet de l'ambition & de la perfidie du Capitaine général & du Prevôt. En un moment, la diſpoſition des eſprits fut changée : tous s'accordèrent à mépriſer ou à déteſter les deux auteurs des calamités publiques.

Alors, le déſeſpoir inſpire à Marcel une dernière reſſource : il forme le deſſein d'introduire dans Paris une troupe d'Anglois qui infeſtoient les environs, de ſe rendre maître de la ville au nom du Navarrois, & de le proclamer Roi. Que le nom de Jean Maillart, ce fidèle & courageux citoyen qui prévint l'exécution d'un ſi funeſte projet, vive à jamais dans nos annales ! Le premier jour d'août, ſur le minuit, Marcel arrive à la porte ſaint Antoine, dont il tenoit les clefs dans ſa main : il étoit prêt à l'ouvrir aux ennemis de l'Etat ; lorſque Maillard l'abattit à ſes pieds d'un coup de hache. C'en eſt fait. Toutes les ſemences de ſédition & de diſcorde ſont étouffées dans le ſang du traître : Paris rentré dans le devoir, preſſe par ſes acclamations le retour du Régent, & le reçoit avec autant de ſoumiſſion que de joie, le quatrième jour d'août de l'année 1358.

VI.e Mémoire. 1740.

(c) Le roi de Navarre, déchû de l'eſpérance de s'emparer de cette ville, chercha dans un traité ſecret avec le roi d'Angleterre, les moyens de ſe dédommager & de ſe venger. L'objet du traité fut d'allumer la guerre dans tout le Royaume, & de mettre enſuite la couronne ſur la tête d'Edouard, qui céderoit à Charles les comtés de Champagne & de Brie, le bailliage d'Amiens, & quelques autres terres conſidérables. Charles devoit déclarer la guerre en ſon nom : mais Edouard qui avoit une négociation entamée avec la France, devoit fournir à Charles, ſans ſe déclarer ouvertement, tous les ſecours dont il auroit beſoin.

(c) Ici commence une nouvelle ſuite de faits, diviſée en trois autres Mémoires.

Dès le 3 du mois d'août, le Dauphin reçut *le Defi*, ſuivant l'expreſſion du temps. Le pillage de ſaint Denys, la priſe d'une partie de Melun, & la démolition de quelques châteaux voiſins de la Ferté-Alais, furent les premiers actes d'hoſtilité. L'armée du Navarrois ſe fortifioit chaque jour par l'arrivée des Gens-d'armes qui lui venoient de toutes parts, du Brabant, du Haynault, de l'Allemagne, de la Bohème; & qui bien-tôt inondèrent, preſque dans le même temps, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, l'Orléanois, l'Ile de France. Chacune de ces Provinces devint le théatre d'une guerre particulière, dont il ſembloit que les ſuites ſeroient d'autant plus funeſtes au Royaume, que les ennemis trouvoient dans la pluſpart des places qu'ils attaquoient, des diſpoſitions à ſeconder leurs entrepriſes. Amiens alloit tomber en leur pouvoir, par la perfidie de quelques habitans qui s'étoient engagés à leur en ouvrir les portes; ſi quelques autres plus fidèles, réveillés au bruit des traîtres, n'en avoient empêché l'effet: le roi de Navarre étoit prêt d'entrer dans Laon, qu'on lui livroit; lorſque l'exécution du complot fut arrêtée par la mort des coupables. Ce Prince avoit des intelligences ſecrètes juſque dans le ſein de la Capitale: l'empriſonnement de dix-neuf bourgeois de Paris, ſoupçonnés de tramer une conſpiration contre le Régent, y donna lieu à une émeute que l'aveu des complices apaiſa peu de jours après. Nous ne ſavons les circonſtances de cette conſpiration, que par les lettres de rémiſſion qui furent accordées à Guillaume le Fèvre, l'un des bourgeois empriſonnés.

Pendant que la ville de Paris, alors bloquée de tous côtés par les Navarrois qui s'étoient rendu maîtres des quatre rivières d'Yonne, d'Oiſe, de Marne & de Seine, ſe trouvoit réduite à craindre les horreurs d'une famine prochaine *(d)*; le Dauphin qui n'avoit pû prévenir leurs incurſions, ſe mit en devoir de s'oppoſer à leurs progrès. Outre que la Picardie

(d) Un tonnelet de harengs, au rapport de Froiſſart, y coûtoit 30 écus d'or.

& le Vermandois lui fourniſſoient des ſecours, il avoit à ſa ſolde un grand nombre de ces *Compagnies* ou Sociétés, ſi connues chez les hiſtoriens du XIV.e ſiècle, ſous le nom de *Brigands;* troupes vagabondes, qui ſans être autoriſées par aucune Puiſſance, ſe répandoient quelquefois dans un royaume pour le ravager, & quelquefois ſe diviſant entre elles, vendoient aux Puiſſances différentes leurs ſervices & leur vie. On prit ſur lui la ville d'Auxerre: mais il s'empara de ſaint Valery; & déjà maître d'une partie de Melun, qui lui étoit demeurée fidèle, il força l'autre à ſe rendre. Ce fut au ſiège de Melun, que Bertrand du Gueſclin, qui avoit fait ſes premières campagnes dans les guerres de Charles de Blois & du comte de Montfort, porta pour la première fois les armes au ſervice de la France, & que le Dauphin, témoin de ſa valeur, commença de ſe l'attacher.

A peine Melun avoit capitulé, qu'on parla de paix. Les préliminaires furent arrêtés dans cette ville, & les conférences indiquées à Vernon, d'où les deux Princes convinrent de ſe rendre à Pontoiſe pour ſigner le traité: il eſt du 21 d'août 1359. Un des articles portoit que le roi de Navarre délibéreroit avec le Régent, touchant les moyens de réſiſter de concert au roi d'Angleterre, qui ſe préparoit à venir attaquer Paris. Les Pariſiens conſultés ſur l'entrée du Prince dans leur ville, comme ils l'avoient été touchant les préliminaires, y conſentirent pour lui & pour ſa ſuite; en exceptant ſeulement un certain nombre de *traîtres*, ainſi qu'ils les appeloient, & nommément Robert le Coq, évêque de Laon. En vain le Navarrois renouvela ſolennellement la proteſtation d'être fidèle à la France & d'unir ſes forces à celles du Régent, pour écarter les Anglois; ſa bonne foi n'en fut pas moins ſuſpecte aux gens ſenſés: les uns jugeoient qu'il n'avoit propoſé la paix que par l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de ſoutenir la guerre avec le peu de ſecours qu'il tiroit du roi d'Angleterre, qu'un rafinement de politique engageoit à des égards ſimulés: les autres penſoient que cette réconciliation apparente étoit concertée avec Edouard lui-même, qui

qui eſpéroit profiter de la confiance que le Régent prendroit en ſon ennemi.

Il eſt du moins certain que la paix qui venoit d'être conclue, ne ramena point dans le Royaume le bonheur & le repos dont elle a coutume d'être ſuivie. Une guerre étrangère ſuccéda aux diſſenſions domeſtiques; ou pluſtôt la même guerre continua ſous le nom d'un autre chef: l'Anglois prit la place du Navarrois, & les troupes de celui-ci devinrent auxiliaires: les mêmes Capitaines commandoient les mêmes ſoldats; les mêmes déſordres affligèrent nos Provinces. C'eſt ainſi qu'Edouard cherchoit à ſe venger du refus généreux que le Dauphin & les Etats avoient fait d'acquieſcer au traité de Londres, ſigné par le roi Jean, dans l'ennui d'une longue priſon. Dès que la trève fut expirée, il entra dans le Royaume à la tête d'une armée nombreuſe: il ravagea, il pilla; & fit peu de conquêtes, par la ſage précaution que le Régent avoit priſe de jeter toutes ſes troupes dans les meilleures villes de la frontière. M. Secouſſe parcourt légèrement ces faits qui n'entrent point dans ſon plan; & après avoir remarqué que le Navarrois, ſans aucun motif connu, ſortit de Paris au même temps qu'Edouard paſſa la mer, il nous tranſporte rapidement au village de Bretigni près de Chartres, où la paix fut conclue avec le roi d'Angleterre, le 8 mai 1360: encore, ne parle-t-il de ce traité, que parce qu'il fut ſuivi d'un autre, ſigné à Calais le 24 octobre ſuivant, entre le roi Jean & le roi de Navarre *(e)*. Ce Prince paroît l'avoir fidèlement obſervé, tant que le roi Jean a vécu: mais au commencement du règne de Charles V, il ſe fit, de ſes prétentions ſur le duché de Bourgogne, un prétexte pour recommencer la guerre.

VII.e Mémoire. 1741.

Après la mort de Philippe de Rouvres, dernier duc de Bourgogne de la première race, arrivée ſur la fin de l'année 1361, le roi Jean, comme plus proche héritier, prit poſſeſſion de la Bourgogne que le droit & la coutume lui

(e) On trouvera dans le volume ſuivant, trois différens Mémoires où il eſt queſtion du traité de Calais: ils commencent à la page 316.

adjugeoient: le roi de Navarre réclama ce riche héritage, & l'affaire fut miſe en négociation. Jean, qui tenoit pour maxime que la bouche des Rois doit être l'aſyle de la bonne foi, offrit de rendre le Duché, ſi ſon titre n'étoit pas légitime, & de s'en rapporter à la déciſion du Pape. Pendant le cours des négociations, le Navarrois ſe préparoit ſourdement à la guerre: il faiſoit des levées, intriguoit auprès du prince de Galles & des ſeigneurs de Guienne, prenoit à ſa ſolde pluſieurs chefs de ces troupes de brigands, qui, ſous le nom de *Compagnies,* ainſi que nous l'avons dit, ravageoient alors la France. Par ſon ordre, on fortifioit ſes places de Normandie; & le Captal de Buch ſon Lieutenant prenoit avec un corps d'armée la route de cette province. Le Roi inſtruit de ces préparatifs, parut en concevoir peu d'inquiétude: il retourna même à Londres, pour y terminer des affaires plus importantes avec Edouard III. Mais le Dauphin, devenu Régent du royaume par l'abſence de ſon père, crut devoir prévenir un ennemi qu'il connoiſſoit trop pour ne le pas craindre. Le maréchal Boucicault & du Gueſclin ſes généraux, s'emparèrent de Mantes & de Meulan. Ils méditoient de nouvelles conquêtes, lorſqu'on apprit la mort du roi Jean, arrivée à Londres, le 8 Avril 1364.

Le roi de Navarre, plein de mépris pour le nouveau Roi, dont il avoit toûjours regardé la modération comme une foibleſſe, & déjà maître de pluſieurs places fortes dans l'intérieur du Royaume, ſur-tout du port de Cherbourg qu'il pouvoit ouvrir aux Anglois, ſe flatta de dépouiller Charles V de ſes plus belles provinces, & peut-être de la Couronne. Il ſe trompoit: Charles V n'étoit plus ce Dauphin, à qui les factieux n'avoient laiſſé pendant ſa régence que l'ombre de l'autorité: c'étoit un roi plein de ſageſſe & de fermeté, capable de pénétrer les intrigues de ſes ennemis, & d'en prévenir l'effet par la vigueur & la promptitude de ſes démarches: il avoit d'habiles Généraux, de fidèles Miniſtres, de bonnes troupes: l'élite de la Chevalerie combattoit pour lui, ſous les Enſeignes du comte d'Auxerre,

de du Gueſclin, du Chevalier vert * & du ſire d'Albret.

* *Louis de Châlons, frère au Comte d'Auxerre.*

La journée de Cocherel, où la priſe du Captal de Buch entraîna la déroute entière des troupes du Navarrois, annonça les avantages qui devoient rendre la France triomphante ſous ce règne. Charles V, pour ne pas perdre le fruit de cette victoire, fit entrer différens corps d'armée dans toutes les provinces où le roi de Navarre avoit des troupes ou des châteaux. Pendant que le duc de Bourgogne, frère du Roi *(f)*, prenoit Marcheranville en Beauce, Camerolles, Preux, Connay; le ſieur de la Rivière s'emparoit d'Arquigni dans le comté d'Evreux; & du Gueſclin, à la tête de ſes Bretons, ſe rendoit maître de Valognes, du fort de Carentan, & de pluſieurs autres places dans le Cotentin.

Ces progrès furent ſuſpendus par l'obligation où ſe trouvèrent preſque en même temps, du Gueſclin de ſe rendre auprès du duc de Bretagne, & le duc de Bourgogne de voler à la défenſe de ſes propres Etats, attaqués par le comte de Montbelliard. Charles le Mauvais voulut profiter de cet intervalle, pour réparer ſes pertes. Il fit ravager le Bourbonnois & l'Auvergne: ſes troupes commandées par Louis de Navarre ſon frère, ſurprirent la Charité, ville importante, ſituée ſur la Loire. Mais la fortune ne le favoriſa pas long-temps: cette place fut bien-tôt repriſe; & le Prince alloit ſe voir dépouillé de tout ce qu'il poſſédoit en France, ſi le Pape & les deux Reines, veuves de Charles le Bel & de Philippe de Valois, n'avoient pas interpoſé leur médiation auprès du Roi. Quelque intérêt que parût avoir Charles V à continuer une guerre dont le ſuccès devoit déſarmer l'ennemi de la France, il conſentit à la paix, par un reſte de ménagement, ou peut-être parce qu'il craignoit de réduire un ſcélérat au déſeſpoir. Les principaux articles du traité furent, que le Navarrois céderoit Mantes, Meulan & le comté de Longueville; qu'en échange, il auroit Montpellier; & que les deux parties prendroient le ſouverain Pontife, pour arbitre de leurs prétentions ſur la

(f) Le roi Jean avoit donné, par ſes lettres du 7 ſeptembre 1363, la Bourgogne en appanage à Philippe, dit *le Hardi*, ſon quatrième fils.

Bourgogne. L'échange des places de Normandie contre la ville de Montpellier se fit en 1365 : mais l'article qui concernoit l'arbitrage du Pape resta sans effet. Le roi de Navarre, après en avoir éludé l'exécution à force de remises, donna l'année suivante 1366 un nouveau sujet de plainte à Charles V, en se liguant avec Pierre le Cruel, roi de Castille, contre Henri* son concurrent, protégé par la France; & Charles V, en conséquence de cette démarche qu'il regarda comme une rupture, fit saisir Montpellier.

* *Henri de Transtamare.*

Tout sembloit présager au Navarrois la perte de ce qui lui restoit dans le Royaume : les vœux des peuples invitoient Charles V à tirer une vengeance éclatante d'un vassal tant de fois rebelle. Mais en 1369 ce Monarque fut obligé de déclarer la guerre aux Anglois; & cette déclaration fit prendre une face bien différente aux affaires du roi de Navarre. Il importoit si fort à l'Angleterre d'avoir pour allié un Prince françois, habile, intrigant, & maître de places fortes en Normandie, que le roi de France devoit, en bonne politique, sacrifier tout pour se l'attacher, ou du moins pour le porter à se tenir dans les bornes d'une exacte neutralité. Charles le Mauvais recherché par les deux Puissances, & sentant combien il pouvoit servir l'une & nuire à l'autre, ne songea qu'à faire valoir les avantages de sa nouvelle position. Il traitoit en même temps avec les deux Rois : cependant il eût été plus flatté de conclurre avec Edouard, dont l'alliance pouvoit également remplir ses vûes ambitieuses, & satisfaisoit davantage sa haine contre Charles V. Aussi, tandis que ses Ministres, non moins fourbes que lui, conduisoient avec lenteur une négociation captieuse à la cour de France, il fit en secret un voyage en Bretagne, pour s'allier avec le Duc, & passa de Bretagne en Angleterre. Le résultat de ses conférences avec Edouard III, fut un projet de traité, par lequel il s'engageoit à s'armer en faveur de ce Prince, à le reconnoître pour roi de France, & même à lui faire hommage en cette qualité, moyennant la cession que l'Anglois lui faisoit du Cotentin, des comtés de Longueville & de Beaumont, de

Mantes & de Meulan, de la vicomté de Limoges, de la Brie, de la Champagne & de la Bourgogne.

Cet acte, signé le 2 décembre 1370, devoit, pour avoir son exécution, être ratifié par le prince de Galles. Mais la vicomté de Limoges faisoit partie de la Guienne; & le prince de Galles, duc de cette province, ne voulut pas consentir à la démembrer. Son refus ayant rompu l'accord qu'on venoit de conclurre, Charles le Mauvais, frustré de ses espérances, se retourna du côté de Charles V, qui feignit d'ignorer les pratiques du Prince & entra de nouveau en négociation avec lui. Les Ministres des deux Rois signèrent à Vernon un traité, par lequel le Navarrois s'obligea solennellement à faire hommage à Charles V, qui de son côté lui restitua Montpellier, & promit de marier le Dauphin à la princesse de Navarre. Charles le Mauvais vint lui-même à Vernon, remplir son devoir de Vassal; & l'année suivante on le vit à Paris prodiguer au Roi les plus fortes assurances d'un inviolable attachement. De sa part tout devoit être suspect: cet esprit turbulent ne regardoit la paix que comme une trève, durant laquelle il pourroit se ménager des prétextes de rompre. Avant que de se rendre en Navarre, il passa par la Bretagne, dans le dessein d'y négocier: il envoya des députés à Londres; & de retour dans son royaume, il essaya d'engager un Médecin grec à profiter de l'entrée que son art pourroit lui donner à la cour de Charles V, pour empoisonner ce Prince.

La reine de Navarre mourut en 1373. Comme presque toutes les places que Charles possédoit en Normandie avoient été la dot de cette Princesse, elles appartenoient par sa mort à ses enfans; & le roi de France, ayant par la Coutume de Normandie la garde des Princes mineurs, étoit dès-lors en droit de retirer ces places des mains du Navarrois: mais il ne jugea pas à propos d'user de son droit. Un ménagement si peu mérité ne put rien sur le cœur de Charles le Mauvais, dont l'histoire, pendant cette année même & les suivantes, n'est qu'un tissu d'intrigues & de crimes.

Il préparoit ainſi le complot qu'il méditoit depuis long-temps.

Irréconciliable ennemi de Charles V, dont la prudence l'avoit ſouvent forcé d'aller chercher au fond de la Navarre une honteuſe impunité, il ſe flattoit que la mort de ce Prince ouvriroit un champ libre à des attentats plus capables d'aſſouvir ſa fureur. Déjà s'offroit à ſes yeux la ſcène ſanglante dont cette mort auroit été le prélude : il voyoit un enfant ſur le trône, la Famille royale diviſée, des rivaux ambitieux envahir ou mépriſer l'autorité ſouveraine, le Royaume en proie aux factions, aux horreurs de la guerre, aux déſordres de l'anarchie : il ſe voyoit lui-même introduiſant les Anglois dans nos plus riches provinces, mariant ſa fille au jeune Richard, depuis peu roi d'Angleterre, partageant avec lui les débris de la Couronne, & goûtant la double ſatisfaction d'être l'auteur des troubles & d'en profiter. Le voyage de ſon fils aîné qu'il envoyoit auprès de Charles V, lui parut une occaſion favorable pour frapper le coup qui devoit produire cette révolution. Il donna pour Conſeil au jeune Prince, des gens qu'il ſavoit être entièrement dévoués à ſes intérêts, & dont pluſieurs avoient été les miniſtres de ſes paſſions. Pierre du Tertre, l'un de ſes principaux confidens, étoit chargé de prendre avec l'Anglois de nouvelles meſures, & de cabaler en même temps à la cour de France : Jacques de Rue, autre complice de ſes crimes, partit, avec une commiſſion relative au dernier traité, & devoit ſe ſervir des facilités que ſes lettres de créance lui donneroient, pour introduire auprès des Officiers de la bouche, un Valet de chambre de ſon maître, qui avoit promis d'empoiſonner le Roi, immédiatement après la fête de Pâques 1378 : enfin le roi de Navarre devoit partir lui-même, déguiſé, de ſes Etats, & traverſer la France, pour ſe rendre en Normandie.

Le Ciel veille ſur les bons Rois. Peu de temps après l'arrivée de Jacques de Rue, le complot fut découvert. Sur quelques ſoupçons, on arrêta ce miniſtre du Navarrois ; le Chancelier & le premier Préſident l'interrogèrent : ſoit crainte

des tortures, ſoit remords, il révéla tout le projet de la conſpiration. Le prince de Navarre qui n'étoit point dans le ſecret, étonné de la détention d'un homme qu'il avoit ordre de regarder comme ſon Conſeil, vint d'Évreux trouver Charles V, & ſollicita l'élargiſſement de Jacques de Rue. Pour toute réponſe, le Roi lui fit communiquer les interrogatoires, en lui déclarant qu'il alloit faire ſaiſir les places de Normandie que le roi de Navarre méritoit de perdre à cauſe de ſon crime, quand la mort de ſa femme ne l'en auroit pas dépouillé depuis près de cinq ans. Le jeune Prince, bien loin de ſe plaindre de la rigueur de cet ordre, voulut en ſeconder l'exécution; & pour hâter la remiſe des places, il accompagna le duc de Bourgogne & le connétable du Gueſclin, que le Roi avoit envoyés pour s'en emparer. Quoique ſa préſence & les ſommations des chefs de l'armée Royale, faites en ſon nom, paruſſent devoir en faciliter la conquête, l'expédition ne fut pas auſſi rapide qu'on ſe l'étoit imaginé: Charles le Mauvais avoit confié ſes forteresſes à des Gouverneurs, que la vûe de leur propre ſureté intéreſſoit à les défendre. Il fallut ſe réſoudre à faire des ſièges. Du Tertre qui commandoit dans un des forts principaux, ne ſe rendit qu'à l'extrémité: ſes papiers qu'il n'avoit pas eu la précaution de brûler, inſtruiſirent de toutes les noirceurs dont il étoit l'inſtrument. On le conduiſit à Paris, où confronté pluſieurs fois avec de Rue, il donna d'utiles éclairciſſemens ſur les projets de ſon maître: enfin la ſentence de ces deux ſcélérats leur fût prononcée en public; & pendant qu'on les puniſſoit du dernier ſupplice, le Roi fit ſaiſir Montpellier.

Il ne reſtoit plus au Navarrois que la ville de Cherbourg. Ce Prince ne pouvant réſiſter par lui-même aux armes de Charles V, eut recours au roi d'Angleterre, qui ne tarda pas à envoyer des troupes en Normandie: pour en obtenir des ſecours plus puiſſans, il fit un ſecond voyage à Londres; & dans un traité qu'il ſigna, promit de livrer Cherbourg aux Anglois. Auſſi-tôt, la flotte Angloiſe qui croiſoit dans la Manche, en attendant la fin des négociations, vint mouiller

devant le port; & le duc de Lancaſtre prit poſſeſſion de cette place importante. Le Navarrois reprit alors la route de ſes Etats, d'où il continua ſes intrigues avec les ennemis de Charles V, juſqu'à la mort de ce Prince, arrivée le 16 ſeptembre 1380.

VIII.e Mémoire. 1742.

Cet évènement arrivoit trop tard pour relever les eſpérances du roi de Navarre. La perte de toutes les places qu'il avoit poſſédées dans le Royaume, le mettoit hors d'état de profiter de la jeuneſſe du nouveau Roi : ſes plus fidèles partiſans avoient été punis du dernier ſupplice; les autres, ou bannis ou dépouillés de leurs biens, n'avoient plus pour lui qu'un attachement ſtérile : ſes propres enfans étoient à la cour de Charles VI, qui pour les aider à ſoutenir la dignité de leur naiſſance, leur avoit accordé le gouvernement & le revenu du comté d'Evreux. Déteſté de ſa famille, haï des François qui le regardoient avec raiſon, comme le principal artiſan de leurs malheurs, décrédité dans l'eſprit des factieux par le peu de ſuccès de ſes crimes, il étoit mépriſé des Anglois mêmes, qui, depuis la ceſſion de Cherbourg, n'ayant plus beſoin de lui pour entrer en France, ne voyoient qu'un traitre dans un Prince qu'ils avoient traité de grand politique, tant qu'il avoit pû leur être utile. S'il trouvoit dans ſes Etats un aſyle contre la ſévérité des loix, il ne ſe flattoit pas d'en tirer des forces ſuffiſantes pour exciter de nouveaux troubles. Cette ſituation, au lieu de le porter au repentir, aigriſſoit encore ſon animoſité : ce cœur inacceſſible aux remords, ſe repaiſſoit d'une haine impuiſſante, juſqu'à ce que le temps lui fournît l'occaſion de reparoître ſur la ſcène avec avantage.

Il crut l'avoir trouvée en 1384. Un *meneſtrel* Anglois, après avoir traverſé la France avec ſa femme & ſon valet, étoit allé en pélerinage à ſaint Jacques en Galice : au retour d'Eſpagne, il vint à la cour de Navarre. Le Roi ſachant que ces pélerins étoient Anglois, les reçut avec une ſorte de diſtinction : il leur permit de jouer pluſieurs fois en ſa préſence; les interrogea ſur la cour de Charles VI, & ſatisfait

ſatisfait de leurs réponſes, il les retint quelque temps auprès de lui. Dans le ſéjour qu'ils y firent, il crut s'apercevoir que leur valet ne ſeroit pas difficile à corrompre: il le ſonda; & le trouvant tel qu'il l'avoit jugé, il ne dédaigna pas d'avoir avec cet aventurier des conférences ſecrètes. Robert Woudreton, c'eſt ainſi qu'il ſe nommoit, fut introduit pluſieurs fois dans une chambre où il trouvoit le roi de Navarre ſeul, *ſe jouant avec un lion* que le roi d'Arragon lui avoit donné. Dans le dernier de ces entretiens, Charles le Mauvais lui fit promettre que de retour à Paris, il prendroit des meſures pour empoiſonner Charles VI, le comte de Valois ſon frère, les ducs de Berri, de Bourgogne, & de Bourbon ſes oncles: le poiſon devoit être de la poudre d'arſenic. Woudreton, flatté de la confiance d'un Roi & ſur-tout ébloui de ſes promeſſes, partit avec ſon maître, dans le deſſein d'exécuter cette commiſſion: ils arrivèrent à Paris le 13 mars 1384. La cour de France toûjours en garde contre le roi de Navarre, ſut qu'ils avoient ſéjourné chez ce Prince, & les fit arrêter dès le lendemain de leur arrivée. Woudreton interrogé par le Chancelier, le Connétable, l'Amiral & pluſieurs autres Commiſſaires, avoua tout, & fut écartelé. Soit qu'on ſoupçonnât les fils du Navarrois de tremper dans ce complot, ſoit que l'on crût ne pouvoir prendre trop de précautions contre les entrepriſes d'un ennemi dont la fureur ſe réveilloit; Charles VI priva les deux princes de Navarre du gouvernement qu'il leur avoit accordé. Charles le Mauvais, apprenant que ſes deſſeins avoient été découverts, déſavoua Woudreton: mais tandis qu'il proteſtoit de ſon innocence, il donnoit de nouvelles preuves de ſa perfidie, en ſe liant avec le duc de Lancaſtre qui prétendoit à la couronne de Caſtille.

La France, déclarée depuis long-temps pour Henri de Tranſtamare, lui envoya des troupes ſous les ordres du duc de Bourbon: comme elles traverſoient les Etats du roi de Navarre, ce Prince ne ſe ſentant pas aſſez fort pour leur refuſer le paſſage, & réduit à diſſimuler, oſa ſe plaindre aux Officiers

françois des injuſtices de la Cour à ſon égard ; il s'adreſſa même au duc de Bourbon, pour l'engager à prendre ſes intérêts auprès de Charles VI. Le Duc le lui promit : mais on peut douter que cette promeſſe fût ſincère. Quoi qu'il en ſoit, le roi de Navarre n'eut pas le temps d'en reſſentir les effets. Une mort tragique, que les hiſtoriens racontent diverſement, délivra de ce monſtre & la France & l'humanité, le premier janvier 1386. Charles étoit dans la 56.e année de ſon âge.

La comparaiſon des récits que les auteurs contemporains ont laiſſés de cette mort, l'hiſtoire du procès que la Cour des Pairs fit au roi de Navarre, le détail des accommodemens qui terminèrent les démêlés des Princes ſes fils avec Charles VI, rempliſſent le reſte du huitième Mémoire de M. Secouſſe. Nous ne le ſuivrons point dans toutes ces diſcuſſions : mais nous obſerverons, en finiſſant, que les monumens qui lui ont fourni tant d'anecdotes curieuſes, ſont les lettres mêmes de nos Rois, celles du roi d'Angleterre, du roi de Navarre, de ſes enfans & du Captal de Buch, un long Mémoire dreſſé par ordre de Charles V au ſujet des prétentions de Charles le Mauvais ſur la Bourgogne, les originaux des traités faits entre ces Princes, trois inſtructions en chiffre, du roi de Navarre, avec la clef donnée par du Tertre, enfin les interrogatoires de ce ſcélérat, de Jacques de Rue ſon complice & de Woudreton.

On doit juger par cet extrait de quelle utilité ſeroient les recherches de M. Secouſſe, pour un écrivain qui voudroit entreprendre de nous donner l'hiſtoire du règne de Charles V, l'un des plus beaux & des plus intéreſſans de la Monarchie, ſoit par l'importance & la variété des évènemens, ſoit par les qualités perſonnelles des hommes rares qui parurent alors ſur la ſcène ; &, pour tout dire en un mot, l'un des plus dignes de former les Rois.

NOTICE

Des Ouvrages de PHILIPPE DE MAIZIÈRES, *Conſeiller du roi Charles V, & Chancelier du royaume de Chypre.*

29 novembre 1743.

DANS le cours de la même année, M. Lebeuf nous a lû deux Mémoires concernant Philippe de Maizières, l'un des plus célèbres perſonnages du règne de Charles V. Le premier forme une Vie particulière de Philippe, tirée principalement de ſes lettres : on le trouvera à la page 491 du volume ſuivant. Le ſecond n'eſt proprement qu'un recueil d'extraits de ſes ouvrages, les uns latins, les autres françois, qui ſe ſont conſervés manuſcrits dans la bibliothèque des Céleſtins de Paris & dans celle de ſaint Victor *(a)* : mais les extraits ſont rédigés de manière, qu'il en réſulte une notice aſſez complète de ces différens écrits.

Le premier eſt intitulé : *Nova Religio Militiæ Paſſionis Jeſu-Chriſti, pro acquiſitione ſanctæ civitatis Jeruſalem & Terræ Sanctæ (b)*. Philippe de Maizières avoit projeté l'établiſſement d'un Ordre de *Chevaliers de la Paſſion*, qui devoient ſe dévouer à la conquête de la Terre-ſainte : l'ouvrage dont on vient de lire le titre, contient particulièrement les ſtatuts qu'il avoit dreſſés pour eux. Il eſt diviſé en 30 livres : mais, ſoit que Philippe ne l'ait pas fini, quoiqu'il diſe avoir médité ſon projet pendant 40 ans; ſoit qu'on en ait perdu une partie; pluſieurs de ces livres ne ſont connus aujourd'hui que par les titres ou *argumens* des chapitres, qui ſe trouvent dans la table.

Le nouvel Ordre *(c)*, eccléſiaſtique & militaire tout enſemble,

(a) Il s'en trouve auſſi quelques-uns dans la bibliothèque de M. le prince de Condé.

(b) M. du Cange a connu cet ouvrage : il le cite dans ſon Gloſſaire latin, au mot *Bombax*.

(c) Nous ne nous ſouvenons pas qu'aucun des écrivains qui ont traité des *Ordres de Chevalerie*, ait parlé de celui-ci. Si Favyn l'eût connu, il en auroit, ſans doute, fait mention dans le chapitre intitulé, *Autres Ordres militaires de la Terre-ſainte*. Théatre d'honneur, p. 1670.

devoit être gouverné dans les choſes de la religion, par un Patriarche & des Evêques qui auroient eu ſous eux des Chanoines, & dans tout le reſte par ſix officiers principaux, *le grand Connétable, le grand Chancelier, le grand Maréchal, le grand Amiral, le grand Tréſorier, & le grand Proviſeur.* Les Chevaliers devoient être vêtus de blanc, & porter par-devant, ſur leurs habits, la repréſentation de la paſſion de Jeſus-Chriſt. Dans la première partie de l'ouvrage, qui comprend le détail de l'habillement, pouſſé juſqu'à la minutie, il n'y a rien de plus à remarquer.

Si l'on ne ſavoit pas d'ailleurs *(d)* que Philippe de Maizières étoit né & avoit été élevé en Picardie, on le concluroit, par induction, du ſoin qu'il prend de tranſporter dans ſes ſtatuts les uſages de la Nobleſſe de cette province, & d'emprunter, des pratiques de l'égliſe d'Amiens, les rites qu'il preſcrit à ſes Chevaliers pour l'Office divin.

Entre les ſommaires des chapitres qui manquent, M. Lebeuf cite celui-ci: *De diverſitate multiplici ingeniorum* ad obſidendum civitates, caſtra & fortalicia inimicorum fidei ſuper faciem terræ, in aqua, in aere, & ſubtùs terram, tam in ingeniis virtute propriâ & artificiali lapides projicientibus, quam ingeniis virtute pulveris & ignis projicientibus.* Cet argument fait une mention bien expreſſe de la poudre à canon, dont on ſait, en effet, que l'invention eſt antérieure à l'an 1338: il nous apprend de plus que l'uſage des bombardes, ou machines à jeter des pierres, ſubſiſtoit avec la poudre *(e)*. Quant à l'art de miner, auquel il fait alluſion par ces mots, *ſubtùs terram;* il ne pouvoit connoître que l'ancienne façon de procéder à ce travail, telle qu'elle fut pratiquée du temps de Philippe Auguſte, au ſiège de Boves: le ſecret des mines chargées de poudre eſt tout au pluſtôt de la fin du XV.e ſiècle.

* *Engius.*

Voy. Daniel, Mil. Fran. t. I, p. 441.

Daniel, ibid. p. 573 & 574.

Le volume intitulé, *Nova Religio militiæ Paſſionis Chriſti, &c.*

(d) Voyez le *Mémoire ſur la vie de Philippe de Maizières. Tome XVII, pp. 491 & ſuiv.*

(e) Le P. Daniel a remarqué que l'uſage de ſe ſervir de ces ſortes de machines, ſubſiſta depuis l'invention de la poudre, du moins juſqu'au règne de Charles VII. *Ibid. pp. 562 & 563.*

n'eſt point de la main de Philippe de Maizières ; mais à quelques mots écrits par lui-même, on juge qu'il l'avoit revû.

Le ſecond ouvrage de Philippe de Maizières, eſt l'hiſtoire de la Vie du bienheureux Pierre Thomas *(Thomaſius* ou *Thomas)* Carme françois, archevêque de Crète, enſuite Patriarche de Conſtantinople, qui mourut le 6 janvier 1366 *(f)*. Bollandus l'a publiée ſous le 29 de ce mois, jour auquel les Carmes célèbrent la fête du Saint. Philippe avoit appris de Thomas lui-même de quelle manière celui-ci avoit paſſé ſa jeuneſſe dans le Périgord & aux environs : il avoit été témoin d'une partie des faits qu'il raconte ; & avoit eu ſur les autres détails, des mémoires fidèles. Auſſi, M. Baillet reconnoit-il que cette Vie porte tous les caractères de vérité qu'on peut exiger : elle n'eſt précieuſe pour nous, que par quelques particularités qui s'y trouvent concernant l'hiſtoire des rois de Chypre & les guerres d'outre-mer.

Philippe indique à peu près le temps où il la compoſa, lorſqu'en parlant *(n. 69)* de la paix qui avoit été conclue en Lombardie, par ſa médiation, l'an 1364 ou 1365, il remarque comme une choſe extraordinaire, qu'au temps où il écrivoit, cette paix duroit encore. De mémoire d'homme, dit-il, on n'avoit point vû de ſi longue paix en Lombardie : *Quæ uſque ad diem præſentem laudabiliter durat; & non reducitur ad memoriam alicujus viventis, pacem in Lombardia tantum unquam duraſſe ſicut præſens pax.* L'attention de l'auteur à remarquer comme un phénomène ſingulier, la durée de cette paix, donne lieu de penſer qu'elle duroit au moins depuis cinq ou ſix ans : or la guerre entre le ſeigneur Bernabo * & le Saint Siège recommença en 1371. Philippe écrivoit donc vers 1369 ou 1370.

* Barnabé Viſconti.

On lit dans Wading qu'un Cordelier de Chypre, nommé *Jean de Faenza*, avoit compoſé une Vie de Pierre Thomas ; & M. Baillet la ſuppoſe antérieure à celle de Philippe

(f) Il y en avoit un exemplaire dans la *Librairie* de Charles V, ſuivant le fol. XI de l'ancien Inventaire, où on lit : *Vie & Miracles de frère Pierre Thomas, jadis Carmeliſte & Patriarche de Conſtantinople.*

de Maizières. Mais il eſt fort douteux que cette Vie ait jamais exiſté : M. Lebeuf ſoupçonne que Wading & Baillet ont pris pour une Vie en forme, une eſpèce d'oraiſon funèbre de Pierre Thomas, qui fut récitée à la cérémonie de ſes funérailles, par Jean Carmeſan d'Arragon, Miniſtre des Cordeliers à la Terre-Sainte, & que ces deux écrivains ont confondu un Cordelier avec un autre. Il y a dans la bibliothèque des Céleſtins un exemplaire de cette oraiſon funèbre, certifié par Jean de Conſenſe, *Commenſal du Légat défunt*. Le nom de l'auteur eſt écrit au frontiſpice, d'une main qui paroît être celle de Philippe de Maizières. On ne peut au moins douter que Philippe n'ait connu cet ouvrage : il le cite dans un des ſiens, à l'occaſion des guériſons qui s'étoient opérées au tombeau du Saint, immédiatement après ſa mort.

Le troiſième ouvrage eſt intitulé : *De laudibus B. Mariæ Virginis, ſuper* ſalve ſancta parens. C'eſt une paraphraſe d'anciens vers en l'honneur de la Sainte Vierge, qui ſe chantoient à l'égliſe. Ce que M. Lebeuf a dit ailleurs de la part qu'eut Philippe à l'établiſſement de la fête de la Préſentation, *(g)* ſuffit pour donner une idée de ſa dévotion envers la Vierge.

On trouve dans cet ouvrage trois ou quatre traits hiſtoriques, concernant un évêque d'Amiens, nommé Jean Rolland, dont les hiſtoriens de cette ville & les premiers auteurs du *Gallia Chriſtiana* diſent fort peu de choſe. Selon Philippe de Maizières, Rolland étoit Docteur en Droit de l'Univerſité d'Orléans. Il fut chargé par le Roi d'aller repréſenter aux Italiens le tort qu'ils avoient d'adhérer à l'archevêque de Bari : c'étoit le Pape Urbain VI, que Philippe qualifie d'*Intrus*, ſuivant l'opinion qui régnoit alors en France. Enſuite il paſſa d'Italie en Eſpagne, où il avoit ordre d'aller faire les mêmes repréſentations. Rolland, au retour de ſes voyages, viſita Philippe dans ſa ſolitude du Jardin des Céleſtins : ce fut là qu'entretenant l'Evêque ſur la vie édifiante de ces Religieux, *qui n'ont pas*, dit-il, *leurs ſemblables, ſi l'on*

(g) Voyez le Mémoire ſur la vie de Philippe de Maizières.

excepte les Chartreux, il l'exhorta à les appeler dans sa ville épiscopale, & à leur procurer, pour leur établissement, l'hôpital de saint Jacques; où Dieu seroit, dit-il, plus glorifié par de saints personnages qui passeroient leur vie à chanter ses louanges, qu'il ne l'étoit par des *Pélerins qu'on y loge pendant une nuit seulement & qu'on renvoie le lendemain.* Ce passage marque assez clairement que l'hôpital de S.t Jacques d'Amiens n'étoit qu'un hospice pour les Pélerins.

Le dernier trait qui soit digne de remarque dans le traité *de laudibus B. Mariæ Virginis*, est un témoignage en faveur de la tradition de l'église d'Amiens, au sujet du *Chef de saint Jean-Baptiste*, que Philippe dit positivement *avoir été envoyé d'Orient dans cette ville par la Providence.* Le savant M. du Cange n'a point connu ce passage, qui auroit mérité d'avoir place dans son *Traité historique du Chef de saint Jean (h).*

Le quatrième ouvrage de Philippe de Maizières a pour titre: *Le Songe du vieil Pélerin adressant au blanc Faucon à bec & pieds dorés.* C'est un tissu de paraboles & de similitudes, à la faveur desquelles l'auteur se permet de dire beaucoup de choses qu'il eût été dangereux de présenter autrement, que sous le voile de l'allégorie. Il y combat les abus qui s'étoient introduits de son temps; il donne des instructions à Charles VI: ce sont là les deux principaux objets du *Songe du vieil Pélerin.*

Charles V est *le grand maître de la Nave Françoise, père du jeune Cerf volant & du blanc Faucon à bec & pieds dorés*, qui est Charles VI. *Les Patrons de la Nave gracieuse*, sont les oncles de Charles VI. *La Nave malvoisine* est l'Angleterre. Philippe nous donne lui-même la clef de ces noms mystérieux, dans un prologue qui est à la tête du *Songe*, & qu'il

(h) *In-4.° Paris, 1665.* M. du Cange dit, *p. 125*: « *Martinus Polonus*, qui vivoit vers l'an 1350, » témoigne que de son temps ceux » d'Amiens se glorifioient de posséder » le chef du saint Précurseur. » Le témoignage de Philippe de Maizières auroit dû être placé à la suite de celui-là. C'est un avis que nous avons crû pouvoir donner à ceux qui voudront en faire mention, à la marge de leur exemplaire de la Dissertation de M. du Cange.

finit, en ſoumettant ſon *livre à l'amendement du blanc Faucon*, à l'examen de ſa *vénérable fille l'Univerſité de Paris*, & à *la débonnaire & ſainte correction de ſa mère ſainte Egliſe.*

L'Ouvrage eſt diviſé en trois livres. Le premier ne ſert proprement que d'introduction aux deux autres.

Philippe, pour parvenir au but qu'il s'eſt propoſé de *faire forger de bons beſants à la place des mauvais*, c'eſt-à-dire, de ſubſtituer les vertus aux vices, feint qu'un jour, après les matines des Céleſtins, étant dans la chapelle de la Vierge, moitié endormi, moitié éveillé, il vit entrer une Dame, appelée *Providence Divine*, qui leur raconta le voyage qu'elle venoit de faire avec d'*autres Dames* de ſa Cour, & entre autres, *la reine Vérité, laquelle*, par-tout où elle paſſoit, invitoit les peuples à abandonner *la forge du menſonge*, pour venir *fondre* à la ſienne.

Divine Providence ainſi accompagnée, avoit parcouru l'Europe entière; & chemin faiſant, *la reine Vérité* avoit obſervé beaucoup de choſes, parmi leſquelles on démêle quelques traits hiſtoriques.

Elle ſut dans l'Archipel, que Jean Paléologue, renonçant publiquement au ſchiſme, avoit été réconcilié deux fois à l'égliſe de Rome, dans l'eſpace de vingt ans; une fois entre les mains de frère Pierre Thomas, légat Apoſtolique, & une autre fois par le Pape Urbain V.

Elle vit à Naples & dans toute la Pouille *diviſion engendrée par un Prince jadis des fleurs de lys, Charles de la Paix, qui avoit fauſſé ſon nom.* C'eſt Charles de Duras.

Voyez l'hiſt. généalog. de la Maiſ. de Fr. t. 1, p. 419.

A Rome elle vit *gens qui avoient une bannière vermeille, en laquelle avoit quatre lettres de fourme S. P. Q. R*.* Elle harangua les Romains, & leur recita *la prophétie de ſaint Ephrem*, conçue en ces termes: *Quand le royaume des Romains viendra à néant, il eſt de néceſſité que le ſiècle faudra.* Puis elle leur fit remarquer comme un ſigne de la décadence prochaine de leur empire, que le dernier Empereur (c'étoit Venceſlas) avoit été élû à prix d'argent.

* *Voy. l'Hiſt. de la conjuration de Rienzi.*

Elle apprit dans l'île de Chypre, que les Génois, en y appelant

appelant les Sarrasins pour les opposer aux Chrétiens, avoient causé la destruction de ce Royaume.

Nous ne rapporterons point ce qu'elle dit d'Avignon & des Papes d'alors : tout cet article mérite d'être lû dans l'ouvrage même. On imagine aisément ce que, durant ces temps de trouble, la reine Vérité put voir à la cour d'Avignon : cependant il ne faut pas croire que dans le cours de ses voyages, elle n'ait jamais rien ouï dire que de vrai. Elle raconte, par exemple, au chapitre 51, qu'une Vieille lui dit un jour : *En ceste cour de Rome, je vis régner une femme qui estoit d'Angleterre (i).* Si la vieille a voulu faire allusion à l'histoire de la Papesse Jeanne, elle ne pouvoit guère s'adresser plus mal pour débiter son conte : la reine Vérité ne dut pas y ajouter foi ; non plus qu'à une autre histoire de la même vieille touchant un évêque de Besançon, lequel, dit-elle, *à Rome fut transporté du Diable.* C'est une allusion à la Légende fabuleuse de saint Antide, évêque de Besançon, qui dit que ce Prélat fut en une nuit transporté sur les épaules du Diable, de sa ville épiscopale dans celle de Rome, pour aller reprocher à un Pape les désordres de sa vie. Cette Légende a été imprimée par Chifflet. Quant au passage qui concerne la *Papesse Jeanne,* il pourroit bien n'avoir pas été connu des auteurs qui ont traité cette matière.

C'est le chapitre 50.e du premier livre.

Joan. Jac. Chiffletii, Vesontio. Part. II, p. 70.

Les autres voyages de la reine Vérité ne nous fournissent la matière d'aucune observation historique : il paroît que l'Auteur en prenoit quelquefois occasion de raconter ce que lui-même avoit vû dans les siens. Par exemple, allant en Prusse par mer, il fut temoin de la pèche des harengs, & il en fait ainsi la description :

« Entre le royaume de Norvegue & de Danemarc, à un bras de la grant mer qui départ l'isle & royaume de Norvegue de la terre ferme & du royaume de Danemarc; « *C. 19.*

(i) « Jeanne naquit à Mayence, » où elle étoit connue sous le nom » de Jean l'Anglois ; soit qu'elle fût » de famille Angloise, soit pour d'autres raisons qui ne nous sont pas » connues. » *Histoire de la Papesse Jeanne,* par Lenfant, d'après Spanheim, p. 4.

» lequel bras de mer par tout eſtroit dure quinze lieues, &
» n'a ledit bras de mer de largeur que une lieue ou deux. Et
» comme Dieu l'a ordonné, ſon ancelle nature ouvrant deux
» mois de l'an & non plus, c'eſt à ſçavoir en ſeptembre &
* *Hareng.* » en octobre, le herent * fait ſon paſſage de l'une mer en l'autre
» parmi l'eſtroit, en ſi grant quantité, que c'eſt une grant
» merveille; & tant y en paſſe en ces deux mois, que en
» pluſieurs lieues en ce bras de quinze lieues de long on les
» pourroit tailler à l'eſpée. Or vient l'autre merveille. Car de
» ancienne couſtume, chacun an les nefs & les baſteaux de
» toute Allemaigne & de Pruſſe s'aſſemblent à grand oſt ou
» dit deſtroit de mer deſſuſdit, ès deux mois deſſuſdits, pour
» prendre le herent. Et eſt commune renommée là qu'ils ſont
» quarente mille baſteaux qui ne font autre choſe ès deux
» mois que peſchier le herent; & en chacun baſteau du moins
» a ſix perſonnes, & en pluſieurs, ſept, huit ou dix: & en outre
» les quarente baſteaux, y a cinq cens groſſes & moyennes nefs,
» qui ne font autre choſe que recueillir & ſaler en caques
» de hareng les harengs que les quarente baſteaux prendent:
» & ont en couſtume que les hommes de tous ces navires,
» ès deux mois, ſe logent ſur la rive de mer en loge & cabars
» qu'ils font de bois & de rainſſeaux, au long de quinze lieues,
» par devers le royaume de Norvegue. Ils empliſſent les groſſes
» nefs de herens quaques: & ou chief des deux mois, huit
» jours ou environ après, en y trouveroit plus une barge, ne
* *Appar.* » hareng en tout l'eſtroit; ſi a *jehan* * bataille de gent pour pren-
Grant. » dre ce petit poiſſon: car qui bien les veut nombrer, en y trou-
» vera plus de trois cent mil homes qui ne font autre choſe
» ès deux mois que prendre le heran. Et pour ce que je Pélerin
» vieil & uſé, jadis allant en Pruſſe par mer en une groſſe
» nave, paſſai du long du bras de mer ſuſdit par beau temps &
» en la ſaiſon ſuſdit que le heran ſe prend; & vi leſdites barges
» ou baſteaux & nefs groſſes: ai mangai du heran en allant que
» les peſcheurs nous donnèrent, leſquels & autres gens du pays me
» certifièrent merveilles pour deux cauſes; l'une pour reconnoître
» la grace que Dieu a fait à la Chreſtienté, c'eſt à ſçavoir de

l'abondance du heren, par lequel toute Allemaigne, France, « Angleterre & pluſieurs autres pays ſont repus en careſme, &c. »

Le ſecond livre du *Songe* roule ſur les abus dont le vieux Pélerin, c'eſt-à-dire, Philippe de Maizières, demandoit la réformation : il inſiſte principalement ſur ceux qui s'étoient gliſſés dans l'adminiſtration de la juſtice, & ſur l'aveugle confiance qu'on avoit de ſon temps aux Aſtrologues. Mais nous ne nous y arrêterons point ; parce que la pluſpart des endroits dont nous pourrions donner ici l'extrait, ſont entrés dans les notes de M. Lebeuf ſur *l'hiſtoire de Charles V par Chriſtine de Piſan*, imprimée au t. III de ſes *Diſſertations ſur l'Hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Paris*. Nous rapporterons ſeulement ce qu'il dit au chapitre 59, d'une horloge ſingulière qu'avoit faite un célèbre Méchanicien d'Italie.

« Il eſt à ſçavoir que en Italie a aujourd'hui ung homme, *C. 59.* « en Philoſophie, en Médecine & en Aſtronomie, en ſon degré « ſingulier & ſolempnel, & par commune renommée ſur tous « autres excellent ès deſſus trois ſciences ; lequel eſt appellé « maiſtre *Jehan de Dons (k)*, de la cité de Pade : & pour ſa pro- « fonde ſcience d'Aſtronomie, ſon ſournom eſt perdu, & eſt « appellé maiſtre *Jehan des Orloges ;* lequel demeure à préſent « avec le comte de Vertus, duquel, pour ſa ſcience treble*, il « * *Triple.* a chacun an de gaiges & de bienfais, deux mille flourins ou « environ. Ceſtuy maiſtre Jehan des Orloges a fait en ſon « temps grands œuvres & ſolempnelles ès trois ſciences deſſus « touchiées, qui par les grans clercs d'Italie, Allemagne & de « Hongrie, ſont autoriſées & en grant réputation : entre leſquels « œuvres, il a fait un grand inſtrument par aucuns appellé «

(k) Il eſt plus connu ſous le nom de *Johannes de Dondis*. Il étoit fils de Jacques de Dondis, Médecin de Padoue, qui fut nommé *Aggregator*, du titre ſous lequel il avoit compoſé un ouvrage de Médecine. Fabricius (*Bibl. med. & infim. latin. t. II, p. 179.*) ne donne pas le vrai titre de cet ouvrage. Voyez les articles *Jacobus de Dondis* & *Johannes de Dondis*. Il dit du dernier : *Scripſit planetarium de conſtruendâ machinâ motus cœleſtes planetarum imitante*. C'eſt le même qui eſt nommé par M. de la Baſtie, dans un de ſes Mémoires ſur la vie de Pétrarque, tantôt *Jean de l'Horloge*, (t. XVII, p. 477), tantôt *Jean de Dondis* (Ibid. p. 481) ; comme s'il en eût fait deux perſonnes.

* *Sphère.* » *Eſpere** ou *Orloge* du mouvement du ciel; ouquel inſtrument
» ſont tous les mouvemens des ſignes & des planettes, avec leur
* *Appar.* Epicycles. » cercle & épiſticules * & differances, par multiplication des roes
» ſans nombre, avec toutes leurs parties: & a chacune planete
» en ladite eſpere particulierement ſon mouvement, par telle
» maniere que à toutes heures & momens du jour & de la
» nuit, on peut veoir clairement en quel ſigne & degré les
» planetes ſont & eſtoiles ſolempnelles du ciel. Et eſt faite ſi
» ſoubtilement cette eſpere, que nonobſtant la multitude des
» roes qui ne ſe pourroient nombrer bonnement, ſans defaire
» l'inſtrument, tout le mouvement d'icelle eſt gouverné par un
» tout ſeul contrepois, qui eſt ſi grant merveille, que les ſolem-
» pnels Aſtronomiens de loingtaines regions viennent viſiter à
» grant reverence ledit maiſtre Jehan, & l'œuvre de ſes mains;
» & dient tous les grans clercs d'Aſtronomie, de Philoſophie
» & de Medecine, qu'il n'eſt memoire d'homme, par eſcript
» ne aultrement, que en ce monde ait été fait ſi ſoubtil, ne ſi
» ſolempnel inſtrument du mouvement du ciel, comme l'orloge
» deſſuſdit. Et afin que ladite eſpere fut bien faite & parfaicte,
» ſelon l'entendement ſoubtil dudit maiſtre Jehan, il, de ſes
» propres mains, forgea ladite horloge toute de laiton & de
» cuivre, ſans aide de nulle autre perſonne, & ne fiſt autre
» choſe en ſeize ans tout entiers; ſi comme de ce a eſté informé
» l'eſcripvain de ceſtuy livre, qui a eu grant amiſtié audit maiſtre
Jehan: pour tant je my ceſtuy exemple, &c. » Nous avons crû devoir tranſcrire tout ce morceau, comme un monument curieux pour l'hiſtoire de l'Horlogerie.

Dans le troiſième livre du *Songe*, la reine Vérité inſtruit elle-même le jeune roi Charles VI. M. Lebeuf a déjà fait uſage d'une partie de ces inſtructions, dans ſes notes ſur l'hiſtoire de Charles V, par Chriſtine de Piſan: nous en rapporterons ici quelques autres, qui n'ont pu trouver place dans l'ouvrage auquel nous renvoyons.

La reine Vérité conſeille à Charles de ne pas ſouffrir que
C. 31. dans les lettres qu'on lui adreſſe, ou dans les requêtes qu'on lui préſente, on emploie le mot *Metuendiſſimo*, très-Redouté

Seigneur : *Cette offrande*, dit-elle, *flattereſſe & bouſſouflée de vent, fut premièrement offerte à ton grand-père Philippe le Bel.* Sans ce paſſage, nous ne ſaurions peut-être pas en quel temps le titre de *très-Redouté*, eſt devenu une expreſſion de formule. On diroit que la reine Vérité, en proſcrivant ce titre, voulut dès-lors annoncer aux François qu'elle devoit leur inſpirer un jour d'y ſubſtituer celui de *Bien-aimé:* il faut pluſieurs ſiècles pour amener des changemens de cette eſpèce.

Elle rappelle au Roi la ſobriété de ſaint Louis, « qui au commencement de ſon diſné, emploit * une petite coupe deux fois de vin & une fois d'eau, & mettoit tout enſemble en ung pot d'argent, & ne beuvoit autre choſe tout le diſné. Ladite coupe eſtoit bien petite, & doit eſtre en la Tour du bois; qui ne l'aura tranſportée ou nicement alouée. » Elle ajoute quelques particularités de la table de Philippe de Valois ſon biſaïeul, « qui, dit-elle, au chief de ſa table, & ſur ſa table tant ſeulement, avoit deux quartes dorées pleines de vin, une eſguière & ſa coupe à quoi il buvoit : & ſur le dreſſouer Royal, il n'avoit autre vaiſſelle d'or ne d'argent, flacon ou ydre, fors que tant ſeulement un oultre de cuir; où quel oultre eſtoit le vin du Roy & des Princes & Roys qui ſeoyent à ſa table, à laquelle ſeoyent ſouventefois quatre Roys, c'eſt à ſçavoir, le roy de Behaigne, le roy d'Ecoſſe, le roy de Navarre & le roy de Maiorque : chacun avoit ſa propre coupe en laquelle il buvoit, & ſon eſguerre tant ſeulement.... Et quant aux paremens de chambre en la Cour du Roi ton biſayeul, les deſſuſdits quatre Roys n'avoient que demi-ciel :.... Et quant aux joyaux & pierres prétieuſes, ſi le Roy, la Royne, les Roys & les Royaulx portoient un rubin * ou balaiz de cinq cens ou de mil florins, il eſtoit réputé à une grande admiration. »

C. 47. « * Emplifſoit.

C. 66.

« * Rubis.

Elle dit ailleurs que les Rois & les Reines juſqu'à Philippe de Valois, étoient vétus *de draps, non de Malingnes ou de Brucelles, mais de Gonneſſe (l)*. A ces exemples domeſtiques d'économie & de frugalité, elle joint celui de Henri de Luſignan ; & à cette occaſion, elle raconte d'après le vieux Pélerin, un fait qui appartient à l'hiſtoire du royaume de Chypre.

C. 88.

(l) Il y avoit une halle à Paris, pour les draps de Gonneſſe.

C. 54. « Il eſt un Roy en Chypre appellé Henry de Luſignen, » grand oncle du très vaillant Roy Pierre, qui par bataille » print Sathalie & Alexandrie & pluſieurs autres cités & chaſ- » teaulx ſur les anemis de la foy chreſtienne. Le ſuſdit roy » Henry regnant bien & paiſiblement dans ſon royaume de » Chypre, par horrible trahiſon ſon propre frère germain, fut » prins & emmené en priſon au royaume d'Arménie, qui eſtoit » lors Chreſtien, en un fort chaſtel : & ledit frère du roi, » appellé ſeigneur de Sur, après la grant trahiſon, par la faveur » d'aucuns faux Barons, print la ſeigneurie, par tyrannie, du » royaume de Chypre, voire au deſplaiſir & de Dieu & du com- » mun de la Chevalerie de Chypre; & pour abrégier l'hiſtoire, » ledit tyran, ſeigneur de Sur, régna un temps. Et finalement » un Chevalier de grant lignée, qu'il avoit tout nourry & eſtoit » oncle de Meſſire Simon de..... qui longuement & vail- » lament fréquenta la guerre de France, au temps de ton bon » père & de ton ayeul le roi Jehan ; le deſſuſdit Chevallier s'ac- » corda avec la chevalerie de Chypre, & occit ſon Seigneur, » lui eſtant ſon Chambellan & eſ chambres des aiſemens : & » ainſi fut vengé le Roy qui eſtoit en priſon, par la divine » eſpée de ma ſœur Bonne-Aventure. Lors le commun de Chy- » pre allèrent en Arménie, & ramenèrent le roy en Chypre » à grant joye de tout le pays; & fut fait juſtice de pluſieurs des » traîtres & les autres bannis du royaume. Quand le roy Henry » preudhome ſe trouva en ſon palais, ains * chaſſé, en ſa pleine » ſeigneurie, & trouva par les Officiers que le demaine royal » avoit eſté par ſon frère comme deſtruit: lors il fit certaines loix » morales touchant à lui & à tous ſes Barons; & en deſtran- » chant toutes les dépenſes oultrageuſes & ſuperflueuſes qui » avoient eſté accouſtumées par lui & par ſes Barons & Che- » valiers, & ſe reſtraent à dépenſe ordonner ſans laquelle il ne ſe pouvoit bonnement paſſer. »

* Ci-devant, *antè.*

Dans un autre endroit, voulant précautionner le jeune Roi contre deux excès également dangereux, la prodigalité mal placée & la ſordide avarice, elle fonde encore ſon inſtruction ſur des exemples.

C. 58. « Tu dois avoir, beau fils, une fraiſche mémoire de ton

beſayeul, le vaillant roi de Behaigne, qui fut ſi large & ſi « folage, que ſouventefois advint que en ſa Cour royale les « tables eſtoient dreſſé, & en la cuiſine n'avoit pas trop grant « fumeſt de viandes : il donna tant à heraulx & à meneſtreils « & vaillans chevaliers, que ſouvent lui eſtant en Pragues, ſa « maiſtre cité, il n'avoit pas puiſſance de réſiſter aux robeurs « du Royaume, qui, en ſa préſence, venoient robber juſqu'à « ladite cité. Au contraire, beau fils, tu as exemple de ton « grand oncle Charles empereur de Rome, fils du ſuſdit roi de « Behaigne, lequel Empereur grant clerc, ſaige, ſoubtil & chault, « ſelon la renommée commune de l'Empire, fut ſi eſchars & « avaricieulx, qu'il fut de ſes ſubjets trop plus doubté que amé. »

Cependant un Prince doit être en garde contre le piège que d'avides Courtiſans lui tendent quelquefois, en affectant de faire devant lui l'éloge de la libéralité : ils cherchent, continue la Reine, à vous rendre magnifique, dans l'eſpérance que vous deviendrez prodigue. Mais ſouvenez-vous que ſi vous donnez trop à quelques-uns, bien-tôt vous ne ferez plus en état de donner à tous : dans le ſuperflu d'un ſeul, pluſieurs trouveroient le néceſſaire. « Beau fils, ſe tu « vouldras trouver les Chevaliers qui ont couſtume de bien « plumer les Rois & les Seigneurs, & par leurs ſoubtiles prati- « ques, ſur fourme de vaillance rempli de flatterie, te feront « vaillant & large comme Alexandre, en récitant ſouvent le « proverbe du maréchal Bouciquault, diſant : *Il n'eſt peſchier que* « *en la mer;* & ſi n'eſt don que de Roy; attrayant de toy & « de ta vaillant largece, tant d'eau en leur moulin, qu'il ſuffiroit « bien à trente-ſept moulins, qui par défault d'eau les deux parts « du jour ſont oiſeuls. »

La diſpenſation des graces, ſelon la reine Vérité, exige encore une attention : il faut qu'elles ſoient proportionnées au rang de ceux qui les reçoivent, & à la qualité de leurs ſervices. « Beau fils, il te devroit ſouvenir des dons & de « deſpenſe de tes vaillans & prudhomes Rois anceſſeurs, deſquels « le demaine eſtoit plein comme un œuf, & de leurs ſubjets « ne tiroient nulle aide; ils avoient grant tréſor & ſans guerre;

» & toutefois quant à leur largeſſe & aux dons, tu trouveras » en la Chambre des comptes, que quand il venoit d'oultre-» mer un très-vaillant Chevalier qui eſtoit tenu pour preux, » pour une grant largeſſe audit Chevalier, le Roy lui faiſoit » donner cent livres tournois, & à un bon Eſcuyer cinquante. » Mais aujourd'hui, beau fils, un petit homme de nulle condi-» tion, mais qu'il ait des amis à Cour, & à un varlet de chambre, » tu donneras legerement mil & deux mille livres.... Que ſe » dira, beau fils, des dons mal employés, des heraults & des meneſtrels & des faiſeurs de bourdes? »

Non que la reine Vérité prétendît bannir de la Cour tous *meneſtrels* ou joueurs d'inſtrumens, & tous *faiſeurs de dictiez.* « Je ne dis pas que tu ne puiſſe avoir des meneſtrels à l'honneur » & reverence de Dieu & de ta royale Majeſté, ſi comme » groſſe trompes ſacrées comme avoit le grand Moyſe..... » leſquels groſſes trompes tu feras ſonner doucement à la élévation » du ſaint Sacrement, & en ton oſt & par-tout ou ſolempnités » royales, & les trompettes auſſi qui ſeront tousjours devant » toy..... Encor & eſt choſe convenable que tu aye des meneſ-» trels à bas inſtrumens pour aucune récréation, faiſant bonne » digeſtion de ta perſonne royale après les conſauls & travauls...

C. 57. » Beau fils, tu peux avoir des *faiſeurs* honneſtes & prudhommes, » qui font les beaux dictiez de Dieu & de la Vierge Marie, & » des hiſtoires honneſtes, morales & dévotes, comme eſtoit le pauvre homme appellé Cimelier* (ou Cunelier) » *(m)*.

* *Mſ. de Condé*, Cimelier.

(m) La Croix du Maine parle d'un *Jean le Cunelier*, ou *li Cunelier*, *Poëte françois en 1260, qui a compoſé poëſies françoiſes non imprimées.* Fauchet l'a connu & le fait contemporain de Jean Brétel, que l'on place communément ſous le règne de ſaint Louis. Il y a parmi les manuſcrits de la bibliothèque du Roi, une Vie de Bertrand du Gueſclin en vers *(in-fol.)* dont l'auteur ſe nomme lui-même, au commencement, *Cuveliers:*

Or vous traiez vers moi; je crois que vous orrez
D'un livre ſouſiſant qui nouvel eſt rimez:
Cil qui le miſt en rime fu Cuveliers **.... ez.*

* *Appar.* nomé mer.

Ce *Cuveliers* pourroit bien être le *Cunelier* de Philippe de Maizières: ils étoient contemporains; & ce n'eſt guère qu'en parlant d'un contemporain qu'on a beaucoup vû, avec qui on a vécu, que l'on peut dire, *comme étoit le pauvre homme appellez Cunelier.*

Ce

Ce qu'elle dit des *faiſeurs de bourdes,* au commencement de ce paſſage, elle l'inculque bien plus fortement à Charles VI, dans le chapitre 52, qui roule ſur le choix des livres dont elle lui conſeille la lecture.

« Tu te dois delecter en lire ou oyr les anciennes Hiſtoires pour ton enſeignement..... Tu te dois garder de toy trop delecter ès livres qui ſont appellez Apocrifes, & par eſpecial des livres & des Romans qui ſont remplis de bourdes & qui attraint le liſant ſouvent à impoſſibilité, à folie, vanité & pechié; ſe comme le livre des Bourdes (de Lancellot & ſemblables, comme les Bourdes *(n)*) du Veu du Paon qui n'agueres furent compoſées *(o)* par un legier compaignon, dicteur de chanſons & de virelais qui eſtoit de la ville d'Avaines *(p)*..... En la Bible tu trouveras ſouveraine proüeſſe & » C. 52.

(n) Ce qui eſt renfermé dans la parenthèſe, manque dans le manuſcrit de Condé.

(o) Le Vœu du Paon eſt un ſupplément au Roman d'*Alexandre :* celui-ci a été compoſé ſucceſſivement par quatre auteurs qui ont vécu ſous les règnes de Louis VII & de Philippe Auguſte. Lambert Li-Cors & Alexandre de Paris ont chanté les *Geſtes* de ce Prince juſqu'à ſa mort; Pierre de ſaint Cloot, ou ſaint Cloſt, mit en vers ſon *Teſtament;* & Jean le Nivelois fit un livre ſur la manière dont ſa mort fut vengée. Le *Vœu du Paon* reprend la vie d'Alexandre, & y ajoûte diverſes circonſtances. Ce Roman eſt encore une production de pluſieurs auteurs: la diſtinction qu'il en faut faire eſt marquée dans les manuſcrits par le mot *explicit,* qui termine l'ouvrage de chacun. L'auteur de la première continuation, c'eſt-à-dire de la ſeconde partie, ſe nomme, lui-même, *Briſebare.* M. l'abbé Maſſieu, dans ſon *Hiſtoire de la Poëſie françoiſe* *, ouvrage plus élégant que profond, avoue qu'il n'avoit *pû le découvrir.*

Il n'eſt pas moins facile de démêler en quel temps Briſebare a vécu. Dans un manuſcrit de la bibliothèque du Roi (n.° 7071². Baluz. n.° 227, fol.) qui contient le traité *de la Conſolation* de Boëce, traduit par Jean de Meun, & pluſieurs autres ouvrages, on lit à la ſuite du *Codicile de Jehan de Meun : Expliciunt li articles de la foy : après s'enſieut l'Eſcole de foy que fiſt J. Briſebare l'an 1327.* Cette date s'accorde parfaitement avec celle que Philippe de Maizières indique d'une manière vague, lorſqu'il dit, *les bourdes du vœu du Paon, qui n'aguères furent compoſées :* Le mot *n'aguères* déſigne un temps peu éloigné. Le manuſcrit du Roi que nous venons de citer, contient encore un ouvrage de Briſebare : *Chi après s'enſuit le Tréſor Noſtre-Dame que fiſt ledit Briſebare;* mais il eſt ſans date.

Ce que Philippe nous apprend de plus poſitif, c'eſt que l'un des auteurs du vœu du Paon étoit de la ville d'*Avaines* (apparemment Aveſnes en Hainault). * Page 118.

(p) Ou d'*Araines.* Il y a un bourg de ce nom ſur la Somme, au deſſous d'Amiens.

» vaillance veritable... Encore, beau fils, te doit ſouverainement
» delectier de lire & eſtudier les deux livres ſollempnels que
» compoſa le très-ſaige Philoſophe & Théologien maiſtre Nicole
» Oreſme, éveſque de Liſeux, à la requeſte de ton bon père
» Charles V qui fut ſaige & preudhomme; c'eſt à ſcavoir les
» livres d'*Ethiques* & de *Politiques*.... Les hiſtoires des Romains
» qui ſont authentiques; c'eſt à ſavoir le livre de *Titus Livius*,
» *Valerius Maximus;* Seneque le moral Philoſophe, & Boëce
» *de conſolation*, & les enſeignemens d'Ariſtote..... voire en
» leurs premiers volumes & non pas ès tranſlatez & par les
» brodeurs rimez..... Quant aux hiſtoires des Juifs; après la
» Bible, l'hiſtoire Scolaſtique, *Joſephus*.... La vaillance auſſi
» mondaine du roi Artus qui moult fut grande: mais l'hiſ-
» toire de luy & des ſiens eſt ſi remplie de bourdes, que l'hiſ-
» toire de lui en demeure ſuſpecte. Tu dois lire ſouvent la
» belle & vraye hiſtoire de la vaillance du très vaillant Duc
» Godefroy de Bouillon.

» Si tu veuls oyr choſes grandes..... ſi fais lire devant toy
» du benoiſt Auguſtin, ſon livre *de la cité de Dieu.* Et ſi
» peux lire le livre *Policraticon* (*q*) appellé, en quel tu trou-
» veras aſſez de merveilles.

» Tu peux bien lire & ouir auſſi les dictiez vertueux de
* Hutaſſe, *dans le mſ. de Condé,* » ton ſerviteur & officier Euſtache* Morel (*r*). Te doit bien
» garder de lire ou faire lire les livres de Science defendue de ta
» mere ſainte Egliſe, ſi comme Nigromencie, le livre ſacré,
» les livres du jugement d'Aſtronomie, c'eſt à ſcavoir, la ſeconde
partie d'Aſtrologie. »

Sur ces extraits du *Songe du vieil Pélerin*, nous ne ferons point difficulté d'adopter le jugement qu'en porte M. Lebeuf, qui met cet ouvrage au deſſus des traités ſur l'*éducation des Princes*, qui furent compoſés dans le XIII.e & le XIV.e ſiècles,

(*q*) Ouvrage de Jean de Sariſbéri.

(*r*) Euſtache Deſchamps, dit *Morel*, auteur d'un grand nombre de poëſies. Il y en a un très-beau manuſcrit, gros in-fol. à la bibliothèque du Roi. L'auteur ſe qualifie, au commencement, *Eſcuyer, Huiſſier d'armes du Roy noſtre Sire, Chaſtelain de Fiſmes & ſon Bailli de Senlis.*

par Vincent de Beauvais, par Gilles de Rome & par Robert Gervais évêque de Sénès. Auſſi, le cardinal du Perron en faiſoit tant de cas, qu'il alloit tous les ans le relire dans la bibliothèque des Céleſtins de Paris. *D. Becquet, p. 104.*

Il nous reſte à indiquer la date de cet ouvrage. On a dit, ſans fondement, que Philippe de Maizières l'avoit compoſé du vivant de Charles V, par l'ordre de ce Prince. Il n'eſt pas plus vrai qu'il l'ait rédigé vers l'an 1397, comme Guillaume Romain Exprovincial & Prieur des Céleſtins de Paris, l'a fait marquer ſur la copie qu'il en fit faire à la fin du XV.e ſiècle, & comme l'a penſé du Verdier, ſur la foi d'un manuſcrit de la *Librairie* de M. d'Urfé. Si Guillaume Romain eût pris la peine de lire avec attention le volume qu'il ordonna de tranſcrire, il auroit aperçu au chapitre 139 du troiſième livre, que Philippe lui-même marque le temps où il l'a compoſé: *Encore il me ſouvient*, dit-il, *qu'en cettuy royaume de Gaule eſt Souverain & Roy Charles le VI de ce nom; & que à préſent nous ſommes au neuvieme an de ſon regne, & de l'incarnation du Benoiſt fils de Dieu, le quatre-vingt & neuf avec mil & trois cent.*

Le dernier ouvrage de Philippe eſt rapporté par D. Becquet à l'an 1399: il eſt intitulé, *Oratio declamatoria & tragedica cujuſdam veterani ſolitarii Celeſtinorum, in quatuor partes diviſa.* C'eſt un tiſſu d'allégories & de tropologies tirées de l'Écriture Sainte, de ſaint Anſelme, de ſaint Bernard & de Guillaume de Paris. Ce qu'il contient d'hiſtorique, au commencement de la quatrième partie, n'eſt preſque qu'une répétition de ce que l'Auteur a dit ailleurs & qui ſe trouve par-tout, ſur l'iſſue de la Croiſade. Il y déplore la fin malheureuſe du roi Pierre de Luſignan, qui outre Satalie & Alexandrie, avoit pris, dit-il, *Leas en Armenie, Tortoſa ancienne ville, & Tripoli ville maritime de Syrie.* Il témoigne ſon étonnement de voir qu'un Baron nommé *Remon Babin*, chez qui on avoit fait le complot d'aſſaſſiner ce Prince, vive encore âgé d'environ cent ans. Il ajoûte que la mémoire du vicomte de Turenne, frère du Pape Urbain V, étoit diffamée

dans ſon pays, parce qu'il avoit empêché les troupes de pourſuivre la croiſade: actuellement, dit-il, *ſon fils fait la guerre à l'Égliſe.*

Nous ne dirons rien de trois autres ouvrages de Philippe, que M. Lebeuf n'a pû encore recouvrer. L'un eſt une longue lettre qu'il avoit adreſſée à ſon neveu Jean de Maizières, chanoine de Noyon: D. Becquet devoit l'avoir vûe. L'autre eſt *le Poirier fleury*, qu'on lui attribue dans la dernière édition de Moréri. Le troiſième étoit intitulé: *Le pélerinage du poure Pélerin, & le reconfort de ſon père & de ſa mère; eſquels ſont les avantures du poure Pélerin dès ſa jeuneſſe.* C'eſt Philippe lui-même qui, dans le prologue du Songe du vieil Pélerin, nous apprend qu'il avoit compoſé ce livre *pour le gracieux Forcſtier ſeigneur du petit Parc, & de ſon épouſe la Blanche fleur au chapeau vermeil découpé.*

Vide Lic, p. 103.

Quelques Écrivains, ſur cela ſeul, peut-être, que le plus conſidérable des écrits de Philippe de Maizières eſt intitulé, *le Songe du vieil Pélerin*, lui ont attribué le *Songe du Vergier*, ouvrage fameux qui fit beaucoup de bruit lorſqu'il parut, & qui a été réimprimé depuis quelques années (*f*). Mais M. Lancelot a épuiſé autrefois cette queſtion; & nous ne pouvons rien faire de mieux que de renvoyer à ſon ſecond Mémoire *ſur la vie & les ouvrages de Raoul de Preſles.*

Mem. de l'Acad. t. XIII p. 617. Voy. ſurtout p. 663.

(*f*) *Traités des libertés de l'Égliſe Gallicane. 1731, t. II.*

OBSERVATIONS HISTORIQUES ET CRITIQUES, Relatives à l'hiſtoire du règne de Charles VIII.

ON trouvera ſous ce titre cinq articles indépendans les uns des autres, mais qui ſe rapportent tous à l'hiſtoire du règne de Charles VIII: ils ont été communiqués à l'Académie, durant le cours de l'année 1742, par M. de Foncemagne, qui travailloit alors à éclaircir quelques circonſtances importantes de l'expédition de ce Prince en Italie.

Ceux qui ſont accoutumés, non à lire ſimplement des Hiſtoriens, mais à étudier l'Hiſtoire, ſavent, par leur propre expérience, que l'éclairciſſement d'un ſeul fait dépend preſque toûjours d'une infinité de diſcuſſions, qui n'ont ſouvent qu'un rapport éloigné au ſujet principal; & que les recherches acceſſoires qu'un écrivain exact eſt obligé de faire pour parvenir à ce qu'il ſe propoſe, le conduiſent quelquefois à des découvertes qu'il n'avoit point en vûe. Telles ſont les obſervations que nous réuniſſons ici ſous un titre commun. M. de Foncemagne, en tâchant d'approfondir un point particulier de l'hiſtoire de Charles VIII, s'eſt trouvé engagé dans l'examen de quelques difficultés incidentes, qui lui ont fourni la matière d'autant de notes, aſſez étendues chacune en particulier, pour mériter d'être détachées de l'ouvrage dont elles devroient naturellement faire partie. Nous les donnerons dans l'ordre où elles ſont indiquées à la marge du Mémoire *(a)* auquel elles appartiennent; & nous y joindrons la Notice d'un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, dont il a fait uſage dans le même Mémoire.

(a) Ce Mémoire eſt imprimé dans le t. XVII, p. 539.

ARTICLE I.

De Ludovic Sforce, duc de Milan; & pourquoi il fut ſurnommé le More.

Voy. Mém. de l'Académie, t. XVII, p. 540. 2 Mars 1742.

TOUT le monde ſait que Ludovic Sforce, après s'être emparé de la tutèle de Jean Galéas Sforce ſon neveu, ſe rendit maître des places, des finances, enfin de l'état de Milan; & que l'empereur Maximilien I lui accorda en 1495 l'inveſtiture de ce Duché. On ſait auſſi que Louis XII, à qui le duché de Milan appartenoit, du chef de ſon aïeule Valentine, le conquit ſur Ludovic; & que celui-ci, ayant été pris dans une bataille, le 10 d'avril de l'année 1500, fut conduit en France, puis enfermé au château de Loches, où il finit ſes jours. On ſait encore que Ludovic étoit ſurnommé *le More*, & que ſa priſe donna lieu au proverbe, *Il a été pris comme le More.* Mais on ne ſait peut-être pas ſi généralement, d'où lui venoit ce ſurnom.

Sur la foi de Mézerai & de la pluſpart des écrivains qui ſont venus après lui, on croit communément que Ludovic Sforce fut ſurnommé *le More*, à cauſe de ſon *teint baſané*, ou comme s'exprime le P. Daniel, à cauſe de la *noirceur de ſon viſage (b)*. Et comment ne le croiroit-on point? Ces auteurs n'avertiſſent pas même qu'ils ne le diſent que par conjecture: cependant il y a beaucoup d'apparence qu'ils ſe ſont trompés.

Suivant le témoignage de Paul Jove, écrivain contemporain, le ſobriquet de *More* fut donné à Ludovic, par alluſion au mot italien *moro*, qui ſignifie un mûrier; parce qu'il avoit pris pour ſa deviſe, le mûrier, qui eſt regardé comme le ſymbole de la Prudence, qualité dont il ſe piquoit: *Ludovicum Sfortiam Mediolanenſium Principem, cui Moro cognomen fuit, nequaquam à fuſcedine oris, quòd eſſet æquo pallidior, ita vocatum ferunt; verùm ab argumento, quod pro inſigni geſtabat, mori arboris; quæ idcircò ſapientiſſima arborum cenſeatur, quoniam*

(b) Voyez Mézerai & le P. Daniel, *Charles VIII.* Varillas, dans l'hiſtoire de ce Prince, p. 232, & Godefroi, éditeur de Phil. de Comines, t. V, p. 409, répètent la même choſe.

tardè & non priùs germinet & floreſcat, quàm hiemis injuriam effugerit, ſtatimque tuto partu ocyſſimè fruticet.

Paul. Jov. Elog. Viror. illuſtr. p. 196.

Gui Coquille a traduit, preſque mot pour mot, ce paſſage, & l'a tranſporté dans ſon hiſtoire du Nivernois, ſans en faire honneur à Paul Jove, de qui, probablement, il l'avoit tiré. « *Lodovico Sforſa,* duc de Milan, avoit pris pour deviſe le meurier, qui en langage italien s'appelle *moro;* pourquoi on « l'appelloit le More : ce qui n'étoit à cauſe de la couleur brune « du viſage, car il étoit pluſtôt blanc que noir : voire eſt qu'il étoit « pâle *(c)*. Par le meurier, il vouloit ſignifier qu'il étoit prudent, « fort adviſé, & ne précipitant ſes affaires. Car on donne au « meurier l'épithète de Prudence, de tant qu'il eſt tardif à bouter « au printemps; qui fait que bien peu ſouvent il eſt ſurpris de « bruines & froides matinées du printemps. De vray, ce Lodo- « vic eſtoit bien adviſé, & bien penſoit eſtre tel.... & prenoit « bien à gré un proverbe qui couroit de lui en Italie : »

Hiſt. du Nivern. in-4.° pp. 203, 204.

Chriſt au ciel, & More en terre,
Sçavent le ſuccès de cette guerre.

Le proverbe cité par Coquille, nous donne occaſion d'obſerver que le ſobriquet de *More* étoit devenu tellement propre à Ludovic Sforce, qu'il tenoit lieu de ſon vrai nom; & que dire le *More,* abſolument, c'étoit le nommer. Lorſque les Milanois ſe révoltèrent en ſa faveur, ils alloient, dit l'hiſtorien Jean d'Auton, criant par la ville, *More, More;* ou, comme il s'exprime ailleurs, ils rempliſſoient *l'air de cris Moriens.* Et cette expreſſion peut ſervir à faire entendre quelques autres endroits du même d'Auton, qui pour déſigner les troupes de Ludovic, dit preſque toûjours, les *ſoldats Moriens,* ou ſimplement les *Moriens. (d).*

Dans le fond, il nous importe peu de ſavoir la véritable origine du ſurnom de Ludovic Sforce : mais, outre que P. Jove & Coquille nous apprennent deux anecdotes de la

(c) Nous n'examinerons pas ſi Coquille a bien rendu le texte de P. Jove, *Quòd eſſet æquo palidior.*

(d) Voyez Jean d'Auton, ſous l'an 1499. *Chapp. 9. & 10.*

vie de ce Prince, que ſans eux, nous aurions peut-être ignorées; il vaut toûjours mieux, en quelque genre que ce ſoit, ſavoir le vrai que de croire le faux. Ce ſera une erreur hiſtorique de moins; & il en reſtera encore un aſſez bon nombre.

ARTICLE II.

Eclairciſſemens ſur la perſonne & les ouvrages de Jean Michel, premier Médecin de Charles VIII.

Voy. les Mém. de l'Acad. tome XVII, p. 544. 15 Novemb. 1742.

LA *Relation* d'André de la Vigne nous apprend que Charles VIII eut un premier Médecin, nommé *Jean Michel,* qui le ſuivit en Italie, & qui mourut au retour du voyage, en arrivant à Quiers, le 22 du mois d'août 1495. *Vergier d'honneur, fol. 46. R.* *Au 22.e jour dudit mois* (d'août) *treſpaſſa maiſtre Jehan Michel, premier Médecin du Roy, très-excellent Docteur en médecine: duquel le Roy fut moult fort marry.*

Ce Médecin eſt-il le même que *Jean Michel,* d'abord chanoine, enſuite évêque d'Angers, ou qu'un autre *Jean Michel,* qualifié dans la Croix du Maine, *Poëte ancien, très-éloquent & ſcientifique Docteur, qui a eſcrit en vers françois le myſtère de la Paſſion de N. S!* Cette queſtion eſt amplement diſcutée dans le ſecond tome de l'*Hiſtoire du Théatre françois, p. 238.* L'auteur ſoutient avec raiſon que l'évêque d'Angers étant mort en 1447, ſelon la *Gaule Chrétienne,* on ne doit pas le confondre avec le Médecin de Charles VIII, qui ne mourut qu'environ 50 ans après. Mais on peut douter qu'il ſoit auſſi bien fondé à prétendre que le *ſcientifique Docteur* de la Croix du Maine, n'eſt autre que le Médecin, & que le myſtère de la Paſſion eſt de celui-ci.

La Croix du Maine, dit l'hiſtorien du *Théatre françois,* en parlant de l'auteur du myſtère, ne le nomme que *ſcientifique Docteur,* ſans ajoûter la qualité d'*Evêque:* ce qui a été ſuivi par l'éditeur de l'ouvrage, en 1507. Auroient-ils donc l'un & l'autre paſſé ſous ſilence un titre qui faiſoit tant d'honneur au Théatre? La conſéquence paroît aſſez naturelle: cependant elle ſemble être détruite par le témoignage précis d'un

d'un écrivain preſque contemporain. Pierre Gervaiſe, Aſſeſſeur de l'Official de Poitiers, dans une épître à Jean Bouchet ſon ami, ſurnommé *le Traverſeur*, qui floriſſoit ſous le règne de Louis XII, feint *(e)* qu'une nuit *Rhétorique* lui apparut, pour lui reprocher le peu d'uſage qu'il faiſoit de ſes talens, & pour l'exciter à compoſer, ſoit en vers ſoit en proſe, à l'exemple

De bons Paſteurs & Prélats de l'Egliſe,
Qui en leur temps ont chacun à leur guyſe,
Bien compoſé.

Elle en cite pluſieurs, comme Jean Gerſon, qui eſt nommé le premier; enſuite Jean Michel, de qui elle dit:

Voy par après ce maiſtre Jehan Michel,
Qui fut d'Angiers éveſque, & patron tel
Qu'on le dict Sainct: il feit par perſonnages
La Paſſion & aultres beaux ouvrages.

Sur ce paſſage, M. de Foncemagne avoit crû d'abord pouvoir décider que le *myſtère de la Paſſion* appartient à Jean Michel, évêque d'Angers; &, conſéquemment, que ſi cet Evêque mourut en 1447, comme le marque *la Gaule Chrétienne*, il faut réformer la chronologie de la Croix du Maine, qui fait vivre en 1486 l'écrivain du *Myſtère*. Mais il lui eſt ſurvenu depuis une raiſon de douter. Le laborieux & ſavant auteur de la *Bibliothèque françoiſe*, en traitant l'article de *Pierre Gervaiſe*, rappelle le paſſage qu'on vient de lire, & le trouve ſi peu concluant qu'il ne craint pas d'affirmer que *Rhétorique* y attribue, *ſans fondement*, le myſtère de la Paſſion à l'évêque d'Angers. Ce qui ajoûte un nouveau poids à l'autorité de M. l'abbé Goujet, c'eſt que donnant cette aſſertion, ſans indiquer ſur quoi il l'appuie, il ſemble la regarder comme une opinion inconteſtable, qui n'a pas même

Bibl. Franç. par M. l'abbé Goujet, t. XI, impr. en 1747. p. 332.

(e) C'eſt la 22.e Epître du Recueil de Bouchet, *fol. 22. v.°*

beſoin d'être prouvée. Cependant, comme nous ne préſumons point qu'il ait d'autre preuve que l'argument négatif, tiré du ſilence de la Croix du Maine & de l'éditeur du Myſtère; nous croyons pouvoir encore demander ſi cette ſorte d'argument doit l'emporter ſur celui qui réſulte du texte précis de Pierre Gervaiſe.

A la place de l'ouvrage en vers, que M. de Foncemagne vient d'ôter au médecin de Charles VIII, il lui en attribue un autre en proſe, non encore imprimé, & qui ſe trouve à la tête d'un recueil de pièces manuſcrites de la bibliothèque du Roi. Celui-là eſt intitulé: *La Viſion Divine révélée à Jéhan Michel, très-humble Prophète, & de la proſpérité du très-Chreſtien roi de France Charles VIII, de la nouvelle réformation du ſiècle, & la récupération de Jéruſalem à lui deſtinée.* Cette viſion contient 19 pages in 4°. Dieu lui-même y parle; & dans un long tiſſu de textes de l'Ecriture, tirés ſur-tout des Prophètes, il exhorte Charles à venger la Cité Sainte, en l'arrachant des mains de ſes ennemis, qu'il lui promet d'exterminer. Le projet d'aller faire la guerre aux Turcs, paſſoit alors en France pour le vrai motif de l'expédition d'Italie; & Jean Michel n'écrivit, probablement, ſa viſion Prophétique, que pour accréditer cette opinion parmi le peuple *(f)*. Il ſe qualifie dans ſon Ecrit, *Poure & humble Prophète*, & ne prend point le titre de médecin du Roi; il pouvoit n'en être pas encore pourvû: tout ce qu'on ſait, c'eſt qu'il l'avoit au temps de ſa mort. Entre les pièces qui ſont compriſes dans un autre manuſcrit de la bibliothèque du Roi *(g)*, cotté 9692, il y a une copie d'une Ordonnance de gratification qui lui fut accordée en cette qualité: nous la tranſcrirons ici en faveur de ceux qui peuvent prendre intérêt à la mémoire de Jean

Le manuſcrit eſt cotté 8060.

(f) On peut voir dans le Mémoire cité ci-deſſus, quel uſage M. de Foncemagne a fait de la prophétie de Jean Michel

(g) Ce manuſcrit, *in-fol. maroq.* eſt intitulé au dos & à la première page, *Mémoires du règne de Charles VIII.* Le titre peut induire en erreur: ce manuſcrit eſt un Recueil de pièces, toutes indépendantes les unes des autres, & dont la pluſpart n'ont aucun rapport au règne de Charles VIII.

Michel, ſoit par des raiſons de famille, ſoit dans la vûe de recueillir les monumens qui pourroient entrer dans une hiſtoire des premiers Médecins de nos Rois.

De par le Roy.

« Chers & bien amez. Nous avons eſté averti, comment l'éveſque de Clermont a différé donner ſon conſentement au don que nous avons fait ſur le pays d'Auvergne, à maiſtre Jehan Michel mon J *(h)* Médecin, pour les grands ſervices qu'il nous avoit faits. Et pour ce, s'il vous appert du conſentement du duc de Bourbon & d'Auvergne, du comte de Montpenſier & du comte d'Auvergne, qui ſont les plus grants dudit pays principaux; Voulons que mondit don faictes ſortir plein effect, ſelon la forme & teneur de mon ſuſdit icelui don; nonobſtant le delay dudit Eveſque: & n'y faictes faute, ſur tant que craindrez nous déſobéir. » La date & la ſignature manquent. *Mſ. de Béthune, n.° 9692, fol. 88.*

Blanchard, dans ſon Catalogue des Conſeillers au parlement de Paris, nomme un *Jean Michel,* reçû Conſeiller en 1491, père de Louiſe Michel, mariée avec Pierre le Clerc du Tremblai, de qui eſt iſſu le fameux P. Joſeph, Capucin. M. Poquet de Livonière ſecrétaire de l'Académie d'Angers, & l'Auteur de l'*Hiſtoire du Théatre François*, ne doutent point que ce Conſeiller au parlement de Paris ne ſoit le même que le médecin de Charles VIII: mais qu'il nous ſoit permis de dire que les mépriſes où ils ſont tombés l'un & l'autre, en parlant de Jean Michel, nous forcent à nous défier de l'exactitude des Mémoires qui leur ont été fournis ſur cet article. Nous nous arrêterons un moment à relever ces mépriſes: le peu d'importance de la matière devroit peut-être les ſauver de la critique; mais la réputation des Auteurs à qui elles ſont échappées, les rend dignes de notre attention.

On lit dans l'hiſtoire du Théatre François, d'après une *T. II, p. 241.*

(h) Il y a dans l'original une rature, ſous laquelle on lit clairement *mon*, qu'on a effacé, pour ſubſtituer au deſſus, *mon J*; ce qui doit ſignifier *mon 1.er Médecin.*

lettre de M. de Livonière, qui eſt citée: « Que Jean Michel » accompagna Charles VIII en Italie, & mérita de plus en » plus ſa confiance; Que de retour en France, le Roi honora » ſon premier Médecin d'une charge de Conſeiller au Parlement » de Paris; Que Michel y fut reçû en 1491; Qu'il mourut à » Quiers en Piémont le 22 août 1493; enfin Que l'Auteur » anonyme de la Vie de Charles VIII, donnée par Godefroi » dit p. 172 : *Ce fut le 22 août que treſpaſſa maiſtre Jehan Michel, &c.* »

Mais, 1.° ſi Jean Michel fut reçû Conſeiller au Parlement en 1491, ce n'eſt pas au retour du voyage d'Italie qu'il fut pourvû de cette charge; puiſque le départ eſt de 1494. 2.° Michel mourut à Quiers, non en 1493, mais en 1495. 3.° l'ouvrage publié par Godefroi, auquel on renvoie, n'eſt point une Vie de Charles VIII; c'eſt uniquement la Relation de ſon voyage d'Italie. 4.° L'Auteur de cet ouvrage n'eſt point anonyme: Godefroi le nomme au titre, *André de la Vigne.*

Ibid. On lit encore, dans une note au bas de la page, d'après un livre intitulé, *Curieuſes recherches ſur les écoles de Médecine de Paris & de Montpellier:* « Il y avoit audit voyage (d'Italie) » avec le Roi pour premier Médecin, maître Jehan Michel, » excellent Docteur, qui mourut le 22 août 1493 à Quiers, » fort regreté du Roi; comme vous l'apprendrez par le journal » du voyage fait par Saint Gelais évêque d'Angouleſme, qui » fut de la ſuite du Roi, & par un autre journal d'Antoine de la Vigne. » 1.° La date eſt fauſſe. 2.° On ſuppoſe deux différentes Relations du voyage de Naples, l'une de Saint Gelais, l'autre de la Vigne. 3.° On avance, ſans fondement, que l'évêque d'Angoulême accompagna Charles VIII. 4.° On change le nom de la Vigne, qui s'appeloit *André,* non pas *Antoine.*

Par quelle fatalité tous ceux qui ont eu à parler de Jean Michel, ont-ils manqué d'exactitude? L'Auteur même du ſupplément de Moreri en a manqué comme les autres. *Jean Michel,* dit-il, *mourut au mois d'août 1494, à Quiers dans*

le comté de Foix, à la ſuite de Charles VIII qu'il accompagnoit en Italie. Il y a erreur, dans la date (on vient de le voir); dans la poſition de la ville de Quiers, qui n'eſt point du comté de Foix; enfin dans l'expreſſion: dire que Jean Michel *mourut à la ſuite de Charles qu'il accompagnoit en Italie*, c'eſt faire entendre qu'il mourut en allant à Naples, au lieu que ce fut au retour du voyage.

ARTICLE III.

Notice d'un manuſcrit de la bibliothèque du Roi, intitulé, la Prophétie de Charles VIII.

Voy. Mém. de l'Ac. t. XVII, p. 544.
23 Février 1742.

LE manuſcrit $\frac{1038}{7683}$ de la bibliothèque du Roi, petit *in-folio* de 24 feuillets, eſt intitulé: *La Prophétie du roy Charles huictieſme de ce nom, enſemble l'exercice d'icelle.*

Les trois premiers vers de l'ouvrage nous en donnent la date:

Mil quatre cent nonante-quatre, *Fol. 1, r.°*
L'an courant par tout mortalité,
La plume je prins pour m'eſbattre.

Quelques lignes plus bas, l'auteur nous apprend ſon nom & ſon pays:

De Bourdeaux ſuis & Guiennois, *Fol. 1, v.°*
Qu'on appelle maiſtre Guilloche.

Cet ouvrage contient proprement trois parties. 1.° Une prophétie ſur le règne de Charles VIII. Elle commence par une deſcription des traits de ſon viſage.

En ſoi aura haultes ſourcis:
Semblablement, aura long front:
Les yeux longuets comme ſeront;
Le nez agu.

Ce détail ne ſe trouve pas dans nos Hiſtoriens modernes.

Les diviſions qui troublèrent le commencement du règne de Charles, y ſont annoncées, avec la date des principaux évènemens auxquels elles donnèrent lieu. L'expédition de Naples y eſt fixée à la vingt-quatrième année de ce Prince : c'eſt l'an 1494. La conquête de Naples devoit lui préparer celle de toute l'Italie, qui eſt marquée pour la trente-troiſième année de ſon âge : il devoit enſuite conquérir l'empire des Grecs ; puis s'emparer de la Monarchie univerſelle ; & mourir dans la cinquante-troiſième année de ſon règne.

2.° Ce que l'auteur appelle (au fol. 4, v°) *l'Exercice de la Prophétie*, eſt une eſpèce de commentaire, dans lequel il en explique les premiers articles : ce ſont ceux qui regardent les premières années du règne de Charles VIII, depuis ſon couronnement juſqu'aux préparatifs du voyage de Naples. Il dit d'abord qu'il *a extrait*, c'eſt-à-dire, apparemment, traduit cette prophétie, ſur une *copie* latine :

Extraite d'une autre copie
En latin.

Il montre, dans une paraphraſe hiſtorique, qu'elle eſt accomplie, pour tous les faits qui ont précédé 1494, temps où il écrivoit ; & ne craint pas d'aſſurer qu'elle ſe vérifiera de même dans ſes autres parties. Mais le Prophète ne rencontra pas, à beaucoup près, ſi juſte, pour ce qui devoit arriver dans la ſuite ; & Charles VIII à qui il promettoit 53 ans de règne, mourut avant que d'en avoir 28 accomplis *(i)*.

Quoi qu'il en ſoit, on trouve dans cette gloſe quelques circonſtances peu conſidérables, qui ont échapé aux Hiſtoriens. Ce qu'on y voit de plus important, c'eſt que le projet d'aller faire la guerre aux Turcs, paſſoit alors en France pour le vrai motif de l'expédition de Naples : l'auteur le répète en pluſieurs endroits. La date qu'il paroît donner au couronnement de Charles, ne s'accorde pas avec celle qui eſt marquée dans la Relation du Sacre de ce Prince, imprimée au premier

(i) On peut voir dans le Mémoire cité ci-deſſus, quel uſage M. de Foncemagne a fait de la Prophétie de M.e Guilloche.

volume du Cérémonial François, p. 184. Suivant cette Relation, le Sacre eſt du 30 mai 1484; & Guilloche ſemble le placer au 28 du même mois.

Mil quatre cent quatre-vingt-quatre, *Fol. 5, v.°*
Vingt-huitieſme jour de may,
A Rheims m'en allay pour m'eſbattre.....
Quant fus illecques, m'informay
Que le Roy avoit quatorze ans:
Cy dit la prophétie vray:
Couronné fut; j'y fus préſent.

Cette prétendue difficulté diſparoîtra, ſi l'on fait attention que Guilloche donne la date, non du Sacre du Roi, mais de ſa propre arrivée à Rheims, qui précéda de deux jours la cérémonie. Mézerai, dont la chronologie eſt ſi ſouvent fautive, place le Sacre au 5 de Juin.

3.° Ce qui ſuit depuis le fol. 6, v° juſqu'à la fin, eſt un recueil de pluſieurs poëſies de différens genres, balades, virelais & autres, qui peuvent être regardées comme hiſtoriques. Les unes ſont à l'honneur de la Reine & du Dauphin, apparemment Charles Orland, qui naquit en 1492, & mourut en 1495. Les autres ſont des exhortations aux Princes & aux Seigneurs françois, ainſi qu'aux villes d'Italie, à bien ſervir le Roi & la Religion, contre les Turcs. Pluſieurs ſont des invectives contre les Florentins, que l'auteur déſigne par le nom de *Marrans*:* il leur reproche de ne point aimer notre nation. Comme il avoit voyagé en Italie & en Sicile, ſon témoignage, en ce qui concerne les mœurs de ces deux pays, doit être de quelque poids. ** Juifs.*

Ce que Me Guilloche dit de l'origine de Ferdinand, bâtard d'Arragon, père d'Alphonſe qui régnoit alors à Naples, nous a paru mériter d'être rapporté:

Or parlons de ce fol de Naples *Fol. 16, v.°*
Alfonſe, & généalogie:

Il n'eſt pas Roy, mais eſt un dyable,
Extrait de la marranerie[a].
Son père,[b] *baſtard quoiqu'on die,*
Fils d'une vilaine barbière,
Laquelle fut toute ſa vie
De Valence grant cantonnière[c].....
Et puis elle, par ſon moyen,
Au Roy Alfonſe d'Arragon,
Fiſt entendre qu'il étoit ſien;
Et le porta en ſa maiſon.

[a] *De race Juive.*

[b] *Ferdinand.*

[c] *Femme proſtituée.*

Cette anecdote qui ne ſe trouve, peut-être, dans aucun des Hiſtoriens d'Eſpagne & de Naples, éclaircit un paſſage de Ghiannoné, qui ſemble avoir beſoin de commentaire. *Le Pape*, dit Ghiannoné, *regardoit la Couronne comme dévolue au Saint Siège, ſur le fondement qu'Alphonſe ne pouvoit pas la donner à D. Ferdinand, qui n'étoit ſon fils, ni légitime, ni naturel.* Suivant le paſſage de Guilloche, Ferdinand n'étoit en effet, ni l'un ni l'autre.

Hiſt. de Naples, t. III, p. 545.

La fin du manuſcrit dont nous parlons, peut être lûe avec quelque fruit. L'auteur y expoſe le fondement des droits de Charles VIII ſur le royaume de Naples & de Sicile. Ce qu'il ajoute du zèle avec lequel le Cardinal de ſaint Pierre-aux-liens, portoit les intérêts de la France, auprès du pape Sixte IV, ſon oncle, n'eſt pas le morceau le moins précieux. Ce Cardinal eſt Julien de la Rovère, qui devenu Pape ſous le nom de Jules II, ne fut rien moins qu'ami de notre nation.

Les anciennes traditions touchant l'origine des fleurs de Lis, de l'Oriflamme & de la ſainte Ampoule, ſe trouvent dans cet ouvrage. On y remarque deux proverbes, dont l'un, ce ſemble, eſt peu connu, l'autre s'eſt conſervé juſqu'à nous.

En parlant d'une action, où il y eut beaucoup de gens tués, l'auteur dit :

Et

Et là de vrai, mainte chaſtaigne — *Fol. 6, v.°*
Après tout y laiſſa ſa pel.* — ** Sa peau.*

En parlant de la défaite prochaine des ennemis de la France, il dit :

Seront battus comme vieux plaſtre. — *Fol. 23, v.°*

On ſe ſert encore aujourd'hui de cette expreſſion.

Le peu que nous avons cité de *maiſtre Guilloche*, peut donner une idée de ſa poëſie. En général, il eſt peu ſcrupuleux ſur la meſure : il ſe donne ſouvent la liberté de forger des mots : il affecte ſur-tout de les tirer du grec ; comme *métrificature*, pour *verſification*, *ſiſmater*, pour *diviſer;* & pluſieurs autres du même genre.

M. de Foncemagne termine cette Notice, en avertiſſant ceux qui pourroient conſulter le même manuſcrit, qu'il faut y corriger une faute au fol. 7, v°. Le poëte nomme *Jean*, le duc de Bourbon qui gouverna le Royaume avec la Princeſſe Anne, connue ſous le nom de *Madame de Beaujeu*, pendant la minorité de Charles VIII. Ce duc de Bourbon s'appeloit *Pierre :* il avoit un frère aîné nommé *Jean*, mais à qui l'on ne ſauroit appliquer ce que dit ici l'auteur.

ARTICLE IV.

Explication d'un paſſage de Philippe de Comines.

ON lit, au L. 7, des *Mémoires de Comines*, chap. x. *Le Cardinal* (de ſaint Pierre-aux-Liens) *étoit grand ami des Colonnois, qui eſtoient noſtres, par le moyen du cardinal Aſcaigne.... & auſſi en haine des Urſins, dont toûjours ſont & ont eſté contraires : & eſt toute la terre de l'Egliſe troublée pour cette partialité; comme nous dirions* Luce *&* Grandmont, *ou en Hollande*, Houc *&* Caballan. — 23 Février 1742.

M. Godefroi *(édit. de Bruxelles, t. 2. p. 45.)* ſe contente d'expliquer le mot *Caballan* par cette note marginale : *Ou Cabillau*, dit-il ; *eſpèce de poiſſon dont on fait la morue.* Nous — *Voy. Mém. de l'Ac. t. XVII, p. 550.*

ne relevons pas l'expreſſion, *dont on fait la morue*, qui veut dire, apparemment, *que l'on confond avec la morue*, ou *qui eſt une eſpèce de morue.* Ce paſſage que la pluſpart des lecteurs ont pû ne pas entendre, méritoit une autre note: M. de Foncemagne y ſupplée ainſi.

Luſſe ou *Luz*, & *Grammont*, non pas *Luce* & *Grandmont (k)*, ſont deux grandes Seigneuries de la baſſe Navarre: les deux Maiſons à qui elles appartenoient, furent long-temps rivales. *Houc* & *Caballan* déſignent deux factions qui ſe formèrent dans les Pays-bas, vers le milieu du XIV.e ſiècle, ſous le nom de *Cabilliaves* & de *Houckiens;* les premiers, du nom d'un poiſſon connu en Flandre, qui dévore les autres; les ſeconds, du mot Hollandois *Hoek*, qui ſignifie *Hameçon*, pour faire entendre qu'ils ſauroient bien ſe rendre maîtres de ceux qui prétendoient les dévorer: *Quidam ſe Cabilliavios (ſic Belgicè vocant Aſellum piſcem) appellabant; quòd ut ille piſces alios vorat, ſic ipſi adverſarios domarent..... Alii ſe Houckios, ſive Hoeckios dicebant:* Hoek, *Hollandis, quod Brabantiis* Haeck, *hamum ſignificat; quaſi ſeſe jactarent Cabilliaviis futuros, quod eſt hamas piſci.*

Bolland. Januar. t. I, pag. 352.

Ces deux factions ſubſiſtoient encore du temps d'Olivier de la Marche, qui dit en parlant de Philippe le Bon duc de Bourgogne, l'an 1425 : *Combien que les Houcs lui fuſſent contraires; mais les Cabillaux furent pour lui.* On trouve ce dernier nom dans les Poëſies de Jehan Moulinet.

Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 52.

Aiguemont en Hollande
Mena ſes Cabillaus,
Armez d'eſcaille grande,
Dure comme caillaux.

Poëſ. de Jehan Moulinet, fol. 112.

Comines, dans le paſſage dont il s'agit, compare la rivalité des Colonnes & des Urſins, à celle des maiſons de *Luz* & de *Grammont* en baſſe Navarre, & à celle des deux factions de la Hollande.

(k) Voy. l'abbé de Longueruë, *Deſcr. hiſt. de la Fr. part. I.e p. 213.*

ARTICLE V.

Obſervation ſur la Chronique de Monſtrelet.

LA Chronique d'Enguerrand de Monſtrelet, gouverneur de Cambrai, commence à l'année 1400, où finit celle de Froiſſart, & finit elle-même en 1467 : mais les différens Éditeurs y ont joint ſucceſſivement pluſieurs continuations, dont les dernières ne finiſſent qu'en 1516.

2 Mars 1742.

Les Critiques ont déjà remarqué que la première de ces additions n'étoit autre choſe que la *Chronique de Louis XI*, connue ſous le nom de *Chronique ſcandaleuſe*, & attribuée à Jean de Troyes, Greffier de l'hôtel de ville de Paris. Ceux qui ont fait cette remarque, devoient ajoûter, que le commencement de ces deux ouvrages eſt différent; & qu'ils ne deviennent une même choſe, qu'au débordement de la Seine & de la Marne, arrivé en 1460: car l'auteur reprend l'hiſtoire depuis cette année. Ce fait ſe trouve à la page 9 de la *Chronique ſcandaleuſe*, (Comines de Bruxelles 1723, t. II), & au fol. 3 du dernier tome de *Monſtrelet* (ſecond ordre de chiffres), édit. de 1603.

Voy. Mém. de l'Acad. t. XVII, page 553.

La ſeconde continuation comprend tout le règne de Charles VIII. Elle eſt de *Pierre Deſrey* qui ſe nomme au titre, & ſe qualifie *ſimple Orateur de Troyes en Champagne*. Celle-ci ſe retrouve, pour la plus grande partie, ſur-tout en ce qui concerne l'expédition d'Italie, à la ſuite de la traduction de Gaguin par le même Deſrey; à la fin de la *Chronique de Bretagne* par Alain Bouchard, & dans le *Charles VIII* de Godefroi, p. 190, où elle eſt intitulée: *Relation du Voyage de Charles VIII.*

M. de Foncemagne ne dit rien des autres continuations de Monſtrelet, qu'il n'avoit pas eu occaſion d'examiner avec le même ſoin : il croit qu'elles pourroient bien auſſi avoir été tirées de celles que Deſrey a jointes à ſa traduction de Gaguin, juſqu'à l'an 1538.

Cet avis peut être utile à ceux qui étudieront l'hiſtoire

de Louis XI & de Charles VIII; en ce qu'il leur épargnera la peine & le dégoût de lire plusieurs fois les mêmes choses, dans des ouvrages qu'on n'a pas lieu de soupçonner d'être copiés les uns d'après les autres.

Nous aurions une grande obligation aux auteurs des *Méthodes pour étudier;* si en nous indiquant ce qu'il faut lire sur chaque matière, ils vouloient bien nous avertir aussi de ce qui ne doit pas être lû. Cette instruction est sur-tout nécessaire par rapport aux anciennes Chroniques & aux compilations que nous nommons *Recueils de pièces.* La plus-part des Chroniqueurs se sont copiés, du moins pour les temps qui ont précédé celui où chacun d'eux vivoit: & de même, un grand nombre de pièces ont été publiées par différens éditeurs. Ainsi les livres se multiplient; les volumes se grossissent; & il n'en résulte pour les gens de Lettres, que des obstacles à leurs progrès. Le savant Religieux qui travaille à la collection des historiens de France, a sagement évité cet inconvénient, par rapport aux Chroniques *(l)*. Une compagnie de Savans annonça en 1734 une *Bibliothèque alphabétique (m)*, ou Table générale des pièces anciennes qui sont répandues dans les compilations que l'on connoît sous les noms de *Spicilèges*, *Analectes*, *Anecdotes*, &c; à la faveur de laquelle on eût vû d'un coup d'œil en combien d'endroits se trouve la même pièce. Ce projet, quand il parut, donna lieu à une guerre littéraire, dont tout le fruit semble avoir été de refroidir le zèle des illustres auteurs qui l'avoient conçu, & d'empêcher l'exécution d'un ouvrage infiniment utile à la république des Lettres.

(l) Voyez la préface qui est à la tête du premier volume. *p. 7.*

(m) Epistola plurium Doctorum e societate Sorbonicâ ad illustriss. Marchionem Scipionem Maffeium, de ratione indicis Sorbonici, seu Bibliothecæ alphabeticæ, quam adornant, &c. 1734. Le même ouvrage avoit été annoncé dès 1727: mais l'auteur (M. Salmon Docteur & Bibliothécaire de Sorbonne) changea de plan; & quatre de ses Confrères s'associèrent à son travail. Nous n'indiquons point les divers écrits auxquels le nouveau *Conspectus* donna lieu: ils sont connus.

DEVISES ET INSCRIPTIONS FAITES PAR L'ACADÉMIE.

EN 1741, 1742 & 1743, l'Académie a fourni, suivant l'usage, les Devises qu'on lui demande tous les ans pour les jetons des Départemens Royaux.

Elle a fait en 1741 deux Inscriptions qui lui avoient été demandées; l'une par M. le comte de Maurepas, pour la grande porte d'entrée de la ville de Louis-Bourg, dans l'île Royale, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent; l'autre par M. le cardinal de Rohan, pour mettre sur une frise intérieure du Palais épiscopal qu'il a fait bâtir à Strasbourg.

Le 17 juillet 1742, M. de Boze a communiqué à l'Académie une Inscription, en forme d'Épitaphe, que lui avoit demandée M. le marquis de Caumont, sur la perte qu'il venoit de faire d'un fils, mort à Prague, des fatigues de sa première campagne, à l'âge de 18 ans.

ELOGES
DES
ACADÉMICIENS
MORTS
DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXLI,
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCXLIII.

ELOGE

ELOGE DE M. LANCELOT.

Par M. DE BOZE.

Assemblée publique du 11 Avril 1741.

ANTOINE LANCELOT, fils d'un marchand originaire de Champagne, naquit à Paris sur la paroisse saint Sulpice, le 14 octobre 1675. Il avoit près de sept ans, qu'on n'avoit encore pû lui apprendre à lire, ni lui faire articuler distinctement un seul mot. Mais l'organe de la voix s'étant débarrassé peu à peu, par les seuls efforts que l'enfant faisoit pour parler, il répara bien-tôt le temps qu'il avoit perdu, & insensiblement, il se trouva au courant des études de son âge. Le père & la mère en furent frappés comme d'un miracle; & quoiqu'ils n'eussent que lui de garçon, ils résolurent de le consacrer à l'état Ecclésiastique. Ils le firent tonsurer; ils l'assujétirent ensuite à assister en surplis, fêtes & Dimanches, à tous les offices de la Paroisse; enfin, le père s'étant trouvé à quelque temps de là un des Administrateurs de la confrairie du saint Sepulchre, dite de Jérusalem, il proposa & fit agréer son fils qui n'avoit encore que douze à treize ans, pour prêcher le jour de la fête que cette Confrairie célèbre tous les ans aux Cordeliers, le Dimanche de Quasimodo. Ce jour là, après une procession solennelle, pendant laquelle on délivre quelques prisonniers, on revient à l'Eglise, où l'on chante une grand-messe en Grec; & au milieu de cette messe, on prêche l'assemblée, en Grec aussi. Le sermon, sans être long, le paroît toûjours beaucoup, même à celui qui le prononce; parce qu'ordinairement la langue Grecque ne lui est pas plus familière qu'aux assistans: & comme en cette occasion, il s'agit moins d'instruire l'auditoire des vérités de la religion Chrétienne, que de lui donner le spectacle des usages qu'on observe à la Terre Sainte, où tout se dit

en Grec, il eſt égal d'avoir un Ecolier ou un Docteur pour prêcher; & le premier ſe trouve plus aiſément. Soit que M. Lancelot eût, comme on le prétend, compoſé lui-même ce ſermon, ſoit qu'il n'eût fait que l'apprendre, il le débita de manière à perſuader qu'il en étoit véritablement l'auteur; & dans les dernières années de ſa vie, il parloit encore avec complaiſance de ce premier ouvrage de ſa jeuneſſe.

Cependant, il s'en falloit beaucoup que ſa vocation ne répondît à ſes talens: il n'en avoit aucune pour l'état Eccléſiaſtique, & ſa plus grande peine étoit de le faire comprendre à des parens trop prévenus. Déſeſpéré de n'y pouvoir réuſſir, il s'enfuit de chez ſon père, une ſurveille de la Pentecôte, & alla juſqu'à Beauvais, ſans ſavoir où il alloit: il revint de même ſur ſes pas; & fut trop heureux de rentrer en grace, à condition qu'il continueroit d'être d'Egliſe. Ce nouvel engagement, formé par la crainte & par la néceſſité, dura peu. L'année ſuivante il repartit à pareil jour; & ſe trouvant plus de force & plus de réſolution, il alla au camp devant Namur, que le Roi aſſiégeoit en perſonne; & il reſta à la ſuite de l'armée juſqu'à l'affaire de Steinkerque, qu'il vit du haut d'une maiſon, ſi proche du champ de bataille, qu'elle fut en partie ruinée par le canon des ennemis. Un Gendarme Bourguignon qui le reconnut, s'offrit de le ramener à ſon père, & de faire ſa paix. Il le ſuivit avec joie: mais ce Gendarme qui étoit un oncle du P. Deſmolets de l'Oratoire, fut tué dans une querelle particulière, en arrivant à Noyon; & de là juſqu'à Paris, le jeune homme qui n'avoit pas une obole, fut réduit à ſe nourrir du bled qu'il cueilloit le long de la route, & dont, à l'exemple des Apôtres, il froiſſoit les épics pour en faire ſortir le grain.

La vûe & le récit de ce qu'il avoit ſouffert, firent enfin ſur ſa famille l'impreſſion qu'il deſiroit. Il ne fut plus queſtion de le gêner dans le choix d'un état: on lui permit de s'appliquer au genre d'étude où ſon génie le portoit; & il achevoit ſon cours de Droit, lorſqu'un M. Herbinot Conſeiller au Châtelet, homme riche & d'un eſprit vif, l'attira chez

lui pour l'aider à la confection d'un Dictionnaire étymologique, où il avoit réſolu de faire venir du Grec en droite ligne, généralement tous nos mots françois. M. Lancelot s'y prêta avec beaucoup d'ardeur; & l'ouvrage étoit déjà bien avancé à leur manière, quand l'Auteur changeant tout-à-coup d'idée, voulut rapporter à la ſeule langue Hébraïque, ce qu'il avoit d'abord tiré uniquement de la langue Grecque. Ce ſecond travail, moins fondé encore que le premier, ne rebuta pas M. Lancelot: il y gagna d'apprendre, à peu près, autant d'Hébreu qu'il ſavoit de Grec, c'étoit toûjours quelque choſe; mais M. Herbinot à qui ce nombre prodigieux d'Etymologies forcées avoient fort échauffé la tête, tomba dans un ſi parfait délire, que n'ayant, diſoit-il, beſoin d'autre aliment que de ſes racines Grecques & Hébraïques, il refuſa conſtamment de prendre aucune ſorte de nourriture, & mourut d'inanition.

Il n'en étoit pas de même de M. Lancelot. Capable de ſoutenir le plus long travail, ſans en être incommodé, un travail ordinaire ne faiſoit que l'amuſer; il étoit d'ailleurs diſſipé par la recherche même des livres néceſſaires au deſſein de M. Herbinot: chemin faiſant, il en raſſembloit auſſi quelques-uns pour ſon compte particulier, ou bien il en tiroit des extraits; enfin, il ſongeoit à ſe lier avec les gens de Lettres, qui pouvoient lui être encore plus utiles que les livres. Auſſi, ne fut-il point embarraſſé de ſa perſonne, quand il perdit ſon premier Mécène. M. Coulleau docteur de Sorbonne, qui avoit la direction de la bibliothèque Mazarine, où M. Lancelot alloit ſouvent, l'y retint par une place de Sous-Bibliothécaire, qu'il remplit pendant quatre ans, à la ſatisfaction de ſes Supérieurs, & de tous ceux que divers objets d'étude ou de curioſité y attiroient.

C'eſt là que dans les momens de loiſir que lui laiſſoit ſon emploi, M. Lancelot s'occupoit à déterrer des anecdotes littéraires, celles du moyen âge ſur-tout, qui, renfermées pour la pluſpart dans les manuſcrits du temps, ſembloient ignorées de preſque tous les Ecrivains modernes; & il en donna une

preuve ſenſible dans les additions & corrections qu'il fit à un Recueil ſingulier qui parut alors, ſous le titre de *Naudæana & Patiniana.* Le P. de Vitry Jéſuite, à qui il les avoit communiquées, les envoya à M. Bayle, qui les jugea ſi importantes, qu'auſſi-tôt il fit faire en Hollande une nouvelle édition du *Naudæana*, avec les corrections & additions de M. Lancelot, dont il parle dans ſa Préface, comme d'un Savant déjà très-diſtingué. M. Lancelot lui marqua ſa reconnoiſſance, en lui adreſſant à lui-même des obſervations & des articles entiers, pour le ſupplément de ſon Dictionnaire hiſtorique & critique. M. Bayle en profita & lui en ſut gré: car, quoique ce ſupplément n'ait paru que dans les éditions faites après la mort de l'Auteur, on y trouve tout ce que M. Lancelot lui avoit envoyé; & il y eſt toûjours cité avec éloge, comme on peut le voir aux articles de Pierre Abélard, de Jean de la Barde, de Guillaume Bigot, d'Antoine Cornelius, de Simon Morin, & de quelques autres.

M. Minutoli, miniſtre & célèbre profeſſeur de Genève, trouva les mêmes reſſources dans le commerce de M. Lancelot; & ne le ſoupçonnant point d'avoir la moindre relation avec M. Bayle qui étoit ſon ami intime, il crut devoir lui faire la confidence des avantages que ce commerce lui procuroit, en lui conſeillant de ſe ménager une ſi bonne correſpondance, & lui offrant d'en faire les premières démarches. La réponſe de M. Bayle, qui ſe trouve imprimée ſous le n.° 299 de ſes lettres, commence ainſi: *M. Lancelot m'eſt bien connu, mon cher Monſieur, & j'ai reçu de lui des remarques très-curieuſes, que je mettrai dans mon ſupplément..... C'eſt un ſujet de grande eſpérance, &c.....* Voilà le témoignage que s'en rendoient réciproquement, deux hommes qui ſe parloient à cœur ouvert, & qui ne ſe laiſſoient pas éblouir par la ſimple apparence des talens.

M. Lancelot paſſa bien-tôt de ces manuſcrits littéraires du moyen âge, aux titres, aux chartes & documens publics, dont la lecture & l'intelligence préſentent des difficultés d'une toute autre eſpèce. Indépendamment du mauvais latin dans

lequel ces pièces ſont conçûes, elles ſont par rapport à l'écriture, ce que ſeroit parmi nous le caractère d'un vieux Praticien, comparé à celui d'un homme du monde qui peint bien; & pour le langage, à peu près, ce que ſeroit aujourd'hui le jargon barbare de nos premières loix, de nos vieilles Coutumes, & de nos anciens contrats, comparé au ſtyle de nos meilleurs hiſtoriens. Cependant, quand ces difficultés réunies n'étoient pas des difficultés du premier ordre, elles cédoient aſſez volontiers à la ſagacité naturelle, & à l'application obſtinée de M. Lancelot; mais quand elles y réſiſtoient, il avoit recours à Dom Mabillon, qui, charmé de trouver encore un diſciple pour un genre de connoiſſance ſi important & ſi peu cultivé, verſoit dans ſon ame avide les tréſors qu'il avoit acquis par une longue expérience & de profondes méditations.

Feu M. de Valbonnays en recueillit le premier fruit. Nous avons dit dans ſon éloge, que quoiqu'il fût devenu aveugle, il n'avoit pas abandonné le deſſein de publier une hiſtoire de Dauphiné, accompagnée des actes originaux qui devoient y ſervir de preuves; obligé pour lors de s'en rapporter, à beaucoup d'égards, à d'autres yeux que les ſiens, il ne pouvoit en choiſir de trop ſûrs & de trop exercés : il fit exprès le voyage de Paris. La voix publique & le ſuffrage des connoiſſeurs, lui indiquèrent unanimement M. Lancelot; & il n'eut aucune peine à l'intéreſſer au ſort de cet ouvrage, parce qu'il étoit de ſon goût, & qu'au moment qu'on le lui propoſa, il ſe crut au milieu des Archives de la Chambre des Comptes de Grenoble, dont M. de Valbonnays étoit premier Préſident, & à portée d'examiner tous les cartulaires de la Province, où ce Magiſtrat étoit aimé & reſpecté, comme dans ſon propre Tribunal. *Hiſt. de l'Acad. t. VII. p. 429.*

Ils partirent donc enſemble; & loin que la bonne opinion qu'ils avoient l'un de l'autre ſe démentît jamais pendant cinq années entières que dura leur travail, M. de Valbonnays eſſaya de fixer pour toûjours M. Lancelot auprès de lui, par l'aſſurance d'une penſion; & la Chambre des Comptes

elle-même, qui avoit auſſi fait uſage de ſes talens, dans l'inventaire & le récolement des Archives de Die, de Gap & de Valence, dont les Evêchés avoient vaqué pendant ſon ſéjour à Grenoble, offrit de lui faire un état très-honnête, s'il vouloit y reſter: mais rien ne put le retenir dans une Province où il n'avoit plus rien à voir.

A ſon retour à Paris, il fut recherché par des perſonnes de la première diſtinction, dont la pluſpart vouloient mettre en ordre, ou recouvrer les titres de leur maiſon: celle de Luynes eut la préférence. Des amis à qui il ne pouvoit rien refuſer, tels que M. de Clérambault & le P. Mabillon, l'y avoient comme engagé en ſon abſence. D'ailleurs, il étoit queſtion de parcourir une partie des provinces de France, qu'il n'avoit pas encore vûes, & de paſſer en Italie, où il brûloit d'aller.

Son voyage eut tout le ſuccès qu'on s'en étoit promis; il fit en moins de quatre ans ce qui en auroit coûté dix à un autre; & il en rendit un ſi bon compte, que Mrs les Ducs jetèrent les yeux ſur lui, pour rédiger leurs mémoires ſur les honneurs & les droits de la Pairie.

Cette commiſſion devint délicate, dans les dernières années du feu Roi. Quelques gens de Lettres appliqués à l'étude de notre hiſtoire, furent ſoupçonnés de traiter des matières qui intéreſſoient le Gouvernement; & il y en eut d'arrêtés ſur ce ſeul ſoupçon: M. Lancelot craignit d'être du nombre; on lui en donna même l'avis; & auſſi-tôt, plus effrayé peut-être que s'il eût été coupable, il brûla précipitamment toutes ſes lettres, tous les papiers qui le regardoient perſonnellement, & juſqu'aux relations de ſes voyages. Enſuite, raſſuré par ſon innocence, il prit le parti d'aller à Verſailles, trouver un Seigneur qui le protégeoit, & qui connoiſſant particulièrement l'objet de ſes travaux, étoit à portée d'en rendre au Roi même un fidèle témoignage: ce Seigneur le lui promit, & il lui tint parole; il le juſtifia pleinement, il en répondit; & le Roi perſuadé, eut la bonté de lui dire, *Puiſque cela eſt, retenez-le ici auprès de vous, il y ſera plus ſûrement qu'à Paris.*

Les premiers momens de la Régence rendirent M. Lancelot à ſes livres & à ſes amis; il reprit ſon travail avec une liberté entière, ſans jamais uſer d'une plus grande licence: enfin, il fit imprimer au nom & de l'aveu de M^rs les Ducs, un gros volume in-fol. ſous le titre de *Mémoires pour les Pairs de France, avec les preuves.* Ce volume, dont on ne tira qu'un très-petit nombre d'exemplaires, devoit être ſuivi de pluſieurs autres; la matière le comportoit, & l'ordre des temps ſembloit le demander: mais des raiſons particulières en firent ſuſpendre l'impreſſion.

Cependant M^rs les Ducs furent ſi contens de ſes ſoins; qu'outre les différentes gratifications qu'il en avoit reçûes, ils lui achetèrent en 1719 une charge de Secrétaire du Roi, dont il ſe défit en 1725, voyant que tout ſe ralentiſſoit, qu'on ne lui demandoit plus rien, & que ſa commiſſion finiſſoit, par le ſeul défaut d'exercice. Heureuſement, il ne manquoit pas d'occupation: il s'étoit formé une belle bibliothèque; il avoit obtenu une place d'Aſſocié de cette Académie; il avoit été nommé Cenſeur Royal des livres; & on commençoit à lui donner quelque accès au Tréſor des Chartes.

Ces occupations, à la vérité, n'avoient rien entre elles d'aſſez oppoſé pour l'empêcher de ſuffire à toutes; mais il y ſuffiſoit comme ſi elles n'en avoient formé qu'une.

Les volumes que l'Académie a publiés depuis la réception de M. Lancelot, contiennent un ſi grand nombre de ſes ouvrages, que leur énumération, quelquefois ſi néceſſaire en d'autres éloges, deviendroit à charge dans le ſien. Nous n'en citerons qu'un ſeul, le moindre en apparence, mais le plus propre à caractériſer ſon zèle.

La ville de Châteaudun, preſque réduite en cendres par l'incendie qui y arriva en 1723, conſervoit encore un monument ſingulier dans la façade de l'égliſe de l'Abbaye Royale de la Magdeleine, fondée par Charlemagne: mais cette façade menaçoit ruine; on avoit même réſolu de la démolir: on craignoit ſeulement qu'elle ne tombât d'elle-même avant le temps marqué pour ſa démolition, ou qu'elle

ne fût écrasée par la chute d'une veille Tour qui la dominoit. Un jour que quelqu'un en parloit à l'Académie, Dom Bernard de Montfaucon ajoûta, qu'il n'avoit pas tenu à lui de représenter dans son Recueil des monumens de la Monarchie françoise, les figures, les ornemens & les symboles dont cette façade est chargée; mais qu'il n'avoit trouvé personne sur les lieux qui fût capable de les bien dessiner du rez de chaussée, ou qui fût assez hardi pour monter à une échelle appuyée contre un si vieux mur. A l'instant, M. Lancelot s'offrit d'aller à Châteaudun, d'y mener un bon Dessinateur, & de l'encourager par son propre exemple à vaincre toutes les difficultés: il y alla en effet; & au bout de trois semaines, il revint avec des desseins très-exacts, très-détaillés, & avec des explications plus curieuses encore que les desseins.

M. l'abbé Clément, Inspecteur du Collège Royal, étant mort en 1732, M. Lancelot souhaita très-ardemment de lui succéder; parce qu'il regardoit ce poste comme un asyle contre toutes les propositions qu'on pourroit désormais lui faire, pour des engagemens particuliers: & ne voulant laisser aucun doute sur le vrai motif de sa demande, il offrit de remettre à la bibliothèque du Roi tous ses recueils manuscrits, qui consistoient en plus de deux cens volumes reliés, & près de six cens porte-feuilles. La place lui fut accordée. Peu de temps après, il eut encore celle que feu M. l'abbé le Grand occupoit au Trésor des Chartes; & aussi-tôt il entreprit d'en faire une table historique qu'il a fort avancée. Enfin, en 1737, on le chargea d'aller à Nancy, faire l'inventaire des archives des duchés de Lorraine & de Bar, nouvellement réunis à la Couronne.

Il y avoit environ 40 ans que M. du Fourny Auditeur des Comptes, avoit fait quelque chose de semblable à Metz, avant que le Roi, qui s'étoit mis en possession de la Lorraine, la rendît au duc Léopold par le traité de Ryswick: mais quoique l'inventaire fait par M. du Fourny remplît six volumes in-folio d'une grosseur énorme, sans compter celui des tables, il ne contenoit pas, à beaucoup près, tous les titres

titres de l'Etat. Les Lorrains en avoient ſouſtrait le plus qu'ils avoient pû ; & quarante années d'intervalle y en avoient ajoûté un plus grand nombre encore. D'ailleurs, les Miniſtres du duc Léopold avoient eu d'autant moins d'égard à cet inventaire, qu'on ne leur en avoit point laiſſé de copie, & que probablement ils n'en avoient point de connoiſſance; ainſi, M. Lancelot n'en put tirer aucun avantage; il lui fallut recommencer l'ouvrage, & y donner pendant plus de trois ans, 14 à 15 heures par jour, avec un grand nombre de Commis, qu'il étoit ſouvent obligé de former.

Quand ſon travail fut achevé, il voulut le rendre à jamais ſtable & utile. Sur ſes repréſentations, M. le Chancelier de Lorraine, le Procureur général de la Cour ſouveraine de Nancy, & celui de la chambre des Comptes, accompagnés de l'ancien Garde du Tréſor des Chartes, & d'un Greffier, ſe rendirent en grand cortège à la Tour du dépôt: M. Lancelot leur fit voir l'état où il l'avoit mis; il leur délivra copie de l'inventaire qu'il en avoit fait, & en requit acte pour ſa décharge. Ces Magiſtrats dreſsèrent un ample procès verbal; ils remirent enſuite les clefs à l'ancien Garde, & l'engagèrent par ſerment à conſerver toûjours l'arrangement établi par M. Lancelot.

Il ſe paſſa en cette occaſion une choſe ſingulière. L'ancien Garde du Tréſor des Chartes, homme d'une probité reconnue, mais déjà avancé en âge, jugea que ſes fonctions étoient devenues beaucoup plus difficiles, & par l'addition conſidérable des titres, & par le nouvel ordre où on les avoit mis. Il ſupplia M.rs les Commiſſaires de lui donner en ſecond quelqu'un d'aſſez intelligent pour le ſoulager dans une ſi pénible recherche: ils lui accordèrent ſa demande, & le choix du ſujet ayant été mis en délibération, ils n'en trouvèrent point de plus capable, qu'un domeſtique même que M. Lancelot avoit amené de Paris, & qui ne s'étant d'abord mêlé que de porter & rapporter des liaſſes & des cartons, avoit inſenſiblement pris goût au travail, & s'étoit tellement mis au fait de l'arrangement des regiſtres & de la diſpoſition

des layettes, qu'il alloit à point nommé mettre la main sur quelque pièce qu'on lui demandât, relativement à l'inventaire. On en fit plusieurs fois l'essai; & sur le compte qu'on en rendit au roi de Pologne, duc de Lorraine, Sa Majesté l'honora d'un brevet de Sous-garde, avec des appointemens convenables à l'emploi.

M. Lancelot, qui étoit parti de Paris au mois de mai 1737, y revint à la fin de septembre 1740, & alla tout de suite à la Cour rendre compte de ses opérations: elles y furent généralement approuvées, & louées au point, qu'en l'exhortant d'un côté à se ménager davantage dans le travail qu'il avoit réservé pour ce pays-ci, de l'autre, on lui accorda une gratification extraordinaire pour celui qu'il avoit fait en Lorraine. Ses seuls héritiers en ont profité; car, au retour de Fontainebleau, il eut une attaque d'apoplexie, dont il mourut le 8 novembre dernier, à l'âge de 65 ans révolus.

Il avoit jusque-là joui d'une parfaite santé, & n'avoit connu d'autre maladie qu'une sciatique, qui rarement l'empêchoit de marcher, & jamais de travailler: il en fut particulièrement incommodé dans un voyage que nous fîmes ensemble en Hollande en 1720, pour connoître la Littérature de ce pays-là, & voir les gens de Lettres avec qui nous étions en relation; mais ce que je connus bien mieux, ce fut son excellent caractère & toutes ses bonnes qualités.

Il eût été difficile de trouver quelqu'un qui eût plus de douceur, plus de franchise & de cordialité; ne voulant que ce qu'on vouloit, racontant avec la même ingénuité les différens états où il s'étoit trouvé, ce qui lui étoit arrivé de plus flatteur ou de plus humiliant, & n'ayant rien à lui, dès que ce qu'il avoit pouvoit faire plaisir à ses amis. Sa reconnoissance pour ceux à qui il avoit quelque obligation, étoit extrême: il ne parloit jamais qu'avec un respect mêlé de tendresse, du P. Mabillon. Il avoit fait en son honneur des vers latins, les seuls, peut-être, qu'il eût faits depuis le collège, & une épitaphe en style lapidaire, où les sentimens de son cœur avoient très-heureusement suppléé à son peu

d'habitude en ce genre d'écrire : enfin, il avoit voulu lui être utile encore après ſa mort. Ce ſavant homme, l'oracle de ſon ſiècle & l'honneur de cette Académie, avoit publié entre les titres dont ſa Diplomatique eſt ornée, le teſtament du Patrice Abbon, confirmé par un Diplome de Charlemagne; & il avoit toûjours regretté de ne pouvoir donner en même temps l'explication de près de 150 noms de lieux inconnus, dont il eſt parlé dans cet acte ſingulier. M. Lancelot s'attacha à les découvrir, en parcourant les différentes parties du Royaume, & même de l'Italie, où ils devoient être ſitués; il y réuſſit : il les envoya à D. Ruinart pour une nouvelle édition de la Diplomatique; & c'eſt en effet par là qu'il l'a terminée, en rendant juſtice aux laborieuſes recherches de M. Lancelot, qu'il qualifie de *Mabillonii memoriæ cultor ardentiſſimus.*

L'amour du bien public excitoit en lui des mouvemens tout ſemblables à ceux de la reconnoiſſance. On attendoit avec impatience l'hiſtoire des grands Officiers de la Couronne, que le P. Anſelme & M. du Fourny s'étoient engagés de donner dans le cours de l'année 1711. Elle ſe trouva ſuſpendue par la difficulté d'une préface, à laquelle les auteurs n'avoient pas ſongé, ou qu'ils n'avoient pas eu le temps de faire : M. Lancelot s'en chargea; & l'édition parut au temps qu'on l'avoit promiſe.

Dans cette même année 1711, D. Alexis Davia, religieux de l'abbaye de Buon-Solazzo, première & unique maiſon de la réforme de la Trappe en Italie, lui adreſſa de Florence, la relation de la vie & de la mort d'un de leurs plus fameux ſolitaires, le frère Arsène de Janſon, ſi connu dans le monde ſous le nom du comte de Roſemberg. M. Lancelot la reçut le lundi de la ſemaine ſainte : il ſe propoſa de la traduire de l'italien, dans un temps ſi convenable au ſujet; ſa traduction fut achevée le ſamedi ſuivant, & elle a été depuis imprimée pluſieurs fois.

Quelque envie que nous ayons d'indiquer au moins tous les ouvrages particuliers de M. Lancelot, il eſt comme impoſſible

qu'il ne nous en échappe plusieurs ; parce qu'il ne mettoit son nom à aucun : telle est, par exemple, la dernière édition des *Amours pastorales de Daphnis & Chloé*, qu'il a enrichie de savantes notes, où il restitue divers passages de l'original grec de Longus, & corrige beaucoup d'endroits de la traduction françoise d'Amyot.

Combien ses porte-feuilles ne contiennent-ils pas d'autres opuscules, ou finis, ou prêts à l'être? Il y a des additions & corrections pour le *Pithœana*, comme celles qu'il avoit faites au *Naudæana & Patiniana*, qu'il a encore augmentées de moitié; d'autres pour les *Antiquités Gauloises* de Pierre Borel, & une infinité d'ouvrages semblables. Ajoûtons que les plus amples Recueils de M. Lancelot, n'étoient rien en comparaison de sa mémoire ; que personne ne l'égaloit pour l'exactitude des dates, & le détail des circonstances de tous les évènemens publics ou particuliers.

ELOGE DE M. DE SURBECK.

Par M. DE BOZE.

Assemblée publique du 14 Novem. 1741.

EUGÈNE-PIERRE DE SURBECK, né à Paris le 15 décembre 1678, & tenu quelques jours après sur les fonts de Baptême, par feu M. le Prince Eugène & Madame la comtesse de Soissons, fut le seul fruit du premier mariage que Jacques de Surbeck son père avoit contracté avec Damoiselle Anne Blondeau, qui mourut des suites de sa couche.

La famille de Surbeck originaire de Suisse, étoit depuis long-temps établie à Soleure, où l'ambassadeur du Roi fait sa résidence ordinaire. Mais M. de Surbeck le père fut le premier de cette famille qui passa au service de la France: il y entra fort jeune, & il y est mort revêtu de tous les honneurs auxquels pouvoit aspirer un homme de son mérite & de son état, Colonel d'un régiment de son nom, Inspecteur d'infanterie, & Lieutenant-général des armées du Roi.

Le fils dont nous parlons, fit ses études chez les Pères de l'Oratoire à Jully, d'où il ne sortit qu'à l'âge de quinze ans; mais où il a laissé bien plus long-temps le souvenir de son application & de ses succès, & sur-tout d'un caractère inexprimable de douceur, de sagesse & de circonspection, qui le faisoit appeler par ses camarades comme par ses maîtres, *Le petit vieillard: In juventute senex.*

Comme il étoit, à l'exemple de son père, destiné à servir dans les troupes de sa nation, qui sont à la solde de la France, & avec qui il faut toûjours parler Allemand; on le mit au sortir du collège de Jully, chez un maître de pension où on ne parloit point d'autre langue: & en moins de dix-huit mois, il en acquit si parfaitement l'usage, que personne ne

le parloit mieux que lui dans la compagnie aux Gardes, où il entra à l'âge de dix-ſept ans.

Nous le ſuivrions avec plaiſir dans le cours de ſes campagnes, dans un grand nombre de ſiéges & de batailles où il s'eſt trouvé, & d'où il a toûjours remporté l'applaudiſſement des Généraux, l'eſtime & l'amour des Soldats; & il nous ſeroit, ce ſemble, fort aiſé de le faire, parce qu'il en a toûjours dreſſé pour lui-même d'exactes relations: mais on ne devineroit point qu'elles fuſſent ſon ouvrage, ſi elles n'étoient toutes écrites de ſa main; tant il a évité d'y parler de ce qui le regardoit, ou d'en rien dire d'avantageux: on l'y voit ſeulement monter la tranchée, aller à la charge, faire faire à ſa troupe les mouvemens qu'on lui ordonne, ou que l'occaſion demande, revenir toûjours de ſang froid, & rendre du carnage même, un compte auſſi exact, que s'il en eût été le ſimple ſpectateur, ſans y avoir couru le moindre danger.

Le talent qu'il avoit d'écrire ſur ces matières, l'avoit fait choiſir par M. le duc du Maine Colonel-général des Suiſſes, pour ſon correſpondant à l'armée: & de M. le duc du Maine, les relations de M. de Surbeck paſſoient ordinairement au feu Roi, qui en louoit toûjours la préciſion & la clarté. Quand, aprés la mort de ce Monarque, M. le prince de Dombes qui n'avoit encore que ſeize à dix-ſept ans, eut obtenu l'agrément d'aller ſervir en Hongrie, M. le duc du Maine ſon père, déclara qu'il lui donneroit pour l'accompagner quelque homme de confiance, quelque bon colonel Suiſſe: & les plus anciens Officiers de la nation ſe préſentèrent à l'envi. M. de Surbeck qui n'étoit encore que Colonel à brevet, & qui ne l'étoit que depuis trois ans, s'abſtint par modeſtie de paroître à la cour de Sceaux, où tout étoit en mouvement. Cette retenue fut remarquée, & fit apparemment quelque peine. Madame la ducheſſe du Maine dit un jour à Madame la comteſſe de Béranger ſœur de M. de Surbeck d'un ſecond lit, qu'elle étoit étonnée de ne point voir ſon frère, s'il craindroit par haſard de ſe trouver engagé

à faire la campagne de Hongrie avec le prince de Dombes. Madame de Béranger répondit qu'elle étoit persuadée que rien ne le flatteroit davantage; mais qu'elle le connoissoit assez, pour assurer que la seule chose qu'il craignoit, c'étoit de donner à cet égard la moindre jalousie à ceux qui avoient plus de titres que lui pour prétendre à cet honneur: cependant elle écrivit à M. de Surbeck de venir au plûtôt s'acquiter des remercimens qu'il devoit à la Princesse. Il vola à Sceaux, où dès que M. le duc du Maine le vit, il lui dit, vous me fuyez & je vous cherche: c'est vous que je choisis pour suivre le prince de Dombes: il trouvera en vous toutes les sortes de mérite que je lui souhaite; vous me le rendrez meilleur, & je vous prie de n'y rien épargner.

M. de Surbeck, pénétré de reconnoissance pour un choix si distingué, s'en montra tout à fait digne; & à la journée de Belgrade dont il a fait aussi une excellente relation, on voit qu'il fut toûjours dans le plus grand feu aux côtés de M. le prince Eugène, & à la suite de M. le prince de Dombes. Cela étoit naturel; mais ce qui le paroît moins, & qui est cependant également vrai; c'est qu'au sortir de l'action, & par un courrier qu'il expédia le jour même, il en rendit le compte le plus détaillé à M. le duc du Maine.

L'accueil que ce Prince lui fit au retour, fut la plus chère récompense qu'il s'étoit proposé d'en recevoir; mais non pas toute celle que le Prince s'étoit proposé de lui donner: il prétendoit l'indemniser au moins de la dépense qu'il avoit faite en cette occasion; il savoit qu'elle avoit été fort grande, & qu'elle excédoit en quelque sorte la fortune d'un particulier: c'est ainsi qu'il s'en expliqua. Mais M. de Surbeck le supplia instamment de vouloir bien lui épargner cette confusion. J'ai été, lui dit-il, toûjours occupé d'un soin beaucoup plus précieux que celui de ma dépense: son objet me l'a rendue légère; & je l'ai d'autant moins sentie, que je me suis flatté de n'en jamais rendre compte à personne. Il en fut bien dédommagé l'année suivante. La Compagnie générale des Suisses vint à vaquer; & M. le duc du Maine

y nomma auſſi-tôt M. de Surbeck. Cette compagnie, qu'on appelle par excellence *la Générale des Suiſſes*, n'eſt attachée à aucun corps: mais elle eſt, par ſon inſtitution, la première de tous les régimens auxquels elle ſe joint; & c'eſt communément à la tête de celui des Gardes-ſuiſſes qu'elle ſe place: elle a un Etat-major pour elle ſeule, & elle rapporte plus qu'aucun régiment. C'eſt à la tête de cette compagnie que M. de Surbeck a fait les campagnes de la dernière guerre, au retour de laquelle le Roi lui accorda une penſion ſur l'Ordre de ſaint Louis, & le fit Brigadier. Il auroit ſans doute mérité de nouveaux honneurs; ſi le cours de ſa vie n'eût été abrégé dans le temps qu'il ſembloit qu'une nouvelle carrière alloit s'ouvrir à ſa valeur.

Nous n'avons juſqu'ici montré dans M. de Surbeck qu'un militaire eſtimable & vertueux. La place qu'il occupoit depuis quelque temps à l'Académie, demande que nous l'enviſagions préſentement ſous une face toute différente, ſous celle d'homme de Lettres, d'amateur des beaux Arts, & de ſavant Antiquaire.

Son goût pour les Médailles s'étoit déclaré dès ſa plus tendre jeuneſſe. L'argent qu'on lui donnoit pour ſes menus plaiſirs, ſervoit, avant tout, à ſatisfaire ſa curioſité: il ne lui paſſoit par les mains aucune pièce de monnoie, qu'il ne voulût d'abord en déchiffrer la légende, en expliquer les abréviations, & en examiner les différences. Quand après les monnoies, il vit par haſard quelques médailles Grecques ou Romaines, ſon empreſſement augmenta; il en fut dans une eſpèce d'enthouſiaſme; leur recherche lui ſervit de délaſſement pour les fatigues de la guerre, & devint pour lui une occupation ſérieuſe pendant la paix.

Il eſt preſque impoſſible d'acquérir à un certain point la connoiſſance des monumens antiques, ſi la Nature ne nous a inſpiré pour eux une eſpèce de paſſion. Mais il ne faut pas conclurre de là que ceux qui en ſont le plus vivement poſſédés, ſoient par cela ſeul en état de devenir ſavans dans l'étude des médailles: pour la rendre utile, il faut néceſſairement y joindre

joindre une lecture assidue de l'Histoire : c'est alors qu'en plaçant dans sa mémoire d'une manière fixe & presque ineffaçable, les noms, les dates & les faits que les Historiens nous apprennent, on est plus frappé, & on retient mieux les nouveaux noms, les nouvelles dates & les nouveaux faits que les Médailles ont conservés, & qui ont échappé aux Historiens.

M. de Surbeck entraîné par un goût naturel, aima comme nous l'avons dit, les Médailles, presque dès l'enfance : mais bien-tôt il comprit que ce goût, quelque violent qu'il fût, ne feroit jamais de lui qu'un simple Curieux, s'il se contentoit d'en former un grand amas, d'acquérir une à une toutes celles qu'il trouvoit, & d'en acheter quelquefois des cabinets entiers ; il s'appliqua en homme de lettres, à lire exactement l'histoire des Peuples & des Rois dont il nous reste quelques monumens. Il se fit un plan d'études, qui embrassoit toute l'antiquité ; & il le suivit fidèlement, en comparant sans cesse les Médailles avec les Historiens, & en consultant tous les livres qui contiennent, ou des explications, ou de simples listes de Médailles.

Il ne fut pas long-temps sans s'apercevoir que les recueils de Médailles, même les plus amples, ne suffisoient pas au desir qu'il avoit de s'instruire ; & le nombre de volumes ou de cabinets particuliers qu'il lui falloit revoir à chaque instant, lui fit naître le dessein de renfermer dans un seul corps d'ouvrage, les Médailles de tous les métaux, de toutes les langues & de toutes les grandeurs.

Ce fut par les Médailles Impériales qu'il crut devoir commencer ; & comme le P. Banduri venoit de donner toutes celles qu'il avoit pû découvrir depuis Trajan Dèce jusqu'aux Paléologues, M. de Surbeck se proposa de publier de même toutes celles qui lui étoient connues depuis Jules César jusqu'à Trajan Dèce.

Le P. Banduri avoit choisi l'ordre alphabétique, par préférence à l'ordre chronologique que le comte Mezzabarbe

avoit ſuivi; & les gens de lettres ayant paru approuver ce nouvel ordre, comme le plus commode, M. de Surbeck réſolut de le ſuivre auſſi, & d'ajouter comme lui des notes à la deſcription des Médailles les plus remarquables, ſans oublier d'avertir les Curieux du différent degré de rareté de chacune. Il ſe propoſa de plus de marquer, par une étoile, toutes les Médailles qu'il avoit vûes & examinées de ſes propres yeux; afin que les Savans rendus par là plus aſſurés qu'elles étoient véritablement antiques, en puſſent auſſi tirer des conſéquences moins équivoques. Quant aux Médailles d'or & d'argent, qu'on appelle Médailles fourrées, quoiqu'il les plaçât dans leur rang comme les autres, il les auroit auſſi diſtinguées par des aſtériſques particuliers, qui auroient mis les Curieux en garde contre cette ſorte de fauſſe monnoie. M. de Surbeck avoit depuis long-temps reconnu les erreurs où les Médailles fourrées ſont capables de jeter les Savans, & l'abus qu'on en peut faire en matière d'hiſtoire: cependant, quand il entreprit ſon ouvrage, on les eſtimoit encore beaucoup; on les recherchoit preſque avec plus d'avidité que les autres; on ſe laiſſoit éblouir par les ſingularités qu'elles offrent preſque toûjours; & ſans conſidérer que ces ſingularités n'étoient dûes qu'à la précipitation ou à l'ignorance des faux monnoyeurs anciens, on ne réſiſtoit point à l'envie de poſſéder quelque choſe de ſingulier & ſouvent d'unique.

A peine M. de Surbeck eut-il conçû ce deſſein, qu'il ſe crut en état de l'exécuter, par le prodigieux nombre de Médailles de toute eſpèce qu'il avoit ou vûes, ou raſſemblées, & dont il avoit toûjours eu ſoin de faire une exacte deſcription. D'ailleurs, la lecture des Hiſtoriens qu'il ne ſépara jamais de l'inſpection des Médailles, lui faiſoit eſpérer qu'en très-peu de temps, il ſeroit en état de mettre les notes néceſſaires aux endroits qui en avoient beſoin; & ſur cette eſpérance, il fit imprimer un *Proſpectus* que le public reçut avec empreſſement, & dont les étrangers ſollicitèrent particuliérement l'exécution.

Le zèle de M. de Surbeck en devint plus vif : il ſe donna tout entier à ſon travail, parcourant avec ſoin les cabinets de Paris qu'il avoit réſervés pour les derniers, écrivant ou faiſant écrire dans les provinces & dans les pays étrangers, employant enfin tous les momens qu'il avoit libres à Verſailles, pendant le temps de ſes gardes, pour y voir encore plus exactement l'immenſe dépôt qui y étoit. Ce fut alors qu'il connut mieux l'étendue de ſon entrepriſe ; parce qu'il trouva dans ces différens cabinets, une ſi grande quantité de Médailles conſidérables qui n'étoient point encore dans ſes recueils, qu'il craignit de s'être trop preſſé : & bien-tôt il en fut convaincu par les nouveaux catalogues qu'il reçut d'Angleterre & de Hollande, d'Italie & d'Allemagne.

Il prit donc le parti de s'appliquer ſans relâche à la perfection de ſon ouvrage, ſans prévoir en quel temps préciſément il pourroit le donner : non qu'il eût oublié l'engagement qu'il avoit pris avec le Public, mais parce qu'il ne croyoit pas que ce fût le remplir, que de lui préſenter quelque choſe de moins parfait.

La dernière guerre y apporta encore du retardement : M. de Surbeck fut obligé d'aller ſervir ſur le Rhin ; & ſi les fonctions de ſon état primordial, dont il s'acquittoit toûjours ſupérieurement, n'éteignirent point en lui le goût qu'il avoit pour les Médailles, du moins fut-il forcé de les perdre de vûe pendant quelques années : inconvénient inévitable pour quiconque eſt tout à la fois auteur & guerrier.

Enfin, la Paix permit à M. de Surbeck de ſe livrer plus à ſon gré à l'ouvrage qu'il s'étoit engagé de donner. Il y mettoit la dernière main, & il en compoſoit la préface qu'il devoit nous communiquer, quand la mort eſt venu le ſurprendre ; circonſtance qui redoubleroit nos regrets, ſi M. de Surbeck le fils n'avoit d'abord généreuſement remis le manuſcrit de ſon père entre les mains d'un Académicien, qui par reconnoiſſance autant que par goût, ne tardera pas à remplir les vœux du Public. Ce manuſcrit, qui formera deux

volumes in-folio, eſt en latin; parce que c'eſt la langue la plus familière aux Antiquaires de tout pays: M. de Surbeck l'entendoit, le parloit, l'écrivoit auſſi-bien que le françois, dont il s'eſt ſervi pour pluſieurs petites diſſertations qu'on lui avoit, pour ainſi dire, enlevées, & qu'on a imprimées en différens temps, dans les Mémoires de Trévoux. Ceux du mois d'octobre 1722 contiennent l'explication de deux Médailles ſingulières de Conſtantin, ſur leſquelles M. le duc du Maine lui avoit fait l'honneur de le conſulter. On trouve dans ceux du mois d'avril 1728, & des mois de mars & mai 1729, une réfutation complète de cette partie du ſyſtème du Père Hardouin, où il a voulu établir que les mots *Pius felix* ou *Pia felix*, car on les lit auſſi ſur les médailles de quelques Impératrices, n'étoient pas, comme on le croyoit, de ſimples titres d'honneur, mais de véritables noms de famille, héréditaires dans l'Empire depuis Commode juſqu'aux enfans du grand Conſtantin. Le P. Hardouin ſoupçonna un Savant de ſa Compagnie, qui avoit déjà combattu quelques-unes de ſes opinions, d'être l'auteur de ce nouvel écrit; & il y répondit avec ſi peu de ménagement, que M. de Surbeck, qui l'eſtimoit d'ailleurs & qui le voyoit ſouvent, n'oſa le déſabuſer: mais il confirma par une ſeconde lettre, le ſentiment qu'il avoit d'abord propoſé, & qui avoit été fort bien reçu, qui eſt que les titres de *Pia felix*, avoient été donnés à quelques Impératrices, lorſque les Empereurs leur ayant communiqué une certaine portion de la ſouveraine puiſſance, elles s'en étoient heureuſement ſervies pour l'avantage de la République, c'eſt-à-dire, pour le bien des peuples, & la douceur du gouvernement. Le ſavant Jéſuite s'éleva encore plus vivement contre cette ſeconde lettre: mais elle fut ſuivie d'une troiſième contre laquelle il ne tint pas. M. de Surbeck y démontra que tout le ſyſtème de ſon adverſaire ne portoit que ſur des généalogies faites à plaiſir, pleines de prétendus Princes & de prétendues Princeſſes, que l'on ne connoît pas plus par les Médailles dont il admettoit l'autorité, que par les

hiſtoriens, dont il récuſoit le témoignage; au lieu que ſon ſyſtème à lui, avoit pour baſe le concours de l'Hiſtoire & des Monumens.

Mais quand M. de Surbeck n'auroit été connu que par le mérite & l'utilité de l'ouvrage qu'il promettoit, c'en étoit aſſez pour faire ſouhaiter à l'Académie, qu'il pût y occuper une place; de ſon côté, il le deſiroit auſſi très-vivement: mais comme il n'y en avoit point de vacante, que d'ailleurs il étoit étranger, quoiqu'attaché au ſervice de la France, tout l'embarras fut de ſavoir ſous quel titre il pourroit y être admis. Celui d'Académicien-Correſpondant-Honoraire-Etranger parut le plus convenable: il lui fut donc donné auſſi-tôt, avec une ſatisfaction réciproque; & quand il vint s'aſſeoir ici pour la première fois, il n'y fut étranger pour perſonne, comme perſonne n'y fut étranger pour lui. Ce jour là fut encore remarquable & pour lui & pour nous, par le ſoulagement que l'on vit qu'une réception ſi flateuſe apportoit à la vive douleur où le plongeoit la perte qu'il venoit de faire de Madame la comteſſe de Béranger ſa ſœur, qu'il aimoit tendrement, & qui étoit généralement eſtimée pour le nombre de ſes connoiſſances & l'élévation de ſes ſentimens. Le temps de ſon deuil n'étoit pas encore fini, quand au ſortir de la cérémonie de la fête de ſaint Louis, qu'il étoit venu célébrer avec nous, il fut attaqué d'un mal de tête très-violent, & d'une fièvre dont la malignité réſiſta à tous les remèdes & l'emporta le ſixième jour de ſa maladie, le trente-unième août dernier, dans la ſoixante-troiſième année de ſon âge.

Il étoit dans l'habitude de paſſer tout l'été à une belle maiſon de campagne qu'il avoit à Bagneux, où il avoit formé un jardin de plantes rares qu'il cultivoit de ſes mains, & un cabinet d'Hiſtoire naturelle, où il avoit rangé par ſuites, toutes les différentes eſpèces de bois, de graines & de racines, de marbres & de pierres précieuſes. Il ne ſortoit de ce lieu de délices, que pour aller monter ſes gardes à

Verſailles, ou pour faire des revûes: mais depuis qu'il étoit de l'Académie, il en revenoit auſſi très-régulièrement les mardis & les vendredis, pour ſe trouver à nos aſſemblées; ce qu'il n'auroit peut-être pas fait pour ſes propres affaires. Ce fut même en retournant à ſa campagne dont il n'étoit venu que le matin, qu'il fut attaqué du mal qui l'a mis au tombeau: & la mort qu'il avoit affrontée bien des fois, l'a auſſi peu effrayé dans ce lent appareil, que dans la chaleur des combats.

Un détachement de deux cens hommes du régiment des Gardes-ſuiſſes marcha à Bagneux pour honorer ſes obsèques; & on y reconnoiſſoit les Officiers & les Soldats de ſa compagnie, aux larmes qu'ils ne pouvoient s'empêcher de répandre.

ELOGE
DE M. L'ABBE SEVIN.

Par M. DE BOZE.

Assemblée publique du 14 Novem. 1741.

FRANÇOIS SEVIN fils d'un Docteur en médecine de la faculté de Montpellier, naquit le 18 mai 1682, à Villeneuve-le-Roi en Bourgogne, où ſon père exerçoit la Médecine avec beaucoup de réputation & de probité: Jeanne Foacier ſa mère étoit d'une bonne famille de la ville de Sens. Il avoit deux oncles, l'un paternel, l'autre maternel, qui tous deux l'aimèrent beaucoup: le premier, qui étoit Doyen-curé de Touſſy, l'éleva juſqu'à l'âge de huit à dix ans; & le ſecond, qui étoit Maître des Eaux & Forêts, lui laiſſa en mourant mille livres de rente viagère.

Quand il ſe trouva capable d'études plus reglées & plus ſuivies que n'étoient celles qu'il faiſoit à Touſſy, on le mit à Sens au collège des Jéſuites, où il fit depuis ſa Quatrième juſqu'à ſa Rhétorique; & dès qu'elle fut achevée, on l'envoya à Paris à la Communauté des Trente-trois, pour y faire un cours de Philoſophie & de Théologie.

Il n'y étoit que depuis peu de temps, lorſque M. Fourmont l'aîné y entra auſſi, & fut mis par haſard dans une chambre fort proche de la ſienne. Le goût qu'ils avoient l'un & l'autre pour la Littérature, les rapprocha bien plus encore que le voiſinage des chambres. Ils avoient déjà quelques livres en particulier, & ils avoient la facilité d'en emprunter: M. Chapellier grand maître du Collège Mazarin, envoyoit à M. Fourmont tous ceux qu'il lui demandoit; & M. l'abbé Boileau qui avoit été grand-vicaire du Diocèſe de Sens, n'en laiſſoit pas manquer M. l'abbé Sevin, dont il connoiſſoit & aimoit toute la famille.

Mais pour profiter de cet avantage, le jour ne ſuffiſoit

pas, ou pluſtôt il ne convenoit pas; il étoit trop rempli par les devoirs ordinaires de la Claſſe & de la Communauté: il falloit prendre le temps du repos & le ſecret de la nuit; exemple dangereux, & qu'on a peut-être grande raiſon de ne point ſouffrir dans les Collèges.

Pendant près d'une année entière, ils trompèrent aſſez heureuſement la vigilance des Supérieurs: mais dès qu'ils s'en aperçurent, les deux Ecoliers furent changés de corridor; & on fit dans leurs nouvelles chambres une exacte perquiſition des livres inutiles à leurs études courantes.

Les difficultés raniment les paſſions louables, comme elles irritent les mauvaiſes. M. l'abbé Sevin & M. Fourmont devinrent plus attentifs & plus ingénieux à couvrir leur correſpondance; & preſque toute la différence que l'éloignement où on les avoit mis, apporta dans le cours de leurs études clandeſtines, ce fut qu'ils travailloient beaucoup plus en particulier, & qu'ils avoient moins de temps & moins de commodité pour s'en rendre compte. Cependant, comme on les épioit toûjours, la ſuite de ce commerce fut encore découverte & traitée avec beaucoup plus de rigueur: on déclara à l'abbé Sevin, qui étant l'ancien des deux, étoit regardé comme le plus coupable, qu'il ſortiroit à la fin de l'année, & qu'on l'auroit renvoyé ſur le champ, ſans l'extrême conſidération qu'on avoit pour M. l'abbé Boileau, à qui on vouloit bien laiſſer le temps de lui ménager une autre place. Celui-ci avoit trop contribué à l'aventure pour en être bien fâché: il en conſola l'abbé Sevin en l'approchant de lui, & en lui diſant qu'ils travailleroient enſemble, juſqu'à ce qu'il pût ſe rejoindre à ſon ami, à qui il étoit comme impoſſible que le même goût pour les Lettres n'attirât bien-tôt la même diſgrace; ſi toutefois c'en étoit une, car il n'en convenoit pas, & l'évènement juſtifia ſa prédiction.

En attendant, il le plaça dans une bonne maiſon de ſa connoiſſance, & dans la cour même du Palais où il logeoit, & où il étoit plus à portée de veiller ſur lui & de le diriger: il n'y eut pas beaucoup de peine; car il alloit toûjours au

devant

devant de ſes ſouhaits & au-delà de ſes eſpérances: il lui étoit perſonnellement utile; il lui faiſoit des extraits, & lui déterroit de ces locutions ſingulières & détournées qu'il affectoit d'employer dans ſes ouvrages latins. Mais ce qu'il avoit prévû ne manqua pas d'arriver. M. Fourmont s'obſerva mal, ou fut trop bien obſervé: on le ſurprit encore ſur des auteurs Grecs & d'autres méchans livres Hébreux; on le renvoya comme l'abbé Sevin, & auſſi-tôt ils reprirent leurs études communes.

Ils entrèrent en liaiſon avec la pluſpart des gens de lettres; & ce goût gagna tellement M. l'abbé Sevin, que dans la crainte de ne le pouvoir cultiver autant qu'il le ſouhaitoit, ſi jamais il retournoit en province, il refuſa un Canonicat que M. de Chavigny, archevêque de Sens, vouloit lui donner dans ſa Cathédrale.

Entre les Savans qu'ils voyoient le plus ſouvent, étoit M Baudelot, Aſſocié & depuis Penſionnaire de cette Académie, qui, comme nous l'avons dit dans ſon Eloge, avoit ſouverainement l'art d'exciter les jeunes gens en qui il trouvoit d'heureuſes diſpoſitions. Perſuadé que ce n'étoit qu'en travaillant, & en publiant les fruits de ſon travail, qu'on parvenoit à ſe perfectionner, il leur inſpira le deſſein de donner au pluſtôt quelque ouvrage; & en conſéquence, M. l'abbé Sevin fit imprimer ce qu'il avoit recueilli contre le ſyſtéme de Bochart & du chevalier Marsham, ſur Ménès premier roi d'Egypte. Le chevalier Marsham a prétendu que Ménès étoit le même que Cham fils de Noë; & Bochart a confondu Mercure avec Chanaan. Dans la première partie de cette Diſſertation, M. Sevin établit contre Marsham, que Ménès premier roi d'Egypte, n'étoit point différent de Miſraïm ou Meſtraïm, fils de Cham, & petit-fils de Noë. Dans la ſeconde, il prouve contre Bochart, que c'eſt ce même Miſraïm ou Ménès, qui a été le Mercure des Egyptiens.

Hiſt. de l'Académ. t. V, page 403.

M. l'abbé Sevin eut l'honneur d'être critiqué à ſon tour, & de voir le P. Tournemine au nombre de ceux qui vouloient bien entrer en lice avec lui: ſa réponſe ne ſe fit pas

attendre; elle parut encore plus curieuſe & plus travaillée que l'ouvrage qui y avoit donné lieu, parce qu'il y traitoit incidemment pluſieurs points de la Théologie Egyptienne, qui juſque-là avoient été à peine ébauchés; & elle reſta ſans replique.

M. Salmon, Docteur & Bibliothécaire de Sorbonne, exerçoit d'une autre manière les talens de Mrs Sevin & Fourmont: toutes les ſemaines, il remettoit à ce dernier une petite ſomme pour l'acquiſition des livres qui manquoient à ſa bibliothèque; & chaque jour, ils donnoient environ deux heures à la recherche de ces livres, qui chemin faiſant, leur apprenoit à en connoître d'autres, & qui leur valoit encore la première lecture de ceux qu'ils avoient achetés.

M. l'abbé Bignon, qui étoit alors en commerce de lettres réglé avec preſque tous les Savans de l'Europe, cherchoit quelqu'un qui le ſoulageât, ou pluſtôt qui ſe chargeât de tout le poids de cette correſpondance, qui lui emportoit un temps trop conſidérable, & qui étoit, d'ailleurs, ſi étendue & ſi variée, qu'elle ſembloit demander pluſieurs perſonnes de différens genres d'érudition. Il jeta les yeux ſur M. Sevin, qui pendant près de dix ans ſoutint lui ſeul ce commerce littéraire, avec une exactitude & une dignité qui remplirent ſi bien l'attente du Mécène qui lui avoit confié cette partie de ſa réputation, qu'il crut faire un vrai préſent à l'Académie, en y procurant à M. l'abbé Sevin une place d'Elève, d'où il paſſa rapidement à celle d'Aſſocié, & enfin à celle de Penſionnaire, qu'il occupoit depuis plus de quinze ans.

L'Académie a fait imprimer dans ſes Mémoires tous les ouvrages qu'il y a lûs, & preſque tous entiers. Le nombre en eſt ſi grand, que nous ne pourrions en rappeler ſeulement les titres, ſans paroître vouloir faire le catalogue d'une bibliothèque. Nous les paſſerons donc ſous ſilence; & nous nous contenterons de dire, qu'indépendamment de ces ouvrages, il en avoit fait beaucoup d'autres, ſoit en ſon particulier, ſoit en commun avec M. l'abbé Sallier, avec qui il étoit lié depuis long-temps d'une amitié dont chaque année n'a fait que reſſerrer les nœuds. Telle eſt, entre autres, une édition

toute prête du *Phrynicus*, du *Thomas Magiſter*, & du *Meris Atticiſta*, accompagnée d'excellentes notes, & d'un ſupplément conſidérable au premier de ces Grammairiens grecs.

Nous avons dit dans l'Eloge de M. Kuſter, qu'il avoit beaucoup travaillé ſur Héſychius, mais qu'il n'avoit pouſſé ſon travail ſur cet auteur que juſqu'à la lettre H; qu'il avoit de même travaillé ſur le Tréſor de la langue latine de Robert Etienne; mais qu'il n'en avoit preſque rien mis au net, que ce qu'il avoit donné ſur le verbe *Cerno* & ſes dérivés : & nous avons ajoûté que ç'auroit été une perte certaine pour le Public, ſi avant que de mourir, il n'en avoit confié les matériaux à deux Académiciens, très-empreſſés l'un & l'autre de juſtifier cette marque de ſon eſtime. Ces deux Académiciens étoient M. l'abbé Sevin, & M. l'abbé Sallier, qui s'y livrèrent d'abord avec tout le zèle & le ſuccès dont ils ſont capables; mais qui chargés depuis, pour le bien général des Lettres, de ſoins plus importans & plus preſſés, ont généreuſement remis leur travail à des Savans étrangers, qu'ils ont appris être uniquement occupés de ces deux ouvrages. Le Public a déjà recueilli une partie du fruit de leurs recherches, dans les nouvelles éditions qu'on a données du Tréſor de la langue latine de Robert Etienne : il recueillera de même celui de leur travail ſur Héſychius, dans la nouvelle édition qu'en prépare M. Alberti. Il faut eſpérer que ce qu'ils ont fait ſur Phrynicus & les autres Grammairiens grecs, ſera quelque jour auſſi heureuſement placé. *Hiſt. de l'Acad. t. III, p. 48.*

Nous avons auſſi rapporté dans l'hiſtoire de l'Académie de 1728, que Méhémet Effendi ambaſſadeur de la Porte, & Zaïd Aga ſon fils, le même qui revient ici avec de plus grands titres encore que ſon père, étant retourné à Conſtantinople, y parlèrent avec tant d'admiration de tout ce qu'ils avoient vû en France, & principalement de la manière dont on y cultivoit les Lettres & les Arts, que malgré la prévention des Turcs, la forme & les maximes de leur gouvernement, on vit une véritable imprimerie s'établir dans la capitale de leur Empire, ſous la protection du grand Vizir, *T. VII, p. 2.*

& l'autorité du Sultan; que Zaïd Aga informant de ces progrès M. l'abbé Bignon, préſident de l'Académie, avoit ajoûté que s'il ſe trouvoit ici quelque Académicien zélé & intelligent, il ne déſeſpéroit pas de le mettre à portée de faire d'amples découvertes de manuſcrits Grecs & Orientaux; que, ſur cette eſpérance, le Roi nomma au mois de juillet 1728, M. l'abbé Sevin Académicien-Penſionnaire, & M. l'abbé Fourmont Aſſocié, pour aller faire cette recherche ſous ſes ordres; qu'ils s'étoient embarqués l'un & l'autre ſur la fin de la même année, avec M. le marquis de Villeneuve ambaſſadeur du Roi à la Porte, & que par la relation de ce voyage littéraire, on voyoit que M. l'abbé Sevin en avoit rapporté pour la bibliothèque de Sa Majeſté, & par conſéquent pour la république des Lettres, plus de ſix cens manuſcrits d'élite; ſans compter ceux que les correſpondances qu'il avoit eu ſoin d'établir en divers endroits du Levant, avoient procuré depuis ſon retour. Tout ce que nous avons à ajoûter à cet article, c'eſt que l'utilité & le rapport de ces correſpondances n'ont point ceſſé, & que peu de temps avant ſa mort il a encore reçû pour la bibliothèque du Roi, des manuſcrits précieux, entre autres, un Strabon, que l'on a toûjours compté entre les plus rares.

La ſatisfaction qu'on eut de ce voyage, fut marquée par les bienfaits qui le ſuivirent. Le Roi nomma M. l'abbé Sevin à l'abbaye de la Frenade diocèſe de Saintes; & elle devoit lui valoir au moins 1800 livres: mais il falloit pour cela aller ſur les lieux, prendre connoiſſance des baux, avoir des diſcuſſions avec des Fermiers, & entrer dans des détails, que ſon déſintéreſſement, & s'il faut le dire, ſon inaptitude pour tout arrangement de fortune, ne comportoient en aucune manière.

Il remit le Brevet de ſa nomination, ſans en avoir fait aucun uſage; & on lui donna, l'année ſuivante, une penſion de cinq cens écus, ſur l'abbaye de ſaint Taurin d'Evreux.

Enfin, M. l'abbé de Targni, Garde des manuſcrits de la bibliothèque du Roi, étant mort le 3 mai 1737, M. l'abbé

Sevin fut nommé à ſa place, le jour même; & il ſe trouva tout d'un coup au fait de ſon emploi, non ſeulement par la connoiſſance qu'il avoit acquiſe des manuſcrits, dans ſes recherches au Levant, mais encore par l'uſage qu'il en avoit fait auparavant pour ſes études particulières. Auſſi-tôt, il fut en état de travailler au Catalogue de cette partie de la bibliothèque, & d'en faire paroître dès l'année ſuivante, le premier volume in-fol. qui contient, outre les manuſcrits de langues Orientales, les livres Indiens & Chinois, dont M. Fourmont lui avoit fait les premières notices. Il a donné depuis, un ſecond volume qui contient les manuſcrits Grecs; & il alloit commencer l'impreſſion du troiſième, qui eſt celui des manuſcrits Latins & qui eſt compoſé de plus de dix mille articles. Avec un tempérament délicat & une ſanté foible en apparence, il étoit capable de ſoutenir un long travail: ſon humeur naturellement vive & enjouée l'y aidoit beaucoup, pourvû qu'il ne fût point détourné; & pour cela il y employoit par préférence toutes les après dînées depuis cinq heures juſqu'à minuit, & le matin depuis ſept heures juſqu'à midi. Il donnoit le ſurplus, ou aux exercices de l'Académie, que perſonne n'a jamais ſuivis avec plus d'aſſiduité, ou à un certain nombre d'amis à qui il étoit infiniment cher. Il y mêloit de temps à autre, de petits voyages à la campagne, où il portoit toûjours de quoi travailler; & c'eſt dans le dernier voyage qu'il y a fait, qu'il eſt tombé malade de la maladie qui nous l'a enlevé. Accoutumé à ſe guérir de celles qu'il avoit, par un peu de diète & de repos, il ne crut pas devoir y faire autre choſe: mais elle étoit, ſans doute, d'une autre nature; le ſimple régime n'y ſuffiſoit pas. Le mal ne fit donc qu'augmenter; & il n'étoit plus temps d'y apporter remède, lorſqu'on le ramena à Paris, où il mourut peu de jours après, le mardi 12 du mois de ſeptembre dernier, âgé de cinquante-neuf ans, quatre mois moins ſix jours.

On a vû combien ſon amour pour les Lettres étoit vif & ardent; & nous ne ſaurions donner une plus juſte idée de ſon caractère, qu'en diſant qu'il étoit tout différent dans le

reſte, d'une ſimplicité de mœurs charmante, & d'une tranquilité d'ame qu'aucun évènement de la vie n'étoit capable d'altérer. Les ſeuls papiers dont il avoit quelque ſoin, étoient ceux qui intéreſſoient ſes travaux littéraires; les autres, après avoir roulé quelque temps ſur ſon bureau, tomboient peu-à-peu à ſes pieds, & de là paſſoient ſouvent dans le feu, comme choſe inutile, dont il perdoit enſuite totalement le ſouvenir. De lui-même, il n'auroit jamais ſongé à avoir du linge, un habit; il falloit l'en avertir, l'en preſſer: le plus ſûr étoit de le lui faire faire. Il auroit été de la même indifférence pour des choſes plus néceſſaires encore, ſans l'extrême vigilance de M. l'abbé Sallier, avec qui il demeuroit depuis plus de vingt ans, qui l'aimoit comme ſon frère, & qui ſe chargeoit pour lui des mêmes ſoins dont une mère tendre ſe ſeroit occupée pour un fils unique.

ELOGE DE M. ROLLIN.

Par M. DE BOZE.

Assemblée publique du 14 Novem. 1741.

CHARLES ROLLIN, second fils de Pierre Rollin, maître Coutelier à Paris, y naquit le 30 janvier 1661, & fut destiné, comme son frère aîné, à suivre la profession du père, qui leur fit avoir à l'un & à l'autre des lettres de maîtrise, dès leur plus tendre jeunesse.

Un Bénédictin des Blancs-Manteaux, dont il alloit souvent entendre ou servir la messe, parce que leur église étoit dans le voisinage, fut le premier qui aperçut en lui de grandes dispositions pour les Lettres. Il connoissoit la mère, qui étoit en son genre une femme de mérite; il lui parla, & lui dit qu'il falloit absolument qu'elle le fît étudier : un sentiment intérieur lui en disoit bien aussi quelque chose; mais des raisons plus fortes en apparence, s'y opposoient toûjours. Elle étoit devenue veuve, sans nulle ressource du côté de la fortune, que la continuation du commerce de son mari : ses enfans pouvoient seuls l'aider à le soutenir; & elle se trouvoit hors d'état de faire pour aucun d'eux les frais d'une autre éducation.

Le bon Religieux, bien loin de se rebuter, continua ses instances; & le principal obstacle ayant été levé par l'obtention d'une bourse du Collège des Dix-huit, le sort du jeune Rollin fut décidé en conséquence; & dès-lors il parut tout autre, même aux yeux de sa mère.

Elle commença par trouver plus d'esprit & plus de délicatesse dans les marques de son respect & de sa soumission. Elle fut ensuite sensible à ses progrès qu'on lui annonçoit de toutes parts, & dont on ne lui parloit qu'avec une sorte d'étonnement : & ce qui ne la flatta pas moins, sans doute, ce fut de voir les parens de ses compagnons d'étude, les

plus distingués par leur naissance ou par le rang qu'ils tenoient dans le monde, envoyer ou venir eux-mêmes la prier de trouver bon que son fils passât avec eux les jours de congé, & fût associé à leurs plaisirs comme à leurs exercices.

A la tête de ces parens illustres, étoit M. le Peletier le Ministre, dont les deux fils aînés avoient trouvé un redoutable concurrent dans ce nouveau-venu. Leur père, qui connoissoit mieux qu'un autre les avantages de l'émulation, ne chercha qu'à l'augmenter : quand le jeune Boursier étoit Empereur, ce qui lui arrivoit souvent, il lui envoyoit la même gratification qu'il avoit coutume de donner à ses fils ; & ceux-ci l'aimoient quoique leur rival, ils l'amenoient chez eux dans leur carrosse, ils le descendoient chez sa mère quand il y avoit affaire, ils l'y attendoient : & un jour qu'elle remarqua, qu'il prenoit sans façon la première place, elle voulut lui en faire une forte reprimande, comme d'un manque de savoir vivre ; mais le Précepteur répondit humblement, que M. le Peletier avoit réglé qu'on se rangeroit toûjours dans le carrosse, suivant l'ordre de la classe.

Cet échantillon du succès des études de M. Rollin devroit suffire ; & nous en supprimerions d'autant plus volontiers les autres détails, qu'à quelques petites différences près, ces détails ne sont que trop souvent ramenés dans l'éloge historique des sujets que la mort enlève à l'Académie. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire encore qu'étudiant en Rhétorique au Plessis, sous le célèbre M. Hersan, qui redoubloit volontiers l'ardeur de ses disciples par d'honorables épithétes, M. Hersan disoit publiquement, qu'il n'en trouvoit point qui distinguât assez le jeune Rollin ; qu'il étoit quelquefois tenté de le qualifier de *Divin :* il lui renvoyoit presque tous ceux qui lui demandoient des pièces de vers ou de prose : *Adressez-vous à lui,* leur disoit-il, *il fera encore mieux que moi.*

A quelque temps de là, un Ministre à qui on ne pouvoit rien refuser, M. de Louvois, engagea M. Hersan à quitter le Collège du Plessis, pour s'attacher à M. l'abbé de Louvois son fils, qu'il faisoit élever avec soin, & qui de lui-même donnoit

donnoit de grandes eſpérances. M. Rollin n'avoit alors que 22 à 23 ans, & déjà on le regardoit dans l'Univerſité comme digne de ſuccéder à M. Herſan : il fut le ſeul qui pensât différemment ; & ce ne fut pas ſans lui faire violence, qu'on le détermina à être Profeſſeur de Seconde, comme M. Herſan l'avoit été avant que de paſſer à la Chaire de Rhétorique, qu'il eut auſſi comme lui quelques années après : & ce qui acheva de rendre la conformité parfaite, c'eſt que M. Herſan, qui avoit de plus la ſurvivance d'une Chaire d'Eloquence au Collège Royal, s'en démit encore avec l'agrément du Roi, en faveur de M. Rollin.

La néceſſité de compoſer des Tragédies pour la diſtribution des Prix, à la fin de chaque année, étoit l'unique choſe qui embarraſſoit un peu M. Rollin. Quelque ſenſible qu'il fût, d'ailleurs, aux beautés des anciens Poëtes dramatiques, il étoit trop perſuadé que ces ſortes de repréſentations ne convenoient point dans les Collèges, où elles faiſoient ſeulement perdre un temps précieux aux Maîtres & aux Ecoliers ; & on ſe rappela à ce ſujet, que M. le Peletier en ayant voulu faire repréſenter chez lui par M.rs ſes fils & les jeunes gens qu'il avoit aſſociés à leurs études, M. Rollin étoit le ſeul qu'on ne put jamais y charger d'aucun rôle : un certain fonds d'ingénuité, attaché à toutes les parties de ſon caractère, l'empêchoit de ſe revêtir un inſtant du moindre perſonnage étranger.

A cet article près, aucun Profeſſeur n'exerçoit ſes fonctions d'une manière plus brillante. Il faiſoit ſouvent des harangues latines, où il célébroit les évènemens du temps, tels que les premières Victoires de Monſeigneur, la priſe de Philiſbourg & les campagnes ſuivantes ; mais le grec lui ſembla toûjours mériter une ſorte de préférence. On commençoit à le négliger dans les Ecoles de l'Univerſité ; il en ranima l'étude, & il en fut, pour ainſi dire, le véritable reſtaurateur : il regrettoit fort qu'on eût abandonné l'uſage de ſoutenir des Thèſes en grec. M. Boivin le cadet & lui en avoient donné le dernier exemple ; & n'ayant pas aſſez d'autorité

pour rétablir cet uſage, il en introduiſit un autre encore plus utile, celui des exercices publics ſur des anciens auteurs grecs & latins : il choiſit les plus jeunes des fils de M. le Peletier pour le premier de ces exercices ; & les applaudiſſemens qu'ils reçûrent, excitèrent dans les autres Collèges une émulation qui s'y ſoutient encore. M. Rollin en augmentoit ordinairement l'éclat par des pièces de vers qu'il adreſſoit, tantôt à ceux-mêmes qui faiſoient ces exercices, tantôt à leurs parens ; & pluſieurs de ces pièces ſont imprimées. M. le Peletier conſervoit précieuſement l'original de celle que M. Rollin lui avoit adreſſée ſur l'exercice de M.rs ſes fils : il en compoſa trois ſur ceux de M. l'abbé de Louvois ; & la troiſième a cela de ſingulier, qu'elle explique avec une netteté & des graces inimitables, l'eſtampe de cette Thèſe fameuſe, que M. le marquis de Louvois ſon père lui fit dédier au Roi, à ſon retour de la priſe de Mons.

Il joignoit à ces talens un zèle infatigable, & un tel diſcernement des eſprits, qu'il voyoit tout d'un coup ce dont ils pouvoient être capables, & la route qui devoit les y conduire. Habile à réprimer l'impétuoſité & à élever le courage, à ménager la délicateſſe & à dompter l'indolence, c'eſt ainſi qu'il a formé quantité de gens de Lettres, d'excellens Profeſſeurs, & qu'il a donné au Clergé, à la Magiſtrature, au métier même des armes, des ſujets d'un grand mérite. M. le premier Préſident Portail ſe plaiſoit quelquefois à faire ſemblant de lui reprocher qu'il l'avoit excédé de travail ; & M. Rollin lui répondoit ſérieuſement, « il vous ſied bien, » Monſieur, de vous en plaindre ! C'eſt cette habitude au travail » qui vous a diſtingué dans la place d'Avocat général, qui vous » a élevé à celle de premier Préſident : vous me devez votre fortune. »

Après avoir profeſſé huit ou dix années de ſuite au Pleſſis, M. Rollin en ſortit pour ſe livrer entièrement à l'étude de l'hiſtoire ancienne ; ne retenant de ſes fonctions publiques que celle de la Chaire d'éloquence du collège Royal, qu'il n'exerçoit encore qu'à titre de ſurvivance, ſans aucun émolument ;

mais il avoit 6 à 700 livres de rente; & il se croyoit extrêmement riche.

L'Université qui sentit le vuide qu'y laissoit la retraite de M. Rollin, ne fut pas long-temps sans le rappeler: elle le nomma Recteur à la fin de 1694, & elle le continua deux ans; ce qui étoit alors une grande distinction. En cette qualité, il fit deux fois aux écoles de Sorbonne, le panégyrique du Roi, que la Ville venoit de fonder. On n'y vit jamais un auditoire plus nombreux & plus choisi: ces deux discours furent regardés comme autant de chefs-d'œuvre, le dernier sur-tout, qui avoit pour objet l'établissement des Invalides; & cependant comme cet objet n'avoit pas rempli toute la fécondité du génie de M. Rollin, il fit distribuer le même jour dans l'assemblée, une Ode sur les autres embellissemens de Paris: la description de ses portes en arcs de triomphe, formoit seule dans cette Ode un nouveau panégyrique encore plus digne du héros.

C'est à ce même temps qu'il faut rapporter ce que l'on trouve dans les Mémoires du sieur Amelot de la Houssaye, à l'article des *Préséances.* Il y marque qu'*à une Thèse de Droit, le Recteur Charles Rollin ne souffrit jamais que l'Archevêque de Sens* (Fortin de la Hoguette) *prît le pas sur lui.* Il n'est pas nécessaire d'ajoûter qu'en tout autre temps & en toute autre occasion, il ne l'auroit jamais disputé à personne.

La fin du Rectorat de M. Rollin ne lui rendit pas toute sa liberté. M. le cardinal de Noailles l'engagea à se charger de l'inspection des études de M.rs ses neveux qui étoient au collège de Laon; & il s'en occupoit avec plaisir, quand M. Vittemant appelé à l'éducation des enfans de France, souhaita, avant tout, pouvoir lui remettre sa Coadjutorerie de la principalité du collège de Beauvais. M. Rollin eut toutes les peines du monde à l'accepter; & il paroît par quelques lettres imprimées de M. l'abbé Duguet, que ce fut lui qui l'y détermina.

Le collège de Beauvais, aujourd'hui si florissant, étoit alors une espèce de desert, où il n'y avoit que très-peu

d'écoliers, & point du tout de diſcipline : & ce qui ſembloit ôter l'eſpérance de pouvoir jamais y rétablir l'ordre & le travail, c'eſt qu'il étoit uni à un autre Collège de même nature. Nous ne dirons point comment M. Rollin vint à bout de le mettre en honneur & de le peupler, preſque au delà de ce qu'il peut contenir. On s'imagine bien qu'il fallut y employer tous les talens qu'il exige lui-même d'un bon Principal, dans ſon traité des *Etudes :* c'eſt aſſez la coutume des grands maîtres de ne preſcrire les véritables devoirs d'un état, qu'en décrivant, ſans y penſer, la manière dont ils ont rempli les leurs.

Auſſi, rien n'égaloit la confiance qu'on avoit en lui. Un homme de Province, homme riche, & qui ne le connoiſſoit que de réputation, lui amena ſon fils, pour être penſionnaire à Beauvais, ne croyant pas que cela pût ſouffrir aucune difficulté. M. Rollin ſe défendit de le recevoir, ſur ce qu'il n'avoit pas un pouce de terrein qui ne fût occupé ; & pour l'en convaincre, il lui fit parcourir tous les logemens. Ce père au déſeſpoir, ne chercha point à l'exprimer par de vaines exclamations : *Je ſuis venu,* lui dit-il, *exprès à Paris, je repartirai demain, je vous enverrai mon fils avec un lit, je n'ai que lui : vous le mettrez dans la cour, à la cave ſi vous voulez ; mais il ſera dans votre Collège, & de ce moment là je n'en aurai aucune inquiétude.* Il le fit comme il l'avoit dit, M. Rollin fut obligé de recueillir le jeune homme, & de l'établir dans ſon propre cabinet, juſqu'à ce qu'il lui eût ménagé une place ordinaire.

En 1712 il quitta la principalité de Beauvais, pour reprendre plus tranquillement le premier projet de ſes études. Il commença par travailler ſur Quintilien, dont il faiſoit grand cas, & dont il voyoit avec peine qu'on faiſoit trop peu d'uſage : il en retrancha tout ce qu'il y trouva d'inutile pour former des orateurs ou des gens de bien ; il expoſa ſa méthode & ſes vûes dans une élégante préface ; il mit des ſommaires raiſonnés à la tête des chapitres ; il accompagna le texte de petites notes choiſies : & l'édition parut en deux volumes in-12 au commencement de 1715.

L'Univerſité, à qui il étoit ainſi toûjours cher & toûjours utile, le chargea en 1719 d'une harangue ſolennelle en forme d'action de graces, pour l'inſtruction gratuite que le Roi venoit d'y établir. Le ſujet étoit grand; il l'égala par la nobleſſe & la magnificence des expreſſions: il y parla en maître conſommé, de l'ordre, du choix & du goût des études; & ce qu'il en dit, fit naître le plus ardent deſir d'avoir quelque jour ſur cette matière un traité complet de ſa façon. L'Univerſité jugeant auſſi que ſes anciens ſtatuts avoient beſoin de quelques changemens à cet égard, & que perſonne n'étoit plus capable de les bien rédiger que M. Rollin, elle le nomma encore Recteur en 1720: mais des circonſtances particulières abrégèrent tellement ce ſecond Rectorat, qu'il ne fut plus queſtion des ſtatuts, & qu'il eut tout le temps de compoſer ſon traité *de la manière d'étudier & d'enſeigner les Belles-Lettres.* Il le diviſa en quatre volumes, dont il publia les deux premiers en 1726, & les deux derniers en 1728.

Encouragé par le ſuccès de cet ouvrage, il en entreprit un autre beaucoup plus étendu, & qui en étoit cependant comme une ſuite néceſſaire; ce fut l'hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Mèdes & des Perſes, des Macédoniens & des Grecs. Il avoit d'abord eſpéré pouvoir la réduire à ſix ou ſept volumes; mais elle le conduiſit inſenſiblement juſqu'au treizième. Ils ont tous paru dans l'intervalle de 1730 à 1738, que donnant les deux derniers volumes de cette hiſtoire ancienne, M. Rollin donna encore le premier volume d'une hiſtoire Romaine qui en a déjà cinq: le ſixième & le ſeptième ſont même imprimés, & n'attendent pour paroître que les cartes Géographiques qui doivent les accompagner. Le huitième & partie du neuvième ſont faits, & vont juſqu'après la guerre contre les Cimbres, qui n'a précédé que d'environ LXX ans la bataille d'Actium, où ſe terminoit le projet de M. Rollin: ſes illuſtres Diſciples qu'il commençoit à appeler ſes maîtres, ne ſauroient laiſſer ſon ouvrage imparfait en aucun ſens.

Le Public leur demandera peut-être encore les harangues latines de M. Rollin; parce qu'il n'y en a aucune d'imprimée, & probablement aucune qui ne mérite de l'être. Si nous nous étions assujétis à indiquer dans l'ordre des temps, toutes celles qui sont venues à notre connoissance, ou dont le souvenir s'est plus heureusement conservé; il y en a une entre autres, que nous n'aurions pas oubliée : celle qu'il prononça en 1701, deux ans après son entrée au collège de Beauvais, sur l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne.

On a eu un peu plus de soin de ses Poësies: on les inséra en 1727 dans un Recueil de pièces choisies; & outre celles dont nous avons déjà fait mention, il y en a un grand nombre d'autres de la même force & de la même beauté. Si on étoit tenté d'adjuger la préférence à quelqu'une, sa traduction latine de l'Ode de M. Despréaux sur la prise de Namur, ne manqueroit pas de suffrages.

Il y a aussi plusieurs Epigrammes, qui ont presque toutes leur singularité. Il seroit difficile, par exemple, d'en trouver une plus propre à justifier la qualité de *Devins* qu'on attribue assez communément aux Poëtes, que celle qu'il envoya en 1695, la première année de son Rectorat, au petit-fils de M. le Peletier, qui n'avoit encore que cinq à six ans. Il lui fit porter le jour de la Chandeleur, au nom de l'Université, un cierge semblable à celui qu'elle a coutume de présenter aux premiers Présidens; & lui écrivit qu'il falloit qu'il s'accoutumât à recevoir cet honneur, qu'il se disposât sur-tout à s'en rendre digne, parce que la première Présidence étoit une place que Thémis elle-même lui destinoit sûrement, après qu'elle en auroit revêtu M. son père :

Te manet hæc sedes: summum Themis ipsa Tribunal,
Vera cano, patri destinat, inde tibi.

Ils en étoient alors fort éloignés l'un & l'autre : cependant le père le fut douze ans après; & le fils l'est aujourd'hui.

Dans une autre Epigramme, M. Rollin fait la plus

ingénieuſe alluſion à ſon premier métier. Il envoie un couteau pour étrennes à un de ſes amis, & lui mande que ſi ce préſent lui ſemble venir pluſtôt de la part de Vulcain que de celle des Muſes, il ne doit point s'en étonner; parce que c'eſt de l'antre des Cyclopes qu'il a commencé à diriger ſes pas vers le Parnaſſe.

On a imprimé ſéparément deux autres pièces de M. Rollin; des hendécaſyllabes, adreſſés en 1691 au P. Jouvency, ſur ce qu'à l'occaſion de la priſe de Montmélian, il venoit de donner à Paris, ſous le nom d'un de ſes écoliers, la même pièce de vers qu'il avoit autrefois publiée à Caën ſous ſon propre nom, ſur la priſe de Maſtricht en 1673. La ſeconde eſt le *Santolius pœnitens*, qui fit beaucoup de bruit quand il parut, & dont la traduction françoiſe attribuée d'abord à M. Racine, ſe trouva dans la ſuite être de M. Boivin le cadet. L'épitaphe de Santeuil gravée dans le cloître de ſaint Victor, eſt auſſi de M. Rollin; & il eſt certain que ſi ſa modeſtie lui eût permis d'eſtimer ſes œuvres latines autant qu'elles le méritent, ce Recueil auroit terminé agréablement la nouvelle édition de ſon Traité des études, & de ſon Hiſtoire ancienne.

Nous n'avons rien dit du ſuccès qu'ont eu ces deux ouvrages; parce que tout en retentit encore, & dans les pays étrangers comme en France. Le duc de Cumberland & les Princeſſes ſes ſœurs, en avoient toûjours les premiers exemplaires: c'étoit à qui les auroit pluſtôt lûs, & à qui en rendroit le meilleur compte. Le Prince diſoit, *Je ne ſai comment fait M. Rollin: par-tout ailleurs les réflexions m'ennuient, & je les ſaute à pieds joints; elles me charment dans ſon livre, & je n'en perds pas un mot.* La Reine leur mère, peu de temps avant qu'elle mourût, s'étoit propoſé d'entrer en commerce de lettres avec lui; & elle lui avoit fait dire à ce ſujet les choſes du monde les plus flatteuſes. Les lettres du Prince Royal, aujourd'hui roi de Pruſſe, mettoient le comble à ce tribut d'eſtime: mais quand, à ſon avènement au Trône, il eut la bonté de lui en faire part, comme à quelques autres Savans du premier ordre,

M. Rollin lui marqua qu'il reſpecteroit déſormais ſes grandes occupations, & que n'ayant plus de conſeils à prendre que de ſa propre gloire, il n'auroit plus l'honneur de lui écrire.

L'exemple des Princes eſt ſéduiſant: un Poëte fameux par ſes ouvrages, & plus encore par ſes diſgraces, le célèbre Rouſſeau voulut auſſi être en liaiſon avec M. Rollin: il lui écrivit pluſieurs lettres; il lui adreſſa des Épîtres en vers; & M. Rollin ne crut pas devoir ſe refuſer à un commerce où il eſpéroit placer utilement des traits de Chriſtianiſme & de piété. D'heureux préliminaires l'enhardirent à faire tenir au Poëte une partie des œuvres de M. l'abbé Duguet; & le Poëte lui envoya en échange ſes Poëſies de l'édition d'Amſterdam, mais ſans le ſupplément dont il craignoit que l'auſtère morale de M. Rollin ne fût alarmée: enfin, il vint lui-même à Paris dans le plus grand *incognito;* il y vit preſque tous les jours M. Rollin, & ne voulut pas repartir ſans lui avoir fait la lecture de ſon Teſtament. Il y déſavouoit dans les termes les plus forts, ces monſtrueux couplets qui furent l'origine de ſes malheurs, & continuoit de les attribuer à celui qu'il avoit d'abord accuſé de les avoir faits. M. Rollin l'arrêta tout court à cet endroit: il lui repréſenta vivement que le témoignage de ſa conſcience ſuffiſoit pour le diſculper, mais que ne pouvant avoir aucune preuve équivalente pour en charger nommément qui que ce ſoit autre, il ſe rendoit dès-lors coupable d'un jugement téméraire au moins, & peut-être d'une calomnie affreuſe. Le Poëte n'eut rien à répondre; & M. Rollin ſe ſut grand gré de lui avoir fait effacer cet article.

Le Roi l'avoit nommé à une place d'Aſſocié dans cette Académie, lors du renouvellement de 1701; & comme il n'avoit pas encore eu le temps de rendre célèbre le Collège de Beauvais, peu fréquenté avant lui, il ne prévoyoit pas que quand il le ſeroit, il s'y trouveroit abſorbé par tant de ſoins différens, qu'il ne pourroit plus remplir à ſon gré les fonctions d'Académicien. Dès qu'il le reconnut, il demanda la vétérance: elle lui fut accordée avec toute la diſtinction qu'il méritoit; & il n'en aima pas moins nos exercices. Il ſe

rendoit

rendoit ici le plus ſouvent qu'il lui étoit poſſible, aux Aſſemblées publiques ſur-tout; non ſeulement, diſoit-il, parce qu'on y liſoit plus de choſes dont il pouvoit profiter, mais encore parce que c'étoit de ſa part un hommage plus marqué. Quand il entreprit ſon Hiſtoire Ancienne, il en expoſa le plan à l'Académie; il lui demanda la permiſſion d'y faire entrer librement tout ce qu'il trouveroit à ſon uſage dans nos Mémoires imprimés, & la communication de ceux qui ne l'étoient pas encore. Il demanda en même temps à M. le Chancelier, un Académicien pour Cenſeur; & cet Académicien ſe trouva être un de ſes anciens Elèves. Enfin, ce n'étoit qu'après qu'on avoit reçû ici un exemplaire de chaque volume de ſon ouvrage, qu'on apprenoit dans le monde qu'il étoit fini; & quand il ne pouvoit le préſenter lui-même, il en faiſoit faire les plus grandes excuſes: le cinquième tome de ſon Hiſtoire Romaine qui vient de paroître, me fut apporté ainſi pour l'Académie, trois ou quatre jours ſeulement avant ſa mort.

Tant de volumes donnés coup ſur coup, achevèrent de montrer quelle étoit la facilité de M. Rollin: on n'en doutoit point; on ſavoit qu'il étoit né extrêmement laborieux, & que l'amour du bien public pouvoit tout ſur lui. Mais pendant un très-long temps, il n'avoit écrit qu'en latin; c'étoit, ce ſemble, ſa langue naturelle: on doutoit preſque qu'il en eût une autre; & il avoit plus de 60 ans, quand il commençoit à écrire en françois. L'élégance & la pureté de ſon ſtyle furent donc un nouveau ſpectacle, auquel on ne s'attendoit point; il ſembloit les avoir acquiſes dans le moment, par la ſeule envie d'être plus utile: l'Académie Françoiſe elle-même en a rendu ſouvent témoignage; mais il penſoit ſi modeſtement de lui-même, qu'il ne ceſſoit de s'étonner de ce qu'il étoit devenu auteur: & loin d'avoir jamais rien tiré de ſes ouvrages, dont le prodigieux débit auroit fait la fortune de tout autre, il ne s'étoit embarraſſé, en les donnant au Libraire, que de la manière dont il le dédommageroit, s'ils n'avoient pas aſſez de cours. Cette façon de penſer

s'étendoit à tout ce qui avoit quelque rapport à lui. Propre ſur ſa perſonne, plus par habitude & par raiſon, que par la moindre recherche, il avoit en mourant le même meuble qu'il avoit fait faire en entrant Profeſſeur au collège du Pleſſis en 1683; & retiré dans le quartier de Paris le plus éloigné, il y occupoit une maiſon ſi petite, que la pluſpart des étrangers que ſa réputation y attiroit, auroient voulu en ſortant écrire ſur ſa porte, comme ſur celle d'Éraſme : *Voilà une petite maiſon qui renferme un grand homme.*

Sa piété étoit vive, tendre, ſincère; & tout ce qu'il nous convient d'en dire, c'eſt que rien ne lui paroiſſoit petit dans la Religion, & que hors d'elle il ne trouvoit rien de grand.

Il mourut le 14 ſeptembre dernier, âgé de quatre-vingts ans, ſept mois & quelques jours.

ELOGE
DE M. L'ABBE BANIER.

Par M. DE BOZE.

Assemblée publique du 3 Avril 1742.

ANTOINE BANIER, né à Dalet en Auvergne, le 2 novembre 1673, eut pour père Gilbert Banier Greffier du lieu, qui avec un bien fort médiocre, prenoit un très-grand soin de l'éducation de ses enfans; & celui-ci fut envoyé dès l'âge de huit ans à Clermont, au collège des Jésuites, où il fit toutes ses classes. On prétend qu'il n'y avoit aucun écolier qui l'égalât dans aucun genre de composition, & qu'il les surpassoit tous par la facilité du travail, comme par l'étendue de sa mémoire: mais il convenoit lui-même qu'il s'étoit trop prévalu de ces avantages, & que sûr d'avoir toûjours assez de temps pour remplir ses devoirs ordinaires, il en étoit moins occupé que du jeu & des autres plaisirs de son âge. Il ajoûtoit que ses Régens avoient imaginé mille moyens de l'en punir, mais non de l'en corriger; que le plus commun étoit, lorsqu'ils donnoient les places, de déclarer qu'il avoit mérité la première, qu'il n'auroit cependant que la seconde ou la troisième, & quelquefois la dernière, pour les raisons que personne n'ignoroit. Il est vrai qu'alors il prenoit cette dernière place avec une fierté qui faisoit baisser les yeux au nouveau Dictateur, & qui souvent embarrassoit le Régent même.

Arrivé en philosophie, où l'esprit prend un plus grand essor, l'abbé Banier parut si supérieur, qu'on le jugea seul capable de soutenir publiquement des Thèses qu'on vouloit dédier au corps de Ville; & l'éclat avec lequel il les soutint, détermina sa famille à se prêter à l'envie extrême qu'il avoit de venir à Paris: ses parens firent pour cela un effort; ils l'équipèrent, ils lui donnèrent de l'argent, & ils l'adressèrent

à un Procureur de leur connoiſſance, qui avoit ordre de lui en donner encore quelque peu, ſuivant ſes beſoins, qu'ils ne jugeoient pas devoir être fort grands: mais ils ne les connoiſſoient pas tous. Son argent fut bien-tôt diſſipé: les reſſources du Procureur ne tardèrent pas à s'épuiſer; & quand il fut obligé de recourir encore à ſa famille, elle lui manda de ſe diſpoſer à revenir inceſſamment; qu'un de ſes oncles, qui étoit chanoine de Creſt, vouloit bien faire les frais de ſon retour, & le recevoir chez lui, dans l'eſpérance qu'il ſe comporteroit plus ſagement.

Cet arrangement ne lui plut en aucune manière; & bien réſolu de reſter à Paris malgré tout ce qu'on lui pourroit dire, il chercha à y ſubſiſter par ſes propres talens. Quelques Profeſſeurs de l'Univerſité avec qui il étoit déjà en liaiſon, lui procurèrent un aſſez grand nombre de répétitions, & le produiſirent, entre autres, à M. le Préſident du Metz père, homme eſtimable, qui dans la multitude des emplois & des affaires, avoit toûjours aimé les Lettres; qui s'étoit formé lui-même un cabinet de bons livres; & qui avoit deux fils nouvellement ſortis du collège, dont l'un, deſtiné à remplir ſa charge de Préſident, faiſoit ſa dernière année de Droit.

M. du Metz goûta infiniment l'abbé Banier: il le prit chez lui; il lui donna le ſoin de ſa petite bibliothèque, avec une pleine liberté de l'augmenter à ſon gré; & le chargea particulièrement de revoir avec M. ſon fils les auteurs de Belles-Lettres qu'on ne voit point, ou qu'on effleure à peine dans le cours ordinaire des claſſes.

M. l'abbé Banier répondit parfaitement aux vûes qu'on avoit ſur lui; & la première marque qu'il donna de ſon extrême facilité, ce fut que dans le peu de temps qui reſtoit à M. du Metz le fils pour achever ſon Droit, il profita ſi bien des leçons & des conférences auxquelles il aſſiſtoit, qu'il en fit lui-même un cours par bénéfice d'âge, ſans qu'on s'en aperçût preſque, & ſans que ſes examens ni ſes Thèſes ſe reſſentiſſent le moins du monde de cette précipitation.

Il tira un autre parti de la lecture qu'ils faiſoient enſemble des anciens auteurs, ſur-tout des poëtes, dont la Fable fait le principal ornement, & dont, à leur exemple, nous faiſons nous-mêmes un fréquent uſage. Les Commentateurs, loin de répandre quelque lumière ſur des endroits ſi intéreſſans, ſemblent avoir pris à tâche d'en augmenter l'obſcurité; & chacun ayant crû y découvrir ce que ſon génie ou le plan de ſes études le portoit à y chercher, y a trouvé, en effet, tout ce qu'il a voulu.

Ainſi, le Phyſicien n'a pas douté que les Fables ne fûſſent le dépôt des plus grands ſecrets de la Nature; le Philoſophe les a réduites à des maximes de morale; le Politique y a remarqué tous les rafinemens de la prudence humaine; l'Alchymiſte même a prétendu y puiſer les principes & les règles d'un art qui n'en a point.

D'un autre côté, les Grammairiens ſe ſont contentés d'expliquer les Fables par de ſimples rapports de mots, tirés de différentes langues, qui comparés entre elles fourniſſent, tout au plus, un ſens équivoque & des reſſemblances arbitraires. Des Savans d'une autre eſpèce ont placé la ſcène de toutes les Fables, les uns chez les Phéniciens, les autres en Egypte ou dans la Chaldée, quelques-uns même au fond du Nord; comme ſi elles formoient entre elles un ſyſtème ſuivi, qui eût été inventé par un ſeul homme, dans le même temps & dans le même lieu. Il n'y a pas juſqu'aux Théologiens, qui, prévenus de la connoiſſance que les payens ont eue des livres ſacrés, n'aient voulu trouver tous les Héros, les Dieux & les demi-Dieux de la Fable dans la perſonne des Patriarches, & qui ne ſe ſoient flattés d'en porter le parallèle juſqu'à la démonſtration.

Dans le ſein même de cette prodigieuſe variété, qui ouvroit le pays de la fable à toutes les entrepriſes de l'imagination, M. l'abbé Banier trouva de quoi les fixer, par une interprétation également ingénieuſe & ſenſée. Il comprit d'abord que les plus anciennes Fables renfermoient, à n'en point douter, des faits hiſtoriques de ces premiers temps, où le

défaut d'écriture n'étoit remplacé que par le ſecours de la tradition, ou par le récit de quelques vieux cantiques; que quand ces évènemens paſſèrent enfin dans les ouvrages des premiers Hiſtoriens, qui étoient des Poëtes, ils commencèrent à s'y altérer par le mélange des fictions; & que ceux qui traitèrent enſuite les mêmes ſujets, voulant toûjours y ajoûter de nouveaux ornemens, les obſcurcirent & les défigurèrent, bien plus qu'ils ne les embellirent. Il ſentit que la ſeule reſſource qui nous reſtoit à cet égard, conſiſtoit à y démêler la vérité ſimple & pure, à la ſéparer délicatement du ſublime & du merveilleux dont on l'avoit chargée; & que cet art étoit un fil myſtérieux, à l'aide duquel on pouvoit remonter juſqu'à la naiſſance des Fables, ou pour mieux dire, juſqu'au berceau de l'Hiſtoire. A meſure qu'il s'y appliqua, les difficultés s'applanirent ou diſparurent; & la matière croiſſant ſous ſa main de proche en proche, ce qui dans ſon origine ne devoit être que l'objet de quelques entretiens avec un élève qui lui étoit cher, devint peu à peu le fond d'un ouvrage conſidérable & utile au Public.

La première édition qui eſt de 1711, parut en 2 voll. in-12 ſous le titre d'*Explication hiſtorique des Fables, où l'on découvre leur origine & leur conformité avec l'Hiſtoire ancienne;* & en 1715 il en donna une ſeconde, augmentée d'un troiſième volume.

Comme dans le cours de ce travail, M. du Metz le fils étoit entré en charge, & avoit épouſé une perſonne aimable qu'un eſprit déjà cultivé mettoit à portée de partager le fruit de ces converſations ſavantes; M. l'abbé Banier changea en ſa faveur toute la diſpoſition de ſon ouvrage. Au lieu de le diviſer par livres & par chapitres, il le diſtribua en 25 dialogues, où ſous le nom d'*Eliante*, la jeune Dame tempère la ſéchereſſe du ſujet par l'enjouement de ſes réflexions: *Alcidon* ſon élève & ſon ami, y mêle de temps à autre quelque choſe du ſien; & lui, ſous le nom de *Théophile*, eſt comme le Docteur de la pièce, qui inſtruit & parle preſque toûjours.

Ce premier changement en amena néceſſairement un autre. Il n'auroit pas été de la décence que paroiſſant s'entretenir avec une Dame, il eût cité à tous propos de longs paſſages d'auteurs Grecs & Latins; & cependant il n'étoit pas juſte de ſacrifier à la politeſſe & à la décence les preuves eſſentielles qui réſultoient de tant de textes raſſemblés. M. l'abbé Banier prit ſur cela un tempérament qui lui réuſſit: ſon ſtyle nourri des expreſſions des Hiſtoriens ou des Poëtes qui ont écrit en ces deux langues, eſt l'extrait fidèle ou la traduction même de leurs différens témoignages, & forme une eſpèce de tiſſu qui, ſans interrompre l'ordre de la narration, y jette plus de clarté, & convient d'autant mieux à toute ſorte de lecteurs, que les Savans trouvent à la marge l'indication des paſſages originaux; nouveau genre d'épargne, qui coûte bien plus qu'une profuſion apparente: car tout auteur eſt naturellement porté à regarder comme une vraie perte, ce qu'il eſt obligé de retrancher.

Ce fut à l'occaſion de cet ouvrage dont j'étois l'examinateur, que je connus M. l'abbé Banier, & que le jugeant très-digne d'une place à l'Académie des Belles-Lettres, je l'y propoſai, lorſque, ſuivant l'uſage de ce temps-là, je me trouvai en droit d'y nommer un Elève: il y fut reçû en 1713; & il y fit rapidement ſon chemin, aimé comme il l'étoit de tous ſes confrères, pour la douceur de ſes mœurs, & généralement eſtimé pour ſon travail & ſon aſſiduité. Il y a près de trente morceaux de lui dans l'Hiſtoire & les Mémoires de l'Académie. La pluſpart roulent encore ſur des ſujets tirés de la Fable, dont l'éclairciſſement lui paroiſſoit mériter les ſoins & la vie entière d'un homme de Lettres: auſſi, a-t-il fini la ſienne par une Mythologie complète en 3 voll. in-4.° dont le dernier n'a été achevé qu'en 1740, temps où il étoit déjà attaqué de la maladie dont il eſt mort.

Il ne laiſſa pas de publier, dans cet intervalle, quelques nouveaux ouvrages, dont la différence ſervoit à varier le cours trop uniforme de ſes études, & dont le produit entroit dans les petits arrangemens de ſa fortune.

C'eſt ainſi qu'en 1719 il donna en 3 voll. in-12 la Relation du troiſième voyage du ſieur Paul Lucas au Levant; & cette relation eſt bien plus à lui qu'à l'auteur dont elle porte le nom.

Le ſieur Paul Lucas n'avoit jamais fait aucune ſorte d'études: il s'étoit ſeulement accoutumé à courir le monde dès ſa plus tendre jeuneſſe. Quelques Médailles ſingulières rapportées d'un premier voyage, & retenues enſuite pour le cabinet du Roi, lui valurent un brevet d'Antiquaire, avec quelques fonds pour retourner au Levant. Là, il acquit, par une eſpèce de routine, l'art de juger de l'antiquité d'une Médaille ou d'une pierre gravée, au ſeul tact & au ſimple coup d'œil, ſans ſavoir d'ailleurs ce qu'elles ſignifioient, ni ce qu'elles repréſentoient: il prenoit toutes les inſcriptions, en quelque langue qu'elles fuſſent, en appliquant ſur les marbres où il les voyoit, un papier mouillé de la même grandeur, pour les y imprimer: il achetoit ſur les lieux des deſſeins des monumens, leur deſcription & tous ces petits mémoires qu'on y offre preſque pour rien aux Curieux. A ſon retour, il cherchoit quelque Savant qui voulût rédiger ſes matériaux informes, y mettre de l'ordre, de l'érudition, de l'agrément, enfin tout ce qui leur manquoit. Son premier voyage fut ainſi publié par M. Baudelot, le ſecond par M. Fourmont l'aîné, & le troiſième par M. l'abbé Banier, tous trois de cette Académie; & comme aucun d'eux n'y a mis ſon nom, une partie du Public, des Journaliſtes même y ont été trompés. Ils ont loué le Voyageur de ſa merveilleuſe ſagacité; ils ont applaudi à la comparaiſon qu'il fait ſans ceſſe de ſes découvertes avec celles d'Hérodote & de Strabon: ils lui ont ſû gré d'avoir relevé quelques mépriſes de Pline & de Pauſanias: ils lui ont fait citer avec grace, Homère, Lucien, Ciceron, Horace & Virgile. Comment la poſtérité n'y ſeroit-elle pas plus trompée encore, ſi on ne dépoſoit quelque part cette anecdote?

Le troiſième voyage du ſieur Paul Lucas fut imprimé à Rouen, par une ſociété de Libraires qui propoſèrent à M. l'abbé

l'abbé Banier de travailler de même ceux de Corneille le Brun, dont l'édition faite en Hollande étoit devenue fort rare. Il en corrigea le ſtyle qui étoit des plus mauvais; il enrichit le texte de notes qui y ajoûtent un parallèle exact de la Géographie ancienne & moderne, que l'auteur n'entendoit point, & qui expliquent les monumens qu'il n'a fait qu'indiquer: joignant enfin à la deſcription de chaque lieu, ce qu'en ont dit les Voyageurs qui les ont de même parcourus, avant ou après Corneille le Brun, il en a fait à cet égard, une eſpèce de Voyage univerſel qui renferme tous les autres.

Pendant qu'on en achevoit l'impreſſion, des Libraires de Paris engagèrent M. l'abbé Banier à leur fournir une quatrième édition des *Mélanges d'Hiſtoire & de Littérature* de D. Bonaventure d'Argonne, plus connu ſous le nom emprunté de Vigneuil-Marville. La dernière édition de ces Mélanges étoit en trois petits volumes in-12; & le troiſième de ces volumes n'étoit que le ſupplément des deux premiers, y ayant à la marge de chaque article, des chiffres qui renvoyoient à la page où ils devoient être inſérés. M. l'abbé Banier les y incorpora, & créa enſuite de ſon propre fond un nouveau volume qu'il remplit dans le même goût, de traits d'Hiſtoires ſingulières, de Remarques critiques, d'Anecdotes littéraires, d'extraits de Livres rares, & de mille autres choſes ſemblables, qui réveillèrent utilement la curioſité du Public pour un ouvrage preſque oublié.

Bien-tôt, il s'en préſenta un autre beaucoup plus conſidérable. Les Weſteins, riches Libraires de Hollande, avoient fait graver ſur les deſſeins du fameux Picart, de parfaitement belles planches des Métamorphoſes d'Ovide qu'ils vouloient donner, avec une traduction à côté du texte, & des explications au bas de chaque fable: la voix publique leur indiqua M. l'abbé Banier, & ils le gagnèrent par la généroſité de leur procédé. Il avoit véritablement une grande avance ſur les explications; mais expliquer Ovide ou le traduire, ſont deux choſes fort différentes: il entreprit l'un & l'autre avec

le même courage & avec le même ſuccès; & le Roi, à qui on fit voir un eſſai de l'ouvrage, trouva bon qu'il lui fût dédié, quoique imprimé en pays étranger.

Dès que M. l'abbé Banier en fut quitte, il s'appliqua particulièrement à former ce corps général de Mythologie, par lequel nous avons déjà dit qu'il avoit terminé ſa carrière: & ce travail, qui avoit été l'objet de ſa complaiſance dans les plus beaux jours de ſa vie, devint ſon unique conſolation dans le cours d'une maladie ſingulière, qui a été près de trois ans à le conduire au tombeau.

Comme il ne s'étoit jamais flatté juſqu'à un certain point, ſur la durée & les ſuites de ſon mal, il craignit d'abord de n'en pouvoir ſoutenir la dépenſe par ſon ſeul revenu; & il ſe détermina à vendre ſa bibliothèque: mais le marché en fut à peine conſommé, que le beſoin de ſes livres ſe fit ſentir preſque auſſi vivement que les beſoins de ſon état. Alors M. l'abbé Banier, dont l'eſprit reſtoit toûjours ſain & entier, ſous les ruines du corps, vint à bout de concilier les intérêts de l'un & de l'autre: il s'arrangea avec les Libraires, il leur fit une remiſe honnête; & ils lui avancèrent, non ſeulement le produit de ſa Mythologie, mais encore celui d'une nouvelle édition des *Cérémonies Religieuſes* en ſept volumes in-folio, qu'ils lui avoient propoſé de diriger: & avec ce nouveau fonds, il ſe forma une ſeconde bibliothèque, qui après ſa mort a été vendue preſque autant que la première.

Il mourut le 19 novembre dernier, âgé de 68 ans révolus.

ELOGE
DE
M. LE CARDINAL DE POLIGNAC.

Par M. DE BOZE.

Assemblée publique du 3 Avril 1742.

MELCHIOR DE POLIGNAC, Cardinal Prêtre du titre de S.te Marie des Anges aux Termes, archevêque d'Auch, & Commandeur des Ordres du Roi, naquit au Puy en Vélay, le 11 octobre 1661, & fut le second fils de Louis Armand vicomte de Polignac, & de Jaqueline du Roure sa troisième femme.

La maison de Polignac est trop connue, pour prétendre rien ajoûter à l'idée qu'on en a: son origine se perd dans l'antiquité la plus reculée; & la possession immémoriale du lieu à qui elle a donné, ou dont elle a tiré son nom, rappelle celui d'*Autochthones*, que les Athéniens se donnoient eux-mêmes, comme étant les enfans & les maîtres de la terre qui les portoit.

Le jeune Melchior, tendrement aimé d'un oncle qui l'avoit tenu sur les fonts de Baptême, & qui étoit abbé de Montebourg, fut destiné à l'Eglise; & dès qu'il eut reçû au Puy une première teinture des Lettres, il vint à Paris faire ses humanités au collège des Jésuites.

Il ne se souvenoit pas d'y avoir jamais donné prise sur lui, pour avoir manqué à aucun de ses devoirs: une fois seulement, c'étoit un jour de composition, voyant M. son frère & un autre de ses amis, gémissans sur le thème dont ils ne pouvoient venir à bout, il essaya de leur en faire passer un à chacun, dans le tuyau d'une plume qu'il paroissoit leur prêter. Le Régent se douta de quelque chose: les plumes lui furent apportées; il en tira les thèmes communiqués, & les montrant à toute la classe, il promit d'en faire

le lendemain une punition exemplaire: mais le ſoir même ayant eu la curioſité de lire ces thèmes faits à la hâte, il les trouva ſi bons, ſi différens l'un de l'autre, & ſur-tout de celui de l'abbé de Polignac, qui étoit le meilleur des trois, que le lendemain il ne ſe fit pas beaucoup prier pour pardonner une faute, dont il auroit voulu que tous ſes écoliers euſſent été capables.

Après avoir fini ſa rhétorique aux Jéſuites par des exercices brillans, M. l'abbé de Polignac paſſa au collège d'Harcourt pour y faire ſa philoſophie. L'Univerſité étoit alors encore partagée entre Ariſtote & Deſcartes: les jeunes Profeſſeurs penchoient vers le nouveau ſyſtème, les autres ſe piquoient d'une inviolable fidélité pour l'ancien; & il n'eſt pas étonnant que celui d'Harcourt fût de ce nombre, il y avoit près de trente ans qu'il jouiſſoit d'une grande réputation. Mais elle n'impoſa point à ſon diſciple; il ſentit la beauté & les avantages du ſyſtème de Deſcartes dans les objections même que l'on s'efforçoit de réſoudre: & tout ce que lui apprirent les cahiers de ſon Profeſſeur, ce fut à bien diſputer contre lui; ce qui, dans un ſens, eſt une aſſez bonne manière d'apprendre.

Cependant le temps de ſoutenir des Thèſes arriva. Le Profeſſeur ſouhaitoit que l'abbé de Polignac fît honneur à ſes leçons: celui-ci, au contraire, offroit de défendre publiquement le ſyſtème de Deſcartes ſans le ſecours d'aucun Préſident; & depuis long-temps il n'y avoit eu une affaire de cette importance au pays latin: on l'accommoda enfin; il fut décidé que l'abbé de Polignac ſoutiendroit les deux ſyſtèmes par deux actes ſéparés, & en deux jours différens; mais que celui d'Ariſtote, comme le plus reſpectable, ſeroit ſoutenu le dernier, & fermeroit la barrière.

L'abbé de Polignac ſe rendit: il diſpoſa lui-même dans l'ordre qui lui parut le plus naturel, les principes de Deſcartes, qui n'avoient encore jamais été rédigés en forme de thèſe; & s'immolant à celle que ſon Profeſſeur avoit diſpoſée en faveur d'Ariſtote, il enchanta tout ſon auditoire

dans la première, & les vieux Péripatéticiens ſortirent très-contens de la ſeconde.

Il ſe diſtingua de même en Sorbonne; & il y achevoit ſon cours de Théologie, quand M. le cardinal de Bouillon l'engagea à venir avec lui à Rome, où il étoit obligé d'aller pour le Conclave où Alexandre VIII fut élu.

Le nouveau Pape donna des marques ſi particulières de ſon eſtime à l'abbé de Polignac, que M. le duc de Chaulnes qui avoit été envoyé en même temps pour pacifier les différens qui s'étoient élevés, & qui avoient été pouſſés ſi loin ſous le pontificat d'Innocent XI, fit agréer au Roi que l'abbé de Polignac entrât dans cette partie de la négociation qui regardoit les propoſitions du Clergé de 1682.

Ainſi, devenu Miniſtre à l'âge de 27 à 28 ans, ſon coup d'eſſai fut de diſcuter les libertés de l'Égliſe Gallicane & les intérêts de la cour de Rome, avec un Souverain Pontife qui en avoit fait toute ſon étude pendant plus de 50 ans avant ſon élévation. Il eut l'honneur de l'entretenir pluſieurs fois; & le Saint Père qui goûtoit de plus en plus le caractère de ſon eſprit, lui dit avec bonté dans une de leurs dernières conférences : *Vous paroiſſez toûjours être de mon avis; & à la fin, c'eſt le vôtre qui l'emporte.* En effet, les principaux articles de l'accommodement ayant été comme réglés, M. le duc de Chaulnes & M. le cardinal de Bouillon jugèrent à propos que l'abbé de Polignac repaſſât en France, pour en rendre lui-même compte au Roi.

Louis XIV lui accorda une longue audience, au ſortir de laquelle il dit : *Je viens d'entretenir un homme, & un jeune homme, qui m'a toûjours contredit, ſans que j'aie pû m'en fâcher un moment.* Il retourna à Rome avec de nouvelles inſtructions; & l'affaire y fut ſinon terminée, du moins aſſoupie, comme on le ſouhaitoit, avant la mort d'Alexandre VIII.

Alors, il rentra avec M. le cardinal de Bouillon, au Conclave où fut élu Innocent XII; & immédiatement après il revint à la Cour. Les agrémens qu'il y trouva ne purent l'y retenir : il leur préféra le ſéjour du ſéminaire des Bons-Enfans,

pour ſe livrer, ſuivant ſon goût, à l'étude des Belles Lettres, des Sciences & de l'Hiſtoire, en ſe formant aux devoirs de ſon état. Mais l'opinion que le Roi avoit de ſes talens ne lui permit pas de les conſacrer uniquement à cet uſage: il fut nommé Ambaſſadeur extraordinaire en Pologne, & obligé de s'y rendre preſque *incognito* & par mer, parce que la France étoit en guerre avec preſque toutes les autres Puiſſances de l'Europe.

Le bâtiment ſur lequel on avoit embarqué ſes équipages, ſa vaiſſelle, ſes meubles, échoua aux côtes de Pruſſe; & tout y fut pillé. Pour lui, il arriva heureuſement; & ſemblable aux Héros, qui n'avoient beſoin d'aucun appareil pour ſe faire reconnoître, il fut accueilli par le roi de Pologne avec une tendreſſe & des diſtinctions ſans exemple: ce Prince voulut qu'il logeât dans ſon propre Palais: bien-tôt il en fit ſon ami de tous les momens & de toutes les heures; & ce goût ſi facile à s'épuiſer dans le cœur des Souverains, ne finit que par la mort du grand Sobieski.

La Pologne en proie aux diviſions qui ont coutume de l'agiter, quand il faut qu'elle ſe choiſiſſe un Maître, ouvrit un vaſte champ aux vûes de l'abbé de Polignac: il ſe flatta d'y réunir tous les ſuffrages en faveur d'un Prince que ſon mérite perſonnel rendoit digne de plus d'une Couronne; & ce fut ſans doute ce qui contribua le plus à le tromper. Le ſuccès qu'il s'étoit promis & qu'il avoit annoncé, s'évanouit entre ſes mains par une fatalité que ſa diſcrétion ne permettoit pas d'approfondir; & il en fut d'autant plus affligé, qu'il ignoroit avec le monde entier, qu'il étoit dans les décrets de la Providence, que cet évènement-là même en produiroit quelque jour un autre beaucoup plus avantageux à la France. Il revint donc accablé de ſon infortune comme d'une calamité publique; & retiré à ſon abbaye de Bon-Port, il y paſſa trois années entières, enveloppé dans ſa vertu, & n'ayant de commerce qu'avec les Muſes.

M. le Prince de Conti.

La véritable gloire d'un Ambaſſadeur ſe tire certainement du plein ſuccès de ſes négociations. Mais ce ſuccès n'eſt pas

toûjours aiſé à démêler ; & le plus ou le moins de ſatisfaction qu'on lui marque à ſon retour, n'eſt pas non plus une règle toûjours exemte d'erreur : de nouveaux intérêts ſurvenus dans un court intervalle, exigent quelquefois de plus grands ſacrifices ; & le Public ne ſe trouve à portée d'en juger, que lorſqu'après des ſiècles entiers, le voile qui couvroit les myſtères de l'Etat, ſe déchire, & tombe, pour ainſi dire, de lui-même.

Il eſt une ſorte de preuve moins lente & moins équivoque de l'eſtime du Prince pour le Miniſtre qu'il a paru négliger ; c'eſt quand il ne l'oublie pas long-temps, quand il le rappelle de lui-même, qu'à ſon retour il le comble d'honneurs & de bienfaits, qu'il l'emploie de nouveau dans des occaſions plus délicates, & pour des affaires encore plus importantes que celles dont il l'avoit d'abord chargé.

C'eſt ce qui arriva à M. l'abbé de Polignac. Revenu de Pologne en 1698, il reparut à la Cour en 1702 avec cet éclat que la faveur elle-même ne donne, que lorſqu'elle ſuccède à la diſgrace, & qu'elle ſemble vouloir l'expier. Le Roi lui conféra deux nouvelles abbayes ; il lui fit avoir la nomination d'Angleterre au Chapeau de Cardinal : & pour le mettre plus à portée de faire valoir cette nomination, il l'envoya en qualité d'Auditeur de Rote à Rome, où il l'aſſocia au cardinal de la Trémoille, dans un miniſtère que la ſituation des affaires d'Italie rendoit extrêmement difficile.

Ce n'eſt pas tout. Aux premières eſpérances que le Roi conçut de la paix qu'il étoit déterminé de donner à ſes peuples, à quelque prix que ce pût être, il fit revenir M. l'abbé de Polignac, pour l'envoyer avec M. le maréchal d'Uxelles à Gertruydemberg : il lui ſut gré de la manière dont il avoit ouvert les conférences, & de la nobleſſe avec laquelle il les avoit rompues ; & quand la victoire qui s'étoit égarée ſous des drapeaux étrangers, eut fait naître par ſon retour de plus juſtes idées aux ennemis de la France, le Roi choiſit encore M. l'abbé de Polignac pour ſon Plénipotentiaire au Congrès d'Utrecht, où ſe conclut enfin le traité qui rendit à la Nation

ſa première ſplendeur, & couvrit d'une nouvelle gloire les dernières années du règne de Louis le Grand.

Ce fut pendant la tenue de ce Congrès, que Clement XI qui avoit connu très-particulièrement M. l'abbé de Polignac pendant ſon ſéjour à Rome, le créa Cardinal *in petto*, dans un Conſiſtoire ſemi-public. Le Pape eut la délicateſſe de ne le déclarer que huit grands mois après, pour lui laiſſer tout le temps de conſommer le précieux ouvrage de la paix: & ce fut par une délicateſſe à peu près ſemblable, qu'avec l'agrément du Roi, M. l'abbé de Polignac quitta la Hollande, ſans avoir mis ſa dernière ſignature au traité; parce que ce traité achevoit de ruiner les eſpérances du Prince, à qui il devoit ſa nomination au Cardinalat, & à qui il ne pouvoit donner d'autres marques de ſon attachement & de ſa reconnoiſſance.

A ſon retour, il fut encore comblé des graces du Roi & des éloges de la Cour: mais le Roi mourut; & à ſa mort, la Cour prit une face toute nouvelle. M. le cardinal de Polignac n'eut plus de part aux affaires; ſa retraite à Anchin ſuivit de près la ſignature du traité de Londres, & dura juſqu'à la mort du Miniſtre qui l'avoit conclu: celle du pape Innocent XIII qui arriva peu de temps après, l'obligea d'aller au Conclave où Benoît XIII fut élu: il contribua beaucoup à ſon exaltation; & le Roi qui étoit parvenu à ſa majorité, honorant alors le cardinal de Polignac de la même confiance que ſon biſaïeul, voulut qu'il reſtât à Rome en qualité de miniſtre de France. On ſait que pendant huit années entières, il en a rempli les fonctions avec autant de dignité que d'intelligence, & avec une telle ſatisfaction des deux Cours, qu'en ſon abſence le Roi le nomma à l'archevêché d'Auch, & à une place de Commandeur de ſes Ordres; & que Benoît XIII & Clément XII ſon ſucceſſeur, non contens de l'employer dans les principales Congrégations, le conſultoient ſur leurs propres affaires, tandis qu'il traitoit auprès d'eux celles du Roi.

Tel fut l'homme d'Etat, dans M. le cardinal de Polignac; & ſi nous ne l'avons pas repréſenté tout à la fois comme homme

homme de Lettres, lui qui ne ſépara jamais l'un de l'autre; c'eſt que ce rare aſſemblage, cet heureux mélange qui a toûjours fait la grandeur de ſon caractère & le charme de ſa ſociété, ne pouvoit ſans quelque confuſion, paſſer à chaque inſtant dans le recit abrégé de ſa vie.

Il avoit joint à d'excellentes études une conception vive, & cette heureuſe avidité de ſavoir, qui allant au-devant des principes, les ſaiſit comme par inſtinct, les développe & les enchaîne dans l'ordre qu'ils doivent naturellement avoir pour être plus ſolides ou plus lumineux.

Son éloquence ſimple & naïve en apparence, trouvoit, au beſoin, toutes les richeſſes de l'expreſſion ; & les graces de la perſonne ne contribuoient pas peu aux victoires de l'eſprit.

Nous avons déjà vû un grand Pape ſe plaindre agréablement d'une eſpèce de ſéduction de ſa part, un grand Roi avouer qu'il avoit pû le contredire ſans lui déplaire: peu s'en fallut qu'en Pologne même, par le ſeul talent de la parole, il ne renverſât les montagnes d'or & d'argent qu'on lui oppoſoit.

L'Académie Françoiſe en jugea ainſi; & elle n'héſita pas à le dire, quand au retour de Pologne & de l'abbaye de Bon-Port, elle choiſit M. l'abbé de Polignac pour ſuccéder au célèbre évêque de Meaux, Boſſuet, qu'elle venoit de perdre.

Son diſcours de réception, quoiqu'aſſujéti comme les autres à la formule de certains éloges conſacrés, que le temps fait vieillir & que le nombre même affoiblit, brille d'ailleurs de tant de beautés, qu'on le met encore au rang des chefs-d'œuvres, & qu'on le lit toûjours avec un nouveau plaiſir.

Mais ce n'étoit pas ſeulement ſa langue naturelle qu'il parloit avec élégance & facilité : il poſſédoit de même la pluſpart des langues vivantes, & en particulier celles des différentes Cours où il avoit été. Il ſavoit bien la langue Grecque, & il avoit ſi heureuſement cultivé la Latine, qu'il en auroit pû donner des préceptes comme Varron, & des exemples comme

Cicéron : il n'en faudroit pas d'autres preuves que les discours latins qu'il a prononcés à Rome en différentes occasions, celui sur-tout qu'il prononça en prenant possession de sa place d'auditeur de Rote.

C'étoit peu de temps après un tremblement de terre qui avoit fait ouvrir le dôme de saint Pierre, & jeté dans Rome une consternation générale. Tout s'étoit réfugié dans les jardins ou dans les places publiques : Clément XI seul, prosterné aux pieds des Autels, demandoit tranquillement à Dieu de ne prendre que lui pour victime de sa colère ; & à peine eut-il achevé sa prière, que la terre se raffermit, & que le peuple se rassurant enfin, sembla moins occupé du danger qu'il avoit couru, que du dévouement & de la piété du saint Père, à qui il croyoit devoir sa conservation. M. l'abbé de Polignac peignit cet évènement avec des couleurs si vives & si touchantes, qu'on eût dit qu'il se renouvelloit : on vit la consternation se répandre subitement, le calme y succéder peu à peu, & les transports de joie & de reconnoissance éclater, comme dans le temps même où la chose s'étoit passée.

Un avantage singulier que M. le cardinal de Polignac a eu sur les Orateurs latins des meilleurs siècles, c'est qu'il excelloit également dans la Poësie : & ce n'est pas une réputation fondée comme beaucoup d'autres, sur quelques Odes, sur quelques Elégies, quelques Epitres & de moindres pièces encore ; elle est établie sur un des plus grands Poëmes qui aient été entrepris depuis la renaissance des Lettres ; un Poëme de dix à douze mille vers, où sont traitées les plus importantes matières de la Religion, de la Physique & de la Morale, où l'auteur égal à Lucrèce pour la versification, mais bien supérieur pour la doctrine, après avoir déterminé contre le sentiment de ce Poëte, contre celui d'Epicure & de ses sectateurs, en quoi consiste le souverain bien, quelle est la nature de l'ame, soit dans les hommes, soit dans les animaux, ce que l'on doit penser des atômes, du mouvement, du vuide, tire de l'éclaircissement même de ces questions

ſublimes, l'exiſtence réelle & néceſſaire d'un Dieu Créateur & Conſervateur perpétuel de l'Univers.

Les plus grands ouvrages doivent ſouvent leur naiſſance au haſard; & telle fut l'origine de celui-ci. En revenant de Pologne, M. l'abbé de Polignac s'étoit arrêté quelque temps en Hollande, & y avoit fait connoiſſance avec le fameux Bayle, qui étant alors au fort de ſes diſputes contre les Miniſtres Jaquelot & Jurieu, ne parloit d'autre choſe: M. l'abbé de Polignac prit cette occaſion de lui demander ce qu'il penſoit ſur certaines matières, & à laquelle des ſectes qui régnoient le plus en Hollande, il s'étoit particulièrement attaché. Bayle éluda la queſtion par quelques vers de Lucrèce, qui paroiſſoient n'y avoir qu'un rapport éloigné. Preſſé de nouveau, il ſe contenta de répondre qu'il étoit bon Proteſtant; ce qui ne ſignifioit pas davantage: plus preſſé encore, il répéta avec une ſorte d'impatience: *Oui, Monſieur, je ſuis bon Proteſtant, & dans toute la force du mot; car au fond de mon ame, je proteſte contre tout ce qui ſe dit, & tout ce qui ſe fait;* & cette déclaration ſingulière fut encore accompagnée d'un paſſage de Lucrèce, plus étendu & plus énergique que le premier. M. l'abbé de Polignac frappé du ton & des circonſtances, ſe remit à la lecture de Lucrèce: il conçut que la réfutation de ſon ſyſtème ſeroit utile à la Religion, à l'humanité même; & il l'entreprit dans ſa retraite.

Quand il revint à la Cour, combien de fois ne lui fallut-il pas redire à quoi il s'étoit occupé pendant ſon ſéjour à Bon-Port? Il lui échappa de parler de l'Anti-Lucrèce; & quoiqu'il n'en parlât que comme d'une légère ébauche, chacun vouloit voir ce Poëme, & le qualifioit d'avance de merveilleux & de divin. Il ne put ſe défendre d'en communiquer, un peu plus, un peu moins: le moins étoit pour les ſimples curieux; le plus étoit ou pour des perſonnes d'un rang élevé à qui il ne pouvoit rien refuſer, ou pour des amis dont il eſpéroit recevoir de nouvelles lumières. L'indiſcrétion ou l'infidélité multiplièrent bien-tôt ces copies; & en les multipliant, elles les rendirent toûjours plus

défectueuſes : divers Journaux en publièrent des fragmens. Le bruit ſe répandit que deux Princes infiniment reſpectables, en avoient commencé la traduction; & on vit enfin une analyſe ſommaire de l'ouvrage entier, dans le ſecond volume de la *Bibliothèque des Rhéteurs* du P. le Jay.

Mais ſi ces copies tout imparfaites qu'elles étoient, excitèrent, il y a trente ans, l'admiration des connoiſſeurs; quel accueil ne feront-ils point au véritable Anti-Lucrèce, que M. le cardinal de Polignac a comme refondu depuis ce temps-là, & qu'il n'a ceſſé de revoir, de corriger ou d'embellir juſque dans les derniers inſtans de ſa vie? Il y ajoûta encore quelques vers, trois jours ſeulement avant ſa mort, & il les dit; mais ſa voix étoit déjà ſi foible, qu'on n'oſa les lui faire répéter, & on n'a retenu que celui par lequel il terminoit la comparaiſon de l'homme voluptueux, toûjours agité, toûjours inquiet au ſein même des plaiſirs, avec le malade, qui dans le lit où il eſt retenu, cherche inutilement une place qui puiſſe le calmer :

Quæſivit ſtrato requiem, ingemuitque negatâ.

Sa dernière attention, & ce n'eſt pas la moindre, a été de remettre ſon ouvrage entre les mains d'un ami fidèle, d'un illuſtre Académicien *, dont le zèle & la capacité ſont ſi connus, que la République des Lettres en corps n'auroit pû faire un meilleur choix.

* M. l'abbé de Rothelin.

Il eſt rare ſans doute de trouver l'Orateur & le Poëte auſſi éminemment réunis dans la même perſonne, qu'ils l'étoient dans M. le cardinal de Polignac : mais c'eſt une eſpèce de prodige que d'y trouver en même temps un Antiquaire conſommé; & il l'étoit.

A des ſuites nombreuſes de Médailles de toutes les grandeurs & de tous les métaux, il avoit ajoûté une ſuperbe collection de ſtatues, de buſtes, bas-reliefs, & autres monumens antiques, qui pour la pluſpart étoient le fruit de ſes découvertes. Il en fit une conſidérable pendant ſon dernier ſéjour à Rome : il ſut qu'un particulier qui faiſoit bâtir une

ferme entre Freſcati & Grotta-Ferrata, s'étoit trouvé arrêté, en creuſant ſes fondations, par des reſtes d'anciens murs fort épais, & qu'il étoit comme impoſſible de détruire. M. le cardinal de Polignac y alla; & s'étant bien orienté, il ſe perſuada qu'il étoit ſur l'emplacement même de la maiſon de campagne de Marius: il fit fouiller, & la première choſe que l'on découvrit, vérifia ſa conjecture; car ce fut un fragment d'inſcription du cinquième conſulat de Marius: on continua la fouille; & à l'ouverture du plus gros mur, ſe préſenta un magnifique ſalon, orné entre autres de dix ſtatues de grandeur naturelle, du plus beau travail & du plus beau marbre, qui formoient enſemble l'hiſtoire d'Achille reconnu par Ulyſſe à la cour du roi Lycomède. Ces ſtatues ne ſont qu'une partie de ſon recueil.

Ce fut auſſi ſous ſes yeux que ſe fit la découverte du palais des Céſars dans les jardins *de la Vigne Farnèſe*, ſur le Mont Palatin: il excita M. Bianchini à en faire la deſcription; & il l'aida fort dans cet ouvrage, qui n'a été publié que depuis quelques années. M. le duc de Parme qui avoit ordonné les travaux, fit préſent à M. le cardinal de Polignac d'un des plus beaux morceaux qui furent trouvés. C'étoit un bas-relief de quatorze figures, repréſentant une fête d'Ariane & de Bacchus: il étoit enchaſſé dans la plus haute marche de l'eſtrade ſur laquelle ſe plaçoient les Empereurs, quand ils donnoient des audiences publiques. Il eut encore les prémices, c'eſt-à-dire, les plus belles urnes du caveau de Livie, que l'on découvrit en 1730: & il connoiſſoit ſi parfaitement l'ancienne Rome, que ſi elle s'étoit tout à coup relevée ſur ſes ruines, il auroit pû y viſiter les plus grands perſonnages de la République, ſans guide comme ſans interprète. Il diſoit quelquefois qu'il n'auroit ſouhaité être le maître de cette Capitale du Monde, que pour détourner pendant une quinzaine de jours le cours ordinaire du Tibre depuis Pontemole juſqu'au mont Teſtacio, & en retirer les ſtatues, les trophées, & les autres monumens qui y avoient été précipités dans le temps des factions, des guerres civiles, & de l'incurſion des

Barbares : & quoique ce ne fût qu'une idée, il avoit fait niveler le terrein des environs, & pris toutes les notions convenables à l'exécution de ce projet. Il auroit auſſi voulu faire creuſer les ruines du temple de la Paix, brûlé ſous l'empire de Commode, dans l'eſpérance d'y trouver le Chandelier, la Mer d'airain, & tous ces vaſes précieux que l'empereur Tite y avoit dépoſés, après ſon triomphe de la Judée.

On nous pardonnera de nous être un peu étendus ſur des objets qui ſont particulièrement du reſſort de cette Académie, où depuis 25 ans M. le cardinal de Polignac occupoit une place diſtinguée entre les Honoraires. En échange, nous nous abſtiendrons de parler des connoiſſances qu'il avoit acquiſes dans les différentes parties de la Phyſique & des Mathématiques, & qui lui avoient mérité une ſemblable place à l'Académie des Sciences : il y recevra, & c'eſt-là ſeulement qu'il peut recevoir, à cet égard, un tribut de louanges véritablement digne de lui.

Mais ce que les deux Académies célébreront toûjours à l'envi, c'eſt ſon amour pour les exercices qui leur ſont propres, ſon aſſiduité aux Aſſemblées, la douceur de ſon commerce, & les charmes de ſa converſation.

Fait pour donner le ton, il ſembloit toûjours le prendre. Son génie aiſé, & pour ainſi dire maniable, ſe laiſſoit en quelque façon ſaiſir, étendre, rétrécir au gré de ceux qui l'approchoient : s'il ſe plaiſoit quelquefois à diſputer ſur ce qui étoit ſuſceptible de diſpute, ce n'étoit jamais pour faire prévaloir ſon ſentiment ; il ne vouloit y amener que par la force des raiſons : & ſi l'univerſalité de ſes connoiſſances le rendoit inférieur en certaines choſes à ceux qui en avoient fait une étude particulière ; ils étoient eux-mêmes étonnés de le trouver toûjours en état d'en parler ſur le champ avec juſteſſe, de leur faire des objections ſolides, & de leur fournir ſouvent de nouvelles preuves.

Il n'étoit ni jaloux, ni vindicatif, quoiqu'il fût tendre & reconnoiſſant à l'excès : les plus petits ſoins que demande la

haine lui auroient été à charge ; & il sembloit n'être fait que pour aimer & pour être aimé.

Quand il alla à Anchin, il étoit en procès avec les religieux de cette Abbaye, qui ne l'avoient jamais vû. A son aspect, les inimitiés, les différends cessèrent : ils lui rendirent des respects qu'il n'exigeoit pas : ils voulurent absolument se charger de toute la dépense de sa maison ; & M. le cardinal de Polignac touché d'un procédé si peu attendu, y répondit par une générosité dont il étoit seul capable : il leur abandonna les revenus de l'Abbaye à moitié moins qu'on ne lui en offroit d'ailleurs : pour les augmenter encore, il fit dessécher une prodigieuse étendue de marais qui devinrent aussitôt d'un grand rapport ; & tandis que des profits de la mense Abbatiale ces Pères élevoient pour eux un édifice immense, il fit reconstruire à neuf une partie de leur Eglise, où, dans sa dernière maladie, il ordonna que son cœur seroit porté.

Nous passons mille autres traits, pour dire enfin, qu'après une vie assez longue pour les hommes ordinaires, mais trop courte pour lui & pour nous, il en a vû le terme fatal d'un œil tranquille ; & que n'ayant d'autres craintes que celles qui sont inséparables de la Religion, il mourut le 20 novembre dernier, âgé de quatre-vingts ans, un mois & neuf jours.

ELOGE
DU P. DE MONTFAUCON.

Par M. DE BOZE.

Assemblée publique du 3 Avril 1742.

BERNARD DE MONTFAUCON naquit le 17 janvier 1655, au château de Soulage en Languedoc, où son père étoit allé avec sa famille, à l'occasion de quelques affaires qu'il avoit à Narbonne: car il demeuroit ordinairement au château de Roquetaillade, près de Limoux, diocèse d'Aleth.

Cette famille de Montfaucon, originaire de Gascogne, a pour tige les anciens seigneurs de Montfaucon le Vieux, qui étoient les premiers Barons du comté de Cominges; ils étoient aussi seigneurs de la Caïda, au royaume d'Arragon, près de Sarragosse: mais le septième aïeul du P. de Montfaucon vendit ces deux terres éloignées, après son mariage avec une riche héritière qui le rendit maître de celles de Roquetaillade, de Conillac, de Villars, de Mornac, & des autres biens que l'ancienne maison de Rivière possédoit en Languedoc.

Les Montfaucons étoient dignes de cette fortune; déjà riches par eux-mêmes, ils jouissoient encore de la plus grande réputation de bravoure & de probité. Ce fut Timoléon de Montfaucon seigneur de Roquetaillade & père de Dom Bernard, qui pressé par le duc de Montmorency de passer dans son parti, où il lui offroit de grands avantages, lui fit cette réponse noble & laconique; *Monseigneur, mon ame est à Dieu, & mon épée au Roi.* Un de ses frères qui avoit pris le nom de Villars, & qui avoit passé toute sa vie au service, fut père de l'abbé de Villars, auteur de plusieurs ouvrages singuliers, entre autres de celui qui a pour titre *le Comte de Gabalis, ou Entretiens sur les sciences secrètes.*

Timoléon

Timoléon s'étoit marié deux fois, & avoit eu onze enfans de ſes deux femmes, un garçon & trois filles de la première, trois garçons & quatre filles de la ſeconde.

L'aîné du premier lit qu'on nommoit M. de Lapejan, étoit un homme d'un vrai mérite : il fut Gouverneur des deux premiers princes de Conti ; & n'ayant laiſſé qu'une fille, mariée en 1677 à François d'Hélie ſeigneur de Villarzel & de Montgranier, elle lui porta en dot preſque tous les biens de la maiſon.

Bernard, qui étoit l'aîné des garçons du ſecond lit, fut élevé ſous les yeux de ſon père au château de Roquetaillade, juſqu'à l'âge de ſept ans, qu'on l'envoya au collège de la Doctrine Chrétienne à Limoux ; mais il n'y reſta pas long-temps.

Accoutumé à être traité avec douceur, il ne put ſupporter certaines apoſtrophes qui étoient, dit-on, familières à ſon Régent : & un jour qu'elles furent accompagnées de quelques menaces, il s'échappa ; & malgré la foibleſſe de ſon âge, il retourna à pied au château de Roquetaillade.

Timoléon prit en bonne part la ſenſibilité de ſon fils ; il le garda chez lui, & ſe contenta de l'y faire étudier avec ſes frères ſous un Précepteur particulier. Une curioſité naturelle, qui dans les bons eſprits n'eſt que l'envie d'apprendre, tint lieu au jeune Bernard de toute l'émulation qu'on inſpire dans les collèges. Son père avoit quelques livres ; il n'en négligea aucun. Le premier qui lui tomba ſous la main fut un Plutarque en françois : & cette lecture fit naître en lui le goût qu'il a toûjours conſervé pour l'hiſtoire. A la traduction de Plutarque ſuccéda celle d'Oſorius, contenant les navigations & les conquêtes des Portugais aux Indes orientales. Il lut ainſi, tout ce qu'il y avoit dans le château, d'hiſtoires & de relations étrangères ; & plein de ce qu'elles lui avoient appris, il ſe plaiſoit à diriger ſes promenades vers le grand chemin, dans l'eſpérance d'y trouver encore quelques Voyageurs, qui lui en apprendroient davantage.

Il en étoit réduit là, lorſqu'un ami de ſon père fut obligé

de faire tranſporter à Roquetaillade tous ſes meubles, & une petite bibliothèque qu'il eſtimoit beaucoup. Bernard ſe propoſa auſſi-tôt d'en avoir ſoin, c'eſt-à-dire, d'en profiter: c'étoit encore des livres d'hiſtoires & de voyages; mais la pluſpart étoient en Italien ou en Eſpagnol; & comme il y avoit auſſi des Dictionnaires de ces deux langues, il ſe mit à traduire divers chapitres de l'une & de l'autre, & peu à peu il parvint à les entendre.

Enfin, il n'avoit pas encore dix-ſept ans, qu'il connoiſſoit déjà dans un grand détail, & autant que les livres peuvent l'apprendre, la ſituation de preſque tous les pays, les coutumes & les mœurs de preſque toutes les nations. Une mémoire prodigieuſe lui faiſoit retenir avec la même facilité les noms, les dates & les faits hiſtoriques, & le mettoit en état d'en bien parler, quand l'occaſion s'en préſentoit.

Par ſurcroît de bonheur, M. ſon père qui étoit fort lié avec le célèbre évêque d'Aleth (Pavillon), le menoit ſouvent chez ce Prélat, qui lui prêtoit auſſi des livres, à condition de lui en rendre compte: il lui expoſa un jour avec tant d'ordre & de netteté le ſyſtème & les ſingularités des antiquités judaïques de Joſephe, que ce pieux évêque lui dit en l'embraſſant, *continuez, mon fils, & vous ſerez un grand homme de Lettres.*

Cependant, épris de la gloire des armes, par l'impreſſion que firent ſur lui dans cet âge tendre, les deſcriptions de ſièges & de batailles dont les hiſtoires ſont pleines, il ſe deſtina au ſervice; & en 1672, il fut mis aux Cadets de Perpignan. Quelque règle que l'on obſerve dans ces écoles militaires, il eſt difficile d'y empêcher les querelles: les anciens ſe croient toûjours ſupérieurs aux nouveaux venus: ils ſe font une eſpèce de loi de leur tâter le courage; & la plus légère épreuve décide ſouvent du ſort d'un jeune homme pour toute ſa vie. Notre Cadet qui en étoit prévenu, ſe préſenta de ſi bonne grace au premier ſignal, que perſonne ne fut tenté d'y revenir.

La mort de ſon père, qu'il perdit ſur la fin de la même

année, le rappela pour quelque temps à Roquetaillade : mais dès l'année ſuivante, M. le Marquis d'Hautpoul ſon proche parent, & capitaine de Grenadiers au régiment de Languedoc, le mena en Allemagne, où il ſervit deux ans, en qualité de Volontaire, dans l'armée de M. de Turenne.

Le nombre des années qui ſe ſont écoulées depuis, ne lui avoit rien fait perdre de l'idée qu'il avoit conçûe de ce grand homme : il rappeloit encore avec complaiſance dans les derniers temps de ſa vie, le bonheur qu'il avoit eu de le ſuivre pluſieurs fois, & l'obligation qu'il lui avoit de lui avoir montré de près le général Montécuculli dans la plaine de Mariendal.

Cependant la ſanté du jeune guerrier ne répondant pas à ſon courage, il tomba dangereuſement malade à la fin de ſa ſeconde campagne ; & M. d'Hautpoul qui l'avoit fait tranſporter à Saverne, fut lui-même bleſſé mortellement dans une action qu'il y eut peu de temps après, à la vûe de Straſbourg. Ce M. d'Hautpoul étoit l'homme de la plus grande taille qu'il y eût à l'armée : il excédoit ſon bataillon de toute la tête ; & le coup de mouſquet qui lui briſa le menton, n'avoit qu'effleuré le deſſus du chapeau d'un Grenadier qui étoit devant lui.

Aux premières nouvelles que M. de Montfaucon eut de la bleſſure de ſon parent, & du danger où il étoit, il fit un effort pour l'aller joindre ; & celui-ci en fit un autre pour lui dire : *Je meurs d'un accident aſſez commun dans le métier que j'ai fait toute ma vie ; & je n'y ai point de regret : mais vous qui êtes né foible, & dont la convaleſcence eſt ſi difficile, je vous conſeille de retourner chez vous, & de prendre un autre parti ; à moins que, contre toute apparence, votre ſanté ne ſe fortifie extrêmement.*

Il ſuivit ce conſeil ; & dès qu'il eut rendu les derniers devoirs au défunt, & qu'il ſe fut un peu rétabli, il partit pour Roquetaillade, où il fut à peine arrivé, qu'il eut encore le malheur de perdre ſa mère.

Les triſtes réflexions qu'il fit ſur ces deux pertes, lui ayant

donné du goût pour la retraite, & tourné le cœur à la piété; il réſolut de ſe conſacrer à Dieu par la profeſſion religieuſe; & il ſe détermina pour la Congrégation de S.t Maur, où il avoit un couſin germain, frère de l'abbé de Villars dont nous avons parlé. Il fit ſon noviciat au monaſtère de la Daurade à Toulouſe : il y remplit les devoirs de ce nouvel état avec une ferveur qui le faiſoit propoſer pour modèle; & après y avoir fait profeſſion, il fut envoyé à l'abbaye de Sorèze, diocèſe de Lavaur, pour y vacquer aux exercices ſpirituels que la Congrégation a établis pour les nouveaux Profès.

Les livres grecs qu'il trouva dans cette abbaye, le déterminèrent à en étudier la langue qu'il ne connoiſſoit pas encore; & bien-tôt il ſe la rendit familière. Il compoſa auſſi dans le même monaſtère, quelques petites pièces de vers qui marquoient du talent: mais cet attrait pour la poëſie, ne fut qu'un attrait paſſager. De l'abbaye de Sorèze, on l'envoya à celle de la Graſſe, diocèſe de Carcaſſone: il y fit ſon cours de Philoſophie & de Théologie; & comme il ne lui falloit preſque que le temps de la claſſe pour ſe mettre au fait des matières, il reprenoit enſuite en particulier l'étude du grec, & la lecture des hiſtoriens.

Sa piété cependant étoit toûjours la même; & elle étoit ſi généralement reconnue, qu'une famille des plus accréditées du pays, ſachant qu'il devoit être ordonné Prêtre, vint le ſupplier les larmes aux yeux, de faire un jeûne de trois jours avant ſa première meſſe, pour la guériſon d'un fils unique qui étoit couvert d'écrouelles. Touché de la foi de cette pieuſe famille, il promit de faire & il fit exactement ce qu'elle lui demandoit : & on ajoûte que la guériſon fut ſi prompte & ſi entière, qu'il eut enſuite toutes les peines du monde à empêcher qu'on n'en dreſsât un procès verbal dans les formes.

Dom Bernard demeura huit ans à l'abbaye de la Graſſe: il y lut de ſuite les Auteurs Eccléſiaſtiques des quatre premiers ſiècles; & il raſſembla tous les matériaux néceſſaires pour compoſer un corps de Théologie hiſtorique. Mais il renonça

depuis à ce projet, par l'eſpèce d'impoſſibilité où il ſe trouva de réunir ſur certains points le ſuffrage des différentes Écoles, quelque envie qu'il eût de les concilier. Il jugea qu'un Écrivain ne devant ſe propoſer que l'utilité publique, ne pouvoit éviter avec trop de ſoin ce qui ne ſert qu'à faire naître ou à renouveler en ce genre des conteſtations, toûjours plus nuiſibles à la ſociété par le trouble qu'elles excitent, qu'avantageuſes par les lumières qu'elles répandent; & jamais il ne s'eſt départi de ce principe.

Il s'occupa encore à corriger les verſions latines de quelques auteurs grecs; & ayant envoyé une partie de ce travail à D. Claude Martin, aſſiſtant du Supérieur général à l'abbaye ſaint-Germain-des-Prés, ce Religieux célèbre dans la Congrégation de ſaint Maur, par ſon zèle pour les Lettres & par ſon éminente piété, jugea ſi favorablement de ces premiers travaux de D. Bernard, que pour en augmenter le ſuccès, il ne le perdit plus de vûe, & qu'il lui fit donner une place à l'abbaye de Sainte-Croix de Bourdeaux, où il y a une excellente bibliothèque, en attendant qu'il pût le faire jouir de celle de ſaint Germain-des-Prés.

Ce fut à l'abbaye de Sainte-Croix qu'il lut, pour la première fois, Hérodote, & que charmé de la douceur de ſon ſtyle, & de l'intéreſſante variété de ſes narrations, il voua un attachement ſi particulier à ce père de l'Hiſtoire, qu'il n'a paſſé aucune année de ſa vie ſans le relire, quoiqu'il le ſût preſque par cœur.

On ne le laiſſa guère qu'un an à Bourdeaux: ſa Congrégation jeta les yeux ſur lui pour venir travailler à Paris aux nouvelles éditions qu'elle vouloit donner de ſaint Athanaſe & de ſaint Jean Chryſoſtôme; & on lui aſſocia deux autres Religieux pour le ſoulager dans ce travail. Mais des Savans du premier ordre, entre leſquels étoient M. du Cange & M. Bigot, leur ayant conſeillé de s'exercer d'abord ſur quelques ouvrages Grecs d'une moindre étendue, & leur en ayant indiqué quelques-uns qui n'avoient pas encore été imprimés, Dom Bernard eut en partage le *Typique* d'Irène femme de

l'empereur Alexis Comnène, qui eſt, comme l'on ſait, une règle pour des Religieuſes, terminée par le détail des revenus deſtinés à leur ſubſiſtance: il eut encore le traité de Héron ſur les meſures, & *la Logarique* ancienne & nouvelle du même Alexis Comnène, où il s'agit des tributs que l'on payoit à l'Empereur, & de la valeur des monnoies de ce temps-là. Il y travailla avec un tel empreſſement, qu'avant la fin de l'année, ces trois pièces parurent ſous le titre *d'Analecta Græca*, en un volume in-4.° avec quelques autres ſemblables, dont ſes deux confrères s'étoient chargés.

Jacques Gronovius, voulant faire valoir une traduction de la même *Logarique* qu'il avoit trouvée dans les papiers de Frédéric Gronovius ſon père, n'oublia rien pour décrier celle du P. de Montfaucon; & il déploya ſur elle dans la préface de ſon livre *de pecuniâ veterum*, ces expreſſions odieuſes qui ont tant de fois ſoulevé contre lui la république des Lettres.

Dom Bernard ne releva aucun des termes injurieux que ſon adverſaire lui avoit prodigués; mais ſe renfermant dans la force des raiſons, des exemples & des preuves, il fit voir dans une lettre Latine qu'il adreſſa peu de temps après à M. l'abbé Renaudot de cette Académie, que les obſervations du Critique étoient elles-mêmes autant de mépriſes groſſières. Jacques Gronovius ne répliqua point; & Abraham ſon fils ſe ſentit ſi obligé au ſavant Bénédictin, pour les ménagemens perſonnels qu'il avoit obſervés dans ſa réponſe, qu'il lui fit demander ſon amitié, & qu'il l'a cultivée toute ſa vie avec grand ſoin.

En 1690 il publia ſur l'hiſtoire de Judith, une diſſertation qui fut ſi rapidement enlevée, qu'il fallut la réimprimer deux ans après. L'ouvrage eſt diviſé en trois parties: la première contient pour l'éclairciſſement du ſujet, toute l'hiſtoire de l'empire des Mèdes: l'Auteur expoſe dans la ſeconde, la preuve des faits énoncés dans la première; & il y établit par une diſcuſſion fort étendue, la préférence qu'on doit donner à Hérodote ſur Ctéſias: dans la troiſième enfin, il examine l'hiſtoire de Judith en elle-même, & répond aux

objections de ceux qui la traitent de fiction, ou de ſimple parabole. De là, il paſſa aux œuvres de ſaint Athanaſe, dont il reſta ſeul chargé par la maladie & la mort des deux autres Religieux qui devoient l'aider; & l'édition parut en trois volumes in-fol. au commencement de 1698, ſous les auſpices du cardinal de Bouillon, qui avoit mille bontés pour lui.

Pendant le cours de ce grand ouvrage, Dom Bernard apprit encore l'Hébreu, le Chaldéen, le Syriaque & le Samaritain, le Copte & un peu d'Arabe.

L'édition des œuvres de ſaint Jean Chryſoſtôme devoit ſuccéder à celle des œuvres de ſaint Athanaſe : mais après en avoir raſſemblé les matériaux, Dom Bernard ſentit la néceſſité de recourir aux bibliothèques d'Italie, où les manuſcrits de ce Père de l'Égliſe ſont en plus grand nombre que par tout ailleurs. Il expoſa cette néceſſité à ſes Supérieurs; il y ajoûta l'eſpérance de trouver pluſieurs autres pièces de différens Pères Grecs, qui n'avoient pas encore été imprimées; & il ſe propoſa de plus d'y rechercher les anciens monumens de tout genre.

De ſi judicieuſes repréſentations furent généralement approuvées : on le mit en état de partir dès le mois de mai de la même année 1698; & il paſſa près de trois ans en Italie, où ſa réputation l'avoit dévancé : ſon plus long ſéjour fut à Rome; les autres lieux où il s'arrêta quelque temps, ſont Milan, Modène, Veniſe, Ravenne, Boulogne, Florence, Naples & le Mont Caſſin. Le Pape Innocent XII, le Grand Duc, les Prélats & les Seigneurs les plus qualifiés le reçurent avec diſtinction. Mais ces marques d'eſtime données à un François, déplurent à quelques Savans qui n'aimoient pas la nation; & entre ceux-là le Sous-Bibliothécaire du Vatican s'étudia à lui tendre tous les pièges capables de diminuer la bonne opinion qu'on avoit de lui. Un jour, entre autres, que Dom Bernard étoit à la Bibliothèque avec beaucoup de monde, M. Zacagni mettant devant lui un manuſcrit Grec tout ouvert, lui dit avec une politeſſe affectée : *Vous êtes trop*

connoiſſeur pour ne nous pas inſtruire de l'âge de ce manuſcrit; & nous vous en prions. Dom Bernard ayant examiné un moment la page, lui répondit que le manuſcrit avoit environ 700 ans. *Vous vous trompez*, repliqua alors ſéchement le Sous-Bibliothécaire : *il eſt d'une bien plus grande antiquité; & le nom de l'empereur Baſile le Macédonien qui ſe trouve à la tête, en fait foi. Voyons*, réprit Dom Bernard en ſouriant, *ſi ce ne ſeroit pas plûtôt Baſile le Porphyrogénète, qui, comme vous ſavez, eſt d'un ſiècle & demi plus bas:* on lui montra l'endroit; & dès la ſeconde ligne, il y trouva ces mots ἐκ τῆς πορφύρας, *né dans la pourpre. Ce ſont les Bollandiſtes*, ajoûta M. Lacagni, *qui m'ont induit en erreur : paſſons à quelque autre choſe.* Ces autres choſes ne lui réuſſirent pas mieux: Dom Bernard accuſa toûjours juſte, & releva ſi ſouvent ſon captieux émule, que la nombreuſe compagnie qu'il avoit lui-même aſſemblée pour être témoin de ſes ſuccès, en fut honteuſe & embarraſſée pour lui. Bien-tôt on lui ſuſcita une affaire qui lui parut beaucoup plus grave, en ce qu'il n'y étoit pas ſeul intéreſſé. On affecta de répandre dans Rome un libelle ſous le titre de *Lettre d'un abbé d'Allemagne aux Pères Bénédictins de la Congrégation de ſaint Maur, ſur le dernier tome de leur édition des œuvres de ſaint Auguſtin.* L'objet de la lettre étoit de montrer qu'ils n'avoient entrepris cette édition, que pour donner plus de cours aux nouvelles erreurs: & l'apparence d'un grand zèle pour la vérité, donnoit un plus grand poids à la calomnie. Dom Bernard y répondit par un écrit Latin auſſi élégant que ſolide: & le ſuccès en fut tel, que Rome & toute l'Italie s'élevèrent contre les accuſateurs. Le Pape parla d'eux avec indignation: le cardinal Cantelmi archevêque de Naples, félicita l'Apologiſte par une lettre Latine qui fut rendue publique; & le libelle fut condamné par un decret de l'Inquiſition.

Peu de temps avant la fulmination de ce decret, Dom Bernard avoit été nommé Procureur général de ſa Congrégation à la cour de Rome. C'étoit le poſte le plus diſtingué où un Religieux comme lui pût aſpirer; mais il n'y aſpiroit point,

point; & quelque capable qu'il fût de le bien remplir, il ne voulut en faire les fonctions qu'autant de temps qu'il en faudroit pour lui donner un ſucceſſeur: ſes travaux littéraires qu'il ne pouvoit abandonner, furent le prétexte dont il ſe ſervit; il demanda à revenir à Paris, où il avoit laiſſé toutes ſes collections de ſaint Jean Chryſoſtôme. Ses Supérieurs le preſſèrent inutilement de continuer; & ſans la conſidération perſonnelle qu'il méritoit d'ailleurs, ils y auroient employé l'autorité. Ce qu'il y avoit de plus grand dans Rome, lui fit de pareilles inſtances. Clément XI lui-même, qui venoit d'être élevé ſur la Chaire de ſaint Pierre, & qui étant Cardinal l'avoit honoré de ſon amitié, le pria de reſter, & lui dit encore, quand il vint prendre congé de lui: *Eſt-ce parce que je ſuis Pape que vous voulez me quitter! Non, ſaint Père,* lui répondit Dom Bernard, *c'eſt pour me rendre plus digne de vos bontés; je pars pour me conſacrer à des travaux d'une utilité plus générale, que les ſoins dont on voudroit me charger ici: je ne mourrois pas content, ſi comme je l'ai promis, je ne donnois l'immenſe édition d'un Père de l'Egliſe à qui vous reſſemblés par la doctrine, par l'éloquence & la piété.*

Il partit donc de Rome au mois de mars 1701: le cardinal d'Eſtrées qu'il trouva à Veniſe, lui conſeilla d'entreprendre tout de ſuite le voyage du Levant, pour lequel il étoit à portée de lui donner mille facilités: mais quelqu'envie que le P. de Montfaucon eût toûjours eue d'y aller, ce qui s'étoit paſſé à Rome ne lui permit pas de profiter de ſes offres. C'eſt une occaſion qu'il a toûjours regrettée depuis; & quinze ans encore après, eſpérant toûjours de la retrouver, il dreſſa une liſte exacte de toutes les pièces Grecques connues, pour lui ſervir de guide dans la recherche des autres.

A ſon retour à Paris, il publia ſous le titre de *Diarium Italicum*, une notice de ce qu'il avoit remarqué de plus curieux dans les bibliothèques d'Italie; & par reconnoiſſance, il dédia ce premier fruit de ſon voyage au Grand Duc Coſme III, qui pendant ſon ſéjour à Florence, lui avoit

fait remettre les clefs de la bibliothèque de ſaint Laurent, afin qu'il pût y aller à toute ſorte d'heures; & qui de plus, lui avoit confié le Catalogue original des manuſcrits qu'elle renferme. Le *Diarium Italicum* parut en 1702 : dès l'année ſuivante, il fut traduit en Anglois, & on en fit deux éditions à Londres, à peu de temps l'une de l'autre.

Un de ces Antiquaires, dont le principal mérite conſiſte à indiquer ou à faire voir aux étrangers les curioſités littéraires de Rome & des environs, crut au bout de cinq ou ſix ans, qu'il étoit de ſon intérêt d'arrêter le cours d'un ouvrage qui diminuoit ſenſiblement ſes fonctions : il fit une Critique pompeuſe du *Diarium*, & ſes confrères & lui la firent imprimer à frais communs en 1709. Dom Bernard héſita à la réfuter, uniquement parce qu'elle n'en valoit pas la peine. Cependant, ſes amis l'y ayant engagé, il la renverſa de fond en comble, dans le ſupplément du Journal des Savans de la même année. Mais il avoit été prévenu en Italie : un ſavant Religieux du mont Caſſin, Dom Romuald Ricobaldi, avoit déjà pris ſa défenſe, & publié à ſon inſû l'*Apologia del Diario Italico.*

Ces petites contradictions n'arrêtoient pas le P. de Montfaucon; il marchoit toûjours à grands pas vers ſon objet principal. En 1706 il donna deux volumes in-fol. ſous le titre de *Collectio nova Patrum & ſcriptorum Græcorum.* Le premier de ces volumes, qui eſt dédié à Clément XI, contient les Commentaires d'Euſèbe de Céſarée ſur les Pſeaumes. Le ſecond, qui eſt dédié à M. l'abbé Bignon, renferme quelques petits ouvrages de ſaint Athanaſe, nouvellement découverts: on y trouve enſuite un morceau curieux qui n'avoit pas encore été imprimé, & qui a pour titre *Coſmæ Indicopleuſtæ Topographia Chriſtiana;* & enfin les Commentaires d'Euſèbe ſur Iſaïe.

Le grand uſage que Dom Bernard avoit fait depuis vingt ans des manuſcrits grecs, & l'exemple de Dom Mabillon, lui firent entreprendre, l'année ſuivante, le fameux ouvrage de la *Paléographie,* auſſi néceſſaire & auſſi eſtimé en ſon

genre que la *Diplomatique* l'eſt dans le ſien. C'eſt de même un grand volume in-folio, où l'auteur, expoſant la forme différente des caractères grecs de chaque ſiècle, conduit pas à pas ſon lecteur à la parfaite connoiſſance de l'âge des manuſcrits. M. le duc de Bourgogne, depuis Dauphin & père du Roi, ſouhaita que l'ouvrage lui fût dédié; & ce ſouhait ſeul montroit combien il étoit digne & de l'auteur & du Mécène.

En paſſant d'un grand ouvrage à un autre plus grand encore, Dom Bernard avoit coutume de ſe délaſſer par la publication de quelques petits traités, qui, à la vérité, n'étoient qu'un amuſement pour lui; mais qui auroient ſuffi pour illuſtrer un nom vulgaire. Ainſi, entre l'édition de la *Paléographie* & celle des *Héxaples* d'Origène, qu'il publia en 1713 en deux volumes in-folio, il fit paroître le livre de Philon, de la *Vie Contemplative*, traduit du grec, & ſuivi d'une Diſſertation, où il établit, contre le ſentiment de Joſeph Scaliger, de Blondel, de M. de Valois, & de quelques autres Savans, que les Thérapeutes dont parle Philon, étoient Chrétiens.

Pour ce qui eſt des Héxaples, qu'il dédia au cardinal d'Eſtrées, elles ſont trois fois plus amples que celles qu'avoient données avant lui Flaminius Nobilius, & Joannes Druſius. On y trouve d'abord de longs préliminaires pour l'intelligence de cet ouvrage, le plus grand, le plus difficile, & le plus important de tous ceux qui nous reſtent d'Origène. Ces préliminaires ſont ſuivis de pluſieurs opuſcules du même auteur, & le ſecond tome finit par deux Léxiques relatifs aux Héxaples, l'un hébreu, l'autre grec: le grec a été réimprimé depuis par Abraham Trommius, à la ſuite de ſa concordance des Septante.

Depuis 1713 juſqu'en 1715, il s'appliqua ſérieuſement à la deſcription hiſtorique des manuſcrits de la Bibliothèque Séguier, ou Coiſlin, dont nous avons parlé dans l'éloge de M. l'évêque de Metz, à qui elle fut dédiée. Ce que nous n'en avons pas dit, c'eſt que D. Bernard y a traduit en latin, quarante-deux petits ouvrages grecs, qui n'avoient pas encore vû le jour.

Il ſe diſpoſa enſuite à donner ſon édition des œuvres de ſaint Jean Chryſoſtôme, diſtribuées en treize volumes in-folio : on la commença en 1715 ; mais la méſintelligence des Libraires, & la difficulté qu'on avoit alors de trouver dans l'imprimerie de bons compoſiteurs en grec, penſa déſeſpérer D. Bernard, & prolongea ſon édition juſqu'en 1738.

Il ſe dédommagea de cette lenteur, par un ouvrage d'un autre genre, qui n'étoit pas moins conſidérable par le nombre des volumes, mais qui ſouffroit moins de difficulté dans l'exécution ; ce fut *l'Antiquité expliquée & repréſentée en figures* : entrepriſe qu'il méditoit depuis long-temps, & pour laquelle il n'avoit jamais ceſſé de faire deſſiner les Monumens de toute eſpèce qu'il avoit vûs, ou dont il avoit pû obtenir la communication.

Ce corps d'Antiquités Egyptiennes, Grecques, Etruſques, Romaines, Gauloiſes, & de preſque toutes les nations, parut en 1719, en dix volumes in-folio, orné de près de douze cens planches qui contiennent trente à quarante mille figures : on en tira dix-huit cens exemplaires qui furent vendus en deux mois ; & les Libraires excités par ce prodigieux débit, en firent auſſi-tôt une ſeconde édition qu'ils tirèrent à plus de deux mille ; ce qui étoit ſans exemple pour un ouvrage de cette étendue : auſſi le livre ne fut plus ſi recherché.

Cependant, l'auteur s'étant aperçu qu'il lui étoit échappé un grand nombre de pièces de conſéquence, cachées juſques alors dans l'intérieur de quelques cabinets, ou déterrées pendant l'impreſſion des dix premiers volumes, il y en ajoûta cinq autres par forme de ſupplément : ceux-ci ſont déjà devenus rares, comme le ſeroient les dix premiers, ſi l'avidité des Libraires ne les avoit pas trop multipliés.

Il travailla enſuite à raſſembler les Monumens de la Monarchie Françoiſe. Le plan général de cet ouvrage, étoit de donner d'abord, avec un abrégé de l'Hiſtoire de France, le portrait des Rois, des Princes & des Seigneurs dont il nous reſte quelques monumens ; enſuite, les plus grandes Egliſes, & les principaux Edifices du royaume ; de paſſer de là à tout

ce qui regarde les uſages de la vie civile, comme les habillemens, la célébration des fêtes & des jeux, depuis les premiers temps, juſqu'au règne de Henri IV. Aux uſages de la vie civile, il faiſoit ſuccéder ce qui a rapport à l'État militaire ſous les trois Races, enſeignes & drapeaux, armures, machines de guerre, ordres de batailles, &c. le tout repréſenté en figures tirées d'après des monumens originaux; & ce détail auroit été naturellement terminé par les tombeaux les plus remarquables en tout genre.

De ces cinq parties dont l'ouvrage entier devoit être compoſé, il n'a donné que la première, qui remplit ſeule cinq volumes in-folio, qui furent achevés en 1733. Il les dédia au Roi; & quand il eut l'honneur de les préſenter à Sa Majeſté à Compiegne, elle lui fit celui de le retenir longtemps, & de lui marquer une extrême ſatisfaction de ſes travaux.

Enfin, ſi toutefois il eſt poſſible de finir la ſimple énumération des ouvrages d'un ſi laborieux auteur, il publia en 1739 deux nouveaux volumes in-folio, ſous le titre de *Bibliotheca Bibliothecarum*, contenant une liſte de toutes les ſortes de manuſcrits dont il avoit pû avoir connoiſſance, pendant plus de quarante années de recherches aſſidues.

La ſurveille de ſa mort, le 19 décembre dernier, il communiqua encore à l'Académie le plan & les deſſeins de la ſeconde partie des monumens de la Monarchie Françoiſe, qu'il alloit publier en trois volumes; après quoi il donneroit, diſoit-il, une nouvelle édition du Dictionnaire grec d'Æmilius Portus, auquel il avoit fait des additions conſidérables, qu'on lui demandoit de tous côtés.

Il ſe portoit aſſez bien pour eſpérer l'accompliſſement de ſa promeſſe: & ce qui marque qu'il s'en flattoit comme nous, c'eſt que ce jour-là même, quelqu'un lui ayant demandé quel âge il avoit, au lieu de dire ſimplement qu'il finiſſoit ſa quatre-vingt-ſeptième année, il répondit avec une vivacité charmante, que dans treize ans il en auroit cent.

Son tempérament s'étoit tellement affermi par l'habitude

d'une vie réglée, que depuis plus de cinquante ans, il n'avoit jamais été malade; il avoit seulement eu l'été dernier un petit mal de jambe: mais ce mal ne l'avoit point séparé de ses livres, & ne l'avoit privé que pendant une quinzaine de jours du plaisir qu'il se faisoit de venir à l'Académie, où depuis 1719 il rempliſſoit avec beaucoup de zèle & d'assiduité une place d'Académicien-Honoraire.

Il avoit l'esprit juste, pénétrant, aisé, méthodique, & aussi propre à concevoir de grands desseins, qu'à les exécuter. Il composoit avec tant d'ordre & de facilité, qu'en commençant un ouvrage de longue haleine, il savoit à point nommé quand il devoit le finir. Il conseilloit à ceux qui entroient dans la carrière des Lettres, de ménager leur temps dans l'étude même, d'y éviter les discussions inutiles, de choisir la manière d'écrire la plus simple, & de ne donner à leur style que l'attention nécessaire pour s'exprimer avec netteté; & ce qu'il conseilloit aux autres, il l'observoit exactement.

Il recevoit les louanges, non seulement avec modestie, mais avec une indifférence si parfaite, qu'on l'apercevoit quelquefois au travers de sa politesse & des marques extérieures de sa reconnoissance. Ce ne fut jamais par lui que sa famille ou ses amis apprirent les évènemens & les circonstances de sa vie qui lui ont fait le plus d'honneur: il falloit savoir d'ailleurs qu'il recevoit des Brefs & des Médailles d'or de Clément XI, que le feu Empereur lui en envoyoit aussi, avec des lettres signées de sa main, honneur qu'il ne faisoit que rarement, même aux princes de l'Empire; qu'il étoit en relation avec des Electeurs & des Cardinaux, &c.

Dans les commencemens de la Régence, M. Prior, Milord Parker, & le comte d'Oxfort, envoyèrent exprès à Paris un fameux Peintre, nommé Morus, pour faire son portrait: il s'en défendit obstinément; & dans les dernières années de sa vie, il a fallu plus qu'une simple prière de la part du Supérieur général, pour l'engager à se rendre sur cet article à l'empressement de toute sa Congrégation.

ELOGE DE M. DE LA BASTIE.

Par M. FRÉRET.

Assemblée publique du 23 Avril 1743.

JOSEPH de BIMARD, baron DE LA BASTIE, naquit à Carpentras, capitale du comté Vénaiſſin, le 6 juin 1703, de Pierre de Bimard ſeigneur de Mondragon, & de Marie-Anne de Flotte, Dame de la Baſtie Mont-Saléon, tous deux d'une ancienne nobleſſe de Dauphiné.

Il fit ſes premières études au collège des Jéſuites de Carpentras avec le plus grand ſuccès: & il a toûjours conſervé l'habitude d'écrire en Latin, avec la même facilité & avec la même pureté que dans ſa langue naturelle; habitude qu'il avoit acquiſe alors. Dès ſon enfance, il avoit donné des preuves de cette avidité de ſavoir, & de cette mémoire ſingulière que l'on voyoit en lui. Mais ſon goût dominant ſe déclara dès-lors pour la connoiſſance de l'Hiſtoire; c'étoit à des lectures de ce genre qu'il conſacroit tout le temps que lui laiſſoient ſes autres exercices.

Après qu'il eut achevé ſa Philoſophie au même Collège, ſon amour pour une vie moins diſſipée, & les ſentimens de cette piété affectueuſe, auxquels nous accordons du moins nos premières & nos dernières années, lui inſpirèrent le projet d'entrer chez les Jéſuites. Ce parti ne convenoit point à ſa famille: il en étoit l'aîné; & les talens que l'on découvroit en lui, avoient donné d'autres vûes. On crut que la diſſipation & le commerce du monde pourroient faire paſſer cette envie: on l'envoya, ſous la conduite d'un parent ſenſé, à Avignon; mais ce moyen ne réuſſit pas. Le jeune la Baſtie fut à peine arrivé, qu'il ſe déroba de ſon conducteur, & alla ſe renfermer dans le Noviciat des Jéſuites. On ignora d'abord ce qu'il étoit devenu: on le déterra enfin; & on le força de-

retourner dans sa famille. Il avoit une certaine fermeté de caractère qui rendoit inutiles les efforts que l'on faisoit pour le détourner d'une résolution : ces efforts mêmes redoubloient son ardeur pour l'exécuter.

Un de ses oncles, par des insinuations douces vint à bout de le gagner. Le jeune la Bastie se détermina pour la profession des armes, & alla joindre un autre oncle qu'il avoit dans le régiment d'Orléans infanterie. Cet oncle lui obtint une Lieutenance; il la garda quatre ans : mais une santé délicate, & un caractère d'esprit incapable de supporter la vie désoccupée que mènent les Militaires, sur-tout pendant la paix, lui firent écouter la proposition que lui faisoit sa famille, de prendre une charge de Conseiller au parlement de Grenoble.

Il n'avoit que 22 ans, lorsqu'en 1724 il quitta le service : il tomba malade à Paris, où il passa en retournant chez lui ; & pendant une convalescence qui dura six mois, il renoua son ancien commerce avec les livres & avec l'étude de l'Histoire. La littérature a quelque chose de séduisant pour les esprits d'une certaine trempe : le baron de la Bastie ne put résister à ses charmes, & résolut dès-lors de s'y livrer tout entier.

De retour en Dauphiné, il étudia le Droit à Valence, & y prit des degrès. Un procès l'obligea d'aller à Grenoble : ce fut là qu'il fit connoissance avec M. le président de Valbonnays, depuis Correspondant-Honoraire de l'Académie, mais uni dès-lors avec elle par son amour pour les Lettres. M. de la Bastie assista régulièrement aux conférences d'Histoire & de Belles-Lettres, qui se tenoient chez ce Magistrat. Son goût pour la littérature en redoubla : il s'appliqua sérieusement à l'étude du grec qu'il avoit un peu négligée depuis ses classes, & renonça à celle de la jurisprudence.

Le procès qui avoit conduit M. de la Bastie à Grenoble, fut renvoyé au parlement de Bourgogne; ce qui l'engagea à faire divers voyages à Dijon. M. de Valbonnays l'avoit déjà fait connoître à M. le président Bouhier, & la conformité

des

des goûts les lia bien-tôt enſemble. Le commerce d'un homme tel que M. le préſident Bouhier, inſpira une nouvelle ardeur au baron de la Baſtie: la controverſe agitée en 1729 entre lui, M. le préſident de Valbonnays & M. le préſident Bouhier, au ſujet d'une inſcription de l'empereur Albin, nous fait voir quelle étoit dès-lors ſon érudition. Toutes les pièces de cette diſpute ſont raſſemblées dans le premier volume du nouveau tréſor d'Inſcriptions de M. Muratori.

M. le cardinal Quirini, maintenant Honoraire de l'Académie, & qui fit vers ce temps-là un voyage dans le Comtat, y connut M. de la Baſtie, qui paſſa deux mois avec lui. Dans une lettre du 26 octobre 1742, imprimée & adreſſée à M. de Boze, ce Cardinal parle avec de très-grands éloges de M. de la Baſtie, & regarde ſa mort dont il venoit d'apprendre la nouvelle, comme une perte très-conſidérable pour la Littérature. Le ſuffrage de M. le cardinal Quirini doit être d'un très-grand poids: ſon ouvrage ſur les Antiquités de Corfou, ouvrage rempli d'une érudition réglée par la Critique la plus ſage, montre qu'il joint le titre d'homme de Lettres à ceux des dignités éminentes dont il eſt revêtu.

Un nouveau procès que la famille de M. de la Baſtie avoit au Conſeil, l'amena à Paris ſur la fin de l'année 1736. Ce ſecond voyage fut beaucoup plus long que le premier: il reſta à Paris juſqu'à la fin de 1740. Dès le commencement de l'année 1737, l'Académie ſe l'étoit aſſocié ſous le titre de Correſpondant-Honoraire, le ſeul qu'elle pouvoit lui donner, à cauſe qu'il n'étoit pas établi à Paris. Au commencement de 1740 il fut aggrégé à l'Académie de Cortone, dont le principal objet eſt de rechercher les Antiquités de l'Hétrurie & celles des colonies Toſcanes, qui ont autrefois occupé une grande partie de l'Italie. On a déjà trois volumes des Mémoires de cette Académie.

M. de la Baſtie avoit dès-lors publié différentes diſſertations ſur des ſujets de littérature. Une ſeule a été imprimée ſéparément; c'eſt celle où il examine l'hiſtoire du conſul Titus Didius & de la famille Didia. Toutes les autres ſont

placées dans des Recueils, où elles ſont à la vérité garanties des périls auxquels les expoſe la petiteſſe de leur volume; mais où elles courent riſque d'être étouffées par le nombre & par la variété des pièces avec leſquelles elles ſont confondues.

Il avoit encore envoyé à M. Muratori un aſſez grand nombre de diſſertations, compoſées preſque toutes avant qu'il fût entré à l'Académie, & dont les plus conſidérables contiennent des explications de diverſes inſcriptions qui ſe trouvent encore en Dauphiné. Ces diſſertations ſont réunies en un ſeul corps, placé à la tête du nouveau tréſor de M. Muratori, & rempliſſent 172 pages in-folio.

L'ouvrage de M. Muratori, bibliothécaire du duc de Modène, ayant été imprimé à Milan, & loin des yeux de l'Auteur qui ne put veiller à la correction; les diſſertations de M. de la Baſtie ſe trouvèrent remplies de fautes, & même de fautes dont pluſieurs pouvoient lui être attribuées. Il ne put tranquillement ſe voir ainſi défiguré. Ceux qui n'ont jamais rien écrit, n'imaginent pas juſqu'où peut aller la ſenſibilité d'un Auteur en ces occaſions: il faut être père, pour excuſer les foibleſſes paternelles.

M. Muratori offrit de remédier & remédia au mal par un *errata*, où il corrige 180 fautes; ainſi les premiers mouvemens de la ſenſibilité de M. de la Baſtie ſe calmèrent: la réunion fut parfaite entre eux; & ils s'écrivirent des lettres d'amitié. M. Muratori, dans celle du 17 octobre 1742, écrite à feu M. le préſident de Mazaugues, parle de M. de la Baſtie, duquel il ignoroit encore la mort, de la manière la plus pleine d'eſtime, de tendreſſe, & même de reconnoiſſance.

Dès que M. de la Baſtie eut été aſſocié à l'Académie, il devint extrêmement aſſidu à nos Aſſemblées; & quoique ſon titre de Correſpondant ne l'obligeât à aucun travail réglé, dans l'eſpace de moins de quatre ans, il lut plus de douze diſſertations différentes. Le Mémoire par lequel il s'annonça, contenoit l'examen d'une difficulté chronologique, à laquelle les Médailles des Empereurs, frappées en Egypte, donnent

quelquefois lieu. Ces médailles portent la date de l'année du règne dans laquelle elles ont été frappées, *1.re 2.e 3.e* &c. Il s'en trouve quelques-unes, ſur leſquelles on voit une date, qui ne peut s'accorder avec la durée connue du règne de l'Empereur, dont elle porte l'empreinte : on voit, par exemple, une médaille de Probus, marquée de la huitième année, quoique ce Prince ait regné ſeulement ſix ans & quatre ou cinq mois au plus. Sous les Empereurs, les années Égyptiennes de l'uſage civil étoient égales aux années Juliennes, quant à la durée : mais elles en différoient en ce qu'elles commençoient au 29 août de l'année Romaine, & non au premier janvier. M. de la Baſtie montre dans ce Mémoire, que le ſeul moyen de réſoudre la difficulté, c'eſt de ſuppoſer qu'en Égypte on comptoit ſur les monnoies, pour première année du règne d'un Empereur, ce qui reſtoit de l'année courante, dans laquelle il avoit été reconnu; & que ſa ſeconde année commençoit à ſe compter dès le premier jour de l'année civile ſuivante, ou dès le 29 août. Ainſi il ſuffiſoit qu'un Empereur eût régné ſix ans complets & quelques mois, & que cette fraction appartînt à deux différentes années égyptiennes, pour qu'on pût marquer ſur ſes médailles la date de huit années différentes. M. de la Baſtie fait voir que Probus a été dans ce cas. Son règne a duré ſix ans & plus de quatre mois, & a commencé à la fin d'avril de l'an 276 de l'ère chrétienne; ce qui répond à l'un des jours du neuvième mois de l'année égyptienne 304 de l'ère d'Auguſte : en ajoûtant la durée de ſix ans & cinq mois commencés, ſa fin répondra à quelqu'un des premiers jours du mois de ſeptembre 282 de l'ère chrétienne, & tombera dans le courant du premier mois de l'année 311 de l'ère égyptienne.

Cet uſage de marquer la durée des règnes, en comptant pour une année entière la fraction de l'année finiſſante, dans laquelle ils ont commencé, a lieu chez les hiſtoriens Juifs, pour les Rois étrangers. Ainſi la ſuppoſition de M. de la Baſtie ne fait qu'attribuer aux Égyptiens un uſage reçû chez une nation voiſine. D'ailleurs, le grand nombre de difficultés

différentes dont elle fournit la ſolution, par un ſeul & même principe, la tire du rang des ſimples hypothèſes.

Dans un Mémoire d'un autre genre, que M. de la Baſtie lut en 1738, il entreprit de défendre l'authenticité de la Chronique de ſaint Louis par le ſire de Joinville; Chronique que le P. Hardouin a miſe au nombre des ouvrages qu'il croit fabriqués après coup par des fauſſaires. M. de la Baſtie convient que les différentes éditions originales que nous avons de cette Chronique, ne ſont, de l'aveu même de ceux qui les ont publiées, que des eſpèces de traductions; & que l'on n'a point encore trouvé cette Chronique dans la langue du ſire de Joinville, telle préciſément qu'il l'avoit écrite : mais il prouve qu'elle exiſtoit manuſcrite, cinquante-cinq ou ſoixante ans au plus, après la date de l'épître par laquelle Joinville la dédie à Louis Hutin. Cette date eſt de l'an 1314 au pluſtôt, & l'inventaire des livres de Charles V, inventaire écrit en 1373 par Gilles Mallet, nous montre que la Chronique de Joinville étoit dans la bibliothèque de ce Prince.

L'objection la plus ſpécieuſe du P. Hardouin, eſt fondée ſur la contrariété qui ſe trouve entre les dates de certains faits, ſur des mépriſes dans leſquelles Joinville n'auroit pû tomber, & ſur la mention qui eſt faite dans la Chronique, de certains évènemens dont il n'a pu être informé. Les autres objections dépendent des principes particuliers au P. Hardouin; & dès-lors ils ne méritent pas plus d'attention que le reſte de ſon ſyſtème. Pour répondre à l'unique objection qui mérite d'être relevée, M. de la Baſtie démontre que la Chronique de Joinville, telle que nous l'avons, a été interpolée par les traducteurs, qui ont inſéré, tantôt leurs propres idées, tantôt des lambeaux pris des Ecrivains poſtérieurs.

Pendant que M. de la Baſtie s'occupoit ainſi à défendre l'authenticité de la Chronique de Joinville, M. de S.te Palaye de cette Académie, que l'amour des Lettres faiſoit voyager en Italie, découvrit à Lucques un manuſcrit de cette Chronique, écrit pour Antoinette de Bourbon, qui fut mariée en 1513 au premier duc de Guiſe. Le langage de ce manuſcrit

avoit encore été retouché par le copiſte; mais il paroît qu'il n'avoit fait aucune interpolation: du moins eſt-il viſible, par la notice qu'en a rapportée M. de S.te Palaye, que l'on n'y trouve aucune des additions qui donnoient lieu, dans la Chronique imprimée, aux difficultés du P. Hardouin. Par cette découverte, les conjectures de M. de la Baſtie ſe trouvèrent abſolument confirmées. On pourra le voir dans les deux volumes de nos Mémoires, qui paroîtront inceſſamment.

Mém. de l'Acad. t. XV, pp. 692 & ſuiv. P. 746.

On verra dans ces mêmes volumes, le commencement d'une Vie de Pétrarque, très-étendue, qu'avoit entrepriſe M. de la Baſtie, qui poſſédoit parfaitement la langue italienne. Pétrarque n'eſt plus guère connu aujourd'hui que par ſes poëſies, & même par celles de ſes poëſies qui ſont le moins capables de faire juger de ſon mérite; c'eſt-à-dire, par ſes Sonnets. Mais de ſon temps, ce talent n'étoit pas ce que l'on conſidéroit le plus en lui: la ſolidité & l'étendue de ſon eſprit l'avoient fait connoître, & le faiſoient eſtimer par ce qu'il y avoit alors de plus grand dans l'Europe: non ſeulement les Papes & les Empereurs le conſultoient ſur les plus importantes affaires; mais ils recevoient encore les avis qu'il oſoit leur donner, lors même qu'il n'avoit pas été conſulté. La ſuite de cette Vie eſt achevée *; à l'exception de l'article dans lequel il ſe propoſoit de détailler la bibliothèque de Pétrarque. Pétrarque avoit beaucoup d'érudition; & ſa bibliothèque contenoit pluſieurs manuſcrits, qui peut-être n'exiſtent plus.

Mém. de l'Acad. t. XV, pp. 38 & ſuiv.

On trouvera encore dans ces deux volumes la troiſième & la quatrième partie du Traité de M. de la Baſtie, *ſur le Souverain Pontificat des Empereurs Romains.* Il examine dans la dernière, par quels motifs les premiers Empereurs chrétiens ont conſervé pendant quelque temps le titre de *Souverains Pontifes.* Ce titre leur donnoit une pleine juriſdiction ſur tout ce qui concernoit l'ancienne religion de l'Empire;

* Elle ſe trouve dans le t. XVII des Mémoires, pages 390 & ſuiv. Si l'on fait attention à la date de la lecture qui nous a été faite de la dernière partie, on remarquera qu'elle n'a précédé que de deux jours celle de ſa mort.

& il les mettoit en état de ſapper inſenſiblement les fondemens du Paganiſme, ſans que les Payens euſſent aucun prétexte de ſe plaindre. Les premières conſtitutions des Empereurs chrétiens, ſur la Religion, n'eurent pour objet, que d'abolir des cultes infames & ſcandaleux, contraires aux mœurs, ou propres à troubler le repos de l'Etat : ces premières conſtitutions ne faiſoient, proprement, qu'ordonner l'exécution des loix anciennes. Malgré l'idée que l'on ſe forme ordinairement du deſpotiſme des Empereurs Romains, & cela, ſur la conduite capricieuſe & tyrannique de quelques-uns d'entre eux; il eſt viſible, par la lecture de l'Hiſtoire, que leur puiſſance légitime ne conſiſtoit que dans la réunion de toutes les différentes magiſtratures, dont ils affectoient de prendre les titres, & dont ils exerçoient les fonctions, en ſe conformant aux loix promulguées. Les bons Empereurs, ceux même dont l'autorité étoit la mieux établie, ne ſe ſont jamais attribué un autre pouvoir.

M. de la Baſtie s'étoit propoſé, dans les premières parties de ce Mémoire, d'examiner, entre autres queſtions, ſi les Empereurs avoient toûjours aſſocié au titre & au pouvoir du *ſouverain Pontificat*, ceux qu'ils aſſocioient à l'empire; ou s'ils leur donnoient ſeulement le titre de ſimples *Pontifes*. Il eſt ſûr que depuis Pupien & Balbin, cette aſſociation a commencé d'être en uſage: mais l'opinion commune, embraſſée & ſoutenue d'un grand nombre de preuves nouvelles par M. de la Baſtie, eſt qu'il n'y en avoit point encore eu d'exemple, avant ces deux Empereurs. Ces deux premières parties parurent en 1739, dans les volumes XII & XIII de nos Mémoires. Le ſentiment contraire avoit été propoſé dans un écrit de M. le Préſident Bouhier, communiqué à l'Académie par M. de Boze en 1723 : l'Académie jugea que le précis de cet écrit méritoit d'être inſéré dans la partie hiſtorique de ſes Mémoires. En 1742, M. le Préſident Bouhier fit imprimer une lettre, adreſſée au Père Oudin Jéſuite, dans laquelle il entreprit de défendre ſon opinion contre les objections de M. de la Baſtie. La lettre du préſident Bouhier n'a

été distribuée que dans le mois d'octobre ; & M. de la Bastie étoit mort dès le cinquième d'août : il y avoit même plusieurs mois qu'il n'étoit plus en état de s'occuper d'une discussion littéraire.

M. le président Bouhier dit dans cette lettre, que l'Académie, en publiant l'écrit qui lui avoit été communiqué, lui avoit *imprimé le sceau de son approbation ;* & il insinue que par là il n'étoit plus permis à M. de la Bastie de combattre le sentiment qui y étoit exposé. M. Bouhier avoit oublié, sans doute, alors la déclaration expresse que fait l'Académie à la tête de ses Mémoires, qu'elle n'adopte aucune des opinions contenues dans les dissertations qu'elle fait imprimer, & que *l'espèce d'approbation qu'elle leur donne en les publiant, n'est pas un engagement à les défendre.* Il n'avoit pas toûjours donné la même force à cette approbation: & lorsqu'en 1737 il publia ses notes sur le traité de Ciceron *de la Nature des Dieux,* il croyoit, & avec raison, que sans manquer aux égards dûs à l'Académie, il pouvoit attaquer une dissertation qu'elle avoit jugé digne de paroître dans ses Mémoires. L'Académie voit sans peine ces sortes de contestations littéraires, qui servent toûjours à éclaircir les questions contestées: elle veut seulement que toutes les règles de la politesse y soient soigneusement observées. Le président Bouhier reconnoît qu'à cet égard, il ne peut se plaindre de la dissertation de M. de la Bastie.

On a trouvé dans les papiers de M. de la Bastie les esquisses de plusieurs ouvrages; mais des esquisses terminées, & qui montrent combien l'exécution lui en auroit été facile. Nous n'indiquerons ici que deux de ces ouvrages. Le premier devoit être une Dissertation historique, très-étendue sur les Légions & sur les Cohortes Romaines : il se proposoit d'y discuter toutes les variations arrivées dans la Milice, depuis que Jules César eut accordé le droit de Cité à tous les peuples de l'Italie, jusques au temps où Constantin abolit l'ancienne distinction entre les Légionnaires & les Auxiliaires. Le second ouvrage est une Chronologie des rois de Bithynie, déterminée par les Médailles & par les Historiens. L'ouvrage

posthume de M. Vaillant, & les dissertations de feu M. l'abbé Sevin sur la même matière, ne doivent point nous empêcher de regretter que cette Chronologie n'ait pas reçû la dernière main.

L'attrait de M. de la Bastie pour l'Histoire, l'avoit engagé à faire une étude particulière de la Chronologie, & même de ce qu'il y a de plus épineux & de plus rebutant dans cette Science, c'est-à-dire, de ce Technique, imaginé dans des siècles ignorans, mais adopté par les plus habiles modernes, par Scaliger, par Pétau, par Sam. Petit, par Dodwell, &c. en conséquence de ce respect outré & mal entendu pour l'Antiquité, qui a fait & qui fera peut-être encore long-temps un obstacle à la perfection des Sciences. M. de la Bastie s'étoit enfin convaincu du peu d'utilité de tous ces Cycles & de toutes ces pratiques embarrassées des Computistes anciens; pratiques, qui nous conduisent à l'aveugle par des routes ténébreuses, où nous ne voyons jamais quand, ni comment nous sommes arrivés, & par lesquelles nous n'arrivons guère qu'à des déterminations peu exactes. Cependant la connoissance de ces anciens Cycles, tout imparfaits & tout fautifs qu'ils sont, peut être de quelque usage, pour entendre les anciens écrivains Ecclésiastiques: ils se servoient de ces Cycles, pour décider les questions, mêlées d'Astronomie, qui étoient agitées entre les Chrétiens; & si l'on n'est au fait de leur fausse Astronomie, on ne peut rien comprendre aux opinions qui les partageoient.

Dans la même vûe de déterminer les dates des évènemens historiques, M. de la Bastie avoit fait une étude approfondie des Inscriptions anciennes. Outre celles qui sont réunies dans les vastes Recueils qui en ont été publiés, il connoissoit encore toutes celles qui sont éparses dans les ouvrages particuliers: & comme il avoit une mémoire étonnante, celles dont il pouvoit faire quelque usage se présentoient à lui comme d'elles-mêmes.

A l'égard des Médailles qu'il avoit aussi étudiées, principalement par rapport à leur usage chronologique, il ne connoissoit

connoiſſoit guère avant ſon ſecond voyage à Paris en 1736, que celles qui ſont dans les livres. Mais pendant ce dernier voyage, ſa liaiſon avec M. l'abbé de Rothelin, feu M. de Surbeck & M. de Boze, lui procura l'avantage de voir les Médailles elles-mêmes, & d'en connoître un grand nombre, qui n'ont pas encore été publiées. Ses yeux s'accoutumèrent bien-tôt à lire ſur le métal : & les inſtructions des trois ſavans Académiciens que j'ai nommés, le mirent en état de joindre à la connoiſſance qu'il avoit déjà des Médailles en homme de Lettres, une autre eſpèce de ſcience qui ne s'acquiert que par l'habitude de les voir & de les manier, & ſans laquelle l'homme de Lettres ne pourra ſouvent, ni lire les Médailles vraies, ni les diſtinguer des Médailles fauſſes. La rapidité des progrès que fit en ce genre M. de la Baſtie, ſe reconnoît dans le livre qu'il publia en 1739 : car on peut appeler un livre, les additions & les corrections qu'il fit à la *Science des Médailles du P. Jobert.* L'ouvrage de M. de la Baſtie également utile à ceux qui veulent s'initier dans la connoiſſance des Médailles, & à ceux qui veulent s'y perfectionner, a eu un ſuccès qui me diſpenſe d'entrer dans aucun détail.

M. de la Baſtie avoit un eſprit ſolide, accompagné d'un jugement ſûr & d'une mémoire qui lui rendoit préſent tout ce qu'il avoit appris. Preſque inſenſible au mérite des ouvrages de pur agrément, à peine pouvoit-il ſe réſoudre à s'en amuſer : il falloit pour l'attacher, qu'un livre donnât lieu à des diſcuſſions approfondies, du genre de celles qui l'avoient toûjours occupé. Pénétré de l'importance de l'état d'homme de Lettres, état qu'il avoit embraſſé par choix & par préférence, il ne parloit guère que de littérature. Il avoit paſſé ſa vie dans la Province, où les Gens de Lettres ſont rares : ils y vivent entourés d'hommes qui ſont, pour la pluſpart, ou incapables de connoître le mérite littéraire, ou peu diſpoſés à en faire cas. Dans cette ſituation, on ſe perſuade quelquefois qu'il peut être permis de leur faire apercevoir ce mérite, & de les forcer, pour ainſi dire, à le ſentir ; mais le plus ſouvent on les rend injuſtes, par le trop de ſoin

qu'on prend de les empêcher de l'être : les hommes veulent qu'on reçoive d'eux le tribut d'eſtime le plus légitimement dû, comme une pure libéralité, & non comme le payement d'une dette. M. de la Baſtie s'étoit inſtruit de cette vérité, dans ſon ſéjour à Paris : il avoit déjà le courage de le reconnoître; & par là il montroit la diſpoſition ſincère où il étoit de le mettre en pratique. Il étoit d'un caractère extrèmement ferme, plein de droiture & de franchiſe, ennemi de toute diſſimulation : de là venoit cette liberté avec laquelle il diſoit ſon ſentiment, ſur-tout en matière de littérature ; quelquefois il conſidéroit moins alors combien un ouvrage approchoit de la perfection, qu'il ne voyoit combien il en étoit encore éloigné. Les hommes d'un certain mérite peuvent être repréſentés préciſément tels qu'ils étoient, au haſard de laiſſer entrevoir ce que l'on auroit pu deſirer encore en eux : leurs portraits plaiſent ſans être flattés ; & l'amitié même ne craint point de les faire trop reſſembler.

M. de la Baſtie étoit d'une complexion foible & délicate ; & il avoit eu d'aſſez bonne heure la poitrine attaquée. Comme ſon ardeur pour le travail étoit égale à ſa facilité, on prétend que ſa grande application avoit augmenté le mal : car c'eſt-là un reproche qu'on fait volontiers à l'étude. En 1740, il eut une maladie conſidérable : on lui fit l'opération de la fiſtule ; & comme il avoit peine à ſe remettre, on crut que l'air natal lui étoit néceſſaire. Il retourna donc ſur la fin de cette année dans ſa patrie, où il étoit d'ailleurs rappelé par des conſidérations domeſtiques. Sa ſanté parut d'abord s'y rétablir : mais la mort de M. de Bimard ſon père étant arrivée au commencement de 1741, & ayant été ſuivie de celle d'un de ſes oncles, duquel il étoit héritier, il ſe trouva dans la néceſſité de prendre connoiſſance de ſes affaires. Il s'y livra avec ſon ardeur naturelle ; & les contretemps inévitables dans ces ſortes de diſcuſſions, qu'il éprouvoit preſque à tout moment, lui furent d'autant plus ſenſibles, qu'ils étoient abſolument nouveaux pour lui. Cette ſuite continue de petites contrariétés acheva de lui aigrir le ſang. La phthiſie ſe

déclara & fit des progrès rapides, que ni les remèdes, ni les différens régimes ne pûrent arrêter. Il mourut le 5 août 1742, âgé de 39 ans & deux mois, après avoir vû la mort s'approcher de lui à pas lents. Il en avoit ſoutenu la vûe avec toute la tranquillité d'une ame naturellement ferme, & qui étoit encore fortifiée par les ſentimens d'une Religion dont il donna les témoignages les plus édifians.

Il fut occupé de ſes amis juſque dans ſes derniers momens, & montra à l'Académie combien elle lui étoit chère. Il lui a légué un manuſcrit qu'il avoit fait copier à Florence: c'eſt une eſpèce de calendrier ancien, qui contient une comparaiſon continue & jour par jour, de l'année Romaine avec les années de douze nations différentes de l'Aſie. Ce manuſcrit important pour l'ancienne chronologie, & dont M. de la Baſtie étoit ſeul capable de bien faire connoître toute l'utilité, nous rappellera toûjours le ſouvenir de la perte que nous avons faite. Les écrits de M. de la Baſtie ont été remis, ſuivant ſes ordres, entre les mains de M. Falconet, qui m'en a donné la communication.

ELOGE
DU P. BANDURI.

Par M. FRÉRET.

Assemblée publique du 23 Avril 1743.

ANSELME BANDURI naquit à Raguſe, d'une famille des plus nobles de cette ville, à ce que nous apprenons du Journal des Savans de Veniſe. Ce qui concerne ſa famille m'eſt inconnu, auſſi-bien que la date de ſa naiſſance & le détail de ſa première éducation. Il dut s'engager aſſez jeune dans l'ordre de S. Benoît, où il fit ſes premières études : la ſuite montre qu'il les avoit faites avec ſuccès.

Raguſe eſt, comme on le ſait, une très-petite République, ſituée dans la Dalmatie, ſur les côtes de la mer Hadriatique: ſa foibleſſe l'oblige de ménager toutes les Puiſſances, & même d'acheter du Sultan des Turcs, par une eſpèce de tribut, une protection qui la met à couvert des courſes des Dulcignotes: ce ſont des Pirates qui déſolent les côtes du golfe Hadriatique, comme les Corſaires de Barbarie déſolent celles de la Méditerranée.

D. Anſelme, dans ſes premiers Ouvrages, prend le titre de Bénédictin de la congrégation de *Meleda*, en latin, *Melita* : c'eſt le nom d'une île peu éloignée de Raguſe. Un Mémoire communiqué par feu M. l'abbé Pénetti, qui a été très-long temps chargé des affaires de Florence, nous apprend que D. Anſelme fit profeſſion à Naples, où la congrégation de Méléda avoit apparemment une Maiſon. Il quitta Naples, pour paſſer à Florence : mais avant que de ſe fixer dans cette ville, il parcourut une partie de l'Italie. Le talent qu'il avoit pour toucher l'orgue, le faiſoit bien recevoir dans tous les Couvens, & lui procuroit le moyen de voyager ſans frais & avec agrément : c'eſt ce qu'il a ſouvent raconté lui-même. On ſait qu'en Italie on trouve des Couvens preſque à chaque pas.

Il termina ſa courſe à Florence, où, depuis le rétabliſſement des Lettres en Occident, elles avoient toûjours été cultivées avec ardeur & avec ſuccès. Des bibliothèques riches en imprimés & en manuſcrits, des Savans qui joignoient l'étude à l'eſprit naturel, & que leur union en diverſes Sociétés ou Académies rendoit acceſſibles & communicatifs, y faiſoient fleurir les Sciences plus qu'en aucun lieu de l'Italie : mais rien n'y contribuoit autant que la protection du Grand Duc Coſme III, qui conſervoit pour les Lettres un goût héréditaire, & n'avoit point oublié que c'étoit à l'amour de ces mêmes Lettres, que ſa Maiſon devoit une grande partie de ſa célébrité.

D. Anſelme, quoique très-jeune quand il vint à Florence, *Giovanetto*, pour conſerver l'expreſſion du Journaliſte italien, ſe trouva ſi avancé dans la connoiſſance des langues ſavantes, qu'il fut chargé de la direction des études en diverſes maiſons de ſon Ordre. C'eſt ce que nous apprenons du même Journaliſte.

Dom Bernard de Montfaucon, depuis Honoraire de cette Académie, fut envoyé vers ce temps-là en Italie par ſa Congrégation, pour y conſulter les manuſcrits de ſaint Jean Chryſoſtôme, duquel il préparoit une édition. Après avoir viſité les bibliothèques du reſte de l'Italie, il vint à Florence au commencement de 1700 : ce fut-là qu'il rencontra Dom Anſelme. Dans la Relation de ſon voyage, il joint le jeune Religieux avec le célèbre M. Salvini, & nous apprend que D. Anſelme lui rendit de très-grands ſervices, ſoit pour faciliter ſes recherches & l'aider dans ſes découvertes, ſoit pour lui procurer les notices des manuſcrits, que le peu de temps qu'il devoit paſſer à Florence ne lui permettoit pas d'examiner lui-même.

Le Grand Duc Coſme III, voulant donner un nouvel éclat à l'Univerſité de Piſe, avoit réſolu d'y fonder une chaire d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & vouloit que cette chaire fût remplie par un Religieux. Dom Bernard conſulté par le Grand Duc, lui propoſa le jeune D. Anſelme ; ajoûtant que

pour le rendre encore plus capable de répondre pleinement à l'objet de ce nouvel établiſſement, il ſeroit bon de l'envoyer paſſer quelques années à Paris dans la maiſon de ſaint Germain-des-Prés, afin d'y puiſer le goût de cette Critique judicieuſe, ſans laquelle l'érudition la plus vaſte ne ſera jamais qu'un amas informe & ténébreux de connoiſſances peu exactes. Le Grand Duc approuva le ſentiment de Dom Bernard, & réſolut d'envoyer D. Anſelme à Paris.

D. Bernard fut obligé de quitter Florence dès la fin de mars 1700, après y avoir paſſé deux mois : il étoit appelé à Rome par les affaires de ſa Congrégation. De Rome il revint en France par Veniſe; & il étoit à Paris au mois de juin 1701. Dans la Relation de ſon voyage, publiée au mois d'octobre 1702, il parle ſouvent & d'une manière très-avantageuſe, de D. Anſelme, qui étoit arrivé à Paris preſque en même temps que lui.

Le marquis Salviati, Envoyé de Florence, auquel D. Anſelme avoit été adreſſé, étoit alors à Barcelone, auprès du roi d'Eſpagne Philippe V; & ce fut le même abbé Pénetti, dont j'ai cité plus haut le témoignage, qui le conduiſit à ſaint Germain-des-Prés, & qui le remit entre les mains de D. Bernard. D. Anſelme logeoit dans l'Abbaye, où le Grand Duc payoit ſa penſion & lui fourniſſoit un entretien, dans lequel étoit compris même ce qui peut être néceſſaire à un homme de Lettres, pour ſe faire aider dans ſes études.

Les premières vûes de D. Anſelme ſe tournèrent, conformément à ſa deſtination, du côté de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Dogmatique. Dès le mois de mai de l'an 1705, il fit imprimer un *Proſpectus* détaillé & étendu d'une édition de tous les ouvrages connus de Nicéphore, patriarche de Conſtantinople, duquel on a imprimé très-peu de choſe. La pluſpart des Ecrits de cet Auteur ſont deſtinés à combattre l'héréſie des Iconomaques. La collection devoit être accompagnée de préfaces, de notes & de diſſertations; & l'ouvrage entier auroit formé deux volumes in-folio. Après l'édition des œuvres de Nicéphore, D. Anſelme promettoit celle du

commentaire de Théodore de Mopſueſte ſur les douze petits Prophètes, d'un commentaire de Philon de Carpathos ſur le Cantique des Cantiques, d'un autre commentaire d'Héſychius ſur les Pſeaumes, & de divers opuſcules des Pères Grecs. Le commentaire de Théodore de Mopſueſte devoit être publié ſur une copie du manuſcrit de Veniſe, que M. Mocenigo avoit procurée à D. Anſelme. Cette collection accompagnée, comme la première, de préfaces, de notes & de diſſertations, eût auſſi formé deux volumes in-folio.

Les recherches que D. Anſelme avoit faites à la bibliothèque du Roi & à la bibliothèque Colbert, lui avoient fait découvrir divers morceaux propres à éclaircir les Antiquités de Conſtantinople : ces morceaux avoient piqué ſa curioſité; il les avoit traduits, ſans autre deſſein que celui de ſe ſatisfaire. Des amis ſenſés jugèrent qu'il devoit s'annoncer par la publication de ces ouvrages hiſtoriques, plus intéreſſans pour un grand nombre de lecteurs, que ne le pourroient être les traités polémiques de Nicéphore contre les Iconomaques. Il crut leur conſeil; & joignant à ces ouvrages manuſcrits d'autres morceaux déjà publiés, mais qui formoient, avec les premiers, une eſpèce de corps complet des Antiquités de Conſtantinople, il en compoſa deux vol. in-fol. qui parurent en 1711, ſous le titre d'*Imperium Orientale.* Il y ajoûta, outre divers plans topographiques, deux cartes relatives à l'état de l'empire de Conſtantinople ſous Conſtantin Porphyrogénète, dreſſées toutes les deux par Guillaume Deliſle, & le bas-relief de la *Colonne hiſtoriée* de Théodoſe, gravé d'après les deſſeins originaux de *Gentile Bellini,* qui ſont conſervés dans le cabinet de l'Académie de Peinture & de Sculpture. Ce Bellini étoit un peintre Italien, que Mahomet II voulut avoir à ſa Cour. Tout le monde ſait l'hiſtoire du tableau de la décollation de ſaint Jean-Baptiſte, qu'il avoit peint pour le Sultan.

L'ouvrage de D. Anſelme fut attaqué, & même aſſez vivement, par Caſimir Oudin, d'abord religieux Prémontré à Paris & réfugié depuis en Hollande, où il embraſſa le Calviniſme & devint Sous-Bibliothécaire de Leyde. Caſimir

Oudin, qui étoit à plusieurs égards un homme de mérite; piqué de ce qu'on avoit relevé quelques mépriſes dans leſquelles il étoit tombé, entreprit d'attaquer l'ouvrage de D. Anſelme, &, ce qu'il y a de ſingulier, ſans vouloir ſeulement prendre la peine de le lire, & en ſe contentant de raſſembler les extraits qu'en avoient donnés les divers Journaliſtes, & ceux que Fabricius en avoit faits. Sa Critique qui renferme un grand étalage d'érudition vaine & inutile, n'eſt fondée que ſur une bévue groſſière, & ſur ce qu'il n'avoit pas compris la déſignation du Manuſcrit de la bibliothèque du Roi, publiée par D. Anſelme. Samuël Maſſon inſéra l'Ecrit de Caſimir Oudin dans les volumes VII & VIII de ſon Hiſtoire Critique, & lui donna les plus grands éloges. Ce Samuël Maſſon étoit un très-ſavant homme; mais ſavant dans le ſens que les gens du monde attachent le plus ſouvent à ce mot. Samuël Maſſon eſt l'objet de cette ſatyre ingénieuſe, quoique peut-être un peu outrée, qui fut ſi bien reçûe du Public, il y a environ 25 ans; je veux dire le commentaire du docteur *Mathanaſius*, ſur le *chef-d'œuvre d'un inconnu.*

Les recherches que D. Anſelme avoit faites en travaillant à ſon *Imperium Orientale*, lui inſpirèrent l'idée d'un nouvel ouvrage, qui retarda encore l'édition du Nicéphore & du Théodore de Mopſueſte. Il forma le deſſein de donner une collection de toutes les Médailles des Empereurs Romains, depuis Trajan Dèce, juſqu'au dernier Paléologue, c'eſt-à-dire, juſqu'à la priſe de Conſtantinople. Le *Proſpectus* fut publié dans les Journaux dès l'an 1714. L'ouvrage entier parut en 1718, & forme deux volumes in-folio. D. Anſelme y prend, comme il avoit déjà fait dans l'*Imperium Orientale*, le titre de bibliothécaire du Grand Duc. Après la mort de Magliabecchi, D. Anſelme avoit demandé cette place; mais il avoit ſeulement obtenu la permiſſion d'en mettre le titre au Frontiſpice de ſes ouvrages.

Le Recueil des Médailles des Empereurs fut dédié à Mgr le duc d'Orléans, alors régent du Royaume. A la tête de ce Recueil, D. Anſelme plaça, ſous le titre de *Bibliotheca nummaria*,

nummaria, un Catalogue ample, raiſonné & très-bien fait, de tous les ouvrages qui ont quelque rapport à la connoiſſance des Médailles : il dédia cet ouvrage en particulier à Madame, comme un témoignage de ſon attachement & de ſa reconnoiſſance. Le goût de cette Princeſſe pour les Médailles & pour les monumens de l'Antiquité, la rendoit d'un accès facile à tous ceux qui s'appliquoient à l'étude de ces mêmes monumens : mais il y avoit déjà quelques années que le comte Pighéti, Envoyé de Parme, avoit procuré à Dom Anſelme l'honneur d'en être connu.

Dans ce dernier ouvrage, il ne ſe dit plus de la Congrégation de Méléda, mais de celle de ſainte Juſtine : cette Congrégation eſt une réforme de l'ordre de ſaint Benoît, établie en 1417 dans l'Abbaye de ſainte Juſtine de Padoue. En 1507, l'Abbaye du mont Caſſin ſuivoit la réforme de ſainte Juſtine, dont la règle étoit d'abord, à peu près, la même que celle qui eſt ſuivie aujourd'hui dans la Congrégation de ſaint Maur ; mais elle a depuis été mitigée. Un aſſez grand nombre de belles Abbayes, dont pluſieurs ſont en règle, dépendent de la Congrégation de ſainte Juſtine, à laquelle D. Anſelme ſe fit agréger.

En 1715, D. Anſelme avoit été nommé par le feu Roi, en même temps que le cardinal Gualtério, pour remplir dans cette Académie une place d'Académicien-Honoraire-Etranger. Dès-lors il commença à ſe rendre très-aſſidu à nos aſſemblées ; & ſon aſſiduité a continué tant que ſa ſanté le lui a permis.

L'ouvrage ſur les Médailles ne lui avoit point fait perdre de vûe ſon ancien projet, duquel il paroît que l'exécution étoit aſſez avancée dès l'année 1705. Dans un *Proſpectus*, poſtérieur à l'an 1723, il annonce l'édition du Nicéphore & du Théodore de Mopſueſte, comme étant achevée & prête à paroître, *abſoluta & propè diem edenda :* ces Ecrivains devoient former 4 volumes in-folio.

Des ouvrages qui demandoient autant de recherches & d'application, que ceux de D. Anſelme, n'avoient pû s'exécuter

par un homme seul, & par un homme assujéti à divers engagemens qui l'obligeoient souvent de se distraire de son travail : mais la libéralité du Grand Duc le mettoit en état de se faire aider, & par là de regagner le temps qu'il étoit forcé de perdre. Il se servit d'abord d'un jeune Ecclésiastique Napolitain, que l'amour de la nouvelle Philosophie & l'envie de voir le P. Mallebranche dont il avoit lû les ouvrages, avoient amené à Paris. C'étoit ce dernier motif, comme il le racontoit lui-même, qui l'avoit soutenu au milieu des fatigues d'un pélerinage philosophique, entrepris sans autres ressources que celles qu'il attendoit de la Providence. L'abbé Lama, c'est le nom de ce jeune Napolitain, possédoit les langues savantes, le latin, le grec & même l'hébreu : mais il étoit poëte, & faisoit des vers latins assez bons. Il avoit entrepris un poëme qui devoit contenir la Physique de Descartes : j'en ai lû autrefois une grande partie, dans laquelle on découvroit beaucoup de feu & de génie. Comme il étoit impossible que les caprices de la poëtie ne dérangeassent l'application & l'assiduité à un travail dont la sécheresse ne fournissoit rien qui flattât l'imagination, D. Anselme se dégoûta bien-tôt de l'abbé Lama: il le quitta même avant que son *Imperium Orientale* fût achevé. Heureusement, pour l'auteur & pour l'ouvrage, il s'attacha feu M. de la Barre, pour lors très-jeune, & qui dans la suite est devenu le Confrère de Dom Anselme & le nôtre, dans cette Académie. M. de la Barre joignoit à une connoissance beaucoup plus étendue & beaucoup plus sûre de l'Antiquité que celle de l'abbé Lama, un esprit solide & juste, & une grande ardeur pour le travail. Dom Anselme, sensible au secours qu'il trouvoit dans M. de la Barre, obtint du Grand Duc, que les modiques appointemens qu'il recevoit, seroient convertis en une pension; & cette pension a été exactement payée jusques à la mort du dernier Grand Duc, Jean Gaston.

Dom Anselme demeuroit à l'abbaye saint Germain-des-Prés, comme je l'ai dit; il y resta jusques au commencement de 1724, qu'il fut nommé bibliothécaire de M. le duc

d'Orléans : en cette qualité, il eut un logement au Palais Royal, avec des appointemens. Il étoit devenu depuis quelques temps moins agréable à la cour de Florence, qui vouloit s'en prendre à lui du mauvais ſuccès d'une négociation, dont il avoit été chargé auprès de feu M. le duc d'Orléans. Ce fut alors qu'il penſa ſérieuſement à publier enfin Nicéphore & Théodore ; & dans le *Proſpectus* qu'il répandit, il prit le titre de Bibliothécaire de M. le duc d'Orléans : mais ſa ſanté ne lui permit pas d'exécuter ce projet. Il avoit déjà eu pluſieurs attaques de goutte : les accès en devinrent ſi fréquens & ſi longs (ils duroient quelquefois des trois ou quatre mois) ; & l'état où il ſe trouvoit dans les intervalles qui ſéparoient ces accès, étoit encore ſi fâcheux, qu'il n'étoit plus capable d'un travail continu.

Il mourut le 14 janvier 1743, d'un accès de goutte qui l'étouffa en quatre jours. On croit qu'il avoit ſoixante-douze ou ſoixante-treize ans : car on ne ſait pas préciſément ſon âge. M. Couvay avec qui il étoit lié, a acquis ſes papiers & ſes Recueils.

ELOGE
DE
M. LE CARDINAL DE FLEURY.

Par M. FRÉRET.

Assemblée publique du 23 Avril 1743.

ANDRÉ HERCULE, Cardinal DE FLEURY, ancien Evêque de Fréjus, Grand-Aumônier de la Reine, Abbé des abbayes de saint Etienne de Caen & de saint Philibert de Tournus, Ministre d'Etat, Sur-intendant des Postes & Relais de France, Proviseur de la maison de Sorbonne, l'un des quarante de l'Académie Françoise, Honoraire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres & de celle des Sciences, ci-devant Précepteur du Roi, naquit à Lodève le 22 juin de l'an 1653, de Jean de Fleury écuyer, seigneur de Die, Valquières & Vernasobre, conseiller d'Etat, par lettres du 26 avril 1661, & de Diane de la Treille de Fosières, d'une ancienne noblesse de Languedoc. On lui avoit donné au Baptême le seul nom d'*Hercule;* on y joignit celui d'*André,* lorsqu'il reçut la Confirmation.

Il avoit deux frères, Gabriel de Fleury, depuis baron de Pérignan, & Henri de Fleury de Prade, baron de Pérignan après la mort de son frère: tous les deux sont morts sans postérité. Il avoit aussi deux sœurs: Marie épousa le 24 janvier 1680 Bernardin de Rosset seigneur de Rocozel & de Seille. C'est de ce mariage qu'est né M. le duc de Fleury le père. Diane-Marie embrassa la vie religieuse: elle est morte en 1732, Supérieure des Ursulines de Lodève.

Le jeune Hercule de Fleury amené à Paris dès l'âge de six ans, commença ses Humanités au collège de Clermont, les acheva au collège de Navarre, & fit sa Philosophie à celui d'Harcourt: les Thèses qu'il soutint en Latin & en Grec, furent une preuve éclatante du succès qu'il avoit eu dans ses Humanités.

Dès-lors ces ſortes de Thèſes commençoient à devenir rares : Mrs Rollin & Boivin le cadet, tous deux de cette Académie, ſont les derniers qui en aient ſoutenu de ſemblables.

Après avoir achevé ſon cours de Philoſophie, il étudia en Théologie, & ne s'y diſtingua pas moins. Il ſoutint ſa Tentative le 21 février 1674, & entra en Licence le premier janvier 1676 : mais ce ne fut que long-temps après & en 1699, qu'il reçut le bonnet de Docteur. Etant encore jeune & avant même que d'être Prêtre, il fut fait Aumônier de la reine Marie-Thérèſe. Il fit en 1679, ayant alors 28 ans, la fonction d'Aumônier, au mariage de la princeſſe Marie-Louiſe d'Orléans avec le roi d'Eſpagne. Après la mort de la Reine, il devint Aumônier du Roi, & tint le poêle en 1692, au mariage de Philippe de France, depuis duc d'Orléans & Régent du royaume.

Comme Chanoine de l'égliſe de Montpellier, il fut député du ſecond Ordre à l'aſſemblée du Clergé de 1682.

Dès le temps qu'il étoit encore étudiant, il avoit fait, ſur ſon frère aîné, un heureux eſſai du talent qu'il eut toûjours de connoître & de manier les eſprits. Il découvrit que ce frère, pouſſé par un de ces mouvemens qui ſaiſiſſent quelquefois les jeunes gens, vouloit embraſſer la vie religieuſe. L'abbé de Fleury, qui craignoit les ſuites d'une démarche précipitée, & qui prévoyoit, d'ailleurs, le chagrin qu'elle cauſeroit à ſon père, lui en donna avis, & lui propoſa en même temps les moyens qu'il croyoit propres à faire changer de vûes à ſon frère ; au cas que ce qu'il prenoit pour vocation ne fût qu'un ſentiment de dévotion paſſager. Dès-lors il avoit en lui le principe de cette inattention à ſes intérêts particuliers, de laquelle il a donné dans la ſuite des preuves ſi continues & ſi marquées. Le père, qui connoiſſoit la ſageſſe & la prudence de l'Abbé, le mit en état de pouvoir ſuivre ſon projet, & ſe rapporta entièrement à lui de l'exécution. Le projet réuſſit ; & les idées de retraite ſe diſſipant peu à peu, le frère aîné reſta dans le monde, & prit un parti plus convenable aux vûes de ſa famille. On a plus d'une

fois entendu M. le cardinal de Fleury raconter ce fait en détail, avec quelque ſorte de complaiſance.

Il fut pourvû en 1691 de l'abbaye de La Rivour, au diocèſe de Troyes : il l'a gardée juſqu'en 1718, qu'il la remit au Roi, en ſe réſervant ſeulement une penſion de 1200 livres, qu'il faiſoit diſtribuer aux pauvres de cette abbaye, & qu'il remit dans la ſuite au Titulaire, à la charge d'en faire le même uſage. En quittant l'abbaye de La Rivour, il demanda pour toute grace, l'union d'un Prieuré appelé *le Villars*, au chapitre de l'égliſe de Tournus; union, qui augmenta conſidérablement le revenu de ce Chapitre, dont pluſieurs prébendes donnoient à peine une ſubſiſtance modique à ceux qui les poſſédoient.

Le premier novembre 1698, l'abbé de Fleury fut nommé à l'évêché de Fréjus. Il reçut ſes bulles le 30 mars 1699, fut ſacré le 22 novembre, & prêta ſerment entre les mains du Roi le 9 décembre. La promotion de l'abbé de Fleury à l'épiſcopat, fut l'effet des inſtances du cardinal de Noailles & de M. Boſſuet auprès de Louis XIV: on ſait de quel poids étoit alors le ſuffrage de ces deux Prélats ſur l'eſprit du Roi, & quel préjugé il formoit dans le Public en faveur de ceux qui l'obtenoient.

L'évêque de Fréjus parut dans ſon diocèſe un homme tout nouveau, à ceux qui ne l'avoient vû que dans l'oiſiveté tumultueuſe de la Cour, où les fonctions de ſa charge d'Aumônier l'avoient attaché juſqu'alors. Occupé des devoirs de l'Epiſcopat, pour lequel il n'avoit témoigné nul empreſſement, il ne penſoit qu'à les remplir avec exactitude : zélé pour l'inſtruction de ſes peuples, il fonda des écoles dans les paroiſſes de la campagne ; il établit auſſi dans la ville un Séminaire où il alloit, au moins une fois par ſemaine, & duquel il doit être regardé comme le principal fondateur. Son gouvernement, mêlé tout-à-la-fois de douceur & de fermeté, étoit dirigé par les vûes d'une piété ſenſée & ſolide, qui rendroit la Religion reſpectable à ceux mêmes qui ne connoîtroient que les règles de la morale & de la raiſon purement humaines.

L'évêque de Fréjus réſidoit aſſidûment. Il étoit dans ſon diocèſe en 1707, lors de l'irruption de Victor Amédée duc de Savoye. Ce Prince qui n'ignoroit pas combien l'exemple d'un Evêque eſtimé & aimé de ſes peuples a de force pour les déterminer, propoſa à celui de Fréjus de le reconnoître. Larrey rapporte, dans ſon Hiſtoire de Louis XIV, la réponſe de ce Prélat : « Il n'y a pas aſſez long-temps, lui dit-il, que votre Alteſſe Royale eſt dans mon Diocèſe, & « elle ne compte pas y reſter encore aſſez, pour ſe flatter de « faire oublier à un Evêque ce qu'il doit à ſon Roi & à ſa « Patrie. Que penſeroit votre Alteſſe Royale, d'un de ſes Sujets « qui écouteroit de ſemblables propoſitions? »

La vivacité & l'intempérie de l'air, dans un pays voiſin de la mer & plein de montagnes, altéroient de jour en jour la ſanté de l'évêque de Fréjus. Il commença d'en craindre les ſuites en 1715 : il ſe démit de ſon Evêché & ſe trouva libre de retourner à La Rivour.

Il étoit deſtiné à tavailler de plus d'une manière au bonheur de la France. Cette même année, le Roi le nomma dans ſon teſtament pour être le Précepteur de ſon Petit-fils, du Prince qui règne aujourd'hui. L'ancien évêque de Fréjus qui s'étoit fait une religion de remplir ſes engagemens avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, ſentit toute l'importance de l'éducation qui lui étoit confiée : éducation, de laquelle dépendoit le ſort du Royaume, & même celui de l'Europe entière, qui règle toûjours toutes ſes démarches ſur la conduite de la France. Nous recueillons maintenant les fruits de cette éducation ; & la reconnoiſſance avec laquelle nous les goûtons, en fait un éloge ſupérieur à toutes nos expreſſions.

La modeſtie & la ſimplicité de mœurs de l'ancien évêque de Fréjus, vertus, auxquelles les plus éminentes dignités ni le poſte le plus brillant & le plus ſéducteur n'ont pû donner atteinte, ne lui permirent pas de ſe propoſer d'autres vûes dans l'éducation du Roi, que celles de cette éducation même. Il refuſa l'archevêché de Reims que lui offroit M. le Régent, & que le Roi lui-même le preſſoit d'accepter, par les

marques de l'affection la plus tendre; & cela dans un temps où il ne peut être ſoupçonné d'avoir prévû ce qui eſt arrivé depuis. Son refus étoit fondé, à ce qu'il dit le jour même à un ami de confiance, ſur ce qu'il ne croyoit pas pouvoir concilier avec les ſoins continuels que demandoit l'éducation du Roi, ceux de la conduite d'un grand diocèſe, dont il ſeroit chargé devant Dieu, & ſur ce qu'il ne pourroit, ſans devenir infidèle aux engagemens qu'il avoit pris avec le feu Roi, abandonner ou même négliger l'éducation dont il l'avoit chargé.

Dès que l'ancien évêque de Fréjus ſe trouva dans un poſte qui attira ſur lui l'attention publique, toutes les compagnies littéraires deſirèrent de ſe l'aſſocier. Il fut reçû à l'Académie Françoiſe dès l'année 1717, & en l'année 1721 à l'Académie des Sciences; en 1723 il entra dans cette Académie. Mais pluſieurs années ſe paſsèrent, avant que ſon aſſiduité auprès du Roi lui permît de venir prendre ſéance parmi nous. Il écrivit à ce ſujet, le 28 mai 1725, au Secrétaire de l'Académie, une lettre que nous conſervons dans nos regiſtres : il le *ſupplie de faire à l'Académie ſes très-humbles excuſes de cette négligence involontaire à s'acquitter d'un devoir qu'il ſe fera toûjours honneur & plaiſir de remplir.*

Dans la même année 1723, il eut entrée au Conſeil, en qualité de Miniſtre: mais ce fut ſeulement le 10 juin 1726, qu'il commença d'en faire les fonctions; le Roi ayant déclaré qu'il prendroit ſoin lui-même du gouvernement de ſon Royaume avec ſon Conſeil, & que l'ancien évêque de Fréjus aſſiſteroit toûjours à tous ſes Conſeils. C'eſt à cette époque que finit la vie privée de l'ancien évêque de Fréjus.

Le premier temps de ſa vie n'offre aucun évènement ſingulier. Le ſecond ne différa du premier, que par la nature & par l'importance des occupations qui le remplirent : on y vit régner la même modeſtie & la même ſimplicité de mœurs. Cette uniformité de conduite dans des ſituations ſi différentes, étoit la ſeule ſingularité que pouvoit fournir la vie d'un homme vraiment ſage. La poſition nouvelle dans laquelle il ſe trouva, ne ſervit qu'à développer en lui des talens

talens que l'on n'y avoit pas remarqués, & dont lui-même n'avoit encore rien ſoupçonné.

Le cardinal de Fleury (car il prit ce titre après ſon élévation au Cardinalat, le 11 ſeptembre de la même année 1726) le cardinal de Fleury, beaucoup plus occupé du deſir de procurer le bien général que de celui de ſe ménager la gloire de l'avoir procuré, crut, à l'exemple du duc de Sully, de l'ami de Henri IV, que les moyens les plus ſimples qui agiſſent preſque ſans être aperçûs, devoient être préférés à tous ces moyens plus combinés & plus ſavans, qui ſont, à la vérité, beaucoup d'honneur à ceux qui les imaginent, mais qui dépendent du concours de tant de circonſtances, qu'il eſt comme impoſſible que quelque obſtacle imprévû n'en arrête pas l'effet.

Lorſque les Chinois, ce peuple ſage & ſenſé qui conſerve depuis près de 4000 ans les mêmes loix, la même forme & le même eſprit de gouvernement, veulent louer un de leurs premiers Empereurs, le fameux *Yao*, qu'ils propoſent pour modèle aux Sages de tous les états & de toutes les conditions; ils diſent *qu'il gouvernoit l'Empire comme le ciel gouverne l'univers*, par un mouvement ſi ſimple & ſi uniforme que cette uniformité même le rendoit preſque imperceptible. Telle a été l'adminiſtration de M. le cardinal de Fleury.

Les vûes de l'avantage particulier, même les plus juſtes & les plus raiſonnables, forment ordinairement le plus grand obſtacle au bien général; parce qu'elles interrompent cette uniformité de conduite, qui ſeule eſt capable d'opérer le bien. L'expérience de tout ce qui s'étoit paſſé ſous les yeux du cardinal de Fleury, l'avoit pleinement convaincu de cette vérité: & de là venoit cette fermeté inébranlable, dont il s'étoit armé pour réſiſter, dans les occaſions, aux prétextes les plus apparens. Comme ſes refus ne venoient ni d'humeur ni de dureté de caractère, ils étoient accompagnés de douceur: il en expoſoit les motifs; il en montroit la néceſſité; & il auroit eu l'art de refuſer, ſans faire des mécontens, ſi cet art pouvoit ſe trouver. Sa conduite invariable ſur ce

point nous montre qu'il ſe propoſoit uniquement l'avantage commun, ſans ſe regarder lui-même. Il ſavoit combien eſt forte la voix de ceux qui ſe plaignent, & combien eſt foible la reconnoiſſance du Public, pour un bien que l'on partage avec tout le monde, & duquel, par cette raiſon, on ſe croit preſque diſpenſé de tenir compte à celui qui en eſt l'auteur.

On n'attend pas ici le détail de l'adminiſtration de M. le cardinal de Fleury. Ce détail appartient à l'hiſtoire générale; & peut-être même, dans le peu que j'en ai dit, me ſuis-je laiſſé emporter au delà des bornes que le reſpect devoit me preſcrire. Il ne nous eſt permis de conſidérer cette adminiſtration, que par rapport aux Lettres & aux Sciences. A cet égard, nous la retrouvons dirigée par les mêmes principes, qui lui ſervoient de règle dans les affaires générales. Nulle vûe particulière, nulle idée d'illuſtrer ſon nom par de nouveaux établiſſemens: il ne ſe propoſa que de confirmer & de rendre encore plus utiles ceux qui avoient été faits avant lui.

A peine eut-il pris ſéance parmi nous, qu'il penſa à faire rétablir dans toutes les Académies, ces diſtributions journalières, interrompues depuis pluſieurs années, & qui ſont un témoignage continu & répété à chaque ſéance, de l'attention du Roi & de la protection qu'il accorde aux Lettres: témoignage, pour lequel il ne ſeroit pas permis aux Académies d'avoir de l'indifférence.

Par une ſuite des principes de M. le cardinal de Fleury, il devoit donner une attention particulière à la bibliothèque du Roi; tréſor précieux pour les Sciences & pour les gens de Lettres de toutes les nations, & le plus riche en ce genre qui ſoit dans l'Univers. La bibliothèque du Roi avoit été tranſportée en 1721 dans le lieu qu'avoit occupé la Banque royale: on avoit formé un grand & magnifique projet, pour lui donner la diſpoſition convenable, & même pour y faire pluſieurs augmentations; mais les circonſtances n'avoient pas permis d'en preſſer l'exécution. Dès le 19 mars 1727, M. le cardinal de Fleury alla viſiter la bibliothèque, & prit des meſures efficaces pour continuer & pour

finir les travaux projetés : on y en ajoûta même de nouveaux ; & ces ouvrages ſont aujourd'hui preſque achevés, avec la ſolidité & la magnificence que demandent des édifices deſtinés à l'uſage des ſiècles futurs.

Quelque nombreux que fût le Recueil placé dans ce bâtiment, M. le cardinal de Fleury réſolut de l'augmenter encore, ſur-tout de ces morceaux rares & ſinguliers, tant imprimés que manuſcrits, qui ſont la richeſſe d'une bibliothèque conſacrée au public. En 1728, M. le comte de Maurepas, toûjours attentif au bien des Sciences & des Lettres, propoſa à M. le cardinal de profiter des ouvertures que *Zaïd Aga* (depuis Ambaſſadeur de la Porte en France) avoit faites à M. l'abbé Bignon, de faciliter l'examen de ce qui pouvoit ſe trouver encore dans le Serrail, des reſtes de l'ancienne bibliothèque des Empereurs Grecs, conſervée par les ordres de Mahomet II. La propoſition fut acceptée. Meſſieurs Sevin & Fourmont furent nommés & envoyés par le Roi avec M. de Villeneuve, Ambaſſadeur à la Porte. La bibliothèque du Serrail ſe trouva détruite & diſſipée, du moins quant aux manuſcrits grecs & latins ; & l'on fut déſabuſé de toutes les eſpérances dont les gens de Lettres s'étoient flattés juſqu'à ce jour, d'y rencontrer le Tite-Live, le Polybe ou le Diodore, plus entiers que nous ne les avons. Le voyage ne fut cependant pas inutile : M. l'abbé Sevin rapporta plus de 600 volumes manuſcrits Grecs, Arabes, Perſans, Arméniens & Turcs ; & par les correſpondances ſûres qu'il avoit établies & que les ſoins de M. le comte de Maurepas entretiennent, la bibliothèque du Roi reçoit tous les ans de nouveaux envois. Le voyage de M. l'abbé Fourmont dans la Grèce, ne put augmenter le nombre des manuſcrits : on n'en trouve point à acquérir dans ce pays ; mais en récompenſe, il en rapporta la copie figurée de 3000 Inſcriptions non publiées, parmi leſquelles il y en a pluſieurs des temps les plus reculés, & dans le plus ancien caractère de l'écriture grecque.

Les meſures priſes en 1728 pour faire venir de l'Inde & de la Chine des manuſcrits & des livres, ont procuré à la

bibliothèque du Roi plus de 300 manuſcrits Indiens, Pégouans & Siamois: & le nombre des livres Chinois & Tartares monte aujourd'hui à plus de 400 articles, qui font au moins 4000 volumes, ſelon la façon de relier des Chinois.

La France fournit auſſi un grand nombre de manuſcrits, qui étoient diſperſés dans diverſes bibliothèques particulières, peu acceſſibles aux gens de Lettres. La bibliothèque du Roi, où ces manuſcrits ſont maintenant réunis, nous en facilite l'uſage, en même temps qu'elle les met à couvert des périls auxquels ils étoient expoſés. En 1732, ces manuſcrits nouvellement acquis montoient déjà à plus de 10000 volumes. Comme il eſt encore infiniment plus facile d'acquérir des livres imprimés que des manuſcrits, & que M. le cardinal de Fleury ne refuſoit aucun des ſecours qui pouvoient faciliter ces acquiſitions; on doit juger à quel point le nombre en fut augmenté.

Ce fut encore la même vûe du bien général qui le détermina à ſe prêter au projet des deux différens Voyages aſtronomiques, l'un ſous le Cercle polaire, l'autre ſous l'Équateur, qui lui furent propoſés par M. le comte de Maurepas. Les opérations de Mrs Picard & Caſſini, pour déterminer la grandeur du degré terreſtre en France, entrepriſes ſous le règne de Louis XIV & terminées au commencement de celui de Louis XV, donnoient lieu de croire que la figure de la Terre eſt celle d'un ſphéroïde alongé vers les Poles. D'un autre côté, diverſes obſervations phyſiques & les nouvelles théories de la peſanteur, faiſoient juger que cette figure doit être celle d'un ſphéroïde aplati vers les Poles & renflé ſous l'Equateur. La ſolution de ce problème duquel dépend la connoiſſance de la vraie grandeur du degré terreſtre, ſera d'une grande importance dans la navigation: non pas, à la vérité, dans la navigation d'à-préſent, où les erreurs inévitables dans la pratique, par l'incertitude de pluſieurs élémens du calcul ſur lequel on ſe conduit, ſont plus conſidérables que ne peut être la différence de la figure ſphérique à celle du ſphéroïde alongé ou du ſphéroïde aplati; mais dans une

navigation, dont la pratique ſeroit perfectionnée & rendue moins incertaine; telle que l'on peut ſe flatter qu'elle le pourra devenir, s'il eſt poſſible d'aſſujétir cette pratique aux nouvelles théories. Les vûes d'un Miniſtre, qui doivent embraſſer tous les temps, ne ſe bornent pas à l'utilité actuelle & préſente d'une découverte, pour la croire néceſſaire: dès qu'il juge que cette utilité pourra quelque jour ſe faire ſentir, l'objet du bien général le détermine à profiter du zèle & de l'habileté de ceux qui s'offrent pour entreprendre cette découverte.

Le réſultat des opérations faites ſous l'Equateur, comparées à celles qui ont été faites ſous le Cercle polaire & à celles qui l'avoient été en France, nous apprendra quelle eſt la véritable figure de la Terre; problème, à la ſolution duquel il nous eſt auſſi permis de nous intéreſſer dans cette Académie. L'Antiquité, dont un de nos objets eſt d'examiner les opinions, du moins hiſtoriquement, a été partagée ſur ce même problème. Les Phyſiciens qui ont précédé Ariſtote, croyoient la Terre alongée vers les Poles; & ceux qui ſont venus depuis ce Philoſophe, ont penſé, au contraire, qu'elle étoit aplatie: ils ont ſuppoſé que le diamètre de l'Equateur étoit plus long que l'axe qui paſſe par les poles.

J'écarte tous les détails de ce que la vûe du bien général a inſpiré à M. le cardinal de Fleury, en faveur des Sciences & des Lettres: je pouvois en groſſir la liſte; mais j'ai cru qu'il ſuffiſoit de choiſir quelques exemples plus marqués.

Un eſprit liant & une humeur égale, que cette joie douce & habituelle qui annonce la tranquillité de l'ame, rendoit encore plus aimable, des mœurs ſimples & faciles, toûjours réglées par une décence naturelle, un eſprit ſolide & ſenſé qui avoit toute l'étendue néceſſaire pour embraſſer les diverſes faces d'un objet, & par conſéquent, pour en juger toûjours ſainement, formoient le caractère de M. le cardinal de Fleury.

Ce caractère lui avoit attiré dans tous les temps un grand nombre d'amis illuſtres, qu'il ſut ſe conſerver par les mêmes qualités qui les lui avoient acquis. Infiniment ſûr dans le commerce de l'amitié, il étoit d'autant plus impénétrable

ſur tout ce qui lui avoit été confié, qu'il ne ſembloit pas même ſonger à ſe mettre en garde contre ceux qui eſſayoient de le pénétrer. Lié également avec l'évêque de Meaux & avec l'archevêque de Cambray, il ſut obſerver entre eux une neutralité ſi parfaite, dans le plus grand feu de cette diſpute que nous voudrions pouvoir effacer de leur Hiſtoire, qu'il ne ceſſa jamais d'être l'ami commun de ces deux illuſtres adverſaires.

Son déſintéreſſement eſt une choſe ſi univerſellement reconnue, qu'il ſemble preſque ſuperflu d'en faire mention. Il ne connoiſſoit d'autres beſoins que ceux qui ſont avoués par la raiſon. Dans une fortune médiocre & que tout autre que lui eût jugé fort inférieure au rang qu'il occupoit, il trouva toûjours, non ſeulement de quoi remplir ce qu'exigeoient les bienſéances réelles de ſon état, mais encore de quoi ſubvenir aux beſoins de ceux qu'il ſe croyoit obligé de ſoulager; tels que les pauvres de ſes abbayes, & que ceux mêmes de ſon diocèſe après qu'il l'eut quitté. Arbitre, par l'amitié & par la confiance du Roi, de la diſtribution de toutes les dignités & de tous les tréſors de l'Etat, il n'a laiſſé qu'une ſucceſſion mobiliaire, qui n'égaloit pas même celle d'un particulier d'une condition moyenne.

Le cardinal de Fleury, quoique d'une conſtitution délicate & en apparence aſſez foible, a joui juſque dans un âge extrêmement avancé, d'une ſanté ferme & conſtante; fruit d'une vie ſimple & toûjours égale. Il a conſervé ſon eſprit, ſon jugement & ſa mémoire, juſque dans les derniers momens: la maladie dont il eſt mort, a été proprement une défaillance de la nature qui s'éteignoit peu à peu. Dans les intervalles d'une eſpèce d'affaiſſement où il tomboit, ſa raiſon ſe remontroit toute entière, & même avec cette ſérénité d'ame & cette joie douce, que l'on avoit toûjours remarquées en lui. Une de ces foibleſſes l'emporta le 29 janvier 1743, âgé de plus de 89 ans & 7 mois.

La ſenſibilité du Roi à cette perte, fera toûjours le trait le plus marqué de l'éloge du cardinal de Fleury.

ELOGE
DE M. L'ABBE' BIGNON,
Doyen du Conſeil, & ancien Bibliothécaire du Roi.

Par M. FRÉRET.

Assemblée publique du 12 Novem. 1743.

JEAN-PAUL BIGNON naquit à Paris le 19 ſeptembre 1662, de Jerôme Bignon alors Avocat-Général, depuis conſeiller d'Etat, fils du célèbre Jerôme Bignon & de Suſanne Phelypeaux de Pontchartrain.

Il fit ſes premières études au collège d'Harcourt, avec un ſuccès qui annonçoit tout ce que l'on a vû depuis. M. Boſſuet qui aſſiſtoit à ſa thèſe de Philoſophie, fut ſi content de l'habileté avec laquelle il ſavoit prévenir & détruire même d'avance, en expoſant ſes preuves, les objections qu'on pouvoit lui faire, qu'il voulut ſe charger de le diriger dans le nouveau cours d'étude, où il devoit entrer après ſa Philoſophie.

Le jeune Bignon étoit le troiſième des quatre fils de Jerôme Bignon. L'aîné nommé Jerôme comme le père & comme l'aïeul, eſt mort en 1726, Honoraire de cette Académie : il avoit été intendant de la généralité d'Amiens, conſeiller d'Etat & prévôt des Marchands. Le ſecond nommé Louis, embraſſa la profeſſion des armes, & fut Capitaine aux Gardes. Le quatrième, Roland Armand, eſt mort conſeiller d'Etat & intendant de Paris.

Les talens du jeune Bignon, ſon nom & la poſition de ſa famille, ſembloient le deſtiner à la Robe : mais l'amour ardent qu'il ſe ſentoit dès-lors pour les Lettres & pour les Sciences, lui fit enviſager l'état Eccléſiaſtique, comme le ſeul dans lequel il lui ſeroit permis de ſe livrer, ſans réſerve & ſans diſtractions, à ſon goût pour l'étude.

Sa famille, ſans s'oppoſer directement à ce projet, voulut cependant qu'il eût tout le temps de connoître quelle étoit l'étendue de l'engagement qu'il alloit prendre, avant qu'il fît une demarche d'éclat: ainſi on lui permit ſeulement de ſe retirer au ſéminaire de ſaint Magloire. Il y paſſa près de quatre années avec l'habit ſéculier; car ce ne fut qu'en 1683 qu'il lui fut permis de recevoir la tonſure, étant alors dans ſa vingt-unième année. Au mois de ſeptembre de la même année, il entra à l'Inſtitution de l'Oratoire, & il fut reçû l'année ſuivante dans la Congrégation. Pendant qu'il étoit encore à l'Inſtitution, il publia une lettre datée du premier ſeptembre 1684, touchant la vie & la mort du P. Fr. Lévêque de l'Oratoire : cette lettre qui ne porte point de nom d'auteur, eſt preſque la ſeule choſe qu'il ait jamais fait imprimer. Elle eſt écrite avec l'élégance ſimple & noble qui faiſoit le caractère de ſon ſtyle: il y montre à quel point le P. Lévêque avoit été pénétré des ſentimens d'une piété tendre & affectueuſe; mais en même temps il fait voir que cette piété lui faiſoit regarder comme les premiers & les plus eſſentiels de nos devoirs, ceux dont la pratique nous rend utiles aux autres hommes.

Au ſortir de l'Inſtitution, M. l'abbé Bignon revint à ſaint Magloire: mais s'y trouvant expoſé à des diſtractions qui ne lui permettoient pas de ſe livrer entièrement à l'étude, il demanda de ſe retirer à la maiſon de ſaint Paul aux Bois, diocèſe de Soiſſons. Il fut accompagné dans cette retraite par le P. de Sainte-Marthe, avec lequel il avoit fait une eſpèce de ſociété littéraire : la reſſemblance des talens & des goûts avoit formé cette liaiſon. Ils entreprirent un cours d'étude ſuivi & méthodique de l'Antiquité ſacrée & profane. Ils liſoient avec attention les Originaux, & ils en faiſoient des extraits ou des analyſes exactes & étendues, qui ſe ſont trouvées dans les papiers du P. de Sainte-Marthe; car c'étoit lui qui tenoit la plume: M. l'abbé Bignon peignoit trop mal, pour pouvoir partager ce travail. Lorſqu'ils eurent épuiſé l'étude des Originaux & des livres fondamentaux en tout

tout genre de Science; la difficulté de raſſembler dans cette retraite les livres qu'il ſuffiſoit de parcourir, mais qu'il falloit cependant comparer avec les Originaux, les ramena à Paris. M. l'abbé Bignon vint demeurer dans la maiſon de S.t Honoré, où il pouvoit diſpoſer d'une bibliothèque nombreuſe & bien choiſie; & où il étoit à portée de conſulter les Savans de toute eſpèce, preſque toûjours raſſemblés dans la Capitale.

M. l'abbé Bignon quitta la Congrégation de l'Oratoire en 1691, & ſortit de cette eſpèce d'obſcurité dans laquelle il s'étoit tenu caché juſqu'alors. Il étoit juſte que les Lettres & le Public profitaſſent enfin des connoiſſances qu'il avoit acquiſes & des talens qu'il avoit perfectionnés dans une retraite de près de douze ans, dont tous les momens avoient été remplis par une étude continue & méthodique.

M. de Louvois étoit mort au mois d'août 1691; le Roi avoit choiſi M. de Pontchartrain, oncle de M. l'abbé Bignon, pour remplir les places de Contrôleur-Général & de Secrétaire d'Etat; & il avoit attaché à cette dernière le ſoin de la Littérature & des Académies. M. de Pontchartrain étoit né avec un goût pour les Lettres, que les emplois d'un genre tout différent qu'il avoit tous remplis dignement, n'avoient point affoibli: mais il ne pouvoit ſuffire à tout. Il chargea M. l'abbé Bignon ſon neveu, que le Roi avoit nommé dès le mois d'août 1691 à une des places de l'Académie des Sciences, du ſoin d'en diriger le travail & d'y préſider. M. Duhamel & M. de Fontenelle, dans l'hiſtoire Latine & dans l'hiſtoire Françoiſe de cette Académie, nous apprennent qu'au mois de décembre de cette année, il reçut dans l'Académie Mrs de Tournefort & Homberg, qu'il y préſida pendant pluſieurs années, qu'il la retira d'une eſpèce de langueur où elle étoit tombée, & que ſous ſa direction, l'ardeur & le zèle pour le progrès des Sciences, furent portés plus loin qu'ils ne l'avoient jamais été.

Il ne m'appartient pas d'entrer dans le détail des obligations qu'ont les Sciences à M. l'abbé Bignon: je dois me borner aux choſes qui nous regardent plus particulièrement.

M. de Pontchartrain s'étoit réſervé la direction de ce que l'on nommoit alors la *petite Académie*, eſpèce de Comité détaché de l'Académie Françoiſe en 1663, auquel il fit donner alors le titre d'*Académie Royale des Inſcriptions*, parce que les Inſcriptions étoient le principal objet de ſon travail : c'eſt encore le titre que porte aujourd'hui cette Compagnie. On y a joint celui d'*Académie des Belles-Lettres;* parce que l'objet de ſon travail eſt toûjours le même, quoiqu'il ſoit plus étendu. M. de Pontchartrain aſſocia M. ſon fils (M. le comte de Pontchartrain d'aujourd'hui) à cette direction, voulut qu'il aſſiſtât aux ſéances de la petite Académie, qu'il en conduisît le travail, & qu'il la déterminât par ſes avis, dans les difficultés qui pourroient ſe préſenter. Mais en 1693, ayant été obligé de l'appeler auprès de lui; ce fut M. l'abbé Bignon qu'il chargea encore du ſoin de l'Académie des Inſcriptions. M. l'abbé Bignon, qui s'étoit fait une grande réputation par les Sermons qu'il prêchoit dans Paris, avoit été reçû cette même année à l'Académie Françoiſe, dont celle des Inſcriptions étoit comme une eſpèce de colonie.

Dès le commencement de l'année ſuivante 1698, l'Académie des Inſcriptions prit une forme plus régulière que celle qu'elle avoit eue juſqu'alors : le travail devint auſſi plus vif & plus ſuivi qu'il ne l'avoit jamais été. M. l'abbé Bignon ne ſe contentoit pas de le ſoutenir par ſa préſence : il en partageoit lui-même tout le poids; & ce fut par là que, dans le cours de quelques années, l'hiſtoire du Roi par Médailles, ſe trouva en état de paroître. Il avoit fallu cependant revoir les Médailles déjà faites, en réformer pluſieurs, en ajoûter un grand nombre, les réduire à une même grandeur, arrêter les deſſeins de ces Médailles, conduire la gravûre ſoit des coins d'acier ſoit des planches, compoſer & examiner les deſcriptions des évènemens marqués ſur les revers. On ſent quelle avoit été l'étendue de ce travail, & quel temps emportoit néceſſairement l'exécution de chacune de ces parties différentes.

M. l'abbé Bignon, qui donnoit continûment dans l'une & dans l'autre Académie, des preuves de l'étendue & de l'exactitude de ſes connoiſſances en tout genre de Science & de Littérature, voyoit avec joie à quel degré de perfection les Lettres & les Sciences étoient portées en France: mais ſon amour pour elles lui faiſoit auſſi prévoir avec inquiétude les révolutions qui pouvoient en retarder, ou même en arrêter les progrès.

Les Académies n'étoient preſque que de ſimples aſſociations littéraires, formées, à la vérité, avec l'approbation du Roi, celle des Inſcriptions en 1663 & celle des Sciences en 1666: mais leur établiſſement n'étoit pas revêtu de la forme qui ſeule pouvoit les rendre durables. Les bienfaits accordés aux Lettres, dans la perſonne de ceux qui les cultivent, devoient s'éteindre à la mort de ceux qui en jouiſſoient; & l'exemple de ce qui étoit arrivé après la mort de François I.er & après le miniſtère du cardinal de Richelieu & celui de M. Colbert, faiſoit prévoir ce qui pouvoit arriver un jour. Tite-Live dit, en parlant de la puiſſance de Rome naiſſante, *Hominis ætatem duratura magnitudo erat:* les Romains qui faiſoient cette grandeur, ne pouvant laiſſer d'héritiers, devoient craindre de ne point avoir de ſucceſſeurs. Les Académies étoient dans une ſituation pareille.

M. l'abbé Bignon penſa qu'un moyen ſûr, & peut-être le ſeul capable de prévenir cet inconvénient, c'étoit d'obtenir pour elles un acte public, émané de l'autorité Royale, qui en fixant leur état, aſſurât leur durée pour les ſiècles à venir. Il falloit attacher à ces Compagnies la jouiſſance des penſions accordées à ceux qui les compoſoient: mais en même temps, pour y conſerver l'ardeur & l'aſſiduité au travail, il falloit encore les rendre plus nombreuſes; afin que le travail partagé entre un plus grand nombre, rendît le fardeau plus facile à porter. Il falloit, pour entretenir une certaine émulation, « que ſans ceſſer d'être ouverts au mérite étranger, ces corps continſſent en eux-mêmes de quoi ſe perpétuer; & que « ceux qui ſont deſtinés à en devenir un jour les principaux «

M. de Fontenelle, Hiſt. du renouvellement de l'Académie des Sciences.

membres, euſſent commencé de bonne heure à s'y former. » L'amour ſincère qu'avoit M. de Pontchartrain pour le bien général des Lettres, lui fit approuver les vûes de M. l'abbé Bignon : il les propoſa au Roi, qui donna en 1699 un règlement très-étendu à l'Académie des Sciences. Lorſque l'Académie des Inſcriptions eut achevé en 1701, l'ouvrage de l'Hiſtoire du Roi par Médailles, elle lui demanda, par le conſeil de M. l'abbé Bignon, un règlement ſemblable à celui de l'Académie des Sciences; & elle l'obtint.

Mais ce n'étoit pas aſſez d'avoir donné une nouvelle forme à ces deux Corps, de les avoir rendu plus nombreux, & de leur avoir procuré un règlement, qui, pour employer les termes de l'hiſtorien de l'Académie des Sciences, réaliſoit « ces plans conçûs par les anciens Sages; lorſque ſe donnant une entière liberté d'imaginer, ils n'avoient ſuivi que » les ſouhaits de leur raiſon. » Il falloit encore accoutumer ceux qui compoſoient ces Corps, à ſuivre & à obſerver ce règlement : il falloit leur faire oublier qu'ils n'avoient connu juſqu'alors d'autres loix, que celles qu'ils s'impoſoient eux-mêmes, & dont ils étoient toûjours les maîtres de ſe diſpenſer. L'amour de l'indépendance, ſi naturel à tous les hommes, eſt peut-être encore plus vif dans les gens de Lettres : l'averſion pour tout engagement marqué & le deſir de conſerver leur liberté, les ont preſque toûjours déterminés à embraſſer cet état. Ainſi l'entrepriſe de diſcipliner ces deux nouvelles Républiques, devoit néceſſairement rencontrer de très-grandes difficultés dans l'exécution : mais après en être venu à bout, il falloit encore prévenir, par une attention continuelle, deux inconvéniens auxquels il auroit peut-être été trop tard de chercher du remède, lorſqu'ils ſeroient arrivés.

L'ardeur & l'émulation, néceſſaires pour maintenir l'aſſiduité au travail, pouvoient aiſément ſe ralentir; & par-là les deux Compagnies couroient riſque de tomber dans un état de langueur dont il eſt ſi difficile de retirer les Corps. D'un autre côté, l'émulation pouvoit être portée trop loin, & détruire ce concert qui doit régner entre les membres

d'un même Corps, & ſans lequel il ne peut ſubſiſter long-temps.

Nos regiſtres ſont foi des ſoins par leſquels M. l'abbé Bignon ſut garantir l'Académie de ces deux écueils; & nous nous rappelons toûjours ces temps heureux où nous le voyions aſſiſter à toutes nos Séances, donner avec joie & avec empreſſement des éloges aux Mémoires qui en méritoient, écouter avec une attention continue ceux même de ces Mémoires qui paroiſſoient la mériter le moins (car dans une Compagnie nombreuſe & nouvellement formée, tous ne peuvent pas être d'une égale force), propoſer avec politeſſe, & preſque toûjours comme des doutes dont il eſpéroit avoir l'éclairciſſement, les plus fortes difficultés, éviter juſques au ton qui auroit pû décourager les auteurs de ces Mémoires, & n'en faire de critique qu'avec tous les ménagemens qui pouvoient la rendre utile à ceux ſur leſquels elle tomboit. Attentif à prévenir le relâchement, il étoit continuellement occupé à inſpirer & même à augmenter l'ardeur pour le travail. Inſtruit dans tous les genres d'érudition, il ſe chargeoit en particulier du ſoin de chercher & de propoſer aux Académiciens les points d'Antiquité qui méritoient d'être approfondis, ou d'être mis dans un nouveau jour : il les forçoit, pour ainſi dire, par des inſinuations obligeantes à s'engager à ce travail & à ſurmonter leurs répugnances ; il les raſſuroit ſur le ſuccès, & ſavoit leur inſpirer cette utile confiance dans ſes propres forces, qui eſt ſi capable de les augmenter, lorſqu'elle n'eſt pas portée trop loin. Enfin, on ſortoit toûjours d'auprès de lui, rempli d'une nouvelle ardeur pour l'étude & pour le travail.

L'attention de M. l'abbé Bignon pour l'Académie ne ſe relâcha point pendant tout le temps qu'elle fut ſous ſa direction. Car, quoique par le règlement de 1701 il fût devenu ſimple Académicien-Honoraire, il en avoit toûjours conſervé la principale direction ; moins encore par la confiance qu'avoit en lui M. le comte de Pontchartrain, que par l'attachement perſonnel des Académiciens qui le regardoient,

avec raiſon, comme celui à qui la Compagnie devoit ſon exiſtence.

En 1713, les Académies lui eurent une nouvelle obligation. Il leur obtint du Roi un titre plus authentique encore, que celui qui leur avoit déjà été accordé; des Lettres Patentes qui confirmoient leur établiſſement, & dans leſquelles le Roi déclaroit que cette grace avoit pour motif *l'eſtime & la conſidération que les deux Académies avoient acquiſes.* Alors les Académies commencérent à faire véritablement partie de l'Etat, & à y tenir un rang.

La forme nouvelle que prit l'adminiſtration générale du Royaume, à la mort de Louis XIV, n'ayant plus permis à M. l'abbé Bignon de donner les mêmes ſoins à l'Académie, nous nous trouvâmes comme abandonnés à nous-mêmes. Quoique l'impreſſion du mouvement qu'il avoit donné à la Compagnie ſubſiſtât toûjours, & que cette même impreſſion dure encore aujourd'hui; nous ne pouvons nous empêcher de regretter ces jours heureux dans leſquels nous le voyions au milieu de nous: car ſon aſſiduité à nos Séances, l'attention obligeante qu'il donnoit à nos Lectures, & la bonté avec laquelle il nous aidoit de ſes lumières, nous le faiſoient moins regarder comme notre chef que comme notre confrère. Ce qu'il étoit chez nous, il l'étoit dans l'Académie des Sciences. Chacune des deux Académies étoit en droit de ſe perſuader qu'elle l'occupoit tout entier & qu'elle étoit l'objet unique de ſon affection.

M. l'abbé Bignon avoit été nommé Conſeiller d'Etat en 1701; & l'attention qu'il donnoit aux Lettres, ne l'avoit point empêché de remplir avec exactitude & même avec éclat les plus importantes fonctions de cet emploi. Il n'avoit point abandonné la Prédication: les Sermons qu'il prononça en diverſes occaſions, étoient reçûs avec applaudiſſement. La variété de ſes talens, ſon application, l'étendue & l'exactitude de ſes connoiſſances, le mettoient en état de ſuffire à tout.

Il avoit formé une bibliothèque, qui étoit déjà extrêmement nombreuſe, & qui le devenoit tous les jours davantage;

parce que, comme il avoit pour objet de la rendre utile aux Savans de tous les genres, il n'excluoit aucune espèce de livres : mais il s'attachoit sur-tout à rassembler ceux qui étoient nouvellement publiés dans les pays étrangers. Les livres nouveaux ne se trouvent presque jamais dans les bibliothèques ouvertes aux gens de Lettres : il avoit formé le projet de publier un Catalogue raisonné de la sienne, qui auroit contenu des analyses exactes, sur-tout des Livres imprimés depuis le commencement du XVIIIe siècle. Vingt-quatre Savans, partagés en trois classes, selon les trois différentes Facultés, s'étoient engagés à ce travail ; & M. l'abbé Bignon les rassembloit chez lui trois jours de chaque semaine, pour examiner avec eux les analyses des livres dont ils s'étoient chargés.

Il étoit lié avec tous les Savans de l'Europe ; & par son attention à leur rendre les services littéraires qui pouvoient dépendre de lui, il cultivoit une correspondance qui étoit si avantageuse à la Littérature. Il conservoit avec soin les lettres qu'il recevoit & les minutes de ses réponses : on les a trouvées après sa mort dans un ordre qui ne laisse rien à desirer ; & ce recueil sera certainement d'une extrême importance pour l'Histoire littéraire de la fin du XVIIe siècle & du commencement du XVIIIe.

Dans le recueil des lettres de M. Cuper, mort en 1716, Associé-Honoraire de cette Académie, on en trouve un grand nombre, qui ont été écrites à M. l'abbé Bignon : & dans le 5.e vol. de l'*Histoire Critique de la République des Lettres*, on voit une lettre par laquelle il repondit à M. Masson. Celui-ci l'avoit consulté au sujet de la langue chinoise, qu'il croyoit un dialecte de l'Hébreu. M. l'abbé Bignon qui avoit fixé à Paris un jeune Chinois, amené en Europe par M. l'évêque de Rosalie, & qui par-là étoit en état de juger du système de M. Masson, lui fait sentir dans sa réponse le peu de solidité de son opinion : mais il le fait avec des égards & des ménagemens, qui prouvent à quel point il savoit ôter à la critique tout ce qu'elle peut avoir d'amertume pour ceux sur qui elle tombe.

Le Journal des Savans, qui a servi de modèle à tous les autres Journaux littéraires, avoit été pendant long-temps l'ouvrage d'une seule personne. Après la mort de M. le président Cousin, qui en avoit été chargé en dernier lieu, M. l'abbé Bignon crut que ce Journal devoit être l'ouvrage d'une espèce de Société, où l'on réuniroit des gens habiles dans les différens genres, dans lesquels il est rare qu'un seul homme puisse être également versé. M. l'abbé Bignon forma à la fin de 1701, un Comité de gens de Lettres, destinés à travailler à ce Journal : les analyses dont les particuliers avoient été chargés, y étoient examinées; & cette forme qui a toûjours subsisté depuis, est la plus propre à porter un semblable ouvrage au point de perfection dont il est susceptible.

En 1718, le Roi confia à M. l'abbé Bignon l'Intendance de sa bibliothèque : car, quoique ses Lettres Patentes ne soient que de l'année 1719, il étoit entré en fonction, aussi-tôt après la mort de M. l'abbé de Louvois, arrivée le 5 octobre 1718. Le père & l'aïeul de M. l'abbé Bignon avoient eu, sous le titre de *Maîtrise de la Librairie du Roi*, l'intendance de cette bibliothèque, depuis l'an 1642 jusques à l'an 1684 : & lorsqu'en 1656, M. Colbert obtint pour son frère, depuis évêque de Luçon, la Garde de la bibliothèque du Roi, vacante par la mort de M. Dupuy; ce fut entre les mains de Jérôme Bignon, que l'abbé Colbert prêta serment. En 1684, M. de Louvois avoit acquis de M. Bignon père de M. l'abbé Bignon, la charge de *Maître de la Librairie*. Après la mort de M. de Louvois, le Roi avoit réuni ce titre à celui de *Garde de la Bibliothèque*, & avoit voulu qu'à l'avenir cette charge, qui s'exerçoit immédiatement sous ses ordres, fût comprise, de même que tout ce qui regarde les Lettres, dans le département de sa Maison.

A peine M. l'abbé Bignon eut-il été mis à la tête de la bibliothèque du Roi, qu'il chercha avec ardeur les occasions de donner aux Lettres de nouvelles preuves d'un amour qui étoit devenu plus vif, par l'espèce d'inaction où il avoit été retenu

retenu pendant quelques années. Le Public a été instruit dans la préface historique du Catalogue imprimé de la Bibliothèque, de ce que M. l'abbé Bignon a fait pour cette bibliothèque: je me contenterai d'y renvoyer.

Si on vouloit détailler toutes les obligations que les Lettres & ceux qui les aiment, ont à M. l'abbé Bignon, il faudroit donner une histoire universelle de la Littérature: c'est par cette raison que j'indiquerai seulement ici l'entreprise qu'il avoit formée, pour faciliter à l'Europe la connoissance de la Langue & des livres Chinois, en faisant composer & publier une grammaire & des dictionnaires de cette langue. La difficulté de l'exécution devenoit d'autant plus grande, que cette entreprise engageoit nécessairement à une dépense très-considérable, pour la gravure du nombre prodigieux de caractères différens qui se trouvent dans le Chinois. M. Fourmont l'aîné, de cette Académie, qui s'étoit chargé de ce travail, a mis le Public en état de juger du succès que l'on en doit attendre: car il ne m'appartient pas de prévenir la décision de ceux qui sont capables d'examiner les deux livres qu'il a publiés, sur la langue Chinoise.

Je ne m'arrêterai point non plus à parler d'un ouvrage que M. l'abbé Bignon avoit entrepris & presque achevé, pendant sa retraite à l'Oratoire: c'étoit un commentaire très-étendu sur la *Bibliothèque* d'Apollodore, dans lequel il avoit fait entrer tous les passages des anciens écrivains, & même les fragmens épars dans les Scholiastes, qui pouvoient servir à éclaircir l'ancienne histoire des temps héroïques de la Grèce. Les matériaux de ce commentaire étoient presque tous rassemblés, & formoient un volume considérable que j'ai eu autrefois entre les mains. M. l'abbé Bignon espéroit, sans doute, de pouvoir mettre la dernière main à cet ouvrage, lorsque dans la séance du 20 janvier 1702, dans laquelle plusieurs de nos Honoraires voulurent bien s'imposer des tâches Académiques, il s'engagea de donner une *Histoire des temps Fabuleux*. Nous le considérons moins ici comme un Académicien, ou comme un homme de Lettres, quelque

droit qu'il eût de prétendre à ces titres, que comme le bienfacteur des Lettres, & comme celui auquel elles doivent, en grande partie, la conſidération dont elles jouiſſent. Sans lui & ſans les établiſſemens qu'il a procurés, peut-être ne reſteroit-il aucun veſtige de ce que le cardinal de Richelieu & M. Colbert avoient fait pour elles.

M. l'abbé Bignon avoit conſervé juſque dans les dernières années de ſa vie, l'habitude contractée dès ſa jeuneſſe, de ſe lever tous les jours à quatre heures du matin, ou même pluſtôt: il travailloit juſqu'à huit heures, & donnoit encore à des lectures ſérieuſes & réfléchies de tout ce qui paroiſſoit de nouveau, ſur-tout en Littérature, le temps qu'il pouvoit dérober à ſes emplois & aux devoirs de la ſociété, dans le reſte de la journée.

Il étoit naturel qu'il voulût être inſtruit des progrès que faiſoient les Lettres: ces progrès étoient en quelque ſorte ſon ouvrage. Il aimoit la converſation & le commerce des gens de Lettres; mais il ſongeoit bien plus à mettre à profit pour lui-même, dans ces converſations, les connoiſſances qu'il pouvoit tirer d'eux, qu'à leur faire montre des ſiennes. Il arrivoit de là qu'ils en ſortoient toûjours très-contens de lui, parce qu'il leur avoit procuré des occaſions de l'être d'eux-mêmes; & qu'ils en remportoient une opinion d'autant plus avantageuſe de ſon ſavoir, qu'ils croyoient lui avoir appris des choſes que très-ſouvent il ſavoit mieux qu'eux. La variété de ſes connoiſſances le mettoit en état de converſer également avec les Savans de toute eſpèce: il entendoit & il parloit comme eux toutes leurs différentes langues. Il en a donné des preuves, lorſqu'il préſidoit aux aſſemblées de l'Académie des Sciences & de la Nôtre, par la manière dont il réſumoit les diſſertations qui y avoient été lûes. Le Public attendoit avec impatience, & recevoit avec un applaudiſſement marqué, les eſpèces d'analyſes que M. l'abbé Bignon faiſoit alors de ces diſſertations: ces analyſes réuniſſant ſous un même point de vûe ce qu'il y avoit de plus neuf & de plus important dans le Mémoire, en faiſoient ſentir tout le

mérite à ceux mêmes qui étoient le moins au fait des matières que l'on y traitoit.

En 1741 M. l'abbé Bignon, qui étoit près d'entrer dans sa 80.e année, & qui sentoit que sa santé s'altéroit de jour en jour, remit à M. Bignon son neveu l'exercice de la charge de Bibliothécaire du Roi, dont il avoit obtenu pour lui la survivance en 1722.

M. l'abbé Bignon étoit sujet depuis quelques années à de violentes douleurs d'estomac, qui le prenoient aussi-tôt après le dîner, & qui continuoient le reste du jour : il les soutenoit avec la patience la plus courageuse. Heureusement, les nuits étoient assez tranquilles : il se levoit à son ordinaire vers les quatre heures, & donnoit encore la plus grande partie de la matinée à l'étude.

Au commencement de cette année 1743, il fut attaqué d'un gros rhûme, accompagné d'une fièvre continue, dont il mourut le 14 mars qui étoit le 18.e de sa maladie, âgé de quatre-vingts ans & six mois; ayant conservé jusques au dernier moment, non seulement toute sa raison, mais encore la douceur & l'égalité d'esprit qu'il avoit toûjours montrées. Il demanda lui-même à recevoir les Sacremens, & régla avec la plus profonde tranquillité le cérémonial qui devoit accompagner cette action.

La perte que l'Académie a faite de M. l'abbé Bignon, avoit été précédée par celle de M. Bignon son neveu, Bibliothécaire du Roi, mort six jours avant M. son oncle.

M. Bignon, Bibliothécaire du Roi, nommé Jérôme, comme son aïeul & comme son bisaïeul, étoit né le 21 février 1699, d'Armand Rolland, quatrième fils de Jérôme Bignon, Conseiller d'Etat, & de Françoise-Agnès Hébert du Bucq. Après avoir été reçû Conseiller au Parlement, il fut fait en 1720 Maître des Requêtes. En 1722 M. l'abbé Bignon avoit obtenu pour lui la survivance de la charge de Bibliothécaire du Roi. Il fut nommé en 1726 à l'Intendance de la Rochelle, d'où il passa en 1736 à celle de Soissons. Il entra en exercice de la charge de Bibliothécaire

du Roi, le premier octobre 1741 ; & le 26 janvier ſuivant, il fut choiſi par l'Académie pour remplir une place d'Honoraire. Le 2 février de cette année 1743, il avoit été fait Conſeiller d'Etat, & nommé à l'Intendance de l'armée de Flandre. Il eſt mort le 8 mars 1743, âgé de quarante-quatre ans accomplis. Il avoit épouſé Hélène-Eliſabeth Moreau, de laquelle il n'a point laiſſé d'enfans.

Les Lettres ont vû détruire, par cette mort prématurée, les juſtes eſpérances qu'elles avoient conçûes. Mais, heureuſement pour elles, le Roi a bien voulu lui donner pour ſucceſſeur M. ſon frère, qui ayant été élevé ſous les yeux & formé, pour ainſi dire, par les mains de M. l'abbé Bignon, remplira les engagemens que contracte avec les Lettres & avec le Public, tout ce qui porte le nom de Bignon.

ELOGE
DE M. DE CHAMBORS.

Par M. FRÉRET.

Assemblée publique du 12 Novem. 1743.

GUILLAUME DE LA BOISSIÈRE DE CHAMBORS naquit à Paris le 28 juillet 1666: il étoit l'aîné des enfans de Guillaume de la Boissière comte de Chambors, lieutenant des Cent-Suisses de la garde du Roi, & de Marguerite Sevin de Miramion sa première femme.

Un de ses ancêtres, du même nom de Guillaume, possédoit, il y a plus de trois cens ans, le fief de la Boissière, au diocèse de Quimper. Il est qualifié *Noble d'ancienne extraction*, dans la réformation de la Noblesse, faite en Bretagne, sous le règne du duc François Ier. Maurice de la Boissière son petit-fils quitta cette province, pour s'attacher au service du roi Louis XI; & sa postérité s'est fixée dans le Vexin-François, depuis 1528, par le mariage qu'un autre Guillaume de la Boissière y contracta avec l'héritière de Chambors, descendue de la maison de Trie. Deux frères de ce nom furent tués à la bataille d'Yvry, & un troisième, chevalier de Malthe, au siège d'Amiens, en combattant pour Henri IV.

L'aïeul de celui dont nous parlons, perdit la vie à la bataille de Lens en 1648; lorsque le grade de Maréchal de Camp, très-considérable alors, & où il étoit parvenu dans un âge peu avancé, ses talens & sa réputation dans l'art militaire, pouvoient lui faire envisager la fortune la plus brillante.

Le père de M. de Chambors s'étoit signalé aux combats de Rhétel & du fauxbourg saint Antoine, où il avoit reçû plusieurs blessures. C'étoit un homme d'un esprit très-cultivé, & qui joignoit à une mémoire prodigieuse, une passion

ſingulière pour l'étude de l'Hiſtoire. Marguerite Sevin de Miramion ſon épouſe portoit un nom recommandable dans la robe, par ſon ancienneté, par le nombre de grands magiſtrats qu'il avoit produits, & ſur-tout par l'étroite amitié qui avoit uni Thiéri Sevin ſeigneur de Miramion ſon père avec le célèbre Jérôme Bignon : elle avoit puiſé dans cette ſource beaucoup de juſteſſe d'eſprit & un amour extrême pour les Lettres.

Tant de circonſtances heureuſes concoururent pour procurer à M. de Chambors une éducation peu commune. Dès l'âge de trois ans, on le mit dans une penſion où l'on élevoit un petit nombre d'enfans, ſuivant la méthode dont Montaigne raconte qu'on s'étoit ſervi à ſon égard : on y apprenoit le latin, par le ſeul uſage ; & toute autre langue étoit interdite à ceux qui approchoient de ces enfans. M. Nicole parle de cette penſion, dans le traité de l'*Education d'un Prince ;* & l'on a remarqué dans l'Eloge de M. Galland de cette Académie, qu'il avoit été aſſocié pendant quelque temps à celui qui préſidoit à cet établiſſement.

Hiſt. de l'Acad. t. III, p. 38.

M. de Chambors demeura ſix ans dans cette excellente école, & n'en ſortit qu'en 1675, pour entrer en Quatrième au collège du Pleſſis. Quoiqu'il fût le plus jeune de ſa claſſe, il ſe trouva ſupérieur à tous les autres, par le rare avantage d'avoir eu le latin, en quelque ſorte, pour langue maternelle ; & dès l'âge de douze ans, il fut en état de paſſer en Rhétorique ſous le célèbre M. Herſan, dont il prit les leçons pendant deux années avec le même ſuccès.

Il fit enſuite ſa Philoſophie au collège d'Harcourt, ſous M. Rouſſel, fameux Gaſſendiſte ; car il n'étoit pas encore permis d'enſeigner le Carteſianiſme dans l'Univerſité : les partiſans de l'ancienne philoſophie avoient fait proſcrire par une Lettre de cachet, les opinions de Deſcartes, comme une eſpèce d'héréſie.

A ces premières occupations, ſuccédèrent les exercices & l'étude des Sciences qui conviennent le plus à un jeune

Gentilhomme; après quoi M. de Chambors se trouva transporté sur un nouveau théatre. Le comte de Chambors son père logeoit à l'hôtel de Soissons, où M.de la princesse de Carignan & M.de la duchesse de Nemours rassembloient un nombre choisi de personnes de qualité & de gens de Lettres. Le souvenir des marques d'attachement que sa famille avoit données à feu M. le comte de Soissons dans les circonstances les plus critiques, lui avoit attiré de la part de ces Princesses une bienveillance distinguée, que son mérite personnel augmentoit encore : elles admirent son fils avec joie dans leurs assemblées. M. de Chambors, instruit à la fois & encouragé par tout ce qui composoit cette société respectable, trouva à se former le cœur, à rectifier son esprit, à acquérir un goût sûr, & par-dessus tout cette science du monde, sans laquelle les talens les plus précieux deviennent souvent inutiles.

Nous n'oublierons pas que ce fut aussi l'hôtel de Soissons qui lui procura l'occasion d'être lié familièrement avec M. le prince Eugène, qu'on nommoit alors le chevalier de Carignan, avec qui il conversoit le plus souvent en latin. Si ce fut un bonheur rare pour M. de Chambors, de pouvoir contempler dans le cœur du héros naissant le germe de tant de belles qualités qui en ont fait un des plus grands hommes de son siècle ; il eut peut-être l'avantage de contribuer à y fixer cet amour pour les Lettres, qui ne s'est jamais démenti. Peut-être même, & il suffit d'avoir connu M. de Chambors pour en être persuadé, ses discours & son exemple contribuèrent-ils à affermir & à élever l'ame de ce jeune Prince, qui partit peu après pour la Hongrie. M. de Chambors étoit entré vers le même temps dans les Mousquetaires, dont M. de Maupertuis son parent commandoit une Compagnie. Il y fit plusieurs campagnes pendant la guerre de 1688 ; sans que la légèreté si naturelle à cet âge, pût influer sur son caractère, ni que son exactitude au service l'empêchât de trouver du temps pour l'étude : il avoit même le soin

de faire un journal des opérations militaires & de ce qui ſe paſſoit de remarquable ſous ſes yeux. Au ſortir des Mouſquetaires, il fut pourvû d'une Compagnie dans le Régiment Colonel-Général, à la tête de laquelle il ſervit en Allemagne ſur la fin de cette guerre, & en Italie pendant toute celle de 1701.

Avide de s'inſtruire, il ne perdoit jamais l'occaſion d'approfondir les règles de ſon métier: il trouvoit toûjours le ſecret d'allier des études ſuivies, avec l'attention la plus ſcrupuleuſe à remplir les devoirs de ſa profeſſion; & dans toutes les rencontres il ſe diſtinguoit par une bravoure de ſang froid, que lui inſpiroient la fermeté de ſon ame & la ſolidité de ſon eſprit.

La paix laiſſa un champ plus libre à ſon goût pour les Sciences. Son inclination naturelle l'avoit porté de bonne heure à l'étude de l'Hiſtoire; il en avoit embraſſé toutes les parties: la promptitude & la ſûreté de ſa mémoire excitoient toûjours un nouvel étonnement, de même que l'étendue & l'exactitude de ſes connoiſſances en ce genre. Il acheva de les perfectionner dans le commerce des perſonnages les plus renommés pour leur érudition; & l'amitié qui l'uniſſoit avec les principaux membres de cette Académie, l'y avoit en quelque ſorte appelé d'avance, lorſqu'il fut choiſi en 1721 pour remplir la place d'Aſſocié que M. l'abbé d'Antin, depuis évêque de Langres, laiſſoit vacante, en paſſant à celle d'Honoraire.

La diſſertation que M. de Chambors lut à ſa réception, & qui avoit pour objet, *La conſidération que les anciens Germains avoient pour les femmes de leur nation*, juſtifia aux yeux du Public le choix que l'Académie avoit fait, & annonça ce qu'elle devoit en attendre.

Hiſt. de l'Académ. t. V, p. 330.

Ces eſpérances ont été remplies par ſon aſſiduité à nos exercices, & par pluſieurs autres diſſertations qui ſont répandues dans nos Mémoires. Les différentes remarques qu'il a faites ſur un grand nombre de paſſages des anciens écrivains Grecs

Grecs & Latins, & les explications ingénieuſes qu'il en a données, prouvent à quel point il étoit verſé dans l'une & dans l'autre langue.

Hiſt. de l'Académ. t. IX, p. 28, & t. XII, p. 193.

Ses *Recherches ſur la vie de Titus Labienus* ont éclairci un trait d'Hiſtoire très-remarquable & qui fait honneur à l'humanité. Il nous y repréſente un Romain, ſupérieur aux ſentimens ordinaires de l'amitié & aux vûes d'ambition les plus ſéduiſantes, l'ami de Céſar, le compagnon & ſouvent l'inſtrument de ſes victoires, qui abandonne, ſans héſiter, une cauſe que la fortune ſembloit protéger, & qui s'immole à la liberté de ſa Patrie, en embraſſant le parti de Pompée, où il ne pouvoit trouver qu'une conſidération médiocre, & même craindre d'être ſuſpect. Un pareil ſujet n'attachoit pas M. de Chambors uniquement comme Hiſtorien: ce caractère de Citoyen, cette conduite inflexible, avoient avec ſa manière de penſer & de ſentir, un rapport ſi marqué, qu'il paroiſſoit, en quelque ſorte, nous ouvrir ſon ame, en les peignant à nos yeux.

Mém. de l'Académ. t. X, page 98, & t. XIII, p. 62.

A un eſprit ſolide & éclairé, il joignoit, comme je l'ai déjà dit, une ame ferme & indépendante, des mœurs auſtères, & ſur-tout une droiture qui faiſoit la baſe de ſon caractère. Les principes de la probité lui étoient ſi naturels, il en jugeoit la pratique ſi indiſpenſable, qu'il ne penſoit pas même qu'on dût la regarder comme une vertu. L'uſage des hommes & une longue expérience du monde, ne l'avoient pû familiariſer avec les vices oppoſés; il en étoit toûjours ſurpris & bleſſé, ſans qu'il lui fût poſſible de le diſſimuler.

Il avoit épouſé dès 1696 Marie-Anne Bazin, du même nom que feu M. le maréchal de Bezons. Il trouva dans cette Dame un eſprit droit, des ſentimens pleins de nobleſſe & une vertu ſévère, qui s'accordoient parfaitement avec ſes principes: auſſi, ont-ils vécu pendant quarante-ſix ans dans la plus grande union. Elle mourut ſans enfans au château de Chambors le 28 novembre 1741; & il l'a ſuivie d'aſſez près. Attaqué d'une hydropiſie de poitrine, à la fin du

mois de mars dernier, on lui annonça l'extrémité où il se trouvoit, presque aussi-tôt qu'il se fut aperçu de sa maladie. Ce coup ne parut point l'ébranler : il pourvut au partage de ses biens dans sa famille, avec une présence d'esprit & une équité peu ordinaires aux dispositions précipitées ; il reçut avec une confiance respectueuse, les secours de la Religion, & attendit sa fin avec une constance & une sérénité qui ne laissoient entrevoir aucune altération dans son courage.

Il est mort à Paris le 7 avril dernier, âgé de soixante & seize ans & huit mois.

MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXLI,
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCXLIII.

MÉMOIRES

MEMOIRES
DE
LITTERATURE,

Tirés des Regiſtres de l'ACADÉMIE ROYALE des Inſcriptions & Belles Lettres.

MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RELIGION DE LA GRECE.

Par M. DE LA BARRE.

AVERTISSEMENT.

ON ne devoit pas s'attendre à retrouver ici le nom de M. de la Barre, que l'Académie perdit au mois de Mai 1738. Il travailloit alors à finir un ouvrage qu'il nous avoit annoncé,

quelques mois auparavant, ſous le titre de Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Religion de la Grèce. *Peu de temps après nous en avoir communiqué le plan, il nous en lut, à diverſes repriſes, les ſix premiers articles; mais, comme il n'avoit pas dépoſé ſon Manuſcrit dans nos Regiſtres, nous ne doutâmes point, à ſa mort, que ce dernier fruit des études d'un de nos plus ſavans Confrères ne fût perdu pour nous. La minute de l'Auteur s'eſt heureuſement conſervée dans un des porte-feuilles de M. Freret, telle préciſément qu'elle nous a été lûe dans le cours des années 1737 & 1738; d'où l'on peut juger, avec aſſez de vrai-ſemblance, que l'ouvrage n'a pas été pouſſé plus avant. Tout incomplet qu'il eſt, nous n'avons pas cru devoir en priver le Public.*

Ces Mémoires *ſont diviſés en deux parties : l'une contient des Réflexions préliminaires, diſtribuées en deux articles, qui devoient ſervir d'introduction à l'ouvrage ; l'autre eſt le commencement de l'ouvrage même. Conformément à cette diviſion, nous donnerons d'abord la première partie, que l'on peut regarder comme achevée : nous réſervons la ſeconde, pour les volumes qui ſuivront immédiatement ceux-ci.*

Nov. 1737.

Première Religion de la Grèce.

I. LES plus anciens habitans de la Grèce, uniquement attachés à l'agriculture & au ſoin de leurs troupeaux, admettoient des Dieux qui gouvernoient le monde, & qui en maintenoient l'ordre ; ils les invoquoient pour obtenir d'eux la ſanté, d'abondantes moiſſons & les autres biens ; mais ils ne les diſtinguoient pas les uns des autres : ils n'attribuoient point aux uns des prérogatives que les autres n'euſſent pas ; contens de les honorer tous ſous le nom commun de Dieux, qui leur paroiſſoit convenir à tous, & qui rendoit aſſez bien ce qu'ils penſoient de la Divinité *(a)*. Telle eſt l'idée qu'Hérodote, le plus ancien des hiſtoriens profanes, nous a donnée de la religion des Pélaſges.

Il s'y introduit différentes Divinités.

II. Cette ſimplicité fut bien-tôt altérée par les colonies d'Egypte, de Phénicie, & peut-être de Thrace : en s'établiſſant

(a) Θεὸς de θέω ou τίθημι, je *poſe*, j'*établis*. Hérod. *l.* 2. *c.* 52. Platon dit *in Cratyl.* de θέω, je *cours*, mais il le dit en conſéquence de certaines idées philoſophiques.

dans les différens cantons de la Grèce, les étrangers y introduisirent le culte des principales Divinités des lieux d'où ils étoient partis ; mais comme la Religion n'y étoit bien connue que d'un petit nombre de personnes, il est difficile qu'il ne leur soit pas arrivé quelquefois de se méprendre dans l'idée qu'ils donnèrent de ces Divinités, & d'en penser un peu autrement que ne faisoient dans leur pays ceux qui étoient initiés aux mystères. Il se trouva alors des gens d'esprit, qui entreprirent de former un système de Religion, en marquant le rang de ces Divinités, & en assignant à chacune leurs fonctions. Ce système fut reçû d'abord dans quelques villes : il se communiqua de proche en proche, & devint enfin le système général de la Grèce : on y eut égard lorsqu'on admit des Divinités qu'on n'avoit point encore connues. Dans la suite des siècles, la Philosophie, l'ignorance, & la superstition qui alla toûjours croissant, y firent des changemens qui brouillèrent tout.

III. Hésiode & Homère nous ont transmis le système dont je parle. Conservé jusqu'à leur temps par la tradition seule, ou tout au plus par quelques hymnes, ils s'en instruisirent par des conversations avec ce qu'il y avoit de gens habiles; puis ils se proposèrent d'en instruire tous les Grecs : mais ils le firent de deux manières bien différentes. Homère voulut leur apprendre leur Religion comme leur histoire, en faisant servir l'une & l'autre à l'embellissement de ses poëmes ; au lieu qu'Hésiode se contenta de donner dans un ouvrage peu étendu, une histoire suivie de la même Religion. Leur travail fut si estimé, qu'on vint dans la suite à les regarder comme les auteurs du système : Hérodote leur attribue la généalogie & les surnoms des Dieux ; il paroît croire que ces deux poëtes avoient marqué le rang & les fonctions de chaque Divinité. Mais les différences qu'on remarque entre eux sur quelques points, tandis qu'ils sont d'accord sur tout le reste, montrent pleinement, ce me semble, qu'ils n'ont fait que rassembler séparément, & sans s'être concertés, des traditions qui se sont trouvées plus ou moins altérées, ou qu'ils ont saisies avec plus ou moins de succès.

L'Histoire de la Religion est conservée par Homère & par Hésiode.

L. 2. c. 53.

IV. Ces considérations m'ont fait penser qu'un ouvrage, où Dessein &

plan de ces Mémoires.

l'on s'attacheroit à développer le ſens des fables que ces deux poëtes ont recueillies, ne ſeroit pas entièrement inutile; parce que c'eſt uniquement dans ces fables, conſidérées en elles-mêmes & dans leur première ſimplicité, qu'on peut eſpérer de retrouver la Religion des Grecs, telle qu'elle étoit avant que de nouvelles ſuperſtitions l'euſſent altérée. J'ai entrepris cet ouvrage; & comme les fables qui appartiennent à la Religion ſont répandues ſans ordre dans les poëmes d'Homère, à qui la nature même de ces poëmes ne permettoit pas de montrer la liaiſon des unes aux autres, j'ai cru que, ſans avoir égard à la ſupériorité de ſa réputation & de ſon mérite, je devois préférer à ſon texte celui d'Héſiode.

Ce ſera donc ici comme un Commentaire ſuivi du poëme qu'Héſiode lui-même a appelé *Théogonie*, c'eſt-à-dire, génération ou hiſtoire des Dieux; parce qu'il s'y eſt ſervi de généalogies allégoriques, autoriſées par un long uſage, pour indiquer & la nature des Divinités que la Grèce honoroit depuis pluſieurs ſiècles, & l'ordre des temps où les Grecs avoient commencé à les reconnoître; en quoi conſiſtoit toute leur hiſtoire.

Je diviſerai ce commentaire en autant d'articles qu'il ſera néceſſaire, & traiterai dans chacun, d'une ou de pluſieurs Divinités, ſans ſuivre d'autre ordre que celui des généalogies mêmes. C'eſt le plus méthodique de tous; parce que l'art du poëte ayant réuni dans ces généalogies les deux points que je viens de dire, cet ordre eſt celui où l'on paſſe plus aiſément & plus ſûrement de connoiſſances en connoiſſances, où les idées ſe lient mieux, où elles font une impreſſion plus vive & plus durable. La diſtribution des Divinités en différentes claſſes qui partagent le ciel, la terre, la mer & les enfers, n'eſt bonne qu'en apparence; elle peut ſervir à faire des liſtes, & c'eſt la ſeule choſe à quoi elle eſt propre: mais ces liſtes s'apprennent & s'oublient avec la même facilité. Il en eſt de même de celles qu'on feroit des Dieux, eu égard à leur rang; parce qu'il y en avoit qui paſſoient pour être d'un ordre ſupérieur, & qu'on regardoit les autres comme des ſubalternes: on ſait tout cela quand on ſait la Religion Grecque, & ces ſortes

d'arrangemens en ſuppoſent la connoiſſance, mais ils ne la donnent pas.

Je ſerai obligé en plus d'une occaſion, de joindre aux fables d'Homère & d'Héſiode, celles que d'autres écrivains nous ont tranſmiſes, pour obſerver en quoi elles ſont contraires aux premières. Je ne le ferai cependant qu'autant que je croirai y découvrir quelque utilité. A l'égard des modernes qui ont eſſayé d'expliquer enſemble les unes & les autres, je ne pourrai me diſpenſer de faire quelques réflexions générales ſur les différens ſyſtèmes qu'ils ont embraſſés ; & j'eſpère que rien ne me détournera après cela de l'inclination que je me ſens à louer leur érudition, pluſtôt qu'à cenſurer l'uſage qu'ils en ont fait. *V. l'*Art. II.

Mais avant que d'entrer en matière, je dois prévenir deux difficultés qui autoriſeroient, ſi je les laiſſois ſubſiſter, à douter de l'utilité de ces recherches. Car il eſt vrai premièrement, que ſi la Théogonie qui porte le nom d'Héſiode, n'étoit pas de lui, comme l'a inſinué Pauſanias, ce ſeroit bien mal employer ſon temps, que de s'arrêter à l'expliquer ; & au cas qu'Héſiode fût généralement reconnu pour être l'auteur de ce poëme, il ſembleroit encore qu'on ne devroit pas y chercher l'hiſtoire de l'ancienne Religion de la Grèce, s'il n'étoit venu, comme le prétendent quelques Savans, qu'après d'autres auteurs bien plus anciens, qui ont donné de cette Religion une idée toute différente. Ainſi je vais montrer, premièrement, qu'Héſiode eſt auteur de la Théogonie qui porte ſon nom ; & en ſecond lieu, qu'il n'y a nulle raiſon de croire que des Ecrivains plus anciens qu'Homère & Héſiode, ayent parlé de la Religion de la Grèce autrement qu'eux ; tout ce qu'on a débité à leur ſujet n'étant d'aucune conſidération. Voilà ce qui va faire la matière du premier article.

ARTICLE PREMIER.

De l'Auteur de la Théogonie, & des Ecrivains qui ont paſſé pour être plus anciens qu'Homère & Héſiode.

I. Il faut en convenir, Pauſanias a inſinué qu'Héſiode n'étoit pas l'auteur de la Théogonie qui porte ſon nom. Il ne prétendoit Sentiment de Pauſanias ſur la Théogonie d'Héſiode.

pas que cette Théogonie fût un ouvrage supposé à la place d'un autre que ce poëte eût fait, & qui se fût perdu ; ce qu'il souhaitoit qu'on crût, c'est qu'Hésiode n'avoit fait ni ce poëme, ni aucun autre du même genre. Il le cite dans un endroit, mais
L. 8. c. 18. comme à regret ; *car il y a*, dit-il froidement, *des personnes qui croient que la Théogonie est un ouvrage d'Hésiode.* Et dans un autre, il rapporte avec complaisance ce qu'il avoit vû & en-
L. 9. c. 31. tendu pendant son séjour en Béotie. « Les Béotiens qui habitent » aux environs de l'Hélicon, tiennent, dit-il, par tradition, » qu'Hésiode n'a laissé d'autre ouvrage à la postérité que celui qui » a pour titre, *les Œuvres & les Jours ;* encore en retranchent-ils » l'Invocation des Muses, & tout ce qui précède l'endroit où le » poëte parle des deux sortes d'ambitions qui partagent les hom- » mes : ils me montrèrent même auprès de la fontaine d'Hippo- » crène un rouleau de plomb qu'ils conservent encore, quoique » fort endommagé par le temps, & où le poëme des Œuvres & des Jours est écrit tout entier, &c. »

Remarque favorable à ce sentiment.

II. Ce qu'on peut dire en faveur de ce sentiment, c'est que l'auteur de la Théogonie a raconté la fable de Pandore un peu autrement que l'auteur des Œuvres & des Jours. Le premier
Théog. v. 570. dit que pour obéir à Jupiter, irrité contre les hommes, Vulcain paîtrit du limon, & en forma une nouvelle créature, parfaitement ressemblante à une vierge, dont la modeste beauté inspire le respect & l'amour à tous ceux qui la voient. Minerve, ajoûte le poëte, la vêtit d'une robe & la ceignit d'une ceinture d'une blancheur éblouissante, elle lui couvrit la tête d'une coëffure d'un goût exquis, la lui entoura de couronnes composées des plus belles fleurs, & sur le tout mit une couronne d'or, de la main de Vulcain. L'art avec lequel il y avoit représenté une partie de ce qui respire sur la terre & dans le sein de la mer, sembloit donner la vie aux figures. Ainsi Jupiter prépara aux hommes un mal revêtu de l'apparence du beau. Il la fit conduire dans l'assemblée des Dieux & des hommes, qui ne la virent qu'avec des transports d'admiration. Ils avouèrent tous que rien ne pouvoit garantir les mortels de ses funestes attraits. Et d'elle, en effet, tire son origine l'espèce des femmes ; « espèce, dit le

poëte, fatale aux hommes avec qui elles vivent & dont elles « sont les compagnes, non dans la pauvreté & dans les travaux, « mais dans le luxe & dans les plaisirs ; semblables aux paresseux « & inutiles frelons, que les industrieuses abeilles nourrissent des « fruits d'un travail qui les a occupées tout le jour. Et telle est la « nature de ce mal, qu'on ne sauroit l'éviter : car si quelqu'un « atteint à la triste vieillesse, après avoir fui le mariage & les soins « embarrassans d'une femme, manquant du secours d'une com- « pagne qui s'intéresse à sa conservation dans ce déclin de l'âge, « la vie lui est à charge, & il a le regret en mourant de laisser ses « biens à des collatéraux, peut-être éloignés. Que si on épouse « une femme sage & prudente, le bien est mêlé avec le mal « dans une telle alliance : mais pour ceux qui ont des femmes « vicieuses, leur cœur est sans cesse dans la douleur, & leur « esprit est tourmenté sans relâche. Tant il est vrai qu'on ne peut « se soustraire aux decrets de Jupiter, ni empêcher l'effet de ses « résolutions. » Voilà ce que dit l'auteur de la Théogonie, avec ses réflexions, dont la singularité m'a invité à les rendre en notre langue. Si on l'en croit, Minerve & Vulcain firent tout le mal : mais l'auteur des Œuvres & des Jours assure que les choses se passèrent autrement ; & à son avis, ce ne fut pas trop de onze Divinités pour nous donner une femme. Jupiter voulant, dit-il, se venger du vol que Prométhée avoit fait du feu, résolut d'envoyer aux hommes un mal qu'ils aimassent, & auquel ils fussent inséparablement attachés. Il y employa le ministère des autres Dieux : Vulcain forma avec de la terre & de l'eau mêlées ensemble, une femme semblable aux Déesses immortelles ; Minerve la vêtit, & lui apprit les arts qui conviennent à son sèxe, celui entre autres de faire de la toile ; Vénus répandit l'agrément autour de sa tête, avec le desir inquiet & les soins fatigans ; les Graces & la Déesse de la Persuasion ornèrent sa gorge de colliers d'or ; les Heures lui mirent sur la tête des couronnes de fleurs ; Mercure lui donna la parole avec l'art des mensonges, & celui d'engager les cœurs par des discours insinuans & trompeurs : enfin tous les Dieux lui ayant fait des présens pour le malheur des hommes, elle eut par cette

Op. & Di. l. 1. v. 60.

raiſon le nom de Pandore. Le poëte ajoûte que Jupiter ordonna à Mercure d'aller préſenter Pandore à Epiméthée, qui la vit avec admiration. Prométhée lui avoit recommandé de ne point recevoir de préſent de la part de Jupiter, de crainte qu'il n'y eût caché quelque choſe de funeſte aux hommes : la vûe de cette beauté lui fit oublier un avis ſi important ; & quand il s'en reſſouvint, il n'étoit plus temps. Car les hommes avoient vécu juſque-là exempts des maux, des inquiétudes & des maladies qui amènent la vieilleſſe : mais Pandore ayant levé le couvercle du vaſe où étoient renfermés les préſens des Dieux, tous les maux en ſortirent en foule, & ſe répandirent ſur la face de la terre ; & s'étant preſſée de le recouvrir, elle n'y retint que l'eſpérance, qui étoit près de s'envoler, & qui demeura ſur les bords.

Héſiode eſt Auteur de la Théogonie.

III. Il eſt donc vrai qu'il y a ſur ce point, qui n'eſt pas un des moins conſidérables de la Mythologie, une aſſez grande différence entre les deux poëmes, pour faire ſoupçonner qu'ils ne ſont peut-être pas du même auteur : mais d'un autre côté, toutes ſortes de raiſons nous obligent à reconnoître, que la Théogonie eſt, auſſi-bien que le poëme des Œuvres & des Jours, un ouvrage d'Héſiode. Commençons par les autorités, elles ſont grandes & reſpectables.

La première eſt celle d'Hérodote, cet hiſtorien ſi verſé dans les antiquités de la Grèce, & de qui ſeul, après les deux poëtes que j'ai entrepris d'expliquer, on tire plus de ſecours que de tous les autres enſemble ; ſes expreſſions ſont fortes, & même un peu trop fortes. Après avoir parlé de la manière dont on admit dans la Grèce les noms des Dieux, il ajoûte : « Mais d'où L. 2. c. 53. » eſt venu chacun d'eux, ou s'ils furent toûjours, & quelle eſt » leur figure ; c'eſt ce qu'on ne ſait, pour ainſi dire, que depuis » deux jours. Car il n'y a pas plus de quatre cens ans, à ce que » je crois, que vivoient Homère & Héſiode. Or ce ſont eux qui » ont compoſé pour les Grecs une Théogonie, qui ont donné » des ſurnoms aux Dieux, qui leur ont diſtribué les fonctions & » les honneurs, & qui ont appris à les repréſenter. Et je ſuis » perſuadé que les poëtes qu'on ſuppoſe plus anciens ne ſont venus

qu'après

qu'après eux. » Voilà ce que dit Hérodote ; & je ſuis perſuadé, moi, qu'il eſt tombé dans une légère mépriſe, qui vient de ce que n'ayant pas conféré aſſez exactement les deux poëtes, il les a ſuppoſés par-tout d'accord ; au lieu qu'il leur arrive quelquefois, quoique très-rarement, de prendre des partis oppoſés : ce qui montre qu'on ne doit les regarder que comme des témoins d'une tradition, qui n'étoit pas préciſément la même partout, ainſi que je l'ai déjà obſervé. L'hiſtorien nous fournit lui-même une preuve de ſa mépriſe, dans l'endroit où il attribue à Mélampus fils d'Amythaon, qui vivoit ſi long-temps avant Homère & Héſiode, les premières inſtructions que les Grecs reçûrent au ſujet de Bacchus, & qui ne ſuffiſoient pas, dit-il, pour en donner une idée tout-à-fait juſte ; mais quelques ſophiſtes y ont ſuppléé depuis. Si on connoiſſoit Bacchus avant le ſiècle d'Homère & d'Héſiode, ſi on ſavoit en partie, comme le dit notre hiſtorien, pourquoi l'on pratiquoit certaines cérémonies en ſon honneur, peut-on douter qu'on ne connût auſſi les autres Dieux reçûs avant Bacchus ? Chacun d'eux eut, ſans contredit, ſes fonctions & ſes attributs, au moment qu'on admit ſon culte ; mais le dépôt de la Religion demeura long-temps confié à la tradition ſeule, & peu de perſonnes la connurent bien, avant que les deux poëtes euſſent entrepris d'en rendre la connoiſſance générale par leurs écrits. C'eſt-là peut-être, après tout, ce qu'Hérodote a voulu dire ; je crois avoir reconnu qu'il lui arrive ſouvent d'exprimer au delà de ſa penſée. Quoi qu'il en ſoit, il nous apprend ici qu'Héſiode avoit du moins autant de part qu'Homère à la Théogonie des Grecs, qu'on les égaloit ſur ce point, & qu'ainſi le poëte d'Aſcrée avoit compoſé quelque ouvrage, où il parloit de la Religion avec bien plus d'étendue que dans celui des Œuvres & des Jours, dans lequel il n'en a preſque rien dit.

L. 2. c. 49.

Première conſéquence, qui eſt évidente par elle-même, & qui nous conduit à une autre également ſûre : car s'il y avoit au temps d'Hérodote un poëme de ce genre qui fût reconnu pour être une des productions d'Héſiode, on ne ſauroit douter que ce poëme ne fût la Théogonie que nous avons, lorſqu'on

la voit citée à plusieurs reprises dans les dialogues de Platon. Ce philosophe nous représente plus d'une fois Socrate s'exerçant à expliquer divers endroits du poëme dont il s'agit : c'étoit une chose assez ordinaire en ce temps-là, & la discussion de ce qu'il y avoit de plus difficile dans les poëtes célèbres, rempliſſoit en partie les conversations des gens d'esprit. Mais la manière dont la Théogonie est citée dans les dialogues est remarquable; on diroit que Platon n'avoit trouvé que dans ce poëme certaines choses qu'on y lit encore aujourd'hui, & qui sont à peine indiquées dans Homère. Parlant dans un endroit de ce qu'on disoit des premiers Dieux, il nomme Hésiode & Parménide, comme s'ils étoient les seuls qui en eussent parlé : il venoit de les citer, & c'est-là qu'on trouve un mot de Parménide sur l'Amour, qui paroît mériter beaucoup d'attention. Ailleurs il cite Hésiode, & le cite seul, au sujet de ces étranges aventures qui firent passer le sceptre des mains du Ciel en celles de Saturne, & des autres qui firent changer encore une fois le gouvernement du monde, lorsque Saturne fut détrôné par Jupiter. Enfin, c'est à la Généalogie d'Hésiode qu'il renvoie pour voir les ancêtres du Ciel, c'est-à-dire, le Chaos, la Nuit, l'Amour, la Terre, toutes choses auxquelles on a donné, dit-il, les noms les plus convenables; mais j'emploierois trop de temps à le montrer. On ne manquoit pas au temps de Platon d'autres poëtes qui eussent conté les mêmes choses ; nous en avons une preuve subsistante dans ce qui s'est conservé du théâtre d'Eschyle : mais le philosophe n'y fait point d'attention, il ne parle que de la Théogonie d'Hésiode ; pourquoi cela ? N'est-ce pas qu'il regardoit les fictions de ce poëme comme des originaux, dont on avoit tiré un grand nombre de copies plus ou moins ressemblantes ? Et voilà ce qui montre que c'est par la Théogonie qu'Hésiode a fait dire, que la Grèce tenoit de lui & d'Homère la doctrine de sa Religion, qui étoit renfermée dans leurs écrits sous le voile des fables ; car on ne peut donner d'autre sens aux paroles d'Hérodote que j'ai rapportées ci-dessus.

In Sympos.

Lib. 2. de Rep.

In Cratyl.

Schol. in l. 3. Argon. Apoll.

Je n'ajoûterai point que Zénon, le chef du Portique, s'étoit attaché à expliquer le commencement de la Théogonie

d'Héſiode, pour y découvrir un ſyſtême du monde, & qu'elle eſt depuis citée par-tout. On ne compte point ici les autorités, & ce doit être aſſez des deux que j'ai produites : car il n'eſt pas douteux que le poëme indiqué par Hérodote, & dont Platon a cité plus d'un endroit, ne ſoit le même qui eſt aujourd'hui entre nos mains; poëme, qui a d'ailleurs tous les caractères de la plus haute antiquité ſi bien marqués, que nous devrions le conſerver à Héſiode, quand il ne reſteroit de tous les anciens qui en ont parlé, que Pauſanias qui vouloit le lui enlever.

Je ne comprends point dans ces caractères le génie de la verſification, qui a tant de reſſemblance avec celle d'Homère, & plus encore avec celle des Œuvres & des Jours; je laiſſe tout ce qui a rapport au goût & au ſentiment, pour me renfermer dans le pur hiſtorique. La Grèce eut des Dieux en nombre infini, mais elle n'en admit quelques-uns qu'aſſez long-temps après les autres : Hercule ne fut d'abord qu'un Héros, je dis l'Hercule de Thèbes ; Caſtor & Pollux n'eurent auſſi après leur mort que les honneurs héroïques, & même ils ne les eurent que dans leur patrie. On ſait que Pan, ce Dieu ſi ancien dans l'Égypte, ne fut connu dans la Grèce qu'après la guerre de Troie ; & ſi on fait attention à ſes attributs, en les comparant avec ceux d'autres Dieux naturaliſés avant lui, on verra qu'on n'a pû l'admettre qu'à leur préjudice. On ſait auſſi que la Mère des Dieux ne fût pas d'abord une Divinité Grecque : & ce que j'ai obſervé de Caſtor & de Pollux paroît également convenir à Eſculape, c'eſt-à-dire, que ſa patrie ne l'honora comme un Dieu, qu'après lui avoir rendu pendant quelque temps les honneurs affectés aux héros. Homère fait mention d'Eſculape en trois endroits ; dans l'un il ne fait que le nommer, & dans les deux autres il lui donne la qualité d'irréprehenſible Médecin. Parlant de Caſtor & de Pollux dans l'Iliade, il dit que la terre les poſſédoit à Lacédémone; ce qui ne peut ſignifier autre choſe, ſinon qu'ils étoient morts, & inhumés à Lacédémone : mais dans l'Odyſſée, quoiqu'il ne leur donne point d'autre père que Tyndare, il dit que la terre les poſſédoit vivans, que par la conceſſion de Jupiter ils

Hérod. l. 2. c. 44.

Ib. c. 145.

Il. 2. v. 731.

Il. 4. v. 194. & 11. v. 517.

Il. 3. v. 243.

Odyſ. 11. v. 300.

vivoient ſous terre & mouroient tour à tour, & qu'ils étoient honorés à l'égal des Dieux ; ce qui exprime les honneurs héroïques, dans le langage d'un poëte qui égale à la Divinité tout ce qu'il veut faire paroître extraordinairement grand. Nous ne ſommes plus à portée de découvrir avec une entière certitude ce qui a été changé ou ajoûté dans les poëmes d'Homère ; nous ſavons ſeulement que des intérêts de vanité y ont fait lire certains endroits de pluſieurs manières différentes : Strabon en fournit la preuve, & même que dans une rencontre l'ambition y ſuppoſa un vers, qui ne put s'y maintenir, parce qu'il étoit trop oppoſé à ce que le poëte diſoit ailleurs, mais qui ne laiſſa pas de fournir aux Athéniens un prétexte de faire la conquête de l'iſle de Salamine. Or on peut obſerver que les Lacédémoniens, qui les premiers des Européens poſſédèrent les deux poëmes, avoient beſoin pour autoriſer leur ſuperſtition, qui étoit ſans exemple, qu'on y lût quelque part ce que j'ai rapporté au ſujet des fils de Léda, & qui eſt ſi peu conforme à ce que le poëte en a dit dans l'Iliade. Quoi qu'il en ſoit, Homère parle auſſi d'Hercule, mais nullement comme d'un Dieu : dans un endroit il le traite d'*Homme,* il le nomme *Divin* en deux autres ; ailleurs il dit qu'il n'a pû éviter la mort, que quelque cher qu'il fût à Jupiter, la Parque l'a vaincu, & que bien qu'il fût dans le ciel, où il prenoit part aux plaiſirs des Dieux & poſſédoit Hébé, Ulyſſe ne laiſſa pas de voir ſon ombre dans les enfers. Le deſſein qu'Homère avoit formé d'inſérer dans l'Iliade & dans l'Odyſſée ce qu'il y avoit de plus conſidérable dans l'hiſtoire de ſa Nation, l'obligeoit à rappeler avec plus ou moins d'étendue ce qui concernoit ces hommes célèbres : mais l'auteur de la Théogonie, qui avoit un autre objet, a gardé un profond ſilence ſur les héros ordinaires, il n'a parlé que du plus illuſtre de tous ; & qu'en a-t-il dit ? Qu'après avoir conſommé un grand ouvrage entre les Immortels, Hercule s'allia avec Hébé dans le ciel, où il vit exempt des maux & de la vieilleſſe. Voilà ce qu'il en a écrit, & qui ne donne pas une autre idée de ſon état que celle qu'Homère en a donnée : du reſte il ne fait, non plus que lui, aucune mention ni de Pan ni de la Mère des

Strab. l. 9. p. 405 & 394.

Odyſ. 21. v. 26.

Il. 14. v. 25. & 20. v. 145.

Il. 18. v. 17. Odyſ. 11. v. 600.

V. 952.

Dieux : & ſi on fait attention que le titre même de ſon poëme le mettoit dans l'obligation de nommer toutes les Divinités de la Grèce, on conviendra qu'il a fait juſtement le contraire de ce qu'il auroit fait, s'il avoit vécu dans un ſiècle où Pan, la Mère des Dieux, Caſtor & Pollux, Eſculape & Hercule euſſent été honorés par les Grecs comme autant de Divinités.

Allons plus loin, & diſons qu'à meſure que les ſuperſtitions étrangères ſe mêlèrent avec les anciennes ſuperſtitions de la Grèce, tout vint à ſe brouiller & à ſe confondre ; qu'on ne diſtingua plus ni les fonctions de pluſieurs Divinités différentes, ni ces Divinités mêmes ; que Diane, par exemple, fut priſe tout à la fois pour Britomartis & pour Hécate, Bacchus pour le Soleil ; & que les philoſophes, en voulant réformer la Religion ſur ce qu'ils connoiſſoient de l'hiſtoire naturelle, contribuèrent beaucoup à ce déſordre, qui alla toûjours en augmentant. On ſait tout cela, pour peu qu'on ait jeté les yeux ſur les anciens auteurs, ou qu'on ait lû les mythologues modernes : & que doit-on en conclurre, quand on voit un poëme qui n'eſt preſque qu'un tiſſu de noms de Dieux, entièrement exempt de ce mélange, où chaque Divinité a ſon rang & ſon origine propre, où l'on n'en trouve jamais deux confondues enſemble ? On y reconnoît ſans doute les caractères de cette Théogonie dont parle Hérodote, & qu'Homère & Héſiode avoient faite pour les Grecs. Ils y avoient marqué, dit cet hiſtorien, d'où venoient les Dieux, ou s'ils avoient toûjours été ; on y trouvoit leur généalogie, leurs ſurnoms, & le reſte. Mais voilà ce qu'on trouve dans la Théogonie dont il s'agit, bien plus encore que dans les poëmes d'Homère ; ce qu'on y trouve, dis-je, d'une manière claire & diſtincte, à ne pouvoir s'y méprendre. Car il ne faut point oppoſer que le Soleil & la Lune s'y rencontrent tout à la fois ſous leurs propres noms, & ſous les noms d'Apollon & de Diane : je montrerai en ſon lieu que ce double emploi, s'il eſt permis de parler ainſi, eſt fondé ſur la différente manière dont on honora les deux aſtres du Jour & de la Nuit, ſous l'empire de Saturne, & ſous celui de Jupiter.

IV. Inſiſter après cela ſur la tradition des Béotiens des environs

Réponſe aux difficultés.

de l'Hélicon dont parle Pauſanias, ce ſeroit montrer qu'on ignore juſqu'où peut aller la vanité. La poſſeſſion des choſes rares & précieuſes eſt une des choſes qui la flatte davantage; mais on ne regarde comme vraiment précieux que ce qui eſt parfait en ſon genre. Le plomb à demi effacé que poſſédoient ces Béotiens, loin d'être une grande richeſſe, n'étoit preſque rien; ils vouloient pourtant qu'on le regardât comme une pièce d'un grand prix: & dans cette vûe, non ſeulement ils prétendirent qu'Héſiode n'avoit compoſé que le poëme qu'on avoit gravé ſur ce plomb; mais parce que le commencement en étoit uſé, ils ſoûtinrent auſſi que les dix premiers vers qui y manquoient, n'étoient pas d'Héſiode.

La difficulté qui me reſte à réſoudre, paroît plus conſidérable; car s'il eſt vrai, comme on n'en ſauroit douter, qu'Héſiode eſt auteur du poëme des Œuvres & des Jours, comment l'eſt-il auſſi de la Théogonie, où il raconte ſi différemment la fable de Pandore? Je réponds en deux mots: ce qu'on y remarque de différence ne vient que des égards que le poëte étoit obligé d'avoir dans la Théogonie pour l'hiſtoire de la Religion, & qui n'étoient pas également indiſpenſables dans le premier poëme. Ce que j'ai dit au commencement de ces mémoires, d'après Hérodote, ne permet pas de douter qu'il n'y ait eu ſucceſſivement dans la Grèce, au moins deux Religions différentes; & pour peu qu'on ait lû la Théogonie, on a dû s'apercevoir que ſon auteur en reconnoiſſoit juſqu'à trois, ſavoir, celle du Ciel & de la Terre, celle dont Saturne fut le chef, & celle où Jupiter eut le premier rang. Il ſeroit auſſi bien difficile qu'on n'y eût pas découvert quelques marques de ſon attention à l'ordre des temps, puiſqu'il ne fait naître Bacchus qu'après Mercure, & Hercule qu'après Bacchus: mais il y en a d'autres marques qu'il étoit aiſé de laiſſer échapper: auſſi n'y a-t-on pas pris garde, & l'on ne s'eſt pas aviſé de penſer que la chronologie avoit attiré une ſingulière attention de la part du poëte. Pour moi, j'ai compris qu'elle entroit néceſſairement dans l'hiſtoire d'une Religion, qui avoit admis un grand nombre de Divinités à la ſuite les unes des autres; ce qui m'a engagé à la

chercher dans un poëme, où Hérodote m'avoit appris qu'on devoit s'inſtruire de ce qui concernoit cette Religion ; & j'avoue que je n'ai point eu de peine à y trouver ce que je cherchois. On la découvre ſur-tout bien aiſément dans la fable de Pandore & dans celle de Prométhée : comme elles appartiennent l'une & l'autre au commencement de la nouvelle Religion, de cette Religion où Jupiter devint le Souverain des Dieux & des hommes; il ne convenoit pas au poëte qui en faiſoit l'hiſtoire, d'y faire paroître des Divinités qu'on ne connoiſſoit point encore ; auſſi Minerve & Vulcain y ſont tout avec Jupiter, & Mercure, qu'on n'admit que quelque temps après *(b)*, n'y eſt pour rien. On conçoit aſſez que les mêmes fables données dans les Œuvres comme fables morales, n'exigeoient pas du poëte les mêmes attentions. Voilà ce que j'avois à dire pour établir l'ancienneté du poëme intitulé Théogonie, & pour le conſerver à Héſiode.

Je paſſe à l'examen d'une autre queſtion qui n'eſt pas moins importante, & qui m'engagera dans un aſſez grand détail, que j'abrégerai le plus qu'il me ſera poſſible. Il s'agit de ſavoir s'il y a eu des poëtes, ou autres écrivains plus anciens qu'Homère & Héſiode, qui ayent donné de la Religion Grecque, ou du Paganiſme en général, une idée différente de celle que nous en pouvons prendre dans la Théogonie, l'Iliade & l'Odyſſée. Sur quoi je ſoûtiens avec Hérodote, que les poëtes Grecs qui ont parlé des choſes de la Religion autrement qu'Homère & Héſiode, n'ont vécu qu'après eux ; & j'ajoûte qu'il ne nous reſte ſur cette matière aucun monument étranger, dont l'ancienneté égale celle de nos trois poëmes.

V. Il y a eu des poëtes chez les Grecs, même avant la guerre de Troie, témoin Thamyris dont Homère a parlé : & comme il y a beaucoup d'apparence que ces poëtes compoſèrent des hymnes en l'honneur des Dieux, il ne ſeroit pas étonnant qu'on en eût conſervé quelques-uns pendant pluſieurs ſiècles ; mais s'il y en avoit encore au temps d'Hérodote, il falloit qu'on

On peut douter qu'il y ait jamais eu un Orphée.

Il. 2. v. 595.

(b) V. l'*Art. II, n.° 4*, où je montre que Mercure, de la manière dont on l'honoroit dans la Grèce, étoit pluſtôt une Divinité Atlantique, qu'une de ces Divinités Egyptiennes qu'on reçut avec Jupiter.

n'y apprît pas grand choſe, & qu'avec leur ſecours on fût bien éloigné de pouvoir s'inſtruire exactement de la Religion.

Quoi qu'il en ſoit, je ne prétends point parler ici de tous les poëtes que divers Ecrivains ont pû regarder comme plus anciens qu'Homère & Héſiode : il n'eſt queſtion que de ceux qui à ce caractère d'ancienneté prétendue, joignent celui de parler des choſes de la Religion autrement qu'eux, & d'en donner une notion différente. Il y en a deux, Orphée & Muſée, dont l'un a paſſé pour être le diſciple de l'autre, & je commence par le premier.

Il ſeroit bien ſingulier qu'un homme dont on a tant parlé n'eût jamais vécu : cependant Ariſtote a ſoûtenu que ce n'étoit qu'un phantôme, qu'un vain nom ; & Cicéron qui avoit lû cela dans quelqu'un des ouvrages d'Ariſtote que nous n'avons pas aujourd'hui, paroît l'avoir cru : *Orpheum poëtam Ariſtoteles docet nunquam fuiſſe.* Avoient-ils raiſon, & devons-nous adopter leur ſentiment ? Peut-être ferons-nous mieux de laiſſer la choſe dans le doute, & de nous contenter de quelques obſervations, qui, ſans prouver abſolument qu'il n'y a point eu d'Orphée, feront du moins connoître que les anciens n'ont rien débité au ſujet d'un homme de ce nom, ſur quoi l'on puiſſe raiſonnablement faire fond.

De nat. Deor. l. 1. c. 108.

Et d'abord, rien de moins exact, que ce qu'ils ont dit du temps où il a vécu. Clément d'Alexandrie aſſure en deux endroits qu'il floriſſoit au temps d'Acriſius, de Cécrops II, de Pélops ; il va même juſqu'à le placer vingt-ſept ans après Phémonoé, qui prédit à Acriſius qu'au cas que ſa fille devînt mère, il couroit riſque de périr par la main de ſon petit-fils. C'eſt comme s'il avoit dit qu'Orphée vivoit quelque cent trente ou quarante ans avant la guerre de Troie. Mais ſi on en croyoit pluſieurs écrivains, qui l'ont mis au nombre des Argonautes, il auroit pû être encore plein de vie, au temps où les Grecs firent le ſiége de Troie, auſſi-bien, non ſeulement que Caſtor & Pollux, qui ne moururent qu'après l'enlèvement d'Hélène *(c)*,

Strom. l. 1. pag. 321 & 323.

(c) Il. l. 3. v. 237. Hélène eſt étonnée de ne les point voir dans l'armée des Grecs.

mais

mais que Pélée, qui ſurvécut à Achille *(d)*. Ainſi voilà deux dates qui ne peuvent ſubſiſter enſemble, & elles ſont l'une & l'autre également ſuſpectes : car premièrement, le témoignage des poëtes & des philologues qui placent Orphée au nombre des Argonautes, eſt démenti par le témoignage de Phérécyde, plus ancien qu'eux tous, & auteur d'un poëme ſur l'expédition de Jaſon, dans lequel à la place d'Orphée, qu'il ne nommoit nulle part, il donnoit aux héros pour muſicien & pour devin Philammon de Delphes, père de Thamyris. A l'égard de la date que Clément d'Alexandrie a rapportée, on en découvre l'origine, dès qu'on fait réflexion au parti que quelques anciens avoient pris d'attribuer à Orphée l'inſtitution des myſtères pour leſquels on avoit le plus de vénération. De ce nombre étoient les myſtères de Cérès Eleuſine, qui de l'Attique où ils avoient pris naiſſance, s'étoient répandus dans toute la Grèce : on en connoiſſoit les inſtituteurs, Triptolème, Eumolpe, Eubulée, Dyſaules, tous habitans d'Eleuſis, & l'un d'eux chef d'une famille à laquelle cette inſtitution procura des prérogatives. Orphée n'y eut aſſurément aucune part ; mais on vouloit qu'il y en eût *(e)*, & l'on vint à bout de le faire croire à quelques perſonnes, qui ne pûrent douter après cela qu'il n'eût vécu dans le temps où l'on inſtitua ces myſtères.

Schol. in l. 1 Argon. Apoll.

Faiſons maintenant nos réflexions ſur ce qu'on a mis dans l'éloge d'Orphée, que ce fut un grand muſicien, qui inventa la lyre, ou la *cithare* à ſept cordes. Cela ne paroît rien, & ne laiſſe pas d'être de conſéquence ; puiſque c'eſt ce qui a donné lieu à ces belles obſervations de Lucien : « Les Grecs n'ont appris, dit-il, l'Aſtrologie ni des Ethiopiens ni des Egyptiens ; c'eſt « Orphée qui le premier leur en a donné la connoiſſance, non « pas à la vérité d'une manière claire & diſtincte, mais par une « voie détournée du côté du myſtère & de la religion, conformément à ſon génie : car ayant inventé la lyre, il fit des «

Lucian. de Aſtrol.

(d) Od. l. 15. v. 493. Achille dans les Enfers en demande des nouvelles à Ulyſſe.

(e) Diod. Sic. l. 1. p. 86. ed. Wechel. Le texte eſt corrompu, mais on voit bien qu'il y eſt parlé des myſtères de Cérès Eleuſine.

» Orgies, & chanta les choſes ſacrées ſur cet inſtrument, qui » par le nombre de ſes cordes, repréſentoit ſymboliquement l'harmonie du mouvement des ſept Planètes. » Or il eſt ſûr que tout cela eſt dit en l'air : car on apprend de Strabon, que la lyre ou la *cithare* n'avoit que quatre cordes avant Terpandre, qui y en ajoûta trois autres, & qui ne manqua pas de ſe vanter de cette nouveauté dans ſes vers, comme d'une choſe qui lui faiſoit beaucoup d'honneur.

Strab. l. 13. p. 618.

Les autres faits qu'on attribue au perſonnage dont il eſt queſtion, ne ſont que des fables qui ne mériteroient qu'on s'y arrêtât, qu'autant qu'on auroit ſujet de croire qu'elles ont rapport à quelque choſe de réel, & que ce ne ſont pas des fruits d'une imagination déſœuvrée, ou des illuſions de l'impoſture. Mais à meſure qu'on examine ce qui regarde Orphée, il ſe préſente à l'eſprit de nouvelles raiſons qui viennent fortifier le doute : car la fauſſeté ne ſe laiſſe pas entrevoir ſeulement dans les points que j'ai touchés, & qui comprennent toute l'hiſtoire de ſa vie, à l'exception de ce qui eſt revêtu du caractère de fable ; elle eſt d'ailleurs évidente en un point ſur lequel je dois appuyer davantage, parce qu'il appartient ſingulièrement à ce qui fait le ſujet de ces mémoires : je veux dire, que la doctrine de la religion qu'on a débitée ſous ſon nom, dès les premiers temps où nous ſavons qu'on a parlé de lui, eſt une doctrine fauſſe à tous égards, & qu'on n'a enſeignée ni dans la Grèce, ni ailleurs, avant la guerre de Troie.

Ce que c'étoit que la doctrine Orphique.

VI. On ne peut plus aujourd'hui connoître parfaitement cette doctrine ; il règne trop de confuſion dans les ouvrages & les fragmens d'ouvrages qui portent le nom d'Orphée : mais on peut du moins en découvrir les principaux caractères. Les nouveaux Pythagoriciens ont prétendu que toute la théologie des Grecs venoit de la Myſtagogie Orphique, que Pythagore avoit appriſe d'Aglaophème ; c'eſt ce que Proclus entre autres a avancé : & ſans examen on découvre d'abord qu'il en a trop dit ; puiſqu'il n'y a perſonne qui ne ſache que la doctrine de Pythagore ne gagna pas toute la Grèce, & qu'elle ne fut jamais adoptée en entier que par un aſſez petit nombre de ſectateurs.

Cité par Eſchenbach, p. 139.

Toutefois, ſi par le mot de théologie on entend une doctrine ſyſtématique, & fondée ſur la connoiſſance de la nature, on peut dire qu'il ne s'eſt pas entièrement trompé : car il eſt vrai que Pythagore voulut, ſur la connoiſſance qu'il avoit des choſes naturelles, fonder un ſyſtème de religion qui convînt à la nation Grecque, & que de ce ſyſtème, comme d'une ſource féconde, il en naquit dans la ſuite autant de nouveaux, qu'il y eut de différentes ſectes de philoſophes qui adoptèrent quelques-uns de ſes principes.

Il ne laiſſe pas de reſter après cela une faute conſidérable, dans le peu de mots de Proclus que je viens de rapporter : elle conſiſte en ce qu'il inſinue que la doctrine de Pythagore & celle des Orphiques étoient préciſément la même doctrine. Ainſi devoient penſer les nouveaux Pythagoriciens ; parce qu'en faiſant profeſſion d'être diſciples de Pythagore, ils étoient réellement Orphiques : du reſte, il eſt certain que c'étoit originairement deux différentes doctrines, dont l'une cependant étoit en quelque ſorte émanée de l'autre. Comme Pythagore affectoit dans ſa manière d'enſeigner une obſcurité, dont il avoit peut-être beſoin, ſa doctrine fut ſaiſie différemment par ſes diſciples, & chacun d'eux en fit un uſage proportionné à ſon degré d'intelligence. Bien-tôt même il ſe forma une ſecte particulière de ceux d'entre eux qui donnoient davantage dans la ſuperſtition ou dans la charlatanerie ; & cette ſecte prit le nom d'Orphique, par une raiſon que j'expoſerai dans un moment. C'eſt ce que nous apprend Hérodote dans un endroit, où il marque un des principaux points de leur doctrine ; lorſqu'il dit que les Orphiques étoient auſſi appelés Bacchiques, que leur origine étoit Egyptienne, & que c'étoit un détachement des Pythagoriciens : τοῖσι Ὀρφικοῖσι καλεομένοισι καὶ Βακχικοῖσι, ἐοῦσι δὲ Αἰγυπτίοισι καὶ Πυθαγορείοισι. Faiſons là-deſſus nos réflexions. *L. 2. c. 81.*

On ſait qu'il s'en falloit beaucoup qu'Oſiris ne fût un des plus anciens Dieux de l'Egypte. On comptoit dans ce pays-là huit premiers Dieux, douze autres enſuite, & après ceux-là tous les autres dont on ignore le nombre : Oſiris étoit de la troiſième claſſe, & devoit ſa naiſſance à l'un des Dieux de la ſeconde ; *Ib. c. 145.*

faire recevoir, non ſeulement à des particuliers, mais à des villes entières.

C'eſt ainſi qu'en faiſant uſage des ſuperſtitions Egyptiennes, autant qu'il convenoit à leurs vûes, les Orphiques entreprirent de faire paſſer Bacchus & Cérès pour toute autre choſe que ce qu'ils avoient été juſque-là dans la Grèce. Bacchus y étoit fils de Jupiter & le Dieu du vin, rien au delà; & Cérès n'avoit point d'autres fonctions que de préſider aux loix concernant la culture des terres. On en eſt convaincu par la ſeule inſpection de leurs fables, telles qu'elles étoient dans leur première ſimplicité. D'ailleurs, Bacchus ayant été connu dans la Grèce aſſez tard, & après que les autres Divinités y eurent pris poſſeſſion des différentes attributions; on voit bien que les Grecs furent obligés d'en uſer avec lui comme Epiméthée avec l'homme, à qui il ne put donner grand'choſe, parce qu'il avoit tout accordé aux animaux. La doctrine Orphique a par conſéquent les caractères de nouveauté les mieux marqués: & n'eſt-ce pas encore une forte raiſon de ſoupçonner que le nom d'Orphée, dont on s'eſt ſervi pour la faire recevoir comme ancienne, pourroit bien n'être qu'un vain nom?

Plato in Protag.

Mais eſt-il croyable qu'on ſe fût ſervi pour accréditer une nouvelle doctrine, du nom d'un homme qui n'auroit jamais exiſté? J'avoue qu'en faiſant réflexion au temps où l'on commença à parler d'Orphée, & à la manière dont on put le faire, je ne trouve en cela rien de difficile. Les Grecs du ſiècle de Pythagore ne ſavoient preſque rien de leurs antiquités, que par les poëmes d'Homère & d'Héſiode; ils en étoient d'ailleurs extrêmement curieux, & le furent toûjours depuis. Les deux choſes qui dans tous les ſiècles ont fait des hommes crédules, l'ignorance & la curioſité, ſe trouvant ainſi réunies en eux; le meilleur moyen de leur faire goûter une nouvelle doctrine, étoit de leur faire entendre qu'elle étoit ancienne dans leur propre pays, & qu'elle y avoit été enſeignée autrefois par un homme célèbre dans ſon ſiècle, mais dont le nom ne s'étoit conſervé que dans la mémoire d'un petit nombre de perſonnes, qui ne s'étoient communiquées qu'à ceux qui s'y étoient diſpoſés

par certaines pratiques gênantes. Que si les choses se passèrent de la sorte, il semble qu'il y ait eu une raison de préférer le nom d'Orphée à tout autre nom ; il convenoit à celui qu'on vouloit faire regarder comme l'instituteur de la nouvelle secte. On disoit au siècle de Platon, qu'il y avoit eu anciennement dans la Grèce, des hommes qui ne mangeoient & ne sacrifioient rien de ce qui avoit eu vie, & que cette manière de vivre s'appeloit Orphique. Or nous ignorons aujourd'hui ce que ce nom pouvoit signifier, & la langue Grecque est pleine d'autres noms, au sujet desquels nous sommes obligés d'avouer de même notre ignorance : mais nous savons d'ailleurs que si les Orphiques postérieurs à Pythagore ne renoncèrent pas aux alimens communs, du moins ils prétendirent qu'on ne devoit offrir aux Dieux en sacrifice que des choses inanimées, de l'encens, des aromates, du miel, du lait, & des gâteaux de différentes sortes ; en quoi ils imitèrent les anciens dont Platon a parlé.

L. 6, de Leg.

V. les Hym. attribués à Orphée.

VII. Quoi qu'il en puisse être, ce que j'ai dit jusqu'à présent montre assez qu'on répandit dans la Grèce, ou du temps de Pythagore, ou immédiatement après lui, des ouvrages qui portoient le nom d'Orphée, & qui furent bien reçûs. On a prétendu que Pythagore lui-même en avoit composé quelques-uns, Clément d'Alexandrie & Diogène Laërce ont dit qu'Ion de Chio l'avoit assuré ; & l'on pourroit, ce semble, rapporter à cela ce que Suidas a avancé, d'après je ne sai quel auteur, qu'il y avoit un poëme de l'expédition des Argonautes qu'on attribuoit à un Orphée de Crotone, contemporain de Pisistrate : car le nom de la ville & l'époque, font penser d'abord à Pythagore. Je doute néanmoins qu'on doive imputer à ce Philosophe une pareille supercherie ; on connoît à peu près sa doctrine, & l'on sait qu'elle étoit assez différente de celle qu'on a publiée sous le nom d'Orphée : aussi distingua-t-on long-temps les Pythagoriciens des Orphiques ; & lorsque les nouveaux disciples de Pythagore, dans les premiers siècles du Christianisme, devinrent Orphiques, ils ne furent presque plus Pythagoriciens que de nom. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons encore aujourd'hui une période, qu'on nous a donnée

Des ouvrages qui portent le nom d'Orphée.

Lib. 1. Strom. p. 244.

Diog. Laërt. in Pythag.

pour le commencement d'un ouvrage de Pythagore, où il parle d'Orphée, & qui porte le caractère de ſuppoſition le plus évident. Voici ce qu'on y fait dire au philoſophe : « Je Pythagore fils de Mnéſarque, m'étant fait initier par Aglaophème à » Libèthres dans la Thrace, ai appris qu'Orphée inſpiré ſur le » mont Pangée par Calliope ſa mère, a dit que l'eſſence du nombre eſt éternelle. » L'Auteur de cette pièce s'imaginoit donc que Libèthres & le mont Pangée étoient ſitués dans le même pays ; il ignoroit que c'étoit des lieux très-éloignés l'un de l'autre. Il y a eu ſucceſſivement deux pays du nom de Piérie ; le premier, celui qui a d'abord porté ce nom, étoit ſitué ſur le golfe de Therme, dans les confins de la Theſſalie, dont il étoit ſéparé par le mont Olympe. C'eſt-là qu'on prétend qu'il y eut anciennement un lieu nommé Libèthres *(h)* ; & c'eſt dans ce lieu qu'on diſoit qu'Orphée avoit vécu : on y montroit un tombeau qui paſſoit pour être le ſien, & qui avoit de grandes vertus : quand les roſſignols venoient s'y percher, leur chant en étoit plus mélodieux ; & un Berger s'y étant endormi un jour, devint tout-à-coup excellent muſicien. Ce pays, qui étoit à la bienſéance des Rois de Macédoine, fut un des premiers qu'ils convoitèrent : & les Piériens ne ſe ſentant pas aſſez forts pour leur réſiſter, la plûpart aimèrent mieux abandonner leur patrie que de s'aſſujétir à eux ; ils traversèrent tous les pays qui ont depuis fait partie du royaume de Macédoine, paſsèrent l'Axius, le Strymon, le Neſtus, les autres rivières qui ſont entre celles-là, & allèrent s'établir dans la Thrace proprement dite, dans les vallées du mont Pangée, où ils devinrent avec le temps ſujets des Rois des Odryſes. Voilà ce que Thucydide nous a appris : mais l'auteur du prétendu ouvrage de Pythagore ſur les Dieux n'en ſavoit pas tant, & ſon ignorance nous a mis en état de découvrir l'impoſture.

Jamblich. Vit. Pythag. p. 135.

Pauſan. l. 9. c. 30.

Thucyd. l. 2. §99.

Il ſemble qu'on ait approché davantage de la vérité, quand on a dit que Phérécyde Athénien étoit le premier qui avoit raſſemblé les ouvrages d'Orphée. On trouve cela dans Suidas,

(h) Il y en avoit un dans la Béotie, & l'on a lieu de croire qu'il n'y en avoit point d'autres.

&

& le ſens dans lequel on doit le prendre, eſt que les premiers ouvrages qu'on publia ſous le nom d'Orphée, parurent à Athènes, par les ſoins de celui qui les avoit compoſés, & qui ſe nommoit Phérécyde; ſi ce ne fut pas pluſtôt Onomacrite, contemporain de Piſiſtrate, comme quelques anciens l'ont écrit. *Clem. Al. l. 1. Strom. p. 332.*

Il paroît en effet qu'ils n'étoient pas indignes des meilleurs verſificateurs de cette ville; puiſqu'ils y faiſoient les délices de quelques perſonnes, quoique le plus grand nombre leur préférât les poëmes d'Homère: mais on ne peut après tout rien dire là-deſſus qui ne ſoit extrêmement haſardé; & l'on ſait ſeulement qu'ils étoient encore plus différens qu'on ne s'imagineroit, de ceux que nous avons aujourd'hui: car bien que les deux vers que Platon en a conſervés, & dans leſquels on diſoit qu'en épouſant Téthys, Océan avoit le premier introduit le mariage dans le monde; bien que ces vers, dis-je, puiſſent faire croire qu'on trouvoit la Théogonie dans un ou pluſieurs de ces ouvrages; il eſt certain néanmoins qu'on n'y en parloit qu'incidemment, que de nouvelles pratiques religieuſes en étoient le principal ſujet, & qu'on y propoſoit ces pratiques d'un ton de maître, diſons mieux, d'un ton de prophète, comme devant attirer toute ſorte de biens ou de maux, à proportion de l'eſtime ou du mépris qu'on en feroit. Telle eſt l'idée qu'en donne Platon, non ſeulement dans l'endroit où il ſe plaint des charlatans de ſon ſiècle, & que j'ai déjà cité, mais dans un autre où parlant de la ſophiſtique, il obſerve que les anciens auteurs craignant de rendre leurs écrits déſagréables en y employant cet art à découvert, avoient ſû le cacher ſous différens voiles, Homère, Héſiode & Simonide, ſous celui de la poëſie ou de la fiction, Orphée & Muſée ſous celui des pratiques religieuſes & des prophéties, Iccus de Tarente ſous celui de la gymnaſtique. *Plat. in Ione.* *Plato in Cratyl. pag. 402.* *Plato in Protag. pag. 316.* Τελετάς τε καὶ χρησμωδίας.

Par-là, indépendamment de toute autre conſidération, on voit ce qu'on peut penſer de ces diſcours ſacrés en vingt-quatre livres, & de tous ces autres poëmes dont Clément d'Alexandrie, Stobée, Athénagore, Timothée le chronographe cité par Cédrénus, & Proclus ont fait mention; diſcours & poëmes qui ne ſont preſque que des généalogies de Dieux retournées

en vingt manières différentes. Si Platon avoit vû des ouvrages de ce genre sous le nom d'Orphée, n'auroit-il pas été obligé de le ranger dans la même classe qu'Homère, Hésiode & Simonide? Mais tout cela ne fut supposé qu'après lui, & peut-être même long-temps après ; car on y trouve les fictions les plus opposées à ce qu'on croyoit, non seulement en Grèce, mais en Egypte. Qu'est-ce en effet que cet animal dont parle Athénagore, qui parut au commencement du monde, & qui avec la face de Dieu qu'il portoit au milieu de lui, avoit une tête de lion & une queue de dragon? Le poëte qui avoit imaginé ce monstre, lui donnoit tout à la fois le nom de Temps, qui pouvoit lui convenir, & celui d'Hercule, qu'il ne pouvoit lui prêter sans renverser toutes les idées; puisque la plupart des Grecs ne reconnoissoient dans Hercule qu'un héros, & que ceux qui le regardoient comme un Dieu ne lui donnoient pas une plus grande ancienneté que les Egyptiens, chez qui il passoit pour être un des douze Dieux venus des huit premiers. Quelle nouveauté ensuite que la réunion des deux sèxes dans cet Hercule? Et les auteurs des poëmes dont je parle ne l'ont pas introduite pour lui seul: il n'y a presque point de Divinité qui n'ait chez eux ce précieux avantage d'être tout à la fois mâle & femelle; quelques-uns en ont gratifié Jupiter même : ce qui a fait tant de peine à Proclus, peu difficile d'ailleurs dans ces sortes de choses, où il découvroit presque toûjours de grands mystères, qu'en copiant une partie du poëme où l'on conféroit cette prérogative à Jupiter, il en a retranché le vers où cela se trouvoit *(i)*.

In Legat.

Herod. l. 2. c. 43. 145.

Cette folie se fait remarquer, avec d'autres qui ne lui sont pas inférieures, dans ce qu'on appelle les hymnes d'Orphée. M. Fabricius a observé que Platon a fait mention des hymnes d'Orphée dans le huitième livre des Loix, ce qui est très-vrai: mais je ne sai si la manière dont il en a parlé leur est

Hym. 42.

Plat. p. 829.

(i) Ζεὺς ἄρσην γένετο, Ζεὺς ἀθάνατος ἔπλετο νύμφη.

Euseb. Præp. Ev. l. 3. On lit aussi ce vers dans le Livre *de Mundo*, faussement attribué à Aristote; avec cette différence, qu'au lieu d'ἄφθιτος, on y lit ἄμβροτος.

bien favorable ; il me ſemble qu'elle ne nous les préſente que comme des choſes auxquelles l'imagination pouvoit prêter autant de beauté qu'il lui plaiſoit : *Que perſonne*, dit-il, *ne s'aviſe de chanter aucune compoſition de muſique qui n'ait eu l'approbation des gardiens des loix, quand même elle ſeroit plus agréable que les hymnes de Thamyris, ou que les hymnes Orphiques.* La muſique avoit ſans doute été perfectionnée depuis le ſiècle de Thamyris, & Platon ne l'ignoroit pas : mais ce qui eſt d'une grande ancienneté jouit ordinairement d'une grande eſtime chez le commun des hommes, ſur-tout quand ils n'en ſavent rien que de vague ; comme de Thamyris, qui avoit, diſoit-on, excité la jalouſie des Muſes & d'Orphée, qui avoit ſû tirer de la lyre des ſons raviſſans & capables de ſuſpendre la fureur des tigres & des lions. Je crois donc que le Philoſophe n'a parlé de cette muſique que conformément à la prévention vulgaire, qui par cette raiſon-là même, qu'on ne la connoiſſoit plus & qu'il n'en reſtoit rien, lui attribuoit une beauté extraordinaire, & fort au deſſus de tout ce qu'on avoit de pièces de muſique. Quoi qu'il en ſoit, il y avoit de prétendus hymnes d'Orphée, au temps de Pauſanias qui en a parlé en ces termes : « Les perſonnes un peu verſées dans l'hiſtoire de la poëſie ſavent, dit-il, que les hymnes d'Orphée ſont très-courts, & que le nombre n'en eſt pas bien grand. Les Lycomides les ſavent par cœur, & les chantent dans les myſtères : ils n'égalent pas en beauté ceux d'Homère, mais ils ſont plus reſpectables du côté de la religion, qui les a conſacrés ». Ces Lycomides étoient une famille Athénienne, qui faiſoit remonter ſon origine juſqu'à Lycus fils de Pandion, & dans laquelle on ſe piquoit d'un grand attachement aux cérémonies de la religion : ils deſcendoient apparemment de ces charlatans dont Théophraſte a parlé dans ſes Caractères, chez qui les hommes ſuperſtitieux ne manquoient pas de ſe rendre à la fin de chaque mois avec leurs femmes, leurs enfans & leurs nourrices, pour ſe faire initier dans les myſtères d'Orphée. Pauſanias nous apprend qu'ils avoient des hymnes qui leur étoient propres, & qu'ils donnoient pour hymnes d'Orphée.

Liv. 9. c. 30.

V. Pauſ. l. 4. c. 1.

Ὀρφεοτελεσταί, *16.*

Je ne veux ni aſſurer ni nier que ce fût les mêmes que nous

avons aujourd'hui. Quelques modernes ont obſervé qu'ils ont les deux caractères que Pauſanias a marqués, la briéveté & le petit nombre: le ſecond leur convient encore mieux qu'ils ne penſoient; car le compilateur a averti par un très-mauvais vers à la fin du cinquante-neuvième *(k)*, que là finiſſent les hymnes d'Orphée; ce qui ſignifie qu'il a trouvé enſemble les cinquante-neuf premiers, & copié les autres ſur différens manuſcrits. Ceux-ci, qui ſont au nombre de vingt-ſept, ne méritent pas qu'on s'y arrête; puiſqu'on ne ſait d'où ils viennent: à l'égard des autres, il faut les examiner pour être en droit de les mépriſer.

Mais l'examen leur eſt infiniment déſavantageux; puiſqu'il y découvre un mélange monſtrueux d'idées philoſophiques qui ſe croiſent, & qui n'ont pas plus de rapport entre elles qu'avec la religion commune, qui ne laiſſe pas de s'y trouver par-tout. *Hym. 11.* C'eſt-là en effet qu'Hercule eſt tout à la fois le premier des êtres qui ait paru, né de lui-même & production de la terre, celui qui porte autour de ſa tête l'Aurore & la Nuit, & celui auſſi dont le bras délivra la terre des ſcélérats qui troubloient la tranquillité publique. C'eſt-là encore que, ſuivant je ne ſai quelles *Hym. 10.* idées, Pan eſt le monde entier, dont le ciel, la terre, la mer & le feu éternel ſont les membres; & que, ſuivant les idées Grecques, c'eſt un Dieu qui court les forêts, qui ſe cache dans les antres, qui ſe plaît à faire peur, à s'entretenir avec l'écho, à danſer avec les Nymphes. Pan après tout n'eſt devenu le *Hym. 3.* monde qu'aux dépens du Ciel, à qui cette qualité avoit été *Κόσμε πάτερ.* conférée auparavant. Jupiter eſt repréſenté ici comme l'auteur de la Nature, celui qui a produit la terre, la mer, & tout ce que *Hym. 14.* les Cieux enſerrent: il eſt, dit-on, le commencement & la fin *Hym. 15.* de toutes choſes; & tout de ſuite on lui donne pour femme *Hym. 13.* Junon, conſidérée ſimplement comme l'air. Il me paroît d'ailleurs aſſez plaiſant de voir que Rhéa ſoit dans un hymne fille de Protogone & mère du Ciel, & que dans un autre hymne *Hym. 26.* le Ciel ſoit ſon père: ſur quoi l'on ne peut former de difficulté, comme s'il ne s'y agiſſoit pas de la même Déeſſe; car elle eſt parfaitement caractériſée, non ſeulement par ſa qualité de

(k) Μοιρέων τέλος ἦλθ' ἀοιδῆ ἣν ὕφαν' Ὀρφεύς.

femme de Saturne, mais par ſes tambours, & par tout le reſte qui n'étoit pas originairement Grec, mais que les Phrygiens avoient inventé, pour une Divinité qui n'avoit d'abord rien de commun avec Rhéa.

C'eſt bien s'oublier encore que de dire, comme on a fait dans un hymne, que la Nuit, qu'on regarde comme l'origine de toutes choſes, eſt Cypris; & dans un autre hymne, que Cypris eſt une des filles de Téthys: mais il n'y a point de Divinité dont on parle avec autant de confuſion que de Bacchus. C'eſt le Dieu favori de ces hymnes, qui y paroît ſous différentes formes. Il ne convenoit pas à un Orphique de le priver de ſa qualité de Protogone, puiſque dans ſon idée ce devoit être le même que Phanès ou le Soleil; auſſi n'a-t-on pas manqué de lui réſerver cette qualité dans deux hymnes: mais on a ajoûté dans l'un qu'il étoit auſſi τειγονος, c'eſt-à-dire, qu'il avoit juſqu'à trois origines différentes; & dans l'autre, qu'il étoit tout à la fois père & fils des Dieux; ce qui revient aux mêmes fictions. Si on y avoit regardé de plus près, ſans ſortir des hymnes, on auroit trouvé qu'au lieu de trois origines, on devoit lui en attribuer quatre. La première eſt celle qui lui appartient en qualité de Phanès, c'eſt la plus brillante de toutes. La ſeconde, qui le dégrade beaucoup, mais qui mérite le rang que je lui donne, parce que c'eſt la ſeule qui convienne à la religion Grecque, eſt celle qu'il tient de ſa mère Sémélé. Il y en a une troiſième, par laquelle il devient fils de Jupiter & de Proſerpine, & comme tel il eſt Eubulée, le germe caché de Jupiter: ce qui doit paroître bien étrange, quand on voit le même nom d'Eubulée donné au Soleil par un des Orphiques, dont Macrobe a conſervé un fragment. Enfin, la quatrième origine de Bacchus eſt celle par laquelle, en tant qu'Eubulée, il eſt ſon propre fils & ſa propre fille ſous les noms d'Iacchus & de Miſé: ce qui eſt d'autant plus remarquable, que dans ces circonſtances, ce n'eſt plus Proſerpine, mais Iſis qu'il reconnoît pour ſa mère.

Hym. 2.

Hym. 21.

Hym. 30. & 52.

Hym. 42.

Hym. 30.

Saturn. l. 1. c. 18.

Hym. 42.

Cette confuſion, dont je pourrois multiplier les exemples, ſi la choſe en valoit la peine, eſt une ſuite naturelle de la ſuperſtition ou de l'hypocriſie, qui fit adopter aux Orphiques les

religions de tous les pays que les Grecs fréquentoient : ce qu'on reconnoît à la lecture des hymnes, dans lesquels on s'avise quelquefois de marquer les pays où certaines Divinités ont été nourries, & quelquefois on laisse douter en quelles régions du monde elles se plaisent davantage. Rien n'est plus simple dans la religion commune que ce qui concerne Vénus, mais il n'en est pas de même dans les hymnes. Si on y dit avec les anciens Grecs qu'elle est sortie de la mer, qu'elle a été nourrie dans
Hym. 55. 56. l'Isle de Chypre, qu'elle aime les jeux, les festins, & tout le reste ; on y dit aussi, contre leur sentiment, que tout vient de cette Déesse, qu'elle est la souveraine des trois Parques, & qu'elle donne la naissance à toutes choses dans le ciel, sur la terre, dans la mer & dans les abymes. On y dit encore qu'elle est la compagne de Bacchus ; & ce Bacchus, qui est le Soleil
Hym. 30. & 57. quand on veut, mais qui ne l'est pas toûjours, n'est ici autre chose qu'Adonis ou Eubulée, par qui Vénus est devenue mère du Mercure des Enfers. Ne nous étonnons point de tout cela : Vénus ou Cypris est la Nuit, dans les idées propres des Orphiques ; & comme telle, c'est une espèce de principe de toutes choses, je l'ai remarqué plus haut : à l'égard des autres attributions, on ne les lui a conférées, que pour ne lui dénier rien de ce qui pouvoit lui appartenir dans la Syrie, en Egypte, dans l'Isle de Chypre, & en quelque contrée que ce pût être. C'est la même raison qui a tant multiplié Bacchus ; & je ne sai si ce n'est pas encore elle qui a procuré une place distinguée à Protée, à qui l'on n'en devoit point donner du tout.

Liv. 4. Il est inutile de rapporter au long ce qu'Homère a écrit de Protée dans son Odyssée ; c'est une fiction toute pure, & uni-
Herod. l. 2. c. 119. quement fondée sur le nom d'un Roi d'Egypte que Ménélas avoit vû, & chez qui il avoit été retenu quelque temps, comme on l'apprend d'Hérodote. Le poëte qui voulut égayer son poëme en faisant de Protée une espèce de Dieu marin en Egypte, ne prévoyoit pas qu'on s'aviseroit un jour d'en faire un des Dieux de la Grèce, où il n'y en avoit déjà que trop : mais en le laissant pour ce qu'il étoit réellement, les Orphiques prirent son nom, pour en faire une nouvelle sorte de Divinité,

ou pluſtôt, comme je crois, pour le donner à un Dieu qui n'avoit rien de commun avec la mer, & qu'on honoroit bien loin de l'Egypte : je veux dire, que ſous ce nom ils honorèrent Janus, à qui ils donnèrent les clefs de la mer, afin qu'il eût du moins ce trait de reſſemblance avec le Protée Egyptien. Joſeph Scaliger traduiſant les hymnes, a rendu le nom de Protée par celui de Janus : en effet, le premier né de toutes choſes, qui a ouvert le ſein de la Nature, qui a pluſieurs viſages, qui connoît le paſſé, le préſent & l'avenir, en qui la première nature a tout mis ; tous ces caractères conviennent à Janus, & conviennent-ils à quelque autre Dieu connu, hors des Orphiques ? Quoi qu'il en ſoit, voilà le Protée des hymnes ; & ſi on le laiſſe ſubſiſter, il faut que le Protogone rentre dans le néant : mais c'eſt le ſort des Dieux Orphiques, de ſe détruire les uns les autres. En admettant tout, cette ſecte ne conſerva rien ; d'où il arriva avec le temps qu'elle ne fit plus que des ſuperſtitieux ridicules, avec un aſſez grand nombre de charlatans, qui en gardèrent ſi bien le caractère propre, tel que je l'ai décrit, que dès le temps de (l) Strabon il y avoit comme une claſſe de charlatanerie Orphique & Bacchique. *Hym. 24.*

Il me reſteroit à parler du poëme des Argonautes & de celui des Pierres : mais comme il eſt certain qu'ils ne ſont nullement anciens, je me contenterai d'obſerver que le premier débute par une quarantaine de vers, où il eſt plus parlé des choſes de la religion que dans tout le reſte ; mais où il y a ſi peu de ſuite, qu'on eſt forcé de croire qu'ils ont été ramaſſés au haſard, pour réparer la perte du commencement. A l'égard du livre des Pierres, M. Fabricius qui a obſervé qu'il a deux exordes, pouvoit ajoûter que le premier appartenoit à quelque autre ouvrage, dont l'auteur, ſans vouloir paſſer publiquement pour magicien, deſiroit fort que l'eſpérance d'apprendre la magie dans ſon école, lui procurât des diſciples. Au reſte, il n'y a rien ni dans cet exorde qui eſt très-corrompu vers la fin, ni dans le poëme

(l) *Strab. l. 10. p. 474.* Τῶν ἐνθουσιασμῶν καὶ θρησκείας καὶ μαντικῆς τὸ ἀγυρτικὸν, καὶ γοητείας ἐγγύς. πιθανὸν δὲ καὶ τὸ φιλότεχνον μάλιστα, τὸ περὶ τὰς Διονυσιακὰς τέχνας καὶ τὰς Ὀρφικάς.

qui mérite qu'on s'y arrête, ſi ce n'eſt pour dire qu'il eſt étonnant qu'on l'ait mis ſous le nom d'Orphée; attendu que les interlocuteurs parlent de Pâris, d'Euphorbe, de Priam, de Philoctète, & de quelques autres héros qui eurent part à la guerre de Troie.

De Muſée.

VIII. Je n'ai plus après cela que deux mots à dire de Muſée. Il y avoit au ſiècle de Platon, comme on a vû, un grand nombre d'ouvrages qui portoient le nom de Muſée; & comme ils étoient de même genre que ceux d'Orphée, qu'on y enſeignoit la même doctrine, nous ne pouvons pas douter qu'ils ne fuſſent auſſi nouveaux. Hérodote nous apprend qu'il y en avoit un autre aſſez différent; c'étoit un recueil de prophéties, qui paroiſſent avoir été faites dans le goût de celles qui ont eu cours dans ce royaume depuis près de deux ſiècles: elles étoient peut-être mieux écrites, mais du reſte l'obſcurité en étoit le principal caractère; & comme aux nôtres, on y ajoûtoit tout ce qu'on vouloit. Onomacrite Athénien, eſt le premier qu'on ſache qui les ait eues en ſa poſſeſſion, & qui ſe ſoit mêlé de les expliquer: il avoit l'eſtime & la confiance de Piſiſtrate; mais Laſus d'Hermione l'ayant convaincu, dit Hérodote, d'avoir ajoûté à ces prophéties, Hipparque le chaſſa d'Athènes. Hippias fut moins difficile que ſon frère: Onomacrite eut part à ſes bonnes graces; il le ſuivit en Perſe, & ayant porté avec lui dans ce pays-là les prophéties de Muſée, il en montra tout ce qu'il lui plut à Xerxès, qu'il engagea par l'eſpérance d'un heureux ſuccès à porter la guerre dans la Grèce. On a dit depuis qu'Onomacrite lui-même étoit l'auteur de ces prétendues prophéties, dont l'explication devoit être lucrative: c'eſt ce que Clément d'Alexandrie avoit lû dans quelques auteurs qu'il ne nomme point: mais de la manière dont Hérodote en a parlé, il ſemble qu'elles étoient plus anciennes; & rien n'empêche de croire que leur auteur s'appeloit Muſée.

Herod. l. 7. c. 6.

Strom. l. 1. p. 332.

Du fragment de Sanchoniathon.

IX. Je viens maintenant à l'examen de la queſtion que je me ſuis propoſée, ſavoir, ſi au défaut des Ecrivains Grecs, il n'y en a point d'étrangers plus anciens qu'Homère & Héſiode, qui aient donné une idée de la religion peu conforme

conforme à celle qu'on en peut prendre dans leurs poëmes.

Ces recherches ne devroient pas être néceſſaires; puiſqu'en recevant les Divinités étrangères, les Grecs ne s'aſſujétirent pas à leur conſerver les mêmes attributs & le même rang qu'elles avoient dans le pays de leur origine. Vulcain étoit en Égypte un des plus grands & des premiers Dieux; il ſemble qu'on l'y regardoit comme celui dont l'opération maintenoit l'ordre dans toute la nature: au lieu que dans la Grèce qui l'emprunta de l'Égypte, il devint un des fils de Jupiter, & n'eut que des fonctions ſubalternes. Chez les Grecs, il eut pour femme Vénus, ou l'une des Graces; chez les Égyptiens, il fut le mari de Minerve, que toute la Grèce, ſans s'embarraſſer de ce qu'on en penſoit ailleurs, traita de Vierge, & honora ſous cette qualité, dont on prétendit qu'elle étoit très-jalouſe. Ces exemples que j'ai pris au haſard, & pluſieurs autres que j'y pourrois joindre, montrent clairement que l'oppoſition d'un auteur Égyptien ou Phénicien au témoignage d'Homère & d'Héſiode, ne mériteroit pas la moindre attention. Cet auteur, s'il y en avoit quelqu'un, auroit fait pour la religion Égyptienne ou Phénicienne ce qu'Homère & Héſiode ont fait pour celle de la Grèce, il en auroit parlé conformément aux opinions reçûes dans ſa patrie; & par conſéquent il en auroit parlé autrement qu'eux; puiſque ce n'étoit pas la même religion, & qu'elles différoient du moins en pluſieurs points eſſentiels. Cependant comme un grand nombre de très-ſavans hommes ont prétendu qu'il falloit chercher la religion Grecque dans celle de l'Égypte & des pays voiſins, & que la connoiſſance des langues Orientales étoit d'une néceſſité indiſpenſable dans cette recherche; que quelques-uns même nous ont renvoyés au fragment de Sanchoniathon, comme à la ſource la plus pure, & comme au flambeau à la clarté duquel on pouvoit marcher le plus ſûrement dans les routes de la Mythologie de tous pays; je me crois obligé à deux choſes, ſavoir, à examiner de quelle utilité peuvent être les langues Orientales dans le ſujet que j'ai entrepris de traiter, & à diſcuter le fragment de Sanchoniathon. Je ne ferai ici que la dernière, l'autre trouvera ſa place dans le ſecond article.

Le fragment dont il s'agit nous a été transmis par Eusèbe. On ne connoît personne qui en ait parlé avant le second siècle du Christianisme : cependant, si on en croit Clément d'Alexandrie cité par S. Cyrille, l'ouvrage dont on l'a détaché avoit paru dès le premier siècle ; & c'étoit Josephe, l'historien des Juifs, qui l'avoit publié comme une version de Sanchoniathon qui avoit écrit en Phénicien. On ne s'est point arrêté au témoignage de Clément d'Alexandrie ; & Porphyre ayant dit que Philon de Byblos, qui vivoit sous le regne d'Hadrien, étoit l'auteur de cette version, tout le monde l'a répété après lui, & après Eusèbe qui l'avoit copié.

Præp. Ev. l. 1. c. 10.

L. 6. contra Julian.

Præp. Evang. l. 1. c. 9.

Je n'examinerai point si l'on a eu raison. Il est vrai qu'il est assez naturel de desirer de savoir par qui on a reçû un ouvrage, qu'on n'a commencé à connoître que plus de douze cens ans après le temps où l'on dit qu'a vécu son auteur : car ceux qui rapprochent davantage Sanchoniathon, le font vivre au temps de la guerre de Troie, ou bien au temps de Sémiramis ; & Porphyre fait mention, sans doute d'après Sanchoniathon même, d'un Jérombaal qu'on prétend être le même que Gédéon, & qui avoit appris à l'historien Phénicien plusieurs particularités de l'histoire des Juifs : mais nous ne sommes plus à portée d'en rien dire d'assuré ; & cette recherche après tout est inutile, si ce qui nous reste de l'ouvrage est tel qu'on ne peut en faire presque aucun usage.

Ibid.

Le fragment peut être partagé en trois articles, dont le premier renferme la Cosmogonie, c'est-à-dire, l'histoire de la manière dont on prétend que le monde s'est formé. On y établit d'abord un chaos éternel & infini, ou autrement l'esprit d'un air ténébreux, qui étant devenu amoureux de ses propres principes, les mêla ensemble, sans savoir pourtant ce qu'il faisoit, les altéra par ce mélange, & occasionna ainsi la génération des êtres. Les premiers de tous furent des animaux, qui, après avoir été dénués de sentiment, eurent l'intelligence en partage. Le soleil, la lune, & tous les astres sortirent aussi de la matière : le feu éclatant qu'ils jetèrent enflamma la terre & la mer ; ce qui produisit les vents, les nuages, les pluies orageuses :

& du mélange de ces météores vinrent les tonnerres & les éclairs. Quand ils ſe firent entendre, les animaux dont on vient de parler, ſortirent de l'aſſoupiſſement où ils avoient été juſqu'alors; ils commencèrent à ſe mouvoir, mâles & femelles; ils ſe répandirent ſur la terre & dans la mer; & d'eux deſcendirent les hommes, qui les premiers conſacrèrent les productions de la terre, qui crurent qu'il y avoit des Dieux, & qui adorèrent les choſes dont eux & leurs ancêtres tiroient leur origine. Voilà le précis du premier article.

Dans le ſecond, l'auteur a deſſein de tracer l'hiſtoire des premiers ſiècles; & dans cette vûe, il ne donne pas une ſuite de générations, comme Cumberland, & après lui M. Fourmont l'ont cru: mais après avoir nommé les premiers hommes, il fait l'énumération de ceux dont il prétend que l'hiſtoire étoit remarquable par la découverte des arts, ou par quelque autre circonſtance; & fait profeſſion de ſuivre dans cette énumération, l'ordre des temps où ils ont vécu. Les premiers hommes, ſelon lui, furent Eon & Protogone; le vent Colpias & Baau, ou la Nuit, leur donnèrent la naiſſance; & l'un d'eux, Eon, apprit à l'autre à ſe nourrir des fruits des arbres: ce qu'on applique à Eve, mais ſans fondement; l'auteur n'ayant voulu dire autre choſe, ſi non que les fruits des arbres furent les premiers alimens de nos ancêtres. D'eux vinrent Ghénos & Ghénéa, qui habitèrent dans la Phénicie, & que d'exceſſives chaleurs obligèrent à élever leurs mains vers le ſoleil, qu'ils regardoient comme l'unique ſeigneur du ciel.

De Ghénos, d'Eon & de Protogone, vinrent d'autres hommes mortels comme eux, à qui on donna des noms qui ſignifioient lumière, feu & flamme; parce qu'ils apprirent à tirer le feu du bois, en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre. Après ceux-ci, il en vint d'autres d'une hauteur prodigieuſe, qui donnèrent leurs noms aux montagnes, entre autres au mont Caſius, au Liban, à l'Antiliban, au Brathy; & après eux parurent Memrumus & Hypſuranius. Celui-ci fonda la ville de Tyr, & s'aviſa de faire des huttes, de roſeaux, de joncs & d'écorces de papier joints enſemble. Il eut un frère nommé

Uſoüs, qui ne ſe diſtingua pas moins que lui : car il fut le premier qui sût ſe couvrir des peaux des bêtes qu'il prenoit à la chaſſe; d'ailleurs, le feu s'étant mis dans les bois aux environs de Tyr, il imagina pour ſe ſauver, d'abattre un arbre, d'en couper les branches, & de ſe mettre en mer ſur le tronc qui lui ſervit de vaiſſeau; après quoi il éleva deux colonnes en l'honneur du feu & du vent, &c.

Je crois que cela n'a point trop l'air d'une généalogie ſuivie : la ſuite l'a encore moins; car voici comment continue l'auteur : *Long-temps après la génération d'Hypſuranius,* naquirent Agreus & Halieus, qui inventèrent la chaſſe & la pêche, (il avoit déjà oublié ce qu'il venoit de dire au ſujet d'Uſoüs) ; & d'eux vinrent deux frères, qui découvrirent le fer & l'art de le mettre en œuvre. L'un d'eux nommé Chryſor, & qui n'eſt autre que Vulcain, fut auſſi le premier qui apprit à bien parler; c'eſt de lui que viennent les enchantemens & l'art de la divination : on lui a encore obligation de l'hameçon, de l'appât, de la ligne, des radeaux ſur leſquels il navigea le premier; auſſi le révéra-t-on comme un Dieu après ſa mort.

Χρόνοις δ' ὕστερον πολλοῖς ἀπὸ τῆς Ὑψουρανίου γενεᾶς.

De cette race (ce ſont les expreſſions de l'auteur) vinrent deux autres hommes, qui apprirent à faire la brique, & à faire des toits ; & de ceux-ci deux autres encore, qui rendirent les maiſons plus commodes par les caves qu'ils y firent pratiquer, & par les cours & les enceintes qu'ils y joignirent. L'un d'eux, Agrueros, eſt le plus grand des Dieux dans l'idée des habitans de Byblos : & de lui deſcendent les Chaſſeurs ou Titans; comme les Agrotes, c'eſt-à-dire, apparemment les Laboureurs deſcendent de ſon frère Agros. Hamynus & Magus vinrent enſuite, & montrèrent à former des bourgades & à raſſembler des troupeaux : après eux, Miſor & Sydyc découvrirent l'uſage du ſel. De Miſor vint Taaut, qui inventa l'art de l'écriture; & de Sydyc, les Dioſcures, ou Cabires, ou Corybantes, ou Samothraces, qui s'avisèrent les premiers de conſtruire un vaiſſeau : ce qu'on applique encore aux fils de Noé, contre l'intention de l'auteur, qui s'explique plus bas, comme on va le voir. Enfin il vint des hommes qui découvrirent l'uſage des ſimples, la

Μετὰ ταῦτα ἐκ τοῦ γένους τούτου.

manière de guérir des morſures des animaux & les enchantemens.

Je ſens combien ce détail eſt ennuyeux : mais en le ſupprimant, je n'aurois pas prouvé la fauſſeté de l'idée qu'on a voulu nous donner de cette partie du fragment ; car on a cru y découvrir comme un arbre généalogique, & l'on voit maintenant qu'il n'en eſt rien. Sans parler des autres, il eſt évident que, ſuivant l'auteur, Agreus & Halieus ſont bien éloignés de deſcendre immédiatement d'Hypſuranius, ou de quelqu'un de ſes frères ; qu'il y a quelque intervalle entre les inventeurs du fer & les inventeurs de la brique ; & qu'Hamynus & Magus ne ſont fils ni d'Agros ni d'Agrueros, à qui on donne d'autres deſcendans. Je ſuis obligé d'entrer encore dans quelque détail pour expoſer le troiſième article, qui renferme l'hiſtoire de pluſieurs perſonnes, que l'auteur ſuppoſe avoir vécu dans le cours de cinq ou ſix générations, & dont il a déjà nommé quelques-uns.

Elion ou Hypſiſtos, & une femme nommée Beruth, font la première génération : ils habitoient, dit l'auteur, aux environs de Byblos ; & Hypſiſtos ayant été tué par les bêtes féroces, on l'honora comme un Dieu après ſa mort.

Il laiſſa un fils & une fille, Uranos & Ghé, que ſon frère épouſa, mais à qui il donna bien des ſujets de jalouſie, qui produiſirent une ſéparation ; ce qui ne les empêcha pourtant pas d'avoir de temps en temps des enfans, qu'Uranos tâchoit de faire périr auſſi-tôt après leur naiſſance.

Les enfans qui naquirent de cette alliance furent Cronos, Atlas, Aſtarté, Rhéa & Dioné. Cronos devenu grand, entreprit de venger ſa mère ; & il en vint à bout avec l'aide de ce Taaut ou Mercure dont il eſt parlé plus haut, & qu'il choiſit pour ſon ſecrétaire : dans une victoire qu'il remporta ſur ſon père, il prit une de ſes concubines qui étoit groſſe, & la maria à Dagon, chez qui elle accoucha quelque temps après d'un enfant mâle, qu'on nomma Jupiter Démarûs, & qui fut père de Mélicarte ou d'Hercule. Ce Dagon eſt celui qui découvrit le bled & la charrue ; d'où vient qu'on le nomma Jupiter laboureur.

Cronos se maria aussi, on ne dit pas à qui, & il eut deux filles, Proserpine & Minerve, avec un fils nommé Sadid; mais après qu'il eut chassé son père, ayant conçu quelques soupçons, il tua son fils de sa propre main, coupa la tête à Proserpine, & par le conseil de Mercure, enterra Atlas tout vif. Ce fut vers ce temps-là, que quelques descendans des Dioscures ou Cabires, ces fils de Sydyc inventeur du sel, s'avisèrent de construire des vaisseaux, se mirent en mer, & allèrent élever un temple sur le mont Casius. Cet endroit est remarquable; parce qu'il sert à expliquer ce qu'on a vû plus haut, & qu'on a appliqué mal à propos aux enfans de Noé: il peut d'ailleurs aider à connoître la nature de ce fragment, comme je le montrerai bien-tôt.

Quelque temps après, continue l'auteur, Uranos envoya à la cour de son fils, Astarté, Rhéa & Dioné pour le tuer: mais elles ne jugèrent pas à propos de servir la colère de leur père; & Cronos, quoiqu'elles fussent ses sœurs, les épousa toutes trois: il gagna aussi Heimarméné & Hora, qu'Uranos avoit envoyées avec une armée contre lui. Enfin Uranos n'ayant cessé d'exciter des troubles pendant trente-deux ans, Cronos trouva moyen de se saisir de lui, le fit mourir en le rendant eunuque, & le mit ensuite au nombre des Dieux.

Il y avoit alors un autre homme nommé Pontus, fils de Nérée, & père de Sidon & de Neptune: il eut des démêlés avec Uranos & Démarûs; & l'histoire de ces démêlés est imparfaite. Il paroît néanmoins que l'auteur a voulu dire que Démarûs ayant du dessous, fit vœu de faire un sacrifice de son ennemi, s'il le pouvoit prendre; qu'il le prit, le sacrifia, & que ses reliques furent consacrées dans la ville de Béryte.

Quoi qu'il en soit, Cronos eut des différentes femmes qu'il épousa, un assez grand nombre d'enfans. D'Astarté il eut sept filles, nommées en commun Titanides ou Dianes, & deux fils, le Desir & l'Amour, qui naquirent long-temps après leurs sœurs. Il eut sept enfans de Rhéa, & l'un d'eux étant mort en naissant, on en fit un Dieu sous le nom de Mouth, qui signifie la mort; c'est lui qu'on appelle Pluton. Quelque temps avant sa naissance, y ayant eu une maladie contagieuse, Cronos, qui

n'avoit alors qu'un seul enfant mâle, l'avoit consacré à Uranos, par la cérémonie de la circoncision, à laquelle il assujétit tous ceux qui dépendoient de lui. Dioné ne lui donna que des filles ; mais il eut de quelque autre femme trois fils, Cronos II, Jupiter-Bélus & Apollon.

L'une des Titanides, fille de Cronos & d'Astarté, fut mariée à ce Sydyc dont il a été fait mention plus haut ; & huit enfans mâles furent les fruits de cette alliance : les sept premiers eurent le nom de Cabires en commun, & le huitième est Esculape.

Cronos, paisible possesseur du royaume, en abandonna la jouissance à Astarté, à Démarûs, qui avoit pourtant été ligué avec Uranos, & à Adod, dont on ne trouve ici que le nom. Il parcourut ensuite l'univers, donna l'Attique à Minerve, l'Egypte à Taaut ou Mercure, la ville de Byblos à Dioné, & celle de Béryte à Neptune, aux Cabires, & à quelques autres. Voilà les principaux événemens que renferme le troisième article ; & l'on n'a pas besoin de faire de profondes réflexions pour savoir ce qu'on doit penser de tout cela.

L'auteur, qui veut donner à son ouvrage un grand air de vérité & d'exactitude, assure à la fin de sa Cosmogonie, que c'est celle de Taaut même, qu'il a trouvée dans les mémoires de cet homme célèbre, qui avoit bien voulu communiquer aux autres hommes ce que ses observations & ses conjectures lui avoient fait découvrir ; & à la fin de l'histoire de Cronos & de ses contemporains, il cite pour ses garans les mémoires que les huit enfans de Sydyc, c'est-à-dire, les Cabires & Esculape avoient rédigés par ordre de Taaut ; puis il continue par ces trois périodes : « le fils de Thabion, qui fut le premier hiérophante dans la Phénicie, s'avisa ensuite de tourner en allégories ce que « je viens de rapporter, en y mêlant beaucoup de choses de l'his- « toire Naturelle ; il laissa ces allégories aux prophètes des Orgies, « qui les transmirent à leurs successeurs & aux initiés, mais en y « faisant quelques additions pour rendre la religion plus recom- « mandable : Isiris, inventeur de trois lettres, & frère de Chna, « fut un de ces prophètes ; mais les Grecs s'étant depuis approprié « toutes ces choses, les ont prodigieusement exagérées, &c. »

En ſuppoſant que l'auteur n'eſt pas le même que celui par qui on a connu l'ouvrage, & qui l'a donné comme une traduction, on peut croire que c'eſt le dernier qui a parlé des Grecs, & qui leur a reproché leur Titanomachie, & tout ce qu'il vouloit qu'on blâmât dans Héſiode & les autres poëtes; cette période, & les autres qui lui reſſemblent, ſeront, ſi l'on veut, des interpolations. Mais dans cette ſuppoſition-là même, il me ſemble qu'on ne peut ſe diſpenſer d'attribuer le reſte au premier auteur; & la conſéquence que j'en tire eſt évidente: car il eſt clair qu'il veut qu'on prenne au pied de la lettre tout ce qu'il vient de conter; puiſque c'eſt comme s'il avoit dit: « Il eſt vrai, » ces événemens n'étoient pas bien connus, même dans la Phénicie où ils ſe ſont paſſés, on n'y en ſavoit rien que confuſément, & » l'on n'y entrevoyoit la vérité qu'à travers les allégories du fils de » Thabion, qui ne ſe ſont pas même conſervées dans leur pre- » mière ſimplicité; mais je l'ai heureuſement retrouvée: l'hiſtoire » du commencement du monde eſt dans les mémoires de Taaut, » qui ſont tombés entre mes mains, & ceux des Cabires m'ont inſtruit du reſte. » Tel eſt le ſens naturel du texte; on ne peut même lui en donner un autre: & la conſéquence que j'en ai tirée ne ſeroit pas moins néceſſaire; quand on abandonneroit au traducteur, comme l'ont ſouhaité quelques modernes, les deux périodes où il eſt parlé du fils de Thabion & des prophètes des Orgies: indépendamment de ces périodes, il eſt toûjours vrai que l'auteur a prétendu que l'énumération qu'il a faite des inventeurs des arts, & les autres événemens qu'il a rapportés, fuſſent regardés comme autant d'événemens véritables, dont les principaux ſont garantis par des hiſtoriens graves qui en ont été les témoins, & qui y ont eu part. Mais il n'eſt pas poſſible après cela de douter de la mauvaiſe foi de cet auteur; puiſqu'il y a dans ce qu'il raconte, un ſi grand nombre de choſes incroyables, & dont la fauſſeté eſt manifeſte.

Je parle d'abord de ces apothéoſes, ſi différentes de celles des derniers temps. Un fils qui a toûjours été en guerre avec ſon père, qui l'a fait mourir cruellement, le reconnoît immédiatement après pour le Dieu du ciel, l'invoque dans une calamité publique,

publique, & en ſon honneur aſſujétit les peuples à la cérémonie de la circonciſion inconnue juſque-là. Ce Prince ayant trois enfans, ſur je ne ſai quels ſoupçons, tue ſon fils unique de ſa propre main, coupe la tête à une de ſes filles, & enterre ſon frère tout vivant: long-temps après, lorſqu'il a d'autres enfans en très-grand nombre, il en vient un qui meurt en naiſſant; & non content de le conſacrer ſimplement, ſuivant l'uſage de ſon ſiècle, il lui donne un des trois grands départemens de l'univers, & en fait le Dieu des enfers. Lui-même il devient Dieu à ſon tour; & quel Dieu! Celui qui gouverne le monde, & dont la providence s'étend ſur toutes choſes, en un mot le Dieu ſuprême; car c'eſt l'idée que Taaut veut qu'on en prenne, lorſqu'il le fait repréſenter avec quatre yeux, quatre aîles aux épaules, & deux aîles ſur la tête, tandis qu'il ne donne aux autres Divinités que deux aîles & deux yeux. Raſſembler ces choſes, & les mettre toutes à la fois ſous les yeux des Lecteurs, c'eſt les réfuter, ſi je ne me trompe: combien d'autres encore doivent nous choquer également! On nous donne Cronos pour le ſouverain de toute la terre; & nous devons, en effet, le regarder comme un très-grand Prince, lorſque nous le voyons récompenſer les ſervices de Taaut, par le préſent qu'il lui fait de toute l'Egypte: mais cette magnificence envers un de ſes ſerviteurs, le réduit à ne laiſſer preſque rien à ſes femmes & à ſes enfans; & l'auteur n'a plus guère après cela que la Phénicie à diſtribuer entre eux; il ne les y fait même regner qu'en compagnie d'autres Princes de familles différentes. Aſtarté eſt la Reine de tout le pays, mais avec Démarûs, fils naturel d'Uranos, & avec Adod, qui ne paroît point ailleurs, & qui ne laiſſe pas d'être qualifié ici de Roi des Dieux: Dioné & ſes enfans n'ont en partage que la ville de Byblos: les Cabires, encore plus mal appanagés, ne jouiſſent du domaine de Béryte que conjointement avec Neptune, les Agrotes & les deſcendans d'Halieus: & ce ne ſont point des révolutions qui les obligent à ſe contenter de ſi peu de choſe, c'eſt Cronos lui-même qui fait cette diſtribution entre eux.

Il eſt vrai qu'on a inſinué que la domination de Cronos

s'étendoit bien plus loin, quand on a assuré qu'il avoit donné l'Attique à Minerve, l'aînée de ses filles : mais c'est cela même qui embarrasse davantage les savans qui s'intéressent pour le fragment ; parce que la fausseté du fait est reconnue, & que personne n'ignore aujourd'hui que Minerve est originairement une divinité Egyptienne, dont Cécrops introduisit le culte à Athènes, lorsqu'il vint s'établir dans cette ville *(m)*. Enfin rien n'est moins supportable que ce que l'auteur a dit des Cabires, dont il fait profession de suivre les mémoires : car si on l'en croit, ils étoient fils de Sydyc & d'une Titanide fille de Cronos & d'Astarté ; & néanmoins il avoit écrit un peu plus haut, que même avant le mariage de Cronos & d'Astarté, les descendans des Cabires avoient construit des vaisseaux, & étoient allés bâtir un temple sur le mont Casius.

Je sai ce qu'on a coutume de dire pour le justifier : on suppose d'abord qu'il est arrivé souvent au traducteur de ne pas entendre le texte ; & en conséquence, on rejette sur lui ce qui paroît trop opposé à la raison. Mais afin qu'une pareille supposition fût recevable, ne faudroit-il pas pouvoir ajoûter que la langue de l'original étoit étrangère au traducteur ? J'avoue qu'en ce cas certaines fautes donneroient lieu aux savans de hasarder des conjectures, qu'on leur passeroit, en se réservant le droit d'en croire tout ce qu'on voudroit : mais il est visible qu'ils ne peuvent se permettre ici rien de pareil ; puisqu'il s'agit d'un ouvrage qu'on prétend avoir été composé en langue Phénicienne, & traduit par un auteur Phénicien.

On a recours à une autre supposition, & l'on dit que le traducteur peut avoir ajoûté beaucoup de choses. C'est ce que je n'ai garde de nier : il l'a pû sans doute ; mais l'a-t-il fait ? Voilà ce qu'on ne prouvera jamais. Car il faut bien remarquer que le nom de Sanchoniathon n'est venu à notre connoissance que par le traducteur ; il est le premier, qu'on sache, qui

(m) M. Fourmont *(Réfl. crit. t. 1. p. 220.)* voudroit qu'au lieu d'Ἀτθιδὼν on lût dans le texte Σαϊτιδὼν, & qu'on dît que Cronos donna à Minerve le territoire de Saïs en Egypte. Cela est ingénieux, & sauve un inconvénient ; mais il en fait naître un autre : par-là, Minerve devient sujète de Taaut.

en ait parlé; & tout ce qu'on en a dit depuis, n'eſt qu'une répétition de ce qu'il en avoit dit le premier. Si on ſavoit d'ailleurs qu'il y eût anciennement un Sanchoniathon contemporain de Sémiramis, & auteur des antiquités de Phénicie, cette connoiſſance ne nous mèneroit encore preſque à rien; dès qu'il eſt prouvé que l'ouvrage qu'on a donné ſous ſon nom contient des faits qu'un auteur de ce temps-là ne peut jamais avoir écrits: ces faits interpolés rendroient tous les autres juſtement ſuſpects; & lorſqu'un traducteur a été aſſez infidèle pour ajoûter des faits, on eſt en droit de croire qu'il n'a pas manqué d'altérer ceux que l'auteur a décrits, & qui ne convenoient pas à ſes vûes. Mais cela même qui ſeroit, comme on voit, ſi peu de choſe, on ne le ſait pas; ce n'eſt que par l'ouvrage qu'on peut juger de l'auteur: & comme l'ouvrage a des caractères de nouveauté; ſi on ne le croit pas entièrement ſuppoſé, tout ce qu'on peut dire de plus vrai-ſemblable, c'eſt que l'auteur eſt bien moins ancien qu'on ne l'a prétendu.

C'eſt auſſi à quoi je m'arrête; & je crois que Sanchoniathon a vécu ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre, dans un temps où les prétendus beaux eſprits s'accordoient à dire que les Dieux avoient été hommes, ſans pouvoir convenir du pays où ils avoient vécu. On ſuppoſoit alors qu'avant tous les empires dont les hiſtoriens avoient parlé, il y en avoit eu un d'une vaſte étendue, dont le ſiège avoit été en Egypte, ou dans l'iſle de Crète, ou dans le pays des Atlantes, ou aux environs de la Cyrénaïque: Sanchoniathon aima mieux le placer dans ſa patrie; & pour compoſer une hiſtoire de cet empire prétendu, il ſe ſervit des fables Grecques, mais en y changeant tout ce qu'il lui plut, & en mêlant par-tout la religion Phénicienne; mélange, dont ne pouvoit ſe diſpenſer un auteur qui écrivoit pour des Phéniciens, & qui nous ſert aujourd'hui à caractériſer ſon ouvrage; parce que la Mythologie Grecque dont il eut beſoin pour former le corps de ſon hiſtoire, étant fort différente de la Mythologie Phénicienne, il ne put compoſer des deux enſemble qu'une fable entièrement dépourvûe de raiſon & de vrai-ſemblance. D'ailleurs, le motif de ſe ménager la

créance des Phéniciens, l'engagea à faire un aveu dont nous pouvons retirer un très-grand avantage : car y ayant eu anciennement dans la Phénicie, une Théologie digérée par je ne sai quel fils de Thabion, à laquelle on avoit ajoûté depuis ; il avoua qu'elle étoit allégorique, même dans sa première simplicité, & qu'il s'y trouvoit beaucoup de choses qui avoient un rapport évident & nécessaire aux choses naturelles. Il avoua que la doctrine qu'on enseignoit de son temps à ceux qui se faisoient initier, & qui passoit généralement pour être la vraie doctrine de la religion Phénicienne, étoit du même genre ; de sorte qu'il ne s'en éloignoit, & ne donnoit une autre idée des Dieux, que parce qu'il avoit retrouvé leur histoire dans les mémoires de Taaut & des Cabires. Or il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait supposé ces mémoires ; tout ce qu'il a publié comme venant de là, étant plein de contradictions, d'absurdités, de fausletés manifestes. Il est donc vrai que les êtres naturels, & avec eux quelques êtres allégoriques, furent dans la Phénicie, comme en Egypte, les objets du culte public ; puisqu'un auteur qui vouloit établir le contraire, a été forcé d'en convenir. Il me semble qu'on auroit dû s'en apercevoir, quand on l'a vû, pour s'accommoder, autant qu'il lui étoit possible, à la Mythologie Phénicienne, personnifier la Destinée & l'Occasion, en faire deux femmes qu'Uranos envoie à la tête de ses armées contre Cronos, qui les engage dans son parti ; & mettre le Desir & l'Amour au nombre des enfans du même Cronos.

Εἱμαρμένη. Καιρός. Πόθος. Ἔρως.

Voilà ce que j'avois à dire au sujet du fragment de Sanchoniathon. Je ne crois pas devoir m'arrêter à ce que dit Eusèbe, que de son temps on voyoit dans la Phénicie les monumens dont l'auteur a fait mention, & qu'on y pratiquoit les cérémonies dont il a parlé. Il n'y a rien à conclurre de cette observation d'Eusèbe, sinon qu'il a vû ce qui se pratiquoit de son temps.

Après avoir justifié l'authenticité de la Théogonie d'Hésiode, & fait voir que ce petit poëme & les deux poëmes d'Homère sont les plus anciens monumens de la religion Grecque, sur laquelle nous n'avons rien d'ailleurs, qui ne soit

beaucoup plus récent ; je devrois donner ici le texte, qui doit ſervir de baſe à mon ouvrage. Mais il m'a paru plus convenable de ne le point ſéparer du Commentaire que je me propoſe d'y joindre, & de placer auparavant quelques réflexions préliminaires ſur les différens ſyſtèmes, par leſquels on a eſſayé d'expliquer les anciennes fables, ou pluſtôt les anciennes généalogies, qui ont été le premier fond des fables.

On ſait que les Mythologues modernes ne les ont guères conſidérées ſeules : après en avoir rapproché les fictions répandues dans les poëmes d'Homère, ils ont confondu les unes & les autres avec toutes celles qu'ils ont trouvées dans les écrits des Philoſophes, des Orphiques, de ces Philologues dont la Grèce, l'Aſie mineure & l'Egypte fourmillèrent, ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre. Diodore de Sicile, les auteurs Eccléſiaſtiques, les Scholiaſtes les plus récens, leur ont encore fourni beaucoup : quelques-uns même n'ont pas dédaigné de copier les vers Sibyllins. Tout cela, je veux dire, Homère, Héſiode, & les autres écrivains ont tous été pour eux d'une égale autorité : ils ont pris indifféremment dans les uns & dans les autres ce qui leur a plû ; & ce qui ne convenoit pas à leurs vûes, ils l'ont ſupprimé. Ainſi ont été enfantés les différens ſyſtèmes qu'on a vû paroître depuis environ deux cens ans, & dont quelques-uns ſont aujourd'hui généralement décriés : mais il y en a d'autres, ſoûtenus par des ſavans dont j'honore le mérite. Or il eſt évident que ſi l'on peut quelquefois avoir recours aux Philoſophes, aux auteurs Eccléſiaſtiques & aux Scholiaſtes, du moins on ne doit jamais préférer leur autorité à celle d'Homère & d'Héſiode, ces deux témoins des anciennes traditions, que la Philoſophie, la ſuperſtition & la licence de la poëſie, rendirent méconnoiſſables au bout de quelques ſiècles : ainſi le peu de ſoin qu'on a eu de s'attacher à nos deux poëtes, eſt le défaut commun de tous ces ſyſtèmes. Ils ont enſuite chacun leurs défauts propres, que j'expoſerai le plus nettement qu'il me ſera poſſible dans l'article ſuivant.

SUITE DES MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RELIGION DE LA GRECE.

Par M. DE LA BARRE.

ARTICLE II.

Des différens ſyſtèmes par leſquels on a eſſayé d'expliquer les anciennes fables.

Janv. 1738.

Principes généraux pour l'explication des fables.

I. DE quelque nature que fût la religion de la Grèce, il eſt ſûr que les plus anciennes fables la renferment. C'eſt un principe que j'ai établi dans le premier article, & qu'on ne doit jamais perdre de vûe. Mais outre ce premier principe, qui eſt déjà très-fécond & très-lumineux, il eſt néceſſaire d'en établir ici quelques autres, qui ſerviront également à montrer la vraie manière d'expliquer ces fables, & le peu de ſolidité des différens ſyſtèmes, par leſquels on a eſſayé juſqu'à cette heure d'en dévoiler les myſtères.

La religion de la Grèce fut compoſée en partie de celle de divers pays.

II. Et d'abord, il eſt conſtant que la religion de la Grèce fut compoſée en partie de celle des divers pays, dont elle vint à connoître & à recevoir ſucceſſivement les différentes Divinités. Elle en inventa elle-même quelques-unes, & comme je crois, la pluſpart de celles qui furent purement allégoriques: mais les principales, celles qui tinrent les premiers rangs, nous ſavons que les anciens habitans de la Grèce ne les connurent que par les étrangers qui vinrent s'établir parmi eux, & qu'ils ne les connurent pas toutes en même temps. Je l'ai obſervé dès les commencemens de ces mémoires; les naturels du pays, les Pélaſges, avoient bien une idée de la Divinité; ils n'ignoroient pas qu'il y avoit quelque Eſtre qui gouvernoit le monde, & qui maintenoit l'ordre qu'il y avoit établi: mais uniquement attachés à ſatisfaire les beſoins de la nature,

Ἓν κόσμῳ βέντες. *Hérod. l. 2. c. 52.*

& conſéquemment peu portés à ſe livrer à de profondes méditations ; ils ne comprirent point qu'il ne devoit y avoir qu'un ſeul Eſtre, à l'empire duquel fuſſent ſoûmis tous les autres : ils crurent ſans examen qu'il pouvoit y avoir pluſieurs Dieux ; & ſans connoître ces Dieux, ils prétendirent les honorer tous enſemble par des offrandes, & les engager par des prières à leur être favorables. Tel fut le premier état de la religion dans la Grèce : ce ne fut qu'après un eſpace de temps conſidérable, dit Hérodote, qu'on vint à connoître les noms de la plûpart des Dieux qu'on adoroit en Egypte. On s'en tint d'abord, ajoûte-t-il, à la ſimple connoiſſance de ces noms ; enfin on s'aviſa de conſulter l'Oracle de Dodone, le ſeul qu'il y eût alors dans la Grèce, pour ſavoir ſi on admettroit les noms des Dieux qui venoient des pays habités par les barbares, & l'Oracle ordonna de les admettre.

χρόνῳ πολλῷ δὲ ὑστέρῳ.

Ce fut-là, ſans contredit, le commencement d'une nouvelle religion chez les Pélaſges : car quelque idée que ces noms pûſſent leur donner, il eſt clair qu'autant qu'ils en admirent, autant ils reconnurent de Divinités différentes les unes des autres ; au lieu qu'ils n'avoient mis juſque-là aucune diſtinction entre les objets de leur culte, & qu'ils ſe contentoient d'honorer tous les Dieux enſemble, en quelque nombre qu'ils pûſſent être.

Je ne ſai ſi j'ai aſſez bien rendu ma penſée. Les différens noms que les Pélaſges apprirent des Egyptiens, avoient chacun leur ſignification propre en Egypte, ou du moins chacun de ces noms étoit affecté à une Divinité qui avoit ſes fonctions, ſes attributs & ſes honneurs diſtingués des honneurs, des attributs & des fonctions de toutes les autres Divinités du même pays. Or il n'eſt pas croyable que le zèle des Egyptiens qui s'établirent dans la Grèce, pour les Divinités des pays d'où ils étoient ſortis, ſe ſoit borné aux noms ſeuls de ces Divinités. Quand on n'auroit fait qu'admettre ces noms, on auroit toûjours été en état de compter les Dieux, ce qu'on ne pouvoit pas faire auparavant ; mais j'avoue que ç'eût été bien peu de choſe, ſi on s'en étoit tenu là : auſſi alla-t-on bien plus loin ; & ſi on reçut les noms de quelques Dieux

d'Egypte, on fit encore un plus favorable accueil à ces Dieux mêmes. L'Oracle seul de Dodone en fournit une preuve convaincante : Jupiter fut le même qu'Ammon : & comme Ammon étoit en possession de l'Oracle, pour lequel les Egyptiens avoient le plus de vénération ; on consacra à Jupiter le seul Oracle qu'il y eût alors parmi les Pélasges.

Mais l'Egypte donna-t-elle à la Grèce un grand nombre de Dieux ? Elle les lui donna presque tous, répond Hérodote : car « ayant, dit-il, approfondi cette matière, j'ai reconnu » qu'il y a peu de noms de Dieux qui ne nous viennent des » barbares ; & ceux qui en viennent, il me semble que c'est » principalement l'Egypte qui nous les a fournis. En effet, si » vous en exceptés Neptune, les Dioscures, Junon, Vesta, » Thémis, les Graces & les Néréides ; les noms des autres » Dieux ont toûjours été en Egypte. C'est du moins ce qu'assu- » rent les Egyptiens. Pour les Divinités qu'ils font profession » de ne point connoître, je crois que ce sont les Pélasges qui les » ont nommées ; à l'exception toutefois de Neptune, dont on » a pris connoissance dans la Libye, où ce Dieu a été honoré de tout temps ».

Lib. 2. c. 50.

Dans ce peu de mots on reconnoît des Divinités Grecques, Egyptiennes, Africaines, dont l'assemblage forma la religion Grecque : mais dans le nombre des Egyptiennes, il y en eut que la Grèce ne reçut pas immédiatement d'Egypte, ou du moins qu'elle reçut une seconde fois d'ailleurs. Minerve & Mercure nous fourniront deux exemples de double origine immédiate : j'en parlerai quand il en sera temps. On sait que ce fut par les Phéniciens que Bacchus fut connu dans la Grèce. Eux seuls aussi, ou plutôt leurs descendans établis depuis plusieurs siècles dans l'isle de Thase, firent connoître l'Hercule Dieu. Sans entrer dans un plus grand détail, le principe que j'ai voulu établir est suffisamment prouvé : la Grèce eut des Dieux, qui lui furent propres, elle en eut encore un plus grand nombre d'étrangers ; & ceux-ci, elle ne les admit pas tous à la fois. Voyons présentement de quelle manière les Divinités des barbares s'introduisirent chez les Grecs ; &

pour

pour nous conformer davantage à Hérodote, commençons par l'examen de ce qui regarde les noms.

III. L'hiſtorien dit nettement qu'on les reçut; mais il nous apprend en même temps que le Bacchus ou Dionyſus des Grecs eſt l'Oſiris des Égyptiens; que celle qu'il nomme Déméter avec toute la Grèce, eſt honorée dans toute l'Égypte ſous le nom d'Iſis; que le plus grand des Dieux chez les deux peuples, eſt Ammoun pour les uns, & Zeus pour les autres; que Mendès eſt le nom égyptien du Dieu Pan, Oros celui d'Apollon. Quelle reſſemblance y a-t-il donc entre ces noms? Elle eſt ſans doute dans le ſens, puiſqu'il n'y en a aucune dans le ſon. Et l'on doit bien remarquer, que l'hiſtorien avoit trouvé en Égypte les noms de toutes les Divinités de la Grèce, à l'exception de celles que j'ai nommées un peu plus haut d'après lui.

Les Grecs changèrent une partie des noms des Dieux étrangers.

Nous ignorons la pluſpart des autres noms égyptiens des Dieux. Platon nous apprend que l'Athéné des Grecs s'appeloit Néith en Égypte : & s'il eſt vrai qu'encore aujourd'hui dans la langue Cophte ce nom ſignifie *Déeſſe*, comme un des premiers membres de cette Compagnie l'a aſſuré, nous pouvons croire que Phtha, qui dans la même langue ſignifie *Dieu*, fut l'ancien nom de Héphaiſtos ou Vulcain, qui paſſa chez les Égyptiens pour être le mari de Minerve. Ainſi voilà deux noms que la Grèce n'a que médiocrement altérés; mais il y en a un bien plus grand nombre qui ſont abſolument différens dans les deux langues; outre ceux dont j'ai déjà fait mention, Hermès ou Mercure s'éloigne infiniment de Taaut ou Thoor, & il n'y a pas plus de conformité entre celui de Bubaſtis & ceux d'Artémis ou Diane.

In Timæo. pag. 21.

Mém. de l'Académ. tome II. p. 273.

Quand on fait attention à ces diverſités de noms, & qu'on ſait que quelques Dieux d'Égypte ont paſſé par d'autres pays avant que de s'établir dans la Grèce; on ſe ſent porté à croire que les noms grecs qui diffèrent des noms égyptiens, pourroient bien être originaires des autres pays d'où ſeroient venus ces Dieux : & voilà ce qui a fait chercher dans la langue Phénicienne, ou pluſtôt dans la langue Hébraïque qui paroît avoir

été à peu près la même, dans le Syriaque & dans l'Arabe, la signification de la plus grande partie de ces noms. Mais il auroit été à souhaiter que les savans hommes qui se sont appliqués à cette recherche, eussent voulu faire quelques réflexions qui leur auroient épargné une peine infinie, & presque toûjours inutile. Sanchoniathon nous a conservé quelques noms des Dieux de Phénicie. Nous croyons qu'il fut véritable en ce point; parce que son propre intérêt l'obligeoit à l'être, & que d'ailleurs une partie des mêmes noms se trouve dans l'Ecriture, & en d'autres monumens auxquels on peut prendre confiance : or aucun d'eux ne ressemble aux noms grecs. La Déesse Baaltide est, à ce qu'il assure, la Dioné de la Grèce; celle que les Grecs nommèrent Aphrodité, & les Latins Vénus, il prétend qu'elle fut la même que l'Astarté des Phéniciens. Leur Mélicarte, dit-il encore, est Hercule; leur Mouth est la Mort ou Pluton, & leur Chrysor est Vulcain. Il y joint un Jupiter Démarûs, fils naturel d'Uranos, un Adod qu'il ne fait que nommer, & un Dagon, à qui il fait honneur de ce que les Grecs attribuoient à Cérès. Voilà tout ce qu'il nous a donné pour noms phéniciens de Dieux; car il ne paroît pas mettre les autres dont il parle, comme Sydyc, Mysor & Sadid, au nombre des objets du culte : ce ne sont, pour ainsi dire, par rapport à la religion, que des personnages épisodiques. Nous trouvons encore ailleurs quelques noms de Dieux Syriens, comme Adonis & Derceto, ou Atergatis, avec ceux de Baal & Moloch, que les Ecrivains sacrés ont répétés tant de fois : mais dans l'Arabie il n'y en avoit que deux seuls, Urotalt & Alilat ou Alitta. On appeloit celle-ci Mylitta à Babylone, Mitra chez les Perses; & sous ces différens noms, on honoroit Vénus Céleste, dit Hérodote, qui ajoûte que l'Urotalt des Arabes étoit le Bacchus des Grecs. Sur quel fondement donc les savans dont je parle ont-ils pû s'imaginer que la Phénicie, la Syrie ou l'Arabie leur donneroient l'intelligence de plusieurs noms grecs, qui n'ont aucune ressemblance avec ceux qu'on employoit dans ces pays-là, pour désigner les mêmes Dieux que la Grèce avoit reçûs

Hérod. l. 3. c. 8.

Idem. lib. 1. c. 131.

SEVILLA

J'avoue qu'il s'établit parmi les Grecs un fort grand nombre de Phéniciens : mais en conclurre que les Phéniciens nommèrent la pluſpart des Dieux que les Grecs admirent, c'eſt vouloir ſe tromper à plaiſir. Autant qu'on en peut juger, la colonie dont Cadmus fut le chef, eſt la première colonie de Phénicie : elle fut très-nombreuſe ; la principale branche s'empara de la Béotie, & les autres ſe répandirent dans les Iſles. Or avant Cadmus, il n'y avoit guère de Divinités Egyptiennes qu'on ne connût dans la Grèce ; Cécrops les y avoit introduites la pluſpart. Les ſavans en conviennent, & s'il étoit néceſſaire de le prouver, on le feroit avec une extrême facilité : car il eſt naturel de penſer qu'on ne s'aviſa pas de conſulter l'Oracle de Dodone pour un petit nombre de Dieux ſeulement ; il falloit qu'il y en eût aſſez pour pouvoir donner une forme à la religion. Auſſi, Hérodote ne fait-il pas difficulté de dire qu'on interrogea l'Oracle ſur tous les Dieux d'Egypte que la Grèce reconnoiſſoit de ſon temps, à l'exception de Bacchus, ce qui ſignifie au moins qu'on le conſulta ſur la pluſpart. Et comme il eſt certain que deux d'entre eux, ſavoir Minerve & Vulcain, vinrent directement d'Egypte, *(n)* d'où Cécrops les apporta avec Jupiter ; on ne ſauroit douter que le plus grand nombre des autres Dieux n'aient eu la même origine immédiate.

Quelque ennuyeuſe que puiſſe être cette diſcuſſion de noms, ſon importance m'oblige à m'y arrêter encore un peu. Il y a deux Divinités qui me paroiſſent avoir été honorées dans la Grèce, avant qu'on y eût admis le culte de Jupiter ; Saturne eſt la première, Vénus eſt la ſeconde. On les connoiſſoit toutes deux en Egypte, & toutes deux jouiſſoient auſſi de grands honneurs dans la Phénicie : je crois même que Saturne y tenoit le premier rang : mais ce n'eſt pas ici que j'en dois donner la preuve. Ce que je veux dire, c'eſt que bien qu'il y ait tout lieu de croire que les anciens Grecs connûrent Saturne, ainſi que Vénus, par les Phéniciens que le

(n) On verra, *n.° 4*, qu'Apollon & Diane en vinrent auſſi, & *n.° 14*, que l'origine de Mercure eſt la même.

commerce attiroit dans leurs ports, ils n'empruntèrent cependant leurs noms ni des Phéniciens, ni d'aucuns autres étrangers. Celui de Vénus, Ἀφροδίτη, eſt généralement reconnu pour Grec, perſonne n'en ignore la ſignification ; & il en ſeroit de même de celui de Saturne *(o)*, Κρόνος, ſi on ne s'étoit aveuglé volontairement. Ce nom ſignifie le temps : pourquoi le donna-t-on à Saturne ? Parce qu'on le regardoit comme le Dieu qui maintenoit l'ordre & la ſucceſſion des temps. Ce qui le prouve, c'eſt qu'il y eut des Grecs qui le portèrent en Italie avec pluſieurs autres Dieux, & que ce fut ſous cette idée qu'on l'y reçut : *Saturnum eſſe voluerunt, qui curſum & converſionem ſpatiorum ac temporum contineret.* Ce ſont les paroles de Cicéron, dont nous ſentirons toute la force, ſi nous faiſons réflexion que la planète de Saturne eſt celle qui emploie le plus de temps à faire ſa révolution, & qui embraſſe, ſi l'on peut parler ainſi, toutes les autres.

Cic. l. 2. de Nat. Deor. c. 25.

De tout ce que je viens de dire, on doit conclurre, ſi je ne me trompe, que les noms de la pluſpart des Divinités de la Grèce furent, ou purement égyptiens, ou purement grecs, mais ayant une ſignification analogue à celle des noms que les mêmes Divinités avoient en Egypte ; & que s'il y en eut quelques-uns de phéniciens ou de ſyriens, le nombre en dut être bien petit. C'eſt le troiſième principe que j'avois deſſein d'établir ; principe qui démontre, à la vérité, qu'on ne peut pas eſpérer d'expliquer la plus grande partie de ces noms : mais ce mal, ſi c'en eſt un, ſubſiſte depuis tant de temps, que nous devons nous en conſoler ſans peine. La langue Grecque étoit, dès le ſiècle de Platon, ſi différente de ce qu'elle avoit été autrefois, que ce Philoſophe ne put parler ſolidement du nom des Dieux : il n'y a preſque rien qui doive contenter un eſprit raiſonnable, dans ce qu'il a écrit ſur cette matière. Il s'eſt trouvé depuis, des ſavans qui ont cru que c'étoit le défaut de ſa méthode, & qui ſe ſont flattés de réuſſir

In Cratylo.

(o) Χρόνος, le temps. Lorſqu'on admit Saturne dans la Grèce, on n'y connoiſſoit point la lettre X, & long-temps encore après, on ne s'y ſervoit que du K.

mieux que lui dans cette recherche, par le ſecours des langues Orientales. On voit maintenant quel en a pû être le fruit. Cependant pour ſe donner encore plus de peine, ils ont voulu traveſtir en Hébreu, en Syriaque, en Arabe, juſqu'aux noms que les Dieux eurent en Italie, quand les colonies Grecques les y eurent introduits: en quoi ils ont péché également contre la critique & contre l'hiſtoire. Car ce que nous avons dit juſqu'à préſent, montre que les Grecs n'ayant pas pris pour eux-mêmes des noms arabes, ſyriaques ou hébreux, ils furent bien éloignés d'aller enſeigner de ces ſortes de noms aux autres peuples. D'ailleurs, la critique obligeoit à ſuppoſer dans le doute, que ſi les Latins n'adoptèrent pas les noms grecs, ce fut parce qu'ils en trouvèrent dans leur propre langue, qui leur parurent convenir à l'idée qu'on leur avoit donnée des Dieux.

IV. Il me reſte encore deux principes à établir: mais il y en a un qu'il ſuffiroit preſque de rappeller; parce que j'ai déjà été obligé d'en faire uſage. Il eſt certain qu'en admettant les Divinités étrangères, les Grecs ne s'aſſujétirent à leur conſerver ni les mêmes fonctions, ni les mêmes attributs, ni le même rang qu'elles avoient dans les pays de leur origine. Les deux exemples de Vulcain & de Minerve, que j'en ai rapportés, & que j'avois pris au haſard, ſont d'autant plus convaincans, que ces deux Divinités furent, ſans contredit, du nombre de celles que Cécrops introduiſit à Athènes avec Jupiter. Mais rendons-ci plus utile, en entrant dans quelque détail.

Les Grecs n'admirent qu'avec beaucoup de changemens les Divinités étrangères.

Art. I. n. 9.

Il y eut en Egypte trois claſſes, ou ſi l'on veut, trois générations de Dieux: on comptoit huit Dieux dans la première claſſe: dans la ſeconde il y en avoit douze, qui paſſoient pour être les deſcendans des huit; & dans la troiſième, qui comprenoit plus d'une génération, puiſqu'Iſis & Oſiris y étoient avec leur fils Agros & Bubaſtis leur fille, on mit tous les autres Dieux qui deſcendoient des ſeconds *(p)*. On pourroit

Hérod. l. 2. c. 43. 145.

(p) In. l. 4. Arg. Apoll. verſ. 262. Καὶ τὰ μὲν δώδεκα ζώδια θεὸς ἑλλαίοις ἐπεσήμηνεν· τὰς δὲ πλανήτας, ῥαβδοφόρους. Je ſai que le mot ῥαβδοφόρος ſe rend communément par celui de *Licteur*: mais il eſt viſible que cette ſignification ne peut convenir aux Planètes, & qu'on n'a jamais pû dire que les Planètes fuſſent les *licteurs* des ſignes du zodiaque.

croire que le Scholiaſte d'Apollonius a indiqué la nature des Dieux des deux premières claſſes, lorſqu'il a dit que les anciens Egyptiens regardoient les planètes comme autant de *Porte-ſceptres*, ou de ſouverains, dont les douze ſignes du zodiaque étoient les conſeillers. Cette idée a quelque choſe qui plaît à l'imagination ; auſſi voyons-nous qu'elle a été adoptée par l'auteur de l'Epinomis, ouvrage fauſſement attribué à Platon, mais qui eſt d'un de ſes diſciples, comme M. l'Abbé Sallier l'a prouvé : car en ſuppoſant que les planètes & les étoiles fixes ont toûjours été régardées comme des Divinités, parce qu'il n'auroit pas été raiſonnable d'en penſer autrement ; ce philoſophe remarque que les Egyptiens & les Syriens furent les premiers qui obſervèrent le mouvement des planètes, auxquelles il joint un huitième Dieu, qu'il appelle le Monde ſupérieur, & qui embraſſe tous les autres. Et long-temps après, nous trouvons qu'une idée à peu près ſemblable fit fortune en Egypte *(q)* ; puiſqu'il y a dans le cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, une medaille égyptienne d'Antonin Pie, datée de la huitième année de ſon regne, & dans laquelle, pour faire entendre que les grandes Divinités de l'Egypte s'intéreſſoient à la conſervation de l'Empereur, on a repréſenté les ſept planètes avec une huitième figure au centre, qui a ſon cercle comme elles, & les douze ſignes du zodiaque diſtribués ſur le cercle qui leur eſt propre. Mais il faut convenir après tout qu'il n'y a rien là de ſolide, du moins par rapport aux huit premiers Dieux ; puiſqu'on met dans leur nombre Pan, Vulcain, Minerve & Latone, Divinités qu'on ne ſauroit prendre pour des planètes, & qu'on ſera bien mieux fondé à regarder comme des êtres de raiſon, ſi ce ne ſont pas pluſtôt de bizarres ſymboles de la Divinité, conformes à l'idée que les peuples en avoient conçûe.

Hiſt. de l'Acad. t. V. p. 98.

Voyez plus bas n. 8.

(q) Tête d'Antonin Pie : ΑΥΤ. Κ. ΤΙΤ. ΑΔΡ. ΑΝΤΩΝΙΝΟC CEB. EYC. Au revers, LH. & le Type que j'ai décrit. Cette Médaille eſt de grand bronze, & elle eſt conforme au ſyſtème Egyptien, qui admettoit huit moteurs, & dans ce nombre la Terre, qu'on plaçoit au centre du monde : mais ce ſyſtème étoit nouveau ; puiſqu'au lieu de la Terre, l'auteur de l'Epinomis nous donne le Monde ſupérieur pour le huitième Dieu.

Quoi qu'il en ſoit, nous voyons que les Grecs n'eurent que très-peu d'égard à l'ordre des générations que les Égyptiens avoient établies pour leurs Divinités. Il y en eut qu'ils n'admirent point : Pan dans la première claſſe, Hercule dans la ſeconde, & Bacchus dans la troiſième, furent du nombre des Dieux que la Grèce négligea d'abord. Il ſemble qu'elle ait fait un meilleur accueil aux Cabires : on les diſoit enfans de Vulcain ; & il eſt certain que les Pélaſges les connurent & les honorèrent : mais s'ils conſervèrent ces Divinités, comme je le crois, du moins faut-il que le détail de leur culte ait été rejeté par ceux d'entre eux qui formèrent le corps Hellénique ; puiſqu'il fut renfermé dans l'iſle de Samothrace, où les autres Pélaſges, & après eux les Thraces le maintinrent. Cela ſeul étoit plus que ſuffiſant pour obliger à changer beaucoup de choſes dans les généalogies : & de-là vint en effet qu'Apollon & Diane ne furent plus enfans de Bacchus & de Cérès, mais de Jupiter & de Latone ; cette Déeſſe ayant été choiſie pour être leur mère, préférablement à toute autre, parce que ſuivant la tradition Égyptienne *(r)*, Cérès lui en avoit confié la garde, & qu'elle les avoit garantis de la fureur de Typhon. Mais deux autres cauſes contribuèrent à ces changemens : la première, parce qu'avec les Divinités étrangères, les Pélaſges en mêlèrent quelques-unes de leur invention ; & la ſeconde, parce qu'y en ayant d'autres dont on penſoit différemment en différens pays, l'idée qu'on en avoit en Égypte plut moins aux Grecs que celle qu'on en avoit ailleurs, ou qu'ils voulurent du moins concilier ces différentes idées. On l'a déjà vû, Junon étoit une Divinité purement Grecque, & les Égyptiens ne la connoiſſoient point : mais il plut aux Grecs de l'allier avec Jupiter, & de lui donner pour enfans Mars, Hébé, Ilithye & Vulcain. Mars n'étoit pourtant pas fils de Jupiter chez les Égyptiens : quelques conſidérations que j'expoſerai dans la ſuite, me font croire qu'ils le mettoient au nombre des enfans de Vulcain & de Minerve ; & l'on ſait qu'ils étoient bien éloignés d'attribuer

Hérod. l. 3. c. 37.

L. 2. c. 51.

Voyez n. 14.

(r) Hérod. l. 2. c. 156. L'uſage que les Grecs firent de cette tradition, montre qu'Apollon & Diane vinrent immédiatement d'Égypte.

à ces deux Divinités une origine moins ancienne qu'à Jupiter. D'ailleurs, peu de temps après qu'on eut reçû Mercure & Minerve, on vint à savoir ce qu'on en disoit en Afrique ; & cette connoissance produisit une altération considérable dans leur culte : car ce fut par cette raison que Minerve, qui avoit déjà perdu son rang de très-ancienne Divinité, perdit encore la qualité de femme de Vulcain, avec qui elle ne conserva des liaisons qu'en faveur des arts, & qu'on en fit une Vierge extrêmement jalouse de sa virginité. C'est l'idée qu'en avoient les Libyens, de qui on emprunta beaucoup de choses concernant cette Déesse, comme nous l'apprend Hérodote. A l'égard de Mercure, la qualité de la mère qu'on lui donna, & qui étoit une Atlantide, montre assez que les Atlantes enseignèrent à son sujet des choses dont on n'avoit point parlé aux Grecs, en leur faisant connoître ce Dieu : & c'est à cela qu'on doit rapporter la manière indécente de le représenter, dont a fait mention l'historien que je cite toûjours, parce qu'il me donne toûjours de nouvelles lumières ; puisqu'il assure que cet usage étoit très-ancien, & qu'il ne venoit pas d'Egypte.

Hérod. l. 4. c. 189.

Hérod. l. 2. c. 51.

Je sens qu'on peut m'opposer ici une réflexion très-raisonnable. Ces changemens, est-on en droit de me dire, sont avérés : mais toutes les causes que vous en avez alléguées jusqu'ici ne supposent que du caprice dans les Grecs ; & quelque idée qu'on ait de leur ignorance dans ces temps éloignés, toûjours faut-il que quelque raison apparente ait réglé leurs démarches en cette rencontre.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la réflexion que je m'oppose doit jeter dans un grand embarras ceux qui prétendent que les Dieux du paganisme ont été des hommes : car leur opinion n'impute pas seulement aux Grecs une conduite pleine de caprice ; elle suppose encore que les Egyptiens qui introduisirent leurs Dieux dans la Grèce, quoiqu'ils ne les y eussent introduits que pour les faire honorer, consentirent pourtant pour eux-mêmes & pour leurs descendans, de n'honorer en leur place que des personnages de roman. Voilà la conséquence nécessaire de leurs systèmes : mais il n'y a rien en cela qui puisse

puiſſe nous faire la moindre peine ; parce que nous ſoûtenons que malgré les changemens qu'on vient de voir, & les autres qu'on y pourroit joindre, les objets du culte ne laiſsèrent pas d'être les mêmes chez les Egyptiens & chez les Grecs. On a déjà dû s'apercevoir par le peu que j'ai rapporté de la Théologie Egyptienne, qu'elle étoit fondée ſur une connoiſſance, à la vérité très-imparfaite, de l'hiſtoire de la nature : & je crois qu'il n'y a perſonne qui ne comprenne qu'elle ne ſe forma que par ſucceſſion de temps ; puiſqu'il fallut ajuſter pour cela les opinions des différentes villes, au ſujet des Divinités que chacune d'elles honoroit principalement. J'obſerve donc, qu'en quelque état que fût cette Théologie, lorſque la Grèce vint à connoître & à recevoir les Dieux d'Egypte, ceux qui formèrent le ſyſtème de la religion, en joignant aux Divinités étrangères celles qu'on connoiſſoit auparavant dans le pays, voulurent que les Grecs & les Egyptiens réunis, continuaſſent d'honorer les êtres naturels. Et j'ajoûte qu'ils exécutèrent leur projet de la manière la plus ſupportable, en s'attachant à deux choſes pour établir des générations entre les différens êtres, comme en Egypte, ſavoir à leur ſituation & aux effets qu'on leur attribuoit communément. En effet, dans la Théologie Grecque, Saturne, la plus élevée des planètes, eſt le père de Jupiter ; & Jupiter le plus grand des Dieux, mari de l'Air & de la Terre, compte au nombre de ſes enfans tous les corps que les anciens regardoient comme des planètes, & qui ſont placés entre Jupiter & la Terre ; le Soleil & la Lune, Mars, Vénus & Mercure, avec l'élément du feu que les mêmes anciens plaçoient entre l'Air & l'orbe de Mercure, d'où vient qu'on lui donna pour mère Junon. Que ſi on objecte que Jupiter eut bien d'autres femmes & d'autres enfans ; il eſt aiſé de répondre qu'il ne les eut pas comme planète, mais comme ſouverain des Dieux & des hommes ; qualité qui l'obligeoit à avoir un grand nombre de miniſtres pour l'exécution de ſes ordres. Ainſi la principale cauſe des changemens dont il eſt queſtion, eſt connue ; elle n'eſt pas dépourvûe de raiſon, & ces changemens ne convinrent pas

moins aux Egyptiens qui s'étoient établis dans la Grèce, qu'aux naturels du pays. Les premiers, qui n'étoient sans doute ni les plus savans, ni les plus zélés Théologiens de l'Egypte, n'eurent pas lieu de se plaindre; puisque le culte ne changea point d'objet pour eux: & les seconds, parmi lesquels il y en avoit qui étoient accoûtumés à honorer certaines Divinités nées, pour ainsi dire, au milieu d'eux, eurent la satisfaction de les voir réunies avec celles que l'Oracle de Dodone avoit enjoint de recevoir.

Le fond des fables fut inventé avec l'introduction de la Religion.

V. Le cinquième principe que je dois établir, est une suite des précédens. Je dis, & il est clair qu'on inventa le fond des fables concernant la religion, dans le temps même que cette religion fut introduite; car ce sont les générations des Dieux qui en sont le fond: or de pareilles générations sont aussi le fond de la Théologie Egyptienne: & puisqu'en admettant les Dieux d'Egypte, on ne put admettre leurs générations; il n'y a pas lieu de douter qu'on n'en ait dressé aussi-tôt de nouvelles, comme il le falloit, pour fixer les objets du culte.

Le dessein de relever le mérite des Généalogies d'Hésiode n'a point de part à cette réflexion: mon unique vûe est de rassembler, autant qu'il m'est possible, tout ce qui est propre à éclaircir l'histoire de la religion. On ne voit rien depuis son établissement, qui ait pû obliger à changer l'ordre des générations: il fallut seulement y ajoûter les Dieux étrangers qu'on eut la complaisance de recevoir, & une partie de ces anciennes Divinités dont j'ai parlé, qu'on n'honora d'abord que dans un petit nombre de lieux, mais qu'on vint à reconnoître peu à peu dans la plus grande partie de la Grèce. Hésiode a séparé celles-ci des autres, en les plaçant dans la famille des Titans, dont la fable n'est pas de son invention, puisqu'on en trouve quelques traits dans Homère; mais elle n'est pas à beaucoup près aussi ancienne que les autres. Car nous ne sommes pas réduits au simple raisonnement, pour prouver que les Généalogies des Dieux sont du temps même où ils furent reçûs: notre historien, Hérodote, nous apprend qu'en admettant une Divinité, on avoit recours à la fiction pour regler

ce qui la concernoit. C'eſt ainſi, du moins, qu'il prétend que Mélampus en uſa par rapport à Bacchus, à qui il donna pour parens Jupiter & Sémélé. L. 2. c. 49. 145.

VI. On eſt maintenant en état de juger du peu de ſolidité des différens ſyſtèmes, par leſquels on a cru pouvoir expliquer les anciennes fables. La Phyſique y a beaucoup de part; mais ſeule, & ſans le ſecours de l'allégorie & de l'hiſtoire, elle n'en dévoilera jamais les myſtères : cela eſt évident par nos principes, & ce n'eſt pas la peine de nous y arrêter. J'ajoûte que ces principes ne ſont pas moins oppoſés au ſyſtème qui eſt en vogue depuis tant de ſiècles, & qui ſans ceſſer d'être au fond le même, a fait errer diverſement tant de ſavans hommes. Ce ſyſtème eſt celui qui ſuppoſe que la pluſpart des Dieux du paganiſme furent des hommes célèbres, ou par leurs crimes, ou par leurs conquêtes, ou par les découvertes des arts, ou par d'autres bienfaits dont les peuples voulurent conſerver un éternel ſouvenir. Il y a des mythologues qui les font regner dans les trois parties du monde; mais la pluſpart n'ont pas jugé à propos de leur accorder une domination ſi étendue : celui-ci prétend qu'ils furent rois d'Egypte, & celui-là qu'ils vécurent dans la Syrie, ou même ſeulement dans la Phénicie. On les trouve tous dans les livres de Moyſe, de Joſué & des Juges, ſi on en croit quelques-uns; & ſi on aime mieux s'attacher à d'autres, on n'a beſoin pour les découvrir, que des livres ſeuls de Moyſe : c'eſt, ou ce Légiſlateur lui-même & ſes plus proches parens, ou Abraham & ſa famille, ou Noé avec ſes enfans, ou même nos premiers pères, & ceux de leurs deſcendans, ſur-tout de la poſtérité de Caïn, qui ſe rendirent célèbres. Car on a dit tout cela, & dans ce grand nombre d'opinions ſi différentes, quoique toutes fondées ſur la même ſuppoſition, il n'y en a aucune que quelque ſavant, très-eſtimable d'ailleurs, ne s'imagine avoir rendue au moins très-vrai-ſemblable. Or nos principes obligent à rejeter tout cela, parce qu'ils établiſſent que les Dieux ſur leſquels nous avons d'anciennes fables, ſont Egyptiens d'origine, & qu'il eſt très-aiſé de prouver que les Dieux

Conſéquence. Les Dieux du Paganiſme ne furent point des hommes.

d'Egypte ne furent point des hommes. Mais je ne m'en tiendrai pas là : & comme cette matière, je veux dire celle de la nature des Dieux du paganiſme en général, n'a jamais été diſcutée, quoiqu'il n'y en eût peut-être aucune de l'ancienne littérature qui méritât davantage de l'être ; je vais raſſembler ici tout ce que mes réflexions & mes lectures m'ont fait découvrir là-deſſus.

On le prouve par le raiſonnement.

VII. Tous les Dieux, qui dans les premiers ſiècles de l'idolatrie attirèrent les hommages des peuples, furent, dit-on, des hommes à qui on accorda les honneurs de la Divinité après leur mort ; & ce ne fut que dans la ſuite des temps qu'on s'aviſa d'y en joindre d'allégoriques, à qui on ne donna pas même un rang bien diſtingué. N'y a-t-il rien dans cette opinion, dont la raiſon doive s'offenſer ? Pour répondre à cette queſtion que nous nous faiſons nous-mêmes ; il faut diſtinguer deux temps bien éloignés l'un de l'autre, ſavoir, celui de l'établiſſement de l'idolatrie, & celui où les peuples idolâtres ne connûrent plus les objets du culte que par les cérémonies religieuſes, & par les fables qu'on avoit débitées à leur ſujet. Dans le ſecond temps, les fictions auxquelles on étoit accoûtumé furent capables d'étouffer, dans le commun des hommes, toutes les lumières naturelles, & les y étouffèrent en effet : à force d'entendre chanter, juſques dans les myſtères, des aventures des Dieux, pareilles à celles qu'on voyoit arriver parmi les hommes, on ſe porta à croire qu'ils n'étoient pas d'une nature bien différente de la leur : & il étoit aſſez difficile de penſer autrement ; quand on voyoit entre eux des mariages, des jalouſies, des querelles, & tous les effets des paſſions humaines. Celle de l'amour a toûjours été la plus générale, & la beauté a été dans tous les ſiècles en poſſeſſion de nous charmer ; les beaux eſprits s'aviſèrent de dire qu'elle avoit charmé les Dieux-mêmes, qu'ils avoient aimé des femmes mortelles, & que cet amour avoit donné la naiſſance à certains rois, ou à d'autres hommes illuſtres : on le répéta après eux ; & nos deux poëtes, Homère & Héſiode, trouvèrent les Grecs tout accoutumés à ces étranges fictions. On n'en étoit

pourtant pas encore venu jusqu'à confondre les Dieux avec les hommes : quelque mérite que ceux-ci pûssent avoir, ils ne devenoient que héros ; & la qualité de héros supposoit l'assujétissement à la mort, comme nous l'avons déjà vû pour Hercule le plus grand de tous ; au lieu que la qualité de Dieu emportoit une existence de tout temps ; car c'est l'idée que les mêmes poëtes nous en donnent *(s)*. Mais avec le temps on ne distingua plus assez les honneurs héroïques, des honneurs divins, auxquels ils avoient beaucoup de ressemblance : l'introduction d'Hercule Dieu, qu'on honora dans plusieurs villes conjointement avec Hercule héros, ainsi que nous l'apprend Hérodote, brouilla tout. Peut-être aussi réunit-on vers le même temps au culte des Dioscures de Lacédémone, qui n'étoient que héros, & qu'Homère ne traite même que de fils de Tyndare, celui des Dioscures d'Athènes, dont Cicéron a fait mention, & qui étoient incomparablement plus anciens. Quoi qu'il en soit, la nouveauté dans le culte introduisit une nouvelle erreur dans la doctrine, en faisant croire que des hommes pouvoient devenir Dieux : il y eut des philosophes assez fous pour débiter une pareille impertinence ; & elle étoit répandue dans des livres, qu'on estimoit trop sans doute, quand Evhémère vint annoncer à toute la terre qu'il y avoit encore plus de ressemblance qu'on ne croyoit entre les Dieux & les hommes ; puisqu'il s'étoit assuré dans ses voyages que tous les Dieux avoient été hommes.

Art. I. n. 3.

L. 2. c. 44.

Odyss. 11. v. 298.

Cic. de Nat. Deor. l. 3. c. 53.

Telle est l'origine de l'opinion que je combats : on ne la connoissoit point avant Evhémère ; & lorsqu'il se proposa de l'introduire dans le monde, elle souleva contre lui tout ce qu'il y avoit de personnes sages ; de sorte que le surnom d'*Athée* lui en demeura. Cependant le gros des hommes y étoit préparé par un enchaînement d'erreurs, nées les unes à la suite des autres : & de là vint que les philologues adoptèrent cette opinion, qui flattoit les souverains. Mais dans les premiers

V. les Mém. de l'Acad. t. VIII.

(s) Hes. Theog. 21. ἀθανάτων ἱερὸν γένος αἰὲν ἐόντων. *33.* μακάρων γένος αἰὲν ἐόντων. *Hom. Il. 1. v. 290. 494.* θεοὶ αἰὲν ἐόντες. *14. v. 244.* θεῶν αἰειγενετάων.

temps, lorſqu'on n'avoit point encore inventé les fables, & que par conſéquent elles n'avoient pû produire les erreurs dont je viens d'expoſer le progrès, il fut aſſurément impoſſible de ſe choiſir des Dieux qui euſſent été hommes ; & la raiſon ne permet pas de croire qu'on ſe ſoit livré à cet excès de folie : car la conſéquence naturelle & néceſſaire d'une pareille opinion, ſeroit que l'athéïſme auroit précédé l'idolatrie, & que les hommes n'auroient eu aucune idée de la Divinité, avant que de ſe faire des Dieux de cette ſorte.

De Nat. Deor. l. 1. c. 119.

Je dis, la conſéquence néceſſaire ; & Cicéron l'avoit prévûe avant moi, lorſqu'il avoit obſervé que le ſyſtème d'Evhémère tendoit à détruire toute religion : parce qu'en effet pour attribuer à des hommes morts le gouvernement du monde, & pour attendre d'eux toutes les choſes dont on avoit beſoin ; la ſanté, la tranquillité, les richeſſes, la victoire ſur ſes ennemis, & le reſte, il auroit fallu ne rien connoître dans la nature, qui en maintînt l'ordre, & dont on pût eſpérer les biens ou craindre les maux.

Cette réflexion devoit me conduire à une autre qui n'eſt pas moins déciſive ; mais elle m'avoit échappé : & je dois témoigner ici ma reconnoiſſance à M. Freret, qui me l'a communiquée. Si d'un côté le ſyſtème que je combats ſuppoſe qu'il fut un temps où les hommes n'avoient aucune idée de la Divinité ; d'un autre côté, il ſuppoſe auſſi, que dans ce temps-là même, ils étoient convaincus que l'ame ſubſiſte indépendamment du corps, & qu'elle eſt immortelle. C'eſt une remarque que Cicéron paroît avoir faite, & elle eſt bien naturelle : car ce n'étoit pas, ſans doute, à des corps privés de vie, & condamnés à l'horreur du tombeau, qu'on auroit adreſſé des vœux. Or ſuppoſer que des hommes ont fait aſſez de réflexion ſur eux-mêmes, pour être perſuadés que le principe qui agit en eux eſt indépendant du corps auquel il eſt joint, & vit après qu'il en eſt ſéparé ; & ſuppoſer en même temps que ces hommes ont été d'ailleurs aſſez abrutis pour n'avoir jamais penſé qu'il y a dans le monde quelque Intelligence qui le gouverne ; c'eſt tomber dans la plus étrange

De Nat. Deor. l. 2. c. 62.

contradiction : & l'on ne peut ſe diſpenſer de rejeter un ſyſtème, où de pareilles ſuppoſitions viennent ſe confondre.

Quelques-uns des anciens qui ont ſuivi le ſyſtème d'Evhémère, ont prétendu qu'on donna aux hommes déifiés les noms du ſoleil & de la lune, de jupiter, des autres planètes, des aſtres, & le reſte. Cette remarque eſt juſte dans leur idée, & l'on ne peut ſe diſpenſer de l'adopter, quand on s'attache à ce ſyſtème : mais qu'eſt-ce qui auroit engagé à donner ces noms aux hommes ? ſi on en cherche la raiſon, on n'en trouvera point d'autre que la vénération qu'on avoit pour les différens êtres naturels, & qu'on auroit voulu leur faire partager avec les hommes illuſtres, afin de rendre ceux-ci plus recommandables. Or il ſuivroit de là, qu'on honoroit les corps céleſtes & les autres êtres, bien plus que les hommes ; conſéquence directement oppoſée au ſyſtème, qui ſe détruit ainſi lui-même, en ſe contrediſant encore une fois.

Mais ces réflexions, peut-on me dire, n'empêchent pas qu'il n'y ait des événemens hiſtoriques dans les fables des Dieux : & niera-t-on, par exemple, que les aventures galantes de Jupiter avec des beautés mortelles appartiennent, non à la planète, mais à divers princes ?

Il eſt vrai qu'on trouve beaucoup de choſes de ce genre dans nos deux poëtes, & perſonne ne s'aviſera de diſputer là-deſſus : mais perſonne auſſi n'en conclurra avec raiſon que les Dieux fuſſent des hommes ; puiſque les mêmes poëtes ont établi entre les hommes & les Dieux la diſtinction la plus nette & la plus préciſe : je le montrois, il n'y a qu'un moment. Et par conſéquent, perſonne encore n'en conclurra qu'on puiſſe prendre pour événemens hiſtoriques ce qu'ils nous ont donné comme aventures paſſées entre les Dieux, ſans que les hommes y euſſent part.

VIII. Laiſſons le raiſonnement, & venons au détail des autorités, par leſquelles on eſt aſſuré qu'on n'adora des hommes, ni en Egypte, d'où la Grèce reçut ſes Dieux, ni dans aucun des autres pays connus des Grecs, & dont on ſait quelque choſe avant le règne d'Alexandre.

On le prouve par la religion de l'Egypte.

De Is. & Osir. Plutarque a observé qu'on n'honoroit dans la Thébaïde qu'un seul Dieu sous le nom de Cneph ou Cnuph, qui étoit lui-même son principe. Eusèbe, en répétant la même chose, d'après Porphyre, ajoûte qu'on représentoit ce même Dieu avec un œuf sortant de sa bouche, pour faire entendre qu'il étoit l'auteur de l'univers. Ces deux écrivains se sont assez mal exprimés: car à les entendre, on croiroit que cette religion fut celle de toute la Thébaïde; au lieu qu'elle fut propre à la ville de Syéné, comme nous l'apprenons de Strabon.

Præp. Ev. l. 3. c. 11.

L. 17. p. 817.

Il y a lieu de croire que ce fut d'abord la même simplicité dans toute l'Egypte; je veux dire, que chacune des grandes villes n'eut dans les premiers temps qu'une seule Divinité qui lui étoit propre, & qu'elle représentoit sous une figure plus ou moins bizarre, conformément à des idées qu'il est difficile de démêler. Ce qui m'en a fait naître la pensée, c'est que je découvre des traces d'une religion originairement différente, dans les différentes provinces de ce royaume. Rien n'appartenoit plus à la religion égyptienne que les animaux, sous la figure desquels on représentoit les Dieux: or cet usage des animaux, qui faisoit qu'en certaines villes on en regardoit quelques-uns comme des choses sacrées, n'empêchoit pas qu'on ne les eût en horreur en d'autres villes, ou qu'on ne les y tuât pour s'en nourrir. Il s'en faut bien, dit Hérodote, que tous les Egyptiens honorent également tous les Dieux; ils ne sont d'accord entre eux qu'en faveur d'Isis & d'Osiris: deux Divinités plus nouvelles que les autres, puisqu'elles étoient de la troisième classe. Il avoit observé auparavant que par cette raison, c'est-à-dire, parce que les genisses étoient consacrées à Isis, on n'en tuoit aucune dans toute l'Egypte. Il dit encore qu'à Thèbes, où Jupiter avoit la figure d'un bélier, on ne touchoit point aux brebis, mais seulement aux chèvres; au lieu que les brebis servoient à la nourriture des hommes, & que les chèvres étoient en pleine sûreté dans le Nome de Mendès, parce qu'on y représentoit le Dieu Pan sous le symbole d'un bouc.

L. 2. c. 42.

V. Mém. de l'Acad. t. III, p. 88.

Il est vrai qu'on s'est avisé d'imputer cette diversité à je ne sai

ſai quel roi d'Egypte, qui voulut, dit-on, faire naître des inimitiés entre les provinces, afin qu'elles ne pûſſent ſe liguer contre lui : mais ce rafinement de politique n'eſt-il pas de l'invention de quelqu'un de ces philologues, qui ſe firent une habitude d'inventer tout ce qu'il leur plut, pour rendre raiſon de tout? Nous voyons au contraire qu'on établit dans toute l'Egypte la même forme de gouvernement, qu'on y diſtingua par-tout de la même manière les différentes conditions qui partageoient les ſujets en prêtres, en militaires, en gardiens de troupeaux, & le reſte : & pour dire quelque choſe de plus précis, nous voyons qu'on affecta de réunir tous les peuples dans le culte d'Iſis & d'Oſiris, & de les engager à ſe fréquenter, en établiſſant des fêtes générales pour la nation, qui ne ſe célébroient que dans certaines villes, où l'on ſe rendoit de toutes les autres; politique ſimple, mais excellente pour former une étroite union entre des provinces qui n'avoient pas toûjours eu les mêmes ſouverains, ni apparemment la même religion. D'ailleurs, la diverſité qui donne lieu à ces réflexions, eſt d'une ancienneté, au deſſus de laquelle on ne croit pas que les Grecs aient pû rien ſavoir. Lorſque Jacob ſe fut rendu en Egypte avec ſa famille, Joſeph l'avertit de déclarer à Pharaon qu'il étoit paſteur, afin qu'on lui accordât des habitations ſéparées de celles des Egyptiens; parce que dans ce pays-ci, lui dit-il, tous les pâtres ſont en horreur. Le Roi avoit pourtant des troupeaux; il ſouhaita même que Joſeph en confiât la garde à quelques-uns de ceux qui étoient venus à la ſuite de Jacob : & nous ſavons d'ailleurs, que les gardiens de porcs étoient les ſeuls avec qui les autres Egyptiens ne vouluſſent point avoir de communication. Joſeph ne voulut donc parler que des paſteurs, tels qu'étoient Jacob & ſes enfans, qui avoient des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, & qui s'en nourriſſoient indiſtinctement. Il n'y avoit point de province d'Egypte, où de pareils hommes ne fuſſent odieux; parce qu'il n'y en avoit point, où l'on ne ſe fît un devoir de religion de s'abſtenir de quelques-uns de ces animaux.

Herod. l. 2. c. 164.

Geneſ. c. 46. v. 34.

C. 47. v. 4.

Herod. l. 2. c. 47.

Je ſuis porté à croire que les huit premiers Dieux furent; chacun dans leur origine, la ſeule & unique Divinité de quelqu'un des pays dont fut formé le royaume d'Egypte. Et à cela convient, non ſeulement le nom égyptien de Vulcain *Phtha*, qui ſignifie Dieu, & celui de *Néith* qui ſignifie Déeſſe, (celle-ci étoit la Divinité de Saïs, comme Vulcain étoit celle de Memphis) mais peut-être encore le nom de Pan, Dieu de Mendès: car ſi les Egyptiens du temps d'Hérodote l'appeloient communément Mendès, du nom de l'animal qui lui ſervoit de ſymbole, ce n'eſt pas à dire qu'il n'eût un autre nom, comme l'a obſervé M. Freret, de qui j'ai appris qu'encore aujourd'hui chez les Cophtes *Pan-os* ſignifie à la lettre, *notre ſeigneur*.

Quoi qu'il en ſoit, l'Egypte eut dans la ſuite un grand nombre de Dieux qu'on rangea, comme j'ai dit, en trois claſſes; apparemment, pour marquer l'ordre des temps où l'on commença à les admettre; car c'eſt tout ce qu'on peut imaginer de mieux là-deſſus. Or je doute qu'on puiſſe jamais découvrir ni le nombre de ces Dieux, ni les attributs & les fonctions de la pluſpart; mais on peut du moins s'aſſurer de leur nature: comment? En écoutant ce que les prêtres Egyptiens voulurent bien en déclarer à Hérodote: car il eſt certain
L. 2. c. 144. qu'ils connoiſſoient leurs Dieux mieux que perſonne. Que lui déclarèrent-ils donc? Que les Dieux avoient regné en Egypte avant Ménès, mais ſans avoir aucune communication
C. 143. avec les hommes: que ſi Hécatée de Milet avoit voulu leur faire accroire qu'il deſcendoit en droite ligne de Jupiter, ils avoient bien ſû lui montrer que ſa vanité étoit ridicule, & qu'il n'y avoit point de génération des Dieux aux hommes: qu'ils avoient eu des Rois excellens, mais infiniment différens des Dieux: enfin qu'ils étoient ſi éloignés de confondre les Dieux avec les hommes, comme les Grecs avoient commencé
C. 50. à faire, qu'aucun homme parmi eux ne jouiſſoit même des honneurs héroïques.

C. 4. Les Egyptiens diſoient encore qu'ils étoient les premiers qui euſſent partagé l'année en douze mois, & les premiers

auſſi qui euſſent nommé les douze Dieux : ce qui nous conduit à croire que les douze Dieux étoient ceux qui préſidoient aux douze mois de l'année, & par conſéquent les douze ſignes du zodiaque, ou les intelligences qu'on ſuppoſoit qui y faiſoient leur réſidence. Et comme on ajoûtoit que ces Dieux deſcendoient des huit premiers, je ne ſai ſi on ne peut pas en conclurre, que ce fut par le culte des douze Dieux que la religion Egyptienne commença à prendre une forme ſyſtématique ; lorſque toute l'Egypte fut réunie en un royaume. En tout cas, on ne voit rien là qui ne s'éloigne infiniment du ſyſtème d'Evhémère.

C'étoit le ſentiment de Lucien, *lib. de Aſtrol.*

Mais on montroit les tombeaux de quelques-uns des Dieux. Si on ajoûte qu'il y avoit au ſujet de chaque tombeau un diſcours myſtique, dont on ne donnoit part qu'aux initiés, & qu'aucun ancien ne nous a tranſmis ; je crois qu'on renoncera abſolument au deſſein d'en tirer des conſéquences. On montroit auſſi un tombeau de Jupiter dans l'iſle de Crète ; & ſelon toute apparence, il étoit anciennement d'uſage d'expliquer aux initiés ce qu'ils devoient entendre par-là. Mais dans la ſuite les Crétois aimèrent mieux dire que c'étoit le tombeau d'un de leurs Rois ; ce qui leur attira les plus vifs reproches de la part d'Epiménide, un de leurs poëtes, qui les traita de menteurs : reproche renouvellé depuis contre eux, non ſeulement par Callimaque, mais encore par S. Paul, qui après avoir copié le vers d'Epiménide, qu'il appelle leur prophète, aſſure que ſon témoignage eſt véritable.

Hym. in Jov. v. 8.
Ep. ad Tit. c. 1. v. 12.

IX. A l'occident d'Egypte étoit la Libye, dont nous ſavons peu de choſe : on nous a pourtant appris que Neptune en étoit un des plus anciens Dieux, & que Minerve, qu'il avoit eue du Lac Tritonide, ayant eu quelque démêlé avec lui, ſe donna à Jupiter qui en fit ſa fille. Si on ignore ce que cela veut dire, du moins voit-on que ce ne ſauroit être qu'une allégorie.

Par la religion de la Libye.

Herod. l. 4. c. 180.

X. L'Arabie, qui eſt de l'autre côté de l'Egypte, ne nous tiendra pas plus de temps ; mais elle nous donnera quelque choſe de plus précis : les Arabes n'avoient que deux Divinités,

Par la religion de l'Arabie.

Hérod. l. 3. c. 8. Bacchus & Vénus céleſte. On connoît la dernière; & l'on ſait qu'encore au temps de Mahomet les Arabes honoroient la Lune. Il eſt naturel de croire que celui qui partageoit avec elle le culte divin, n'étoit pas un homme.

Par la religion de la Syrie & de la Phénicie.

XI. Maintenant il ne devroit pas être néceſſaire de parler de la Syrie & de la Phénicie. On a vû que Sanchoniathon, qui s'étoit propoſé de faire paſſer pour des hommes les Dieux de ce pays-là, a pourtant été contraint d'avouer que la Théologie Phénicienne, même la plus ancienne, en donnoit une idée toute différente: & quand il n'auroit pas fait cet aveu, il ſuffiroit preſque de ſavoir de quelle manière il aſſure qu'on les repréſentoit, pour être pleinement convaincu que c'étoient des Dieux naturels. A Saturne, dit-il, on donna quatre yeux, deux par-devant & deux par-derrière; & l'on mit ſur ſes épaules quatre aîles, avec deux autres au haut de la tête: à l'égard des autres Dieux, on ne leur donna que deux aîles, une ſur chaque épaule; pourquoi cela? N'eſt-ce pas que les Phéniciens regardoient Saturne comme le ſouverain des Dieux? Et ils n'en eurent cette idée, qu'à cauſe qu'étant la plus élevée de toutes les planètes, ſa ſituation lui fit attribuer le gouvernement de l'univers. Mais j'ai des choſes plus graves à dire là-deſſus. *Art. I. à la fin.*

Exod. c. 20. v. 3. « Vous n'aurez point d'autres Dieux que moi. Vous ne vous » ferez point d'idole, ou d'image d'aucune des choſes qui ſont » en haut dans le ciel, en bas ſur la terre, & dans les eaux au- » deſſous de la terre. Vous ne les adorerez point, & ne leur » rendrez aucun culte ». Ainſi parla Dieu aux enfans d'Iſraël: & par ces paroles il voulut les précautionner également contre l'idolatrie qu'ils avoient vûe en Egypte, & contre celle qu'ils alloient voir dans le pays qu'il avoit réſolu de leur donner. Moyſe les répéta pluſieurs fois; & dans un des derniers diſcours qu'il fit à ce peuple, il y ajoûta: « Et lorſque vous leverez *Deut. c. 4. v. 19.* » les yeux au ciel, & que vous verrez le ſoleil & la lune, les » aſtres, & toute cette magnifique décoration des cieux, n'allez » pas vous égarer en les adorant, & en rendant des honneurs à » ces corps, que le Seigneur votre Dieu a diſtribués pour l'utilité

de toutes les nations qui ſont ſous le ciel ». Moyſe leur dit encore, que s'il ſe trouve quelqu'un de la nation, qui oubliant l'alliance que Dieu a faite avec eux, adore d'autres Dieux, *le ſoleil, la lune, ou quelque autre des corps céleſtes*, on le lapidera, après qu'on l'aura convaincu de ce crime. Tout cela ne montre-t-il pas clairement, que de quelques formes que fuſſent revêtus les objets du culte, on prétendoit toûjours honorer, ou un Dieu inviſible, ou les différens êtres de la nature, mais ſurtout les corps qui ornent ſi magnifiquement les cieux? *Deut. c. 17, v. 2.*

C'étoit l'idée que les Iſraëlites en avoient priſe en Egypte: le Veau d'or qu'ils firent faire, pour avoir un objet préſent & viſible, à qui ils puſſent adreſſer leurs vœux, ne me paroît pas permettre d'en douter. *Voilà*, leur dit Aaron, en l'expoſant à leur vûe, *voilà vos Dieux, qui vous ont retirés de l'Egypte.* L'Ecrivain ſacré obſerve qu'ils l'avoient demandé, parce qu'ils ne ſavoient ce que Moyſe étoit devenu; ainſi ils croyoient pouvoir ſe choiſir eux-mêmes des Dieux: mais ce ſeroit faire injure à l'humanité, que de regarder ces Dieux faits de la main des hommes autrement que comme des ſymboles, ſous leſquels ils s'imaginoient pouvoir honorer la Divinité, quelle qu'elle fût, & ſe la rendre propice. Or celui-ci, qu'Aaron préféra à tout autre, parce que c'étoit, apparemment, le plus commun en Egypte, ne fut aſſurément pas le ſymbole d'un homme. *Exod. c. 32, v. 4.* *V. 1.*

Je ne rapporterai point un grand nombre d'autres paſſages qui concourent à établir la même vérité. Depuis la mort de Joſué juſqu'au regne de Saül, les Iſraëlites abandonnèrent pluſieurs fois le culte du vrai Dieu, pour honorer les Dieux des nations qui les environnoient, c'eſt-à-dire, des peuples de Syrie & de Phénicie, dont il eſt queſtion maintenant. L'auteur du livre des Juges appelle ces Dieux Baal, qui ſignifie Seigneur; Moloch, qui a la même ſignification; Aſtarté, qui eſt, ſans contredit, Vénus céleſte; & Dagon, qui au témoignage de Sanchoniathon, n'eſt autre que le Dieu qui préſide à la culture des terres. Ce ne ſont après tout que des noms, au lieu que voici des expreſſions claires & préciſes: *Les aſtres ſont* Ζεὺς ἀρότειος. *Jud. c. 5. v. 20.*

descendus du ciel, dit Débora après la défaite des Chananéens; *ils se sont rangés en bataille contre nous dans l'armée de Sisara; mais le torrent de Cison les a vûs en fuite.* Quelle image, & qu'elle montre bien la religion de ces Chananéens!

On ne doit point supposer que s'il en fut ainsi dans les premiers temps, les choses changèrent peut-être par la suite, & qu'au lieu des êtres naturels, on honora des hommes. La religion de ces nations étoit la même au temps de Jérémie que dans le siècle de Moyse. Dieu parlant par la bouche du Prophète, déclare qu'il va disperser les peuples au milieu desquels Juda est établi, & Juda lui-même: Pourquoi? *Parce qu'ils ont appris à mon peuple à jurer au nom de Baal, au lieu de jurer en mon nom.* Quelle étoit cette Baal? Jérémie ne nous le laisse pas ignorer; c'étoit la Reine du ciel: & il ajoûte qu'avec elle on honoroit toute l'armée du ciel: les jeunes gens ramassoient du bois, les pères allumoient le feu, & les femmes préparoient la pâte, pour présenter des gâteaux à cette armée.

Jer. c. 12. v. 14.

V. 16.

C. 44. v. 17. 18. 19, &c.

C. 7. v. 12.

En poussant plus loin ces recherches, peut-être découvriroit-on qu'encore que les différens peuples compris sous les noms généraux de Phéniciens, de Syriens & d'Arabes eussent plusieurs idoles, cependant à proprement parler, ils n'eurent chacun dans les premiers temps qu'une seule Divinité, qui étoit le ciel, ou plustôt le Seigneur du ciel, dont ils supposèrent que les planètes & les astres étoient, ou les parties, ou les ministres; qu'ils en eurent deux dans la suite, lorsqu'ils se furent avisés de donner une compagne à leur Dieu; & que l'application qu'avec le temps on fit des noms de ces deux Divinités principales à quelques-uns des corps célestes, fut une vraie corruption de l'ancienne Religion. Il paroît en effet que Moloch étoit le seul Dieu des Ammonites, & que les Moabites n'en avoient pareillement qu'un seul, qu'ils nommoient Chamos, & qui avoit aussi le nom de Béelphégor; parce qu'autant qu'on peut voir, le mont de Phégor étoit le principal siège de son culte. Il est d'ailleurs bien remarquable que l'auteur du livre de Josué, & celui du livre des Juges, parlant des Dieux des nations, au milieu desquelles les Israëlites demeuroient, emploient

Levit. c. 18. v. 21. Jud. c. 11. v. 24.

Jos. c. 24. v. 33. Jud. c. 2. v. 13. c. 3. v. 7. c. 6. passim & c. 10. v. 6.

indiſtinctement le ſingulier, *Baal, Aſtarté*, & le pluriel, *les Baals, les Aſtartés:* & que peut-on penſer, quand on lit au huitième chapitre des Juges, qu'après la mort de Gédéon les Iſraëlites recommencèrent à ſe corrompre avec les Baals, & traitèrent avec Baal, afin qu'il devînt leur Dieu, à la place du Seigneur, dont ils perdirent le ſouvenir? Il n'eſt queſtion ici que d'un ſeul Dieu, comme on voit, & d'un Dieu qui n'étoit pas de l'invention des Iſraëlites: c'étoit celui que les nations voiſines adoroient, & à qui elles avoient donné une compagne, que les Arabes nommoient Alitta, & les Syriens Aſtarté. Que ſi on pouvoit compter ſur le témoignage d'un Rabbin, quand il s'agit de choſes ſi éloignées, il ſeroit naturel de juger des autres peuples par les Ammonites qui honoroient Moloch, dont R. Siméon a parlé d'une manière toute propre à confirmer ma conjecture; car il dit que le tabernacle de ce Dieu étoit partagé en ſept chambres, eu égard au nombre des planètes, & qu'il y avoit une ſorte d'offrande, ou de ſacrifice affecté à chaque chambre: on offroit dans la première de la fleur de froment; dans les autres on ſacrifioit une tourterelle, une brebis, un bélier, un veau, un bœuf, & dans la dernière de toutes, qui appartenoit ſans doute à la planète la plus élevée, on ſacrifioit un homme. Les interprètes anciens & modernes de l'Ecriture, qui ont haſardé ſur Béelphégor une foule de conjectures, leſquelles ne ſervent qu'à montrer que rien n'eſt plus incertain que les étymologies, ſe ſont exercés pareillement ſur Moloch; l'un dit que c'eſt Priape, les autres que c'eſt le Soleil, ou Saturne, ou Mercure: mais il n'y a perſonne qui ne voie d'abord que ce n'eſt rien de tout cela, ſi le Rabbin ne nous trompe point, & que ce ne ſauroit être que le Ciel, ou le Seigneur du Ciel.

V. 33.

V. Voſſ. de orig. Idol. l. 2. c. 5. & 6.

Auſſi eſt-ce lui, je veux dire le Seigneur du Ciel, ou le vrai Dieu *(t)*, que les Chananéens adoroient encore au temps d'Abraham. Moyſe nous apprend qu'ils l'appeloient *le Dieu Très-haut, qui a fait le Ciel & la Terre*, & que le centre de

(t) Il faut dire *(Geneſ. c. 14.)* le même des Philiſtins, comme il paroît par les chap. 20 & 21, où il eſt parlé d'Abimélech Roi de Gérare.

ſon culte étoit dans la ville de Salem, où la Prêtriſe étoit unie à la Royauté: d'où vient que ce fut entre les mains de Melchiſédech Roi de Salem, qu'Abraham offrit à Dieu la dîme du butin qu'il avoit fait ſur les cinq Rois. Or il n'eſt pas vrai-ſemblable que les Chananéens aient paſſé ſans milieu du culte du Créateur qu'ils connoiſſoient, à celui des créatures; mais on conçoit aiſément que l'idolatrie commença chez eux par des pratiques ſuperſtitieuſes, & par des ſymboles indignes de la majeſté de Dieu. On ſe fit des images ſenſibles de l'Auteur de la nature; chaque ville, chaque famille eut les ſiennes: c'étoit devant ces images qu'on ſe proſternoit, qu'on prioit, qu'on offroit des ſacrifices. La ſuppoſition qu'il y avoit en elles quelque vertu, fit les premiers idolâtres, j'entends idolâtres formels, dans le pays de Chanaan & chez les peuples voiſins: ce qui acheva de les perdre, ce fut la penſée qui leur vint de donner une compagne à Dieu; penſée malheureuſe & folle, mais qui ſembloit autoriſée par la tradition telle que Moyſe nous l'a tranſmiſe, lorſqu'en parlant de la formation de l'homme, il dit que Dieu le fit à ſa reſſemblance, & qu'il le fit mâle & femelle.

Geneſ. c. 1. v. 27.

Par la religion des Chaldéens, des Perſes & des Aſſyriens.

Hérod. l. 1. c. 199.

XII. Si nous nous tranſportons dans des pays encore plus éloignés, nous trouverons que Babylone & les Chaldéens avoient deux Divinités comme les Arabes, à qui ils reſſembloient d'ailleurs par quelques uſages. L'une étoit Vénus, & ſans doute Vénus céleſte; car il faut ſe dégager ici des idées des Grecs, qui diſtinguoient deux Déeſſes de ce nom, par la qualité des amours qu'elles inſpiroient. On diſoit que l'amour des corps étoit le partage de la Vénus vulgaire; au lieu que Vénus céleſte préſidoit au chaſte amour, à l'amour des eſprits: & l'on prétend que les philoſophes qui avoient imaginé cette diſtinction, qu'on altéra un peu dans la ſuite, en firent un étrange abus. Quoi qu'il en ſoit, l'Orient ne connoiſſoit qu'une Vénus, qui étoit adorée preſque par-tout, & le ſurnom de *céleſte* qu'on lui avoit donné, n'empêchoit pas de la regarder comme la divinité qui préſidoit à la génération, & par conſéquent à l'amour des corps. Si la manière

Plato, in Sympos.

dont

dont on croyoit l'honorer à Babylone étoit remplie d'infamie, elle n'en étoit pas entièrement exempte ailleurs. Nous ignorons ce qui se passoit en Arabie à son sujet ; mais nous savons qu'on l'y appeloit Alilat ou Alitta, nom qui n'est pas différent de celui de Mylitta qu'on lui donnoit à Babylone : aussi Hérodote assure-t-il que c'est la même Déesse. Que si la Reine du ciel étoit l'une des Divinités des Chaldéens, sans doute que le Roi du ciel étoit l'autre. Et nous ne voyons rien qui n'y convienne parfaitement ; car le nom de Bel, qu'on lui avoit donné, est le même que celui de Baal, sous lequel on vient de voir que Jérémie a parlé de Vénus céleste. *Hérod. l. 1. c. 131.*

Il n'y a pas lieu de douter que ces deux Divinités ne fussent les principales de Babylone : ce qu'Hérodote en a dit, est parfaitement conforme à ce que nous en lisons dans la lettre de Jérémie aux Juifs, qui alloient être dispersés dans la Chaldée. Ce prophète nous apprend que Bel étoit représenté comme un homme vénérable, ayant un sceptre en sa main droite, & dans sa gauche un poignard avec une hache : il reproche aussi aux femmes de Babylone cette pratique infame que l'historien a décrite, & par laquelle elles prétendoient honorer Vénus céleste. Du reste les Chaldéens, c'est-à-dire, les habiles de la nation, avoient au sujet des Dieux des opinions qui leur étoient propres, & que le vulgaire ne connoissoit tout au plus que confusément. Ils disoient qu'il y avoit un grand nombre de Dieux qui gouvernoient le monde : les principaux étoient les douze signes du Zodiaque, & au dessous d'eux les cinq planètes, le Soleil, Mars, Vénus, Mercure & Jupiter ; ceux-ci étoient les interprètes des douze, c'est-à-dire, qu'en arrivant à chaque signe, ils l'informoient de ce qui se passoit dans le monde. Ce n'étoit pas assez : il falloit que les douze Dieux eussent un conseil ; & les Chaldéens leur en avoient composé un de trente constellations, dont quinze avoient le département du ciel & de la terre, & les quinze autres avoient celui des lieux soûterrains. Il y avoit ensuite une vingtaine de constellations distribuées au midi & au nord, dont on voyoit *V. 14.* *V. 43.* *Diod. Sic. l. 2.*

les unes, & les autres étoient cachées : celles-ci jugeoient les morts, au lieu que les premières jugeoient les vivans. Voilà ce que les Chaldéens penſoient des Dieux, ou du moins voilà ce qu'ils voulurent bien en apprendre à Diodore de Sicile.

Hérod. l. 1. c. 131. A l'égard des Perſes, je n'ai rien de mieux à faire que de traduire ce qu'en a dit notre hiſtorien : « Ils n'ont, dit-il, ni » temples, ni ſtatues, ni autels, & blâment extrêmement ceux » qui en ont : ce qui vient, autant que je puis voir, de ce qu'ils » ne croient pas comme les Grecs, que les Dieux ſoient revê- » tus de corps ſemblables à ceux des hommes. Ils donnent le » nom de Jupiter (c'eſt-à-dire, de Dieu ſouverain) à toute » l'étendue des Cieux, & ils lui offrent des ſacrifices ſur les » hauteurs. Ils en offrent auſſi au Soleil & à la Lune, à la » terre & au feu, à l'eau & aux vents. Ces Divinités étoient » autrefois les ſeules qu'ils reconnuſſent ; mais ils ſe ſont accou- » tumés depuis à honorer Vénus céleſte, qu'ils nomment Mitra, » à l'exemple des Aſſyriens qui l'appellent Mylitta, & des » Arabes qui lui ont donné le nom d'Alitta. »

Je n'ai auſſi par rapport aux Aſſyriens, qu'à copier ce qu'en a écrit Macrobe : quoique moderne, il paroît mériter qu'on le croie ; parce qu'il vivoit dans un temps où le paganiſme ſe maintenoit en Orient, & qu'il entre dans un détail qui montre qu'il parloit avec quelque connoiſſance. Il obſerve donc que les Aſſyriens avoient un Dieu qu'ils nommoient Adad, que ce nom ſignifioit *un*, & qu'ils lui avoient donné une compagne, qu'on appeloit Atargatis. Il décrit enſuite les ſtatues de ces deux Divinités ; & par la diſpoſition des rayons qui entouroient leur tête, il prétend prouver que c'étoit le Soleil & la Terre : mais Hérodote nous ayant appris que Vénus céleſte étoit une des Divinités des Aſſyriens, nous ne pouvons guère douter que Macrobe ne ſe ſoit mépris à cet égard.

Saturn. l. 1. c. 23.

Par la religion des Peuples de l'Aſie mineure.

XIII. Rapprochons-nous de la Grèce, & voyons ce qui ſe paſſoit autrefois par rapport à la Religion, dans l'Aſie mineure. Les Grecs y avoient fait de grands établiſſemens, long-temps avant le ſiècle d'Hérodote ; ils y avoient porté leurs Dieux, & les avoient communiqués aux anciens habitans :

ainſi l'on ne doit pas s'attendre à trouver ici le détail de la religion de chaque peuple. Toutefois ce que je dirai de quelques-uns ne ſauroit être indifférent : & d'abord, n'eſt-il pas bien remarquable que les Cariens n'euſſent d'ancienneté qu'un ſeul Dieu, qui leur étoit commun avec les Lydiens & les habitans de la Myſie ? Ce Dieu que l'hiſtorien nomme Jupiter, parce qu'il n'a point d'autre nom à donner au Dieu ſouverain, ne reſſembloit nullement au Jupiter des Grecs, ou des autres nations connues, ſi ce n'eſt au Bel de Babylone : les médailles le repréſentent comme un vénérable vieillard, vêtu d'une longue robe, & portant ſur l'épaule une hache, marque de ſa ſouveraineté. Telle étoit la Divinité, dans le culte de laquelle ces trois peuples étoient réunis, ſans qu'aucun autre peuple pût s'y faire admettre ; parce qu'ils avoient une origine commune. Et que ce fût autrefois la ſeule qu'ils adoraſſent ; nous n'en pouvons douter : puiſque Créſus, Roi de l'un de ces peuples, regardoit tous les autres Dieux comme des Dieux étrangers. Il eſt difficile qu'en liſant Hérodote, on n'ait pas fait attention au ſoin qu'il a pris de faire obſerver, à l'occaſion de la mort d'un des fils de Créſus, que lorſque ce Prince en porta ſes plaintes au Dieu des expiations, au Dieu de l'hoſpitalité, au Dieu de l'amitié, c'étoit toûjours le même Dieu qu'il prioit de venger cette mort : mais on a pû en être moins frappé, parce qu'on l'a vû enſuite conſulter les oracles de la Grèce & de l'Egypte. Il eſt pourtant vrai qu'en conſultant ces oracles, il ne prit pas plus d'engagemens avec les Dieux qui y préſidoient, que n'en prenoient avec le vrai Dieu les payens qui ſe rendoient à Jéruſalem, pour adorer dans le Temple & y faire leur offrande. On honoroit les Dieux étrangers, ſans prétendre ſe ſoûmettre à eux *(u)* : & Créſus en particulier ne ſe ſoûmit point aux Dieux qu'il fit conſulter ; Apollon fut toûjours pour lui le Dieu des Grecs.

Hérod. l. 1. c. 171.

L. 1. c. 44.

τὸν αὐτὸν θεὸν ὀνομάζων θεόν.

Ev. Joan. c. 12. v. 20.

Hérod. l. 1. c. 90.

(u) Ce fut ainſi qu'Antiochus, ſans reconnoître le vrai Dieu, ne laiſſa pas de conduire en perſonne juſqu'aux portes de la ville de Jéruſalem, dont il faiſoit le ſiége, & de préſenter aux Prêtres pluſieurs victimes avec des parfums, pour célébrer une des principales fêtes des Juifs.

Ainſi nous ſommes aſſurés qu'il n'admettoit, à proprement parler, qu'une Divinité, & par conſéquent, que les trois peuples dont il eſt queſtion, n'en admettoient pas davantage autrefois.

Il n'en fut pas tout-à-fait de même des Phrygiens; Cybèle & Atys ſon amant étoient leurs grandes Divinités: on en a débité des fables monſtrueuſes, auxquelles on ne peut rien entendre aujourd'hui, parce qu'on n'en connoît pas le premier état: mais on n'y perdra rien, ſi on veut ſeulement ſavoir quelles étoient ces Divinités. Lorſque Ménélas, près de ſe ſe battre avec Pâris, demanda que les offres qu'Hector venoit de faire aux Grecs, fuſſent aſſurées par un traité ſolemnel: *Afin de conclurre ce traité*, dit-il aux Troyens, *faites apporter un agneau blanc & une brebis noire que vous ſacrifierez à la Terre & au Soleil, & nous ferons de notre côté un ſacrifice à Jupiter.* Voilà d'une part le Dieu ſouverain des Grecs, & de l'autre les grandes Divinités des Phrygiens: on fit les ſacrifices; & afin qu'on y reconnoiſſe mieux Cybèle & Atys, ce fut un héraut Idéen qui amena les victimes de Troie.

Iliad. l. 3. v. 103.

Par la religion de la Thrace.

XIV. Il ne me reſte plus à parler que de la Thrace; car je ne crois pas devoir parcourir les autres pays ſitués au nord ou au couchant, qui furent à peine connus des anciens Grecs. Si je le voulois faire, je dirois que les Scythes ne connoiſſoient d'autres Dieux que Veſta, Jupiter & la Terre ſa femme, Apollon, Venus céleſte, Mars & Hercule, auxquels quelques-uns d'eux joignoient Neptune; & que ces Dieux étoient ſi peu des hommes, qu'il n'y avoit pas même de ſymboles pour les repréſenter; Mars étant le ſeul à qui on eût dreſſé une ſtatue, qui conſiſtoit en un vieux cimeterre poſé ſur une haute pile de bois. J'ajoûterois qu'encore au temps de Céſar, les peuples de la Germanie n'adoroient que le Soleil, la Lune & Vulcain, ou le Tonnerre; qu'ils n'avoient pas même ouï parler des autres Dieux; & que les Gaulois n'en connoiſſoient guère davantage. Enfin, je dirois que les Maſſagètes ne connoiſſoient point d'autre Dieu que le Soleil: mais tout cela eſt peut-être inutile à mon deſſein. A l'égard des peuples de Thrace, ils

Hérod. l. 4. c. 59. 62.

De bel. Gal. l. 6. c. 21.

C. 17.

Hérod. l. 1. c. 216.

L. 5. c. 7.

avoient trois Divinités, Mars, Bacchus & Diane, le Dieu de la guerre, le Dieu du vin & la Déesse de la chasse : les Rois y joignoient Mercure, qui présidoit à leurs conseils, & qui étoit le principal objet de leur culte.

Ce que j'ai à remarquer à leur sujet, c'est qu'il y a lieu de croire que les Thraces les connurent par les Grecs, ou plustôt par les Pélasges qui se séparèrent de la nation Grecque, quand elle se forma, & qui allèrent s'établir dans l'île de Samothrace. On est sûr de l'établissement des Pélasges dans cette île ; & l'on sait que par eux y furent introduits les mystères des Cabires, du nombre desquels étoit Mercure : or il est vrai-semblable que les autres Dieux de ce nom furent les trois Dieux de la Thrace, que j'ai nommés. Mnaséas dit qu'il y avoit quatre Cabires, Axieros, Axiokersos, Axiokersa & Casmilos ; & il croit rendre bien les trois premiers noms par ceux de Cérès, de Proserpine & de Pluton. Il est sûr qu'il se trompe ; la terminaison des noms le montre : mais voici ce que ces noms peuvent nous faire connoître. D'abord, ils nous obligent à croire qu'il n'y avoit-là, non plus que dans la Thrace, qu'une seule Divinité femelle : ensuite nous y découvrons que cette Divinité avoit une grande liaison avec un des Dieux ; puisque leurs noms ne différoient que par la terminaison : & comme cette liaison devoit être fondée sur quelque sorte de conformité dans les avantages que les hommes en attendoient, nous sommes, ce semble, autorisés à croire que c'étoient le Bacchus & la Diane de la Thrace, qui présidoient aux deux sortes de guerres auxquelles ces peuples s'exerçoient continuellement.

L. 2. c. 51.

Schol. in vers. 917. Argon. Apoll.

Que si on oppose que la qualité d'enfans de Vulcain, qui étoit propre aux Cabires, ne convenoit ni à Bacchus, ni à Diane, ni peut-être même à Mars ; on peut répondre solidement, & sans imputer de mépriſe à Hérodote, qu'il pourroit bien se faire que les Dieux de la Thrace qu'il a nommés Bacchus, Mars & Diane, ne fussent pas précisément Diane, Mars & Bacchus ; & qu'il ne leur eût donné ces noms, que parce qu'il n'y avoit point de Divinités dans la Grèce, qui leur ressemblassent mieux que Diane, Mars & Bacchus.

Hérod. l. 3. c. 37.

Quoi qu'il en ſoit, on n'a aucune raiſon de prétendre que les Dieux de la Thrace aient été des hommes; & je crois qu'il eſt plus que ſuffiſamment prouvé par rapport aux autres nations, & conſéquemment par rapport aux Grecs, que des hommes n'ont point été les objets de leur culte: cependant, comme on croit pouvoir m'oppoſer deux autorités reſpectables, il eſt juſte de les examiner; & je vais le faire de ſuite.

On répond aux difficultés.

XV. On n'a, dit-on d'abord, qu'à jeter les yeux ſur les ouvrages des Pères & des écrivains Eccléſiaſtiques, pour ſe convaincre que les mythologues modernes n'ont fait que les ſuivre; lorſqu'ils ont parlé des Dieux du paganiſme, comme d'hommes qui avoient vécu dans des ſiècles éloignés. Clément d'Alexandrie, Euſèbe, S.t Auguſtin, Arnobe, & les autres en ont parlé ſur ce ton: eſt-ce qu'ils ſe ſeroient tous accordés à ſe tromper?

Je réponds en deux mots, qu'on ne ſauroit aſſez louer les écrivains qu'on vient de nommer, de l'uſage qu'ils ont fait de cette opinion, qui étoit la plus accréditée de leur temps, & qui n'étoit plus combattue que par un petit nombre de philoſophes juſtement mépriſés pour l'extravagance de leurs ſyſtèmes. Par-là ils ramenèrent les peuples à la vraie Religion; & difficilement les y euſſent-ils ramenés par des conſidérations plus recherchées ſur l'origine, la nature & les progrès de l'idolatrie: auſſi, leur zèle ne leur permit pas de former même des ſoupçons contre une opinion qui le ſervoit ſi utilement. Mais s'ils n'ont point fait de recherches là-deſſus, parce qu'ils n'en avoient pas beſoin; ce n'eſt pas à dire que nous n'en puiſſions faire aujourd'hui: & les égards que nous leur devons, ne vont pas juſqu'à nous empêcher de réfuter une erreur qui ne vient pas même d'eux, puiſqu'elle étoit déjà commune avant le Chriſtianiſme.

L'autorité du livre de la Sageſſe ne nous embarraſſera pas davantage: ſeulement nous ſerons obligés de nous y arrêter plus long-temps.

L'endroit de ce livre qu'on croit pouvoir nous oppoſer, eſt tiré du 14.e chapitre, où l'auteur déclame avec beaucoup de force contre les idoles; après avoir dit que la vanité de l'homme

les a introduits dans le monde, il ajoûte : « Car un père touché de la mort prématurée de son fils, a fait faire son image : celui qu'il avoit vû mourir, il l'a honoré comme un Dieu ; & l'ayant donné pour tel à ses sujets, il a institué des mystères à son occasion : puis avec le temps, cet usage impie a passé en loi, & par les ordres des tyrans, les images sont devenues les objets du culte : à quoi n'a pas peu contribué le soin que l'ouvrier, empressé à plaire au Souverain, a pris d'employer toute la finesse de son art, pour donner à la statue une parfaite ressemblance avec l'original. » Sap. c. 14. « v. 15.

Comme on sait que la peinture & la sculpture furent assez informes pendant plusieurs siècles, il semble qu'on auroit dû soupçonner que l'auteur avoit en vûe quelque fait peu éloigné du temps où il vivoit : & si on avoit une fois formé ce soupçon, il y a toute apparence qu'on auroit cherché le Prince mort avant son père, dans la famille des Séleucides, ou dans celle des Ptolémées ; parce que ces Princes eurent beaucoup de relation avec la Judée, qu'il y eut un grand nombre de Juifs répandus dans leurs états, & que la vanité de s'égaler aux Dieux fut aussi forte dans les uns que dans les autres. Mais cela n'est venu à l'esprit de personne, que je sache ; parce que les premiers qui ont allégué ce passage, ont eu grand soin d'observer que l'auteur avoit dit auparavant, que c'étoit-là le commencement de la superstition payenne. Il est pourtant vrai qu'il s'est exprimé d'une manière équivoque, & qui présente deux sens fort différens l'un de l'autre. On peut rendre ses paroles en disant, que *la pensée de faire des idoles a été le commencement de la fornication dans le monde, & que cette invention est ce qui a corrompu la vie ;* c'est le sens auquel on s'est attaché. Mais on peut les rendre aussi en disant, que *la pensée de faire des idoles a été un principe de fornication, & leur invention une source de corruption dans le monde.* C'est même le sens le plus naturel, & le seul qui paroisse convenir au dessein de l'auteur ; car ce que je viens de rapporter fait partie d'un assez long discours contre les fausses Religions, qui commence avec le 13.e chapitre, par ces paroles : « Les

V. 12. Ἀρχὴ γὰρ πορνείας ἐπίνοια εἰδώλων, εὕρεσις δὲ αὐτῶν φθορὰ ζωῆς.

» hommes qui n'ont point la connoiſſance de Dieu, ne ſont » que vanité; la vûe des merveilles de la nature n'a pû les » élever juſqu'à l'Eſtre ſouverain, & ils n'ont pas reconnu le » Créateur par la conſidération de ſes ouvrages: mais ils ſe » ſont imaginés que le feu, ou le vent, ou l'air le plus ſubtil, » ou la multitude des étoiles, ou l'abyme des eaux, ou le » Soleil & la Lune, étoient les Dieux qui gouvernoient le » monde. S'ils les croient des Dieux, parce qu'ils prennent » plaiſir à en voir la beauté; qu'ils conçoivent combien celui » qui en eſt le maître doit être encore plus beau: puiſque c'eſt l'auteur de la beauté qui a donné l'être à ces choſes, &c. » C'eſt ainſi que l'auteur débute: il combat d'abord le culte des êtres naturels; & après ce qu'on a vû de la Religion des différens peuples, on comprend qu'il devoit, en effet, commencer par-là. Enſuite il paſſe au culte des idoles en général, de ceux où l'on repréſentoit les Dieux ſous une forme humaine, ou ſous la figure de quelque animal que ce fût: & ce n'eſt qu'après avoir diſcouru longuement là-deſſus, qu'il en vient aux ſtatues qui repréſentoient de vrais hommes; ſtatues remarquables, dit-il, par la beauté du travail, & par-là même plus propres à devenir des objets de culte. Il y a donc tout lieu de croire que le fait du fils mort avant ſon père, n'eſt qu'un exemple qu'il a préféré à d'autres; parce qu'étant connu de ceux pour qui il écrivoit, il devoit leur inſpirer plus de mépris pour cette ſorte d'idolatrie. Que ſi on demande quel étoit cet exemple; après avoir obſervé qu'on n'eſt pas en droit d'exiger quelque choſe de certain à cet égard, parce que l'hiſtoire des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre eſt pleine de confuſion & de vuides; je réponds d'abord que M. de la Nauze croit qu'Antiochus Soter, fils de Séleucus I mourut avant ſon père: à quoi j'ajoûte que ſi Ptolémée fils de Lagus eut auſſi le déplaiſir de voir mourir un de ſes fils avant lui, il n'y auroit pas lieu de s'étonner que Séleucus ou Ptolémée euſſent voulu ſe conſoler de la mort de leurs fils par quelque choſe de ſemblable à ce qu'Alexandre, leur ancien maître, avoit fait pour ſe conſoler de la mort d'Héphestion.

Chap. 13. v. 13. Ἀπεικασεν αὐτὸ εικόνι ἀνθρώπου, ἢ ζώῳ τινὶ ὅτε-λεῖ ὡμοίωσεν αὐτό.

V. Hiſt. de l'Acad. t. VII. p. 87.

Après

Après tout, si on veut que l'auteur ait eu en vûe quelque chose de plus ancien, je ne m'y opposerai pas. Hérodote trouva en Egypte une très-ancienne élégie qu'on appeloit Maneros, & à laquelle il y en avoit de semblables dans la Grèce, en Phénicie, dans l'île de Chypre, & ailleurs : les Egyptiens lui assurèrent qu'on l'avoit composée, pour honorer la mémoire du fils unique de leur premier Roi, qui étoit mort à la fleur de son âge. C'est tout ce qu'on en peut savoir aujourd'hui : mais il y a beaucoup d'apparence qu'on la chantoit encore dans le temps où vivoit l'auteur du livre de la Sagesse ; car les Egyptiens étoient extrêmement attachés à leurs anciens usages. D'ailleurs, nous ne saurions douter qu'on n'eût fait aussi le portrait du jeune Prince ; puisque l'Egypte étoit pleine de statues & de simulacres : & il n'en falloit pas davantage à un Juif, qui vivoit du temps des Ptolémées, pour l'obliger à regarder le Maneros, comme l'origine de la troisième espèce d'idolatrie, qui avoit pour objet les hommes déifiés.

Lib. 2. c. 79.

XVI. Je pourrois, ce semble, me borner à ces recherches ; & je m'y bornerois en effet, si je ne savois que lorsqu'on a à combattre des opinions aussi accréditées, que celle dont il s'agit, on ne doit négliger aucun des moyens que l'on a d'en faire connoître le faux. Cette considération m'engage à avancer une nouvelle proposition. Je suppose qu'on n'a point encore prouvé que les Dieux des nations fussent des êtres naturels ou allégoriques ; je suppose même que c'étoient des hommes : & dans cette supposition, qui est, comme on voit, purement gratuite, je dis qu'on est encore obligé de se refuser aux explications historiques des fables concernant la Religion, qu'on a publiées jusqu'à présent.

Défaut particulier du système qui cherche l'histoire du monde dans les fables.

En quelque nombre qu'elles soient, on peut les rapporter toutes à deux chefs : dans les unes, on prétend prouver que les fables recèlent certains événemens de l'histoire du peuple de Dieu ; & les autres veulent nous faire découvrir dans les mêmes fables l'ancienne histoire de divers pays du monde. C'est par celles-ci que je commence : & pour ne point perdre de temps, je passe légèrement sur l'histoire des Dieux qu'Evhémère

avoit publiée : il n'y a pas d'apparence qu'on veuille en faire uſage dans la ſuite ; elle eſt trop juſtement décriée ; & l'on ne peut plus ignorer que l'île Panchaïa, où il ſe vantoit de l'avoir appriſe, eſt une île chimérique. Je ne m'arrête donc pas à cela : mais je demande à laquelle des traditions hiſtoriques que des écrivains Grecs nous ont tranſmiſes, les modernes pourroient s'attacher. Il y en a pluſieurs, & qui diffèrent extrêmement les unes des autres : voyons d'abord ce que Diodore nous a donné pour la tradition des Egyptiens de ſon temps.

V. Mém. de l'Acad. t. VIII. p. 107.

Diod. Sic. l. 1. Les Prêtres ne conviennent pas, dit-il, du nom du premier homme déïfié qui régna en Egypte : les uns diſent que ce fut le Soleil, & les autres que ce fut Vulcain. Après l'un ou l'autre, Saturne monta ſur le trône ; il épouſa Rhéa ſa ſœur, & il en eut des enfans : mais on ſe partage encore ici : car quelques-uns prétendent qu'Iſis & Oſiris furent ces enfans de Saturne ; au lieu qu'au ſentiment du plus grand nombre, les fruits de cette alliance furent Jupiter & Junon, qui s'étant à leur tour mariés enſemble, donnèrent la naiſſance à Iſis & à Oſiris. Ceux qui s'attachent à ce dernier ſentiment, ajoûtent que le mérite extraordinaire de Jupiter & de Junon leur procura l'empire du monde, & qu'outre les deux enfans que j'ai nommés, ils eurent encore Typhon, Apollon & Vénus. Oſiris ne fut pas élevé en Egypte : on le porta encore enfant en Arabie ; il y inventa l'art de cultiver la vigne ; & lorſqu'il eut ſuccédé à ſon père, il conçut le noble deſſein d'aller communiquer à toute la terre ſa découverte, & celle d'Iſis ſa ſœur & ſa femme, qui avoit appris aux Egyptiens à ſemer les grains, à les recueillir, à les employer à l'uſage qu'on en a toûjours fait depuis. Il ordonna que pendant ſon abſence Iſis gouverneroit le royaume, que Mercure ſeroit ſon conſeil, qu'Hercule auroit le commandement général des armées ; & il confia à Buſiris & à Antée les gouvernemens particuliers de quelques pays voiſins de l'Egypte. Il partit enſuite accompagné d'Apollon ſon frère, qu'il chargea de la conduite de neuf filles habiles muſiciennes, & ayant à ſa ſuite Anubis, Macédon & Pan,

avec Maron dont il avoit fait un excellent vigneron, & Triptolème qui n'étoit pas moins versé dans le labourage. Il entra d'abord dans l'Éthiopie; & y ayant trouvé des Satyres, il en grossit sa suite pour se divertir : de là il passa en Arabie, parcourut les Indes, se rendit dans l'Asie mineure, & en divers pays de l'Europe. Ayant fait mourir Lycurgue Roi de Thrace, il laissa dans ce pays-là Maron, qui y donna le nom à la ville de Maronée : il laissa aussi Macédon dans la Macédoine, & Triptolème dans l'Attique. Enfin, après avoir visité toute la terre, & enseigné à faire de la bière dans les pays où le raisin ne pouvoit mûrir, il retourna en Egypte. Ce fut-là que Typhon son frère le tua. Isis, qui vengea sa mort, regna après lui : elle trouva depuis le secret de ressusciter les morts, & s'en servit utilement pour son fils Orus, que les Titans avoient tué ; elle lui donna même l'immortalité. Orus fut le dernier homme déifié qui regna en Egypte ; ainsi le goût de faire des Dieux ne dura que pendant quatre ou cinq générations. Telle étoit la tradition des Egyptiens.

Celle des Atlantes n'y ressembloit nullement : ils disoient que les Dieux étoient nés chez eux : & voici ce qu'ils assuroient qu'on en devoit croire. Le premier homme déifié qui régna sur nous, disoient-ils, fut le Ciel, bon roi & bon astronome, qui apprit à nos pères la distribution de la durée du temps en années & en mois. Il eut quarante-cinq enfans de plusieurs femmes, & entre autres dix-huit de Titéa : on donna à ceux-ci en commun le nom de Titans ; & par reconnoissance des bienfaits qu'on avoit reçûs de leur mère, on changea son nom en celui de Terre. Dans le nombre de ses enfans, il y eut deux filles, dont l'une fut appelée la Reine, & la seconde Rhéa ou Pandore ; elles étoient les plus âgées, & devinrent les plus célèbres. Après la mort du Ciel & de la Terre, la Reine éleva ses frères avec un soin qui lui fit donner le surnom de grand'mère : elle demeura long-temps vierge ; mais voulant enfin laisser la couronne à sa postérité, elle épousa Hypérion l'un de ses frères, & eut deux enfans d'une si grande beauté, qu'on les nomma le Soleil & la Lune. Les autres Titans en conçurent de l'envie : après *Diod. Sic. l. 3.*

avoir égorgé Hypérion, ils jetèrent le Soleil dans l'Eridan; & la Lune ne pouvant se consoler de la mort de son frère, se précipita du haut d'un toit. Le Soleil apparut ensuite à sa mère, pour lui apprendre qu'on l'honoreroit lui & sa sœur, sous les noms du Soleil & de la Lune: la Reine ayant raconté ce songe, devint folle, elle prit les jouets de sa fille, & courut de tous côtés les cheveux épars: enfin, elle disparut au milieu des éclairs & du tonnerre; ce qui convainquit les peuples de la vérité de ce qu'elle avoit avancé. Les frères d'Hypérion partagèrent le royaume après sa mort; mais Atlas & Saturne en eurent les plus belles provinces. Le dernier, qui ne se distingua que par son impiété & son excessive ambition, régna sur la Libye, la Sicile, l'Italie, & en général sur l'Occident: il fut père de Jupiter, & l'on ne sait s'il lui céda volontairement ses états, ou si les peuples, à qui il s'étoit rendu odieux, ne le contraignirent pas d'abdiquer; du moins, est-il sûr qu'il se ligua dans la suite avec les Titans contre Jupiter, qui vainquit les confédérés, & parcourut ensuite toute la terre, &c.

Veut-on voir une troisième tradition qui ne s'accorde presque jamais avec les deux premières? C'est celle des peuples de Libye: ils convenoient que Rhéa étoit fille du Ciel, & sœur de Saturne; mais ils prétendoient qu'elle avoit été mariée à Ammon, qui régnoit sur une partie de la Libye, & qui donna de trop justes sujets de jalousie à sa femme. En parcourant ses états, il rencontra, disent-ils, une belle fille nommée Amalthée, & en eut un fils d'une beauté & d'une force étonnante. Ce fils est celui qu'on a nommé Bacchus: son père le fit élever secrétement dans une île du fleuve Triton, nommée Nysa; & pour le garantir des embûches de Rhéa, il donna le soin de le garder à Minerve, qui s'étoit déja rendue célèbre par la victoire qu'elle avoit remportée en Phrygie sur le monstre Egis. Rhéa étant informée de ce qui se passoit, prétendit qu'on devoit lui livrer Bacchus; & n'ayant pû l'obtenir, elle quitta Ammon pour se marier à Saturne, qu'elle engagea à porter la guerre dans la Libye. Ammon ayant été vaincu, se réfugia dans l'isle de Crète, où il épousa

Diod. Sic. l. 3.

Créte fille de l'un des Curètes qui régnoient dans cette île. Saturne marcha enſuite contre Bacchus : celui-ci fit une armée d'hommes, & Minerve en fit une autre d'amazones ; il y eut une bataille où Saturne fut bleſſé. Bacchus, qui fit un grand nombre de priſonniers, les gagna par ſa bonté ; & les ayant joints à ſon armée, il pourſuivit l'ennemi, prit Saturne & Rhéa, & leur témoigna de grands égards. Vers ce temps-là, Rhéa accoucha de Jupiter, dont Bacchus prit un très-grand ſoin : il ſut auſſi qu'Ammon avoit prédit ce qui venoit d'arriver ; ce qui le porta à conſacrer un oracle ſous ſon nom. Il alla enſuite en Egypte, donna ce royaume à Jupiter, dont il confia l'éducation à Olympe, pénétra juſque dans les Indes, & parcourut tout l'univers. A ſon retour, il apprit que les Titans avoient recommencé la guerre contre Ammon dans l'île de Crète ; il y alla avec Minerve & d'autres qu'on a regardés depuis comme des Dieux, vainquit les Titans, & les fit mourir tous. La fin de ſon règne fut tranquille ; & après ſa mort & celle d'Ammon, Jupiter devint le Souverain du monde.

Je me laſſe de copier ces traditions. Ce ne ſont pas les ſeules que Diodore nous ait tranſmiſes : celles de l'île de Samothrace & de l'île de Crète ſe trouvent auſſi dans cet auteur, avec des lambeaux de pluſieurs autres qui ne s'accordent pas mieux entre elles ; & que ſeroit-ce, ſi on en rapprochoit toutes celles dont les livres des anciens mythologues ſont remplis ? Or je demande s'il y en a aucune qu'on puiſſe adopter. La première, je veux dire celle des Egyptiens, eſt la moins vicieuſe de toutes : cependant combien y découvre-t-on de fauſſetés manifeſtes ! Apollon frère d'Oſiris, Pan à la ſuite du même, Junon femme de Jupiter. Pour ſuppoſer tout cela, il falloit ne guère connoître l'ancienne théologie Egyptienne : car cette théologie ne connoiſſoit point Junon ; elle mettoit Pan au nombre des huit premiers Dieux, & elle donnoit Apollon non pour frère, mais pour fils d'Oſiris, qui étoit un des Dieux de la troiſième claſſe. On voit bien auſſi que les Egyptiens ne parloient qu'au haſard ; puiſqu'ils

y en avoit qui ne ſavoient où placer Jupiter, tandis que d'autres le faiſoient régner ſur le monde entier immédiatement avant Oſiris, dont ils diſoient qu'il étoit le père. Enfin, il eſt conſtant que les établiſſemens de Maron dans la Thrace, de Macédon dans la Macédoine, & de Triptolème dans l'Attique, ne ſont que des fables Grecques.

La conſéquence qu'on doit tirer de là, ſe préſente d'abord à l'eſprit. Il y a long-temps qu'on a obſervé que les hiſtoriens Grecs n'ont travaillé que d'après les poëtes ; & perſonne aujourd'hui ne peut l'ignorer. Il faudroit donc, afin qu'on pût leur ajoûter foi, qu'ils ne fuſſent pas contraires à ces poëtes : & puiſqu'ils s'en éloignent continuellement dans les choſes même eſſentielles, & qu'ils ſont d'ailleurs toûjours oppoſés entre eux, il eſt évident que les hiſtoires qu'ils ont débitées ne ſont que des fruits de leur imagination, ou, pour parler comme on parle aujourd'hui, des romans : de ſorte que la peine que tant de ſavans hommes ont priſe pour concilier ces hiſtoires prétendues, & les réunir dans une explication des fables, eſt auſſi inutile, que le ſeroit celle d'un amateur de ces ouvrages frivoles dont le nombre augmente tous les jours, qui raſſembleroit les aventures que leurs auteurs ont imaginées, pour en compoſer une hiſtoire ſuivie, & la donner pour véritable.

Juſtification des explications allégoriques.

XVII. Le moindre des égards que nous devons à certains ſavans, quand nous les trouvons tombés en quelque mépriſe, eſt de chercher quelle en a pû être l'origine ; afin de ſatisfaire à leurs difficultés. Je vais achever de remplir ce devoir ; en faiſant quelques réflexions ſur les explications allégoriques des fables : car il paroît que rien n'a plus déterminé à chercher l'hiſtoire du monde dans les fables, que le dégoût qu'on a conçû de ces explications allégoriques, où l'on a cru voir deux très-grands défauts, en ce qu'elles ſuppoſent, premièrement, que les anciens ont employé infiniment d'eſprit pour apprendre aux hommes les choſes les plus communes ; en ſecond lieu, qu'il eſt ſouvent arrivé aux mêmes anciens d'avoir recours à des allégories extrêmement froides.

J'obſerve donc que le deſſein des anciens qui ont inventé les allégories dont on parle, n'a pas été d'apprendre aux hommes des choſes communes, mais de ſe ſervir de ces choſes communes, pour faire reſpecter les objets du culte qui y avoient rapport. Bacchus étoit le Dieu du vin chez les Grecs; on pouvoit n'en dire que cela : mais, pour lui attirer plus de vénération, on employa ce qui ſe paſſe par rapport à la vigne & au raiſin, pour en former le myſtère de la naiſſance, de la nourriture & de l'enfance de ce Dieu. Ce myſtère, ou ſi l'on veut, cette fable fut extrêmement ſimple dans ſon origine; mais dans la ſuite on la chargea, comme nous l'apprend Hérodote, de nouvelles circonſtances qui furent, ſans doute, empruntées de ce que l'art contribuoit au vin : je veux dire, que la vûe du preſſoir & de la cuve fit imaginer les mauvais traitemens que Bacchus eut à ſouffrir de la part des Titans; traitemens qui furent ſuivis pour lui d'une nouvelle naiſſance : car cette fiction paroît plus récente que les autres. On en uſa de même à proportion pour les autres Dieux : on inventa des fables à leur ſujet; non pour inſtruire les hommes, & pour leur apprendre ce qu'ils ſavoient ou pouvoient ſavoir; mais afin qu'il y eût ſur chacun des objets du culte un diſcours ſacré, qui fût tout à la fois conforme à leur nature, & propre à donner de l'admiration au vulgaire, à qui on n'avoit garde d'en découvrir le ſens ; le ſecret en étant réſervé à un petit nombre d'initiés qui s'engageoient à ne le révéler jamais. C'eſt par-là ſeulement, c'eſt-à-dire, par le ſoin qu'on prenoit de cacher au commun des hommes le ſens des fables, qu'on peut rendre raiſon de cette licence de la poëſie, qui a juſtement étonné quelques ſavans, & dont ils ont cherché la cauſe, ſans pouvoir la découvrir. Les poëtes tragiques & ceux qui ſont venus enſuite, ont tout oſé en ce genre, & ils l'ont pû faire impunément; parce que, d'un côté, les magiſtrats & les peuples ignorant, auſſi bien que les poëtes, ce que les fables ſignifioient, ne voyoient rien qui dût empêcher de les altérer; & que, d'un autre côté, les initiés auroient couru riſque, en s'oppoſant à ces altérations, de violer un ſecret qu'ils avoient

L. 2. c. 49.

promis avec ſerment de garder. Voilà ce que j'avois à dire, pour répondre au premier reproche qu'on fait aux allégories.

J'avoue enſuite que je ne trouve aucun inconvénient à dire, qu'il s'eſt trouvé chez les anciens, comme parmi nous, des perſonnes qui ont eu l'imagination moins belle & moins réglée que d'autres. Il y a des allégories très-ingénieuſes; il y en a de ſublimes: mais il y en a auſſi de froides. Qui pourroit en diſconvenir; quand on voit dans Homère ce hideux portrait des Prières, ces filles du grand Jupiter, que le poëte repréſente comme boiteuſes, ridées, & ayant les yeux de travers? L'image de Junon, que Jupiter a ſuſpendue avec deux poids énormes attachés à ſes pieds, pour la punir des traverſes qu'elle avoit ſuſcitées à Hercule, n'eſt pas froide, ſi l'on veut; mais elle eſt monſtrueuſe: & quoi de plus bas, que la menace que Jupiter fait à cette Déeſſe de la battre, ſi elle continue de s'oppoſer à ſes deſſeins? Ces exemples, auxquels on en pourroit joindre un grand nombre d'autres, ſont convaincans; parce qu'on ne ſauroit nier que ce ne ſoient des allégories.

Iliad. l. 9. v. 498.

L. 15. v. 19.

v. 18.

Faut-il ajoûter qu'en voulant ménager l'honneur des anciens poëtes, les auteurs des explications hiſtoriques ne l'ont en effet nullement ménagé; puiſqu'ils ont été continuellement obligés de leur ſuppoſer une imagination déréglée à l'excès? Je crois qu'il n'y a perſonne qui ne s'en ſoit aperçû, lorſqu'il a vû chez ces mythologues le dragon des Heſpérides changé en un jardinier, ou en un chien qui eſt à l'attache à la porte d'un jardin, les Gorgones en des filles extrêmement laides, ou en des cavales, & cent autres métamorphoſes de ce genre, par leſquelles on diroit qu'on s'eſt propoſé d'inſpirer du mépris pour les anciens poëtes. Mais il eſt vrai que ce n'eſt point par de pareilles obſervations qu'on doit ſe déterminer pour un genre d'explication pluſtôt que pour un autre: ce qui doit nous régler, c'eſt que nous ſavons que les anciennes fables renferment la Religion; qu'à meſure qu'on reçut une Divinité dans la Grèce, on fit ſa fable; & que ces Divinités ne fûrent autre choſe que des êtres naturels ou allégoriques. J'ai prouvé ſolidement ces principes. Comme en conſéquence nous

ſavons

ſavons auſſi que la fable de chaque Divinité recèloit ſon hiſtoire; c'eſt-à-dire, que ſa nature & ſes propriétés y étoient décrites d'une manière à n'être pas aiſément découvertes par les peuples, à qui on vouloit que le myſtère inſpirât de la vénération : il eſt viſible que nous ne devons pas nous attendre à y trouver toûjours des fictions heureuſement inventées. Dans le nombre de ceux qui les firent, les uns eûrent plus de génie que les autres; & ceux qui en eûrent davantage, ne dûrent-ils pas être obligés quelquefois à employer des idées bizarres, ſans le ſecours deſquelles ils n'auroient pû rien dire que tout le monde n'eût entendu d'abord ? Voilà, pour le dire en paſſant, la vraie origine des fables; on les fit ſervir d'abord à la Religion : & voilà auſſi (car pourquoi ne le dirois-je pas de ſuite?) ce qui peut juſtifier les anciens poëtes, dont quelques modernes ont voulu donner une idée déſavantageuſe, en leur imputant le dérèglement d'imagination dont je parle. Ce n'eſt pas les défendre que de dire, comme on a fait, que leurs fictions renferment des ſens cachés : car il y en a qui ne gagnent pas à être expliquées; elles n'en paroiſſent que plus monſtrueuſes ou plus frivoles. Mais quand on ſait que des fictions qui avoient ces défauts, eurent cours dès la naiſſance de la Religion, que les peuples y étoient accoûtumés, & qu'on ne leur parloit pas autrement des Dieux; on n'a plus droit de reprocher aux poëtes d'avoir employé ce langage, en parlant de ces mêmes Dieux, & des autres choſes dont ils vouloient donner une grande idée : ce n'étoit que par-là qu'ils pouvoient s'aſſurer de plaire à ceux pour qui ils écrivoient. Au reſte, le nombre des fictions vicieuſes n'eſt pas à beaucoup près auſſi grand que l'on pourroit croire; & elles ſont compenſées par d'autres d'une beauté & d'une élévation étonnante. D'ailleurs, ſi chaque fable en particulier eſt une allégorie, l'aſſemblage de ces fables dans la Théogonie d'Héſiode eſt un ouvrage hiſtorique, & le plus propre que nous ayons à éclaircir les antiquités de la Grèce, en y joignant ce qu'Hérodote nous en a appris. C'eſt ce qu'on commencera à découvrir dans l'article ſuivant : mais auparavant je dois terminer celui-ci par

quelques réflexions sur les systèmes des savans, qui ont cru voir dans les fables, diverses parties de l'histoire Sacrée.

Défauts des systèmes qui cherchent l'histoire Sacrée dans les fables.

XVIII. Il faut convenir d'abord, qu'il est bien étonnant que cette imagination ait pû faire de si grands progrès. Ceux qui se sont flattés de trouver l'histoire du monde dans les fables, avoient au moins de quoi s'appuyer sur un assez grand nombre d'écrivains de quelque ancienneté : ici on manquoit absolument d'appui ; car ce n'étoit pas en avoir un, que de pouvoir citer un auteur du quatrième siècle de l'Eglise, tel qu'est Eusèbe ; & c'étoit se tromper à plaisir, que de regarder ce qu'il a écrit là-dessus autrement que comme des conjectures, que son nom n'étoit nullement capable d'accréditer. Rien n'est, d'ailleurs, plus inconséquent, ni, si j'ose le dire, plus contradictoire, que l'usage que la plupart des modernes ont fait de son autorité ; car s'il pouvoit mériter quelque créance, ce ne seroit que parce qu'on auroit lieu de croire qu'il a bien rencontré dans les détails où il est entré : mais la plupart l'ont abandonné dans ces détails, & néanmoins ils ont voulu le faire servir à prouver que plusieurs parties de l'histoire Sainte étoient cachées sous le voile des anciennes fables. Tous les systèmes dont je parle se ressentent de ce manque d'appui & de principe. A-t-on besoin de supposer que les auteurs des fables ont eu la plus parfaite connoissance, & de l'histoire du peuple de Dieu, & des langues orientales ? On le suppose : il n'y a point de détail, si léger, si indifférent qu'il pût être, auquel on ne croie qu'ils se sont arrêtés ; les allusions les plus extraordinaires, les changemens des noms propres en d'autres noms significatifs, n'ont été qu'un jeu pour eux ; tout ce qui nous paroît plus étrange & plus difficile, ils l'ont fait servir à embellir leurs fictions. Si l'on a besoin, au contraire, qu'ils se soient mépris, & dans l'histoire & dans les langues, rien n'égale leur ignorance ; ils ont brouillé tout, ils ont confondu le père avec le fils, & même avec le petit-fils, la fille avec la mère : Abraham a été pour eux tout à la fois Abraham, Isaac & Jacob, & Jacob n'a plus fait qu'une même personne avec Esaü ; ils ont pris un mot pour un autre qui à peine lui

reſſemble, ou bien de deux ſignifications qu'a le même mot, ils ont rejeté celle que la ſuite du diſcours demandoit qu'ils adoptaſſent, & ont adopté celle que les plus ſimples règles du bon ſens devoient leur faire rejeter : ils ont rêvé en compoſant les fables. Voilà les idées oppoſées qu'on nous en donne tour à tour. Il eſt fâcheux d'avoir un pareil reproche à faire à des ſavans qui méritent d'ailleurs notre eſtime : mais on ne peut ſe diſpenſer d'obſerver que tout cela n'eſt qu'une ſuite néceſſaire de leur prévention en faveur de certaines idées, auxquelles ils ne pouvoient s'attacher, ſans s'engager en d'éternelles contradictions. L'hiſtoire du peuple de Dieu eſt connue ; les générations & les événemens y ſont dans leur ordre, & l'on n'y peut rien changer : or il ſuffit d'avoir une connoiſſance générale des fables, pour ſavoir que l'ordre en eſt abſolument différent. Il eſt donc évident qu'il a fallu renverſer les fables pour y trouver l'hiſtoire Sainte ; & nous voyons qu'en effet on les a renverſées avec une licence qui n'a point eu de bornes : je veux dire, qu'on n'a fait difficulté, ni d'appliquer au même perſonnage les fables de trois ou quatre Divinités différentes, ou même d'un plus grand nombre, ni de partager entre pluſieurs perſonnes une même fable ; & qu'en un mot, on a uſé des fables comme on uſe des mots d'une langue, pour exprimer tout ce qu'on veut, en les arrangeant différemment.

Mais quel a été le principe de l'erreur de tant de ſavans hommes ? Il n'y en a point eu d'autre, que la facilité qu'ils ont cru voir à trouver dans l'Hébreu, le Syriaque & l'Arabe, les noms d'une partie des Dieux, avec quelques mots des fables : & c'eſt pour nous un nouveau ſujet d'étonnement. On a vû ci-deſſus que les Dieux de la Grèce étoient originairement Grecs, ou venoient d'Egypte ; que les Grecs conſervèrent à leur manière les noms égyptiens d'une partie de ces Dieux ; qu'ils donnèrent aux autres des noms pris de leur langue, qui avoient la même ſignification que les noms égyptiens, ou du moins une ſignification analogue ; & que les Latins en uſèrent de même, quand la Grèce leur donna la connoiſſance de ſes Divinités. Les ſavans dont je parle, & *N.° 2 & 3.*

qui ont tant de fois cité Hérodote, devoient-ils ignorer cela; & s'ils le savoient, devoient-ils chercher les noms des Dieux ailleurs qu'en Egypte, dans la Grèce, en Italie, & dans les langues de ces trois pays? Il est vrai qu'ils supposent que la langue Phénicienne se répandit par-tout, & qu'ils se croient en droit de chercher cette ancienne langue, dans toutes celles des pays voisins de la Phénicie. Mais il n'y a personne qui ne voie qu'on peut leur contester du moins une partie du droit qu'ils s'arrogent, & que pour rendre leur supposition supportable, il faudroit qu'ils nous fissent voir des Phéniciens établis par-tout dès les premiers temps; à quoi ils ne réussiront jamais.

Je m'arrête ici pour ne point entrer en des discussions personnelles: on a pû s'apercevoir que je les ai évitées soigneusement; puisque je n'ai relevé les mépriſes des auteurs qui m'ont devancé, qu'autant qu'elles m'ont paru inséparables de leurs systèmes. Par-là, j'ai prétendu démontrer la fausseté de ces systèmes; & je ne pouvois employer un moyen plus efficace: mais si les auteurs dont je parle ont fait d'autres fautes, que celles dont le faux principe pour lequel ils étoient prévenus ne leur permettoit pas de se garantir; c'est ce que je n'ai pas cru devoir examiner; & je suppose volontiers que chacun d'eux a fait, dans celui auquel il s'est attaché, tout ce qu'il pouvoit faire de mieux. Ce qu'on y gagnera, & que j'y gagnerai de mon côté, c'est que dans l'explication détaillée des fables, il ne sera pas nécessaire de copier les différentes opinions des mythologues. Je dirai mon sentiment, je le développerai le mieux qu'il me sera possible; & peut-être m'arrivera-t-il de me rencontrer de temps en temps avec quelqu'un des modernes qui auront traité avant moi la même matière: mais comme nous aurons travaillé sur des principes entièrement opposés; je crois que je dois être pleinement exempt du soupçon de plagiat. Lorsque je m'apercevrai néanmoins de quelqu'un de ces hasards, je ne manquerai pas de le faire observer; & je ne laisserai échapper aucune des autres occasions qui se présenteront, de rendre justice à des écrivains, dont le mérite & le savoir me seront toûjours précieux.

DISSERTATION
SUR
LES HYMNES DES ANCIENS.

SECONDE PARTIE. (a)

Où on les considère par rapport à l'Histoire.

Par M. l'Abbé SOUCHAY.

LES Hymnes en général ont été un des premiers monumens de l'Histoire. Si je me bornois uniquement à le prouver, il me suffiroit de vous rappeller, Messieurs, que dans les temps où on ignoroit l'art d'écrire, c'étoit presque le seul moyen de conserver la mémoire des grands événemens; ou je n'aurois au plus qu'à recueillir les faits que l'antiquité la plus reculée nous a transmis par des Hymnes, avec ces Hymnes mêmes. Mais un travail si facile, & déjà fait en partie, seroit trop peu digne de vous; & je dois au moins vous dédommager de la foiblesse de l'exécution, par la nouveauté de la matière. 11 Mai 1742.

Jacquelot dissert. M. l'Abbé Anselme dans les Mém. de l'Acad. vol. IV. p. 389.

Je me suis donc proposé d'examiner, non si les Hymnes en général ont servi à l'histoire; mais de quel usage sont pour cet objet les Hymnes qui nous restent de l'antiquité.

Dans la première partie, je les ai divisés en Théurgiques ou Religieux, en poëtiques ou populaires, & en philosophiques. Je retiendrai la même division, sans m'assujétir cependant au même ordre. Je commence par les Hymnes poëtiques.

Et d'abord, j'ose avancer que par rapport à la Religion populaire des anciens, il n'y a point de monument qui soit préférable pour la certitude aux Hymnes d'Homère, & à

(a) La première partie est imprimée dans le XII.e Vol. des Mém. de l'Acad. p. 1.

ceux de Callimaque ; les ſeuls Hymnes populaires que le temps ait reſpectés. On voit, à la ſimple lecture, qu'ils entrèrent dans le culte public, & qu'on les chanta la pluſpart dans les ſolemnités. Ainſi, loin de rien préſenter qui ne s'accorde avec la croyance du peuple, ils doivent nous apprendre ce que le peuple penſoit des Dieux, de leurs aventures, de leurs fonctions, de leur pouvoir ; & nous donner encore la manière dont il les honoroit, ou le culte qu'il croyoit leur être agréable. C'eſt donc là, & là principalement, qu'il faut chercher avec le ſyſtème de la Religion populaire des anciens, le détail de leurs cérémonies religieuſes : & c'eſt ſur ce fondement, que j'établis la certitude des Hymnes d'Homère & de Callimaque, conſidérés comme des monumens qui dépoſent de cette croyance & de ces uſages ; du moins, pour les ſiècles où ils furent compoſés.

Je ſai que Platon accuſe Homère de menſonge & d'impiété, pour avoir peint les Dieux & les Héros d'une même famille, appliqués à ſe détruire mutuellement. Je ſai qu'il traite de fables imaginées à plaiſir, les combats des Dieux, leurs intrigues amoureuſes, & la pluſpart des autres aventures que les poëtes leur attribuent ; Jupiter enchaînant Saturne, parce qu'il dévoroit ſes enfans ; Saturne lui-même faiſant éprouver à ſon père un traitement plus cruel encore : c'étoient-là des fables pour un philoſophe : & comment un philoſophe auroit-il pû en juger autrement ? Mais ces fables, tout impies, tout abſurdes qu'elles ſont en effet, furent cependant l'objet de la croyance populaire : en voici une preuve nouvelle, & tirée des ouvrages de Platon même. Eutyphron, qu'il nous dépeint comme verſé dans les matières de Religion, ſoutient à Socrate que toutes les aventures des Dieux, chantées par les poëtes dans leurs vers, & repréſentées par des peintures dans les temples, ou même ſur le voile myſtérieux, *(b)*

(b) C'étoit la voile du vaiſſeau de Minerve, ſur laquelle étoient tracées ſes principales actions : on expoſoit d'abord la voile ſur ce vaiſſeau ; puis on la promenoit en proceſſion, en roulant le vaiſſeau ſur la terre ferme, juſqu'au temple de Cerès à Eleuſis ; d'où on la ramenoit, pour la porter à la citadelle, & en orner la ſtatue de la Déeſſe.

que durant les fêtes de Minerve on portoit en procession à Eleusis, & qu'on ramenoit ensuite à la citadelle d'Athènes; Eutyphron, dis-je, soutient que toutes ces aventures doivent être reçûes avec la soumission qui est dûe à la vérité.

Au reste, Platon qui dans ses livres de la République, & dans l'Eutyphron s'est élevé contre les fictions de la mythologie, Platon veut, dans le Timée, qu'en matière de Religion, on s'en tienne à la tradition des anciens poëtes, qui se disoient issus des Dieux. Ils devoient connoître leurs ancêtres, dit ce philosophe par l'organe de Timée, dont il expose le système sur la nature de l'univers: & bien qu'ils n'appuient les faits qu'ils racontent sur aucune preuve convaincante, ni même vrai-semblable; il suffit qu'ils soient enfans des Dieux, & qu'ils parlent sérieusement, pour les croire, suivant la loi.

Ces mots ne sont point équivoques dans la bouche de Platon, qui avoit vû Socrate accusé de ne pas croire les Dieux que croyoient les Athéniens, & sur cette accusation, condamné juridiquement à boire de la ciguë. Si Platon s'étoit expliqué comme Socrate, il auroit éprouvé comme lui la sévérité des loix, & subi la même destinée: j'emprunte cette réflexion du philosophe Numénius. Croire suivant la loi, c'est donc croire, non par une persuasion intime, ce que croyoit le peuple, mais par déférence aux loix de la patrie; loix qui, en conséquence d'un oracle supposé par la politique, défendoient de rien changer à l'ancienne Religion. Or, quoi de plus propre à confirmer la certitude des Hymnes poëtiques, par rapport à la Religion populaire, que ces loix qui condamnèrent Socrate à la mort, & dont il falloit respecter l'autorité, au sentiment de Platon?

Apud Euseb. præp. lib. 13. c. 5.

Qu'Evhémère ait dans la suite entrepris de longs voyages, & qu'après avoir visité les archives sacrées des anciens peuples, il ait composé une histoire fidèle, où il détruisoit les fables poëtiques; son ouvrage n'existe plus, & le temps nous a ravi la traduction qu'Ennius en avoit faite. Mais s'il existoit encore, il me fourniroit, dans le dessein même que l'auteur s'étoit proposé, une nouvelle preuve de la vérité que j'établis. On

ne s'aviſe point de combattre une croyance imaginaire, ou des opinions qui n'ont aucune réalité. Je viens à l'application.

J'ai dit que les Hymnes d'Homère & ceux de Callimaque étoient des monumens authentiques, par rapport à la Religion populaire des anciens: non que je veuille inſinuer que ces deux recueils ſoient préciſément de la même authenticité. Nulle difficulté pour Callimaque: on ſait qu'il a fleuri ſous les Ptolémées; & la critique la plus ſévère ne lui a jamais diſputé aucun des Hymnes qui ſont venus juſqu'à nous, & qui portent ſon nom.

D'où il s'enſuit que ces Hymnes ſont des témoins irréprochables de la Religion qui dominoit en Egypte & dans la Grèce ſous les premiers ſucceſſeurs d'Alexandre. Et, pour me borner, dans une matière auſſi étendue, à des objets particuliers; il s'enſuit que la croyance des *Epiphanies*, c'eſt-à-dire, des apparitions, ou manifeſtations des Dieux, étoit très-répandue alors: épiphanies qu'annonçoient, ou un tremblement du temple, ou un coup de lumière imprévû, ou je ne ſai quel enthouſiaſme ſubit; mais dont la faveur n'étoit pas accordée indiſtinctement. Apollon, dit Callimaque, ne ſe manifeſte pas à tous: le voir, jouir de ſa préſence, eſt le privilège de la vertu. Il s'enſuit enfin que c'étoit une cérémonie religieuſe déjà bien établie, que celle de laver, dans les eaux de quelque fleuve, les ſimulacres des Dieux; cérémonie, ou empruntée des Juifs, à qui les purifications extérieures étoient preſcrites, comme un ſigne de la purification intérieure; ou fondée ſur cette opinion des Grecs, que les Dieux conſervent dans l'Olympe les goûts qu'ils ont eus ſur la terre, & que les plaiſirs qu'ils y ont éprouvés, ils les reſſentent, en vertu d'une préſence ſymbolique, dans leurs ſimulacres mêmes: ou pluſtôt, cérémonie inſtituée ſimplement, pour empêcher qu'ils ne fûſſent défigurés par la pouſſière qui devoit naturellement s'y attacher, parce qu'ils étoient la pluſpart de cyprès ou de cèdre. Car les Grecs n'avoient pas encore porté la ſuperſtition juſqu'à croire que ces ſimulacres bravaſſent les impreſſions & les injures de l'air; comme l'ont prétendu, au

Hymn. in Apoll.

Spanh. obſerv. in Lavacr. Pallad.

au témoignage de Polybe, certaines villes de l'Asie mineure, qui attribuoient une vertu si merveilleuse aux statues de Diane & de Vesta.

Quant au Recueil qui porte le nom d'Homère, je n'en puis rien conclurre qu'avec des réserves & des restrictions; parce qu'il n'est pas en entier de ce poëte. Mais il paroît inconteſtable que l'Hymne à Mercure, & l'Hymne à Apollon lui appartiennent, comme au véritable auteur. L'Hymne à Mercure lui est donné par un grand nombre d'anciens, &, ce qui vaut ici une foule de témoignages, par Callimaque, qui a joint au talent de la poësie, la science de la critique. Toute l'antiquité, si on excepte le scholiaste de Pindare, lui donne aussi l'Hymne à Apollon. Mais un simple scholiaste doit-il l'emporter sur Thucydide, qui en citant des vers de ce même Hymne, tels que nous les avons, l'attribue à Homère? Un écrivain si éclairé, si judicieux, sera-t-il tombé dans une erreur si grossière, que de prendre pour vers d'Homère, des vers de Cynéthus de Chio, qui étoit, pour ainsi dire, son contemporain? car c'est à Cynéthus de Chio, que le scholiaste attribue l'Hymne dont il s'agit. D'ailleurs, on y reconnoît sans peine, à la beauté de l'expression & au tour harmonieux de la poësie, l'auteur de l'Iliade & de l'Odyssée; en sorte que ce mot d'un ancien, qu'il est plus difficile de dérober un vers à Homère qu'à Hercule sa massue, peut avoir ici, quoiqu'en un sens différent, une sorte d'application. Je puis donc maintenant conclurre avec quelque fondement que les aventures attribuées, dans ces Hymnes, à Mercure & à Apollon, même en supposant avec Macrobe & les allégoristes, que ces Dieux n'aient point existé, étoient communément reçûes dans la Grèce, au siècle d'Homère, comme réelles & véritables.

Schol. Pind. in od. 2. nem.

Saturn. lib. 1.

Pour les autres Hymnes qui portent le nom d'Homère, il faudroit, avant que d'en tirer quelque induction légitime, déterminer, au moins, le siècle auquel on doit les rapporter. Mais de pareilles discussions me conduiroient au delà des bornes qui nous sont prescrites; & j'avoue, d'ailleurs, que je

n'ai ni l'érudition, ni la ſagacité néceſſaires pour y réuſſir. Je paſſe donc aux Hymnes philoſophiques, réſervant pour la fin les Hymnes théurgiques ou religieux, parce que la matière eſt plus intéreſſante & plus étendue.

J'appelle Hymnes philoſophiques, ceux que les philoſophes nous ont laiſſés ſuivant leur ſyſtème religieux; ſoit qu'ils en aient banni les détails mythologiques, comme le ſtoïcien Cléanthe; ou que, pour leur donner une couleur favorable, ils aient eu recours à l'allégorie, comme l'empereur Julien. Nous avons peu de ces Hymnes; un Hymne de Platon à l'Amour; un Hymne de Cléanthe à Jupiter, & quelques Hymnes de Julien & de Proclus. Or l'uſage par rapport à l'hiſtoire en eſt infiniment borné. Mais on y voit, du moins, expoſés, ſans aucun ménagement politique & ſans détour, les principaux dogmes de la Religion des philoſophes: on y voit qu'ils s'en étoient fait une, différente de la Religion populaire, pour la croyance. Car il eſt certain, & je l'ai déjà inſinué, que dans la pratique ils ſe conformoient au peuple, & qu'ils offroient avec lui, dans les ſolemnités & ſur les autels publics, les ſacrifices ordinaires. Témoin Socrate, qui dans ſon apologie écrite par Xénophon, ſoutient que Mélitus même, ſon principal accuſateur, l'a vû plus d'une fois obſervant cet uſage religieux. On y voit enfin qu'ils ont reconnu la pluſpart un ſeul Dieu; & que, pour ſauver les abſurdités de la mythologie, les uns ont prétendu que les Dieux poëtiques ou populaires n'étoient que des noms différens d'une ſeule & même Divinité, & que les autres n'ont rien oublié pour couvrir du voile de l'allégorie ces mêmes abſurdités; mais que leurs efforts n'ont abouti, comme Euſèbe l'a prouvé dans ſa *Préparation*, qu'à produire des explications forcées & inſoutenables. Si on ſuppoſe, en effet, comme un principe certain, cette règle indubitable, ſavoir, que rien n'eſt dit allégoriquement, que ce qui étant naturel à un ſujet, ſe trouve adapté à un ſujet étranger; il paroît démontré que la mythologie n'eſt ſuſceptible d'allégorie, ni dans la totalité de ſes traits, ni même dans ſes diverſes parties.

Il me reſte à parler des Hymnes théurgiques, ou de ces

Hymnes que les initiés chantoient dans leurs cérémonies religieuſes ; c'eſt-à-dire, des Hymnes qui portent le nom d'Orphée, parce qu'ils ſont les ſeuls de ce caractère, qui ſoient venus juſqu'à nous. Or, malgré les avantages qu'on pouvoit en recueillir pour l'hiſtoire des initiations, Meurſius, & ceux qui avant ou après Meurſius ont écrit ſur les myſtères Orphiques, n'ont fait aucun uſage de ces monumens. Par quel motif les ont-ils négligés ? Auroient-ils regardé Orphée, comme un perſonnage imaginaire, ou comme un enchanteur ; & ſes Hymnes, comme ſuppoſés, ou comme des évocations magiques ? Car ces divers ſentimens ont leurs défenſeurs, & des défenſeurs illuſtres. Et c'eſt ainſi que l'amour de la ſingularité produit l'abus de l'érudition, & qu'il a fait imaginer dans tous les temps les plus étranges paradoxes.

Je dois donc montrer qu'Orphée a exiſté, & qu'il n'étoit point un magicien ; & que ſes Hymnes ne ſont ni un ouvrage ſuppoſé, ni des évocations magiques.

Orphée a exiſté. En vain, pour autoriſer l'opinion contraire, Voſſius dérive-t-il le mot *Orphée* de l'arabe *Arifa*, qui ſignifie ſavant : il y auroit peu d'anciens dont on ne pût également nier l'exiſtence, ſi des conjectures auſſi frivoles prévaloient ſur des témoignages poſitifs. Hérodote, après Homère & Héſiode, parle d'Orphée, comme d'un perſonnage réel. Diodore nous apprend qu'il voyagea en Égypte ; qu'il en apporta dans la Grèce tout ce qui l'y rendit ſi admirable dans la ſuite, la théologie, la poëſie, la muſique ; & que, ſur le plan des myſtères égyptiens d'Iſis & d'Oſiris, il inſtitua à Athènes les orgies de Bacchus & de Cérès, connues ſous le nom d'*Eleuſiniennes* & de *Dionyſiaques*. Pythagore fait mention de ſes ouvrages. Épigène, entre autres, les avoit lûs ; Épigène, cet écrivain que Pline a regardé comme un auteur grave & judicieux. Tous les anciens enfin atteſtent d'une voix unanime, qu'Orphée a exiſté.

Voſſ. de Poet.

Diod. Sic. l. 1.

Diod. Sic. l. 4.

Clem. Alex. ſtrom. l. 1.

Ariſtote ſeroit peut-être le ſeul qui en eût fait un perſonnage imaginaire, s'il falloit prendre au ſens littéral ce paſſage de Cicéron : *Orpheum poëtam docet Ariſtoteles numquam fuiſſe.* Mais,

L. 1. de Nat. Deor.

outre que l'autorité d'Ariſtote ne peut rien ici contre une foule de témoins, dont la pluſpart lui ſont antérieurs ; le même Ariſtote, dans un de ſes ouvrages qui s'eſt perdu, reconnoiſſoit qu'il avoit exiſté un Orphée *(c)*. Ainſi, lorſqu'il l'a nié quelque part (car Cicéron ne cite point l'ouvrage), il faut l'entendre, non dans un ſens abſolu ; mais en ce ſens, qu'il n'y eut jamais d'Orphée, tel que les poëtes l'ont repréſenté, traînant après lui les arbres & les rochers, & pénétrant juſqu'aux enfers, à la faveur de ſes chants.

Les Hymnes attribués à Orphée ne ſont point ſuppoſés. Je m'explique. Et d'abord, je conviens qu'une eſpèce de tradition donnoit ſes poëſies à un Pythagoricien appelé Cécrops ou Cercops *(d)*. Je conviens encore que Sextus Empiricus & ſaint Clément d'Alexandrie les ont citées ſous le nom d'Onomacrite, qui a fleuri près d'un ſiècle avant Platon, ſous le gouvernement de Piſiſtrate. Je veux même avec Origène, qu'il ne reſte abſolument rien d'Orphée. Mais enfin, tous les philoſophes l'ont cité ; tous les philoſophes l'ont commenté ; & tant de citations & de commentaires prouvent d'une manière évidente, que ſi Onomacrite, en faiſant reparoître les poëſies d'Orphée, toucha à l'expreſſion, on étoit perſuadé qu'il n'avoit rien changé à la doctrine.

Orig. adv. Celſ. lib. 1.

En effet, quoique nous ſachions que les *vers dorés (e)* ne ſont point de Pythagore ; nous croyons cependant que les préceptes philoſophiques qui y ſont contenus, lui appartiennent. Je dis le même de Thalès & des autres Sages qui n'ont rien écrit, ou dont les ouvrages ſont perdus : les dogmes que l'antiquité leur attribue, nous les regardons comme dogmes de Thalès ou de tel autre philoſophe ; & cela, ſur la foi de la tradition qui nous les a tranſmis. Or, la même tradition, c'eſt-à-dire, une tradition uniforme & conſtante nous a

(c) Philoponus, *in lib. Ariſt. de anima*, cite l'ouvrage *de la Philoſophie*, où Ariſtote reconnoiſſoit certains dogmes, pour être d'Orphée, de qui, par conſéquent, il croyoit l'exiſtence.

(d) Hoc Orphicum carmen Pythagorei ferunt cujuſdam fuiſſe Cercopis. de Nat. Deor. lib. 1. c. 38.

(e) On les donne au Pythagoricien Lyſis.

également transmis, comme étant d'Orphée, les dogmes répandus dans les Hymnes qui portent son nom. Donc ces Hymnes ne sont pas supposés, au sens que je l'ai expliqué : & s'ils ne représentent plus les expressions de l'auteur ; du moins, ils représentent sa doctrine.

Mais peut-être qu'Orphée étoit un enchanteur, & que par une conséquence naturelle, ses Hymnes que j'ai appelés religieux, sont de véritables évocations. Alors, quelle en seroit l'utilité pour l'histoire des initiations, ou de ces mystères tout ensemble si célèbres & si peu connus ? Si je n'avois à combattre ici que des écrivains médiocres, ou peu versés dans la critique, comme le *Loyer* ; je me garderois, quand Naudé ne m'auroit pas prévenu, de les réfuter sérieusement. Mais d'illustres écrivains, & en particulier un de nos confrères, dont le souvenir nous sera long-temps précieux, ont avancé, que pour avoir confondu l'acception de ces deux mots grecs ἀοιδὴ & ἐπαοιδὴ, qui signifient & des chants & des enchantemens, on s'est imaginé qu'Orphée étoit un chantre habile, un excellent musicien ; au lieu de le regarder comme un enchanteur, qui faisoit profession de nécromantie.

Le Loyer, dans ses spectres.
Naudé, Apologie.
M. l'Abbé Banier, Mytholog. t. 3.

Tout illustres qu'ils sont, ces auteurs ; il leur falloit, non des conjectures qui ne portent que sur la prétendue confusion des deux acceptions ; mais des preuves solides & convaincantes, pour établir un sentiment si singulier, & qui paroît démenti par toute l'antiquité. Que nous dit-elle, en effet ? Si ce n'est qu'Orphée avoit puisé dans le commerce des Prêtres égyptiens, avec la science de la musique, la manière d'expier les crimes, de guérir les maladies, d'appaiser la colère des Dieux ; que passant ensuite dans la Grèce, il l'avoit enrichie de ces merveilleuses connoissances ; qu'il a parlé de la vie future, & l'a annoncée heureuse pour la piété & la vertu. Comment l'antiquité l'a-t-elle représenté ? Tantôt comme un sacrificateur, revêtu des ornemens de sa dignité, *Threicius longâ cum veste Sacerdos ;* & tantôt comme un législateur habile qui avoit adouci des mœurs grossières & barbares, *cædibus & victu fœdo deterruit.* Et voilà ce qui a fait imaginer aux poëtes ces figures hardies,

Virg. Æn. 6.

Horat. Art. Poet.

ces traits brillans, dont ils n'auroient pas ſoupçonné que les modernes dûſſent abuſer contre Orphée ; qu'aux accords de ſa lyre les fleuves ſuſpendoient leur cours, les vents retenoient leurs haleines, les chênes deſcendoient des montagnes, & les tigres venoient danſer avec les agneaux dans les mêmes pâturages.

Si Orphée a été un ſage, un théologien, un légiſlateur ſacré, & que les Hymnes qui portent ſon nom renferment ſa doctrine ; qui pourra les regarder, avec Heinſius, comme une liturgie de Satan ; ou, avec l'auteur de la Bibliothèque univerſelle, comme des évocations magiques ? C'eſt avoir détruit une opinion ſi peu fondée, que d'avoir établi qu'Orphée étoit un ſage, & que ſa doctrine eſt contenue dans les Hymnes qui portent ſon nom. Quelle eſt donc la nature de ces Hymnes ? Les Hymnes d'Orphée étoient des cantiques religieux, que l'on chantoit à l'honneur de Cérès & des autres Divinités, dans les initiations & dans la célébration des myſtères Orphiques. Pauſanias, qui s'étoit fait initier à ceux d'Eleuſis, nous apprend qu'un des Miniſtres lui chanta les Hymnes d'Orphée, & que cette fonction appartenoit aux Lycomides. Au reſte, j'aperçois dans ces Hymnes divers caractères qui les diſtinguent des Hymnes poëtiques ou populaires ; la matière de ces Hymnes mêmes, la forme de l'invocation & la nature des offrandes qui les accompagnoient.

Dan. Heinſ. Exercit. ſacr.

Pauſan. in Bœotic.

Les Hymnes poëtiques roulent entièrement ſur les aventures des Dieux : les Hymnes d'Orphée ne renferment que leurs noms, ou leurs attributs. Dans les Hymnes poëtiques, des invocations ſimples, mais qui ont pour objet la félicité publique : dans les Hymnes d'Orphée, les initiés ne ſont occupés que d'eux-mêmes ; c'eſt pour eux ſeuls qu'ils prient, pour eux ſeuls qu'ils invoquent les Dieux : & non ſeulement ils les invoquent ; mais ils les ſollicitent, ils les preſſent de ſe manifeſter, & par les effets de leur puiſſance ou de leur bonté, & par de vraies apparitions. Enfin, dans la Religion populaire, on immole des victimes, & le culte des initiés ſe termine à des offrandes ; de la myrrhe pour Jupiter, du ſafran pour

Apollon, de l'encens pour le ſoleil, des aromates pour la lune, des ſemences de toute eſpèce, excepté des fèves, pour la terre. Ainſi les initiés ſe regardoient, au milieu de leur nation, comme un peuple ſéparé, par la ſimplicité & la convenance de leur culte; & comme un peuple choiſi, qui devoit tout attendre de la protection des Dieux.

Maintenant, quels ſont ces Dieux des initiés, & que ſignifient ces offrandes ſi ſimples & ſi variées? Le P. Kirker a prétendu que pour éclaircir ces deux points, il falloit comparer avec les Hymnes d'Orphée, le ſyſtème religieux des Egyptiens. Voici en peu de mots ſon idée. Les Egyptiens reconnoiſſent trois principaux mondes, le monde intellectuel, le monde planétaire, & le monde élémentaire; & avec ces mondes, ils admettoient des Génies pour les gouverner. Mais le précis de leur doctrine conſiſtoit dans l'analogie de ces différens mondes, & de ces Génies différens: & c'eſt d'après cette analogie comparée, que le P. Kirker ſoutient que par les Dieux Orphiques, il faut entendre les Génies qui préſidoient aux mondes; par les ſymboles qui les diſtinguent, leurs fonctions ou leurs vertus propres; & qu'enfin les divers aromates ou parfums qu'on leur offroit, expriment, mais d'une manière myſtérieuſe, les cérémonies que devoient obſerver, & les diſpoſitions où devoient être les initiés, pour ſe rendre les Génies favorables. Après avoir établi, ou pluſtôt ſuppoſé ces principes, l'auteur en fait l'application aux Hymnes d'Orphée. Le premier né, ou Saturne, c'eſt l'ame univerſelle du monde. Il eſt appelé *grand*, parce qu'il renferme en lui tout l'univers; *éthérée*, parce qu'il anime toute la nature; *le père des Dieux & des hommes*, parce que les corps céleſtes & les corps élémentaires, bien que ſujets par eux-mêmes à la corruption, ſont éternels & divins dans leurs modèles. La nuit eſt l'infini qui convient au père; le Ciel engendré de la nuit, c'eſt le fils bien-aimé; & l'éther eſt l'eſprit qui vivifie tout, qui lie tout par l'amour, ou par la ſympathie.

Œdip. Ægypt. tom. 2.

On voit que Kirker a tout-à-coup abandonné les mondes & les Génies, & que d'Orphée, qui n'eut d'autres connoiſſances

que celles qu'il avoit puisées en Egypte, il a presque fait un Chrétien. D'ailleurs, la religion des Egyptiens ayant subi les divers changemens que produisent les révolutions, & qu'amèneroit la seule instabilité des choses humaines, c'est avec le système religieux des premiers Egyptiens, & non avec tout autre système pris dans la durée de leur monarchie, qu'il faut comparer les Hymnes d'Orphée. Il faut donc suivre un autre guide que Kirker, bien qu'il ait indiqué la route. Ce guide sera Diodore : mais il ne faut lui demander ni distribution régulière, ni démonstration ; ce qu'il a écrit sur la Religion des premiers Egyptiens étant trop éloigné de son temps.

Diod. Sic. lib. 1.

Le Soleil & la Lune furent donc les Divinités des premiers Egyptiens. Ils rendoient aussi un culte religieux aux Génies, qu'ils regardoient comme des êtres d'une nature plus excellente que l'homme. Ils croyoient que ces Génies habitoient quelquefois parmi eux ; qu'ils se mêloient des choses humaines ; & qu'enfin quittant les corps où ils avoient été renfermés, ils s'envoloient dans les astres. C'étoit comme une suite de la croyance où ils étoient, que les ames ne mourant point, elles passoient sans cesse en de nouveaux corps. De là, ils conclûrent que de semblables Génies avoient habité les corps d'Isis & d'Osiris, qui les avoient comblés de bienfaits, en leur donnant d'excellentes loix, & en faisant régner en Egypte les arts & l'abondance. Ce fut pour en conserver la mémoire, qu'ils instituèrent en leur honneur des initiations ; & qu'ils exprimèrent par des symboles, la nature des bienfaits qu'ils avoient reçus. Voilà, selon Diodore, ces mystères fameux, dont le spectacle fut dérobé au peuple, & où on n'étoit admis qu'après de longues épreuves, & bien des préparations. Un culte religieux rendu à des hommes morts, ne pouvoit se soutenir qu'à la faveur du secret ; & ce secret même, inviolablement gardé, semble prouver que c'étoit des hommes morts qu'on adoroit dans les mystères.

Tuscul. lib. 1.

Puisque vous êtes initié, dit Cicéron dans sa première Tusculane, vous savez parfaitement que ceux mêmes d'entre les Dieux à qui on donne le premier rang, ont vécu sur la terre

terre, avant que d'aller au Ciel. *Ipſi illi majorum gentium Dii qui habentur, à nobis profecti in cœlum reperientur. Reminiſcere, quoniam es initiatus, quæ tradantur myſteriis.*

Il eſt vrai-ſemblable qu'Orphée, qui fut le premier théologien des Grecs, leur enſeigna toute cette doctrine. On ſait par les marbres d'Arondel, qui nous ont conſervé un traité fort ancien, que les Grecs adoroient le Soleil; puiſqu'ils jurent par cet aſtre une entière fidélité à leurs engagemens. On ſait auſſi par Diodore qu'Orphée établit dans la Grèce les myſtères de Bacchus & de Cérès, ſur le plan des myſtères égyptiens. Les Grecs dans ces premiers temps, étoient un peuple barbare: il falloit pour l'adoucir, lui inſpirer de la terreur, par la crainte des Dieux; & s'aſſurer des eſprits moins dociles, par la religion du ſecret. C'eſt ce qu'exécuta Orphée, par l'établiſſement des myſtères; & ces myſtères produiſirent les effets les plus heureux: *Initia ut appellantur, ita principia vitæ cognovimus*, ajoûte Cicéron dans ſon ouvrage ſur les loix. A l'égard des offrandes que preſcrivit Orphée, il les détermina, ou par la convenance des choſes offertes avec la nature de ſes Dieux, ou par la nature des choſes mêmes qu'il preſcrivoit: & ſi, du nombre des offrandes, il excepta les fèves, c'eſt qu'il avoit appris en Egypte à les regarder comme impures.

Lib. 1.

Lib. 3.

Mais je laiſſe à des mains plus ſavantes le ſoin de faire uſage des monumens, dont j'ai montré la certitude & l'utilité par rapport à l'hiſtoire. Il me ſuffit que les Hymnes d'Homère & de Callimaque nous donnent, au moins pour les temps où ils furent compoſés, la croyance populaire des anciens; que les Hymnes philoſophiques ſoient de quelque ſecours pour éclaircir la religion des philoſophes; & que les Hymnes d'Orphée puiſſent répandre de la lumière ſur les initiations. J'ajoûte en finiſſant, que les Hymnes de Callimaque, outre des dogmes & des uſages religieux, offrent encore des traits pour l'hiſtoire profane, & que la pluſpart ont été heureuſement employés par M. l'Abbé Sallier dans l'hiſtoire de l'île de Délos, & par M. Hardion dans l'hiſtoire de la ville de Cyrène.

Mém. de l'Acad. vol. III. p. 376. Ibid p. 391.

SECOND MÉMOIRE
SUR
L'HISTOIRE DES PÉLASGES,
ET DE LEURS MIGRATIONS.

Par M. l'Abbé GEINOZ.

28 Juin 1743. *Mém. de l'Acad. vol. XIV. p. 154.*

J'AI dit dans mon premier Mémoire, que les Pélasges, qui ont passé de l'Epire dans l'Italie, demeurèrent pendant plusieurs générations avec les Aborigènes; qu'ils se multiplièrent extrêmement; mais qu'à la fin ils furent accablés de tant de maux, qu'ils se virent forcés de quitter un pays où la colère des Dieux sembloit les poursuivre. De l'Italie, ils se dispersèrent en différentes contrées: les uns allèrent chercher des établissemens dans les pays des barbares; mais la plus grande partie retourna dans la Grèce, & alla s'établir dans l'Attique. Ce retour des Pélasges dans la Grèce arriva deux générations avant la guerre de Troie; & il est fondé sur les témoignages de Myrsilus & d'Hellanicus de Lesbos, cités par Denys d'Halicarnasse. Myrsilus dit positivement que les mêmes Pélasges, qui avoient habité l'Italie, sont retournés dans la Grèce, & qu'ils ont bâti la muraille de la citadelle d'Athènes. Hellanicus, parlant des Tyrséniens qui étoient allés s'établir dans la Grèce, dit qu'ils ont apporté d'Italie le nom de Tyrséniens, & qu'auparavant on les appeloit Pélasges. Denys d'Halicarnasse insiste beaucoup sur cette remarque d'Hellanicus & de Myrsilus: il dit qu'elle sert à l'intelligence de divers passages des anciens auteurs, qui parlent des Tyrséniens; & que l'on ignoreroit l'origine de ces peuples, sans les éclaircissemens que ces deux historiens nous ont donnés sur ce sujet.

Dion. Halic. lib. 1.

Lorsque les Pélasges furent arrivés, les Athéniens les reçurent, & leur abandonnèrent le terrein, qui est au bas

du mont Hymette ; à condition qu'ils bâtiroient la muraille qui fait l'enceinte de la citadelle : muraille, qu'on appela depuis, τεῖχος Πελασγικὸν, du nom de ceux qui l'avoient conſtruite. Elle ſubſiſte encore aujourd'hui, ſi on en croit les voyageurs. Les Pélaſges ayant achevé cet ouvrage, demeurèrent quelque temps paiſibles poſſeſſeurs du terrein que les Athéniens leur avoient accordé : ils le cultivèrent avec tant de ſoin, que cette contrée que l'on avoit négligée juſques alors, comme ſtérile & de nul rapport, devint fertile en toute ſorte de fruits, & fournit abondamment à leur ſubſiſtance. La proſpérité dont jouiſſoient ces nouveaux habitans, attira les regards des Athéniens & excita leur jalouſie : ils ſe repentirent d'avoir cédé aux Pélaſges cette partie de leur pays ; & ſans avoir d'autres raiſons que celles que leur fournirent l'envie & la jalouſie, il les chaſsèrent de l'Attique. Telle fut, au rapport d'Hécatée cité par Hérodote, la cauſe d'une quatrième migration de ces Pélaſges. Hécatée accuſe les Athéniens d'injuſtice, dans cette occaſion : mais Hérodote n'adopte pas ce récit ; il ſuſpend ſon jugement : & croyant ne pas avoir des raiſons ſuffiſantes, pour décider ſi cette expulſion des Pélaſges étoit une injuſtice, ou non, de la part des Athéniens, il ſe contente de rapporter une tradition contraire à celle d'Hécatée, & qui eſt toute en faveur des Athéniens. Les Athéniens, dit Hérodote, prétendent qu'ils ont eu raiſon de chaſſer les Pélaſges. Comme ceux-ci occupoient la contrée qui eſt au bas du mont Hymette, ils faiſoient des courſes dans l'Attique, & enlevoient les jeunes garçons & les filles des Athéniens, qui alloient puiſer de l'eau dans la fontaine appelée Ἐννεάκρουνον, c'eſt-à-dire, Neuf-fontaines. Il eſt à remarquer, dit Hérodote, que dans ce temps-là les Athéniens & les autres Grecs n'étoient pas encore dans l'uſage d'avoir des eſclaves : quand ces filles arrivoient à la fontaine, les Pélaſges leur faiſoient violence ; & non contens de ces ſortes d'outrages, ils formèrent le deſſein de ſe rendre maîtres de toute l'Attique. La conſpiration fut découverte : & les Athéniens diſent que leurs pères ont été d'autant plus modérés & plus généreux, qu'étant en

Herod. lib. 6. c. 137.

droit de faire périr les Pélaſges, puiſqu'ils les avoient ſurpris tramant des deſſeins contre l'Etat, ils n'avoient pas voulu les priver de la vie ; & qu'ils s'étoient contentés de leur ordonner de ſortir du pays. Les Pélaſges forcés d'abandonner l'Attique, ſe diſpersèrent en différens lieux, & une partie d'entre eux s'empara de l'île de Lemnos.

Ils ne furent pas pluſtôt établis dans cette île, qu'ils cherchèrent les moyens de ſe venger des Athéniens. Comme ils ſavoient les jours dans leſquels ceux-ci avoient coutume de célébrer leurs fêtes ; ils armèrent des vaiſſeaux & firent une deſcente dans l'Attique : s'étant mis en embuſcade, ils enlevèrent pluſieurs femmes, qui célébroient la fête de Diane, dans le bourg de Brauron ; & les ayant emmenées à Lemnos, il les prirent pour leurs concubines. Ces femmes produiſirent un grand nombre d'enfans, à qui elles apprirent la langue & les façons de vivre des Athéniens. La différence de la langue & de l'éducation donna aux enfans des concubines de l'éloignement pour les enfans des femmes légitimes : & s'il arrivoit que quelqu'un d'eux fût maltraité par un jeune Pélaſge, tous les autres couroient à ſon ſecours, & ils ſe défendoient mutuellement. Ils vouloient même ſe rendre maîtres des autres ; & en effet ils étoient les plus forts. Le courage & la hardieſſe de ces jeunes gens fit faire de ſérieuſes réflexions aux Pélaſges : s'ils ſont déjà d'accord, diſoient-ils, dès leur plus tendre jeuneſſe, pour ſe donner du ſecours contre nos enfans légitimes, s'ils tâchent dès à préſent de dominer ſur eux, que ne feront-ils pas quand ils ſeront plus avancés en âge ? Là-deſſus, ils prirent la réſolution de tuer tous ces enfans qui leur étoient nés des femmes Athéniennes : ils exécutèrent leur deſſein & firent mourir les mères en même temps.

Depuis cette action barbare & une autre précédemment arrivée, où les femmes de Lemnos égorgèrent en une nuit tous leurs maris & leur Roi Thoas, l'uſage s'établit dans la Grèce d'appeler du nom de *lemniennes*, les actions tragiques & malheureuſes. Après que les Pélaſges eurent tué leurs concubines & leurs enfans, la terre ceſſa de produire des fruits : les femmes

& les troupeaux devinrent ſtériles. Affligés par la famine & la ſtérilité, ils envoyèrent à Delphes pour demander au Dieu la délivrance de tant de maux : la Pythie leur commanda de donner aux Athéniens telle eſpèce de ſatisfaction qu'il leur plairoit d'exiger. Les Pélaſges allèrent à Athènes, & dirent qu'ils étoient prêts de ſubir la peine qu'on leur impoſeroit, en réparation de leur injuſtice. Les Athéniens dreſsèrent un lit dans le Prytanée, auſſi proprement qu'ils pûrent, & couvrirent une table de toute ſorte de viandes & de fruits ; & ils dirent aux Pélaſges de leur livrer l'île de Lemnos dans le même état qu'étoit cette table. Les Pélaſges répondirent : nous vous livrerons notre pays, lorſqu'un de vos vaiſſeaux pouſſé par le vent du nord arrivera de chez vous à Lemnos en un ſeul jour. Ils crurent que cette réponſe ne les engageoit à rien ; parce que l'Attique étant ſituée au midi de Lemnos, & dans une diſtance conſidérable de cette île, il leur paroiſſoit impoſſible qu'un vaiſſeau fît un ſi long trajet en un jour, par le vent du nord. Il arriva cependant après bien des années, que Miltiade fils de Cimon ayant conquis pour les Athéniens la Cherſonèſe ſur l'Helleſpont, paſſa en un jour, à la faveur des vents étéſiens, de la ville d'Eléüs, qui eſt un port de la Cherſonèſe, dans l'île de Lemnos : il rappela aux Pélaſges la promeſſe de leurs pères, & leur commanda de ſortir de l'île. Les habitans d'Héphaiſtia obéirent : mais ceux de Myrina répondirent à Miltiade, que pour être en droit de les ſommer de leur parole, il auroit fallu que les vaiſſeaux Athéniens fuſſent arrivés en un jour de l'Attique, & non de la Cherſonèſe. C'eſt pourquoi, ne convenant pas que la condition ſtipulée par leurs ancêtres fût accomplie, ils aimèrent mieux ſoutenir un ſiège, que de ſe rendre. Miltiade prit la ville ; & les Athéniens devenus maîtres de toute l'île, en chaſsèrent les Pélaſges.

Thucydide nous apprend, dans le quatrième livre de ſon hiſtoire, que ces mêmes Pélaſges Tyrſéniens, qui avoient habité Athènes & Lemnos, s'établirent dans les villes de l'Acté, qui eſt une terre ſéparée du continent de la Thrace, par le canal que Xerxès fit creuſer auprès de la ville de Sane, *Thuc. lib. 4.*

pour faire paſſer ſa flotte & éviter le danger auquel elle auroit été expoſée, en côtoyant le mont Athos. Ils s'étendirent même dans le continent, conſervant toûjours le nom de Tyrſéniens, qu'ils avoient apporté de l'Italie ; & ils occupèrent la Creſtonie, province voiſine de la Macédoine. On trouve encore une partie des Pélaſges qui avoient habité l'Attique, établis dans Placia & Scylacé, villes ſituées ſur l'Helleſpont à l'orient de Cyzique.

Herod. lib. 1. c. 57. Hérodote, faiſant mention de cette colonie de Pélaſges, ne détermine pas le temps de leur migration. Mais comme cet hiſtorien aſſure qu'ils parloient préciſément la même langue que les habitans de Creſtone, on pourroit préſumer que leur ſéparation d'avec ceux-ci n'étoit pas fort ancienne, & qu'elle ne s'étoit faite que lorſque Miltiade conquit l'île de Lemnos : c'eſt-à-dire, qu'alors une partie de ces Pélaſges paſſa dans l'Acté & ſur les côtes de la Thrace ; & que l'autre alla s'habituer près de l'Helleſpont, dans les villes de Placia & de Scylacé. Thucydide, parlant des premiers, dit qu'ils avoient non ſeulement habité Athènes, mais auſſi l'île de Lemnos. Hérodote, parlant des habitans de Placia, ſe contente de dire qu'ils avoient été autrefois établis dans l'Attique, conjointement avec les Athéniens ; ſans faire mention s'ils avoient été dans l'île de Lemnos, avant que d'arriver dans la Cherſonèſe.

Thuc. lib. 4.

Herod. lib. 2. c. 52. On pourroit m'objecter que ce paſſage des Pélaſges Tyrſéniens de l'Italie dans l'Attique, ne s'accorde pas avec un endroit d'Hérodote, qui dit poſitivement dans l'*Euterpe* que les Pélaſges qui furent accueillis par les Athéniens, avoient auparavant habité la Samothrace ; & que c'eſt même de ces Pélaſges que les Samothraciens avoient appris la manière de célébrer les orgies des Cabires. Je réponds à cela que l'on peut concilier en deux manières ce paſſage d'Hérodote, avec le ſentiment de Thucydide & de Denys d'Halicarnaſſe. Car il a pû arriver 1.° que les Pélaſges, paſſant de l'Italie dans la Grèce, ſe ſoient jetés d'abord dans la Samothrace, qu'ils y aient demeuré pendant quelque temps, & qu'enſuite, par un effet de la légèreté & de l'inconſtance qui ne leur étoit que

trop naturelle, ils ſe ſoient tranſportés de la Samothrace dans l'Attique. 2.° On peut ſuppoſer que les mêmes Pélaſges, qui ont paſſé dans l'Italie & de là dans l'Attique, avoient, avant toutes ces migrations, habité la Samothrace. Ainſi, de quelque côté que l'on conſidère ce paſſage, il n'eſt point contraire au ſentiment des autres auteurs, qui affirment que les Pélaſges admis dans l'Attique étoient ceux-là mêmes qui avoient parcouru l'Italie.

Je ne me ſuis attaché juſqu'ici qu'à ſuivre les différentes migrations de cette partie des Pélaſges, qui après avoir été chaſſés de la Theſſalie par Deucalion, ſe retirèrent dans l'Epire, paſsèrent de là dans l'Italie, & retournèrent enſuite dans la Grèce. Je vais maintenant rechercher en quel pays ſe tranſportèrent les autres Pélaſges, après cette première diſperſion, arrivée ſous le règne de Deucalion.

Selon Denys d'Halicarnaſſe, les uns allèrent dans l'île de Crète ; les autres s'emparèrent de quelques-unes des îles Cyclades ; d'autres s'établirent dans la Béotie, la Phocide & l'Eubée ; d'autres enfin paſsèrent dans l'Aſie, & occupèrent pluſieurs places maritimes, le long de l'Helleſpont & dans la Troade, paſsèrent de là dans les îles voiſines, principalement dans celle de Leſbos, où ils ſe joignirent à la colonie Hellénique, que Macar fils de Criaſius y conduiſit. Il y a apparence qu'il y avoit déjà des Pélaſges dans Leſbos, avant l'arrivée de cette colonie ; ou que les Pélaſges, ſous la conduite de Macar, y entrèrent en plus grand nombre que les Hellènes : puiſqu'ils donnèrent leur nom à cette île, qui depuis leur établiſſement fut long-temps appelée *Pelaſgia*. *Dion. Hal. lib. 1.*

Homère fait mention dans le 19.e livre de l'Odyſſée des Pélaſges de Crète. Il repréſente Ulyſſe diſant à Pénélope, qu'au milieu de la mer il y a une île nommée Crète, abondante en toute ſorte de fruits & extrêmement peuplée, où l'on parle une langue mêlée des diverſes langues des peuples qui l'habitent : il y a, dit-il, des Achéens, des Eteocrètes, c'eſt-à-dire, de vrais Crétois, des Cydoniens, des Doriens & des Pélaſges. Le même poëte place auſſi dans le catalogue des *Verſ. 172. & ſeq.* *Iliad. lib. 2.*

troupes auxiliaires des Troyens, les Pélaſges de Lariſſe, qui vinrent au ſecours de Priam, ſous la conduite d'Hippothoüs & de Pyléus, tous deux fils de Léthus fils de Teutame, deſcendant de Pélaſgus.

Strab. lib. 13. Strabon remarque ſur ce vers d'Homère,

Ἱππόθοος δ' ἄγε φῦλα Πελασγῶν ἐγχεσιμώρων.

que le poëte ne dit pas φῦλον, mais φῦλα, au pluriel, pour faire entendre que c'étoit une puiſſante nation, & que les troupes qu'elle envoya à la guerre de Troie, étoient fort nombreuſes. Homère dit que la ville de Lariſſe étoit le lieu de leur habitation. Sur quoi, Strabon obſerve qu'y ayant dans l'Aſie pluſieurs villes de ce nom, il eſt à propos de déterminer de laquelle le poëte a voulu parler. Il y a trois Lariſſes dans l'Aſie, dit ce géographe: l'une eſt ſituée près d'Hamaxitos; on peut la voir d'Ilion; elle n'en eſt éloignée que de deux cens ſtades: l'autre eſt près de Cumes, dans l'Ionie, à mille ſtades de Troie: la troiſième eſt ſituée dans le territoire d'Ephèſe.

Iliad. lib. 2. v. 840. Strab. ibid.

Il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'Homère ait voulu parler de celle qui eſt ſi proche de Troie; puiſque ce poëte dit ailleurs qu'Hippothoüs tâchant d'enlever le corps de Patrocle, fut tué par Ajax, & tomba mort bien loin de la ville de Lariſſe: τῆλ' ἀπὸ Λαείσης ἐριβώλακος. Il faut donc que le poëte ait eu en vûe la ville de Lariſſe, ſituée près de Cumes, à qui ce dernier vers peut convenir; puiſqu'elle eſt à 1000 ſtades du lieu du combat où Hippothoüs perdit la vie. Strabon ajoûte que l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé dans l'Ionie & dans l'Eolie, peu de temps après la guerre de Troie, ne laiſſe aucun lieu de douter que les Pélaſges, dont parle Homère, ne fuſſent ceux de Lariſſe près de Cumes. On raconte, dit-il, que les habitans du mont Phrikius, au deſſus des Locriens, près des Thermopyles, ayant quitté leur pays, deſcendirent ſur les côtes de l'Aſie, dans le lieu où eſt préſentement bâtie la ville de Cumes; qu'ayant trouvé les Pélaſges de Lariſſe fort affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites à la guerre de Troie, ils avoient bâti, pour ſe mettre à couvert de quelque invaſion

Iliad. lib. 17. v. 301.

Strab. lib. 13.

ſubite

ſubite, la ville appelée νέον τεῖχος, c'eſt-à-dire *mur neuf*, à 30 ſtades de Lariſſe; qu'enſuite ces Locriens avoient fondé la ville de Cumes, & y avoient conduit le reſte des Pélaſges; & qu'ils avoient donné à Cumes & à la ville le nom de Phriconis, nom pris de celui du mont Phrikius, qu'ils avoient habité dans l'autre continent. Mais Strabon dit que cette ville étoit abandonnée de ſon temps. Il raconte, en parlant de cette Lariſſe, que l'on y honoroit anciennement un héros nommé Piaſus, que l'on dit avoir été chef des Pélaſges; que ce Piaſus, étant devenu amoureux de ſa fille Lariſſe, lui fit violence; que celle-ci, pour ſe venger, ayant un jour ſurpris ſon père comme il étoit baiſſé ſur une cuve de vin, le prit par les jambes, & le jeta dans la cuve, où il fut étouffé. Ménécrate d'Elée, dit, dans ſon hiſtoire de la fondation des villes, que toute la côte maritime de l'Ionie & toutes les îles voiſines ont été habitées anciennement par les Pélaſges; qu'ils s'y maintinrent juſqu'à l'arrivée des colonies Eoliennes & Ioniennes; que celles-ci les en chaſsèrent, ou les aſſujétirent par la force des armes. Les Leſbiens diſent que leurs ancêtres allèrent à la guerre de Troie, ſous le commandement de Pylée chef des Pélaſges. Les habitans de Chios reconnoiſſent de même les Pélaſges de Theſſalie, pour leurs fondateurs. Enfin, il n'eſt preſque point de contrée, ſoit dans la Grèce, ſoit dans la Thrace, ſoit dans l'Aſie mineure, où les Pélaſges n'aient laiſſé des veſtiges de leur puiſſance & de leurs migrations. On peut s'aſſurer que les Pélaſges ont habité dans tous les lieux, où l'on trouve des villes qui portent le nom de Lariſſe, & que même ils en ſont les fondateurs. C'étoit le nom de leur ville capitale dans la Theſſalie; nom qu'ils donnèrent enſuite à la pluſpart des villes qu'ils fondèrent, dans les différens pays où ils voyagèrent. Strabon fait dans ſon neuvième livre une énumération des villes appelées *Lariſſes:* il en compte treize ou quatorze, deux entre autres dans le Péloponnèſe; dont l'une eſt une citadelle des Argiens, l'autre eſt ſituée entre la ville d'Elée & de Dymé.

Strab. ibid.

Strab. ibid.

Strab. lib. 9.

Cette grande nation qui avoit occupé toute la Grèce, la

Thrace & les côtes de l'Aſie, fut preſque entièrement détruite, peu de temps après la guerre de Troie. Le nom Pélaſge commença alors à tomber dans l'oubli : & ſi, juſqu'au temps d'Hérodote & de Thucydide, il reſta quelques Pélaſges, ſoit dans les villes de Placia & de Scylacé, près de l'Helleſpont, ſoit ſur les côtes de la Thrace ; ils ne ſe gouvernoient plus par leurs propres loix : ils étoient ſoumis à une domination étrangère, & la langue qu'ils parloient, étoit le ſeul monument qui marquât leur ancienne origine. Pluſieurs cauſes concoururent à la ruine de cette nation, & contribuèrent à l'abolition du nom Pélaſge. La première eſt la confédération des Hellènes, qui prit naiſſance dans le ſein des Pélaſges. Les Hellènes, au rapport de Thucydide, s'étant ligués entre eux, firent des conquêtes, & formèrent un corps particulier, que l'on nomma depuis, le corps Hellénique. Après s'être ainſi ſéparés des Pélaſges, ils commencèrent peu-à-peu à s'éloigner des mœurs de leurs pères & à changer leur langue, par le commerce qu'ils eurent avec les colonies venues de l'Orient. Thucydide remarque, dans le premier livre de ſon hiſtoire, que le nom d'Hellènes ne prévalut pas d'abord : il dit que les particuliers commencèrent à ſe ſervir entre eux de ce nom, comme d'une marque qui les diſtinguoit des autres peuples, & qui exprimoit la liaiſon particulière d'intérêt & d'amitié, qu'ils avoient contractée les uns avec les autres ; mais qu'il ne devint le nom général de la nation, que bien long-temps après cette confédération. Des peuples entiers qui étoient Pélaſges d'origine, accédèrent à cette ligue, & quittèrent tout d'un coup le nom de Pélaſges, pour prendre celui d'Hellènes. Les Athéniens étoient encore ſenſés Pélaſges, au temps de la fameuſe migration que ces peuples firent de la Theſſalie dans l'Epire, & de l'Epire en Italie. A leur retour dans la Grèce, les Athéniens étoient déjà devenus Hellènes, ſuivant le témoignage d'Hérodote. Le même changement arriva, vers ce temps-là, dans les différentes nations du Péloponnèſe : les Lacédémoniens, les Argiens, & les Arcadiens, connus anciennement ſous le nom de Pélaſges, ſe dépouillèrent inſenſiblement de la barbarie de leurs pères, & prirent à la fin le nom d'Hellènes.

Thuc. lib. 1.

Thuc. ibid.

Herod. lib. 2.

Une autre cauſe de la ruine de cette nation, c'eſt ſon caractère d'inconſtance & de légèreté, ſon inclination pour la guerre, & ſon penchant à courir & à chercher de nouvelles aventures. Les voyages, les pénibles travaux qu'entraînent néceſſairement avec eux les nouveaux établiſſemens, les guerres qu'ils eurent à ſoutenir contre les peuples dont ils envahiſſoient les poſſeſſions, les malheurs dont ils furent accablés, tant en Italie, qu'à leur retour dans la Grèce, achevèrent de ruiner cette partie des Pélaſges, qui fermement attachés aux coutumes & aux mœurs de leurs ancêtres, ne voulurent point accéder au corps Hellénique.

Après avoir rapporté les migrations des Pélaſges, il me reſte à rechercher quelles ont été leurs manières de vivre, leur religion & leur langue. Les hiſtoriens, qui ont parlé des Pélaſges, ne nous ont tranſmis aucun détail particulier, touchant les coutumes & les uſages de cette nation. M. Pelloutier, auteur de l'hiſtoire des Celtes, prétend que les Pélaſges étoient un peuple Nomade; c'eſt-à-dire, qu'ils n'avoient point de demeure fixe; qu'ils ne poſſédoient d'autres biens que leurs troupeaux, & que toute leur occupation étoit de conduire ces troupeaux d'un pâturage à l'autre. Il ajoûte que la choſe eſt reconnue par les plus célèbres hiſtoriens. Il n'eſt pas douteux que les premiers habitans de la Grèce n'aient été Nomades: les fêtes inſtituées à l'honneur de Cérès & des inventeurs des inſtrumens qui ſervent au labourage, témoignent clairement qu'il y a eu un temps où l'agriculture n'étoit pas connue dans la Grèce. Mais les hiſtoriens, qui ont fait mention des Pélaſges, ne remontent pas à des temps ſi reculés. Dès qu'ils commencent à en parler, ils nous les repréſentent habitant ou bâtiſſant des villes, & s'appliquant à l'agriculture. La ville de Lariſſe en Theſſalie étoit habitée par les Pélaſges, lorſque Deucalion, à la tête des Lélèges, en fit la conquête, & chaſſa les Pélaſges. Arrivés en Italie, ils bâtiſſent une ville appelée *Spina*, à l'embouchure du Pô: établis avec les Aborigènes, ils fondent une autre ville, qu'ils nomment Lariſſe: De retour à Athènes, ils cultivent le terrein ingrat, que les Athéniens leur ont cédé:

Pelloutier, hiſt. des Celtes.

enfin dans toutes leurs migrations & leurs nouveaux établiſſemens, nous voyons les Pélaſges laboureurs, habitans des villes, & menant une vie toute oppoſée à celle des Nomades.

Herod. lib. 2. Hérodote nous a donné une idée aſſez détaillée de la religion des anciens Pélaſges. Il dit qu'ils avoient établi à Dodone, le plus ancien & le plus accrédité des Oracles de la Grèce : ce n'étoit, dans ſon commencement, qu'un ſimple chêne, ou un hêtre. Les Pélaſges, ajoûte Hérodote, ne connoiſſoient l'uſage ni des idoles, ni des temples : ils offroient leurs ſacrifices en invoquant les Dieux ; ils ne donnoient aucun nom ni ſurnom aux Divinités qu'ils adoroient ; ils les appeloient ſimplement θεὸς *les Dieux*, du verbe grec τίθημι ; ὅτι κόσμῳ θέντες τὰ πάντα πρήγματα, καὶ πάσας νομὰς εἶχον ; c'eſt-à-dire, parce qu'ayant mis toutes choſes en ordre, ils ſont les ſouverains de l'univers. Les noms des Dieux dont on s'eſt ſervi depuis, ont été apportés de l'Egypte. Quand les Pélaſges entendirent les noms que les Egyptiens donnoient à leurs Divinités, ils ne voulurent pas d'abord s'en ſervir ; ils conſultèrent ſur cela l'oracle de Dodone, & cet oracle leur ayant permis d'en faire uſage, ils commencèrent dès-lors à ſacrifier aux Dieux, en les invoquant ſous ces noms.

Voilà, en peu de mots, ce que nous apprenons d'Hérodote, touchant la religion des anciens Pélaſges. La différence de leur culte d'avec celui des Phéniciens, l'éloignement que les Pélaſges eurent d'abord pour les noms des Dieux, uſités parmi les Egyptiens, fait aſſez connoître, qu'ils avoient une idée de la divinité, toute différente de celle de ces nations idolatres : ce qui me feroit croire que les Pélaſges ne ſont point, comme l'a prétendu M. Fourmont, une colonie ſortie de la Phénicie ou Paleſtine. Ce ſavant, frappé de la reſſemblance du mot πελασγὸς avec le mot phénicien *Phelechet*, qui ſignifie *diſperſion*, & de la ſignification de ce nom, qui exprime ſi bien le ſort des Pélaſges ; frappé, dis-je, de ces rapports, établit, dans ſon ouvrage plein d'érudition, qui eſt intitulé, *Réflexions critiques ſur les hiſtoires des anciens peuples*, que les Pélaſges ſont venus de la Phénicie s'habituer dans le

Réflexions critiques tom. 2. liv. 3. chap. 12.

Péloponnèſe, ſous la conduite de Lélex, qui étoit Pélaſge lui-même, ſorti de la Phénicie. J'avoue que l'étymologie eſt heureuſe, & favorable au ſentiment de M. Fourmont: mais lorſqu'il s'agit de fixer l'origine des peuples, je crois que l'on ne doit pas prononcer ſur une reſſemblance de nom & ſur une ſimple étymologie, quelque heureuſe qu'elle paroiſſe être. Il faudroit qu'il y eût au moins quelque trait de conformité & quelque rapport, entre les coutumes & le culte religieux de ces peuples, pour pouvoir affirmer avec quelque vrai-ſemblance, qu'ils ſont ſortis les uns des autres. Mais bien loin qu'il y ait de la conformité entre les coutumes & la religion de ces deux nations; l'on y trouve, au contraire, une oppoſition manifeſte. Le Philiſtin adoroit les idoles, élevoit des temples & des autels à ſes Dieux; il les diſtinguoit par des noms différens. Les Pélaſges n'adoroient que les Dieux, auteurs & maîtres ſouverains de cet univers: ils ne les repréſentoient ſous aucune figure ſenſible; ils n'avoient point de temples; ils ne leur donnoient ni les noms, ni les mêmes attributs, que les Philiſtins donnoient à leurs Divinités.

S'il étoit poſſible de former quelque conjecture vrai-ſemblable, ſur l'origine des Pélaſges; celles que M. Pelloutier, auteur de l'hiſtoire des Celtes, a haſardées, me paroîtroient mieux fondées. Ce ſavant rapproche fort heureuſement les traits de reſſemblance, qui ſe trouvent entre la religion des anciens Scythes & celle des Pélaſges; & conclut de là que ceux-ci ſont Scythes d'origine. *Hiſt. des Celtes.*

Nous rechercherions inutilement quelle langue ont parlé les anciens Pélaſges: l'antiquité ne nous en a conſervé aucun monument. Hérodote, qui en a fait la recherche, & qui étoit plus à portée que perſonne de faire cette découverte, avoue lui-même qu'il ne peut rien dire de certain là-deſſus. « Mais s'il faut juger, dit-il, de la langue que ces peuples parloient « anciennement, par celle des Pélaſges qui exiſtent encore aujourd'hui, ſoit à Creſtone, ville ſituée au deſſus des Tyrſéniens, « ſoit dans Placia & Scylacé près de l'Helleſpont; les anciens « parloient une langue barbare ». Si toute la nation des Pélaſges, *Herod. lib. 1. c. 57.*

ajoûte-t-il, a parlé cette même langue ; il faut que les peuples de l'Attique aient déſappris leur première langue, lorſqu'ils ſont devenus Hellènes. Les habitans de Creſtone, continue cet hiſtorien, ne parlent pas la même langue que les peuples qui les environnent, non plus que ceux de Placia ; mais la langue des Creſtoniates eſt abſolument la même que celle des Placiens. Or, puiſqu'étant ſi éloignés les uns des autres, ils parlent la même langue, c'eſt une marque certaine qu'en paſſant dans les lieux où ils habitent, ils ont porté avec eux le même caractère de langue qu'ils avoient, lorſqu'étant enſemble ils ne formoient qu'un même peuple. Pour ce qui eſt des Hellènes, il me ſemble, dit Hérodote, que leur langue a toûjours été la même, & qu'ils n'en ont jamais changé.

On voit, par ce paſſage, qu'Hérodote penchoit à croire que les Pélaſges avoient anciennement une langue différente de celle des Hellènes. Car, puiſque ſon opinion eſt, d'un côté, que les Pélaſges de ſon temps n'avoient point altéré leur langue, & que la raiſon pour laquelle ils n'étoient point entendus des autres peuples, c'eſt qu'ils avoient toûjours conſervé, même dans leurs migrations, le caractère de la langue de leurs ancêtres ; & que, d'un autre côté, il croit que la langue des Hellènes a toûjours été la même ; les langues de ces deux nations ſe trouvant toutes différentes de ſon temps, il faut, ſelon lui, qu'elles aient été différentes dès les premiers temps. Mais, comment accorderons-nous le ſentiment d'Hérodote avec le témoignage des auteurs, qui aſſurent que le corps Hellénique s'eſt formé de celui des Pélaſges ? S'ils ont été autrefois la même nation, il eſt néceſſaire qu'ils aient eu la même langue : il faut donc que par le laps de temps, la langue des Pélaſges & celle des Hellènes ſe ſoient éloignées l'une de l'autre, par la corruption qu'entraîne néceſſairement avec ſoi le commerce des autres nations. Ainſi, les Pélaſges auront altéré leur langue en Italie, demeurant avec les Aborigènes & les Tyrſéniens ; & l'arrivée des colonies orientales aura apporté du changement dans la langue des Hellènes : de ſorte que ces deux langues, qui originairement étoient la même, ſe ſont tellement défigurées

qu'on a eu de la peine à croire qu'elles euſſent eu une origine commune. Strabon nous a tranſmis un trait d'hiſtoire, qui montre que la langue des Pélaſges avoit des mots grecs. Il dit que les Tyrrhéniens ſe préparant à faire le ſiège d'Agylla en Italie, ville habitée par les Pélaſges, un ſoldat de l'armée Tyrrhénienne s'approcha de la muraille, & demanda en ſa langue comment s'appeloit cette ville. Le Pélaſge n'entendant pas la langue des Tyrrhéniens, lui répondit du rempart, χαῖρε, *bon jour :* réponſe qui donna occaſion aux peuples de l'Italie de changer le nom de cette ville & de l'appeler *Cære.* *Strab. lib. 5.*

Je finis par faire obſerver, que dans les deux Mémoires que j'ai donnés ſur les Pélaſges, mon deſſein n'a pas été de ſuivre toutes les branches de cette nation, dans ſes différentes migrations. Mon but a été ſeulement de rechercher d'où étoient venus ces Tyrrhéniens, qu'Hérodote & Thucydide placent dans la Creſtonie & dans quelques autres contrées voiſines de la Macédoine & de la Thrace; pour répandre du jour ſur divers endroits de ces auteurs, qu'on ne peut bien entendre, que lorſqu'on eſt inſtruit de l'origine & du ſort de ces Tyrrhéniens.

RECHERCHES SUR LA VILLE DE MÉGARE EN ACHAÏE.

Par M. BLANCHARD.

29 Mai 1742. LA ville de Mégare étoit ſituée dans l'Achaïe : elle étoit la capitale du pays connu ſous le nom de la Mégarique, au fond du golfe Saronique, entre Athènes & Corinthe, à vingt milles d'Athènes, à quarante milles de Theſpies ville de la Béotie, & à douze d'Eleuſis ville de l'Attique. Son territoire étoit bas, enfoncé & abondant en pâturages. Elle a conſervé ſon nom avec une légère altération ; on l'appelle aujourd'hui Mégra : elle eſt ſous la domination du Grand Seigneur, & compoſe la partie occidentale du Duché d'Athènes *(a)*.

La Mégarique s'étendoit entre le golfe Saronique au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & juſqu'à l'Iſthme de Corinthe au midi. Les Latins, qui ont ſuivi les Grecs, appellent la ville, *Megara* au ſingulier féminin, ou *Megara* au neutre pluriel, tant les poëtes que les hiſtoriens.

Nous obſerverons avec les géographes anciens, qu'il y avoit une ville de Mégare en Theſſalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, enfin une autre dans la Moloſſide. Nous n'entrerons pas dans le détail de la fondation, ni des révolutions de la ville de Mégare en Sicile, qui fut bâtie par une colonie des Mégariens de l'Achaïe, ſur les ruines de la ville d'Hybla, ſi connue par l'excellence de ſon miel. S'il ſe trouve dans les cabinets des antiquaires, des médailles avec l'inſcription Μεγαρέων *(b)*, qui ſoient antérieures aux temps des Empereurs

(a) Stephanus de Urbibus. Rob. Stephanus. Holſtenius. Berkelius, &c.

(b) Angeloni rapporte une de ces médailles avec la légende Μεγαρέων. On en trouve deux dans Goltzius avec celle de Μεγαραίων.

Romains ;

Romains, elles ſont de la colonie de Mégare en Sicile, qui porte une ancre pour revers, comme Mégare de l'Achaïe.

Les Mégariens de l'Achaïe étoient ſurnommés Νισαῖοι Μεγαρῆες. Théocrite les diſtingue de ceux de Sicile, en diſant d'eux, qu'ils étoient de grands maîtres en l'art de naviger : ἀειρεύοντες ἐρετμοῖς. *Apoll. Rhod. l. 2. v. 749.*

Les hiſtoriens ne ſont pas d'accord ſur l'origine du nom de la ville de Mégare, ni ſur celle de ſon fondateur. Quelques-uns diſent, que Pandion qui avoit quatre fils, dans le partage qu'il fit de ſes états, donna la Mégaride à Niſus l'un des quatre ; que Mégarus ou Mégaréus fils de Neptune père d'Hippoménès, originaire d'Oncheſtos en Béotie, étoit venu au ſecours de Niſus contre Minos, qui ravageoit la Mégaride, pour venger la mort d'Androgée ſon fils, fameux Athlète, que les Athéniens & les Mégariens devenus jaloux de ſa gloire avoient tué ; que Scylla fille de Niſus, épriſe d'amour pour Minos, avoit découvert à ce Prince les deſſeins & la ſource de la force de ſon père, figurée par les poëtes ſous l'emblême de quelques cheveux rouges, qui étoient entre-mêlés dans ſa chevelure ; & que Mégarus avoit été tué dans un combat, & enterré dans la ville à laquelle il avoit donné ſon nom. Les poëtes ont ajoûté pour le merveilleux (car il en falloit par-tout), que Niſus mourut de douleur de cette perte, & fut métamorphôſé en faucon ; & que Scylla ſe voyant abandonnée de Minos, & privée de ſon père, ſe donna la mort, & fut changée en alouette, à laquelle le faucon ne ceſſe de faire la guerre. C'étoit, ajoûtent les hiſtoriens, ce même Niſus, qui avoit bâti la citadelle & formé le port, qui a conſervé le nom de Niſaia. *Pauſanias, l. 1. p. 5, & ſeq.*

D'autres diſent que du temps de Codrus, les Héraclides entrèrent dans la Mégaride, à la ſollicitation & avec le ſecours des Meſſéniens & des Corinthiens, après avoir manqué leur entrepriſe ſur Athènes ; & qu'ils y bâtirent Mégare, & la peuplèrent de Doriens, qui apportèrent leur dialecte à la place de l'Ionique, en chaſſant les Ioniens qui l'avoient habitée juſque-là : *Peloponneſii digredientes finibus Atticis, Megaram mediam Corintho Atheniſque urbem condidere.* *Vell. Paterc. l. 1.*

Ils firent plus : ils abattirent le cippe que Théſée y avoit élevé & chargé de deux inſcriptions ; l'une ſur la face qui regardoit le Péloponnèſe, marquoit l'entrée dans ce pays : Τὰ δ' ἐστὶ Πελοπόννησος, οὐκ Ἰωνία ; & l'autre l'entrée dans l'Ionie : Τὰ δ' οὐχὶ Πελοπόννησος, ἀλλ' Ἰωνία. Ce monument avoit ſubſiſté 150 ans.

Steph. Byzant. Quelques autres attribuent la fondation de Mégare à Mégarée fils d'Apollon : mais je ne trouve ce Mégarée, que dans le ſeul Etienne de Byzance. Selon Pauſanias, c'eſt Apollon lui-même qui prêta ſon miniſtère à la conſtruction des murailles de cette ville : elles ont été plus ſouvent renverſées & détruites que celles de Troie, qui ſe vantoit du même honneur. Je crois que Pauſanias ne le crut pas plus que nous ; quand on l'engagea à obſerver le rocher ſur lequel ce Dieu dépoſoit ſa lyre pendant le temps de ſon travail, & qui rendoit, dit-on, un ſon harmonieux, lorſqu'on le frappoit d'un caillou. Ces peuples nous ont conſervé un grand nombre de traditions, qui ne ſervent qu'à nous confirmer dans l'opinion, que les Grecs étoient de hardis menteurs dans leurs hiſtoires, & qu'ils manquoient de jugement, ou qu'ils avoient bien mauvaiſe opinion de nous, s'ils eſpéroient que nous les en croirions ſur leur parole.

Pauſanias, l. 1. p. 96. Les peuples de la Mégaride prétendoient que les Nymphes Sithnides étoient originaires de leur pays, & que d'une de leurs filles Jupiter avoit eu, au temps de Deucalion, un fils qui avoit donné ſon nom au royaume : mais cette prétention n'eſt appuyée ſur aucun monument. Pauſanias dit bien que Mégarus, au temps du déluge, attiré par le cri des grues qui s'étoient retirées ſur une montagne, à laquelle le nom de Gérania en eſt reſté, y avoit trouvé un aſyle pour ſe garantir de la fureur des débordemens.

Il y a plus d'apparence que ce nom de Mégare lui fut donné, à cauſe d'un temple bâti par Car fils de Phoronée, à l'honneur de Cérès. Les temples de cette Déeſſe étoient appelés ſimplement Μέγαρα (c), ſuivant un paſſage d'Euſtathe ſur le 1.er livre de l'Odyſſée. Ce temple attiroit une ſi grande

(c) Μέγαρα, dit Euſtathe ; κατάγεια οἰκήματα τῶν θεῶν, ἤγουν Δήμητρος καὶ Περσεφόνης. P. 1387.

quantité de pélerins, que l'on fut obligé d'y établir des habitations pour leur ſervir de retraite & de lieu de repos, dans les temps qu'ils y apportoient leurs offrandes. C'eſt ce temple dédié à Cérès ſurnommée μαλοφόρος, ſous la protection de laquelle étoient les troupeaux de moutons, dont Diogène fait mention, quand il dit qu'il aimeroit mieux être bélier du troupeau d'un Mégarien, que d'être ſon fils ; parce que ce peuple négligeoit d'habiller les enfans pour les garantir de la rigueur des ſaiſons & de l'intempérie de l'air, pendant qu'on avoit grand ſoin d'y couvrir les moutons, pour rendre leur laine plus fine, & plus aiſée à filer & à mettre en œuvre. Plutarque, dans ſon traité de l'avarice, fait ce reproche aux Mégariens de ſon temps.

Une des citadelles qui étoient dans la ville de Mégare, y avoit été élevée pour la défenſe de la place par Alcathoüs fils de Pélops, qui étant ſoupçonné avec fondement d'avoir eu part à la mort de Chryſippe ſon frère, fut obligé de quitter l'Attique : il ſe retira à Mégare ; il y tua un lion qui avoit déja dévoré bien du monde, & entre les autres, Evippus fils du Roi Mégarée. Ce Prince, pour lui marquer ſa reconnoiſſance, lui donna ſa fille en mariage, & il ſuccéda à ſon beau-père, de qui il avoit mérité les bonnes graces, par le ſervice important qu'il venoit de lui rendre.

On peut juger que ſous ſon règne les Mégariens étoient alliés des Athéniens, & partageoient entre eux les charges de l'Etat ; puiſqu'Alcathoüs envoya ſa fille Péribée en Crète, la même année que Théſée y fut conduit, pour être expoſé dans le labyrinthe à la fureur du Minotaure.

On croit que le royaume de la Mégaride avoit été gouverné ſucceſſivement par douze Rois, entre leſquels le premier fut Cléſon fils de Lélex, qui eut Pylas pour fils & ſucceſſeur ; de lui vint Sciron, qui épouſa la fille de Pandion. Sciron diſputa le royaume à Niſus : mais Eacus, choiſi pour arbitre, adjugea le royaume à Niſus, & donna à Sciron le commandement des armées. Nous aurons à parler de lui dans la deſcription des parties qui compoſoient le royaume de la Mégaride. Le dernier de ces douze Rois fut

Pauſanias, l. 1. pp. 107, 108.

Ajax fils de Télamon : il mourut au siège de Troie de sa propre main, & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait présent, en considération de sa valeur. Pausanias avance que Hypérion, fils d'Agamemnon, fut le dernier des Rois de Mégare, & que son orgueil & son avarice l'ayant rendu odieux, il fut tué par Sandion, qui conseilla de ne plus souffrir de Rois. Esymnus, qui étoit alors en grand crédit à Mégare, alla consulter l'oracle de Delphes sur ce changement : il en rapporta que le Dieu promettoit toute sorte de prospérités, si les Mégariens ne se conduisoient que par le plus grand nombre; ce qui fut interprété, qu'il falloit, pour le lieu des assemblées, faire une enceinte qui renfermeroit les tombeaux des héros, en présence desquels on formeroit des délibérations.

L. 1. p. 103.

Après cet événement, ce royaume devint un état libre & démocratique, jusqu'au temps que les Athéniens s'en furent rendus les maîtres. Les Héraclides enlevèrent aux Athéniens cette conquête, & le gouvernement devint aristocratique.

Il ne seroit pas aisé d'entrer dans un détail chronologique & bien suivi des révolutions par lesquelles cet état a passé. Pausanias observe seulement que Mégarée, fils de Neptune, épousa Iphinoé l'une des filles de Nisus ; mais il reproche aux historiens de Mégare leur silence sur la guerre de Crète & sur la prise de la capitale de la Mégaride, sous le règne de Nisus.

L. 1. c. XXXIX. p. 96.

Il y avoit dans la même ville une seconde citadelle qui portoit encore, dans le temps du voyage de Pausanias, le nom de Caria, du nom de Car, fils de Phoronée, qui l'avoit fait élever. Il avoit été enterré sur le chemin de Mégare à Corinthe : son tombeau n'étoit d'abord qu'un monceau de terre ; mais par un ordre de quelque oracle, consulté dans une calamité publique, on lui en éleva un magnifique de pierres appelées *conchites*, qui sont entrées dans beaucoup d'autres édifices publics de la ville. Elles sont ainsi nommées, parce qu'elles sont veinées de figures de différens coquillages : on les trouve dans le pays : elles sont très-malléables, & très-aisées à mettre en œuvre.

Pausan. l. 1. p. 107.

Le même Pauſanias rapporte que la ville de Mégare avoit porté le nom de Niſa ; d'où celui de Niſaia fut donné à la citadelle que Niſus fit conſtruire à huit ſtades de la ville, ſur le bord de la mer : Pindare l'appelle Νίσᾳ λόφος. Les Athéniens joignirent cette citadelle à la ville, par une longue & forte muraille qui y conduiſoit, & qui tenoit la ville dans la dépendance d'une puiſſante garniſon qu'ils y entretenoient. Il y avoit à Athènes une pareille muraille qui conduiſoit au port de Pirée : les Mégariens démolirent & ruinèrent cette muraille, auſſi-tôt qu'ils pûrent ſecouer le joug des Athéniens, qui de leur part, ne manquèrent point de la faire rétablir, auſſi ſouvent qu'ils eurent quelque avantage ſur les Mégariens ; parce qu'elle les aſſuroit de la fidélité de la ville.

Mais dans la ſuite l'Eubée s'étant détachée des Athéniens, Périclès s'étoit mis en marche pour la faire rentrer dans le devoir ; lorſqu'il apprit que les Mégariens ſoutenus par les Corinthiens, les Sicyoniens, & les Epidauriens, s'étoient révoltés & avoient maſſacré la garniſon qui étoit dans la ville, à l'exception de ceux qui s'étoient retirés dans la fortereſſe Niſaia, d'où on les avoit auſſi obligés de ſe retirer précipitamment. Périclès ramena ſes troupes à Athènes, & les peuples du Péloponnèſe entrèrent dans l'Attique, pillèrent la ville d'Eleuſis juſqu'à Thriaſos, ſous la conduite de Pliſtoanax, fils de Pauſanias Roi de Lacédémone. Quelque temps après Périclès retourna à la conquête de l'Eubée ; & les Athéniens furent obligés de ſigner une paix de trente ans avec les Lacédémoniens & leurs alliés, auxquels par le traité ils furent contraints de rendre Niſée, Paga, l'Achaïe entière & Trézène.

Nous avons dit que le territoire de la Mégaride étoit bas & enfoncé : la ville n'étoit pas dans une ſituation plus avantageuſe ; ce qui attiroit, des montagnes voiſines, des torrens qui rendoient une grande partie de la ville, & ſur-tout la rue appelée ῥῦν, à cauſe de cette incommodité, preſque impraticable dans le temps de la crûe des eaux. Théagénès, l'un des anciens Rois de la Mégaride, qui avoit donné ſa fille en mariage à Cylon Athénien, remonta juſqu'aux ſources & aux

fontaines des Nymphes Sithnides, & les raſſembla dans un aquéduc magnifique, ſoutenu par de ſuperbes colonnes, & revêtu d'autres ornemens, qui contribuèrent dans la ſuite à la décoration & à la ſûreté des édifices, & à l'utilité de la ville entière.

Nous avons marqué, au commencement de ce Mémoire, l'étendue des limites de la Mégaride: elle renfermoit, outre Mégare, deux autres villes : l'une eſt appelée Egoſthène, Egiſthène ou Egiruſa, par les auteurs différens qui en font mention. On y voyoit au temps de Pauſanias, le temple de Mélampus fils d'Amythaon, dans lequel étoit une colonne ſur laquelle étoit la ſtatue d'un homme de petite ſtature : on y célébroit tous les ans la fête de Mélampus, à l'honneur duquel on faiſoit des ſacrifices. L'autre ville étoit *Paga* ou *Pagæ (d)*; & ce nom laiſſe entendre que c'étoit autour de cette ville, qu'on trouvoit les eaux qui arroſoient le pays. Elle s'appelle aujourd'hui Livadoſta, au bord du golfe de Corinthe, près l'iſthme, à vingt milles de Mégare. On y trouvoit le tombeau du héros Egialée fils d'Adraſte, qui fut tué à la ſeconde guerre des Argiens contre Thèbes. Ses amis & ſes proches portèrent ſon corps à Paga, où il fut enterré. Ces deux villes n'ont rien de ſingulier, qui puiſſe entrer dans ce Mémoire.

Strabon joint encore à la Mégaride, la bourgade de Cromyon ou Crommyon, & dit que c'eſt la première place qui ſe trouve en ſortant des limites de Corinthe, pour venir à Mégare: mais le plus grand nombre des géographes anciens, la placent dans le territoire de Corinthe.

Thucydide dit que la ville de Platée fut donnée par le jugement des Lacédémoniens, arbitres nommés par les Thébains, pour habitation aux exilés de Mégare, chaſſés, après qu'on eut puni pour l'exemple, les plus coupables dans une révolte.

Mégarice étoit une petite ville de la Bithynie. Méla, *liv. I.* & Strabon, *liv. XII,* diſent, que cette ville & celle d'Aſtacus avoient été bâties par les Mégariens, qui avoient été pendant quelque temps maîtres des pays où elles étoient ſituées.

(d) Πηγὴ, *ſource, eau qui ſort de terre.*

L'île Minoa, qui a un promontoire, & qui fut ainſi nommée, parce que Minos s'y étoit arrêté quelque temps avec ſa flotte, lorſqu'il vint pour punir la Grèce, comme nous l'avons dit, eſt ſituée aſſez près de Mégare: elle fut priſe ſur les Mégariens par Nicias, & deſtinée après cette conquête à ſervir de poſte d'obſervation aux Athéniens. Ils y établirent une forte garniſon, pour s'oppoſer aux entrepriſes & aux courſes des peuples du Péloponnèſe, qui y mettoient leurs galères en embuſcades; & il fut ordonné & convenu que les Mégariens ne pourroient jamais, ſous quelque prétexte que ce fût, y faire aborder, ni arrêter aucun de leurs vaiſſeaux.

C'eſt dans l'enceinte de la Mégaride que l'on trouve ces rochers auxquels Strabon donne ſix milles d'étendue, devenus infâmes par les cruautés de Sciron, qui réduiſoit ceux qui arrivoient, ou qui étoient jetés ſur ces côtes, au honteux miniſtère de lui laver les pieds, & de l'aider à ſe chauſſer, & qui abuſant de leur ſituation, les précipitoit d'un coup de pied dans la mer. Un monſtre que Pauſanias croit être une tortue de mer, accoutumé à ſa proie, cantonné dans quelque creux de rocher, rendoit inutiles les efforts que ces malheureux faiſoient pour ſe ſauver à la nage, & les entraînoit dans ſon repaire, où il les égorgeoit, s'ils n'étoient pas briſés par les pointes des rochers ſur leſquels ils rouloient en tombant dans la mer. Théſée le punit du même genre de mort; & purgea le monde de ce barbare, que Jupiter hoſpitalier avoit laiſſé trop long-temps impuni. C'eſt de ces rochers que Stace nous parle.

Theb. lib. 1.

Infames Scirone petras, Scyllæaque rura
Purpureo regnata ſeni.

Si Strabon place ces rochers dans l'Attique, ſon ſentiment touchant cette poſition ne peut être fondé que ſur les fréquentes révolutions, qui faiſoient ſouvent paſſer les Mégariens ſous la puiſſance des Athéniens. Le royaume adjugé, comme nous l'avons dit, à Niſus, & le commandement des armées à Sciron,

déterminent la ſituation de ſon habitation dans la Mégaride, ainſi que Pline & Méla l'ont dit.

Nous ne trouvons point que la ville de Mégare ait eu une conſiſtance bien décidée, qu'après qu'elle fut devenue colonie Romaine, par la conquête qu'en fit Quintus Cecilius Metellus ſurnommé le Macédonien; lorſqu'Alcamène fut obligé de retirer les troupes auxiliaires qu'il avoit amenées à Mégare, & qu'il les fit paſſer de cette ville à Corinthe. Mais revenons aux anciens Mégariens, par rapport à la guerre.

Les Salaminiens avoient rompu le traité d'alliance qu'ils avoient conclu depuis long-temps avec les Athéniens, qui s'étoient de leur côté engagés à les défendre contre tous ceux qui jaloux de leur gloire, oſeroient les attaquer. Ils s'étoient unis avec les Mégariens, par une ligue offenſive & défenſive. Les Athéniens réſolus à tout entreprendre pour la troubler, avoient été ſi ſouvent repouſſés & battus, que rebutés, ils avoient publié un decret, par lequel il étoit défendu ſous peine de la vie, de propoſer dans aucune délibération de recouvrer Salamine. Solon indigné de ce qu'un pareil decret avoit de honteux pour la République, profita de l'ardeur qu'il vit dans les jeunes gens, qui en murmuroient tout haut; il répandit parmi ſes amis, qu'il avoit compoſé un poëme intitulé *Salamine* : & comme s'il eût eu quelque aliénation d'eſprit, il alla avec une couronne ſur la tête, le réciter aux aſſiſtans, dans la chaire du crieur public. Diogène Laerce nous a conſervé les vers les plus piquans de cette ſatyre, contre la lâcheté des Athéniens; & l'auteur, qui avoit couvert cette entrepriſe du voile de la folie, fut ſoutenu par les intrigues de Piſiſtrate. Il exhorta le peuple à rentrer dans ſes droits ſur l'île de Salamine, & à révoquer le decret. On le crut; la guerre s'alluma, & on en donna le commandement à Solon. Frontin, Juſtin, & d'autres hiſtoriens diſent qu'il fut aſſocié à Piſiſtrate, que l'on chargea de venger l'honneur de la République. Il fit avancer la flotte qu'il commandoit, juſqu'au promontoire de Colias, où il trouva les Dames d'Athènes qui célébroient la fête & les myſtères de Vénus, & fit partir un homme de confiance,

confiance, qui comme mécontent du gouvernement présent, & sous l'apparence de déserteur, vint comme pour se retirer à Mégare : il donna à entendre, comme un avis important, qu'on pourroit sans peine se rendre maître des plus considérables Dames d'Athènes, en passant sans bruit dans un vaisseau seul à Colias. On ajoûta foi à ce rapport : il fut associé à l'entreprise ; & Solon voyant le vaisseau s'avancer, fit retirer les Dames, & donna des habits de femmes à un nombre de jeunes gens sans barbe, qui cachèrent des poignards sous leurs robes. Le vaisseau étant arrivé, les Mégariens coururent sans défense, pour ne point alarmer cette jeunesse, qui jouoit & dansoit assez près de la mer. Les Mégariens furent donc tous poignardés, & les Athéniens continuèrent leur route vers Salamine, dont ils se rendirent maîtres. Tout ce récit est tiré de Plutarque, qui rapporte encore une autre tradition, à laquelle il semble donner la préférence. Il dit que Solon fondé sur une réponse de l'oracle de Delphes, alla pendant la nuit avec cinq cens hommes, dont on lui avoit donné le commandement, pour faire des sacrifices sur les tombeaux de deux héros du pays de Salamine, Périphémus & Cichris ; qu'il avoit fait passer ses troupes sur des barques de pêcheurs, soutenues par une galère à trente rames ; & qu'il s'étoit arrêté à un promontoire vis-à-vis de l'île d'Eubée, où les Mégariens, pour prendre connoissance de cet armement, envoyèrent une galère qui fut prise. Solon la chargea des soldats qu'il avoit amenés, & leur donna les armes des Mégariens qu'il avoit fait prisonniers, pour les mieux déguiser, & par ce stratagème, reprit la ville & l'île de Salamine. En mémoire de cet exploit, Solon fit bâtir un temple à l'honneur du Dieu Mars, à qui tous les ans on faisoit des sacrifices en action de graces. *Vit. Solon.*

Les Mégariens ne voyant pas qu'il y eût de moyen pour recouvrer Salamine par la voie des armes, ni de faire valoir leurs anciennes prétentions sur cette île, s'adressèrent aux Lacédémoniens, pour juger du droit qu'ils y croyoient avoir, contre la conquête que les Athéniens en venoient de faire.

Laërce, Plutarque & Elien rapportent les moyens allégués de part & d'autre : mais Solon ſoutint avec tant d'art & d'éloquence les intérêts des Athéniens, que l'île de Salamine leur fut adjugée, ſur l'uſage conſtant depuis les temps les plus reculés, de tourner les viſages des morts du côté du couchant ; pratique ſoutenue par une loi d'Athènes ; au lieu que les Mégariens les tournoient vers le levant : il ajoûtoit que les Athéniens mettoient les morts en terre ſéparément, au lieu que les Mégariens en mettoient juſqu'à quatre dans un même cercueil.

L'hiſtoire ne nous a conſervé que très-peu de monumens d'exploits militaires des Mégariens. Ils étoient preſque toûjours occupés à ſe défendre contre des voiſins plus puiſſans qu'eux : ils devenoient troupes auxiliaires pour les peuples auxquels leur intérêt les attachoit. Cependant Pauſanias a obſervé la ſtatue qu'ils élevèrent à Apollon, après qu'ils eurent chaſſé les Athéniens de la citadelle Niſaia : il rapporte encore qu'ils furent défaits par les Thébains, qui profitant de leur déroute, allèrent droit à Mégare, & s'étoient déjà rendus maîtres des murailles de la ville ; lorſque les Mégariens firent répandre le bruit que Philopémen arrivoit à leur ſecours. Ce nom ſeul obligea les Thébains à lever le ſiège, & à remener leurs troupes dans leur pays : on ſait que ce général s'étoit alors attiré la confiance & l'attention de tous les Grecs, qui lui appliquèrent l'oracle rendu à Delphes, ſur le libérateur qui leur étoit promis. Thucydide remarque encore que les Mégariens fournirent huit vaiſſeaux aux Corcyréens, contre les Corinthiens qui s'étoient rendus maîtres de la colonie d'Epidamne. Mais ce que nous pourrions dire ici des expéditions militaires des Mégariens a été déjà dit, ou ſera amené par ce qui nous reſte à en dire. Paſſons à leurs mœurs.

Γέλωτα Μεγαρόθεν κεκλασμένον.

La mauvaiſe foi des Mégariens avoit prévenu la plus grande partie de leurs voiſins contre eux. Leur rire avoit paſſé en proverbe ; & il s'appliquoit à ces hommes qui, comme le dit Quintilien, aimeroient mieux perdre un bon ami, que négliger un bon mot qui ſe préſente : illuſion de l'eſprit, qui cherche à briller aux dépens du cœur. Le proverbe pouvoit encore

être fondé ſur ce que les paroles que les Mégariens paroiſſoient donner avec joie, avoient auſſi peu de ſtabilité, que ces barillets de terre, qu'Eubulus dans Athénée appelle πιθάκνια, qui ſe formoient à la manufacture de Mégare : ils impoſoient à la vûe par leur élégance ; ils étoient mis en réſerve dans les cabinets des curieux ; mais ils étoient très-minces & par conſéquent très-fragiles.

Ariſtophane a auſſi relevé les ruſes & les artifices des Mégariens, en mettant dans la bouche d'un de ſes acteurs, dont les artifices avoient ſouvent echoué, *qu'il va mettre en œuvre une des ruſes des Mégariens.* Eraſme dit, que ce proverbe, Μεγαρικὴ μηχανὴ, auquel la mauvaiſe réputation des Mégariens avoit donné naiſſance, doit s'appliquer à tous ceux qui, comme ce peuple, manquent de bonne foi, ſoit dans leurs diſcours, en parlant autrement qu'ils ne penſent, ſoit dans leurs actions, en violant les engagemens qu'ils ont pris : il ajoûte que cette expreſſion eſt peut-être fondée ſur les ſubtilités de l'école Mégarique, fondée par Euclide, ou bien ſur ce que ce philoſophe étoit un grand méchanicien. Nous aurons bien-tôt occaſion de parler de lui.

Α'λλ' ἐστὶ δὴ μοι μεγαρικὴ τις μαχανή.

Il paroît que les Mégariens étoient peu eſtimés dans la Grèce. Dinias rapporte que les Eginètes ayant battu les Etoliens en Achaïe, prirent ſur eux une galère à cinquante rames, dont ils firent une offrande à Apollon Pythien. Leurs députés interrogèrent l'oracle ſur l'opinion que l'on devoit avoir de chacun des peuples de la Grèce, & quels étoient les plus braves au ſentiment du Dieu : la Prêtreſſe, après avoir expoſé les avantages de quelques villes ſur les autres, répondit à un Mégarien, qui vouloit attribuer le ſuccès de cette expédition au ſecours qu'il avoit amené de ſon pays, que les Mégariens ne ſeroient pas au douzième rang parmi les Grecs, qu'ils n'en méritoient aucun, ni même aucune conſidération. Le ſcholiaſte de Théocrite rapporte une épigramme, où cette réponſe étoit miſe en œuvre; & Callimaque l'applique nommément aux Mégariens, qui étoient devenus un terme de comparaiſon, en matière de mépris.

Pausanias donne un exemple de la cruauté des Mégariens. Sur la voie sacrée d'Athènes à Eleusis, on trouve, dit-il, le tombeau d'Anthémocrite, ce hérault qui fut envoyé pour leur représenter, qu'ils n'avoient aucun droit qui leur permît de cultiver les terres sacrées : au mépris du droit des gens, ils le firent assassiner ; & depuis cet attentat, ils sont encore sous la main des Dieux vengeurs de ce crime. L'Empereur Hadrien, si affectionné aux Grecs, se contenta de faire rétablir leurs murailles, & ne leur accorda ni les mêmes honneurs, ni autant de faveurs qu'aux autres.

Les larmes des Mégariens furent regardées comme exprimées par force, & non par un vrai sentiment de douleur. Elles passèrent aussi en proverbe, au rapport de Diogénien : il dit que Bacchius, Roi de Corinthe, ayant épousé la fille de Clytius Roi de Mégare, fit savoir à son beau-père que sa fille étoit morte : Clytius envoya de jeunes garçons & de jeunes filles pour pleurer à la cérémonie des funérailles. C'étoit un usage dont Horace fait sentir tout le ridicule :

Horat. Art. Poët. v. 430.

Ut qui conducti plorant in funere, dicunt
Et faciunt propè plura dolentibus ex animo.

Suidas donne pour raison de ces larmes feintes des Mégariens, que l'ail & l'oignon sont très-communs dans le pays, & d'une très-grande force, à cause de la qualité de la terre : ces plantes frappent trop vivement les nerfs des yeux, & expriment des larmes ; ce qui fait dire par Aristophane à un homme qui pleuroit, *il semble que l'odeur de l'ail te monte aux yeux.* Caton & Nicandre estimoient fort les graines de ces plantes qui leur venoient de Mégare.

Les femmes & les filles de Mégare n'étoient pas plus recommandables par leur vertu, que les hommes par leur probité ou leur valeur : aussi étoient-elles décriées ; & leur nom servoit dans les autres villes de la Grèce, à désigner les femmes de mauvaise vie, que l'on appeloit μεγαρικαὶ σφίγγες, à cause d'une des plus fameuses, nommée Sphinx ; d'où les

Grecs composèrent le nom de σφίγκτας, pour caractériſer un certain ordre de débauchés.

L'imprécation uſitée chez les peuples voiſins, *que perſonne ne devienne plus ſage que les Mégariens*, ne peut être qu'une dériſion, ou qu'une déclaration de l'opinion qu'on avoit de la ſtupidité de ce peuple. Μηδεὶς Μεγαρέων γένοιτο σοφώτερος.

La vie des voyageurs n'étoit pas en ſûreté à Mégare. Valère Maxime rapporte, que deux Arcadiens arrivèrent enſemble en cette ville. L'un d'eux alla loger chez un ami avec lequel il étoit lié par le droit de l'hoſpitalité, & l'autre entra dans une auberge : celui-ci ſe préſenta pendant la nuit à ſon compagnon de voyage, & le pria d'accourir à ſon ſecours pour le garantir du danger où il étoit, de la part de celui chez qui il étoit logé ; ajoûtant qu'il n'y avoit point de temps à perdre : il ſe réveilla ; & comme il ſe mettoit en état de ſortir, en s'habillant il fit quelques réflexions ſur la légèreté de cette viſion, qu'il prit pour un ſonge ; & ſe remit au lit. La fatigue du voyage le rappela promptement au ſommeil ; mais fort peu de temps après, le même compagnon ſe préſente à lui de nouveau, & baigné dans ſon ſang, il lui dit, que puiſqu'il avoit négligé de lui ſauver la vie, il ne devoit ni ne pouvoit avec honneur ſe diſpenſer de venger ſa mort & de prendre ſoin de ſa ſépulture ; que ſon hôte l'avoit égorgé, & que pour couvrir ſon crime, il ſe préparoit à l'enlever le matin & à le porter hors de la ville dans une voiture de fumier. Réveillé ſérieuſement à cette viſion, revêtue de circonſtances ſi bien ſuivies, il courut à la porte de la ville, arrêta la voiture, & pourſuivit le meurtrier juſqu'à ce qu'il eût été condamné à la mort. Ce ſeroit grand dommage que cette hiſtoire ne fût appuyée d'aucune autre autorité, que de celle d'un auteur auſſi crédule que l'étoit Valère Maxime, d'ailleurs grand partiſan du merveilleux : mais il l'a tirée preſque mot à mot de Cicéron ; & Cicéron l'avoit empruntée de Chryſippe, qui après Antiphon, avoit donné l'interprétation de beaucoup de petits faits relatifs à des ſonges inconnus. *Valer. Max. c. 7. de ſomniis.* *Cic. de Divinat. l. 1. edit. Gruter. t. 4. p. 184.*

Le même Valère Maxime nous laiſſe encore entendre, *Val. Max. l. IV.*

que les Magiſtrats de Mégare ne donnoient pas meilleure opinion d'eux, que le reſte des citoyens. Dion de Syracuſe, chaſſé de ſon pays par la barbarie de Denys le tyran, vint à Mégare, & fit demander audience à Théodore, l'un des plus riches & des plus puiſſans de la ville, qui quoique averti, le fit attendre ſi long-temps, qu'un de ſes amis avec lequel il étoit venu, en marqua bien de l'impatience: il faut, reprit Dion, que je ſupporte ce délai, qui n'eſt peut-être qu'une punition que je mérite, pour en avoir uſé de même lorſque j'étois en place.

On lit dans Ariſtophane, que les marchands de Mégare, qui avoient été à Athènes, pour raiſon du commerce, y étoient ſi décriés pour leur mauvaiſe foi, qu'à la ſollicitation de Périclès, on publia à Athènes un decret, par lequel il fut défendu à tout Mégarien d'aborder à aucun des ports de la République, & à tout marchand Mégarien de ſe préſenter dans les marchés, ſous prétexte d'aucun commerce. Les Mégariens en portèrent leurs plaintes aux Lacédémoniens, qui à leur prière députèrent à Athènes, pour en ſolliciter la révocation : les députés furent adreſſés à Périclès, qui s'excuſa d'en parler, dans la crainte d'encourir la peine de mort qui étoit prononcée dans le decret contre le premier qui oſeroit en propoſer la révocation. Cet acte étoit ſon ouvrage : il n'en avoit ſollicité ſi vivement la publication, que dans l'attente que tout le reſte de la Grèce entreroit dans cette affaire & prendroit les armes; & que les Athéniens obligés par cette diverſion à ſe défendre, ne penſeroient plus à pourſuivre l'action intentée contre lui, pour avoir tourné à ſon uſage particulier & à ſon profit, les fonds du tréſor ſacré, deſtinés pour la conſtruction des portes du temple de Minerve, qui étoient auſſi celles de la citadelle, également ſacrées. On ſait qu'Alcibiade, ſon neveu, étant venu lui rendre viſite dans ſa plus tendre jeuneſſe, trouva ſon oncle fort triſte & rêveur ; il lui en demanda la raiſon : » C'eſt, dit-il, que je ne trouve pas de moyen de rendre mon » compte du tréſor ſacré. Imaginez-en un, lui dit l'enfant, pour vous diſpenſer de le rendre. » L'avis fut ſuivi, & ce mauvais citoyen haſarda de s'enſevelir pluſtôt ſous les ruines de la République, que ſous celles de ſa maiſon.

Diod. Sic. l. 12.

Les Ambaſſadeurs ne pouvant vaincre Périclès, notifièrent le ſujet de leur voyage au Sénat, qui les renvoya à Périclès : celui-ci chargé de la réponſe du Sénat, finit le diſcours éloquent que Thucydide lui fait prononcer, par promettre, ſous le bon plaiſir des Athéniens, de lever la défenſe, ſi les Spartiates, de leur part, permettoient à tous les alliés des Athéniens, de commercer à Sparte, & ſi les Mégariens ceſſoient de cultiver les terres ſacrées dont ils s'étoient emparés contre toute juſtice. Ce refus donna naiſſance à la guerre du Péloponnèſe, qui fut appelée μακρότατος πόλεμος, parce qu'elle dura vingt-ſept ans. C'eſt apparemment au temps de ce decret, que Démoſthène prononça ſon Oraiſon contre Ariſtocrate, dans laquelle il appelle les Mégariens καταράτους.

C'étoit avant cette guerre, que les Mégariens avoient propoſé aux Béotiens de faire enſemble une ligue offenſive & défenſive ; mais la propoſition fut rejetée par quatre Conſeils de la Béotie, en qui réſidoit la puiſſance ſouveraine. Quelle foi pouvoit-on ajoûter à des traités avec des peuples, qui avoient ouvert leurs portes à Braſidas, Commandant des Lacédémoniens, lorſqu'ils commencèrent à s'ennuyer de l'alliance contractée avec les Athéniens; & qui, ſans autre motif, les ouvrirent aux Athéniens, lorſque les Lacédémoniens refusèrent d'entrer dans le règlement de leurs limites avec les Corinthiens? Ils ſe détachèrent encore des Béotiens, qui après avoir acquis beaucoup de gloire à la bataille de Leuctres, s'étoient abandonnés au luxe & à la débauche : ce qui ne s'accordoit pas avec la conduite des Mégariens; puiſque l'auteur de l'Oraiſon contre Nééra, que les critiques ne trouvent pas digne de Démoſthène, quoiqu'elle occupe une place dans les différentes éditions que nous avons de ſes œuvres, obſerve que les Mégariens n'étoient occupés qu'à *épargner* & *à gagner*. Cependant Iſocrate dit, qu'entre tous les Grecs, c'étoient les Mégariens qui occupoient les plus grandes maiſons. Ils étoient auſſi fort attentifs au gouvernement de leur état, & à l'économie domeſtique ; en cela bien différens des Sybarites, qui avoient pour maxime capitale : μηδεὶς ἡμῶν σωφρονείτω. Il n'eſt

Φείδεσθαι καὶ κερδαίνειν.

pas aisé de concilier ce que nous venons de dire des Mégariens, avec ce que Diogène en pensoit, selon Laërce : que ces peuples, par la somptuosité de leurs repas, sembloient être à la veille de leur mort, & penser comme Sardanapale; pendant qu'ils bâtissoient, comme s'ils n'avoient jamais dû mourir. Plutarque en disoit autant des Rhodiens. On ne défend point au sage de travailler pour le plaisir & pour l'utilité de ceux qui doivent lui survivre; mais comment trouver une juste application de cette maxime, à un peuple si négligent sur l'éducation des enfans, qu'il laissoit aller presque nuds?

Nous aurions sans doute une idée plus exacte & plus complète des mœurs des Mégariens, s'il nous étoit resté quelque chose de plus que le titre de la Comédie d'Epicharme, Μεγαεὶς. Encore, peut-être ne serviroit-elle que pour caractériser les Mégariens de Sicile.

Euclide, le fondateur de la secte de philosophes, surnommée Mégarique, fit beaucoup d'honneur à sa patrie. Il étoit si passionné pour Socrate, dont il étoit disciple, qu'il se déguisoit en femme, & passoit toutes les nuits de Mégare à Athènes, pour éviter les peines décernées par les Athéniens, contre ceux de Mégare qui oseroient entrer dans leur ville, & revenoit de vingt milles le matin dans son pays. Le philosophe Taurus pour attirer ses disciples à l'étude de la philosophie, après en avoir fait valoir tous les avantages, leur rappeloit souvent l'exemple d'Euclide. Celui-ci vivoit environ quatre-vingt-dix ans avant le géomètre du même nom, qui étoit d'Alexandrie. Cependant Valère Maxime avance, que Platon consulté par ceux qui étoient chargés de l'exécution du plan de la citadelle sacrée, sur la figure qu'ils pourroient lui donner, les renvoya au géomètre Euclide, qui naquit assez long-temps après la mort de Platon : ce qui a obligé les critiques à suppléer à une partie de cet anachronisme, en substituant *sacræ aræ*, au lieu de *sacræ arcis ;* parce que la citadelle ainsi surnommée, & élevée à Athènes à l'honneur de Minerve, étoit bâtie beaucoup avant ce temps-là. Il est bien vrai que l'oracle interrogé à l'occasion d'une calamité publique, avoit répondu qu'il falloit doubler

la

la face extérieure de l'autel d'Apollon à Délos, ſi l'on vouloit faire ceſſer les maux qui affligeoient la Grèce : ce qui détermina à renvoyer à un géomètre, pour l'exécution de cet ouvrage. Ce pourroit bien être auſſi à notre Euclide qu'on ſe fût adreſſé; puiſqu'on n'ouvroit l'entrée des écoles de philoſophie, qu'à ceux qui étoient inſtruits des mathématiques.

Οὐδεὶς ἀμαθὴς γεωμέτρης εἰσείτω.

Après la mort de Socrate, la crainte des tyrans obligea Platon & les autres diſciples de Socrate à ſortir d'Athènes: ils ſe retirèrent à Mégare, où Euclide les reçut, & leur procura le meilleur traitement qu'il put. Ce n'eſt point ici le lieu d'entrer dans le détail du ſyſtème d'Euclide : je remarquerai ſeulement un mot de lui, qui mérite de n'être pas oublié. Ayant un jour entendu ſon frère dire dans ſa colère, contre quelqu'un qui l'avoit offenſé ; *que je meure ſi je ne me venge: & moi*, repliqua-t-il, *je mourrai à la peine, ſi je ne puis calmer votre tranſport, & faire que vous m'aimiez encore plus que vous n'avez fait juſqu'ici.* Laërce nous a conſervé les titres de quelques-uns des ouvrages d'Euclide.

Le premier de ſes ſucceſſeurs dans ſon école, fut Eubulide, ſous lequel étudia Démoſthène, lorſqu'accuſé de s'être laiſſé corrompre par les préſens d'Harpalus, il fut obligé de ſortir d'Athènes. Il vint à Mégare où Eubulide l'exerça, & l'accoutuma à prononcer la lettre R, que la conformation de ſa glotte & la négligence de ſon éducation l'avoient empêché d'articuler juſques-là : il en ſortit, & ſuivit Hypéride, envoyé d'Athènes pour ſolliciter les Péloponnéſiens de la preſqu'île de la Morée à une alliance. Démoſthène, de ſon côté, attira par ſon éloquence les villes de Sicyone, d'Argos & de Corinthe : il fut rappelé de ſon exil, & ramené avec honneur, dans un vaiſſeau qui lui fut envoyé aux dépens de la République.

Je paſſe ſous ſilence les autres ſucceſſeurs d'Euclide, chefs de ſon école, qui n'étoient pas Mégariens ; pour parler de Stilpon, qui vivoit au temps du premier Ptolémée. Il étoit de Mégare, & ſon éloquence entraîna preſque toute la Grèce dans la ſecte dont il étoit le chef : c'eſt de lui que Cicéron dit, à l'honneur de la philoſophie, qu'étant porté par ſon

tempérament à l'amour du vin & des femmes, elle lui avoit appris à dompter ces deux passions. Ptolémée Soter ayant pris la ville de Mégare, fit ce qu'il put pour engager Stilpon à le suivre en Egypte, & lui fit porter une très-grosse somme d'argent: Stilpon en renvoya une grande partie, & resta dans son pays. Ce fut en la présence de ce Ptolémée, que Diodore Chronus ne put répondre aux questions de Stilpon, & mourut de désespoir. Démétrius même, fils d'Antigone, ayant assiégé la ville de Mégare, ordonna que l'on ménageât la maison de Stilpon; & lui demanda après la prise de la ville, s'il n'avoit rien perdu dans le pillage: le philosophe répondit qu'on ne lui avoit rien enlevé de ce qui étoit réellement à lui. Stilpon, au rapport de Laërce, avoit composé une vingtaine de dialogues. Il mourut dans un âge très-avancé.

Une épigramme de l'anthologie dit, par une métaphore bien outrée, qu'il avoit attelé à son char la vieillesse & la maladie, & qu'il livra ces deux chevaux à la conduite du vin, à qui il laissa faire le reste. Cette épigramme est, dit-on, de Cratès, un de ses disciples, qui étant mal vétu dans un temps très-froid, fut piqué de ce que Stilpon lui avoit dit: δοκεῖς μοι χρείαν ἔχειν ἱματίου χαμινοῦ. On voit que les équivoques & les jeux de mots ne sont pas de nouvelle invention: car la plaisanterie de ce trait consiste dans l'équivoque de χαμινοῦ, en un seul mot, & de χαὶ νοῦ, en deux mots. Diogène Laërce, qui ne néglige point ces sortes de traits, rapporte les deux vers que Cratès fit pour se venger de la plaisanterie de Stilpon:

Diog. Laert. l. II. segm. 117. 118.

Καὶ μὴν χαὶ Στίλπων' ἔσιδον χαλέπ' ἄλγε' ἔχοντα
Ἐν μεγάροις, ὅτι φασὶ Τυφωέος ἔμμεναι ἐυνάς.

Où l'on voit qu'il joue sur le τυφὼς philosophique de Stilpon.

La secte Mégarique dégénéra en des disputes frivoles, ce qui attira le surnom d'ἐριστικοὶ, *contentieux*, à ceux qui s'y attachèrent. Elle s'est enfin confondue dans celle des Dialecticiens.

N'omettons rien, si nous le pouvons, de ce qui peut intéresser

Mégare. Disons, après Pausanias, que Pandion fils de Cécrops II, chassé d'Athènes par la faction des Métionides, fils d'Erechthée, s'étoit retiré près de Pylas Roi de Mégare son beau-père : il y mourut. Ses enfans soutenus par les Mégariens, chassèrent à leur tour les Métionides d'Athènes, & Egée recouvra le royaume de ses pères.

Il y a grande apparence que les arts de la sculpture & de la peinture étoient en considération à Mégare. Théocosme qui avoit une grande réputation d'habileté en sculpture, étoit de cette ville : il avoit été chargé de travailler aux ornemens du temple de Jupiter Olympien ; mais les ouvrages qu'il avoit commencés, furent interrompus par la guerre du Péloponnèse : aidé de Phidias, qui lui avoit été associé, Il avoit déjà fort avancé la statue de Jupiter, sur la tête de laquelle il avoit placé les heures & les Parques, parce que ce Dieu présidoit aux destinées, & à la vicissitude des saisons & des temps.

Si l'on devoit juger de la religion des Mégariens par le nombre & la magnificence des temples & des monumens élevés à l'honneur des Dieux & des Héros, Pausanias nous en fourniroit de grandes preuves. Il décrit le trésor que ces peuples avoient à Delphes. Dans cette espèce de chapelle, étoient des statues de cèdre, revétues d'or qui représentoient Hercule & Déjanire, & le combat d'Hercule contre Achéloüs : Mars soutenoit celui-ci ; & Minerve qui n'avoit jamais abandonné Hercule, le défendoit : mais sa statue fut transportée dans le temple de Junon, auprès des Hespérides. Le plafond représentoit le combat des Géans contre les Dieux : au milieu étoit un bouclier chargé d'une inscription, qui fait entendre que ce trésor est composé des dépouilles des Corinthiens. Pausanias met cette victoire des Mégariens sous le règne de Phorbas à Athènes, avant les Archontes, & avant l'époque des Olympiades. Les Argiens étoient venus au secours des Mégariens à cette expédition. Les statues étoient de Dontas Lacédémonien, disciple de Dipénus & de Scyllis. *L. VI. p. 380.*

Au bout de l'aquéduc de Théagénès, étoit un ancien temple, où l'on voyoit les portraits des Rois de Rome, & une

ſtatue de Diane *Soſpita*, élevée en reconnoiſſance de ce que les Mégariens avoient été délivrés de l'armée des Perſes qui déſoloient le pays : elle étoit du ſculpteur Strongylion. Praxitèle y avoit auſſi poſé les ſtatues des douze grandes Divinités.

Τελεταὶ νυκτεριναί. Dans la citadelle Caria, étoit le temple de Bacchus Nyctélius, ainſi nommé à cauſe des ſacrifices qu'on lui faiſoit la nuit;

Ἐπιτροφία. celui de Vénus *procuratrice ;* une chapelle dédiée à la nuit, où étoit un oracle; & une autre chapelle qui étoit ſans couver-

Κόνιος. ture, à l'honneur de Jupiter ſurnommé le *poudreux*, où étoient deux ſtatues d'Eſculape & de la Santé, faites par Bryaxis. Dans l'enceinte de la même fortereſſe, étoit le fameux temple de Cérès, bâti par Car.

En deſcendant de cette citadelle, on trouvoit le tombeau d'Alcmène, enterrée par ordre de l'oracle de Delphes, dans la Mégaride où elle mourut; & encore celui d'Hyllus, fils d'Hercule, qui ſe battit & fut tué par Echémus Arcadien, fils d'Aërops. Après ce tombeau on trouve le temple d'Iſis, celui d'Apollon, & celui de Diane, bâtis par Alcathoüs, après qu'il eut tué le Lion de Cythèron.

Il faudroit copier les quinze dernières pages du premier livre de Pauſanias, pour décrire les temples & les monumens qui ſe voyoient encore de ſon temps à Mégare. Il rabat ſouvent la vanité des Mégariens, par une critique judicieuſe de la plus grande partie des monumens qu'ils affectoient de faire voir : il en démontre la fauſſeté, par des preuves tirées des anachroniſmes ou du peu de vrai-ſemblance, en comparant leurs traditions avec les monumens hiſtoriques.

RECHERCHES
SUR
LES ROIS DE BITHYNIE.

Troisième Partie. (a)

Par M. l'Abbé SEVIN.

PRUSIAS I.

LES Bithyniens, après la malheureuse catastrophe de Ziélas, déférèrent la couronne à Prusias fils du Monarque défunt. Je dis fils du Monarque défunt, parce que les témoignages d'Arrien & de Strabon sont formels là-dessus. Ce seroit violer les règles les mieux fondées de la critique, que de vouloir dans le cas présent, en appeler de la décision de ces deux écrivains : le premier avoit consacré une partie de ses veilles à éclaircir les antiquités du royaume de Bithynie ; & ceux qui ont lû avec quelque soin les ouvrages du second, doivent y avoir remarqué une attention toute particulière à s'instruire de l'histoire des provinces, dont il donnoit la description géographique. Au reste, la jeunesse du nouveau Roi ne sembloit guère propre à garantir la Bithynie, des malheurs dont elle étoit menacée de la part des Gaulois, à qui la mort de Ziélas & la consternation des peuples promettoient de grands avantages. Il est à présumer que l'habileté de Prusias fit évanouir de si belles espérances : du moins, on ne trouve nulle part que les Gaulois aient entamé les pays soumis à sa domination : peut-être même, se hâta-t-il de conclurre la paix, avec des peuples dont les forces auroient mis un obstacle invincible à des projets plus importans.

2 Juin 1741.

1. Arr. apud Eust. in Hom. l. 3. Str. p. 563.

Ce Prince méditoit la réunion des contrées de la Bithynie,

(a) La première partie de ces *Recherches* se trouve au tome XII des Mém. de l'Acad. p. 316, & la 2.e au tome XV, p. 21.

que Ziélas avoit été forcé de céder au fils de la Reine Etazéta. L'entrepriſe étoit haſardeuſe : la veuve de Nicomède & Ziboeas ſon mari comptoient ſur les Macédoniens & ſur les Républiques de l'Aſie, toutes également intéreſſées à empêcher l'agrandiſſement de Pruſias. Tant d'ennemis à combattre ne l'effrayèrent pas ; & il vint heureuſement à bout de chaſſer Ziboeas des cantons qui lui étoient échûs en partage. Démétrius, Roi de Macédoine, le reçut dans ſes états ; & il y attendoit le moment favorable de rentrer en Bithynie, lorſque les habitans de Byzance lui offrirent de travailler à ſon rétabliſſement. Voici les motifs qui les engagèrent à faire cette démarche. Les Byzantins, fatigués par les fréquentes incurſions des Gaulois, étoient convenus de leur payer un tribut, qui à la fin devint extrêmement onéreux à la République. Ses ambaſſadeurs ſollicitèrent en vain les puiſſances voiſines de les aider à ſecouer un joug ſi honteux. Les unes ménageoient les Gaulois par des raiſons de politique ; & les autres craignoient de ſe voir en proie à des ennemis redoutables, accoutumés à laiſſer par-tout des marques ſanglantes de leur paſſage. Ceux de Byzance, ſans reſſource & peu en état de réſiſter par leurs propres forces à cette nation belliqueuſe, mirent un impôt ſur les différentes eſpèces de marchandiſes qui ſe tranſportoient dans le Pont-Euxin. Il étoit difficile que ce nouveau droit ne ſoulevât les commerçans, qui las de ſe plaindre & de n'être pas écoutés, eurent recours aux Rhodiens, alors maîtres de la mer, & dont la puiſſance étoit reſpectée généralement dans toute l'Aſie. Ils envoyèrent des députés à Byzance, avec ordre de demander la ſuppreſſion de l'impôt. Prières, remontrances, tout fut inutile : le Sénat refuſa conſtamment de révoquer une loi que la peſanteur du tribut exigé par les Gaulois, & les beſoins preſſans de l'état avoient rendu néceſſaire. Inſenſiblement les eſprits s'aigrirent, & la négociation finit par une rupture ouverte.

Attalus Roi de Pergame, & Achéus Souverain de pluſieurs provinces ſituées en deçà du mont Taurus, ſe déclarèrent en faveur de la République de Byzance. Les Rhodiens de leur

côté, ſongèrent à ſe fortifier de l'alliance de Pruſias, qui promit de les ſecourir avec toutes les forces de ſon royaume. Il haïſſoit les Byzantins, dont il avoit reçû divers ſujets de mécontentement. Polybe les réduit à trois chefs principaux. On avoit décerné une ſtatue à Pruſias ; & contre les égards dûs à ſa dignité, aucun des Magiſtrats ne s'étoit embarraſſé de veiller à l'exécution du decret. Voilà le premier grief. Le ſecond devoit lui être infiniment plus ſenſible. Attalus & Achéus ſe faiſoient une guerre vive & cruelle : il étoit de l'intérêt du Roi de Bithynie qu'elle continuât pluſieurs années, que ces Princes s'affoiblîſſent mutuellement, & que par-là ils lui frayaſſent le chemin à de nouvelles conquêtes. Les ambaſſadeurs de Byzance renverſèrent ces magnifiques idées. Attalus & Achéus, qui comprirent à la fin la grandeur du péril auquel ils alloient être expoſés, prévinrent par une réconciliation ſincère les deſſeins de Pruſias. Il ſe plaignoit en troiſième lieu, de la partialité trop marquée des habitans de Byzance, en faveur d'Attalus : leurs députés aſſiſtoient à une fête ſolemnelle qui ſe célébroit tous les ans à Pergame ; & jamais perſonne ne ſe trouvoit, de la part de la République, aux jeux que Pruſias donnoit en l'honneur de Jupiter Sauveur. Le plaiſir de la vengeance & l'eſpérance de faire des conquêtes accélérèrent la concluſion du traité, que les Rhodiens avoient fait propoſer à ce Prince. Il y fut ſtipulé, que les flottes de ces inſulaires agiroient avec vigueur contre l'ennemi commun, & qu'en même temps le Roi à la tête de ſon armée pénétreroit dans les cantons dépendans de Byzance. Les choſes s'exécutèrent de bonne foi. Pruſias commença la campagne par le ſiège d'Hiéron, château ainſi nommé par rapport à un temple de Jupiter Pluvieux, dont quelques auteurs attribuent la fondation à Phrixus fils d'Athamas. Ce poſte, que ſa ſituation rendoit très-important, avoit ſouvent changé de maître ; & il paroît que les habitans de Chalcédoine & ceux de Byzance s'en étoient tour à tour diſputé la poſſeſſion. Enfin il tomba entre les mains des Monarques de Syrie, qui le conſervèrent juſqu'au règne de Séleucus. Callimédès, un de ſes généraux,

vendit la forteresse d'Hiéron aux Byzantins, qui, malgré le prix excessif qu'on leur en demandoit, ne balancèrent pas à conclurre un marché qui assuroit la navigation du Pont-Euxin, empêchoit la fuite de leurs esclaves, & augmentoit considérablement les revenus de la République. Le Séleucus dont il s'agit ici, quoique Denys de Thrace ne le désigne par aucun surnom, ne sauroit être différent de celui qui est appelé Céraunus, dans les écrits des anciens. Il y a un endroit de Polybe, qui ne permet guère de révoquer la chose en doute. Hiéron, à ce qu'il prétend, ne fut livré à ceux de Byzance, que peu d'années avant la confédération de Prusias & des Rhodiens, postérieure d'un an, au moins, à la révolte d'Achéus, qui prit le titre de Roi, vers le commencement de la cent quarantième olympiade. Les Byzantins, qui comptoient sur la puissance & sur l'amitié de ce Prince, soutinrent, sans s'effrayer, les premiers efforts de l'ennemi. Cependant Prusias obligea la garnison d'Hiéron à capituler; & de là étant entré dans la Mysie, il conquit la portion de cette province, qui depuis long-tems appartenoit à la République. Ce fut en vain que ses ambassadeurs implorèrent le secours d'Achéus. Andromachus, père d'Achéus, étoit prisonnier en Egypte : les Rhodiens obtinrent sa liberté, le renvoyèrent à Sardis, & à la faveur d'un si grand bienfait, suspendirent la marche des troupes destinées à interrompre les progrès du Roi de Bithynie.

Les mesures que les Byzantins avoient prises du côté de Zibœas, n'eurent pas des suites plus heureuses. La mort imprévue de ce Prince qui s'étoit mis en marche, à la sollicitation de ses anciens alliés, déconcerta les projets de la République, qui se vit exposée plus que jamais au ressentiment de Prusias. Non content de désoler les campagnes, & d'enlever des bourgs & des villes tout ce qui pouvoit en être emporté, il engagea les Thraces à faire des courses dans la partie du territoire de Byzance, située en Europe. Les choses réussirent au gré de ses desirs, & les habitans que ce nouvel ennemi serroit de près, devinrent plus traitables que par le passé. Cavarus, Roi

Roi des Gaulois, leur offrit sa médiation : Prusias & les Rhodiens l'acceptèrent ; & après bien des négociations, on parvint à un accommodement, dont Polybe nous a conservé les principaux articles. Les voici en substance. Il y étoit stipulé que les Byzantins aboliroient les droits établis sur les marchandises, qui se transportoient dans le Pont ; que Prusias restitueroit à la République les domaines, les châteaux, les prisonniers, les navires, les bois, les marbres, les tuiles des temples & les machines de guerre trouvées dans les places fortes, dont il s'étoit emparé ; & que ce même Prince obligeroit les Bithyniens à rendre aux laboureurs de la Mysie, dépendans de Byzance, les effets dont ils s'étoient saisis pendant le cours de la guerre. Les Byzantins, réduits aux plus fâcheuses extrémités, ne devoient pas espérer des conditions si favorables. On ignore aujourd'hui les raisons qui déterminèrent Prusias à signer un traité, dans lequel on n'avoit eu nul égard à ses intérêts. J'aurois beaucoup de penchant à croire que les menaces d'Achéus, & peut-être la crainte des Gaulois, le forcèrent de renoncer à toutes ses conquêtes. Il étoit persuadé d'ailleurs que les Rhodiens ne vouloient ni la ruine de Byzance, ni l'agrandissement du royaume de Bithynie ; & que de s'opiniâtrer à continuer la guerre, ce seroit s'attirer sur les bras diverses puissances, dont les forces réunies l'accableroient infailliblement.

Les sujets de Prusias ne jouirent pas long-temps du repos que la paix leur avoit procuré. Achéus & Attalus Roi de Pergame s'étoient brouillés ensemble, comme on l'a déjà remarqué ; & le dernier avoit tiré de la Thrace un corps de Gaulois, dont les défiances & l'indocilité lui firent manquer plusieurs occasions de battre l'ennemi. Rebuté de payer des soldats avec lesquels on ne pouvoit agir de concert, il les congédia, à la fin de la campagne. Les troupes Gauloises, qui alors traînoient après elles une longue suite de femmes & d'enfans, n'observoient aucune discipline, & ravageoient indifféremment tous les pays qui se rencontroient sur leur route : elles commirent de terribles désordres dans le territoire des

villes de l'Helleſpont, formèrent quelques ſièges, mais ſans aucun ſuccès; ſi cependant on excepte celui d'Ariſba dont elles s'emparèrent, malgré la réſiſtance des habitans. Pruſias qui comprit combien il étoit dangereux de laiſſer à des peuples ſi inquiets le temps de ſe fortifier dans un poſte de cette importance, raſſembla ſon armée, vint attaquer les Gaulois, les tailla en pièces, & fit main baſſe ſur les femmes & ſur les enfans qui étoient reſtés dans le camp. Une action ſi barbare ne ſauroit tout au plus être juſtifiée, que par la néceſſité où ſe trouvoit ce Monarque de faire perdre aux Gaulois l'envie de repaſſer en Aſie, dont ils admiroient les richeſſes & la fertilité. Ceux dont nous parlons ici, deſcendoient des compagnons de Comontorius, qui contens de leur ſort, n'avoient point voulu quitter la Thrace, où ils s'étoient établis d'abord. La contrée qu'ils habitoient, environnoit de toutes parts le pays qui dépendoit de la République de Byzance, & formoit un royaume dont la capitale, ſelon Polybe, ſe nommoit Tulé, & Tulis, ſuivant Etienne de Byzance. Cavarus fut le dernier des Rois de cette colonie; Prince que beaucoup d'élévation & des qualités éminentes ne garantirent pas des malheurs, où le précipitèrent les flatteries de Soſtrate, natif de Chalcédoine: elles causèrent & ſa perte & celle de toute la nation que les Thraces détruiſirent entièrement. Il eſt très-probable que l'argent & les intrigues de Pruſias lui ſuſcitèrent des ennemis ſi formidables. Cavarus l'avoit forcé en quelque manière de conclurre avec les Byzantins une paix peu avantageuſe; & de plus, il appréhendoit que ce Prince ne ſe reſſentît un jour de l'inhumanité avec laquelle il avoit traité les Gaulois: dans la vûe de prévenir la vengeance de Cavarus & de ſatisfaire la ſienne, il arma contre lui les peuples voiſins, qui exterminèrent & le Roi & ſes ſujets.

Polyb. p. 436.

Steph. Byzan. Τυλις.

Ath. l. 6. p. 252.

Pruſias, qui prévoyoit ſagement que la ſituation floriſſante de ſes états, alarmeroit les Souverains & les villes libres de l'Aſie, réſolut de s'unir très-étroitement avec Philippe Roi de Macédoine, à qui ſa valeur & ſon activité avoient acquis une grande réputation. Le Roi de Bithynie lui demanda en

mariage Apamée sa sœur, & il l'obtint. La ligue de ces deux Princes est antérieure à la première année de la cent quarante & unième olympiade : du moins, lit-on dans Tite-Live, que les vaisseaux de Prusias devoient se joindre à ceux de Philippe, & attaquer conjointement les Romains, qui s'étoient presque rendu les maîtres de la mer. Attalus, Roi de Pergame, les secondoit avec une puissante flotte ; & les Etoliens, que sa présence & ses secours encourageoient à soutenir la guerre, rompoient toutes les mesures des Macédoniens. Philippe, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, l'obliger à ne se plus mêler des affaires de la Grèce, pressa vivement Prusias de porter ses armes dans les provinces soumises à la domination d'Attalus. La diversion produisit son effet, & Attalus repassa en Asie. Les historiens gardent un profond silence sur les événemens de cette guerre, dont Tite-Live rapporte les commencemens à la seconde année de la cent quarante & unième olympiade. Dix ans après ou environ, les Etoliens firent la paix avec Philippe : Attalus & Prusias furent compris dans le traité. Le Roi de Macédoine, qui ne pouvoit ni demeurer en repos, ni y laisser les autres, n'ayant plus d'ennemis à combattre dans la Grèce, alla joindre son beau-frère, & prit les villes de Myrléa & de Cius, dont il lui fit présent. Prusias voulut que la première s'appelât désormais Apamée, du nom de sa femme : la seconde porta depuis celui de Prusias : elle étoit située près de la mer, & au pied du mont Arganthonius. Tel est le sentiment de Cellarius, qui me paroît établi sur des raisons très-solides.

Liv. lib. 27. cap. 32.

Tit. Liv. lib. 38. cap. 7.

Jusque-là Philippe & Prusias avoient vécu dans une parfaite intelligence : mais il y a tout lieu de soupçonner qu'elle ne subsistoit plus, lorsque les Romains portèrent la guerre en Macédoine. On ne voit nulle part que Prusias y ait envoyé le moindre secours dans des conjonctures si critiques ; aucune tentative de sa part pour empêcher Attalus de passer en Grèce avec la partie la plus considérable de ses forces. Il est constant que ce Prince n'auroit pas osé dégarnir ses états, s'il n'eût pas été sûr que le Roi de Bithynie ne les inquiéteroit point, pendant

ſon abſence. Peut-être que Pruſias ne fut pas fâché de voir les troupes de Pergame occupées ailleurs. Il méditoit depuis long-temps la conquête d'Héraclée & des autres villes qui appartenoient à cette République : réſolu de profiter de l'occaſion, il ſe mit à la tête de ſon armée, & ouvrit la campagne par les ſièges de Ciérus & de Tius, qui furent contraintes de ſubir la loi du vainqueur. On lit dans les extraits de Memnon, que Ciérus, en changeant de maître, changea auſſi de nom, & prit celui de Pruſias. Le même auteur nous apprend que le Roi de Bithynie, maître de ces deux villes qui reſſerroient extrêmement Héraclée, vint l'attaquer dans les formes, & y donna pluſieurs aſſauts, qui coûtèrent la vie à un grand nombre des habitans les plus courageux. La place étoit aux abois, & ſeroit infailliblement tombée au pouvoir de l'ennemi, ſi Pruſias, par un excès de valeur, n'eût pas lui-même ruiné toutes ſes eſpérances. Ce Prince étoit prêt à gagner le haut de la muraille, lorſqu'une pierre lancée de deſſus le rempart, renverſa l'échelle, & lui fracaſſa la cuiſſe. Les aſſiégés firent une vigoureuſe ſortie : on ſe battit de part & d'autre, avec beaucoup d'acharnement ; enfin, les ſoldats de Pruſias le dégagèrent & reprirent la route de Bithynie. Memnon, dont le paſſage ne préſente que fort obſcurément la ſuite de ces faits divers, aſſure qu'on eut bien de la peine à le guérir de ſa bleſſure, & que les hiſtoriens ont coutume de le diſtinguer des autres Pruſias Rois de Bithynie, par l'épithète de *boiteux*. Cet accident abrégea ſes jours, & il mourut peu d'années après. D'où je conclurrois que la guerre de ce Prince contre la République d'Héraclée, fut longue, & qu'elle étoit à peine terminée, lorſque les Romains formèrent le deſſein de pourſuivre Antiochus juſque dans le ſein de ſes états.

Memn. apud Phot. p. 727.

Ce Prince qui commençoit à craindre de ne pouvoir réſiſter ſeul à des ennemis ſi formidables, envoya des ambaſſadeurs à Pruſias, avec ordre de lui repréſenter en ſon nom, que les Romains ſongeoient à détruire toutes les monarchies ; que ce peuple orgueilleux ſouffroit impatiemment qu'il y eût dans l'univers entier d'autre empire que le ſien ; que déjà

Nabis & Philippe avoient été contraints de ſubir le joug; que c'étoit à lui Antiochus, qu'on en vouloit maintenant; que les armes Romaines, ſemblables à ces grands incendies, qui ſe répandent de proche en proche, engloutiront les potentats les plus voiſins de ceux qui auront été accablés; & que la Syrie une fois réduite, les conduira comme par degrés à la conquête de la Bithynie; conquête qui deviendra d'autant plus aiſée qu'Euménès s'eſt livré de lui-même à un honteux eſclavage. Ces réflexions dont la conduite de Rome, depuis la défaite d'Annibal, faiſoit ſentir toute la ſolidité, ébranlèrent Pruſias, qui d'ailleurs ſe croyoit intéreſſé à prévenir la ruine d'Antiochus. La marche des Scipions, & le projet de paſſer la mer, alarmoient le Bithynien, qui s'imagina que le principal objet de la République, dans cette expédition, étoit de renverſer & les Rois & les royaumes de l'Aſie. Il eſt conſtant que la jonction de ces deux Monarques auroit jeté les Romains dans de terribles embarras Pruſias, à beaucoup de valeur & d'habileté, joignoit une longue expérience; & de plus il commandoit à des troupes dont les ſoldats avoient vieilli la pluſpart dans le métier des armes. Le Conſul, perſuadé que le ſuccès de l'expédition confiée à ſes ſoins dépendoit en quelque ſorte, du parti que prendroit ce Monarque, employa les raiſons qui lui parurent les plus propres à le guérir des ſoupçons que les ambaſſadeurs Syriens s'efforçoient de lui inſpirer. Polybe & Tite-Live nous ont conſervé la ſubſtance de la lettre que les Scipions écrivirent à Pruſias, dans une conjoncture ſi délicate. C'eſt à tort, lui diſoient ces Généraux, qu'on accuſe les Romains d'être les ennemis déclarés de la Royauté : la conduite qu'ils ont tenue juſqu'à préſent, détruit ſans reſſource un reproche également frivole & chimérique. Le Sénat n'a-t-il pas érigé de nouvelles monarchies, & reculé les frontières des anciennes? Andobalès & Maſſaniſſa ont ſuivi avec confiance la fortune de la République. Le premier régnoit dans une petite contrée; il eſt maintenant un grand Roi. Y en a-t-il un ſeul aujourd'hui, que le ſecond n'égale, ou même ne ſurpaſſe en richeſſes & en puiſſance? Les Romains non contens

de le rétablir sur le trône de ses ancêtres, l'ont encore mis en possession des états de Syphax, qui leur appartenoient par droit de conquête. Mais une preuve sans replique, que Rome n'a point juré la perte des têtes couronnées, continuoient les Scipions, c'est la manière dont elle en a usé avec Nabis & Philippe. Ces Princes avoient, de gaieté de cœur, attaqué la République : ils ont été vaincus ; &, graces à la modération du Sénat, ils jouissent tranquillement de toutes les prérogatives attachées au souverain pouvoir.

La lettre des Consuls avoit dissipé une partie des ombrages de Prusias. L'arrivée de Livius & ses discours achevèrent un ouvrage si heureusement commencé : il sut lui persuader que la justesse des mesures, la capacité des Généraux, & l'intrépidité du Soldat, annonçoient aux Romains une victoire presque certaine. Il ajoûta que ces mêmes Romains étoient scrupuleux observateurs des traités, fidéles à leurs engagemens, & amis sûrs, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ; en cela bien différens d'Antiochus, dont la politique & l'intérêt régloient toutes les actions. Des réflexions, en apparence si judicieuses, firent échouer la négociation des ambassadeurs de Syrie ; & Prusias, dans la crainte d'attirer la guerre dans ses propres états, promit à Livius de garder la plus exacte neutralité. Ce Prince fit plus, si l'on en croit Appien, il se déclara en faveur des Romains. Mais à dire vrai, le sentiment contraire semble fondé sur des raisons auxquelles il est mal aisé de répondre d'une manière satisfaisante. Elles se réduisent à deux, dont la première se tire de l'endroit de Tite-Live, où est décrite la bataille qui décida la querelle d'Antiochus & des Romains : dans le dénombrement que fait cet auteur des troupes étrangères qui vinrent alors grossir l'armée de la République, il n'est parlé ni de Prusias ni des Bithyniens. Ce Monarque ne le cédoit point à Euménès en puissance ; & on ne sauroit guère douter que si Prusias eût embrassé ouvertement le parti de Rome, il ne se fût empressé d'en mériter les bonnes graces, par des secours encore plus considérables, que n'étoient ceux qu'elle avoit reçus du Roi de Pergame.

Appi. tom. 1. p. 297.

Ceci posé, par quel accident Tite-Live aura-t-il omis de faire mention des Bithyniens? lui, qui dans le récit du combat, n'a point dédaigné de nous conserver les noms des Républiques & des villes qui avoient envoyé au camp du Consul quelques compagnies de cavalerie ou d'infanterie. Une seconde preuve que Prusias n'avoit eu aucune part à l'expédition dont il s'agit, c'est la conduite que les Romains tinrent à son égard après la défaite d'Antiochus. Les Bithyniens s'étoient emparé de la Phrygie: Euménès prétendit qu'elle faisoit partie des contrées en deçà du mont Taurus, qui lui avoient été adjugées par un decret du Sénat. Ses représentations en furent écoutées très-favorablement; & Prusias eut ordre d'évacuer une province sur laquelle il ne pouvoit avoir aucun droit légitime. Auroit-il osé prononcer à la face de l'univers, un jugement visiblement injuste, si les troupes Bithyniennes eussent contribué à l'heureux succès des armes de la République? Elle avoit comblé de bienfaits Euménès & les Rhodiens. Ne rien accorder à Prusias, n'étoit-ce pas, contre les règles de la bonne politique, donner aux puissances étrangères lieu de soupçonner que Rome ne se piquoit point de reconnoissance, & que dans la distribution des graces, elle ne suivoit que son caprice? Quelque mécontent que fût le Roi de Bithynie de l'arrêt du Sénat, il ne jugea point à propos de disputer à Euménès la possession de la Phrygie. Les Romains auroient épousé la querelle de ce Prince, & il n'étoit pas en état de résister à tant de forces réunies.

Cependant Prusias ne ménagea plus les Romains. Annibal exilé de sa patrie, sans appui, sans ressource, les faisoit encore trembler: forcé de sortir des états d'Antiochus, il s'étoit retiré dans l'île de Crète, & de là en Arménie. Strabon est le seul des anciens, dans les écrits duquel on lise qu'Annibal trouva un asyle à la Cour d'Artaxias. Le fait, malgré le silence des auteurs qui subsistent aujourd'hui, pourroit n'en être pas moins véritable; & on ne sauroit raisonnablement douter que Strabon, homme judicieux, ne l'eût trouvé ou dans Silanus, ou dans les ouvrages de ceux des autres écrivains grecs, qui avoient transmis

Str. lib. XII. p. 528.

à la poſtérité les grandes actions du Général Carthaginois. Pruſias charmé de mortifier le Sénat, plus charmé encore de s'aſſurer, en cas de rupture, d'un Capitaine ſi renommé, le fit inviter à venir déſormais fixer ſon ſéjour en Bithynie. Annibal toûjours occupé de ſa haine contre Rome, accepta ſans balancer les offres d'un Prince qui ne reſpiroit que la guerre & la vengeance. Malheureuſement la mort de Pruſias renverſa tous leurs projets. Ce Monarque termina ſa carrière dans un âge très-avancé, & après un règne de près de ſoixante ans. Je dis de près de ſoixante ans, parce que vrai-ſemblablement il n'a ceſſé de vivre que vers la fin de la première année de la cent quarante-huitième olympiade. Les hiſtoriens rapportent la défaite d'Antiochus à la troiſième année de l'olympiade précédente. La paix conclue entre lui & les Romains, Annibal ſe réfugia dans l'île de Crète: de là il paſſa en Arménie, & d'Arménie il vint à la Cour de Pruſias, qui lui avoit offert un aſyle. Or ces différens voyages ne ſauroient guère être renfermés dans un eſpace moindre de deux ans.

M. l'Abbé Sevin, qui s'étoit propoſé de nous donner une hiſtoire complète des Rois de Bithynie, travailloit à celle de Pruſias II, lorſque la mort nous l'enleva au mois de Septembre 1741; mais cette partie de ſon ouvrage, n'avoit pas encore acquis le degré de perfection, où il étoit capable de la porter.

MEMOIRE

MÉMOIRE

Sur les révolutions du commerce des îles Britanniques, depuis ſon commencement juſqu'à l'expédition de Jules Céſar.

Par M. MELOT.

L'ÉCLAIRCISSEMENT hiſtorique, qui fait l'objet de ce Mémoire, n'étoit d'abord que la partie la moins conſidérable d'une diſſertation, où je me propoſe de rechercher les véritables ſources de la richeſſe des Gaules, avant la conquête des Romains. Cette partie s'eſt accrûe inſenſiblement, juſqu'à perdre la juſte proportion qu'elle devoit conſerver avec le tout. Je ne pouvois la ſupprimer; parce qu'elle eſt néceſſaire à mon premier deſſein: il étoit impoſſible de la réduire, ſans retomber dans la confuſion d'où je voulois tirer un ſujet peu connu & qui doit nous intéreſſer. Pour ſortir de cet embarras, j'ai pris le parti de raſſembler dans un ouvrage à part & préliminaire, auquel je puiſſe recourir au beſoin, tout ce qui ſe trouve dans l'antiquité, ſur le commerce des îles Britanniques; en donnant toutefois à ces matériaux, épars çà & là dans nos livres, l'ordre qui m'a paru le meilleur, pour faire connoître, autant qu'il eſt poſſible, la nature, les progrès & les révolutions de ce commerce, depuis ſon commencement juſqu'à la conquête des Gaules par les Romains. Voilà, Meſſieurs, en deux mots les motifs & tout le plan de ce Mémoire. 2 Avril 1743.

Le commerce des îles Britanniques a commencé par celui des îles Caſſitérides. Les anciens & les modernes s'accordent en ce point. On convient même aujourd'hui que les îles Caſſitérides ſont les mêmes que les Sorlingues, depuis que Camden, en comparant ce que les anciens nous ont appris de la poſition & de l'hiſtoire naturelle des îles Caſſitérides,

avec la connoiſſance exacte qu'il avoit des Sorlingues, a découvert l'identité cachée ſous ces noms différens. J'ajoûterai même que dans les occaſions où il s'agit d'établir l'identité des lieux que leurs noms ſemblent diſtinguer, il arrive rarement qu'au défaut de la longitude & de la latitude, qui donnent les démonſtrations rigoureuſes de la géographie, on rencontre quelque choſe d'auſſi précis que tout ce que Camden & les autres écrivains Anglois ont raſſemblé, pour prouver l'identité des îles Caſſitérides & des Sorlingues. Auſſi, n'eſt-ce plus aujourd'hui une queſtion, & il eſt inutile de nous y arrêter.

Le commerce des îles Caſſitérides s'étendit bien-tôt juſque ſur la côte méridionale de la grande Bretagne, qui étoit voiſine, & qui offroit les mêmes richeſſes : mais, parce que dans ces temps reculés on confondoit cette côte avec celles du continent de l'Europe, on ne ſe mit pas en peine de lui donner un nom ; & comme les marchands tiroient également de cette côte & des îles, la langue du commerce déſigna l'un & l'autre ſous le nom des îles Caſſitérides : dénomination, qui ſemble avoir été ſeule en uſage, au temps d'Hérodote.

Dans la ſuite & après la découverte de Pythéas, lorſqu'on eut enfin reconnu que la grande Bretagne étoit une île ; lorſque la route du commerce eut été changée ; la langue du commerce changea auſſi ; quoique le commerce fût, en effet, toûjours le même : & l'on comprit alors ſous le nom général d'îles Britanniques, cet amas d'îles de toute grandeur, qui ſe trouvent placées dans notre océan. Ainſi, quoique l'exactitude de la géographie ait toûjours diſtingué, avec raiſon, les îles Caſſitérides, des îles Britanniques, je n'ai pas craint d'annoncer mon deſſein, ſous le nom général des îles Britanniques, ni d'employer dans l'exécution, indifféremment, tout ce que je trouve dans l'antiquité ſur le commerce des îles Caſſitérides, ou ſur celui des îles Britanniques. J'ai cru que pour prévenir en paſſant les difficultés qu'on pourroit faire ſur le titre de cet ouvrage, ou ſur le choix des preuves, cet éclairciſſement étoit néceſſaire, avant que d'entrer dans le détail des révolutions que je dois maintenant expliquer.

On peut assurer, ce me semble, que les Phéniciens ont ouvert le commerce des îles Britanniques. Quelques modernes ont voulu faire honneur aux Grecs des commencemens de ce commerce : mais, outre qu'il est très-incertain que les Grecs l'aient jamais fait (proposition que j'établirai ailleurs), Strabon dit nettement que les Phéniciens l'ont commencé, & qu'ils le faisoient seuls; termes précis, qui détruisent toutes les conjectures des modernes, en faveur des Grecs & de toute autre nation.

Strabon nous donne ensuite le détail de ce commerce. Les Phéniciens, dit-il, portoient aux îles Britanniques de la vaisselle de terre, du sel, toutes sortes d'instrumens de fer ou de cuivre; & ils recevoient en échange des peaux, des cuirs & de l'étain. Mais il y a apparence que ce commerce étoit plus étendu : car le même Strabon nous dit dans un autre endroit, que ces îles étoient fertiles en blé & en troupeaux; qu'elles avoient des mines d'or, d'argent & de fer; & que toutes ces choses faisoient partie de leur commerce, aussi bien que les peaux, les esclaves & les chiens mêmes, qui étoient excellens pour la chasse, & dont les Gaulois, quelquefois même les peuples de l'Orient, se servoient à la guerre.

Quoi qu'il en soit de l'étendue de ce commerce, il est certain que celui de l'étain seul étoit une source inépuisable de richesses, pour les Phéniciens. On trouvoit alors dans ces îles les mines d'étain presque par-tout; elles étoient même peu profondes : à la vérité, le sol en étoit pierreux; mais il étoit coupé en tout sens par des veines sablonneuses, qui offroient le métal en abondance & presque sur la surface de la terre. Ainsi, outre que ces mines étoient en grand nombre, elles étoient encore riches, & ne demandoient ni un long travail, ni beaucoup de dépense. Les naturels du pays, qui ne connoissoient pas leurs richesses, qui régloient la valeur de ce métal, sur le peu de peine qu'il leur coûtoit, & sur le peu d'utilité qu'ils en tiroient; qui d'ailleurs, dans ces commencemens, ne voyoient que les Phéniciens, trop intéressés pour les instruire; donnoient leur étain presque pour rien, & prenoient

en échange de viles marchandiſes, qu'ils payoient chèrement ; parce qu'elles étoient utiles & néceſſaires à un peuple ſauvage & ſans induſtrie. D'où je conclus, avec Strabon, que les Phéniciens devoient faire & faiſoient en effet de très-grands profits, dans le ſeul commerce de l'étain des îles Britanniques.

Auſſi, voyons-nous dans l'hiſtoire, que les Phéniciens furent toûjours très-jaloux du commerce de ces îles, & qu'ils employèrent toute leur habileté & les ruſes mêmes, pour en dérober la connoiſſance à tous les peuples de la terre. On raconte qu'un pilote Phénicien, faiſant voile aux îles Britanniques, aperçut un vaiſſeau Romain, qui le ſuivoit & qui obſervoit ſa route : ce pilote, pour cacher aux Romains le ſecret de ſa République, fit échouer ſon vaiſſeau à deſſein, & entraîna le vaiſſeau Romain dans le même écueil. L'action fut louée des Phéniciens ; & le pilote échappé du naufrage, & de retour dans ſon pays, reçut du tréſor public une récompenſe proportionnée à la perte qu'il avoit faite, & au danger qu'il avoit couru. Cette fidélité dans les dépoſitaires du ſecret, conſerva toûjours aux Phéniciens la poſſeſſion tranquille & indiviſe de toutes les branches du commerce des îles Britanniques. J'avois deſſein de fixer la durée de cette poſſeſſion : mais après les recherches que j'ai faites, pour en trouver le commencement, je ne crains point d'avancer, que non ſeulement nous n'avons plus aujourd'hui de monument qui nous donne cette époque ; mais même que nous ne trouvons, parmi les ruines de l'antiquité, aucunes traces qui conduiſent, du moins ſûrement, & aſſez près des temps où ce commerce a commencé.

A la vérité, Pline expliqué par Bochart, attribue la découverte des îles Britanniques à l'Hercule Phénicien ; & nous trouvons dans la chronique d'Euſèbe, un Hercule Phénicien placé dans la 73.e année de Moyſe. D'ailleurs, Hérodote inſinue, & quelques critiques ont penſé, que tout l'étain qui ſe trouvoit anciennement en Aſie, y avoit été apporté des îles Britanniques par les Phéniciens. Or l'Ecriture nous apprend que ce métal fut employé dans la conſtruction du tabernacle.

De tous ces témoignages combinés, il ſemble naturel de conclurre, que ſi nous ne pouvons déterminer l'année préciſe de la découverte des îles Britanniques par les Phéniciens, nous pouvons du moins approcher de cette époque, en la fixant en général au temps de Moyſe.

La conſéquence eſt certaine ; mais les prémiſſes dont elle dépend, ne le ſont pas. En effet, outre qu'Eusèbe ne fonde ſon calcul que ſur une tradition incertaine ; nous pouvons compter avec Varron plus de quarante perſonnages de l'antiquité, qui ont tous également porté le nom d'Hercule : ce qui fait dire à cet auteur, que ce nom n'étoit alors qu'une épithète honorable ; & aux meilleurs critiques de nos jours, que le nom d'Hercule, comme celui de Mélicartus, n'étoit dans ſon origine qu'un nom commun, ou, comme parlent les grammairiens, un nom appellatif, qui ſervoit à déſigner un Roi, un Prince, ou le chef d'une expédition. Enfin, ce qu'Hérodote inſinue, ou pluſtôt ce qu'on lui fait dire, eſt bien peu véritable ; puiſque l'hiſtoire naturelle ancienne & moderne, en donnant conſtamment à l'étain des îles Britanniques, une préférence ſur tous les métaux de la même eſpèce, décide nettement, qu'autrefois comme aujourd'hui, ce métal ſe trouvoit encore ailleurs qu'aux îles Britanniques : & en cela l'hiſtoire naturelle eſt d'accord avec le témoignage des meilleurs géographes de l'antiquité. Ainſi, je ne vois rien, dans les faits que Pline & Eusèbe ont avancés, ni dans le ſentiment que l'on attribue à Hérodote ; je ne vois, dis-je, rien en tout cela, qui nous autoriſe à remonter juſqu'au temps de Moyſe, pour placer les premiers commencemens du commerce des Phéniciens, aux îles Britanniques.

Mais, peut-être auſſi ne devons-nous pas nous éloigner beaucoup du temps de Moyſe, & qu'il faut fixer à celui de Joſué, l'époque que nous cherchons. Strabon aſſure que les Phéniciens firent d'abord le commerce des îles Britanniques, par la route de Cadiz ; & l'on peut, d'ailleurs, aiſément prouver que cette ville fut bâtie par les Phéniciens, pour faciliter le commerce de l'océan occidental, peut-être même

pour ſervir d'entrepôt à celui qu'ils faiſoient déjà aux îles Britanniques. Or tous les mythologues conviennent que Cadiz fut fondée par Archalaüs fils de Phénix ; &, ſuivant Eusèbe en ſa chronique, Phénix & Joſué ont été contemporains.

Mais, à dire le vrai, nous retrouvons encore ici la même incertitude. Car, ſi d'un côté les mythologues, & Eusèbe qui les a ſuivis, placent la fondation de Cadiz au temps de Joſué ; Strabon nous dit, au contraire, que Cadiz ſur la côte d'Eſpagne, & toutes les colonies Phéniciennes ſur les côtes d'Afrique, ſont poſtérieures à la guerre de Troie : & Velléius appuie ce ſentiment, lorſqu'il place la fondation de Cadiz ſous le règne de Codrus. Ainſi, quand même on ne donneroit pas plus d'autorité à Strabon & à Velléius, qu'aux anciens mythologues, puiſqu'après tout on ne peut leur en donner moins, on ſe trouveroit encore embarraſſé.

Cependant quelques écrivains Anglois, qui ont curieuſement recherché les antiquités de leur pays, prétendent qu'en rapprochant quelques faits de l'hiſtoire ſacrée & de l'hiſtoire profane, on peut fixer ſûrement au temps de Joſué ou environ, la découverte des îles Britanniques par les Phéniciens. Voici en deux mots à quoi ſe réduiſent tous leurs raiſonnemens.

Les Chananéens & les Phéniciens, diſent ces auteurs, étoient anciennement un même peuple : il y a donc eu autrefois chez les Phéniciens, comme chez les Chananéens, une famille illuſtre & nombreuſe, une famille de Géans connus ſous le nom des enfans d'Enac.

Lorſque Joſué entra à main armée dans la terre de Chanaan, avec un ordre de Dieu même pour exterminer la nation, une partie des Chananéens prit la fuite, ſe répandit dans les îles de la méditerranée, ſur les côtes de l'Afrique, & pénétra même juſque dans la Germanie. L'inſcription de Tanger, le paſſage d'Eusèbe ſur la fondation de Tripoli, les inſcriptions hébraïques trouvées à Vienne & rapportées par Lazius, en ſont la preuve.

On doit encore avouer, continuent ces auteurs, que

quelques-uns des enfans d'Enac ſuivirent les Chananéens fugitifs; puiſque nous trouvons les tombeaux de ces géans, par-tout où les inſcriptions nous apprennent que les Chananéens ſe ſont établis. A Tanger, par exemple, celui d'Antée, que Sertorius fit ouvrir; à Aſtérie près de Milet, celui du géant Aſtérius fils d'Enac; à Vienne en Autriche, celui de Mordecaï, deſcendu de la race des géans: ſans parler ici de ce paſſage de Plaute, où Carthage eſt appelée la demeure des enfans d'Enac.

Or, il eſt certain, ajoûtent les mêmes écrivains, que nous trouvons auſſi dans l'hiſtoire des îles Britanniques, d'anciennes traces des enfans d'Enac. Brutus, à ſon arrivée, chaſſa de ces îles les géans qui les opprimoient: la fête de l'idole d'oſier fut inſtituée, pour être à jamais un monument de cette délivrance. On ſait que cette fête étoit autrefois le grand ſacrifice des Druides; une ſtatue coloſſale, faite d'oſier tiſſu à claire-voie, étoit élevée dans la place publique; on enfermoit dans cette vaſte machine des hommes vivans, criminels ou innocens, juſqu'à ce que ſa capacité en fût remplie: & alors on allumoit ſous le coloſſe un grand feu, dont la flamme & la fumée faiſoient périr tous ces miſérables. Ces auteurs rapportent encore quelques autres monumens, trouvés, dit-on, dans le Comté d'Eſſex; & dans le détail frivole qu'ils en font, ils nous parlent d'os de géans, & de deux dents ſi prodigieuſes, qu'on en eût fait à l'aiſe deux cens autres, pareilles à celles des hommes d'aujourd'hui. De tous ces faits ils concluent que dès le temps de Joſué ou environ, les Chananéens & les enfans d'Enac, avoient pénétré juſques aux îles Britanniques: & parce qu'en effet les Chananéens & les Phéniciens étoient anciennement un même peuple ſous deux noms différens, ils avancent avec confiance qu'environ le temps de Joſué, les Phéniciens s'étoient établis aux îles Britanniques, & qu'ils y avoient commencé leur commerce.

Quelque ſoin que ces écrivains aient pris de raſſembler, par un long travail, tout ce qui pouvoit appuyer leur opinion; néanmoins, parce qu'ils ſuppoſent la vérité des chroniques

Bretonnes, qui ſont aujourd'hui généralement décriées, ils n'ont pû lui donner, même l'apparence d'une conjecture raiſonnable.

C'eſt pourquoi, ſans m'arrêter ici à la diſcuſſion des faits, qui me conduiroit trop loin, je conclûrai en général, que le commerce des Phéniciens aux îles Britanniques, doit être mis au rang de ces établiſſemens, dont on n'a pû juſqu'ici déterminer préciſément, ni à peu près, la véritable époque. J'ajoûterai même, pour dire quelque choſe de plus, que nous chercherons toûjours inutilement dans les livres des anciens, de quoi contenter à cet égard notre curioſité. Hérodote, qui vivoit dans un temps où les Phéniciens faiſoient encore le commerce des îles Britanniques, ne put jamais, dans la Phénicie même, découvrir rien de certain ſur le commerce de ces îles, & s'eſt cru en droit de les traiter de fabuleuſes. Les Carthaginois, quoique colonie Phénicienne, n'ont connu ces îles que fort tard, & après qu'ils en eurent fait eux-mêmes la découverte. Enfin, Strabon aſſure que les Phéniciens, jaloux de ce commerce, en firent toûjours un ſecret à tous les étrangers. Peut-on ſe flatter aujourd'hui de trouver dans les livres des anciens, Grecs ou Romains, l'époque préciſe ou approchée d'un établiſſement, que l'antiquité, vrai-ſemblablement, n'a pas connue?

La ruine de Tyr & la fondation d'Alexandrie devoient néceſſairement déranger le commerce des Phéniciens. Auſſi voit-on par l'hiſtoire des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre, que le commerce d'Orient fut tranſporté de Tyr à Alexandrie; tandis que les Carthaginois s'emparoient peu à peu de tout le commerce de l'Occident. Du moins, il me ſemble, quoique de très-ſavans hommes aient un ſentiment contraire, que les Carthaginois n'ont connu les îles Britanniques, qu'après la ruine de Tyr & l'expédition d'Alexandre. En voici la preuve en deux mots, & ſans m'engager trop avant dans les diſcuſſions épineuſes qu'entraîne naturellement cette queſtion.

On convient généralement que les Carthaginois n'ont connu les îles Britanniques, que par la découverte qu'en fit Himilcon. Or il eſt facile de prouver, que le voyage d'Himilcon eſt

poſtérieur

postérieur à l'expédition d'Alexandre. En effet, l'hiſtoire nous apprend que les Carthaginois, dans leur plus grande puiſſance, équipèrent deux flottes, pour l'océan occidental: l'une, ſous la conduite d'Hannon, devoit découvrir les côtes de l'Afrique; l'autre, commandée par Himilcon, devoit reconnoître les côtes de l'Europe. L'entrepriſe réuſſit: Hannon fonda des colonies ſur la côte occidentale de l'Afrique; & Himilcon établit le commerce des Carthaginois aux îles Britanniques. Ainſi, pour fixer à peu près l'époque de ce nouveau commerce, il ne s'agit plus que de déterminer le temps de la plus grande puiſſance des Carthaginois.

Carthage n'étoit dans ſon origine qu'une ſociété de marchands. L'amour du gain, naturel à cet état, & ſur-tout aux Carthaginois, s'accrut encore par les ſuccès de leur commerce: les richeſſes, comme il arrive d'ordinaire, firent naître l'ambition; & dès-lors, Carthage agitée de deux paſſions contraires, travailla ſans ceſſe à amaſſer de nouveaux tréſors, qu'elle répandoit bien-tôt avec profuſion, pour étendre ſes conquêtes. Ainſi l'on doit fixer l'époque de la plus grande puiſſance des Carthaginois, au temps de leur domination la plus étendue. Mais, en parcourant l'hiſtoire de cette République, je trouve que jamais Carthage ne pouſſa plus loin ſes conquêtes, que dans l'année même de l'expédition d'Agathocle. Alors les Carthaginois puiſſans en Afrique & maîtres de la mer, poſſédoient la meilleure partie de l'Eſpagne, les îles Baléares, celle de Sardaigne; & ils alloient achever la conquête de la Sicile, par la priſe de Syracuſe, qu'ils tenoient aſſiégée par terre & par mer. Voilà le plus haut point de la puiſſance Carthaginoiſe. Malgré les ſuccès d'Annibal, toûjours plus brillans que ſolides, Carthage ne fit plus dans la ſuite que décroître, s'affoiblir & chanceler; juſqu'à ce qu'enfin elle reçut le coup fatal qui la fit tomber. J'ajoûterai que le temps de l'expédition d'Agathocle en Afrique, eſt auſſi le ſeul où l'on trouve Hannon & Himilcon, tous deux enſemble, à la tête de la flotte & des armées Carthaginoiſes: circonſtance qui m'avoit échappé, & que nous donne le récit de Pline, pour fixer

la véritable époque de la plus grande puiſſance de cette République.

Ce fut donc un peu avant l'expédition d'Agathocle en Afrique, & environ trois cens ans avant Jeſus-Chriſt, que les Carthaginois découvrirent les îles Britanniques ; & qu'ils en commencèrent le commerce. Mais ſoit qu'ils aient été moins heureux ou moins adroits que les Phéniciens, leur ſecret fut bien-tôt découvert. Pythéas, aſtronome de Marſeille, découvrit les îles Britanniques, preſque en même temps que les Carthaginois ; & par la relation qu'il publia de ſon voyage, il fit connoître ces îles, & révéla tout le ſecret de leur commerce. J'oſe aſſurer cependant que les Grecs de Marſeille n'ont jamais fait le commerce des îles Britanniques. Je ne trouve rien dans l'antiquité qui contrarie ce ſentiment ; &, à s'en tenir au récit de Diodore ſur le commerce de l'étain par la voie de Marſeille, on doit convenir que ces Grecs attendoient tranquillement chez eux les marchands Gaulois, qui leur apportoient toutes les richeſſes des îles Britanniques. C'eſt ce que je vais expliquer, en expoſant le récit de Diodore. Voici ſes termes.

Ce ſont les Bretons du cap *Belerium*, qui tirent l'étain des mines ; qui le purifient par la fonte & le réduiſent en maſſes cubiques, qu'ils tranſportent dans l'île de Wight : ce tranſport ſe fait ſur des chariots, pendant les baſſes marées, lorſque la mer tout-à-fait retirée, découvre & laiſſe à ſec la langue de terre qui joint cette île à la grande Bretagne. C'eſt dans l'île de Wigth, que les marchands étrangers viennent acheter l'étain qu'ils portent enſuite ſur la côte de la Gaule, où ils le chargent ſur des chevaux ; & partant de cette côte, ils arrivent en trente jours de marche à l'embouchûre du Rhône ; c'eſt-à-dire, à Marſeille, comme l'explique Strabon, en parlant de ce même commerce. Mais ce qu'il eſt à propos de remarquer, c'eſt que Diodore dans un autre endroit, dit en termes exprès, que ces marchands portoient auſſi l'étain des îles Britanniques à Narbonne, lorſque cette ville eut été bâtie par les Romains.

Il faut l'avouer : j'avois d'abord penſé que ſous le nom de marchands étrangers, dans le récit de Diodore, on pouvoit entendre les Grecs de Marſeille ; & cette conjecture me paroiſſoit aſſez bien fondée. La découverte de Pythéas, qui, ſi l'on en croit de très-ſavans critiques, fut peut-être envoyé exprès par les Marſeillois, pour reconnoître les îles Britanniques & leur commerce; l'habileté de cette République, qui étoit trop attentive à ſes intérêts, pour négliger les avantages de cette découverte ; enfin la route de ce commerce changée, car s'étant fait d'abord par Cadiz, il ne ſe fit plus dans la ſuite que par Marſeille; toutes ces réflexions me portoient à croire que les Marſeillois, pour éviter la rencontre des Carthaginois, trop puiſſans ſur mer, toûjours jaloux & déjà leurs ennemis, avoient changé la route de ce commerce ; qu'ils avoient établi des comptoirs, & qu'ils entretenoient des vaiſſeaux ſur la côte occidentale de la Gaule, pour paſſer de là dans l'île de Wight ; & qu'ainſi les Grecs de Marſeille devoient être les marchands étrangers de Diodore.

Mais il eſt aiſé de découvrir l'illuſion de cette conjecture. Auſſi-tôt que Narbonne eut été bâtie, l'étain des îles Britanniques fut porté à Narbonne, auſſi-bien qu'à Marſeille ; ce qui ſuppoſe que les marchands qui le tranſportoient, n'étoient pas Marſeillois. Ce même étain fut d'abord appelé par les Grecs, κασσίτερος, d'un nom Phénicien ; parce que les Grecs reçurent d'abord des Phéniciens & la choſe & le nom. Dans la ſuite, la route de ce commerce ayant été changée, les Grecs & les Romains même ajoûtèrent au mot κασσίτερος ou *ſtannum*, l'épithète de *Celticum*, & non pas celle de *Maſſalioticum ;* quoiqu'ils reçuſſent l'étain par la voie de Marſeille : & cela, ſans doute, parce que dans cette même ville, ils le recevoient des mains des marchands Gaulois. Enfin Diodore décide nettement la queſtion ; lorſqu'il dit ailleurs, que les Gaulois enlevèrent aux Carthaginois le commerce de l'ambre & de l'étain : termes précis, qui ne laiſſent, ce me ſemble, aucun intervalle, où l'on puiſſe placer le commerce des Grecs de Marſeille aux îles Britanniques.

Il n'eſt pas auſſi facile de trouver le véritable lieu de la côte occidentale des Gaules, où Diodore a voulu placer les comptoirs & les vaiſſeaux des marchands Gaulois, pour le commerce de ces îles.

Si l'on ſe détermine, dans cette queſtion, par le voiſinage des côtes oppoſées, ou par la facilité du trajet, on cherchera ce lieu ſur la côte de la Gaule belgique. On convient, d'ailleurs, que ce fut de cette côte que partirent la pluſpart des colonies Gauloiſes, qui ſe ſont établies dans la partie méridionale de la grande Bretagne, long-temps avant le temps dont nous parlons. Céſar s'embarqua au port *Icius*, pour ſon expédition dans cette île. Les premiers Empereurs qui voulurent dans la ſuite étendre ou conſerver les conquêtes de Céſar dans la grande Bretagne, ont toûjours choiſi la côte belgique, pour le rendez-vous de leurs troupes. Enfin Strabon ſemble décider en faveur de cette côte; lorſqu'il dit que le commerce qui ſe faiſoit de la mer méditerranée aux îles Britanniques, en traverſant la Gaule, avoit établi ſes comptoirs à l'embouchûre de la Seine, & dans le pays des Caléſiens, aujourd'hui le pays de Caux. « De notre mer, dit Strabon, » on remonte le Rhône, avec de grands bateaux, qui ſe diſtribuent enſuite en différentes provinces, par les rivières navigables, telles que la Saone & quelques autres qui ſe jettent » dans le Rhône. De la Saone, les voitures ſe font par terre » juſques à la Seine, qui porte enſuite les marchandiſes dans le » pays des Caléſiens & ſur les côtes de l'Océan, d'où elles » paſſent enfin dans la grande Bretagne, en moins d'une journée de navigation. »

Mais, outre que Strabon nous marque au même endroit, trois autres routes au travers de la Gaule, pour la communication des deux mers; il eſt viſible que ce géographe ne parle ici que pour ſon ſiècle, ou, comme il le dit lui-même, pour le temps où les Gaulois déſarmés, & jouiſſant d'un grand loiſir, commençoient à goûter les vertus civiles & les exercices de la paix. D'ailleurs, Céſar, en deux endroits de ſes commentaires, nous dit en termes exprès, que de ſon temps

les Belges ne faiſoient aucun commerce; & que de temps immémorial la Gaule belgique étoit un pays fermé pour toutes ſortes de marchands; dans la crainte, ajoûte-t-il, que ce peuple belliqueux avoit toûjours eûe d'amollir ſon courage par le luxe & les commodités de la vie. Ce n'eſt donc point ſur la côte belgique que nous devons nous arrêter.

Les peuples de l'Armorique & de l'Aquitaine aimoient & faiſoient le commerce: leurs ports étoient fréquentés; on y trouve, dès le temps dont il s'agit, un grand nombre de vaiſſeaux de toute eſpèce. Ainſi l'une & l'autre de ces deux côtes ſemblent d'abord également propres à fixer nos conjectures. Néanmoins, parce que Diodore compte trente jours de marche, du lieu que nous cherchons juſques à Marſeille ou à Narbonne; que cette diſtance ne peut s'appliquer raiſonnablement aux ports de l'Aquitaine, qui ſont trop voiſins de Marſeille & de Narbonne; & que, d'ailleurs, ils ne peuvent avoir une diſtance commune, à l'égard de l'une & l'autre de ces deux villes; il s'enſuit que c'eſt ſur la côte de l'Armorique, ou de notre Bretagne, que nous devons nous arrêter & fixer toutes nos recherches.

Trois peuples partageoient entre eux cette côte; les Vénètes, les Oſiſmiens, les Curioſolites. J'ai ſuivi l'ordre où Strabon a rangé les deux premiers (*); & j'abandonne Pline, le Père Hardouin & les auteurs modernes qui ont tous placé les Curioſolites, entre les Vénètes & les Oſiſmiens. On trouvera, dans les Mémoires de l'Académie, une partie des raiſons qui m'ont déterminé; les autres ſe feront aſſez ſentir dans la ſuite de ce diſcours. *Hiſt. vol. I, p. 294, & ſuiv.*

De ces trois peuples de l'Armorique, les Vénètes ſeuls méritent ici notre attention. Céſar nous dit en termes précis que les Vénètes formoient l'état le plus puiſſant; que par leur habileté dans la marine, & avec les grandes forces qu'ils avoient ſur l'océan, ils mettoient à contribution tous les vaiſſeaux qui

(*) Suivant ce géographe, les Vénètes & les Oſiſmiens étoient limitrophes ſur la côte; car après avoir parlé des Vénètes, il ajoute: Ἐνθένδε οἱ Ὀσίσμιοι εἰσὶν, ... ὅτι πρὸς ἄκραν ἱκανῶς ἐκπεπλωκυῖαν εἰς τὸν Ὠκεανὸν, οἰκοῦντες. C'eſt-à-dire; *en ſortant du territoire des Vénètes, on entre ſur celui des Oſiſmiens .... qui habitent un promontoire aſſez avancé dans l'océan.*

navigeoient dans ce parage ; enfin qu'ils entretenoient une flotte nombreuſe, pour le commerce des îles Britanniques. Auſſi voyons-nous dans Strabon & dans l'hiſtorien Dion, que les Vénètes ayant découvert le deſſein que Céſar avoit formé ſur ces îles, voulurent le traverſer de toute leur puiſſance ; & qu'ils riſquèrent & perdirent dans un combat naval leurs biens, leur patrie & la liberté. Il eſt vrai que Céſar ne s'accorde pas avec ces deux auteurs ſur les cauſes de l'expédition des îles Britanniques. A entendre Céſar, il ne paſſa dans la grande Bretagne, que pour venger l'affront que ces Inſulaires avoient fait aux armes Romaines, en ſecourant les Vénètes. Je ne ſai ſi nous devons l'en croire : il ſavoit ſi bien, dit Plutarque, l'art de cacher de méchans deſſeins ſous une apparence honnête ; que le témoignage qu'il rend en ſa propre cauſe, ne ſauroit être d'un grand poids. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de développer le véritable motif de cette expédition : il doit nous ſuffire que Céſar & Dion conviennent en ce point important, que, lorſque les Vénètes ſe préparoient à repouſſer les Romains, les Inſulaires, qui juſque-là n'avoient paru prendre aucun intérêt aux affaires de la Gaule, prirent alors les armes, paſsèrent la mer, & ſe joignirent aux Vénètes leurs alliés. Une union ſi étroite entre deux peuples que la mer avoit ſéparés, n'étoit fondée, ſans doute, que ſur l'intérêt qu'ils avoient l'un & l'autre de conſerver leur commerce, contre les efforts de quiconque entreprenoit de le troubler. De tout cela je conclus que c'eſt ſur la côte des Vénètes, que nous devons chercher ce lieu unique dont parle Diodore ; ce port éloigné preſque également de Marſeille & de Narbonne ; & environ à trente jours de marche de l'une & l'autre de ces deux villes.

La côte des Vénètes, dit Strabon, s'étendoit des Nannètes aux Oſiſmiens. Cellarius & quelques géographes modernes placent les derniers ſur la côte ſeptentrionale de notre Bretagne, & preſque dans la même étendue que les diocèſes de Léon, de Tréguier & de S.t Brieu.

Dans cette hypothèſe, la ville de Breſt peut être placée ſur la

côte des Vénètes. D'ailleurs, la beauté de son port, l'avantage de sa situation pour le commerce dont il s'agit, une voie Romaine, qui partant de cette ville, va droit à Nantes, où elle se partage en deux routes, dont l'une sur la gauche & dans la direction de Bourges, semble conduire à Marseille; l'autre sur la droite passe par les villes de Poitiers & de Bordeaux, & se termine à Narbonne; tous ces rapports d'une identité apparente entre le port de Brest & le lieu dont parle Diodore, semblent devoir nous déterminer: sur-tout, si l'on considère que, par le calcul le plus simple des distances particulières que nous donnent les itinéraires, sur celle de ces deux routes qui s'est mieux conservée, & qu'en évaluant les journées des chevaux à sept lieues communes de France, on trouve assez exactement les trente jours de marche que Diodore a fixés.

Toutefois, si on lit avec attention les plus anciens géographes, il sera facile de reconnoître l'erreur & la fausseté des conjectures de Cellarius & des autres modernes, sur la position des Osismiens. Ce peuple limitrophe des Vénètes, comme je l'ai déjà dit après Strabon, ne doit pas être placé sur la côte septentrionale de notre Bretagne; mais à l'extrémité de la côte méridionale & sur la côte occidentale de cette presqu'île. Méla, dans la description qu'il nous donne de la côte méridionale de la Bretagne, y comprend les Osismiens. Ptolémée dit que ce peuple, situé à l'extrémité la plus reculée de l'Armorique, s'étendoit jusqu'au promontoire *Gobeum*, aujourd'hui le cap S. Mahé. Enfin, le même Méla nous parle d'une île de *Sena* ou *Sina*, comme on lit dans l'itinéraire d'Antonin, & la place dans l'océan occidental & vis-à-vis de la côte des Osismiens. Or cette île de *Sena* est, sans contredit, l'île de Sain qui se trouve sur nos cartes, à la hauteur d'une grande pointe du diocèse de Quimper, & au sud du cap S. Mahé. Je pourrois ajoûter d'autres preuves, tirées de la position de *Vorganium* ou *Vorgium*, capitale des Osismiens. Mais il est temps de finir cette discussion, qui bien qu'utile en effet, pourroit devenir ennuyeuse: & je conclus que Cellarius & les géographes

modernes ſe ſont trompés ſur la poſition des Oſiſmiens; qu'en voulant rapprocher, comme je viens de le faire, les termes de Strabon, de l'opinion de ces auteurs modernes, on donnera à la côte des Vénètes une fois plus d'étendue qu'elle n'en eut jamais; qu'enfin ce n'eſt point à Breſt, que Strabon a voulu placer le lieu que nous cherchons.

La voie Romaine, tirée de Breſt à Nantes, paſſoit par *Duriorigum*, aujourd'hui Vannes, ville ſituée inconteſtablement ſur la côte des Vénètes, & qui étoit même leur capitale. Mais, ce qu'il eſt ici plus important de remarquer, *Duriorigum* avoit un bon port : c'étoit-là que les Vénètes tenoient en tout temps leurs plus grandes forces maritimes; & ce fut à la vûe de cette ville, que ſe donna le combat naval dont j'ai parlé, & qui abattit la puiſſance des Vénètes.

Il eſt vrai que cette ville eſt ſituée moins avantageuſement que Breſt, pour le commerce des îles Britanniques; & que la navigation en devient plus longue, & même plus difficile, ſur-tout pour le temps dont il s'agit : mais cette longueur & cette difficulté dans la navigation ſe trouvent compenſées par un avantage conſidérable ſur terre; je m'explique.

Dans l'hypothèſe que les marchands Gaulois partoient de Breſt, j'avois évalué les journées des chevaux à ſept lieues françoiſes; & ces journées m'avoient toûjours paru trop fortes pour une longue traite. Mais dans la ſuppoſition que les marchands partoient de *Duriorigum*, nous avons la facilité de réduire ces journées à ſix lieues communes; traite que des chevaux chargés peuvent aiſément faire & qu'ils font ſouvent, même pendant une marche de plus de trente jours.

C'eſt donc à *Duriorigum*, c'eſt à Vannes, que nous devons placer les comptoirs & les vaiſſeaux des marchands Gaulois, qui faiſoient le commerce des îles Britanniques, avant la conquête des Gaules par les Romains.

Maintenant, ſi l'on me demande en quel temps préciſément ce commerce des Gaulois a commencé; j'avouerai ingénûment que je n'ai pû le découvrir; & que toutes mes recherches n'ont enfin abouti qu'à trouver deux points, dans l'intervalle

l'intervalle desquels cette époque doit être placée. Trois cens ans, ou environ, avant Jesus-Christ, & lorsqu'Agathocle porta la guerre en Afrique, les Vénètes vrai-semblablement ne l'avoient pas commencé. Cent vingt ans, ou environ, avant Jesus-Christ, & lorsque Narbonne fut bâtie, ils étoient en possession de ce commerce. Voilà deux points fixes, & les limites dans lesquelles on doit se renfermer, pour trouver l'époque proposée. Du reste, tout cet intervalle de 180 ans qui se sont écoulés entre les deux points que j'ai marqués, est un espace libre, où chacun peut donner carrière à ses conjectures.

Il résulte de ce Mémoire, que nous ne connoissons avec certitude que trois différens peuples, qui dans l'espace de temps que j'ai parcouru, aient fait successivement le commerce des îles Britanniques; savoir, les Phéniciens, les Carthaginois & les Gaulois. Quelques écrivains Anglois prétendent trouver dans leur île des traces du commerce des Grecs: mais ayant à faire à des gens qui ne veulent pas médiocrement ce qu'ils veulent, & qui d'ailleurs savent appuyer leurs prétentions; je ne pourrois les discuter ici, sans abuser de votre patience. Ainsi, je réserverai cette discussion pour un autre Mémoire.

HISTOIRE DU CALENDRIER EGYPTIEN.

SECONDE PARTIE. (a)

De l'année ſolaire des Egyptiens, dite l'année Alexandrine.

Par M. DE LA NAUZE.

18 Février 1741.

LA différence entre l'année vague des Egyptiens & leur année fixe, autrement dite l'année Alexandrine, eſt clairement énoncée dans ces paroles de Théon d'Alexandrie: *Theon. frag. apud Dodw. append. ad Diſſ. Cypr. p. 111.* » Puiſque l'année alléguée des Grecs, c'eſt-à-dire des Alexandrins, comprend 365 jours & un quart, & celle des Egyptiens » 365 jours ſeulement; il eſt clair que celle des Egyptiens » gagne un jour d'avance en quatre ans, ſur celle des Alexandrins; » & qu'en 1460 ans elle gagne 365 jours, qui font une année » égyptienne: après quoi, les Alexandrins & les Egyptiens » recommencent une nouvelle année en même temps; & tant » qu'elle dure, les Alexandrins comptent les jours & les mois de la même façon que les Egyptiens ». L'année alexandrine rouloit donc ſur les douze mois égyptiens, & ſur les cinq jours épagomènes, en y ajoûtant un 6.e jour épagomène tous les quatre ans: c'eſt un point généralement avoué de tout le monde. Une telle forme d'année reſſemble tout-à-fait à la Julienne, qui renferme auſſi 365 jours, avec un jour intercalaire de plus, tous les quatre ans; & la différence de l'une à l'autre conſiſte dans l'arrangement des mois. La julienne commençoit au 1.er jour de janvier, & l'alexandrine au 1.er jour de thoth, dans le courant du mois d'août, comme nous le dirons plus bas: la

(a) La première Partie eſt imprimée dans le XIV.e vol. des Mém. de l'Acad. page 334.

julienne comptoit ſon jour intercalaire en février, ſon ſecond mois ; & l'alexandrine plaçoit le ſien tout-à-fait à la fin de ſa révolution annuelle. Dans la julienne, l'intercalation tombe aux années 1, 5, 9, &c. avant l'ère chrétienne, ou aux années 4, 8, 12, &c. de Jeſus-Chriſt, ainſi du reſte ; & dans l'alexandrine, l'intercalation ſe fait dans les années précédentes, ſavoir, dans les années 2, 6, 10, &c. avant l'ère chrétienne, ou 3, 7, 11, &c. de Jeſus-Chriſt, ainſi qu'il ſera prouvé à la fin de cette ſeconde partie. A ces diverſités près, tout eſt égal dans la forme de l'une & de l'autre année.

Ceux qui les ont introduites dans l'uſage civil, ſe ſont évidemment fondés ſur le mouvement du ſoleil, qui achève une de ſes révolutions en 365 jours & environ un quart ; & ils ont cru qu'une année ſolaire civile de 365 jours, avec un jour de plus tous les 4 ans, s'accorderoit conſtamment avec l'année ſolaire naturelle. Ce quart de jour excédent étoit connu dans le mouvement du ſoleil, long-temps avant qu'il fût queſtion de l'année alexandrine & de l'année julienne : les anciens Egyptiens en étoient inſtruits, & en inſtruiſoient les autres, ſelon Diodore & ſelon Strabon. En un mot, les cycles des Grecs, des Romains & des anciens peuples avoient été formés & réglés ſur la connoiſſance de ce quart excédent. C'eſt la remarque de Dodwel ; & il qualifie de fauſſe & de *très-fauſſe* l'opinion vulgaire, qui attribue la découverte de l'année ſolaire de 365 jours & un quart à Jules Céſar, auteur de l'année julienne : *Eſt itaque falſiſſima quæ hactenùs inveteravit apud vulgus opinio, modum illum anni ſolaris à Julio fuiſſe excogitatum.* Il ajoûte que ſi, au rapport de Pline, le ſavant Soſigène d'Alexandrie, employé par Céſar à l'arrangement de l'année julienne, fut obligé de ſe corriger ſouvent lui-même dans trois mémoires différens, ce ne fut point par la difficulté d'établir préciſément une forme d'année de 365 jours, avec un jour de plus tous les quatre ans : rien n'étoit plus ſimple & plus aiſé, avec les lumières qu'on avoit déjà depuis long-temps. L'embarras étoit d'aſſigner à tous les jours du calendrier, le caractère qui leur convenoit dans l'uſage civil,

Diod. 1. p. 46. Strab. 17. p. 806 & 816. Dodwel. cycl. p. 457.

Idem, p 459. Plin. Hiſt. nat. 18. 57. edit. Hard.

politique & aſtronomique des Romains : & l'on ſent aſſez combien un travail de cette eſpèce demanda de fréquentes corrections. Dodwel va plus loin : il ſoutient que les années civiles des Grecs de la première antiquité avoient été des années de 365 jours, avec un jour de plus tous les quatre ans ; & Uſſérius aſſure la même choſe des Macédoniens, dès le temps d'Alexandre. Sans adopter leur ſentiment particulier, obſervons bien que le préjugé en faveur de Jules Céſar, comme s'il eût inventé l'intercalation d'un jour en quatre ans, n'eſt point du tout conforme à l'idée de nos plus ſavans chronologiſtes ; & que je n'avancerai rien de fort étrange, en diſant que Céſar lui-même emprunta des Alexandrins l'uſage de cette intercalation ; que l'année alexandrine a de beaucoup précédé la julienne, & qu'elle lui a ſervi de modèle & de règle. Les chronologiſtes modernes prétendent, au contraire, que les Egyptiens n'ont employé leur année fixe, qu'à l'exemple des Romains, après que l'Empereur Auguſte ſe fut rendu maître d'Alexandrie. Mais nous avons à oppoſer à leur conjecture, des témoignages d'auteurs Grecs, Latins & Arabes, en faveur de l'antiquité de l'année alexandrine ; ſans compter quelques raiſons de convenance, qui ſeconderont encore le poids de l'autorité.

Idem, p 700. 744. 777. 812.

Uſſer. ann. Maced. 1.

Dion a marqué, d'une manière bien poſitive, l'antériorité de l'année alexandrine ſur la julienne, lorſqu'il a parlé de Céſar & de ſa réforme du calendrier, en ces termes : *(b)*

» Il prit cela du ſéjour qu'il fit à Alexandrie ; avec cette différence, qu'on y compte les mois de trente jours chacun, & qu'enſuite on ajoute cinq jours à la fin de l'année : au lieu que Céſar plaça dans le cours même des mois, & ces cinq jours, & deux autres encore qu'il ôta du mois de *février*. Néanmoins il inſéra après tous les quatre ans, lui auſſi, un jour compoſé de quatre quarts de jours ». On ſent d'abord

(b) Τοῦτο δὲ ὁπ τῆς ὁν Ἀλεξανδρείᾳ διατριβῆς ἔλαβε, πλὴν καθόσον ἐκεῖνοι μὲν τριακονθημέρους τοὺς μῆνας λογίζονται, ἔπειτα ὅθὶ πασὶ τῷ ἔτει τὰς πέντε ἡμέρας ἐπάγουσι ; ὁ δὲ Καῖσαρ ἐς μῆνάς τε παύλας τε, καὶ τὰς ἑτέρας δύο, ἃς ἐκὸς μῆνος ἀφεῖλεν, ἐνήρμοσε. Τὴν μέντοι μίαν, τὴν ὁκ τῶν τεταρτημορίων συμπληρωμένην, ὅθεν καὶ παντάρων καὶ αὐτὸς ἐτῶν ἐσήγαγεν. *Dio. 43. p. 227.*

que dans ce texte de Dion, où il eſt dit que Céſar employa l'intercalation, *lui auſſi*, ces mots, *lui auſſi*, déſignent manifeſtement la même intercalation, préalablement employée par les Alexandrins : & l'on s'en convaincra mieux encore par une exacte diſcuſſion du texte, qui renferme trois membres différens. Le premier membre dit, que Céſar avoit pris la méthode de ſon année julienne, dans le ſéjour qu'il fit à Alexandrie : & c'eſt déjà, du moins, une forte préſomption, que l'année julienne fut réglée ſur le modèle de l'année alexandrine. Le ſecond membre marque une différence d'arrangement entre les 365 jours de l'année commune alexandrine, & les 365 jours de l'année commune julienne. Enfin, le troiſième membre traite de l'année biſſextile, où Céſar employa l'intercalation, *lui auſſi*, c'eſt-à-dire, à l'exemple des Alexandrins. Dira-t-on que l'intercalation énoncée dans le troiſième membre, eſt une ſuite de la différence alléguée dans le ſecond membre, entre la méthode de Céſar & l'uſage des Alexandrins ; comme ſi Céſar, après s'être diſtingué d'eux pour l'arrangement des 365 jours, s'en étoit auſſi diſtingué par l'intercalation d'un jour en quatre ans ? Le peu de fondement de cette explication ſe découvre aiſément, non ſeulement par le ὡ αὐτὸς, *lui auſſi*, mais encore par l'expreſſion, μέντοι, *cependant, toutefois, néanmoins*, qui commence le troiſième membre. Ce terme eſt une conjonction diſcrétive, qui annonce que le troiſième membre, au lieu de continuer, comme le ſecond, à traiter de la différence qu'il y avoit entre Céſar & les Alexandrins, va établir entre eux un point de reſſemblance & de conformité. Ainſi le μέντοι, qui eſt au commencement du membre, & le ὡ αὐτὸς, qui eſt à la fin, ſervent également à prouver, que l'intercalation avoit déjà lieu chez les Alexandrins, quand Céſar en fit uſage.

Macrobe dit auſſi, *(c)* que Céſar, « à l'imitation des Egyptiens, les ſeuls hommes du monde au fait de l'aſtronomie, »

(c) Imitatus Ægyptios, ſolos divinarum rerum omnium conſcios, ad numerum ſolis, qui diebus 365 & quadrante curſum conficit, annum dirigere contendit. Macrob. Saturnal. 1. 14.

» prétendit régler l'année, ſur le nombre de 365 jours & un quart, que le ſoleil emploie à faire ſon cours. » Céſar ne conſulta donc pas ſimplement les ſavans de l'Egypte; il imita un uſage des Egyptiens, *imitatus Ægyptios.* Hé quels Egyptiens? Ce n'étoit pas ceux qui ſuivoient l'année vague de 365 jours précis, puiſque l'année julienne fut fixe; mais ceux qui avoient réglé l'année ſur la révolution ſolaire de 365 jours & un quart: *ad numerum ſolis... diebus 365 & quadrante:* ceux, en un mot, dont le même Macrobe parle plus bas, ſous le nom d'Egyptiens *(d)*, dont il dit que l'uſage eſt d'employer l'intercalation d'un jour en quatre ans, & d'avoir les jours épagomènes attachés à certains mois de l'année julienne. Céſar ne peut avoir imité que ceux-là; & par conſéquent, l'année julienne a été établie ſur le modèle de l'année alexandrine.

Un auteur Arabe, Egyptien de nation, nommé Ibn Iounis, & cité par le ſavant Golius, *(e)* déclare expreſſément, que l'intercalation a commencé chez les Alexandrins, dès la 3.e année de Philippe Aridée, frère & ſucceſſeur d'Alexandre; & ſur ce ſeul & unique témoignage, Golius rejette la conjecture des chronologiſtes modernes, qui ont ſuppoſé l'année alexandrine poſtérieure à la julienne. En effet, quoiqu'Iounis, écrivain du 10.e ſiècle, ait vécu dans un temps fort éloigné de l'époque dont il parle, ſon autorité l'emportera toûjours ſur les ſimples conjectures des modernes; & elle ſera recevable, tant qu'elle ne ſera contraire ni à la vrai-ſemblance, ni à aucun texte poſitif d'auteurs plus anciens. Elle devient même ici, à raiſon de ſa date circonſtanciée, un de ces témoignages privilégiés qu'on ne ſauroit infirmer. A la bonne heure, qu'un écrivain Arabe des bas ſiècles, voyant la conformité de l'année julienne avec l'alexandrine, eût pû avancer, ſur un ſimple ſoupçon, que celle-ci étoit plus ancienne que l'autre: mais que l'intercalation ait préciſément commencé chez les

(d) Ægyptii.... inter auguſtum atque ſeptembrem reliquos quinque dies anno ſuo reddunt, adnectentes quarto quoque anno exacto intercalarem, qui ex quadrantibus conſit. Ibid. 1. 15.

(e) Gol. not. in Alphergan. p. 52.

Alexandrins, dès la 3.e année de Philippe; en vérité, c'eſt une circonſtance qu'on ne s'aviſe point d'imaginer ſans fondement: & nous devons juger qu'Iounis l'avoit priſe de quelque auteur plus ancien, qui, par la même raiſon, ne l'avoit pas non plus imaginée à plaiſir.

Au reſte, la première intercalation des Alexandrins, dès la 3.e année commencée de Philippe, c'eſt-à-dire, dans le cours de l'an 322 avant Jeſus-Chriſt, s'accorde parfaitement avec l'arrangement des intercalations qui ſuivirent: elles arrivoient toûjours quelques mois avant les intercalations juliennes, & dans le courant de l'année précédente. Tout le monde en convient, & nous en verrons plus bas la preuve. Or, l'an 321 avant Jeſus-Chriſt a été, proleptiquement, une année biſſextile julienne. Ainſi, l'an 322 convient à une année intercalaire alexandrine: réflexion, qui ſert encore à confirmer la vérité du fait atteſté par Iounis, & qui nous conduit à l'an 326, comme à l'époque du premier uſage des années alexandrines. Car les intercalations ſe faiſant après tous les quatre ans, & la première intercalation ayant commencé en 322, il faut néceſſairement que la première de toutes les années alexandrines ait commencé en 326.

De plus, la méthode qu'obſervoient les Alexandrins, d'intercaler leur 4.e jour, quelques mois avant que les Romains intercalaſſent le leur, n'indique-t-elle pas en quelque façon l'antériorité de l'année alexandrine ſur la julienne? Si les Aſiatiques placèrent leur jour intercalaire, quelques mois après celui des Romains, parce qu'ils avoient emprunté des mêmes Romains l'uſage de l'intercalation; ne dirons-nous pas de même, que les Romains avoient placé leur intercalation après celle des Alexandrins, parce que l'année julienne avoit été priſe ſur le modèle de l'alexandrine?

Mais, de toutes les raiſons de convenance, voici la plus forte, pour faire remonter l'époque de l'année alexandrine, juſqu'au temps même d'Alexandre; pluſtôt que d'admettre, avec les chronologiſtes modernes, l'uſage de l'année vague chez les Alexandrins, dès les premiers temps de la fondation

de leur ville. Dans ce dernier cas, les Grecs, fondateurs & maîtres d'Alexandrie, auroient donc commencé par y ſuivre une forme d'année, qui eût dérangé toutes leurs cérémonies & toutes leurs coutumes, le plus inviolablement attachées au cours des ſaiſons : c'eſt ce qui n'eſt point croyable. Combien eſt-il plus naturel de penſer, que les premiers habitans d'Alexandrie, partie Grecs, partie Egyptiens, usèrent de tempérament, pour ſe rapprocher les uns des autres ; & que, dans cette vûe, ils donnèrent les mains à une forme d'année qui pût leur convenir également ; telle qu'étoit une année compoſée de 12 mois égaux & de 5 jours épagomènes, avec un épagomène de plus tous les quatre ans ? Les Grecs s'en accommodèrent, parce que les ſaiſons y devoient répondre aux mêmes mois ; & les Egyptiens s'y prêtèrent volontiers, parce qu'une telle année reſſembloit tout-à-fait à leur année vague, pour l'arrangement & pour la dénomination des mois, & à leur année caniculaire, pour le ſurplus d'un jour en quatre ans. C'eſt ainſi que l'uſage civil de l'année alexandrine a dû commencer dans Alexandrie, peu avant la mort d'Alexandre, & peu après les ordres qu'il avoit donnés pour la fondation de la ville. Il en choiſit l'emplacement en 331, & il mourut en 324 ou 323. Il a donc pû voir ſon ouvrage conſommé, vers l'an 326, qui eſt l'année même, où il faut placer l'époque des années alexandrines, par une induction du témoignage d'Iounis. En conſéquence, reconnoiſſons que la plus grande probabilité ſe joint encore à la plus grande autenticité, pour faire remonter l'époque des années alexandrines, juſqu'au règne d'Alexandre le Grand.

Dom Martin, explication de divers monumens, p. 209 & p. 226.

Idem, pag. xxxi.

C'eſt donc avec raiſon qu'un auteur, qui vient de donner ſur les années des Egyptiens une diſſertation, où il ſoutenoit l'opinion commune de l'antériorité de l'année julienne ſur l'alexandrine, s'eſt tacitement rétracté depuis, dans la préface de ſon livre, & a reconnu la vérité du ſentiment oppoſé. L'autorité d'Ibn Iounis lui paroît déciſive, comme elle l'eſt en effet ; & à ce témoignage, il prétend en joindre un autre de Théon, qui n'eſt pas, à beaucoup près, ſi concluant. C'eſt un

un texte que Pétau & Dodwel ont déjà employé, pour prouver que l'inſtitution de l'année alexandrine étoit poſtérieure à l'ère d'Auguſte : & l'écrivain moderne dont je parle s'en ſert, au contraire, comme d'une preuve, que l'année alexandrine a été antérieure à l'ère de cet Empereur. On va voir, que le texte allégué ne favoriſe ni l'une ni l'autre de ces deux opinions, & qu'il en eſt tout-à-fait indépendant.

Petav. Doctr. temp. 10. 71. & Ration. temp. 2. 3. 15. Dodwel. append. ad diſſ. Cyprian. p. 15.

Théon propoſe à ſes lecteurs une méthode de calcul, pour trouver quel jour des années vagues égyptiennes répond à un jour donné des années fixes du calendrier alexandrin de ſon temps. Pour cela, il commence par établir, entre les années fixes & les années vagues, la différence d'un jour en quatre ans; autrement, la différence de 365 jours, ou d'une année en 1460 ans. La révolution du concours de l'un & de l'autre thoth, ainſi déterminée à 1460 ans; Théon dit ces mots, qui ſont toute la difficulté *(f)*. « Après les 1460 ans, cette révolution d'époque s'eſt trouvée accomplie à la 5.e année « du règne d'Auguſte ; enſorte que depuis ce temps-là les « Egyptiens ont commencé de nouveau à anticiper d'un quart « de jour tous les ans. » Ces paroles exprimant une révolution de l'année fixe & de l'année vague, & une révolution qui finit à la 5.e année d'Auguſte, pour recommencer alors de nouveau, n'annoncent donc point pour cette 5.e année d'Auguſte, une inſtitution primitive & réelle de l'année fixe : cela eſt évident. Comment donc Pétau, Dodwel & quelques autres peuvent-ils s'autoriſer d'un pareil témoignage, pour placer le premier uſage civil de l'année alexandrine, à cette 5.e année d'Auguſte, la 25.e avant l'ère chrétienne ? D'un autre côté, parce que Théon fait finir & recommencer à cette année-là une révolution du thoth vague & du thoth fixe, en 1460 ans; s'enſuivra-t-il, que le thoth fixe ait réellement été en uſage avant cette année 25 ? La conſéquence ſeroit juſte, ſi

(f) Γέγονε δὲ ἡ εἰρημένη διὰ αὐξ' ἐτῶν ἀποκατάστασις ἀπό τινος ἀρχῆς χρόνου τοῦ ἐπὶ τῆς Αὐγούστου βασιλείας, ὡς ὁπότε πάλιν τὸ χρόνου τὴν ἀρχὴν εἰληφέναι τὸς Αἰγυπτίους προλαμβάνειν καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν τῷ τετάρτῳ μέρει τῆς ἡμέρας. *Theon. fragm. apud Dodwel. append. ad diſſ. Cyprian. p. 111 ſeq.*

Théon eût proposé son établissement de révolution, comme un fait historique: & alors il auroit fait remonter l'usage des années alexandrines, 1460 ans avant Auguste; ce qui est absurde. Mais n'ayant parlé que proleptiquement & méthodiquement, il ne doit être allégué en preuve, ni pour ni contre l'antiquité de l'année alexandrine. En quelque temps que l'année alexandrine eût été établie, soit en l'an 25, soit avant ou après; il sera toûjours vrai de dire, que dans les siècles suivans, où le thoth alexandrin concouroit avec le 29 d'août, il étoit naturel à Théon & à tout calculateur, de remonter à l'an 25 avant l'ère chrétienne, pour l'évaluation des années alexandrines & des années vagues. Par exemple, cherche-t-on l'intervalle du thoth vague au thoth fixe, pour l'année 376 de Jesus-Christ, où le thoth fixe partoit du 29 d'août? On voit d'abord que le thoth vague s'étant rencontré avec le 29 d'août en l'an 25 avant l'ère chrétienne, & la distance de cette année 25 à l'an 376 de Jesus-Christ montant à 400 ans; il reste 400 quarts de jour, autrement, 100 jours entiers, dont le thoth vague précédera le thoth alexandrin, en l'an 376: & voilà l'évaluation faite. Telle est, en substance, la méthode que Théon, qui vivoit dans ces temps postérieurs, a décrite fort au long, pour apprendre à ses lecteurs à trouver les années vagues des Egyptiens, dans le calendrier fixe des Alexandrins, en remontant à un commencement d'année qui fût commun aux uns & aux autres. Mais par ce commencement, il entend un commencement technique & de pure supposition, non un commencement historique & réel: il ne se propose, il n'annonce qu'une méthode de calcul, & il ne donne évidemment rien de plus, quand il dit, que sa « révolution d'époque » après 1460 ans, s'est trouvée accomplie à la 5.e année du » règne d'Auguste, en sorte que depuis ce temps-là les Egyp- » tiens ont commencé de nouveau à anticiper d'un quart de jour tous les ans. »

Ibid. Relativement à ces mêmes paroles, Théon ajoûte plus bas: » Nous avons dit que la position de l'année alexandrine avec » l'égyptienne, tombe 5 ans après le commencement du règne

d'Auguſte ». Ces dernières expreſſions devant donc s'expliquer par les premières, ſelon l'avertiſſement même de l'auteur, n'annonceront non plus qu'un ſimple concours technique du thoth fixe & du thoth vague ; d'autant plus que le terme κατάσασις, que je rends par celui de *poſition*, & qui pourroit préſenter quelque idée d'*inſtitution* & d'*établiſſement*, eſt rendu deux lignes après dans Théon par le terme ἀποκατάσασις, qui ne peut jamais ſignifier un établiſſement primitif & réel. D'où il faut conclurre, que Théon n'a rien décidé, ni pour l'antériorité, ou pour la poſtériorité de l'année alexandrine à l'ère d'Auguſte, ni même pour l'ouverture de l'année alexandrine au 29 d'août, ſous les premiers Empereurs Romains.

Alors, en effet, l'ouverture de l'année alexandrine répondoit, non au 29 d'août julien, comme dans les ſiècles ſuivans, mais au 11.e jour du même mois. On doit le juger ainſi, ſur deux témoignages de Pline & ſur la foi d'une inſcription, qui ſont les plus anciennes pièces de comparaiſon, que je connoiſſe, pour rapporter les jours du calendrier égyptien d'Alexandrie aux jours du calendrier julien.

Pline, décrivant le commerce que les négocians de Rome faiſoient aux Indes, par le moyen de la ville d'Alexandrie qui leur ſervoit d'entrepôt, s'exprime de la ſorte : *(g)* « Les vaiſſeaux repartent de l'Inde, durant le mois égyptien tybi, « qui commence dans notre mois de décembre ; ou du moins « ils ſont voile avant le ſixième jour du mois égyptien méchir, « c'eſt-à-dire, avant nos ides de janvier ». Dans le temps que Pline écrivoit ceci, *(h)* entre les années 76 & 80 de l'ère chrétienne, le thoth vague des Egyptiens commençoit au 4.e

(g) Ex Indiâ renavigant menſe Ægyptio tybi incipiente, noſtro decembri : aut utique mechiris Ægyptii intra diem ſextum, quod fit intra idus januarias noſtras. Plin. Hiſt. nat. 6. 26. edit. Hard.

(h) Pline écrivoit ceci dans ſon ſixième livre. La compoſition de ce livre étoit poſtérieure à celle du ſecond, puiſque le ſecond eſt cité dans le ſixième. *6. 34. édit. Hard.* Cependant le ſecond livre étoit poſtérieur au 5.e Conſulat de Titus. *2. 22. edit. Hard.* Or le 5.e Conſulat de Titus appartient à l'an 76 de l'ère chrétienne, & Pline mourut en l'an 80 de la même ère. Il écrivoit donc ceci entre les années 76 & 80.

d'août ; & le 6.e jour de méchir vague ne concouroit point avec les ides de janvier, mais avec le 8.e jour d'avant les mêmes ides. Par conſéquent, la ſupputation de Pline ne regarde point l'année vague égyptienne. Hé ! n'eſt-il pas viſible d'ailleurs, qu'en déterminant la ſaiſon propre à la navigation, par un parallèle des jours égyptiens avec les jours romains, il ne parloit point d'une forme d'année vague, où les ſaiſons ſe ſeroient perpétuellement dérangées, & où le rapport des jours de l'un & de l'autre calendrier n'auroit jamais ſubſiſté quatre ans de ſuite ? Il a donc ſuppoſé dans ſon récit, une forme d'année fixe & ſolaire, dont les jours répondiſſent conſtamment à ceux des Romains. Or une telle année compoſée de mois égyptiens, que pouvoit-elle être que l'année des Alexandrins ; ſur-tout, puiſque la ville d'Alexandrie étoit le centre commun du commerce qu'on décrivoit ? De là il s'enſuit, que dans l'ancien calendrier alexandrin, le 1.er jour de méchir répondoit au 8.e de janvier, & le premier jour de thoth au 11.e d'août ; & qu'ainſi l'ouverture de l'ancienne année fixe des Alexandrins concouroit avec le 11.e jour du mois d'août julien.

Pline compare encore, dans un autre endroit de ſon hiſtoire naturelle, un mois égyptien avec un mois romain. Il dit *(i)*, que le 27 de thiatis, c'eſt-à-dire, de thoth, tomboit preſque dans le mois d'août. Ce rapport ſe vérifie dans un calendrier, où thoth commence avec le 11.e d'août. Le 27 de thoth répondant alors au 6.e ſeptembre, tombe effectivement preſque dans le mois d'août. Ainſi, voilà une ſeconde autorité conforme à la première, pour placer au 11.e d'août le thoth fixe, dans le ſiècle de Pline. Si le thoth fixe des Alexandrins eût concouru dès-lors, comme on le prétend communément, avec le 29 d'août, le 27 de thoth ne ſeroit pas tombé *preſque dans le mois d'août ;* puiſqu'il auroit été beaucoup plus voiſin du mois d'octobre, que du mois d'août. Et ſi Pline eût voulu parler du thoth vague, qui commença

(i) Die vigeſimâ ſeptimâ, ferè in auguſtum menſem incurrente. Plin. Hiſt. nat. 27. 80. edit. Hard.

au 4.e d'août en l'année qu'il écrivoit, le 27 de thoth seroit tombé dans le courant même du mois d'août, & le terme *presque* n'auroit point eu lieu. Pline suppose donc ici, comme il l'avoit supposé ailleurs, un calendrier où le commencement du thoth alexandrin répond au 11.e jour d'août julien.

A l'autorité de Pline, il faut joindre celle d'une inscription, qui est encore plus ancienne que cet écrivain, & qui ne peut, je crois, s'expliquer dans aucun autre système, que dans celui de l'ouverture de l'année alexandrine au 11.e jour d'août. L'inscription est grecque ; M. Maffei la rapporte dans son recueil de quelques antiquités trouvées en France, & elle commence ainsi : *En l'an 55, le 25 de paophi, à la collecte des scénopégies.* Suivent les noms des magistrats qui dressèrent l'inscription, avec un long détail des motifs & des circonstances qui en accompagnèrent la dédicace. On y voit que ce monument fut placé dans un amphithéatre de la ville de Bérénice, par les Magistrats, conjointement avec les Juifs, à l'honneur d'un officier Romain qui résidoit dans le pays : & entre plusieurs villes connues sous le nom de Bérénice, celle dont on parle est évidemment Bérénice de la Cyrénaïque; puisque l'inscription a été apportée en France de ces cantons d'Afrique, savoir, de Tripoli de Barbarie. Ce fut en l'an de Rome 659, le 95.e avant l'ère chrétienne, que les Romains entrèrent dans le pays de Cyrène, & en déclarèrent les villes, libres & autonomes. Les Juifs y avoient été établis par Ptolémée fils de Lagus ; & ils y devinrent si puissans, qu'environ cent ans après l'ère chrétienne, ils y massacrèrent deux cens vingt mille personnes : ce qui fut cause qu'ils y furent aussi-tôt écrasés, à leur tour, par les troupes de l'Empereur Trajan. Ainsi, l'âge de l'inscription, visiblement postérieure à l'entrée des Romains dans le pays, & visiblement antérieure à la ruine des Juifs dans le même pays, appartiendra, ou au premier siècle d'avant l'ère chrétienne, ou au premier siècle d'après. Il n'est pas étonnant que la Cyrénaïque conservât encore alors l'usage des mois égyptiens, tel qu'il paroît dans l'inscription de Bérénice : le pays étoit voisin de la contrée d'Alexandrie.

Maff. gall. antiquit. epist. 1. p. 5. seqq. & epist. 8. p. 38. seqq.

P. 7.

P. 42.

Joseph. contra Apion. 2. 4.

Dio. l. 68. Euseb. Chron. n.° 2130. Xiphilin.

Voilà pourquoi les habitans de la Cyrénaïque, étant Grecs d'origine, ſuivirent le calendrier des Grecs d'Alexandrie, leurs voiſins & leurs maîtres. De là, M. Maffei avoit conclu, que le mois cité dans l'inſcription étant alexandrin, l'an 55 y annonçoit une ère pareillement alexandrine, & que cette ère, en un mot, étoit la célèbre ère alexandrine d'Auguſte, de l'an 30 avant Jeſus-Chriſt. Cependant M. Maffei obſerve ailleurs, que l'ère de l'inſcription pourroit bien être celle de la ville de Bérénice, depuis ſon autonomie, de l'an 95 avant Jeſus-Chriſt. Il faut, ſans doute, que l'une ou l'autre de ces deux ères ſoit la véritable; n'étant pas poſſible d'imaginer pour ces temps-là aucune autre époque de l'an 55 marqué ſur le monument. Cette 55.e année répondra donc néceſſairement, ou à l'an 41 avant l'ère chrétienne, ou à l'an 25 de Jeſus-Chriſt. Je ne déciderai point entre les deux : il ſuffit de l'un ou de l'autre indéterminément, pour vérifier l'ouverture du thoth au 11.e d'août ; & voici comment.

Maff. loc. cit. p. 7.

P. 41. ſeq.

Levit. 23. 34.

Pour célébrer la fête des tabernacles, les Juifs ſe logeoient ſéparément dans des tentes, pendant ſept jours entiers, depuis la fin du 14.e jour de tiſri juſqu'à la fin du 21.e après quoi ils ſe réuniſſoient le 22 du mois, qui étoit le 8.e jour de la fête, & de tous le plus ſolemnel. Ils le nommoient à cauſe de leur réunion, *la collecte des ſcénopégies :* & c'eſt ce jour-là même, qui ſervant de date à l'inſcription, répondit au 25 de paophi alexandrin, ou en l'an 41 avant l'ère chrétienne, ou en l'an 25 de Jeſus-Chriſt. Or Dodwel, qui a traité à fond la forme des années judaïques pour ces temps-là, & qui en a dreſſé des calendriers exacts, ſur les témoignages de Josèphe & des autres écrivains, marque expreſſément, que l'année 41 avant Jeſus-Chriſt, 61.e du cycle calippique, donna la néoménie de tiſri au 12 ſeptembre julien; & que l'année 25 de Jeſus-Chriſt, 50.e du cycle calippique, donna la néoménie de tiſri au 13 ſeptembre. Conſéquemment le 22 de tiſri concourut, ou avec le 3 octobre en l'an 41 avant l'ère chrétienne, ou avec le 4 octobre en l'an 25 de Jeſus-Chriſt. La différence du 3 au 4 octobre n'eſt rien : on peut les regarder

Dodwel. cyc. diſſ. 9.

Idem, pag. 843. ſeq.

comme des jours pareils ; ſur-tout, puiſque les journées civiles des Juifs commençant le ſoir, un de leurs jours entamoit néceſſairement deux jours, ſoit romains, ſoit alexandrins. Voilà donc le 25 de paophi concourant avec le 4 octobre, le 1.er de paophi avec le 10 ſeptembre, & par conſéquent le 1.er de thoth avec le 11.e d'août, comme Pline le ſuppoſa depuis.

Dans toute autre hypothèſe, le concours du 25 de paophi avec la collecte des ſcénopégies ne ſauroit avoir eu lieu, pour les années 41 avant Jeſus-Chriſt, & 25 de l'ère chrétienne. On s'en convaincra aiſément, ne fît-on attention qu'à la nature des années judaïques d'alors, qui étoient lunaires, & à la néceſſité qu'il y avoit que le jour de la collecte des ſcénopégies tombant au 22 du mois, répondît, à peu près, à l'entrée de la lune dans ſon dernier quartier. Il n'y auroit point répondu, s'il eût été queſtion, ou d'un thoth vague, ou d'un thoth fixe commençant au 29 d'août ; car enfin, le thoth fixe du 29 d'août auroit donné le 25 de paophi, au 22 octobre : or la lune étoit entre ſon premier quartier & ſon plein au 22 octobre, ſoit en l'an 41 avant Jeſus-Chriſt, ſoit en l'an 25 de l'ère chrétienne. De même auſſi, le thoth du 2 ſeptembre, tel qu'étoit le thoth vague en l'an 41 avant Jeſus-Chriſt, donna le 25 de paophi au 26.e octobre, quand la lune commençoit à être pleine ; & le thoth du 17.e août, tel qu'étoit le thoth vague en l'an 25 de Jeſus-Chriſt, donna le 25 de paophi au 10 octobre, quand la lune commençoit à être nouvelle. C'eſt pourquoi, les années 41 avant Jeſus-Chriſt & 25 de l'ère chrétienne, ne ſouffrent de concours du 25 de Paophi avec l'entrée de la lune dans ſon dernier quartier, que dans l'hypothèſe de la néoménie de thoth au 11.e août. Car la nouvelle lune tomba au 9 d'octobre, en l'an 41 ; & au 10 d'octobre, en l'an 25 : ainſi le 3 & le 4 du mois convinrent parfaitement à un dernier quartier de la lune & à une collecte des ſcénopégies. Le témoignage de l'inſcription de Bérénice nous oblige donc, comme celui de Pline, à placer l'ouverture des anciennes années alexandrines au 11.e d'août pour les années communes ; & par conſéquent, au 12.e d'août pour chaque thoth d'avant le biſſexte romain.

Si l'on demande pourquoi les premiers habitans d'Alexandrie fixèrent à pareil jour le commencement de leurs années; il s'en présente une raison fort naturelle, & tout-à-fait semblable à celle qui régla depuis, le commencement de l'année julienne. On sait que César, en introduisant une forme d'année solaire, eut pourtant égard à l'année lunaire des Romains; & que, dans cette vûe, il choisit pour premier jour de sa première année julienne, le jour de la nouvelle lune d'après le solstice d'hiver; afin que le même jour, qui auroit dû ouvrir l'ancienne année lunaire, commençât aussi la première des années juliennes. Les Grecs pareillement accoutumés à une forme d'années lunaires, avoient eû, sans doute, la même attention & les mêmes ménagemens; lorsqu'ils avoient introduit l'année solaire dans Alexandrie en l'an 326 avant Jesus-Christ. Le 12.e d'août proleptique de cette année, fut un jour de nouvelle lune; & ce 12.e d'août étant celui d'avant le bissexte romain, tenoit la place du 11.e d'août des années communes. Il étoit donc naturel aux Grecs, en l'an 326, de commencer la première des années alexandrines par le 12.e d'août, plustôt que par tout autre jour du même mois. Que s'ils choisirent la nouvelle lune du mois d'août, préférablement aux autres nouvelles lunes de la même année 326; n'en cherchons point d'autre raison, que parce que ce fut la nouvelle lune d'après le lever de la canicule. Car enfin, de ce que Censorin a dit que plusieurs commençoient l'année naturelle au lever de la canicule, & de ce que certains peuples de la Grèce semblent avoir placé l'ouverture de leurs années après le lever de cette étoile, entre le solstice d'été & l'équinoxe d'automne, Dodwel a conclu, que ces Grecs commençoient, apparemment, leurs années lunaires à la nouvelle lune qui suivoit le lever de la canicule. Que le soupçon de Dodwel soit vrai ou faux, par rapport aux habitans de la Grèce; il devient très-plausible, par rapport aux Grecs établis dans Alexandrie. Voulant commencer par une nouvelle lune, la première année d'un nouveau calendrier, convenable pour eux & convenable en même temps pour les naturels du pays, dont l'année particulière & favorite

Censorin. de die nat. 21.

Dodwel. cycl. §. 10. p. 290.

favorite s'ouvroit au lever de la canicule; pouvoient-ils mieux faire, que de prendre la nouvelle lune d'après le lever de cet astre? Or en l'an 326, qui est l'époque de leur calendrier, la nouvelle lune d'après le lever de la canicule, tomba au 12.e d'août. C'est donc avec raison qu'ils la choisirent, préférablement à toute autre nouvelle lune de la même année. Ajoûtons que cette même lunaison, qui fut, suivant Dodwel & les autres, la lunaison du mois athénien métagitnion, en l'an 107 du cycle de Méton, ouvroit aussi la saison de l'automne. Car métagitnion étoit le troisième mois depuis thargélion; au commencement duquel, Théophraste qui vivoit dans le temps dont je parle, place la fin du printemps. Ainsi thargélion, scirrophorion, & hécatombéon étoient pour lors les mois de l'été; & métagitnion étoit le premier de l'automne: selon la coutume qu'avoient les anciens, de placer les équinoxes & les solstices vers le milieu des saisons. L'ouverture de l'automne concourut donc avec le premier thoth alexandrin; & elle dut, en vertu de la seule institution du premier thoth, continuer à concourir avec les thoths suivans, & avec le 11.e d'août: usage que le calendrier julien, dressé par les mathématiciens d'Alexandrie, ne manqua pas d'adopter; puisque Pline assûre que César plaçoit au 11e. d'août le commencement de l'automne. De-là, sans doute, l'arrangement des saisons chez les Romains, telles qu'on les voit dans Dodwel.

Id. p. 721. & alibi.

Theophrast. plant. 3. 6.

Plin. hist. nat. 18. 68. edit. Hard.

Dodwel. cycl. 10. p. 461. seqq.

Après tant de preuves de toute espèce, qui établissent l'antiquité des années alexandrines, & le concours de leur thoth fixe avec le 11.e d'août; il reste à examiner ce qu'on peut objecter contre l'un & l'autre de ces deux points.

Entre les honneurs décernés par les Romains à l'Empereur Auguste, quand il eut soumis l'Egypte; Dion rapporte *(i)*, qu'on fit du jour de la prise d'Alexandrie, un jour de fête; & que, pour les années suivantes, on régla une nouvelle époque d'où on les compteroit. D'un côté, cette assertion de Dion, & de l'autre, l'usage où les Alexandrins des temps

(i) Τῶτε ἡμέραν ἐν ᾗ Ἀλεξάνδρεια ἑάλω, ἀγαθὴν τε εἶναι, καὶ ἐς τὰ ἔπειτα ἔτη ἀρχὴν τῆς ἀπαριθμήσεως αὐτῶν νομίζεσθαι. *Dio. 51. p. 457.*

postérieurs furent de commencer leurs années au 29 d'août; ont fait juger à quelques savans modernes, que la ville d'Alexandrie avoit été prise le 29 d'août, & que le thoth alexandrin avoit été pour lors fixé à pareil jour, dès l'an 30 avant l'ère chrétienne: raisonnement qui porte visiblement à faux; puisque l'Empereur Auguste prit Alexandrie, non le 29, mais le 1.er d'août, selon la date inconteſtable d'un calendrier gravé sur le marbre, du temps de l'empire de Claude; & déjà cité ailleurs, dans les Mémoires de l'Académie. Encore, au cinquième siècle de l'ère chrétienne, on célébroit le premier d'août, comme l'anniversaire de la prise d'Alexandrie: & ce fut pour abolir cette cérémonie payenne, que l'Impératrice Eudoxie fille de Théodose le jeune, & femme de Valentinien III, fit substituer à la fête d'Auguste, celle de S.t Pierre aux liens, pour ce jour-là même. C'est ce que nous apprennent quelques anciens martyrologes, cités par Scaliger & par le P. Papebrock. Or, de l'aveu de tout le monde, l'année alexandrine n'ayant jamais commencé au 1.er d'août; comment veut-on que Dion ait parlé d'un règlement qui fixât l'ouverture des années des Alexandrins, au jour anniversaire de la prise de leur ville? Il faudroit donc, ou que Dion se fût trompé, ou que le règlement n'eût point eû son exécution. Par conséquent, le texte de Dion ne prouvera jamais, ni que le thoth alexandrin ait été nouvellement fixé, dès le règne d'Auguste, ni qu'il ait concouru dès-lors avec le 29 d'août.

Académie des Belles Lettres, t. XII. hist. p. 144.

Scalig. emend. temp. 5. p. 495. edit. Genev.

Acta sanctor. die 29. Junii, p. 449. seqq.

Mais encore, qu'a prétendu Dion; & que devons-nous entendre par le jour de fête, consacré à célébrer la prise d'Alexandrie, & par la nouvelle époque destinée à marquer les années suivantes? le voici. Il fut établi que le jour de la fête, jour anniversaire de la prise de la ville, demeureroit attaché au 1.er d'août: & voilà pourquoi l'ancien calendrier & les martyrologes cités en font mention aux calendes de ce mois. Il fut établi de plus, que la nouvelle époque regarderoit l'année, non le propre jour de la conquête; & que les années suivantes dateroient de celle-là, sans néanmoins changer leur ouverture

ordinaire. C'eſt ainſi que Golius entend le texte de Dion, & on ne peut l'expliquer autrement. Au reſte, l'époque dont nous parlons, tient un rang conſidérable entre les différentes ères d'Auguſte. Par tout ce que nous avons dit, elle commençoit pour les Alexandrins au 11.e d'août de l'an 30 avant l'ère chrétienne; & ſuivant Cenſorin, elle commença pour les Egyptiens au 1.er jour de leur thoth vague, qui répondit en cette année au 31.e d'août. Qu'on ne propoſe donc point le 29 d'août de l'an 30 avant Jeſus-Chriſt, comme l'ère d'Auguſte, & comme le point de réunion du thoth fixe des Alexandrins, avec le thoth vague des autres Egyptiens.

Golii not. in Alphergan. pag. 52.

Cenſorin. de die nat. 21.

C'eſt pourtant l'opinion de Scaliger, & de ceux qui, comme lui, rapportent le premier uſage des années alexandrines, au 29 d'août de l'an 30 avant l'ère chrétienne: ils veulent, à quelque prix que ce ſoit, trouver ce jour-là l'union du thoth alexandrin & du thoth vague. Pour y placer le thoth alexandrin, ils allèguent le texte de Dion, & l'uſage poſtérieur de l'ouverture de l'année alexandrine au 29 d'août; ce qui ne prouve rien: & pour y placer en même temps le thoth vague, qui devoit arriver deux jours plus tard; ils attribuent au calendrier vague des Egyptiens une anticipation de deux jours, ſous prétexte qu'une pareille anticipation ſe trouvoit alors dans le calendrier julien des Romains, à cauſe d'une intercalation vicieuſe. Quelle conſéquence! Il n'y eut jamais le moindre rapport entre l'un & l'autre calendrier. Auſſi, cette idée de Scaliger, n'étant revêtue d'aucune autorité, & manquant même de toute vrai-ſemblance, a été rejetée il y a long-temps par Pétau & par Dodwel. Ces deux derniers reconnoiſſent donc, ce qui eſt vrai, que le thoth vague égyptien a dû répondre & a répondu en effet, au 31 d'août, en l'an 30 avant l'ère chrétienne; & qu'il n'a commencé à répondre au 29 d'août, qu'en l'an 25, cinq ans après l'ère d'Auguſte. Mais la conſéquence qu'ils en tirent, pour fixer à cette année 25, l'inſtitution de l'année alexandrine, eſt-elle également juſte; & le témoignage de Théon, dont ils s'autoriſent, dit-il que l'uſage de l'année alexandrine a commencé pour lors? Nous l'avons

Scalig. emend. temp. 4. p. 236. edit. Genev.

Petav. doctr. temp. 10. 71. & Ration. temp. 2. 3. 15.

Dodwel. append. ad diſſ. Cyprian. p. 15.

déjà discuté, ce témoignage; qui, s'il annonçoit quelque chose d'historique, feroit remonter l'usage de l'année alexandrine, plusieurs siècles même avant la fondation d'Alexandrie. Mais il a été démontré que Théon a simplement tracé, pour son temps, une méthode de calcul, tout-à-fait indépendante de l'état réel du calendrier alexandrin, au temps d'Auguste. Ainsi, toutes les preuves alléguées dans ce Mémoire, pour constater l'antiquité de l'année alexandrine, & le concours du thoth fixe avec le 11.e d'août, dans ces siècles reculés, subsistent dans toute leur force.

Voici présentement quel sera le rapport de l'ancien calendrier des Alexandrins, avec le calendrier julien des Romains; & quel étoit le jour julien qui répondoit à l'ouverture des mois alexandrins, soit dans les années communes, soit dans chaque quatrième année, où tomboit le bissexte romain.

	Commencement des anciens mois Alexandrins.	Dans les années communes.	Dans les années où tomboit le bissexte Romain.
Automne.	Thoth	11 Août	12 Août.
	Paophi	10 Septembre ...	11 Septembre.
	Athyr	10 Octobre	11 Octobre.
Hiver.	Chœac	9 Novembre ...	10 Novembre.
	Tybi	9 Décembre ...	10 Décembre.
	Méchir	8 Janvier	9 Janvier.
Printemps.	Phaménoth.....	7 Février	8 Février, bissextiles
	Pharmuthi	9 Mars	9 Mars.
	Pachon	8 Avril	8 Avril.
Eté.	Payni	8 Mai	8 Mai.
	Epéphi	7 Juin	7 Juin.
	Mésori	7 Juillet	7 Juillet.

L'année alexandrine ainsi établie, en l'an 336 avant Jesus-Christ, & usitée encore du temps de Pline, vers l'an 80

de l'ère chrétienne, subsista donc, au moins, un peu plus de 400 ans. Dans le second siècle de la même ère chrétienne & dans les siècles d'après, on trouve le thoth des Alexandrins concourant, non avec le 11.e mais avec le 29.e d'août. Avant que d'en donner les preuves, donnons l'ordre & l'arrangement de cette nouvelle année alexandrine, par rapport aux jours de l'année julienne.

Commencement des nouveaux mois alexandrins.	Dans les années communes.	Dans les années où tomboit le bissexte Romain.
Thoth	29 Août	30 Août.
Paophi	28 Septembre . . .	29 Septembre.
Athyr	28 Octobre	29 Octobre.
Chœac	27 Novembre . . .	28 Novembre.
Tybi	27 Décembre . . .	28 Décembre.
Méchir	26 Janvier	27 Janvier.
Phaménoth	25 Février	26 Février, bissextile.
Pharmuthi	27 Mars	27 Mars.
Pachon	26 Avril	26 Avril.
Payni	26 Mai	26 Mai.
Epéphi	25 Juin	25 Juin.
Mésori	25 Juillet	25 Juillet.

Tel est le calendrier alexandrin, dont on fait remonter, mal-à-propos, l'époque au règne d'Auguste; mais dont l'usage le plus ancien n'est, tout au plus, prouvé, que pour les temps d'Hadrien.

L'Empereur Hadrien commença de régner le 11.e d'août de l'an 117, & mourut le 10 Juillet de l'an 138. Il ne régna donc pas 21 ans accomplis. Sa 22.e année est pourtant marquée sur certaines médailles égyptiennes qu'on explique très-bien, en disant avec quelques savans déjà cités plus haut, que les années des Princes ne se comptoient point en Egypte, depuis le jour précis de leur avénement au trône; & qu'elles

Voyez la première partie de ce Mémoire.

ſe comptoient pluſtôt depuis le thoth qui avoit précédé le même avénement. Ainſi, pour peu que le commencement du règne eût précédé un thoth; ce thoth, en ouvrant l'année civile, ouvroit auſſi la ſeconde année du règne : le thoth ſuivant ouvroit la troiſième, & de même pour les autres. Le thoth qui ſervoit à cet uſage étoit, ou le thoth vague, ou le thoth fixe, ſuivant le calendrier civil de chaque endroit particulier. Nous avons montré, par exemple, que les médailles qui marquent la 8.e année de Probus, étoient relatives au calendrier vague. Pour celles qui marquent la 22.e année d'Hadrien, elles ne ſauroient ſe rapporter au même calendrier; parce que la ſeconde année auroit commencé au thoth vague du 25 juillet 118, & qu'ainſi la 22.e n'auroit point eu lieu; Hadrien étant déjà mort avant le 20 juillet 138, qui eſt le temps où cette 22.e année eût dû commencer. La même année 22.e ne s'explique pas mieux, dans l'hypothèſe du thoth alexandrin au 11.e d'août. Alors, la ſeconde année auroit commencé au 11.e d'août 138; & Hadrien mort le 10 juillet 138, ne ſeroit point parvenu à la 22.e année de ſon règne. Il n'y a que le thoth alexandrin du 29 d'août, qui puiſſe vérifier cette 22.e année; parce que la ſeconde aura pour-lors commencé au 29 d'août 117, & la 22.e au 29 d'août 137. Concluons que, ſous le règne de l'Empereur Hadrien, l'ouverture de l'année alexandrine avoit déjà paſſé du 11.e d'août au 29.e du même mois.

Ibidem.

Le règne d'Antonin, ſucceſſeur d'Hadrien, fournit des preuves encore plus poſitives de l'ouverture de l'année alexandrine au 29 d'août. C'eſt d'abord une inſcription grecque rapportée par Gruter, par Scaliger, & par les autres enſuite, qui donne pour double date, le concours du 11.e jour de pachon alexandrin avec le 6.e jour de mai romain, ſous le conſulat de Sextus Erucius Clarus pour la ſeconde fois, & de Cnéius Claudius Sévérus. Ce conſulat appartient à l'an 146. Si pour-lors le 6 de mai répondoit au 11.e de pachon; le commencement de pachon concouroit néceſſairement avec le 26 avril, & le commencement de thoth avec le 29 d'août.

Gruter. t. 2. 314.

Scalig. emendat. temp. 5. p. 454. edit. Genev.

Ptolémée, qui écrivoit dans la ville d'Alexandrie, ſous le règne du même Antonin, déclare auſſi en propres termes, que le premier jour de thoth répond au 29 d'août, καθ' ἡμᾶς, *ſelon nous*, c'eſt-à-dire, ſelon les Alexandrins. Il parle ainſi à la tête d'un calendrier, où il donne les phaſes des étoiles & les pronoſtics du temps, pour chaque jour de l'année.

Ptolem. apparent. ſtell. apud Fabric. Bibl. Græc. t. 3. p. 432.

Nous avons, pour le 3.e ſiècle de l'ère chrétienne, deux autres preuves du commencement de thoth au 29 d'août, qui ont déjà été citées par M. de la Baſtie. L'une eſt un canon paſchal d'Anatolius, qui fait répondre le 26 de phaménoth au 22 mars, ou pluſtôt le 29 de phaménoth au 25 mars, ſelon une correction de Buchérius. L'autre eſt une inſcription du 7.e conſulat de Dioclétien, autrement de l'an 299 de Jeſus-Chriſt, où le 1.er de pharmuthi eſt comparé avec une date mutilée d'avril, c'eſt-à-dire, évidemment avec le 6 des calendes d'avril, dans l'hypothèſe du thoth alexandrin au 29 d'août : au lieu qu'avec le premier de pharmuthi de l'an 299, l'inſcription n'auroit jamais pû marquer avril, dans l'hypothèſe du thoth vague, ni dans celle du thoth fixe au 11.e d'août. Ces divers témoignages ſont déciſifs pour réfuter, s'il en étoit beſoin, je ne ſai quels écrivains déjà réfutés par Scaliger, qui diſoient que l'ouverture du thoth n'avoit été fixée au 29 d'août, que ſous l'empire de Dioclétien, environ 300 ans après Jeſus-Chriſt. Reconnoiſſons pluſtôt avec nos plus ſavans chronologiſtes, que l'ère de Dioclétien en l'an 284, ère ſi célèbre par tout l'orient, ne commença pour les Alexandrins au 29 d'août, qu'en conſéquence de la longue poſſeſſion, où étoit déjà l'année alexandrine de commencer à pareil jour.

Académie des belles Lettres, t. 13. p. 442. Euſeb. Hiſt. Eccl. 7. 26. Bucher. Doctr. temp. p. 440. Don. inſcript. 1. 82.

Scalig. emendat. temp. 5. p. 495. edit. Genev.

L'ouverture du thoth alexandrin demeura toûjours depuis attachée au 29 d'août ; & il ſeroit aſſez inutile d'en rapporter ici les preuves tirées, ſoit des écrivains eccléſiaſtiques, ſoit des auteurs profanes : elles ne ſont conteſtées par perſonne. Il ſemble que vers le 10.e ſiècle de l'ère chrétienne, l'année alexandrine, dont nous parlons, avoit inſenſiblement prévalu, & qu'elle avoit totalement fait diſparoître de l'uſage civil, l'année vague égyptienne ; Alfragan, qui vivoit environ l'an 950,

Alphergan. element. aſtron.

disant expressément que les Coptes de son siècle, c'est-à-dire, les Égyptiens naturels du pays, ajoûtoient un quart de jour à l'année, & la commençoient au 29 d'août. La même forme d'année se conserve encore présentement en Égypte & en Éthiopie, parmi les Coptes d'aujourd'hui : on y commence au 29 d'août les trois années communes, & au 30 d'août chaque quatrième année d'avant le bissexte romain. La même position de l'année intercalaire alexandrine, par rapport à l'année bissextile romaine, a eu lieu dans tous les temps. Protérius faisoit répondre le 28 de pharmuthi au 23 avril, en l'année bissextile 444 ; ce qui prouve que le thoth de l'an 443 avoit commencé au 30.e d'août. Plus anciennement, S. Épiphane avoit comparé le 21 de pachon avec le 16 mai, en l'année bissextile 392 : ce qui suppose pareillement l'ouverture du thoth précédent, au 30 d'août. Nous ne voyons d'ailleurs rien de contraire à cet usage. Il faut donc croire que telle a été dans tous les siècles la méthode de l'intercalation alexandrine.

Proter. epist. ad Leon.

Epiphan. de pond. & mensur.

HISTOIRE DU CALENDRIER EGYPTIEN.

Troisième & dernière Partie.

L'année lunaire Egyptienne.

Par M. DE LA NAUZE.

Vers les premiers siècles de l'ère chrétienne, les peuples qui composoient la partie orientale de l'empire romain, ne s'accordoient point entre eux, dans la manière de compter leurs années. La diversité ne régnoit pas seulement dans les époques dont ils se servoient; mais encore dans l'arrangement des jours & des mois, & dans la forme totale des années civiles. Parmi ceux d'entre les Grecs, qui employoient encore alors les mois athéniens, les uns avoient des années lunaires, dont les mois se régloient par les lunaisons; les autres, sans changer la dénomination de ces mois, les faisoient rouler indépendamment de la lune, dans un cours d'année solaire; & parmi les peuples d'Asie, qui faisoient, pour la plupart, usage des mois macédoniens, souvent une seule province avoit autant de calendriers différens, qu'elle renfermoit de villes de quelque considération. Le Cardinal Noris l'a démontré, par rapport à la Syrie en particulier, dans un savant ouvrage, qui a pour titre, *Annus & Epochæ Syro-macedonum:* on y voit comment plusieurs villes de Syrie employoient l'année solaire, en fixant diversement le premier jour de leur premier mois, les unes au 23, & les autres au 24 septembre julien; Antioche & Césarée, au 1.er octobre, Tyr au 19 du même mois, quelques-unes au 24, Gaza au 28, & ainsi du reste; pendant que les Juifs, qui faisoient partie de la même province romaine,

4 Mars 1742.

employoient, comme tant d'autres nations, une forme d'année lunaire, où les mois étoient invariablement attachés au cours de la lune.

On ne doit donc pas trouver étrange, ſi les Egyptiens, étant voiſins de la Syrie, ſe diviſèrent auſſi pour leurs méthodes de calendrier; & ſi dans les premiers ſiècles de l'ère chrétienne, où ils employoient, ici une année vague, & là une année fixe ſolaire, ils ſe ſervirent ailleurs d'une troiſième ſorte d'année véritablement lunaire, comme celle des Juifs & des Grecs. Strabon a nommé des villes, ſituées dans le cœur de l'Egypte, où l'on ſuivoit les uſages établis parmi les Grecs. C'eſt, ſans doute, aux Egyptiens habitués dans ces villes, & obligés d'ajuſter leur calendrier à un calendrier étranger, qu'il faut attribuer l'uſage de la nouvelle année égyptienne, dont nous allons parler. Il eſt vrai que les chronologiſtes ne reconnoiſſent point d'année lunaire en Egypte; & que même Géminus déclarant que les Egyptiens ne règlent point les mois & les jours ſelon la lune, exclut dès-lors, pour ſon ſiècle, une pareille année égyptienne. Mais on en retrouve indubitablement les traces, dans les témoignages précis de quelques anciens écrivains poſtérieurs à Géminus. Josèphe, Plutarque & Lucien en ſeront les garants: ils écrivirent à fort peu d'années l'un de l'autre; Josèphe ſous le règne de Domitien, Plutarque ſous le règne principalement de Trajan, & Lucien ſous les Antonins. Commençons par ce dernier.

Strab. 17. p. 813.

Geminus. elem. aſtron. 6.

Lucien aſſure, en parlant des Egyptiens *(a)*, « qu'il leur étoit » arrivé d'avoir pour meſure de leurs mois, la lune avec ſa révo- » lution, & pour meſure de leur année, le ſoleil avec ſon retour périodique ». On ne ſauroit déſigner, d'une manière plus poſitive, l'uſage de ces années lunaires, uſitées parmi les Grecs, parmi les Juifs, & parmi tant d'autres nations; qui comptant les mois par les lunes, cherchoient à retenir leurs années attachées au ſoleil & aux ſaiſons, par le moyen de quelques lunes intercalaires: ſur quoi il faut diſtinguer deux ſortes d'années

(a) Καὶ μιλωῶν μὲν σφίσι μέτρον ἡ σελωαίη καὶ ἡ τούτης ἀναστροφὴ ἐγένετο, ἔτος δὲ ἥλιος καὶ ἡ τοῦ ἡλίου περίφορος. *Lucian. aſtrol.*

lunaires. Les unes ſont des années purement lunaires, comme celle des Arabes & des Turcs d'aujourd'hui; qui toûjours compoſées de 12 lunes préciſes, anticipent continuellement ſur le ſoleil & ſur les ſaiſons; parce que le ſoleil achève ſa révolution en 365 jours & un peu plus, & que 12 lunaiſons n'emportent que 354 jours, avec quelques heures. Les autres ſont des années qu'on devroit pluſtôt appeler luni-ſolaires; parce qu'on y ajoûte, de temps en temps, quelque mois, c'eſt-à-dire, quelque lunaiſon, pour rattraper le cours du ſoleil, & retenir les mêmes ſaiſons dans les mêmes mois. Telles furent les années des Grecs & des Juifs: & telle étoit évidemment l'année que Lucien attribuoit aux Egyptiens; en diſant, qu'il leur arriva de prendre la révolution lunaire, pour la meſure de leurs mois, & la révolution ſolaire, pour la meſure de leur année.

Plutarque établit le même fait, dans toute la ſuite de ſon traité d'*Iſis* & d'*Oſiris*, où il rapporte divers points du calendrier des Egyptiens, d'après leurs propres explications. S'il y fait mention de leur année vague de 12 mois avec 5 jours épagomènes; il en parle une fois en paſſant, & il revient ſans ceſſe à une forme d'année égyptienne, où les mois, en conſervant l'ancienne dénomination en uſage dans le pays, ſont pourtant lunaires, & tout-à-fait différens de ces mois de l'année vague & de l'année alexandrine, qui n'avoient aucun rapport avec le cours de la lune. Au contraire, dans l'ouvrage cité de Plutarque, la nouvelle lune commence toûjours le mois égyptien; la pleine lune en détermine le milieu; les ſyzygies & les éclipſes ſolaires en caractériſent la fin; & cependant les mois demeurent attachés aux ſaiſons: le tout, encore un coup, ſur le rapport des Egyptiens eux-mêmes. Quelles preuves plus complètes d'une forme d'année luni-ſolaire? entrons dans le détail.

Plutarch. de Iſide. p. 355. ſeq. edit. Par.

« Les Egyptiens, dit Plutarque, célèbrent la fête des yeux d'Orus, au dernier jour du mois épéphi, le ſoleil & la lune étant pour lors en conjonction ». Τῇ τελευταίᾳ Ἐπαφὶ μηνὸς.... ὅτε σελήνη καὶ ἥλιος ἐπὶ μιᾶς εὐθείας γενόνασι. Voilà une fête

Ibidem. p. 372. B.

qui répondoit annuellement, & à la fin du mois & à la fin de la lune : le mois étoit donc lunaire, & par conséquent l'année l'étoit aussi. Quoique le mot grec, τριακὰς, signifie à la lettre le *trentième jour* du mois ; je viens de le rendre par *le dernier jour*. La raison en est, que les mois lunaires, au lieu de 30 jours, n'en avoient quelquefois que 29. Cependant le dernier, soit des 30, soit des 29 jours, s'appeloit également τριακὰς ; ainsi que l'ont prouvé nos plus habiles chronologistes, à commencer par Scaliger, & à finir par Dodwel?

Scalig. emend. temp. 1. p. 35. edit. Genev.

Dodwel. cycl. 3. 24. p. 169. seq.

Comme dans le texte cité de Plutarque, le terme grec, τῇ τριακάδι, signifie la fin du mois ; de même, ταῖς τριακάσι, signifiera la fin des mois égyptiens, dans un autre texte, où Plutarque rapporte une explication égyptienne des éclipses, en ces termes : « La lune en opposition avec le » soleil s'éclipse dans son plein, en tombant dans l'ombre de la » terre, comme on dit qu'Osiris tomba dans le cercueil : & la » lune à son tour éclipse le soleil à la fin des mois, ταῖς τριακάσι, » sans pourtant le faire totalement disparoître ; comme Isis ne fit pas tout-à-fait périr Typhon ». Un tel discours dans la bouche des Egyptiens, fait assez sentir que l'éclipse du soleil n'arrivoit qu'à la fin de leurs mois, & qu'ainsi leurs mois & leurs années étoient lunaires.

Plutarch. loc. cit. p. 368. D.

Ibidem. p. 356. C. & 367. E.

Les Egyptiens, au rapport du même Plutarque, supposoient qu'Osiris avoit péri le 17.e du mois athyr ; & ils en célébroient la fête, à ce jour-là même, dit-il, auquel on voit, de la manière la plus complète & la plus sensible, la lune dans son plein. Or si tel jour d'un mois égyptien répondoit annuellement à telle phase de la lune ; en faut-il davantage pour conclurre que les mois & les années étoient véritablement lunaires?

De plus, la même nature de mois & d'années lunaires, est manifestement désignée dans le même auteur ; soit quand il représente les Egyptiens comptant 14 jours, depuis la pleine lune jusqu'à la néoménie, ou commencement du mois ; soit quand il fixe à la néoménie du mois phaménoth la fête

Ibidem. p. 368. A.

Ibidem. C.

égyptienne de l'entrée d'Osiris dans la lune. A tous ces caractères, on ne peut méconnoître des mois réglés par la lune, & conséquemment une forme d'année lunaire.

Enfin Plutarque, accoutumé à nous représenter les mois athéniens, comme des mois véritablement lunaires, met en parallèle le mois égyptien athyr, avec le mois athénien pyanepsion, comme concourant l'un & l'autre ensemble. Pour sentir toute la force de cette preuve, il faut observer que Plutarque a toûjours soigneusement évité de faire concourir annuellement un mois lunaire, avec un mois solaire. S'il compare, en différens endroits, janvier avec posidéon, ou les calendes de mars avec la nouvelle lune d'antheſtérion, ou les ides de septembre avec la pleine lune de métagitnion; il le fait relativement à l'histoire de l'ancien temps, où les mois romains étoient lunaires: mais pour son temps, où les mois romains n'étoient plus que solaires, il déclare, en termes exprès, que leurs néoménies ne s'accordent plus en aucune façon avec les néoménies grecques; & il s'abstient de les comparer ensemble, comme s'en sont aussi toûjours abstenu les écrivains tant soit peu exacts. Par conséquent, lorsqu'il a mis en parallèle le mois athénien pyanepsion avec l'égyptien athyr, il a regardé ce dernier comme véritablement lunaire, & a reconnu une forme d'année lunaire égyptienne.

Ibid. p. 378. E.

In Cæsare, p. 725. E. In Sylla, p. 461. A. In Publicola, p. 104. C.

Il reste à montrer que, selon Plutarque, une telle année demeuroit attachée au soleil & aux saisons, dans la méthode du calendrier égyptien: & la preuve en est aisée. Car cet écrivain, après avoir parlé de la mort d'Osiris, dont les égyptiens célébroient la mémoire, le 17 du mois athyr, dans le temps de la pleine lune bien complète, donne, comme autant de caractères de ce même mois, la position du soleil dans le scorpion, la cessation des vents étésiens en égypte, le commencement des vents méridionaux, la dégradation de la terre à la chûte des feuilles, & le temps d'ensemencer les terres vers le coucher des pléiades: circonstances qui marquent une nature de mois inviolablement attaché à la même saison. Il assure aussi que la néoménie du mois phaménoth,

De Iside, p. 356. C. Ibidem. p. 366. D.

Ibidem. p. 378. E.

où les égyptiens célébroient une fête d'Oſiris, donnoit commencement au printemps; & que le 8.e jour de paophi finiſſant arrivoit après l'équinoxe d'automne. D'où nous devons inférer que ces mois, quoique lunaires, ne ſe départant point des ſaiſons & du mouvement du ſoleil, compoſoient des années véritablement luni-ſolaires.

Ibidem, p. 368. C.

Ibidem, p. 372. B.

Scaliger a donc tort d'accuſer à ce ſujet Plutarque, de puérilité, d'ignorance & de contradiction; comme ſi ce ſavant homme de l'antiquité n'avoit ſû à quoi s'en tenir ſur la nature des années égyptiennes, & qu'il les eût ſuppoſées en même temps, & purement lunaires & purement ſolaires: ce n'étoit point-là ſon idée. Il les repréſentoit également dépendantes & du cours du ſoleil & de celui de la lune, comme nous ſavons qu'étoient alors les années des Juifs & celles de quelques Grecs; & il les repréſentoit telles en Egypte, ſur le témoignage même des Egyptiens, & ſur les interprétations qu'ils donnoient à leur propre calendrier. Rien de plus authentique & de plus déciſif. Pour infirmer encore l'autorité de Plutarque, ſur la forme des années égyptiennes, Scaliger lui reproche d'avoir placé la conception de Romulus au 23.e jour du mois égyptien chœac, en la première année de la ſeconde olympiade, dans le temps d'une éclipſe ſolaire. Il eſt vrai que le calcul aſtronomique ne trouvant point d'éclipſe pour ce temps-là, détruit la date citée de la conception de Romulus, & démontre toute l'incertitude de l'ère vulgaire de la fondation de Rome, qu'on a établie ſur l'horoſcope de cette conception. Mais Plutarque a-t-il jamais adopté une pareille date? N'aſſure-t-il point au contraire, que Tarrutius, aſtrologue romain des derniers temps, l'avoit imaginée après coup; & n'en marque-t-il pas la fauſſeté, en déclarant à ſes lecteurs, qu'ils s'amuſeront peut-être plus du merveilleux de ces ſortes d'idées, qu'ils ne ſe fâcheront du fabuleux qu'elles renferment? Après quoi, il y auroit bien de l'injuſtice, de mettre ſur le compte de Plutarque la date évidemment fautive de la conception de Romulus. Tout ce qu'on peut inférer du rapport que Tarrutius avoit mis entre un 23.e jour de

Scalig. emend. temp. 4. p. 237. edit. Genev.

In Romulo, p. 24. D.

choëac & un jour d'éclipſe ſolaire, c'eſt que Tarrutius ne prenoit pas pour lunaire ce mois égyptien, & qu'il le regardoit ou comme ſolaire, ſuivant le calendrier de l'année alexandrine, ou comme indépendant du ſoleil & de la lune, dans le calendrier de l'année vague égyptienne. Mais tout cela n'exclut point une troiſième ſorte d'année qui étoit lunaire, & qu'on ſuivoit en quelques endroits de l'Égypte, dans le ſiècle de Plutarque & de Lucien.

Josèphe indique la même forme d'année lunaire égyptienne, quand il dit que Moyſe fit préparer la première Pâque des Hébreux, dès le 10.e jour du mois xanthique, pour le 14.e jour du même mois, & que ce mois s'appelle pharmuthi chez les Égyptiens, niſan chez les Juifs, & xanthique chez les Macédoniens. On n'accuſera pas Josèphe d'avoir prétendu que la dénomination du mois pharmuthi, niſan & xanthique eût déjà ſubſiſté dans les ſiècles reculés des anciens Hébreux : il n'avoit garde de donner dans une erreur ſi groſſière ; il dit ſimplement que ce mois s'appeloit ainſi de ſon temps. Or, au temps de Josèphe, le niſan des Juifs étoit lunaire, & le xanthique des Macédoniens l'étoit auſſi, du moins en quelques endroits du monde ; puiſque Josèphe, dans l'hiſtoire de ſon ſiècle, fait toûjours répondre, jour pour jour, les mois macédoniens avec les mois judaïques ; ainſi que Dodwel l'a démontré par un grand nombre de doubles dates tirées de cet écrivain. Voilà donc les deux mois xanthique & niſan, comparés enſemble par Josèphe, parce qu'ils étoient lunaires : le mois égyptien pharmuthi, que le même auteur fait répondre à ces deux-là, étoit donc lunaire pareillement. Sans quoi, le concours des trois mois marqué par Josèphe ne ſauroit avoir eu lieu ; parce que le pharmuthi ſolaire auroit quelquefois répondu, par le plus grand nombre de ſes jours, à d'autres mois différens.

Joſeph. antiq. 2. 14. 6.

Dodwel. cycl. 9. 22. p. 398. ſeq.

Cependant Dodwel a cru voir, en deux endroits de cet auteur, les mois ſolaires romains en parallèle avec les mois lunaires judaïques : mais il eſt aiſé de lever la difficulté. Le texte grec de Josèphe porte que le jour de la mort d'Aaron

Ibidem.

Joſeph. antiq. 4 4. 7. c

tomba dans la néoménie lunaire du mois, qui eſt l'hécatombéon des Athéniens, le loüs des Macédoniens, & l'ab des Juifs. L'ancien interprète latin, qu'on croit être Rufin, ajoûte que c'eſt le mois d'août des Romains. Pour Josèphe, on ne voit pas qu'il ait rien dit de ſemblable : le voilà donc pleinement juſtifié quant à ce point. Du moins, eſt-il certain, dit Dodwel, qu'on lit ailleurs dans le texte grec de Josèphe, *la néoménie du mois de décembre*, pour marquer une néoménie d'un mois judaïque. Non, cette ſeconde remarque n'eſt pas mieux fondée que la première. Les manuſcrits de Josèphe & la derniere édition, faite ſur ces manuſcrits par Havercamp, ne font aucune mention du mois de décembre. Dodwel a été trompé par les éditions précédentes, où au lieu de τῦ δευτέρυ μηνὸς, *le ſecond mois*, on lit, τῦ δεκεμβείυ μηνὸς, *le mois de décembre*. Il ne faut donc pas croire que Josèphe ait jamais comparé inconſidérément un mois ſolaire avec un mois lunaire : &, puiſqu'il a fait répondre de ſon temps le pharmuthi égyptien à des mois lunaires des Macédoniens & des Juifs, il s'enſuivra que pharmuthi étoit auſſi un mois lunaire uſité dans quelques endroits de l'Egypte, au ſiècle de Josèphe. Par ce moyen, ſon témoignage s'accordera parfaitement avec ceux de Plutarque & de Lucien, qui admettent pour le même ſiècle une forme d'année luni-ſolaire, en uſage parmi les Egyptiens.

Idem, 11.4.2.

De ce que Josèphe réunit enſemble les trois mois lunaires, pharmuthi des Egyptiens, niſan des Juifs, & xanthique des Macédoniens, dira-t-on que les mois des uns & des autres ſe ſoient exactement répondu, jour pour jour ; en ſorte que le premier jour de niſan, par exemple, ait été le premier jour de xanthique & le premier jour de pharmuthi ; & ainſi de tous les autres mois ? Je réponds à cette queſtion, que l'uniformité étoit entière entre les mois juifs & les mois macédoniens ; Josèphe ayant ſouvent déclaré, que tel quantième du mois judaïque étoit le même quantième du mois macédonien : d'où réſulte l'année judéo-macédonienne, établie par Dodwel. Mais Josèphe ne s'eſt pas ſi clairement expliqué ſur les mois égyptiens. Il compare ſimplement, dans un endroit,

pharmuthi

pharmuthi avec niſan & avec xanthique, ſans marquer l'identité du jour. Il ſuit de ſon témoignage, que pharmuthi étoit un mois lunaire ; ſans quoi il n'auroit pas parlé exactement : mais il ne s'enſuit pas que tel quantième de pharmuthi ait été le même quantième de niſan. Car, lorſqu'une même lunaiſon forme, chez divers peuples, différens mois lunaires, dont les uns commencent un peu pluſtôt & les autres un peu plus tard ; un écrivain ne laiſſe pas d'être autoriſé à comparer enſemble ces différens mois, qui ſe répondent par le plus grand nombre de leurs jours. On ne ſauroit donc affirmer poſitivement, ſur le témoignage de Josèphe, une entière uniformité entre les mois lunaires égyptiens & les mois lunaires judéo-macédoniens. Il eſt à croire cependant que cette uniformité avoit réellement lieu en Egypte, dans le temps dont nous parlons ; parce que les Macédoniens & les Juifs étoient les deux ſeuls peuples étrangers, aſſez établis dès-lors en Egypte, pour y avoir introduit l'année lunaire, qu'on y ſuivoit en quelques endroits : ce qui peut faire juger que le même cycle régloit le calendrier des uns & des autres. Par conſéquent, les tables du cycle judéo-macédonien, dreſſées par Dodwel, pourront vrai-ſemblablement ſervir de méthode, pour les années égyptiennes dont il s'agit : & voici quel ſera, dans cette hypothèſe, l'ordre des mois égyptiens, judaïques & macédoniens, qui ſe feront exactement répondu jour pour jour.

	Mois Egyptiens.	Mois Judaïques.	Mois Macédoniens.
Automne.	Thoth.	Elul.	Gorpiæus.
	Paophi.	Tiſri.	Hyperbérétæus.
	Athyr.	Marcheſwan.	Dius.
Hiver.	Chœac.	Kiſleu.	Apellæus.
	Tybi.	Tébeth.	Audynæus.
	Méchir.	Sébat.	Péritius.

	Mois Egyptiens.	Mois Judaïques.	Mois Macédoniens.
Printemps.	Phaménoth.	Adar.	Dystrus.
	Pharmuthi.	Nisan.	Xanthique.
	Pachon.	Ijar.	Artémisius.
Eté.	Payni.	Sivan.	Dæsius.
	Epéphi.	Tamuz.	Panémus.
	Mésori.	Ab.	Loüs.

Pour rendre encore plus plausible, l'accord d'une telle forme d'année égyptienne, avec le calendrier judéo-macédonien de Dodwel, montrons ici que l'application des néoménies égyptiennes à ce calendrier, vérifie à la lettre tout ce que Plutarque a dit, du rapport des mois lunaires égyptiens avec les différentes saisons de l'année.

Plutarch. de Iside, p. 368. C.

Plutarque dit que la néoménie de phaménoth faisoit l'ouverture du printemps. Ce mois, qui répondoit à adar & à dystrus, commençoit donc, selon les tables de Dodwel, pour le plustôt, au 9 de février, & pour le plus tard, au 9 de mars. Rien de plus conforme à la manière dont les anciens comptoient les saisons : ils n'en fixoient pas l'ouverture, comme nous, aux équinoxes & aux solstices; mais toûjours long-temps auparavant. Le printemps, par exemple, commençoit, selon Hipparque, à un jour que Ptolémée rend par le 17 de méchir alexandrin ; c'étoit l'onzième février julien. Varron, Ovide, Pline, & les autres placent aussi le commencement du printemps, vers le même jour. Or, l'équinoxe du printemps, dans le siècle de Plutarque, arrivoit au 22 de mars, long-temps après l'ouverture du printemps. La néoménie de phaménoth ayant pour termes le 9 février & le 9 mars, elle arrivoit donc toûjours quelques semaines avant l'équinoxe, &, conséquemment, déterminoit l'ouverture du printemps, à peu près vers le temps où cette saison commençoit, selon les Grecs & selon les Latins.

Ptolem. apparat. stell. ad calcem. Varr. R. R. I. 28. Ovid. Fast. II. 150. Plin. Hist. nat II, 47. 16, 39. edit. Hard.

Plutarch. de Iside, p. 372. B.

Plutarque assure de plus que le 8.e de paophi finissant, c'étoit le 22 du mois cave ou le 23 du mois plein, étoit postérieur à l'équinoxe d'automne. Paophi répondoit à tisri &

à hyprbérétæus, dont la néoménie, ſuivant Dodwel, pouvoit avancer juſqu'au 4 ſeptembre, & reculer juſqu'au 2 octobre. Ainſi le 22 de paophi étoit toûjours poſtérieur à l'équinoxe d'automne, comme le veut Plutarque.

Cet écrivain, faiſant mention d'une fête d'Oſiris, que les Egyptiens célébroient le 17.e jour d'athyr, dans le temps de la pleine lune, dit qu'en ce mois le ſoleil ſe trouvoit dans le ſcorpion. L'entrée du ſoleil dans ce ſigne ſe faiſoit environ le 20 octobre, au temps dont nous parlons ; & le mois athyr répondant à marcheſwan & à dius, commençoit donc, ſuivant Dodwel, entre le 4 & le 31 du même mois d'octobre. Par conſéquent, athyr répondoit néceſſairement, en tout ou en partie, à la poſition du ſoleil dans le ſcorpion, comme Plutarque l'aſſuroit. *Ibidem, p. 356. C.*

Il ajoûte qu'à commencer au 17 athyr, les Egyptiens célèbrent pendant quatre jours un deuil ſolennel, qui a pour objet ces quatre points, la retraite & l'affoibliſſement du Nil, l'extinction des vents ſeptentrionaux par les méridionaux, la diminution de la durée des jours, & le dénuement de la terre, à la chute des feuilles. Ces quatre effets naturels ne commençoient pas d'avoir lieu, au jour précis qu'on en célébroit la mémoire. C'étoit vers l'équinoxe d'automne, que le Nil rentroit dans ſon lit, & que les vents méridionaux étouffoient les ſeptentrionaux : c'étoit immédiatement après cet équinoxe que la durée des jours commençoit à diminuer ; & la chute des feuilles pouvoit arriver enſuite par degrés & avec quelques variations d'une année à l'autre : mais tous ces effets de l'arrière-ſaiſon ne formoient enſemble un ſpectacle bien ſenſible, que long-temps après l'équinoxe. Voilà pourquoi on en fixoit le deuil au 17.e d'athyr & aux jours ſuivans ; c'eſt-à-dire, dans les derniers jours d'octobre, ou dans les premiers jours de novembre : car la néoménie d'athyr commençant entre le 4 & le 31 octobre, le 17.e d'athyr rouloit entre le 20 octobre & le 16 novembre. Les quatre points allégués s'expliquent donc fort bien, dans le cycle judéo-macédonien, appliqué aux années luni-ſolaires d'Egypte. *Ibidem, p. 366. D.*

Enfin Plutarque dit que le mois égyptien athyr appartient à la saison des semences, vers le temps des pléiades, ainsi que le mois athénien pyanepsion : & en effet, le mois athyr commençant entre le 4 & le 31 octobre, répond véritablement au temps qu'on semoit en Egypte. Les semailles s'y font encore aujourd'hui par les uns, à mesure que le Nil se retire, vers la fin de septembre; par d'autres, quand le terrein est devenu un peu plus ferme, vers le mois d'octobre; & par d'autres encore, après que la terre a pris toute sa consistance, vers le mois de novembre. C'est aussi en novembre, qu'on semoit non seulement dans l'Egypte, mais aussi dans les autres parties de l'empire romain. Nous avons en latin d'anciens calendriers rustiques, où les semailles sont marquées au mois de novembre ; & Pline observe que dans la Grèce & dans l'Asie, on semoit vers le coucher des pléiades : coucher, qu'il place 40 à 50 jours après l'équinoxe d'automne, & dans les premiers jours de novembre. Ainsi, quand Plutarque a dit que le mois athyr étoit le mois des semailles, vers le temps des pléiades, περὶ πλειάδα, il faut entendre le coucher de cette constellation, & non pas son lever, comme l'a rendu mal-à-propos la version latine de Plutarque. Au reste, s'il y avoit, entre le climat d'Egypte & les autres climats de l'empire romain, quelque diversité pour le jour du coucher des pléiades, la différence ne pouvoit jamais aller loin. D'où il faut conclurre que le coucher égyptien de cette constellation, ou répondoit au mois lunaire athyr & au temps qu'on sème, ou n'en étoit pas fort éloigné : ce qui suffit pour vérifier l'expression vague, περὶ πλειάδα. C'est ainsi que le rapport des mois lunaires égyptiens aux caractères des différentes saisons, tel que Plutarque l'a tracé, se trouve exactement vrai, dans les tables du cycle judéo-macédonien de Dodwel.

Maillet, description de l'Egypte, lettre 9.

Gruter. inscript.

Plin. Hist. nat. XVIII. 10. edit. Hard.

OBSERVATIONS

Sur les années employées à Babylone, avant & depuis la conquête de cette ville par Alexandre.

Par M. FRERET.

ARTICLE PREMIER.

Forme des années antérieures à la conquête.

L'ÈRE de Nabonassar est maintenant aussi familière aux chronologistes, que celle des olympiades, & que celle de la fondation de Rome : mais elle a sur elles l'avantage d'avoir une époque radicale, fixée avec la plus grande certitude, & avec la plus entière précision. Ptolémée s'en sert pour dater toutes les observations astronomiques qu'il rapporte dans son Almageste, soit les siennes propres, soit celles qu'il avoit tirées des écrits d'Hipparque & des autres astronomes. 16 Février 1742.

Il est probable que Bérose, prêtre & astronome chaldéen, qui porta dans la grèce l'astronomie & l'astrologie chaldéenne, fit aussi connoître les hypothèses & les observations des Chaldéens de Babylone, aussi-bien que l'époque de Nabonassar, qui servoit à fixer la date de ces observations. Ce fut alors que les Grecs se trouvèrent en état de prendre des notions plus exactes de la quantité des mouvemens célestes, & d'imaginer des périodes moins fautives, & des méthodes de calcul moins embarrassantes.

Hipparque, postérieur de 150 ans à Bérose, *(a)* avoit rapporté dans ses livres, les observations babyloniennes publiées

(a) Bérose, né au temps d'Alexandre, avoit dédié son histoire à Antiochus II, qui commença de régner 60 ans après Alexandre. La plus ancienne observation d'Hipparque est de l'an 162 avant Jesus-Christ, 169 ans après la conquête de Babylone par Alexandre.

par Béroſe ; du moins, celles qu'il avoit jugées les plus propres pour établir des règles de calcul : car nous voyons, par les ouvrages de tous les aſtronomes, qu'il y a un choix à faire entre les obſervations. C'étoit d'Hipparque, que Ptolémée avoit emprunté toutes les obſervations babyloniennes qu'il rapporte : car il cite ſouvent Hipparque pour ces obſervations, & ne parle jamais de Béroſe ; quoiqu'il ait toûjours ſoin de citer ſes garans, pour les obſervations qu'il n'avoit pas faites. L'ouvrage de Ptolémée ne contient que les principes d'Hipparque, confirmés par de nouvelles obſervations, & rangés, peut-être, dans un ordre plus clair & plus méthodique.

Toutes les obſervations de Ptolémée ſont rapportées à l'ère de Nabonaſſar, ou à celle de la mort d'Alexandre, qui en eſt une continuation. On attribue même à cet aſtronome le canon entier des Rois de Babylone, des Rois d'Égypte, & des Empereurs Romains, depuis Nabonaſſar juſqu'au règne d'Antonin : mais, ſelon Théon, qui avoit fait un commentaire ſur ce canon, & ſelon le Syncelle, Ptolémée n'étoit auteur que de la ſeconde partie du canon, depuis la mort d'Alexandre, juſqu'à la dernière année d'Antonin.

Theon. ap. Dodwell. append. diſſert. Cyprian. pag. 107.
Syncel. pag. 207.

Les années par leſquelles Ptolémée date les obſervations de ſon Almageſte, ſont rapportées à l'ère de Nabonaſſar, & quelquefois à celle de la mort d'Alexandre. Ces années ſont toûjours nommées *égyptiennes*, & ſont de 365 jours, plus courtes de 6 heures que les années ſolaires juliennes ; en ſorte qu'après 1460 ans égyptiens révolus, égaux à 1459 ans juliens, le premier du mois thoth qui commençoit l'année égyptienne, & qui, tous les quatre ans, avoit remonté d'un jour dans l'année ſolaire julienne, ſe retrouvoit au même jour de cette année julienne. Le premier de la 1461.e année égyptienne, concouroit avec le premier de la 1460.e année julienne, & commençoit un nouveau cycle. *(b)*

(b) 1460 ans juliens ſont 533265 jours, les 1460 égyptiens ſont ſeulement 532900 jours ; la différence eſt de 365 jours ou d'une année. Dans un calcul précis, les 1459 ans juliens ſeroient plus courts d'un quart de jour ; ce qui eſt indifférent ici. La période de 1460 ans égyptiens, eſt plus longue de 10 jours 6 minutes environ, que les 1459 révolutions ſolaires. Mais

Les mois égyptiens étoient de 30 jours chacun; & on ajoûtoit 5 épagomènes à la fin du douzième. L'époque radicale de l'ère de Nabonassar étoit fixée, par les astronomes alexandrins, au 26 février, 747 ans avant J. C. commençant à midi à Babylone. Comme il n'y avoit guère que les observations antérieures à Alexandre, qui eussent été faites à Babylone, & que les autres avoient été faites ailleurs; Ptolémée a toûjours eu soin de réduire l'heure du méridien de Babylone à celui d'Alexandrie, où il observoit, & pour lequel ses tables étoient calculées.

Presque tous nos chronologistes modernes croient que cette forme d'année vague étoit suivie à Babylone, par les astronomes chaldéens. Dodwel va même jusqu'à se persuader qu'ils en étoient les inventeurs, & que les Egyptiens l'avoient reçûe d'eux, lors de la conquête de l'Egypte par Cambyse: opinion singulière, & démentie par toute l'antiquité, qui nous fournit des dates beaucoup plus anciennes, marquées dans le cycle sothiaque, ou caniculaire, de 1460 ans égyptiens. Je ne m'arrêterai pas à la réfuter: mais l'opinion commune des autres chronologistes mérite d'être examinée; & cet examen occupera une partie de ce Mémoire.

Dodwel. de cyclis diss. 11. n.° 6.

1.° Lorsque Ptolémée rapporte les observations chaldéennes, & qu'il les date par le nom & par le quantième du mois; il a toûjours soin d'avertir que l'année, le mois & le jour sont marqués suivant l'usage égyptien: ἔτη Αἰγυπτιακὰ .. καὶ Αἰγυπτίους. On doit conclurre de là que cette forme étoit particulière aux Egyptiens: car, si elle leur eût été commune avec les Babyloniens, la précaution devenoit inutile, & ne pouvoit qu'induire en erreur. Il auroit, sans doute, dit quelque part que ces années & ces mois étoient communs aux deux nations.

2.° Si nous ignorions quelle étoit la nature des périodes

comme le commencement de l'année égyptienne, étoit attaché au lever héliaque de *sothis*, ou de la canicule; & que par des circonstances astronomiques de la position de cette étoile, dont l'explication est inutile ici, le lever héliaque de sothis avoit aussi retardé d'une quantité approchante; la différence étoit peu sensible, & on n'y avoit fait aucune attention dans l'usage civil.

employées par les Chaldéens, pour mesurer les temps, soit dans l'usage civil, soit dans l'usage astronomique; peut-être, seroit-il permis de suivre les conjectures hasardées sur ce point par Scaliger, & par quelques critiques postérieurs. Mais nous avons un témoignage formel, qui ne nous laisse pas la liberté de nous abandonner aux conjectures sur cet article.

Hesychius. Σαρος · Ἀριθμός τις παρὰ Βαβυλωνίοις.

Les Chaldéens avoient deux périodes, appelées *sares*, Σαροὶ, toutes deux composées de mois lunaires; dont l'une servoit à l'usage civil, & l'autre n'étoit employée que par les astronomes. Ce sare est simplement nommé dans Hésychius; mais Suidas est entré dans un plus grand détail, sur celui de l'usage civil *(c)*: il nous apprend que c'étoit une période de 18 ans lunaires intercalés, ou dont six étoient de 13 lunes; en sorte que la période entière étoit de 222 lunaisons. Suidas ajoûte que 120 de ces sares font 2220 ans; ce qu'il faut entendre d'années lunaires simples: autrement, les 120 sares feroient seulement 2160 ans.

Il est manifeste, par les fragmens de Bérose, & par ceux d'Abydène & de Polyhistor, rapportés dans le Syncelle, que les 120 sares du passage de Suidas, sont ceux de la durée que Bérose assignoit au temps qui a précédé le déluge de Xisuthrus; temps qu'il partageoit en dix règnes ou générations. Les traditions chaldéennes, très-différentes de celles des égyptiens, supposoient notre monde tiré du chaos, par une intelligence supérieure, qu'elles nommoient *Bel* ou *Baal*, le Seigneur; & qui étoit regardé comme le principe & l'auteur de l'ordre, ou, arrangement organique des diverses parties de l'univers *(d)*. Ces traditions supposoient encore que toutes les nations descendoient d'un seul & même homme, formé par Bélus, & doué d'une intelligence unie par le Dieu suprême à la portion de

(c) Suidas au mot Σαρὸς. Le passage corrompu dans les anciennes éditions, a été rétabli dans celle de Kuster, sur le manuscrit de la bibliothèque du Roi: & cette correction est confirmée par un manuscrit du Vatican, cité par Péarson.

(d) Rien n'étoit plus contraire au système des Chaldéens, que l'opinion qui fait de *Bel*, un ancien roi *apothéosé*, soit le père de Ninus, soit un autre. Le nom de *Bel* marquoit la suprême intelligence éternelle & infinie.

matière

matière dont il avoit composé le corps du premier homme. Ces mêmes traditions ajoûtoient que les descendans de cet homme, qu'elles nommoient *Alorus*, s'étant corrompus, Bélus les fit périr à la dixième génération, par un déluge dont il préserva cependant Xisuthrus & sa famille, par une protection particulière. Cette famille repeupla la terre, & c'est d'elle que descendent toutes les nations.

Il est inutile de s'arrêter à montrer la ressemblance de ces traditions avec l'histoire de la Genèse: cette ressemblance n'a rien qui doive nous étonner. Au temps de Bérose, les Juifs qui étoient, depuis plus de trois siècles, en grand nombre dans la Babylonie, y vivoient en corps de nation, pratiquant librement leur Religion, & conservant soigneusement les livres de leur loi. Il étoit naturel que ces livres, écrits dans une langue peu différente de celle des Chaldéens, fussent connus de Bérose, qui put les consulter, en composant, pour les Grecs, son histoire de Babylone, & qui les ajusta avec les traditions chaldéennes, sur l'état primitif du monde; tandis que Bélus l'avoit abandonné à la force aveugle d'un mouvement, que les Chaldéens croyoient essentiel à la matière, & éternel comme elle.

La manière dont Bélus avoit détruit l'empire d'Omoroca *(e)*, & changé l'état de Chaos, la formation du premier homme, les moyens employés pour le douer d'une ame intelligente, qui n'avoit point été tirée du sein de la matière; tout cela étoit assez différent du détail historique que la Genèse nous donne de la création: mais il n'y a pas de contradiction dans ce qui fait l'essentiel des deux systèmes, sur l'origine des hommes. Peut-être même pourroit-on conjecturer que le fond des traditions qui se conservèrent dans la famille d'Abraham originaire de Chaldée, & que Moyse a rapportées dans la Genèse, s'étoit aussi conservé, mais avec des altérations, parmi les Babyloniens, dont la ville capitale étoit plus ancienne qu'Abraham.

(e) Omoroca, en Chaldéen, *mater vacui, mater inanitatis.* Cette opinion de l'éternité de deux principes coexistans éternellement, l'un actif & l'autre passif, étoit assez commune dans l'antiquité.

Les 120 ſares de la durée des dix générations antérieures au déluge de Xiſuthrus, ſuivant Béroſe, donnent 2220 ans lunaires ſimples, ou 2160 ans intercalés. La durée des dix générations antérieures au déluge de Noé, ſuivant Moyſe, varie dans les différens MSS. Celui que les ſeptante ont ſuivi, donnoit une durée de 2242, ou même de 2262 ans à cet intervalle : celle de 2220 ans, que donnent les 120 ſares de Béroſe, ne s'en éloigne pas beaucoup. Il eſt aſſez ſingulier qu'aucun de nos chronologiſtes modernes n'ait fait attention à cette évaluation du ſare, donnée par Suidas; quoiqu'elle leur fournît un dénouement ſimple, pour ſe tirer de l'embarras où les jetoient les traditions chaldéennes.

Les fragmens d'Abydène, conſervés dans le Syncelle, montrent que le ſare étoit diviſé en ſix *nères*, & le *nère* ſubdiviſé en dix *ſoſſes*. On voit que, ſuivant l'évaluation de Suidas, chaque *nère* comprenoit 37 lunaiſons ; c'eſt-à-dire, deux années lunaires ſimples, & une intercalée. Ce nère contenant 37 lunaiſons, il ne peut être diviſé par dix, & donner des lunaiſons ou mois ſynodiques complets pour le ſoſſe, ni dans l'année ſimple, ni dans l'année intercalée : mais comme il contient auſſi 40 mois périodiques, ou révolutions de la lune dans ſon orbite, & par rapport aux étoiles fixes; on peut regarder le ſoſſe comme étant compoſé de quatre mois périodiques. Nous verrons plus bas, en examinant le ſare aſtronomique, quelle étoit la juſteſſe des périodes chaldéennes, & de combien elle ſurpaſſoit celle des aſtronomes grecs.

Syncell. p. 17. Abydène & Alexandre Polyhiſtor donnent, après les Généthliaques ou Aſtrologues, une autre évaluation du *ſare*, ſuivant laquelle les 120 ſares antérieurs à Xiſuthrus, auroient fait une durée immenſe : chaque ſare auroit été de 3600 ans, le nère de 600 ans, le ſoſſe de 60 ans. Suivant cette évaluation, la plus petite meſure du temps, dans les calculs chronologiques, auroit été égale à deux générations ; & les 120 ſares auroient donné 432 mille ans. Ces énormes durées étoient, à la vérité, conformes aux fables des Aſtrologues ou

Généthliaques *(f)*, qui prétendoient avoir fondé les règles de leur art sur des observations continuées pendant 470 mille ans, jusqu'au temps de la conquête d'Alexandre. Béroſe étoit absolument contraire à cette prétention ; il réduisoit à 150 mille ans la durée des temps connus, même en y comprenant celle de l'empire d'Omoroca, ou de l'état de Chaos, qui avoit précédé la formation du premier homme, & l'arrangement des êtres par Bélus. Les 120 sares, comprenant seulement la durée des temps écoulés depuis Alorus jusqu'au déluge de Xisuthrus, ne pouvoient faire qu'une petite partie de celle de 150 mille ans.

Diod. II. p. 84. Cicer. de Divinat. I. 19. Lactant. VII. 14.

Quelques anciens, effrayés de la grande antiquité que s'attribuoient les Egyptiens & les Chaldéens dans leurs traditions, imaginèrent de changer les périodes d'années, en périodes de saisons de six mois, de quatre mois & de trois mois. Quelques-uns allèrent même jusqu'à réduire les années à de simples révolutions lunaires, ou à des lunaisons ; supposant que, dans les premiers âges, on n'avoit point connu d'autre mesure du temps. Cette opinion a été renouvellée, le siècle passé, par un chronologiste amoureux des opinions singulières.

Diod. I. p. 23. Plin. VII. 48. Lactant. ex Varrone. II. c. 12. & Georg. Hervart. Chronologia nova.

La réduction de 3600 ans à 3600 lunaisons, ne s'accorde pas encore avec la chronologie de l'Ecriture. Comme elle donnoit au sare plus de 291 ans, les 120 sares antérieurs au déluge, feroient près de 34928 ans : ce qui ne pourroit se concilier avec la durée marquée dans Moyse. Deux moines Egyptiens, Anianus & Panodore, qui publièrent une chronologie *(g)*, au temps de l'Empereur Arcadius, imaginèrent un autre dénouement : ils changèrent les années en jours ; ce

Syncel. p. 17. 32. 33. 34. 35.

(f) Nous voyons dans le *Gazophylacium linguæ Persicæ*, que les Zabis de Chaldée ont sur la durée du monde des opinions assez semblables à celle des Généthliaques : mais ces Zabis sont un reste des Chaldéens Généthliaques, qui vers l'an 820 de Jesus-Christ, furent forcés par le Calife Almamoun de se joindre à quelqu'une des sectes tolérées dans le Mahométisme ; & leur religion est un mélange du culte des astres, avec quelques dogmes du Judaïsme & du Christianisme. *Mahomed. ben Isaac de Zabiis, apud Hottinger. histor. oriental. lib. I. cap. 8. p. 165.*

(g) Elle finissoit à l'an 22 de Théophile Patriarche d'Alexandrie, 5916 du monde, 404 de l'ère chrétienne.

qui leur donna un ſare de dix ans juliens, moins 32 jours ou de dix ans lunaires & 57 jours. Leur nère étoit de 600 jours, & leur ſoſſe de 60 jours. Les 120 ſares donnoient ſeulement 1182 ans juliens, 275 jours, ou 1219 ans lunaires & 27 jours : ce qui ne rempliſſoit pas les 2262 ans, marqués dans les ſeptante avant le déluge. Mais ils ajoûtoient de nouvelles ſuppoſitions à la première, & joignoient aux traditions chaldéennes des Généthliaques, celles que le livre apocryphe d'Enoch leur fourniſſoit touchant les *Egrégores*, ou, les hommes nés du commerce des Anges avec les femmes. Le Syncelle nous apprend que ces moines Egyptiens ſe félicitoient de cette découverte, au point d'inſulter à Eusèbe, pour n'avoir pas vû ce dénouement. Le Syncelle répond en forme à ce reproche, & montre qu'Eusèbe avoit eu raiſon de ne pas recourir à de ſemblables ſuppoſitions, qui ne pouvoient aboutir qu'à mêler les chimères des aſtrologues chaldéens & les fables du livre apocryphe d'Enoch, avec les vérités reſpectables contenues dans les livres de Moyſe. Il eſt ſurprenant que l'imagination des deux moines Egyptiens, toute abſurde qu'elle eſt, ait trouvé de nos jours des partiſans, & qu'un homme auſſi habile que des Vignoles ait cru qu'elle pouvoit être employée, pour donner un ſens raiſonnable aux traditions des Chaldéens. Eſt-il poſſible qu'un homme d'eſprit, qui connoiſſoit l'évaluation de Suidas, ait préféré la chimérique ſuppoſition d'Anianus & de Panodore ?

Des Vignoles, Chronologie ancienne, l. XVII. cap. 3.

Les différentes évaluations du ſare, du nère & du ſoſſe, imaginées par les Généthliaques & par les deux moines Egyptiens, ſont ſujettes à l'inconvénient de donner des périodes, qui n'ont aucune propriété aſtronomique ; c'eſt-à-dire, qui ne contiennent ni révolutions ſolaires, ni révolutions lunaires complètes. Les 3600 ans du ſare d'Abydène, pris pour des années lunaires ſimples, donneront 3502 révolutions ſolaires, plus 7^{f} 20° environ, ou 233 jours. Si ce ſont des années intercalées, elles donneront 3599 révolutions ſolaires, plus 8^{f} 23° ou 240 jours ; c'eſt-à-dire, environ 98 jours de moins que les 3600 révolutions ſolaires :

le nère & le ſoſſe donneront à proportion. Les périodes de 3600 jours ne ſont compoſées ni d'années, ni de lunaiſons : elles contiennent ſeulement 9 ans juliens & 313 jours ; c'eſt-à-dire, 32 jours de moins que les dix ans, & 1^{f} 21° $40'$ de moins que les dix révolutions ſolaires. Il s'en faut 2 jours 17^{h} ou 1^{f} 3° $18'$, qu'elles ne renferment un nombre complet de lunaiſons. Le nère de 600 jours eſt plus court de 130 jours, que deux années juliennes : il contient ſeulement une révolution ſolaire complète & 7^{f} 21° $23'$; il eſt égal à 20 lunaiſons, plus neuf jours & demi. Le ſoſſe de 60 jours ne donneroit pas deux ſignes entiers du mouvement ſolaire moyen, & ſurpaſſeroit de près d'un jour entier les deux lunaiſons, ou révolutions ſynodiques de la lune.

On voit par-là que toutes ces évaluations des ſares avoient été imaginées au haſard, par des gens qui n'avoient aucun égard aux propriétés aſtronomiques, qu'ont toûjours eues les périodes même *civiles*, employées par les nations policées. Les Chaldéens, ſingulièrement attachés à l'étude de l'aſtronomie, avoient fait des progrès conſidérables dans cette ſcience ; & on ne peut ſuppoſer qu'ils aient eu, dans l'uſage civil, des périodes auſſi embarraſſantes, & auſſi peu exactes, que celles des Généthliaques, & que celles des moines Anianus & Panodore. Le ſare de Suidas n'avoit aucun de ces inconvéniens : il étoit compoſé de lunaiſons complètes, & les années avoient la préciſion ſuffiſante pour l'uſage civil.

Le ſare, ou la période aſtronomique, dont je vais parler, montre que les Chaldéens avoient une connoiſſance très-exacte de la vraie quantité des mouvemens céleſtes ; & que ſi le ſare de l'uſage civil avoit beſoin d'une correction, ils étoient en état de la faire. Le ſare aſtronomique des Chaldéens contenoit 223 lunaiſons ; & cette période leur ſervoit à prédire le retour des éclipſes. Géminus, qui nomme cette période, ἐξελιγμὸς, *évolution* ou *révolution (h)*, l'attribue formellement aux Chaldéens,

(h) Gemin. *cap.* 15. Ἐξελιγμὸς, terme emprunté de la tactique, ſignifie la *converſion* entière, par laquelle un corps de troupes ſe remet dans ſa première ſituation, après avoir tourné ſur lui-même.

& dit qu'ils lui donnoient une durée de 6585 jours huit heures : il ajoûte que cette période épuiſe toutes les variétés du mouvement de la lune, & donne ſon retour à la même diſtance du ſoleil, au même point de ſon écliptique, & ramène ſes nœuds au même point de l'écliptique ſolaire. Pline *(i)* dit, en parlant de cette période de 223 mois, qu'elle donne le retour des éclipſes : *Defectus ducentis viginti tribus menſibus redire in ſuos orbes certum eſt.* Les aſtronomes chaldéens ſuppoſoient que pendant cette durée de 6585 jours 8^h, le ſoleil faiſoit 18 révolutions complètes plus 10° 40′ ; la lune, 241 révolutions périodiques dans ſon orbite plus 10° 40′ & 223 révolutions ſynodiques complètes. Pour avoir un nombre de jours entiers, & pour éviter les fractions, ils triploient cette période ; ce qui leur donnoit 19756 jours, ou 54 révolutions ſolaires plus 32°, 669 lunaiſons complètes, & 723 révolutions lunaires plus 32 degrés. Ptolémée ajoûte 717 mois d'anomalie, ou des révolutions de la lune dans ſon écliptique.

Ptol. l. IV. c. 2. οἱ παλαιοὶ Μαθηματικοὶ .... οἱ παλαιότεροι.

Cet aſtronome cite un paſſage d'Hipparque, où cette période eſt expoſée ſous le nom de Ἀποκατάστασις, ou de *rétabliſſement* & d'entière révolution. Les Chaldéens n'y ſont pas nommés ; ils ſont ſeulement déſignés par le titre d'*anciens* & de *très-anciens aſtronomes :* ce titre convenoit aux Chaldéens qui avoient, au temps d'Alexandre, des obſervations de 1903 ans d'antiquité.

L'année ſolaire moyenne, qui réſulte des hypothèſes chaldéennes, eſt de 365 jours 5^h 49′ 30″, ou même un peu moindre : elle eſt plus longue de près de 30″ que celle des tables de M.rs de la Hire & Caſſini, & de 33″ que celle de M. Newton, dans ſa Théorie de la lune ; mais plus courte de 6′ 25″ que celle d'Hipparque, & par conſéquent plus exacte.

La période de 54 ans juliens 33 jours, ſurpaſſe les 723

(i) Plin. II. 13. Il faut lire 223, comme dans le MS. de Chiflet, & non 222, comme dans les éditions ordinaires. Halley, *tranſact. Philoſoph. ann. 1691, n.° 194.*

révolutions périodiques de la lune, de 51′ 47″, ſelon les tables de M. Caſſini, de 51′ 47″, ſelon celles de la Hire, & de 52′ 0″, ſelon celles de Whiſton. C'eſt une erreur d'une heure 34′ & quelques ſecondes de temps, qui, partagée par 723 révolutions plus 32°, ne monte pas à 8″ de temps pour chacune. Dans les 669 révolutions ſynodiques moyennes, l'excès eſt par les épactes de 49′ 14″ de temps ſeulement, par la table de Whiſton, ou de 51′ 1″; erreur, qui diviſée par 669, devient abſolument imperceptible.

Prælect. aſtronom. vol. I. p. 368.

Les hypothèſes d'Hipparque n'approchant pas de cette préciſion, il prit le parti de ſuppoſer que celles des Chaldéens étoient fautives: il en parle ſur ce pied-là, dans le paſſage rapporté par Ptolémée; & ce dernier, qui n'a fait que le copier, en a porté le même jugement. Tous nos aſtronomes ont été entraînés par leur autorité, & ne ſe ſont pas donné la peine d'examiner: Bouillaud & Riccioli, que leur projet ſembloit y devoir engager, ont ſuivi le torrent.

Nous liſons dans Albatanni, que les Chaldéens faiſoient l'année aſtrale de 365 jours 6^h 11′. Cette année auroit ſurpaſſé leur année tropique, de 21′ 30″ de temps; ce qui donne 51″ 46‴ 4⁗ de mouvement annuel aux étoiles, ou un degré en 69 ans 6 mois environ. M. Caſſini fait ce mouvement de 30 ans. M. Halley, dont le nom ſera toûjours également célèbre chez les Aſtronomes & chez les Géomètres, ayant examiné la période de 223 lunaiſons, trouva qu'elle avoit en effet la propriété ſingulière de donner le retour des éclipſes ſemblables, non ſeulement au même jour, mais encore à la même heure; & il s'aſſura, par la comparaiſon des obſervations les plus exactes, qu'en faiſant à la durée de 6585^f 8^h une légère correction de 16′ 40″ de temps, elle donnoit le retour des éclipſes ſemblables, avec autant de juſteſſe que les meilleures tables. Il annonça cette découverte dès l'année 1691, & en parla pluſieurs fois depuis, dans divers ouvrages. Cependant ce n'eſt que depuis quelques années, que les aſtronomes ont penſé à employer cette période chaldéenne du *ſare*, pour dreſſer des tables du mouvement de la lune.

De ſcientia ſtellar. c. 17.

Philoſophic. tranſact. anni 1691; n.° 194.

Præfat. Hiſt. cæleſtis Flamſteed.

Appendix aſtronom. Carol. Street. p. 68.

Le paſſage de Pline, rapporté plus haut, faiſant voir que les anciens ont connu la propriété de cette période, pour prédire le retour des éclipſes ſemblables; j'ai toûjours penſé qu'ils avoient pû s'en ſervir, pour annoncer les éclipſes de ſoleil & de lune, dont il eſt ſûr que quelques-uns d'entre eux avoient publié des prédictions: car il ne m'a jamais paru poſſible, qu'avant Hipparque les Grecs aient eu des tables aſtronomiques, conformes à leurs hypothèſes. La diſcuſſion de ce point ne ſera pas déplacée dans ce Mémoire, dont les Chaldéens ſont l'objet. Leur amour pour l'aſtronomie, & leur application à cette ſcience étoient ſi connus, que le nom de *Chaldéen* étoit devenu ſynonyme de celui d'aſtronome: ils paſſoient, d'ailleurs, dès le temps d'Hérodote, pour avoir donné aux Grecs les premières notions de l'aſtronomie.

Herod. II. 109.

Les Grecs n'avoient eu, juſqu'au temps d'Anaxagore & de Socrate, que des notions très-imparfaites du ſyſtème du monde & du mouvement des aſtres. Ariſtote, Plutarque, Diogène Laërce, Stobée, &c. nous montrent quelle avoit été ſur ce point leur ignorance, & combien ils avoient débité de conjectures abſurdes. Eudoxe, contemporain de Platon, quoique plus jeune, ayant joint, dans ſon voyage d'Egypte, l'étude de la géométrie à celle de l'aſtronomie, fit voir, à ſon retour dans la Grèce, que ces deux ſciences ne devoient point être ſéparées; & on commença à s'occuper du ſoin de chercher les moyens d'aſſujétir au calcul les mouvemens céleſtes.

L'opinion commune, du repos parfait de la terre au milieu de l'univers, & même au centre de tous les mouvemens céleſtes, (opinion qui étoit devenue un point de religion, qu'il n'étoit pas permis de toucher) formoit un très-grand embarras: car les apparences ne s'accordoient pas avec la régularité prétendue d'un mouvement circulaire égal & concentrique à la terre. Les aſtres nous ſemblent aller tantôt plus vîte, & tantôt plus lentement; & le changement apparent de leurs diamètres montre qu'ils ne ſont pas toûjours également éloignés de la terre.

Théon de Smyrne aſſuroit que Platon avoit imaginé le premier

premier les *épicycles*, pour ſauver les apparences, dans le ſyſtème commun, qu'il n'auroit pas été ſûr d'attaquer à Athènes ; & que ce fut Eudoxe, qui ajouta les cercles *homocentriques déférens & référens*, dont Calippus augmenta le nombre après lui. Ariſtote parle de ces cercles, & montre qu'on les avoit multipliés à tel point, que le calcul aſtronomique devoit être d'un travail exceſſif. Hipparque fut celui qui oſa le premier délivrer l'aſtronomie grecque d'une partie de ces embarras, en ſuppoſant que le mouvement des aſtres ſe faiſoit dans des cercles excentriques à la terre. Pline dit qu'il publia des tables du mouvement du ſoleil & de la lune, pour 600 ans : il ne dit pas formellement qu'il y eût marqué les éclipſes ; mais il me ſemble qu'il faut le conclurre, de la manière dont il décrit ces tables aſtronomiques : *Utriuſque ſideris curſum in ſexcentos annos præcinuit Hipparchus, menſes gentium dieſque & horas, ac ſitus locorum & * vicos populorum complexus, ævo teſte ; haud alio modo, quàm conſiliorum naturæ particeps.*

Bulliald. prolegom. aſtronom. philolaïcæ, p. 20. Ex Theonis Smyrnæi aſtronomiâ mſ.ª

Plin. II. 12.

* MS. *Viſus.*

La plus ancienne obſervation ſolaire d'Hipparque eſt de l'automne de l'an 162 avant Jeſus-Chriſt, & la plus récente eſt de l'an 129 : ainſi la publication de ſes tables doit être poſtérieure à l'an 160, avant l'ère chrétienne. Nous voyons cependant que dès l'année 168 avant Jeſus-Chriſt, Sulpicius Gallus s'étoit trouvé aſſez habile en aſtronomie, pour prédire l'éclipſe de lune totale & avec demeure, qui arriva la nuit du 21 juin 168, avant la bataille dans laquelle Perſée fut défait par les Romains *(l)*. La prédiction de cette éclipſe n'avoit pû ſe faire qu'avec le ſecours d'une table aſtronomique, ou du moins de quelque autre méthode de calcul, équivalente ; & il eſt viſible que cette table ne pouvoit être celle d'Hipparque, dont la plus ancienne obſervation eſt de l'an 162. Cette table, ou cette méthode ne devoit pas même être commune dans la Grèce : car les Macédoniens n'avoient pas été avertis de l'éclipſe, & elle leur cauſa beaucoup d'effroi.

Ptolem. almag. III. 2. & VII. 2.

T. Liv. XLIV. 37.

(l) Pline nous apprend que ce même Sulpicius Gallus publia dans la ſuite un ouvrage ſur les éclipſes & ſur les mouvemens du ſoleil & de la lune : *Rationem defectûs utriuſque.... in vulgus extulit, &c.*

Si on remonte jusqu'au temps de Thalès ; il sera encore plus difficile d'imaginer comment cet astronome avoit pû prédire la fameuse éclipse totale de soleil, qui sépara les deux armées de Cyaxare & d'Alyatte, lorsqu'elles étoient aux mains, dans l'Asie mineure. Ce fait attesté par Hérodote & par Eudémus, a toute la certitude historique que peut avoir un fait arrivé dans un temps éloigné. Il est vrai que Thalès avoit voyagé dans l'Egypte, & qu'il avoit été instruit par les prêtres de ce pays : mais on ne voit pas qu'il en ait rapporté des tables astronomiques dans la Grèce, ni que ces tables aient été conservées par les philosophes de la secte Ionique, dont il fut le fondateur.

Herod. l. 74. Eudem. histor. astronom apud Clem. alexandr. Stromat. I. p. 302. Plin. II. 32. &c.

Les Egyptiens avoient une idée toute différente de celle des Grecs, sur le système du monde. Ils plaçoient, à la vérité, la terre au centre de l'univers : mais ils la faisoient tourner sur son axe en 24 heures, & regardoient ce mouvement de rotation, comme la cause du jour & de la nuit. Les planètes placées à diverses distances de la terre, tournoient autour d'elle, dans des temps différens : & lorsque la somme de ces différences avoit ramené la planète au même point du Ciel, d'où on avoit commencé à compter son mouvement, on supposoit qu'elle avoit achevé une révolution entière. Dans ce système, l'idée qu'on se formoit des mouvemens célestes étoit, à peu près, celle que pourroit avoir, du mouvement des satellites de Jupiter, un observateur placé dans cette planète, & qui sauroit qu'elle tourne sur son axe. Ce système étoit aussi, à ce qu'il semble, celui de la secte Ionique : une partie des Pythagoriciens l'avoit adopté; & Platon le proposoit dans ses ouvrages. Mais on ne voit pas que les Grecs l'aient employé, pour calculer les mouvemens célestes : leurs astronomes suivoient le système populaire de l'immobilité de la terre.

Les Egyptiens avoient aussi de très-anciennes observations astronomiques. Aristote parle de celles qu'ils avoient faites de la conjonction des planètes entre elles, & avec les étoiles fixes; & assure que ces observations, de même que celles des Chaldéens, remontoient fort haut, & avoient été *continuées*,

Aristot. de cœlo. l. II, c. 12. Παλαι.... ἐκ πλειστων ἐτῶν.

pendant un grand nombre d'années. Diogène Laërce dit que les Égyptiens avoient observé 373 éclipses de soleil, & 832 éclipses de lune, visibles dans leur pays. Ces deux nombres sont précisément ceux des éclipses de soleil & de lune, qui peuvent être vûes dans un même espace de temps, sous un même climat, & dans un pays où le Ciel est toûjours pur & sans nuages, comme l'Égypte : rapport singulier, qui ne peut avoir été imaginé, & qui prouve qu'en cet endroit il s'agit d'une tradition assurée, & non pas d'une chose avancée au hasard. Il est vrai que, suivant Diogène Laërce, les Égyptiens faisoient remonter le commencement de ces observations, jusqu'à l'an 48863 avant Alexandre : durée, qui surpasse toute croyance, & qui ne s'accorde pas même avec les deux nombres de 373 éclipses de soleil, & de 832 éclipses de lune. Car dans un pays, où le Ciel est toûjours découvert, comme l'Égypte, il ne faut que 1250 ans environ, pour donner un pareil nombre d'éclipses visibles. Ces 48863 ans étoient, sans doute, une fiction des astrologues égyptiens, qui avoient imaginé plusieurs périodes différentes, pour donner une plus grande antiquité à leurs observations. L'astrologie judiciaire étoit en crédit dans l'Égypte, de même que dans la Chaldée ; mais elle n'y suivoit pas tout-à-fait les mêmes règles.

In procem.

Whiston miscellan. diss. Lond. 1734, p. 188.

Whiston ibid.

Hérodote II. 83.

Ptolem. tetrabybl.

Diodore de Sicile, après avoir dit que les Égyptiens observoient exactement toutes les éclipses, ajoûte qu'ils avoient aussi l'art de les prédire avec une grande justesse. Ils ne pouvoient le faire, sans avoir des tables astronomiques. Peut-être, ces tables n'étoient-elles pas disposées comme les nôtres : il seroit possible que la pratique de leurs calculs eût consisté dans la combinaison de certains nombres ; lesquels divisés & multipliés les uns par les autres, comme dans l'astronomie siamoise & dans l'astronomie indienne, ou comme dans celle des anciens Chinois, donnoient la solution des problèmes astronomiques. Ces opérations, semblables à celles de notre arithmétique pratique, ne portent aucune lumière dans l'esprit de celui qui les exécute : à la vérité, il marche sûrement ; mais sans voir la route dans

Diod. I. p. 32.

Cassini, à la fin du vol. II. de la relat. de la Loubère.

Walther doctrina tempor. Indica. Petrop. 4.° 1738.

Gaubil, hist. de l'astronomie chinoise.

laquelle il marche. Au reſte, de pareilles méthodes étoient aſſez dans le génie des Egyptiens, qui ont toûjours aimé les énigmes, & qui les employoient pour envelopper toutes leurs connoiſſances. Elles ne devoient pas être du goût des Grecs, qui étoient d'un caractère plus ouvert & plus communicatif, & qui aimoient à répandre leurs connoiſſances, pour en faire parade. C'eſt, ſans doute, par cette raiſon, que nous avons ſi peu d'exemples de prédictions d'éclipſes, faites par les aſtronomes grecs, depuis Thalès. Je n'en connois qu'un ſeul, celui de l'éclipſe de ſoleil prédite, à ce que dit Plutarque, au vieux Denys de Syracuſe, par Hélicon de Cyzique. Cette prédiction s'étant trouvée vraie, Denys lui donna un talent pour récompenſe *(m)*. Le récit de Plutarque ſuppoſe que cela arriva lors du premier voyage de Platon, que Diodore met en 387 avant J. C. On ne connoît d'éclipſe de ſoleil, d'un temps voiſin de cette année, que celle de l'an 404, qui fut très-conſidérable; & celle de l'an 394, qui fut ſeulement de quelques doigts. Cette diſcuſſion eſt indifférente; parce que la libéralité de Denys peut n'avoir été faite que quelques années après la prédiction. Si on avoit eu alors des tables, ou que la méthode dont s'étoit ſervi l'aſtronome grec eût été une choſe commune, ſa prédiction n'auroit pas mérité une récompenſe ſi conſidérable; parce que les exemples n'en auroient pas été rares.

Plut. Vie de Dion, p. 966. edit. Wechel.

Les Chaldéens avoient, comme on l'a vû, de très-anciennes obſervations des conjonctions des planètes, & de l'occultation des étoiles fixes. Ariſtote en parle, au lieu déjà cité; & Simplicius nous apprend, d'après Porphyre, que dans le ſéjour de quelques mois qu'Alexandre fit à Babylone en 331, Calliſthène découvrit de très-anciennes obſervations aſtronomiques, parmi leſquelles il y en avoit de 1903 ans d'ancienneté; & qu'il les envoya à ſon parent Ariſtote. Nous ne ſavons ſi ces obſervations étoient des conjonctions des planètes

Simpl. comm. in lib. Ariſtot. II. de cœlo, ſect. 46.

(m) Cette ſomme faiſoit de poids d'argent 106 marcs 1 once, & plus de 5100 livres de la monnoie actuelle; & par le prix qu'avoient alors les denrées, au moins 9 à 10 mille livres de valeur réelle.

ſupérieures, ou des éclipſes : on ne dit point qu'elles formoient une ſuite continue; & ceux des modernes qui l'ont avancé, ſe ſont exprimés d'une façon peu exacte. Tout ce qu'il faut conclurre de ce fait, c'eſt que les Chaldéens de Babylone avoient commencé à obſerver, au moins dès l'an 2231 avant l'ère chrétienne; c'eſt-à-dire, dès le temps d'Abraham. Il eſt inutile de parler ici de la ſuite d'obſervations de 720 ans, rapportée, ſuivant Pline, par Epigène; parce qu'on n'eſt pas ſûr du temps précis dans lequel il écrivoit, & que ces obſervations pourroient ne pas remonter au delà de Nabonaſſar, & de l'an 747. Diodore parle de l'habileté des Chaldéens à prédire les éclipſes de lune: mais il prétend qu'ils n'étoient pas ſi ſûrs dans la prédiction des éclipſes de ſoleil: & cela eſt très-naturel. Car, pour que celles-ci ſoient viſibles dans le même lieu, il faut que la parallaxe du ſoleil & de la lune ſoit ſemblable; ſans quoi, elles ne ſeront pas vûes au même lieu. C'eſt par cette raiſon qu'on voit moins d'éclipſe de ſoleil; quoique, par le calcul, elles ſoient en plus grand nombre que celles de lune.

Pline VII. 56.

Diod. II. 83.

La découverte des propriétés du ſare aſtronomique, qu'Hipparque attribue aux très-anciens aſtronomes, & Géminus aux Chaldéens, avoit dû les conduire de bonne heure à conſtruire des tables aſtronomiques: & il eſt probable que Béroſe porta ces tables dans la Grèce. Les anciens le regardent comme celui qui rendit les Grecs habiles dans l'aſtronomie; & Pline aſſure que ſes prédictions étonnèrent à tel point, qu'on lui éleva, dans le gymnaſe d'Athènes, une ſtatue qui avoit la langue dorée: *Beroſus, cui ob divinas prædictiones Athenienſes publicè in gymnaſio ſtatuam inauratâ linguâ ſtatuêre.* Les tables de Béroſe pouvoient être tombées entre les mains de Sulpicius Gallus, & lui avoir ſervi à prédire l'éclipſe de lune du 21 Juin 168 avant J. C. car cette prédiction n'a pû ſe faire, ſans le ſecours des tables aſtronomiques, ou d'un autre moyen équivalent; c'eſt-à-dire, de la période chaldéenne.

Vitruvius IX. 4. Plin. VII. 37 Cleom. cycl. theor. II. c. 4.

Les Grecs ſe vantent dans *l'Epinomis*, ouvrage attribué à Platon, d'avoir perfectionné, & de s'être rendu propres les connoiſſances qu'ils avoient empruntées des barbares, par l'arrangement

méthodique qu'ils leur donnèrent. L'auteur de ce dialogue avoue que les Grecs tenoient des *Assyriens*, ou Babyloniens, & des *Egyptiens*, les principes de l'astronomie : mais il prétend que c'est aux Grecs qu'appartient le développement & la disposition, dans laquelle ces principes avoient été rangés. Ce que les Grecs ont fait pour la géométrie, dont ils devoient toutes les propositions fondamentales aux Egyptiens, montre que la prétention d'avoir *rendu meilleur* ce qu'ils avoient reçû des barbares, n'étoit pas sans fondement.

Je ne doute point, sur l'exemple de ce qu'avoient fait les Grecs pour la géométrie, qu'Hipparque n'eût rectifié & perfectionné les méthodes astronomiques de Bérose ; & qu'il ne les eût fondées sur la comparaison des observations exactes, faites soit par lui, soit par les Chaldéens à Babylone, soit même par les astronomes grecs d'Alexandrie. Il paroît que l'ouvrage de Ptolémée n'est autre chose que celui d'Hipparque, mis dans une forme encore plus simple ; du moins, pour ce qui concerne les étoiles fixes & les mouvemens du soleil & de la lune. Ce qu'il y avoit de plus neuf dans l'ouvrage de Ptolémée, concernoit les cinq planètes supérieures, pour lesquelles il se plaint, au commencement de son neuvième livre, d'avoir trouvé peu de secours dans les anciens.

Nous pouvons donc juger des tables d'Hipparque, pour les mouvemens du soleil & de la lune, & pour les éclipses, par celles de Ptolémée. Or, ces dernières ont conservé, dans la manière de compter les années, des traces sensibles de la méthode chaldéenne, & de la période civile du sare de 18 ans : les années sont distribuées dans ces tables, par périodes de 18 ans ; & après une de ces périodes détaillée, on en trouve les multiples, jusqu'au nombre de 45, qui donnent une durée de 810 ans. Ces périodes de 18 ans n'ont, dans les tables de Ptolémée, aucune commodité astronomique : elles ne donnent, ni elles, ni leurs multiples, un nombre de révolutions solaires ou lunaires complètes. Aussi, pour avoir une période qui donnât un nombre complet de lunaisons, Ptolémée fut-il obligé d'employer une autre période de

25 ans, qui, dans ſes hypothèſes, n'excède pas de deux heures la durée de 309 lunaiſons, mais qui eſt plus courte d'environ ſix degrés, que les 25 révolutions ſolaires.

La période de 18 ans étoit inconnue aux Grecs & aux Egyptiens. Les premiers ne connoiſſoient proprement que leurs octaétérides, ou périodes de 8 ans, qui s'employèrent toûjours dans l'uſage civil. La période de 19 ans, & celle de 76 ſervoient aux aſtronomes, pour régler le calendrier: mais le peuple ne les connoiſſoit point. Les Egyptiens n'avoient que leur cycle caniculaire de 1460 ans, qui ne peut ſe diviſer par 18. Les Chaldéens ſont les ſeuls qu'on ſache avoir employé des périodes de 18 ans: & comme on eſt ſûr que Béroſe avoit porté leurs calculs aſtronomiques & aſtrologiques dans la Grèce, on en doit conclurre que c'étoit auſſi lui, qui avoit accoutumé les aſtronomes à ſe ſervir d'une ſemblable période. Hipparque & Ptolémée crurent ne devoir rien changer à un uſage reçû, qui étoit indifférent dans la pratique, & qu'ils n'auroient pû changer, ſans rendre les calculs plus embarraſſans.

Les aſtronomes d'Alexandrie, voulant dreſſer des tables à l'uſage du pays où ils étoient, ſe contentèrent de ſubſtituer, dans le canon de Béroſe, les années égyptiennes aux années lunaires des Chaldéens: mais ils conſervèrent la méthode de compter par ſares de 18 ans; à peu près, comme firent nos premiers aſtronomes, qui changèrent ſeulement, dans les tables de Ptolémée, les années égyptiennes de ces mêmes périodes en des années juliennes ou romaines.

L'époque radicale des tables de Ptolémée eſt une époque chaldéenne, priſe du commencement du règne de Nabonaſſar: & c'eſt-là encore, ce me ſemble, une nouvelle raiſon de croire qu'elles devoient leur premier établiſſement à Béroſe. Si ces tables euſſent été imaginées par un Grec, il auroit pris pour époque un événement relatif à l'hiſtoire de ſon pays, comme le règne d'Alexandre, ou le commencement de ſes ſucceſſeurs; par exemple, celui de Séleucus à Babylone, ou celui de Ptolémée à Alexandrie. S'ils avoient eu beſoin d'une

époque plus ancienne; ils avoient celle des olympiades, dont l'usage chronologique commençoit d'être assez universellement établi parmi les historiens. Cette époque des olympiades, précédant celle de Nabonassar, elle comprenoit toutes les éclipses que les astronomes ont employées. L'époque de Nabonassar étoit fixée au premier jour d'une année égyptienne, qui avoit commencé le 26 février de l'année 747 avant J. C. à midi, sous le méridien de Babylone: circonstance, qui confirme encore l'origine chaldéenne des tables. Comme ce jour étoit le sixième d'une lunaison, je croirois que les astronomes d'Alexandrie avoient changé le jour de l'époque, pour le placer au premier jour d'une année égyptienne; au lieu que les Chaldéens l'avoient mis au premier jour de la lunaison, ou au 21 de février. Il ne s'agit pas ici de discuter si cette époque chaldéenne étoit fixée au commencement d'une année babylonienne, ou à celui du règne de Nabonassar. Cette dernière opinion me semble, cependant, la plus probable; parce qu'il paroît que ce Prince établit une nouvelle dynastie à Babylone, qui jusque-là avoit été gouvernée par des Satrapes Assyriens dépendans du roi de Ninive, & qui devint seulement alors un royaume indépendant.

Syncel. pag. 207. Marsh. chronic. canon.

George Syncelle de Constantinople, & quelques modernes après lui, ont avancé que Nabonassar voulut commencer une nouvelle ère avec son règne, pour éteindre le souvenir des rois qui l'avoient précédé; & qu'il supprima tous les mémoires historiques des temps antérieurs. Mais le Syncelle ne cite aucun garant; & cette supposition est détruite par deux faits constans: le premier, c'est l'existence des anciennes observations astronomiques, que Callisthène trouva à Babylone, au temps d'Alexandre: le second, c'est l'histoire de Bérose, qui prouve que les anciens mémoires n'avoient pas été détruits. Le sentiment du Syncelle a été abandonné par les critiques les plus sensés: ils croient que l'ère de Nabonassar marque l'époque d'une révolution politique arrivée à Babylone, & qui mit les Chaldéens en liberté. Sous ce nouveau gouvernement, l'étude de l'astronomie, qui étoit liée avec la religion, prit une nouvelle

nouvelle vigueur, & ceſſa d'être négligée, comme elle l'avoit été ſous les Satrapes du roi de Ninive. Dans la religion chaldéenne, les prêtres étoient néceſſairement aſtronomes; parce qu'on regardoit les aſtres comme le trône des Divinités qui gouvernoient l'univers; ou du moins, comme les inſtrumens, par l'action deſquels *Bélus*, le Seigneur, l'intelligence ſuprême, en régloit les mouvemens, & en maintenoit l'harmonie.

Je ne ſai pas ſi Hipparque, en rapportant les obſervations babyloniennes qu'il empruntoit de Béroſe, les avoit toûjours aſſujéties aux années égyptiennes vagues: j'en doute beaucoup; parce que, dans les trois éclipſes obſervées à Babylone, ſous Artaxerxe II, le 23 décembre 383, & les 18 juin & 16 décembre 382 avant J. C. que Ptolémée rapporte d'après Hipparque & dans ſes propres termes, elles ſont datées par le nom de l'archonte, & par celui du mois lunaire athénien. Ptolémée y ajoûte le mois égyptien, & le quantième du mois; mais par voie d'explication & pour ſe conformer à l'uſage des aſtronomes d'Alexandrie, qui avoient réduit les dates de toutes les obſervations babyloniennes, dans la forme de leurs années, afin d'avoir un calcul uniforme. Cette réduction avoit été faite avec ſoin; nous ne pouvons en douter: car les dates de toutes les obſervations s'accordent avec les calculs modernes, & avec ce qui réſulte de nos plus exactes obſervations.

Ptolem. almag. geſt. IV. 11.

Après avoir eſſayé de montrer, dans cette première partie, que la forme des années babyloniennes de l'ère de Nabonaſſar étoit lunaire, ou luni-ſolaire, dans les temps qui ont précédé Alexandre; je vais prouver, dans la ſeconde, qu'elles ont conſervé cette forme, ſous les ſucceſſeurs de ce Prince. Les preuves de la ſeconde partie ſeront plus directes que celles de la première, où j'ai été forcé de donner pluſieurs choſes à la conjecture. Dans des matières ſi peu connues, & où les monumens ſont en petit nombre, je crois qu'il eſt permis d'avoir recours aux conjectures; lorſqu'on ne les donne que comme telles; lorſqu'elles ſervent à répandre du jour ſur la queſtion, & lorſqu'elles ne ſuppoſent rien que de conforme

aux choſes dont nous avons des exemples certains. Ce ſera au lecteur non prévenu, à juger ſi j'ai obſervé ces règles.

ARTICLE II.

De l'année Babylonienne ſous les Séleucides.

Babylone conſerva, pendant pluſieurs ſiècles, après la conquête d'Alexandre, des reſtes conſidérables de ſon ancienne ſplendeur; & l'aſtronomie continua d'y être cultivée, non ſeulement par les prêtres chaldéens, mais encore par les Grecs qui s'y établirent. Les noms de quelques-uns de ceux-ci ſe ſont conſervés.

Almag. IX. 5. & XI. 5. Ptolémée rapporte trois obſervations faites à Babylone; deux d'une approximation de Mercure aux étoiles fixes, & une troiſième de la planète de Saturne. Ces ſortes d'obſervations ſuppoſent que l'aſtronomie a été portée à un certain point de perfection: & Ariſtote nous apprend que les Babyloniens en avoient de très-anciennes de ce genre. J'en ai déjà parlé dans la première partie: j'obſerverai ſeulement qu'il aſſure que les Egyptiens & les Chaldéens avoient pluſieurs obſervations de la conjonction de chacune des planètes, ſoit entre elles, ſoit avec les étoiles; ce qui ſuppoſe qu'ils avoient obſervé, pendant une aſſez longue ſuite de ſiècles. Nous ne devons pas croire que Ptolémée ait rapporté, dans ſon Almageſte, toutes les obſervations qu'il trouvoit dans les livres, ou qu'il avoit faites lui-même: il n'a parlé que de celles qu'il croyoit propres, ſoit par leur exactitude, ſoit par quelques caractères aſtronomiques, à fixer les époques des mouvemens céleſtes. Nous voyons qu'il n'a point fait uſage de l'occultation de Mars par la lune *dichotome*, qu'Ariſtote avoit obſervée; non plus que des obſervations du ſolſtice, faites par Méton & par Ariſtarque.

De Cælo. II. 12.

Les excès, dans leſquels ſont tombés ceux qui ont porté trop loin l'idée qu'ils vouloient nous donner de l'habileté des anciens en aſtronomie, ne doivent pas nous jeter dans une extrémité oppoſée, & nous rendre auſſi injuſtes à leur égard, que l'ont été Dodwel, des Vignoles & quelques autres. Nous

avons, ſans doute, perfectionné les connoiſſances que nous tenions des anciens, & nous avons porté l'aſtronomie à un point qui feroit l'objet de leur étonnement ; mais c'eſt en marchant ſur leurs traces, & en ſuivant la route qu'ils avoient ouverte. Nous ne devons jamais oublier que nous leur devons les principes de cette ſcience, & qu'ils avoient, du moins, ébauché la méthode par laquelle nous avons réformé & perfectionné leurs calculs.

Les trois obſervations babyloniennes de l'approximation de Mercure & de Saturne aux étoiles fixes, ſont des années 245, 237 & 229 avant Jeſus-Chriſt : elles ſont datées, non ſeulement par le mois & par le quantième du mois de l'année égyptienne de Nabonaſſar, mais encore par le mois & par le quantième du mois d'une année, marquée dans une période particulière aux aſtronomes chaldéens. La première obſervation, datée dans la forme égyptienne du 27 thoth de l'année 504 de Nabonaſſar, c'eſt-à-dire, du 18 novembre 245 avant Jeſus-Chriſt, étoit rapportée, dans la forme chaldéenne, à l'an 67 de la période & au 5 apellæus. La ſeconde, qui eſt du 29 octobre 237, eſt datée dans la forme chaldéenne, du 14.e dius de l'an 75. La troiſième peut ſouffrir quelque difficulté ; parce qu'elle ſe trouve rapportée avec quelques variétés, ſoit dans les différens MSS. de Ptolémée, ſoit dans les différens endroits, où il en parle. Le jour eſt par-tout le 5.e du mois xanthicus de l'an 82 de la période babylonienne ; mais, ſelon les diverſes leçons, il répond à des jours égyptiens, qui donnent le 10 & le 18 février, le 1, le 2 ou le 7 mars de l'an 229 avant Jeſus-Chriſt. Le mouvement propre de Saturne, dont il s'agit dans cette obſervation, n'étant que de 52′ 15″, pendant les 26 jours que donnent les diverſes leçons du texte de Ptolémée, le calcul moderne ne peut être d'aucun ſecours pour choiſir entre elles. Je me ſuis déterminé pour la date du 28 février ; j'en dirai la raiſon dans la ſuite : mais je n'emploierai point cette obſervation en preuve. Je ne me ſervirai que des deux premières, dont la date n'eſt point douteuſe.

Les trois noms de dius, d'apellæus & de xanthicus, étant ceux de trois mois de l'année macédonienne; il eſt viſible que les aſtronomes babyloniens les avoient ou ſubſtitués, ou ajoûtés aux noms chaldéens, en uſage à Babylone avant la conquête. Rien ne nous inſtruit des anciens noms donnés aux mois de cette ville : mais comme pluſieurs des plus anciens & des plus habiles Rabbins aſſurent que les noms des mois employés par les Juifs, après le retour de la captivité, & différens de ceux qui ſe trouvent dans les livres de Moyſe & dans ceux des prophètes, étoient ceux qu'ils avoient rapportés de Babylone; il eſt très-probable qu'ils étoient auſſi ceux des Chaldéens. Huit de ces noms ſont communs aux Syriens & aux Juifs; ce qui confirme cette opinion.

Petav. Uranolog. lib. II. cap. 13.
Langius de annis Chriſti. I. c. 10. p. 128.

On voit par quelques fragmens de Béroſe, que quand les Chaldéens écrivoient en grec, ils employoient les noms macédoniens, même dans l'hiſtoire des temps les plus reculés. Béroſe donnoit le nom de dæſius, au mois dans lequel arriva le déluge de Xiſuthrus; & celui de loüs, au mois où ſe célébroit la fête des *Sakæa*, ou Saturnales babyloniennes.

Les noms, l'ordre & la ſuite des mois macédoniens ſont connus avec certitude; parce qu'étant devenus ceux de la plus grande partie des pays ſoumis aux ſucceſſeurs d'Alexandre, ils ſe trouvent diſpoſés de la même manière, dans un grand nombre de ménologes & d'hémérologes, dont pluſieurs ſont imprimés. Nous ſommes encore certains que le mois dius étoit le premier de l'année macédonienne, & le mois hyperbérétæus le dernier. Suidas & Zénobius nous l'apprennent, à l'occaſion d'une expreſſion proverbiale qui en fournit la preuve. Il ſuit de là que le mois loüs étoit le dixième de l'année; ce qui eſt confirmé pour la ville d'Antioche, ville abſolument macédonienne, par le témoignage de l'Empereur Julien. Je ſai que quelques chronologiſtes ont voulu chicaner là-deſſus; mais ils n'ont eu d'autre raiſon de le faire, que la difficulté où ils ſe trouvoient de concilier ces témoignages, avec le ſyſtème qu'ils avoient imaginé. Cette raiſon de convenance n'eſt que trop ſouvent celle qui détermine nos critiques, dans leurs jugemens; quoiqu'ils n'oſent le déclarer.

Suidas, hyperbérétæus.
Zenob. proverb. centur. VII. n.° 30.
Jul. Miſopog.

Les dates des deux premières observations, rapportées dans Ptolémée, faisant répondre le 5 du mois apellæus au 18 novembre 245, & le 14 dius au 29 octobre 237; il est visible que les mois apellæus & dius étoient lunaires; puisque le quantième du mois est, par le calcul, celui de la lunaison moyenne. La date du mois dius nous montre encore que la 75.e année de la période de l'ère chaldéenne commença le 15 octobre 237 avant Jesus-Christ, & la 67.e le 16 octobre de l'an 245 : l'une & l'autre de ces années chaldéennes commencèrent le 22.e jour après l'équinoxe d'automne & avec une lunaison.

Lorsque Ptolémée parle, pour la première fois, de l'observation de Saturne, il fait concourir le 5 de xanthicus avec le 28 février de l'an 229 avant Jesus-Christ. Ce jour étant le 5.e d'une lunaison moyenne; j'ai préféré cette leçon à toutes les autres, qui donnent des jours qui n'étoient point le 5 de la lunaison. Le mois xanthicus étant le sixième, cette année avoit dû commencer le 28 septembre 230, le quatrième jour après l'équinoxe, conformément à la règle donnée par les deux autres dates. Il résulte de là que l'ère ou la période chaldéenne commença le 24 octobre de l'an 311, avec la lune qui suivit l'équinoxe d'automne, & qui lui fut postérieure de 26 jours. Au reste, cette période chaldéenne ne doit être regardée que comme une nouvelle ère civile, dont le commencement étoit fixé par une époque politique. On verra, dans un des Mémoire suivans, quel événement a pû donner lieu à son établissement. On trouve dans Censorin une période de 82 ans, attribuée à Démocrite : on en voit une autre de 84 ans, dont S. Epiphane suppose que les Juifs se sont servis. Mais ces périodes sont trop défectueuses, pour les attribuer à des astronomes aussi habiles que l'étoient les Chaldéens, à qui la véritable durée de l'année solaire & du mois lunaire étoit parfaitement connue depuis long-temps.

Censorin. c. 18. Vid. Petav. animadverf. in Epiphan. v. 2. p. 159. Bucher. doctr. temporum, pag. 323. Kepler, eclog. chronol.

Il se présente ici une question, qui mérite d'être examinée; quoiqu'il ne me semble pas possible de la résoudre parfaitement. La fixation du mois dius & du commencement de l'année,

à la lune qui ſuit l'équinoxe d'automne, étoit-elle un nouvel établiſſement? Les aſtronomes chaldéens avoient-ils conſervé l'ancien uſage de Babylone; & n'avoient-ils fait que ſubſtituer les noms macédoniens à ceux de leurs anciens mois? Avoient-ils changé le commencement de leurs années, pour ſe conformer à l'uſage de leurs nouveaux maîtres?

Chez les Juifs, le commencement de l'année civile, ou de celle qui régloit le fermage des terres, les ventes, les uſufruits, les années ſabbatiques & celles des jubilés, pendant que cette dernière partie de la loi fut obſervée, étoit fixé au premier de la lune tiſri, que Josèphe nomme *hyperbéré tæus*, & qui comprenoit l'équinoxe d'automne; afin que les jouiſſances commençaſſent après la récolte des fruits, & avant les premiers labours. L'année religieuſe commençoit au mois niſan, que Josèphe fait toûjours répondre au mois xanthicus, ou à la lune de l'équinoxe du printemps *(n)*. Mais nous ignorons ſi l'une ou l'autre de ces deux manières de commencer l'année répondoit à celle des Chaldéens. Nous voyons dans les fragmens de Béroſe, qu'il rapportoit la date du déluge de Xiſuthrus au mois dæſius, ou à la ſeconde lune après l'équinoxe du printemps. Dans la Genèſe, le déluge de Noé eſt marqué de même au ſecond mois de l'année. Mais que peut-on conclurre de là? Il eſt fort douteux que Béroſe ait donné la même date que Moyſe; & nous ignorons quel étoit le lieu du premier mois, dans l'hiſtoire des temps qui ont précédé l'exode: les critiques juifs & chrétiens ſont partagés ſur cette queſtion, & ne propoſent que des conjectures.

Joſeph. antiq. III. 10.

A l'égard de l'année macédonienne, il eſt ſûr que le mois dius n'occupoit pas la même place dans l'année ſolaire, au temps des Séleucides, que celle qu'il avoit eue, du temps de Philippe, & qu'ainſi les aſtronomes chaldéens ne ſuivoient point l'ancien uſage macédonien. Démoſthène nous a conſervé une lettre de Philippe père d'Alexandre, qui montre que le mois loüs, dixième de l'année macédonienne, répondoit alors

Demoſth. de Coronâ. Æſch. contrà Cteſiph.

(n) Dans la règle, le mois niſan étoit celui dont le 15.e jour étoit poſtérieur à l'équinoxe.

au mois boédromion des Athéniens ; c'eſt-à-dire, à la troiſième lune après le ſolſtice d'été. D'où il ſuit que le mois dius répondoit au mois poſidéon, ou à la lune du ſolſtice d'hiver.

Je ſuppoſe ici, avec Scaliger, que le mois hécatombéon, ou le premier de l'année athénienne civile, étoit la lune qui ſuit le ſolſtice d'été. La choſe me paroît démontrée ; 1.° Parce que Méton obſerva ce ſolſtice le 13.e de la lune ſcirrophorion, douzième & dernière de l'année. *Diod. XII. p. 305.* 2.° Parce que la date de la priſe de Troie, marquée par Denys d'Halicarnaſſe, dans la forme de l'année athénienne, ſuppoſe que le ſolſtice d'été arriva cette année le 10.e du même mois ſcirrophorion. *Dionyſ. antiq. I. p. 51.* 3.° Parce que les trois éclipſes du 23 décembre 383 avant Jeſus-Chriſt, 18 juin & 12 décembre 382, rapportées dans Ptolémée, avec le nom de l'archonte & la date du mois athénien, démontrent que le ſolſtice d'été arriva, ces deux années-là, dans le mois ſcirrophorion. *Ptolem. almag. IV. 11.* Il eſt ſurprenant que contre des preuves ſi formelles, le P. Pétau & Dodwel ſe ſoient écartés du ſentiment de Scaliger.

La lettre de Philippe fut écrite, après qu'il eut été nommé Général de l'armée des Amphictyons, contre les Locriens Ozoles : elle eſt au pluſtôt de l'année 339, & de l'archontat d'Archédémidès, qui commença le 8 juillet 339, avec le mois hécatombéon. Le mois loüs commença donc le 4 ſeptembre ſuivant, avec la lune de l'équinoxe d'automne ; & le mois dius, premier de l'année ſuivante, commença le 1.er décembre 339. De ce jour, au 23 octobre de l'an 311, qui fut le premier d'une année macédonienne & chaldéenne à Babylone, il n'y a que 344 lunaiſons moyennes, qui font ſeulement 27 ans & 10 mois, ſelon la règle de l'octaétéride, ou de la période civile des Grecs, expoſée dans Géminus : cependant on compta 28 ans complets ; ſans doute, parce qu'il y avoit eu deux intercalations omiſes. Cette omiſſion de deux lunes étoit-elle une ſuite des troubles & des guerres civiles, qui occupèrent les Macédoniens, auſſi-tôt après la mort d'Alexandre, & qui ne leur permirent guère de penſer au calendrier ? Avoit-elle eu pour objet de faire remonter le mois

dius de la lune du ſolſtice d'hiver, à celle qui ſuivoit l'équinoxe d'automne ? C'eſt-là une queſtion qu'il ne me ſemble pas poſſible de réſoudre : l'une & l'autre opinion pourroient ſe ſoutenir ; & je ne me crois pas en état de rien décider. Quelque parti qu'on prenne ; il faudra toûjours reconnoître que les aſtronomes chaldéens employoient après Alexandre une année compoſée de mois lunaires, & très-différente de celle des Egyptiens.

Nous ignorons ſi les Chaldéens avoient établi, pour régler l'ordre & le nombre des intercalations, une période aſtronomique, différente de celle du ſare civil ; s'ils ſe ſervoient de celle de Calippus ; ou s'ils ajoûtoient les lunes intercalaires, en conſéquence du calcul aſtronomique, & ſuivant quelques règles ſemblables à celles du calendrier chinois, pour fixer les points cardinaux des équinoxes & des ſolſtices, aux mêmes lunes de l'année, & les empêcher d'en ſortir. Ceux des écrivains anciens qui nous reſtent, ont parlé de ces matières d'une façon ſi peu exacte & ſi peu détaillée, qu'il eſt aiſé de voir qu'ils avoient copié, au haſard, d'autres écrivains, dont ſouvent ils n'avoient pas compris les expreſſions ; parce qu'ils ignoroient la matière dont ils parloient. C'eſt-là ce qui oblige nos critiques modernes les plus inſtruits, de mêler perpétuellement leurs conjectures aux témoignages des anciens, lorſqu'ils veulent donner une idée de leurs opinions philoſophiques & aſtronomiques.

DE

DE L'ANCIENNE ANNÉE DES PERSES.

De l'intercalation qui leur eſt propre, & de l'uſage qu'on en peut faire pour confirmer, ou pour déterminer quelques dates de leur hiſtoire.

Par M. FRERET.

L'ANCIENNE Année Perſane nous eſt connue par quelques fragmens des aſtronomes arabes & perſans, cités par Golius & par Thomas Hyde. Car quoique l'uſage civil en ait ceſſé, lors de la conquête de la Perſe par les Mahométans; comme ceux-ci n'emploient que des années purement lunaires, dont tous les mois parcourent l'année ſolaire environ en trente-trois ans, les aſtronomes conſervèrent l'uſage de l'année vague des Perſans de 365 jours, compoſée de 12 mois, de 30 jours, & de 5 épagomènes. Encore aujourd'hui on la marque, dans les éphémérides, avec une autre année ſolaire réglée par le Sultan Gélaleddin Mélikſchah, & à peu près égale à notre année grégorienne. Comme Scaliger & le P. Pétau n'avoient que des notions imparfaites de cette année, il eſt inutile d'entrer dans l'examen du ſyſtème imaginaire, propoſé par le premier, ou de ce que le dernier a dit pour le combattre. 24 Avril 1742.

Gol. not. in Alpherg. Hyde. hiſt. relig. Perſ.

Avant la publication de l'ouvrage de Golius en 1669, & de celui de Th. Hyde en 1700, on ne pouvoit propoſer que des divinations ſur ce ſujet. Le fragment du moine George Chryſococcès, vû par Scaliger, & publié par Iſmaël Bouillaud, nous laiſſoit encore ignorer trop de choſes. Nous voyons dans Alfragan & dans Oulougbeg, non ſeulement que cette année étoit compoſée de 12 mois & de 5 épagomènes, mais que la place de ces 5 épagomènes n'étoit pas

Iſm. Bulliald. aſtronom. Philolaïca.

Alpherg. inſtitut. aſtronom. 4.° Ulugbeig. epoch. celebriores 4.° 1650.

la même, ſuivant tous les aſtronomes. Le plus grand nombre les mettoit à la fin de l'année, pour la commodité du calcul des tables : pluſieurs autres, conformément à l'ancien uſage, les plaçoient entre le huitième & le neuvième mois. Ce point ſera, dans la ſuite de ce Mémoire, le ſujet d'une diſcuſſion importante, par les conſéquences qui en réſulteront.

L'époque de laquelle les aſtronomes comptent ces années, eſt celle du couronnement de Jezdegherde, roi de Perſe, celui-là même ſur lequel les Arabes firent la conquête de ce pays, qui ceſſa alors de faire un royaume & devint une province de l'empire des Califes. Alfragan & Oulougbeg déterminent, avec la plus grande préciſion, l'époque radicale de cette ère à midi du 16 juin de l'an 632 de J. C. 631 ans juliens & 167 jours après notre ère vulgaire, 1379 ans égyptiens & trois mois après l'époque de Nabonaſſar. Les épagomènes perſans étoient placés après le huitième mois, & ne répondoient pas aux épagomènes de l'année égyptienne, qu'ils précédoient de 30 jours, ou d'un mois entier. C'eſt déjà une différence entre les deux années : mais il y en avoit une autre plus conſidérable, que je ne puis expliquer ſans entrer dans un aſſez grand détail, ſur le calendrier de l'année des Perſans, & ſur divers articles de leur culte religieux. Les ouvrages de Golius & de Th. Hyde n'étant pas rares, je ne tranſcrirai point les paſſages des écrivains orientaux *(a)* qu'ils ont rapportés, j'en donnerai ſeulement le réſultat.

Chacun des douze mois dont étoit compoſée l'année perſane, portoit le nom d'un Génie, ou d'une Divinité particulière, mais ſubalterne, & dont les Perſes avoient une idée peu différente de celle que les Juifs, les Chrétiens & les Mahométans ont des Anges ; c'eſt, du moins, ce que prétendent les ſectateurs modernes du magiſme, ou de la religion de Zoroaſtre, & ce qu'on trouve dans ce qu'ils ont conſervé d'anciens livres & d'anciens rituels. Le Dieu ſuprême partage, diſent-ils, entre ces diverſes intelligences, l'adminiſtration

(a) Les principaux de ces écrivains ſont *Cothboddin, Ibn Fakhreddin, Nédamoddin & Schahkolgi.*

de l'univers ; & il les a chargées d'un certain département, le froid, le chaud, la pluie, la séchereſſe, la production des fruits de la terre, la multiplication des troupeaux, &c. Chacun des trente jours du mois portoit le nom d'un Génie ; & ces noms étoient les mêmes dans les 12 mois. Douze de ces noms étoient ceux des douze Génies protecteurs des mois ; & le jour déſigné dans chaque mois par le nom du Génie protecteur, étoit la principale fête de ce mois. Le ſeptième mois portoit, par exemple, le nom de *méher* ou de *mithra* : ce nom étoit auſſi celui du 16.e jour de tous les mois ; mais dans le ſeptième, ou dans le mois *méher*, il étoit une fête célébrée ſous le nom de *méhergian*, dans l'ancien dialecte, & de *méherrouz* dans le nouveau : ce jour étoit la fête de *mithra (b)*.

Les cinq jours épagomènes formoient une ſolennité particulière, & ſervoient à déterminer le lieu de cinq eſpèces de fêtes mobiles, dont les intervalles étoient déterminés à un certain nombre de jours, & qu'on avoit établies en mémoire des ſix temps employés par le Dieu ſuprême à la production de l'univers, & à l'arrangement de ſes différentes parties. Outre ces fêtes relatives au ſyſtème fondamental de la religion des Mages, il y en avoit quelques autres inſtituées en mémoire de certains événemens. Cette diſtribution des jours de l'année perſane en ſix portions étoit & eſt encore regardée aujourd'hui, comme très-ancienne dans la religion. Les livres de *Zerdaſcht*, ou Zoroaſtre, réformateur du magiſme, au temps de Darius fils d'Hyſtaſpe, & les anciennes liturgies des Mages en attribuent l'établiſſement à Gjemſchid, un de ces rois, à qui les légendes & la tradition perſane donnent une antiquité, qui paſſe toute vrai-ſemblance hiſtorique.

L'intendance des différentes ſaiſons de l'année ſe trouvant partagée entre les douze Génies, protecteurs des mois, la fête particulière de chacun de ces Génies, devoit néceſſairement

(b) Le nom de *meherdates* ou *meherdad*, qui ſe trouve dans les anciens, avec celui de *mithradates* ou *mithidates*, prouve l'ancienneté de la prononciation actuelle. *Meherdad*, c'eſt l'amour de la juſtice ; *meher* ſignifiant amour, union, lien.

répondre à une certaine saison ; & elle ne pouvoit s'en éloigner considérablement, sans exposer les Mages à l'inconvénient de demander de la pluie, lorsqu'il falloit de la sécheresse, ou du froid, lorsqu'il falloit du chaud. On fut donc obligé de chercher un moyen d'empêcher que les mois d'été ne passassent dans l'automne & dans l'hyver ; ce qui arrivoit nécessairement dans une année vague de 365 jours juste. Le moyen le plus naturel d'y parvenir, étoit d'employer une intercalation. Celle d'un sixième épagomène ajoûté tous les quatre ans, parut la plus convenable : mais elle parut contraire à la liturgie & au calendrier ; non seulement parce que ces cinq jours avoient une *liturgie* particulière, mais encore parce que ce nombre de cinq servoit à régler le lieu des fêtes mobiles & des six intervalles. Six épagomènes auroient donné sept intervalles, & auroient obligé de changer l'ordre de ces fêtes, dans l'année qui les auroit suivies. Il eût fallu d'ailleurs changer la distribution des jours en heureux & en malheureux, qui étoit fondée sur le nombre des cinq épagomènes, & réglée en conséquence de certaines propriétés cabalistiques, qu'on supposoit résulter de leur distance des fêtes mobiles. C'étoit-là un point auquel on se faisoit un scrupule de toucher.

Cette distinction des jours nous paroît aujourd'hui aussi absurde & aussi puérile, qu'elle l'est en effet ; quoique tous les hommes n'en soient pas encore désabusés, & qu'on tolère même des choses propres à nourrir cette erreur : mais dans tout l'orient, cette observation est regardée comme extrêmement importante. Nous voyons dans le Lévitique qu'elle devoit être bien ancienne ; puisqu'elle étoit reçûe parmi les premiers Hébreux, & que Moyse la met au rang des divinations dont Dieu défend la pratique. Le poëme d'Hésiode sur les travaux rustiques, écrit dans le neuvième siècle avant Jesus-Christ, en prescrit sans cesse l'observation, & finit par une espèce de calendrier des jours heureux ou malheureux, & de ceux où il est important de former certaines entreprises, ou de s'en abstenir. Dans tous les siècles & dans tous les pays, la superstition a des droits qui peuvent bien

Levitic. XIX. 26.

changer de forme, mais qui ne seront jamais entièrement détruits.

L'intercalation que les Mages jugèrent sujette à moins d'inconvéniens, fut celle d'un treizième mois ajoûté tous les 120 ans, & placé avant les épagomènes. Les trente jours de ce mois formoient une fête continue, qui avoit sa *liturgie* particulière, différente de celle des douze autres mois. Comme les pratiques de la religion des Mages consistoient principalement dans la récitation de certaines formules de prières, en présence du feu sacré, & que ces formules changeoient tous les jours; j'ai cru le terme de *liturgie* plus propre qu'aucun autre, à en donner une idée juste.

Si les épagomènes avoient été placés avant le mois intercalaire, l'année suivante auroit eu 390 jours: mais la distribution des fêtes mobiles, ainsi que celle des jours heureux & malheureux, demandoit qu'elle n'en eût que 360. Pour éviter cet inconvénient, on les mit après le mois sacré, ou intercalaire. Au moyen de cette addition d'un mois de 30 jours, à chaque 120.e année, les 120 ans persans devenoient égaux à 120 ans juliens, & les mois revenoient aux mêmes saisons. L'année julienne est sensiblement égale à l'année solaire vraie: la différence qui seroit, à peine, d'un mois en quatre mille ans, ne méritoit aucune attention pour l'usage civil, ou pour l'agriculture.

Il y avoit encore une circonstance de l'intercalation persane, extrêmement importante pour l'usage chronologique. Le mois sacré, ou intercalaire, n'étoit pas fixe, ou attaché à une même saison: on vouloit qu'il les parcourût toutes successivement, & qu'il sanctifiât, pour ainsi dire, l'année entière. Dans cette vûe, après avoir mis, à la fin du premier cycle, ce mois à la suite du douzième mois & avant le mois *phervardin*; au bout de 120 autres années, on le transportoit entre le premier & le second mois, ensuite entre le second & le troisième, &c. de sorte qu'il ne revenoit à la fin du douzième, qu'au bout de 1440 ans juliens. Mais afin qu'il ne pût y avoir de doute sur le lieu de ce treizième mois, les épagomènes

changeoient auſſi de place tous les 120 ans : après avoir été placés pendant 119 ans, à la ſuite du douzième, ils étoient tranſportés, dans la 120.e année, à la fin du premier mois, & avançoient ainſi de mois en mois, tous les 120 ans. Je ne doute pas que les Mages ne donnaſſent des raiſons religieuſes de cette circulation des épagomènes dans l'année ſolaire, & ne trouvaſſent des myſtères à l'embarras où elle jetoit, pour la diſtribution des fêtes mobiles ; mais mon objet n'eſt pas de chercher quelles pouvoient être ces raiſons : je me contenterai d'obſerver que l'an 632 de J. C. au temps de Jezdegherde, les épagomènes ſe trouvant placés à la fin du huitième mois, cela montroit qu'il s'étoit écoulé 960 ans de la période courante, qui avoit commencé le 16 juin de l'an 329 avant J. C.

Le ſaut que les épagomènes faiſoient tous les 120 ans, étoit de 30 jours dans l'année ſolaire, ou julienne ; mais par rapport à l'année vague, il étoit de deux mois, ou de 60 jours : ils parcouroient deux fois cette année, en 1440 ans : & comme, au temps de Jezdegherde, ils précédoient les épagomènes égyptiens de 30 jours, ils n'ont jamais pû concourir avec ceux-ci. Dans cette année 632 de J. C. les épagomènes répondoient au 331, au 332, au 333, au 334, & au 335.e jour de l'année égyptienne ; & au moyen du ſaut de 60 jours, qu'ils faiſoient tous les 120 ans, ce ne ſera qu'au bout de 60 cycles de 120 ans, ou de 3600 ans, qu'ils reviendront à ces mêmes jours : mais dans aucun temps ils ne concourront & n'ont concouru avec les épagomènes égyptiens. C'eſt un point duquel je me ſuis aſſuré par un long calcul, dont je fais grace au lecteur. Ce point eſt cependant de quelque importance ; puiſqu'il prouve, contre l'opinion de pluſieurs chronologiſtes, que l'année vague des Egyptiens & celle des Perſans n'avoient rien de commun, & que l'une n'a point été copiée ſur l'autre.

Il y a des uſages qui ayant une eſpèce de fondement dans la nature, peuvent ſe trouver chez des nations différentes, ſans que l'une les ait empruntés de l'autre. Celui d'une année de 365 jours, compoſée de douze mois, de trente jours, &

de cinq épagomènes, eſt de cette eſpèce. La durée de l'année ſolaire eſt ſenſiblement de ce nombre de jours. Comme il étoit facile de s'en aſſurer, par des obſervations ſimples & groſſières, ſoit de la longueur des ombres, ſoit du point de l'horizon où le ſoleil ſe lève & ſe couche, ſoit de la durée des jours; & que d'un autre côté les lunaiſons ſont, à peu près, de 30 jours ; ce partage de l'année en douze mois & cinq épagomènes, s'eſt préſenté d'abord aſſez naturellement: & ce n'a été qu'après pluſieurs ſiècles, qu'on s'eſt aperçu de la néceſſité d'une intercalation, pour laquelle on a ſuivi diverſes méthodes.

Les Mexicains, qu'on ne ſoupçonnera pas d'avoir rien emprunté des Perſans ou des Egyptiens, avoient comme eux une année de 365 jours, dont cinq étoient épagomènes, ou ſurnuméraires *(c)*. Ils avoient même imaginé une intercalation très-exacte, quoiqu'elle ne reſſemblât à aucune de celles que nous connoiſſons : ils diſtribuoient leur année en cycles de 13 jours, comme nous diſtribuons la nôtre en périodes de 7 jours. Le moindre nombre d'années de 365 jours, qui contient un nombre complet de périodes de 13 jours, eſt celui de 52 ans égaux à 18980 jours, & à 1460 périodes. Les 52 années étant plus courtes de 13 jours, que les années ſolaires civiles, ils ajoûtoient une 1461.e période ſurnuméraire : on appeloit ce cycle de 52 ans intercalés, un *ſoleil;* & on célébroit, par des cérémonies particulières, le commencement du nouveau *ſoleil,* ou le renouvellement du cycle. Cet exemple ne ſeroit pas le ſeul par lequel je pourrois montrer que des nations, regardées comme barbares, ont été conduites par des obſervations ſimples & groſſières, à des vûes fines & ingénieuſes, qui avoient échappé à des nations plus policées à d'autres égards.

Je reviens à l'Année Perſane. Quelques écrivains de cette nation nous apprennent que la flatterie orientale avoit fait *Fakhreddin. Hyde p. 207.*

(c) Ils donnoient le nom de lune à leurs mois, quoiqu'ils ne fuſſent que de 20 jours, & qu'ils en comptaſſent 18 dans chaque année; ce qui faiſoit 360 jours.

regarder comme un préſage heureux, le renouvellement d'un cycle ; & qu'on félicitoit les princes, lorſque le mois ſacré, ou intercalaire, tomboit au commencement de leur règne. Celui de Jezdegherde ne répondit pas à cette idée ; & quoiqu'il eût commencé avec un nouveau cycle de 120 ans, preſque toutes les années en furent marquées par les plus grands malheurs. En 634, les Perſes furent battus à Cadéſie par les Arabes, qui conquirent, dans les années ſuivantes, les diverſes provinces de ce royaume, & en devinrent tranquilles poſſeſſeurs en 651. La mort de Jezdegherde fut ſuivie de la deſtruction totale & ſans retour de la monarchie & de la religion perſane : le magiſme ne ſubſiſta plus que dans quelques colonies, qui s'établirent aux Indes & dans le Turqueſtan, ou parmi quelques payſans, cantonnés dans les déſerts du Kerman & dans les montagnes du Mazandéran. Jezdegherde chaſſé de la Perſe fut tué auprès de la ville de Marou : c'eſt celle qui avoit donné ſon nom à la Margiane des anciens.

Les Parſis, ou ſectateurs de la religion des Mages, diſperſés dans les différens pays où ils avoient été chercher une retraite, furent dans la néceſſité de ſe conformer à l'uſage civil de ceux qui les avoient reçus. Ils ne formoient plus de corps politique : la hiérarchie religieuſe avoit été détruite : leurs prêtres n'avoient preſque plus d'autorité ; & ils ne conſervèrent que les pratiques particulières de la religion. On n'étoit point en état d'obſerver ce qui s'étoit obſervé au ſujet de l'intercalation ; & l'addition d'un 13.e mois, tous les 120 ans, ceſſa abſolument. Nous voyons dans l'ouvrage d'Alfragan, qui a vécu ſous le Calife Almamoun & vers l'an 800 de Jeſus-Chriſt, que le mois intercalaire étoit encore placé entre le 8.e & le 9.e mois, comme au temps de Jezdegherde. Les aſtronomes avoient conſervé dans la Perſe l'uſage de l'année vague : l'addition d'un mois intercalaire eût embarraſſé leurs calculs. Du temps de Gélaleddin Mélikſchah, qui réforma l'année ſolaire, l'an 448 de Jezdegherde, 1079 de l'ère chrétienne, & qui changea l'année vague en une année ſemblable à notre année grégorienne,

grégorienne, on fit remonter le commencement du premier mois à l'équinoxe d'Ariès, dont il étoit éloigné de 18 jours; & les épagomènes furent reculés jusqu'à la fin du 12.e mois. Le *Sadder*, ouvrage d'un Mage persan, publié par Hyde, nous apprend que cette partie de la réforme de Mélikschah a été adoptée par les Parsis de l'Inde. *Hist. relig. Pers.*

On a vû plus haut que les 960 ans de la nouvelle période écoulée avant Jezdegherde, avoient dû commencer le 16 juin de l'an 329 avant Jesus-Christ, c'est-à-dire, avec l'année qui suivit le meurtre de Darius, & le supplice de Bessus. Comme cette date semble donner l'époque précise du règne légitime & reconnu d'Alexandre sur la Perse, j'ai crû que ce point méritoit une discussion particulière.

L'auteur du *Tarikh Alkodaï*, dont l'ouvrage finit à l'an 6554 des Grecs ou des Roumi, c'est l'an du monde qui répond à 1045 de Jesus-Christ, parlant des diverses époques d'où les anciens comptoient les années, dit, en termes formels, que les Mages, ou anciens Persans, en employoient trois différentes, l'une prise de la mort de Darius & du règne d'Alexandre, l'autre du règne d'Ardschir ou Artaxerxe, celui qui vainquit & chassa les Parthes, la troisième du commencement de Jezdegherde. Ce témoignage prouve que les Parsis avoient conservé la connoissance d'une ère, qui joignoit le commencement d'Alexandre à la mort de Darius. Le canon astronomique attribué à Ptolémée, & sur lequel Théon avoit publié un commentaire, ne donne que quatre ans de règne à Darius, & fait commencer celui d'Alexandre au 14 novembre de l'an 322 avant Jesus-Christ, près d'un an avant la bataille d'Arbelle, qui se donna dans les premiers jours d'octobre 331, onze jours après l'éclipse de lune totale & avec demeure, du 21 septembre. L'époque du canon de Ptolémée est celle de la conquête de l'Egypte, qui fut soumise à la fin de l'été de l'an 332. Alexandre y passa une partie de l'hiver & du printemps suivant, & se rendit de là dans les plaines d'Assyrie, où se donna la bataille d'Arbelle, au mois d'octobre 331. *Pocock, Specim. hist. Arabum. p. 174.* *Ibid. p. 377.* le titre du livre est, *Ebn Khalecan.* *Plut. Alexand. & Camil.* *Plin. II. 2.*

Plutarque assure qu'aussi-tôt après cette bataille, Alexandre

Diod. XVI. Justin. XI. 13. Plut Alex. Q. Curt. V. 1. Oros. III. 17.

se fit proclamer roi de la haute Asie, offrit des sacrifices aux Dieux sous ce titre, & distribua les charges & les gouvernemens nécessaires pour régir les provinces conquises ; après quoi, il marcha vers Babylone, avec cette rapidité qui caractérisa toutes ses expéditions : il passa 34 jours dans cette ville, pendant lesquels il songea à s'acquérir l'affection des peuples, & à se rendre favorables les prêtres chaldéens : il rétablit les privilèges & les droits dont les Perses les avoient dépouillés, & leur fit rendre les revenus qui leur avoient été ôtés. De Babylone, Alexandre se rendit à Suze en 20 jours de marche, prit séance sur le trône des rois de Perse, conservé dans cette ville, s'empara des trésors qui y étoient aussi gardés, & qui montoient à des sommes prodigieuses : ensuite s'avançant du côté de la Perside, il força les défilés des Uxiens qui en défendoient l'entrée, & arriva à Persépolis, où il passa l'hiver. Ce qui montre qu'il n'avoit pas mis plus de trois mois à tout ce que nous venons de dire. Alexandre se fit couronner de nouveau à Persépolis ; & après avoir donné quatre mois de repos à ses troupes, il en partit à la fin du printemps de l'an 330, pour s'avancer du côté de la Médie, où Darius étoit campé avec les débris de son armée, & où les nouvelles levées qui se faisoient dans les provinces orientales, le devoient joindre. Darius n'osant attendre Alexandre en cet endroit, marcha du côté de la Bactriane. Au bout de quelques jours, Bessus ayant fait soulever les troupes qu'il commandoit, se saisit de lui, le chargea de chaînes, & l'emmena prisonnier : mais se voyant pressé par l'armée macédonienne, il fit poignarder ce Prince infortuné, se flattant qu'Alexandre content de l'étendue de ses conquêtes, dont cette mort lui rendoit la possession plus assurée, souffriroit qu'il régnât sur la Bactriane & sur quelques provinces éloignées, où il espéroit d'ailleurs avoir le temps de se fortifier par des alliances avec les nations Scythiques. En conséquence de ce plan, Bessus prit avec le diadème & le titre de roi de Perse, le nom d'Artaxerxe. La mort de Darius est, selon Arrien, du 10.e mois après la bataille d'Arbelle, & par conséquent du mois de juin 330.

Alexandre, instruit du crime de Bessus, ne crut pas devoir lui en laisser recueillir le fruit. Dans ces pays orientaux, le despotisme exercé dans toute son étendue, inspire aux peuples moins d'amour & d'attachement pour la personne de leurs rois, que de respect pour le trône qu'ils occupent ; & pourvû que celui qui s'y est placé, ait assez de force pour s'y maintenir, on s'inquiète peu du droit qu'il a eu d'y monter. C'est ce qui a rendu, dans tous les temps, les révolutions si fréquentes & les usurpations si faciles, dans l'orient. La Bactriane & la Sogdiane étoient d'ailleurs des pays très-forts par leur situation, & dont les naturels étoient belliqueux. Mais Alexandre ne laissa pas à Bessus le temps de s'y fortifier. Il marcha vers la Bactriane, avec une diligence dont l'histoire ne fournit point d'autre exemple : il la soumit, malgré la résistance de ses habitans, & passa de là dans la Sogdiane, où Bessus fut remis entre ses mains, par les complices même de son crime. Alexandre entra dans la Sogdiane, au temps du lever des pléiades, que le calendrier de Géminus, dressé pour cette même année 330, met au 47.e jour après l'équinoxe d'automne, au 12 ou 13 de novembre. Bessus fut conduit à Bactra, autrement Zariaspa ; & là il fut jugé dans le conseil des capitaines macédoniens : après quoi, Alexandre l'envoya chargé de chaînes à Ecbatane, pour y être jugé de nouveau par l'assemblée des Persans & des Mèdes, suivant les loix de leur nation.

Strab. XV. p. 725. Calipp. apud Gemin. Petav. Uranolog. L'an 330 est le premier de la période de Calippus.

Arrian. IV. p. 255.

A l'occasion de la condamnation & du supplice de Bessus, Arrien rapporte qu'Alexandre quitta la casaque & la toque macédonienne, pour prendre la robe, le baudrier & le diadème persan : il semble qu'il rapporte ces événemens à un même temps. On sait combien l'orgueil des Grecs fut blessé de cette démarche d'Alexandre, quelque convenable qu'elle fût à ses intérêts : on connoît les longues & puériles déclamations, où s'abandonnent à ce sujet presque tous les anciens ; il en faut cependant excepter Plutarque qui la justifie, & qui en parle très-sensément.

Diod. olymp. CXII, anno 4.° ante Christum 329.

Arrian. Diodor. &c.

Plut. de fortunâ Alexandri.

Le canon astronomique, inséré dans l'ouvrage du Syncelle, qui l'avoit pris de Jule Africain, donne deux ans de plus

que celui de Théon, au règne de Darius, & fait commencer le règne d'Alexandre ſeulement au 14 novembre 330 avant Jeſus-Chriſt, avec la 419.e année de Nabonaſſar, environ quatre mois après la mort de Darius, & au temps de l'entrée d'Alexandre dans la Sogdiane. Alexandre avoit été maître de Babylone & de la partie occidentale de l'Aſie, dès l'année 331 : il avoit pris le titre de roi de ce pays ; & il avoit fait pluſieurs actes de ſouveraineté, qui devoient être très-agréables au peuple & aux prêtres de Babylone : il s'étoit fait couronner à Suze & à Perſépolis. Cependant nous voyons qu'il ne fut reconnu, même à Babylone, qu'après la mort de Darius, & que l'année qui commença après cet événement, fut marquée pour la première de ſon règne. L'année babylonienne commençoit, comme on l'a vû dans les Mémoires précédens, à la lune qui ſuit l'équinoxe d'automne, & qui tomba cette année-là au 23 octobre. L'année égyptienne ne commença qu'au 14 novembre. Les Perſes firent commencer le règne d'Alexandre encore plus tard, & ſeulement le 16 juin 329, avec l'année qui ſuivit la condamnation de Beſſus, dans l'aſſemblée des Perſes & des Mèdes. Les anciens ne nous diſent pas formellement qu'Alexandre eût été reconnu dans cette aſſemblée ; mais une circonſtance rapportée par Diodore ne permet pas d'en douter. Il nous apprend que dans l'été de cette année 329, Oxyarte, frère de Darius, prit l'emploi de chef de la garde perſane d'Alexandre : c'étoit le reconnoître pour le légitime roi de Perſe & pour le ſucceſſeur de Darius. Les Egyptiens, qui avoient toûjours ſupporté impatiemment la domination perſane, n'avoient pas attendu ſi long-temps à reconnoître Alexandre. Leur pays formoit, pour ainſi dire, un état ſéparé, dont la religion, les loix & les mœurs étoient oppoſées à celles des Perſes : ils s'étoient révoltés pluſieurs fois contre eux & même avec aſſez de ſuccès, par le ſecours que les Grecs leur avoient donné. Ceux-ci faiſoient gloire de tirer leur origine de l'Egypte, d'y avoir puiſé leurs loix, leurs ſciences & leur religion. Les Egyptiens regardoient les Macédoniens, moins comme leurs

Diod. olymp. CXII. 4.° Cette année commence après le ſolſtice d'été.

conquérans, que comme des libérateurs, & comme ceux qui les vangeoient de tous les maux qu'ils avoient soufferts sous la domination persane.

Après avoir montré que la période de 960 ans, antérieure à celle de Jezdegherde, qui avoit commencé le 16 juin 329, donne l'époque du règne légitime d'Alexandre sur la Perse ; je passe à l'examen d'une autre date qu'on peut encore déduire, quoique d'une façon moins directe, de l'ère & de la tradition persane. Cette date, qui est celle du commencement de Cyrus, se trouve précisément la même que celle sur laquelle tous les anciens chronologistes grecs sont d'accord. Quoique nous n'apprenions rien de nouveau par-là, j'ai crû que la singularité de trouver cette date conservée par la tradition d'une colonie persane établie à la Chine, & dont il est fait mention dans l'histoire chinoise, méritoit qu'on s'arrêtât à l'éclaircir. Cette discussion me donnera lieu de montrer que les Chinois ont été plus instruits que nous ne le croyons, de l'état des nations séparées d'eux par la Tartarie.

On trouve dans l'histoire de l'astronomie chinoise, publiée par le R. P. Gaubil Jésuite, un précis de ce qui est rapporté dans les grandes annales de la Chine, touchant les secours que l'astronomie de ce pays a tirés des différentes nations étrangères : car ces grandes annales contiennent souvent de curieuses dissertations, sur l'histoire des sciences & des arts. On lit dans ces annales, que l'an *ki-ouey* du fondateur de la petite dynastie des Souy, (c'est l'an 599 de J. C. commençant au 25 décembre 598) il arriva à la Chine des gens d'occident, que l'auteur des notes sur l'histoire des Yuen, ou Tartares Mongous de Genghiscan, nomme *Mahométans*, & qu'il dit avoir apporté la loi de Mahomet, ou de *Mohomou;* quoique l'hégire ou le commencement du mahométisme, qui est de l'an 622, soit postérieur de 23 ans à cette année 599 : ces occidentaux s'établirent à la Chine, y conservèrent leur loi & une forme d'année qui leur étoit particulière. L'auteur des mêmes notes sur l'histoire des Yuen, dit que l'an *kia-tsé* du règne de Hong-vou, qui est l'an 1384 de Jesus-Christ, commençant au solstice d'hiver

Gaubil, hist. abr. de l'astronomie chinoise, p. 131.

de l'an 1383, étoit le 586.e depuis leur arrivée à la Chine; & qu'ils avoient une ère ou période, dont ils comptoient alors la 1942.e année. Leur année étoit de 365 jours. Ils avoient deux sortes de mois : les uns, que l'écrivain chinois appelle *fixes*, étoient attachés aux douze signes du Zodiaque. ♈, ♉, ♊, ♋, ♌, ♍, ♎, étoient de 31 jours ; ♏, ♒, ♓, de 30 ; ♐, ♑, de 29. Il nomme les autres, *mobiles (d)* : il n'en marque point la durée ; mais il en donne les noms, très-défigurés à la vérité, soit par l'impossibilité où sont les Chinois de prononcer les lettres *B, D, R*, & d'unir plusieurs consonnes entre elles, soit par la manière bizarre dont ils suppléent au défaut de caractères alphabétiques *(e)*. Cependant, malgré l'altération des noms des mois mobiles, il est encore possible de les reconnoître pour ceux de l'année persane, comme le P. Gaubil l'a soupçonné. A l'égard des mois fixes, on peut penser que leur inégalité marque celle du séjour du soleil dans les différens signes : inégalité, causée par la situation de son apogée au temps de la fixation. Mais cette détermination est faite ou rapportée peu exactement ; & je crois que ce seroit perdre son temps, que de s'arrêter à chercher le lieu où devoit être l'apogée, au temps de la fixation de cette année.

Lorsque je me fus convaincu que le soupçon du P. Gaubil sur les noms persans des mois vagues ou mobiles, & dont le commencement changeoit de lieu dans l'année solaire, étoit bien fondé ; je vis qu'il y avoit trois conséquences à tirer de là, ou trois faits dont il falloit chercher la preuve. 1.° Qu'il avoit passé des Persans à la Chine l'an 598 de J. C. 2.° Que les Persans pouvoient avoir alors une époque antérieure de 1157 ans à cette année 598, & relative à quelque événement dont la mémoire fût chère à la nation. 3.° Que

(d) Le nom de *mobiles* donné à ces mois, montre qu'ils changeoient de place dans l'année, ou qu'elle étoit une année vague.

(e) On trouvera dans le *Clavis sinica* de M. Fourmont, le détail de ces diverses méthodes ; & le premier volume des *Observations* du P. Souciet Jésuite, fournira un grand nombre d'exemples de la manière dont la prononciation chinoise défigure les noms étrangers.

ces Perſans ont pû être pris pour des Mahométans, au temps des Yuen ; non ſeulement parce qu'ils étoient venus d'un pays où l'on profeſſa peu à près le Mahométiſme, & qu'ils en parloient la langue ; mais encore parce que des Chinois pouvoient aiſément confondre le mahométiſme avec la religion de ces gens venus de Perſe. Je commence par ce dernier article.

1.° Le Magiſme & le Muſulmaniſme ſuppoſent l'un & l'autre un Dieu ſuprême, infini en puiſſance & en ſageſſe, auteur de toute exiſtence & de tout bien, & dont l'univers entier eſt l'ouvrage : opinion, dont les Chinois n'ont qu'une idée extrêmement obſcure; ſuppoſé même qu'ils en aient une, qu'ils n'aient pas empruntée des religions étrangères. Car c'eſt-là un point controverſé entre les Miſſionnaires qui ſont dans le pays.

2.° L'Aherman, ou *Arimanius* des Mages, principe malfaiſant, eſt un principe ſubordonné à Oromade, ou au Dieu ſuprême: il eſt l'inſtrument dont il ſe ſert pour punir les méchans ; & il diffère ſi peu de l'Eblis des Mahométans, & du Satan des Juifs, qu'il étoit preſque impoſſible à des Chinois de ne pas s'y méprendre.

3.° Le dogme de l'immortalité de l'ame, & de l'état de punition ou de récompenſe après la mort, inconnu à l'ancienne religion chinoiſe, eſt encore commun aux Mages & aux Mahométans.

4.° Les uns & les autres prétendoient également que leur religion avoit été fondée par un Prophète, ou par un homme que Dieu avoit envoyé exprès ſur la terre, qu'il éclairoit d'une lumière particulière, & dont il autoriſoit la miſſion par des ſignes & par des prodiges.

5.° Quoique les Mages n'euſſent pas pour les ſtatues la même horreur, que les Mahométans zélés; il eſt cependant certain que les idoles étoient bannies de leur culte religieux. C'eſt un point qui diſtingue également les Mahométans & les Mages de toutes les ſectes du Braminiſme indien, & de la religion de Foé, établie à la Chine.

6.° Enfin, la plus grande partie du culte religieux des Mages & des Mahométans, conſiſte dans la récitation de

certaines formules de prières, à diverſes heures du jour, & dans pluſieurs obſervations preſcrites par la loi.

Ces ſix caractères de conformité montrent combien il a été facile à des Chinois, qui connoiſſoient les Mahométans de Perſe, de confondre avec eux des ſectateurs du Magiſme, dont les ancêtres étoient ſortis de ce pays, 23 ans avant Mahomet, & qui avoient conſervé leur ancienne langue.

Il ne me reſte donc que deux points à examiner. 1.° La retraite d'une colonie perſane en Tartarie, quelque temps avant l'an 598, & ſon paſſage à la Chine dans cette même année. 2° Que 1158 ans auparavant, c'eſt-à-dire, l'an 560 avant J. C. l'hiſtoire de Perſe marque un événement dont le ſouvenir a pû être conſervé par la tradition. Le premier article m'engagera dans une aſſez longue diſcuſſion: mais j'eſpère que les détails nouveaux & ſinguliers qu'elle contiendra, en feront excuſer la longueur.

L'abrégé eſpagnol de Mirkond, par Téixéira, l'hiſtoire d'Elmacin, celle d'Abulfarage, & ſur-tout les extraits des écrivains orientaux, qui compoſent la bibliothèque orientale de d'Herbelot, nous apprennent que dans le 4.e, le 5.e & le 6.e ſiècle de J. C. les Perſes avoient un commerce fréquent avec les Turcs, ou peuples du Turkeſtan: car c'eſt ainſi qu'on nommoit alors dans l'orient ceux que les Grecs appeloient *Scythes*, & auxquels les Perſes donnoient le nom de *Saques*, au temps d'Hérodote. Le nom de *Turcs* ſe trouve dans la géographie arménienne de Moyſe *(f)* de Khorène, compoſée dans le ſixième ſiècle; & les écrivains grecs de ce temps commencent à l'employer lorſqu'ils parlent de la Perſe. Les hiſtoires chinoiſes font auſſi mention de ces Turcs, qu'ils appellent *Toukué*, & ils commencent d'en parler vers l'an 545. Ce nom étoit d'abord celui d'une horde particulière, établie auprès de Turphan; mais il s'étendit bien-tôt à tous les peuples appelés aujourd'hui *Kalmak Dſengari* & *Elouth*. Ceux-ci, dont le nom ſe prononce auſſi *Eoulouth*, ſont les *Aïathelah*, ou

Hiſt. des Mongous du P. Gaubil, p. 10.

Voyez la carte de la Tartarie de Strahlemberg.

(f) Publiée à Londres avec une traduction latine en 1736, par M. Whiſton.

Hunni

Hunni albi, nommés par les écrivains grecs *Euthalites* & *Ephthalites*. Ces Huns blancs ſont les *Saques*, nommés ainſi par les Perſes, de la couleur de leur habit & de leur coëffure: *Zagan* ſignifie *blanc*, dans la langue des Calmouks. Les Tartares d'une autre tribu voiſine portent aujourd'hui le nom de *Caracalpak*, à cauſe de leurs bonnets noirs. Les annales chinoiſes donnent au ſouverain des Toukué le titre de *Kohane*, qui eſt le même que celui de *Khakhan* ou *Khahan*, donné par les Perſes aux rois du Turkeſtan : titre connu des Grecs, qui l'écrivent *Khagan*, & qui le donnoient aux chefs des Avares, ou Turcs occidentaux, établis entre le Dánube & le Tanaïs.

Strahlemberg: Vocabul. Calmouk, à la fin de ſa deſcription de la Sibérie.

Coſrou Nouſchirvan, (c'eſt le Coſroès I des Grecs) après avoir chaſſé les Aïathelah de la Tranſoxiane, entra dans le Turkeſtan, la 12.e année de ſon règne, en 540, & obligea le Khakhan des Turcs de lui demander la paix, & de lui donner une de ſes filles. Hormouz, ou Ormiſdas, quoique fils de Coſroès & de la Princeſſe du Turkeſtan, ne put conſerver la bonne intelligence avec les Turcs: ils envahirent la Perſe, & en auroient fait la conquête, ſans la valeur de Baharam Tchoubin, qui tailla leur armée en pièces, avec des forces très-inférieures. Baharam devint, par ce ſuccès, l'objet de la jalouſie des Courtiſans; & la manière indigne dont il fut traité par Hormouz, ayant irrité les troupes, elles ſe revoltèrent. Baharam, à la tête de ſon armée, ſe ſaiſit du roi, & le fit périr en priſon. Son deſſein étoit de s'emparer du trône, quoiqu'il feignît d'y vouloir placer Coſrou Perviz fils d'Hormouz. Ce prince ayant pénétré le deſſein de Baharam, & n'étant pas en état de s'y oppoſer, ſe ſauva & alla chercher une retraite ſur les terres des Romains. L'Empereur Maurice qui régnoit alors, l'appela à ſa Cour, lui fit de très-grands honneurs, lui donna une de ſes filles en mariage, & le renvoya au bout de 18 mois, à la tête d'une armée nombreuſe. Baharam, qui s'étoit fortifié de l'alliance des Turcs, & qui avoit pris le diadème, marcha contre Perviz; mais il fut battu & obligé de ſe retirer dans le Turkeſtan, à la Cour du Khakhan. Un

D'Herbelot Nouſchirvan.

D'Herbelot Hormouz.

Evagr. VI. 15. 17.

grand nombre de Turcs furent faits priſonniers, & conduits à Conſtantinople, à ce qu'obſervent les hiſtoriens.

Les dates d'Elmacin ſuppoſent que Perviz a commencé de régner en 988. La chronique d'Abulfarage met la mort d'Hormouz à la 8.e année de Maurice, qui commença au mois d'août 589. Dans Cédrénus, la retraite de Coſrou Perviz, ou Coſroès fils d'Hormouz, eſt de la 7.e année de Maurice, l'an 588 ou 589 commençant. L'auteur de la chronique paſchale date cet événement de l'an 591, olymp. 342, indiction IX. Cette date eſt celle du rétabliſſement de Perviz, & de la défaite de Baharam : car il eſt ſûr qu'au printemps de l'an 592, & dans cette même année olympique, les troupes de Maurice étoient revenues de la guerre de Perſe, & marchoient contre les Avares du Danube. Le temps de leur marche eſt conſtaté par la grande éclipſe de ſoleil qui arriva le 19 mars 592. C'eſt donc dans l'année 591 qu'il faut mettre le paſſage de Baharam & de ceux de ſon parti dans la Tartarie. Les écrivains orientaux remarquent qu'après quelques années le Khakhan, gagné par les ſollicitations de Coſrou Perviz, fit empoiſonner Baharam. On va voir que cet événement doit être antérieur à l'an 598.

Vid. Ricciol. chronol. reform. IV. 13. n.° 4.

Caotzé Véné-ti, fondateur de la dynaſtie des Souy, ou de la dixième dynaſtie chinoiſe, en 591, ayant réuni ſous une ſeule domination les différens royaumes de la Chine, & terminé les guerres civiles qui avoient duré pendant un ſiècle, crut qu'une guerre étrangère étoit néceſſaire, pour éloigner & pour occuper ceux que la licence des derniers troubles rendoit incapables de ſupporter le repos d'une vie paiſible. Il envoya trois armées contre les Toukué, partagés en trois différentes nations. Ceux de l'occident occupoient le pays de Turphan : leur roi prenoit le titre de *Kohane*, commun aux autres chefs des Toukué : mais il y ajoutoit ceux de *Tatéou* & de *Tiène Kué*. D'autres Toukué, régis par le Kohane *Toulon (g)*, étoient campés au nord du grand déſert, vers le pays des

(g) Ce nom a la même origine que celui de *Tour* ou *Touran*, que les Perſans emploient ſouvent pour déſigner le *Turkeſtan*.

Calkas. Enfin une troiſième horde étoit répandue le long de la grande muraille. Les Toukué occidentaux perdirent une bataille, dans laquelle les Chinois firent un grand nombre de priſonniers, que Véné-ti conduiſit à la Chine en 598, & à qui il donna des établiſſemens. La défaite des Toukué les ayant affoiblis, les autres tribus ſongèrent à ſe délivrer de la dépendance du Kohane de l'occident. Ces diviſions furent favorables aux Chinois : les annales remarquent que 44 nations, ſituées tant à l'occident qu'au nord de la grande muraille, vinrent ſe mettre ſous leur protection. Pluſieurs d'entre eux furent reçûs dans la Chine, où on leur diſtribua des terres.

Annal. Chin. dans le IV.e vol. de la Collect. de Thévenot. Lett. du P. Gaubil.

Véné-ti étoit un ſoldat de fortune, qui n'avoit aucun goût pour les lettres : mais ſon fils Y-ong-ti ſe piqua de les protéger & de les faire fleurir. En 613 il donna des ordres à divers ſavans pour travailler ſur toutes ſortes de matières; & fit placer dans la bibliothèque impériale 17 mille volumes, ou traités différens, qui furent joints aux 370 mille qu'il y avoit déjà raſſemblés. Il eſt probable que l'aſtronomie des *gens d'occident*, dont parlent les annales, faiſoient le ſujet d'un de ces 17 mille ouvrages nouveaux.

La dynaſtie des Souy ne ſubſiſta pas long-temps : mais celle des Tangs, qui prit ſa place en 618, s'attacha à conſerver & à étendre ſes conquêtes dans la Tartarie. On s'étoit contenté d'abord de la reconnoiſſance & des hommages des Kohanes Toukué, ou tout au plus de quelques tributs, qui n'égaloient pas les préſens qu'on leur faiſoit, pour obtenir la liberté du commerce des chevaux qu'on tiroit du Turkeſtan, & qui ſervoient à monter la cavalerie chinoiſe. Les Tangs ſongèrent à s'aſſurer la domination du pays : ils placèrent dans le Caſchgar, nommé en Chinois *Ngane-ſi*, le *Ngane occidental*, un corps de troupes chinoiſes; d'autres corps placés à Turphan & à Hami, qui communiquoient par le moyen de différens forts avec Sotchéou, ville forte ſituée à l'extrémité du Chenſi, formoient une chaîne qui aſſuroit la communication du Ngane-ſi & de la Chine : aux garniſons chinoiſes, s'étoient jointes les troupes que fourniſſoient les Toukué ſoumis à l'empire. Ces

pays reſtèrent ſoumis pendant près de deux ſiècles, & ne furent abandonnés que par une économie mal entendue.

Les démêlés qui ſurvenoient entre les garniſons chinoiſes & les nations voiſines, les firent connoître aux Chinois, & leur donnèrent lieu d'en faire mention dans leurs annales. L'hiſtoire des Tangs parle beaucoup des Califes, qu'elle nomme *Haliſa :* elle dit qu'ils étoient ſucceſſeurs de Mohomou, & qu'ils ſuivoient ſa loi. Elle fait même mention des derniers rois de Perſe dépouillés par les Califes : elle donne à leur royaume le titre de *Taché*, & celui de *Poſſé* à la Perſe proprement dite : elle nomme *Y-ché-y* le dernier de ces rois, qui eſt Jezdegherde : elle parle d'une reine poignardée par les Toukué, que les écrivains perſans nomment *Azormidokht*, de Ché-li ou Siroès, de Coſaho ou Coſrou, & de Perviz ou Firouz, qu'elle nomme *Pi-lou-ſſé.* Cette même hiſtoire donne au dernier roi Y-ché-y un fils qu'elle appelle auſſi *Pi-lou-ſſé ;* c'eſt Perviz, qui après avoir fait de vains efforts pour ſe maintenir dans le Khoraſſan, alla ſe mettre ſous la protection de l'Empereur de la Chine, qui lui fit des préſens conſidérables, le traita en roi, & ordonna aux généraux des troupes du Caſchgar de le protéger, & de donner un établiſſement à ceux qui l'avoient ſuivi. Ce détail des annales chinoiſes nous explique ce que dit Abulfarage, que lorſque Jezdegherde abandonna la Perſe en 644, il penſoit à ſe réfugier à la Chine : & on doit entendre cela du Caſchgar, devenu province de l'empire Chinois. Je ne ſai ſi on ne pourroit pas même ſoupçonner que ce fils de Jezdgeherde, nommé Firouz ou Pi-lou-ſſé, s'établit avec ſes Perſans dans le pays des Boukares ; & que c'eſt d'eux que deſcendent les Tadſiks, ou habitans des villes & des villages du pays de Caſchgar, qui cultivent & labourent la terre, ce que ne font point les Tartares, ſont d'une taille & d'une phyſionomie toute différente, parlent une langue mêlée de Perſan, & diſent que leurs ancêtres ſont venus s'établir dans ce pays, après avoir été chaſſés de leur patrie. Les Tadſiks ſont aujourd'hui Mahométans, mais ils étoient autrefois Guèbres, ou de la religion des Mages, & peut-être y en a-t-il encore pluſieurs parmi eux.

Abulfarage, p. 116.

Voyez l'hiſt. des Tatars, pag. 256. 388. & 810. dans les notes.

L'hiſtoire chinoiſe parle d'un *Tchapar*, ou *Tchapacul*, titre que les Tartares donnent à ces Tadſiks: elle le nomme *Say-y*, lui donne le titre de *Prince*, & dit qu'il deſcendoit d'une famille royale de l'occident, & qu'il adoroit le feu. Il rendit de très-grands ſervices à Genghiſcan, dans la guerre contre le Sultan de Carizme. Un Prince adorateur du feu, établi dans le Caſchgar, & iſſu d'une famille royale d'occident, reſſemble beaucoup à un deſcendant du fils de Jezdegherde.

Il y avoit eu en Perſe quelques familles qui prétendoient avoir la même origine : mais elles avoient embraſſé le mahométiſme, & leur prétention étoit conteſtée. Le 19.e Caliſe Jézid, fils de Valid, étoit né d'une princeſſe de l'ancienne famille des rois de Perſe; & ſur ce fondement il ſe glorifioit de compter parmi ſes ancêtres maternels Coſrou, le Céſar des Romains, & le Khakhan des Turcs.

Elmacin. III. p. 253. D'Herbelot, Biblioth. orient. Buiah. Mardavige.

L'hiſtoire des Tangs parle beaucoup de la ſecte de Hiène ou de Yao, très-répandue dans le pays de Gélane & de Poſſé, ainſi que dans le Turkeſtan, & dont les prêtres paſsèrent en grand nombre à la Chine. C'eſt, dit l'hiſtorien impérial, une des religions des Barbares d'occident, dans laquelle on adoroit le ciel, les aſtres, le feu & la terre. Le P. Gaubil, des lettres de qui j'ai tiré preſque tout ce détail, ne doute point que cette religion ne ſoit celle des Guèbres, ou celle des Zabis, ou peut-être l'une & l'autre confondues enſemble.

Gaubil, hiſtoir. des Mongous, & lettres MSS.

Les Empereurs des Tangs étoient alliés des Califes Abbaſſides, que leur hiſtoire nomme *He y Taché*. Les deux premiers caractères ſignifient *vétus de noir :* cette couleur étoit celle que ces Califes portoient dans leurs drapeaux. *Taché*, eſt le nom qui déſigne en général l'empire des Califes ; mais les Chinois ont donné ce nom à des pays différens. Aujourd'hui c'eſt celui des Calkas & des Mongous, ou Mogols de la Tartarie. L'Empereur des Kines, ou Chinois du nord, donne, dans l'hiſtoire des Mongous du P. Gaubil, ce titre aux états de Genghiſcan : mais il eſt auſſi employé pour déſigner tantôt le pays de Carizme, & tantôt toute la Perſe.

L'hiſtoire des Tangs nomme le premier des Califes,

Ga-pou-lo-pa; c'eſt Aboul Abbas: il eut pour ſucceſſeur ſon frère Ga-pou-kon-fo, ou Aboujafar: le fils de celui-ci fut Mi-ti, ou Ma-hadi, qui eut pour ſucceſſeur Hadi ſon fils aîné ; & à celui-ci ſuccéda Aaroun-Harraſchid ſon frère cadet, fils de Mi-ti ou Ma-hadi *(h)*. Cette même hiſtoire parle auſſi des conquêtes que fit Mou yé, ou Moaviah, ſur le puiſſant Roi Ta Tſine de l'Oueſt, dont le titre de dignité eſt *Tché ſſa*, ou Céſar. Je ne ſai s'il s'agit de la conquête de l'Eſpagne par Moaviéh en 756, ſous le califat d'Aboujafar, ou bien de l'expédition de Jézid fils du Calife Moaviech, qui s'avança avec une armée juſqu'aux portes de Conſtantinople.

Gaubil, hiſtoire des Mongous, p. 24 & 27.

En 756 & 757, le Calife Aboujafar avoit envoyé une armée nombreuſe, compoſée des troupes du Khoraſſan, au ſecours des Empereurs Yvèn Tſong & Sotſong, qui étoient extrêmement preſſés par le rebelle Ganelochan. Ces troupes du Khoraſſan commirent de grands déſordres : la traduction françoiſe du *Tong kiène kang mou*, ou de l'abrégé authentique des grandes annales par le R. P. de Mailla, dit que ces troupes étrangères venoient de Ngane-ſi, ou de Caſchgar, de Peting, de Turphan, de Pahanna, du Taché & de pluſieurs autres pays ; que ces troupes étoient commandées par Ché Hou, & qu'on leur abandonna le pillage de la ville de Lo Yang.

Quoique pluſieurs de ces faits ne ſoient pas néceſſaires pour la preuve du paſſage des Perſes à la Chine ; comme la plûpart ſont abſolument nouveaux & même de quelque importance pour l'hiſtoire orientale, j'ai crû qu'on me pardonneroit d'avoir profité de cette occaſion, pour les rapporter.

Le troiſième article qui me reſte à prouver, ſera beaucoup plus court que les précédens. L'époque ou ère de la période des Perſans de la Chine remontoit au ſolſtice d'hiver de l'an 560, qui arriva le 27 décembre. Cette date tombe, comme on le verra dans un moment, ſur la première année de Cyrus, fondateur de la monarchie perſane. La mémoire de ce prince étoit encore ſi chère aux Perſes, dans le temps d'Hérodote, qu'ils ne lui donnoient d'autre titre que celui de *leur père*. En

(h) D'Herbelot, au mot *Abbaſſides*.

les délivrant du joug des Mèdes, ſous lequel ils gémiſſoient, il leur avoit ſoumis les trois plus puiſſantes monarchies de l'orient, les Babyloniens, les Mèdes & les Lydiens, & ſembloit n'avoir vaincu que pour eux : il les avoit enrichis de la dépouille des peuples ſubjugués ; il ne les avoit aſſujétis à payer aucun impôt ; & en diſtribuant aux nobles les emplois & les gouvernemens des pays conquis, il les avoit appelés en quelque ſorte au partage de ſes conquêtes. Malgré l'excès auquel ſes ſucceſſeurs portèrent l'uſage du deſpotiſme, la liberté & les privilèges accordés à la Perſide, ou Perſe proprement dite, furent toûjours aſſez reſpectés.

Cyrus eſt mort vers la fin de l'année 531 avant J. C. dans le courant de l'an 518 de Nabonaſſar. Hérodote lui donne 29 ans complets de règne : Ctéſias dans Photius, & Dinon dans Ciceron lui en donnent 30 ; ce qui ſuppoſe qu'il eſt mort dans la 30.e année de ſon règne, & qu'il avoit commencé en 560 avant J. C. Cette époque du commencement de ſon règne étoit regardée dans l'antiquité, comme un point démontré. Polybe, Caſtor, Diodore, Thallus, Phlégon, & généralement tous ceux qui avoient écrit des chronologies rapportées aux olympiades, s'accordoient, à ce que nous apprend Jule Africain cité par Eusèbe, à placer le commencement du règne de Cyrus dans la première année de la 55.e olympiade, qui comprenoit les ſix derniers mois de l'an 560 & les ſix premiers de l'an 559. La célébration des jeux olympiques de cette année tomba vers le 9 juillet, au temps de la pleine lune ſolſtitiale. L'année perſane avoit commencé douze jours avant la néoménie de cette lune, c'eſt-à-dire, le 14 juin ; parce qu'elle fut la 11.e d'un cycle de 120 ans, lequel avoit commencé le 16 juin 669. L'écrivain chinois, ſuivant la méthode du calendrier de ſa nation, retarde le commencement de cette année juſqu'au 27 décembre 560, ou juſqu'au jour du ſolſtice d'hiver ; puiſqu'il fait concourir l'an 1382 de J. C. avec l'an 1942 de la période des Perſans établis à la Chine.

Canon aſtron. Herod. Photius. Cicer. de Divin.

Euſeb. præpar. evangelic. X. 10.

L'année 560 avant J. C. ne ſe trouvant pas la première

d'un cycle intercalaire de 120 ans ; il en faut conclurre que l'établiſſement de cette intercalation & de la règle du calendrier, étoit antérieur au règne de Cyrus & à la monarchie des Perſes. Les écrivains perſans & la tradition actuelle des Guèbres, ou ſectateurs du magiſme, l'attribuent à Gjemſchid, un de leurs plus anciens rois : il ſemble même que cette tradition étoit reçûe dès le temps de Zerdaſcht, ou Zoroaſtre. On voit par quelques citations des livres qui portent ſon nom, qu'il regardoit Gjemſchid comme l'inſtituteur de pluſieurs des fêtes, dont le jour étoit réglé par l'intercalation d'un mois en 120 ans. La chronologie du Schah Namé & des autres chroniques perſanes, eſt trop fabuleuſe, pour être employée à déterminer l'époque de Gjemſchid ; & il faut chercher, s'il eſt poſſible, à y réuſſir par d'autres voies.

On a vû 1.° que, ſuivant l'opinion commune des écrivains perſans, le couronnement de Jezdegherde étoit tombé au premier jour de la 961.e année d'un cycle de 1440 ans, qui avoit commencé l'an 329 avant J. C. avec le règne légitime & reconnu d'Alexandre ſur la Perſe. On a vû 2.° que le commencement de Cyrus répondoit à la 10.e année d'un cycle de 120 ans ; & de là on peut ſuppoſer qu'il s'étoit écoulé une période de 1440 ans, avant celle qui commença en 329. Si cette première période avoit Gjemſchid pour auteur, ſon règne répondroit à l'an 1769 avant J. C. Cette année tombera ſous le règne de Ninus & de Sémiramis, & ſera poſtérieure de près de trois ſiècles à Chodorlahomor & à la monarchie des rois d'Elam, qui s'étendoit depuis l'Elymaïde & la Suſiane juſqu'aux frontières de l'Egypte, comme nous l'apprenons de l'hiſtoire d'Abraham dans la Genèſe. Il eſt raiſonnable de ſuppoſer qu'un état puiſſant & policé, qui a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiècles avec des vaſſaux & d'autres états tributaires, & qui avoit, par conſéquent, une forme réglée de gouvernement, avoit auſſi une forme d'année & un calendrier, ſur lequel on ſe régloit. Ainſi cette antiquité de l'année perſane n'a rien qui répugne, ni à la raiſon, ni à la tradition hiſtorique aſſurée.

Thomas

Thomas Hyde ſuppoſe que les 960 ans antérieurs à Jezdegherde ne ſe comptoient pas depuis le renouvellement du cycle, mais depuis une époque hiſtorique, priſe de la ruine de la monarchie perſane par Alexandre. Il croit que le couronnement de Jezdegherde marquoit le commencement d'une nouvelle période de 1440 ans, & que la période précédente avoit commencé dans l'année 809 avant J. C. le 15 de juin. Dans le ſyſtème de Hyde, le mois *phervardin*, auquel commence le règne de Jezdegherde, n'étoit pas le premier de l'année perſane : c'étoit le mois *adur* ou *azur*, que les épagomènes précédoient, au temps de Jezdegherde; & ils y reſtèrent dans la ſuite, parce qu'on n'intercala plus de 13.e mois, après la conquête de la Perſe par les Arabes. Hyde n'appuie cette conjecture d'aucune preuve ; & il nous fournit lui-même des témoignages précis, & des preuves de l'opinion contraire, auxquelles il me paroît difficile de rien oppoſer. *Hyd. cap. XIV. p. 183.*

Schah Kolgi & Cothboddin aſſurent qu'avant Jezdegherde le mois *phervardin* étoit le premier de l'année perſane. Nouweïri dit de même que Cothboddin, que les deux *nourous*, c'eſt-à-dire, le premier & le dernier jour de la fête du nouvel an, ont été mis par Gjemſchid au premier & au ſixième jour du mois *phervardin*. Le 17 de ce même mois étoit marqué comme celui auquel commençoit le *zem zema*, c'eſt-à-dire, le rituel des prières récitées devant le feu ſacré, dont la formule étoit différente pour chaque jour. Dans le *Sadder*, ouvrage compoſé par un Mage de l'Inde orientale, l'an 864 de Jezdegherde, 1494 de J. C. en parlant de ce *nourous* du 6.e *phervardin*, on le déſigne par ces mots : *In capite novi anni, primo ejus menſe.* Et divers écrivains perſans cités par Hyde, décrivant les cérémonies du feſtin qui ſe célébroit ſous les anciens rois, le premier jour du *nourous*, font parler le roi dans les termes ſuivans : « Nous ſommes dans le nouveau jour du nouveau mois, de la nouvelle année, d'une période nouvelle, où il faut que tout ce qui dépend du temps ſe renouvelle ». *Hic novus dies menſis novi de anno novi temporis novo, quo neceſſe eſt renovari quidquid tempore conſtat.* *Hyd. p. 204. 205.* *Pag. 236.* *Sadder, p. 254.* «

Quelque parti qu'on prenne sur l'époque du calendrier persan, on trouvera toûjours que le solstice d'été est arrivé dans le mois *phervardin*, & que le mois *adur* n'a jamais contenu aucun des points cardinaux. Au temps de Jezdegherde, le dernier du mois *adur* précédoit l'équinoxe, de trois jours : au temps d'Alexandre, en 329 avant J. C. le solstice arriva le 10 *phervardin ;* & la fin du mois *adur* précéda l'équinoxe de près de 9 jours. En 809 avant J. C. au temps où Hyde place le commencement de la période de Jezdegherde, le solstice arriva le 17.e *phervardin*, c'est-à-dire, au jour dans lequel commençoit le rituel du *zem zema ;* & la fin du mois *adur* précédoit l'équinoxe d'environ 16 jours. Enfin, dans l'année 1719 avant J. C. où je ferois commencer la période du calendrier de Gjemschid, le solstice doit être tombé au 23.e du mois *phervardin ;* & la fin du mois *adur* aura précédé l'équinoxe de 22 jours.

Hyd. p. 251. Fakhreddin auteur du *Pharhang Gihangiri*, qui est un dictionnaire historique en langue persane, composé par les ordres de Gihanghir Sultan des Mogols de l'Inde, parlant de la fête du mois *adur*, ou de l'*azour rouz*, qui se célébroit le neuvième jour avec une grande solennité, dans lequel on nettoyoit les *pyrées*, on renouveloit le feu sacré, & on allumoit de toutes parts des buchers, dit que ce jour concouroit avec celui de l'équinoxe du printemps. Or cela est absolument faux, même en supposant que Fakhreddin eût calculé pour son temps, & que l'intercalation n'avoit pas cessé d'être observée. Car en 1472, auquel auroit commencé le cycle de 120 ans, qui auroit couru au temps de Gihanghir, l'équinoxe seroit tombé au 26 *adur*, & non au 9.

Je propose ici ces calculs du solstice & de l'équinoxe, appliqués au calendrier des Persans ; parce que ces peuples avoient des observations astronomiques très-anciennes. Gréaves, auteur de la *Pyramidographie*, dit, dans une lettre à Usserius, que le temps ne lui permet pas d'extraire de ses manuscrits, les observations de la grandeur de l'année solaire, faites par les Indiens à Cobah, près de Candahar, ni celles qui avoient été faites

Joh. Gréaves. Miscellan. Worcks. 1737. Lond.

par les Perſans avant Jezdegherde & pendant la durée de ſon règne. Ces obſervations étoient rapportées dans l'ouvrage d'Alhaſchami.

Fakhreddin ſemble être tombé dans une autre erreur, en diſant que ſous le règne de Nouſchirran, le mois *ardibéhiſt*, qui ſuit immédiatement le mois *phervardin*, fut compté deux fois & précéda l'intercalation. *Ardibéhiſt* eſt le huitième avant le mois *aban;* & il a précédé le mois intercalaire, 840 ans avant l'an 632 ; ce qui remonte à l'an 208 avant J. C. & à l'an 45 de l'établiſſement des Parthes, ſelon Moyſe de Khorène. On ne connoît guère d'autre Nouſchirran roi de Perſe, que Coſrou Anouſchirran, ou le grand Coſroès des écrivains de l'hiſtoire romaine, auquel les Perſans donnèrent le titre de *Anouſchirran*, & les Arabes celui de *Malck al Adel*, ou de roi juſte. Abulfédah obſerve que Mahomet vint au monde la 42.e année de ſon règne. Mahomet mourut âgé de 63 ans, le 5 juin 631 : il étoit né en 569 ; par conſéquent, le règne de Nouſchirran commença en 528, & 104 ans ſeulement avant celui de Jezdegherde, la 17.e année d'un cycle de 120 ans; & il n'y eut point d'année intercalaire pendant ſon règne. Suppoſera-t-on, pour excuſer Fakhreddin, que le Nouſchirran dont il parle n'eſt pas le Coſroès, mais un de ces rois tributaires de la Perſide, dont parle Strabon, qui régiſſoient cette province, d'abord ſous l'autorité des Séleucides, & enſuite ſous celle des Parthes? J'avoue que la choſe eſt poſſible, & qu'elle conviendroit même aſſez bien à ce que dit Fakhreddin, que ce Nouſchirran étoit un prince qui n'avoit d'autre mérite que celui de n'avoir pas été fort méchant : mais je ne ſai ſi c'en eſt aſſez, pour établir l'exiſtence d'un roi, dont le nom ne ſe trouve marqué nulle part.

Hyd. p. 207.

Moſ. Khoren. hiſt. Armen. lib. II. pag. 83.

Strab. XV. 736.

On lit dans Alfragan, que le commencement des mois perſans répondoit à celui des mois égyptiens, avant que l'Egypte eût adopté la forme de l'année romaine; que le premier jour de *thoth* répondoit au premier du mois *dey*, & que le dernier du mois *adur* répondoit au dernier jour de l'année égyptienne : ce qui eſt exactement vrai ; parce que ce

Alphergan. element. aſtron. cap. 1.

mois *adur*, avec les épagomènes qui le précédoient, au temps de Jezdegherde, faiſoit une durée de 35 jours, égale à celle du mois *meſori*, & des cinq épagomènes qui le ſuivoient. Mais comme les épagomènes perſans faiſoient tous les 120 ans un ſaut de 60 jours, jamais ils n'ont pû concourir avec les épagomènes de l'année égyptienne. Je fais ici cette remarque, parce que Golius, tout habile qu'il étoit, ſemble n'avoir pas compris une choſe très-ſimple en elle-même, & fait là-deſſus d'aſſez longs raiſonnemens fort embaraſſés. On ne doit pas oublier que les notes de Golius ſont non ſeulement un ouvrage poſthume, mais encore un ouvrage qu'il a laiſſé imparfait : s'il avoit eu le temps de l'achever & de le revoir, il l'auroit, ſans doute, rendu encore meilleur. Tel qu'il eſt, on y apprend cependant une infinité de choſes curieuſes pour l'hiſtoire, pour la géographie, & pour l'aſtronomie orientale.

J'aurois ſouhaité que Th. Hyde eût mieux prouvé ce qu'il avance, ſur l'époque de Gjemſchid, & ſur le commencement d'une période perſane de 1440 ans, en 809. Cette époque ne s'éloigneroit pas de celle d'Achéménès, au delà duquel il ſemble qu'Hérodote ne faiſoit pas remonter les antiquités perſanes. Darius iſſû de cet Achéménès, par une branche cadette de celle de Cyrus, étoit ſeulement le ſeptième de ſes deſcendans : Darius âgé de 20 ans, au temps de la mort de Cyrus, ſuivant Hérodote, étoit né l'an 650. En comptant pour les ſept générations antérieures, & en comprenant celle d'Achéménès, une durée de 233 ans, ſuivant l'évaluation ordinaire, ſa naiſſance tombera à l'an 783 avant J. C. Comme il s'agit d'une branche cadette, continuée par un, ou pluſieurs puînés, la date de la naiſſance d'Achéménès peut être un peu plus ancienne, & remonter juſque vers l'an 800 ou 809 ; c'eſt-à-dire, juſqu'au règne de Gjemſchid. Mais la commodité dont ſeroit une hypothèſe ne peut ſuppléer au manque de preuves : la raiſon de convenance ne ſera jamais d'aucun poids en bonne critique.

Herod. VII. 11.

Tous ceux qui auront lû avec un peu d'attention l'abrégé de Mirkond, publié par Téixéira, ou les extraits inſérés dans

Hiſtor. de los Reyes de Perſia.

la Bibliothèque Orientale, ne ſeront pas ſurpris que je n'aie fait aucun uſage de ce que les traditions orientales nous apprennent de l'ancienne hiſtoire de Perſe. Ils doivent avoir remarqué que ſoit pour la durée des règnes, ſoit pour la nature des événemens qui les rempliſſent, ſoit même pour les noms & pour la ſuite des rois des deux dynaſties des Piſchdadiens & des Cayaniens, ces traditions nous donnent l'idée la plus fauſſe & la plus romaneſque de l'ancienne hiſtoire de l'Orient. On y voit des règnes de 500, de 700, & même de 1000 ans, remplis des exploits de ces rois fabuleux contre les Géans, les *Dives* & les *Gines.* Preſque tous les événemens en ſont ſemblables à ceux qui rempliſſent ces contes arabes & perſans, dont le public a été inondé de temps en temps: & tout ce qu'on peut faire en leur faveur, c'eſt de les comparer à nos vieux Romans de chevalerie, aux chroniques d'Angleterre, à l'hiſtoire du Brut & du S.t Graal, à la chronique de l'Archevêque Turpin & à celle de Perceforeſt. Encore, la vraie hiſtoire eſt-elle moins défigurée dans nos Romans, que dans ceux des orientaux, qui l'emportent, pour l'abſurdité hiſtorique, ſur la nombreuſe ſuite de l'hiſtoire d'Amadis & de ſes deſcendans. Ceux à qui ces traditions orientales ſont moins connues, jugeront de la croyance qu'elles méritent, par le précis que je vais donner de ce qu'elles nous apprennent de l'hiſtoire des temps connus avec plus de certitude.

Guſtaſp, ou Kiſchtaſb fils de Lohoraſp, ayant abdiqué la couronne après 120 ans de règne, pour ſe conſacrer au culte du Dieu que prêchoit Zoroaſtre, Zerdaſcht, ou Zaratouſchthra, la remit à ſon petit-fils Bahaman, ſurnommé *Ardſchir Dirazdoſt,* Artaxerxe à la longue main. Bahaman mécontent de l'adminiſtration de Baktaluaſſar, ou Balthaſſar fils de Nabucadneſſar Gouverneur de Babylone, lui ôta ce gouvernement pour le donner à Cyrus ou Kircſch. Celui-ci, fils d'une Juive de la tribu de Benjamin, & deſcendu de Saül, permit aux Juifs de retourner à Jéruſalem, & de rebâtir leur ville & leur temple. Voilà tout ce que les traditions orientales nous apprennent du fondateur de la monarchie perſane.

Bahaman eut un fils qu'il déshérita, pour laiſſer la couronne à ſa fille Homaï, qu'il avoit épouſée en ſecret, & qui étoit enceinte lorſqu'il mourut, après un règne de 112 ans. Le fils de Bahaman, nommé Saſſan, mena une vie obſcure, & laiſſa des deſcendans qui prirent dans la ſuite le nom de *Saſſanides*, & chaſſèrent les Parthes de toute la Perſe.

Homaï, autrement Tchéherzadeh, monta ſur le trône de ſon père Bahaman, & cachant ſa groſſeſſe, elle fit expoſer ſur le fleuve Gihon le fils dont elle accoucha : il fut conſervé par un artiſan qui l'éleva & le nomma Darab, *Seigneur de l'eau.* Sa bravoure & ſa bonne mine firent ſoupçonner ſon origine ; & les circonſtances de ſon éducation ayant été vérifiées, il fut reconnu à l'âge de 32 ans par ſa mère Tchéherzadeh, qui lui remit le ſceptre, & ſe retira dans une ſolitude. Ce Darab eſt le Darius premier des Grecs. *Dara*, ancienne racine perſane, encore aujourd'hui en uſage, ſignifie *Seigneur* ou *dominateur.* Hérodote donne au nom de *Darius* une acception moins honorable : il le traduit par celui de Ἐρξείης, *coactor, coërcitor. (i)*

Darab ne régna que quatorze ans : mais ſon règne fut très-glorieux. Il étendit les limites de la Perſe du côté de l'occident, & contraignit Filikous ou Philippe, roi de Macédoine, à lui payer un tribut de mille pièces d'or. Darab l'obligea encore à lui donner en mariage ſa fille unique, qui devoit être auſſi ſon héritière. Il l'emmena en Perſe, & l'épouſa : mais n'ayant pû ſupporter la mauvaiſe odeur de ſon haleine, il la répudia, & la renvoya dans la Grèce, quoiqu'elle fût enceinte. Cette princeſſe accoucha d'un fils que Filikous adopta, & qu'il nomma Alexandre, ou Iskander.

Darab laiſſa en mourant la couronne à un fils qu'il avoit eu d'une autre femme. Ce prince nommé Darab, comme ſon père, ou ſimplement Dara, ayant aliéné les Grands, ils appelèrent Iskander, qui paſſa dans la Perſe avec une armée, défit Dara dans une bataille, & ſe rendit maître de tout le pays.

(i) Méninski dans ſon Dictionnaire explique *Dar* par *punition, ſupplice*, & *Daron* par *ſévère, féroce.* C'eſt ſans doute à cette racine que l'étymologie d'Hérodote fait alluſion.

Dara fut poignardé dans sa fuite, par deux de ses Capitaines.

Le lecteur ne s'attend pas que je m'arrête à relever toutes les fausſetés & toutes les absurdités d'une semblable histoire: elles se présentent d'elles-mêmes. La suite des traditions persanes est un peu mieux suivie depuis Alexandre: on découvre dans ce qu'elles racontent des rois Parthes, sous le nom de *Aschkaniens*, quelques traces imparfaites de la véritable histoire des Arsacides: mais ce n'est que sous les Sassanides, que ces traditions commencent à devenir exactes & suivies.

Si on fait réflexion aux suites de la conquête de la Perse par les Arabes, on sera moins surpris de l'ignorance où les Persans se trouvèrent, sur leur ancienne histoire, au bout de quelques siècles. Les Arabes, qu'un zèle aveugle & fanatique animoit contre tout ce qui pouvoit s'opposer à l'établissement de leur secte, étoient de grands destructeurs de tous les livres & de tous les monumens des autres religions. On sait à quel usage ils condamnèrent les 300 mille volumes, qu'ils trouvèrent dans la bibliothèque d'Alexandrie. S'ils traitoient ainsi les livres des chrétiens qu'ils toléroient & qu'ils protégeoient, on peut juger de ce qu'ils firent à ceux des Mages, dont ils se déclarèrent les ennemis & les persécuteurs. Le magisme, qu'on avoit professé sous les derniers rois de Perse, n'étoit plus la religion qui se trouvoit dans les livres de Zoroastre, & qu'on prétendoit avoir été celle de Keyomaras & de Zervan, qui n'adoroient que le Dieu suprême, & qui regardoient Oromade, principe du bien, & Aherman, principe du mal, comme deux astres créés & dépendans, dont le Dieu suprême se servoit, ainsi que de deux instrumens, pour maintenir l'ordre & l'harmonie de l'univers. *Hyd. p. 164.*

La secte des Thanaviah, qui faisoit ces deux principes égaux, éternels & indépendans, apportée de la Tartarie par les Aschkaniens, ou Parthes, avoit pris le dessus & s'étoit répandue par-tout. Lorsque Ardschir, ou Artasiras, eut chassé les Parthes & rétabli l'ancienne puissance des Perses; on tint une assemblée générale des Mages, pour purger la religion de cette doctrine étrangère. Erdaviraph, qui présidoit à cette *Hyd. p. 275.*

assemblée, rétablit l'ancienne doctrine & l'ancien culte : mais il ne put faire oublier le dogme des deux principes, qui s'étoit répandu dans tout l'orient.

Mani, ou Manès, ayant mêlé ensemble quelques opinions du christianisme & du magisme, entreprit de donner une nouvelle forme au système des Thanaviah. Sa doctrine inonda la Perse & la Mésopotamie, d'où elle passa même dans le christianisme, où elle eut long-temps des partisans secrets. Manès, proscrit d'abord par Sapor, avoit réussi à séduire son fils Hormouz, qui lui succéda : mais il ne put gagner Baharam, ou Varanes, successeur d'Hormouz, qui le fit périr par un supplice honteux, & persécuta ses sectateurs. Ce dogme reprit cependant bien-tôt une nouvelle vigueur. Mazdek, qui avoit séduit Cobad, & qui lui avoit inspiré de fausses idées de piété & de perfection, l'engagea à publier des loix qui ordonnoient un nouveau partage des biens, sous prétexte d'établir l'égalité entre les hommes, & de détruire une propriété qu'il regardoit comme la source des divisions. Ces nouvelles loix portoient que l'usage de tous les biens, & même celui des femmes, ne seroit pas moins commun à tous les hommes, que celui de l'eau & du feu. Cobad, pour montrer qu'il ne prétendoit point se soustraire à la nouvelle loi, obligea la première & la plus chérie de ses femmes à recevoir Mazdek dans son lit.

Cosrou Nouschirvan, fils & successeur de Cobad, voulut venger sur Mazdek la honte à laquelle la reine sa mère avoit été réduite ; il proscrivit sa doctrine : mais il ne put l'abolir ; elle étoit trop favorable à la cupidité & au libertinage. On prétend dans tout l'orient, & cela est confirmé par le témoignage de plusieurs voyageurs sensés & dignes de croyance, que les Jésidiens du Curdistan & les Druses de Syrie ont conservé la doctrine de Mazdek, au sujet du droit que tous les hommes ont sur toutes les femmes. On ajoûte même qu'elle a beaucoup de partisans secrets parmi les Musulmans ; & on leur donne le nom de *Multiplians*.

Les Musulmans crûrent ou feignirent de croire, que la religion des Mages étoit nécessairement liée avec le culte du mauvais

mauvais principe, ou des Thanaviah, & avec la dangereuſe doctrine de Mazdek. Les écrivains confondent preſque toûjours ces ſectes entre elles ; & c'eſt ſur ce fondement, que le Magiſme a été détruit dans preſque toute l'étendue de la Perſe. Il n'en reſte plus dans le Ghilan, ni dans le Mazandéran ; & le petit nombre de ceux à qui on permettoit de le profeſſer dans les déſerts du Kerman, diminue de jour en jour, par les perſécutions que les Muſulmans zélés excitent contre eux. Peut-être, entra-t-il dans le zèle des premiers conquérans beaucoup de jalouſie nationale. Les Arabes avoient été juſque-là une nation très-ignorante & très-mépriſée : les Perſans étoient alors les ſavans de l'Orient : leurs écrits avoient une extrême célébrité; & on oppoſoit la douceur & la politeſſe de leur langue à la prétendue majeſté du ſtyle de l'Alcoran, dans lequel il n'y a que de l'enthouſiaſme & du fanatiſme. On voit par l'hiſtoire du Mahométiſme, combien les Arabes devinrent jaloux de la gloire & de la prééminence de l'Alcoran.

Lorſqu'au bout de quelques ſiècles, les Arabes commencèrent à devenir curieux des ſciences, & à traduire les ouvrages étrangers dans leur langue, la Perſe ne leur en put fournir aucun : tout avoit péri. Il ne reſtoit que l'hiſtoire de la dynaſtie des Saſſanides, ou des Coſroès, & que des poëmes, ou romans ſur l'hiſtoire des anciens rois des deux dynaſties antérieures à Alexandre, compoſés peut-être dès le temps de la domination des Parthes. Car l'*Hiſtoire Arménienne*, écrite par Moyſe de Khorène, au milieu du cinquième ſiècle, nous montre que ces romans ſubſiſtoient dès-lors, & elle en rapporte quelques traits. *Hiſtor. Armen. lib. 1. cap. 31.*

Pour nous former une idée de l'état où ſe trouvèrent les premiers écrivains mahométans, par rapport à l'ancienne hiſtoire, rappellons-nous celui où nous étions en France, pour notre propre hiſtoire, juſqu'au milieu de la troiſième race de nos Rois. Quoique la religion chrétienne eût maintenu la néceſſité d'une eſpèce d'étude de la langue latine, & que les bibliothèques des monaſtères conſervaſſent un aſſez grand nombre de monumens hiſtoriques ; c'étoit ſeulement par tradition,

qu'un petit nombre de gens habiles ſavoient qu'il y avoit eu d'anciennes hiſtoires : on ne connoiſſoit que des fables & de mauvais romans ; c'étoit-là, que ceux qui avoient quelque goût pour la lecture pouvoient aller s'inſtruire. Si, dans le temps de nos premières croiſades, les Mahométans avoient voulu conſulter les Francs ſur l'ancienne hiſtoire de l'Occident, quelles idées ceux-ci auroient-ils pû leur en donner ?

J'ai crû devoir m'étendre ſur cet article, 1.° pour répondre à l'objection de ceux qui auroient peine à comprendre que l'époque du règne de Cyrus ſe fût conſervée parmi les deſcendans de ceux qui paſsèrent du Turkeſtan à la Chine, l'an 598 de J. C. Les Perſans étoient ſortis de Perſe dans un temps où ce royaume étoit le plus floriſſant ; & on ne peut douter que parmi eux il n'y eût des gens conſidérables, à qui le nouveau roi n'auroit point pardonné leurs liaiſons avec l'uſurpateur.

2.° Parce qu'il ne ſe trouve encore aujourd'hui que trop de gens perſuadés que des écrivains perſans, quoique modernes, doivent être mieux inſtruits de l'ancienne hiſtoire de leur pays, que ne l'ont été Hérodote, Ctéſias, Dinon & les autres écrivains grecs, qui nous en ont parlé. Je me ſouviens d'avoir été d'abord dans ce préjugé, & d'avoir perdu beaucoup de temps à chercher les moyens de concilier les traditions orientales avec l'hiſtoire véritable. Il arrive ſouvent que ceux qui ſe ſont mis en état de lire les écrivains arabes & perſans, s'exagèrent le mérite de ces auteurs, pour juſtifier le temps qu'ils ont employé à ces études, & donnent à un ouvrage qu'ils ſont ſeuls en état de lire dans la langue originale, une autorité qu'il eſt bien éloigné de mériter. C'eſt de ce même principe que naît le reſpect qu'ont pluſieurs gens habiles pour les traditions rabbiniques les plus abſurdes. On ne veut pas reconnoître que l'utilité qu'on retire de la lecture de ces ouvrages, n'égale pas, à beaucoup près, la peine qu'il a fallu ſe donner pour ſe mettre en état de les entendre.

OBSERVATIONS

Sur les Fêtes Religieuſes de l'année Perſane, & en particulier ſur celles de Mithra, tant chez les Perſans que chez les Romains.

Par M. FRERET.

ON a vû dans le Mémoire précédent, 1.° que chacun des trente jours de chaque mois portoit le nom d'une Divinité ou d'un Génie. 2.° Que douze de ces Divinités étoient celles qui préſidoient aux douze mois de l'année. 3.° Que le jour conſacré au Génie patron d'un mois, étoit, dans ce mois, une fête ſolennelle. 4.° Qu'outre ces ſolennités, il y en avoit encore d'autres, établies en mémoire de quelque événement, ou pour conſacrer certains uſages religieux ou politiques. On a vû encore qu'au moyen de l'intercalation d'un 13.e mois, qui ſe faiſoit tous les 120 ans, les mois étoient ramenés au même lieu de l'année ſolaire, dont ils s'étoient écartés, en 120 ans vagues, plus courts de 30 jours, que 120 ans juliens ou ſolaires: par ce moyen, le premier *phervardin* revenoit du 18 mai au 16 juin, où il avoit été fixé d'abord. 30 Avril 1743.

L'époque de Jezdegherde commence à midi du 16 juin 632 de l'ère chrétienne, ou du premier *phervardin* de la première année du 9.e cycle de 120 ans d'une période de 1440 ans. Le fragment de Chryſococcas, publié par M. Bouillaud, nous apprend que les tables de Khoniad, aſtronome perſan, étoient calculées pour le méridien de Tybène, ſitué 20d 18′ à l'orient de celui d'Alexandrie, & par conſéquent à 48d 6′ 30″ ou 3 heures 12 minutes à l'orient de celui de Paris. Ainſi à midi du premier *phervardin* de l'an 632 de J. C. le lieu vrai du ſoleil étoit, en prenant le milieu de nos meilleures tables modernes, 2ſ 26d 57′ 26″ fort près du *Ad calcem aſtronomiæ Philolaïcæ.* *Tables de la Hire, de Caſſini.*

27.e degré de Gémini ; & le ſolſtice d'été arrivoit le 3 de *phervardin.*

On a vû dans le Mémoire précédent, que les Orientaux ont des obſervations aſtronomiques, faites non ſeulement ſous Jezdegherde, mais encore dans les temps antérieurs : ainſi, au commencement du premier cycle de 120 ans de cette période, c'eſt-à-dire l'an 329 avant J. C. le ſolſtice s'étoit fait le 12 *phervardin ;* & au commencement de la période précédente, c'eſt-à-dire, l'an 1769 avant J. C. il étoit arrivé le 22, & trois jours après la fête du Génie qui portoit le nom du mois. Dans la ſuite de ce Mémoire, je n'aurai égard qu'au lieu qu'occupoient les fêtes perſanes dans l'année ſolaire, au temps de Jezdegherde ; parce que nous n'avons point de preuves que dans leur origine ces fêtes euſſent été attachées à un lieu précis du ſoleil dans l'écliptique, mais ſeulement à une certaine ſaiſon ; & parce que dans chaque cycle de 120 ans, il y en avoit 119 qui étoient vagues ; en ſorte que les fêtes précédoient de 30 jours, à la fin du cycle, le lieu auquel elles répondoient, lorſqu'il avoit commencé.

Gol. in Alpherg. Hyd. relig. Perſar.

On voit dans Golius & dans Hyde pluſieurs détails tirés des écrivains mahométans, arabes & perſans, au ſujet des fêtes de la religion des Mages. Mais la pluſpart en ont parlé, ſuivant ce qui ſe pratiquoit de leur temps ; & ils placent ces fêtes dans la ſaiſon où elles avoient été portées, par le défaut d'intercalation d'un mois en 120 ans, ou dans celle à laquelle elles ſe trouvoient fixées dans l'année intercalée du Sultan Gélaleddin Mélikſchah, qui étoit, à peu près, la même que notre année grégorienne. Cette variété répand, ſur tout ce qu'ils ont dit de ces fêtes, une obſcurité que les remarques de Hyde augmentent encore, par le peu de méthode qui règne dans l'ouvrage de ce ſavant. Je me réglerai, comme je l'ai déjà dit, ſur ce qui avoit lieu dans la première année de Jezdegherde ; & je ne parlerai que des fêtes qui étoient accompagnées de circonſtances dignes de quelque attention. Il nous importe peu d'être inſtruits en détail du calendrier & du rituel des Mages.

Le 8.e jour du 10.e mois, ou du mois *dey*, étoit ſurnommé *korrem-rouz*, le *jour de joie.* Dans la fête de ce jour, le roi quittoit ſes habits royaux, pour ſe montrer en public & pour donner une audience, où tous les ſujets étoient reçûs ſans diſtinction de rang: il donnoit un grand repas, où étoient admis les payſans & les laboureurs. Aſſis à la même table avec eux, il leur adreſſoit ces paroles : *Je ſuis ſemblable à l'un de vous autres. Nous ne ſubſiſtons que par votre moyen : c'eſt par votre travail que l'état ſe ſoutient ; mais ſans nous, vous ne pourriez vous maintenir. Soyons toûjours comme des frères bien unis.* Le 8.e du mois *dey* répondoit au 5.e de mars de l'année julienne ; & il fut le jour de l'équinoxe, dans la première année de Jezdegherde. En Perſe, où les ſaiſons ſont plus hâtives qu'en France, la campagne donne alors de toutes parts l'eſpérance d'une récolte prochaine.

Hyd. p. 253. Gol. p. 37.

Loc. ⊙ 11e 29d 55′ 12″.

Le 23 de ce même mois, qui répondoit au 11.e d'avril, on célébroit une autre fête, dans laquelle on expoſoit au peuple la repréſentation de Féridoun ou Affridoun, ancien monarque de la première dynaſtie, qui avoit délivré la Perſe du joug de Déhak, ſous lequel elle gémiſſoit, & qui avoit régné ſur tout l'Orient : on nommoit cette fête le *ſévrement (a) de Féridoun.* Le même jour, on plaçoit dans les rues de petites ſtatues, auxquelles on rendoit les mêmes honneurs qu'au roi : après quoi, on les briſoit & on les jetoit au feu. C'étoit ſans doute un emblème du déthrônement de Déhak.

Hyd. p. 254.

Le 9.e du mois *adour*, qui étoit le 9.e de l'année perſane, & qui répondoit au 24 février julien, on célébroit la fête dite *azouragan*, ou *azour rouz :* on nettoyoit les *pyrées*, & on réparoit les foyers ſacrés. C'étoit un jour de réjouiſſance, dans lequel le peuple faiſoit une eſpèce de maſcarade, pour marquer la fin de l'hiver & pour *chaſſer le froid :* c'eſt le terme dont ſe ſervent les Perſans, chez qui cette fête ſe célèbre encore tous les ans. Pietro della Vallé qui en avoit été témoin, en a donné la relation.

Hyd. p. 256.

(a) Je haſarde ce mot, pour rendre celui d'*ablactatio.*

La plus grande de toutes les fêtes dans la religion des Mages, étoit celle de *Mihr*, ou *Mithra*, nommée *Mihragan:* elle commençoit le 16.e du mois *mihr* & duroit ſix jours. Le 21.e de ce mois, ou le dernier de la fête, étoit celui de la plus grande ſolennité: il répondoit dans l'année julienne au 2 janvier. Au temps de Jezdegherde, cette fête commençoit le 16.e jour après le ſolſtice d'hiver. Mais comme l'année ſolaire perſane étoit égale à la julienne, & par conſéquent trop longue d'un jour en 130 ans environ; on voit que dans l'eſpace de 1940 ans, le 6.e du *mihragan* avoit avancé de 15 jours, dans l'année ſolaire vraie; & qu'au temps de l'établiſſement du calendrier par Gjemſchid, 1769 ans avant J. C. il avoit dû répondre au ſolſtice d'hiver, c'eſt-à-dire, au temps où le ſoleil ſe rapprochant de nous, augmente la durée des jours, développe le germe des plantes, & nous annonce que toute la nature va ſe ranimer & ſortir de l'engourdiſſement où l'avoit jetée l'éloignement de cet aſtre.

Mihr étoit une divinité perſane, que les Grecs & les Romains nommoient *Mithra*, qu'ils ont confondue avec le ſoleil, & qu'il ont crû être le principal objet du culte des Perſes. Mais Hérodote, beaucoup mieux inſtruit de la religion & des mœurs perſanes, que tous les écrivains qui l'ont ſuivi, nous en donne une idée fort différente. Les Perſes, dit-il, n'ont ni temples, ni ſtatues, ni autels: ils traitent ces pratiques d'extravagance; parce qu'ils ne penſent pas, comme les Grecs, que la nature des Dieux ait rien de commun avec celle des hommes. Ils ſacrifient à Jupiter ſur le ſommet des plus hautes montagnes, & donnent le nom de Jupiter à toute la circonférence du Ciel. Ils offrent encore des ſacrifices au ſoleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'eau & aux vents. Telle eſt, continue-t-il, l'ancienne religion du pays: mais ils y ont joint, dans la ſuite, le culte de la Vénus céleſte, ou Uranie, qu'ils ont emprunté des Aſſyriens & des Arabes. Les Aſſyriens l'appellent *Mylitta*, les Arabes *Alitta*, & les Perſes *Mithra*. On voit par ce paſſage d'Hérodote, que le culte de *Mithra* étoit un culte nouveau, emprunté des étrangers, qui avoit pour objet, non le ſoleil, mais la Vénus

Herod. l. 131.

céleſte, principe des générations & de cette fécondité par laquelle les plantes & les animaux ſe perpétuent & ſe renouvellent. Telle eſt l'idée que les anciens nous donnent de la Vénus Uranie, & celle qui répond aux différens noms ſous leſquels elle étoit déſignée. *Maouledta* dans le Syrien d'aujourd'hui, ſignifie mère, *genitrix*. Dans l'ancien perſan, le mot *mihr* ou *mihir* ſignifie amour, bienveillance. De là venoit le nom de *Mithridate*, ou plus régulièrement *Méherdate*, comme il ſe lit ſur une inſcription ancienne, ainſi que dans Tacite : c'eſt en perſan *mihir-dad*, amour de la juſtice, ou, *amans juſtitiam*. Le nom d'*Alitta*, employé par les Arabes, déſignoit ſeulement le ſexe de Vénus Uranie : *Ilahat* ou *Alilaatt* étoit encore, au temps de Mahomet, le nom général des Déeſſes inférieures, filles du Dieu ſuprême, dont il reproche le culte à ſes compatriotes ; elles étoient au nombre de trois, *Allath*, *Alozza* & *Monnah*.

Hyd. p. 107. & 99.

Reineſ. inſcript. Tacit. Annal. l. XII.

Pocock, ſpecimen. hiſt. Arab. p. 89.

Le *Mithra* ou *Mihir* des Perſes, pris pour le nom de l'amour, ſentiment naturel qui eſt le principe de l'union & de la fécondité des êtres vivans, convient parfaitement avec l'idée que les anciens avoient de la Vénus Uranie. Porphyre aſſure que le Mithra des Perſes préſidoit aux générations ; & il rapporte à cette idée les différens attributs joints à la repréſentation de Mithra dans l'antre qui lui étoit conſacré : antre myſtique, dont nous voyons une image ſur quelques bas reliefs & ſur quelques pierres gravées.

De antro Nymphar.

Quoiqu'à certains égards le ſoleil puiſſe être conſidéré comme le principe & la cauſe phyſique de toutes les générations, ou du moins de la chaleur qui leur eſt néceſſaire, les Perſans ne l'ont jamais confondu avec *Mihir*. Le mot *Mihir* n'entre dans aucune des différentes dénominations qu'ils donnent à cet aſtre : & les Mages poſtérieurs proteſtent que ni eux ni leurs ancêtres, n'ont jamais rendu de culte au ſoleil, aux élémens & aux parties de l'univers matériel ; & que leur culte n'a jamais eu d'autre objet que le Dieu ſuprême, & les intelligences qui gouvernent l'univers ſous ſes ordres. Les Mages de l'Inde, que rien n'auroit obligés de déguiſer la

doctrine contraire, ſi elle eût fait partie de leur religion, parlent là-deſſus, comme ceux qui ont vécu au milieu des Mahométans.

Les nations ſituées à l'occident de la Perſe, accoutumées à un culte dont les objets étoient groſſiers & ſenſibles, avoient fait une idole, du Mithra des Perſans : les plus ſpirituels le confondoient avec le feu & avec le ſoleil. L'idée que Strabon s'étoit formée de la religion des Perſes, étoit réglée ſur celle des Mages de la Cappadoce, où il étoit né, & dont la pluſpart avoient aſſocié Mithra avec Omanès, Anaïtis, Pharnak, & les autres Divinités cappadociennes & arméniennes. La façon dont lui & Tacite ont parlé des Juifs, nous montre que les plus habiles parmi les Grecs & les Romains ne pouvoient concevoir qu'il y eût une religion ſans idoles & ſans Divinités particulières : à les en croire, les Juifs adoroient l'air & le ciel matériels. Mais cette réflexion me meneroit trop loin. Je reviens aux fêtes nommées *Mihragan*, que les Romains adoptèrent ſous le nom de *Mithriaques ;* ce qui n'arriva cependant que ſous les Empereurs.

Vit. Pomp. p. 631. Plutarque aſſure que ce furent les Pirates vaincus & diſſipés par Pompée, qui firent connoître aux Romains le culte de Mithra. Ces Pirates étoient un amas de bandits & d'aventuriers de différentes nations, que l'eſpoir de s'enrichir par le brigandage avoit réunis ; aſſez ſemblables à ces Boucaniers & à ces Forbans, qui ont fait, du temps de nos pères, tant de déſordres dans l'une & l'autre Inde. Mais on auroit peine à imaginer qu'il y eût eu parmi eux des Perſans, des Parthes ou des Aſſyriens. Ces Pirates étoient des Piſidiens, des Ciliciens, des Cypriens & peut-être des Syriens ; nations, chez qui le culte de Mithra n'étoit point reçû. Ainſi, ce que dit Plutarque ne doit être pris que pour une conjecture avancée au haſard.

Le plus ancien exemple du culte de Mithra chez les Romains, ſe trouve, je crois, ſur une inſcription datée du troiſième conſulat de Trajan, ou de l'an 101 de l'ère chrétienne. C'eſt la dédicace d'un autel au ſoleil, ſous le nom de *Mithra*,

Mithra: DEO SOLI MITHRAE. Sur une autre inſcription qui ne porte point de date, *Mithra* eſt l'aſſeſſeur ou le compagnon du ſoleil: DEO... MITRHAE ET SOLI SOCIO. *Grut. p. 35. n.° 2. p. 22. 12.*

Il falloit cependant que ce culte ne ſe fût pas établi en Syrie & dans les pays voiſins de l'Egypte. C'eſt ce qui réſulte de l'ouvrage d'Origène contre Celſe. Ce défenſeur du paganiſme joignoit les *mithriaques,* ou les prêtres & les dévots de Mithra, aux *métragyrtes,* ou prêtres vagabonds de Cybèle, aux diſeurs de bonne aventure & à ces eſpèces de ſorciers, qui abuſoient les ſimples par les fourberies & par les preſtiges, dont ils accompagnoient leurs ſacrifices à Hécaté & aux autres Génies malfaiſans. Il parloit encore des antres ſacrés de Mithra qui étoient dans la Perſe, & des repréſentations du ciel, des planètes & des étoiles, qu'on y montroit aux initiés. Mais tout cela étoit ſi peu connu d'Origène, un des hommes des plus ſavans de ſon ſiècle, qu'il ſoupçonne que c'étoient des choſes imaginées par Celſe. Les bas-reliefs & les pierres gravées qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, nous montrent que le ſoupçon d'Origène étoit mal fondé. Il faut néanmoins conclurre de là que le culte de Mithra, quoiqu'établi à Rome dès l'an 101, n'étoit pas encore connu en Egypte & en Syrie, au temps d'Origène, mort en 263 de J. C. & dont la célébrité avoit commencé vers l'an 228. Ainſi, il n'eſt nullement étonnant que Clément Alexandrin, qui a fleuri vers l'an 194 ſelon Eusèbe, n'ait point parlé de Mithra. *Origen. cont. Celſum, VI. p. 290.*

Le culte de cette Divinité étoit cependant commun à Rome, où l'on célébroit même ſes myſtères. On voit dans les collections de Gruter & de Réinéſius, pluſieurs dédicaces faites à Mithra *(b):* & Lampride, dans la vie de Commode, fait mention des myſtères de Mithra, *ſacra Mithriaca.* Commode a régné depuis l'an 180 juſqu'à l'an 192. Ces myſtères devoient même avoir déjà une certaine célébrité dans l'Occident, au temps de S.t Juſtin, qui dans ſa ſeconde apologie & dans ſon dialogue avec Tryphon, parle de l'antre ſacré de *Juſtin. apolog. II. p. 98.*

(b) SOL INVICTUS MITHRA. NOMEN INVICTUM SOL MITHRA, &c.

Mithra, de ſes myſtères & d'une eſpèce de *communion* que recevoient les initiés. La ſeconde apologie de S.t Juſtin fut préſentée à l'Empereur Antonin en 142 de J. C. Tertullien, qui a fleuri peu après l'an 200 de J. C. s'étend auſſi ſur les myſtères de Mithra, parle d'une eſpèce de baptême qui lavoit les initiés de toutes les ſouillûres que leur ame avoit contractées juſqu'alors, d'une marque qu'on leur imprimoit, d'une offrande de pain & d'un emblème de la réſurrection qu'il n'explique pas en détail. Dans cette offrande, qui étoit accompagnée d'une certaine formule de prières, on offroit un vaſe d'eau avec le pain. Ailleurs, Tertullien dit qu'on préſentoit aux initiés une couronne ſoutenue ſur une épée, mais qu'on leur apprenoit à la refuſer, en diſant : *C'eſt Mithra qui eſt ma couronne.*

Tertull. de præſcript. cap. 40. Adverſ. Marcion. 1. 13. De baptiſ. 5.

Tertull. de coronâ. p. 131.

On lit ſur une inſcription trouvée en Carinthie, dans les ruines de *Solva*, aujourd'hui Solfeld près de Clagenfurt, que le 8.e des calendes de juillet, ſous le conſulat de Gordien & d'Aviola, l'an 239 de J. C. on répara un ancien temple de Mithra, ruiné par le temps, *vetuſtate conlapſum.* Une autre inſcription, rapportée dans Gruter, fait mention d'une dédicace au même Dieu, PRO SALUTE COMMODI ANTONINI. Commode ayant reçû de Marc Aurèle le titre de Céſar, dans l'année 166, l'inſcription qui ne lui donne pas ce titre, doit être d'un temps antérieur.

Monumenta veter. Ant. pag. 240.

Lampid. Commod. c. 2.

Porphyre, qui vint à Rome en 263 prendre les leçons de Plotin, parle beaucoup de Mithra, dans les ouvrages qui nous reſtent de lui. C'eſt Zoroaſtre qu'il fait le premier auteur de l'antre myſtique, où Mithra étoit, dit-il, repréſenté aſſis ſur le taureau, & tenant à la main le glaive d'Ariès, ſigne conſacré à Vénus & aux générations, dont Mithra eſt le principe. Dans les myſtères de Mithra on donne, ajoute-t-il, aux hommes le nom de *lions*, & aux femmes celui de *hyènes*, eſpèce de loup ou de renard commun dans l'Orient, & nommé aujourd'hui *ſchakal.* Dès le temps de Tertullien, on donnoit ce nom de *lions* aux initiés : *Leones Mithræ philoſophantur.* Les miniſtres inférieurs portoient les noms d'*aigles*, d'*éperviers*,

De abſtinent. anim. De antro Nympharum.

De abſtinent. IV. cap. 6.

Tertull. adverſ. Marcion. 1. c. 13. Cet ouvrage eſt de l'an 207.

de *corbeaux*, *&c.* & ceux d'un ordre ſupérieur avoient celui de *pères*. Porphyre ajoûte que dans les fêtes Léontiques, *Leontica*, les initiés & les miniſtres étoient déguiſés ſous la forme des différens animaux dont ils portoient les noms.

S.t Jérôme, parlant de la deſtruction de l'antre ſacré de Mithra à Rome l'an 378 de J. C. déſigne pluſieurs de ces ordres des initiés & des miniſtres, par les termes ſuivans: *Portentoſa ſimulachra quibus corax, gryphius, miles, leo, perſes, helios, bromius, pater, initiantur.* Ces noms avoient donné lieu aux différentes eſpèces de fêtes appelées *Leontica, Heliaca, Coracica, Patrica*, ſur les inſcriptions. Il y en a une de l'an 376, dans laquelle un Ulpius Egnatius, qui avoit reçû le taurobole, prend les titres de *Pater & Hierocorax Dei Solis invicti Mithræ, Archibucolus Dei Liberi, Hierophanta Hecatæ, Sacerdos Iſidis & Augur publicus.*

Epiſtola VII. ad Lætam.

Grut. p. 27. n.° 2.

Les initiés étoient obligés de ſubir un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureuſes, avant que d'être admis au rang des adeptes. Nonnus, Elias de Crète & l'Evêque Nicétas détaillent ces épreuves dans leurs ſcholies * ſur les diſcours de S.t Grégoire de Nazianze. Ils parlent d'un jeûne très-auſtère de 50 jours, d'une retraite de pluſieurs jours dans un lieu obſcur, d'un temps conſidérable qu'il falloit paſſer dans la neige ou dans l'eau froide, & de quinze fuſtigations, dont chacune duroit deux jours entiers, & qui étoient, ſans doute, ſéparées par les intervalles néceſſaires aux initiés, pour reprendre de nouvelles forces. Dès le temps de Commode, les myſtères de Mithra étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il ſemble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet Empereur, qui aimoit le ſang, changea en des meurtres réels ce qui n'étoit qu'un danger apparent: *Sacra Mithriaca homicidio vero polluit, cùm illic aliquid ad ſpeciem timoris vel dici vel fingi ſoleat*, dit Lampride.

* *Vid. monumenta veteris Antii, p. 212.*

Lamprid. Commod. c. 9.

Le déguiſement des miniſtres de Mithra ſous la forme de divers animaux féroces, dont parle Porphyre, n'étoit pas une choſe abſolument nouvelle à Rome: il ſe paſſoit quelque

choſe d'approchant dans les myſtères d'Iſis. Valère Maxime & Appien diſent que lors de la proſcription des Triumvirs, l'Edile Voluſius ſachant qu'il étoit ſur la liſte de ceux dont on avoit mis la tête à prix, emprunta d'un Iſiaque de ſes amis, ſa longue robe de lin & ſon maſque à tête de chien: on ſait que les maſques antiques enveloppoient la tête entière. Dans cet équipage, Voluſius ſortit de Rome & ſe rendit, par les chemins ordinaires, un ſiſtre à la main, & demandant l'aumône aux paſſans, auprès du jeune Pompée: *Per itinera viaſque publicas ſtipem petens*, dit Valère Maxime. Si les yeux n'avoient pas été accoutumés à voir des hommes dans cet équipage, rien n'étoit plus propre à faire arrêter Voluſius par les premiers qui l'euſſent rencontré.

Valer. Maxim. VII. 8. Appian. bell. civil. IV. pag. 616.

Ce fut, ſans doute, par le ſecours d'un ſemblable déguiſement, que Mundus put perſuader à Pauline qu'elle avoit paſſé la nuit avec le Dieu Sérapis. Tertullien ajoûte au récit de Josèphe une circonſtance très-propre à faire naître cette penſée. Mundus ſe préſenta, dit-il, à Pauline, *ſpecie leonis qui Serapis putabatur*: & ceux qui ſe ſouviendront d'avoir vû dans l'*Harpocrate* de M. Cuper de cette Académie, une pierre antique publiée d'abord par Chiflet, n'auront pas de peine à comprendre comment Pauline put être trompée par le déguiſement de Mundus.

Tertull. apol. cap. 15.

Cuper. Harpocrat. p. 52.

Je reviens aux fêtes de Mithra. Il ſemble que vers l'an 350, c'eſt-à-dire, ſous les enfans de Conſtantin, le zèle du paganiſme expirant ſe ranima pour la célébration de ces fêtes & de pluſieurs autres, inconnues dans l'ancienne religion grecque & romaine. On trouve, à la vérité, avant cette époque, des conſécrations d'autels à Mithra, marquées ſur les inſcriptions; mais on n'y voit la date d'aucune célébration de ſes fêtes. La plus ancienne de ces conſécrations eſt celle du premier mars de l'an 101 de J. C. Les autres ſont du 4 juillet 183, du 25 avril & du 2 juin 184, du 25 avril 194, & du 25 avril 197. C'eſt après Conſtantin qu'on commence à trouver des inſcriptions, qui parlent des myſtères & des fêtes de Mithra. Sur celles du 11 août & du 15

Voyez le Rec. de Gruter & celui de Réinéſius, & Monumenta veteris Antii.

Van Dale, diſſertation. 4.°

ſeptembre 357, on trouve deux célébrations des *Leontica*, faites dans une même année : en 358, trois autres, une des *Leontica* le 17 mars ; une des *Patrica*, ou *Perſica*, le 4 avril ; une des *Heliaca* le 16. Le 24 du même mois, on trouve la fête où les adeptes étoient admis au ſpectacle des *Cryſes, cryſios* ou *gryſios oſtenderunt :* peut-être, étoit-ce celle où ils étoient introduits dans l'antre de Mithra. On trouve le 11.e mars 359, une autre célébration des *Leontica ;* dans l'année 362, on en voit encore deux, l'une du 1.er & l'autre du 8 avril : dans cette dernière on admit les initiés au ſpectacle des *Cryſes, cryſios oſtenderunt :* en 358, on les y avoit admis le 24 avril.

En 370, on marque au 17 juillet la conſécration d'un autel à Mithra, par la cérémonie du taurobole & du criobole. Pétronius Apollodorus, qui fit cette dédicace, prend les titres de *Pontifex major, XV vir ſacris faciundis, Pater ſacratus Dei invicti Mithræ.*

En 376, on trouve un *Aurelius Victor Augentius V. C. PP. (pater patrum)* qui ayant célébré les *Coracica* ou *Hierocoracica* pour ſon fils, la 30.e année de ſa conſécration, *a montré* les *gryſes* avec lui, le 24 du même mois de juillet. Le nom de cet Aurélius ſe trouve ſur des inſcriptions des années précédentes. Sur une autre de cette même année 376, on donne à un Sextilius Agéſilaüs, le titre de *Pater Patrum Dei Solis invicti Mithræ :* il ſe dit *Taurobolio in æternum renatus.* Enfin, une inſcription de l'an 377, *Gratiano V & Merobaude Coſſ.* parle d'un Céionius Rufus, qu'elle nomme *Pater ſacrorum invicti Mithræ*, & qui eſt apoſtrophé en ces termes dans des vers placés à la fin de l'inſcription :

Perſidicique Mithræ Antiſtes Babylonie templi.

Dans une autre inſcription de l'an 390, on trouve le nom de ce même Céionius Rufus, *Valentiniano Aug. IV & Neoterio Coſſ.* il ne prend plus le titre de *Pater ſacrorum Mithræ*, mais ſeulement celui de *Exvicario Aſiæ.* Il s'y agit

cependant d'un autel payen, dont la dédicace fut faite ou renouvellée le 22 mai par un ſecond taurobole, poſtérieur de 20 ans à un plus ancien, qui étoit, par conſéquent, de l'an 370. Je ne connois point de monument public d'un acte de paganiſme célébré avec authenticité, poſtérieur à cette inſcription. Le culte de Mithra avoit été proſcrit à Rome dès l'an 378 : l'antre ſacré de Mithra fut ouvert & détruit par les ordres de Gracchus préfet du prétoire, cette même année. Une hiſtoire détaillée de la deſtruction de l'idolatrie, & des recherches ſur les nouveaux cultes introduits dans le paganiſme, répandroient un grand jour ſur nos antiquités eccléſiaſtiques.

Leg. unicâ cod. Theodoſ. ne quis in cauſâ ſuâ. Coſſ. Valente VI, Valentiniano II.

Je n'ai point parlé des inſcriptions de Mithra, trouvées hors de Rome, & qui ne portent point de dates; parce qu'on n'en peut rien conclurre. On les trouvera preſque toutes raſſemblées dans l'ouvrage de M.gr de la Torré & dans les diſſertations de Van Dale. Comme l'un & l'autre ne m'ont fourni aucune idée, je n'ai pas crû les devoir citer pour des détails dont j'étois inſtruit, avant que d'avoir lû leurs ouvrages, ou dont je n'ai pas jugé convenable d'alonger ce Mémoire. Nous avons dans les collections de Gruter & de M. Muratori, ainſi que dans les *Monumenta veteris Antii*, & dans l'ouvrage de Hyde, pluſieurs bas-reliefs, où l'antre ſacré de Mithra eſt repréſenté : on le voit auſſi ſur quelques pierres gravées. Mithra en eſt toûjours la principale figure : il eſt repréſenté ſous la forme d'un jeune homme domptant un taureau, & ſouvent prêt à l'égorger : il eſt coëffé d'une tiare perſienne recourbée en devant, comme celle des rois : il tient à la main une eſpèce de bayonnette, que Porphyre nomme le *glaive ſacré d'Ariès*, & qui doit être l'arme perſane nommée *acinacès* : il eſt vétu d'une tunique courte avec l'*anaxyride*, ou la culotte perſane : quelquefois il porte un petit manteau. A ſes deux côtés, ſont deux autres figures humaines, coëffées d'une tiare ſemblable, mais ſans manteau : ordinairement, l'une tient un flambleau élevé, & l'autre un flambeau baiſſé. Quelquefois ces figures ſont dans une attitude que

Monumenta veteris Antii. Van Dale diſſertationes. 4.°

l'honnêteté ne permet pas de décrire, & par laquelle il ſemble qu'on a voulu déſigner le principe de la fécondité des êtres. Celui de ces bas-reliefs qui eſt à Rome, dans la vigne Borghèſe, mérite une attention particulière. On aperçoit au bas les veſtiges d'une inſcription latine qui eſt totalement effacée; mais on lit ſur le corps du taureau, *DEO SOLI INVICTO MITHRAE,* & ſur le col même de l'animal, au deſſous du ſang qui coule de la bleſſure que lui a faite Mithra, on voit ces deux mots, *NAMA SEBESIO,* en caractères romains.

Ces deux mots ont donné lieu à différentes conjectures. Pighius & Réinéſius les ont crû grecs: le dernier y trouvoit la rivière de Sébèthe, qui paſſe auprès de Naples: Νᾶμα Σεβέσιον étoit, ſelon lui, *fluentum,* ou *fluvius Sebethus.*

M. le Marquis Maffei propoſant à l'Académie une nouvelle explication de ces deux mots, qu'il liſoit comme Réinéſius & Pighius, les rendoit par ceux de *fluentum adorandum ;* dérivant le dernier de σέβειν, *venerari :* & il les appliquoit au ſang même qui coule de la plaie. Comme il paroiſſoit difficile que dans une fête perſane, ou du moins orientale, on employât une formule grecque, & que cette formule fût en caractères latins; M. Fourmont l'aîné imagina que c'étoit deux mots chaldéens qu'il liſoit de droite à gauche, & où il trouvoit *OISEBES AMAN, non peribit fidelis* ou *credens.* Cette formule ſeroit aſſez convenable pour un culte dans lequel on éprouvoit la foi des Cathécumènes, par des épreuves longues, douloureuſes & pénibles. L'interprétation de M. le Marquis Maffei pouvoit avoir rapport à la cérémonie du taurobole, & au ſang qu'on faiſoit couler ſur celui qui recevoit cette eſpèce de baptême.

Hiſt. de l'Académie, vol. XII. p. 231.

Mais aucune de ces deux interprétations ne peut convenir avec l'inſcription trouvée auprès de Tivoli, publiée d'abord dans le recueil des *Opoſcoli Scientifici.* vol. XIX, page 39, & depuis dans le recueil de M. Muratori.

Theſaur. inſcript. Muratori, vol. I, p. 138.

SOLI. INVICTO. MITHRAE
SICVT. IPSE. SE. IN. VISV
JVSSIT. REFICI
VICTORINVS. CAES. N
VERNA. DISPENSATOR
NUMINI. PRAESENTI. SUIS. IN
PENDIS. REFICIENDVM
CVRAVIT. DEDICAVIT QVE
NAMA CVNCTIS.

Les deux derniers mots *NAMA CVNCTIS* montrent que *NAMA* ne signifie ni *fluentum*, ni *fidelis:* Je ne parle pas de l'explication qui change *NAMA* en *NANNA*, nom d'une Divinité de l'Elymaïde, ou en *HAMMA*, nom hébreu ou syrien du soleil, employé par certains hérétiques des premiers siècles. Par une semblable méthode, on met dans les inscriptions & dans les écrivains tout ce qu'on a envie d'y trouver.

Machab. II, cap. 1. v. 13. Monumenta vet. Antii p. 194. Epiphan. hæres. lib. 1. hæres. 16.

J'ai soupçonné, car dans de pareilles matières il est permis de soupçonner, que dans l'inscription de Tivoli *nama* vient du persan *nem* ou *nam*, *rosée*, & figurément *bénédiction*, *grace*, *protection céleste*. *Nama cunctis*, sera une formule pour implorer la protection de Mithra. Dans le bas-relief de la vigne Borghèse, *nama sebesio* sera *ros*, ou *protectio acceptabilis*, de *sipas* ou *sepas*, *laus*, *gratiarum actio;* d'où se forme, *gratias agere Deo*, *laudare Deum*. Cette interprétation ne s'éloigne pas pour le sens de celle du Marquis Maffei.

Voyez Méninski sur ces deux mots.

J'oubliois de remarquer que dans le champ des bas-reliefs, on voit autour de Mithra, le soleil, la lune, les planètes & diverses constellations célestes, représentées par les animaux dont elles portent les noms dans les planisphères grecs. Mais elles ne gardent point la situation qu'elles ont dans le Ciel, & elles semblent placées au hasard; celles qui sont les plus éloignées, comme le cancer & le scorpion, étant jointes ensemble: ce qui m'a fait voir qu'elles ne forment pas le thème céleste de l'entrée

l'entrée du ſoleil dans Taurus, comme je l'avois ſoupçonné d'abord. Porphyre dit que dans l'antre de Mithra, on voyoit cette Divinité domptant un taureau, entourée des repréſentations du ſoleil, de la lune & des étoiles.

J'ai parlé juſques à préſent du culte de Mithra, conformément à l'opinion commune qui ſuppoſe que ce culte étoit chez les Romains le même que dans la Perſe: opinion, qui ſemble avoir été celle de Porphyre, qui dit que Zoroaſtre eſt l'auteur de l'antre ſacré de Mithra, & des différens emblèmes dont il étoit rempli. Mais j'avoue qu'en examinant de près les circonſtances du culte de Mithra chez les Romains, je n'y ai trouvé nulle reſſemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion perſane, contenues dans les livres de Zoroaſtre, ou du moins dans ce que les critiques mahométans nous apprennent de ces livres.

Dans la religion des Mages, fondée ſur des principes de douceur & d'humanité, & tournée toute entière aux avantages de la ſociété, les préceptes moraux ſe réduiſent à l'uſage modéré des paſſions, dont la nature a mis le germe dans tous les cœurs. Cette religion les regarde comme le fondement de la ſociété, lorſqu'elles ſont réglées par la raiſon. On y condamnoit également tous les excès oppoſés à la nature ou à la raiſon, & capables, non ſeulement de troubler l'ordre de la ſociété, mais encore de rendre malheureux ceux qui s'y livrent. Les jeûnes & les abſtinences exceſſives étoient défendues, de même que l'intempérance & l'ivrognerie. Si l'adultère & la débauche étoient regardés comme des crimes, la virginité & le célibat paſſoient pour un état oppoſé aux vûes de l'Eſtre ſuprême, qui avoit placé les hommes ſur la terre pour la peupler. Pour cette eſpèce de débauche que les Perſes, de l'aveu même d'Hérodote, n'avoient connue que depuis leur commerce avec les Grecs; elle étoit en horreur dans cette religion: la ſouillure de ceux qui en étoient coupables étoit contagieuſe, & ſe communiquoit à tous ceux qui converſoient avec eux. Il eſt inutile d'obſerver que le meurtre, le vol, l'injuſtice, & toute action capable de troubler la paix,

ou le bonheur de la société, étoit un crime qu'on ne pouvoit expier que par des actions opposées. Défricher une terre inculte, planter un arbre fruitier, tuer un animal nuisible ou seulement incommode, se marier & augmenter le nombre des créatures raisonnables qui peuplent la terre, faire quelque établissement utile à la société, conduire de l'eau dans un lieu aride, construire ou réparer un chemin, &c. c'étoient-là les actions qui nous rendoient agréables au Dieu suprême, & aux intelligences qui régissent l'univers sous ses ordres. Quant aux pratiques religieuses, elles consistoient dans la récitation de quelques prières fort courtes, mais répétées plusieurs fois pendant chaque jour, & dans le soin avec lequel on conservoit la pureté des élémens, dont on éloignoit tout ce qui auroit pû la corrompre. Au reste comme les Persans étoient des hommes, & des hommes assez grossiers, la superstition avoit rempli cette partie du culte, d'un grand nombre d'observations puériles, que les prêtres d'une part, & les dévots de l'autre multiplioient à l'envi. Mais ce n'étoit pas là un défaut particulier à la religion persane. Pour ne parler ici que du judaïsme, nous voyons de combien de pratiques superstitieuses cette religion avoit été chargée par les hommes.

Le *Sadder*, ouvrage d'un Mage persan, & les divers passages des écrivains arabes & persans, rapportés dans l'ouvrage de Hyde, m'ont fourni les traits du tableau de la religion persane que je viens d'ébaucher. Plusieurs témoignages des anciens écrivains grecs & romains nous prouvent que le fond de cette religion a toûjours été le même. Mais en les lisant, il faut prendre garde à ne pas confondre les dogmes de la secte des Thanaviah, ou des anciens Manichéens, avec ceux de Zoroastre, comme ont fait plusieurs anciens, qui nous donnent souvent la doctrine des Mages d'Arménie, de Chaldée & de Cappadoce, pour celle des Mages de Perse. A l'égard des Mahométans, il y en a plusieurs auxquels un zèle religieux mal entendu a fait imputer aux Mages de Perse, en général, les opinions de Manès & de Mazdek, qui étoient détestées par les gens instruits de la vraie religion de Zoroastre. Il n'y a

peut-être rien de ſi rare parmi les hommes, qu'un zèle équitable & éclairé; & il n'eſt que trop commun de les voir appeler le menſonge & l'injuſtice au ſecours de ce qu'ils regardent comme la vérité.

Les principes de la religion des Mages étoient abſolument oppoſés aux jeûnes & à toutes ces épreuves pénibles, douloureuſes & quelquefois meurtrières, par leſquelles on préparoit les initiés à la participation des myſtères de Mithra. Tertullien nous apprend que la religion des Mithriaques avoit auſſi des gens de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe dévouoient au célibat & à la virginité : *Mithra habet & virgines, habet & continentes.* Parmi les Mages, la virginité & le célibat ſont regardés comme un état réprouvé : on marie les enfans extrêmement jeunes ; & lorſqu'il arrive qu'ils meurent avant que de l'avoir été, on tâche d'y ſuppléer par une cérémonie décrite dans Hyde & dans pluſieurs de nos voyageurs. Quiconque, dit le Sadder, meurt ſans avoir eu des enfans, quelque mérite religieux qu'il ait d'ailleurs, il ſera exclus du *Paradis (b)* : on ſait que ce terme de *Paradis* eſt originaire de Perſe, & que les Grecs l'avoient adopté pour ſignifier une maiſon de plaiſance. *Sadder, Porta 19. Hyde, p. 446.*

On doit obſerver encore que le temps de la célébration des Mithriaques, ne convient point à celui des *Mirhagan* de Perſe. Ces dernières fêtes ſe célébroient quelques jours après le ſolſtice d'hiver, & lorſque le ſoleil commence à ſe rapprocher de nous ; au lieu que les myſtères de Mithra ſe célébroient à Rome, comme on l'a vû par les dates des inſcriptions rapportées plus haut, pluſieurs jours après l'équinoxe du printemps : & ce n'étoit point au haſard que l'on avoit choiſi cette ſaiſon. Porphyre aſſure que les figures repréſentées dans l'antre ſacré de Mithra, dont nous voyons une image ſur quelques bas-reliefs antiques, avoient un rapport néceſſaire avec le paſſage du ſoleil de la conſtellation du Bélier dans celle du Taureau.

(b) Cuicumque non eſt filius .... anima ejus in pœnâ & dolore manebit .... quantacumque ſint merita ejus .... urbis Paradiſiacæ particeps nunquam fiat.

Si on veut absolument conserver une origine persane aux fêtes Mithriaques, il faudra les regarder comme une imitation de celle qui se célébroit en Perse le 23 *dey*, & dans laquelle on exposoit dans les rues la représentation de *Féridoun*, assis sur un taureau : mais cette fête n'avoit aucun rapport à Mithra ou Mihir. C'étoit une fête instituée en mémoire de l'expulsion de Déhak, & de la délivrance de la Perse. Je serois plus porté à croire que les fêtes de Mithra venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été instituées pour célébrer l'*exaltation* du soleil dans le signe du Taureau. Les Mages de Chaldée & d'Assyrie rapportoient toute leur religion au culte des planètes & des étoiles : elle étoit toute astronomique ; & presque toutes les idées de l'astrologie judiciaire y sont relatives. Les *Sabis*, ou Chrétiens de S.t Jean, en ont conservé plusieurs dogmes particuliers, qu'ils ont ajustés de leur mieux avec le judaïsme & avec le christianisme. Ibn Schanah, cité par Hyde, nous apprend que l'année des anciens Sabis, commençoit à l'entrée du soleil dans le signe d'Ariès. On célébroit cette entrée du soleil dans chaque signe, par un jeûne de trois jours : car les Sabis, à la différence des Persans, admettoient les jeûnes, les macérations & les pénitences ; tandis que, d'un autre côté, ils avoient des fêtes où il falloit s'enivrer. Les cinq fêtes principales des Sabis étoient celles de l'exaltation des cinq planètes ou de leur arrivée à un certain degré d'un signe déterminé : elles se trouvent encore marquées dans les calendriers & dans les tables astronomiques de l'Orient. Je ne m'arrêterai qu'à l'exaltation du soleil, qui seule pouvoit être une fête annuelle & fixe. Mercure achevant son cours en 88 jours, son exaltation revient plusieurs fois dans chaque année : Vénus employant 225 jours environ, il y a des années où elle a deux exaltations dans le même signe. Pour Mars, Jupiter & Saturne, leur exaltation ne revient jamais qu'au bout de plusieurs années.

Hyd. præfat. addenda ad p. 385. & pag. 254.

Hyd. pag. 128.

Ali Birgjendi & Schah Kolgi, cités par Hyde, placent l'exaltation du soleil au 19.e degré d'Ariès. Les calendriers astronomiques des Romains, supposent que le soleil étoit à ce

degré d'Ariès, le 11 & le 12 avril. Si on a égard à l'excès de l'année julienne sur l'année solaire vraie, on trouvera qu'en 358 de J. C. le soleil étoit parvenu à ce degré, dès le 8 ou le 9 du même mois d'avril. Les inscriptions nous montrent que dans cette année 358, on célébra les fêtes Héliaques à Rome le 16 avril, & que le 11 mars & le 24 avril il y eut deux célébrations des fêtes Léontiques. J'indique ces rapports pour faire voir que je n'ai négligé aucune des recherches capables de répandre quelque jour sur la matière : car les dates des inscriptions prouvent qu'on ne suivoit aucune règle astronomique, dans le jour de ces différentes fêtes ; quoiqu'on s'éloignât peu de la saison du printemps. Il faut convenir d'ailleurs que nous ne serions plus à portée de connoître les raisons mystiques ou politiques, qui obligeoient de modifier la règle astronomique, s'il étoit vrai qu'on en eût voulu suivre une.

On trouve dans les scholies de l'Evêque Nicétas sur les discours de S.t Grégoire de Nazianze, de quoi confirmer la conjecture que je propose sur l'origine chaldéenne du culte de Mithra. Car, après avoir dit que, selon quelques-uns, Mithra est le même que le soleil, il ajoûte que c'est sur-tout parmi les Chaldéens, que les initiations aux mystères de Mithra sont établies : *Hujus autem Mithræ mysteriis quædam initiationes sunt maximè apud Chaldæos.*

Monum. veter. Ant. pag. 212. Trad. du P. de Montfaucon, qui avoit vû a Florence le ms. grec de Nicétas.

On a vû plus haut que sur l'inscription de l'an 377, dans les vers latins à la louange de *Rufus Ceionius pater sacrorum invicti Mithræ*, on le nomme :

Persidicique Mithræ Antistes Babylonie templi :

Le titre d'*Antistes Babylonius* suppose un culte venu de Chaldée.

DE L'ERE DES GRECS DE SYRIE, *nommée plus ordinairement* E're des Séleucides.

Par M. FRERET.

21 Août 1742.

NOS chronologiſtes regardent ordinairement les dates qui ſe voient ſur le revers de pluſieurs médailles des rois de Syrie, & des villes qui étoient ſous leur domination, comme étant relatives à l'époque du règne de Séleucus Nicator, ou à l'ère qu'Eusèbe fait commencer en 312 avant J. C. douze ans après la mort d'Alexandre, la ſixième année du règne d'Alexandre Ægus, dans le canon de Ptolémée, & ſept ans avant le commencement de Ptolémée fils de Lagus. On a rapporté à cette même ère les dates qui ſe trouvent ſur les inſcriptions de Palmyre, & celles du premier & du ſecond livre des Machabées, qu'on a voulu être priſes d'une ſeule & même époque ; quoique le même événement ſe trouve daté différemment dans les deux livres des Machabées : c'eſt-à-dire, de la 150.e & de la 148.e année. Ces différens points ſont ceux que je me propoſe d'examiner dans ce Mémoire : mais je dois commencer par préſenter un tableau raccourci des événemens qui ſuivirent la mort d'Alexandre ; ſans quoi j'aurois peine à rendre mes preuves ſenſibles aux lecteurs qui n'ont pas tout le détail des faits, aſſez préſent. Comme Diodore eſt preſque le ſeul écrivain ancien, qui nous inſtruiſe de l'hiſtoire de ces temps-là, il ſuffira de l'abréger ; & je n'entrerai dans aucune diſcuſſion chronologique.

Olymp. CXIV. 1.

Alexandre mourut au milieu de l'été de l'an 324, au commencement de l'année athénienne, & le dernier du huitième mois de l'année macédonienne, ſans avoir réglé ſa ſucceſſion. Il laiſſoit ſa femme Roxane enceinte & un fils naturel nommé Hercule, qu'il avoit eu de Barſine veuve de Memnon, mais qui n'étoit encore qu'un enfant. Alexandre

avoit auprès de lui un frère naturel nommé Philippe Aridée, homme ſans mérite & ſans aucune capacité : on prétendoit que des breuvages qu'Olympias lui avoit fait prendre dans ſa jeuneſſe, l'avoient rendu imbécille. La néceſſité où les généraux d'Alexandre ſe trouvèrent d'avoir un chef, au nom duquel on donnât les ordres, les obligea, après quelques jours d'altercation, de placer cet Aridée ſur le trône, en lui aſſociant l'enfant dont Roxane étoit enceinte, au cas que ce fût un mâle. On forma un conſeil auquel préſidoit Perdiccas, qui avoit preſque toute l'autorité.

Roxane étant accouchée, peu après, d'un fils qu'on appela Alexandre, du nom de ſon père, on le déclara Roi avec Philippe ; & les ordres s'expédioient au nom *des deux rois*. On ſongea enſuite à faire un partage des gouvernemens : mais Séleucus n'y fut point admis ; il obtint ſeulement le commandement d'un corps de cavalerie, que Perdiccas quitta, comme incompatible avec la place de chef du conſeil. Ce commandement étoit un emploi très-honorable. Perdiccas y avoit ſuccédé à Héphеſtion qui l'avoit gardé juſqu'à ſa mort. La Babylonie fut confiée à Archon, & la Méſopotamie à Arcéſilas. Les choſes ſubſiſtèrent en cet état & ſans de grands changemens, juſqu'à l'an 322, dans lequel Perdiccas mécontent de Ptolémée fils de Lagus, paſſa dans l'Égypte, pour lui en ôter le gouvernement : mais ſes ſoldats s'étant mutinés, il fut tué dans le tumulte ; & les Macédoniens nommèrent Antipater, pour gouverner ſous le nom des deux rois. On fit un nouveau partage : Antigonus eut le gouvernement d'une partie de la baſſe Aſie, avec le commandement en chef de l'armée d'Aſie : Séleucus, dont il eſt parlé en cette occaſion pour la première fois, eut le gouvernement de la Babylonie. Ce ſecond partage doit être du printemps de l'an 321. En 317, Philippe Aridée fut tué par les intrigues d'Olympias, qui voyoit avec douleur le fils d'une rivale ſur le trône de Macédoine : il avoit régné ſix ans & ſept mois.

Olymp. CXIV. 3.

Séleucus reſta à Babylone juſqu'à l'an 315, dans lequel Antigonus irrité du refus qu'il faiſoit de lui rendre compte

Olymp. CXV. 2.

des revenus publics, lui ôta le gouvernement. Séleucus fut forcé d'aller chercher une retraite en Egypte auprès de Ptolémée : il y resta jusqu'après la défaite d'Antigonus à Gaza, ou jusqu'à l'automne de l'an 312. Alors ayant obtenu de Ptolémée un petit corps de 200 chevaux & de 800 fantassins, il retourna dans la Babylonie où il étoit aimé. Les peuples & la plus grande partie des troupes se déclarèrent pour lui : il forma une armée avec laquelle il attaqua Nicanor, qui commandoit pour Antigonus, le battit, & resta seul maître de tout le pays. Encouragé par ce premier succès, il forma le projet de réunir à son gouvernement les provinces orientales de la haute Asie, dont les commandans divisés entre eux, ne reconnoissoient presque plus l'autorité des rois & du conseil.

Olymp. CXVII. 1.

Pendant que Séleucus étoit occupé dans la Perse, Antigonus, qui avoit battu Ptolémée dans une seconde bataille, envoya son fils Démétrius avec une armée contre Babylone. La ville & un des deux châteaux se soumirent : mais l'autre soûtint un siège en forme ; & Démétrius rappelé dans la basse Asie par des objets plus importans, repassa en Syrie, se contentant de laisser des troupes pour le bloquer. Ces événemens sont de la même année olympique, que la bataille de Gaza, ou de l'an 311 avant J. C. On a vû dans un Mémoire précédent, que les Babyloniens avoient commencé une nouvelle ère dans l'automne de l'année 311, à la nouvelle lune qui suivit l'équinoxe, & probablement après la retraite de Démétrius. Comme il y eut dans cette année, ou au commencement de la suivante 310 avant Jesus-Christ, un traité conclu par Ptolémée, Lysimachus & Cassander avec Antigonus, dans lequel on convint de couronner le jeune Alexandre âgé de 13 à 14 ans, & de lui donner pour gouverneur Cassander fils d'Antipater ; il y a bien de l'apparence qu'Antigonus retira ses troupes de la Babylonie, & comprit Séleucus dans le traité.

Olymp. CXVII. 1.

Olymp. CXVII. 2.

La tranquillité ne fut pas de longue durée. Les Macédoniens attachés au sang de leurs rois, & las du désordre qui

suit

ſuit toûjours le partage de l'autorité, aimoient mieux avoir un enfant pour ſeul maître, que d'avoir pluſieurs chefs qui ne pouvoient s'accorder. Caſſander, qui avoit ſuccédé au crédit de ſon père Antipater en Macédoine, & qui craignoit qu'Olympias ne devînt maîtreſſe des affaires, ſous le nom de ſon petit-fils, fit poignarder le jeune prince, pour ôter ce prétexte aux ſoldats. Cet événement eſt de la fin de la ſeconde année de l'olympiade CXVII, & par conſéquent du printemps de l'an 310.

Dans l'année olympique ſuivante, qui commença dans l'été de l'an 310, Polyſperchon vieux capitaine macédonien, zélé pour la famille d'Alexandre, fit venir dans la Grèce Hercule, fils de ce prince & de Barſine, & le fit reconnoître par les troupes : mais s'étant laiſſé corrompre par Caſſander, il fit poignarder l'année ſuivante 309 le jeune prince, qui avoit alors 17 ans, avec ſa mère. *Olymp. CXVII. 3.*

L'hiſtoire ne fait aucune mention de Séleucus, pendant tous ces troubles : il étoit occupé à ſoumettre la Perſe & les provinces orientales. Il n'eſt parlé de lui qu'à l'occaſion de la guerre terminée par la défaite & par la mort d'Antigonus, à la bataille d'Ipſus en Phrygie, qui ſe donna dans l'été de l'an 301. Séleucus avoit amené au ſecours des princes ligués contre Antigonus, une armée redoutable par le grand nombre d'éléphans de guerre, qu'il avoit tirés de l'Inde. Ce fut alors ſeulement, que Séleucus devint maître de la Syrie : juſque-là, ce pays avoit obéi à Antigonus, qui y faiſoit ſon ſéjour le plus ordinaire, & qui y avoit conſtruit une ville de ſon nom, que Séleucus détruiſit, pour la placer dans une ſituation plus avantageuſe, ſous le nom d'*Antioche*, qu'elle a toûjours porté depuis. *Olymp. CXIX. 4.*

La domination de Séleucus ſur la Syrie, ne commença donc qu'après la défaite d'Antigonus en 301. Il y eut même quelques villes, qui reſtèrent attachées au parti de Démétrius; Tyr, entre autres, qui ne ſe ſoumit à Séleucus, que vers l'an 287 avant J. C. 26.e de l'ère appelée *des Séleucides*. Cette ville eſt une de celles dont les médailles nous fourniſſent

un plus grand nombre d'époques rapportées à cette ère de l'an 312, qui précède de dix à onze ans la domination de Séleucus en Syrie, & qui eſt poſtérieure d'un égal nombre d'années à celle d'Antigonus, qui étoit maître de la Syrie ſeptentrionale dès l'an 321. La Syrie méridionale, ou Célé-Syrie, paſſa encore plus tard ſous la puiſſance des Séleucides. Elle releva de l'Egypte juſqu'à l'an 198 avant J. C. ou juſqu'à l'an 115.e des Séleucides ; & ce fut ſeulement ſous le règne d'Antiochus le grand, que les Juifs devinrent ſujets des rois de Syrie.

Antigonus fut le premier des capitaines d'Alexandre, qui prit le diadème & le titre de roi ; mais ce ne fut qu'après la conquête de l'île de Chypre, & après la victoire navale remportée par ſon fils Démétrius ſur Ptolémée : événement, qui eſt de la 3.e année de l'olympiade CXVIII, & au pluſtôt de la fin de l'été de l'an 306 avant J. C. car Démétrius avoit paſſé le printemps de cette année à Athènes, ſelon Philochorus cité par Denys d'Halicarnaſſe ; & il y reſta même encore une partie de l'été. Ce fut à l'exemple d'Antigonus, & pour ne point paroître abattus par la perte d'une bataille, que Ptolémée, Lyſimachus & Caſſander prirent auſſi le diadème, à ce que nous apprend Diodore. Plutarque obſerve, dans la vie de Démétrius, que Séleucus commença ſeulement alors à le porter dans les audiences qu'il donnoit aux Grecs ; car il y avoit déjà quelques années, qu'il le prenoit en traitant avec les Barbares. Le canon aſtronomique ne compte même le règne de Ptolémée, que de l'année 20 depuis la mort d'Alexandre, ou du 7 novembre 305 avant J. C. La royauté des capitaines d'Alexandre ne peut guère avoir commencé qu'à la fin de l'an 306, ou au commencement de l'an 305 ; & ce n'eſt même que dans l'année 300, que Séleucus eſt devenu maître de la Syrie : juſqu'alors il ne poſſédoit rien en deçà de l'Euphrate ; & ſa domination ſur les provinces de la haute Aſie ne l'empêchoit pas de reconnoître le fils d'Alexandre & de Roxane.

Dionyſ. in Dinarch. Sous l'archontat d'Anaxicrate, & dans l'olympiade CXVIII. 2.e année.

Il n'eſt point douteux qu'on s'eſt ſervi pendant long-temps

dans la Syrie, & même dans l'Asie mineure, d'une ère, qui commençoit dans l'année 312 : mais le détail qu'on vient de voir, montre qu'elle ne peut être celle des Séleucides, ni même celle de la royauté des capitaines d'Alexandre. Quel est l'événement qui a pû donner lieu de l'établir ? C'est ce que nous ignorons. Mais cette ignorance de la véritable cause d'un fait, n'est pas une raison de recevoir celle que les critiques ont imaginée, & dont la fausseté est prouvée. Il n'est pas possible que la royauté de Séleucus, qui n'a commencé qu'en 305, & qui n'a été reconnue en Syrie qu'en 300, ait donné l'origine à une ère qui avoit commencé en 312 : il seroit superflu de s'arrêter plus long-temps sur cet article. Je passe aux moyens de constater l'époque de cette ère.

Les astronomes orientaux, arabes & syriens en font un grand usage. Les Arabes la nomment ère de *Dhilcarnain* ou des *Roumi*, ère d'Alexandre ou des Grecs modernes : car ils appellent les anciens Grecs, *Iouni*, Ioniens. Ces astronomes ont déterminé l'époque de cette ère, avec la plus grande précision : ils marquent le nombre de jours dont elle précède celle de l'Hégire & celle de Jezdegherde. Alfragan & Oulougbeg la fixent au premier octobre de l'an 312 avant J. C. qui répond au premier *tisrin* des Syriens. Albatani la fait remonter un mois plus haut ; c'est-à-dire, au premier du mois de septembre romain, ou au premier du mois syrien *ciloul* : mais il reconnoît que c'est pour se conformer à l'usage civil des Grecs & des Coptes, qui commencent leur année un mois plustôt que les Syriens. Abulfarage observe la même chose, dans sa chronique. M. Assémani a publié plusieurs extraits des chroniques syriennes, qui nous montrent que les Syriens donnent à cette ère le nom d'*ère d'E'desse*, & qu'ils la joignent à celle des années d'Abraham, qu'ils ont empruntée de la chronique de Jule Africain, ou de celle d'Eusèbe, dont ils avoient une traduction dans leur langue. On n'a point de preuves que cette ère d'E'desse n'ait pas été établie après coup, par des chronologistes postérieurs. Il est, du moins, très-sûr que les années qu'elle emploie sont, de même que celles des

Alpherg elem. Oulougbeg de epoch. Albatani de scient. Stellar. c. 17.

Asseman. bibl. oriental. vol. 1. Adde Bayeri hist. Osroëna.

Syriens, des années juliennes compoſées de mois romains, auxquels on a donné des noms ſyriens. Le mois *ſchébat*, par exemple, qui répond au mois de février, a comme lui 28 jours dans les années communes, & 29 dans les années biſſextiles. Les autres mois ont de même 30 ou 31 jours, comme les mois romains auxquels ils répondent. Edeſſe n'eſt cependant devenue ville & province romaine, que ſous Caracalla ; & il s'eſt même écoulé quelque temps avant qu'elle ait quitté l'uſage des années lunaires babyloniennes & aſſyriennes, pour adopter les années juliennes. L'époque de cette ère a été marquée au premier octobre 312 d'une année julienne, anticipée pour avoir le premier jour d'un mois romain. Mais dans l'ancienne année grecque & macédonienne, elle devoit répondre au premier de cette lune, qui étoit celle du mois *dius*, & dont la ſyzygie ſuivit l'équinoxe d'automne. Cette année 312, l'équinoxe arriva le 26 ſeptembre à 3^h 28′ après midi à Antioche, & la ſyzygie à 1^h 50′ après midi du 27 ſeptembre.

Riccioli, *chron. reformat. IX. 4. n.° 1.* cite le ms. grec du Vatican.

Nous avons des preuves indubitables, pour le temps de Conſtantin, de l'uſage civil de cette ère de l'an 312. Le ſymbole de Nicée eſt daté du 19 *dæſius* de l'an 636 d'Alexandre : les actes du concile de Chalcédoine & l'hiſtorien Socrate répètent cette même date : le 19 *dæſius* eſt le 19 juin de l'an 325 de J. C. Cet uſage eſt confirmé par un grand nombre d'autres dates, qui ſe voient dans les écrivains de l'hiſtoire eccléſiaſtique.

Socrat. I. 13.

A l'égard des temps antérieurs à Conſtantin, nous trouvons ſur des monumens inconteſtables, les exemples de diverſes dates, où on emploie une ère qui ſemble ne pouvoir être que celle-là : cependant nous n'en avons pas une entière certitude. Ces monumens ſont des inſcriptions & des médailles. Les inſcriptions ſont celles de Palmyre, recueillies dans les *Tranſactions philoſophiques*, & publiées depuis dans un ouvrage ſéparé. Je ne m'arrêterai qu'à deux ſeulement, dans leſquelles on trouve quelques circonſtances, qui ſemblent en déterminer la date par rapport à une ère plus connue. Telle eſt

Miſcell. curioſ. anno 1707, 8.° vol. 3. p. 84.

Monumenta Palmyrena, 8.° Trajecti 1698.

celle de Tière sur le chemin de Palmyre à l'Euphrate : dans cette inscription datée du mois *loüs* de l'an 445, il est question d'un vœu fait à Jupiter, pour la conservation de l'empereur Hadrien, Ὑπὲρ Σωτηρίας. Hadrien est mort au mois de juillet de l'an 138 de J. C. le mois *loüs*, 10.e de l'année macédonienne, répond au mois de juillet, ou à peu près, dans l'année babylonienne. Comme l'inscription ne peut être postérieure d'un an à la mort d'Hadrien, & que ce mois *loüs* de l'an 445 répond au mois de juillet 138 ; l'ère doit avoir commencé, au plus tard, dans l'automne de l'an 308 avant J. C. Mais comme il n'est pas sûr que l'inscription soit de la dernière année d'Hadrien ; l'époque peut être antérieure, non seulement à l'an 308, mais encore à l'an 312. Ainsi on n'en peut rien conclurre de certain, pour la fixation de l'époque.

La seconde inscription a été trouvée sur une colonne, au milieu de la grande place de Palmyre. La date est de l'année 554 : le mois n'est pas marqué. « C'est un éloge de Julius Aurélius Zénobius Zabdilas fils de Dismalchus, fils de Nassum, « qui avoit commandé les troupes lors de l'arrivée du Dieu « Alexandre ; & qui, par sa conduite, s'étoit rendu très-agréable « au Dieu Jaribolus, & au Préfet du Prétoire Julius. » Le surnom de ce Julius a été effacé dans l'inscription grecque, & dans l'inscription en lettres palmyréniennes qui est au bas. *Miscell. p. 101.*

M. Halley, qui a joint quelques notes critiques à ces inscriptions, croit que le Julius, dont le nom est effacé à dessein, est le M. Julius Philippus que Gordien fit Préfet du Prétoire, après la mort de Misithée, & qui s'éleva à l'empire, après avoir fait assassiner Gordien. Sa conjecture est adoptée par Edme Bernard & par Thomas Smith, qui ont publié quelques notes sur ces mêmes inscriptions. Les uns & les autres croient que le surnom effacé est celui de Philippus, & qu'il l'a été, parce que l'assassinat de Gordien l'avoit rendu odieux. M. Halley pense que cette inscription doit fixer l'époque de l'ère à l'an 312 ou 311, & que l'an 554 de l'ère répond à l'an 243, qui est celui de la mort de Misithée & de l'élévation de *Miscell. curios. p. 170.*

Julius Philippus à la préfecture du Prétoire. Mais 1.° ſi on avoit voulu ôter le nom de Julius Philippus de ce monument, on ne ſe ſeroit pas contenté d'effacer ſon ſurnom: on n'auroit pas laiſſé ſon nom, qui étoit celui de Julius. 2.° Quoique l'empereur Décius fût ennemi de Philippe, il ne penſa point à flétrir ſa mémoire : il ſouffrit, à ce que nous apprend Eutrope, qu'on lui rendît les honneurs divins. 3.° En liſant l'inſcription, il eſt viſible que les faits dont elle parle, ſont relatifs à un ſeul & même temps, & que ce Julius étoit Préfet du Prétoire, lors du paſſage d'Alexandre & de ſon expédition contre les Perſes. C'eſt alors que Zénobius Zabdilas étoit Lieutenant d'un Rutilius Criſpinus. Ce Julius, Préfet du Prétoire, dans le temps de la guerre des Perſes, en 232, pourroit être Julius Paulus, célèbre Juriſconſulte, qu'on prétend avoir ſuccédé à Décimus dans cette place.

Inter Divos relati ſunt. *Eutrop. IX. 3.*

Tillemont, Hiſt. des Emper. p. 213. v. III.

Ainſi tout ce que nous pouvons conclurre avec certitude de cette inſcription, c'eſt que l'année 245 étoit poſtérieure à la mort de l'empereur Alexandre, qui eſt qualifié *Dieu.* Cette mort étant du 18 mars 235, l'époque radicale de l'ère, eſt poſtérieure à l'an 320 avant J. C. La première inſcription nous montre qu'elle eſt antérieure à l'an 308. Tout ce qu'on ajoûtera de plus ſera abſolument conjectural.

Parmi le grand nombre de médailles, ſur leſquelles on croit voir des époques relatives à cette ère de l'an 312 avant J. C. j'en trouve fort peu qui puiſſent ſervir de preuve; encore, laiſſent-elles quelque doute. Telles ſont les deux rapportées dans le livre du Cardinal Noris. La première eſt une médaille de Tripoli de Syrie, avec la date de l'an 428, au revers de l'empereur Hadrien. La ſeconde eſt une médaille de la ville d'Émèſe en Phénicie, avec la date 528, au revers de Caracalla. La différence des deux dates eſt de 101 ans, compris les extrêmes.

Noris, epochæ Syro-Macedon. p. 98 & 95.

L'empire d'Hadrien commença le 11.e d'août de l'an 117 de J. C. & la mort de Caracalla eſt du 6 avril 217. L'intervalle de ces deux dates eſt ſeulement de 99 ans, 239 jours, qui font près de 8 mois; d'où il réſulte que la date 428

de la médaille d'Hadrien répond à la première année de ſon règne, & la date de l'an 528 à la dernière de Caracalla. Par l'une & l'autre de ces dates, l'époque radicale de l'ère des deux médailles tombera dans l'année 312 avant J. C.

Mais ce raiſonnement ſuppoſe que la ville de Tripoli & celle d'Emèſe ſe ſervoient de la même ère : or c'eſt ce qui n'eſt point prouvé. Il ſuffit d'avoir parcouru les médailles rapportées dans l'ouvrage du Cardinal Noris, & dans celui de Vaillant, pour être inſtruit que non ſeulement des villes voiſines avoient des ères différentes; mais encore que la même ville n'employoit pas toûjours la même ère ſur ſes médailles. On voit, par exemple, la ville d'Antioche en marquer pluſieurs très-différentes; abandonner ſous les Romains, celle qu'elle avoit eue ſous les Séleucides; prendre d'abord celle de l'Autonomie accordée par Pompée; puis la quitter, pour prendre celle de la confirmation ou du renouvellement de cette Autonomie par Jules Céſar; quitter celle-ci, pour prendre celle de l'empire d'Auguſte en Orient, après la défaite d'Antoine; & revenir enſuite, même ſous le règne d'Auguſte, à l'époque de Jules Céſar. On peut voir, dans l'ouvrage du Cardinal Noris, les époques des autres villes ſyriennes, qui ſont preſque toutes différentes entre elles, & dont très-peu ſont relatives à l'ère générale de l'an 312.

Les médailles de Tripoli nous font voir que l'ère de cette ville étoit différente de celle d'Emèſe, & qu'elle ne commençoit que dans l'automne de l'an 311 avant J. C. Deux médailles de cette ville, rapportées par Vaillant, l'une frappée ſous Trajan, & l'autre ſous Hadrien, portent également la date 428. La mort de Trajan & le commencement d'Hadrien ſont du mois d'août de l'an 117 de J. C. L'année 428 de Tripoli répondant à l'été de l'an 117, elle avoit commencé dans l'automne de l'an 116 : d'où il ſuit, par une conſéquence néceſſaire, que ces années ſe comptoient de l'automne de l'an 311 avant J. C. & non de l'année 312 comme dans l'ère d'Emèſe.

Vaill. Num. græc. imp. p. 30 & 37.

A l'égard des médailles des villes de Syrie, frappées avant

les Romains, il n'y en a que quelques-unes qui portent le nom du roi; & celles-là ne marquent point l'année du règne. D'ailleurs, la durée de ces règnes ne nous eſt jamais connue avec aſſez de certitude, pour que nous puiſſions nous aſſurer ſi l'année que donne l'époque eſt priſe de l'ère générale, ou d'une ère particulière à la ville dont la médaille porte le nom, l'emblème ou le monogramme. Quant à celles qui ne portent point le nom du roi du côté de la tête, il eſt ſouvent fort douteux ſi la tête eſt celle d'un roi, ou celle d'une Divinité. Les antiquaires ſuppoſent volontiers que ces têtes ſont celles d'un prince; afin d'augmenter la ſuite hiſtorique de leurs médailles: mais on peut ſouvent douter qu'ils aient deviné juſte. Vaillant, dans ſon hiſtoire des rois de Syrie, & Haym, dans ſon *Teſoro Britannico*, de même que quelques autres antiquaires, ont toûjours rapporté les époques des médailles ſyriennes à l'ère de l'an 312: mais c'eſt qu'ils ont ſuppoſé ce qui eſt en queſtion, & qu'ils ont cherché enſuite à faire quadrer leur ſuppoſition avec la ſuite des faits.

Les médailles répandent certainement un très-grand jour ſur l'hiſtoire ancienne; elles ſervent à expliquer, quelquefois même à corriger les hiſtoriens: mais comme elles ne s'expliquent jamais que d'une façon obſcure & ſouvent équivoque; ce n'eſt qu'en les comparant & qu'en les aſſujétiſſant même aux témoignages des anciens écrivains, qu'on peut ſe flatter de les avoir bien expliquées. Dans la queſtion préſente, pour déterminer avec certitude l'époque d'une ère marquée ſur les médailles, il faudroit 1.° avoir deux médailles d'une même ville, dont les époques fuſſent éloignées entre elles d'un certain nombre d'années. 2.° Que ces deux époques tombaſſent ſur les règnes de deux princes différens, de telle ſorte que l'intervalle des deux dates comprît le règne entier de chacun de ces deux princes. 3.° Qu'on eût une raiſon, du moins probable, pour croire que dans l'intervalle la ville n'a point fait de changement à ſon ère particulière. La première & la ſeconde de ces trois conditions manquent dans le premier exemple que j'ai rapporté plus haut, & elles ſe trouvent bien rarement réunies

réunies toutes les trois. Ainſi, nous n'avons point de preuves certaines que l'ère générale de l'an 312 ſoit marquée ſur les médailles de Syrie & ſur les inſcriptions. C'eſt-là ce que j'avois à prouver : je ne prétends pas cependant que nous ayons des preuves du contraire ; & l'opinion commune dans laquelle on le ſuppoſe, peut être reçûe comme probable.

Je paſſe au dernier point que je me ſuis propoſé d'examiner dans ce Mémoire ; aux dates rapportées dans les deux livres des Machabées & dans l'hiſtoire de Josèphe. Nos chronologiſtes ſuppoſent que l'ère d'où elles ſont priſes, commence l'an 312 avant J. C. au printemps, avec la lune paſchale, ou avec celle du mois *niſan*, qui doit comprendre l'équinoxe du printemps. Pour concilier la différence qui ſe trouve entre le premier & le ſecond livre des Machabées, ils ſuppoſent que celui-ci faiſoit commencer la première année de l'ère & toutes les ſuivantes à la lune *tiſri*, à celle de l'équinoxe d'automne, & ſix mois plus tard que le premier livre. L'examen de cette ſuppoſition fera l'objet du reſte de ce Mémoire.

Je commence par l'ouvrage de Josèphe, parce que la ſuite de ſon hiſtoire nous fournira quelques dates, qui nous inſtruiront de l'opinion des Juifs de ſon temps, ſur l'époque primordiale de l'ère employée dans le livre des Machabées.

Après avoir fait, dans les quatre premiers chapitres du douzième livre de ſes antiquités, un récit aſſez imparfait de l'hiſtoire des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre, où il s'attache même plus aux rois d'Egypte qu'aux rois de Syrie ; il paſſe, dans le cinquième chapitre, à la perſécution que les Juifs eſſuyèrent ſous le règne d'Antiochus. Il en date le commencement de l'an 143, de même que le premier livre des Machabées : mais, au lieu que l'auteur des Machabées nomme cette ère, *les années des Grecs*, Josèphe la nomme *l'ère de Séleucus*. Il rapporte enſuite la profanation du Temple à l'an 145 de la même ère : mais il ajoûte que cette date répond à la 153.e olympiade, ſans cependant en déſigner l'année, ce qui laiſſe une incertitude de quatre ans. Il faut obſerver que dans Josèphe, l'année olympique à laquelle il fait répondre

une année juive, commence au mois *niſan* & à la célébration de la Pâque; quoiqu'il n'y ait que les trois premiers mois de l'année juive qui aient répondu à cette année olympique, & qu'il ait commencé une autre année olympique avec le quatrième mois de la même année juive. La 153.e olympiade commença dans l'été de l'an 168 avant J. C. L'année juive que Josèphe faiſoit répondre à cette année olympique, eſt celle qui commença au printemps de l'année ſuivante 167, & dont les neuf derniers mois répondirent à la ſeconde année de cette même olympiade. Par la manière vague dont Josèphe date l'an 145 de ſon ère, cette date peut répondre aux quatre années différentes, 167, 166, 165 & 164 avant J. C. qui ſe rapportent toutes à cette olympiade; & cette même incertitude ſe trouvera dans l'époque primordiale de l'ère qui répondra au printemps des années 311, 310, 309 & 308 avant J. C.

Antiq. XIV. 16. Lorſque Josèphe parle de la priſe de Jéruſalem, ſur les derniers princes Aſmonéens, par Soſius, ſous le conſulat d'Agrippa & de Gallus, c'eſt-à-dire, dans l'été de l'an 37 avant J. C. il rapporte cet événement à la 4.e année de la 185.e olympiade, quoiqu'il ſoit réellement de la première année de la 186.e & poſtérieur à l'olympiade 185. Cet exemple n'eſt pas le ſeul qu'on pourroit donner de la pratique de Josèphe.

La profanation du Temple par Antiochus eſt du 9.e mois de l'année juive 145, du mois *caſleu*, nommé *apellæus*, dans l'année macédonienne, c'eſt-à-dire, de la fin de l'automne, ou même du commencement de l'hiver.

Josèphe marque la date d'un ſecond événement, par une année olympique: c'eſt celle de la purification & de la nouvelle dédicace du Temple, le 25 *caſleu* 148, qu'il rapporte à la 154.e olympiade. L'intervalle du 25 *caſleu* 148 au 15.e *caſleu* 145, n'eſt que de trois ans & quelques jours; ainſi, rapportant même la date de la dédicace à la première année olympique, ou à la fin de l'an 163 avant J. C. c'eſt-à-dire, à la première année de la 154.e olympiade, comptée ſelon la manière de Josèphe; le 15 *caſleu* 145 tombera vers la fin

de l'an 166, & l'époque radicale de l'ère ſera ſeulement de l'an 310 avant J. C. au printemps. Je prends, comme on le voit, la ſuppoſition la plus favorable à l'opinion commune ; car en mettant la dédicace à la 4.e année de la 154.e olympiade, l'époque de l'ère ne remonteroit qu'à l'an 305 avant J. C.

Josèphe n'emploie plus l'ère de Séleucus, ou des Grecs, dans la ſuite de ſon hiſtoire : cependant il nous donne un moyen de terminer, du moins en partie, l'incertitude dans laquelle nous laiſſent les deux dates des années olympiques. Il dit, en rapportant la priſe de Jéruſalem par Soſius, dans l'été de l'an 37 avant J. C. que la mort d'Antigonus, auquel Soſius fit trancher la tête vers la fin de cette année, éteignit la domination des princes Aſmonéens, qui avoit duré 126 ans. Suppoſant les 126 ans complets, il faudra les compter de l'an 163 au printemps. Josèphe fait commencer la puiſſance ou domination des Aſmonéens à Mathathias père de Judas Machabée : il le fait gouverner pendant une année, & marque ſa mort à l'an 146 de Séleucus. Son commencement répond par conſéquent à l'an 145, & cette année concourant avec l'an 163 avant J. C. l'ère de Séleucus aura commencé au printemps de l'an 307, ou tout au plus dans la fin de l'an 308. Je prends encore le parti le plus favorable à l'opinion commune : car, ſi je ſuppoſois les 126 ans ſeulement commencés, l'époque tomberoit en 307 ou 306 avant J. C.

Joſeph. antiq. lib. XIV. c. 16, n.° 4.

Dans le récit du ſiège de Jéruſalem par Soſius, Josèphe obſerve une circonſtance qui pourra ſervir à confirmer & à expliquer ſa chronologie, & qui donne lieu à une diſcuſſion, où je ne puis me diſpenſer d'entrer. Josèphe dit que le ſiége commença au printemps, & qu'il avoit été précédé d'une eſpèce de blocus qui dura pendant tout l'hiver. Il ajoûte que la famine étoit très-grande, parce qu'on étoit dans une année ſabbatique. L'année ſabbatique étoit celle dans laquelle on ne labouroit point, & on n'enſemençoit point les terres, où il n'y avoit par conſéquent aucune moiſſon ; en ſorte qu'il falloit vivre pendant cette ſeptième année, & pendant la première de la ſemaine ſuivante, ſur la récolte de la ſixième année. L'année

ſabbatique, qui étoit précédée d'une récolte, étoit dans le cas de toutes les années ordinaires : ce n'étoit que dans la ſuivante, ou dans la première de la ſemaine, que la diſette pouvoit ſe faire ſentir : il avoit fallu labourer & ſemer dans cette année, quoiqu'on n'eût fait aucune récolte. La diſette qu'on ſouffrit à Jéruſalem, à cauſe de l'année ſabbatique, pendant le printemps de l'an 37 avant J. C. montre qu'on devoit être alors dans la première année d'une ſemaine, qui avoit commencé dans l'automne de l'an 38 ; & que la ſeptième année, ou celle du repos des terres, avoit commencé dans l'automne de l'an 39. Cette remarque eſt néceſſaire pour l'intelligence du récit de Josèphe ; & faute de l'avoir rendue aſſez ſenſible, nos chronologiſtes ſe ſont jetés, en traitant cette matière, dans des embarras dont leurs lecteurs ne peuvent ſouvent ſe tirer.

Le premier livre des Machabées, parlant du ſiège de Bethſoura & de celui de Jéruſalem, qu'il met à l'année 150 de l'ère des Grecs, nous apprend qu'on étoit alors dans une ſeptième année, dans une année ſabbatique : *quia ſabbatha erant terræ ..... eo quòd ſeptimus annus eſſet ;* & que les vivres manquoient, à cauſe que les étrangers avoient conſommé les proviſions miſes en réſerve : *conſumpſerant reliquias eorum quæ repoſita fuerant.* Josèphe dit que cette année *on n'avoit ni labouré ni enſemencé les terres :* Γῆς .... μὴ γεωργημένης ..... ἀσπόρου.

Machab. I. VI. 49. 53.

Joſ. XII. 8. n.° 5.

Si l'année 37 avant J. C. ou celle du ſiège & de la priſe de Jéruſalem par Soſius, étoit la première d'une ſemaine qui avoit commencé dans l'automne de l'an 38 ; on doit trouver, en remontant de là juſqu'à l'année 150 des Grecs, dans laquelle l'armée d'Antiochus prit Bethſoura & aſſiégea Jéruſalem, un nombre complet de ſemaines. On a vû plus haut que Josèphe faiſoit concourir l'année 148 de Séleucus ou des Grecs, avec la 154.e olympiade, dont la première année commence, ſelon la méthode de Josèphe, au printemps de l'an 163 avant J. C. J'ai ſuppoſé pour m'éloigner, le moins qu'il étoit poſſible, de l'opinion commune, que la

150.e année de Séleucus étoit dans Josèphe la première de l'olympiade 154.e. Dans cette ſuppoſition, l'année 149 de Séleucus aura commencé dans le printemps de l'an 162 avant J. C. & l'année 150 dans celui de l'an 161. Or cette année n'eſt pas la ſeptième d'une ſemaine, mais la 3.e de celle qui avoit commencé dans l'automne de l'an 164. La 4.e année de la ſemaine commença dans l'automne de l'an 161. Il faut donc reculer ou avancer cette année 150 de Séleucus de trois ans; & elle doit répondre à l'an 165, ou à l'an 158 avant J. C. Si on la fait remonter juſqu'à l'an 165, l'an 148 de Séleucus répondra à l'an 167 avant J. C. c'eſt-à-dire, à la ſeconde année de la 153.e olympiade, & l'an 145 à l'an 170 de J. C. ou à la 3.e année de la 152.e olympiade : ce qui eſt contraire au témoignage de Josèphe. Si on rabaiſſe l'an 150 de Séleucus à l'an 158 avant J. C. l'an 148 du même Séleucus répondra à l'an 160 avant J. C. qui eſt, ſelon la méthode de Josèphe, la 4.e de la 154.e olympiade. Dans la première ſuppoſition, l'ère de Séleucus aura commencé l'an 314 avant J. C. & dans la ſeconde, l'an 307 ſeulement.

Diodore de Sicile rapporte la mort de Cléopatre ſœur d'Alexandre le conquérant, & veuve d'Alexandre roi d'Epire, à la 1.re année de la 118.e olympiade, qui répond à la fin de l'an 308 avant J. C. & au commencement de l'an 307. Cette princeſſe, par ſa naiſſance & par ſon courage, avoit un grand crédit parmi les Macédoniens : les principaux capitaines d'Alexandre, Caſſander, Lyſimachus, Antigonus & Ptolémée prétendoient également à ſon mariage, eſpérant de ſe faire un puiſſant parti par cette alliance. Antigonus la retenoit priſonnière; & voyant qu'elle penchoit vers Ptolémée, il la fit tuer par les femmes qui la ſervoient. Après cette mort, il ne reſta plus perſonne de la famille des anciens rois; & au défaut d'héritiers du ſang d'Alexandre, les miniſtres de ſes conquêtes avoient une eſpèce de droit de s'en emparer; du moins, perſonne n'étoit-il plus fondé à leur conteſter la poſſeſſion de ce qu'ils avoient uſurpé. Peut-être, eſt-ce par cette

Diod. lib. XX. p. 751. 752.

raiſon, qu'en Judée & en Syrie on datoit cette poſſeſſion de l'an 307. Ce qu'on a vû plus haut touchant le ſynchroniſme des olympiades 153 & 154, & touchant les années ſabbatiques, nous montre que Josèphe n'a pû faire remonter les années des Grecs, ou l'ère de Séleucus, plus haut que l'an 307. Je ſai qu'en cela je m'éloigne du ſentiment de tous les chronologiſtes poſtérieurs : mais, comme aucun d'eux n'a examiné la difficulté en elle-même, & que tous ont commencé par ſuppoſer le point qu'ils devoient mettre en queſtion; ſavoir, que les années des Grecs de l'hiſtoire juive étoient la même choſe que l'ère dite *des Séleucides*, qui commença en 312 ; leur autorité eſt ici très-médiocre. Josèphe qui écrit l'hiſtoire de ſa nation, & qui avoit entre les mains les hiſtoires détaillées des rois de Syrie, en connoiſſoit très-certainement la chronologie beaucoup mieux que tous nos critiques ; & ſon opinion doit nous ſervir de règle.

Il me reſte à parler de la différence qui ſe trouve entre le premier & le ſecond livre des Machabées. Nos chronologiſtes ont ſuppoſé que toute la différence conſiſtoit en ce que l'auteur du premier livre fait commencer les années de ſon ère au mois *niſan* & au printemps, avec l'année religieuſe ; au lieu que celui du ſecond compte par les années civiles, qui commençoient en automne & au mois *tiſri*. C'eſt cette ſuppoſition que je me propoſe d'examiner.

Elle pourroit être reçûe, 1.° ſi la différente manière de dater les mêmes événemens n'alloit jamais qu'à une année. 2.° Si ces événemens étoient toûjours des ſix premiers mois de l'année religieuſe; parce que cette année commençant ſix mois avant l'année civile, le même événement qui étoit arrivé dans le mois *ſivan*, 3.e de l'année religieuſe, étoit rapporté, par exemple, à l'an 150 dans l'ère religieuſe ; tandis que dans l'ère civile il appartenoit à l'an 149. Mais ſi cet événement avoit été du 9.e mois, ou du mois *caſleu*, alors l'ère religieuſe & l'ère civile ſe ſeroient accordées à le marquer dans l'année 150, qui avoit commencé, ſuivant l'ère civile, au mois *tiſri*, ſixième de l'année religieuſe. La ſimple analyſe du récit d'un

événement rapporté par les deux écrivains, avec deux dates différentes, mettra le lecteur en état de juger si le dénoûment proposé par nos critiques peut être ici de quelque usage.

Le premier livre des Machabées contient un assez grand nombre de dates prises de l'ère que l'auteur nomme *le règne des Grecs :* plusieurs de ces dates se trouvent répétées dans l'histoire de Josèphe, qui nomme, comme je l'ai dit, cette ère, celle *du règne de Séleucus.* On a vû qu'il la fait commencer en 308. Le second livre ne détermine que trois dates, dont une seule peut être comparée avec celles du premier livre ; parce que des deux autres, l'une est relative à un fait dont ce dernier ne parle point, & que l'autre ne peut être appliquée à aucun fait circonscrit. L'auteur du premier livre date, comme je l'ai déjà dit, la profanation du Temple du 15 du 9.e mois de l'année 145. Mathathias, d'une famille sacerdotale, rassembla ceux qui avoient résisté à la persécution, se mit à leur tête, & fut leur chef pendant une année : il mourut l'an 146. Judas Machabée son fils lui succéda, & remporta l'an 147 une première victoire sur Gorgias général des Syriens. L'année suivante 148, il en remporta une seconde beaucoup plus considérable sur Lysias régent du royaume, dans l'absence d'Antiochus, qui étoit alors en Perse. Après cette seconde victoire, Judas songea à purifier le Temple & à rétablir l'ancien culte : ce qui fut exécuté le 25 *casleu*, c'est-à-dire au mois de novembre de l'an 148.

I. Machab. I. 57.

Cap. II. 70.

Cap. III. 37.

Cap. IV. 34.

L'auteur des Machabées parle au chapitre VI de la mort d'Antiochus, causée par les chagrins que lui donnoient les succès de Judas, dont il avoit reçû la nouvelle. Ce prince tomba dans une maladie de langueur, qui dura au moins quelques mois : *Et venit qui nuntiaret ei in Persida, &c.... ut audivit sermones.... commotus est valdè.... & incidit in languorem.... & erat illic per dies multos.... & dixit.... Ecce pereo tristitiâ magnâ in terrâ alienâ.... & mortuus est illic Antiochus rex anno 149.* La mort d'Antiochus est donc de l'an 149, & probablement du milieu de l'été ; puisqu'elle fut précédée d'une maladie de langueur, causée par la nouvelle

Cap. VI. 5. &c.

Vers. 16.

du rétabliſſement du culte juif dans le temple de Jéruſalem. Polybe * nous apprend que ce prince mourut à Tabes, ville de Perſe, aujourd'hui Sava : c'eſt la *Seva vicina* de la table de Peutinger, à 47 paraſanges d'Ecbatane, ſur le chemin de Rhagès, aujourd'hui Rhéi, & très-loin de la Judée. Antiochus laiſſoit un fils âgé de neuf ans, ſelon Appien : il nomma Philippe, qu'il avoit auprès de lui, pour le tuteur de ſon fils & pour régent du royaume. Lyſias, qui étoit de la famille royale, & qui gouvernoit en Syrie, pendant l'abſence d'Antiochus, s'aſſura de la perſonne du jeune roi, ſe hâta de le faire couronner, ſous le nom d'Eupator, & ſe mit en état de réſiſter à Philippe.

* *Excerpta Valeſ. p. 144.*

Ibid. v. 7.

Judas crut devoir profiter de ces diviſions, pour attaquer la fortereſſe de Jéruſalem, dont la garniſon ſyrienne incommodoit beaucoup la ville & le Temple : il l'aſſiéga dans l'année 150. Lyſias envoya contre les Juifs une armée de 100 mille hommes de pied, de 20 mille chevaux, & de 32 éléphans. Cette armée mit le ſiège devant Bethſoura, qui fut contrainte de ſe rendre, faute de vivres, après une aſſez longue défenſe : *& pugnaverunt dies multos.* L'armée ſyrienne, ayant laiſſé une forte garniſon dans Bethſoura, alla mettre le ſiège devant Jéruſalem, qui ſe défendit long-temps, malgré le défaut de vivres : *& pugnaverunt dies multos (a).* La nouvelle que reçut alors Lyſias, que Philippe, arrivé de Perſe avec une armée, s'étoit emparé d'Antioche & ſe vouloit rendre maître du gouvernement, l'obligea d'abandonner le projet de prendre le Temple par force ; il fit un traité avec les Juifs, & leur accorda la paix, avec le libre exercice de leur religion : *Faciamus cum illis pacem..... ut ambulent in legitimis ſuis, ſicut prius.... & placuit ſermo in conſpectu regis..... & juravit illis, &c.*

Cap. VI. v. 20. 30.

VI. 31.

VI. 55.

VI. 58. &c.

Tous ces mêmes faits ſe trouvent dans le ſecond livre des Machabées. L'écrivain, après avoir rapporté dans les chapitres IX & X le détail de la mort d'Antiochus, & le couronnement de ſon fils Eupator, mais ſans donner aucune date, paſſe, dans le XI.e chapitre, à la guerre entrepriſe par le nouveau

(a) L'écrivain emploie les mêmes termes, en parlant des deux actions.

roi

roi contre les Juifs, ſous la conduite de Lyſias. Il parle, comme l'auteur du premier livre, de la priſe de Bethſoura, du ſiège mis devant le Temple, & du traité de paix qui termina la guerre entre les deux nations : traité, au ſujet duquel il entre dans quelque détail, & rapporte même les actes originaux ; c'eſt-à-dire, les lettres du Roi, celle de Lyſias & celle des ambaſſadeurs romains, qui étoient auprès d'Eupator. Ces lettres ſont écrites d'un ſtyle qui eſt le plus ſouvent très-éloigné de celui de l'écrivain du ſecond livre, & ne s'accordent pas même toûjours avec lui. Il inſinue, par exemple, que ce fut Judas Machabée qui accorda la paix aux Syriens : *annuit Judas Machabæus precibus Lyſiæ :* & la lettre de Lyſias ſemble dire que ce furent les Juifs qui la demandèrent : *Regi.... expoſui, & quæ res permittebat conceſſit,* leur dit-il dans ſa lettre. Il leur promet ſes bons offices auprès du Roi. La date eſt du 24.e du mois *dioſcorus* de l'an 148 : le Grec dit le mois *Dioſcorinthius ;* ce que la verſion ſyrienne rend par *tishriu :* c'eſt le mois *tiſri* des Hébreux, ou la lune de l'équinoxe d'automne. Cette lettre eſt accompagnée d'une autre du Roi à Lyſias, qui lui donne pouvoir de traiter avec les Juifs, & de leur accorder l'exercice de leur religion, avec la liberté de leur Temple. Cette lettre eſt ſans date ; mais elle doit être antérieure à celle de Lyſias.

II. Machab. XI. 5.

V. 15.

V. 21.

La troiſième lettre eſt écrite aux Juifs par le Roi même : elle eſt datée du 15 *xanthicus* de l'an 148. Elle contient la ratification du traité, avec une amniſtie du paſſé, une permiſſion expreſſe aux Juifs de ſuivre leurs anciennes loix, & une défenſe de les troubler dans l'exercice de leur religion : *Damus dextras ſecuritatis ut Judæi utantur cibis & legibus ſuis, ſicut & prius ; & nemo eorum ullo modo moleſtiam patiatur de his quæ per ignorantiam geſta ſunt.*

Enfin, on trouve une quatrième lettre datée, comme la troiſième, du 15 *xanthicus* de l'an 148 : elle eſt des ambaſſadeurs romains, Q. Memmius & T. Manilius, réſidens auprès d'Antiochus : ils conſentent à l'exécution de ce qui a été promis : ils exhortent les Juifs à envoyer leurs députés à la Cour,

pour régler les articles qui ſont reſtés indécis, & promettent leurs bons offices auprès du Roi : *De his quæ Lyſias .... conceſſit vobis, & nos conceſſimus, &c.*

Le ſtyle de cette lettre ne doit point nous ſurprendre. Polybe nous apprend avec quelle hauteur les Romains traitoient alors les rois, & ſur-tout ceux de Syrie. Dans les circonſtances préſentes, Lyſias & Eupator avoient grand intérêt de les ménager ; le premier, afin qu'ils ne ſe déclaraſſent pas en faveur de Philippe, ſon compétiteur à la régence ; le ſecond, afin qu'ils gardaſſent ſon oncle Démétrius, qui avoit été envoyé en ôtage à Rome, & à qui la Couronne appartenoit de droit.

Appian. Syriac. p. 158.

Il eſt viſible par la comparaiſon des deux narrations, que la négociation du traité de paix, dont parle l'auteur du premier livre des Machabées, conclû dans l'année 150 & vers la fin de la campagne, avoit été commencé, ſuivant les actes tranſcrits dans le ſecond livre, dès le 24.e du mois *dioſcorinthius* ou *tishriu ;* c'eſt-à-dire, au commencement de l'automne de l'an 148 ; & qu'il n'a été ſigné & ratifié que le 15 du mois *xanthicus*, ſixième de cette année 148. De là, il ſuit néceſſairement que les deux ères de l'an 150 & de l'an 148, employées par les écrivains des deux livres des Machabées, différoient entre elles de deux ans entiers, & non pas de ſix mois ſeulement, comme on le ſuppoſe.

Joſèphe a certainement employé l'ère du premier livre des Machabées, pour les dates de la profanation du Temple & de ſa purification, pour celle du commencement du règne d'Alexandre, & pour celle du règne de Démétrius. On a vû ci-deſſus qu'il ne pouvoit placer le commencement de cette ère, plus haut que le printemps de l'an 307 avant J. C. L'ère du ſecond livre, poſtérieure de deux ans, a donc commencé au printemps de l'an 305. La première ère étoit priſe de l'extinction de l'ancienne famille royale de Macédoine, après laquelle perſonne n'étoit plus en droit de conteſter la poſſeſſion des uſurpateurs : la ſeconde ère eſt celle du commencement de la royauté des capitaines d'Alexandre, & de l'année dans laquelle ils prirent le diadème, avec le titre de

1. Machab. 10.
Joſeph. Antiq. XIII. 2. & 4.

roi, même en traitant avec les Grecs. L'ère suivie dans le second livre est celle-là même que les rois de Syrie, descendus de Séleucus, employoient dans les actes : les lettres rapportées par l'écrivain le démontrent. Si les critiques qui ont traité cette question avoient bien voulu l'examiner en elle-même, avant que de prendre un parti, ils n'auroient pas proposé un système qui contredit les textes qu'ils avoient en vûe d'éclaircir.

Si les questions que j'examine dans ce Mémoire étoient neuves, si on ne les avoit pas déjà traitées un nombre infini de fois, & si on ne les avoit pas enveloppées de difficultés & d'embarras qui leur étoient étrangers; j'aurois pû être beaucoup moins long. C'est par égard pour les noms respectés de ceux dont j'abandonne les opinions, que je me suis engagé dans des discussions que j'aurois pû écarter. Je n'ai pas crû cependant devoir porter les égards pour eux, jusqu'à donner ici l'exposition & l'examen détaillé de leurs différentes hypothèses : j'ai crû en pouvoir épargner la fatigue & l'ennui à mes lecteurs & à moi-même. Ceux qui ne sont pas familiarisés avec les discussions chronologiques, auroient trop de peine à me suivre; & les autres ne s'en tiendroient pas à mon exposition : car dans ces sortes de questions, on ne voit jamais bien par les yeux d'autrui; & ce n'est qu'en conséquence de ses propres réflexions, qu'on se détermine. La plûspart même ont déjà pris un parti : & tout ce que je puis espérer de plus favorable de leur part, c'est qu'ils voudront bien soupçonner, en conséquence de mes preuves, que ce qu'ils avoient regardé comme démontré, pourroit ne le pas être, & demander un nouvel examen.

RÉFLEXIONS

Sur l'opinion dans laquelle on prétend que Jules César, lors de la réformation de l'Année Romaine, n'a fait autre chose qu'adapter à cette année, la forme de celle qui étoit employée depuis 280 ans, dans l'usage civil, par les Grecs d'Alexandrie.

Par M. FRERET.

9 Mars 1742. JULES CÉSAR avoit joui jusqu'à présent de la gloire d'avoir établi le premier, pour l'usage civil, une forme d'année qui approchoit, le plus qu'il étoit possible, de la véritable durée des révolutions solaires. Cette année a toûjours porté le nom d'Année Julienne; & on n'a jamais mis en question si elle devoit le porter.

Scaliger avoit bien soupçonné que l'usage d'une année solaire fixe étoit plus ancien dans l'Asie, que la réformation julienne: mais, comme il n'en avoit pû donner aucune preuve, personne, si l'on en excepte Usserius, n'avoit adopté ce sentiment. Usserius suppose dans une dissertation publiée en 1648, sur l'année solaire des Macédoniens & des peuples d'Asie, que cette année solaire avoit commencé dès le temps d'Alexandre: mais toutes les preuves qu'il en apporte sont prises d'exemples postérieurs de plusieurs siècles à la conquête de l'Asie & de l'Egypte par les Romains; & par conséquent elles sont d'un temps auquel il n'est pas douteux que les pays soumis à la domination romaine suivoient, dans l'usage civil, l'année de ceux auxquels ils obéissoient.

Dans les jugemens, dans les actes civils, dans les édits pour les impositions, &c. les gouverneurs & les magistrats suivoient la forme de l'année julienne; & les sujets de l'empire n'auroient pû conserver long-temps la forme de l'ancienne année civile des Grecs, composée de mois lunaires, sans

s'exposer à des embarras continuels. C'est pour cette raison, que dans tous les pays de l'empire on voit que l'on a abandonné l'ancienne année lunaire, pour prendre celle des Romains. Ce changement s'est fait plus tard dans certains pays que dans d'autres; & même il paroît s'être fait peu à peu : ce qui nous empêche d'en pouvoir déterminer précisément l'époque dans chaque pays.

Scaliger & Usférius n'avoient parlé que des Macédoniens de l'Asie, & n'avoient rien dit de ceux de l'Egypte, ou de ceux d'Alexandrie; & même Scaliger, dans ses *Canones Isagogici*, avoit reconnu en termes formels, que l'année julienne étoit la plus ancienne année solaire : *Nulla gens ante Julium Cæsarem diem in civilibus usibus intercalavit : Ægyptii verò, qui omnem intercalationem ominosam putabant, districtè eam fieri & nominari vetabant.* Cet ouvrage de Scaliger, qui est le dernier de ceux qu'il a écrits sur la chronologie, est le précis de son système réduit à des principes clairs, & doit servir à expliquer tout ce qu'il a dit dans les ouvrages antérieurs, où il avoit avancé plusieurs choses que dans la suite il a ou modifiées ou même désavouées tout-à-fait. Golius est le premier qui dans ses notes sur les *Elémens d'astronomie* d'Alfragan, ouvrage posthume publié en 1669, ait avancé que les Grecs d'Alexandrie avoient eu, dès les premiers temps de leur établissement en Egypte, une année solaire fixe, semblable, quant au nombre total des jours, & quant à l'addition d'un 366.e jour, tous les quatre ans, à l'année romaine de Jules César.

Scalig. Canon. Isagog. lib. III.e p. 271.

Depuis plus de 70 ans que l'ouvrage de Golius est imprimé, personne n'avoit fait attention à cette opinion singulière; personne n'en avoit parlé, pas même pour la contredire : & je me garderois bien de la tirer de l'oubli dans lequel elle est demeurée, si on n'avoit pas entrepris de la réhabiliter, dans une Dissertation *(a)*, où elle est présentée comme une chose qui souffre si peu de difficulté, que l'on ne parle ni de sa nouveauté, ni des difficultés auxquelles elle donne lieu, ni

(a) Cette *dissertation* est celle de M. de la Nauze, sur l'*Année solaire des Egyptiens.* Voy. ci-dessus p. 170.

des préjugés que forme contre elle le consentement de tous les critiques & de tous les chronologistes en faveur de l'opinion opposée, qui regarde l'établissement de l'année julienne de César, comme l'époque de la première année solaire employée dans l'usage civil.

Comme on n'a point parlé de l'opinion de Scaliger & d'Usserius, au sujet de l'année solaire des Macédoniens d'Asie, & que cette opinion est suffisamment détruite par le P. Pétau, par le P. Riccioli, par le Cardinal Noris, & par un grand nombre d'autres chronologistes habiles; je n'en parlerai point ici. Je me bornerai à l'examen de l'opinion de Golius & à celui des raisons nouvelles sur lesquelles on a cru la pouvoir appuyer. Cet examen m'engagera nécessairement dans beaucoup de discussions. J'espère qu'on me pardonnera une longueur &, peut-être, une obscurité que je puis d'autant moins éviter, qu'il s'agit ici de matières chronologiques, remplies de comparaisons de calendriers, qui demandent des calculs que ceux mêmes qui sont le plus familiarisés avec ces sortes de recherches, ne peuvent guère suivre que la plume à la main.

Pour écarter de cette question ce qui pourroit y former quelque embarras étranger, j'observerai d'abord qu'il s'agit ici uniquement de savoir, si avant la réformation de l'année romaine par Jules César, les Egyptiens & les Alexandrins ont employé, dans l'usage civil, une année solaire de 365 jours, où l'on ajoûtât un 366.e jour à toutes les quatrièmes années, en sorte que quatre de ces années civiles fissent toûjours une durée de 1461 jours.

Il n'est pas question d'examiner si Jules César est l'auteur de la supposition, par laquelle on donnoit à l'année astronomique, ou à la révolution solaire, une durée de 365 jours 6 heures. Cette supposition étoit, à la vérité, celle sur laquelle Jules César avoit réglé sa nouvelle année: mais elle étoit plus ancienne, & même beaucoup plus ancienne que lui ; on n'en a jamais douté. La question consiste uniquement à savoir si avant lui cette supposition avoit fait établir des années civiles de 365 & de 366 jours. Les passages que l'on a allégués

disent bien que César régla sa nouvelle année en conséquence de l'hypothèse astronomique des Egyptiens, qui faisoit la durée de la révolution solaire de 365 jours 6 heures : mais aucun ne parle d'une année civile de 365 & de 366 jours, établie en Egypte & imitée par Jules César. Cependant c'est ce qu'il faudroit qu'ils disent formellement, pour les pouvoir opposer à l'opinion contraire, unanimement suivie depuis l'établissement de l'année julienne jusqu'à présent, c'est-à-dire, depuis près de 1800 ans.

Voici ce que dit l'historien Dion, duquel on a cité le passage, comme s'il décidoit formellement la question. « Jules César établit la forme d'année qui subsiste aujourd'hui, en déterminant le nombre des jours qui devoient la composer; parce que le nombre de ceux qu'on avoit donnés jusqu'à lui à l'année romaine, ne répondoit point à la durée de l'année vraie : les Romains avant cette réforme réglant leurs mois sur les révolutions de la lune..... Quelques lignes après, Dion ajoûte. « Cette réforme fut le fruit du séjour que Jules César fit à Alexandrie ; mais il y a cette différence entre l'année des Alexandrins & celle de Jules César, que les Alexandrins font leurs mois de 30 jours seulement, & qu'à la fin de chaque année ils ajoûtent cinq autres jours, pour faire la somme totale des jours qui composent leur année : au lieu que Jules César rejeta sur les différens mois de l'année & les cinq jours épagomènes des Alexandrins, & les deux jours qu'il avoit retranchés des trente jours de l'un des mois de l'année. Ce fut le même César qui ajoûta tous les quatre ans un jour épagomène formé de quatre quarts de jour ; en sorte qu'aujourd'hui les heures de quatre années juliennes n'excèdent plus que de très-peu les heures de quatre années solaires. C'est pourquoi, (continue Dion) dans l'espace de 1461 ans, on a besoin d'un autre jour intercalaire ».

Lib. XLIII. p. 227.

On voit par ces dernières paroles, que Dion n'entendoit guère la matière dont il parloit, ou que son texte a été altéré considérablement par les copistes : car, loin qu'il faille ajoûter un jour à 1461 années juliennes, pour en égaler la durée

à celle de 1461 révolutions ſolaires vraies; il faut en retrancher $11^j\ 1^h\ 36'$, dont elles ſurpaſſent ce nombre de révolutions du ſoleil. Les anciennes hypothèſes aſtronomiques faiſoient cette différence moins grande : mais elles convenoient avec les nouvelles, en ce que, loin de demander l'addition d'un nouveau jour épagomène en 1461 ans juliens, elles demandoient au contraire un retranchement d'environ ſix jours.

Dion parlant de l'addition d'un jour tous les quatre ans, faite par Céſar à l'année romaine, emploie les mots καὶ αὐτὸς .... ἐσήγαγεν, que l'on a rendus dans la Diſſertation qui donne lieu à ce Mémoire, par ceux-ci : *Il ajoûta auſſi;* & de là on a conclu que Dion aſſuroit que Céſar imitoit en cela les Alexandrins. Mais il eſt viſible par le texte de Dion, qu'il a voulu au contraire marquer par là une ſeconde différence qui ſe trouvoit entre l'année alexandrine, qui n'étoit jamais que de 365 jours, & la nouvelle année de Jules Céſar, dans laquelle on ajoûtoit tous les quatre ans un 366.e jour.

Lorſque Dion parle de l'année qui avoit donné occaſion au nouvel établiſſement de Jules Céſar, il dit formellement, que l'*on ajoûtoit cinq jours à toutes les années*, ἐπὶ παντὶ τῷ ἔτει τὰς πέντε ἡμέρας ἐπάγουσιν.

L'expreſſion de Dion, *cinq jours toutes les années*, exclut l'addition d'un ſixième épagomène tous les quatre ans. Cet hiſtorien a voulu dire la même choſe que Cenſorin, quoiqu'il ne ſe ſoit pas exprimé avec le même détail. Cenſorin dit, en parlant des Egyptiens : *Eorum annus civilis ſolos habet dies CCCLXV ſine ullo intercalari; itaque quadriennium apud eos uno circiter die minus eſt, quàm naturale quadriennium, eóque fit, &c.*

Cenſor. de die natali, cap. 18.

Quelques ſiècles avant Cenſorin, Géminus, aſtronome grec très-habile, avoit aſſuré de même que les années civiles des Egyptiens étoient ſeulement de 365 jours, ſans l'addition d'aucun jour intercalaire : addition, que l'on ſe faiſoit un point de religion de rejeter.

Gemin. elem. aſtron. cap. 6.

Pour prouver que la pratique des Alexandrins étoit différente de celle des Egyptiens, & qu'ils ajoûtoient un ſixième épagomène,

épagomène, il faudroit un paſſage qui le dît clairement; ce que ne fait certainement pas celui que l'on rapporte de l'hiſtoire de Dion : puiſque, ſelon ce paſſage, l'addition d'un jour intercalaire eſt une des différences qui diſtinguoient l'année de Céſar, de celle des Alexandrins. Car ces Alexandrins ſont les ſeuls dont il parle, & il ne nomme les Egyptiens en aucun endroit.

Le ſecond paſſage que l'on a allégué eſt celui de Macrobe, dans lequel, après avoir parlé de tous les embarras & de tous les défauts de l'ancienne année romaine, & avoir expliqué ce que c'étoit que l'année de confuſion, qui précéda la première année julienne, il s'exprime ainſi, au ſujet du plan ſur lequel Céſar ſe propoſa de régler ſa nouvelle année : *Imitatus Ægyptios, ſolos divinarum rerum omnium conſcios, ad numerum ſolis, qui diebus tricenis ſexaginta quinque & quadrante curſum conficit, annum dirigere contendit.* *Saturnal. I. 14.*

Que nous apprend ce paſſage ? 1.° Que Céſar entreprit de régler ſa nouvelle année ſur la durée de la révolution ſolaire, ſur *la meſure du ſoleil, ad numerum ſolis annum dirigere contendit :* & même les termes *dirigere contendit* ne peuvent s'entendre que de l'entrepriſe d'un nouvel établiſſement.

2.° Que Céſar ſe régla *ad numerum ſolis*, non ſur une année civile déjà établie, mais ſur une hypothèſe aſtronomique, dans laquelle on déterminoit la durée de la révolution ſolaire, ou de l'*annus vertens*, comme Macrobe le dit quelques lignes plus bas; année, dont il parle ſouvent, & qu'il diſtingue toûjours de l'année civile.

3.° Enfin, que Céſar ſe propoſa d'imiter les Egyptiens; *ſolos divinarum rerum omnium conſcios :* ſoit que par *res divinæ* on entende tout ce qui a rapport à la religion, ou ſeulement ce qui concerne l'aſtronomie & les mouvemens des corps céleſtes; (car Ptolémée & les aſtronomes anciens emploient ſouvent une expreſſion ſemblable en parlant des aſtres) il eſt ſûr que cet éloge ne convient aux Alexandrins, ni par rapport à la religion, ni par rapport à l'aſtronomie. Mais ce qui ne laiſſe pas lieu à la moindre chicane, c'eſt que cet éloge donné

aux Egyptiens dans Macrobe, au commencement de ſon XIV.e chapitre, eſt relatif à ce qu'il avoit dit au commencement du XII.e : *Anni certus modus apud ſolos ſemper Ægyptios fuit; aliarum gentium diſpari numero, pari errore nutabat. Et ut contentus ſim referendo paucarum morem regionum; Arcades annum ſuum tribus menſibus explicabant, Acarnanes ſex, GRÆCI RELIQUI trecentis quinquaginta quatuor diebus annum proprium computabant.* Macrobe met-là, comme on le voit, toutes les nations grecques en oppoſition avec les Egyptiens. Sur quel fondement veut-on que dans la ſuite par le mot *Ægyptii*, il ait entendu les Grecs d'Alexandrie, par oppoſition aux Egyptiens?

Comme on a inſinué que divers paſſages de Pline étoient favorables à la nouvelle opinion, ſur l'uſage d'une année ſolaire julienne chez les Alexandrins, avant la réformation julienne; & que l'on tirera, ſans doute, ſes preuves de quelques paſſages de cet écrivain, dans leſquels il donne le rapport de certains jours de l'année égyptienne avec les jours correſpondans de l'année romaine; rapport, dans lequel il n'eſt ni fort uniforme, ni même fort exact: je me crois obligé de rapporter ici ce qu'il dit, en parlant de la nouvelle année romaine de Jules Céſar; parce que c'eſt-là où l'on doit chercher ſon opinion, & non pas dans des paſſages qu'il faut interpréter en conſéquence d'une ſuppoſition quelconque, pour en pouvoir tirer quelque conſéquence.

Pline expoſe d'abord, au chapitre 25 de ſon XVIII.e livre, tous les embarras & toutes les contradictions qui ſe trouvent dans les calendriers ruſtiques, où l'on marquoit à certains jours les levers & les couchers des étoiles fixes, & les autres phénomènes; embarras qui naiſſoient, ſoit des différentes formes d'années de ces calendriers, ſoit des différens parallèles pour leſquels on les avoit conſtruits: après quoi il ajoûte : *Tres autem fuere ſectæ, Chaldæa, Ægyptia, Græca: his addidit apud nos quartam Cæſar Dictator, annos ad ſolis curſum redigens ſingulos, Soſigene perito ſcientiæ ejus adhibito.* Voilà donc Céſar, auteur d'une quatrième eſpèce de calendrier, dont le caractère diſtinctif étoit d'employer une année réglée ſur le mouvement du ſoleil;

annos ad ſolis curſum rediguns ſingulos. Et ce calendrier, ou cette forme d'année civile différoit également de celui des Grecs, de celui des Egyptiens & de celui des Chaldéens. Pline ajoûte, en parlant de Soſigène, une choſe qui démontre que le travail de cet aſtronome, employé par Céſar, ne ſe borna pas à adapter à l'année julienne une forme d'année civile déjà établie, depuis 280 ans à Alexandrie, comme on le ſuppoſe; mais qu'il propoſa une forme d'année toute nouvelle, & qui, par le caractère des nouvelles inventions, étoit encore ſujette à quelques-uns de ces défauts que l'expérience ſeule fait apercevoir, & que de ſecondes réflexions mettent en état de corriger. Soſigène, tout habile qu'il étoit, nous dit Pline, ne put venir « à bout de donner d'abord à ſa nouvelle année une forme « parfaite; il fut obligé d'y revenir à trois fois différentes, & d'y « faire pluſieurs corrections: » *Trinis commentationibus, quanquam diligentior eſſet cæteris, non ceſſavit addubitare ipſe ſemet corrigendo.* Un uſage continu de 280 ans n'auroit-il pas mis les Alexandrins en état de s'apercevoir des précautions avec leſquelles il falloit employer cette année de 365 & de 366 jours?

Plutarque, quelque ardeur qu'il eût pour la gloire de ſa nation, reconnoît que la première idée de l'établiſſement d'une année civile conforme à l'année ſolaire vraie, eſt dûe à Jules Céſar. « Ce fut lui, dit formellement Plutarque, qui, dans *Vit. Cæſar.* le deſſein de découvrir une nouvelle forme d'année, la plus « approchante de l'année ſolaire qu'il fût poſſible, propoſa ce « problême à tous les philoſophes & à tous les mathématiciens « de ſon temps; & qui donna occaſion à l'établiſſement d'une « nouvelle forme d'année, plus exacte que toutes celles qui « avoient été juſque-là en uſage dans le monde. Les Romains « qui s'en ſervent aujourd'hui, ajoûte Plutarque, ſemblent ſe « tromper moins que les autres peuples, quant à l'anomalie ou « différence qui ſe trouve entre l'année civile & l'année ſolaire « vraie. » Le terme d'*anomalie* employé dans le grec, eſt celui dont nos aſtronomes ſe ſervent après Ptolémée, pour exprimer la différence qui ſe trouve entre le mouvement vrai des aſtres

& celui que les tables, même les plus exactes, leur ſuppoſent. On appelle encore *anomalie*, la quantité dont un nouveau calcul nous apprend que doit être la correction qu'il faut faire à ce que nous donnent les tables, pour avoir le lieu vrai de l'aſtre.

Si l'année ſolaire des Alexandrins eût été avant Céſar la même que celle qu'il établit à Rome; le problème eût été déjà réſolu depuis 280 ans, & Céſar ſe ſeroit rendu ridicule en le propoſant comme nouveau.

Je finis l'article des témoignages anciens, touchant l'année de Jules Céſar, par un paſſage de Cenſorin. Cet hiſtorien, après avoir dit au chap. XVIII, comme on l'a déjà vû, que l'année civile des Egyptiens eſt de 365 jours, ſans aucune intercalation: *Eorum annus civilis ſolos habet dies CCCLXV ſine ullo intercalari:* ajoûte dans le XX.e que les années juliennes de 365 jours, auxquelles on en ajoûte un 366.e tous les quatre ans, ſont les ſeules qui aient été réglées ſur le cours du ſoleil; quoiqu'il s'en faille quelque choſe qu'elles ne le repréſentent avec une entière préciſion: *Qui etiam, ſi non optime, ſoli tamen ad annum naturæ aptati ſunt.* Nous n'avons aucun écrivain de l'antiquité qui fût autant inſtruit ſur les différentes formes d'années civiles que l'étoit Cenſorin: & de ce qu'il n'a point connu cette pretendue année ſolaire civile des Alexandrins, nous ſommes en droit de conclurre qu'elle n'a jamais exiſté.

Nous ſavons par Denys d'Halicarnaſſe & par Aulugelle, avec quelle malignité les Grecs cherchoient à diminuer la gloire que les Romains croyoient avoir méritée, ſoit par leurs actions, ſoit par les établiſſemens dont ils étoient les auteurs. Cela avoit commencé dès le temps de Polybe, qui nous apprend qu'une de ſes vûes, en entreprenant ſon hiſtoire, avoit été d'impoſer ſilence à la malignité des Grecs, & de montrer que la rapidité des conquêtes des Romains n'étoit pas l'effet de la protection d'une fortune aveugle. La Grèce ayant été, depuis Polybe, réduite en province par les Romains, ſa jalouſie en devint encore plus vive: l'ouvrage hiſtorique de Dion en fournit

de fréquens exemples. Cet hiſtorien ne manque aucune occaſion de diminuer le mérite des Romains ; & il le fait même ſouvent, ſans trop cacher le motif injuſte qui le porte à prendre ce parti. Si, dans un établiſſement auſſi avantageux & auſſi parfait, que celui de la nouvelle année ſolaire, Jules Céſar n'avoit fait autre choſe qu'adopter un uſage ſuivi depuis près de trois ſiècles par les Alexandrins ; Dion & les autres écrivains grecs n'auroient-ils pas affecté de le remarquer, pour mortifier la vanité romaine ? Il me reſte à examiner quelle doit être l'autorité de Golius & celle des écrivains arabes, ſur leſquels il ſe fonde pour faire remonter l'uſage de l'année ſolaire fixe, parmi les Alexandrins, avant la réformation julienne, ou du moins avant la conquête d'Alexandrie par Auguſte.

Perſonne n'eſt plus diſpoſé que je le ſuis à rendre juſtice au mérite de Golius & à ſon érudition, ſur-tout par rapport aux écrivains orientaux : mais il faut obſerver que l'ouvrage dont il s'agit ici, c'eſt-à-dire, ſa traduction des *Elémens d'aſtronomie* d'Alfragan, & ſes notes ſur une partie de ce traité, ſont un ouvrage poſthume que l'auteur n'avoit point achevé, & que peut-être même il n'avoit pas rélû. On verra dans la ſuite que c'eſt une ſuppoſition qu'il faut faire, ſi l'on veut ſauver l'honneur de Golius ; puiſque tout ce qu'il dit, porte ſur une mépriſe palpable & trop groſſière, pour la pouvoir attribuer à une autre cauſe qu'à une diſtraction.

Alfragan, que Golius ſe propoſe d'expliquer dans ſes notes, donne au premier chapitre de ſes *Elémens*, une notion aſſez exacte des différentes formes d'années employées dans les ouvrages des aſtronomes arabes. 1.° De l'année purement lunaire, en uſage chez les Mahométans, pour marquer les dates depuis l'Hégire. 2.° De l'année ſolaire des Syriens & de celle des Romains, abſolument ſemblables l'une à l'autre, ſoit pour la durée totale, ſoit pour le nombre & la grandeur des mois, ſoit pour l'addition d'un 366.e jour tous les quatre ans. 3.° De l'année vague de 365 jours, ſans aucune intercalation, ou de celle des Egyptiens & des Perſans. Pluſieurs aſtronomes en conſervoient l'uſage, pour ſe conformer aux

tables de Ptolémée. Alfragan obſerve que la ſeule différence qui ſe trouvoit entre ces deux années, conſiſtoit en ce que l'année égyptienne plaçoit les épagomènes à la fin du 12.e mois; au lieu que dans l'année perſane, les mêmes épagomènes ſe plaçoient à la fin du 8.e mois, à compter de celui qui commençoit alors par la fête du *Nourouz*, ou nouvel an. En conſéquence de cette différence, le commencement de l'année perſane répondoit au premier jour du quatrième mois de l'année égyptienne. Auſſi voyons-nous qu'Alfragan marque 1379 ans & trois mois égyptiens complets, entre le commencement de Nabonaſſar & celui de Jezdegherde, dernier roi de Perſe déthrôné par les Mahométans. L'époque de Nabonaſſar avoit cependant été conſervée par ceux des aſtronomes orientaux, qui employoient les années vagues pour les dates de leurs obſervations.

Après ce détail, Alfragan obſerve que le commencement des mois égyptiens & des mois perſans a ceſſé de répondre au même jour, depuis que les Egyptiens ont imité, comme ils le faiſoient de ſon temps, les années romaines & ſyriennes, & qu'ils ont donné à la durée de l'année le même nombre de jours. Depuis ce temps-là, dit Alfragan, le premier jour de l'année égyptienne eſt reſté attaché au 29 du mois *ab* des Syriens, le même que le mois d'août des Romains. On peut obſerver, en paſſant, que dans l'opinion d'Alfragan, duquel l'autorité vaut bien celle d'Ibn Iounis, ce ſont les Romains qui ont ſervi de modèle aux Egyptiens, dans l'établiſſement de l'année fixe.

Golius, dans ſes notes ſur ce chapitre, a raſſemblé une aſſez grande érudition orientale, qui lui donne lieu de ſe propoſer pluſieurs difficultés, au ſujet de ce rapport de l'année égyptienne avec l'année perſane; difficultés, dont il ſe démêle aſſez mal, & qu'il prend à la fin le parti de rejeter; parce qu'en effet elles méritent de l'être. Ce détail étranger à la queſtion que je me propoſe d'examiner, ne feroit qu'alonger un Mémoire qui n'eſt déjà que trop long, quelque envie que j'aie d'abréger.

A l'occaſion de la fixation du premier jour de l'année égyptienne au 29 août julien, Golius obſerve, que par le témoignage formel de Théon, & par les dates de pluſieurs éclipſes rapportées dans Ptolémée, le 29 août julien n'a répondu au premier du mois *thoth* de l'année égyptienne vague, que pendant les années 724, 725, 726 & 727 de Nabonaſſar; & que par conſéquent cette année 727 doit être celle à laquelle on aura ajoûté la première intercalation, pour attacher le commencement de l'année ſuivante 728 au 29 d'août. Comme cette année 727 étoit la 303 de l'ère de Philippe Aridée, ou des années écoulées depuis la mort d'Alexandre; & que, par le témoignage formel de Ptolémée, la première année du règne d'Auguſte en Egypte étoit la 295 de l'ère d'Alexandre; il s'enſuit que c'eſt ſur la 9.e année d'Auguſte, que tombe la première intercalation, & que la première période intercalée de cette année fixe commence avec la 6.e année d'Auguſte. Juſque-là Golius eſt d'accord avec Théon, & avec tous les chronologiſtes.

Dans la ſuite, il s'embarraſſe dans des conjectures ſur la cauſe de cette fixation; conjectures, dont il n'eſt pas lui-même trop content, mais qu'il termine par un paralogiſme groſſier, qui eſt cependant la ſeule raiſon qui le porte à faire remonter l'époque de l'intercalation avant la conquête de l'Egypte par Auguſte. Il entre dans ce détail long & épineux à l'occaſion d'une éclipſe de lune, que l'aſtronome Ibn Iounis dit avoir été obſervée en Egypte la nuit du 15 au 16 *hijar* de l'an 1290 d'Alexandre, ou des Séleucides; c'eſt la nuit du 15 au 16 mai de l'an 979 de l'ère chrétienne. Ibn Iounis fait répondre ce jour au 20 *pachon* de l'année fixe 695.e de l'ère de Dioclétien, & au 25 *ardibéhiſt* de l'an 348 de Jezdegherde. L'époque de Jezdegherde étant poſtérieure de 1379 ans & trois mois à celle de Nabonaſſar; le 25 *ardibéhiſt*, ou le 55.e jour de l'année 348 de Jezdegherde, doit être poſtérieur de 1726 ans quatre mois & 25 jours à l'époque de Nabonaſſar: par conſéquent, le 29 *ardibéhiſt*, jour de l'éclipſe, répondoit au 25 du 5.e mois,

ou du mois *tybi* de l'année égyptienne vague : ce jour répond au 20 *pachon* dans l'année fixe 595 de Dioclétien. La différence entre ces deux dates eſt, dans l'année vague égyptienne, de 250 jours, comme le prouve Golius, par une méthode aſſez embarraſſée qu'il ne s'agit pas de réformer : il ſuffit que la concluſion en ſoit juſte.

Cette différence de 250 jours entre l'année fixe & l'année vague ſuppoſe 250 cycles intercalaires, ou 1000 ans écoulés depuis la fixation du premier de *thoth* au même jour d'une année ſolaire, ou julienne ; & ces 1000 ans ôtés de l'an 1727 de Nabonaſſar, laiſſent une durée de 727 ans antérieurs à cette fixation : d'où il ſuit que ſi l'an 1727 a été le dernier du 250.e cycle, le premier aura commencé avec l'année 728 de Nabonaſſar, & que le premier du *thoth* égyptien commença cette année à précéder le *thoth* fixe ou alexandrin. Cela eſt conforme au témoignage de Théon, qui nous apprend que les deux *thoths* des années égyptienne & alexandrine, après avoir répondu au 29 août julien, pendant les années 724, 725, 726 & 727 de Nabonaſſar, ſe ſéparèrent dans l'année 728, & que le *thoth* alexandrin reſtant attaché au 29 août, par l'addition d'un 366.e jour à l'année 727, le *thoth* égyptien remonta au 28 août de l'année ſuivante 728, qui étoit, ſuivant Ptolémée & ſuivant Théon, la 10.e du règne d'Auguſte, dont l'ère commença en Egypte avec l'année 719. Juſque-là, les ſuppoſitions & les calculs de Golius & d'Ibn Iounis ſont aſſez juſtes. Car il eſt indifférent de faire obſerver, que l'an 1727 de Nabonaſſar n'étoit pas le dernier du 250.e cycle, mais du 251.e & que le premier cycle avoit commencé avec l'an 724, & non avec l'an 728 ; puiſqu'on avoit ajoûté un 366.e jour à l'année alexandrine 727 de Nabonaſſar.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt de voir Golius tirer du calcul qu'on a rapporté, la conſéquence ſuivante. « Il faut » que l'ancienne année ait été rendue fixe par l'addition d'un jour intercalaire, la huitième année avant le règne d'Auguſte » : *Oportet veteri anno frenos fuiſſe injectos annis octo ante Auguſtum.* Golius ayant établi d'abord que le premier des cycles écoulés

avant

avant l'année de l'obſervation, avoit commencé avec l'an 728 de Nabonaſſar, & la 9.e année d'Auguſte, il auroit dû conclurre que la fixation s'étoit faite, huit ans révolus *après* le commencement d'Auguſte, & non pas huit ans *avant;* ce qui donneroit l'an de Nabonaſſar 710, ou 39 avant J. C. pour celui de la fixation. Si Golius s'en étoit tenu-là, on pourroit croire que c'eſt par une ſimple mépriſe qu'il a mis *ante*, au lieu de *poſt.* Mais il appuie ſur cette date; & s'embarraſſant dans de nouvelles conjectures, il en fait la baſe du ſyſtème dont l'examen fait l'objet de ce Mémoire. Oubliant même qu'il n'avoit propoſé d'abord cette idée de la fixation du *thoth* dans l'année 710 de Nabonaſſar, qu'en diſant *arbitror.... probabile eſt;* il en vient à ſuppoſer comme une choſe certaine que cette fixation remonte juſqu'à l'an 427 de Nabonaſſar, 3.e de l'ère de Philippe & 322.e avant J. C.

Gol. in Alpherg. p. 49. & 52.

La ſeule raiſon que puiſſe alléguer & qu'allègue en effet Golius, pour faire remonter juſqu'à cette année 427 de Nabonaſſar, le commencement de l'année fixe en Egypte, eſt l'autorité de l'aſtronome Ibn Iounis, dont le nom entier eſt Ali Ben Abi Saïd Al Monagem, aſtronome du Calife d'Egypte Hakem Bemrillah, fils d'Azis, qui a régné depuis l'an 996 de J. C. juſqu'à l'an 1020, & auquel Ibn Iounis avoit dédié ſon ouvrage. Ibn Iounis aſſure 1.° que la 1.re année intercalée fut la 3.e de l'ère d'Alexandre. 2.° Que de l'ère de Philippe à celle d'Auguſte il y a 294 ans vagues & 74 jours. Rien n'eſt ſi formel que le témoignage d'Ibn Iounis: cependant, lorſque Golius le rapporte, il n'oſe aſſurer qu'il y ait eu 74 intercalations faites dans l'année civile des Egyptiens avant Auguſte, comme le dit l'aſtronome arabe: *Dies 74 reſpondent totidem intercalationibus, quæ à primo thoth Philippi ad primum thoth Auguſti fieri potuerunt, & ab Alexandrinis reverà factas fuiſſe probabile eſt.* Si dans la ſuite Golius devient plus hardi, & ſuppoſe ce fait comme une choſe certaine, ce n'eſt pas qu'il en ait apporté des preuves nouvelles & plus fortes: c'eſt uniquement parce qu'il s'eſt

D'Herbelot, Bibl. orientale, au mot, ZIG.

comme familiarisé avec cette opinion, qui l'avoit sans doute blessé lui-même d'abord, par les difficultés auxquelles elle donne lieu.

Il ne reste donc que la seule autorité d'Ibn Iounis. Je ne m'arrêterai pas à examiner quelle doit être celle d'un Arabe du onzième siècle de l'ère chrétienne, pour un fait de l'an 300 avant cette ère, & sur lequel il est en contradiction avec tous les anciens astronomes grecs, & même avec les plus instruits de ceux des Arabes qui l'ont précédé, avec Ptolémée, avec Théon, avec Alfragan, &c. Quoique cette présomption soit décisive pour ceux qui connoissent l'ignorance, où sont les écrivains orientaux, de tout ce qui a précédé le Mahométisme ; nous avons quelque chose de plus fort encore, pour démontrer, par les suppositions mêmes d'Ibn Iounis, combien il étoit peu instruit, & à quel point il a brouillé tout ce qu'il y a de plus certain sur cette matière.

1.° Ibn Iounis comptoit de l'époque de Nabonassar au commencement de l'ère d'Auguste en Égypte, 718 ans égyptiens & 74 jours. 2.° Il comptoit de l'ère de Philippe à celle d'Auguste, 294 ans & 74 jours : ce qui prouve qu'il plaçoit les 74 intercalations entre l'ère de Philippe & celle d'Auguste. 3.° De l'époque d'Auguste à celle de Dioclétien, il ne comptoit que 114248 jours intermédiaires, qui font 313 ans égyptiens vagues & 3 jours. Donc Ibn Iounis supposoit que l'on avoit fait seulement trois intercalations pendant ces 313 ans, depuis Auguste jusqu'à Dioclétien ; & par une conséquence nécessaire, que de ces 313 ans, il y en avoit eu seulement 12 d'intercalés, & que les 300 autres avoient été des années vagues.

En joignant ensemble les diverses durées marquées par Ibn Iounis, on trouvera qu'il comptoit de Nabonassar à l'ère de Dioclétien, 1031 ans égyptiens & 77 jours. Ce total d'Ibn Iounis est conforme à celui que nous a donné Théon d'Alexandrie *, dans la préface du *Canon Astronomique*, où, de même que lui, il ne compte que 77 périodes intercalées avant l'époque de Dioclétien.

* Publié par Dodwel, *Dissert. Cyprian.*

Théon nous assure que la première année de l'ère de Dioclétien commençoit au 29 août, & que toutes les années de cette ère étant des années fixes, commençoient de même au 29 août. L'astronome Ibn Iounis suppose la même chose, dans les dates de l'éclipse rapportée par Golius : car le 20 du mois *pachon* ne peut répondre au 15 mars de l'année 979 de J. C. si le premier de *thoth* n'a pas répondu au 29 août de l'année julienne 978, qui a précédé celle de l'éclipse. La chose n'a pas besoin de preuve.

Voici la différence formelle entre les calculs de Théon & ceux d'Ibn Iounis. Le premier suppose que l'année fixe ayant été une fois introduite en Egypte par Auguste, l'usage de l'intercalation a toûjours continué dans la suite, & que depuis l'établissement de cette année jusqu'à l'époque de Dioclétien, on avoit intercalé 77 fois en 313 ans. Ibn Iounis, au contraire, ne comptant, de même que Théon, que 77 intercalations antérieures à l'ère de Dioclétien, suppose que de ces 77 intercalations, 74 sont antérieures à Auguste, & qu'il n'y en a eu que trois depuis Auguste jusqu'à Dioclétien : c'est-à-dire, que tandis qu'Ibn Iounis suppose d'un côté l'usage de l'année intercalée établi en Egypte avant Auguste, & dès le commencement d'Alexandrie, temps auquel on ne trouve nul vestige de cet usage, de l'autre côté il suppose que ce même usage de l'intercalation a été abandonné en Egypte, lorsque ce pays a passé sous la domination romaine ; quoiqu'il soit démontré par tout ce qui nous reste d'écrits & de monumens de l'antiquité, que sous la domination romaine l'année civile d'Alexandrie étoit une année fixe, où l'on intercaloit très-exactement, & dont le commencement étoit attaché au 29 août dans les années ordinaires, & au 30 dans les années intercalées.

Mais ce ne sont pas là les seules absurdités que contient le système d'Ibn Iounis. La première intercalation étant de la 3.e année de l'ère de Philippe, ou de l'an 427 de Nabonassar, selon cet astronome arabe, & jusques alors les années vagues ayant été les seules en usage en Egypte ; il s'ensuit que la

première année intercalée & les trois précédentes avoient commencé en même temps que les années vagues, conservées dans l'usage religieux & employées par les astronomes, & par conséquent le 12 novembre de l'année julienne anticipée 322 avant J. C. Ce point est démontré. Depuis cette année 427 de Nabonassar jusqu'au règne d'Auguste sur l'Égypte, il y eut, selon Ibn Iounis, 74 jours intercalaires ajoûtés aux 294 ans qui remplirent cet espace. Donc toutes ces années furent des années fixes, desquelles le commencement demeura invariablement attaché à ce même jour 12 novembre. Telle est la conséquence nécessaire du système d'Ibn Iounis. Cependant il est prouvé par les témoignages précis de Ptolémée, à la tête de son *Calendrier Astronomique*, & par les dates de quelques observations de Théon, ainsi que par différentes inscriptions placées à Rome, que l'année alexandrine commençoit toûjours au 29 d'août. Je me contenterai de citer ici l'inscription des Pœanistes, rapportée par Gruter, dont l'année est certaine par le nom des consuls qui y est exprimé. Elle nous apprend que dans cette année 146 de J. C. le 6 mai julien répondit au 11.e de *pachon* alexandrin. Ce 11.e de *pachon* étant le 251.e jour de l'année égyptienne courante, elle avoit dû commencer le 29.e d'août 145. Dans l'année vague égyptienne, ou dans celle des astronomes, ce même jour, 11.e de *pachon*, répondoit au 28 février 146; & l'année vague courante, qui étoit la 993.e de Nabonassar, avoit commencé le 29 d'août 145 de J. C.

Gruter. p. 314. n.° 2.

On peut juger, par tout ce que je viens de dire, quelle étoit l'ignorance d'Ibn Iounis sur l'histoire des changemens arrivés à l'année égyptienne. 1.° Il suppose l'usage de l'intercalation établi dans un temps où l'on ne voit pas qu'il ait été connu; tandis que d'un autre côté, il suppose cet usage interrompu & même aboli, dans un temps où il est certain qu'on l'observoit très-exactement. 2.° Il fait commencer l'année égyptienne fixe au 12 novembre, au temps d'Auguste; lorsqu'il est démontré qu'alors cette année commençoit au 29 d'août.

En voilà assez pour juger de l'autorité que doit avoir cet Arabe égyptien du XI.e siècle. Les ignorances & les absurdités que renferme son système sont si grandes, que quand bien même il auroit écrit dans un temps où l'on pouvoit encore être instruit de ce qui concerne les changemens faits à l'ancienne année, son témoignage ne mériteroit aucune attention.

La source de ce faux système & des fausses suppositions d'Ibn Iounis est facile à imaginer. Il a voulu changer les années vagues égyptiennes des astronomes grecs avant Dioclétien, en années fixes; afin de s'épargner la peine d'un calcul, pour comparer les dates des années vagues antérieures à Dioclétien, dans le canon de Ptolémée & dans celui de Théon, qui avoient été l'un & l'autre traduits par les astronomes arabes, avec les dates du temps dans lequel ils vivoient; dates, qui étoient marquées dans les années fixes de l'ère usuelle des chrétiens d'Egypte, c'est-à-dire, de celle de Dioclétien, ou des Martyrs. Mais comme il étoit très-ignorant dans ce qui concerne & l'antiquité & la forme de l'ancienne année égyptienne, il imagina, on ne peut deviner sur quelle raison, (car les routes qui nous égarent sont infinies, au lieu que celle qui conduit au vrai est unique,) il imagina, dis-je, que des 77 intercalations antérieures à l'époque de Dioclétien, il y en avoit 74, qui avoient été ajoûtées avant l'époque d'Auguste, & que les trois autres l'avoient été pendant les 313 ans écoulés depuis l'ère d'Auguste jusqu'à celle de Dioclétien; en sorte que, comme je l'ai déjà observé, dans cet intervalle il y avoit eû 300 ans sans intercalation.

Cette méthode, de réduire toutes les années comprises dans l'intervalle écoulé depuis une certaine époque à une même forme, pour éviter l'embarras que cause dans les calculs la comparaison d'années d'espèce différente, avoit été employée par les astronomes arabes, & même par les chroniqueurs grecs du christianisme; soit par rapport aux années de l'ère des Séleucides, nommées par les Arabes les *Années d'Alexandre*; soit même par rapport aux années juliennes, & aux années égyptiennes fixes. Les astronomes arabes trouvant que les Syriens, qui

leur avoient enſeigné les premiers principes de l'aſtronomie; employoient une forme d'année abſolument ſemblable à l'année romaine, & qui n'en différoit que par le nom des mois; ils crurent pouvoir ſuppoſer que l'uſage de cette année romaine avoit commencé dès le temps de l'ère primordiale d'Alexandre; c'eſt-à-dire, dès l'an 312 avant J. C. & 267 avant le premier établiſſement de cette même forme d'année par Jules Céſar. Alfragan aſſure que, depuis le commencement de l'ère d'Alexandre juſqu'à l'époque de Jezdegherde, il y a 942 ans 259 jours: & Oulougbeg, déterminant le nombre des jours compris dans cet intervalle à 344324, nous démontre que les 942 ans marqués dans Alfragan, ſont des années juliennes: car la ſomme des jours exprimée dans Oulougbeg donne préciſément 942 ans juliens 259 jours.

Je ne crois pas que quelqu'un, en conſéquence des témoignages d'Oulougbeg & d'Alfragan, beaucoup plus précis & beaucoup plus détaillés que celui d'Ibn Iounis, & conformes d'ailleurs aux ſuppoſitions d'Albategnius & de tous les autres aſtronomes orientaux, veuille ſoutenir que dès le temps des Séleucides, la forme de l'année romaine étoit établie dans la Syrie; que dans ce pays on avoit une année de douze mois, dont un avoit 28 jours & 29 dans les années intercalées, dont quatre autres avoient 30 jours & les 7 reſtans 31. Telle eſt cependant l'hypothèſe des aſtronomes orientaux: hypothèſe très-fauſſe, mais qui a, du moins, cet avantage ſur celle d'Ibn Iounis, qu'elle ne contient ni contradictions de calcul, ni abſurdités de détail.

Au reſte, ce que les aſtronomes orientaux ont fait en cette occaſion, ne diffère point de la pratique commune de nos aſtronomes & de nos chronologiſtes, qui, dans leurs tables & dans leurs canons chronologiques, font remonter les années juliennes beaucoup au delà de leur première inſtitution. Les anciens avoient été dans ce même principe. Les aſtronomes & les chronologiſtes grecs avoient fait remonter l'uſage de l'année & des cycles de Méton & de Calippus, juſqu'au temps de la guerre de Troie: & Cenſorin, que j'ai déjà cité, après

avoir dit que les années juliennes ſont les ſeules qui conviennent avec l'année de la nature, ou avec celle de la révolution ſolaire vraie, *ſoli ad annum naturæ aptati ſunt;* ajoûte..... *cum de aliquo annorum numero, hic dicetur non alios par erit quam naturales accipere; & ſi origo mundi in hominum notitiam veniſſet, inde exordium ſumeremus.* *Cenſor. de die natali. cap. 20.*

On demandera peut-être quelle forme d'année employoient les Grecs d'Alexandrie, avant l'introduction de l'année fixe par les Romains. Il n'eſt pas poſſible, du moins je le crois, de répondre à cette queſtion autrement que par des conjectures; puiſqu'on ne trouve ni dans les ouvrages des anciens, ni dans les inſcriptions, ou dans les autres monumens, aucune date particulière à la ville d'Alexandrie, pour les temps antérieurs à la domination romaine. Dans les livres des Machabées & dans Josèphe, on voit des reſcrits, des lettres, &c. qui ſont datées dans la forme d'année ſuivie par les Macédoniens ſujets des Séleucides : mais je n'ai pû découvrir aucun acte relatif aux Macédoniens d'Alexandrie, pas même dans l'ouvrage d'Ariſtée, ni dans tout ce que les anciens ont débité au ſujet de l'hiſtoire des 72 Interprètes. Je crois cependant pouvoir aſſurer qu'à cet égard les Macédoniens d'Egypte ne différoient point des autres Macédoniens; qu'ils employoient les mêmes noms des mois; & qu'ils ſuivoient comme eux, la forme de l'année grecque réformée par Calippus.

L'uſage de cette forme d'année me paroît démontré par la méthode que ſuit Ptolémée, en donnant les dates des obſervations faites à Alexandrie par les aſtronomes Timocharis & Ariſtyllus & par Hipparque. Il joint, pour ces obſervations, la date de l'année de la période de Calippus, avec celle de l'année de Nabonaſſar; de même qu'en rapportant les obſervations faites à Babylone depuis Alexandre, il a ſoin de joindre à la date, dans les années de Nabonaſſar, celle des années de la période lunaire particulière aux aſtronomes de cette ville. Il eſt vrai, car il faut tout dire, que Ptolémée, en rapportant les obſervations de Timocharis, ne joint pas au quantième du mois égyptien celui du mois grec

macédonien, mais celui du mois athénien de la période de Calippus ; & que dans les obſervations faites à Alexandrie par Hipparque, il ne nomme point le mois grec, & ſe contente de joindre à l'année de Calippus la date de l'année & du mois ſelon les Égyptiens, dans l'année vague de Nabonaſſar ; à peu près comme il fait, lorſqu'en rapportant les obſervations faites à Rome, la première année de Trajan, par l'aſtronome Ménélaüs, il ne marque point le mois romain, & date ſeulement du 15 & du 18 *méchir* de l'année vague 845 de Nabonaſſar. Mais ſi l'on pouvoit conclurre quelque choſe, de ce que Ptolémée emploie & pour Rome & pour Alexandrie, les dates priſes dans le mois vague des Égyptiens ; ce ſeroit que les Romains & les Alexandrins n'avoient point d'autres mois, que ceux de l'année vague : conſéquence, qui n'a pas beſoin d'être réfutée.

Quoique Ptolémée, dans les dates des obſervations faites à Alexandrie par Timocharis, joigne celle de la période de Calippus dans le mois athénien à celle du mois & de l'année vague des Égyptiens ; je crois cependant que les Alexandrins employoient les mêmes noms de mois que le reſte des Macédoniens : car les Macédoniens en avoient porté l'uſage dans tous les autres endroits où ils s'étoient établis, & même à Babylone, comme on le voit dans les obſervations des Chaldéens dont je viens de parler. Par quelle raiſon Alexandrie auroit-elle été exceptée ? Nous avons même, ſinon une preuve, du moins une aſſez forte préſomption, que l'uſage des mois macédoniens avoit paſſé en Égypte, dans ce que nous ſavons de l'année particulière de ceux de Gaza. Cette ville, qui avoit été pendant très-long-temps ſous la domination de Ptolémée, & qui avoit comme fait partie de l'Égypte, avoit une année purement égyptienne dans ſa forme ; mais les noms des mois étoient les mêmes que ceux des Macédoniens. On peut voir ce qu'en ont dit Scaliger & Samuel Petit, mais ſur-tout l'excellent ouvrage du Cardinal Noris *De Epochis Syro-Macedonum.* Si les Macédoniens n'avoient point porté les noms de leurs mois en Égypte, d'où ceux de Gaza qui dépendoient de ce pays, en

en avoient-ils pris l'uſage, pour l'adapter à la forme de l'année ſolaire vague & égyptienne, dont ils ſe ſervoient ?

Je pourrois ajoûter pluſieurs choſes, en confirmation de cette préſomption : mais, comme je ne ſuis pas moi-même trop convaincu de la certitude de ces nouvelles preuves, j'aime mieux reconnoître qu'il n'eſt pas encore poſſible de réſoudre cette difficulté avec quelque certitude. Les diſcuſſions littéraires ne doivent point reſſembler aux plaidoyers des avocats, qui croient que par l'air de confiance & d'audace avec lequel ils propoſent les preuves les plus foibles, ils leur donneront le degré de force qui leur manque, & qu'ils en impoſeront par-là à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas examiner. On peut leur appliquer ce que Cicéron diſoit des Grecs de ſon temps : *Numquam laborant quemadmodum probent quod dicunt, ſed quemadmodum ſe explicent dicendo.* Le ſeul objet qu'il eſt permis de ſe propoſer dans ces diſcuſſions littéraires doit être de découvrir la vérité. Les queſtions qui y donnent lieu ont preſque toutes ſi peu de véritable importance en elles-mêmes, qu'il nous doit être fort indifférent que la vérité ſe trouve pluſtôt d'un côté que de l'autre : la ſeule choſe qui doive nous toucher, c'eſt le plaiſir de découvrir celui où elle ſe rencontre.

Cicero pro Flacco, n.° 4.°

A tout ce que je viens de dire juſqu'à préſent, pour montrer que nous n'avons aucune raiſon de ſuppoſer l'exiſtence de l'année ſolaire fixe à Alexandrie, antérieure à l'introduction de l'année julienne par les Romains, je joins une preuve, qui, quoique négative, eſt, ce me ſemble, d'une extrême force : car ce n'eſt que par des preuves négatives, que l'on peut montrer qu'en tel ou tel temps certains uſages n'étoient pas encore connus : c'eſt par-là ſeulement que l'on peut montrer que certaines inventions ſont poſtérieures à tel ou à tel temps. La date préciſe des inventions les plus importantes, n'eſt preſque jamais marquée exactement ; & tout ce que l'on peut faire, c'eſt d'aſſigner certaines époques entre leſquelles on doit néceſſairement placer leur découverte. L'ouvrage de Géminus me fournira la preuve, qui ne nous permet pas de faire

remonter l'usage civil de l'année solaire fixe chez les Alexandrins, jusqu'au temps auquel on le place, après Ibn Iounis.

Géminus, dont les Elémens d'Astronomie peuvent encore aujourd'hui être lûs avec profit, se proposant de rassembler tout ce que l'on connoissoit touchant les diverses espèces d'années grecques, & touchant les cycles & les périodes imaginées pour assujétir ces années à un rapport constant avec l'année solaire vraie, observe, 1.° Que c'étoit chez les Grecs un article essentiel de religion, d'employer des mois purement lunaires, & de les attacher, par le moyen des intercalations, aux mêmes saisons de l'année solaire; afin que la célébration des fêtes religieuses s'écartât, le moins qu'il étoit possible, des saisons où elles avoient été fixées. 2.° Que l'année égyptienne étoit essentiellement différente de l'année grecque; parce qu'étant composée seulement de 365 jours, elle n'étoit ni lunaire, ni même solaire, à parler exactement: quatre de ces années étoient plus courtes d'un jour entier, que quatre révolutions solaires; ce qui produisoit une différence de 30 jours en 120 ans. Mais, ajoûte Géminus, les Egyptiens se faisoient un point de religion de n'ajoûter jamais aucune intercalation à leur année; afin que, par ce reculement d'un jour en quatre ans, les fêtes de l'année civile répondissent successivement à tous les jours de l'année solaire vraie, & que par ce moyen chaque jour de cette année se trouvât sanctifié par la célébration successive de toutes les différentes solemnités religieuses, dans l'espace de 1460 ans. Si au temps de Géminus (& Géminus étoit postérieur à Hipparque dont il cite les ouvrages) les Alexandrins avoient employé dans l'usage civil une autre forme d'année véritablement solaire, & qu'ils se fussent en cela écartés de la pratique de tous les autres Grecs; cet Astronome l'auroit-il ignoré, & auroit-il manqué de parler d'une chose si singulière?

Géminus a ajoûté, à la fin de son ouvrage, un *Parapegma*, ou *Calendrier Astronomique*, dans lequel il donne tous les levers & les couchers des étoiles marqués dans les autres calendriers de ce genre: il les rapporte à une forme d'année,

réglée ſur le temps que le ſoleil emploie à parcourir chacun des douze ſignes : les noms de ces douze ſignes lui ſervent à déſigner les mois de cette année, dans laquelle on voit que l'on avoit eu égard à l'inégalité du mouvement apparent du ſoleil; inégalité, cauſée dans le ſyſtème des anciens aſtronomes par l'excentricité de l'écliptique. Ainſi dans cette année on trouve deux mois de 29 jours, cinq de 30, trois de 31, & deux de 32. Parmi les divers calendriers cités par Géminus, on voit celui que l'aſtronome Doſithée avoit conſtruit pour l'Egypte en particulier. Si l'uſage civil d'une année ſolaire fixe avoit été reçû dans ce pays, il eſt viſible qu'on l'auroit employé dans le calendrier de Doſithée; & que, par conſéquent, cet uſage auroit été connu de Géminus, qui avoit conſulté ce calendrier de Doſithée. Par la ſuite & lorſque l'uſage de l'année ſolaire fixe eut été introduit en Egypte par les Romains, on ſubſtitua les noms des mois de l'année fixe alexandrine, à ces mois céleſtes du mouvement apparent. On le voit dans le Calendrier Aſtronomique de Ptolémée dont j'ai parlé, que le P. Pétau avoit publié ſur un manuſcrit défectueux, que le ſavant Fabricius a ſuppléé ſur un manuſcrit entier.

Petav. Uranol.

Fabric. Bibl. græc. vol. IV, pag. 420, &c.

Dans les temps qui ont précédé l'introduction de l'année fixe, les aſtronomes alexandrins étant deſtitués de ce ſecours, avoient donc été contraints d'établir une forme d'année aſtrale, dont les mois portoient le nom des douze ſignes. C'étoit de ces années qu'étoit compoſée la période, imaginée par l'aſtronome Denys, dont la première année, qui commençoit, ſelon les apparences, au ſolſtice d'été, répond aux deux dernières années du règne de Ptolémée fils de Lagus. Ptolémée rapporte ſept obſervations différentes de cet aſtronome Denys, qui roulent ſur le lieu des planètes comparées aux étoiles fixes. Nos chronologiſtes prétendent que, ſoit par la faute des copiſtes, ſoit par celle même de Denys, les dates des jours, dans ces mois céleſtes, ne répondent pas au lieu du ſoleil. Mais c'eſt-là une queſtion trop difficile & trop peu importante, pour s'y arrêter. Je me contente d'obſerver que, ſi 29

ans avant l'époque des années de cet aſtronome égyptien, on eût admis en Egypte & à Alexandrie une année ſolaire fixe, auſſi exacte que l'étoit l'année julienne de 365 & de 366 jours, jamais il ne ſe ſeroit aviſé d'en imaginer une autre, qui, très-certainement, n'avoit ni la même perfection, ni les mêmes avantages.

Je n'ai point parlé ici de l'Inſcription des Juifs de Bérénice dans la Cyrénaïde, publiée par M. le Marquis Maffei notre confrère; 1.° Parce que cette inſcription n'eſt pas relative à l'Egypte, de laquelle la Cyrénaïde avoit ceſſé de faire partie, long-temps avant la mort de Cléopatre. 2.° Parce que l'époque qui y eſt marquée eſt une choſe qui ne peut être déterminée que par une aſſez longue diſcuſſion, & ne le ſera même jamais avec une entière certitude. 3.° Parce que, quoique la forme d'année employée ſur cette inſcription ſoit celle des Egyptiens, on ne peut cependant déterminer ſi cette année eſt une année vague, ou une année fixe: la déciſion de ce point dépend de celle de beaucoup d'autres circonſtances, ſur leſquelles nous n'avons que des conjectures à propoſer.

DE L'ACCROISSEMENT OU ELÉVATION DU SOL DE L'ÉGYPTE PAR LE DÉBORDEMENT DU NIL.

Par M. FRERET.

L'OPINION que je me propoſe d'examiner, ſuppoſe que le limon, duquel on prétend que les eaux du Nil ſont chargées, ſe dépoſant tous les ans ſur le terrein qu'elles inondent, en augmente la hauteur. On ajoûte, par une ſuite de cette ſuppoſition, que cet exhauſſement ſucceſſif & continu du terrein, a rendu une partie de l'Égypte inacceſſible aux eaux du Nil; & que dans un pays où les terres ont beſoin d'être arroſées par ces eaux, à cauſe qu'il n'y pleut jamais, la quantité des récoltes doit avoir conſidérablement diminué. 15 Nov. 1742.

Par une autre conſéquence de cet exhauſſement continu du ſol de l'Égypte, on a ſuppoſé que toute la portion de ce pays qui s'étend depuis la mer juſqu'au deſſus de Memphis, c'eſt-à-dire, le Delta & une partie de l'Égypte du milieu, étoient dans leur origine un golfe de la méditerranée, qui a été comblé peu à peu par le limon du Nil. On ajoûte que la même cauſe ne ceſſant jamais d'agir, les côtes de l'Égypte ſe prolongent aujourd'hui vers le Nord, & que la terre gagne tous les ans quelque choſe ſur la mer méditerranée.

Si l'ancienneté & l'univerſalité d'une opinion ſuffiſoient pour la rendre certaine, l'examen que je me propoſe ſeroit abſolument inutile. Cependant, comme il ne s'agit point ici d'un fait que des témoignages répétés & uniformes ne permettroient plus de révoquer en doute, mais d'un raiſonnement & d'une ſimple conjecture; on peut encore examiner ſi la ſuppoſition eſt poſſible, & ſi les faits mêmes qui ſont allégués par ſes partiſans, ne doivent pas la faire rejeter. L'univerſalité de cette opinion

a même très-peu de force : parce que ceux qui l'ont adoptée, l'ont reçûe ſans aucun examen, qu'ils n'avoient point commencé par douter, & que ſe laiſſant entraîner par l'autorité de ceux qui l'ont propoſée d'abord, ils n'ont plus cherché qu'à la fortifier par de nouvelles preuves.

L'Egypte eſt une longue vallée, qui s'étend en général du midi au nord entre deux montagnes de roc, au bas deſquelles coule le Nil. Cette vallée a fort peu de largeur, & le terrein fertile qui eſt au fond ne remplit pas même toute cette largeur : il eſt ſitué preſque par-tout à l'occident du fleuve, dont la rive orientale eſt ordinairement voiſine des montagnes d'Arabie. Cette vallée eſt comme diviſée en pluſieurs parties, par des eſpèces de détroits que les deux montagnes forment, en s'approchant l'une de l'autre : & ces diviſions naturelles ſéparoient les différentes dominations, ou Dynaſties, entre leſquelles l'Egypte étoit partagée, avant le règne de Séſoſtris.

Le Nil prend ſa ſource dans l'Ethiopie, vers le onzième degré de latitude ſeptentrionale ; & il reçoit dans ce pays les eaux d'un grand nombre de rivières & de torrens, que forment les pluies abondantes qui tombent entre l'Equateur & le Tropique, avant & après le ſolſtice. Ces pluies ſont la ſeule cauſe des débordemens réglés du Nil : débordemens, qui arrivent tous les ans, à peu près au même temps, mais avec quelques inégalités ; parce qu'ils dépendent du concours de diverſes circonſtances phyſiques, qui ne ſe trouvent pas toûjours réunies de la même façon. La couleur des eaux du Nil, qui change au temps des crûes, a fait croire qu'elles étoient alors chargées d'une très-grande quantité de terre : on a évalué cette quantité, ſur des obſervations groſſièrement faites, à un dixième ou même à un ſixième du volume de l'eau. Une obſervation un peu plus exacte, faite par un voyageur
Shaw. Anglois, la réduit à un cent-vingtième : mais il reſteroit encore à s'aſſurer de la nature de ce qui demeure après l'évaporation de l'eau. Eſt-ce une véritable terre, compoſée de particules fixes, capables de s'unir avec le terrein & d'en augmenter la maſſe ? Eſt-ce une matière qui ſe diſſipe par

l'action du soleil, & qui puisse être absorbée par l'air? C'est-là un point qui n'a pas encore été examiné, quoiqu'il méritât de l'être, & que la chose ne soit pas difficile. Ainsi, la nature de ce résidu que l'eau du Nil peut laisser en s'évaporant, n'entrera pour rien dans ce Mémoire, où je me contenterai de rapporter & d'examiner les faits & les autorités alléguées par les partisans de l'opinion commune, & de leur opposer d'autres faits indubitables, qui détruisent les conséquences sur lesquelles ils établissent leur opinion.

Hérodote est lepremier qui ait proposé l'opinion de l'accroissement du sol de l'Egypte : mais il la donne comme celle des prêtres de Memphis, qui supposoient que, depuis le règne de Myris jusqu'à leur temps, le terrein s'étoit élevé de huit coudées. C'étoit un accroissement d'une coudée par siècle; car Hérodote ne comptoit que 800 ans, depuis le règne de ce Prince jusqu'au temps de ses conversations avec les prêtres de Memphis. Comme il s'est écoulé environ vingt-deux siècles depuis Hérodote jusqu'à nous; si cette quantité de l'accroissement avoit lieu, & qu'il eût suivi, à peu près, la même proportion, il faudroit que le sol de l'Egypte se fût élevé de vingt-deux coudées, ou d'environ 37 pieds, depuis Hérodote : car la coudée égyptienne avoit au moins vingt pouces de notre pied de roi. *Hérodot. II. 13. &c.*

Hérodote, qui se contente ordinairement de rapporter ce qu'il a vû, ou ce qu'il a oui dire, & qui déclare, le plus souvent, qu'il ne veut point en garantir la certitude, s'engage, à l'occasion du discours des prêtres de Memphis, dans une longue digression, où il détaille les conséquences de leur opinion. Il observe qu'il résultoit de-là que toute la basse Egypte & une partie de celle du milieu, jusqu'à sept journées de la mer, avoit été autrefois un golfe de la méditerranée, parallèle au Golfe Arabique, ou à la Mer Rouge, & qui n'en étoit séparé que par une langue de terre assez étroite; si même il l'avoit toûjours été.

Au temps du Roi Ménès, le Delta ne devoit être qu'un marais impraticable, rempli par les eaux de la mer, mêlées

avec celles du fleuve. Ainſi, continue Hérodote, l'Égypte proprement dite (car la haute Égypte portoit le nom de Thébaïde, ou même d'Éthiopie, dans l'uſage des anciens Grecs) n'étoit qu'un véritable préſent du Nil, une terre factice, un pays nouveau, qui n'exiſtoit que depuis un certain nombre de ſiècles. Hérodote ajoûtoit que cent ſiècles, ou dix mille ans, étoient ſuffiſans pour avoir formé le terrein de l'Égypte, & pour l'avoir élevé à la hauteur où il étoit de ſon temps. Suppoſant, avec cet écrivain, une coudée d'accroiſſement par ſiècle, les dix mille ans auroient élevé le terrein d'environ 166 pieds au deſſus du ſol, qui faiſoit le lit de cet ancien golfe.

Hérodote obſervoit, pour établir ſon opinion, 1.° Qu'on trouve du ſable & des coquilles de mer dans les montagnes voiſines de Memphis. 2.° Que, vis-à-vis des embouchûres du Nil, la mer a ſi peu de profondeur, qu'à une journée des côtes on trouve un fond de vaſe à onze *orgyies*, c'eſt-à-dire, à 44 coudées de fond. Il s'agit en cet endroit des coudées grecques, ou de celles des navigateurs, dont les 44 font environ douze braſſes, ou 60 pieds géométriques. J'examinerai dans la ſuite ſi ces deux faits ſont véritables, & s'ils ſuffiſent pour établir la conſéquence qu'Hérodote tire du diſcours des prêtres de Memphis.

« Cet accroiſſement du ſol de l'Égypte continuant de ſe faire » toutes les années, le terrein parviendra un jour, dit Hérodote, » à une telle hauteur, que les eaux du Nil ne pouvant plus y » atteindre, même dans leur plus grande crûe, l'Égypte devien- » dra un pays ſtérile & abſolument inhabitable: alors il ſera » pour toûjours dans le cas où les Égyptiens diſent que les » Grecs doivent ſe trouver dans les années de ſéchereſſe, & » lorſque le ciel leur refuſe de la pluie ». Cette dernière réflexion donne lieu de ſoupçonner qu'Hérodote n'avoit embraſſé le ſyſtème qu'il propoſe, que pour vanger les Grecs du mépris avec lequel les Égyptiens parloient d'eux, & leur reprochoient en toute occaſion qu'ils étoient une nation nouvelle & encore dans l'enfance. C'eſt, ſans doute, par une eſpèce de récrimination, qu'Hérodote avertit ſes lecteurs que la grande

grande ancienneté dont les Egyptiens ſe vantoient, ne s'accorde point avec la nature du pays qu'ils habitent; pays, qui eſt un terrein factice & abſolument nouveau, en comparaiſon des autres parties de la terre.

Ariſtote, qui adopta l'opinion d'Hérodote & les deux conſéquences qu'il en tiroit, cite l'Egypte comme un exemple des changemens qu'ont produits & que produiront ſur la terre, le cours des fleuves & la diminution des eaux de la mer. « Ce pays, dont le terrein ſe deſſèche, dit-il, tous les ans de plus en plus, a été entièrement formé par le dépôt du limon que le Nil charie avec ſes eaux: comme cet accroiſſement ſe fait lentement, & qu'il continue depuis un très-grand nombre de ſiècles; il n'eſt pas étonnant qu'on ignore l'époque de ſon commencement, & qu'on ſe perſuade que les choſes ont toûjours été telles qu'elles ſont aujourd'hui. Cependant il eſt viſible qu'à l'exception du bras Canopique (c'eſt celui de Roſſette) toutes les autres branches du Nil ſont des canaux creuſés de main d'homme; & que non ſeulement le Delta, mais encore le terrein de Memphis & les cantons voiſins ſont des pays nouveaux, & dont les villes ne ſont pas anciennes. Le ſilence d'Homère au ſujet de Memphis, tandis qu'il parle de Thèbes ſituée à une plus grande diſtance de la mer, nous montre qu'au temps de la guerre de Troie Memphis n'exiſtoit point encore, ou du moins qu'elle ne méritoit pas qu'on en fît mention ». *Meteorolog. l. I. c. 14.*

Ariſtote croyoit que, non ſeulement l'univers, mais encore toutes les parties qui le compoſent, ont exiſté de toute éternité: les altérations & les changemens arrivés à notre globe particulier, n'ont fait, ſelon lui, qu'en varier la ſurface extérieure, & tranſporter la ſéchereſſe, l'humidité, &c. d'une partie de cette ſurface à l'autre. « Il y a, dit-il, de longues périodes qui amènent de grands étés & de grands hivers, pour une partie conſidérable de notre globe, & qui cauſent ces révolutions, par leſquelles ce qui étoit autrefois une mer devient un continent, & ce qui étoit une terre ſèche & ſolide devient une mer. La variété des ſaiſons dans une même

» année nous donne un exemple de ce qui arrive dans ces longues » périodes : nous voyons que le même terrein qui avoit été couvert d'eau pendant l'hiver, eſt ſec & aride pendant l'été ».

Ariſtote termine tout cela par une réflexion qui donne lieu de ſoupçonner que, de même qu'Hérodote, il avoit été moins engagé dans l'opinion de l'accroiſſement du ſol de l'Égypte, par la ſuite d'un ſyſtème général, que par le deſſein de rendre douteuſe la grande antiquité des Égyptiens. Car voici de quelle façon il conclut : *On doit juger par ce que je viens de dire, combien les Égyptiens méritent peu le titre qu'ils ſe donnent de premiers & de plus anciens habitans de la terre; eux, dont le pays n'a pas toûjours exiſté, & qui cultivent un terrein qui eſt l'ouvrage & le préſent du Nil.*

Il eſt viſible qu'Ariſtote, qui n'avoit point voyagé en Égypte, & qui ne connoiſſoit point ce pays par lui-même, s'eſt contenté de copier & de paraphraſer le paſſage d'Hérodote. Celui-ci, qui n'étoit nullement phyſicien, & qui n'avoit fait que paſſer en Égypte, a parlé d'après les prêtres de Memphis : & ceux-ci n'avoient imaginé l'accroiſſement du ſol de l'Égypte, que pour rendre raiſon d'un fait dont ils ignoroient la véritable cauſe. Les prêtres, tout occupés du ſervice des temples & du culte du bœuf Apis, avoient trouvé dans leurs livres, que ſous le règne de Myris une crûe de huit coudées ſuffiſoit pour inonder les pays ſitués entre Memphis & la mer; au lieu que de leur temps il en falloit une de 16, pour produire le même effet : & là-deſſus, ils imaginèrent que le terrein de la baſſe Égypte s'étoit élevé de huit coudées, depuis le règne de ce Prince.

Nous verrons dans la ſuite ſi cette différence n'avoit pas une autre cauſe. Je me contenterai d'obſerver ici que l'accroiſſement ſuppoſé par les prêtres égyptiens, pendant les huit ſiècles antérieurs à Hérodote, eſt une choſe qui ne peut être reçûe ; parce que, pendant les 22 ſiècles écoulés depuis Hérodote juſqu'à nous, le terrein ne s'eſt pas élevé de 22 coudées; comme il auroit dû arriver, ſi leur opinion avoit quelque fondement.

Tous les écrivains postérieurs, anciens & modernes, n'ont fait que répéter les raisonnemens d'Hérodote, dont la plus-part allèguent même le témoignage; & ce grand nombre d'autorités se réduit à une seule, à celle des prêtres de Memphis, cités par Hérodote. Ainsi, on peut se dispenser de détailler tous ces différens témoignages. Je remarquerai seulement que Strabon, Pline & Plutarque apportent en preuve & en preuve démonstrative de l'opinion d'Hérodote, ce qui est dit dans Homère au sujet de l'île du Phare. Ce poëte assure qu'elle étoit à une grande journée de navigation, de l'Egypte; & de leur temps elle étoit jointe au continent, par une levée de sept stades, ou de moins d'un mille romain de longueur: ils évaluent la journée de navigation à cinq cens stades, ou à soixante milles romains; d'où ils concluent que le continent de l'Egypte s'est avancé de 46 milles géométriques, vers le nord, & qu'il a gagné près de 20 lieues communes sur la mer.

Je ne m'arrêterai point à montrer que cet accroissement n'auroit pû être, dans leur système, une suite de l'inondation; parce que l'île du Phare & le port d'Alexandrie sont éloignés de plus de 30 lieues du bras Canopique; & qu'avant qu'Alexandre eût fait bâtir la ville de son nom, il n'y avoit aucun canal qui portât les eaux du Nil de ce côté-là. Je ne m'arrêterai point non plus à observer qu'une partie de la côte entre l'île du Phare & le Nil, forme un cap assez élevé, rempli de rochers, qui ne pourroient avoir été formés par le dépôt du limon, qu'on suppose rester tous les ans après l'inondation. La remarque du savant Paulmier de Grente-mesnil rend toutes ces discussions inutiles: il a démontré que, dans l'endroit d'Homère où il est parlé du Phare, le nom d'Egypte, Αἴγυπτος, ne signifie pas le continent de l'Egypte, mais le fleuve du Nil, qu'Homère surnomme, Διιπετὴς ποταμός. *Palmer. obser. p. 487.*

A l'égard de la preuve qu'Aristote tire du silence d'Homère, au sujet de Memphis & des autres villes voisines de la mer, tandis qu'il fait mention de celle de Thèbes située dans la haute Egypte; cette raison ne prouveroit rien, par cela

même qu'elle prouveroit trop. La prise de Troie est antérieure de 800 ans, au plus, au temps d'Hérodote, comme cet historien nous en assure. Si du temps de la guerre de Troie le terrein de Memphis avoit été un golfe de la méditerranée, le terrein solide de l'Égypte auroit gagné, en 800 ans, un espace de plus de cent milles romains; & il faudroit que, depuis le temps d'Hérodote jusqu'à présent, ce même terrein eût avancé environ 280 milles dans la mer: car l'inondation agissant tous les ans, à peu près de la même manière, l'accroissement n'auroit point discontinué, & la terre se seroit prolongée chaque année d'une certaine quantité. Je n'examine point ici la supposition en elle-même: il me suffit de montrer qu'Aristote, Strabon, Pline & Plutarque ont tiré une fausse conséquence du silence d'Homère. Ce silence avoit une autre cause: de son temps, l'Égypte étoit un pays fermé à tous les étrangers, à peu près, comme la Chine l'a été pendant plusieurs siècles: on ne leur permettoit pas de débarquer dans ses ports: il n'y avoit que ceux qui sont au midi de l'île du Phare, où ils pûssent relâcher; parce que cette côte étoit inhabitée: il n'y avoit qu'un mauvais village nommé Rhacotis, dans le lieu même où Alexandre fonda sa nouvelle ville, que les Coptes appellent encore aujourd'hui *Rhacoudi.* Psammétique, qui régnoit vers l'an 671 avant J. C. & 140 ans après Homère, est le premier roi d'Égypte, qui ait ouvert aux Grecs l'entrée de ce pays: jusque-là ils n'avoient connu la basse Égypte, que par des rapports très-incertains. La haute Égypte, ou la Thébaïde, étoit mieux connue aux Grecs; parce que, dès les premiers temps, ils alloient consulter l'oracle de Jupiter Ammon en Lybie; & que les Ammonéens qui se prétendoient une colonie égyptienne, conservoient un grand commerce avec ceux de Thèbes. Les plus anciennes traditions grecques regardoient l'oracle de Dodone comme une colonie de celui des Ammonéens; & nous voyons dans Pausanias *(a)* qu'avant le retour des Héraclides,

Strabon. l. 49.

(a) Pausan. l. 5, parag. 15, parle d'anciens monumens grecs & d'anciennes inscriptions, qu'on voyoit au temple de Jupiter Ammon en Lybie.

& avant le ſiècle d'Homère, il y avoit à Olympie des autels dédiés à Junon & à Mercure, avec le ſurnom d'*Ammonéens.*

La conſéquence qu'Hérodote, Ariſtote & Plutarque tirent de la ſalûre du ſable de l'Égypte & de l'eau des puits, ainſi que des coquillages de mer qu'on trouve dans les montagnes d'Égypte, eſt ſujette au même inconvénient; puiſqu'elle prouveroit toute autre choſe que ce qu'ils veulent établir. Le ſable d'Égypte ne contient pas du ſel marin, mais une eſpèce de nitre ou de *natroun*, qui eſt abſolument différent du ſel marin. L'eau des puits eſt dans le même cas: ainſi, on ne peut conclurre de cette ſalûre, que le ſable de l'Égypte ait autrefois été baigné par l'eau de la mer, & qu'il ſoit imprégné de ſel marin.

Quant aux coquillages de mer, le fait eſt exactement vrai. Pluſieurs des pyramides de Saccara, ſituées au midi des ruines de Memphis, ſont bâties de pierres remplies de coquillages de mer, & ſur-tout de coquilles d'huîtres, encore très-reconnoiſſables & très-entières. Les baſſes montages du Fioum ou de l'ancien canton d'Arſinoë, & même celles du rivage oriental du Nil vers Minié, à plus de 70 milles du Caire, ne ſont autre choſe qu'un amas de coquilles d'huîtres, liées les unes aux autres par un peu de ſable, & dont pluſieurs ne ſont pas encore pétrifiées. On trouve de ſemblables coquillages dans les rochers qui forment le ſommet de la montagne ſituée vis-à-vis le château du Caire. Le ſommet de cette montagne eſt élevé d'environ 430 pieds au deſſus de la plaine que le Nil inonde, dans le temps des crûes. De cette plaine à la mer, il y a plus de 40 lieues, ou 76 mille toiſes de diſtance directe. Le cours du Nil, dans ſon état ordinaire, eſt aſſez lent; ſemblable à celui de la Seine, & tel qu'il doit être produit par un pied de pente ſur mille toiſes: ce qui donne pour la hauteur du Nil vers le Caire, environ 76 pieds au deſſus de la mer. Les montagnes du Fioum & celles de Minié ſont, au moins, 70 ou 80 pieds plus hautes que celles qui commandent le château du Caire; &, par conſéquent, leur ſommet eſt élevé de plus de 600 pieds au

Richard Pocock, Deſcript. de l'Égypte, fol. 1743. London. p. 197. Mem. miſ. de M. du Roulle Conſul de Roſſette.

Idem.

deſſus du niveau de la mer. Les coquillages qui ſe voient vers le ſommet de ces montagnes, ne prouvent pas que le terrein s'eſt élevé ou accrû par des atterriſſemens, que le dépôt du prétendu limon des eaux du Nil auroit cauſés; parce que ces atterriſſemens n'auroient pû former des montagnes élevées de près de 600 pieds au deſſus de la ſurface de la mer.

Il faut recourir à une autre cauſe, quelle qu'elle ſoit, & ſuppoſer, non pas que le terrein s'eſt élevé, mais que le niveau de la mer a baiſſé d'environ 600 pieds; qu'il y a eu un temps où elle rempliſſoit la vallée, dans laquelle coule le Nil; & qu'alors elle couvroit le ſommet des montagnes, du moins, juſqu'à la hauteur de Minié. Au reſte, ces coquillages ne ſont pas une choſe particulière aux montagnes de l'Egypte: on en trouve en des endroits, non ſeulement plus éloignés de la mer, mais encore infiniment plus élevés au deſſus de ſon niveau actuel. Scheuchzer en a obſervé ſur les plus hauts ſommets des Alpes, à 200 toiſes ou 12000 pieds au deſſus de la mer: il a même remarqué que pluſieurs de ces coquillages ſont de ceux qui ne ſe trouvent que dans les mers ſituées au voiſinage de la Ligne. Ainſi, il eſt évident qu'ils n'ont pû être portés à une telle hauteur & à une telle diſtance de la mer, que par quelque ancienne révolution que notre globe a eſſuyée, & de laquelle les changemens arrivés au ſol de l'Egypte ſeront une ſuite. Pluſieurs philoſophes & les plus habiles théologiens ſont perſuadés que cette ancienne révolution n'eſt autre choſe que le déluge décrit par Moyſe. Burnet, Scheuchzer, Woodward, Whiſton, &c. ont imaginé différens moyens pour expliquer comment le déluge a produit de ſemblables effets: mais toutes ces ſpéculations ſont étrangères à l'objet de ce Mémoire.

Scheuchzer Itinera Alpina.

Le point qui me reſte à examiner, & qui demandera une aſſez longue diſcuſſion, c'eſt le changement arrivé à la fertilité de l'Egypte, & à la quantité de terrein inondé dans les crûes ordinaires. Les prêtres de Memphis ſuppoſoient qu'il étoit arrivé un ſemblable changement; & ils l'attribuoient à l'exhauſſement du terrein de l'Egypte. Cette opinion a été univerſellement adoptée par tous les écrivains & par tous les

voyageurs; ſi l'on en excepte le ſeul Melchiſédech Thévenot, auteur d'une Collection de Voyages en 4 vol. in-fol. c'eſt le ſeul que je connoiſſe avoir réſiſté au torrent.

Thévenot, Collect. de Voyages, page 3 de l'Avertiſſement, mis avant la Rélation d'Ethiopie du P. Lobo.

Il faut obſerver d'abord qu'en ſuppoſant même avec tous les écrivains le dépôt d'un limon terreux, charié par les eaux du Nil, cette cauſe auroit produit un effet oppoſé à celui qu'on lui attribue. Dans les débordemens des fleuves & des torrens limoneux, qui cauſent des atterriſſemens dans les pays qu'ils inondent, la partie la plus groſſière du limon retenu par ſon poids dans le canal du fleuve ou du torrent, ne ſe répand point ſur les terres inondées, mais tombe dans ce canal & en élève ſucceſſivement le fond d'année en année; en ſorte qu'il faut auſſi élever ſes bords & les ſoûtenir par des digues: ſans quoi, les débordemens deviennent de jour en jour plus fréquens & plus conſidérables. Le lit du fleuve s'élevant ainſi continuellement, il ſe trouve bien-tôt placé ſur une eſpèce de chauſſée beaucoup plus haute que les terres qui ſont à droite & à gauche; & les digues ont beſoin d'être ſans ceſſe fortifiées, pour ſoûtenir le poids des eaux du fleuve.

Raccolta d'Autori che trattano del moto d'elle Acque. Firenze 4.° 3. vol. 1723.

Les obſervations faites par les plus habiles mathématiciens d'Italie, à l'occaſion des débordemens du Rheno en Lombardie & de l'Arno en Toſcane, nous inſtruiſent de ces détails. Si le Nil charioit une auſſi grande quantité de limon terreux qu'on le ſuppoſe, ſon lit ſe ſeroit élevé, depuis le temps d'Hérodote, de 20 ou 30 pieds au deſſus du terrein dans lequel il coule: les inondations ſeroient aujourd'hui beaucoup plus conſidérables, qu'elles ne l'étoient de ſon temps; & une moindre crûe ſuffiroit pour répandre ſes eaux ſur une égale quantité de pays.

Si le contraire étoit arrivé, comme on le prétend, & s'il falloit une plus grande crûe pour arroſer la même étendue de pays, il faudroit recourir à une cauſe toute différente de celle qu'on allègue: il faudroit ſuppoſer que le Nil creuſe ſans ceſſe le canal dans lequel il coule; en ſorte que d'année en année ce canal devînt plus profond: ce qui n'arrive qu'aux torrens rapides qui coulent ſur un fond de ſable ou de terre. Le

Nil ne peut jamais être dans ce cas: ſon cours eſt fort lent, dans ſon état ordinaire; & quoique ſa vîteſſe augmente dans le temps des crûes, elle ne le fait jamais aſſez pour qu'on ne puiſſe pas le remonter à la rame, ou même à la voile, lorſque le vent eſt favorable.

J'ai ſuppoſé juſqu'à préſent le fait allégué par les écrivains & par les voyageurs, ſavoir, qu'il étoit arrivé un changement dans la quantité de la crûe néceſſaire pour arroſer la même quantité de terrein. Je vais examiner ſi ce changement eſt réel, & s'il faut aujourd'hui une crûe plus conſidérable qu'au temps d'Hérodote, pour que toutes les terres fertiles de l'Egypte ſoient arroſées. On a vû que de ſon temps il falloit que le Nil s'élevât pour cela de 16 ou du moins de 15 coudées. Strabon eſt, après lui, le plus ancien écrivain qui ait parlé de la crûe du Nil, relativement à la fertilité de l'Egypte: il obſerve que, ſous les derniers Ptolémées, & avant le gouvernement de Pétronius pour les Romains, il falloit que le Nil s'élevât au moins de 14 coudées, pour donner une crûe capable de rendre l'Egypte fertile. Une crûe de 12 coudées étoit ſuivie d'une cherté, & celle de 8 ou au deſſous, d'une famine & d'une diſette très-grande. Diodore de Sicile ne détermine point la quantité néceſſaire de la crûe du Nil: il dit ſeulement qu'un Niloſcope conſtruit à Memphis par les anciens rois, & diviſé en coudées & en doigts, déſignoit cette quantité, & ſervoit à l'annoncer exactement au peuple. Des obſervations faites, dit-il, avec ſoin, & miſes en écrit pendant une *longue ſuite de ſiècles*, montroient quel étoit le rapport néceſſaire entre la hauteur des eaux du Nil & la quantité de la récolte future. Cette circonſtance peut prouver que ce rapport, fondé ſur des obſervations faites pendant une longue ſuite de ſiècles, ſuppoſe qu'il n'étoit point arrivé un changement ſemblable à celui qu'on imagine: ce changement ſeroit devenu ſenſible; & il auroit fallu établir de temps en temps une règle nouvelle.

Strab. XVII, 788.

Diod. I, pag. 33.

Plin. V. 9. Pline eſt celui qui a détaillé avec plus de ſoin les différens rapports entre la quantité de la crûe du Nil & celle des récoltes:

Juſtum

Juſtum Nili incrementum, dit-il, *eſt cubitorum ſexdecim. Minores aquæ non omnia rigant, ampliores detinent tardiùs recedendo: hæ ſerendi tempora abſumunt ſolo madente; illæ non dant, ſitiente: utrumque reputat provincia: in duodecim cubitis famem ſentit, in tredecim etiamnum eſurit: quatuordecim cubita hilaritatem afferunt, quindecim ſecuritatem, ſexdecim delicias. Maximum incrementum ad hoc ævi fuit cubitorum octodecim, Claudio principe; minimum quinque, Pharſalico bello.* Ce détail exact & circonſtancié dans lequel Pline eſt entré, me ſervira de terme fixe, pour comparer le rapport qui avoit lieu dans les ſiècles ſuivans, entre la quantité de la crûe & celle des récoltes. J'obſerverai ſeulement ici que pendant les 500 ans écoulés, depuis le temps d'Hérodote juſqu'à celui de Pline, il n'étoit arrivé aucun changement, & que la crûe de 15 ou de 16 coudées étoit encore regardée, comme la plus favorable pour l'arroſement des terres.

Plutarque, qui vivoit ſous Trajan, & Ariſtide, qui a écrit ſous Antonin, marquent l'un & l'autre la crûe de 14 coudées, à la hauteur de Memphis, comme celle qui étoit néceſſaire pour donner une récolte ſuffiſante. Pline avoit dit: *quatuordecim cubita hilaritatem afferunt, in tredecim etiamnum eſurit provincia.* Nous avons un aſſez grand nombre de médailles des Empereurs Romains, frappées en Egypte, ſur leſquelles on voit le nombre 16, que les Antiquaires prennent pour celui des coudées de la crûe du Nil, pendant les années dont elles portent la date. Cette conjecture eſt très-probable; mais elle ſuppoſe la vérité du témoignage détaillé de Pline.

Plut. de Iſide & Oſiride. Ariſtid. Orat. Ægyp.

La cinquantième lettre de l'Empereur Julien nous apprend que de ſon temps on annonçoit la crûe du Nil, lorſqu'elle étoit parvenue à 15 coudées, & que cette nouvelle rempliſſoit toute l'Egypte de joie. Pline avoit dit: *quindecim cubita ſecuritatem afferunt.* Ammien Marcellin, qui a vécu au temps de Julien, obſerve dans la deſcription de l'Egypte, que 16 coudées étoient le terme de la crûe favorable pour les récoltes: *Nemo aliquando extolli cubitis altiùs ſexdecim poſſeſſor optavit.*

Amm. Marcell. lib. 22.

Shaw, Relat. d'Egypte.

Au temps de la conquête de l'Egypte par les Arabes en 639 de J. C. un des premiers soins d'Amrou, Gouverneur pour le Calife Omar, fut de s'informer de Makoukis, qui avoit gouverné ce pays sous les Grecs, & qui s'étoit soumis volontairement aux Arabes, de ce qu'il falloit faire pour procurer & pour maintenir l'abondance dans l'Egypte. Makoukis répondit qu'un des premiers soins du gouvernement devoit être d'entretenir & de nettoyer les canaux, afin qu'ils pûssent porter l'eau du Nil dans les cantons éloignés du fleuve. C'est ce que nous apprend Soheïli Effendi, dans son Histoire du Caire en langue Turque, tirée de Makrisi & des meilleurs écrivains arabes, & imprimée à Constantinople *(b)*.

Un long fragment de Calcasendi *(c)*, écrivain arabe traduit par M. Gagnier, & publié dans la Relation d'Egypte de Shaw, nous instruit de plusieurs particularités touchant la crûe du Nil & les Nilomètres. Il rapporte, sur le témoignage d'Alkodaï *(d)*, que peu après la conquête de l'Egypte, les peuples se plaignirent au Calife Omar, qu'on n'annonçoit pas exactement la hauteur de la crûe du Nil; d'où il arrivoit que les particuliers incertains de la quantité de la récolte future, faisoient des amas de bled, qui occasionnoient la cherté. Alkodaï rapporte la lettre écrite à ce sujet, avec la réponse d'Amrou. Ces deux lettres doivent être de l'an 641 de J. C.

On lit dans cette réponse que le terme de la crûe du Nil, au dessous duquel le bled enchérit, est celui de 14 coudées; & que celui de la crûe qui produit une récolte suffisante pour mettre des bleds en réserve, est le terme de 16 coudées.

(b) Pages 22, 23 & 25 de la Traduction Franç. ms. dans la Bibliot. du Roi. Il est parlé de la crûe du Nil, en plusieurs endroits de cet ouvrage: & la quantité la plus avantageuse de cette crûe est toûjours déterminée à 16 piks ou coudées.

(c) Calcasendi parlant de la crûe du Nil, l'an 806 de l'hégire, 1403 de J. C. dit que cela est arrivé de son temps: par où on voit qu'il vivoit au commencement du 15.e siècle.

(d) Abou Abdallah Mohamed Ben Salamat Alkodaï est auteur d'une hist. univers. citée sous le titre de *Tarikh Alkodaï*, qui finit à l'an 411 de l'hégire, 1020 de J. C. Ainsi il a vécu au commencement du XI.e siècle. *D'Herbelot, Bibliot. orient.*

Amrou ajoûte qu'il y a deux autres termes, qui ſont tous deux également dangereux ; celui de 12 coudées, qui ne donne pas aſſez d'eau pour arroſer toutes les terres ; & celui de 18 coudées, parce qu'il donne trop d'eau, qu'elle ſéjourne trop long-temps ſur les terres inondées, & que l'on ne peut pas faire les ſemailles dans la ſaiſon convenable. La réponſe d'Amrou au Calife ſemble une traduction du paſſage de Pline, rapporté plus haut : & il faut conclurre de cette conformité, que depuis le temps de Pline juſqu'à celui d'Amrou, c'eſt-à-dire, pendant 560 ans, il n'étoit point encore arrivé de changement au ſol de l'Egypte.

Calcaſendi, qui écrivoit vers l'an 1403 de J. C. ajoûtoit que, ſuivant Alkodaï, ce rapport n'étoit plus tout-à-fait le même de ſon temps, vers l'an 1020 de J. C. Mais il attribuoit ce changement au défaut d'entretien des canaux, & nullement à l'exhauſſement du ſol de l'Egypte. Alkodaï n'auroit même pû recourir à cette dernière cauſe : car nous voyons dans un extrait du cadaſtre ou dénombrement de l'Egypte par Maſoudi, rapporté dans le fragment de Calcaſendi, un détail du rapport entre la quantité de la crûe du Nil & les récoltes, abſolument conforme à celui qui ſe lit dans la lettre d'Amrou. Maſoudi aſſure que quand le Nil, étant crû de 15 coudées, s'élevoit encore de quelques doigts au deſſus, la récolte étoit ſuffiſante pour nourrir les habitans ; mais qu'on ne payoit au Calife qu'une partie du tribut ; & que c'étoit ſeulement lorſque les 16 coudées étoient complètes, qu'il ſe payoit en entier. Maſoudi ajoûte que la crûe de 17 coudées eſt encore favorable, mais qu'au deſſus elle eſt abſolument nuiſible ; le trop long ſéjour des eaux ſur les terres voiſines du Nil empêchant qu'elles ne puiſſent être enſemencées dans la ſaiſon.

Maſoudi eſt mort l'an 346 de l'hégire, 957 de J. C. ſuivant d'Herbelot ; & il n'a précédé Alkodaï que de 60 ans, pendant leſquels il n'a pû arriver de changement à la totalité du terrein de l'Egypte. C'eſt pour cela que ce dernier attribuoit la différence qui avoit lieu de ſon temps au défaut

d'entretien des canaux, & non à l'exhauſſement du terrein de l'Égypte.

Calcaſendi qui a écrit, comme on l'a vû, au commencement du 15.e ſiècle de J. C. vers l'an 806 de l'hégire, ne doute point que les choſes n'aient ſubſiſté juſqu'à l'an 700 de l'hégire; c'eſt-à-dire, juſqu'au 14.e ſiècle de J. C. à peu près ſur le même pied où elles étoient au temps de Maſoudi & d'Alkodaï : mais il prétend que depuis un ſiècle les choſes avoient beaucoup changé. Ce qu'on peut reconnoître, dit-il, en ce que le lit des canaux s'eſt élevé, & que les ponts conſtruits ſur ces canaux ne donnent plus un paſſage ſuffiſant aux eaux, dans le temps de l'inondation.

M. Shaw apporte ce paſſage de Calcaſendi, comme une preuve de l'accroiſſement continuel & ſucceſſif du ſol de l'Égypte par les inondations ; quoiqu'il ſoit viſible que cet écrivain ne parle que du changement arrivé dans le lit des canaux, qui s'étoient remplis par le peu de ſoin qu'on avoit eu de les nettoyer ; & qu'il ſuppoſe ce changement arrivé pendant les cent dernières années qui l'avoient précédé, depuis l'an 700 juſqu'à l'an 806 de l'hégire.

P. 98. Le Schérif Al-Édriſſi, dans l'ouvrage compoſé vers l'an 1153, & duquel la traduction latine a été publiée ſous le titre de *Geographia Nubienſis*, ſuit la règle établie par Maſoudi en 957, & par Alkodaï l'an 1020 de J. C. Il dit que la crûe de 16 coudées étoit ſuffiſante pour arroſer toutes les terres fertiles de l'Égypte, & que celle de 12 coudées ou au deſſous & celle de 18 coudées ou au deſſus, étoient égale-
P. 116. ment déſavantageuſes. Le Juif Benjamin de Tudèle, mort en 1173, dit, dans ſon Itinéraire, qu'une crûe de 12 coudées permet d'arroſer les terres de l'Égypte. Cet écrivain eſt en général peu exact dans tout ce qu'il dit : mais on doit conclurre, de la manière dont il parle, que le terrein de l'Égypte n'avoit reçû de ſon temps aucun accroiſſement.

Jean de Mandevill, qui voyageoit en Égypte en 1322, parle de la crûe de 20 coudées qui arrive quelquefois, comme d'une crûe qui eſt infailliblement ſuivie d'une famine.

L'auteur anonyme de l'hiſtoire des crûes du Nil intitulée, *Neil Fi ahual*, depuis la conquête par Amrou juſqu'à l'an 875 de l'hégire, 1470 de J. C. aſſure en termes formels que la crûe de 14 coudées donne une récolte capable de nourrir les habitans de l'Egypte pendant une année; que celle de 16 coudées donne la proviſion de deux ans; mais que moins de 14 coudées produit la cherté, & que dans les crûes de 18 coudées ou au deſſus, il faut s'attendre à une diſette.

D'Herb. Bibl. orientale, au mot Nil.

Jean Léon, écrivain arabe de Grenade, converti au chriſtianiſme, & qui avoit fait trois différens voyages dans l'Afrique, nous apprend dans ſa deſcription de ce pays, écrite entre les années 1513 & 1526, que la colonne du Mékias, partagée en 18 coudées, ſert à meſurer la crûe du Nil, & à indiquer l'abondance de la récolte prochaine; que cette récolte eſt bonne dans une crûe de 15 coudées; que juſqu'à 12 elle eſt médiocre; qu'entre 10 & 12 coudées, on s'attend à une cherté, & que le prix du bled augmente; mais que ſi le Nil s'élève juſqu'à 18 coudées ou au deſſus, on a lieu de craindre une famine.

Je finis cette énumération, par un paſſage de M. Thévenot, qui, ſans être ſorti de Paris, avoit acquis des connoiſſances très-exactes de tous les pays étrangers, par le ſoin qu'il avoit eu de recueillir des mémoires & des inſtructions des différens voyageurs. Il aſſure, dans l'*Avertiſſement* qui précède la Relation d'Ethiopie du P. Lobo, que, ſuivant les Coptes, lorſque le Nil ne croît que de 12 coudées, c'eſt la marque d'une grande famine; qu'une crûe de 16 coudées donne une pleine récolte; mais que quand le Nil s'élève de 18 coudées, on doit craindre une famine. Auſſi voit-on, ajoute-t-il, dans le Canon Chronologique des crûes du Nil, depuis pluſieurs centaines d'années, que quand le Nil monte de 18 coudées, le peuple ſort du Caire, pour demander à Dieu de faire baiſſer les eaux. M. Thévenot annonce ce Canon des crûes du Nil, comme devant faire partie de ſon Recueil de Voyages: cependant il ne s'y voit pas; & il ne paroît pas qu'on l'ait trouvé parmi ſes papiers. « Ces obſervations m'ont

Thévenot, Collect. de Voyages, vol. IV. p. 3. & 4. de l'Avertiſſement ſur la Relation du P. Lobo.

» fait penſer, dit M. Thévenot, que la crûe de 16 coudées
» donnant encore la meilleure récolte, comme elle faiſoit au
» temps de Pline, il n'a dû arriver aucun changement au terrein
» de l'Egypte pendant les 15 ou 16 ſiècles écoulés depuis le
» temps de cet écrivain; & qu'on peut conclurre de là, contre
» l'opinion des anciens & contre le raiſonnement d'Hérodote,
» que l'Egypte ne doit pas ſa naiſſance au dépôt du limon
charié par le Nil».

Cette conſéquence tirée par M. Thévenot deviendra indubitable, ſi on joint à tous les témoignages rapportés ci-deſſus, celui du *Tarikh-Al-Nil*, ou Hiſtoire du Nil, ouvrage cité par Calcaſendi, qui nous apprend que l'on y marquoit la quantité des crûes du Nil, année par année, depuis la conquête de l'Egypte par Amrou juſqu'à l'an 708 de l'hégire, 1308 de J. C. & que parmi toutes ces crûes, on n'en voyoit aucune qui paſsât 20 coudées; qu'une ſeule avoit été juſqu'à cette hauteur; mais qu'on avoit peine à croire qu'elle fût véritable; que les plus fortes de toutes les autres n'alloient qu'à 18 coudées & quelques doigts; que, contre la règle, on en voyoit de 13 & même de 12, qui avoient été ſuivies d'une bonne récolte; mais que ces exemples étoient extrêmement rares.

Après cette continuité de témoignages uniformes, qui s'accordent à donner la quantité de 16 coudées comme le terme de la crûe favorable pour la fertilité de l'Egypte, & celle de 18 coudées comme une crûe toûjours ſuivie d'une famine, par l'impoſſibilité d'enſemencer les terres dans la ſaiſon convenable; on ſera ſurpris de voir que tous nos voyageurs, ſans aucune exception, marquent la crûe de 16 coudées comme le terme au deſſous duquel la récolte n'eſt pas ſuffiſante, & ſuppoſent que les crûes de 22, 23, ou même 24 coudées, ſont des crûes favorables, & ſuivies d'une récolte abondante.

Pierre Martyr, envoyé par Ferdinand & Iſabelle vers le Soudan d'Egypte, dit dans ſa lettre datée du mois d'avril 1502, que le Nil commence d'inonder les campagnes, lorſqu'il s'élève à 14 coudées; qu'il paſſe rarement 22 coudées; mais qu'alors la crûe eſt nuiſible, & que pour y remédier, on a creuſé un

canal qui porte l'eau *(e)* ſur des terres où elle ne peut parvenir, dans les crûes ordinaires. On ne voit pas que cela ſe pratique aujourd'hui : mais cela vient de ce que l'adminiſtration de l'Égypte eſt encore plus mal réglée, ſous la milice Turque, qu'elle ne l'étoit ſous les Mammelucs. Le prince Radziwill, Palatin de Wilna, dit dans ſon Voyage de Jéruſalem, qu'en 1583 la crûe du Nil fut de 21 coudées, & qu'elle donna l'eſpérance d'une très-bonne récolte. Il ajoûte qu'au deſſous de 19 la récolte eſt mauvaiſe; & que lorſqu'elle n'eſt que de 16, ce qui eſt la moindre crûe capable d'arroſer les terres, on s'attend à une famine : *Certiſſima fames expectanda eſt.* Tous les voyageurs qui ont écrit juſqu'à préſent s'accordent, ſans aucune exception, à dire la même choſe. On ouvre le canal du Caire, diſent-ils, lorſque l'eau eſt crûe de quelques doigts au deſſus de 16 coudées : il faut même qu'elle s'y ſoûtienne pluſieurs jours, & qu'elle coule dans le canal; ſans quoi, on refuſeroit de payer les redevances au gouvernement, & le fermage des terres aux propriétaires. Dans les années ordinaires, l'eau s'élève juſqu'à 22 coudées. En 1702, elle monta juſqu'à 23 coudées 4 doigts; & l'année précédente, elle avoit monté à 22 coudées 18 doigts.

Je ne chargerai point ce Mémoire du détail de tout ce qui ſe lit, au ſujet de la crûe du Nil, dans les relations des voyageurs : je me contenterai de répéter que tous, ſans aucune exception, s'accordent à ſuppoſer qu'une crûe de 22 à 23 coudées eſt une crûe favorable. L'oppoſition qui ſe trouve entre le témoignage de ces voyageurs & celui des écrivains grecs, romains & arabes, depuis Hérodote juſqu'à Jean Léon, qui écrivoit au commencement du 16.e ſiècle, & juſqu'à M. Thévenot, qui a écrit après le milieu du 17.e, embarraſſe tous ceux qui ont parlé de l'Égypte, & leur a fait imaginer différentes hypothèſes, pour expliquer comment il ſe peut faire que l'on compte aujourd'hui 22 à 23 coudées pour la crûe favorable,

(e) Ce que je dirai dans la ſuite peut faire ſoupçonner que ce canal étoit celui du *Lioum*, ou l'ancien canal qui portoit les eaux ſurabondantes dans le lac Maris & dans la vallée nommée aujourd'hui *Bahuc Belamah*.

tandis qu'une crûe de 18 coudées a été marquée, par tous les écrivains exacts, comme la cauſe aſſurée d'une famine; parce qu'elle ne permettoit pas d'enſemencer les terres.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de toutes les hypothèſes qui ont été imaginées pour réſoudre ce problème; elles ſont toutes avancées au haſard: il y en a pluſieurs dont la fauſſeté eſt démontrée; les autres ſont propoſées avec tant d'embarras & d'obſcurité, qu'il eſt facile d'apercevoir que leurs auteurs ne s'entendoient pas trop eux-mêmes. Toutes ces diſcuſſions ſont devenues inutiles par le détail exact que Richard Pocock nous a donné de quelques crûes du Nil, dans la Relation angloiſe de ſon voyage, publiée en 1743. Ce détail nous montre que les 22 ou 23 coudées, que l'on comptoit en Egypte au temps de l'inondation, n'étoient pas la meſure de la crûe du Nil, mais celle de la hauteur totale des eaux du fleuve, priſes depuis le fond de ſon lit juſqu'à la ſurface ſupérieure, lors de ſa plus grande hauteur; & que les 16 coudées, dont parlent les écrivains grecs, romains & arabes, ſont la meſure de la quantité dont les eaux du Nil s'étoient élevées au deſſus de la hauteur qu'elles avoient, avant que le fleuve commençât de croître.

En 1714 la hauteur du Nil étoit avant la crûe, de 5 coudées & quelques doigts, à ce que nous apprend la Relation de Shaw. On ouvrit le canal, après une crûe de 10 coudées 26 doigts; c'eſt-à-dire, lorſque la ſurface du fleuve ſe trouva élévée de 16 coudées au deſſus du fond de ſon lit. Richard Pocock nous apprend qu'en 1715 le Nil avoit 6 coudées de hauteur, lorſque les eaux commencèrent à croître. On ouvrit le canal du Caire, lorſque les eaux ſe furent élevées de 280 doigts; c'eſt-à-dire, de 10 coudées de 28 doigts chacune: alors la hauteur totale du fleuve étoit de 16 coudées; & la ſurface de l'eau étoit parvenue au niveau de l'ouverture du canal: mais l'augmentation étoit ſeulement de 10 coudées. En 1738, le Nil étoit plus bas, lorſqu'il commença de croître; & il n'avoit que 5 coudées: auſſi, attendit-on, pour ouvrir le canal, que l'augmentation fût de 11 coudées 15 doigts, & que la hauteur totale

totale du fleuve parvînt à 20 coudées 15 doigts : mais la quantité de la crûe fut seulement de 15 coudées & demie.

Ces deux exemples prouvent démonstrativement que la différence entre le rapport des voyageurs & celui des écrivains plus exacts, vient de ce que les premiers n'ont pas distingué entre la hauteur totale du fleuve, au temps de l'inondation, & la quantité dont les eaux s'étoient élevées, depuis que le fleuve avoit commencé de croître. Cette observation fait disparoître tous les embarras & toutes les difficultés : elle rend inutiles toutes les hypothèses hasardées par les modernes ; & démontre que, depuis le siècle d'Hérodote jusqu'à présent, il n'est arrivé aucun changement dans le rapport entre la quantité de la crûe du Nil & celle des terres qui peuvent être arrosées, au temps de l'inondation. Il est singulier que Richard Pocock, qui nous met en état de résoudre le problème, n'ait pas vû ce qu'il falloit conclurre du détail qu'il rapportoit ; & qu'il se soit engagé, de même que les autres, dans des hypothèses & dans des conjectures qui ne font qu'augmenter les difficultés de l'opinion qu'il adopte, sur l'accroissement du sol de l'Egypte.

Quoique j'évite de charger ce Mémoire de l'examen détaillé de ces différentes hypothèses ; il y a cependant quelques points dont je ne puis me dispenser de parler, pour éclaircir diverses circonstances qui peuvent embarrasser les lecteurs, dans les relations de nos voyageurs modernes.

1.° Dans l'annonce que font les crieurs publics du Caire, de la crûe journalière du Nil, il y a quelque chose de faux, comme l'ont remarqué Thévenot & le P. Sicard, & comme Calcasendi l'avoit observé avant eux. Ces crieurs tiennent secrète & comme en réserve, une certaine partie de la crûe des premiers jours, pour la joindre à celle des jours qui précèdent immédiatement l'ouverture du canal. Calcasendi observe que de son temps on supposoit dans ces derniers jours une crûe subite de 70 ou 72 doigts ; c'est-à-dire, d'environ 3 coudées. Les tables détaillées de Shaw & de Pocock, montrent que cela arriva dans les années 1714, 1715 & 1738. Thévenot dit que c'est pour exciter par cette annonce la libéralité du

peuple, de qui les crieurs reçoivent ces jours-là une aumône: car ces crieurs ſont des gens de la plus vile populace. Peut-être, y a-t-il quelqu'autre raiſon plus importante, n'étant pas poſſible que cela ne ſe faſſe de l'aveu des Puiſſances.

2.° Calcaſendi & le P. Sicard parlent de deux coudées différentes, employées pour meſurer la quantité de la crûe du Nil; l'une de 28 doigts, & l'autre de 24 qui ſeroient entre elles comme 7 & 8. La première, diſent-ils, ſert à déterminer la quantité de la crûe, juſqu'à ce que le fleuve ſoit parvenu à la hauteur de 16 coudées; c'eſt-à-dire, au niveau de l'entrée du canal du Caire: la ſeconde coudée, ou celle de 24 doigts, ſert à meſurer la quantité de la crûe du Nil au deſſus de cette hauteur. Mais ils parlent de ces deux coudées, d'une manière ſi embarraſſée & ſi obſcure, que l'on ne peut rien établir d'aſſuré ſur tout ce qu'ils en diſent. C'eſt un point qui n'eſt pas encore ſuffiſamment éclairci.

A l'égard du changement que Shaw & quelques autres ſuppoſent être arrivé dans la grandeur de la coudée du Nilomètre, comme ils n'ont ſuppoſé ce changement que pour défendre leur opinion de l'exhauſſement du ſol de l'Egypte, & pour rendre raiſon de la différence qu'ils imaginoient entre le rapport des écrivains grecs, romains & arabes, ſur la quantité de la crûe du Nil, & la manière dont ils voyoient que la crûe étoit annoncée de leur temps; l'examen de cette ſuppoſition devient inutile, puiſque la difficulté qui les arrêtoit ne ſubſiſte plus.

Il eſt ſûr que la colonne qui ſert aujourd'hui à meſurer la hauteur du Nil dans le Mékias, ſubſiſte depuis plus de 900 ans; & par conſéquent que la coudée n'a point changé depuis plus de neuf ſiècles. Cette colonne eſt placée à la pointe méridionale de l'île de Rhaouda, au milieu d'un baſſin quarré, qui reçoit l'eau du Nil par un canal, & qui a un autre canal de décharge. Elle eſt octogone, d'environ deux pieds de tour: Paul Lucas en a donné une figure aſſez exacte; & cette figure eſt répétée, avec de légères corrections, dans la relation de Richard Pocock. Cette colonne fut placée en cet

endroit par le Calife Almamoun, l'an 207 de l'hégire, 822 de J. C. & ſuivant Calcaſendi, c'étoit la même que celle qui étoit ſur pied l'an 1403 de J. C. Depuis ce temps, il n'eſt arrivé aucun changement.

Au temps de la conquête par Amrou, les Romains avoient un Nilomètre, ſur le bord du Nil, vers le lieu où ce Général bâtit la ville de Foſtath, ou du vieux Caire. Ce Nilomètre ſubſiſta quelques années; après quoi, on le porta plus haut, vers l'an 775 de J. C. & on le mit à la pointe ſeptentrionale de l'île de Rhaouda, où il reſta juſqu'à l'an 822. En 859, le Calife Motawakel ayant fait réparer le bâtiment du Mékias, en ôta la garde aux Chrétiens, à qui elle avoit été confiée juſqu'alors, pour la donner aux Mahométans; & depuis ce temps, l'intendance leur en eſt demeurée. On voit dans la Bibliothèque orientale de d'Herbelot, que les écrivains orientaux parloient d'un ancien Nilomètre placé à Memphis. C'eſt, ſans doute, celui dont Diodore fait mention, qui étoit diviſé en coudées & en doigts, & qui ſervoit à meſurer la crûe du Nil, & à déterminer la quantité de la récolte prochaine. C'étoit, dit Diodore, un ouvrage des anciens rois.

Le détail que nous apprend Calcaſendi de ce qui ſe paſſa au ſujet de la crûe du Nil, après la conquête de l'Egypte par Amrou, nous montre que les Arabes ne firent aucun changement, dans la manière de meſurer & d'annoncer la crûe du Nil. L'objet de cette annonce étant de raſſurer les peuples contre la crainte d'une diſette, on ſuivit exactement ce qui avoit été pratiqué juſqu'alors. Un changement dans la grandeur de la coudée n'eût été propre qu'à alarmer les peuples; parce qu'il auroit fallu établir en même temps une nouvelle proportion & une nouvelle règle, entre la quantité de la crûe & celle des récoltes. Nos voyageurs modernes ne ſont d'accord entre eux, ni ſur le nombre des coudées gravées ſur la colonne du Mékias, ni ſur la grandeur de cette coudée. Comme les Mahométans d'Egypte ſont très-ſuperſtitieux, pluſieurs de ces voyageurs n'ont pû obtenir la permiſſion d'entrer dans le Mékias, qui eſt regardé comme une eſpèce de lieu ſacré:

ceux qui l'ont obtenue, ont rarement eu celle d'examiner la colonne & de prendre la meſure de la coudée. La curioſité qui porte les voyageurs à quitter leur patrie a preſque toûjours ſon principe dans une inquiétude naturelle, qui les rend peu propres aux obſervations exactes; la pluſpart ne voient preſque jamais les choſes qu'en courant, & n'en ont que des idées imparfaites: ainſi il n'eſt pas étonnant qu'ils ſoient ſi rarement d'accord entre eux. M. Maillet, Conſul de France au Caire pendant un très-grand nombre d'années, donne 30 coudées à la colonne du Mékias, & dit qu'elle eſt chargée de hiéroglyphes, dont nul autre que lui n'a fait mention: Richard Pocock lui donne 24 coudées avec le chapiteau, & 23 au deſſous du cordon: Paul Lucas lui en donne 22, & M. du Roulle 20 ſeulement. Un Mémoire envoyé du Caire par M. Damirat, Conſul de France en 1743, aſſure que, ſelon le rapport du Directeur du Mékias interrogé ſur le lieu même, la colonne a ſeulement 18 coudées, depuis le fond du baſſin juſqu'au deſſous du chapiteau. Jean Leon, Arabe, avoit marqué la même quantité de 18 coudées, pour la hauteur de cette colonne. Comme le baſſin du Mékias eſt une eau tranquille & preſque dormante, le ſable qui entre avec l'eau du Nil par une des ouvertures s'arrête au fond de ce baſſin; il faut le nettoyer tous les ans: & comme ce ſable n'avoit point encore été enlevé, lorſque M. Damirat conſulta le Directeur du Mékias; il ne put s'aſſurer de la profondeur du baſſin. Shaw, qui n'avoit pû entrer dans le Mékias, donne une détermination très-peu exacte de la hauteur de la colonne, & même de la grandeur de la coudée qui la diviſe. Quoiqu'il eût conſulté un homme qui avoit été pendant pluſieurs années facteur de la Compagnie angloiſe, & un Marchand Vénitien établi au Caire; il confond la coudée du Nilomètre, avec la coudée Stamboline, en uſage dans le commerce. Pierre Martyr étoit tombé dans la même faute. La meſure que Gréaves prit de cette coudée Stamboline, réduite du pied anglois au pied de france, plus long d'un ſeizième, donne 24 pouces 9 lignes au grand pik: le petit eſt plus court de

$\frac{1}{32}$, celui-ci n'a que deux pieds de roi moins $\frac{3}{10}$ de ligne. Outre ces deux coudées qui ſont nouvelles en Egypte, & dont les Turcs ont établi l'uſage, il y en a une autre plus ancienne, qui ſert pour meſurer les toiles & les étoffes de ſoie : c'eſt l'ancienne coudée arabe, qu'on nomme *Deragha* ou *Draah*. Elle a ſeulement 20 pouces 2 lignes $\frac{1}{2}$ du pied de france. Les meſures de Gréaves avoient été priſes avec la plus grande préciſion ; & il faut les préférer à toutes celles qu'on trouve dans les autres relations.

La coudée du Nilomètre, dont j'ai vû une meſure priſe ſur la colonne même, eſt encore plus courte que le *Deragha :* elle a ſeulement 15 pouces 5 lignes du pied de france ; & elle peut être conſidérée comme une ancienne coudée égyptienne *. Cette coudée étant plus courte que le petit pik Stambolin de 4 pouces 7 lignes ; il eſt viſible que ceux qui ont donné 22 à 23 coudées de cette dernière meſure à la hauteur totale du Nil, lors de la plus grande crûe de ce fleuve, ſe ſont trompés de plus de 8 pieds & $\frac{1}{2}$. Les 23 coudées du Nilomètre font une hauteur d'un peu plus de 37 pieds : les 23 coudées Stambolines feroient une hauteur de plus de 45 pieds. J'ai crû qu'il étoit néceſſaire d'entrer dans ce détail pour montrer le peu de ſoin qu'ont apporté preſque tous nos voyageurs, à prendre des notions exactes des choſes dont ils parloient.

* *Le pied de cette coudée avoit 13 pouces de roi.*

On demandera, ſans doute, ce qu'il faut penſer du diſcours que les prêtres de Memphis tinrent à Hérodote, & quelle a pû être la cauſe de la différence qu'ils trouvoient entre ce qui étoit arrivé ſous le règne de Myris, & ce qui arrivoit de leur temps. Pourquoi une crûe de 8 coudées ne ſuffiſoit-elle plus ; & pourquoi en falloit-il une de 16 ?

On doit obſerver d'abord que le paſſage d'Hérodote n'eſt pas aſſez détaillé, & qu'il n'exprime point ce qui arrivoit dans les différentes crûes du Nil : cet hiſtorien ne fait aucune mention de l'abondance ou de la ſtérilité des récoltes. Voici comme il s'exprime : *Au temps du roi Myris, lorſque le Nil croiſſoit de 8 coudées ſeulement, il arroſoit l'Egypte, qui eſt* *Lib. II. c. 13.*

au dessous de Memphis. Il n'y a pas neuf cens ans d'intervalle entre la mort de Myris & le temps auquel les prêtres me tenoient ce discours. Mais aujourd'hui cette crûe n'est plus suffisante ; & à moins que le fleuve ne s'élève à une hauteur de 15 ou même de 16 coudées, il n'inonde plus ce pays. Hérodote a mis la dernière main à son histoire pendant la guerre du Péloponnèse ; puisqu'il fait mention de l'irruption des Lacédémoniens dans l'Attique, par laquelle commença cette guerre. Dans son troisième livre il fait mention de Pausiris fils d'Amyrtée, auquel les Perses laissèrent la principauté de son père. Thucydide nous apprend que cet Amyrtée régnoit sur un canton de l'Egypte, situé au milieu des marais du Delta ; que les Perses n'avoient pû le réduire, lorsqu'ils obligèrent les Grecs d'abandonner l'Egypte ; & qu'il faisoit encore la guerre contre eux pendant l'expédition navale de Cimon dans l'île de Chypre, la 3.e année de la 82.e olympiade, 450 ans avant J. C. Ce fut dans l'année suivante 449, que les Athéniens & leurs alliés conclurent une paix très-honorable avec les Perses. Hérodote, âgé alors d'environ 35 ans, se trouva en état de satisfaire sa curiosité & de voyager dans les états du Roi de Perse. Ainsi, ses entretiens avec les prêtres de Memphis doivent être au plustôt de l'an 448 avant J. C.

Herod. IX. 72.

Thucyd. I. 110 112.

Diod. XII. 293.

Il faut observer en second lieu, qu'au temps du roi Myris on creusa un canal, qui détournoit une partie considérable des eaux du Nil au dessus de Memphis, pour les conduire dans un lac immense, que ce Prince avoit fait creuser vers l'occident, & qui communiquoit avec une vallée sablonneuse, dont l'extrémité est peu éloignée du lac Maréotis & de la mer, & dans laquelle les eaux avoient une décharge. Les Arabes nomment aujourd'hui cette vallée, *Bahrbilamah*, la mer sans eau. Hérodote dit que le lac de Myris s'étendoit du sud au nord ; ce qui est, à peu près, la direction de cette vallée : il lui donne 60 schœnes de circonférence, qu'il évalue à 3600 stades, qui feroient environ 450 mille pas. Pline donne seulement à ce lac 250 milles. Comme cette vallée n'a guère que cent milles romains, du nord au sud, suivant la carte du P.

Herod. II. 149.

Plin. V. 9.

Sicard Jésuite, la mesure de Pline paroît plus exacte. Hérodote fait les schœnes de 60 stades; mais Strabon nous apprend que ceux de la basse Égypte n'étoient que d'environ 25 stades. *Strab. XVII. 804.* Les Égyptiens dirent à Hérodote que toute cette étendue de terrein avoit été creusée de main d'homme: il y a plus d'apparence qu'on creusa seulement le canal qui devoit y porter les eaux, & qu'on profita de la disposition naturelle du terrein. Diodore donne 300 pieds de largeur au canal, & dit qu'il sortoit du Nil, 10 schœnes ou 600 stades au dessus de Memphis. *Diod. I. 33.* Hérodote ne parle point du motif qui avoit porté le roi Myris à entreprendre ce grand ouvrage: mais Diodore & Strabon observent que c'étoit pour procurer une décharge aux eaux du Nil, dans les grandes inondations, & pour prévenir l'inconvénient de leur trop long séjour sur les terres; ce qui les rendoit marécageuses, & ne permettoit pas de les ensemencer dans la saison convenable. *Diod. ibid. Strab. XVII. 793.* On a vû plus haut que sous les Mammelucs on ouvroit, dans les crûes extraordinaires, un canal qui portoit l'eau du fleuve sur des terres éloignées, afin de prévenir le trop long séjour de ces eaux sur les terres voisines du Nil.

Le nouveau canal du roi Myris détournant une partie considérable de l'eau du fleuve au dessus de Memphis, pour la porter vers l'occident, on conçoit comment une crûe de 8 coudées, qui suffisoit auparavant pour inonder l'Égypte inférieure, ne pouvoit plus produire le même effet, & pourquoi il en falloit une de 15. On ne doit pas oublier que dans le discours des prêtres de Memphis il n'est point question de l'abondance, plus ou moins grande des récoltes, mais seulement de l'inondation du pays situé entre Memphis & la mer.

Quoiqu'Hérodote ne parle point de l'avantage que l'Égypte retira de l'ouvrage exécuté par le roi Myris, il est facile de l'apercevoir, pour peu que l'on fasse d'attention à ce qui arrive encore aujourd'hui dans l'Égypte. Le Nil coulant au milieu d'une vallée & dans un lit dont les bords sont assez élevés, il se déborde rarement; si ce n'est au dessous de Memphis &

dans la basse Egypte, où il coule sur un terrein plat. Si l'industrie des hommes n'avoit pas aidé la nature dans l'Egypte; il n'y auroit guère que les terres voisines du fleuve, ou celles qui peuvent être arrosées à la main, en élevant l'eau avec des machines, qui seroient cultivées; & la quantité en seroit peu considérable. Avant que Sésostris eût desséché le Delta, par le moyen des canaux qu'il fit creuser au dessous de Memphis, & des digues qu'il fit élever, toute la basse Egypte n'étoit qu'une espèce de marais habité par des pâtres, & dans lequel il n'y avoit que fort peu de terres propres à être ensemencées. Sésostris suivit l'exemple que Myris lui avoit donné, & détourna l'eau du Nil, par des canaux qui aboutissoient au Golfe Arabique.

Dans la haute Egypte, les bords du fleuve sont peu élevés, jusqu'au dessous de Thèbes, & jusqu'à la petite Diospolis. Comme il est facile d'arroser les terres, on y voit peu de canaux; & ces canaux ont fort peu de longueur: ils sont presque tous placés du côté oriental, où le terrein fertile a plus d'étendue. Mais, au dessous de Diospolis, la disposition du terrein est différente. Les montagnes s'approchent de la rive orientale du fleuve; & les terres propres à être cultivées sont presque toutes placées sur la rive occidentale. Comme elles ont une certaine largeur, on y a creusé un canal qui commence entre Thmouis & la petite Diospolis: mais comme la montagne occidentale se rapproche du Nil & sépare la Thébaïde, de l'Egypte du milieu, il a fallu terminer le canal en cet endroit. Au delà de cette montagne, on a creusé un second canal qui a beaucoup plus d'étendue, & qui communique avec celui qui porte les eaux du fleuve dans le lac Myris. Ce canal n'est pas terminé en cet endroit: il continue de raser le pied de la montagne des Pyramides, & va se joindre aux canaux qui portent les eaux du bras Canopique dans le lac Maréotis voisin d'Alexandrie. Ces canaux arrosent la partie de l'Egypte située entre le bras Canopique & les montagnes de Nitrie. Tous ces différens canaux sont ouverts dans un endroit, où le terrein sur lequel coule le fleuve est plus élevé; & comme

comme la pente des eaux a été ménagée avec beaucoup d'art, ces canaux ſervent à arroſer des terres, où il ne ſeroit pas poſſible d'élever l'eau du fleuve, ſans un travail & une dépenſe beaucoup plus conſidérables que l'avantage qu'on en pourroit retirer. Comme le beſoin a été, dans tous les pays & dans tous les ſiècles, le père des arts, il avoit inſtruit de bonne heure les Egyptiens dans la ſcience de la conduite des eaux.

Lorſque le Nil s'étoit élevé dans les crûes à la hauteur des canaux, on ouvroit les digues qui les fermoient; & lorſque le Nil commençoit à baiſſer, on refermoit ces entrées, pour retenir les eaux dans le canal, & pour les empêcher de retomber dans le Nil. Ce dernier travail demandoit beaucoup d'habileté & de promptitude: mais l'Egypte étoit un pays très-peuplé; & la néceſſité de recommencer tous les ans cet ouvrage avoit fait imaginer des moyens d'en faciliter l'exécution.

Les canaux aboutiſſoient à des eſpèces de réſervoirs, qui ſervoient à conſerver les eaux, & d'où on les élevoit, ainſi que des canaux mêmes, pour les répandre ſur les terres. Le livre du Deutéronome nous montre que cela ſe pratiquoit en Egypte, dès le temps du ſéjour des Hébreux: Moyſe leur promet que Dieu les conduira dans un pays arroſé par les pluies du ciel, & où il ne faut pas que le travail des hommes, ſuppléant à leur défaut, conduiſe les eaux à la main, comme dans un jardin: *Terra Ægypti .... ubi jacto ſemine in hortorum morem aquæ ducuntur irriguæ.... Terra ad quam ingredieris .... de cœlo expectans pluvias.* *Deuteronom. XI. 10.*

Les canaux de diſtribution & d'arroſement demandoient un entretien continuel: le fond & les deux côtés de leur lit étant des terres nouvellement remuées, & qui n'avoient pas acquis une certaine conſiſtance, ſe deſſéchoient & ſe fendoient par l'action du ſoleil. Lorſque les canaux étoient à ſec, ou même lorſque les eaux étoient baſſes, & lorſque ces canaux venoient à ſe remplir de nouveau; l'eau qui pénétroit par ces fentes faiſoit ébouler une partie des terres, qui

tombant au fond du canal en diminuoient la profondeur, & le rempliſſoient peu à peu; en ſorte que dans les plus grandes crûes ils recevoient une moindre quantité d'eau, & ſouvent n'en recevoient plus du tout, dans les crûes moins conſidérables; parce que le fond du canal ſe trouvoit plus élevé que la ſurface de l'eau, au temps de l'inondation. Si après avoir négligé ces canaux pendant pluſieurs ſiècles, on recommençoit à les nettoyer & à les creuſer; il arrivoit alors que les crûes du Nil, qui ne portoient point l'eau de ce fleuve ſur toutes les terres capables d'être cultivées, devenoient ſuffiſantes pour arroſer ces mêmes terres. C'eſt ce qui arriva ſous l'adminiſtration de Pétronius, gouverneur de l'Egypte pour les Ro-
XVII. 788. mains, après la conquête de ce pays. On obſerva, dit Strabon, qu'après qu'il eut fait nettoyer les canaux, le prix du bled n'augmenta point, dans une crûe qui fut ſeulement de 8 coudées; quoique, dans les temps précédens, une ſemblable crûe eût été ſuivie d'une diſette preſque totale: dans une autre année, où le Nil ne s'éleva que de 12 coudées, la récolte fut auſſi bonne que dans les crûes de 14 & de 15 coudées.

Les derniers Ptolémées avoient été des Princes ſans application & ſans capacité: le gouvernement étoit abandonné à des miniſtres, qui ſe hâtoient d'aſſurer leur fortune particulière, en détournant à leur profit les fonds deſtinés aux travaux publics; parce que cette même incapacité des Princes, qui leur donnoit le moyen d'uſurper un pouvoir ſans bornes, en rendoit en même temps la durée très-incertaine. Uniquement occupés d'un profit actuel & momentanée, ils s'inquiétoient peu des ſuites fâcheuſes de leur adminiſtration. C'eſt par-là que l'Egypte, malgré ſa fertilité & malgré les reſſources que lui fourniſſoient l'induſtrie de ſes habitans & le commerce de l'Inde, qui ſe faiſoit alors par la ſeule voie de la Mer Rouge & d'Alexandrie, ſe trouva réduite à la plus grande foibleſſe.

Auguſte, devenu maître de l'Egypte, ſuivit d'autres maximes, & crut qu'il ne pouvoit aſſurer ſa puiſſance que par la

richeſſe des peuples. L'eſprit d'économie, dans lequel les Romains avoient été nourris pendant la République, ſubſiſtoit encore ſous les Empereurs : nous le voyons par l'ouvrage de Pline. D'ailleurs, les bleds de l'Egypte étoient deſtinés à nourrir la ville de Rome ; & la conſommation de cette grande ville étoit telle, que, dans les plus fertiles années, les Egyptiens ne craignoient point de voir périr entre leurs mains, faute de débit, les richeſſes qui étoient le fruit de leur travail. Suétone & Dion Caſſius parlent des ſoins qu'Auguſte prit, pendant ſon ſéjour en Egypte, pour remettre les terres en valeur, & des ordres qu'il donna, ſoit pour nettoyer les anciens canaux, ſoit pour en ouvrir de nouveaux : & nous voyons, par le témoignage de Strabon, que par-là il y avoit dans les moindres crûes une auſſi grande quantité de terres fertiles qui ſe trouvèrent arroſées, qu'il y en avoit eû dans les plus grandes crûes, ſous l'adminiſtration des Ptolémées.

Suet. Aug. 18. Dio. Caſſ. L. 1. 456.

Lorſqu'Hérodote voyageoit dans l'Egypte, on ſortoit d'une aſſez longue guerre ; pendant laquelle les Egyptiens révoltés n'avoient été occupés que du ſoin de ſe défendre contre les Perſes, & où les revenus publics avoient été employés à ſoudoyer des troupes étrangères. Les Perſes avoient eu beaucoup de peine à réduire ce pays ; & pour le contenir, ils y tenoient ſur pied une armée de 120 mille hommes : ainſi, l'entretien des canaux devoit être très-négligé. L'Egypte étoit alors, à peu près, au même état où elle ſe trouve aujourd'hui ſous les Turcs, & où elle étoit ſous les Sultans des Mammelucs. La dureté du gouvernement actuel, abſolument militaire, & où le deſpotiſme eſt confié à une ſoldateſque peu diſciplinée, éteint toute l'induſtrie des naturels ; & les chefs de la milice, entre les mains de qui réſide l'adminiſtration, s'emparent des fonds deſtinés à l'entretien des canaux. Celui du Caire & celui de Fouah à Alexandrie ſont les ſeuls qu'on nettoie : encore, ſe contente-t-on de les creuſer de quelques pieds, & on ne ſuit pas la règle preſcrite à cet égard ; quoiqu'on ait augmenté la taxe impoſée ſur les maiſons & ſur les terres voiſines des canaux. On ne doit donc pas être ſurpris, ſi le nombre

des habitans de l'Égypte eſt ſi fort diminué, & s'il diminue tous les jours, ainſi que la fertilité des terres, qui ne reçoivent preſque point de culture.

Les obſervations précédentes nous montrent 1.° que la différence entre la quantité de la crûe ſuffiſante au temps du Roi Myris, & celle qui étoit néceſſaire au temps d'Hérodote, pour inonder les terres au deſſous de Memphis, venoit d'une cauſe très-différente de l'exhauſſement du ſol de l'Égypte par le dépôt du limon. 2.° Que le canal ouvert par Myris devoit produire deux effets avantageux; l'un, de prévenir le trop long ſéjour des eaux ſur les terres, dans les grandes inondations; l'autre, de porter les eaux, dans les crûes ordinaires, ſur des terres que le défaut d'arroſement avoit rendu ſtériles juſqu'alors. 3.° Que depuis Hérodote juſqu'à préſent, il n'eſt arrivé aucun changement dans le rapport entre la quantité des crûes & l'abondance des récoltes; & que la différence imaginée par les modernes vient uniquement de ce qu'ils ont confondu la meſure de la hauteur totale du Nil, qui eſt de 22 à 23 coudées dans les crûes favorables, avec la quantité dont les eaux du Nil ſe ſont élevées dans les mêmes crûes, & qui eſt encore aujourd'hui de 15 à 16 coudées, comme au temps d'Hérodote.

Mon objet, dans les différentes recherches dont ce Mémoire eſt le réſultat, n'ayant été que d'examiner ſi l'opinion commune de l'exhauſſement du ſol de l'Égypte étoit fondée ſur des preuves ſolides, ſans aucun deſſein formé d'avance de la combattre; je vais rendre compte de quelques autres preuves, que je tâcherai de mettre dans le jour le plus favorable à cette même opinion. Je commence par les changemens arrivés, ſuivant M. Maillet, aux côtes de la baſſe Égypte, & en particulier aux villes de Damiette & de Roſſette.

M. Maillet obſerve que Damiette eſt aujourd'hui plus éloignée de la mer, qu'elle ne l'étoit au temps de S.t Louis. Le fait eſt vrai; & cependant il ne prouve rien. Après que S.t Louis eut rendu cette ville aux Arabes, ils la raſèrent,

& allèrent la rebâtir dans un lieu plus éloigné de la mer, où les grands vaisseaux ne pouvoient aborder: *Transposuerunt eam longè à mari*, dit Haïton, qui écrivoit 68 ans après le départ de S.t Louis: le départ est de l'an 1249, & la fondation de la nouvelle Damiette est de l'année suivante 1250, selon Abulféda, qui ajoûte qu'elle fut placée 6 milles arabes au dessus de l'ancienne. Celle-ci étoit la même que la ville de Tamiatis; & c'est par une erreur grossière, que plusieurs modernes l'ont confondue avec Péluse.

Haïton, Passagium terræ sanctæ.

Cité par Golius, *not. in Alpherg. p. 15*, & par Schultens, *Ind. in Saladini vitam, voce* Damiata.

A l'égard de Rossette, il est difficile de rassembler plus de méprises en peu de lignes, que n'a fait M. Maillet. Il dit, 1.° que cette ville n'a pas cent ans d'ancienneté. 2.° Qu'elle a été construite sur un terrein que le limon du fleuve a gagné sur la mer. 3.° Qu'il n'y a pas 300 ans, que la ville de Fouah étoit dans la mer à l'embouchûre du fleuve, & qu'elle est aujourd'hui à sept milles de la mer. Toutes ces assertions sont autant de propositions dont la fausseté est démontrée. 1.° Dès l'an 1153 & au temps du géographe Edrissi, la ville de Rossette existoit & étoit à l'embouchûre du bras occidental du Nil. Donc elle a déjà près de 600 ans d'ancienneté. 2.° En 1503, c'est-à-dire, lors du voyage de Jean Leon en Egypte, Rossette étoit comme aujourd'hui à 3 milles de la mer, & 45 ou 50 au dessous de Fouah. 3.° Au temps du géographe Edrissi, la ville de Fouah étoit sur le bras de Rossette à 50 milles au dessus de cette ville, & à l'embouchûre d'un canal qui porte les eaux du Nil dans le port d'Alexandrie: ce canal étoit alors navigable aux plus grands bateaux; & il l'étoit encore dans le siècle passé, avant que la négligence des Turcs l'eût laissé combler. Fouah étoit alors l'entrepôt des marchandises entre le Caire & Alexandrie: Rossette n'est devenue une ville de commerce, que depuis que le canal de Fouah a cessé d'être navigable. 4.° Rossette est bâtie, en partie, sur une montagne de roche, qui commençant au bord du Nil, s'étend assez avant dans les terres vers l'occident. Cette montagne n'a pû être formée par le dépôt du limon du Nil.

Afr. part. VIII.

Les mépriſes de M. Maillet ne doivent pas être attribuées à celui qui a rédigé la deſcription de l'Egypte, publiée ſous ſon nom : je les ai vûes dans une ancienne copie des Mémoires qu'il avoit envoyés en France, & à laquelle étoient jointes quelques pièces originales. A l'égard du prolongement des côtes de l'Egypte dans la mer, à l'embouchûre des bras du Nil ; le fait ne ſeroit pas phyſiquement impoſſible : mais on a des preuves qu'il ne leur eſt rien arrivé de ſemblable. Montanari, dans un excellent écrit ſur les changemens arrivés au rivage de la Mer Adriatique, depuis qu'on a fermé les anciennes embouchûres du Pô & qu'on en a ouvert de nouvelles, obſerve que les fleuves qui entrent avec rapidité dans la mer, en coulant ſur un terrein plat, conſervent une partie de cette rapidité, juſqu'à une certaine diſtance de la côte, & prennent une direction, compoſée de celle qu'ils avoient en entrant dans la mer & de celle du courant qui règne le long de la côte. Les deux bras de Roſſette & de Damiette, qui ſont les plus conſidérables, & les ſeuls dont les eaux aient une certaine rapidité, coulent, à peu près, du ſud au nord. Le courant porte au levant avec aſſez de force, le long des côtes d'Egypte ; & la direction compoſée qu'ont les bras du Nil, après leur entrée dans la mer, doit porter au nord-eſt. Les fleuves qui conſervent une partie de leur rapidité, après leur entrée dans la mer, arrêtent & ſuſpendent le courant qu'ils traverſent ; & le ſable que le courant élève du fond de la mer, n'étant plus ſoutenu par les eaux qui ont perdu une partie de leur mouvement, retombe des deux côtés du canal prolongé dans la mer, & forme deux eſpèces de levées, ou de quais, qui s'augmentant de jour en jour par la cauſe qui les a formés d'abord & qui ne ceſſe point d'agir, acquièrent une plus grande largeur & continuent de prolonger le lit factice du fleuve, juſqu'à ce que la pente du fond de la mer devenant plus conſidérable, le ſable dépoſé ne puiſſe plus ſe ſoutenir & s'écoule par ſon poids ; ou, juſqu'à ce que la rapidité du fleuve ne ſoit plus capable de ſurmonter celle du courant.

Raccolta, &c. vol. 1. p. 321.

Voyez la grande Carte de Dudley, dans le 1.er vol. de l'*Arcano del Mare.*

Thévenot, le Voyageur, obſerve que le mouvement, la direction & la couleur des eaux du bras de Damiette, ſe diſtinguent à plus d'un mille en mer ; & *le Flambeau Hollandois de la Méditerranée* aſſure qu'en cet endroit le fleuve coule dans la mer, ſur une eſpèce de canal élevé au deſſus du fond, dont les deux bords ſont plus hauts que le milieu : le ſable de ces deux bords a même acquis une plus grande conſiſtance. La profondeur du fond de la mer eſt peu conſidérable, le long des côtes de l'Egypte : le *Portulan* grec vulgaire marque cette profondeur d'environ cinq braſſes, & ſouvent même de quatre ſeulement. Cette profondeur n'augmente que d'une braſſe, ou de cinq pieds par mille pas, à meſure qu'on s'éloigne des côtes : & les navigateurs avoient établi comme une règle, que le nombre des braſſes de la profondeur de la mer donne la diſtance de la côte.

Prem. Voyage lib. II. c. 63. Voyez auſſi *le Flambeau de la Méditerranée.*

Portolano. cap. 133 & 134.

Les eaux des fleuves les moins limoneux portent avec elles une eſpèce d'onctuoſité, qui donne de la ſolidité au ſable de la mer : & lorſque ces eaux ſont chargées d'un limon terreux, comme celles du fleuve Miſſiſſipi, qui eſt groſſi par les pluies & par les torrens qui coulent ſur les plaines voiſines de ſon embouchûre ; ce limon, ſe dépoſant & s'arrêtant ſur les deux levées de ſable que le canal prolongé dans la mer y a formées, eſt capable, non ſeulement de prolonger ce canal, mais encore de l'élever au deſſus du niveau de la mer, & de le changer en deux eſpèces de levées ou de digues, leſquelles ſe joignant au continent forment une eſpèce de cap bas & plat, qui s'avance en pointe dans la mer, juſqu'à ce que la pente du fond devienne trop grande pour permettre au ſable dépoſé de s'y arrêter. C'eſt ce que l'on obſerve d'une manière très-ſenſible dans l'embouchûre du Miſſiſſipi, & dans celle de quelques-uns des bras du Pô.

Comme il ne pleut jamais en Egypte, & que la Nubie, ou le Sénaar, qui ſépare ce pays de l'Ethiopie, ſont de vaſtes plaines de ſable & de gravier ; les pluies qui l'inondent tous les ans ne portent aucune terre dans le Nil. Ce fleuve ne dépoſe point de limon ſur les deux levées de ſable qu'il forme,

après qu'il eſt entré dans la mer : & ces levées n'étant point couvertes de terre, ne peuvent s'élever juſqu'à la ſurface de la mer. La côte de l'Égypte, juſqu'à une certaine diſtance de la mer, eſt couverte d'un ſable blanc, ſans aucune conſiſtance, abſolument ſemblable à celui que la ſonde enlève du fond de la mer voiſine. S'il étoit arrivé quelque changement à cette côte, & ſi elle s'étoit accrûe, cet accroiſſement ſeroit moins un don du Nil, qu'un préſent de Neptune, pour employer l'expreſſion des Anciens : il auroit été formé par les bancs de ſable que la mer auroit pouſſés dans les vuides qu'auroient laiſſés entre eux, en ſe prolongeant, les canaux formés par les embouchûres du fleuve. Mais, dans ce cas, l'intervalle qui ſépare les deux bras principaux de Roſſette & de Damiette, ſeroit moins avancé à la mer, que les embouchûres de ces deux bras; & il formeroit une eſpèce de golfe, ou, du moins, un enfoncement ſemblable à celui qu'on obſerve entre les bras du Pô, ſur la côte du Golfe Adriatique. La figure des côtes de la baſſe Égypte n'a rien de ſemblable: elle forme, entre les deux grands bras de Roſſette & de Damiette, un angle avancé à la mer, qui ſe termine au cap Broullo, lieu ancien qui eſt encore aujourd'hui le ſiège d'un évêque. Ce lieu eſt nommé *Parallou* par les Coptes. Cet évêché eſt ancien : il eſt nommé *Paralios* dans la *Notice* de Hiéroclès; & dans les conciles d'Éphèſe & de Chalcédoine, on voit un évêque de *Paralos.* Cette ville & le cap ſur lequel elle eſt ſituée ſubſiſtent donc, au moins, depuis 1300 ans; & la côte n'a point reçû d'accroiſſement depuis ce temps-là : car l'égliſe de Parallou eſt bâtie ſur une dune qui eſt ſur le bord de la mer.

Lorſqu'on compare les deſcriptions qu'Hérodote & Strabon nous ont laiſſées de la côte ſeptentrionale du Delta, avec la figure de cette côte qui réſulte des anciens Portulans du 12.e & du 13.e ſiècle, on trouve qu'elle avoit ſouffert peu de changement; & que toutes les anciennes villes ſont encore ſituées ſur le bord de la mer, qui ne s'eſt pas éloignée ſenſiblement de l'ancien rivage. Je cite les Portulans du 12.e

& du

& du 13.e siècle ; parce que sur toutes nos cartes modernes, sans en excepter celle même du P. Sicard, la côte septentrionale du Delta est dessinée au hasard, & qu'on lui donne une figure qui ne peut s'accorder, ni avec les routes des anciens Portulans, ni même avec les observations de latitude que M. de Chazelles avoit faites à Alexandrie, au Békier, à Rossette & à Damiette.

La fameuse Tanis, qui étoit, suivant les Itinéraires, à 44 milles de Péluse vers l'occident & sur un canal qui portoit son nom, subsiste encore aujourd'hui auprès de la même embouchûre. Les Portulans qui la placent 60 milles marins à l'orient de Damiette, la nomment la Bouche de Tennès, ou Ténexe. Edrissi fait mention, dans sa Géographie, de la ville & du lac de Tinnis, qui a 30 milles de longueur d'orient en occident, & qui communique à un autre lac qui s'étend jusqu'auprès de Damiette. Le P. Sicard parle de ces deux lacs & leur donne 66 mille pas de l'est à l'oueſt. Ils commencent au château de Tiné, & s'étendent jusqu'à Damiette, étant joints en cet endroit au bras du Nil, par un canal de 1500 pas : l'eau en est saumâtre ; ils sont très-poissonneux, & contiennent plusieurs îles, entre lesquelles est celle de Tanah, où il y a un ancien siège épiscopal, qui a toûjours subsisté sous les Mahométans : Elmacin en fait mention à l'année 939 de J. C. Les Arabes fondèrent, l'année même de la conquête de l'Egypte, une seconde ville de Tanis, dans une autre île de ce lac, où il y avoit quelques anciennes ruines. Cette nouvelle Tanis est devenue dans la suite assez considérable, pour avoir une chronique particulière, sous le titre de *Tarickh Tinnis*.

Mém. des Missions du Levant, vol. VI, page 233.

Gol. in Alpherg. p. 147.

D'Herbelot, Biblioth. orientale.

La ville de Tanis est une des plus anciennes de l'Egypte : car, sans vouloir rien conclurre de ce qu'il en étoit parlé dans l'histoire fabuleuse d'Isis & d'Osiris, tradition qui prouve cependant l'idée qu'on avoit de son antiquité, je me contenterai d'observer que dans le livre des Nombres, il est dit, en parlant de la ville d'Hébron déjà florissante au temps d'Abraham, que sa fondation précédoit de sept ans celle de

Tzoan : les Septante, qui ont fait leur traduction en Egypte, rendent ce nom par celui de *Tanis*. Cette ville subsiste donc depuis près de 4000 ans ; & elle est encore sur le bord de la mer. Le lac dans lequel est la ville de Tanis n'est séparé de la mer, que par une langue de sable de trois milles de largeur. Il faut conclurre de là que cette partie de la côte d'Egypte n'a reçû aucun changement. Si cette côte s'avançoit sans cesse dans la mer, comme on le suppose, ce progrès, quelque lent qu'il fût, auroit éloigné la mer de la ville de Tanis, pendant cette durée de quatre mille ans ; & cette ville se trouveroit aujourd'hui à une assez grande distance en deçà de la mer.

Les Portulans placent à 25 milles de la bouche de Ténexe, la ville & la bouche de Pharamida : les écrivains des Croisades la nomment *Pharannia*, les Arabes *Pharma*, & les Coptes *Barmoun*. Les Arabes assurent qu'on y voit le tombeau de Gallien ; ce qui suppose qu'elle existoit déjà sous les Empereurs romains. Ce lieu est situé sur la côte de la mer méditerranée. Comme cette côte n'est éloignée en cet endroit de la Mer Rouge, que de 70 milles, & n'en est séparée que par une plaine très-unie & peu élevée au dessus du niveau des deux mers ; Amrou avoit formé le projet de les unir par un canal, dans lequel il auroit conduit les eaux du Nil : mais le Calife Omar s'y étant opposé, dans la crainte d'ouvrir par-là un passage aux vaisseaux chrétiens, pour pénétrer dans la Mer Rouge, Amrou tourna ses vûes d'un autre côté, & fit travailler à nettoyer & à rendre navigable l'ancien canal, qui alloit directement du Nil à la Mer Rouge. On a des preuves que son travail réussit, & que l'an 640 de J. C. ce canal servit à transporter des bleds de l'Egypte à Médine. L'opinion de l'inégalité du niveau des deux mers est absolument fausse ; quoiqu'elle soit assez commune, même dans l'Egypte. Ce canal négligé a été comblé par les sables : cependant on en distingue encore aujourd'hui plusieurs vestiges.

Col. not. in Alpherg. pag. 145.

Elmac. 1, cap. 4.

Au delà de Pharamida, on trouve plusieurs golfes & plusieurs lacs qui ne sont point marqués sur nos cartes ordinaires ; quoique les anciens Portulans en donnent la position, la

figure & la meſure. Le plus oriental de ces golfes eſt nommé *Rixa*, dans les Portulans : les écrivains arabes le nomment *Alriſch*. Le canal du Caire va tomber dans ce golfe au temps de l'inondation. Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit-là que la ville de Rhinocolura étoit ſituée. Le lac Sirbonide étoit à l'occident du golfe d'Alriſch.

Edriſſi, *Arriſch. adde Gol. in Alpherg.*

En voilà, je crois, plus qu'il n'en falloit, pour montrer que la côte du Delta n'eſt pas plus avancée aujourd'hui vers le nord, qu'elle l'étoit autrefois ; & que les prédictions d'Hérodote & d'Ariſtote n'ont point été accomplies. Il me reſte à examiner ſi nous découvrirons, dans les cantons de l'Egypte que le Nil inonde tous les ans, quelques traces d'un accroiſſement formé par le dépôt du limon, qu'on ſuppoſe être contenu alors dans les eaux de ce fleuve, & que ces eaux doivent laiſſer, en s'évaporant, dans les endroits bas où elles ſéjournent.

On trouve pluſieurs de ces eſpèces de lacs en divers endroits de l'Egypte. Ces lacs ſubſiſtent pendant pluſieurs mois ; parce qu'ils ſont formés par l'écoulement des eaux répandues ſur les terres voiſines. Pluſieurs de ces lacs ſont dans des cantons ſablonneux : & ſi les eaux qui s'y raſſemblent contenoient quelque partie du limon terreux, ce limon s'y dépoſant tous les ans, il devroit changer la nature du fond de ces lacs, du moins, au bout d'un certain nombre de ſiècles. Cependant il eſt ſûr qu'il n'arrive rien de ſemblable. Si le fond de ces lacs eſt de ſable ſtérile, il ne devient jamais une terre fertile, capable de produire du bled ou d'autres grains : il n'y croît, lorſque le lac n'eſt pas encore deſſéché, que des roſeaux & des plantes aquatiques ; tout au plus, lorſqu'on y mêle du terreau apporté d'ailleurs, on y fait venir des paſtèques & d'autres eſpèces de courges, qui veulent un terrein ſablonneux, & qu'on ne cultive dans les terres fortes, qu'en y mêlant du ſable.

Je me ſuis informé exactement de ce qui arrive à la Birque, ou Lac des Pélerins, ſitué à une petite journée du Caire, ſur le chemin de Suès, & qui reçoit les eaux de toute la plaine d'Héliopolis. Un Mémoire envoyé en 1743, par le Conſul de France, a confirmé ce que je ſavois déjà

M. Damiral.

par d'autres rapports. Le terrein ſablonneux qui fait le fond de ce lac n'a point changé de nature. Ce lac ſubſiſte, au moins, depuis 600 ans; puiſqu'il en eſt fait mention dans Edriſſi: mais il doit être beaucoup plus ancien; & il ſemble que c'eſt celui que Strabon place ſur le chemin d'Héliopolis à la Mer Rouge. En ſuppoſant que la quantité du limon qui ſe dépoſe tous les ans eſt ſeulement d'un dixième de ligne, depuis le temps d'Edriſſi juſqu'à préſent, la hauteur de ce dépôt ſeroit d'environ cinq pouces; quantité de terre ſuffiſante pour nourrir preſque toute ſorte de grains & de légumes. J'omets les obſervations de même genre, qui ont été faites en beaucoup d'endroits de l'Egypte.

Clim. III, Part. 3.

De toutes les preuves qui ont été alléguées en faveur de l'accroiſſement du ſol de l'Egypte, la ſeule qui ait quelque choſe de ſpécieux, eſt celle qui ſe tire de la nature même du terrein dans les plaines fertiles des environs du Caire, & des autres cantons cultivés. Gréaves, auteur de la *Pyramidographie*, eſt le ſeul qui en ait fait uſage. Dans un recueil d'obſervations tirées de ſes papiers & publiées en 1737, il rapporte une obſervation faite ſur les puits creuſés dans les plaines voiſines du canal du Caire & de la Matarée: *Ces puits ont*, dit Gréaves, *7 à 8 pieds anglois de profondeur, à laquelle on trouve un lit de ſable blanc, ſur lequel l'eau s'élève. Le haut de ces puits eſt creuſé dans une terre noire, formée par le limon du Nil, & qui montre*, dit-il, *que toute l'Egypte au deſſous de Memphis eſt un préſent du fleuve.* Il ajoûte qu'*on remarque la même choſe aux deux bords du Nil; ſi ce n'eſt que cette terre noire s'élève de 15 pieds, ou même de plus, au deſſus du ſable.*

J. Gréaves, *Miſcellaneous Obſervations*, vol. 2. p. 529.

Des obſervations plus détaillées faites à ma prière par M. Damirat, m'ont appris que les puits ſitués entre le pied des montagnes & le bord du Nil ont environ 7 pieds de roi de profondeur; qu'on y remarque trois différentes couches très-nettement diſtinguées; la première eſt une terre noire, légère & friable d'environ deux pieds; la ſeconde eſt une terre rouſſe tirant ſur le jaune & mêlée de ſable: elle a, à peu près, deux pieds de hauteur. La troiſième, qui eſt d'environ trois

pieds, eſt de gros ſable mouvant tirant ſur le gris. On commence à trouver l'eau ſur ce ſable, à la hauteur de ſix pieds. On m'aſſure, dans le même Mémoire, qu'en fouillant ces puits, on ne trouve ni racines, ni feuilles d'arbres ou de plantes: & perſonne n'a obſervé que cette terre fût compoſée de diverſes couches & feuilletée: diſpoſition, qui ſe remarque dans toutes les terres de crément, qui ont été formées par le dépôt du limon. Les obſervations les plus exactes ne donnent que deux pieds de profondeur à cette couche de terre noire; & ſi, dans quelques endroits, on trouve des lits qui aient plus de hauteur, il en faut attribuer la cauſe à des circonſtances particulières. Il faut donc s'en tenir à la hauteur de deux pieds: le Mémoire envoyé d'Egypte m'aſſure que c'eſt celle qu'on obſerve dans tous les puits creuſés le long du canal du Caire. L'eau de ces puits monte avec celle du Nil; & lorſqu'elle approche des bords, on les ferme avec une claie qu'on couvre de terre battue. Comme leur ouverture eſt à fleur de terre, & que l'eau du Nil ſe répandant par-deſſus les bords du canal, inonde toute la campagne & s'élève à pluſieurs pieds; elle pénétreroit la margelle des puits, qui n'eſt que de brique ſéchée au ſoleil, & la détruiroit entièrement: les terres détrempées s'ébouleroient, & il faudroit creuſer de nouveau ces puits tous les ans.

En 1701, la plus grande hauteur du Nil fut de 22 coudées 18 doigts, au deſſus du fond de ſon lit; ce qui fait 36 pieds & près de 10 pouces, ſelon la meſure de la coudée du Nilomètre, priſe par M. Damirat. Cette même année, les eaux s'élevèrent à la hauteur de ſix pieds, dans la plaine de la Matarée. Cette hauteur fut déterminée par la trace que ces eaux laiſsèrent ſur l'obéliſque, ou aiguille, qui eſt au nord du village, au milieu d'une enceinte de groſſes briques de terre battue & ſéchée au ſoleil. Cette enceinte eſt un reſte de l'ancien temple d'Héliopolis. Otant ces 6 pieds, des 36 pieds 10 pouces, hauteur totale des eaux du Nil dans leur plus grande élévation, il reſte près de 31 pieds, dont le ſol eſt plus élevé en cet endroit, que le lit du fleuve. La plaine de la Matarée *Mém. mſs. de M. du Roule.*

eſt, à peu près, de niveau juſqu'aux montagnes qui s'étendent du Nil à la Mer Rouge. La hauteur de l'obéliſque au deſſus du ſol eſt de 60 pieds de roi: la baſe de l'obéliſque eſt couverte; mais comme on n'a pas creuſé au pied, on ignore de combien le ſol s'eſt exhauſſé en cet endroit. Cet exhauſſement peut avoir une cauſe particulière & abſolument indépendante de l'inondation. Cet obéliſque eſt placé dans l'enceinte dont j'ai déjà parlé, & qui forme un quarré long d'environ 1000 pas du ſud au nord, ſur environ 500 pas de l'eſt à l'oueſt. Elle eſt fermée par une muraille épaiſſe de très-groſſes briques de terre ſimplement battues & ſéchées au ſoleil, ſuivant l'ancienne méthode égyptienne. On voit encore à Dachour, ou Sakara, auprès des catacombes des oiſeaux embaumés, une pyramide conſtruite de ces ſortes de briques, qui ſont de terre noire mêlée avec de la paille hachée. La Genèſe nous apprend qu'au temps de Moyſe les Hébreux étoient employés par les Egyptiens, à paîtrir des briques de cette eſpèce.

Richard Pocok, Relation d'Egypte, p. 23.

Id. page 49.

La moitié de l'enceinte d'Héliopolis eſt remplie par une terraſſe quarrée d'environ 500 pas. L'inondation annuelle doit en avoir détrempé les terres & les avoir fait couler dans l'endroit où eſt placé l'obéliſque. Cette terraſſe eſt très-ancienne: il en eſt parlé dans Strabon, qui dit que le Temple d'Héliopolis étoit bâti ſur une butte, ou levée de terres rapportées. Il ajoûte qu'à quelque diſtance de cette butte étoit un lac qui recevoit l'eau des canaux du Nil: il eſt probable que ce lac eſt le même que la Birque des Pélerins, qui eſt tout au plus à une lieue de la Matarée, ou des ruines d'Héliopolis. Cette ville étoit abſolument déſerte au temps de Strabon: elle avoit été ruinée par Cambyſe, dans ſon expédition d'Egypte. Ce Prince avoit eſſayé de détruire le temple & de briſer les obéliſques: Il en avoit fait renverſer pluſieurs; & Strabon obſerve, auſſi-bien que Pline, que ces obéliſques renverſés furent ceux qu'on tranſporta depuis à Rome. Cependant le temple & le collège des prêtres d'Héliopolis ſubſiſtoit encore, au temps de Strabon. C'étoit-là qu'on élevoit le bœuf Mnévis, preſque auſſi célèbre que celui qui portoit le nom d'Apis.

Strab. XVII. 805.

Cette ville étoit d'une très-grande antiquité : il en eſt parlé dans la Genèſe, où elle eſt appelée du nom que les Septante traduiſent par celui d'*Héliopolis :* elle eſt nommée dans les Paralipomènes, *Bethſemès*, la ville du ſoleil. Les Arabes la nomment aujourd'hui *Ainſchemeſch*, lorſqu'ils en parlent ; c'eſt-à-dire, *l'œil* ou *la fontaine du ſoleil.* Héliopolis exiſtoit déjà au temps du patriarche Joſeph, avec ſes bâtimens & ſon temple. Nous liſons dans la Genèſe qu'il épouſa Aſeneth, fille du grand Prêtre d'Héliopolis. Ainſi il y a plus de 3600 ans que le temple & la terraſſe ſur laquelle il étoit placé exiſtoient déjà : on doit même faire remonter plus haut la fondation de ce temple. Manéthon l'hiſtorien, qui, ſous Ptolémée Philadelphe, étoit prêtre de cette ville, marquoit dans ſes livres que les Hykſos ou Paſteurs, avoient envahi la baſſe Egypte, & conquis le canton d'Héliopolis ſur Timaos, la 700.e année d'un cycle caniculaire, qui répond néceſſairement à l'an 2082 avant J. C. c'eſt-à-dire, au temps même d'Abraham.

Geneſ. cap. 41, v. 45; 50. Paralip. I. C. 6. v. 59.

Il réſulte de tout cela que, ſelon les plus anciennes traditions, ce canton de l'Egypte eſt, depuis plus de 3600 ans, peut-être, depuis plus de 4000 ans, à peu près, au même état où nous le voyons aujourd'hui ; & qu'il n'a pu arriver aucun changement à la hauteur du terrein. Ce lit de terre graveleuſe & mêlée de ſable jaune, ſur lequel on trouve deux pieds de terre noire, eſt 28 pieds au deſſus du fond du canal du Nil : dans les plus grandes crûes, il n'eſt couvert que de huit à neuf pieds d'eau, qui y ſéjournent pendant deux ou trois mois, au plus. Si les deux pieds de terre noire & fertile étoient le produit du limon dépoſé par les eaux du fleuve ; il faudroit que la hauteur de ce lit de terre noire eût augmenté par un accroiſſement extrêmement lent, & dans une proportion qui auroit diminué d'année en année. Dans la ſuppoſition de Gréaves, les deux pieds de terre noire ſeroient le produit du ſéjour de huit pieds d'eau, pendant 4000 ans, au moins ; c'eſt-à-dire, d'un volume de 32000 pieds d'eau. Les deux pieds font un 16-millième de ce volume : & il

faudroit conclurre de là que la quantité du limon déposé chaque année, a été d'environ un 16-millième de 8 pieds, ou de 1152 lignes; c'est-à-dire, d'une ligne en 72 ans, & d'un pouce en 864 ans. Mais ce calcul est absolument inutile; puisque depuis 4000 ans, la terrasse sur laquelle étoit bâti le temple, a toûjours subsisté dans l'état où elle est aujourd'hui. D'ailleurs, si ce dépôt du limon avoit eu lieu, il seroit encore plus considérable dans les endroits creux, où les eaux du Nil se ramassent & forment des lacs, lorsque ce fleuve est rentré dans son lit: ce qui n'est cependant jamais arrivé; puisque le fond de ces lacs n'a point changé de nature.

Comme l'eau du Nil paroît extrêmement trouble, dans le temps du débordement; on a supposé qu'elle étoit alors chargée d'une grande quantité de particules terreuses, qui devoient se déposer sur les endroits qu'elle inonde, & sur ceux où elle s'arrête. Des observations peu exactes faisoient monter, comme je l'ai dit plus haut, ce limon à un dixième, ou même à un seizième du volume de l'eau: détermination fausse, & qui ne mérite pas même d'être réfutée; parce que si cela étoit, le Nil seroit alors un fleuve de boue, qui n'auroit presque point de fluidité. Shaw réduit cette quantité à un cent-vingtième; ce qui est encore bien considérable: car le cent-vingtième de six pieds d'eau qui couvrent la plaine de la Matarée, dans les années communes, fait par an sept lignes deux-dixièmes, & un pied en 20 ans. Supposant que la quantité du limon qui reste sur le terrein inondé, est seulement d'un quart de cette quantité, ou d'un quatre-cent quatre-vingtième des six pieds d'eau; la quantité de l'acccroissement du terrein seroit de dix-huit dixièmes de ligne, chaque année; c'est-à-dire, de 19 pouces 2 lignes $\frac{1}{2}$ en 128 ans, & de plus de 2 pieds en 160 ans. De là il résulteroit que la plaine de la Matarée auroit été de pur sable stérile, vers l'année 1580. Or cela est absolument faux; puisque *Sanuto*, parlant, vers l'année 1300, de cette même plaine, l'a nommée *terra arabilis, terra fructifera & fertilis*. Shaw n'a point examiné quelle étoit la nature de ce résidu, qui reste après l'évaporation de l'eau du Nil;

Secreta Fidel. Crucis, lib. 3, part. 14. cap. 12.

Nil: il ne s'eſt point aſſuré ſi ce qu'il prend pour de la terre en eſt effectivement, & ſi ce n'eſt point quelque matière analogue au Natroun, que l'air échauffé par l'action d'un ſoleil auſſi ardent que celui de l'Egypte, puiſſe abſorber. Ce point mériteroit d'être examiné par nos Chymiſtes: & il ſeroit facile de leur envoyer une certaine quantité de cette matière.

L'obſervation que j'ai faite, en commençant cet article, ſur ce qui arrive à l'occaſion du Rheno, montre l'abſurdité des conſéquences que nos Modernes ont tirées de ce prétendu limon contenu dans les eaux du Nil. Ces obſervations montrent que ſi le fait étoit véritable, il produiroit un effet abſolument contraire à ce qu'ils prétendent arriver aujourd'hui dans l'Egypte. Ce limon ſe dépoſant en beaucoup plus grande quantité dans le lit du fleuve & dans celui des canaux, que ſur les terres qu'il inonde, éleveroit le fond de ce lit; les inondations deviendroient plus conſidérables: & loin d'être obligé de nettoyer les canaux tous les ans, pour les mettre en état de recevoir les eaux du fleuve, il faudroit en élever les bords, & y conſtruire des digues, pour retenir les eaux & les empêcher de ſe répandre en trop grande quantité ſur les terres. L'Egypte ſeroit dans le même cas où ſe trouve la Lombardie, au deſſous des villes de Ferrare & de Boulogne: & l'inondation du Nil ſeroit ſuivie des mêmes inconvéniens, que celles du Rheno dans la Lombardie & de l'Arno dans la Toſcane.

Tout cela prouve que dans l'Egypte les choſes doivent être, à peu près, au même état aujourd'hui, où elles ont été de tout temps; que le terrein n'a reçû aucun accroiſſement; & que ſi la fertilité de ce pays a ſouffert quelque diminution, il faut s'en prendre uniquement au défaut de culture, cauſé par la mauvaiſe adminiſtration & par le dépeuplement, qui eſt toûjours la ſuite d'un gouvernement pareil à celui ſous lequel l'Egypte gémit, depuis l'établiſſement des Mammelucs, & depuis la conquête par les Othomans.

DIXIÈME DISSERTATION (a)

SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE LA RHÉTORIQUE DANS LA GRECE.

Par M. HARDION.

16 Mars 1742. LES règles dont on a formé l'art de la Dialectique, ne ſont autre choſe que de judicieuſes obſervations ſur les principales opérations de notre eſprit. Ces opérations ſe font naturellement ; & les lumières de la raiſon peuvent ſuffire, pour les bien diriger. En conclurrons-nous que les règles ſont inutiles ; & n'y auroit-il pas trop d'orgueil à penſer qu'on n'a pas beſoin de leur ſecours, pour s'aſſurer qu'on uſe bien de ſa raiſon ? L'homme ſenſé ne reconnoît-il pas au contraire, que l'étude & la conſidération des préceptes, en excitant notre attention, peuvent nous aider à découvrir les erreurs où nous pourrions tomber, nous mettre en état d'en développer plus facilement les cauſes, en un mot, de mieux connoître la nature de ces mêmes opérations de notre eſprit ? Il en faut dire autant des préceptes, qui conſtituent l'art de la Rhétorique. Les opérations de l'eſprit qui en ſont l'objet, ſe font naturellement ; & un excellent génie peut, avec le ſecours de ſes propres réflexions, trouver les règles dont l'art preſcrit l'obſervation.

Dans le Phédrus. Si je rencontre un génie de cette eſpèce, je ſerai tenté, pour me ſervir de la penſée de Platon, de l'honorer comme un Dieu : mais lui-même m'apprendra que la préſomption fut toûjours le partage des ignorans & des petits eſprits ; & que ceux qui ſe ſont le plus diſtingués par le talent de l'éloquence, ſont ceux-là mêmes qui ont le moins négligé d'en étudier les préceptes. Il m'apprendra que ces préceptes ſont le fruit des réflexions des plus grands Philoſophes, & de leur application

(a) Les neuf diſſertations qui précèdent celle-ci, ſe trouvent dans les volumes IX, XIII & XV de ces Mémoires.

à bien connoître la nature de l'esprit humain. Je l'écouterai donc plustôt que ces Sophistes qui, au lieu des vrais principes de l'art, ne me présentent qu'une aveugle routine, & ne me font entendre qu'un babil aussi frivole qu'importun. Or ce génie supérieur que je cherche, je le trouve en Platon; & les témoignages qu'on lui a rendus dans tous les siècles, concourent à m'en assurer. Non content de nous avoir donné dans ses écrits de parfaits modèles d'éloquence, il nous a montré les sources où l'on doit puiser les règles de la vraie Rhétorique. Son dessein, dans le Dialogue contre Gorgias, n'avoit été en quelque sorte que de les annoncer. Après y avoir réfuté, comme l'a très-bien vû Quintilien, ce que les Sophistes pensoient de la Rhétorique, & fait entrevoir la distinction qu'on doit faire de l'art & de la routine; il a expliqué dans le Phédrus ce qu'il en pensoit lui-même: & ses principes ont été adoptés par Aristote, Cicéron, Quintilien, & tout ce qu'il y a eu, soit d'habiles Rhéteurs, soit de Philosophes du premier ordre. C'est sur ces principes que se sont formés les meilleurs Orateurs: & de tous ceux qui en ont mépriſé l'étude, il n'y en a encore aucun qui, par des ouvrages que l'approbation générale ait consacrés, puisse raisonnablement se flatter d'avoir justifié ses mépris.

Un discours de Lysias, qui tenoit alors le premier rang parmi les orateurs d'Athènes, sert de fondement à la critique de Socrate, & d'introduction à ses préceptes sur l'art oratoire. Ce discours passoit pour un chef-d'œuvre, & le jeune Phédrus ne croyoit pas qu'on pût rien faire de plus parfait; soit qu'on fît attention au nombre & à la beauté des pensées, soit qu'on y considérât, surtout, l'artifice de l'élocution. Socrate feint d'abord qu'entraîné par l'enthousiasme où Phédrus s'étoit abandonné en le lisant, il n'a pû suivre le fil des pensées, & n'a été frappé que de la partie de l'élocution. Il convient que de ce côté-là, il ne voit rien à reprendre dans le discours de Lysias; que *(b)* le style en est clair & net; que les phrases en sont bien arrondies, & tournées avec autant de justesse que de précision. Mais lorsque, pressé par Phédrus, il est forcé

(b) Σαφῆ καὶ στρογγύλα καὶ ἀκριβῶς ἔχοντα τῶν ὀνομάτων ἀποτετόρνευται.

de s'expliquer ſur le fond des choſes, il ne croit pas que ſur cet article, Lyſias lui-même ſe pique d'une grande capacité. Il obſerve que cet Orateur a répété pluſieurs fois la même penſée; ce qui marque une grande diſette d'invention: mais peut-être, ajoûte Socrate, ne s'eſt-il ſoucié que de faire parade du merveilleux talent qu'il a de tourner une penſée, de plus d'une manière, & toûjours excellemment. Or ſi un Orateur ſe réduit, quant au fond des choſes, à ce qui eſt purement néceſſaire, on ne louera pas dans ſon ouvrage la richeſſe de l'invention; & l'on ſe contente d'en conſidérer la diſpoſition: on ne loue l'une & l'autre, que lorſque l'ordre & l'abondance s'y trouvent réunis, au même point de perfection. Mais par quel moyen pourra-t-on acquerir ces deux avantages? Socrate donne pour règle générale, que lorſqu'on veut traiter un ſujet, quel qu'il ſoit, il faut commencer par en bien établir la nature; ſans quoi, il eſt indiſpenſable de s'égarer. Il y a, dit-il, peu d'écrivains qui connoiſſent cette route. Ils compoſent, ſans ſe mettre en peine de préſenter un objet déterminé, & d'en être d'accord ſoit avec eux-mêmes, ſoit avec ceux qui doivent les écouter; ce qui produit par-tout des doutes & des incertitudes, & ne laiſſe voir dans leurs ouvrages, que confuſion & obſcurité. Socrate oppoſe au diſcours de Lyſias deux diſcours de ſa façon. Phédrus, qui en ſent toute la différence, craint que ſon ami ne paroiſſe, en comparaiſon, bien foible & bien rampant, & qu'à la fin il ne ſe rebute d'écrire; car il a déjà eſſuyé ſur cela de vifs reproches, depuis que les gens en place ſe font une honte de s'adonner à l'exercice de la compoſition, dans la crainte de déroger à leur dignité, & d'être confondus avec les Sophiſtes. *(c)* Vous êtes dans l'erreur, reprend Socrate, ſi vous croyez qu'il y ait de la honte à compoſer des diſcours: il n'eſt ridicule & honteux que de mal écrire & de mal parler, mais point du tout de bien faire l'un & l'autre. Or, pour y parvenir, n'eſt-il pas

(c) Τοῦτο μὲν ἄρα παντὶ δῆλον ὅτι ἂν αἰσχρὸν αὐτό γε τὸ γράφειν λόγους.... ἀλλ' ἐκεῖνο οἶμαί γε αἰσχρὸν ἤδη, τὸ μὴ καλῶς λέγειν καὶ γράφειν, ἀλλ' αἰσχρῶς τε καὶ κακῶς.

néceſſaire d'avoir une intelligence claire & diſtincte de ce qu'on doit dire, & d'être exactement inſtruit de la vérité, ſur les matières qu'on ſe propoſe de traiter? On m'avoit fait entendre, répond Phédrus, que pour être Orateur, il ne falloit point avoir la ſcience de ce qui eſt véritablement juſte, véritablement beau & véritablement honnête; qu'il ſuffiſoit d'être inſtruit de l'opinion de la multitude qui doit juger; parce que c'eſt à la faveur de l'opinion & non par la force de la vérité, qu'on établit la perſuaſion. En admettant pour un moment ce principe, je ſuppoſe, dit Socrate, un Orateur qui, ſans avoir aucune connoiſſance de ce qui eſt bon & mauvais, parleroit devant un peuple auſſi peu inſtruit que lui, & qui après s'être efforcé de lui faire entendre que ce qui lui eſt nuiſible lui eſt ſalutaire, le détermineroit, en conſéquence, à prendre le plus mauvais parti, au lieu du meilleur *(d)*. Quel fruit penſez-vous que recueilleroit la Rhétorique, de ce qu'elle auroit ainſi ſemé? N'auroit-elle pas raiſon de nous dire; Quelle eſt votre folie? Je n'oblige point ceux qui n'ont pas la connoiſſance de la vérité, d'apprendre l'art de faire des diſcours: je conſeille au contraire d'acquérir cette connoiſſance, avant que de venir à moi. *(e)* Mais ce que je puis aſſurer, & je touche-là un grand article, c'eſt qu'avec la plus parfaite connoiſſance de la vérité, il ne peut y avoir ſans moi d'art de perſuader.

Ce diſcours, que tiendroit la Rhétorique, ne ſeroit-il pas bien fondé? J'en conviens, dit Phédrus, pourvû que par une ſuite de bons raiſonnemens, on me prouve qu'elle eſt un art: car j'entends dire à bien des gens qu'elle nous en impoſe, & qu'elle n'eſt qu'une routine deſtituée de principes; pendant que d'un autre côté, Lacon ſoûtient que ſans la ſcience du vrai, il n'y a point & n'y aura jamais de véritable éloquence.

Socrate invoque l'appui des plus fortes raiſons, pour convaincre Phédrus, que *(f)* ſi l'on ne s'eſt pas muni à un certain

(d) Ποῖόν τινα οἴει μετὰ ταῦτα τὴν Ῥητορικὴν καρπὸν ἂν ἔαυτῃ θερίζειν.

(e) Τὸ δ'οὖν μέγα λέγω, ὡς ἄνθρ ἐμοῦ, τῷ τὰ ὄντα εἰδότι σοφώτερόν τι μᾶλλον ἔσεσθαι πείθειν τέχνη. Οὐκοῦν δίκαια ἐρεῖ, λέγουσα ταῦτα;

(f) Ἕως ἂν μὴ ἱκανῶς φιλοσοφήσῃ.

point des ſecours de la Philoſophie, on fera de vains efforts pour bien parler *(g)*. Car la Rhétorique, conſidérée dans toute ſon étendue, eſt l'art de s'inſinuer dans l'ame, & de la conduire où l'on veut, par le moyen du diſcours. Cet art n'eſt pas borné aux tribunaux de juſtice, ni aux aſſemblées du peuple: ſon pouvoir ſe fait ſentir par-tout, même dans les conférences particulières; & ſur quelque matière qu'elle s'exerce, grande ou petite, ſérieuſe ou frivole, la ſcience du vrai lui eſt également néceſſaire.

Phédrus avoue qu'on lui en a donné une toute autre idée; & que, ſuivant les maîtres de l'art, ſon empire ne s'étend point au delà du barreau, ni des aſſemblées populaires. Quand cela ſeroit, répond Socrate; mes principes n'en auroient pas moins de certitude. Les Orateurs ne s'attaquent-ils pas dans leurs plaidoyers, par des diſcours contradictoires ſur ce qui eſt juſte ou injuſte? Celui d'entre eux qui poſſédera les règles de l'art, ſera donc plus en état de préſenter un même fait, tantôt avec les couleurs de la juſtice, tantôt avec celles de l'injuſtice. Si vous le tranſportez dans les aſſemblées du peuple, il fera paroître une même réſolution, tantôt avantageuſe, tantôt préjudiciable. Mais pour vous convaincre que l'art de diſcourir contradictoirement s'étend généralement à toutes les matières, ſur leſquelles on peut faire naître des queſtions; il vous ſuffira de conſidérer que le Palamède de l'école d'Elée, par la force admirable de ſon éloquence, fait paroître une même choſe ſemblable & diſſemblable, une & multiple, dans le mouvement & dans le repos; de ſorte que, dans quelque circonſtance qu'on faſſe uſage de la parole, c'eſt par-tout un ſeul & même art. Ce ſera l'art de trouver tous les rapports poſſibles entre les objets de nos penſées, où il eſt poſſible d'en trouver, & de mettre en évidence la vérité de ces rapports que d'autres voudroient cacher, ou la fauſſeté de ceux qu'ils voudroient établir. Ainſi, pour induire en erreur, & ne pas ſe tromper ſoi-même, il eſt de toute néceſſité d'avoir une exacte connoiſſance de tous ces rapports & de leurs contraſtes: mais comment l'aura-t-on, ſi l'on ignore ce que chaque choſe

(g) Ἆρ' οὐ, τὸ μὲν ὅλον, ἡ ῥητορικὴ ἂν εἴη τέχνη, ψυχαγωγία τις διὰ λόγων....

eſt en elle-même? Comment l'Orateur pourra-t-il faire embraſſer à ſes auditeurs un ſentiment contraire à celui qu'ils avoient, s'il ne les conduit par la voie des rapports & des contraſtes? Son ignorance ne le fera-t-elle pas tomber lui-même dans le piège qu'il tendra aux autres? Il eſt donc certain, que tout Orateur qui ne s'attache qu'à la vrai-ſemblance & à l'opinion, ne poſsède point l'art de la Rhétorique; qu'il ne ſuit qu'une routine informe, & devient un objet de riſée.

Rappelons-nous, par exemple, le diſcours de Lyſias: nous verrons qu'il n'a point penſé à établir l'état de la queſtion, ni à donner des idées claires & diſtinctes de ſon objet. Cependant le premier devoir d'un Orateur eſt de bien démêler ſes idées; de diſtinguer celles qui ſont fixes & toûjours les mêmes, de celles qui varient perpétuellement; de prendre garde de ſe méprendre dans leurs combinaiſons, & d'examiner ſévèrement celles qui ont entre elles de la convenance, & celles, qui par leur nature, ne peuvent s'allier. Il ne connoîtra que par ce travail, en quoi & comment on pourra induire la multitude en erreur. Lyſias tombe dans un autre défaut, qui le plus ſouvent eſt une ſuite du premier. Il manque d'ordre & de méthode; il commence par où il devoit finir; les parties de ſon diſcours ſont, pour ainſi dire, toutes éparpillées, & n'ont d'autre ſuite & d'autre liaiſon, que celles que le haſard leur a données *(h)*. Ne conviendrez-vous pas que tout diſcours, tel qu'un corps animé, doit avoir une tête & des pieds, un milieu & des extrémités; qu'il faut que toutes les penſées en ſoient bien aſſorties, & s'uniſſent entre elles dans la plus exacte proportion, pour former un tout complet & régulier? En vain dira-t-on que Lyſias s'exprime d'une manière aiſée & naturelle. Un diſcours ne peut être clair, qu'autant que l'Orateur s'eſt rendu capable de ramener, par d'exactes définitions, toutes les idées particulières à une idée générale, & de paſſer enſuite du genre aux eſpèces, par des diviſions bien

(h) Ἀλλὰ τόδε γε ὤιμαί σε φάναι αὖ δεῖν, πάντα λόγον ὥσπερ ζῶον συνεστάναι, σῶμά τι ἔχοντα αὐτὸν αὑτῷ, ὥστε μήτε ἀκέφαλον εἶναι, μήτε ἄπουν, ἀλλὰ μέσα τε ἔχειν καὶ ἄκρα, πρέποντα ἀλλήλοις, καὶ τῷ ὅλῳ γεγραμμένα.

entendues. En ſuivant cette méthode, je puis préſenter nettement mes idées, ſans m'expoſer à rien confondre, & à tomber en contradiction avec moi-même. J'admirerai l'Orateur qui tiendra cette route, & je lui donnerai le titre de Dialecticien. Mais quel nom voulez-vous qu'on donne à ce que vous enſeignez vous & Lyſias? Appellerons-nous art de parler, ce que nous débite Thraſymaque & ces autres maîtres, qui font les merveilleux, & qui mettent leurs leçons à un ſi haut prix?

J'aperçois, répond Phédrus, dans ce que vous venez de m'expoſer, ce qui caractériſe la Dialectique: mais je n'y vois point encore la Rhétorique. Eh quoi! dit Socrate, aurions-nous paſſé par mégarde quelque article important, qui appartienne proprement à l'art, & ſur lequel il puiſſe nous guider? Nous aurions grand tort de le négliger. Voyons-donc enſemble ce qui nous a échappé ſur la Rhétorique. Beaucoup de choſes, répond Phédrus, qu'on trouve dans tous les livres qu'on a écrits ſur cette matière. Vous faites bien, réprend Socrate, de me les rappeler. Vous voulez me dire, ſans doute, qu'il faut placer l'exorde à la tête du diſcours: car ne ſont-ce pas là les grandes fineſſes de l'art? Qu'après l'exorde vient la narration, la dépoſition des témoins, les conjectures, les vraiſemblances, la preuve & la confirmation de la preuve, la réfutation, les inſinuations, les louanges & les cenſures indirectes, les merveilleux ſecrets qu'on a trouvés pour exciter la pitié, pour irriter un auditoire, & pour le ramener, comme par enchantement, à des ſentimens de douceur; & autres belles découvertes, ſoit pour le fond, ſoit pour la forme du diſcours: après quoi, on arrive à la récapitulation, où l'on rappelle ſommairement ce qui a été dit dans le corps de l'ouvrage. Voilà, ce me ſemble, la plus grande partie de ce qu'enſeignent les maîtres *(i)*. Examinons maintenant au grand jour, quelle eſt la vertu de leurs préceptes, & quand

(i) Ταῦτα δὲ ἴσως αὐγὰς μᾶλλον ἴδωμεν, ἵνα καὶ ποτ' ἔχει πρὸς τῆς τέχνης δύναμιν. Φ. Ἀλλὰ μάλα ἐῤῥωμένην, ὦ Σώκρατες, ἔν γε δὴ πλήθυς συνόδοις. Σω. Ἔχει γάρ. Ἀλλ' ὦ δαιμόνιε, ἴδε καὶ σὺ εἰ ἄρα καί σοι φαίνεται διεσηκὸς αὐτῶν τὸ ἡτεῖον, ὥσπερ ἐμοί.

elle

elle ſe fait ſentir. Cette vertu, répond Phédrus, eſt plus grande qu'on ne le peut dire, ſurtout quand on parle devant le peuple. Cela eſt certain, dit Socrate : mais voyez, mon cher Phédrus, ſi le tiſſu qu'on forme avec tous ces beaux préceptes n'eſt pas bien lâche, & ſi les fils n'en ſont pas trop écartés. Imaginons-nous un homme qui s'en iroit trouver votre ami Éryximaque ou Acumène ſon père, & leur diroit: je connois les remèdes propres pour échauffer & pour rafraîchir ; je puis, quand je veux, procurer les différentes eſpèces d'évacuations ; je poſſède, en un mot, un grand nombre d'autres pareilles recettes : je me crois donc très-capable de pratiquer & d'enſeigner la Médecine. Les deux médecins ne manqueroient pas de lui demander, s'il ſait de plus à quelles ſortes de maladies il faut appliquer tels & tels remèdes, dans quelles circonſtances & en quelle quantité. S'il répond qu'il n'en ſait rien, mais que ſes diſciples pourront l'apprendre d'eux-mêmes ; ils le regarderont, ſans doute, comme un fou, de ſe croire médecin, pour avoir trouvé dans un livre, ou rencontré par haſard, quelque recette de médecine, ſans avoir d'ailleurs aucune connoiſſance des principes de l'art.

Qu'un autre s'adreſſe à Sophocle, ou à Euripide, & leur diſe : je ſai m'étendre en longs diſcours ſur les petits ſujets, & me reſſerrer ſur les grands, dans les bornes les plus étroites ; je puis, à mon gré, exciter la pitié, irriter, menacer, épouvanter : je ſuis, par conſéquent, fort en état d'enſeigner l'art de faire des tragédies. Ces deux poëtes lui riroient au nez. Quelle extravagance, diroient-ils, de s'imaginer que la tragédie eſt autre choſe que l'aſſemblage de toutes ces parties, dont l'enchaînement doit former un tout, où les proportions ſoient exactement gardées : il ſait à merveille ce qu'il faut ſavoir avant que de compoſer une tragédie, mais pas un mot de ce qui conſtitue la tragédie.

Telle ſeroit auſſi la réponſe que l'élégant Adraſte & Périclès ne manqueroient pas de faire, quand on leur parleroit de tous ces préceptes, pour amplifier ou pour reſtraindre une penſée, pour ſemer des traits, des images brillantes, des

comparaiſons, &c. & qu'on les leur donneroit pour l'art de la Rhétorique, ſans ſe mettre en peine de leur enſeigner l'uſage qu'il en faut faire, le temps & le lieu de les mettre en œuvre pour opérer la perſuaſion, & enfin les moyens d'en compoſer un tout; parce qu'on ſuppoſeroit que des diſciples ne doivent pas être embarraſſés à trouver tout cela d'eux-mêmes.

Phédrus commence à entrevoir la vérité des principes qui conſtituent l'art de la Rhétorique; & Socrate continue de les lui développer *(k)*. Pour arriver, dit-il, à la perfection de l'éloquence, & ſe rendre capable d'opérer véritablement la perſuaſion, trois points ſont néceſſaires; le génie, la ſcience & l'exercice. Que l'un des trois manque; on ne s'élevera jamais au deſſus de la médiocrité: Périclès n'a excellé ſur tous les orateurs, que parce qu'au talent naturel, nourri par l'étude de la Philoſophie, il a joint un continuel exercice de la parole. On acquiert, par l'étude de la Philoſophie, l'habitude de méditer ſur un ſujet, & la méthode de raiſonner conſéquemment; mais elle nous conduit de plus à connoître la nature de l'ame, qui eſt l'objet des opérations de la Rhétorique, comme le corps eſt l'objet de celles de la Médecine. Elle eſt le but où tendent tous les traits que lance l'orateur: & comme la diverſité des paſſions & des inclinations de l'ame produit les différens caractères d'eſprit; la grande affaire de l'orateur eſt de ſavoir démêler ces différens caractères, pour employer les diſcours qui peuvent faire ſur chacun d'eux les impreſſions convenables, de pouvoir ſe rendre raiſon des cauſes de ces impreſſions, & de s'aſſurer qu'en conduiſant chaque caractère par la route qui lui eſt propre, il l'amènera ſûrement à ſon but, qui eſt de le convaincre & de le perſuader. Les mêmes connoiſſances le mettront en état d'obſerver le temps de parler & celui de ſe taire, quand il faudra être ou plus diffus, ou plus concis, le moment de remuer le cœur, & d'y faire naître des ſentimens de compaſſion, ou celui de

(k) Ἐι μέν σοι ὑπάρχει φύσει ῥητορικῷ εἶναι, ἔσῃ ῥήτωρ ἐλλόγιμος, προσλαβὼν ἐπιστήμην τε καὶ μελέτην, ὅτῳ δ' ἂν ἐλλίπῃς τούτων, ταύτῃ ἀτελὴς ἔσῃ.

frapper l'eſprit, & de le ſoumettre par la véhémence des paroles. Voilà ce qui peut former le grand orateur : ſans cette ſcience, ſoit qu'il parle, ſoit qu'il écrive, ſoit qu'il enſeigne, tous ſes efforts ſeront inutiles. S'il nous dit qu'il pratique les vrais préceptes de l'art, nous nous garderons bien de le croire ſur ſa parole : s'il s'obſtine à ſoûtenir que la ſcience de la vérité ne mène à rien, parce qu'elle n'eſt point l'objet de l'orateur dans les tribunaux, & que pour parler ſelon les règles de l'art, il ne faut s'attacher qu'à ce qui eſt plauſible & vraiſemblable ; attendu qu'il n'eſt point queſtion de ce que les choſes ſont en elles-mêmes, mais de ſe conformer à l'opinion qu'en a la multitude ; on pourra lui répondre en deux mots, que le vrai-ſemblable ne frappe la multitude, que parce qu'il reſſemble à la vérité, & que celui qui a la ſcience de la vérité, eſt ſeul capable d'en bien apercevoir l'image, quelque part qu'elle ſoit ; qu'il faut, par conſéquent, toûjours revenir aux principes qu'on a établis ; ſavoir, que tout orateur doit être inſtruit de la vérité ſur les matières qu'il traite, & s'être mis en état de faire de bonnes définitions & d'exactes diviſions ; qu'il lui eſt néceſſaire de connoître le génie & le caractère d'eſprit de ſes auditeurs, & de ſavoir y conformer ſes paroles ; c'eſt-à-dire, être ſimple avec les ſimples, fin avec ceux qui ſont fins ; en un mot, qu'il doit y avoir une eſpèce d'union entre les diſcours de l'orateur & l'ame de ceux qui l'écoutent ; ſans quoi, on croira fauſſement poſſéder l'art de manier les eſprits. Voilà ce qu'il faut faire entendre à Lyſias, & à tous ceux qui ſe mêlent ou d'écrire, ou d'enſeigner, ſoit orateurs, ſoit poëtes, ſoit légiſlateurs & hommes d'état.

Cette expoſition des préceptes de Socrate ne doit, ce me ſemble, laiſſer aucun doute ſur ce qu'il penſoit de la Rhétorique, & achève de prouver que l'objet de Platon dans le Gorgias n'a point été de cenſurer l'art oratoire en général, mais de combattre les idées qu'en avoient les Sophiſtes, de confondre leur ignorance & leurs mauvaiſes intentions. S'ils s'étudioient à plaire, par l'artifice des paroles, ce n'étoit que pour ſéduire la multitude, ſoit en s'accommodant

à ſes préjugés, ſoit en lui préſentant de fauſſes opinions, qu'ils s'appliquoient à parer des couleurs les plus capables de l'éblouir. C'eſt ce que Platon compare à l'adreſſe du cuiſinier, qui ne s'attache qu'à flatter le goût, ſans ſe mettre en peine de ce qui peut être ſalutaire, ou nuiſible à la ſanté. Socrate vouloit que l'orateur fût pour l'ame ce que le médecin eſt pour le corps; qu'il ſe fît un point capital de l'éclairer & de lui faire connoître des vérités importantes. Que ſi dans quelques occaſions, il étoit utile de tromper la multitude, en lui préſentant le vrai-ſemblable au lieu du vrai; il ſoûtenoit avec raiſon, que pour lui tendre ſûrement ces pièges, ſans s'y laiſſer prendre ſoi-même, il étoit indiſpenſable d'avoir la ſcience de la vérité; parce que ſans elle, il n'eſt pas poſſible de bien ſaiſir les vrai-ſemblances. De là vient qu'Ariſtote établit que la Rhétorique répond d'une part à la Dialectique, & de l'autre à l'art des Sophiſtes. Mais les orateurs empruntèrent des Sophiſtes les moyens qu'ils avoient découverts, pour enrichir & pour orner l'élocution: car ils s'étoient ſurtout appliqués à cacher par des dehors trompeurs, le vice intérieur de leurs compoſitions, & à donner aux penſées les plus frivoles une apparence de ſolidité. Platon leur rend, ſur le mérite de leur élocution, une entière juſtice: il vante dans les uns, le choix des mots, dans d'autres, l'exactitude & la préciſion dans la tournure des phraſes, dans d'autres, la magnificence des expreſſions: & bien loin de mépriſer cette partie de l'éloquence, il avoit parfaitement ſenti la néceſſité de ne leur être pas inférieur, dans tous les genres d'élocution. On peut même s'apercevoir que le deſir d'enchérir ſur eux l'a quelquefois jeté dans des excès, que ſes plus grands admirateurs n'ont pû lui pardonner.

Rhet. l. 1.

Je me propoſe d'examiner dans une ſeconde partie de cette diſſertation, ce qui regarde particulièrement l'élocution de Gorgias & celle de ſes diſciples ou imitateurs.

RECHERCHES
SUR L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE LA COMÉDIE GRECQUE.

Par M. l'Abbé VATRY.

11 Avril 1741. Assemblée publique.

J'AI essayé de faire voir dans un premier Mémoire, de quelle manière la Tragédie s'étoit formée peu à peu de la poësie dithyrambique, espèce d'hymne consacré à Bacchus. Aujourd'hui je me propose de montrer par quels degrés se perfectionna la Comédie, qui ne consista d'abord que dans les chansons grossières & dans les bouffonneries des paysans, que leurs fêtes champêtres animoient aux plaisirs & à la joie. Je vais dire comment ces bouffonneries & ces chansons de village devinrent enfin un poëme régulier, capable de plaire aux personnes les plus délicates & les plus polies.

Mém. de l'Acad. t. XV. p. 255.

Les Doriens, en particulier les Mégariens, soit ceux de la Doride, soit ceux de Sicile, s'attribuoient l'invention de toutes les pièces de théatre : ils se fondoient sur le nom même de *dramatiques*, qu'on a donné à ces pièces : car, disoient-ils, ce n'est que parmi nous que δρᾶν signifie agir & faire ; au lieu que les Athéniens se servent du mot πράττειν. Ainsi, comme les premières poësies, & la poësie héroïque surtout, reçurent le nom de ποίημα & de ποίησις, qui ne signifient à la lettre qu'invention & ouvrage ; nous, Doriens, nous avons donné le nom de drame, qui signifie à peu près la même chose, à la sorte de poësie qui avoit cours parmi nous, & qui se répandit dans la suite chez les autres peuples.

Poëtique d'Aristote, chap. 3.

Ils se fondoient encore sur une pareille raison, pour revendiquer la Comédie en particulier. Les Athéniens appellent les bourgs & les villages δῆμοι, au lieu que le terme κῶμαι est propre aux Doriens : or, c'est de ce mot κῶμη que la Comédie a tiré son nom ; parce que les premiers Comédiens n'étant pas reçûs dans les villes, alloient jouer dans les bourgs.

Ibidem.

Suivant cette étymologie, ce mot *Comédie* ſignifieroit la chanſon du bourg ou du village. Mais c'eſt de quoi ne convenoient point les Athéniens, qui dérivoient ce mot du verbe κωμάζω, qui ſignifie aller en maſque par les rues, en chantant & en danſant, aller faire l'amour, aller rendre viſite à Comus, qui étoit le Dieu des feſtins. M. Dacier croit que cette dernière étymologie ne peut ſe ſoûtenir, & qu'elle eſt contre toute analogie. Mais ſommes-nous mieux inſtruits là-deſſus que les Athéniens qui la croyoient bonne, ou qu'Ariſtote qui la propoſe ſans la condamner?

Poëtique d'Ariſtote, chap. 3.e

Les Doriens prouvoient encore qu'ils étoient les inventeurs de la Comédie, parce qu'Epicharme, plus ancien que Chionidès & que Magnès, étoit Sicilien. Mais ceux de Cô, parce que le même Epicharme avoit été exilé chez eux, vouloient que la Comédie y eût pris naiſſance; & ils dérivoient le mot *Comédie*, du nom de leur île.

Les Athéniens avoient auſſi des titres en leur faveur: il régnoit dans la Grèce pluſieurs traditions qui leur attribuoient l'invention des pièces de théatre. On diſoit que c'étoit les habitans d'un bourg de l'Attique, appelé Icarie, qui s'étoient aviſés les premiers d'immoler un bouc à Bacchus, parce que cet animal ſe déclare l'ennemi de ce Dieu, en broutant & en gâtant la vigne. On ajoûtoit que les chanſons, les danſes & les autres cérémonies qui avoient accompagné ce ſacrifice, avoient été la première ébauche de la Tragédie & de la Comédie; & que ce ne fut qu'à l'imitation des Icariens que de ſemblables ſacrifices eurent lieu chez les différentes nations de la Grèce. En effet, Suſarion & Theſpis, qui étoient Icariens, ſont plus anciens qu'aucun autre Poëte, ſoit tragique, ſoit comique, & ont vécu avant Epicharme, que les Siciliens vouloient faire paſſer pour l'inventeur de la Comédie.

Il n'eſt pas non plus hors de vrai-ſemblance que c'eſt à ces fêtes de Bacchus célébrées à Icarie, que l'on étoit redevable de ces chanſons remplies d'invectives, dont parle le Scholiaſte d'Ariſtophane, & qu'il dit avoir été l'occaſion de l'établiſſement de la Comédie à Athènes. Voici comment cet auteur s'exprime. Les Athéniens jouiſſant d'une profonde paix, commencèrent

à vexer & à maltraiter les habitans de la campagne. Ces malheureux vinrent se plaindre à la ville; mais on ne leur fit point justice: ils imaginèrent de courir pendant la nuit les rues d'Athènes, & d'invectiver à grands cris contre ceux de qui ils avoient reçû quelque injure. On s'aperçut bientôt que ce moyen leur réussissoit, & que les plus puissans citoyens devenoient plus retenus, dans la crainte que leurs injustices & leurs excès ne fussent découverts publiquement. Cette observation fit croire au peuple, qu'il seroit utile que quelques poëtes fissent des vers, contre ceux qui oseroient abuser de leur autorité & de leurs richesses: on voulut que ces vers se récitassent en plein théatre: on établit des prix pour ceux qui y excelleroient; & à cause de son origine, on nomma cette sorte de poëme, *Comédie*, du mot κῶμος, qui signifie sommeil.

Toutes ces étymologies & ces opinions différentes font bien voir que les Grecs ne savoient pas eux-mêmes avec certitude l'histoire de leurs poësies dramatiques, & que ce qu'ils nous en disent n'est fondé que sur des conjectures, plus ou moins apparentes. Au reste, il pourroit bien être arrivé que les mystères de Bacchus, s'étant établis en différens lieux, & avec les mêmes cérémonies, ils eussent produit par-tout les mêmes poësies licentieuses, dont chaque peuple en particulier s'est fait honneur; parce que chacun s'est imaginé qu'il les avoit cultivées le premier, & qu'il ne les avoit imitées de personne.

Aristote, l'auteur le plus assuré qu'on puisse consulter sur ces matières, nous dit dans un endroit, que les poëtes iambiques dégénérèrent en poëtes comiques; & ailleurs, que la Tragédie doit son origine aux poëtes dithyrambiques, & la Comédie aux poëtes phalliques. On a prétendu qu'Aristote se contredisoit, en parlant de la sorte: mais s'il y a quelque reproche à lui faire, c'est d'avoir séparé ces deux sources de l'ancienne Comédie; & de n'avoir pas dit en même temps, que les poëtes iambiques & les poëtes phalliques avoient été, en quelque manière, les pères de la Comédie. S'il s'étoit exprimé de la sorte, il eût dit une chose, non seulement très-vrai-semblable, mais qui se trouve encore confirmée par des témoignages & des autorités, auxquelles on ne sauroit se refuser.

La poëſie ïambique étoit ſatyrique & mordante, au dernier point : c'étoit en vers ïambes que les poëtes s'attaquoient réciproquement, & qu'ils lançoient contre leurs ennemis leurs traits les plus piquans & les plus envenimés. Pour s'en former une idée, il ne faut que ſe rappeler ce que l'on racontoit des effets des ïambes d'Archiloque & d'Hipponax : ces deux poëtes réduiſirent au déſeſpoir, à ce que l'on dit, & obligèrent à ſe pendre, l'un ſon beau-père, & l'autre, ſavoir Hipponax, deux ſtatuaires qui avoient expoſé en public une ſtatue, où il étoit repréſenté en ridicule. Pour ce qui eſt des poëſies phalliques, il nous ſuffira de dire que tout ce qui portoit ce nom, ſoit fêtes, ſoit proceſſions, ſoit vers, étoit d'une obſcénité & d'une indécence qui ne nous permet aucun détail. Ceux qui auroient quelque raiſon d'approfondir cette matière, peuvent conſulter Diodore de Sicile, Théodoret & Iamblique.

Or, il n'eſt pas douteux que les deux caractères diſtinctifs de l'ancienne Comédie, ne fuſſent la ſatyre perſonnelle & l'obſcénité. Par la ſatyre perſonnelle, elle imita la poëſie ïambique, & elle emprunta des poëſies phalliques les ordures dont elle amuſa ſes ſpectateurs. Si nous en croyons le plus grand nombre des auteurs, elle dut ſa naiſſance aux poëmes informes que l'on chantoit, à l'occaſion des récoltes, & ſur-tout des vendanges : dans ces jours conſacrés à Bacchus, une partie des Vendangeurs ſe déguiſoit en Satyres, ou en quelqu'autre perſonnage ridicule du cortège de ce Dieu : montés ſur des chariots, en allant & en revenant du preſſoir, ils accabloient d'injures tous ceux qu'ils rencontroient; d'où vint le proverbe, ὡς ἐξ ἁμάξης λαλεῖν, qui ſignifie ſe déchaîner contre quelqu'un, & lui dire les injures les plus ſales & les plus groſſières. On voit encore quelques traces de cet ancien uſage en beaucoup d'endroits. Pendant les ſacrifices, ces hommes groſſiers, que la ſolennité & leur déguiſement autoriſoient à tout faire & à tout dire, ſe tournoient en ridicule les uns les autres : ceux qui en avoient le talent, compoſoient exprès des couplets à leur mode; mais il y en avoit ſans nombre de tout faits pour ces ſortes d'occaſions, que tout le monde ſavoit, & qu'on ne manquoit

manquoit pas de chanter, faute d'autres. Les danſes, les geſtes, les grimaces, étoient dans le même goût que les chanſons: tout le monde prenoit part à la fête; & s'il y avoit un bouffon dans le village, c'étoit alors qu'il ſe ſignaloit. Écoutons la deſcription qu'Horace fait de ces fêtes, qu'il regarde comme la première origine de la Comédie.

Agricolæ priſci, fortes, parvoque beati, *Epiſt. I. l. 2.*
Condita poſt frumenta, levantes tempore feſto
Corpus & ipſum animum, ſpe finis dura ferentem,
Cum ſociis operum, & pueris & conjuge fidâ,
Tellurem porco, Sylvanum lacte piabant,
Floribus & vino Genium memorem brevis ævi.
Feſcennina per hunc inventa licentia morem
Verſibus alternis opprobria ruſtica fudit;
Libertaſque recurrentes accepta per annos
Luſit amabiliter, donec jam ſævus apertam
In rabiem verti cœpit jocus, &c.

Virgile nous dit à peu près la même choſe.

Præmiaque ingentes, pagos & compita circum, *Georg. 2.*
Theſeidæ poſuere, atque inter pocula læti,
Mollibus in pratis unctos ſaliere per utres:
Necnon Auſonii, Trojâ gens miſſa, coloni,
Verſibus incomptis ludunt, riſuque ſoluto;
Oraque corticibus ſumunt horrenda cavatis:
Et te, Bacche, canunt per carmina læta, tibiquè
Oſcilla ex altâ ſuſpendunt mollia pinu.

C'eſt ainſi que la Comédie prit naiſſance, au milieu des fêtes champêtres & des divertiſſemens, dont elles étoient accompagnées. Quant aux *oſcilla* dont Virgile parle, c'étoient de petites figures fort malhonnêtes, qui, ſous différentes formes, ne manquoient jamais de paroître dans les myſtères de Bacchus.

On peut croire que ces objets étoient fort propres à encourager des bouffons de village, & à leur ſuggérer les plaiſanteries les plus licentieuſes.

Ces farces compoſées à la hâte, & jouées par des payſans ivres, donnèrent l'idée à des poëtes qui ſe ſentoient du talent pour cette ſorte d'ouvrage, d'en compoſer à loiſir dans le même goût, & d'aller de village en village les réciter, montés ſur des tréteaux, ou de deſſus des chariots. Ils prenoient leur part du feſtin : on leur laiſſoit emporter quelque outre de vin nouveau ; & on les couronnoit. Mais leur licence effrénée fit que pendant long-temps on ne voulut point leur permettre l'entrée des villes, & qu'ils furent obligés de courir les campagnes.

Quelques poëtes cependant ſe firent une grande réputation par ce genre d'ouvrage. Nous trouvons dans les marbres d'Arondel, l'époque de Suſarion, vers le temps de Piſiſtrate : il paroît par ce monument que ce poëte fut un des premiers qui mérita une attention un peu ſérieuſe, & qu'on établit un combat & des prix, en ſa conſidération. Si nous liſions ce marbre comme l'a lû Prideaux, nous pourrions en conclurre que Suſarion avoit fait jouer ſes pièces à Athènes : mais Bentley lit différemment ; & il paroît bien fondé à rejeter la leçon de Prideaux. Il y avoit long-temps qu'un grand nombre de poëtes s'étoient diſtingués par des ïambes d'une force & d'une véhémence extraordinaires. Il n'eſt pas douteux que les poëtes comiques n'aient puiſé dans les poëſies ſatyriques ; qu'ils ne les aient priſes pour modèles, & qu'ils ne s'en ſoient beaucoup aidés pour attaquer les ridicules. Il y avoit auſſi des poëſies phalliques fort anciennes, qu'il étoit d'uſage de chanter publiquement, dans toutes les villes de la Grèce. Les poëtes comiques ne les négligèrent pas non plus ; & ils trouvèrent abondamment dans ces vers licentieux, de quoi égayer leur drame, & divertir leurs ſpectateurs : ſi nous ne voulons dire pluſtôt que l'ancienne Comédie n'étoit, à proprement parler, qu'un compoſé & un mélange de poëſies ïambiques & de poëſies phalliques.

Poëtique, c. 4. Ariſtote dit qu'Homère avoit donné un premier eſſai de la Comédie, en changeant en ſimple plaiſanterie les railleries

offenſantes des premiers poëtes : &, en effet, ajoûte-t-il, ſon Margitès a le même rapport avec la Comédie, que ſon Iliade & ſon Odyſſée ont avec la Tragédie. Selon Suidas, ce Margitès étoit un homme d'une ſottiſe & d'une imbécillité extraordinaires: il ne put jamais compter que juſqu'à cinq; il ne put apprendre aucune ſorte de profeſſion ; & il étoit déjà homme, qu'il ne ſavoit pas qui de ſon père ou de ſa mère l'avoit mis au monde. Ce poëme d'Homère eſt perdu : il ſeroit cependant néceſſaire de le voir pour en juger : car ſi la ſottiſe de Margitès étoit telle, que le dit Suidas, elle devoit exciter pluſtôt la compaſſion que le rire, & par conſéquent n'étoit pas, ſelon Ariſtote même, le ridicule propre à la Comédie.

Les changemens qui ſont arrivés à la Tragédie, nous dit encore ce philoſophe, ont été ſenſibles ; & on en a connu les auteurs : mais la Comédie a été inconnue, parce qu'elle ne s'eſt pas cultivée dès le commencement, comme la Tragédie : car le Magiſtrat ne commença que fort tard à donner des chœurs comiques. Ceux qui jouoient auparavant n'étoient que des acteurs libres & volontaires, qui jouoient pour eux, & ſans ordre du Magiſtrat.

Tandis que la Comédie ne fut, pour ainſi dire, que tolérée dans les villes, & qu'elle ne reçut aucun ſecours, ni aucune protection du Magiſtrat, ce ne fut qu'un ſpectacle très-informe : elle n'étoit compoſée que du chœur ſeul ; elle n'avoit ni hiſtrions, ni maſques, ni décorations, ni même d'action dramatique. Ce n'étoit qu'une ſatyre outrée de ceux à qui le poëte en vouloit, ou des chanſons groſſières deſtinées à amuſer une populace effrénée, dans les jours de fête & de débauche.

Enfin, ſoit que l'on crût que ce ſpectacle pourroit contribuer à la réformation des mœurs, ſoit que ce ne fût que pour faire plaiſir au peuple, le Magiſtrat accorda enfin le chœur à la Comédie ; c'eſt-à-dire, qu'il fit la dépenſe de tout ce qui étoit néceſſaire pour la repréſentation des Comédies : on propoſa des prix aux poëtes comiques & à leurs acteurs ; ce qui arriva vers le temps de Périclès. Alors la Comédie prit une face toute nouvelle. La repréſentation des

Tragédies ſe donnoit depuis long-temps à grand frais & avec beaucoup de magnificence : elles ſervirent de modèles aux poëtes comiques, qui formèrent toute la diſpoſition de leurs fables, ſur celles de la Tragédie : ils traveſtirent, pour ainſi dire, la muſique ; & la firent en quelque ſorte deſcendre à leurs uſages : ils empruntèrent des habits, des décorations, des machines, tout ce qui leur convint ; & formèrent de tout cela un ſpectacle qui eut quelque régularité. Mais, en même temps, ils furent très-fidèles à conſerver à ce nouveau drame ſes deux anciens caractères. Non ſeulement ils expoſèrent à la riſée du peuple les ſots & les vicieux ; mais ils s'acharnèrent encore contre les plus honnêtes gens de la République. Perſonne ne fut à l'abri de leurs médiſances, ni même de leurs calomnies, qu'ils aſſaiſonnoient de leurs bons mots. Ils ſûrent rendre ridicule juſqu'à la ſageſſe & à la vertu même ; & l'indécence & l'effronterie furent portées à leur comble. Nous en avons la preuve dans les comédies d'Ariſtophane, où nous voyons réuni tout le mordant des ïambes, aux obſcénités des phalliques les plus impudens. Cette première eſpèce de Comédie s'appela l'ancienne Comédie, & ſubſiſta juſqu'au temps où Alcibiade gouverna la République.

Alors on ſe laſſa de ces cenſeurs outrés ; & Eupolis ayant maltraité dans une de ſes Comédies Alcibiade lui-même, il fut fait une loi par laquelle il étoit défendu aux auteurs de Comédies de parler mal d'aucun homme vivant, & de le nommer par ſon nom :

Quin etiam lex
Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam
Deſcribi (a).

Les poëtes ſe retranchèrent alors à médire des morts, & ſurtout des anciens poëtes : ce fut ce qu'on appela la moyenne Comédie. Enfin, on ſe dégoûta entièrement de n'entendre

(a) *Horat. Epiſt. 1. l. 2.* On lit auſſi dans l'*Art poëtique* :
Sed in vitium libertas excidit, & vim
Dignam lege regi. . . . .

jamais que des satyres; d'autant plus que les auteurs de Comédies trouvoient toûjours, malgré les défenses, mille moyens de tourner en ridicule ceux qui leur déplaisoient. On inventa donc la nouvelle Comédie, qui ne fut plus que l'imitation de la vie ordinaire des simples citoyens. Son but unique fut de rendre les hommes meilleurs & plus sages, sous l'apparence de ne vouloir que les amuser & les faire rire. C'est à cette dernière espèce que la Comédie se fixa; ce qui arriva un peu avant le règne d'Alexandre.

Un spectacle de cette nature, si propre à divertir les honnêtes gens, ne put suffire au peuple: il lui fallut toûjours des bouffons. Aristote nous dit que de son temps la coûtume de chanter publiquement des vers phalliques subsistoit encore, dans plusieurs villes. On conserva aussi des farces dans l'ancien goût, & de plus d'une espèce: telles furent les *Dicélies*, les *Magodies*, les *Mimes*. Il y a apparence que les baladins nommés *Dicélistes*, Διϰηλισταὶ, jouoient des scènes fort libres; puisque les Sicyoniens les appeloient *Phallophores;* & qu'ailleurs on les nommoit les bouffons, les grossiers, les ivrognes. Athénée nous définit ainsi les Magodes: ceux que l'on appelle *Magodes*, dit-il, usent de tymbales, s'habillent en femmes, en jouent les rôles aussi-bien que celui de débauché & d'homme ivre, & font toutes sortes de gestes lascifs & déshonnêtes. Suivant Hésychius, ces Magodes étoient des espèces de Pantomimes, qui, sans parler, exécutoient différens rôles, par des danses seules. Les Mimes étoient des Comédies, dans lesquelles le poëte se donnoit toute sorte de liberté, soit pour médire, soit pour dire des obscénités. Ils différoient surtout de la Comédie proprement dite, en ce qu'ils amenoient sur la scène des personnes de la plus basse & de la plus vile condition. Il y a même dispute entre les Savans, savoir, si les Mimes étoient en prose ou en vers. Je vois que toutes ces espèces de farces furent dans une très-grande vogue, même après l'établissement de la vieille Comédie. Sophron, le plus ancien des Mimographes connus, & qui faisoit les délices de Platon, florissoit en même temps qu'Eschyle; c'est-à-dire, environ la soixante & quinzième olympiade.

Athén. l. 14. p. 621.

Il y eut encore une autre espèce de drame, que les Grecs nommèrent *Hilarodie* & *Hilaro-Tragédie.* La Tragédie exigeoit non seulement que les personnages fussent des héros ou des rois; mais il étoit encore nécessaire qu'elle roulât sur quelque grand malheur: & soit que la catastrophe en fût funeste, soit qu'elle fût heureuse, elle devoit toûjours exciter la terreur & la pitié; ce qui fit qu'Archélaüs roi de Macédoine, proposant à Euripide de le faire le héros de quelqu'une de ses Tragédies, ce poëte lui répondit: *Que les Dieux puissent toûjours vous préserver d'un pareil honneur!* L'Hilarodie au contraire amenoit bien, à la verité, sur la scène les mêmes personnages; mais ses sujets étoient gais & plaisans: & quoiqu'elle eût plus de dignité que la Comédie proprement dite, c'étoit pourtant une espèce de Comédie; parce qu'elle excitoit à rire. Telle est l'idée que nous donne en plus d'un endroit Athénée, du drame nommé *Hilarodie* ou *Hilaro-Tragédie.*

Il y a apparence que les fables Rhinthoniques, dont parle Donat dans sa préface sur les Comédies de Térence, étoient des pièces, à peu près, semblables aux Hilarodies: on les nommoit *Rhinthoniques,* du nom de leur auteur Rhinthon. Athénée cite de ce poëte une pièce intitulée *Amphitryon,* qui pourroit bien avoir été l'original, d'après lequel Plaute a composé le sien. Or l'Amphitryon a tous les caractères que nous avons assignés à l'Hilarodie.

Quant aux Parodies dramatiques & aux poësies satyriques, qui avoient avec l'Hilarodie beaucoup de ressemblance, je ne peux rien faire de mieux que de renvoyer aux savantes Dissertations de M. l'Abbé Sallier, imprimées au VII.e volume des Mémoires de l'Académie.

Tel est en gros, & fort en abrégé, ce que j'avois à dire sur l'origine & les progrès de la Comédie grecque. Dans les Mémoires suivans, j'entrerai dans un bien plus grand détail, & je développerai toute cette matière avec plus d'exactitude; en continuant mes recherches sur la vie & les ouvrages de chacun des poëtes comiques grecs que nous connoissons.

TROISIÈME DISCOURS (a)
SUR
LES POËTES ÉLÉGIAQUES.

Par M. l'Abbé SOUCHAY.

Assemblée publique. Novembre 1743.

JUSQU'ICI je n'ai envisagé les poëtes latins, qui cultivèrent l'Elégie, que par la manière dont ils l'ont traitée : & laissant tout détail personnel, je me suis uniquement attaché à peindre leur caractère ; pour les comparer ensuite, & les apprécier par leur caractère même. Gallus cultiva aussi l'Elégie, & la cultiva avec succès. Mais, dans le plan que je m'étois proposé, qu'aurois-je pû dire de Gallus ? Il ne reste absolument rien de ses ouvrages : je suivrai donc ici une route différente. Comme quelques Savans (b) attribuent à Gallus des Elégies qui lui feroient peu d'honneur, ou le confondent avec un autre Gallus, qui, comme lui, fut Préfet d'Egypte, mais qui n'eut ni les mêmes talens ni la même destinée; je prouverai que les Elégies, qui dans plusieurs éditions portent son nom, loin de lui appartenir, sont postérieures de plusieurs siècles : & avant que d'entrer dans cette discussion, j'essaierai de faire connoître sa personne. C'est par-là que je terminerai ce que j'avois à dire sur l'Elégie & les poëtes Elégiaques.

Cornélius Gallus étoit de l'Istrie, ou de la Gaule Narbonnoise : car le nom latin *Forum Julii* pouvant également désigner & la ville de Fréjus, & cette partie de l'Istrie qu'on appelle aujourd'hui le *Frioul ;* ces deux opinions ont leurs partisans. Il naquit, selon Eusèbe, l'an de Rome 688 ; par conséquent, sous le consulat d'Emilius Lépidus & de Volcatius

(a) Les deux premiers sont imprimés dans le VII.e vol. des Mémoires de l'Académie, *pages 352 & 384.*

(b) Casaubon sur Strabon & sur Suétone les confond, aussi-bien que Vossius, *Hist. Gr. l. 1.*

Petr. Nann. de Cornel. gente.

Tullus. Un Moderne lui a donné la plus noble origine, en le faiſant deſcendre des Cornéliens : mais une ſi foible autorité ne ſauroit ſe ſoûtenir contre les témoignages précis de l'hiſtoire, qui repréſente Gallus comme un homme nouveau, & que la faveur d'Auguſte avoit tiré de l'obſcurité. Un autre Moderne, mais d'une réputation bien ſupérieure, trouvant dans les annales romaines un Prétorien du même nom, a penſé que Cornélius Gallus lui devoit le jour : autre opinion, qui tombe d'elle-même, ne pouvant ſe concilier avec la chronologie. D'ailleurs, qui ſe perſuadera que Suétone eût ignoré les ancêtres de Gallus, s'ils avoient été auſſi illuſtres que les Cornéliens, ou auſſi fameux que ce Prétorien, dont la mémoire a été flétrie par les écrivains de ſon temps?

Sueton. in Aug.

Inter uſum veneris abſumptus eſt. Plin. l. 7. c. 53. Val. Max. l. 9. c. 12.

Pourquoi, au reſte, chercher l'origine de Gallus dans Rome, ou dans l'Iſtrie? Je croirois plus volontiers qu'il naquit à Fréjus, ville qui appartenoit à la Gaule Narbonnoiſe. Du moins, employa-t-il, dans ſes ouvrages d'éloquence, car il fut orateur & poëte, des mots qui n'étoient en uſage que parmi les Gaulois *(c)* : c'eſt Quintilien qui nous l'apprend. Mais je n'inſiſterai point ici : l'hiſtoire gardant un profond ſilence ſur les premières années de Gallus; je ne pourrois m'appuyer que ſur de ſimples conjectures, ou de ces vraiſemblances légères qui n'établiſſent rien, & qu'une ſage critique nous interdit.

En ſuppoſant que Gallus ait pris naiſſance dans la Gaule Narbonnoiſe; comment vint-il en Italie? y paſſa-t-il avec Jules Céſar? Dans quel temps ſe fit-il connoître à Auguſte? Voilà ce que je me ſuis demandé à moi-même, & ſur quoi je n'ai pû trouver aucun éclairciſſement. Cependant s'il eſt vrai, comme l'ont penſé quelques écrivains, que ce fut lui qui préſenta Virgile; il devoit lui-même être dans la faveur, avant l'an 716 : la dernière Eglogue de Virgile étant

(c) Tel eſt le mot *Caſnar*, cité par Quintilien, l. 1. c. 5. *Caſnar, aſſectator, è Galliâ ductum eſt.* Varron & Pomp. Feſtus donnent au mot *Caſnar* la même acception, *un vieillard amoureux.* M. l'Abbé Gédoyn ne l'a point traduit, & dans ſes remarques il a lû, *Aſſentator.*

conſacrée

consacrée toute entière à Gallus, & certainement écrite dans cette année. *Virgil. vita per Ruæum.*

Pour les moyens par lesquels il s'insinua, rien de plus facile à pénétrer. Auguste, pour faire valoir son adoption, avoit besoin d'amis capables de le seconder par leur habileté, de le servir par leurs exploits, & de lui ramener les esprits par leurs talens. Or Gallus étoit capable de conduire une entreprise; il avoit de la valeur; il étoit poëte. Il commença par traduire quelques ouvrages du poëte Euphorion: & c'est par ces traductions qu'il dut s'attirer les premiers regards d'Auguste. Ce Prince aimoit les Lettres; & sans les aimer, il les eût protégées par intérêt. C'étoit donc lui faire sa cour que de présenter aux Romains de fidèles copies des chef-d'œuvres que la Grèce avoit produits, & plus encore, des originaux semblables à ces chef-d'œuvres.

Euphorion, qui florissoit au temps de la guerre de Pyrrhus avec les Romains, avoit composé, entre autres ouvrages, non seulement des mélanges, qu'il donna sous le titre de *Mopsopies*, & qui lui attirèrent, avec les éloges de ses contemporains, la faveur d'Antiochus, mais encore des *Elégies*, qui représentoient les tragiques effets de l'amour: & voilà peut-être ce qui détermina Gallus à les traduire. Il étoit né avec ce penchant à la tristesse, qui annonce les grandes passions, & qui les rend toûjours si dangereuses, parce qu'elle en fait le charme & la douceur. *Suidas.* *Fabric. Bibl. gr. T. 1. pag. 678.*

Mais il ne s'en tint pas à de simples traductions: il se montra poëte élégiaque lui-même. La passion qu'il avoit conçûe pour Lycoris lui inspira un grand nombre d'élégies, qu'on avoit distribuées en quatre livres, & qui mirent le comble à sa réputation. Quoique le temps nous les ait enviées; on peut juger de leur caractère, & combien elles devoient être passionnées, par l'état où le représente Virgile, après l'infidélité de Lycoris. Confiné dans un désert & couché sur une roche, en vain tous les bergers d'Arcadie, en vain tous les Dieux champêtres & Apollon lui-même, viennent pour le consoler: rien ne peut calmer sa fureur. *Servius in Eclog. X.* *Virg. Eclog. X.*

On a prétendu que Lycoris étoit la même que Cythéris, cette affranchie de Volumnius, qu'au mépris de la discipline militaire & des mœurs publiques, Antoine traîna à sa suite dans les Gaules, étant Tribun du peuple. Sans doute, on s'est fondé sur ces mots, que dans Virgile Gallus adresse à Lycoris: *Loin de votre patrie, hélas! (Que ne puis-je l'ignorer!) courant à travers les Alpes & sur les bords du Rhin, vous souffrez sans moi les neiges & les frimats des montagnes. Neiges, frimats, épargnez Lycoris! glaçons, gardez-vous de blesser ses pieds délicats!*

Virg. Eclog. X.

Tu procul à patriâ, nec sit mihi credere, tantum
Alpinas, ah! dura nives & frigora Rheni
Me sine sola vides. Ah! te ne frigora lædant!
Ah! tibi ne teneras glacies secet aspera plantas!

Rien de plus certain que la passion d'Antoine pour Cythéris, passion qui fournit à Cicéron un de ces admirables tableaux, dont il a enrichi la plus belle de ses Philippiques *(d)*. Mais le tribunat d'Antoine concourant avec l'an 704, & le poëme, où Virgile peint Gallus inconsolable, étant de l'an 716, comme on en convient; il résulte que ce rival préféré n'est pas Antoine, mais un autre Romain qui commandoit dans les Alpes; & que Lycoris n'est point la même que Cythéris, affranchie de Volumnius.

Au talent pour la poësie, Gallus joignit les talens militaires. En effet, il devoit avoir signalé sa valeur & sa capacité en différentes occasions; puisqu'Auguste le fit son Lieutenant, dans la guerre d'Egypte. Gallus répondit à la confiance du Prince, & justifia son choix. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler ici en peu de mots ce qui se passa après la bataille d'Actium.

(d) Vehebatur in essedo tribunus plebis; lictores laureati antecedebant, inter quos apertâ lecticâ mima portabatur; quam ex oppidis municipales, homines honesti, obviam necessario prodeuntes, non noto illo & mimico nomine, sed Volumniam consalutabant: sequebatur rheda cum lenonibus, comites nequissimi; rejecta mater amicam impuri filii tanquam nurum sequebatur. Philipp. II. 24.

Antoine & Cléopatre étant arrivés à Parétonium, Cléopatre força de voiles, pour regagner ſa capitale, avant que le bruit de leur défaite y fût parvenu; & pour mieux tromper ſes peuples, elle fit arborer toutes les marques de la victoire. Antoine reſta dans un coin de la Lybie, eſpérant que Pinarius Scarpus *(e)* lui conſerveroit la Cyrénaïque, dont il lui avoit remis le gouvernement. Auguſte, de ſon côté, paſſoit en Aſie avec ſa flotte; tandis que Gallus prenoit la route d'Afrique, avec l'armée qu'il commandoit: il entra par la Cyrénaïque. Scarpus indigné, peut-être, que Cléopatre, en couronnant de lauriers les mâts de ſes vaiſſeaux, lui eût impoſé, juſqu'à lui faire frapper une médaille *(f)* pour Antoine, à l'occaſion de ſa prétendue victoire, peut-être auſſi effrayé à l'approche de Gallus, le reçut dans ſa province, & lui livra les quatre légions qui étoient ſous ſes ordres. Ces légions étoient ſurtout deſtinées à défendre Parétonium *(g)*, place maritime d'autant plus importante, qu'elle couvroit l'Egypte. Gallus profitant de la conjoncture, ſe préſenta devant la ville & l'enleva. Au bruit de cette nouvelle, Antoine accourut avec une flotte nombreuſe & une armée conſidérable: il eſpéra d'abord qu'il pourroit ramener ſes légions, & même détacher du parti d'Auguſte celles que commandoit Gallus. Déjà il paroiſſoit devant Parétonium: mais il eut beau s'approcher des murailles; il ne put ſe faire entendre aux aſſiégés: parce que Gallus qui ſoupçonnoit ſon deſſein, fit ſonner ſes trompettes,

Ann. Rom. 723.

Dio. l. 51.

Dio. Caſſ. l. 51.

(e) Pinarius Scarpus étoit de la famille Pinaria, famille Patricienne & déjà connue avant l'arrivée d'Hercule en Italie.

(f) Cette médaille eſt rapportée par M. Vaillant, dans ſes Familles Romaines. Elle repréſente d'un côté la tête de Jupiter Ammon avec des cornes de bélier, & de l'autre une victoire. Je ſuis ici M. Vaillant, dont la conjecture m'a paru très-ingénieuſe & bien fondée. La médaille de Scarpus donne à Antoine les titres d'*Imperator IV* & de *Conſul III.* Il n'eut ni l'un ni l'autre. Il avoit été déclaré ennemi de la Patrie.

(g) Parétonium ville & port de la Méditerranée, appelée *Ammonia* par Strabon & par Etienne de Byzance. Oroſe l. 16, c. 19, dit qu'après la bataille d'Actium, Antoine & Cléopatre y laiſſèrent comme en dépôt leurs enfans & leurs tréſors.

pour étouffer les cris des assiégeans : en même temps il ordonnoit une sortie & faisoit tendre les chaînes qui fermoient le port. Les troupes d'Antoine furent battues, & sa flotte brûlée en partie, en partie submergée. C'est ainsi que Gallus préparoit l'empire du monde au Maître qui lui avoit donné sa confiance.

Cependant Auguste s'étant emparé de Péluse *(h)*, qui étoit une autre barrière de l'Egypte, conduisit toutes ses forces, que la victoire de Gallus lui avoit permis de réunir, devant la ville d'Alexandrie, où Antoine s'étoit retiré, séduit par les fausses caresses de Cléopatre, & ne pouvant vivre sans elle. A peine Auguste paroît, que la flotte égyptienne & la cavalerie d'Antoine même se joignent à lui. Antoine, après quelques efforts inutiles, voit succomber son infanterie : désespéré, trahi par Cléopatre, qui du mausolée qu'elle s'étoit fait construire dans son palais avoit fait répandre le bruit de sa propre mort, il ne balança point à imiter un exemple qu'il supposoit véritable. Auguste n'avoit plus de rival : mais il vouloit encore s'emparer des trésors que renfermoit le palais de Cléopatre, & la conduire elle-même à Rome, pour y orner son triomphe. Dans cette vûe, & craignant qu'elle ne prévînt ce dessein par une mort volontaire, il lui envoya Proculéius, Chevalier Romain, puis Gallus, avec ses instructions. La négociation étoit difficile. Cependant ils persuadèrent à la Reine d'abandonner son mausolée. Auguste avoit trompé Cléopatre : elle le trompa à son tour ; elle se donna la mort. Je laisse les détails, parce qu'ils ne sont pas de mon sujet ; & je reviens à Gallus.

Dio. l. 51.

Auguste maître de l'Egypte, songea à lui donner des loix. Le grand nombre & la richesse des Egyptiens, la fertilité du pays, l'inconstance de la nation, tout lui donnoit de justes alarmes. Il n'ignoroit pas que les habitans d'Alexandrie en particulier étoient le peuple du monde le plus porté à la sédition, le plus remuant, le plus téméraire : &, pour le dire en

Dio. Ibid.

(h) Péluse ville célèbre à 20 stades de la mer. Hirtius *Bell. Alex.* c. 17. l'appelle *Ægypti claustrum.*

paſſant, (car le caractère des nations eſt preſque immuable, ſans qu'on puiſſe peut-être en aſſigner les vraies cauſes), on les a repréſentés plus d'une fois depuis, avec de ſemblables traits *(i)*. Auguſte, en habile politique, abolit les loix des Egyptiens, & changea la forme de leur gouvernement. Mais, pour les contenir en ſon abſence, il lui falloit un Lieutenant, qui joignît à une fidélité éprouvée le talent de ſe faire obéir. Il choiſit Gallus dont il connoiſſoit l'attachement & la capacité, & qui avoit eu tant de part à la dernière conquête. Un autre motif le détermina encore en faveur de Gallus. Perſuadé que l'Egypte auroit ſecoué le joug, ſous un chef Patricien qui eût pû ſoutenir & protéger ſa révolte, il ne voulut point de Sénateur, pour gouverner un peuple ſi léger & ſi épris de la nouveauté; & portant les précautions juſqu'à l'excès de la défiance, il défendit à tout Sénateur de paſſer en Egypte, ſans une permiſſion expreſſe; & qu'aucun Egyptien fût jamais admis dans le Sénat. Gallus n'étant que Chevalier Romain, devoit donc avoir la préférence. Auguſte lui donna trois légions & ſix cohortes, pour contenir les Egyptiens dans l'obéiſſance: & malgré l'uſage contraire, qui prévaloit à Rome, il lui confia l'adminiſtration de la juſtice, avec la même autorité dont jouiſſoient les Magiſtrats romains; ou pour le dire mieux, avec plus d'autorité, quoiqu'avec moins de grandeur apparente. *Dio. l. 51.* *Tacit. annal. 12.*

Gallus, tant qu'il fut éclairé par Auguſte, ſignala ſon zèle & ſa capacité: il fit réparer pluſieurs canaux du Nil, qui s'étoient comblés; il en ajoûta de nouveaux: & par-là il rendit à l'Egypte ſa première fertilité. Il protégea les arts; il étendit le commerce: il inventa, s'il faut s'en rapporter à Iſidore, une ſorte de papier que les Savans connoiſſent ſous le nom de *Papier Cornélien (k)*. La ſuite ne répondit pas à des *Dio. l. cit.*

(i) Suopte motu, & ubi cauſæ non ſuppetunt ſeditionibus crebris agitatur & turbulentis. Amm. Marcell. l. 22 c. 11. *Ægyptii viri ventoſi, furibundi, jactantes, injurioſi atque adeo vani, liberi, novarum rerum uſque ad cantilenas publicas cupientes.* Vopiſcus in Saturn.

(k) Chartam Cornelianam Cornelius Gallus Præfectus Ægypti primus confecit. Iſid. Orig. l. 6. 10.

commencemens si heureux. Loin d'imiter Agrippa, qui renvoya toûjours au Prince la gloire des entrepriſes qu'il avoit conſeillées ou exécutées, Gallus abuſa de ſa faveur; il ſe fit ériger des ſtatues: il oſa même tenir de ſon maître & ſon bienfaicteur des diſcours indécens & injurieux. Auguſte en fut bien-tôt informé: il rappela Gallus; envoya Pétronius pour le remplacer; & par une généroſité vraiment romaine, il ſe contenta de lui interdire ſon palais & ſes provinces *(l)*. On appeloit ainſi les provinces qu'Auguſte s'étoit réſervées dans le partage qu'il avoit arrêté avec le Sénat: & il s'étoit habilement réſervé celles où étoient les troupes dont il devenoit le maître; laiſſant à la diſpoſition du Sénat les provinces dont il n'avoit rien à craindre.

Dio. l. 51.

Gallus vivoit à Rome en favori diſgracié; c'eſt-à-dire, abandonné de tous ceux qui lui avoient rendu des hommages, lorſqu'il étoit dans la faveur. Mais ce n'étoit là encore que le prélude de ſes malheurs. Un Romain qu'il avoit honoré de ſa familiarité, qu'il avoit admis à ſes plaiſirs, oſa lui intenter une accuſation juridique: d'autres accuſateurs s'élevèrent en même temps, & ſuppoſèrent à Gallus de nouveaux crimes. Il avoit, diſoient-ils, fait graver ſon nom ſur les pyramides: il avoit dépouillé Thèbes des principaux ornemens dont les anciens rois d'Egypte l'avoient embellie, par une ſorte d'émulation: il avoit affecté de rabaiſſer Auguſte dans ſes diſcours; & pour comble d'ingratitude, il avoit conſpiré contre ſes jours.

Dion le nomme *Valérius Largus*, d'autres *Elius Largus*.

(Amm. Marcell. l. 17).

Servius in Eclog. 10. Dio. l. 51.

Auguſte étoit occupé à réduire les Cantabres, qui toûjours vaincus n'avoient point encore appris à obéir; lorſqu'il reçût la nouvelle accuſation contre Gallus. Du ſein de l'Eſpagne, d'où il gouvernoit Rome avec autant d'empire, que s'il eût été dans Rome même, il nomma des commiſſaires choiſis dans le Sénat. Gallus étoit en diſgrace; il fut bien-tôt condamné. La peine de l'exil ſembloit trop légère: on y ajoûta la confiſcation de ſes biens au profit d'Auguſte. On ordonna

Cantabrum indoctum jugo ferre noſtro Horat. l. 2. Od. 6.

(l) Ei ob ingratum & malevolum animum domo & provinciis ſuis interdixit. Sueton. in Aug.

même des ſacrifices pour remercier les Dieux d'avoir délivré la patrie, d'un ſi dangereux citoyen. Alors, & c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus accablant pour les malheureux, comparant ſa ſituation préſente avec l'état où il s'étoit vû élevé, & ne pouvant ſoûtenir un ſi triſte parallèle, il ſe délivra de la vie.

Si Gallus n'avoit point eu en partage la même fermeté, la même inflexibilité que Caton, à qui une mort ſemblable attira tant d'éloges; il avoit reçû de la nature, ainſi que je l'ai annoncé, ce penchant à la triſteſſe qui s'eſt développé dans ſes amours, qui a paru dans toute ſa conduite, & qui étoit fortifié encore par le plus intime ſentiment de l'état où on l'avoit réduit. En falloit-il davantage pour lui inſpirer le dégoût de la vie? Car il faut regarder comme fabuleux ce qu'aſſure Servius, qu'il fut tué par les ordres d'Auguſte, pour avoir conſpiré contre lui: Servius eſt ici, comme il l'eſt preſque toûjours, en contradiction avec l'Hiſtoire.

Catonis nobile lethum. Horat.

In Virgil. Eclog. 10.

Au reſte, il falloit bien que Gallus fût moins coupable, que ne l'avoient prétendu ſes accuſateurs; puiſqu'Auguſte, en apprenant ſa condamnation & ſa mort, s'attendrit, juſqu'à verſer des larmes, & qu'il s'écria *(m): Maître du monde, faut-il que je ſois le ſeul qui ne puiſſe donner à la punition de mes amis les bornes que je voudrois!* Auſſi, Ovide ne reproche-t-il à Gallus que des diſcours peu meſurés, échappés dans la liberté de la table:

Non fuit opprobrio celebraſſe Lycorida Gallo,
Sed linguam nimio non tenuiſſe mero.

Ovid. Triſt. lib. 11.

Et ailleurs, faiſant une alluſion délicate au mot d'Auguſte, il dit que Gallus viendra à la rencontre de Tibulle dans les Champs Elyſées; *ſi pourtant les diſcours qu'on lui a imputés ne ſont pas véritables.*

Si falſum eſt temerati crimen amici.

Ovid. Amor. l. III. Eleg. 9.

Je ſai que les commentateurs donnent un autre ſens à ce

Joſeph. Scalig. ad Euſebii chronic. Burman. &c.

(m) Et illacrymavit, & vicem ſuam conqueſtus eſt, quod ſibi ſoli non liceret, quatenus vellet, amicis iraſci. Sueton. in Aug.

paſſage, dans l'idée que le mot d'*ami* ſeroit trop familier, ſi on le rapportoit au Prince, pour l'appliquer à Tibulle. Il leur a fallu ſuppoſer, après Scaliger, qu'il y avoit eu quelque inimitié entre Tibulle & Gallus: je dis ſuppoſer, parce qu'on n'en trouve pas le moindre veſtige dans l'Hiſtoire. Mais ce qui a bleſſé la délicateſſe des commentateurs ne bleſſoit pas celle des Romains; moins encore bleſſeroit-il la nôtre aujourd'hui. Quoi qu'il en ſoit, Suétone a parlé de Gallus à peu près comme Ovide: *Ei ob ingratum & malevolum animum domo & provinciis ſuis interdixit.* Seulement, il ajoûte qu'un des crimes qu'Auguſte lui reprocha, fut d'avoir reçû dans ſa maiſon un affranchi de Pomponius Atticus, qu'Atticus avoit chargé d'inſtruire ſa fille mariée à Agrippa, & que l'on ſoupçonnoit d'une trop grande familiarité avec elle; *ſuſpectus in eâ:* c'eſt l'expreſſion de Suétone.

Sueton. in Grammatic.

Voilà tout ce que l'Hiſtoire nous apprend de la perſonne de Gallus. Car, quoiqu'en diſent quelques Savans, l'expédition entrepriſe pour ſubjuguer, ou forcer à une alliance, les peuples de l'Arabie heureuſe, ſi renommés par leur opulence & le commerce des parfums, expédition qui échoua par l'infidélité d'un guide Arabe, ne regarde point Cornélius Gallus, mais Elius Gallus qui ſuccéda à Pétronius, dans la préfecture d'Egypte *(n)*.

Il me reſte à prouver que tous les écrits de Gallus, ſes ouvrages d'éloquence, ſes traductions d'Euphorion, ſes quatre livres d'Elégies, ont péri; & qu'à peine le temps a reſpecté un ſeul de ſes vers.

Ses Elégies ſur-tout lui avoient fait une grande réputation. Parthénius lui dédia ſes *Erotiques.* Ovide l'a placé, comme poëte élégiaque, dans les Champs Elyſées, avec Tibulle. Virgile, après l'avoir repréſenté criant ſur les rives du Permeſſe, le fait conduire ſur l'Hélicon par une des

(n) Strab. l. 16. diſtingue Elius & Cornélius: après qu'il a parlé de celui-ci, il vient à Pétronius, puis à Elius qu'il dit ſon ami, l. 2. Joſèphe les diſtingue auſſi. Fabricius, *Bibl. lat. l. 1. c. 14.* s'y eſt trompé avec Caſaubon, Voſſius, &c.

Muſes,

Muſes, & peint toute l'aſſemblée ſe levant, à ſon arrivée, pour lui faire honneur :

Utque viro Phœbi chorus aſſurrexerit omnis. *Eclog. 6.*

Quintilien lui trouve quelque dureté, je l'avoue; mais une dureté relative, & en le comparant avec Tibulle & Properce. C'eſt qu'on a beau s'appliquer au même genre, & travailler d'après les mêmes principes : dans l'exécution, la manière ſe trouve toûjours aſſortie au caractère ; ou pluſtôt le caractère influe toûjours ſur la manière. Quintilien, après tout, le compte parmi les Latins qui excellèrent dans leur genre: *Nous le diſputons auſſi aux Grecs pour l'Elégie*, dit ce judicieux Critique *(o)*. *Tibulle eſt de tous les poëtes, à mon avis, celui qui s'eſt le plus diſtingué par ſon élégance & ſa pureté. Il y en a qui aiment mieux Properce. Ovide eſt plus fardé; comme Gallus eſt plus dur.* *L. 10. c. 1.*

Maintenant, qui croiroit qu'on ait pû regarder comme étant de Gallus, ſix élégies que Manuce fit imprimer à Veniſe, ſous le titre de *Fragmens*, & qui ont paru pluſieurs fois ſous le nom de Gallus, à la ſuite des autres Elégiaques? Le ſtyle de ces élégies eſt barbare : la meſure y eſt ſouvent défectueuſe, & l'Hiſtoire preſque toûjours défigurée. Nul ſentiment, nulle délicateſſe, nulle intelligence de l'art. Auſſi, commence-t-on à les attribuer à un certain Maximien, Etruſque de nation, qui floriſſoit ſous l'empire d'Anaſtaſe, & dont elles portent le nom, dans le manuſcrit de Voſſius. Mais le faux Gallus ne laiſſa pas de régner long-temps dans les Ecoles, tout dangereux qu'il étoit pour les mœurs : & lorſqu'on ceſſa de l'y enſeigner, les beaux eſprits en firent leur étude domeſtique. Que penſer de ces ſiècles malheureux? Et quels avantages ne produit point la critique, pour les lettres & pour la ſociété? *Vid. Menagiana, Fabricium, Brouckuſium in Tibullum.*

Manuce, en publiant depuis le faux Gallus, en a porté le

(o) Elegiâ græcos quoque provocamus, cujus mihi terſus atque elegans maximè videtur auctor Tibullus. Sunt qui Propertium malint : Ovidius utroque laſcivior, ſicut durior Gallus. L. 10. c. 1.

jugement le plus avantageux *(p)*. S'il lui trouve moins de douceur qu'à Tibulle & à Properce; il croit en récompense qu'il l'emporte sur eux par une imitation des Grecs, mieux entendue, par la force des pensées, & par un tour dans l'expression, plus riche & plus heureux. La plupart des Savans de toutes les nations *(q)* en ont jugé comme Manuce, les Anglois principalement *(r)*. Le Père Rapin lui-même, malgré la réputation qu'il s'est acquise d'ailleurs, y a été trompé. « Il » nous est resté, dit-il, quelques élégies de Cornélius Gallus, qui » sont d'une grande pureté & d'une grande délicatesse. Le vers » de Catulle est d'une négligence trop affectée: celui de Gallus est plus rond, & se soûtient mieux ». Quelle critique! Quel goût, s'écrie à cette occasion un écrivain de nos jours *(s)*! Et on se flattera de faire quelques progrès dans les lettres en lisant de tels ouvrages!

Réflexions sur la Poëtique.

Gyraldus avoit senti que la meilleure partie de ces Elégies étoit supposée. Il possédoit trop l'Histoire, pour ignorer que Gallus avoit au plus quarante ans, lorsqu'il se donna la mort: d'où il concluoit nécessairement que les élégies, où l'auteur se peint accablé de vieillesse, ne pouvoient appartenir à Gallus. Il en exceptoit cependant une, où il croyoit le retrouver *(t)*. Mais Scaliger en a démontré la supposition par le style, qui,

Euseb. Chronic.

(p) Tibullo & Propertio ut carminis suavitate non comparandus, ita exquisitissimâ Græcorum imitatione, sententiarum pondere, & beatissimâ præterea verborum copiâ, utroque major & splendidior. Manut. in Præfat.

(q) P. Crinitus. Rob. Titius, l. 1. loc. controv. c. 15. Sebastianus Foxius, &c.

(r) L'Index poetic. imprimé à Londres en 1734, article *Mortis votum*, renvoie aux élégies de Gallus.

(s) O judicium! Tamen hæc qui libenter legunt, multum sibi proficere videntur. Brouck. ad Propert. l. 2. el. XXV. v. 91.

(t) Fabricius soupçonne que Gyraldus vouloit parler de celle qui commence par ce vers:

Non fuit Arsacidum tanti expugnare Seleucen.

Mais, d'une part, *Séleucé* ne se diroit pas plus pour *Seleucia*, qu'*Alexandré* pour *Alexandria*. D'ailleurs, Séleucie n'appartenoit point aux Arsacides. Enfin dans cette pièce, on donne à Octavien le nom d'Auguste, qu'il n'eut que bien des années après.

loin de convenir au ſiècle d'Auguſte, n'a preſque rien que de barbare, par les fautes groſſières contre la vérité hiſtorique, par l'ignorance des mœurs & des uſages du temps, par tous les caractères enfin qui peuvent démaſquer l'impoſture.

Il ne reſte donc rien de Gallus qu'un vers ſeulement *(u)*, qu'un auteur peu connu nous a conſervé : à moins qu'on ne penſe avec un commentateur (car les philoſophes ne ſont pas les ſeuls qui aient épuiſé les paradoxes) que tout ce que Virgile, dans ſa dernière églogue, fait dire à Lycoris par Gallus, il l'a emprunté de Gallus même. *Pierius in Virgil. eclog. ult.*

Cependant Gallus eſt encore célèbre, après tant de ſiècles écoulés. Le nom que ſes poëſies lui avoient fait, eſt venu juſqu'à nous, à la faveur des éloges qu'elles lui méritèrent. En vain Auguſte, qu'il avoit eu le malheur d'offenſer, voulut qu'on ſupprimât ces éloges ; ſi pourtant il faut en croire Servius *(x)* : plus heureux que les poëſies de Gallus, ils ont réſiſté à l'injure des temps ; & la colère du Prince n'a point fait obſtacle à la réputation du poëte. Tant l'immortalité eſt aſſurée à la ſupériorité des talens !

(u) Voici ce vers, cité par Vibius Séqueſter, au ſujet de l'Hypanis :

Uno tellures dividit amne duas.

(x) Servius ſur l'églogue X, prétend que Virgile avoit employé la moitié du 4.e Livre de ſes Géorgiques à louer Gallus, & qu'Auguſte fit effacer ces louanges, pour y ſubſtituer la fable d'Ariſtée. Mais cette fable eſt liée avec la culture des Abeilles. Quelle apparence que Virgile, qui n'a donné que quelques vers à Mécénas, dans cet ouvrage qu'il lui dédioit, en ait conſacré une ſi grande partie à Gallus !

MEMOIRE
SUR
L'ORIGINE DE LA FAMILLE JULIA;

Dans lequel on traite la queſtion, ſi Enée eſt jamais venu en Italie.

Par M. l'Abbé VATRY.

2 Juillet 1743.

AYANT deſſein de développer le ſyſtème de l'Enéide, j'ai crû que je devois commencer par éclaircir un point d'antiquité, ſur lequel toute la fable de ce poëme eſt fondée; je veux dire l'origine de la Famille Julia.

Cette famille ſe vantoit de deſcendre de Jupiter par Enée, fils de Vénus & d'Anchiſe. Je vais examiner les preuves de cette deſcendance: & après avoir rapporté les fables & les traditions que l'on a débitées au ſujet d'Enée, je tâcherai de découvrir en quel temps les Jules ont commencé à ſe dire les petits-fils de ce héros; & ſur quel fondement Virgile a pû faire uſage d'une prétention ſi chimérique.

Iliad. Y. v. 215.

Voici à peu près comment Homère & les plus anciens Mythologues, après lui, font la généalogie des Princes troyens. De Pléioné fille de l'Océan, Atlas eut ſept filles, qu'on appela les Pléiades. D'une d'entre elles, nommée Electra, Jupiter eut deux fils, Jaſion & Dardanus. Jaſion devint amoureux de Cérès, & voulut lui faire violence; il fut foudroyé par Jupiter. Dardanus affligé du malheur de ſon frère, quitta la Samothrace, & ſe retira dans le continent oppoſé, où régnoit Teucer, fils du fleuve Scamandre & de la Nymphe Idéa. Teucer donna ſa fille Batéa en mariage à Dardanus, qui bâtit une ville à laquelle il donna ſon nom, & qui fut la capitale de ſon nouveau royaume. Après la mort de Teucer ſon beau-père, Dardanus régna ſur tout le pays. Il eut pour fils, Erichthonius,

qui fut père de Tros. Tros eut trois fils, Ilus, Aſſaracus & Ganymède. On ſait l'hiſtoire de Ganymède. Ilus étant allé en Phrygie, & ayant eu l'honneur d'un combat dans une fête; le Roi du pays lui fit préſent de cinquante garçons & de cinquante filles: il y joignit, par ordre de l'Oracle, un bœuf de deux couleurs, avec injonction à Ilus de bâtir une ville dans l'endroit où le bœuf ſe coucheroit: le bœuf s'arrêta & ſe coucha près de la colline d'Até; & Ilus y bâtit une ville, qu'il nomma Ilium. Dardanus avoit eu d'abord envie de s'établir ſur cette même colline: mais il en avoit été détourné par un oracle d'Apollon, qui l'avertiſſoit que les habitans de ce lieu devoient éprouver les plus grands malheurs. D'Ilus naquit Laomédon. Laomédon eut cinq fils dont les plus connus ſont, Tithon & Priam. Quant à Aſſaracus, ayant épouſé une fille du Simoïs, il en eut Capys: de Capys & de Thémis fille d'Ilus, naquit Anchiſe père d'Enée.

La manière dont Homère parle d'Enée, donne lieu de croire que ce Prince régna ſur les Troyens, après la mort de Priam; & qu'une famille qui ſe prétendoit deſcendue d'Enée, & qui avoit ſes états dans la Troade, ſubſiſtoit encore du temps d'Homère. Neptune, au 20.e livre de l'Iliade, fait cette prophétie: *Maintenant Jupiter hait la race de Priam; & déſormais le vaillant Enée, & les enfans de ſes enfans qui viendront après lui, régneront ſur les Troyens.* Cette même prédiction ſe trouve répétée dans l'hymne à Vénus, attribué à Homère. Vénus, pour engager Anchiſe à prendre de l'amour pour elle, lui parle ainſi: *Tu auras un fils qui régnera ſur les Troyens, lui & les enfans qui viendront à jamais; & ſon nom ſera Enée.* Sur quoi Bochart fait cette réflexion: « Homère, dit-il, a imité ici les poëtes qui introduiſent quelqu'un du « vieux temps, auquel ils font prédire les choſes qu'ils voient, « ou qu'ils ſavent être arrivées: & il a fondé, ſans doute, la « prophétie qu'il met dans la bouche du Dieu de la Mer, ſur « la connoiſſance qu'il avoit qu'Enée & ceux de ſa race avoient « autrefois régné, ou régnoient encore de ſon temps, ſur ce qui « étoit reſté d'habitans dans le pays, après la déſolation de la « *Verſ. 306.*

ville capitale. » Cette réflexion eſt très-judicieuſe: & ce qui achève de me perſuader que les deſcendans d'Énée ſubſiſtoient au temps d'Homère, & qu'ils régnoient dans la Troade, c'eſt l'affectation que ce poëte montre par tout dans l'Iliade, de relever la gloire d'Énée, & de rendre ce héros agréable aux Grecs. Homère ne ſe ſeroit pas déclaré avec tant de chaleur, le partiſan d'Énée, ſi de ſon temps il n'y avoit eu perſonne qui y prît intérêt, ou qui pût lui en ſavoir gré.

Selon ce poëte, Énée eſt le plus religieux de tous les princes; & comme tel, il eſt particulièrement chéri des Dieux. C'eſt Apollon, c'eſt Neptune, c'eſt Jupiter même, qui ſe déclarent ſes protecteurs. Il eſt le fils bien-aimé de la plus charmante des Déeſſes: Il eſt ſage, éloquent, vaillant: c'eſt un héros accompli. Il eſt, à la vérité, proche parent & gendre de Priam; & à ces titres, il eſt du parti des Troyens: mais il n'eſt pas Troyen, à proprement parler. Il eſt Roi de Dardanie, capitale d'un royaume ſéparé & indépendant de celui de Troie: s'il combat contre les Grecs, c'eſt malgré lui: il les favoriſe en ſecret, y étant porté par ſon inclination & par ſon intérêt; puiſque d'un côté il hait Priam, dont il ſait qu'il eſt haï, & que de l'autre il ſe flatte qu'après la mort de Priam & celle de ſes enfans, il régnera ſur les Troyens. Ainſi, il eſt en quelque ſorte Grec, dans le fond du cœur.

Énée, préſenté ſous ces rapports, ne devoit pas être un perſonnage déſagréable aux Grecs. Homère avoit, ſans doute, quelque raiſon particulière, pour le peindre avec de telles couleurs; & cette raiſon ne pouvoit guères être, que l'envie qu'il avoit de faire plaiſir à quelqu'un qui s'intéreſſoit vivement à la mémoire de ce héros.

L'affectation avec laquelle Homère loue par tout Énée, avoit ſi fort frappé le Père Hardouin, qu'il a ſoûtenu qu'Énée étoit le véritable & le ſeul héros de l'Iliade: conſéquence, que je me donnerai bien de garde d'approuver; en même temps que j'avouerai que la prédiction de Neptune, & les éloges prodigués à Énée dans l'Iliade, ſont une preuve que ce Héros a régné à Troie, & que ſes deſcendans y régnoient encore, du temps d'Homère.

Plusieurs écrivains d'une grande antiquité attestent la même chose, & la confirment par des traditions beaucoup plus anciennes qu'eux. Acusilaüs avoit écrit que sur un oracle qui portoit, « qu'après la destruction de l'empire & de la famille de Priam, ceux de la race d'Anchise régneroient sur les « Troyens, Vénus souhaita de donner un fils à Anchise, qui étoit « déjà sur le déclin de son âge; & qu'étant devenue mère d'Enée, « elle chercha l'occasion d'avancer la ruine des enfans de Priam: « que pour cet effet, elle rendit Pâris amoureux d'Hélène; & « que depuis l'enlèvement de cette Princesse, feignant de combattre pour les Troyens, elle ne faisoit qu'éloigner leur ruine, « de peur que le désespoir ne les obligeât à rendre Hélène » *(a)*.

Strabon, au livre XIII, cite la prédiction de Neptune: il en conclut qu'Enée est demeuré dans la Troade; qu'il a succédé à ce royaume, & qu'il l'a laissé à ses enfans & aux enfans de ses enfans, après l'extinction de la race de Priam. Festus, au mot *Romani*, fait mention de plusieurs auteurs, qui disent qu'Enée a été enterré dans la ville de Bérécynthe, assez près de Troie. Divers lieux de cette contrée portoient le nom de son fils, entre autres *Ascania*, ville de la Troade. Méla dit que la ville d'Antandros fut ainsi nommée, parce qu'Ascanius qui y régnoit, ayant été pris par les Pélasgiens, la donna pour sa rançon.

L'arrivée d'Enée en Italie, au contraire, n'est attestée par aucun auteur, qui ait été à portée d'en être instruit. Ce n'est que bien des siècles après la mort de ce héros, qu'on a commencé à débiter qu'il étoit venu fonder Lavinie, qu'Albe avoit été fondée par son fils, & Rome par ses successeurs *(b)*. Les auteurs

(a) Ce passage se trouve dans les Scholies de Didyme sur le vers 307 du 20.e livre de l'Iliade. Cet Acusilaüs étoit un historien d'une si grande antiquité, qu'on ne sait en quel temps il a vécu. Les auteurs anciens citent de lui un ouvrage sur les généalogies.

(b) Il faut lire là-dessus l'auteur qui a écrit de l'origine des Romains, sous le nom d'*Aurélius Victor*, & qui se trouve à la suite de l'histoire de Denys d'Halicarnasse; la dissertation de Bochart adressée à Ségrais, & les notes de Méziriac sur l'épître de Didon à Enée. On peut consulter encore l'Italie de Cluvier.

qui racontent ces faits, ſont perpétuellement en contradiction, les uns avec les autres : leurs récits ne ſont que des tiſſus d'aventures peu croyables, confondues avec beaucoup d'autres dont l'abſurdité eſt manifeſte. Ce ſont toûjours des oracles, des ſonges, des apparitions, des prodiges, qui conduiſent les Troyens en Italie.

Cependant Denys d'Halicarnaſſe, au commencement de ſon hiſtoire, entreprend de prouver ſérieuſement cette origine des Romains : mais il eſt aiſé de voir qu'il ne la croyoit pas lui-même, & que ce qu'il en dit n'eſt que pour faire plaiſir à Auguſte & au peuple Romain, à qui il avoit obligation. Il commence par affoiblir l'autorité de tous les Hiſtoriens Grecs & Romains : il dit des Grecs, qu'ils n'ont fait, au ſujet de Rome, que ramaſſer, ſans choix & ſans exactitude, quelques faits en petit nombre, qui ne ſont que de ſimples oui-dire, deſtitués de toutes preuves : & à l'égard des Romains, il convient qu'ils ont rapporté aſſez fidèlement les événemens de leurs ſiècles ; mais qu'ils n'ont touché que fort ſuperficiellement leur origine. Si cela eſt ainſi, où cet auteur a-t-il donc puiſé des lumières ? Où a-t-il découvert des monumens, qui avoient été inconnus à tout le monde juſqu'à lui ? *Je me ſuis inſtruit*, nous dit-il, *des antiquités de la ville de Rome, par les converſations que j'ai eues avec des perſonnes ſavantes, & dans les Mémoires que nous ont laiſſés Porcius Cato (c), Fabius Maximus, Valérius Antias, Licinius Macer, Ælius Gellius & Calpurnius.*

De tous ces auteurs, les plus anciens n'ont pas écrit deux cens ans avant Denys d'Halicarnaſſe ; & les autres étoient preſque ſes contemporains. Quant aux perſonnes habiles avec qui il s'eſt entretenu, que pouvoient-elles lui apprendre ſur des faits ſi éloignés de leur temps ? Il allègue encore certaines Annales : il veut parler, ſans doute, des Annales des Pontifes, que cite auſſi Tite-Live. Mais on voit, par les citations qu'il

(c) Porcius Caton étoit Cenſeur l'an de Rome 550. Quintus Fabius Maximus Servilianus, cité par Servius, étoit Conſul l'an 611. Valérius étoit préteur en Sicile l'an 676. Licinius Macer étoit queſteur l'an 665, &c.

en

en rapporte, que ces Annales étoient remplies de fables. C'eſt cependant ſur ces autorités, qu'il nous fait un récit fort circonſtancié de l'arrivée & de l'établiſſement d'Énée & des Troyens ſur les bords du Tibre. Enſuite, quand il en eſt à la fondation de la ville de Rome, & qu'il rapporte les différentes opinions des auteurs anciens ſur ce fait; il répand tant d'incertitude ſur tout ce qu'il avoit avancé auparavant, qu'on voit bien qu'il ne ſavoit lui-même à quoi s'en tenir. Tite-Live, qui raconte auſſi l'arrivée d'Énée en Italie, traite cet événement avec beaucoup de diſcrétion, & nous avertit enſuite qu'il faut peu compter ſur l'hiſtoire des premiers temps de Rome.

Denys d'Halicarnaſſe élude l'argument que l'on tire de la prophétie de Neptune, en répondant, 1.° Que cette prédiction ſe trouve accomplie, dès qu'Énée & ſa poſtérité après lui ont régné ſur les Troyens établis en Italie. Mais, en ce cas, Énée n'auroit régné que ſur une partie des Troyens; & cette prérogative lui auroit été commune avec Anténor, Aceſte, Capys, Hélénus & quelques autres: ce qui paroît contraire à la prédiction de Neptune; puiſqu'il y eſt dit qu'Énée ſuccédera à Priam: or Priam régnoit ſur tous les Troyens & dans la Troade. Denys d'Halicarnaſſe dit en ſecond lieu, qu'Énée laiſſa ſon fils Aſcanius dans la Troade; que cet Aſcanius & ſa poſtérité régnèrent dans ce pays; & qu'Énée ayant avec lui ſes autres enfans, ſon père & ſes Dieux, traverſa la mer, & vint en Italie. Suivant ce récit, il n'y a point de difficulté à trouver des deſcendans d'Énée, régnans ſur la Troade, au temps d'Homère: ce qui ſuffit pour l'accompliſſement de la prophétie de Neptune.

Quant à l'établiſſement d'Énée en Italie, Denys d'Halicarnaſſe le prouve par le témoignage unanime de tous les Romains; par les fêtes & les cérémonies qu'ils obſervoient de toute antiquité; par les livres des Sybilles; par les oracles de la Pythie; par les colonies qu'Énée laiſſa en divers lieux; par les temples & les autels qu'il éleva, ſoit en Grèce, ſoit en Italie, pendant le cours de ſon voyage; par les préſens qu'il

fit à ces temples; par les inſcriptions qu'il y laiſſa, & qui ſubſiſtoient encore du temps de Denys d'Halicarnaſſe; enfin, par pluſieurs autres monumens ſemblables.

Aſſurément, toutes ces prétendues preuves ne peuvent ſe ſoûtenir contre une critique un peu éclairée. Il n'en eſt pas moins vrai que pluſieurs des raiſons dont ſe ſert Bochart, pour prouver qu'Énée n'eſt jamais venu en Italie, n'ont guère plus de ſolidité. Il n'eſt pas douteux, dit-il, qu'Énée n'eût apporté avec lui le culte de Vénus ſa mère dans le Latium, s'il y fût jamais venu: néanmoins cette Déeſſe n'a été connue & adorée que fort tard par les Romains. On peut répondre à Bochart que s'il y a jamais eu un Énée, il aura fort bien pû ignorer toute ſa vie qu'il étoit fils de Vénus: ce ſera quelque poëte, peut-être Homère lui-même, qui lui aura donné cette origine, ſur quelques traditions qu'il aura voulu embellir à ſa manière. Euſtathe veut qu'Énée ait été appelé fils de Vénus, parce qu'il étoit d'une beauté extraordinaire. Le Scholiaſte d'Héſiode ſur le vers 1008 de la Théogonie, s'exprime ainſi: *Anchiſe ayant eu, dans les vallées du mont Ida, un commerce ſecret avec une Princeſſe du pays, en eut un fils que l'on nomma Énée.* Il eſt donc aiſé de voir que la fable qui fait Énée fils de Vénus, a pû être inventée longtemps après la mort de ce Prince, & n'être qu'une façon plus agréable & plus noble de dire qu'il étoit le fruit de quelque intrigue ſecrette de ſon père Anchiſe; & que Bochart s'eſt mépris, en voulant argumenter d'une chimère poëtique, comme on le pourroit faire d'une vérité hiſtorique.

Il faut cependant convenir que ſi Bochart avoit propoſé cette objection contre Denys d'Halicarnaſſe, elle étoit capable d'anéantir toutes ſes preuves. Car, ſuivant cet hiſtorien, Énée errant & fugitif n'aborde en aucun lieu, qu'il n'y fonde un temple à Vénus: le Latium où il s'eſt fixé, & où il a trouvé un établiſſement ſolide, eſt le ſeul où il n'a laiſſé aucune trace de ſa piété envers ſa mère: ce qui eſt abſurde, & en même temps étoit bien capable de confondre les prêtres, qui montroient avec tant d'oſtentation les temples de Vénus, fondés par Énée.

Si les Troyens, pourſuit Bochart, étoient venus en Italie, ils y auroient apporté avec eux leur religion & leur langue. Là-deſſus, il étale une érudition immenſe pour faire voir, ou que les Dieux des Phrygiens n'ont point été connus des Romains, ou que leur culte ne s'eſt introduit à Rome que fort tard. Par exemple, Cybèle étoit la grande Divinité des Phrygiens: cependant Rome n'en avoit point oui parler juſqu'en l'an 550 de ſa fondation, auquel elle fut apportée de Peſſinunte, & les jeux Mégaléſiens furent inſtitués en ſon honneur. Bochart parle enſuite des diverſes dénominations des Dieux, des chants & des danſes des Phrygiens: il y ajoûte tous les autres mots phrygiens qu'il a pû découvrir; il les cherche dans la langue latine; & ne les y trouvant pas, il conclut, que puiſque les Romains n'avoient rien de la religion, ni de la langue phrygienne, il n'eſt pas croyable qu'ils vinſſent des Phrygiens.

Il eſt ſurprenant qu'un auſſi habile homme, que l'étoit Bochart, ſe ſoit ainſi laiſſé tromper par Virgile. S'il avoit voulu y prendre garde, il auroit vû dans Homère que les Troyens & les Phrygiens étoient deux peuples tout-à-fait différens, & qui n'avoient rien de commun, que le voiſinage. Les Phrygiens ſont comptés parmi les troupes étrangères, qui étoient venues au ſecours de Troie; & Hécube, femme de Priam, étoit fille de Drymas Roi de Phrygie. Strabon, qui poſſédoit ſi bien Homère, n'y a point été trompé: il diſtingue, comme on le doit pour ces temps-là, les Troyens d'avec les Phrygiens: il fait venir les premiers du Péloponnèſe, & les autres de Thrace; & il nous apprend que la Troade n'a été appelée Phrygie, que depuis que les Phrygiens s'en furent emparés: ce qui n'arriva qu'après la priſe de Troie.

Nous pouvons bien prouver, contre Bochart, que les Troyens n'étoient pas Phrygiens: mais il eſt impoſſible de lui montrer une conformité plus marquée entre les Troyens & les Romains, par rapport à la religion & aux mœurs, qu'entre les Phrygiens & les Romains. Il eſt vrai qu'il paroît que les Troyens parloient grec: & on voit ſenſiblement

que la langue latine vient en grande partie de la langue grecque. Mais on n'en peut rien conclurre en faveur de l'arrivée des Troyens en Italie; puiſque nous ſavons que pluſieurs autres colonies grecques s'y ſont établies, en différens temps.

S'il n'y a aucune preuve qu'Enée & les Troyens ſoient jamais venus en Italie; comment donc eſt-il arrivé que les Romains ſe ſoient perſuadés ſi fortement qu'ils deſcendoient des Troyens? Cluvier croit, avec beaucoup de vrai-ſemblance, que les Grecs avoient inventé la fable des voyages d'Enée & de ſes compagnons. Les poëmes d'Homère étoient un champ ouvert à tous les poëtes, qui alloient y chercher des ſujets à traiter. Quelqu'un d'eux ſe ſera propoſé d'écrire les aventures d'Enée, qui joue un rôle ſi brillant dans l'Iliade: les erreurs d'Ulyſſe auront ſervi de modèle, & le poëte aura conduit ſon héros, par tout où il aura trouvé des noms favorables à ſa fiction. Il aura ſû qu'il y avoit auprès de Rome une petite ville nommée Troie: il ne lui en aura pas fallu davantage pour y faire arriver Enée, & l'y faire régner. Lycophron, qui vivoit à la cour de Ptolémée Philadelphe, plus de 200 ans avant Auguſte, parle des Romains comme d'une race de Troyens; & dit d'Enée, à peu près, les mêmes choſes qu'on en a racontées depuis. Sans doute, il avoit pris de quelqu'autre poëte tout ce qu'il fait prédire par Caſſandre au ſujet d'Enée & de Rome. Les hiſtoriens grecs, qui ne manquoient pas d'adopter les fables débitées par leurs poëtes, auront recueilli les aventures d'Enée, chantées dans quelques poëmes, & leur auront donné cours, comme à des vérités hiſtoriques. Toutes les villes, qui ſe trouvoient nommées dans ces hiſtoires fabuleuſes, en tiroient vanité; & les prêtres ſurtout étoient charmés d'y lire que le héros étoit venu viſiter leur temple; qu'il avoit conſulté leur oracle; qu'il leur avoit fait de riches préſens. Rien n'étoit plus capable d'augmenter leur crédit.

Pendant les premiers ſiècles de la République, les Romains ſe mirent peu en peine de rechercher leur origine: mais, dès que le goût des lettres ſe répandit chez eux, & qu'ils pûrent

consulter les livres des Grecs, ils furent flattés d'y lire qu'ils descendoient d'un peuple aussi illustre, que l'étoient les Troyens. Ils trouvèrent que cette opinion avoit déjà fait une espèce de fortune: un grand nombre de villes, des peuples entiers déposoient en faveur de cette tradition; les oracles la confirmoient; les prêtres montroient des statues, des coupes, des trépieds chargés d'inscriptions qui l'attestoient; ils en faisoient même un point de religion, qu'il eût été dangéreux de révoquer en doute. Ainsi il ne faut point être surpris que cette opinion ait été si généralement reçûe. On voit le peuple & le Sénat Romain accorder en différens temps de grands privilèges aux habitans de la nouvelle Ilium, en considération de leur parenté avec Rome.

Un grand nombre de particuliers étoient intéressés à la faire croire. On n'avoit pas manqué de donner des compagnons à Enée: les familles considérables de Rome, qui avoient quelque conformité de nom avec les anciens Troyens, prétendirent en descendre. Iulus, fils d'Enée, offroit une origine assez brillante, pour que la famille Julia voulût s'en faire honneur. Personne ne lui contesta cette illustration; parce que chacun vouloit jouir en paix de celle qu'il avoit usurpée. Je crois que ces prétentions ne remontoient guère au-dessus de deux siècles avant Auguste: ce ne fut que vers ce temps-là, que les Romains commencèrent à se dépouiller de leur ancienne barbarie. Leur premier historien, Fabius Pictor, florissoit vers l'an de Rome 540. Denys d'Halicarnasse & Tite-Live nous avertissent qu'ils ont parlé d'après cet historien; en racontant l'arrivée d'Enée en Italie, les guerres que ce Prince y eut à soûtenir, son mariage avec Lavinie, la fondation d'Albe, & toute la suite des Rois descendans d'Enée, jusqu'à Rémus & Romulus. Il y a toute apparence que ces premiers historiens avoient déjà dit que la famille Julia descendoit d'Iulus fils d'Enée; puisque Denys d'Halicarnasse & Tite-Live qui les copient, parlent de cette descendance, comme d'une chose avouée de tout le monde, & crûe depuis long-temps.

Au reſte, le nom d'Iulus ne ſe trouve point dans Homère. Ce poëte ne fait même aucune mention des enfans d'Enée: & tous les écrivains grecs qui ont précédé les hiſtoriens romains, ont nommé le fils d'Enée, Aſcanius, & ne lui ont point donné le nom d'Iulus. Caton avoit écrit dans ſes Origines, que les Latins, en conſidération des vertus de leur roi Aſcanius, l'avoient appelé *Iobus;* c'eſt-à-dire dans leur langue, fils de Jupiter; & que de cet Iobus on avoit fait dans la ſuite Iulus, dont la famille Julia avoit pris ſon nom.

Suivant Denys d'Halicarnaſſe, après la mort d'Enée, ſon fils Aſcanius lui ſuccéda. Aſcanius étant mort, il ſembloit que le royaume dût appartenir à ſon fils aîné nommé Iulus: cependant la nation lui préféra Silvius, pour pluſieurs raiſons, dont la principale fut, que Silvius étoit fils de Lavinia, ſeule héritière de Latinus leur Roi. Cette affaire ſouffrit de grandes difficultés. Pour appaiſer Iulus, on lui accorda un ſacerdoce, dignité plus tranquille & plus aſſurée que la royauté: la maiſon Julia, la plus grande & la plus illuſtre de toutes celles que je connois, ajoûte l'hiſtorien, jouit encore aujourd'hui de ce ſacerdoce. Cette famille ſe trouve nommée la première de celles que Tullus Hoſtilius tranſporta à Rome, & qu'il aggrégea au corps du Sénat, lorſqu'il détruiſit Albe. On lit néanmoins que ce fut à un ſénateur qui étoit de cette Maiſon, appelé Julius Proculéius, que Romulus apparut après ſa mort, & ordonna de dire de ſa part au peuple, qu'il ceſſât de s'inquiéter à ſon ſujet, & qu'il étoit au nombre des Dieux; ce qui prouve qu'il y avoit des Jules à Rome, avant Tullus Hoſtilius, & qu'ils y jouoient un rôle conſidérable.

On ſent bien qu'il y a de la flatterie, dans la manière dont Denys d'Halicarnaſſe parle de la famille Julia. Le ſacerdoce accordé à Iulus fils d'Aſcanius, & que les Jules poſſédoient encore de ſon temps, eſt une pure chimère. Les Jules n'avoient d'autre ſacerdoce héréditaire que celui de Vénus; & par conſéquent, il ne pouvoit pas être fort ancien. Mais ces ſortes de prétentions exceſſives, quelque fauſſes qu'elles ſoient,

ſont toûjours des marques de la grandeur & de l'ancienneté d'une Maiſon. Si la famille Julia n'avoit été une des plus illuſtres de Rome, elle n'auroit jamais oſé s'attribuer une ſi noble & ſi ancienne origine.

Elle en faiſoit parade dans toutes les occaſions : on la trouve marquée ſur preſque toutes les médailles de cette famille. Jules Céſar la rappela, au rapport de Suétone, dans l'Oraiſon funèbre qu'il fit de ſa tante Julia. Appien dit que, la veille de la bataille de Pharſale, le même Céſar après avoir fait à minuit les ſacrifices, invoquoit Vénus ſa mère & le Dieu Mars : car, ajoûte cet hiſtorien, on eſtimoit que la famille des Jules venoit d'Enée par Iulus, à cauſe du nom. Au rapport de Dion, Jules Céſar portoit toûjours une image de Vénus armée, & la donnoit pour mot, dans les grandes occaſions. C'eſt à la protection de cette Déeſſe, qu'il vouloit qu'on attribuât ſes victoires ; & c'eſt pour cette raiſon qu'il lui fit bâtir un temple. Ses ennemis même ne lui conteſtoient point cette deſcendance. Cicéron, dans une lettre où on voit aſſez qu'il ne l'aimoit pas, le déſignoit par ces mots, *Florem ætatis à Venere orti in Bithyniâ contaminatum.* On pourroit ſoupçonner que Cicéron s'exprimoit ainſi par ironie. Mais que dira-t-on de Pompée, qui fut fort alarmé d'un ſonge qu'il eut la veille de la bataille de Pharſale, dans lequel il lui ſembla qu'il paroit le temple de Vénus ? Il craignit, dit Plutarque, que ce ſonge ne ſignifiât qu'il alloit, par ſa défaite, augmenter la gloire & le luſtre de la famille de Céſar, qui appartenoit à Vénus. Que dira-t-on auſſi de ce que raconte Suétone, qu'on trouva dans le tombeau de Capys Troyen, fondateur de Capoue, une table d'airain, ſur laquelle on liſoit qu'un homme de la race d'Iulus ſeroit tué par ſes proches, lorſqu'on découvriroit les os de Capys ?

Lib. II. de bell. civ. pag. 470.

Lib. XLIV. p. 235.

Sueton. Jul. Caſ. n.° 49.

In Pompeio, page 655.

Ibid. N.° 81.

On voit par tout ce que nous venons de dire, dans quelles circonſtances Virgile a propoſé la fable de l'Enéide. Quoique fauſſe, quoiqu'abſurde, tout l'autoriſoit : & ſurtout, le conſentement unanime de tous les hiſtoriens romains, confirmé par les hiſtoires étrangères. Ce n'étoit pas la croyance de

quelques particuliers : c'étoit l'opinion publique, l'opinion de l'Etat, universellement adoptée par toute la nation qui s'en faisoit honneur. Tous les usages, tous les monumens publics déposoient en sa faveur : elle étoit consacrée par la religion, & comme attestée par les événemens les plus extraordinaires, par l'étendue des conquêtes des Romains & par la fortune de la famille des Jules.

Fin du seizième Tome.

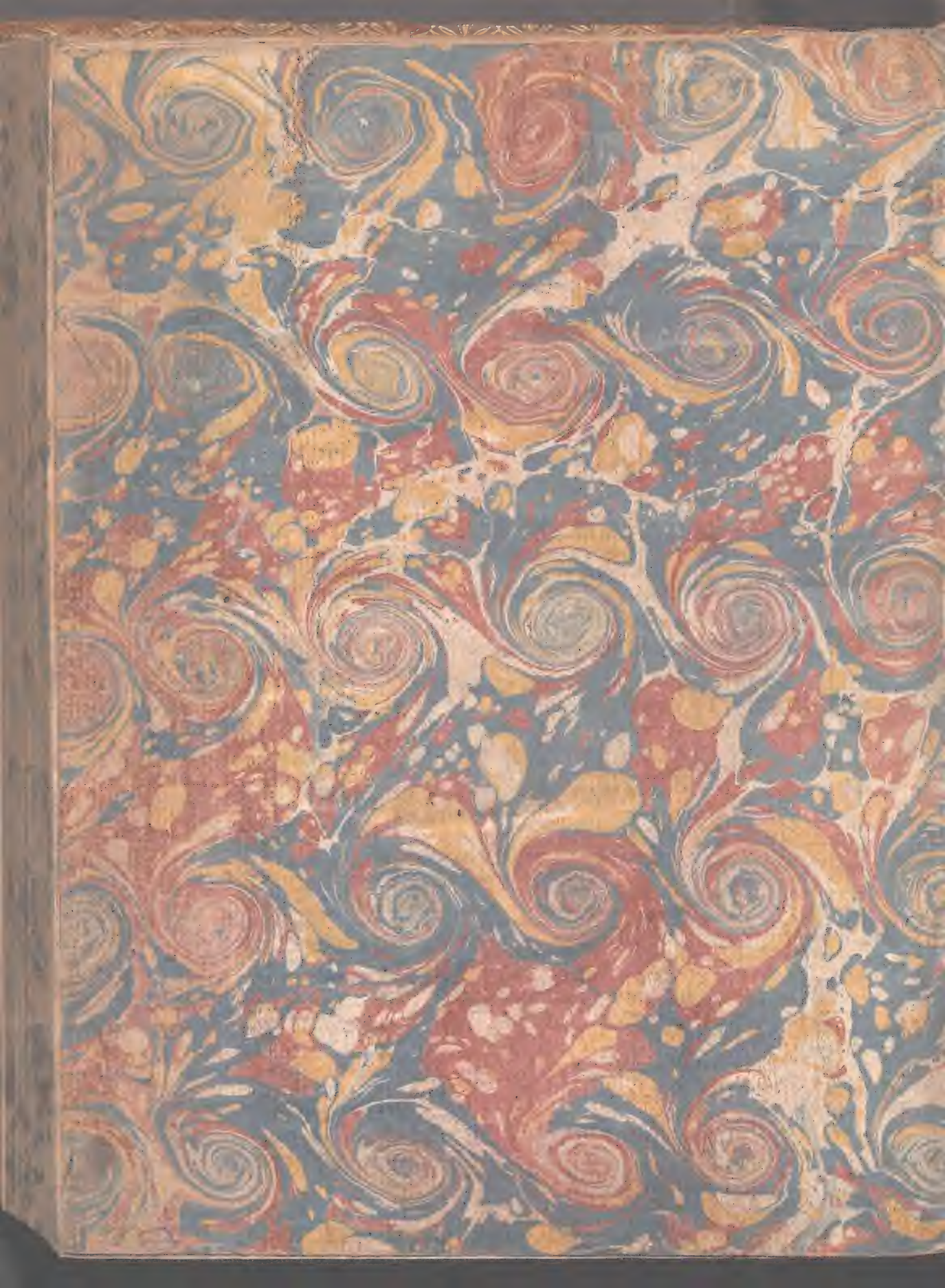

210

HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE

TOM. XVI.

43

colorchecker CLASSIC

calibrite

mm